

**MOUVEMENTS DES FEMMES ET CHANGEMENTS
DES RÉGIMES GENRÉS DE REPRÉSENTATION POLITIQUE
AU QUÉBEC ET EN FRANCE
1965-2004**

Isabelle GIRAUD

Département de science politique

Faculté des arts et sciences

Université de Montréal

et

Département de science politique

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines



IA

39

0.5%

2006

1.001

1.2

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

**Mouvements des femmes et changements des régimes genrés
de représentation politique au Québec et en France
1965-2004**

par
Isabelle GIRAUD

THÈSE DE DOCTORAT

Effectuée en cotutelle

au

Laboratoire sur les pratiques de citoyenneté et de gouvernance
Département de science politique de l'Université de Montréal
Faculté des études supérieures

et au

Centre d'analyse des régulations politiques
Département de science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal en vue de
l'obtention du grade de
PHILOSOPHIAE DOCTOR (Ph.D) en science politique

et à

l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en vue de l'obtention du grade de
DOCTEUR en science politique

Novembre 2005

© GIRAUD Isabelle, 2005



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Cette thèse intitulée

**Mouvements des femmes et changements des régimes genrés
de représentation politique au Québec et en France
1965-2004**

Présentée le 21 novembre 2005

à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

par

Isabelle GIRAUD

Est évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Directrice de recherche (Université de Montréal) : Jane JENSON, Professeure, Département de science politique, Université de Montréal

Directrice de recherche (Université de Versailles Saint-Quentin) : Armelle LE BRAS-CHOPARD, Professeure, Département de science politique, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Examinatrice externe, président rapporteur : Olivier IHL, Professeur, Institut d'Études Politiques, Université de Grenoble II

Président du jury : Yves POIRMEUR, Professeur, département de science politique, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Membre du jury, représentant du doyen de l'Université de Montréal : Gérard BOISMENU, Professeur, département de science politique, Université de Montréal

Examinatrice externe : Yolande COHEN, Professeure, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France, 1965-2004

Cette thèse porte sur les créations institutionnelles destinées à corriger les inégalités liées aux rapports sociaux de sexe dans les activités de représentation politique des identités et des intérêts. Nous posons l'hypothèse que les régimes genrés de représentation politique changent sous l'effet conjugué des relations entretenues entre acteurs/actrices des espaces pluriels de représentation politique, intéressés par les questions de genre, et des registres discursifs, structurant à la fois l'interprétation des turbulences politiques, sociales ou institutionnelles, qui déstabilisent les régimes, et la construction des revendications, dans les milieux féministes. Nous étudions ce phénomène à travers les discours sur la citoyenneté dans les mouvements des femmes français et québécois, dans les médias, dans les universités, et ceux produits par les organismes chargés de mettre en œuvre les politiques de genre depuis 1965. Nous mettons en évidence l'existence de quatre registres discursifs légitimant les institutions et leurs activités, les revendications et les changements réalisés. Nous montrons que la dimension institutionnaliste et culturaliste des transformations politiques qu'ont connues les femmes au Québec depuis 1970, est remise en cause au milieu des années 1990 par des demandes de démocratisation émanant des groupes de femmes et menacée par une tendance à la libéralisation. Inversement, en France, nous constatons qu'après une gestion des questions liées au genre sur un mode libéral, à la fin des années 1990 apparaissent des innovations politiques selon un registre discursif institutionnaliste et culturaliste, encore en cours de construction.

Mots clés : politique comparée, mouvements des femmes, mouvements sociaux, représentation politique, citoyenneté, identités, intérêts, discours, genre, mobilisation, politiques publiques, Québec, France.

SUMMARY

Women's Movements and Changes in Gendered Regimes of Political Representation in Quebec and France, 1965-2004

My thesis takes as its main object of study institutional innovations aim at correcting gender inequalities appearing in the activities of political representation of gendered interests and identities. My hypothesis is that gendered regimes of political representation change under the double effect of relationship between gender's questions interested actors of plural spaces of representation and discursive registers, structuring at once the interpretation of political, social and institutional turbulences, destabilising political representation regimes, and the construction of feminist claims.

We study this phenomenon through the compared mobilisations and discourses on political representation and citizenship made by militants in women's movements in France and Quebec, in media, in universities, and in official institutions in charge of gender's politics since 1965. We discover four discursive registers legitimating institutions and their activities, claims and changes made. While returning to the genesis of institutional innovation, we notice that the institutionalist and cultural character of the changes for women in Quebec since 1970 entered in crisis since the middle of 90', challenged by claims for democratization made by women's groups and trend from the state to liberalisation of the gendered regime of political representation. On contrary, in France, we founded that after a long periode of liberal management of gender's questions, the end of the 90' favoured the emerging of institutional innovation policies, sustained by an institutionalist and cultural discursive register still in construction, but supported by women in movement.

Keywords : comparative politics, women's movements, social movements, political representation, citizenship, identity, discourse, gender, mobilisation, public policies, Quebec, France.

TABLE DES MATIÈRES

	pages
Résumé	v
Table des matières	vi
Liste des tableaux et figures	x
Liste des encadrés	xi
Liste des sigles	xii
Remerciements	xv
Avant-propos	xvii
Introduction	1
I. Mouvements des femmes et représentation politique	4
I.1. Démocratie représentative et citoyenneté	4
I.2. Mouvements des femmes, citoyenneté et représentation	14
II. Le genre et la représentation politique : Cadre analytique et méthodologie	28
II.1. La notion de régime genré de représentation politique	28
II.2. Quels changements dans les espaces pluriels de représentation politique en France et au Québec?	34
II.3. Comparaison binaire : quelques éléments de méthodologie	45
Chapitre préliminaire : Comment comprendre les changements dans les régimes genrés de représentation politique au Québec et en France ?	51
I. Exclusion/inclusion politique des femmes : Quels liens avec les mouvements des femmes ?	52
I.1. L'approche par la sociologie politique	52
I.2. L'approche par les mouvements des femmes	65
II. Penser le changement dans les régimes genrés de représentation politique	85
II.1. Quand, pourquoi et comment un régime de représentation politique change-t-il ?	85
II.2. Méthode et interprétations	91
<u>Première Partie : De configurations institutionnelles traditionalistes à des configurations libérales et institutionnalisées. Pressions, changements, réactions dans la France et le Québec des années 1970 et 1980</u>	99
Présentation	100
Chapitre 1. La France et le Québec des années 1960 : Des régimes traditionalistes de représentation politique face aux défis de la modernisation économique, sociale et politique	101
I. Caractéristiques des régimes traditionalistes de représentation politique	102
I.1. Dénégation de la légitimité des femmes dans l'espace électoral-partisan	102
I.2. Dimension paroissiale des solidarités dans l'espace associatif	109
I.3. Illégitimité des femmes, ignorance des questions liées au genre dans l'espace administratif	116
I.4. Quelle place pour la critique du régime traditionaliste dans l'espace universitaire ?	119
I.5. Le pouvoir des représentations traditionalistes dans l'espace médiatique	122
II. Turbulences politiques et sociales au tournant des années 1970 : Des réactions divergentes dans les milieux politiques français et québécois	127

II.1.	Une turbulence politique qui prend des proportions différentes en France et au Québec	127
II.2.	Les femmes dans les turbulences politiques	137
Chapitre 2. Émergence de solidarités et de conflits entre féministes dans les espaces pluriels de représentation politique : Les trajectoires opposées de la France et du Québec au début des années 1970		145
I.	Structure des registres discursifs au fondement des solidarités et conflits entre féministes révolutionnaires de la deuxième vague	146
I.1.	Constructions parallèles de registres discursifs féministes dans les espaces pluriels de représentation politique québécois : Conflits, méconnaissance et indifférence	146
I.2.	Le MLF, espace de solidarités fondées sur des malentendus ou espace de construction des différences ?	154
II.	Les relations entre générations féministes : une question identitaire	165
II.1.	Construction plurielle de l'identité féministe au Québec	165
II.2.	Construction de frontières identitaires entre la féministe française et la femme moderne	173
Chapitre 3. Changements de régimes genrés de représentation politique : Libéralisation en France, institutionnalisation au Québec		188
I.	Les dimensions institutionnelles du changement des régimes genrés de représentation politique	188
I.1.	La transformation au Québec d'innovations libérales en institutions de représentation des femmes	189
I.2.	D'un modèle libéral à un fonctionnement libéral des institutions créées en France	195
II.	Dimensions discursives des changements de régimes	202
II.1.	La République française libérale	202
II.2.	Développement d'un régime institutionnalisé de régulation politique genrée au Québec	212
III.	De nouveaux modes de régulation de la représentation politique genrée	221
III.1.	Dimensions de la régulation dans les espaces associatifs	221
III.2.	Différents modes de régulation dans les espaces universitaires	229
Chapitre 4. Les réactions des femmes des espaces pluriels de représentation politique aux nouveaux régimes genrés		239
I.	Les réactions dans les espaces associatifs : comment se représenter soi-même ?	240
I.1.	Le mouvement autonome des femmes françaises : de la coordination à l'éclatement	240
I.2.	Les Québécoises, entre autonomie et collaboration	248
II.	L'enjeu de la diffusion du féminisme dans la société : Une question de registre discursif	258
II.1.	L'enjeu politique du journalisme féministe français	258
II.2.	La représentation politique du féminisme dans les médias québécois	266
III.	Réactions dans l'espace électoral-partisan : Comment se faire représenter correctement ?	273
III.1.	L'impasse française du registre libéral et l'impossibilité de représenter le féminisme	273
III.2.	Des femmes pour représenter le féminisme québécois	283
<u>Deuxième Partie : Les régimes genrés de représentation politique face aux défis de la mondialisation. Restructurations dans la France et le Québec des années 1990-2004</u>		297
	Présentation	298

Chapitre 5. Les turbulences politiques au début des années 90 : Déstabilisations plurielles des régimes genrés de représentation politique	299
I. Déstabilisations plurielles des régimes de représentation politique français et québécois	300
I.1. De l'exception française à l'intégration européenne	301
I.2. Fédéralisme contre projet politique québécois	308
II. La mondialisation des échanges féministes : pluralité de recettes, pluralité de discours	314
II.1. Pluralisme identitaire, pluralisme des revendications des Québécoises	314
II.2. Les Françaises vont à Bruxelles : construction de nouvelles institutions	328
 Chapitre 6. Contestation des régimes genrés de représentation politique : De nouvelles solidarités et de nouveaux conflits	 348
I. De nouvelles solidarités... et de nouveaux conflits	349
I.1. L'émergence d'un mouvement français pour la parité	349
I.2. Nouvelles mobilisations, élargissements et divergences dans le mouvement des femmes québécois	366
II. Nouveaux éléments des registres discursifs structurants des féministes	384
II.1. De la parité aux multiples parités : comment les Françaises s'accommodent d'un nouveau « quasi-concept »	384
II.2. Les divers sens de la démocratisation au Québec	401
 Chapitre 7. Restructurations des régimes genrés de représentation politique depuis 1995	 424
I. Innovations, sédimentation institutionnelle en France et au Québec après 1995	425
I.1. Processus d'institutionnalisation du régime libéral français de représentation politique	425
I.2. Processus de libéralisation du régime institutionnalisé au Québec	439
II. De nouvelles politiques qui concernent la régulation des rapports des femmes à la représentation politique	450
II.1. Un programme québécois pour motiver les femmes : un projet féministe ?	450
II.2. Changements législatifs en France : le terrain des résistances	462
 Chapitre 8. Nouvelles régulations et nouvelles relations entre acteurs et actrices des espaces pluriels de représentation politique ? (1995-2004)	 472
I. Entre pratiques contestataires et pratiques institutionnelles de représentation politique genrée	472
I.1. Le mouvement des femmes québécois et la gestion partenariale : limites et ruptures	473
I.2. Le mouvement des femmes français et les pratiques contestataires : Renouveau et déceptions	478
II. Nouveaux modes de régulation des relations entre espaces pluriels de représentation politique	487
II.1. L'affrontement politique au Québec : de la rue aux urnes	487
II.2. Les féministes françaises et la tourmente institutionnelle : Quelle légitimité, quelle autonomie ?	502
 Conclusion : mouvements des femmes et régimes de représentation politique au Québec et en France : quels changements, quelles perspectives ?	 521
I. Bilan théorique et méthodologique : Quelles conséquences pour les recherches en science politique ?	522

I.1.	Le concept de régime de représentation politique dans le corpus théorique	523
I.2.	Une démonstration de la pertinence d'une approche des mouvements sociaux par la régulation	525
I.3.	La comparaison et le néo-institutionnalisme historique comme approches privilégiées pour comprendre les transformations liées au genre dans l'espace politique	527
II.	Bilan analytique : quels changements dans les régimes genrés de représentation politique ?	531
II.1.	Autant au Québec qu'en France, les régimes de représentation politique demeurent genrés sur la régulation politique	532
II.2.	Des changements institutionnels, même aux effets limités, sont quand même des changements	535
II.3.	En démocratie, les régimes de représentation politique peuvent changer sous l'effet de turbulences politiques, sociales et institutionnelles, mais dans les limites permises par l'interprétation politique de ces turbulences	541
III.	Pistes de recherche	544
III.1.	Les autres mouvements et leurs rapports aux régimes de représentation politique	544
III.2.	La construction des registres discursifs structurants	546
III.3.	La diffusion des idées et des analyses	549
	Sources documentaires	553
	Annexes	594

Liste des tableaux

	Pages
Tableau I.1. Pourcentage de femmes élues au Québec (1976-2003)	35
Tableau I.2. Pourcentage de femmes élues en France (par décennie depuis 1980)	37
Tableau I.3. Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes des principaux partis politiques français (1992-2002)	38
Tableau II.1. Typologie des dimensions du rapport à l'égalité femmes-hommes	94
Tableau II.2. Grille d'analyse des registres discursifs structurants	97

Liste des figures

Figure II. 1. Modèle explicatif des changements dans les régimes genrés de représentation politique	90
Figure 4.1. Part des thèmes dans trois revues féministes françaises des années 70	261
Figure 4.2. Créations et disparition des revues féministes françaises (1971-1990)	263
Figure 4.3. Part des thèmes dans les revues féministes québécoises des années 70	267
Figure 4.4. Créations et disparition des revues féministes québécoises (1971-1990)	269

Liste des encadrés

	Pages
Encadré II. 1 – La logique floue en mathématiques	89
Encadré 2.1 – Chronologie des luttes pour l'avortement au Québec	<u>171</u>
Encadré 2.2 – Chronologie des luttes pour l'avortement en France	184

Liste des sigles

Liste des principaux sigles pour le Québec :

ACFAS	Association canadienne française pour l'avancement des sciences
ADQ	Action démocratique du Québec
AFÉAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
BQ	Bloc québécois
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CCCSF	Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec
CDÉACF	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CRDIM	Conseil régional de développement de l'île de Montréal
CIAFT	Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
CIRF	Centre d'information et de référence pour les femmes
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CNAPF	Comité national d'action politique des femmes du Parti québécois
CPE	Centre de la petite enfance
CRD	Conseil régional de développement
CRI-VIFF	Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes
CRSH	Conseil de recherche en sciences humaines
CSF	Conseil du statut de la femme
CSN	Confédération des syndicats nationaux
FFQ	Fédération des femmes du Québec
FCALA	Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement
FLF	Front de libération des femmes
FRAPPE	Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
GIERF	Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche féministes
GREMF	groupe de recherche multidisciplinaire féministe
IREF	Institut de recherches et d'études féministes
MAPAQ	Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
MLCW	Montreal Local Council of Women
NAC	National Action Comitee/Comité canadien d'action sur le statut de la femme
NPD	Nouveau parti démocratique
PCC	Parti conservateur du Canada
PLC	Parti libéral du Canada
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
RCM	Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal
RAIF	Réseau d'action et d'information pour les femmes
UQAM	Université du Québec à Montréal

Liste des principaux sigles pour la France

ANCIC	Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception
ATTAC	Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
CADAC	Coordination des associations pour le droit à l'avortement et la contraception
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFÉI	Centre féminin d'études et d'information
CIDF	Centres d'information sur les droits des femmes
CILAF	Comité international de liaison des associations féminines
CIR	Convention des institutions républicaines
CLEF	Coordination française pour le Lobby européen des femmes
CNDF	Collectif national pour les droits des femmes
CNFF	Conseil national des femmes françaises
CNIDFF	Centre national d'information sur le droit des femmes et des familles
CODIF	Centre d'orientation, de documentation et d'information féminin
COMED	Association des conjointes de médecins
FAVEC	Fédération des associations de conjoints survivants
IVG	Interruption volontaire de grossesse
LEF	Lobby européen des femmes
MDF	Mouvement démocratique féminin
MFPF (Planning)	Mouvement français pour le planning familial
MLAC	Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception
MLF	Mouvement de libération des femmes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
PS	Parti socialiste français
PC	Parti Communiste français
RPR	Rassemblement pour la République
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière
UDF	Union pour la démocratie française
UFCS	Union féminine civique et sociale
UFF	Union des femmes françaises
UIP	Union interparlementaire
UNR	Union nationale pour la République

Je dédicace cette recherche à Orane et Adrien,
En espérant qu'un jour leur sera reconnue la même citoyenneté

Remerciements

Je remercie tout spécialement mes directrices de recherche, Jane Jenson, pour l'échange intellectuel si riche qu'elle m'a toujours offert et sa patience devant mes tergiversations, ainsi qu'Armelle Le Bras-Chopard, toujours présente pour me redonner courage et proposer ses bons conseils. Je remercie aussi Évelyne Tardy, qui m'a dirigée vers le Québec pour la comparaison, Joseph Hubert pour son aide précieuse dans les méandres administratifs québécois et Nicky Le Feuvre pour m'avoir encouragée à tenter l'aventure.

Cette thèse doit beaucoup à Pascale Dufour, dont le cours sur la régulation politique a servi de détonateur théorique, et avec qui j'ai goûté le plaisir de la collaboration dans la recherche, ce qui m'a motivée pour achever ce travail. Cette thèse doit aussi énormément à toute l'équipe de la revue *Lien Social et Politiques-RIAC*, dont la richesse des discussions, en comités de lecture, a profondément nourri ma comparaison entre la France et le Québec. Je remercie également Dominique Masson, Laurence McFalls et Robert Dalpé pour leurs précieux conseils, et Michelle Zancarini-Fournelle pour m'avoir accueillie à l'Institut universitaire de formation des maîtres de Lyon.

Cette thèse repose sur la cinquantaine de personnes que j'ai rencontrée pour l'écrire, donc je les remercie toutes très chaleureusement. Leurs énergies pour faire avancer la cause des femmes m'ont fourni l'énergie pour la raconter. Je tiens en particulier à remercier celles qui sont restées en contact pour continuer à m'informer ou s'informer de mes travaux, Josée Boileau, Agnès Hubert, Florence Montreynaud et Jacqueline Martin. En outre, je suis très reconnaissante envers les personnes qui m'ont accueillies dans les divers centres de documentation, en particulier Huguette Dalpé à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Montréal), Maryse Rivard au Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (Montréal), Chrystel, Frédérique et Hélène au centre de documentation du Mouvement français pour le planning familial (Paris).

Un grand merci à l'ensemble des collègues de l'Université de Montréal, auxquels je dois beaucoup pour mon propre cheminement, dans ma pensée, dans ma compréhension de la

diversité culturelle et de moi-même. Je pense surtout à Isabelle Beaulieu, Thierry Giasson, Mamoudou Gazibo, Carolyn Lloyd, Nadia Ponce Morales, Isabelle Petit, et à mon collègue français, Christophe Traisnel, dont j'ai profité de l'expérience de cotutelle de thèse. En outre, j'ai eu la chance de rencontrer en France les chercheuses de l'association Effigies, je pense en particulier à Anne Revillard et Laure Bereni, dont la sollicitude et la gentillesse n'ont d'égal que leur sens aigu du partage des informations et des réflexions sur leur objet. Je remercie aussi vivement mon ancien collègue et ami de Paris I, Julien Adda, dont le poste d'observation privilégié de la vie politique parisienne m'a été d'une aide si précieuse. Pour toutes les nuitées passées chez eux à Paris et pour m'avoir si souvent attendue tard le soir, après mes entrevues, merci à mes amis Isabelle et Jean-Luc, Nathalie et Christophe, Annabel et Julien.

Cette thèse n'aurait pas abouti sans l'aide précieuse de mon mari Stéphane, mon principal soutien moral et financier depuis la naissance de notre deuxième enfant. En outre, je le remercie vivement, ainsi que ma fille Orane, de m'avoir accompagnée pendant trois ans à Montréal, et de s'être si gentiment adaptés à mes horaires de travail. Le petit Adrien a également droit à sa part de mercis, tant il a été un bébé en or pour une maman bien préoccupée.

Enfin, pour leur appui financier, je remercie :

- le Conseil international d'études canadiennes, dont la bourse du gouvernement du Canada m'a convaincue de partir faire un Ph.D. ;
- le Département de science politique de l'Université de Montréal pour les trois années de bourses qu'il m'a accordées ;
- la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, pour la bourse d'excellence de la Fondation J.A. DeSève, et la bourse pour congé maternité, qui ont confirmé le soutien canadien pour ma recherche.
- Pour mes divers trajets en Europe, je remercie le Centre d'études allemandes et européennes de l'Université de Montréal de m'avoir admise à une bourse de recherche et d'appoint ;
- pour mes voyages outre-atlantique et les frais de fonctionnement de la cotutelle, je remercie le ministère français de la Recherche qui m'a octroyé une subvention de cotutelle de thèse.

Avant propos

Cette thèse est née d'un projet professionnel dans le cadre du Diplôme d'études supérieures spécialisées « Politiques du développement social : hommes, femmes, rapports sociaux » dirigé par l'équipe de recherche SIMONE-SAGESSE, à l'Université de Toulouse-le-Mirail. Admise dans cette formation sur un projet de création d'un organisme de formation politique sur le genre, j'ai vite compris, au cours de la préparation de ce diplôme, que mon projet était irréalisable sans une formation doctorale complémentaire. L'entrée dans l'univers de la littérature féministe ressemble à un nouveau départ dans la formation intellectuelle, tant il est vaste et inconnu de celles et ceux qui ont suivi un cursus universitaire traditionnel.

Plusieurs personnes ont contribué à ce projet de doctorat. La professeure de science politique Évelyne Tardy m'a invitée à partir au Québec observer les Clubs politiques féminins et les diverses expériences de formation politique des femmes ; Annie Junter, professeure de droit à Rennes, m'a raconté son expérience de formation continue des élues de la région rennaise et encouragée à en faire de même ; Claude Touchefeu, élue conseillère générale de Haute Garonne, déplorant la faible politisation de ses collaborateurs sur les questions de genre, m'a aussi motivée. Présenté lors d'un colloque de l'Association nationale des études féministes à l'automne 1997, ce projet de partir chercher au Canada une expertise en science politique sur les mouvements des femmes, les femmes en politique et les politiques de genre a suscité l'intérêt d'Armelle Le Bras Chopard, qui a immédiatement suggéré de réaliser cette thèse en cotutelle, un dispositif tout nouveau de collaboration entre la France et le Québec. Toutefois, sans l'aide d'André Ricard, chercheur au CNRS à Toulouse, et de Joseph Hubert, vice-doyen à la recherche à l'Université de Montréal, je n'aurais sans doute jamais eu la chance de rencontrer la professeure qui convenait le mieux pour accompagner mon projet, Jane Jenson.

Réaliser une thèse en cotutelle relève de l'aventure, personnelle et intellectuelle. Sur le plan personnel, les exigences canadiennes en matière de scolarité de doctorat m'ont conduite à demeurer trois ans à Montréal, au lieu de la simple année prévue et financée au départ. Mais les possibilités d'exercer des activités de recherche et d'enseignement sont suffisamment nombreuses à Montréal pour que l'on puisse survivre à ce genre de contretemps. Le problème n'est pas le même en France, où les limites d'âge ne permettent pas toujours d'obtenir des bourses ou bien de réaliser des vacances, où les contrats d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche nécessitent une disponibilité limitant le temps consacré à la thèse, et ne sont de toutes manières

pas renouvelés aux femmes enceintes... Les obstacles à la poursuite de ma thèse ont été beaucoup plus nombreux en France qu'au Québec.

Toutefois, sur un plan intellectuel, la cotutelle m'a ouvert des horizons et je ne saurais trop la recommander à tous les chercheurs-es qui en ont la possibilité. Tout d'abord, bien que nous parlions la même langue, nous n'avons assurément pas la même culture en France et au Québec. J'ai appris des Québécois-es à écouter les arguments des autres, à accueillir leur pensée sans *a priori* critique et à admettre le pluralisme des divers courants d'analyse. Ne pas condamner d'avance un texte, lui donner sa chance, au détour d'une phrase, de nous livrer le cœur de l'argument, découvrir des pensées holistes sous des abords purement individualistes, ou inversement, autant de moments d'exaltation intellectuelle que certains professeurs-es, comme André J. Bélanger, Jane Jenson ou Laurence McFalls m'ont permis de vivre. J'ai retrouvé cette attitude d'ouverture aux propos des autres dans la manière dont une majorité de Québécois semblent avoir accepté les analyses des femmes, intégré l'existence de rapports sociaux de sexe et admis qu'il fallait remédier au problème.

L'acculturation n'est pas qu'un processus de celui qui part, mais aussi un moment à vivre pour celui qui revient. Le décentrement que procure la vie à l'étranger permet de voir notre propre Histoire autrement. Cette thèse va sans doute paraître indulgente envers les féministes françaises, si critiquées dans la littérature et les médias, mais dont le courage a forcé mon admiration. Le contexte d'hostilité dans lequel elles ont avancé leurs revendications dans les années 70-80 m'a sans doute d'autant plus frappée, que le contexte québécois était on ne peut plus favorable à l'accueil de la pensée féministe. Mais les contextes changent, et les difficultés des Québécoises aujourd'hui, devant la montée d'une poussée anti-féministe et de la pensée libérale, contrastent avec l'ouverture nouvelle des hommes français à leurs congénères. Comment organiser au mieux les luttes dans les deux espaces ? Comment profiter au mieux des ouvertures, tout en parant au « backlash » ?

J'ai tenté de traduire scientifiquement ces dimensions ressenties de la culture par l'analyse des idées, des environnements discursifs et des représentations. Comprendre la force de l'environnement intellectuel sur la construction des registres discursifs n'enlève pas aux acteurs et actrices l'originalité de leurs idées. J'espère que mon propos ne se lira pas comme une manière de faire entrer les discours des mouvements des femmes dans des grands courants philosophiques mais bien le contraire, comme une manière de montrer combien ces mouvements enrichissent, transforment, participent à la construction de ces registres.

Cette thèse m'a aidée à comprendre quel accès ont les femmes aux divers espaces où l'on exerce un pouvoir sur les représentations sociales et politiques de leurs identités et de leurs intérêts collectifs. Elle m'a permis de saisir plus précisément où se situent les problèmes et les difficultés à venir, comment analyser et comprendre ce qui se produit aujourd'hui, dans quel contexte demain l'on pourra pousser de nouvelles revendications, à quelle condition elles seront entendues et satisfaites. J'espère donc bien pouvoir désormais informer et former correctement tous les acteurs et actrices intéressés-es par les questions de genre sur les diverses manières dont ils pourront, dans leur quotidien, mettre en œuvre des politiques d'égalité.

INTRODUCTION

La fin du vingtième siècle constitue une période particulièrement propice à l'engagement politique des femmes. Il n'y a presque plus de pays qui leur refusent le droit de vote¹ et de plus en plus de figures politiques féminines occupent le devant de la scène. Toutefois, pour « naturelle » que puisse paraître cette lente féminisation du politique, surtout dans les régimes démocratiques, dont les principes de base sont porteurs d'une égalité entre tous les citoyens, elle s'accompagne en général de revendications de citoyenneté de la part des femmes elles-mêmes. Les pays occidentaux qui connaissent des démocraties depuis plus d'un siècle, représentent à ce titre, des espaces privilégiés, pour observer et comprendre cette féminisation et les mobilisations qui l'accompagnent, puisque la représentation politique y est demeurée longtemps une exclusivité masculine.

Le projet de comparaison entre le Québec et la France survient en 1998, suite à l'engagement des deux gouvernements dans des politiques de féminisation des assemblées élues radicalement différentes. En France, le gouvernement de Lionel Jospin inscrit à son agenda une réforme sur la parité, visant à contraindre le monde politique à faire une place aux femmes, tandis qu'au Québec, le gouvernement propose le financement d'un programme de formation des femmes à la politique, programme qui se limite aux instances locales et qui fait appel au monde associatif pour recruter et qualifier du personnel féminin. En outre, notre attention est surtout attirée par le contexte de ces décisions politiques, d'apparence plutôt paradoxale. En France, cet agenda succède à une mobilisation, qui s'appuie sur la dénonciation de la très faible féminisation des instances électives (entre 5 et 20%) et fait l'objet d'un intense débat dans les milieux associatifs, politiques, médiatiques et intellectuels. Au contraire, au Québec, cette question n'est absolument pas débattue, le mouvement féministe n'étant pas porteur d'une revendication de parité en politique. Ce phénomène est d'autant plus curieux, sur le plan politique que, tandis que les féministes françaises déplorent, depuis le début des années 1980, la faiblesse de leur

¹ Depuis que le Koweït, au printemps 2005, a accordé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes, il ne reste plus que l'Arabie Saoudite qui leur refuse ce droit (accordé aux hommes aux élections locales en 2005), et les Emirats Arabes Unis, où les hommes, non plus, ne votent pas. Cf. la chronologie mondiale de la reconnaissance aux femmes des droits de vote et d'éligibilité. Union interparlementaire. *Site de l'Union interparlementaire* [En ligne]. <http://www.ipu.org/wmn-e/suffrage.htm> (Page consultée le 7 juillet 2005).

mouvement, les Québécoises, en revanche, possèdent un mouvement féministe beaucoup plus important, en nombre de militantes et d'associations, bien mieux institutionnalisé et beaucoup plus visible sur la scène médiatique et politique, surtout suite à la Marche des femmes pour la pauvreté de 1995, qui mobilise des centaines de milliers de personnes. Il peut donc paraître fort paradoxal que ce mouvement n'ait, ni revendiqué pour la parité, ni débattu à ce sujet à l'occasion du lancement du programme gouvernemental², un programme qui le sollicite directement. On pourrait imputer ce désintérêt à une importante féminisation des assemblées, mais le nombre de femmes présentes en politique stagne dans la province canadienne et au niveau fédéral depuis 1989 (entre 10 et 20%). On ne peut non plus invoquer un manque de communications et d'échanges, les relations France-Québec étant relativement importantes dans les milieux politiques et féministes. Voilà donc un phénomène dans lequel deux gouvernements s'engagent dans des politiques de féminisation des instances de prise de décision, tantôt coercitive, tantôt incitative, la première sous la pression extérieure d'un mouvement organisé, la deuxième en l'absence d'une telle pression.

Par ailleurs, ce contraste soulève sur le plan théorique la question du « sens » de ces processus de féminisation du politique. Selon la théorie tocquevillienne, il s'agirait d'une étape dans la dynamique générale de développement des démocraties, dynamique qui conduirait à l'élargissement des bases du recrutement politique aux différentes catégories de la population, en s'appuyant, pour les femmes, sur leur accès au salariat. Cette démocratisation prendrait diverses formes et rencontrerait parfois un mouvement organisé pour la pousser, mais pas nécessairement. Cependant, cette analyse, reprise par des auteurs-es structuralistes³, ne permet pas à elle seule de comprendre pour quelle(s) raison(s) ce phénomène diffère entre la France et le Québec, où les structures sociales évoluent de manière semblable. Nous trouvons-nous réellement devant un même phénomène de « démocratisation » ? À l'opposé, selon une approche volontariste, il faudrait interpréter ce phénomène en termes de choix rationnels des décideurs au pouvoir : le choix de Lionel Jospin en France, pris dans une crise de la représentation politique qui touche particulièrement son parti, d'accepter le changement poussé un mouvement organisé⁴, et au

² Un petit débat au Québec est apparu en réaction à la politique française et non pas à la politique québécoise, au tournant des années 2000. Cf. Danielle STANTON. « Débat : La parité au Québec ? » *La Gazette des femmes*, vol. 23, n°3, sept-oct. 2001, pp. 23-25.

³ Cette approche est défendue par exemple dans « Introduction ». *Politix*, vol.13, n°51, « La cause des femmes », 2000, pour dénoncer la propension des militantes paritaristes à s'immiscer dans le processus de féminisation, supposé contingent aux changements socio-économiques des trente dernières années. Au Québec, Chantal Maillé, pour qui l'accès des femmes au salariat et aux études supérieures explique la constitution d'une élite politique féminine, suggère tout de même que le mouvement des femmes aurait joué un rôle d'impulsion important. Cf. Chantal MAILLÉ. *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990.

⁴ Mariette SINEAU. *Profession : femme politique*. Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

Québec, le choix stratégique d'un Lucien Bouchard, à la recherche d'un support électoral féminin juste avant une échéance, alors que son gouvernement s'est plutôt brouillé avec le mouvement féministe qui constituait l'un de ses alliés en début de mandat. Cependant, ce total volontarisme politique n'explique pas la nature du choix politique, celui d'une politique de féminisation plutôt que d'un autre sujet pour attirer les électeurs et électrices, et ne permet pas non plus d'expliquer les différences entre les deux cas. Enfin une approche culturelle pourrait conduire à comprendre ce phénomène comme la manifestation d'un contraste important, entre le libéralisme à l'américaine et un certain autoritarisme à la française, où la clôture du champ politique sur lui-même aurait provoqué une plus grande radicalité dans la solution préconisée⁵. Mais on n'explique alors pas les raisons du choix d'une politique de féminisation, ni pourquoi elle survient en même temps en France et au Québec. D'autant plus que, sur un plan analytique, ces politiques de féminisation paraissent même « contre-culturelles » : la politique française part d'une analyse des contraintes du système, démarche plutôt « féministe », alors que la culture française est réputée pour son anti-féminisme⁶, tandis qu'au Québec, la politique incitative paraît en retrait sur ce plan, partant de l'idée que les femmes seraient responsables de leur absence en politique, dans un contexte culturel où au contraire, le féminisme est bien accepté et amplement diffusé⁷. Sommes toutes, l'approche culturelle s'avère plus pertinente pour comprendre les permanences que les changements, et cette thèse n'a pas pour objectif de comprendre la reproduction des inégalités entre les femmes et les hommes en politique, ni les blocages qu'elles rencontrent, mais de saisir des changements dans le domaine de l'accès des femmes à la citoyenneté.

Ainsi, aucun de ces trois grands courants analytiques de la science politique, pris séparément, ne permet de saisir pleinement ce phénomène. C'est pourquoi nous nous sommes tournées vers une approche néo-institutionnaliste historique qui, d'une part, suggère de comprendre les processus de féminisation comme des innovations institutionnelles qui apparaissent à la faveur de « chocs exogènes », qui peuvent alors être les mêmes pour les cas français et québécois ; d'autre part, invite à rechercher la part mi-volontaire et mi-structurelle des changements, ce qui permet de tenir ensemble les deux formes du phénomène. Enfin, cette approche accorde une place importante aux idées et aux pratiques politiques et sociales, compris

⁵ Catherine Achin soutient dans sa thèse que le champ politique français est particulièrement fermé. Cf. Catherine ACHIN. « Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne 1945-2000 ». Thèse de doctorat, Grenoble, Université de Grenoble II, 2003.

⁶ Christine BARD, dir. *Un siècle d'antiféminisme*. Paris, Fayard, 1999.

⁷ Francis DUPUIS-DÉRY. « La question du genre dans les partis anarchistes en France et au Canada. Vers un anarchisme radical ? » Dans Patricia ROUX et Olivier FILLEULE, dir. *Le sexe du militantisme*. S.l., 2006, [À paraître].

comme des facteurs culturels déterminant les formes du changement⁸. Dans cette perspective, nous avons resitué ces politiques dans un processus beaucoup plus vaste d'accès des femmes à la citoyenneté dans les systèmes politiques démocratiques, français et québécois. Cette thèse part de l'idée que ces décisions politiques s'inscrivent dans un ensemble de changements d'ordre institutionnel, législatif et discursif dans la régulation de la représentation politique des personnes et des questions en fonction du genre.

Cette introduction s'organise en trois temps : après avoir présenté les débats théoriques dans lesquels s'inscrit notre recherche, ainsi que les définitions au fondement de notre analyse, nous aborderons la notion de régime genré de représentation politique, concept analytique qui organise notre travail, et esquisserons une brève présentation de notre objet à la lumière de ce cadre d'analyse, avant de présenter les enjeux liés à la méthode comparative.

I. Mouvements des femmes et représentation politique

La relation des mouvements des femmes à la représentation politique s'inscrit dans un courant de réflexion en science politique sur la démocratie représentative et la citoyenneté. Nous commencerons donc par présenter la manière dont notre objet croise ces débats, puis nous verrons comment articuler notre analyse aux réflexions sur ce sujet dans les milieux féministes.

I.1. *Démocratie représentative et citoyenneté*

Démocratie représentative et citoyenneté constituent deux concepts au cœur du renouvellement de la réflexion philosophique et théorique sur les régimes politiques occidentaux des années 1990-2000, même si le premier est relativement moins exploré que le second⁹. Dans les approches philosophiques et juridiques de la démocratie représentative, la représentation politique est généralement considérée comme le rapport entre un représentant et ses représentés¹⁰, rapport défini juridiquement en terme de « mandat », régi par les partis politiques et

⁸ Sur le néo-institutionnalisme historique, cf. Peter A. HALL et Rosemary TAYLOR. « La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». *Revue française de science politique*, vol.47, n°3-4, 1997, pp. 469-496 ; Bo ROTHSTEIN et Sven STEINMO, dir. *Restructuring the Welfare State. Political Institutions and Policy Change*. New York, Palgrave Mcmillan, 2002 ; Mamoudou GAZIBO et Jane JENSON. *La politique comparée. Fondements, enjeux et approches théoriques*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004, pp. 189-216.

⁹ David LAYCOCK, dir. *Representation and Democratic Theory*. Vancouver, University of British Columbia, 2004, p.xii.

¹⁰ François D'ARCY et Guy SAEZ. « De la représentation ». Dans François D'ARCY, dir. *La représentation*. Paris, Economica, 1985.

leurs offres politiques¹¹. Ce rapport a toujours posé un problème philosophique important du fait que l'intérêt général ne s'apparente pas à la somme des intérêts particuliers, mais plutôt à leur agrégation, et qu'en pratique, selon Rousseau, la prise de décision ne peut que relever de l'arbitrage de l'exécutif, ce qui condamne à l'échec le principe représentatif d'agir pour les autres. Mais le mandat politique comme relation d'obligation, le représentant étant tenu de réaliser ses promesses électorales, n'a pas trouvé d'expression juridique dans la réalité politique¹², alors qu'il demeure souvent à l'horizon des attentes des citoyens-nes, avec l'idée de démocratie délibérative. Selon la formule de John Locke, le mandat consiste plutôt en une relation de « consentement » de la part du représenté, relation par laquelle le citoyen concède sa part de volonté et de souveraineté à son représentant, avec l'idée sous-jacente que seule une élite politique serait en mesure de percevoir l'intérêt général, au delà des intérêts particuliers. Ainsi, deux modes de légitimation du pouvoir se côtoient : dans la théorie libérale, une sorte de main invisible, pareille à celle du marché, garantirait d'offrir au « citoyen-consommateur » les conditions optimales pour réaliser son choix de la meilleure politique gouvernementale¹³. Dans la théorie républicaine, qui fait l'objet actuellement d'un renouveau de la réflexion philosophique, les gouvernants vertueux seraient guidés par une certaine idée de l'intérêt général¹⁴, obtenu par le partage d'une même conception du « bien », dans une version consensuelle, par la confrontation d'une pluralité de valeurs, dans une version conflictuelle¹⁵.

La représentation politique soulève donc directement la question des modes de légitimation du politique¹⁶. Comme le souligne Jacques Lagroye, les dirigeants sont pris en étau, entre la nécessité d'exprimer une parole souveraine, énonçant les fondements de l'ordre social, parole légitimant leur pouvoir, et l'impossibilité de proposer des représentations de la vie sociale

¹¹ Herbert KITSCHOLT. « Linkage between Citizens and Politicians in Democratic Polities ». *Comparative Political Studies*, vol. 33, n°6/7, août-sept. 2000, pp. 845-879.

¹² Selon la formule célèbre de Carré DE MALBERG, par l'élection, les citoyens ne délèguent pas au député un pouvoir mais lui confèrent un statut duquel il tire son pouvoir. Cf. Carré DE MALBERG. *Contribution à la théorie générale de l'État, tome II*. Sirey, réimpression CNRS, 1962, n°341 [1^{ère} éd. 1922].

¹³ Mentionnons par exemple Robert DAHL. *A Preface to Democratic Theory*. Chicago, University of Chicago Press, 1956 et le modèle d'économie politique de Chicago représenté par George STIGLER. « The Theory of Economic Regulation ». *Belle Journal of Economics and Management Science*, n°2, 1971, pp. 3-21 et Philip PETTIT. *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*. Paris, Gallimard, 2004, pp. 269-271. Pour encore plus de détails cf. Charles M. CAMERON et Rebecca MORTON. « Formal Theory Meets Data ». Dans Ira KATZNELSON et Helen V. MILNER, dir. *Political Science: the State of the Discipline*. New York et Londres, W.W. Norton & Company Inc., 2002, pp. 788-789.

¹⁴ Tel est l'argument de Sieyès dans *Orateurs de la Révolution française* (ouvrage collectif). Paris, Gallimard, La Pléiade, 1989, p. 1019 et suivantes, cité par Dominique SCHAPPER. *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*. Paris, Gallimard, 2002, p. 232.

¹⁵ Selon la typologie de Serge Audier, qui classe Rousseau, Condorcet, Kant, Habermas et Pettit parmi les premiers, Machiavel, Montesquieu et Tocqueville parmi les seconds, auxquels il se rattache. Cf. Serge AUDIER. *Les théories de la république*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 2004.

¹⁶ Jacques LAGROYE. « La légitimation ». Dans Madeleine GRAWITZ et Jean LECA, dir. *Traité de science politique, Tome 3*. Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 408.

qui s'écarteraient trop des idées reçues, de la culture commune à toute une société¹⁷. Régulièrement, les modes de légitimation de la démocratie représentative sont remis en cause et la littérature philosophique et théorique revient sur les relations entre gouvernants et gouvernés du point de vue de l'État et de son « efficacité fonctionnelle »¹⁸. Les électeurs sont-ils satisfaits des performances de leurs gouvernants ? Si les représentants sont là pour agir à la place du peuple, remplissent-ils leur engagement ? Dans quelle mesure ne devraient-ils pas constituer aussi un reflet du peuple ? Serait-ce une condition pour que ce dernier soit bien représenté ? Dans quelle mesure la démocratie par consentement laisse-t-elle la place à la contestation et à l'expression des groupes opprimés¹⁹ ? La réflexion sur la démocratie représentative dénonce les limites de l'élitisme politique et la virtualité du système de représentation²⁰. La littérature féministe participe pleinement à ce travail de déconstruction et reconstruction des idéaux démocratiques, appelant à un dépassement de la dichotomie entre les modèles libéral et républicain²¹.

En dénonçant le caractère « patriarcal » des sociétés occidentales, les féministes proposent une représentation de la réalité sociale qui bouscule les idées reçues, destinée à faire prendre conscience aux femmes des injustices que l'ordre social commet à leur égard. Comment consentir sa part de pouvoir à des dirigeants de sexe masculin, alors qu'il n'est pas dans leur intérêt personnel, du fait de leur position avantageuse dans le système de « di-vision » selon les sexes, de promouvoir une représentation égalitaire des relations entre les sexes ? Cette critique les conduit à poser la question du rôle du sexe du représentant. Les hommes représentent-ils aussi les femmes lorsqu'ils représentent leurs électeurs²² ? L'existence de doubles standards dans la loi, d'inégalités économiques, sociales, et politiques entre les hommes et les femmes ne se heurte-elle pas au déni, par les hommes politiques, de l'existence d'intérêts politiques liés au genre ? L'exclusion des femmes du politique est-elle vraiment fondée sur leur « incapacité à gouverner effectivement »²³ ? Les premières philosophes et sociologues qui posent ces questions développent alors des théories

¹⁷ Cf. LAGROYE, 1985, *op. cit.*, p. 409.

¹⁸ Bernard LACROIX. « Les médiations État-société et le néo-corporatisme. Conclusion ». Dans D'ARCY, 1985, *op. cit.*, p. 177.

¹⁹ Sur la démocratie de contestation et la République délibérative, cf. PETTIT, 2004, *op. cit.*, pp. 245-273.

²⁰ Cf. SCHNAPPER, 2002, *op. cit.*, p. 237. L'auteur parle de « tension entre la représentation réelle et la représentation virtuelle » et souligne qu'on « n'a cessé de débattre sur la compatibilité entre la représentation et la démocratie ».

²¹ Judith SQUIRES. « The State in (and of) Feminist Visions of Political Citizenship ». Dans Catriona MCKINNON et Ian HAMPSHER-MONK, dir. *The Demands of Citizenship*. London, New York, Continuum, 2000, pp. 35-50.

²² Virginia Sapiro estime que les femmes occupant une position sociale et économique différente de celle des hommes dans la société, et n'étant pas socialisées comme eux, leurs intérêts diffèrent de ceux des hommes. Leur absence de la prise de décision les exclut de la représentation politique, et ce malgré le droit de vote. Cf. Virginia SAPIRO. *The Political Integration of Women: Roles, Socialization, and Politics*. Urbana, Chicago, London, University of Illinois Press, 1983.

²³ Iris Marion YOUNG. *Justice and the Politics of Difference*. Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1990, en particulier le chapitre 7 sur le « mythe du mérite ».

sur la représentation descriptive ou « miroir »²⁴ (*standing for*), introduisant le rôle du symbolique dans la relation de représentation (des assemblées à l'image des sociétés)²⁵ et nous renvoyant ainsi à l'ancien questionnement de Proudhon sur la manière de rapprocher l'identité d'intérêts entre délégués et mandataires²⁶. Car si, comme le souligne Anne Phillips, la présence de femmes en politique ne garantit en rien la représentation substantive (*acting for*) du féminisme²⁷, elle facilite tout de même l'identification de la population féminine à ses représentants-es.

Lorsque la légitimité des gouvernants est remise en cause, comme le montre Philippe Braud dans le cas de l'extension du suffrage universel, ces derniers trouvent des mécanismes pour assurer la suprématie de leurs savoirs intellectuels et sociaux et écarter « le grief d'autoritarisme »²⁸. Par exemple, en France, au début de la Troisième République, une bureaucratie étatique se développe et prend l'habitude de consulter des citoyens concernés par leurs domaines d'activité, pour faire remonter, parfois mieux que les politiciens eux-mêmes, les demandes des populations, des groupes d'intérêt et/ou des usagers. Ainsi, Philippe Braud suggère qu'au delà de l'idée de délégation et de similitude entre représentants et représentés, la représentation constitue un enjeu des luttes entre acteurs politiques (formations politiques, groupes d'intérêts, etc.) « pour le monopole tendanciel de la représentativité »²⁹. Enjeu de luttes de pouvoir, la représentation politique peut alors se définir comme un « mécanisme de dépossession démenti par un système de raisons appropriées » qui s'origine dans « un travail de rassemblement et un travail de mise en scène »³⁰.

Cette approche de la représentation politique, plus sociologique que philosophique, s'inscrit dans le développement de tout un champ d'investigation sur les mécanismes de représentation politique alternatifs à la représentation parlementaire, comme par exemple le néo-corporatisme, un modèle de prise de décision qui associe l'État, le patronat et les syndicats, comme dans l'exemple français de la sécurité sociale. En France, on parle toutefois de

²⁴ Les notions de *acting for* et *standing for* sont bien développées par Hanna Fenichel PITKIN. *The Concept of Representation*. Berkeley, University of California Press, 1967 et reprises par Manon Tremblay, avec pour traduction la « représentation substantielle » (*acting for*) et la « représentation descriptive » (*standing for*). Cf. Manon TREMBLAY. *Des femmes au parlement : une stratégie féministe ?* Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1999, pp. 23 et suivantes.

²⁵ Voir la synthèse des débats théoriques féministes dans TREMBLAY, 1999, *op. cit.*, pp. 23-27.

²⁶ On trouve par exemple chez Iris Marion Young l'idée de représentation par groupes qui ressemble de près à l'idée de Proudhon d'avoir un groupement organisé des opinions pour que les intérêts économiques des ouvriers soient représentés. Cf. YOUNG, 1990, *op. cit.*, et Pierre-Joseph PROUDHON. *Les démocrates assermentés et les réfractaires. Oeuvres complètes Tome XIII*. Genève-Paris, Statline, 1982, pp. 40 et suivantes.

²⁷ Anne PHILLIPS. *The Politics of Presence*. Oxford, Clarendon Press, 1995.

²⁸ Philippe BRAUD. *Science Politique. T1. La démocratie*. Paris, Seuil, 1997, p. 155.

²⁹ Philippe BRAUD. « Théories de la représentation. Introduction ». Dans D'ARCY, 1985, *op. cit.*, p. 34.

³⁰ Cf. LACROIX, 1985, *op. cit.*, p. 180.

corporatisme à la française³¹, car, outre la création du Conseil économique et social, organe de conseil constitué de représentants des partenaires sociaux, les pouvoirs publics ont recours à la création de commissions *ad hoc* sur quantité de sujets³². Leurs pratiques d'expertise participent à la constitution de « communautés de politiques publiques » qui construisent, modèlent et sédimentent des « référentiels de politiques publiques », systèmes de représentations et de symboles qui servent de fondements à la légitimation de la prise de décision³³. La question se pose alors de savoir dans quelle mesure les partenaires sociaux, les associatifs, les experts et autres citoyens, participent réellement à la construction-reconstruction des représentations, ou s'ils viennent seulement légitimer des choix politiques pré-réfléchis, pour lesquels l'élection demeure le principe de légitimité³⁴. Au Québec également se développent des modes de légitimation du politique alternatifs au suffrage, qui présentent des limites comparables. L'État provincial, surtout après 1980, crée et entretient une tradition de partenariat entre fonctionnaires et usagers ; les gouvernements successifs organisent des « Sommets », auxquels sont invités des représentants de la société civile, un mode de fonctionnement au consensus qui pose aussi problème³⁵. De même, le Parlement québécois pratique depuis longtemps un appel systématique à la rédaction de « mémoires » et le gouvernement consulte les citoyens à travers des commissions, mais comme le montre Pascale Dufour dans sa thèse, cet accès à la participation ne garantit pas nécessairement un « dialogue social » véritable³⁶.

Cherchant à faire tenir ensemble ces deux dimensions philosophique et sociologique de la représentation politique, Pierre Rosanvallon dans l'ouvrage *Le peuple introuvable* propose un éclairage historique qui retrace la genèse des inventions institutionnelles en matière de représentation politique. À ce titre, cette approche, qui inscrit la représentation politique dans une perspective temporelle, correspond bien à notre recherche d'une compréhension des

³¹ Le corporatisme à la française est composé d'éléments traditionnels avec le corporatisme de catégories non industrielles (agriculteurs, commerçants, professions libérales), d'une segmentarisation syndicale et de l'absence d'un système de négociation global. Il se caractérise par un rapport particulier à l'administration et à ses ressources. Cf. Pierre MULLER et Guy SAEZ. « Néo-corporatisme et crise de la représentation ». Dans D'ARCY, 1985, *op. cit.*, pp. 121-185.

³² Selon Bruno Jobert et Pierre Muller, l'accès à l'administration en France, aux commissions, groupes de travail, séminaires, dans lesquels se tissent des rapports de familiarité entre fonctionnaires et leaders professionnels, est fondé sur la reconnaissance, étape essentielle dans la vie d'un syndicat ou d'une association en France. Cf. Bruno JOBERT et Pierre MULLER. *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*. Paris, Presses universitaires de France, 1987.

³³ Bruno JOBERT, dir. *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris, L'Harmattan, 1994.

³⁴ Sandrine RUI. *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*. Paris, Armand Colin, 2004, pp. 191 et suivantes.

³⁵ Cf. Jean-François THUOT. *La fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*. Québec, éditions Nota Bene, 1998, ainsi que Benoît LEVESQUE et Marguerite MENDELL. « L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche ». *Lien social et Politiques-RLAC*, n°41, printemps 1999, pp. 105-118. Les auteurs soulignent la difficulté de faire passer des demandes de démocratisation et d'autonomie malgré le modèle partenarial original adopté par l'État québécois (p.112).

³⁶ Pascale DUFOUR. « Citoyenneté et hors-travail : la construction politique d'un nouvel espace social au Québec et en France ». Thèse de Doctorat, Montréal, Université de Montréal, 2000, p. 179.

changements qui affectent les activités de représentation. Il constate une évolution vers une « appréhension élargie de la représentation politique » avec la mise en place d'une administration consultative. La représentation politique se définit désormais comme un processus de connaissance de la société et des formes de représentations sociales se déployant dans un espace commun³⁷. Il parle alors d'une démocratie d'équilibre, par essence instable « toujours menacée par les attentes suscitées et les réalités constatées »³⁸ et dont les mécanismes institutionnels sont de portée correctrice. Il considère, dans les années 1980, l'émergence d'une figure du « peuple opinion », qui invite à passer d'une vision passive de la représentation-miroir à une vision active de la représentation des identités, travail de construction identitaire qui devient « inséparable de l'activité politique »³⁹. Ces deux dimensions de la représentation, comme activité de connaissance et de construction des identités, rejoignent les pratiques politiques des féministes, intellectuelles et militantes, depuis les années 70. Toutefois, chez Pierre Rosanvallon, la dimension évolutive des processus historiques ne permet pas de comprendre les effets de soudaineté que procurent les politiques de féminisation en France et au Québec.

Pour de nombreux auteurs, les critiques de la démocratie représentative trouvent leur origine dans les crises politiques et économiques que traversent les systèmes démocratiques⁴⁰. À ce titre, les années 1990, au moment de l'effondrement des démocraties populaires du bloc communiste, suite à une décennie de crise économique non résolue, sur fond de mondialisation des échanges, offrent un terrain privilégié pour ces interrogations : déclin des taux de participation électorale et baisse de la confiance des électeurs, sentiment d'un fossé entre représentants et représentés, dénonciation des limites de la construction abstraite de l'intérêt général et de la difficulté pour les agents politiques d'agir selon les intérêts de tous les citoyens, scandales liés à la corruption des élus, au pouvoir des lobbies et détournement des promesses électorales. En France, le milieu journalistique joue un rôle considérable dans la diffusion de cette critique au début des années 1990, bien qu'il soit lui aussi accusé de collusion et d'impartialité⁴¹. Au Canada, la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis fait également émerger une critique des partis politiques et les enjoint à se moderniser,

³⁷ Pierre ROSANVALLON. *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*. Paris, Gallimard, 1998, pp. 260 et suivantes.

³⁸ Cf. ROSANVALLON, 1998, *op. cit.*, p. 305.

³⁹ Cf. ROSANVALLON, 1998, *op. cit.*, p. 358.

⁴⁰ Robert D. PUTNAM, Susan J. PHARR et Russel J. DALTON. « Introduction : What's Troubling the Trilateral Democracies ? ». Dans Robert D. PUTNAM et Susan J. PHARR, dir. *Disaffected Democracies. What's Troubling the Trilateral Countries ?* Princeton, Princeton University Press, 2000, pp. 3-27. Les auteurs estiment que la « crise de la démocratie » des pays trilatéraux est renforcée en 1989 avec la fin de la guerre froide et le phénomène d'interdépendance croissante des économies.

⁴¹ Érik NEVEU. « La dynamique des médias dans la construction sociale de la crise de la représentation ». *L'Aquarium* n°10, CRAP- Rennes, 1992, pp. 5-23.

notamment en se féminisant⁴². Ses travaux rejoignent ceux sur la France⁴³, qui mettent en évidence que les citoyens-nes, tout en soutenant le caractère démocratique de leur régime, aspirent néanmoins à l'amélioration des institutions de représentation par l'élargissement de leurs modes participatifs. Dans une version de droite, libérale, considérant la société comme une somme d'individus, il faudrait avoir recours directement aux citoyens-nes, par des consultations populaires, par exemple via Internet. Dans une version de gauche, attachée à une approche holistique de la société, l'on cherche plutôt à repenser les mécanismes de représentation de la société civile organisée⁴⁴. De cette ébullition intellectuelle ressort la nécessité de penser la démocratie délibérative en complémentarité avec la démocratie représentative, ce qui conduit à interroger les conditions d'exercice de la dimension active de la citoyenneté.

Le concept de citoyenneté, qui constitue un pôle récurrent de la réflexion sur les démocraties occidentales, renvoie à une dynamique relationnelle entre l'État et la société civile. On retrouve alors, sur la notion de citoyenneté, les deux tendances, libérale et républicaine, pour décrire le comportement politique du côté du citoyen. Tandis que le citoyen libéral est dévoué à ses occupations économiques et ses intérêts individuels, le citoyen républicain, plus participatif, serait préoccupé, dans sa propre vie, par l'intérêt général⁴⁵, préoccupation manifestée pacifiquement par l'exercice du vote⁴⁶. À travers le concept de citoyenneté se posent alors les questions de l'extension des droits civils, politiques et sociaux⁴⁷, de l'élargissement des conditions d'appartenance à une communauté politique⁴⁸, de l'amélioration des modalités de l'accès à l'État⁴⁹. Ce concept permet d'explorer les relations entre gouvernants et gouvernés plutôt du côté des gouvernés, et de s'interroger sur leur adhésion au système politique et sur leur participation à la vie politique au sens large. Dans les années 1990 ressortent de la poussière de l'histoire philosophique, certains auteurs comme Condorcet, soucieux de cette dimension participative, et

⁴² COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE ET LE FINANCEMENT DES PARTIS. *Pour une représentation équitable*. Montréal, Wilson&Lafleur, 1991.

⁴³ Cf. par exemple Gérard GRUNBERG et Anne MUXEL. « Le soutien à la démocratie représentative ». Dans Gérard GRUNBERG, Nonna MAYER et Paul M. SNIDERMAN, dir. *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*. Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 109-170.

⁴⁴ Cf. LAYCOCK, 2004, *op. cit.*

⁴⁵ Martine SPENSKY. « Introduction ». Dans Martine SPENSKY, dir. *Citoyenneté(s). Perspectives internationales*. Clermont-ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, CRCEMC, 2003, pp. 11-13.

⁴⁶ Yves DELOYE et Olivier IHL. « La violence politique dans les démocraties occidentales. La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France ». *Cultures et conflits*, n°9-10, 1993, pp. 75-96.

⁴⁷ Cf. la théorie sur le développement des droits de citoyenneté dans Thomas Humphrey MARSHALL. *Citizenship and Social Class*. Cambridge, Cambridge University Press, 1950.

⁴⁸ Jane JENSON et Martin PAPILLON. « Challenging the Citizenship Regime: The James Bay Cree and Transnational Action ». *Politics and Society*, vol. 28, no.2, juin 2000, pp. 245-264.

⁴⁹ Jane JENSON et Susan D. PHILLIPS. « Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada ». *Revue internationale d'études canadiennes*, automne 1996, p. 113: « Citizenship is a social construction. As such, it varies across not only in space but also time. New rights are won, new groups gain access and definitions of community alter over time ».

du contrôle des gouvernements par les citoyens⁵⁰. La réflexion critique est alors ancrée dans l'analyse des conditions socio-politiques propres à chaque espace national⁵¹. Selon quelle(s) représentation(s) du citoyen l'État interagit-il avec ses administrés? Quelles en sont les conséquences? Correspond-elle aux représentations des citoyens eux-mêmes⁵²? Les questions émergentes recourent les questions féministes, comme par exemple, dans quelle mesure pourrait-on modifier la définition de la citoyenneté pour élargir les droits de citoyenneté à d'autres catégories, comme les jeunes ou les étrangers⁵³? Comment améliorer l'accès à la prise de décision pour les citoyens ordinaires, au delà des élections qui ont lieu tous les quatre à cinq ans et plus? Comment représenter les intérêts de groupes communautaires⁵⁴? Comment élargir le bassin de recrutement des candidats, inclure de nouvelles élites comme les femmes ou les minorités visibles⁵⁵? Comment améliorer le sentiment d'appartenance national, fédéral, européen ou mondial? Au Québec, dans le cadre des travaux liés aux batailles constitutionnelles entre le gouvernement fédéral canadien et le palier provincial québécois, l'invention institutionnelle suscitée par la revendication d'un Québec indépendant renouvelle ces questionnements sur la citoyenneté, l'appartenance, le pluralisme politique et ses liens avec la modernité de la mondialisation⁵⁶. En France, tandis qu'un courant du Parti socialiste lance, en 2001, l'idée d'une sixième République, plus participative et citoyenne⁵⁷, les recherches sur la démocratie locale, alimentent également le débat sur la citoyenneté active⁵⁸.

⁵⁰ Ainsi que le souligne Nadia Urbinati. Cf. Nadia URBINATI. «Condorcet's Democratic Theory of Representative Government». *European Journal of Political Theory*, vol.3, n°1, janvier 2004, pp. 53-75.

⁵¹ Cf. JENSON et PHILLIPS, 1996, *op. cit.*, p. 113. Les auteures soulignent que «Each regime is forged out of the political circumstances of a national state» mais notent que ce phénomène est modifié par les constructions politiques supranationales comme la Communauté européenne et par l'activisme transnational.

⁵² Jane JENSON. «Restructuring Citizenship Regimes. The French and Canadian Women's Movements in the 1990s». Dans Jane JENSON et Boaventura DE SOUSA SANTOS, dir. *Globalizing Institutions. Case Studies in Regulation and Innovation*. Hampshire, Grande-Bretagne, Ashgate, 2000, pp. 231-252. Bruno Thérét pour sa part, parle de régulation de la contradiction entre citoyenneté égalitaire (droits subjectifs contre l'État) et de citoyenneté statutaire (droits objectifs dans l'État). Cf. Bruno THÉRET. «La régulation politique : Le point de vue d'un économiste». Dans Jacques COMMAILLE et Bruno JOBERT, dir. *Les métamorphoses de la régulation politique*. Paris, Droit et société, vol. 24, LGDJ, 1998, p. 116.

⁵³ Yasmin SOYSAL. *Limits of Citizenship: Migrants and Postnational Membership in Europe*. Chicago, University of Chicago, 1994.

⁵⁴ Au sujet de la représentation des groupes, cf. YOUNG, 1990, *op. cit.*

⁵⁵ Cf. les travaux d'Anne Phillips, en particulier PHILLIPS, 1995, *op. cit.* et Anne PHILLIPS. *Feminism and politics*. Oxford University Press, 1998.

⁵⁶ Voir les contributions des divers auteurs québécois dans Mikhaël ELBAZ, Andrée FORTIN et Guy LAFOREST, dir. *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernité au Québec*, Sainte-Foy et Paris, Presses de l'Université Laval / L'Harmattan, 1996 ; dans Michel VENNE, dir. *Penser la nation québécoise*. Montréal, Québec/Amérique, 2000 ; dans la thèse de Christophe TRAISNEL. «Le nationalisme de contestation. Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada». Thèse de doctorat, Montréal et Paris, Université de Montréal, Université Panthéon-Assas (Paris II), 2004.

⁵⁷ Mentionnons par exemple, Laurent BOUVET. «La convention pour la VI^e république (C6R) ou la réforme institutionnelle comme figure de la rébellion politique». Dans Xavier CRETTEZ et Isabelle SOMMIER, dir. *La France rebelle. Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*. Paris, Éditions Michalon, 2002, pp. 212-216 ; Arnaud MONTEBOURG. *La machine à trahir. Rapport sur le délabrement de nos institutions*. Paris, Denoël, 2000 ; Arnaud

D'une manière générale, les travaux féministes sur la citoyenneté commencent plutôt par sa dimension sociale et la construction, par les États, dans leurs politiques sociales, de modèles identitaires féminins, liés aux activités éducatives et ménagères, qui ne permettent pas le plein exercice des autres droits, civils et politiques⁵⁹. Les recherches mettent en évidence que les États n'offrent qu'une prise en charge publique partielle de l'ensemble du « care », du fait d'un aveuglement à l'égard des différences liées au genre, ce qui laisse reposer encore et toujours sur les femmes, les filles et les mères, les activités domestiques⁶⁰. Même si les États commencent par accorder aux femmes les droits de vote et d'éligibilité, ce qui ouvre la voie ensuite à l'octroi des droits civils puis de certains droits sociaux⁶¹, ce que Sylvia Walby qualifie de « patriarcat public »⁶², ces droits politiques n'accordent pas pour autant aux femmes une citoyenneté pleine et entière. Les travaux des politologues montrent que le citoyen modèle des politiques publiques occidentales demeure l'homme pourvoyeur (*male breadwinner*)⁶³. Du fait que des changements, en termes de pouvoir de négociation des femmes au sein de la famille, sont perceptibles, l'accès des femmes au travail salarié conduisant à une augmentation de leur pouvoir domestique⁶⁴ et autorisant la mise en œuvre de pratiques familiales plus démocratiques, le décalage grandit entre les représentations qu'ont les citoyennes d'elles mêmes et l'image que leurs renvoient les politiques familiales et les politiques sociales en général. Toutefois, le passage, dans les systèmes d'État-providence occidentaux, du modèle de « l'homme pourvoyeur » au modèle de « l'adulte travailleur » n'est pas non plus la solution idéale du fait des inégalités persistantes entre les salaires féminins et masculins, et de la diversification des manières de subvenir aux divers besoins familiaux⁶⁵.

MONTEBOURG et Vincent PEILLON. *Pour un nouveau parti socialiste. Motion portée au vote des militants du PS au congrès de Dijon, (16,17,18 mai 2003)*. Paris, Denoël, 2003.

- ⁵⁸ En particulier, Marion PAOLETTI. *La démocratie locale et le référendum*. Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 1997.
- ⁵⁹ Alisa DEL RÉ. « Le genre comme paradigme de la citoyenneté ». Dans SPENSKY, 2003, *op. cit.*, pp. 131-144.
- ⁶⁰ Voir les diverses contributions dans Jane JENSON et Mariette SINEAU, dir. *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*. Paris, Droit et société, vol. 21, LGDJ, 1997. Cf. aussi Jacqueline HEINEN et Heini MARTISKAINEN DE KOENIGSWARTER. « Framing Citizenship in France and Finland in the 1990s: Restructuring Motherhood, Work and Care ». *Social politics*, vol.8, n°2, été 2001, pp. 170-180.
- ⁶¹ Sylvia Walby souligne la particularité de cet ordre de l'octroi des droits aux femmes, montrant ainsi que la thèse de T. H. Marshall sur le développement des droits de citoyenneté (18^{ème} siècle pour les droits civils, 19^{ème} siècle pour les droits politiques et 20^{ème} siècle pour les droits sociaux) ne concerne pas les femmes mais seulement les hommes. Cf. Sylvia WALBY. « La citoyenneté est-elle sexuée ? » Dans Thanh-Huyen BALLMER-CAO, Véronique MOTTIER et Lea SGIER, dir. *Genre et politique, débats et perspectives*. Paris, Gallimard, 2000, pp. 51-87.
- ⁶² Sylvia WALBY. *Theorizing Patriarchy*. Oxford, Basil Blackwell, 1990, p. 191.
- ⁶³ Cf. Jane JENSON. « La citoyenneté à part entière. Peut-elle exister ? » Dans Alisa DEL RÉ et Jacqueline HEINEN, dir. *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*. Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 25-46 ainsi que Arlette GAUTHIER et Jacqueline HEINEN. *Le sexe des politiques sociales*. Paris, Éditions côté-femmes, 1993.
- ⁶⁴ Cf. Wallace CLEMENT et John MYLES. *Relations of Ruling. Class and Gender in postindustrial societies*. Montreal & Kingston, London, Buffalo, Mc Gill-Queen's University Press, 1994, p. 249.
- ⁶⁵ Ce que l'on peut conclure de l'article de Jane LEWIS. « The Decline of the Male Breadwinner Model: Implications for Work and Care ». *Social Politics. International Studies in Gender, State and Society*, Oxford University Press, été 2001, pp. 156-157.

Les travaux sur la citoyenneté sociale et les critiques de la fausse neutralité du modèle de citoyen universel, renvoient alors les chercheuses à la question de la citoyenneté politique des femmes⁶⁶. Joan Scott, en 1996, suggère que la coexistence de deux universalismes contradictoires, l'universalisme des droits politiques individuels et l'universalisme de la différence sexuelle, dans l'histoire du républicanisme français, expliquerait les difficultés rencontrées par les Françaises pour accéder à la citoyenneté politique, le premier étant invoqué pour légitimer les revendications, le second pour refuser de les satisfaire⁶⁷. Le caractère masculin du modèle de citoyen universel joue alors directement sur les liens entre la capacité d'action des femmes au niveau social (ce que Birte Siim appelle l'*agency* des femmes) et leur participation dans les institutions politiques. Rejoignant ainsi Ann Phillips sur la nécessité d'une politique de présence, Birte Siim relie les deux dimensions, politique et sociale, de la citoyenneté, autour de la notion d'*agency*⁶⁸, capacité d'action qui renvoie directement à la représentation politique comme pratique sociale. Ce pont entre citoyenneté sociale et politique s'effectue également autour des droits reproductifs, droits d'abord considérés comme « spécifiques », puis comme des droits civils⁶⁹, ou encore des droits politiques⁷⁰, fondement de la citoyenneté. En effet, si l'on s'accorde avec Bruno Théret sur l'idée que, par définition, « par la relation de reconnaissance sociale des individus, l'individu peut accéder à une citoyenneté en étant reconnu porteur légal de « droits de propriété » qui sont sensés valoir tant dans l'économique que dans le politique », car « au minimum, tout individu est reconnu propriétaire de son propre corps »⁷¹, alors, comme le souligne Marie-Blanche Tahon, une incompatibilité a été construite entre maternité et citoyenneté⁷², conduisant les femmes à une forme d'esclavage lié à la procréation⁷³ et à un déni de citoyenneté, que seule la reconnaissance des droits reproductifs peut restituer⁷⁴. Ainsi, les recherches sur la citoyenneté politique et sociale des femmes, adossées à l'idée d'améliorer la participation des citoyens-nes à la

⁶⁶ Une bonne typologie des diverses approches théoriques sur la citoyenneté politique des femmes se trouve dans Bérengère MARQUES-PEREIRA. *La citoyenneté politique des femmes*. Paris, Armand Colin, 2003.

⁶⁷ Joan W SCOTT. *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*. Paris, Albin Michel, 1998 [Traduction de *Only Paradoxes to Offer*. Harvard University Press, 1996].

⁶⁸ Birte SIIM. *Gender and Citizenship. Politics and Agency in France, Britain and Denmark*. Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

⁶⁹ Cf. SPENSKY, 2003, *op. cit.*, p. 32.

⁷⁰ Marie-Blanche TAHON. « Citoyenneté et parité politiques ». *Sociologie et sociétés*, vol. XXXI, n°2, automne 1999, pp. 73-87.

⁷¹ Cf. THÉRET, *op. cit.*, p. 114.

⁷² Cf. TAHON, 1999, *op. cit.*, p. 79.

⁷³ Le lien entre esclavage et sexage est établi par Colette GUILLAUMIN. *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*. Paris, Éditions côté-femmes, 1992.

⁷⁴ Ce lien entre citoyenneté et droits reproductifs est nouveau. Comme le souligne Florence Rochefort, les suffragistes ont pendant longtemps présenté le rôle d'épouse et de mère comme compatible avec celui de citoyenne, en tant qu'éducatrices des futurs citoyens et agents de moralité en politique. Cf. Florence ROCHEFORT. « L'accès des femmes à la citoyenneté politique dans les sociétés occidentales. Essai d'approche comparative ». Dans Yolande COHEN et Françoise THÉBAUD, dir. *Féminismes et identités nationales. Les processus d'intégration des femmes au politique*. Oullins, Programme Rhône-Alpes, Recherches en sciences humaines, Imprimerie Bosc, 1998, p. 31.

prise de décision, rejoignent, sans toujours le dire, la question de la représentation politique, par l'intermédiaire du lien entre le modèle du citoyen pour lequel on légifère, dont la neutralité peut avoir des effets genrés, et le sexe des personnes qui participent à la vie politique en général.

Par conséquent, notre recherche s'inscrit dans ces réflexions en cours sur la perfectibilité des systèmes démocratiques occidentaux, les conditions de ces transformations permettant la conciliation entre représentation et demandes de citoyenneté, et les modalités de participation des citoyens et citoyennes ordinaires à la prise de décision, dans des sociétés plurielles et complexes où les institutions jouent de plus en plus un rôle d'arbitrage entre la diversité des demandes citoyennes.

1.2. Mouvements des femmes, citoyenneté et représentation

La question des relations des femmes à la citoyenneté et la représentation politique, dans la littérature féministe et dans les mouvements des femmes, semble émerger seulement dans les années 1990. En réalité, il s'agit d'une apparence, ce sujet ayant toujours traversé les débats féministes depuis les années 1970. La question se pose plutôt de comprendre par quel processus elle passe à l'avant-scène avant les années 1990. Après avoir posé la définition que nous allons adopter dans cette thèse du mouvement des femmes, nous réaliserons un bref survol de l'évolution de la pensée féministe sur l'État, afin de poser clairement dans quels termes épistémologiques et dans quel contexte de réflexion s'inscrit notre problématique.

Selon Karen Beckwith, l'un des principaux problèmes pour l'étude des mouvements des femmes réside dans le fait que la littérature n'a pas produit de définition qui pourrait être employée en politique comparée⁷⁵. Notre choix sera guidé par la nécessité de comparer les mouvements français et québécois, ce qui implique également de comparer les approches française et nord-américaine des théories des mouvements sociaux. Tout d'abord, la terminologie « mouvement social » recouvre tantôt uniquement des actions collectives, tantôt également des actions individuelles. Par exemple, Quindoza Santiago définit le mouvement des femmes philippin comme « toute action entreprise par des institutions, des groupes, des organisations ou des individus qui conduit à des changements sociaux favorables aux femmes en général »⁷⁶, tandis

⁷⁵ Karen BECKWITH. «Beyond Compare ? Women's Movements in Comparative Perspective». *European Journal of Political Research*, n°37, 2000, p. 434.

⁷⁶ Lilia QUINDOZA SANTIAGO. «Rebirthing Babaye: the Women's Movement in the Philippines». Dans Amrita BASU, dir. *The Challenge of Local Feminisms: Women's Movements in Global Perspective*. Boulder, CO, Westview, 1995, pp.

qu'Érik Neveu propose une définition du mouvement social réduite à la dimension collective de l'action⁷⁷. Mais la première définition, qui inclut des actions individuelles, permet de prendre en considération les actions isolées de femmes politiques et de fonctionnaires, ce qui autorise à considérer l'action de féministes à l'intérieur de l'espace électoral-partisan ou administratif, comme relevant de la politique des mouvements. En prenant en considération des actions individuelles, on estompe les frontières entre État et mouvements des femmes, frontières que les acteurs des mouvements et les approches par l'action collective tendent à considérer comme imperméables, mais que les acteurs et actrices franchissent par leurs pratiques politiques⁷⁸. Comme la politique québécoise de féminisation du politique semble partir d'initiatives individuelles au sein de l'État québécois, et qu'au Québec l'institutionnalisation du mouvement des femmes pose des questions de représentation politique, pour pouvoir comparer les mouvements français et québécois, nous devons adopter une définition qui prenne en compte les actions individuelles et collectives.

Par ailleurs, des divergences entre l'approche française et québécoise des mouvements des femmes émergent au sujet des groupes que l'on peut inclure dans la définition des mouvements. Les personnes travaillant sur les mouvements des femmes du continent américain, y compris sur le mouvement féministe québécois, sont influencées par une formation en termes de mobilisation des ressources, telle que développée dans les travaux d'Oberschall (1973), de Tilly (1978), de McCarthy et Zald (1973-77) et par le courant dominant de la politique de contestation (*contentious politics*)⁷⁹. Les mouvements sociaux sont définis par l'intention collective des acteurs d'obtenir des résultats en termes d'avancement de leurs intérêts et de traduction politique de leurs revendications⁸⁰. Les groupes d'intérêts et les diverses organisations formelles peuvent donc appartenir à la nébuleuse d'acteurs qui constituent les mouvements⁸¹. De ce fait, la définition des mouvements des femmes en Amérique du Nord inclut spontanément l'ensemble des groupes, formels et informels (groupes de conscience), groupes de base (*grassroots*) ou grandes fédérations⁸².

111-112. [Traduction libre de la définition suivante: «Any action undertaken by institutions, groups, organizations, or individuals that results in social change favorable to women as a whole»].

⁷⁷ Érik NEVEU. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris, La Découverte coll. Repères, 2000 [1ère éd. 1996], p. 10.

⁷⁸ Comme le montre bien Alexandra DOBROWOLSKY. «Of "Special Interest": Interest, Identity and Feminist Constitutional Activism in Canada». *Revue canadienne de science politique*, vol. XXXI, n°4, décembre 1998, pp. 707-742.

⁷⁹ Doug McADAM, Sidney TARROW et Charles TILLY. «Toward an Integrated Perspective on Social Movements and Revolutions». Dans Mark Irving LICHBACH et Alan S. ZUCKERMAN, dir. *Comparative Politics. Rationality, Culture and Structure*. Cambridge, Cambridge University Press, 1997, pp. 142-173.

⁸⁰ En particulier chez Sidney TARROW. *Power in Movement: Social Movements, Collective Action, and Politics*. Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

⁸¹ Cf. John D. McCARTHY et Mayer N. ZALD. *The Trend of Social Movements in America: Professionalization and Resource Mobilization*. Morristown, NJ, General Learning Press, 1973.

⁸² Cette définition large des mouvements est même complètement admise par Manuel Castells, pourtant réputé plus touranien, qui décrit la diversité du féminisme américain en distinguant le féminisme libéral (avec la grande fédération, la National Organization of Women) le féminisme radical (groupes de conscience) du féminisme socialiste

Ainsi, au Québec, la typologie de Louise Toupin distingue trois principaux courants du féminisme : libéral égalitaire, marxiste et radical. Le féminisme libéral égalitaire depuis le 19^{ème} siècle demande l'égalité des droits et subit dans les années 80 une certaine radicalisation avec l'influence de l'analyse systémique⁸³. Le féminisme marxiste se développe surtout dans les milieux gauchistes des années 70 et s'oppose aux luttes autonomes des femmes, considérant la lutte des classes comme prioritaire. Il comprend ensuite des courants socialistes qui juxtaposent la lutte contre le capitalisme et la lutte contre le patriarcat et des courants plus populaires qui s'orientent dans les années 90 tantôt vers le post-modernisme et la question des représentations et des discours, tantôt vers des perspectives « black » et tiers-mondistes, visant un féminisme multiculturel. On peut leur adjoindre le féminisme environnementaliste⁸⁴ (écoféminisme). Enfin, le courant radical, qui place le patriarcat avant le capitalisme et voit son expression à tous les niveaux (famille, société, politique, représentations, etc.), considère qu'il s'agit d'un système social des sexes créateur de binarité qu'il faut défier sur le terrain socio-culturel des mentalités, des modes de vie, des manières de faire associatives, collectives, etc. Louise Toupin distingue alors un « continuum de pensée oscillant entre l'explication sociale (matérialiste) et l'explication biologique (fémelléité), ce qui permet de mieux comprendre des pratiques et des revendications de groupes féministes composés parfois d'individues s'identifiant à ces deux courants, notamment au Québec où le débat ne les a pas opposées comme en France.

De son côté, l'approche française du mouvement féministe doit beaucoup aux travaux sociologiques d'Alain Touraine, qui cherche les bases sociales des nouveaux mouvements sociaux (NMS) apparus dans les années 70, afin d'analyser leur composition, les origines sociales de leurs militants-es, leurs relations internes et comprendre en finesse leurs motivations à l'engagement⁸⁵. L'une des singularités des NMS résidant dans les répertoires d'action collective et les formes décentralisées de leur organisation⁸⁶, les fédérations et les lobbys s'intègrent difficilement dans leur observation. Ainsi, l'identification du mouvement des femmes en France est limitée au

qu'il dit limité aux milieux universitaires, estimant que la distinction entre féminisme libéral et radical s'est estompée dans les années 1980. Cf. Manuel CASTELLS. *Le pouvoir de l'identité. L'ère de l'information tome 2*. Paris, Fayard, 1999 pp. 216-223. Il rejoint là l'approche dominante des chercheuses américaines que l'on retrouve par exemple dans Myra Marx FERREE et Beth B. HESS. *Controversy and Coalition. The New Feminist Movement across four Decades of Change*. Routledge, New York and London, 2000 [1ère éd. 1995].

⁸³ Louise TOUPIN. « Les courants de pensée féministe », 1997. *Site du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, nefemmes, publications*, [En ligne]. <http://www.nefemmes.cdeacf.ca> (Page consultée le 25 août 2005) et Diane LAMOUREUX. *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2001.

⁸⁴ L'ouvrage d'origine de ce courant en France est celui de Françoise D'EAUBONNE. *Le féminisme ou la mort*. Paris, Pierre Horay Éditeur, 1974. Sur l'écoféminisme aujourd'hui au Québec, cf. « Dossier : nouvelle espèce : les écoféministes ». *La Gazette des femmes*, vol.23, n°1, mai-juin 2001, pp. 18-30. Cf. également le site de la Women's Environment and Development Organization, [En ligne]. <http://www.wedo.org> et l'histoire mondiale de ce mouvement sur le site de Ecofeminist Visions Emerging/EVE ONLINE, [En ligne]. <http://www.enviroweb.org>

⁸⁵ Alain TOURAINE. *Le mouvement de mai ou le communisme utopique*. Paris, Libre de Poche, 1998 [1^{ère} éd. 1968].

⁸⁶ Cf. NEVEU, 2000, *op. cit.*, p. 67.

Mouvement de libération des femmes (MLF), la tendance révolutionnaire issue de mai 1968, et surtout aux groupes parisiens⁸⁷. La littérature est ancrée dans une approche sociographique qui raconte les divisions et querelles internes⁸⁸ et perd de vue les femmes du mouvement dans les années 1980. Cette restriction de la définition du mouvement à sa tendance révolutionnaire pose des problèmes empiriques et méthodologiques. Par exemple, à Marseille, en 1977, le centre des femmes réunit de la coordination des groupes de femmes (25 groupes de quartier, d'entreprise et de faculté), la coordination des groupes du MLF avec des mouvements revendicatifs plus réformistes⁸⁹, comme Choisir, le Centre d'orientation, de documentation et d'information féminin (CODIF)⁹⁰, le Mouvement français pour le Planning familial (MFPPF)⁹¹ et le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC)⁹². Les passerelles entre diverses formes de féminisme se posent ainsi au cœur du débat marseillais depuis près de 30 ans et cette coordination de l'action collective perdure aujourd'hui, à travers le Collectif 13 droits des femmes. Une partie du problème méthodologique repose sur la construction culturelle et politique de la réalité du mouvement, de l'extérieur et de l'intérieur, par les féministes parisiennes du MLF, qui délimitent les frontières du mouvement des femmes, le vocabulaire de l'époque parlant de « récupération » pour toute transgression de frontières, comme en atteste cette remarque de Françoise Picq :

Les mouvements de libération des femmes se distinguent des groupes pour les droits des femmes. Ils dédaignent cette égalité qui a mobilisé tant de générations. Ils ne cherchent pas à influencer les institutions, mais défient les pouvoirs établis, les règles et les valeurs dominantes⁹³.

⁸⁷ Cf. Naty GARCÍA GUADILLA. *Libération des femmes, le MLF*. Paris, Presses universitaires de France, 1981 ; Claire DUCHEN. *Feminism in France: from May'68 to Mitterrand*. London, Boston, Routledge & Kegan Paul, 1986 ; Monique RÉMY. *De l'utopie à l'intégration. Histoire des mouvements de femmes*. Paris, L'Harmattan, 1990 ; Françoise PICQ. *Libération des femmes : les années-mouvement*. Paris, Seuil, 1993. La restriction des études à Paris a conduit des universitaires lyonnaises à réaliser une enquête sur leur propre ville : CENTRE LYONNAIS D'ÉTUDES FÉMINISTES. *Chronique d'une passion. Le mouvement de libération des femmes à Lyon*. Paris, L'Harmattan, 1989. Mais nous ne disposons pas d'enquête à l'échelle nationale.

⁸⁸ Cf. GARCÍA GADILLA, 1981, *op. cit.* ; PICQ, 1993, *op. cit.* et Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL. « Le féminisme des années 1970 ». Dans Christine FAURÉ, dir. *Encyclopédie politique et historique des femmes. Europe – Amérique du Nord*. Paris, Presses universitaires de France, 1997, pp. 729-770.

⁸⁹ Cf. « Dossier : Maisons des femmes et maisons de quartier ». *La revue d'en face*, n°2, nov. 1977, p. 58.

⁹⁰ Le CODIF est créé en 1974, à l'initiative de militantes socialistes (dont deux conseillères municipales) subventionné par la mairie de Marseille et considéré comme son antenne pour les questions et l'information des femmes.

⁹¹ Le MFPPF, couramment appelé le Planning, est considéré comme « réformiste » malgré ses actions de désobéissance civile avec la pratique d'avortements clandestins.

⁹² Le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception est mixte et il regroupe le MFPPF, le « MLF », les signataires du manifeste des 331, le Groupe d'information santé (GIS), la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), le Syndicat des travailleurs sociaux, Lutte ouvrière, le Parti socialiste (PS), le Parti socialiste unifié (PSU), la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), l'Alliance marxiste révolutionnaire (AMR), le Centre initiative communiste.

⁹³ PICQ, 1993, *op. cit.*, p. 183.

Ainsi, l'historienne Mathilde Dubeset répugne à accorder l'identité politique « féministe » à des femmes qui s'expriment dès les années 1970 sur l'égal accès aux postes électifs⁹⁴. On trouve pourtant à l'époque l'appellation « féminisme réformiste » ou « féminisme libéral » pour désigner les activités des femmes dans les partis, dans l'administration et les associations traditionnelles⁹⁵. Endosser cette « autodéfinition du mouvement⁹⁶ », conduit alors à négliger les liens avec les diverses associations plus institutionnalisées. Par ailleurs, à réduire le champ d'observation du mouvement des femmes français, on ne prend pas en considération les activités de dirigeantes d'associations dites conservatrices, ou de femmes politiques, au niveau européen, dont le rôle est important dans la création du Lobby européen des femmes et de sa coordination française, la CLEF, pourtant reconnus comme appartenant au mouvement des femmes européen⁹⁷. D'autant que toutes ces associations et femmes politiques se rencontrent, développent leur discours, en particulier sur l'accès des femmes à la prise de décision et c'est ainsi que l'on peut établir des liens entre le mouvement pour la parité et le militantisme des Françaises en province et au niveau européen⁹⁸. Définir le mouvement des femmes français par rapport au répertoire d'action collective relève d'une « définition intuitive de l'action collective »⁹⁹ et ne tient pas plus la comparaison transnationale que l'épreuve de la réalité.

Dans une perspective de comparaison Québec-France, nous devons abandonner cette définition française du mouvement des femmes. Pour nous en convaincre, il suffit de suivre la québécoise Diane Lamoureux dans l'évolution de ses analyses. En 1981, elle estime que seul le courant « radical » du féminisme québécois peut être considéré comme un « mouvement social » selon la définition d'Alain Touraine. Les courants « émancipateur » (féminisme libéral et féminisme marxiste et socialiste) et « institutionnel » (groupes de pression médiateurs entre les femmes et l'État) ne partent pas du postulat que l'antagonisme premier se situe entre hommes et femmes¹⁰⁰. Dix ans plus tard, elle admet qu'une telle partition entre féministes réformistes et radicales « s'avère peu utile sur le plan classificatoire », car les différents courants du féminisme

⁹⁴ Mathilde DUBESSET. « De la citoyenneté à la parité ». Dans Éliane GUBIN et alii, dir. *Le siècle des féminismes*. Paris, Les éditions de l'atelier, 2004, pp. 269-282.

⁹⁵ Cf. Maïté ALBISTUR et Daniel ARMOGATHE. *Histoire du féminisme français du Moyen-âge à nos jours*. Paris, Éditions des femmes, 1977 et Odile DHAVERNAS. *Droits des femmes, pouvoir des hommes*. Paris, Seuil, 1978.

⁹⁶ Selon l'expression de Manuel Castells. Cf. CASTELLS, 1999, *op. cit.*

⁹⁷ Cf. par exemple Sonia MAZEY. « L'Union européenne et les droits des femmes : de l'europanisation des agendas nationaux à la nationalisation d'un agenda européen ? » Dans Richard BALME, Didier CHABANET et Vincent WRIGHT, dir. *L'action collective en Europe*. Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 407-408.

⁹⁸ Sur l'Europe et le mouvement pour la parité, cf. Laure BERENI. « Le mouvement français pour la parité et l'Europe ». Dans Sophie JACQUOT et Cornélia WOLL, dir. *Les usages de l'Europe : acteurs et transformations européennes*. Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 33-54 et dans une moindre mesure Philippe BATAILLE et Françoise GASPARD. *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*. Paris, La Découverte, 1999.

⁹⁹ Cf. NEVEU, 2000, *op. cit.*, p.10.

¹⁰⁰ Diane LAMOUREUX. « Mouvement social et lutte des femmes ». *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n°2, oct. 1981, pp. 131-138.

québécois se sont influencés mutuellement¹⁰¹. En 2001, elle constate même une certaine « libéralisation » du courant radical lui-même¹⁰². La comparaison de deux mouvements, qui connaissent des définitions variables d'eux-mêmes et donc des évolutions divergentes, rappellent à quel point les représentations de soi par soi-même et par les autres participent de la formation de l'identité collective mais en appelle à une redéfinition « de l'extérieur », à des fins de recherche et d'analyse.

Enfin, plutôt que de parler de nouveaux mouvements sociaux, nous parlerons de vagues des mouvements des femmes, et considérons qu'il y a un féminisme de première vague, qui lutte surtout pour d'égalité des droits, dont l'importance se tarit après la seconde guerre mondiale¹⁰³ et un féminisme de deuxième vague, qui lutte pour l'égalité des conditions de vie des femmes comme condition de leur liberté. Cette parenté est essentielle puisque les revendications des femmes en matière de citoyenneté commencent avec la lutte pour le droit de vote et d'éligibilité, un sujet aujourd'hui bien documenté¹⁰⁴. Ce choix nous permet aussi d'éviter de parler « des féminismes » au pluriel, une terminologie qui prête aux controverses. La tendance actuelle en France à faire usage du pluriel¹⁰⁵, pour parler de la diversité dans le temps et dans les tendances du féminisme, donne une image atomisée de mouvements pourtant capables d'unité et de coordination dans l'action et d'autre part, néglige le pouvoir des mots, le caractère performatif de la notion de « mouvement féministe », offrant une représentation peut-être pluraliste, mais surtout éclatée et à la limite incohérente, à des actrices qui ont besoin d'une image d'elles-mêmes,

¹⁰¹ Diane LAMOUREUX. « Nos luttes ont changé nos vies. L'impact du mouvement féministe ». Dans Gérard DAIGLE et Guy ROCHER, dir. *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 701.

¹⁰² Cf. LAMOUREUX, 2001, *op. cit.*, p. 156.

¹⁰³ Contrairement à ses homologues nord-américaines, Michèle Riot-Sarcey n'utilise pas cette typologie et divise l'histoire du féminisme en sept périodes, d'où émergent quatre temps de mobilisation des Françaises, le premier sous la Révolution, le second autour de 1848, le troisième de 1860 à la seconde guerre mondiale et le quatrième de 1970 à nos jours. Nous considérerons que les trois premières périodes correspondent au féminisme de la première vague qui revendique les droits civils et le droit de vote. Cf. Michèle RIOT-SARCEY. *Histoire du féminisme*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 2002.

¹⁰⁴ Pour les principales références, Cf. Christine BARD. *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*. Paris, Fayard, 1995 ; Renate BRIDENTHAL, Susan Mosher STUART et Merry E. WIESNER, dir. *Becoming Visible. Women in European History*. Boston, New York, Houghton Mifflin Company, 1998 [1ère éd. 1987] ; Catherine L. CLEVERDON. *The Woman Suffrage Movement in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1974 [1ère éd. 1950] ; Yolande COHEN. « Suffrage féminin et démocratie au Canada ». Dans FAURÉ, 1997, *op. cit.*, pp. 535-550 ; Laurence KLEJMAN et Florence ROCHFORT. *L'égalité en marche. Histoire du féminisme sous la Troisième République*. Paris, Presses de la FNSP/Des Femmes, 1989 ; Diane LAMOUREUX. *Citoyennes ? Femmes, droit de vote et démocratie*, Montréal, Les éditions du remue ménage, 1989 ; Armelle LE BRAS CHOPARD. *Le masculin, le sexuel et le politique*. Paris, Plon, 2004 ; MAILLÉ, 1990, *op. cit.* ; Michelle PERROT. « Les femmes et la citoyenneté en France. Histoire d'une exclusion ». Dans Armelle LE BRAS-CHOPARD et Janine MOSSUZ-LAVAU, dir., *Les femmes et la politique*. Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 23-39 ; RIOT-SARCEY, 2002, *op. cit.* ; SCOTT, 1998, *op. cit.*

¹⁰⁵ Cf. d'une part BARD, 1995, *op. cit.* et l'ouvrage collectif de GUBIN et alii., 2004, *op. cit.* Dans cet ouvrage qui annonce l'histoire des féminismes, les contributions ne font en réalité pratiquement pas usage du pluriel, le confinant dans les titres de chapitre, ce qui pose la question de savoir s'il ne s'agit pas plus d'une mode des historiennes que d'un véritable changement de perspective.

au contraire, de solidarité et d'unité pour continuer à militer¹⁰⁶. Tout en reconnaissant la nécessité de distinguer les diverses tendances des mouvements des femmes, nous suivrons les chercheuses américaines, qui estiment nécessaire de parler d'un mouvement au singulier, pour un pays donné¹⁰⁷.

Ces précisions apportées, nous pouvons désormais apercevoir dans toute leur diversité les problèmes soulevés par les mouvements des femmes français et québécois au sujet de la citoyenneté politique, depuis les années 1970. Ces interrogations reposent sur une dénonciation des limites de la citoyenneté politique (droit de vote et d'éligibilité), octroyée en 1940 au Québec et en 1945 en France. Posée en termes de droits par les féministes de la première vague, la citoyenneté des femmes demeure de seconde zone. Tout d'abord, la principale revendication de la deuxième vague féministe, qui concerne les droits reproductifs, des droits d'appropriation de son corps par la femme, peut être considérée comme un préalable à une citoyenneté pleine et entière. Toutefois, cette revendication, qui occupe le devant de la scène médiatico-politique dans les années 1970, tend à occulter toute une diversité de demandes pour parvenir à une citoyenneté non seulement formelle, mais bien réelle. Les féministes considèrent en effet que les rapports sociaux de sexe au fondement des arrangements institutionnels existants diminuent les chances d'autonomie et d'égalité des femmes¹⁰⁸. Ainsi, elles revendiquent des conditions égalitaires d'exercice de tous les droits liés à la citoyenneté, qu'ils soient civils, politiques, sociaux ou économiques. Dans le domaine économique, il s'agit d'obtenir un meilleur accès par l'égalité professionnelle et l'équité salariale. Dans le domaine social, la réalisation de structures d'accueil à la petite enfance, les congés maternité et parentaux et le soutien financier pour mères seules, devraient permettre une reconnaissance sociale de l'économie domestique, plutôt investie par les femmes, à égalité avec l'économie marchande. Dans le domaine juridique, les demandes se cristallisent sur la sécurité physique des femmes, les lois relatives aux violences familiales et conjugales et sur des dispositifs antisexistes encore loin d'être obtenus (cf. l'échec de la loi antisexiste en France au tournant des années 80).

Dans le domaine politique enfin, elles visent à la fois la participation réelle des femmes à la prise de décision politique et la prise en compte de leurs intérêts socio-économiques, culturels et politiques. Dans le milieu radical, la revendication de citoyenneté politique est perçue jusque

¹⁰⁶ Jane MANSBRIDGE. «What is the Feminist Movement ?» Dans Myra Marx FERREE et Beth B. HESS, dir. *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement*. Philadelphia, Temple University Press, 1996, pp. 27-33: « I argue that this discursively created movement is the entity that inspires movement activists and is the entity to which they feel accountable» (p. 29).

¹⁰⁷ Cf. FERREE et HESS, 2000, *op. cit.*, p. vii.

¹⁰⁸ Cf. Jane JENSON. « Friend or Foe ? Women and State Welfare in Western Europe ». Dans BRIDENTHAL et alii., 1998, *op. cit.*, p. 495.

dans les années 1980 au moins, comme une revendication de femmes libérales qui acceptent, sans le savoir, de collaborer avec l'ennemi. Dans les années 1990 pourtant, cette revendication quitte son statut minoritaire pour devenir l'une des plus importantes des mouvements de femmes occidentaux. Tout d'abord, du côté des universitaires féministes, la pensée sur l'État évolue, en parallèle avec l'évolution des discours savants généraux sur le politique. Deuxièmement, les philosophes féministes tendent, dans les années 1990, à réhabiliter le politique de diverses manières, tantôt à travers une exégèse féministe de la pensée d'Hannah Arendt, tantôt à travers une analyse de type post-moderne, des réflexions qui ne sont pas sans effets sur les mobilisations. Ainsi nous pouvons dresser un rapide tableau des changements dans la pensée des féministes sur l'État et la participation des féministes aux gouvernements politiques.

Les féministes des années 70 ne pensent pas la libération des femmes dans un vide conceptuel. Il est impossible de penser en dehors de schèmes d'appréhension du réel qui dominent une époque donnée et les années 70 sont largement dominées par les deux pôles conceptuels, ceux de la pensée marxiste et de la pensée libérale. Toutefois, ces deux pôles ne sont pas nécessairement contradictoires. L'État moderne, qu'on le considère comme reflet des rapports sociaux (approche marxiste) ou comme espace d'agrégation des intérêts organisés (approche pluraliste libérale), de par sa fonction de garant de l'ordre social, peut être qualifié par les féministes, dans tous les pays occidentaux, de « patriarcal ».

Le marxisme propose une conception de l'État qui peut être adaptée à l'analyse féministe de l'oppression. Capitaliste, l'État est aussi patriarcal, c'est à dire le reflet des rapports de domination des hommes sur les femmes. Physiquement, tel est le cas. La grisaille des costumes domine la vie politique. Le problème de la théorie marxiste pour les féministes ne réside pas tant dans l'image qu'elle leur offre de l'État, que dans la manière dont on renverse le problème : il faut une révolution. Mais une révolution politique, sur le modèle marxiste léniniste, est impensable, d'autant qu'elle implique une violence également rejetée pour son caractère viriarcal. Une révolution culturelle est la seule solution, renverser les rapports de domination dans la vie quotidienne du fait que ces rapports trouvent leur origine dans la famille. C'est dans cet esprit que se développe l'idée de contre-pouvoir féministe¹⁰⁹, avec à la fois une politique « d'approfondissement de la crise de confiance envers le système politique »¹¹⁰ tel qu'il existe, et

¹⁰⁹ Yolande COHEN. « Stratégies féministes. Le pouvoir dérivé du contre-pouvoir ». *Revue internationale de science politique*, / *International Political Science Review*, vol. 6, n°3, « Women in Politics », 1985, pp. 382-392.

¹¹⁰ Cf. COHEN, 1985, *op. cit.*, p. 391. Cette politique varie selon les pays, au Canada elle est conduite par le National Action Committee/Comité canadien d'action sur le statut de la femme. En France, Jane Jenson et Mariette Sineau soulignent l'effet déstabilisant de la création d'une liste féministe par l'association Choisir aux élections législatives de

en même temps, la promotion d'un renouvellement des pratiques démocratiques. Se met en place, par exemple, un système de prise de décision au consensus dans les collectives féministes, ou encore, suite à certaines difficultés de fonctionnement, en l'absence complète de structures, l'invention de systèmes démocratiques associatifs variés, comme des systèmes de représentation par groupes, ou encore des modes de prise de décision collégiale¹¹¹. Leurs approches mettent en évidence le rôle des associations dans la démocratie¹¹² ainsi que le rôle des mouvements des femmes dans le développement de l'économie solidaire. Ainsi, les féministes, bien avant les altermondialistes, inventent d'autres manières de fonctionner politiquement, plus proche des citoyens-nes, selon une idée plus participative de la démocratie¹¹³.

Cependant, cette conception du féminisme social comme contre-pouvoir, pose problème dès lors que les femmes souffrent des lois de leurs gouvernements. Dans les années 1970, la lutte des femmes pour l'avortement et la contraception se heurte en France à la loi de 1920, qui les criminalise, et au Québec, à leur inscription dans le Code criminel canadien jusqu'à la fin des années 1960, puis à leur limitation aux cas thérapeutiques¹¹⁴. La sociologue féministe phare du courant radical français, Christine Delphy, dès le début des années 80, critique à la fois la définition marxiste de l'État, opposé à la société civile, dont le mouvement féministe ferait partie, et sa variante gramscienne, qui conserve l'étanchéité entre société civile et société politique¹¹⁵. Elle propose de définir le politique comme étant « ce passage entre la société civile et l'État, entre les gouvernants et les gouvernés »¹¹⁶. Elle déplore alors l'effacement des féministes françaises devant le travail législatif concernant les femmes : autorité parentale, filiation, divorce, viol, et leur absence du processus législatif en général. Que signifie être « légaliste » ? Qu'est-ce que la « récupération » ? Comme le souligne Imelda Weheledan, on peut douter de la capacité de la « prise de conscience » à changer les choses, sans un minimum d'intervention dans les partis

1978. Cf. Jane JENSON et Mariette SINEAU. *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*. Paris, Presses de Sciences Po, 1995.

¹¹¹ Une bonne analyse de ces pratiques se trouve dans Marta ANADON, Dominique MASSON, Marielle TREMBLAY et Pierre-André TREMBLAY. « Les collectives de femmes : une démocratie sororale ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.3 n°2, automne 1990, pp. 57-70. Cf. également John S. DRYSEK. *Democracy in Capitalist Times. Ideals, Limits and Struggles*. New York et Oxford, Oxford University Press, 1996, pp. 56-58 ; Diane LAMOUREUX. « Les services féministes : de l'autonomie à l'extension de l'État-providence ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.3, n°2, 1990, pp. 33-43.

¹¹² Cf. Yolande COHEN. « Les femmes et le pouvoir. Le rôle des associations dans la démocratie ». Conférence préparée pour le colloque *Les femmes et le pouvoir*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, les 13-15 mars 1988.

¹¹³ Cf. LAMOUREUX, 2001, *op. cit.*

¹¹⁴ Jusqu'en 1969, la publicité pour la contraception est assimilée à la pornographie dans le Code criminel. En 1968, le droit à l'avortement relève de l'autorisation par un comité thérapeutique pour des raisons médicales ou sociales ; en 1988 la Cour suprême du Canada invalide les articles du Code criminel sur l'avortement. Cf. LAMOUREUX, 1992, *op. cit.*, pp. 696-697.

¹¹⁵ Christine DELPHY. « Les femmes et l'État ». Dans Christine DELPHY. *L'ennemi principal. 2. Penser le genre*. Paris, Éditions Syllepse, 2001, pp. 363-364.

¹¹⁶ Cf. DELPHY, 2001, *op. cit.*, p. 364.

politiques et dans les médias¹¹⁷. Ces divers questionnements montrent la nécessité de repenser les rapports des féministes à l'État.

Dans les années 1980-90, la réflexion sur l'État donne lieu à des courants de pensée, dans le milieu féministe, que l'on peut identifier autour de quelques auteures clés. Le courant pluraliste est le plus proche du courant marxiste dans le rôle qu'il accorde aux forces sociétales dans le processus législatif. En particulier, avec les développements néo-marxistes qui font de l'État un « médiateur des conflits et des luttes »¹¹⁸, la proximité de cette conception avec celle d'un État au service des intérêts organisés n'est pas bien loin. En effet, dans la conception pluraliste, les groupes organisés exercent des pressions sur les gouvernants, qui deviennent les porte-parole des uns ou des autres. Cette approche, fondée en partie sur l'observation de l'élaboration des lois par le Congrès américain, vide l'État de tout contenu propre, pour en faire un simple reflet des pouvoirs corporatifs. C'est donc en tant que force politique organisée en associations et groupes d'intérêts que les féministes doivent participer. Pour garantir un meilleur résultat, il est également nécessaire qu'elles aient des relais parmi les gouvernants, ce qui implique une féminisation du politique et l'engagement de féministes. C'est dans cet esprit qu'Anne Phillips défend une « politique de présence » des féministes en politique¹¹⁹. Certaines auteures, comme la philosophe américaine Iris Marion Young, vont même jusqu'à considérer l'idée d'une refondation de la démocratie, avec un système de représentation politique par groupes¹²⁰. Seul un tel système de débats et de partage des idées permettrait de réaliser en même temps la prise de conscience par les femmes et par les hommes des rapports sociaux de genre¹²¹. Cette approche pluraliste, qui existe déjà dans les milieux socialistes dans les années 70, semble devenir plus légitime avec le tournant néo-libéral des États occidentaux et donne un nouveau souffle aux mouvements

¹¹⁷ Imelda WHELEHAN. *Modern Feminist Thought: From the Second Wave to 'Post-Feminism'*. New York, New York University Press, 1995, p. 131.

¹¹⁸ Cf. sur l'état médiateur, Zillah EISENSTEIN. *Capitalist Patriarchy and the Case for Socialist Feminism*. New York, Monthly Review Press, 1978 et Dominique MASSON. «Repenser l'État. Nouvelles perspectives féministes». *Recherches féministes*, vol.12, n°1, 1999, p. 7.

¹¹⁹ Cf. PHILLIPS, 1995, *op.cit* : la question de savoir qui nous représente est importante car le politique est un processus qui génère des besoins, des sujets, des idées. Selon l'auteure, la politique de présence qui assure la représentation des individus n'est pas antinomique avec la politique d'autonomie qui assure la représentation des communautés, car la première agit sur l'expression et sur les négociations autour de la représentation des communautés (p. 78). Par exemple au Québec, la présence politique de femmes représenterait le garde-fou principal pour éviter que les droits des femmes ne soient menacés car un féminisme « égalitaire » est présent dans tous les partis, en particulier le Parti québécois (p. 134).

¹²⁰ Cf. YOUNG, 1990, *op. cit*. Nous partageons l'analyse de Chantal MOUFFE qui estime que Iris M. YOUNG offre une variante habermasienne du pluralisme des groupes d'intérêts et continue de concevoir le politique uniquement comme processus de gestion des intérêts. Cf. Chantal MOUFFE. « Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle ». Dans BALLMER-CAO et alii., 2000, *op. cit.*, p. 192.

¹²¹ Cf. YOUNG, 1990, *op. cit*.

féministes au début des années 90¹²². Reprise au niveau international, lors de la Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, en 1995, la revendication de féminisation du politique prend alors la place qu'occupait la revendication d'avortement dans les années 70.

Ce courant fort optimiste sur les capacités des femme de changer les choses de l'intérieur, et sur leur capacité de se solidariser, se fonde sur une éthique de la responsabilité individuelle et de la « prise de pouvoir sur soi » (*empowerment*) qui peut poser problème dès lors que les femmes, à l'intérieur du système, ne parviennent pas à mettre en œuvre l'agenda féministe. C'est pourquoi s'est développé parallèlement tout un courant de pensée qui tente de donner aux acteurs quelques marges de manœuvre tout en s'inscrivant dans les analyses néo-institutionnaliste ou post-structuraliste¹²³. L'État n'est pas un fait mais un « produit historique, variable et paradoxal de luttes, d'alliances et de compromis socio-politiques à l'issue desquels des rapports de forces particuliers se retrouvent institutionnalisés »¹²⁴. Dans cette conception, les institutions obéissent à leurs propres logiques et ces logiques peuvent changer sous l'effet de nouveaux acteurs porteurs de discours et d'idées différents. L'État ne peut être transformé de l'intérieur que sous certaines conditions, dans certaines limites, propres à chaque espace politique, qu'il convient de dégager. Dès lors, l'État comme « régulateur des relations de pouvoir à travers la construction de sujets dans des pratiques discursives »¹²⁵, entre dans une relation non plus dichotomique avec la société mais dialectique, médiatisée par les mouvements sociaux¹²⁶. Dans ce contexte, les mouvements féministes, les chercheuses, les fémocrates, etc. représentent des acteurs intermédiaires entre l'État et les femmes, qui entretiennent la production des discours, la critique des lois et des pratiques, la mobilisation des femmes et qui accompagnent les changements législatifs au niveau sociétal. Comme le souligne Dominique Masson, cette approche théorique conduit à prêter attention à « la variété des constructions discursives des sujets et des projets féministes »¹²⁷. L'agenda politique féministe repose alors, non plus sur une éthique de la responsabilité individuelle, mais sur une philosophie de l'engagement collectif. Il conduit à penser la question des intérêts et des identités, liés au genre, en terme de processus et de construction discursive « constituée dans l'intersection avec les arènes étatiques »¹²⁸ et à analyser les possibilités

¹²² Cf. JENSON, 2000, *op. cit.*, pp. 231-252.

¹²³ Cf. MASSON, 1999, *op. cit.*, pp. 5-24.

¹²⁴ Cf. MASSON, 1999, *op. cit.*, p. 10.

¹²⁵ Cf. Nickie CHARLES. *Feminism, the State and Social Policy*. New York, St. Martin's Press, 2000, p. 26.

¹²⁶ Cf. CHARLES, 2000, *op. cit.*, p. 28.

¹²⁷ Cf. MASSON, 1999, *op. cit.*, p. 13.

¹²⁸ Rosemary PRINGLE et Sophie WATSON. « "Women's Interests" and the Post-Structuralist State ». Dans Michèle BARRETT et Anne PHILLIPS, dir. *Destabilizing Theory. Contemporary Feminist Debates*. California, Stanford University Press, 1992, p. 67. [Traduction libre de la phrase: «Interests are also constructed discursively and constituted in their intersection with the state arenas»].

stratégiques des féministes à un moment donné¹²⁹. Loin de rejeter la participation des féministes au politique, cette approche conduit au contraire à encourager les féministes à s'engager dans les batailles discursives sur le sens et la définition des identités collectives. Notre thèse s'inspire alors plutôt de cette manière d'aborder les relations entre mouvements des femmes, citoyenneté et États.

D'un rejet de la politique, ces différentes approches de l'État dans les milieux universitaires conduisent à le réhabiliter comme espace de lutte légitime pour les féministes. Mais ces développements théoriques sortiraient peu de leur univers universitaire s'ils n'étaient rejoints par des développements philosophiques qui ont plus de résonance dans les milieux associatifs. Pour cela, la lecture féministe de la philosophe Hannah Arendt joue un rôle considérable. Nous retrouvons sa référence chez des auteures américaine (comme Mary G. Dietz) belge (Françoise Collin) ou québécoise (Micheline De Sève) pour affirmer la primauté du politique sur l'ensemble des autres activités humaines. Ainsi, comme le souligne Mary Dietz, l'activité d'être un citoyen engagé dans l'espace public doit devenir une valeur en elle-même¹³⁰, un pôle aussi important que l'économie et le social dans la construction des intérêts des femmes. Micheline De Sève insiste également sur l'importance de l'idée de « co-partager » le pouvoir, dans la rénovation de l'idéal démocratique contre un système de type oligarchique¹³¹. Cette aspiration féministe à n'exister qu'à travers des relations purement démocratiques et consensuelles, détachée de toute forme de pouvoir, est fondamentalement ambiguë, comme le souligne Micheline De Sève, étant donné que « la raison du pouvoir-sur, c'est le pouvoir-de »¹³². S'appuyant sur Hannah Arendt, elle estime qu'il faut réhabiliter le pouvoir comme « droit d'être co-partageant au gouvernement », fondement de la liberté politique. En cela, elle rejoint l'exégèse féministe que fait Françoise Collin de la philosophie d'Arendt, soulignant qu'un être humain n'existe véritablement que s'il est co-sujet co-constructif du monde commun¹³³. Françoise Collin voit dans la citoyenneté la seule façon d'exister réellement pour les femmes comme véritables sujets¹³⁴. Elle réclame ainsi pour les femmes « une pleine autorité sur le bien commun » et non pas une simple intégration, associée à un projet social inchangé. Selon la philosophe, ce co-partage du pouvoir devrait permettre de

¹²⁹ Cf. PRINGLE et WATSON, 1992, *op. cit.*, p.70.

¹³⁰ Mary DIETZ. « Tout est dans le contexte : féminisme et théories de la citoyenneté ». Dans BALLMER-CAO et alii., 2000, *op. cit.*, pp. 122-166.

¹³¹ Micheline DE SÈVE. « Invitation à « co-partager » le pouvoir ». Dans Évelyne TARDY, dir. *Femmes et pouvoir*. Montréal, Cahiers réseau de recherches féministes, n°2, Université du Québec à Montréal, 1995, p. 73.

¹³² Cf. DE SÈVE, 1995, *op. cit.*, p. 64.

¹³³ Françoise COLLIN. « Pluralité, différence, identité ». *Présences*, n°38 (nouvelle série), octobre 1991, pp. 61-72.

¹³⁴ Cf. la conclusion de Françoise Collin sur la liberté du sujet femme : « je suis une femme mais je n'est pas une femme ». dans COLLIN, 1991, *op. cit.*, p. 72.

réactiver l'articulation entre production et reproduction¹³⁵. De son côté, Micheline De Sève, redoutant la fabrication d'un nouveau mythe essentialiste, celui de « la féministe » après celui de la « femme », comme sujet politique global, propose d'avancer vers une politique d'alliances entre femmes du monde en mouvement, afin d'élargir et animer la vie politique des sociétés¹³⁶.

Dans ces développements philosophiques, le pluralisme n'est donc pas une approche libérale de l'État mais une manière de penser l'universel sans ramener l'individu à « une unité de position »¹³⁷. L'investissement par les femmes de l'espace public devient une nécessité pour renverser, dans l'ordre du symbolique et du vécu, l'assignation des femmes au statut d'objet. Cette exégèse d'Hannah Arendt vient alors s'appuyer sur une certaine déstabilisation de la théorie féministe, sous l'effet du courant philosophique post-moderne¹³⁸.

La philosophie postmoderne conduit à « contextualiser » la méthode de prise de conscience et à l'arrimer au monde des discours et des représentations sur la nature humaine¹³⁹. Pour Chantal Mouffe, la construction comme « catégories », des hommes, des femmes, des noirs, des ouvriers, etc. relève de « ressemblances de famille », résultat d'une fixation partielle d'identités constituées à l'intérieur d'une structure discursive, en réalité jamais définitive¹⁴⁰. Réhabilitant ainsi le langage, les idées et les représentations, le postmodernisme réhabilite du même coup le politique comme lieu de construction et d'articulation des discours, des représentations et des idées¹⁴¹. Ce courant philosophique, qui conduit à dépasser la question matérielle des effets de la situation économique des femmes et de leur place dans le système de pouvoir, pour faire de la prise de conscience le mode de connaissance, pose le problème de la relativité de cette connaissance. Comment définir « objectivement » une situation d'oppression ? Le postmodernisme, en abandonnant les projets d'explication du monde¹⁴², ne rend-il pas toute politique féministe impossible¹⁴³ ? Christine Delphy dans son analyse du post-modernisme, qu'elle associe, par un raccourci trompeur, au *French feminism*, estime qu'il ramène à une démarche

¹³⁵ Françoise COLLIN. « La démocratie est-elle démocratique ». *Les cahiers du GRIF*, « La société des femmes ». Paris, Éditions Complexe, 1992, pp. 43-50.

¹³⁶ Cf. DE SÈVE, 1995, *op. cit.*, p. 73.

¹³⁷ Cf. DE SÈVE, 1995, *op. cit.*, p. 72.

¹³⁸ Cf. BARRETT et PHILLIPS, 1992, *op. cit.*

¹³⁹ Catharine A. MACKINNON, *Toward a Feminist Theory of the State*. Cambridge, Massachussets, Harward University Press, 1989, pp. 83-84.

¹⁴⁰ Cf. MOUFFE, 2000, *op. cit.*, p. 175.

¹⁴¹ Cf. MOUFFE, 2000, *op. cit.*, p. 189. L'auteure parle d'un contexte de *diversité* et de *conflit* de définition d'un « nous » partagé entre citoyens démocratiques radicaux qui articulent leurs demandes démocratiques présentes dans les différents mouvements des femmes, des Noirs, des ouvriers, des homosexuels, des écologistes, etc. Voir aussi Anna YEATMAN. *Postmodern Revisionings of the Political*. London, Routledge, 1994, p. 25.

¹⁴² Sylvia WALBY. « Post-Post-Modernism ? Theorizing Social Complexity ». Dans BARRETT et PHILLIPS, 1992, *op. cit.*, pp. 31-52.

¹⁴³ Cf. Linda J. NICHOLSON. *Feminism/Postmodernism*. Londres, Routledge, 1990, p. 76.

épistémologique individualiste et non plus holiste¹⁴⁴. Cette critique est valable si l'on considère comme « post-modernes » certains développements récents dans la pensée queer, où les rapports sociaux de sexes sont écartés au profit de rapports sociaux liés à la norme hétérosexuelle, niant alors la dimension sociale des violences faites aux femmes¹⁴⁵. Mais ces développements s'inscrivent dans le langage probabiliste, avec par exemple la notion de continuum, un langage qui appartient toujours et encore au monde moderne de la logique binaire. Le post-modernisme comme philosophie renvoie plutôt à la logique floue des sciences exactes : une logique dans laquelle un élément et son contraire peuvent appartenir au même ensemble, à certains degrés¹⁴⁶. La logique floue permet de gérer des systèmes de commande complexe en tenant compte d'une multiplicité de contraintes structurelles¹⁴⁷. C'est justement cette multiplicité des contraintes que la théorie post-moderne, adossée à l'analyse foucauldienne de la multidimensionnalité des pouvoirs, qui connaît surtout des « identités de position »¹⁴⁸, déconstruit les identités sexuées (le *gender trouble*¹⁴⁹) et les catégories d'homosexualité et d'hétérosexualité. Selon Judith Butler, le genre est une norme qui régit l'intelligibilité du réel, détenant le pouvoir de réguler l'ordre sexuel et la sexualité, légitimant la violence envers les transgressions de genre. La solution individuelle réside alors dans l'énonciation d'un « je » qui s'efforce de vivre dans une relation critique et transformatrice des normes, en résistance aux modèles d'assimilation¹⁵⁰. Pour l'individu-e, la démarche de connaissance par la prise de conscience ne se fait pas dans un vacuum intellectuel, mais est nourrie par l'ensemble des connaissances disponibles sur les inégalités hommes-femmes qui structurent l'organisation de la pensée. On n'a donc pas seulement un individu source de connaissance, mais un va et vient entre l'individu entré dans une dynamique de connaissance et un corpus de théories, données et faits sociaux. Comme le souligne Whelehan, étant donné que les concepts féministes d'identité et de collectivité sont devenus graduellement plus complexes, il n'y a pas de raison pour que les féministes n'engagent plus loin la remise en question des oppositions binaires, comme celles entre essentialisme et constructivisme, entre individualisme et

¹⁴⁴ Cf. DELPHY, 2001, *op. cit.*, p. 331.

¹⁴⁵ Cf. la critique de cette dérive politique dans Sheila JEFFREYS. *Unpacking Queer Politics*. Cambridge, Polity Press, 2003.

¹⁴⁶ Cf. LFA'2003. *Rencontres francophones sur la logique floue et ses applications*. Cepadues-éditions, 2003.

¹⁴⁷ Cf. Didier DUBOIS et Henri PRADE. « Les logiques du flou et du très possible ». *La Recherche*, n°237, vol. 22, novembre 1991, pp. 1308-1315.

¹⁴⁸ Marie-Hélène BOURCIER. « Foucault et après... Théorie et politiques queers, entre contre-pratiques discursives et politiques de la performativité ». Dans Daniel WELZER-LANG, dir. *Nouvelles approches des hommes et du masculin*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, p. 174.

¹⁴⁹ Judith BUTLER. *Gender Trouble*. New York, Routledge, 1990.

¹⁵⁰ Judith BUTLER. « Faire et défaire le genre ». Conférence donnée le 25 mai 2003 à l'Université de Paris X-Nanterre. *Multitudes* [En ligne], http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=364 (Page consultée le 5 mars 2005).

holisme¹⁵¹. etc. En ce sens, notre thèse s'inscrit plutôt dans ce courant de pensée épistémologique en interrogeant les oppositions entre réforme/révolution, mouvement/État, afin de mieux comprendre les modes de transformation des interactions complexes entre les acteurs, les institutions et les idées.

En plaçant la construction discursive, dans le respect des diversités d'opinions, au cœur de la démarche de connaissance, le féminisme postmoderne se représente le politique comme lieu par excellence de construction des identités et des intérêts. Ce faisant, il légitime aussi l'engagement politique. C'est finalement par cette convergence vers l'idée de l'importance du politique, tantôt dans la théorisation de l'État, tantôt dans la philosophie et l'approche des rapports sociaux de sexe, que la féminisation du politique devient une revendication normale des féministes, alors qu'elle avait le statut de revendication marginale et réformiste.

Ainsi, la comparaison des politiques de féminisation du politique, au tournant des années 2000, en France et au Québec, rejoint d'une part, la littérature de science politique sur la représentation politique, et pose le problème du statut de la représentation dans l'exercice de la citoyenneté, d'autre part la littérature sur les mouvements des femmes et leurs rapport au politique. La comparaison nous conduit à définir de manière large les mouvements des femmes, incluant les associations, fédérations et lobbys, et à comprendre les relations entretenues entre les divers espaces associatifs, administratifs, politiques, etc., ainsi que la circulation des idées et des représentations à diverses époques. Ce questionnement nous conduit alors à rechercher un modèle analytique permettant de comprendre de manière élargie et « contextualisée » le phénomène de représentation politique, modèle que nous avons trouvé dans les théories de la régulation politique.

II. Le genre et la représentation politique : Cadre analytique et méthodologie

Cette deuxième partie présente notre objet plus en détail. Tout d'abord, nous proposons de définir la notion de régime genré de représentation politique, qui constitue le concept clé de notre cadre d'analyse. Partant, nous présenterons quelques changements dans les régimes français et québécois qui constituent les matériaux premiers à partir desquels nous avons construit notre thèse et présenterons la méthode comparative que nous avons choisie.

II.1. *La notion de régime genré de représentation politique*

¹⁵¹ Cf. WHELEHAN, 1995, *op. cit.*, pp. 204-205. Anna Yeatman insiste également sur l'impasse d'une théorisation du genre qui le place au dessus des autres rapports sociaux pour les femmes situées dans des relations de domination liées à leur classe sociale, leur race ou leur orientation sexuelle. Cf. YEATMAN, 1994, *op. cit.*, p. 16.

En sociologie politique, le politique est couramment défini comme « un échange qui comporte les dimensions d'influence, de contrôle et de conflit entre les deux parties »¹⁵². Cette définition du politique, comme un échange entre deux parties, correspond à la perspective des mouvements féministes qui proclament que « le privé est politique », dénonçant ainsi le caractère d'influence, de contrôle et de conflit des relations de couple, des relations familiales et des relations sociales en général. En partant de cette définition relationnelle du politique, nous pouvons alors considérer la représentation politique non plus seulement comme une relation, ou comme un enjeu de pouvoir, mais véritablement comme une activité, une pratique sociale particulière qui prend appui sur des relations institutionnelles, afin de réaliser de manière routinière et acceptée par tous, l'influence, le contrôle et la résolution des conflits entre les citoyens et citoyennes des démocraties. Comme le suggère la définition suivante de Bruno Théret, ces pratiques relèvent d'un régime de représentation politique, autrement dit, d'une :

Configuration institutionnelle supposément stable d'agrégation et de représentation-conversion réciproque des intérêts individuels et collectifs d'ordre économique et social en intérêts individuels et collectifs d'ordre politique¹⁵³.

Cette définition d'un régime de représentation politique trouvée en note de bas de page d'un article théorique de Bruno Théret sur les régimes de citoyenneté, présente plusieurs avantages, tout en nécessitant certains réaménagements pour notre travail comparatif¹⁵⁴. En premier lieu, si l'usage de ce concept, pour observer les phénomènes de changement dans la représentation politique, nous paraît fort heuristique, c'est parce qu'il permet de comprendre historiquement les changements en identifiant des configurations institutionnelles. Comme le souligne Ira Katznelson, l'analyse configurative est celle qui permet le mieux de comprendre des phénomènes politiques qui varient ; elle présente l'avantage d'embrasser un phénomène au lieu d'en avoir une vision parcellaire ; elle permet un travail comparatif innovant du fait qu'elle se situe l'analyse au niveau médian¹⁵⁵ (*middle-level analysis*). L'analyse configurative s'attarde sur les lieux institutionnels où les groupes et les individus contestent le sens donné aux « conditions

¹⁵² Cf. par exemple le manuel d'André J. BÉLANGER et Vincent LEMIEUX. *Introduction à l'analyse politique*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998 [1^{ère} éd. 1996], p. 28.

¹⁵³ Cf. THÉRET, 1998, *op. cit.*, p. 103, note n° 36.

¹⁵⁴ Tandis que nous travaillons depuis 2000 avec cette définition de Bruno Théret, en 2004, David Laycock et son équipe soutiennent aussi qu'une bonne manière de penser la représentation politique est de penser en termes de régime de représentation politique, défini non seulement par des participants et des structures pour les élections et les activités de prise de décision, mais aussi pour toute une série de décisions incluant les activités d'intérêts organisés dans une variété de communautés politiques, ainsi que la participation d'une variété d'associations et organisations dans le dialogue public à l'intérieur des sphères de la société civile. Cf. LAYCOCK, 2004, *op. cit.*, p. x.

¹⁵⁵ À propos de l'intérêt heuristique de ce niveau d'analyse, cf. Neil BRADFORD. *Commissioning Ideas: Canadian National Policy Innovation in Comparative Perspective*. Toronto, Oxford University Press Canada, 1998, p. 12.

objectives » et construisent de nouvelles manières de comprendre les contraintes politiques et les opportunités. Cette approche oriente alors le regard du chercheur à la fois sur une macro-analyse et sur des micro-fondations, tenant compte « des agents pris dans des champs structurels relationnels qui distinguent le possible de l'impossible, le désirable du moins désirable¹⁵⁶ ». Concrètement, l'approche configurative incite à aller chercher la genèse des processus historiques « en localisant les acteurs, les catégories et réseaux d'acteurs »¹⁵⁷, en tenant compte de leurs préférences, et à voir comment ces processus se configurent petit à petit, sachant que le résultat n'est jamais cristallisé, ni entièrement malléable.

Par ailleurs, ce concept conduit à penser les changements comme des formes de rééquilibrages suite à des déstabilisations. Parler en termes de régime permet d'identifier la cohérence du système politique en construction et inversement, de mettre en évidence des incohérences ou des lacunes qui pourraient être sources de nouveaux déséquilibres. Comme le souligne Jane Jenson,

Nous pouvons caractériser un régime stable comme celui dans lequel existe une concordance entre le statut proféré et le statut anticipé, de telle sorte que la représentation des citoyens par l'État corresponde aux représentations qu'ont les citoyens d'eux-mêmes¹⁵⁸.

Cet outil de travail permet d'identifier les moments de déstabilisation du régime de représentation politique par l'observation des revendications féminines et féministes en matière de citoyenneté, de leur contestation des représentations des femmes et de leur place dans la société. Ces revendications constitueront alors des indicateurs de l'aspiration au changement. Par ailleurs, un régime en crise se décele par l'impossibilité de trouver une solution satisfaisant à la fois la contestation des citoyens, individuelle ou collective dans les mouvements sociaux, et la remise en cause du régime par les dirigeants¹⁵⁹. Ainsi, nous pouvons rencontrer un deuxième indicateur de l'aspiration au changement dans les discours des dirigeants politiques sur la représentation politique et les réformes à entreprendre dans ce domaine.

¹⁵⁶ Ira KATZNELSON. «Structure and Configuration in Comparative Politics». Dans LICHBACH et ZUCKERMAN, 1997, *op. cit.*, p. 83.

¹⁵⁷ Ira KATZNELSON. «Periodization and Preferences. Reflections on Purposive Action in Comparative Historical Social Science». Dans James MAHONEY et Dietrich RUESCHEMEYER, dir. *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*. Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 272.

¹⁵⁸ JENSON, 2000, *op. cit.*, p. 233. [Traduction libre de « We might characterize a stable regime as one in which the status proffered and the status anticipated match, so that the representation of citizens by the state accommodates citizens' representations of themselves».]

¹⁵⁹ Selon Jane Jenson et Susan Phillips, l'ancien régime de citoyenneté canadien est en crise, rejeté par les acteurs dominants, rejeté par les autres acteurs sociaux, mais aucun consensus politique n'existe pour permettre l'émergence d'un nouveau régime. Cf. JENSON et PHILLIPS, 1996, *op. cit.*

Toutefois, cette définition nécessite des aménagements. Tout d'abord, comme le souligne Jane Jenson, la représentation politique se décline sous la forme de représentation des intérêts et de représentation de soi, via une identité collective¹⁶⁰, ce qui conduit à élargir aux identités individuelles et collectives le travail d'agrégation et de conversion. En outre, un régime sera « genré » du moment que les éléments institués et instituant qui concourent à l'équilibre tiennent compte, d'une manière explicite ou implicite, des différences liées au genre. Par définition, un régime genré de représentation politique comprend donc des lois et des règles concernant l'accès des femmes à la citoyenneté, des structures d'expression et d'écoute des citoyennes, des discours sur les femmes en général et sur leur place dans la prise de décision politique et dans la société¹⁶¹. En parlant d'intérêts et d'identités liés au genre, nous pouvons embrasser à la fois les intérêts pensés et construits comme des intérêts des femmes et les intérêts pensés et construits comme ceux de tous mais qui, en réalité, s'appuient sur des visions sexuées de la citoyenneté.

En outre, certaines universitaires féministes ont été tentées par la notion d'espace public, développée par Habermas, du fait qu'elle permet de redéployer un regard centré sur les institutions étatiques vers la société civile, en particulier les associations, les médias et les milieux intellectuels. Toutefois, l'unité du concept donne une représentation faussée d'un espace structurellement fragmenté¹⁶². Telle est l'une des raisons pour laquelle Bastien François et Érik Neveu, à la suite d'une table ronde sur le sujet, lui préfère l'expression « espaces publics pluriels et mosaïques ». Le pluriel donne une bien meilleure image du phénomène, même si les auteurs ont tendance, du coup, à oublier l'État, les partis politiques, les gouvernements comme composantes des espaces publics. Mais la notion de « public » continue de porter l'idée d'une dichotomie entre sphère publique et sphère privée, dont la littérature féministe a depuis longtemps dénoncé les présupposés¹⁶³. C'est pourquoi, nous parlerons de régimes de représentation politique dans des espaces pluriels de représentation politique. Il s'agit de ces lieux variés dans lesquels sont discutés,

¹⁶⁰ Jane JENSON. «Representations of Difference: The Varieties of French Feminism». Dans Monica THRELFALL, dir. *Mapping the Women's Movement. Feminist Politics and Social Transformation in the North*. London, New York, Verso, 1996, p. 74.

¹⁶¹ Nous adoptons ici la définition des institutions du néo-institutionnalisme sociologique de Peter Hall et Rosemary Taylor : une définition large qui prend en compte non seulement les règles, les procédures, protocoles, normes et conventions officiels et officieux inhérents à la structure organisationnelle de la communauté politique mais aussi les systèmes de symboles, schémas cognitifs et modèles moraux qui fournissent les cadres de signification guidant l'action humaine. Cf. HALL et TAYLOR, 1997, *op. cit.*

¹⁶² Cf. Bastien FRANÇOIS et Érik NEVEU. «Introduction. Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains ». Dans Bastien FRANÇOIS et Érik NEVEU, dir. *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, pp. 48 et suivantes.

¹⁶³ Cf. en particulier le chapitre «Public Spaces, Private Lives» dans Anne PHILLIPS. *Engendering Democracy*. Cambridge, Polity Press, 1991.

argumentés, travaillés et diffusés les intérêts politiques et les identités liés au genre¹⁶⁴. Cette définition permet de saisir avec plus de précision et de proximité avec notre terrain l'ensemble du travail réalisé par les femmes sur la représentation politique.

Deux questions découlent de ce cadre d'observation, celle de l'importance relative de ces différents espaces de représentation politique dans la représentation du genre et celle du choix des espaces à observer en priorité. Selon Jill Vickers, les femmes investissent et influencent beaucoup plus facilement les espaces de représentation politique dont le pouvoir sur les instances centrales de prise de décision est moyen ou faible, que les espaces où le pouvoir d'influence des acteurs sur les agendas politiques est important¹⁶⁵. Effectivement, ce pouvoir varie dans le temps et selon les cas observés, nous renvoie, pour chaque période, à la question du pouvoir d'influence des acteurs-actrices porteurs de valeurs féministes, en particulier de leur capacité à diffuser les idées féministes ou à les relayer, dans divers espaces. Par ailleurs, il est important de limiter notre recherche à certains espaces. Nous avons donc retenu ceux qui étaient identifiés, par les personnes des mouvements des femmes que nous avons rencontrées, comme étant des lieux importants d'investissement de leurs efforts militants.

Nous avons identifié cinq espaces de représentation politique sur lesquels nous avons fait porter nos investigations. Il s'agit tout d'abord de l'espace électoral-partisan, comme lieu de construction et de diffusion des modes de régulation sociale et politique par le travail réalisé dans les partis politiques, dans les gouvernements et dans instances élues (parlements, conseils régionaux, généraux, municipaux, etc.). Nous avons également retenu l'espace administratif comme lieu distinct du premier, du fait qu'il répond à des logiques qui lui sont propres, limité toutefois aux administrations en charge de dossiers de condition féminine, qui construisent et diffusent le discours sur les femmes, leurs intérêts, leurs besoins. Nous avons alors constaté que les féministes avaient relativement peu investi un espace fort important pour la diffusion des discours sur la citoyenneté : l'école. À leur décharge, soulignons que l'activité de représentation dans cet espace est directement reliée au travail en amont de construction et de diffusion des savoirs universitaires, qui occupe déjà un grande part de leur militantisme. La recherche féministe joue un rôle considérable dans la construction et l'expression de visions alternatives de la société, des rapports sociaux et de la place des femmes dans les rapports de production/reproduction. Ainsi que Bruno Jobert pour le néo-libéralisme, nous devons remonter à la genèse du discours

¹⁶⁴ Diane Lamoureux parle de « redéfinir la démocratie » en faisant émerger des « espaces pluriels de débats » et propose alors de concevoir le mouvement féministe comme un espace de débat. Cf. Diane LAMOUREUX. « Féminins singuliers et féminins pluriels ». Dans ELBAZ, FORTIN et LAFOREST, 1996, *op. cit.*, p. 283.

¹⁶⁵ Jill VICKERS. *Reinventing Political Science. A Feminist Approach*. Halifax, Fernhood Publishing, 1997, p. 70.

sur la représentation politique des questions liées au genre pour comprendre comment certaines idées ont cheminé dans les milieux universitaires et de spécialistes, pour aboutir à des innovations institutionnelles, à des programmes politiques et à des lois. Si, comme le souligne Pierre Bourdieu, il est du devoir de l'intellectuel de contribuer à un travail collectif d'invention politique¹⁶⁶, les intellectuelles féministes ont bien rempli leur devoir, même si la diffusion de leurs travaux demeure limitée. L'espace universitaire, en lien étroit avec le monde de l'édition, constitue donc un troisième espace de représentation politique.

Par ailleurs, les associations féministes peuvent être considérées comme des lieux où se prépare, se construit et se développe le travail de représentation politique. Comme le souligne Roger Sue, de nos jours, le milieu associatif constitue lui-même un « espace de représentation »¹⁶⁷ du fait que, « en tant qu'acteurs privilégiés de l'espace public les associations peuvent incarner une représentation socio-politique de la société civile¹⁶⁸ ». « Par leur résonance dans les médias, elles sont de plus en plus en mesure de peser sur l'agenda politique »¹⁶⁹. En tant que porteuses de la diversité des opinions, les associations participent désormais beaucoup mieux qu'hier à la représentation¹⁷⁰, une activité qu'ils exercent dans des espaces publics variés : la rue, les médias, les administrations, les commissions etc. En un sens, cet espace joue le même rôle, pour les féministes, que les syndicats pour le mouvement ouvrier, qui constituent des espaces de représentation politique possédant leur logique propre, dont le faible engagement pour les intérêts des femmes en France, contrastant avec leur relative ouverture, au Québec, est déjà bien documenté¹⁷¹.

Enfin, nous avons également retenu les médias, pour leur rôle proprement politique de sélection et de diffusion de l'information pertinente, comme d'interprétation des événements politiques, un rôle connexe avec la littérature, cet espace culturel de représentation des femmes et de transformation des images que les sociétés véhiculent à leur sujet. Les médias jouent en effet un rôle de plus en plus important dans les pratiques politiques : d'un outil de propagande politique, ils sont devenus des institutions de communication politique, objets de stratégies

¹⁶⁶ Pierre BOURDIEU. « Pour un savoir engagé » Conférence de Chicago, décembre 1999. Dans Pierre BOURDIEU. *Contre-feux 2, Pour un mouvement social européen*. Paris, Éditions Raisons d'agir, 2001, p. 36.

¹⁶⁷ Roger SUE. *La société civile face au pouvoir*. Paris, Presses de Science Po, 2003, p. 102.

¹⁶⁸ Cf. SUE, 2003, *op. cit.*, p. 102.

¹⁶⁹ Cf. SUE, 2003, *op. cit.*, p. 43.

¹⁷⁰ Cf. Martine BARTHÉLÉMY. *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

¹⁷¹ Sur les rapports entre féminisme et syndicalisme en France, cf. Margaret MARUANI. *Les syndicats à l'épreuve du féminisme*. Paris, Syros, 1979 ; Yannick LE QUENTREC. *Employés de bureau et syndicalisme*. Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1998 ; Michelle ZANCARINI-FOURNEL. « Le parcours ascensionnel de Nicole Notat : un exemple de mise en œuvre de la parité ? » Dans Jacqueline MARTIN, dir. *La parité. Enjeux et mise en œuvre*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, pp. 127-139. Au Québec, cf. par exemple Anne-Marie GINGRAS, Chantal MAILLÉ et Évelyne TARDY. *Sexes et militantisme*. Montréal, Les éditions de Cidihca, 1989 ; Marie-Thérèse CHICHA. *L'équité salariale : mise en œuvre et enjeux*. Montréal, Les éditions Yvon Blais, 2000.

politiques de la part des politiciennes et des associations (ce qui atteste de leur autonomie et de leur pouvoir¹⁷²) en même temps que des structures sélectives de diffusion et de construction du légitime, du symbolique, et du politique (distingué du social dans leurs rubriques). Les acteurs des médias réalisent un tri, choisissent de diffuser ou de retenir l'information, et très souvent, ils s'imposent en garants de l'ordre politique, comme en atteste par exemple le faible écho médiatique qu'ils donnent aux événements politiques manifestant une parole alternative au discours dominant¹⁷³. Inversement, ils peuvent devenir des acteurs des mouvements sociaux, par exemple en alimentant les débats, de part la présence en leur sein de journalistes militants, en s'emparant des dossiers concernant des malaises sociaux et politiques et en les travaillant selon leurs contraintes propres (vitesse, vedettariat, émotionnel)¹⁷⁴ ou encore, en produisant des médias alternatifs, comme *Le Monde diplomatique* (altermondialiste, France) ou *La vie en rose* (féministe, Québec). Nous avons donc un ensemble d'espaces pluriels de représentation politique, espaces électoral-partisan, administratif, associatif, médiatique et universitaire. La question devient alors celle des liens et des relations entretenues entre acteurs et actrices de tous ces espaces et de la cohérence de la représentation politique entre ces divers espaces.

Pour conclure, ce cadre analytique nous conduit à faire reposer sur le postulat suivant les fondements théoriques de notre recherche : Les politiques de féminisation du politique s'inscrivent dans un ensemble de changements d'ordre institutionnel, législatif et discursif dans la régulation genrée de la représentation politique. Nous pouvons alors reformuler notre question principale comme suit : Comment expliquer les différences entre les processus français et québécois de transformation des régimes genrés de représentation politique, autrement dit de politisation des identités et des intérêts liés au genre dans les espaces pluriels de représentation politique ? Ainsi les stratégies et actions en vue de la politisation des questions liées au genre, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus représentent les objets de notre recherche.

II. 2. *Quels changements dans les espaces pluriels de représentation politique en France et au Québec ?*

¹⁷² Cf. Jean MOUCHON. *La politique sous l'influence des médias*. Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998.

¹⁷³ En France, les mouvements ont particulièrement déploré l'occultation médiatique des Assises nationales pour les droits des femmes en mars 1997, qui rassemblent plus de 2000 personnes, malgré un travail important de la part des organisatrices auprès des médias d'information, ainsi que la très faible couverture des cinquante ans du *Monde diplomatique*, qui rassembla près de 5000 militants altermondialistes. Pour le Québec, on peut rappeler le faible écho donné à l'événement féministe de mai 1992, « Pour un Québec féminin pluriel », qui rassemble des femmes de tous les coins du Québec, contre l'importance accordée au colloque international « Premier sommet mondial Femmes et multidimensionnalité du pouvoir » qui rassemble des vedettes politiques venues de nombreux pays. Cf. Simone LANDRY. « De forum en sommet : les grandes pratiques féministes de 1990 ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.3 n°2, Presses de l'Université du Québec, automne 1990, pp. 21-32.

¹⁷⁴ Cf. NEVEU, 2000, *op. cit.*, pp. 96-99.

Les espaces pluriels de représentation politique se recoupent, se superposent, et les acteurs en leur sein s'invitent, échangent en eux, passent de l'un à l'autre. La complexité des pratiques de représentation politique n'interdit pas de mettre en évidence un certain nombre de données qui attestent de l'existence de changements. Nous verrons donc, de manière un peu artificielle sans doute, mais qui convient à la clarté de l'exposé, les grandes lignes des changements quantitatifs et qualitatifs des acteurs, des institutions et des instruments de la représentation politique survenus depuis trente ans, que l'on peut recenser, en France et au Québec dans ces divers espaces de représentation politique.

Espace électoral et partisan

Au Québec, la féminisation du politique commence dans les années 1980. Elle stagne dans les années 1990 pour remonter au début des années 2000. Cette féminisation paraît bien lente. Ainsi, beaucoup de féministes redoutent qu'un quart des mandats électoraux, chiffre qui paraissait indépassable au tournant des années 2000, ne représentent un « plafond de verre »¹⁷⁵. Pourtant, les élections de 2003 ont porté un tiers de femmes à la Chambre, une augmentation de 12 points depuis 1994 qui atteste d'une sensibilité nouvelle des partis politiques provinciaux à la question de la féminisation.

Tableau I.1. Pourcentage de femmes élues au Québec (1976-2003)

Mairesse	Municipales (conseillères)	Commissions scolaires (commissaires)	Provinciales (députées)
1,5% (1980)	3,6% (1980)		4% (1976)
6,6% (1989)	17% (1989)		18,4% (1989)
10,1% (1998)	22% (1998)		18,4 (1994)
			25 (1998)
	25% (2003)	43% (1994)	30,4% (2003)

Sources : Compilation des chiffres d'Évelyne TARDY. *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 2002 et de Chantal MAILLÉ. «La représentation politique des Québécoises : du champ scolaire à l'action du mouvement des femmes». *Cahiers du CÉDREF*, n°6, «Politique et recherches féministes, regards croisés : Brésil, Québec, France », 1996-97, pp. 127-140.

Dans l'exécutif, le recrutement féminin atteint entre 20 et 30% (sauf pour les postes de mairesse qui stagnent autour de 10%). Désormais, des postes de ministres importants, comme les finances, le Trésor, la justice, vice-Premier-ministre, peuvent être confiés à des femmes politiques.

¹⁷⁵ Cf. Évelyne TARDY. *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 2002.

En 2000, 34,6% de femmes occupent les postes de pouvoir comblés à la prérogative du gouvernement du Québec, contre 21,6% en 1995¹⁷⁶. L'enquête d'Évelyne Tardy, sur les deux principaux partis provinciaux, met en évidence une nette percée des femmes dans les postes de pouvoir des deux partis. Au Parti québécois (PQ) la présence féminine n'est pas paritaire à l'échelon local (18 et 29% de femmes dans les présidences de régions et comtés) mais représente 50% au niveau de l'exécutif national depuis le début des années 1990¹⁷⁷. Au Parti libéral du Québec (PLQ) malgré des règles plus strictes, la féminisation confine les femmes dans des postes de vice-présidence, ce qui donne seulement 6% de femmes présidentes de région, 20% présidentes de comtés et 15% membres du Conseil exécutif central¹⁷⁸.

Sur le plan qualitatif, le Parlement québécois n'a pas de commission spécialisée sur les questions féminines. Le PLQ n'a plus de fédération féminine, comme dans les années 1940-1980¹⁷⁹. Le PQ en revanche, possède un Comité national d'action politique des femmes qui, exerçant un certain lobby¹⁸⁰ au gré de ses présidentes, pousse les dossiers concernant les intérêts liés au genre, motive les militantes à prendre des responsabilités et réalise un travail d'information auprès des femmes des décisions prises par le Parti qui les concernent plus particulièrement¹⁸¹. D'une manière générale, les femmes politiques péquistes sont plus réputées féministes que leurs homologues libérales.

En France, la féminisation du politique épouse un double clivage. Elle est plus précoce et plus avancée pour les mandats pourvus au scrutin proportionnel et pour les charges électives ayant le moins de pouvoir économique et symbolique (cf. tableau I.2). Suite à la politique de féminisation, engagée par le Premier ministre Lionel Jospin en 1999 (modification des articles 3 et 4 de la constitution¹⁸² et vote de la loi du 6 juin 2000 sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives), les femmes font une percée sans précédent au

¹⁷⁶ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Femmes, Women, Mujeres*. Québec, Le Secrétariat, 2000, fiche n°29 «Le partage du pouvoir».

¹⁷⁷ Évelyne TARDY. *Égalité hommes-femmes ? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*. Montréal, Hurtubise HMH, 2003, pp. 57-58.

¹⁷⁸ Cf. TARDY, 2003, *op. cit.*, p. 69.

¹⁷⁹ La Fédération des femmes libérales du Québec est dissoute en 1971, en échange des règles d'inclusion des femmes dans le Parti, mais il se maintient jusque dans les années 80 une commission féminine. Cf. MAILLÉ, 1990, *op. cit.*

¹⁸⁰ Cf. Jocelyne PRAUD. «Feminizing Party Organisations: The Cases of the Parti Socialiste Français, the Parti Québécois and the Ontario New Democratic Party». Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 1997.

¹⁸¹ Cf. TARDY, 2003, *op. cit.*, pp. 46-51.

¹⁸² Suite au vote du Parlement, réuni en Congrès le 28 juin 1999, la Loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes stipule : Article 3 de la Constitution : « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives » et article 4 : « Ils [les partis politiques] contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au dernier alinéa de l'article 3 dans les conditions déterminées par la loi. ». *Journal Officiel de la République Française* du 9 juillet 1999, p. 10175.

niveau municipal aux élections de mars 2001, passant de 21,7 à 33% en moyenne¹⁸³. Cependant, les trois principaux partis politiques préfèrent perdre des sommes d'argent importantes, plutôt que de présenter des femmes aux élections législatives de 2002¹⁸⁴. Ainsi, la proportion de députées à l'Assemblée nationale passe de 10,91% en 1997 à 11,78% seulement, en 2002 (mais la proportion de femmes a tout de même doublé depuis la précédente législature où la droite était au pouvoir ; en outre le PS a dépassé son quota de 30%, présentant 36% de candidates).

Tableau I.2. Pourcentage de femmes élues en France (par décennie depuis 1980)

	Assemblée nationale	Sénat	Conseils généraux	Parlement européen	Conseils régionaux	Conseils municipaux (>3500hab)	Conseils municipaux (<3500 hab)
Années 1980	5,3 (1981)	2,3 (1980)	3,8 (1982)	22,2 (1980)	8,5 (1986)	21,9 (1983)	12,9 (1983)
	5,9 (1986)	2,8 (1986)	4,1 (1988)	19,8 (1984)		22,7 (1989)	16,3 (1989)
	5,7 (1988)	3,1 (1989)		22,2 (1989)			
Années 1990	5,9 (1993)	5 (1992)	5,6 (1992)	29,9 (1994)	12,3 (1992)	26,1 (1995)	21 (1995)
	10,9 (1997)	5,6 (1995)	8,3 (1998)	40,2 (1999)	27,5 (1998)		
		6,2 (1998)					
Années 2000	11,7 (2002)	10,9 (2001)	9,8 (2001) 10,9 (2004)	43,6 (2004)	47,6 (2004)	47,5 (2001)	33 (2001)

Sources : Compilation ou calculs à partir des chiffres de SINEAU, 2001, *op. cit.*, GÉNISSON, 2002, *op. cit.* et Manuel DOMERGUE et Béatrice JÉRÔME. « Dans les conseils régionaux, les femmes sont mieux représentées mais restent loin du sommet ». *Le Monde* du 4-5 avril 2004, p. 7 ; PARLEMENT EUROPÉEN. « Proportion de femmes par pays ». Parlement européen. *Site des élections européennes 10-13 juin 2004 – résultats*, [En ligne]. <http://www.elections2004.eu.int/ep-election/sites/fr/results1306/women/index.html> (page consultée le 13 juillet 2005).

Concernant les postes exécutifs, au niveau local, les femmes demeurent assez rares et il y en a très peu qui exercent un mandat de maire (en 1995, il n'y a que 7,5% de femmes parmi les maires, en 2001, 10,9%). Les dernières élections régionales n'ont porté qu'une seule femme, Ségolène Royale, à la présidence d'un Conseil régional, mais le nombre de femmes vice-présidentes a largement augmenté, ce qui peut représenter un vivier de présidentes dans le futur. En 2004, il n'y a que deux femmes présidentes d'un Conseil général (niveau départemental). Au gouvernement, depuis les années 70, la féminisation varie au gré des personnalités politiques au pouvoir, passant de 3% en 1969 sous Pompidou à 10% de 1974 à 1995. Depuis premier

¹⁸³ Pour une analyse complète des élections municipales, cf. Catherine GÉNISSON. *La Parité entre les femmes et les hommes : une avancée décisive pour la démocratie*. Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, Rapport à Monsieur le Premier Ministre, mars 2002. Sur les limites de l'application de la loi, cf. Aurélia TROUPEL. « Disparité dans la parité. Les stratégies de contournement de la parité dans le département des Alpes-Maritimes ». *Politix*, vol.15, n°60, 2002, pp. 81-112.

¹⁸⁴ Les pénalités s'élèvent par exemple à 4 027 151,43€ pour l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), 1 323 722,30€ pour le Parti socialiste (PS), 582 419,70€ pour l'Union pour la démocratie française (UDF). De surcroît, le PS qui a présenté 36% de candidates n'obtient que 16,3% d'élues (23 femmes sur 141 députés), ce qui atteste que les femmes se sont plutôt trouvées investies dans des circonscriptions perdantes. Cf. Clarisse FABRE. « En 2002, il n'y aura que six femmes de plus qu'en 1997 dans l'hémicycle ». *Le Monde* du 18 juin 2002, p. 30.

gouvernement Juppé, qui compte 26% de femmes, le taux n'est pas redescendu sous les 20%, avec comme record en 1997, 31,8% de femmes dans le gouvernement Jospin¹⁸⁵. Toutefois, ces postes demeurent plus souvent subalternes (secrétariats d'État et ministre délégué), avec une nette propension à rester stéréotypés (affaires sociales, santé, famille, culture, tourisme). Si en France, on n'a pas encore vu, comme au Québec, une femme ministre des Finances, en revanche, de 1991 à 1993, Édith Cresson exerce les fonctions de Premier ministre.

Dans les partis politiques enfin, la féminisation des instances dirigeantes s'avère plutôt faible jusqu'en 1992, puis augmente entre 1992 et 2002, même s'il y a moins de 40% d'adhérentes en moyenne, hormis à l'Union pour la démocratie française, (UDF), qui compte la moitié de femmes parmi ses adhérents en 2002. Les représentants des partis interrogés par l'Observatoire de la parité en 2002 font tous état d'efforts de féminisation depuis 2000-2001¹⁸⁶ (par des quotas ou juste de manière incitative). Par exemple, la parité est statutaire chez les Verts depuis le début des années 1990, au PS, pour les instances nationales, depuis 2000, et au PCF, depuis le congrès extraordinaire de La Défense, en 2001.

Tableau I.3. Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes des principaux partis politiques français (1992-2002)

	Dates	UDF	RPR	PS	PCF	Verts
adhérentes	1992	42	30,7	38	46,5	29
	2002	50	35,6	33,7	39,6	35
Conseils nationaux	1992	n.d.	20,39	13,49	20,8	n.d.
	2002	20,5	n.d.	29	50	45
Exécutifs nationaux	1992	15	21,81	17,95	13	n.d.
	2002	23	40	33	50	50

Sources : Rassemblement des chiffres donnés par les partis politiques lorsqu'ils ont été auditionnés par l'Observatoire de la parité, dans GÉNISSON, 2002, *op. cit.*, pp. 35 à 93.

Sur le plan qualitatif, le Parlement français s'est doté en 1999 de deux commissions sur les droits des femmes, au Sénat et à l'Assemblée nationale, qui feront l'objet d'une enquête particulière de notre part sur leurs conditions d'émergence et leur activité de représentation des questions liées genre. Par ailleurs, les partis politiques possèdent désormais des structures féminines et des associations satellites (comme par exemple l'Assemblée des femmes au PS, créée en 1992). Ce tour d'horizon des changements dans le domaine électoral et partisan atteste donc de l'existence d'un ensemble de phénomènes qui participent de la politique de féminisation mais

¹⁸⁵ En 2002, le premier gouvernement Raffarin compte 28,9% de femmes, tandis que le second gouvernement constitué en 2004 n'en compte plus que 23,3%. (chiffre calculé à partir de la liste donnée dans l'encadré « Le nouveau gouvernement », *Le Monde* du 2 avril 2004, p. 7.)

¹⁸⁶ Cf. GÉNISSON, 2002, *op. cit.*, pp. 35 à 93.

qui demeurent plus limités en France qu'au Québec concernant la politisation des intérêts et des identités liés au genre.

Espace administratif

Le Québec est réputé pour son féminisme d'État. Cette expression manifeste le rôle important joué par des actrices féministes au sein de l'administration et de structures étatiques¹⁸⁷. Ce phénomène s'est développé depuis les années 1970 avec la mise en place d'un organisme consultatif, le Conseil du statut de la femme (CSF), en 1973, qui regroupe dans son conseil d'administration des représentants-es de l'État et des représentantes des associations féminines et féministes. Cet organe para-gouvernemental est relayé au sein de l'administration par un Secrétariat à la condition féminine, créé en 1978, qui développe tout un partenariat entre les ministères concernés et les groupes de femmes, notamment grâce à son réseau de répondantes en condition féminine (ministériel et régional)¹⁸⁸. Depuis les années 1990, ce système partenarial intervient également dans la gouvernance au niveau local et régional¹⁸⁹.

En France, en 1974, est créé le premier secrétariat d'État chargé de la condition féminine. Mais ce service administratif conserve depuis les années 70 un statut aléatoire, mal financé, avec peu de pouvoir et peu de relais dans le reste de l'administration. En 1980, et en 1988, il sera un ministère délégué, tandis qu'il acquière le statut élevé de ministère des Droits de la femme uniquement de mai 1985 à mars 1986. Après juin 1988, ce sera un secrétariat d'État aux droits des femmes ou un simple service dépendant d'autres ministères (finances, affaires sociales, etc.). Avec la parité, les appellations changent, mais pas le financement¹⁹⁰. Jusqu'en 2004, c'est une ministre « déléguée à la Parité et à l'Égalité professionnelle » qui a en charge ce service. Il est doublé par un Observatoire de la parité, créé en 1995, dont les membres sont nommés par le Premier ministre et choisis parmi les personnalités des univers politique, universitaire, syndical et associatif. Enfin, au niveau local, apparaissent, dans les années 2000, des expériences originales et variées, comme l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, créé en février 2002 par la Ville de Paris, ou encore, la délégation aux droits des femmes du Conseil général de l'Isère.

¹⁸⁷ Cf. Caroline ANDREW. « Les femmes et l'État-providence : question revue et corrigée ». *Politiques et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, pp. 171-182 et Caroline ANDREW. « Les femmes et la consommation collective : les enjeux de l'engagement politique ». *Politique n°5-6, Revue de la société québécoise de science politique*, « Femmes et pouvoir », 1984, pp. 109-122.

¹⁸⁸ Cf. LAMOUREUX, 1990, *op. cit.*, pp. 33-43.

¹⁸⁹ Cf. Dominique MASSON. « Gouvernance partagée, associations et démocratie : les femmes dans le développement régional ». *Politique et Sociétés*, vol.20, n°2-3, 2001, pp. 89-115.

¹⁹⁰ Le total des moyens consacrés aux droits des femmes baisse de 24,2% entre 2003 et 2004 (43,37 millions d'euros, dont 17 millions de crédits de l'État Français au chapitre intervention en faveur des droits des femmes). Cf. Odette TERRADE. « Budget 2004 : droits des femmes » (1^{er} décembre 2003). Groupe Communiste Républicain et Citoyen au Sénat. *Budget 2004. Discussion et vote de la loi*, [En ligne].
http://www.groupe-crc.org/article.php3?id_article=807 (page consultée le 2 mars 2004).

Contrairement à la féminisation du politique, relativement régulière mais qui occulte la question du genre, on constate ici des variations importantes dans ces changements qualitatifs, avec tantôt des remises en cause du statut des structures et de leur financement, ou bien au contraire des efforts de démocratisation et d'invention d'instruments pour mener à bien ce travail.

Espace associatif

Les mouvements féministes français et québécois sont très dissemblables. Au Québec se trouve un mouvement bien développé, avec des fédérations et/ou des regroupements d'associations de services, qui couvrent tout le territoire et dont le nombre de membres est important. Ce mouvement pratique depuis les années 70 une politique de lobbying, auprès des autorités canadiennes et québécoises, à travers des mémoires et des rencontres. Le travail de représentation des groupes de femmes auprès de l'État est unitaire depuis 1986 avec le Groupe des 13, une coalition de fédérations féminines et féministes. De 1995 à 2002, l'organisme le plus en vue pour cette activité de représentation dans les médias et auprès des pouvoirs publics est la Fédération des femmes du Québec.

En France en revanche, on rencontre un mouvement faiblement développé¹⁹¹, plutôt parisien, avec très peu d'associations de services féministes et sans aucune tradition de lobbying avant 1991 et la création de la CLEF, la Coordination française du Lobby européen des femmes (LEF). Ce mouvement est divisé par des considérations théoriques (différentialistes contre égalitaires) et dans les années 1990, par des considérations plus politiques (notamment avec le mouvement pour la parité). Le débat sur la parité masque alors celui plus profond de la représentation et de la construction des intérêts de genre, que soulève les Assises nationales pour les droits des femmes, un événement politique relativement occulté, alors qu'il représente un moment fondateur de la réorganisation du féminisme français (plusieurs associations se créent dans la foulée des Assises : Pro-choix, Mix-cité, la Coordination des lesbiennes, etc.)¹⁹². Depuis, le Collectif national pour les droits des femmes, créé en janvier 1996, tente de trouver une certaine unité des féministes de gauche, membres d'associations féministes, de syndicats et de partis politiques. Enfin, soulignons que ce contraste entre les deux mouvements est manifeste au moment de mobiliser, en 2000, pour la Marche mondiale des femmes: le mouvement québécois rassemble plus de 30 000 marcheuses à Montréal (pour une province canadienne de 7 millions

¹⁹¹ On dénombre tout au plus 2000 personnes aux Assises nationales pour les droits des femmes en 1997 et 3000 à l'Assemblée des femmes du Forum social européen en novembre 2003, mais avec beaucoup d'étrangères.

¹⁹² Telle est l'analyse de Françoise PICQ. « Le féminisme entre passé recomposé et futur incertain ». *Cités*, n°9, « L'avenir politique du féminisme. Le cas français », Paris, Presses universitaires de France, 2002, pp. 25-38.

d'habitants), alors que les organisatrices de la Marche, en France, n'attirent que 10 000 personnes¹⁹³ (pour plus de 60 millions d'habitants).

Espace universitaire

Au cours des années 1970-80, le Québec s'est doté de véritables centres d'enseignement et de recherche féministes, qui permettent à la fois l'accès aux financements, la transmission des savoirs et la légitimation¹⁹⁴. Même si ce phénomène présente des limites et que les femmes peinent, comme en politique, à dépasser les 20% des effectifs¹⁹⁵, tout un ensemble de chercheuses féministes, connues et reconnues dans les milieux universitaires, acquière ainsi une légitimité suffisante pour que leurs sujets de recherche fassent l'objet de financements destinés, en priorité, aux universitaires formés dans ces centres féministes¹⁹⁶. Ce développement est supporté par une maison d'éditions, Les éditions du remue-ménage, qui publie une majorité de travaux réalisés par les chercheuses. De surcroît, l'organisme Relais-femmes intervient comme intermédiaire entre l'Université et les associations féministes, de telle sorte que les chercheuses réalisent des recherches-action en complète collaboration avec les féministes de terrain.

Ce phénomène d'institutionnalisation n'est pas comparable avec la faible légitimité des études féministes en France. On ne trouve que quelques centres¹⁹⁷ dont les membres se regroupent dans l'Association nationale des études féministes (ANEF). On déplore le cantonnement des appels d'offre des programmes du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) aux domaines du travail (lié au laboratoire Genre et rapports sociaux, seul laboratoire de recherche sur le genre), de la famille, des nouvelles technologies, des politiques publiques¹⁹⁸. Toutefois, il faut souligner la récente création de l'unité « Démographie, genre et société » à l'Institut national des études démographiques, en 2000. Les enseignements n'ont pas non plus

¹⁹³ Pascale KREMER. « La Marche mondiale des femmes a rassemblé, à Paris, près de 10 000 personnes ». *Le Monde* du 20 juin 2000.

¹⁹⁴ Chaque université possède son centre, certaines des cycles complets de formation : l'Institut de recherche d'études féministes (IREF) à l'Université du Québec à Montréal, le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF) à l'Université Laval, le Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRIVIFF) à l'Université de Montréal, etc. Pour plus de détails, cf. chapitre 3.

¹⁹⁵ Selon Johanne Daigle, lors d'une conférence à l'Université Laval, le pourcentage de femmes professeures à l'Université tourne autour de 12% en 1979 et 20% en 1998. Cf. Renée LAROCHELLE. « Au-delà du sexisme ordinaire » (19 février 1998). *Site de l'Université Laval, événements*, [En ligne]. <http://www.scom.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/1998/02.19/sexisme.html> (page consultée le 20 janvier 2005)

¹⁹⁶ Le programme stratégique « femmes et changements » de l'organisme subventionnaire canadien, le Conseil de Recherche en Sciences Humaines (CRSH) est doté d'un véritable comité, le comité 20.

¹⁹⁷ Il n'y a pas de centre dans chaque université comme au Québec mais quelques centres disséminés, avec assez rarement un programme de formation, sauf à Toulouse-le-Mirail, avec l'Équipe Sinome-SAGESSE, à Paris 7 autour du Centre d'études, de documentation et de recherches pour les études féministes (CÉDREF) et à Paris 8 avec un Diplôme d'études approfondies en études féminines. Pour plus de détails, cf. chapitre 3.

¹⁹⁸ Cf. Monique HAICAULT. « Le symbolique et la complexité des rapports sociaux de sexe : le travail de la Doxa ». Dans *Actes du groupe de travail « sociologie des rapports sociaux de sexe », 14ième Congrès de l'AISLF*. Lyon, Université de Lyon II, 6-10 juillet 1992, p. 28.

une légitimité comparable, ce qui rend la transmission du féminisme d'autant plus faible et aléatoire d'une génération à l'autre¹⁹⁹. Selon une récente étude sur les enseignements et recherches sur le genre en France, selon les disciplines, la part d'enseignements « spécifiques » ou « contenant » le genre dans l'ensemble des cours dispensés oscille entre 0,5% (biologie, écologie, gestion, histoire de l'art, sciences de l'information et de la communication audiovisuelle) et 21,6% (sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie)²⁰⁰. Mais malgré cette différence de visibilité institutionnelle, de financement et de légitimité, les universitaires féministes françaises et québécoises communiquent énormément, surtout depuis l'organisation, en 1996, du premier colloque international *La recherche féministe dans la francophonie*, qui réunit à Québec plus de 500 chercheuses francophones venues d'une trentaine de pays. Il est le premier d'une série de colloques internationaux organisés tous les deux ans dans différents pays.

Espace médiatique

Les femmes ont investi les espaces médiatiques de deux manières, par la création de médias féministes alternatifs et par leur présence dans les médias généraux. Au Québec, les périodiques féministes, (49 en tout, entre 1970 et 1990) voient leur nombre augmenter de manière constante de 1970 à 1987 puis décliner légèrement après²⁰¹. C'est tout de même un constat de longévité remarquable qui peut être dressé²⁰². Ces médias écrits sont relayés, dans les années 1990, par la presse féministe électronique, avec en particulier le site Internet, *Sisyphé*²⁰³. Cette vitalité de la presse féministe ne semble pas avoir beaucoup d'écho dans la presse généraliste, fort critiquée en 1989, pour avoir occulté la dimension anti-féministe du meurtre collectif de l'École polytechnique de Montréal. En 1994, une enquête réalisée au Canada montre que les femmes journalistes sont présentes de manière inégale en tant qu'auteurs d'articles. Elles ont écrit environ 78 % des articles dans les revues féminines, 87 % des articles parus dans les revues pour adolescentes, 27 % des articles des revues d'affaires et 28 % des articles des revues d'intérêt général²⁰⁴. En 1999, les femmes constituent 34% des journalistes québécois alors que les écoles diplôment 60% de femmes, et seulement un quart des journalistes des quotidiens. À la

¹⁹⁹ Cf. Liane HENNERON. « La transmission du militantisme féministes des années 70 aux années 90 : entre héritage et conflit ». Mémoire de DEA, Grenoble, Institut d'études politiques de Grenoble, 2000.

²⁰⁰ Muriel ANDRIOCCI et alii. « Premier recensement national des enseignements et des recherches sur le genre en France » (décembre 2003). *Site de l'Association nationale des études féministes, autres publications de l'ANEF*, [En ligne]. <http://www.anef.org/telechargement/toc64451172> (Page consultée le 12 juillet 2005).

²⁰¹ Cf. la comparaison France-Québec de Myriame EL YAMANI. *Médias et féminismes. Minoritaires sans paroles*. Paris-Montréal, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1998. (Chiffres et liste des périodiques féministes pp. 72 et suivantes)

²⁰² Cf. les *Bulletins de la Fédération des femmes du Québec*, depuis 1968 ; *Communiqu'Elles* depuis 1974 ; *L'Autre parole* depuis 1976, *La Gazette des femmes* depuis 1979, etc. Cf. EL YAMANI, 1998, *op. cit.*, p. 188.

²⁰³ Journal électronique SISYPHE. *Site de Sisyphé*. [En ligne] <http://sisyphe.org>.

²⁰⁴ Cf. MEDIAWATCH. « De la première à la dernière page ». *Site de mediawatch*, [En ligne] <http://www.mediawatch.ca/research/cover/Default.asp?pg=2> (Page consultée le 20 avril 2004).

télévision, elles représentent 38% des salles de rédaction, et, même si quelques personnes, ayant affiché leur féminisme, sont parvenues en haut de l'échelle de ce secteur, la grande majorité des postes de décision sont détenus par les hommes²⁰⁵.

En France, on compte 142 périodiques féministes entre 1970 et 1990, dont 98 à Paris, mais ce nombre chute brutalement en 1990²⁰⁶. Avec la parité et le renouveau du féminisme, un certain nombre de nouvelles publications sont apparues comme par exemple Pro-choix, ainsi que des médias Radio (avec *Planet féministe*) et électroniques (listes et forums de discussion, sites d'informations comme celui des *Pénélopes*²⁰⁷). Au tournant des années 2000, les féministes utilisent de plus en plus les médias télévisuels, comme par exemple les Chiennes de garde, une association de défense des femmes attaquées dans l'espace public, dont l'accès à la télévision est facilité par l'appartenance de ses présidentes successives à la profession journalistique²⁰⁸, ou encore le mouvement Ni putes ni soumises, dont le manifeste, lancé à la veille des élections présidentielles et la tournée en France a fait la Une des journaux télévisés. En 1998, 38,5% de femmes ont leur carte de presse. Toutefois, on n'en compte que 22% dans le secteur radio-télévision²⁰⁹ et elles représentent seulement 10% des directeurs de publications, contre 40,5% des pigistes et elles sont, en moyenne, moins bien payées que leurs collègues masculins. Sur le plan professionnel, les femmes doivent faire la preuve qu'elles sont des « hommes comme les autres », ce qui explique qu'elles se trouvent souvent parmi les grands reporters, avec des vies incompatibles avec la vie de famille²¹⁰. Sur le plan de la hiérarchisation et de la définition de l'information, la place des femmes demeure réduite, ainsi qu'en témoigne l'enquête Mediawatch pour la France, réalisée par l'Association des femmes journalistes (AFJ) le 18 janvier 1995. Les femmes sont moins présentes dans l'information (17%), elles sont moitié moins citées avec leur profession que les hommes (40% contre 86%), plus souvent dans l'anonymat et beaucoup plus comme victimes (26% contre 9% des hommes)²¹¹. La diffusion du féminisme est donc loin d'avoir acquis le statut d'un courant de pensée légitime dans les médias français, même si l'on peut déceler des usages renouvelés des médias par les militantes féministes.

²⁰⁵ Cf. « Dossier : Femmes et médias ». *La Gazette des Femmes*, vol.21, n°3, sept.-oct. 1999, en particulier pp. 32 et suivantes.

²⁰⁶ Cf. EL YAMANI, 1998, *op. cit.*, pp. 92-94.

²⁰⁷ LES PÉNÉLOPES, Agence internationale Femmes Informations. *Site des Pénélopes*. [En ligne]. <http://www.penelopes.org>

²⁰⁸ Comme souligné par Muriel ROUYER. « Le féminisme ». Dans CRETTEZ et SOMMIER, dir., 2002, *op. cit.*, p. 435.

²⁰⁹ Cf. Margaret GALLAGHER et My VON EULER. *L'emploi des femmes dans les médias, une histoire inachevée*. Paris, Unesco, coll. Communication et développement, 1998.

²¹⁰ Virginie BARRÉ. « En France ». Dans Évelyne SERDJENIAN, dir. *Femmes et médias*. Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 48-49.

²¹¹ Cf. Monique TRANCART. « La place et l'image des femmes dans les bulletins d'information et les articles d'actualité ». Dans SERDJENIAN, dir., 1997, *op. cit.*, pp. 145-149.

Espaces pluriels de représentation politique à des niveaux multiples

La France et le Québec contemporain sont pris dans un phénomène de démultiplication des niveaux de gouvernance, entre local et supranational, qui exerce une influence sur les espaces de représentation politique que nous avons décrit précédemment. En particulier, au Québec, nous devons compter avec l'importance du niveau de gouvernement fédéral canadien et en France, avec le niveau européen.

Au Québec, l'intégration de la province dans le système politique canadien n'est pas acceptée pleinement par tous les acteurs sociaux. Presque la moitié d'entre eux, comme le montre le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec, aspire à un statut politique indépendant. Cette « distinction » (on parle de « société distincte ») des Québécois dans l'entité politique canadienne a pour effet de constituer une culture politique relativement communautaire et solidaire, autour de la construction identitaire québécoise. Ce phénomène a des répercussions pour le mouvement féministe et la politique de féminisation du politique. Par exemple, il est courant de distinguer les mouvements québécois et canadien, au niveau conceptuel, par une conception individuelle des droits au Canada, versus une conception collective au Québec²¹² et au plan structurel, par une plus grande politisation et une meilleure institutionnalisation des groupes québécois²¹³. Ainsi, les interactions du mouvement des femmes québécois avec l'État québécois, et l'État fédéral canadien, ne répondent pas aux mêmes logiques politiques que celles du mouvement féministe canadien avec l'État fédéral. Par exemple, la politique de féminisation du politique prend une forme plus individualiste et libérale au Canada²¹⁴, tandis que les Québécoises restent encore attachées à l'idée d'avoir des représentantes du féminisme en politique.

En France, le phénomène est plutôt inversé. L'Europe, loin d'exercer un repoussoir, possède une force d'attraction sur les acteurs politiques. Sur le plan institutionnel, c'est au niveau européen qu'ont lieu les plus importantes innovations des années 1980-90 : Commission *ad hoc* sur les droits de la femme, qui devient une commission parlementaire en 1984²¹⁵, en relation directe avec l'Unité égalité des chances, au sein de la Commission européenne et le Comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe²¹⁶. Ces

²¹² Cf. Jill VICKERS, Pauline RANKIN et Christine APPELLE. *Politics as if Women Mattered : A Political Analysis of the National Action Committee on the Status of Women*. Toronto, Toronto University Press, 1993, p. 7.

²¹³ Cf. Caroline HILT. « Après la reconnaissance, une nouvelle mise en marge ? Le mouvement des femmes et la structure des opportunités politiques au Canada, 1990-1997. » *Cahier de la recherche du GREMF n°20*, Québec, Université Laval, 1998, p. 11.

²¹⁴ Cf. Sylvia BASHEVKIN. *Toeing the Lines: Women and Party Politics in English Canada*. Toronto, Oxford University Press, 1993.

²¹⁵ Cf. Agnès HUBERT. *L'Europe et les femmes. Identités en mouvement*. Paris, Éditions Apogée, 1998, p. 70.

²¹⁶ Cf. HUBERT, 1998, *op. cit.*, p. 73.

institutions font la promotion de programmes d'action à moyen terme et font appel à des réseaux de chercheurs-es pour développer de nouvelles orientations, comme par exemple le réseau des services de garde, le réseau pour la formation professionnelle (IRIS), pour la création d'entreprise (ILE) et le réseau femmes dans la prise de décision²¹⁷. Pour se sentir soutenues, les féministes européennes participent au lancement du Lobby européen des femmes (LEF) en 1990²¹⁸. Aujourd'hui grand nombre d'organisations de femmes, syndicats, associations d'employeurs, d'autorités locales et d'entreprises sont consultées officiellement sur les droits des femmes via le LEF, le Réseau européen des femmes (ENOW) et la Commission parlementaire des droits de la femme du Parlement européen²¹⁹. Ainsi, comme le suggère la théorie de Margaret E. Keck, et Kathryn Sikkink, l'activisme supranational, en l'occurrence européen, crée un effet « boomrang » sur la politique nationale²²⁰. Par exemple, c'est de là que provient l'impulsion pour la constitution du mouvement pour la parité, en particulier avec la Conférence d'Athènes de 1992²²¹.

La notion de régime genré de représentation politique nous conduit donc à postuler qu'il est possible de faire tenir ensemble, dans un même modèle explicatif, tous ces changements survenus dans des espaces pluriels de représentation politique et ce, dans les deux cas du Québec et de la France. Comme nous le verrons dans la prochaine partie, par la méthode comparative, nous avons construit une recherche qualitative et historique permettant de retracer les logiques politiques de ces transformations d'environnements institutionnels encore organisés en fonction du genre.

II.3. Comparaison binaire : quelques éléments de méthodologie

Nous partageons avec Bertrand Badie et Guy Hermet l'idée que la comparaison représente une « manière d'être en science politique » plus qu'une méthode²²². Toutefois, pour naturelle que soit la démarche comparative dans la construction de la rationalité, les règles qui y

²¹⁷ Il y a neuf réseaux entre 1991 et 1996.

²¹⁸ Grâce au soutien de la commissaire Vasso Papandreou, selon HUBERT, 1998, *op. cit.*, p. 70.

²¹⁹ Cf. MAZEY, 2002, *op. cit.*, p. 407.

²²⁰ Margaret E. KECK et Kathryn SIKKINK. *Activists beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca et London, Cornell University Press, 1998.

²²¹ Cf. BERENI, 2004, *op. cit.*, pp. 33-54 ; Françoise GASPARD. «Du suffrage à la citoyenneté : le mouvement pour la parité en Europe». Dans Françoise GASPARD, dir. *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*. Paris, l'Harmattan, 1997, pp. 21-34 ; Isabelle GIRAUD et Jane JENSON. «Constitutionalizing Equal Access : High Hopes, Dashed Hopes» . Dans Jytte KLAUSEN et Charles S. MAIER, dir. *Has Liberalism Failed Women ? Assuring Equal Representation in Europe and the United States*. New York, Palgrave, 2001, pp. 69-88 ; HUBERT, 1998, *op. cit.* ; JENSON, 2000, *op. cit.*, pp. 231-252 ; Jane JENSON et Celia VALIENTE. «Comparing Two Movements for Gender Parity : France and Spain». Dans Lee Ann BANASZAK, Karen BECKWITH et Dieter RUCHT, dir. *Women's Movements facing the Reconfigured State*. Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 69-93 ; Janine MOSSUZ-LAVAU. *Femmes/hommes pour la parité*. Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 35-37.

²²² Bertrand BADIE et Guy HERMET. *La politique comparée*. Paris, Presses universitaires de France, 1990, p.9.

président sont suffisamment variables pour qu'il faille les préciser au préalable²²³. Nous verrons ensuite comment opérationnaliser le concept de régime genré de représentation politique dans notre recherche empirique.

Une comparaison binaire requière comme première règle la présence d'analogies entre les deux cas²²⁴. La France et le Québec représentent tout d'abord deux entités politiques qui partagent une même communauté linguistique et qui appartiennent à la Francophonie, cet espace politique entretenu par des rencontres politiques, universitaires, etc. Ceci a des conséquences en termes de discours et d'échanges de concepts, de revendications, de recettes politiques que nous avons déjà évoquées. Dans le domaine de la représentation politique, outre le fait que nous nous trouvons dans deux pays de tradition démocratique depuis le 19^{ème} siècle, la France et le Québec partagent une même histoire paradoxale, qui place Françaises et Québécoises en marge des droits politiques jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, soit plus de vingt ans après leurs voisines, européennes, canadiennes ou américaines²²⁵. Dans les deux espaces, elles éprouvent de grandes difficultés à percer en politique avant la fin des années 1970 et sur le plan culturel, les féministes doivent faire face à une Église catholique relativement influente, notamment auprès des femmes, ce qui est important pour le Québec, qui se situe dans un espace culturel nord-américain à dominante protestante, culture dont on connaît la tradition plus égalitaire.

Pourquoi avoir choisi ces deux cas ? Tout d'abord, il faut remarquer que les cas français et québécois peuvent être pris comme des exemples de politiques de féminisation. Nous abordons ainsi notre comparaison dans le sens d'une analyse configurative qui, comme le souligne Ira Katznelson, combine à la fois le choix des cas comme participant d'un même phénomène, et comme marqueurs typiques de ce phénomène²²⁶. Même si nos voisins belges ont également légiféré dans le sens de la parité²²⁷, et les Italiens également, loi que leur Conseil constitutionnel a invalidé, ou encore certains pays du Sud, comme l'Inde, la France peut être considérée comme un cas d'école dans ce domaine, notamment du fait que la tentation de réglementer par voie législative date du début des années 1980²²⁸. De même, le cas québécois, en n'ayant aucune

²²³ Cette partie s'inspire des conseils fournis dans Mamoudou GAZIBO. « La démarche comparative binaire : éléments méthodologiques à partir d'une analyse de trajectoires contrastées de démocratisation ». *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n°3, p. 4.

²²⁴ Mattéi DOGAN et Dominique PÉLASSY. *Sociologie politique comparative : problèmes et perspectives*, Paris, Economica, 1981, p. 129.

²²⁵ Les Québécoises sont électrices et éligibles au niveau fédéral canadien à partir de 1920 mais doivent attendre 1940 pour acquérir le droit de vote provincial.

²²⁶ Cf. KATZNELSON, 1997, *op. cit.*, p. 87.

²²⁷ Cf. Bérengère MARQUES-PEREIRA. « Expression du pragmatisme belge à l'aune de l'égalité politique entre hommes et femmes », dans SPENSKY, 2003, *op. cit.*, pp. 193-207.

²²⁸ En 1982, une loi interdisant la présence de plus de 75% de personnes d'un même sexe dans les conseils municipaux est invalidée par le Conseil Constitutionnel au motif qu'elle ne respecte pas l'égalité. Ce cas nous permet donc d'aller

référence ni à la parité, ni aux quotas, représente un exemple complètement différent de ce premier, mais qui présente cette même particularité de relever d'une décision étatique. Ailleurs, la grande majorité des stratégies de féminisation du politique sont de nature intra-partisanes, comme dans les cas les plus anciens des pays scandinaves, et plus récemment de l'Espagne, de l'Allemagne et de nombreux pays d'Afrique ou d'Asie du Sud-Est²²⁹. Toutefois, l'existence de règles instituées au sein des partis politiques n'interdit pas le passage à une politique étatique. Autant en France qu'au Québec, des partis politiques (pas tous) se sont engagés, dès les années 1970, dans un travail interne d'intégration des femmes et de diffusion du féminisme. Notre comparaison se fonde donc sur l'émergence d'un même phénomène, une politique de féminisation du politique, mais qui présente la particularité d'avoir emprunté deux trajectoires et deux formes totalement différentes et paradoxales : la première forme, coercitive, passe par la pression constante de la part de personnes organisées, et ré-organisées en mouvement pour la parité, et la deuxième, incitative, qui ne bénéficie d'aucune pression, alors même que le mouvement féministe québécois est le plus important des deux mouvements. Ainsi, notre comparaison se situe plus près de la manière « individualisante » de comparer les « grandes structures et larges processus », selon la typologie de Charles Tilly²³⁰. Elle ne comprend que deux exemples d'un même phénomène émergent, et nous conduit à retracer la socio-genèse de ces politiques. Pour ce faire, nous avons travaillé sur tout un corpus de documents historiques qui mérite une présentation particulière.

En adoptant le cadre analytique du régime de représentation politique, nous sommes amenées à limiter cette recherche aux instruments de la représentation politique, et à n'aborder que de manière indirecte le contenu du travail de représentation (les diverses réformes juridiques et politiques sociales). Le premier but de notre recherche est de mettre en évidence ces instruments, tant ceux qui sont formels, comme les institutions, ces relations formalisées par des règles et des pratiques, les répertoires d'action collective et modalités d'interaction avec l'État, que ceux qui sont informels, comme les relations interpersonnelles, les perceptions et représentations des acteurs et actrices.

Nous avons réuni comme corpus des documents administratifs, les recherches menées sur le sujet « femmes et politique » par des organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux, des articles de presse spécialisée et de presse généraliste pour certaines actions particulières quand elles utilisent les médias, des comptes-rendus et actes des colloques sur le

chercher les fondements de la politique de féminisation au delà de l'apparition de la revendication de démocratie paritaire, en 1989, au niveau européen.

²²⁹ Pour plus de détails sur le reste du monde, cf. UNION INTERPARLEMENTAIRE. *Plan d'action pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique*. Genève, Union interparlementaire, 1994.

²³⁰ Charles TILLY. *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*. New York, Russell Sage Foundation, 1984.

sujet, en particulier quand ils s'adressent aux militantes des associations ou lorsqu'ils sont organisés par les associations elles-mêmes, et des textes législatifs et programmes gouvernementaux. Nous avons limité ce corpus au sujet « femmes et politique » et/ou au sujet « représentation politique », lorsqu'il en est question (comme par exemple sur le partenariat au Québec). Pour les réformes françaises, suite à la parité, nous avons privilégié les recherches menées dans le cadre de l'Observatoire de la parité ou de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale. Lorsqu'il n'y avait pas de texte, nous avons rencontré des personnes impliquées dans les projets. Enfin, nous avons utilisé les travaux des universitaires féministes du fait, comme nous l'avons vu, qu'ils participent à la construction des revendications.

Par ailleurs, nous avons réalisé une cinquantaine d'entretiens (autant en France qu'au Québec) avec des personnes ayant joué un rôle particulier de part leur présence ou par leur militantisme, pour aller chercher des informations sur l'efficacité des instruments formels et informels de la représentation politique²³¹. Nous les avons choisies selon deux méthodes. Dans un premier temps, nous avons éliminé les auteurs-es d'ouvrages témoignant de leurs actions. Nous avons estimé avoir, avec ces ouvrages, déjà matière à cerner le discours de ces personnes-là et par ailleurs, nous avons vérifié, au cours d'entrevues exploratoires, la tendance de la part de ces personnes à ne rien dire de plus que ce qu'elles ont déjà écrit²³². Nous avons ensuite sollicité certaines personnes en fonction de l'occurrence de leur nom dans les documents, attestant de leur rôle, ou encore en fonction de leurs responsabilités au sein de certaines associations, administrations ou partis politiques et nous avons choisi ces témoins dans une variété de lieux et d'institutions, afin de ne pas recueillir un seul et même discours, mais un vaste éventail des perceptions et des actions. Pour chacun des cas, nous avons veillé à obtenir des témoignages sur les deux périodes, années 1970-1980 et 1990-2000 et de personnalités actives dans les cinq espaces de représentation politique. La deuxième méthode utilisée est la méthode « boule de neige », qui consiste à demander systématiquement qui nous pourrions rencontrer sur le sujet dans une autre institution, ou une autre association. Nous avons également envoyé des sollicitations à des organismes et des associations, pour rencontrer une personne responsable, et avons alors laissé à ces organismes le choix de notre interlocutrice. Il faut immédiatement souligner que nous n'avons pas rejoint toutes les personnes sollicitées et nous avons dû adapter la stratégie au fur et à mesure des refus ou des difficultés, en particulier en France et au niveau européen, où les personnes ont le sentiment de perdre leur temps avec les chercheuses. Nous avons en revanche trouvé au Québec une bien plus grande ouverture. Nous avons également

²³¹ La liste des personnes rencontrées se trouve en annexe, n°3.

²³² Par exemple, en entrevue, Geneviève Fraisse n'a cessé de nous renvoyer à ses publications.

réalisé quelques entretiens téléphoniques, faute de pouvoir rencontrer les personnes directement. Enfin, une partie des témoignages a été recueillie autour des activités de la Marche mondiale des femmes, et a fait l'objet de grilles d'entretien spécifiques pour ses deux principales actions, les marches de 2000 et l'écriture de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité²³³ (annexe n°2). Au bout d'un moment, nous avons rencontré une certaine saturation des discours sur le sujet, avec des redites. Ces entrevues visaient moins l'exhaustivité sur les actions qu'à recueillir des témoignages sur les relations entre féministes, entre femmes des différents espaces de représentation politique (politique, recherche, médias, État) de manière à illustrer notre propos.

L'ensemble de ces documents et entretiens ont été recueillis selon deux axes de travail : d'une part, relever les actions entreprises en vue de changer les formes de la représentation politique du point de vue de l'égalité hommes-femmes, et analyser les discours tenus sur la représentation politique et sur la forme qu'elle doit prendre. Cet axe nous permet de statuer sur le contenu institutionnel des régimes et sur leur stabilité, le degré d'insatisfaction et de mobilisation pour le changement servant d'indicateur de l'insatisfaction des citoyennes. D'autre part, nous avons travaillé autour la question des relations entre acteurs et actrices des espaces pluriels de représentation politique. Cet axe, et les discours sur ces relations, permettent de classer les configurations institutionnelles selon le degré de conventionalité des relations entre acteurs et actrices porteurs de discours sur le genre. Avec cette méthode, nous avons observé les réalités contrastées de la France et du Québec en utilisant dans les deux cas la même grille d'entretien²³⁴ et nous avons réuni des corpus documentaires comparables.

Conclusion

Cette thèse propose un modèle explicatif du paradoxe soulevé par l'émergence de politiques de féminisation du politique différentes en France et au Québec, au tournant des années 2000, qui repose sur l'inclusion de ces politiques dans des transformations plus vastes des régimes genrés de représentation politique.

S'inscrivant dans la réflexion sur la citoyenneté et la démocratie représentative, cette thèse aspire à démontrer, aux courants les plus généralistes de la science politique, qu'une approche par le genre met en évidence que des configurations institutionnelles, tenues pour sexuellement « neutres », demeurent aujourd'hui encore fortement genrées. Par ailleurs, à partir de l'exemple des mouvements des femmes, elle entend fournir un modèle de compréhension des

²³³ Nous avons étudié cette dernière action du côté européen, en collaboration avec Pascale DUFOR, professeure de science politique, Université de Montréal pour la partie québécoise ; bien entendu, nous n'avons fait mention que des entrevues que nous avons réalisées personnellement en Europe, mais la grille est commune.

²³⁴ Cf. Annexe n°1.

transformations des régimes de représentation politique (des conditions et des formes possibles de ces changements), potentiellement généralisables à d'autres revendications de citoyenneté. En outre, en opérationnalisant le concept de régime de représentation politique, nous entendons fournir un exemple empirique d'application d'une théorie néo-institutionnaliste qui nous semble fort heuristique.

Nous espérons également par cette thèse offrir aux lecteurs et lectrices une compréhension nouvelle des changements institutionnels, réalisés en France et au Québec ces trente dernières années, qui touchent de près le processus d'agrégation-conversion des intérêts et des identités liés au genre. En particulier, là où la littérature féministe continue d'insister sur les insuffisances, sur les limites des changements et sur la permanence des rapports sociaux de sexe, nous proposons un modèle de compréhension plus général qui permet à la fois d'intégrer ces limites, mais aussi d'analyser les transformations subies par les régimes genrés de représentation politique. Ces transformations ne sont pas les mêmes selon les contextes nationaux, et il n'y a pas une seule et unique voie réformatrice. Ce travail s'adresse à la fois à notre génération de chercheuses et à la génération des pionnières de la seconde vague : aux premières qui voient bien dans leur quotidien que leur légitimité de citoyennes ne ressemble pas à celles de leur mères, et que, même s'il y a encore des plafonds de verre à briser, les opportunités politiques ne sont pas les mêmes ; aux secondes, qui semblent aujourd'hui désespérer de voir un jour la révolution féministe tant attendue, qui s'alarment de l'aveuglement de leurs filles devant la reconfiguration des inégalités, et qui ne voient sans doute pas toujours combien leurs efforts, leurs mobilisations, leurs slogans, leurs coups d'éclat et leurs travaux théoriques ne peuvent plus aujourd'hui être considérés comme des coups d'épée dans l'eau.

Pour ce faire, notre recherche commencera par un chapitre préliminaire dans lequel nous présentons les étapes de construction du modèle explicatif qui servira ensuite de base au plan de la thèse. Ensuite, dans une première partie, en partant de configurations institutionnelles semblables, des régimes traditionalistes, nous verrons comment la France et le Québec prennent des chemins divergents dans les années 1970 et 1980, conduisant à des modes de régulation différents des questions liées au genre. Dans une seconde partie, nous étudions la manière dont les régimes genrés de représentation politique font face aux défis de la mondialisation, sont restructurés selon des logiques politiques différentes, ce qui devraient expliquer, *in fine*, l'apparition de politiques de féminisation du politique divergentes au tournant des années 2000.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

COMMENT COMPRENDRE LES CHANGEMENTS DANS LES RÉGIMES GENRÉS DE REPRÉSENTATION POLITIQUE AU QUÉBEC ET EN FRANCE ?

Le sujet de recherche « genre et représentation politique » a plutôt prêté à l'analyse des permanences de l'exclusion et/ou de la marginalisation des femmes, dans l'espace électoral et partisan, qu'à l'étude des changements. Difficiles à percevoir, les changements sont toujours insuffisants et nulle part les femmes ne représentent la moitié des élus, la moitié des administrateurs, la moitié des individus en position de pouvoir. D'ailleurs, en France, le genre grammatical masculin a longtemps masqué la présence physique de quelques pionnières. En outre, les travaux généraux sur la représentation politique oublient, généralement, la représentation des questions liées au genre. L'historien français Pierre Rosanvallon, par exemple, en 2000, rédige un ouvrage sur *La démocratie inachevée*, conclut sur « l'émancipation généralisée », sans parler de celle des femmes²³⁵. Cette occultation ne serait pas gênante, d'un point de vue analytique, si ces dernières, sans cesse rapportées au féminin de leur sexe, n'avaient un rapport particulier à la citoyenneté et aux institutions démocratiques.

La première particularité de ce rapport réside dans l'insatisfaction, manifestée par des femmes en mouvement, ressentie et analysée. L'accès à la prise de décision n'est pas le même selon que l'on est identifié au genre masculin ou féminin. Pour les uns, il est structurellement légitime, pour les autres, il doit faire l'objet de batailles, individuelles ou collectives. Mais le lien entre la présence progressive de femmes dans l'univers politique, leur inclusion au compte goutte, tant en France qu'au Québec, et les mouvements des femmes, demeurent souvent plus postulé que démontré. Quelle est la nature de ce lien ? Comment les mouvements parviennent-ils à faire entendre leurs discours de citoyenneté ? À quels moments sont-ils entendus ? Avec quels résultats ?

Nous verrons dans un premier temps que la littérature, en se répartissant le travail entre sociologie politique et sociologie des mouvements sociaux, tend à ne pas étudier, en tant que telles, les relations conceptuelles et empiriques entre mouvements des femmes et inclusion

²³⁵ Pierre ROSANVALLON. *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*. Paris, Gallimard, 2000.

politique. C'est pourquoi nous proposerons, dans un deuxième temps, un modèle explicatif, inspiré de l'approche du néo-institutionnalisme historique, visant à restituer le rôle partagé des acteurs et des structures dans l'innovation institutionnelle autour des questions liées au genre.

I. Exclusion/inclusion politique des femmes : quels liens avec les mouvements des femmes ?

Les littératures française et québécoise sur les mouvements des femmes et sur les femmes dans la vie politique ont tendance à relever de deux champs distincts, celui de la sociologie politique d'une part, et de la sociologie des mouvements sociaux d'autre part. Pour comprendre les liens entre les mouvements et les changements dans l'espace politique, nous avons, dans un premier temps, réalisé une lecture transversale de ces travaux, pour repérer la manière dont ces liens sont abordés. Nous verrons que l'approche par la sociologie politique, après avoir envisagé d'autres variables plus structurelles, évoque le mouvement des femmes comme variable indépendante, explicative des changements. Au contraire, dans la sociologie des mouvements sociaux, c'est l'espace politique qui représente une variable indépendante, agissant sur la construction des revendications, à laquelle se heurtent les mouvements.

I.1. L'approche par la sociologie politique

Autant en France qu'au Québec, les travaux de sociologie politique qualifient de manière quantitative et qualitative la situation d'exclusion des femmes du politique, qu'ils contribuent à dénoncer. Ce faisant, ils permettent de statuer précisément sur la dimension genrée des régimes de représentation politique, c'est-à-dire, de mettre en évidence l'incidence du sexe sur les modes de régulation de l'accès des citoyens-nes au politique. Mais l'explication de l'exclusion des femmes des filières de recrutement politique, généralement conçue comme un problème systémique, ne peut tenir lieu d'explication de l'inclusion. Pour comprendre l'insertion progressive d'une élite féminine dans l'espace politique, les changements structurels, liés à la formation et à l'insertion des femmes dans le monde économique, ne suffisent pas. Les solutions à l'exclusion se présentent aussi comme des solutions politiques, de solidarisation et de pression des femmes dans l'espace électoral-partisan, appuyées par les mouvements des femmes de la deuxième vague.

I.1.a. Un problème systémique

Dès les années 1970, les chercheurs-ses français-es et québécois-es, intéressés-es par la question de la place des femmes en politique, s'appuient sur les travaux des théoriciens-nes au sujet de la division sexuelle du travail, pour comprendre les écarts constatés entre le taux de femmes et d'hommes parmi le personnel politique. Les premières recherches en sociologie politique sont influencées par les apports théoriques d'anthropologues, comme Claude Lévy Strauss et Margaret Mead, sur la distribution rôles sociaux entre les sexes²³⁶, puis de sociologues, comme Christine Delphy, sur l'articulation production/reproduction dans le système de domination économique²³⁷, ou Pierre Bourdieu, sur la doxa de sexe²³⁸ et la reproduction de la domination masculine dans l'économie des biens symboliques²³⁹. Le lien entre l'organisation sexuelle du travail de production/reproduction et l'exclusion politique des femmes constitue alors le fondement des principaux courants de pensée sur la dimension genrée de la citoyenneté.

Cette organisation économique, selon un modèle de séparation des sphères privée et publique, a des répercussions sur l'organisation politique. Elle fait obstacle, en elle-même, à la participation politique des femmes, car elle les prive de leurs disponibilités, de leur inclination à exercer des responsabilités politiques et de leur légitimité. Historiquement, les premières explications de la rareté des femmes en politique reposent sur leur désintérêt pour les questions politiques²⁴⁰. Les femmes ont à ce point incorporé la doxa de sexe, qu'elles ne s'imaginent pas faire de la politique. En effet, la socialisation initiale à cette division des sphères construit ces représentations et une récente enquête, en France, montre qu'un quart des jeunes filles et garçons estiment leurs mères désintéressées par la politique, malgré des comportements électoraux de ces dernières qui prouvent le contraire²⁴¹. À ces représentations, s'ajoute l'argument des contraintes

²³⁶ Selon l'anthropologue, les trois piliers de la structure du social sont la prohibition de l'inceste, la répartition sexuelle des tâches et la forme reconnue d'union sexuelle. Cf. Claude LÉVI-STRAUSS. *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris-La Haye, Mouton, 1967 [1^{ère} édition, PUF, 1949].

²³⁷ Christine DELPHY. *L'ennemi principal. 1. Économie du patriarcat*. Paris, Éditions Syllepse, 2001, pp. 44-49. [Réédition de l'article signé Christine DUPONT. « L'ennemi principal ». *Partisans*, novembre 1970].

²³⁸ La doxa de sexe consiste en un système débridé de signes (images, gestes, logos, vêtements, symboles, indices, objets). Pour la distinction entre doxa, idéologie et habitus, cf. Monique HAICAULT. « Le symbolique et la complexité des rapports sociaux de sexe : le travail de la Doxa ». *XIV^{ème} Congrès de l'AISLF, Actes du groupe de travail « sociologie des rapports sociaux de sexe »*. Lyon, Université de Lyon II, 6-10 juillet 1992, p. 41.

²³⁹ Selon Pierre Bourdieu, les différentes structures sociales produisent la domination masculine. Ces structures sont en premier lieu l'économie des biens symboliques, dans laquelle les femmes sont constituées comme « objets » d'échange, « instruments symboliques de la politique masculine ». Cf. Pierre BOURDIEU. *Le sens pratique*. Paris, Éditions de Minuit, 1980 et « La domination masculine ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°84, septembre 1990, pp. 2-31. Cet article est repris et étoffé dans Pierre BOURDIEU. *La domination masculine*. Paris, Seuil, 1998.

²⁴⁰ Explication avancée par exemple par Maurice DUVERGER. *La participation des femmes à la vie politique*. Paris, UNESCO, 1955 ; Mattéi DOGAN et Jacques NARBONNE. *Les Françaises face au comportement politique et à la condition sociale*. Paris, Armand Colin, 1955 ; Philippe BRAUD. « Sous représentation des femmes et suspicion du système politique démocratique ». Dans ÉPHESIA. *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris, La découverte, 1995, pp. 490-494 ; Francine DEPATIE, dir. *La participation politique des femmes du Québec. La Fédération des femmes du Québec*. Ottawa, Information Canada, 1971.

²⁴¹ Selon une enquête réalisée pour la Commission européenne, DG XXII, en mai 1999. Cf. Anne MUXEL. « Socialisation et lien politique ». Dans Thierry BLÖSS, dir. *La dialectique des rapports hommes-femmes*. Paris, Presses universitaires de France, 2001, pp. 27-43.

de la vie quotidienne, activités ménagères et éducatives. Les femmes se trouvent plus fréquemment dans des activités politiques locales, au niveau municipal ou dans les commissions scolaires au Québec, suite à des activités bénévoles dans leur milieu de vie, plutôt que dans des mandats politiques nationaux qui les éloignent physiquement du foyer²⁴². Comme le montre une enquête de Chantal Maillé, si les Québécoises sont nombreuses parmi les commissaires scolaires (43% en 1990) c'est en partie parce que ce terrain est délaissé par les partis politiques et investi par les réseaux confessionnels, où les femmes sont plus impliquées que les hommes, parce qu'il représente un prolongement, au niveau communautaire, des responsabilités familiales, et que la dimension politique de ces fonctions électives est généralement occultée par les protagonistes elles-mêmes²⁴³.

L'inclusion politique nécessite un capital social, culturel et économique²⁴⁴, que le dévouement des femmes aux tâches ménagères et reproductives n'a pas permis d'accumuler avant les années 1980²⁴⁵. Le premier résultat important des enquêtes sur les femmes politiques concerne les règles générales du recrutement. Les femmes politiques, comme leurs homologues masculins, sont d'abord des filles ou des épouses d'hommes politiques et doivent leur présence dans les lieux de pouvoir à un héritage de biens symboliques et de capital social²⁴⁶. Par ailleurs, d'une manière générale, les femmes sont moins riches que les hommes. Au Québec comme dans le reste du Canada, le facteur financier est avancé depuis longtemps comme obstacle à leur participation. La situation économique moyenne des femmes ne permet pas le financement des frais d'une campagne électorale, sans compter les frais pendant un mandat (par exemple les gardes d'enfants)²⁴⁷. Toutefois, pour la France, Mariette Sineau²⁴⁸ et Catherine Achin²⁴⁹ constatent une

²⁴² Cf. Caroline ANDREW. « Les femmes et la consommation collective : les enjeux de l'engagement politique ». *Politique n°5-6, Revue de la société québécoise de science politique*, « Femmes et pouvoir », 1984, p. 115.

²⁴³ Chantal MAILLÉ. « La représentation politique des Québécoises : du champ scolaire à l'action du mouvement des femmes ». *Cahiers du CÉDREF n°6*, « Politique et recherches féministes, regards croisés : Brésil, Québec, France », 1996-97, pp. 127-140.

²⁴⁴ Selon Pierre BOURDIEU. « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52/53, 1984, pp. 49-54.

²⁴⁵ Cf. Joni LOVENDUSKI. *Women and European Politics: Contemporary Feminism and Public Policy*. Brighton, Sussex, Weatsheaf Books Ltd., 1986, p. 209.

²⁴⁶ Une étude sur les maires et mairesses du Québec montre que ce phénomène est similaire pour les hommes et pour les femmes. Cf. Évelyne TARDY et alii. *Qui sont les mairesses et les maires du Québec ? Les différences de genre dans les caractéristiques socio-économiques, les cheminements politiques et les modes de gestion*, Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal, 1996, p. 43. Mariette Sineau pour la France trouve même une plus grande proportion d'héritiers parmi les hommes élus en 1997 à l'Assemblée nationale (45%) que parmi les femmes (39%). Cf. Mariette SINEAU. *Profession : femme politique*. Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p. 206.

²⁴⁷ Par exemple les recommandations de la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis, au sujet de la féminisation du politique, portent sur le plafond des dépenses pour les campagnes électorales, pour les campagnes d'investiture, sur le remboursement des dépenses électorales, frais de garde et d'aide ménagère. En outre la Commission recommande une mesure incitative de remboursement des dépenses électorales d'un parti politique en fonction de la proportion de ses élues. Cf. Kathy MEGYERY, dir. *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable. Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis*. Montréal,

certaine démocratisation du personnel politique français, suite à la loi du 6 juin 2000 sur la parité, avec une meilleure représentation des femmes des classes moyennes et des plus jeunes, ce qui, dans le cas français, ne fait pas du facteur économique le plus décisif. De leur côté, Yannick Le Quentrec et Annie Rieu constatent qu'une certaine féminisation du personnel politique se fait au niveau local, à partir des mandats les moins valorisés au plan du statut et de la rémunération financière²⁵⁰. Puisque l'argument purement financier s'avère insuffisant, Philippe Braud postule pour une approche en termes de coûts-bénéfices qui mettrait en évidence les rétributions plus ou moins genrées de l'implication politique selon les pays (« représentation héroïque » et « mobilisation d'agressivité » en France contre « action pragmatique » et « exigences de proximité des gens » en Suède). Selon lui, l'absence de femmes en politique en France viendrait de ce qu'elles n'accepteraient pas les « sacrifices » exigés par un tel engagement²⁵¹. Mais les rétributions de l'implication politique, après la loi sur la parité, auraient-elles à ce point changé, qu'autant de femmes que d'hommes se mettent à briguer un mandat municipal en 2001 ?

Cette idée de la rétribution de l'implication politique nous renvoie à cet argument fréquent dans les milieux féministes au sujet du rejet, par les féministes elles-mêmes, des institutions politiques. En effet, par principe, les féministes n'adoptent pas la même conception du pouvoir que les hommes politiques. Beaucoup diffusé et lu dans les milieux féministes, en particulier au Québec²⁵², l'ouvrage *La fascination du pouvoir*, de Marilyn French développe la distinction entre un « pouvoir sur », masculin, de domination, et un « pouvoir de », visant l'action. L'auteure estime que « la valeur suprême du féminisme est le plaisir, non le pouvoir »²⁵³. Selon une recherche menée sur les militantes de la Fédération des femmes du Québec, ces dernières aspirent nettement à implanter des relations de pouvoir fondées sur le consensus, la discussion, contestant le fonctionnement mâle des organisations mixtes²⁵⁴. En France, Michèle Ferrand dans son enquête sur les filles en classes préparatoires, met en évidence que le principe premier du choix des filles est le plaisir, là où celui des garçons demeure le prestige. Ainsi elle affirme que « les femmes ne veulent pas le pouvoir pour le pouvoir : si elles en ont, c'est en quelque sorte par

Wilson&Lafleur, 1991, pp. 55-56. Cf. également Winnie FROHN. « Les femmes, les féministes et la vie politique », *Relations*, n°599, avril 1994, pp. 86-88.

²⁴⁸ Mariette SINEAU. « Débuts laborieux pour la parité ». *Le Monde diplomatique*, mars 2002, p. 23 et SINEAU, 2001, *op. cit.*, pp. 272-275.

²⁴⁹ Sur les proportions d'élus-es dans les différentes catégories socioprofessionnelles, Cf. Catherine ACHIN. « Démocratisation du personnel politique et parité : un premier bilan ». *Mouvements*, n° 18, « La démocratie, une idée à réinventer », nov.- déc. 2001, p. 60. Elle conclut aussi à une certaine démocratisation.

²⁵⁰ Yannick LE QUENTREC et Annie RIEU. *Femmes : engagements publics et vie privée*. Paris, Éditions Syllepse, 2003, p. 23.

²⁵¹ Cf. BRAUD, 1995, *op. cit.*, p. 493.

²⁵² Selon Marie-Andrée Couillard, ce livre a été beaucoup discuté dans les groupes féministes. Cf. Marie-Andrée COUILLARD. « Le pouvoir dans les groupes de femmes de la région du Québec ». *Recherches sociographiques*, n°35, n°1, pp. 39-65.

²⁵³ Marilyn FRENCH. *La fascination du pouvoir*. Paris, Acropole, 1986, p. 504.

²⁵⁴ Évelyne TARDY et André BERNARD. *Militer au féminin*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1995, pp. 18-20.

dessus le marché »²⁵⁵. Le pouvoir ne serait pas un but pour les femmes, tandis qu'il représenterait un objectif pour les hommes. Cette idée, qui emprunte à la fois à l'essentialisme et à l'idéologie, fonctionne comme une condamnation du pouvoir, rendant ainsi illégitime, pour les femmes, l'aspiration à entrer dans les arènes politiques.

Finalement, les modèles d'insertion des femmes dans la vie économique semblent tout de même ouvrir la voie à l'insertion dans la vie politique (le modèle de la double carrière par exemple). Selon Chantal Maillé, la constitution d'une élite féminine, culturelle et économique, expliquerait l'augmentation du nombre de femmes politiques québécoises²⁵⁶. Ces constats recourent des analyses multivariées au niveau international, montrant que l'entrée des femmes sur le marché du travail et leur accès aux formations supérieures, précèdent généralement leur entrée en politique²⁵⁷. Par ailleurs, des recherches mettent en évidence le « fait du prince », c'est à dire l'accès d'une élite féminine au politique, non pas à partir de la base, mais par un recrutement par le sommet de l'État. Ces femmes se trouvent par leur éducation et par leur place sur le marché du travail en position dominante dans des professions où se fait le recrutement politique (ce qui varie selon les pays²⁵⁸). En France, Mariette Sineau constate que ce phénomène s'intensifie sous la présidence de François Mitterrand, avec une première génération de femmes politiques militantes du Parti socialiste (PS), et généralement élues, et une deuxième génération, plus jeune, avec des enfants à charge, recrutées dans les cabinets ministériels, constituant une élite féminine directement passée « de l'ÉNA au PS et du PS au gouvernement »²⁵⁹. Mais ces politiciennes ont dû, plus souvent que les hommes, faire la preuve de compétences professionnelles en politique, comme gage de légitimité²⁶⁰. L'insertion au compte goutte de femmes en politique demeure fortement liée à la division sexuelle du travail et aux stéréotypes sexuels.

²⁵⁵ Cf. Citation d'un extrait d'entretien avec Michèle Ferrand dans Maurice T. MASCHINO. *Après vous messieurs. Les femmes et le pouvoir*. Paris, Calmann-Lévy, 1996, p. 213. Cf. aussi Michèle FERRAND. *Féminin, masculin*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 2004, chapitre III : « La socialisation selon le sexe », pp. 47-64.

²⁵⁶ Chantal MAILLÉ. *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990.

²⁵⁷ Par exemple, cf. Lane KENWORTHY et Melissa MALAMI. «Gender Inequality in Political Representation: A Worldwide Comparative Analysis». *Social Forces*, vol. 78, n°1, sept. 1999, pp. 235-269 ; Pippa NORRIS. *Politics and Sexual Equality: The Comparative Position of Women in Western Democracies*. Boulder, Colorado, Rienner, 1987 ; Pippa NORRIS. «Conclusions: Comparing Legislative Recruitment». Dans Joni LOWENDUSKI et Pippa NORRIS, dir. *Gender and Party Politics*. Londres, Sage Publications, 1993, pp. 309-330 ; Pippa NORRIS. «Legislative Recruitment». Dans Lawrence LEDUC, Richard G. NIEMI et Pippa NORRIS, dir. *Comparing Democracies. Elections and Voting in Global Perspective*. Thousand Oaks, London, New Delhi, Sage Publications, 1996, pp. 184-215 ; Margaret M. CONWAY, Gertrude A. STEUERNAGEL et David W. AHERN. *Women and Political Participation: Cultural Change in the Political Arena*. Washington, D.C., Congressional Quarterly Inc., 1997.

²⁵⁸ Cf. LOWENDUSKI, 1986, *op. cit.*, p. 222 sur le système français des grandes écoles. Également voir la thèse de Catherine ACHIN. « « Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne 1945-2000 ». Thèse de doctorat, Grenoble, Université de Grenoble II, 2003.

²⁵⁹ L'ÉNA est l'École nationale d'administration, importante filière de recrutement du personnel politique français. Cf. SINEAU, 2001, *op. cit.*, pp. 112-123.

²⁶⁰ Elles sont plus nombreuses à avoir été préalablement suppléantes d'un parlementaire (30% contre 18% des hommes) et sont plus souvent passées par des cabinets ministériels (17% contre 13% des hommes). Cf. SINEAU, 2001, *op. cit.*, p. 217.

Tout de même, on ne peut pas pour autant conclure que, lorsqu'une élite féminine se constitue dans les années 1970-80, il soit « naturel » que ces personnes accèdent également aux postes de pouvoir, puisque leur absence de l'espace public procède d'une logique inverse. En effet, cet argument est tautologique : comme le soutient Talleyrand, député français sous la Révolution, en 1791, si les femmes se voient refuser l'instruction c'est justement parce qu'elles n'ont pas de droits politiques²⁶¹. Il y a donc une circularité, et non une relation de cause à effet, entre l'accès des femmes à l'éducation et leur accès à la citoyenneté²⁶². En outre, en France, la constitution d'une élite féminine dans la sphère économique n'est pas moins importante qu'au Québec. Néanmoins, le nombre de femmes politiques demeure étonnamment bas, le nombre de députées étant au même taux en 1993 qu'en 1946, soit 5,9%. L'explication du changement en termes de formation et de percée des femmes dans les sphères d'activité masculines rencontre donc des limites. Au problème structurel posé par l'exclusion, ce sont en réalité des réponses stratégiques qui peuvent être apportées.

1.1.b. Des réponses stratégiques et politiques

Si les femmes sont prises dans ces structures assignant les rôles et les places, les hommes, eux-mêmes, acceptent difficilement de voir des femmes, là où ils récoltent des privilèges liés à la création d'espaces de pouvoir non mixtes. La résistance, proprement politique, des hommes, à l'intrusion de femmes dans leurs sphères d'activité, explique aussi les inégalités en fonction du genre. La sociologue française Andrée Michel, dès 1960, soulève le problème du « barrage systématique » fait à la promotion féminine, au motif de la maternité²⁶³. Les partis politiques fonctionnent comme gardes-barrières (*gate-keeper*) de l'accès aux arènes de prise de décision, aidés par d'autres acteurs ayant du pouvoir, comme les médias, les groupes d'intérêt, les financeurs et notables locaux²⁶⁴. Ce phénomène de fermeture repose d'abord sur un problème de ségrégation spatiale. La politique se fait aussi en amont, dans des espaces publics autres que les parlements et

²⁶¹ « On ne peut d'abord séparer ici les questions relatives à leur éducation de l'examen de leurs droits politiques ; car en les élevant, il faut bien savoir à quoi elles sont destinées ». TALLEYRAND. « Discours sur l'éducation », 1791, cité par Françoise et Claude LELIÈVRE. *L'Histoire des femmes publiques contée aux enfants*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Sciences sociales et sociétés, 2001, p. 180.

²⁶² Yolande Cohen a déjà soulevé la tautologie des explications en terme de socialisation politique des femmes et de facteurs économiques et sociaux : « cherchant à expliquer un phénomène minoritaire, désormais fort bien documenté, on en revient inéluctablement au point de départ : les femmes sont opprimées parce qu'elles ne participent pas à la vie politique ; elles ne sont pas visibles en politique parce qu'elles sont opprimées ». Cf. Yolande COHEN. « Pour ou contre un espace politique aux femmes ? », dans Isabelle LASVERGNAS, dir. *Encrages féministes. Un moment de réflexion dans la recherche féministe*. Cahier de recherche du centre de recherche féministe et du Groupe interdisciplinaire d'enseignement et de recherche féministes, Université du Québec à Montréal, 1989, p. 39.

²⁶³ Cf. Andrée MICHEL. « La française et le démocrate ». *Cahier de La NEF* n°4, « La Française aujourd'hui », oct.-déc. 1960, p. 25.

²⁶⁴ Cf. NORRIS, 1996, *op. cit.*, pp. 184-215 qui déplore le manque de recherches sur le rôle de ces sélecteurs particuliers.

ministères, comme les clubs, les cabarets, les terrains de golf, ou encore comme en France, dans la Franc-maçonnerie et les grandes écoles (Polytechnique, ÉNA), plus fréquentées par les hommes que par les femmes²⁶⁵. Ce phénomène de non-mixité de certains lieux de recrutement politique²⁶⁶, lié à la division sexuelle des activités professionnelles et sociales, contribue à l'absence de transparence des règles et procédures du recrutement politique, ce qui représente un important obstacle pour les femmes, ainsi que le souligne Alisa Del Ré²⁶⁷.

De ce fait, lorsque les femmes participent, le système de division sexuelle du travail contribue à reproduire leur marginalisation au sein des partis politiques. La politologue canadienne Sylvia Bashevkin montre que les femmes représentent les « cols roses » des partis. En 1985, elles sont bien présentes, mais comme secrétaires ou trésorières (70%), ce qui n'aide pas pour proposer sa candidature (8%), encore moins pour être élues (6%)²⁶⁸. De même elle constate que plus on monte dans la hiérarchie, moins il y a de femmes²⁶⁹. Le même constat est obtenu pour la France par Françoise Gaspard²⁷⁰, qui estime qu'il y a, « en politique comme dans les entreprises, un « plafond de verre » »²⁷¹. Ainsi que l'exprime Évelyne Tardy, en politique, comme dans le monde professionnel, « la règle de la « mêmeté » reproduit ici l'inégalité »²⁷² : le système politique n'offre pas les mêmes possibilités de carrière aux hommes et aux femmes, ce dont les femmes sont plus conscientes que les hommes. Au Québec, dans les années 1980, les militantes du Parti québécois (PQ) expliquent la sous-représentation des femmes dans leur parti par les structures, les règles du jeu et des comportements « archaïques »²⁷³. Aujourd'hui encore, si plus de militants que de militantes posent leur candidature, très peu de militantes estiment ne pas

²⁶⁵ Cf. Françoise GASPARD. « Des partis et des femmes ». Dans Michèle RIOT-SARCEY, dir. *Démocratie et représentation*. Paris, Kimé, 1995, p. 228 et Lise PAYETTE. *Le pouvoir ? Connais pas !* Montréal, Québec/Amérique, 1982.

²⁶⁶ Selon les pays et les partis, il existe une grande variation dans les modes et règles de recrutement politique. Cf. NORRIS, 1997, *op. cit.* Pour ce qui nous concerne, tant en France qu'au Québec, même si nous ne connaissons pas de recherche qui donne une mesure de l'importance de ces lieux de sociabilité masculine, nous savons qu'ils existent et qu'ils sont dénoncés par les militantes et femmes politiques comme participant de ces obstacles à surmonter.

²⁶⁷ Alisa DEL RÉ. « Citoyenneté économique, sociale et politique des femmes en Italie ». *Sextant*, n°7, « Citoyenneté », Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1997, p. 99.

²⁶⁸ Sylvia BASHEVKIN. *Toeing the Lines: Women and Party Politics in English Canada*. Toronto, Oxford University Press, 1993 [1^{ère} édition, 1985].

²⁶⁹ Selon la célèbre expression, « *The higher, the fewer* ». Cf. BASHEVKIN, 1993, *op. cit.*

²⁷⁰ Cf. GASPARD, 1995, *op. cit.*, p. 229.

²⁷¹ Cf. GASPARD, 1995, *op. cit.*, p. 232.

²⁷² Évelyne TARDY, Manon TREMBLAY et Ginette LEGAULT. *Maires et mairesses : les femmes et la politique municipale*. Montréal, Liber, 1997, p. 71.

²⁷³ Cf. Ginette LEGAULT, Guy DESROSIERS et Évelyne TARDY. *Militer dans un parti provincial : les différences entre les femmes et les hommes au PLQ et au PQ*. Montréal, Centre de recherche féministe, 1988, p. 142. Les auteurs soulignent que les militants attribuent plus facilement ce fait aux charges familiales qui pèsent sur les femmes que les militantes elles-mêmes.

s'investir en politique pour des raisons familiales²⁷⁴. Donc les arguments des uns pour exclure, ne rencontrent pas ceux de celles qui se sentent exclues.

Ce portrait conservateur de l'élite politique, en matière de privilèges masculins, doit être nuancé par l'inclination plus grande des partis de gauche à favoriser la participation des femmes. Par exemple, au niveau fédéral canadien, le Nouveau parti démocratique (NPD) adopte la parité dans ses statuts dès 1983. Les femmes constituent dès lors 50% de l'exécutif fédéral. Au Québec, il faut également imputer au Parti québécois, réputé plus social-démocrate, la première augmentation du nombre de femmes élues députées (en 1976). De même en France, ce sont les partis des Verts et le Parti communiste (PC) qui, les premiers, mettent en place la parité dans leurs statuts, tandis que le Parti socialiste (PS) s'engage, en 1997, à présenter 30% de candidates, leur réservant des circonscriptions à cet effet, ce qui représente une première en France. C'est tout de même à ces trois partis formant la « gauche plurielle » que les Françaises doivent la loi du 6 juin 2000 sur la parité, une loi limitée, mais qui ouvre quand même les portes des municipalités françaises et des conseils régionaux à plus de 40% de femmes aux dernières élections (2001 et 2004). Cet inclination des partis de gauche s'explique par l'affinité entre les idéaux d'égalité des conditions des sociaux-démocrates avec l'idéal d'égalité des sexes et par la plus grande mobilisation de femmes féministes au sein des partis de gauche, ces derniers représentant à certains égards des « alliés » des mouvements des femmes²⁷⁵. À ce titre, il ne s'agit pas seulement d'augmenter la présence des femmes, mais aussi de mettre sur l'agenda politique des réformes visant des changements structurels pour les femmes. Pour ce faire, la création d'une sorte de mouvement corporatiste au sein de chaque organisation est importante. Pour influencer les choix en matière de recrutement politique, les militantes se sont mobilisées un peu partout et selon les partis, elles ont créé des fondations de soutien financier aux candidates (tel est le cas pour tous les partis fédéraux canadiens pendant les années 1980)²⁷⁶ ou constitué des groupes de pression internes pour obtenir des politiques de quotas, soit directement de la direction (PS) soit en

²⁷⁴ Seulement 5% des femmes du Parti libéral du Québec (PLQ) et 3% des femmes du PQ qui n'envisagent pas de poser leur candidature avancent l'argument des contraintes familiales. Cf. Évelyne TARDY. *Égalité hommes-femmes ? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*. Montréal, Hurtubise HMH, 2003, p. 149.

²⁷⁵ Cf. Jane JENSON. «La citoyenneté à part entière. Peut-elle exister ?» Dans Alisa DEL RÉ et Jacqueline HEINEN, dir. *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*. Paris, L'Harmattan, 1996, pp 25-46. Voir également les liens entre féminisme et socialisme dans Jane JENSON et Mariette SINEAU. *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*. Paris, Presses de Sciences Po, 1995. Pour le Québec, sur les liens entre les féministes et le PQ, cf. Diane LAMOUREUX. *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2001.

²⁷⁶ Cf. Sylvia BASHEVKIN. «Political Parties and the Representation of Women». Dans Guy TANGAY et Thierry GAGNON, dir. *Political Parties in Transition*. Toronto, Nelson, 1996 [1^{ère} éd. 1989], chapitre 22 et Janine BRODIE, dir. *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable. Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis*. Montréal, Wilson&Lafleur, 1991.

convainquant les militants de base (au PQ avec le Comité national d'action des femmes)²⁷⁷. Ainsi, on ne peut négliger les pressions des femmes, au sein des partis politiques, pour combattre leur marginalisation, même lorsque ces dernières appartiennent aux sphères économiques du recrutement politique. Peu étudiées, ces pressions en appellent surtout à une réflexion sur les liens entre politique de féminisation du politique et politique féministe.

Les féministes de la première vague postulaient que les femmes apporteraient dans la vie politique la pureté de leur sphère domestique, lutteraient contre la corruption et l'immoralité, et permettraient d'avancer vers l'égalité civile, professionnelle²⁷⁸, etc. Ces féministes dites « maternalistes », étaient à ce point convaincues de l'immutabilité de la division sexuelle du travail et de la socialisation différenciée des femmes et des hommes, que leur participation politique, ne serait-ce que par le vote, était censée produire des effets sur l'avancement de l'agenda politique féminin. Ce postulat ne se vérifie pas vraiment dans la réalité, et les mouvements féministes des années 70 offrent l'occasion de prendre conscience de la nécessité de voir représentés politiquement les intérêts socio-économiques que les femmes partagent. Même si toutes n'adoptent pas ce point de vue, loin s'en faut, on constate dans les années 1980 l'importance croissante des questions : qui nous représente, nous, les femmes ? Comment nous intégrer au système politique ?

À partir des années 1980, les chercheurs-es en science politique constatent dans plusieurs démocraties occidentales l'apparition d'un fossé entre vote des femmes et vote des hommes (*gender gap*). Le vote des femmes, d'abord plus à droite en raison d'un conservatisme attribué à leur attachement aux institutions religieuses²⁷⁹, puis confondu avec le vote de leurs conjoints pour la génération suivante, s'autonomise définitivement, pour s'ancrer à gauche, dans les années 1980-90. Cette analyse ne vaut pas pour le Québec où, en raison de la superposition des clivages politiques et de la domination du clivage nationaliste, le vote féminin demeure, pour l'instant, plus libéral²⁸⁰... En France, en revanche, le fossé du vote se constate dès l'élection présidentielle de

²⁷⁷ Cf. Jocelyne PRAUD. «La seconde vague féministe et la féminisation du Parti socialiste français et du Parti québécois». *Politiques et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, pp. 71-90, et Jocelyne PRAUD. «Feminizing Party Organisations: The Cases of the Parti Socialiste Français, the Parti Québécois and the Ontario New Democratic Party». Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 1997.

²⁷⁸ Cf. par exemple BASHEVKIN, 1989, *op. cit.* ; Diane LAMOUREUX. *Citoyennes ? Femmes, droit de vote et démocratie*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1989 ; Christine BARD. *Les filles de Marianne*. Paris, Fayard, 1995.

²⁷⁹ Cf. DUVERGER, 1955, *op. cit.* ; DOGAN et NARBONNE, 1955, *op. cit.*

²⁸⁰ Cf. Richard NADEAU et Éric BÉLANGER. «L'appui aux partis politiques québécois, 1989-1998». Dans Robert BOILY, dir. *L'année politique au Québec 1997-1998*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, pp. 203-214. Les auteurs estiment que l'écart de 6 points entre hommes et femmes dans l'électorat du PQ est significatif, y voyant même un paradoxe étant donné la sensibilité réputée des femmes aux programmes sociaux. Pour leur part, Chantal Maillé et Manon Tremblay confirment, pour le référendum de 1995, l'éclatement des déterminants sociodémographiques du vote québécois. Cf. Chantal MAILLÉ et Manon TREMBLAY. «L'électorat féminin face

François Mitterrand, en 1981. Selon Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau, deux facteurs expliquent ces changements du vote des femmes en France. D'une part, les femmes ont changé, notamment sous l'effet des divers groupes féministes et de l'entrée des femmes sur le marché du travail, d'autre part, les femmes sont devenues « un enjeu politique », objets d'une surenchère électoraliste²⁸¹. Cette analyse, encore appelée « théorie du développement », part donc de changements dans l'ordre économique (ségrégation professionnelle, sous-rémunération des femmes, etc.) pour expliquer que les partis de gauche deviennent, dans tous les pays industrialisés, plus attractifs pour la main d'œuvre féminine²⁸². Cette théorie inclut également le changement des valeurs des femmes dû aux mouvements féministes comme variable explicative et la stratégie électorale des hommes politiques, de gauche, de s'ouvrir aux revendications des mouvements féministes pour s'attirer ce vote²⁸³. Par exemple, Jane Jenson et Mariette Sineau trouvent dans l'ouverture de François Mitterrand aux questions de condition féminine une part de stratégie politique²⁸⁴. Toutefois, le lien entre mouvement des femmes et partis politiques demeure virtuel, attaché à la notion de « valeurs », à l'air du temps : on ne sait pas qui sont les agents réels de cette lente ouverture des partis politiques, comment s'opère ce que les mouvements féministes qualifient, pour leur part, de « récupération ».

À la fin des années 80, la présence progressive de femmes dans l'arène politique conduit les chercheuses à s'interroger sur les possibilités qui leur sont offertes, dans ces lieux de pouvoir, pour entreprendre la réalisation de l'agenda féministe, ce qui nous fournit les premières pistes sur ces actrices du changement. En premier lieu, les femmes politiques sont aidées dans ce travail de représentation des intérêts des femmes par la reproduction de la division sexuelle du travail au niveau politique. Les femmes s'attribuent, ou se voient proposer, le social, les questions familiales, la santé, les droits des femmes et la culture. De la sorte, les femmes politiques acquièrent des compétences pour toutes ces questions. Ainsi, il n'est sans doute pas inintéressant pour les femmes en général, que ces dernières s'orientent plus spontanément vers ces secteurs-là, plutôt que vers la finance, la défense, l'économie²⁸⁵, étant donné qu'elles y perçoivent plus

aux options constitutionnelles : un groupe fragmenté ». *Politique et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, pp. 121-149. Toutefois, il faut noter que le Parti libéral du Québec, jusqu'aux dernières élections, a toujours entretenu un doute sur ses intentions en matière sociale. Mais aujourd'hui, avec l'orientation clairement néo-libérale de la politique qu'il mène, le doute est dissipé et les partis identifiés à gauche risquent de récolter plus de votes féminins.

²⁸¹ Cf. Janine MOSSUZ-LAVAU et Mariette SINEAU. *Enquête sur les femmes et la politique en France*. Paris, Presses universitaires de France, 1983, pp. 8 à 11.

²⁸² Ronald INGLEHART et Pippa NORRIS. «The Developmental Theory of the Gender Gap: Women's and Men's Voting Behavior in Global Perspective». *International Political Science Review*, vol.21, n°4, octobre 2000, pp. 441-463.

²⁸³ Cf. LOVENDUSKI, 1986, *op. cit.*, p. 149.

²⁸⁴ Cf. JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*

²⁸⁵ Cf. tous les travaux de Manon Tremblay sur la division sexuelle du travail parlementaire : Manon TREMBLAY. *Des femmes au parlement : une stratégie féministe ?* Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1999 ; Manon TREMBLAY. «Les femmes et la représentation politique vues par des députées et députés du Québec». *Recherches féministes*, vol.6, n°2,

facilement les liens entre politiques publiques et genre. Mais ces dernières années, tant en France qu'au Québec, des femmes politiques commencent aussi à investir, difficilement, les bastions masculins²⁸⁶ et ce généralement au prix d'un certain renoncement à la féminité²⁸⁷. Au Québec, la confiance des hommes politiques dans la capacité des femmes à diriger des secteurs réputés masculins est limitée, comme en témoigne l'altération des fonctions du ministre des Finances au moment de la nomination de Pauline Marois à ce poste, en 2001²⁸⁸, même si la présence d'une femme à cette fonction soulève un tabou sur le lien entre financement et politique féministe. Car l'accès des femmes à la prise de décision politique représente aussi un problème d'accès à l'allocation des ressources nécessaires à l'autonomisation de la vie des femmes. Garderies, services pour la contraception et l'avortement, congés maternité, etc., représentent des choix en matière de dépenses publiques. En général, ces mesures sont amenées par des femmes politiques, qui doivent batailler dur avec leurs homologues masculins qui dirigent les ministères des Finances, ou qui occupent les différentes présidences de Commissions parlementaires. Ann Phillips est l'une des rares politologues à notre connaissance qui soulève ce problème du lien entre financement et présence en politique, en particulier lorsqu'elle soutient que participer au politique, en tant que féministe, ne devrait pas se résumer à l'allocation des ressources aux associations féministes, ce qui semble pourtant être le cas avec leur simple inclusion dans le système existant²⁸⁹.

Dans le même ordre d'idées, des politologues, dans les années 1990, réalisent des enquêtes auprès des femmes politiques qui, entre autres, mesurent le degré de féminisme des femmes entrées en politique. Tout d'abord, le syndrome de la reine-abeille, un phénomène de

1993, pp. 89-114 ; Manon TREMBLAY. « Les élues du 31^e parlement du Québec et les mouvements féministes : de quelques affinités idéologiques ». *Politique*, n°16, *Revue de la société québécoise de science politique*, 1989, pp. 87-109 ; Manon TREMBLAY et Réjean PELLETIER. *Que font-elles en politique ?* Québec, Presses universitaires de Laval, 1995. Pour la France, suite à la loi sur la parité, les femmes choisissent de préférence des postes dans ces secteurs réputés féminins où elles se sentent plus à l'aise. Cf. Catherine GÉNISSON. *La parité entre les femmes et les hommes : une avancée décisive pour la démocratie*. Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, Rapport à Monsieur le Premier ministre, 2002.

²⁸⁶ Cf. Marc ABÉLÈS. *Un ethnologue à l'Assemblée*. Paris, Poches Odile Jacob, pp. 66-67 : « On envoie les femmes de préférence aux affaires culturelles, familiales, et sociales » et « les Affaires étrangères, la Défense et la Finance demeurent l'apanage des hommes ». Selon lui, la demande de Martine Lignères-Cassou d'être nommée à la commission de la Défense « en a étonné plus d'un ». Selon Mariette Sineau, en février 1998, sous la pression du groupe socialiste, Béatrice Marre et Nicole Bricq se trouvent les premières femmes nommées à la commission des Finances, de l'Économie et du Plan. Cf. SINEAU, 2001, *op. cit.*, p. 227.

²⁸⁷ Cf. Sandrine LÉVÊQUE. « La féminité « dépassée » ? Usages et non-usages du genre dans les professions de foi des candidat(e)s parisien(ne)s aux élections législatives de 2002 ». *Revue française de science politique*, vol. 55, n°3, juin 2005, pp. 501-520.

²⁸⁸ D'après Caroline Caron, contrairement à Bernard Landry qui tenait tous les cordons de la bourse sous le gouvernement Bouchard, Pauline Marois partage désormais les responsabilités et les décisions avec deux collègues masculins. Cf. Caroline CARON. « Le PQ n'en finit plus de nous décevoir » (Lundi 30 juillet 2001). *Cyberpresse Canada*, [En ligne]. http://www.cyberpresse.ca/reseau/editorial/0107/edi_101070001985.html (Page consultée le 30 novembre 2001).

²⁸⁹ Cf. Anne PHILLIPS. «Espaces publics, vies privées». Dans Thanh-Huyen BALLMER-CAO, Véronique MOTTIER et Léa SGIER, dir. *Genre et politique. Débats et perspectives*. Paris, Gallimard, 2000, pp. 397-454.

transgression identitaire pour une meilleure assimilation au système politique, est souvent décelé dans les études sur les femmes politiques, aux États-Unis, au Canada et en France²⁹⁰. Un tiers des mairesses interviewées au Québec s'identifie davantage aux hommes. Souvent héritières de leur charge politique, elles rejettent la solidarité féminine, préférant travailler avec des hommes et de ce fait, dans leur activité politique, elles ne se préoccupent guère des inégalités liées au genre²⁹¹. En 1997, seulement 17 % des conseillères municipales du Québec se disent solidaires des autres femmes²⁹². Toutefois, le passage par les groupes de femmes représenterait une dimension importante de l'engagement politique des femmes au niveau municipal, faisant ainsi de la force du mouvement féministe québécois un facteur d'implication politique féminine. Côté français, Mariette Sineau, dans son enquête de 1986 auprès de 40 femmes politiques françaises, trouve une proportion de féministes encore moindre. Les trois quarts des interviewées rejettent même violemment les mouvements féministes, « dépeints sous les jours les plus outranciers et les plus stéréotypés »²⁹³. Mais en 1997, la chercheuse qualifie de « féministes » 73% des députées de gauche de l'Assemblée nationale²⁹⁴, 22% des députées déclarant même être passé par les associations féminines et étant à ce titre, les plus féministes dans l'expression de leurs opinions²⁹⁵. Cependant, Mariette Sineau ne fournit pas d'explication de ce changement d'attitude chez les femmes politiques socialistes. De son côté, Manon Tremblay, dans une enquête auprès de 44 femmes politiques du Parlement fédéral canadien, réalisée entre 1994 et 1996, met en évidence quatre types-idéaux d'orientation du rôle de représentation des femmes : les « traditionnelles », qui représentent les femmes en revalorisant leurs rôles traditionnels, les « humanistes » qui occultent l'existence d'une différence sexuelle, les « égalitaires » qui ne sont « pas féministes mais... » et qui réduisent la représentation politique des femmes à leur présence en politique, symbole de changements en cours qu'il ne faut pas brusquer, et enfin les « féministes », ces dernières représentant tout de même 23% des interviewées et qui poussent vers la recherche d'une égalité dans les faits²⁹⁶. Ainsi, il existe bel et bien des actrices du changement, des femmes entrées en politique pour changer les choses...pour les autres femmes.

Qui sont ces féministes ? Quel rapport de force peuvent-elles instaurer dans leurs structures partisans ? Ainsi que le souligne Sylvia Bashevkin, « il semble qu'une réforme interne

²⁹⁰ Voir les références à ce sujet données par TREMBLAY, 1999, *op. cit.*, pp. 72-73 et pour la France, cf. Barbara ROMAGNAN. *Du sexe en politique*. Paris, Jean-Claude Gawsewitch éditeur, 2005.

²⁹¹ Cf. TARDY, TREMBLAY, LEGAULT, 1997, *op. cit.*

²⁹² Évelyne TARDY. *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 2002.

²⁹³ Cf. Mariette SINEAU. *Des femmes en politique*. Paris, Économica, 1988, p. 160.

²⁹⁴ SINEAU, 2001, *op. cit.*, p. 251.

²⁹⁵ SINEAU, 2001, *op. cit.*, p. 208.

²⁹⁶ Cf. TREMBLAY, 1999, *op. cit.*, pp. 110-116.

des partis soit partout essentielle pour qu'augmente la participation des femmes à la politique »²⁹⁷. De ce fait, en France, Mariette Sineau estime qu'il manque aux femmes politiques françaises des regroupements de type corporatiste, comme le Women Congress aux États-Unis²⁹⁸. Philippe Bataille et Françoise Gaspard montrent bien qu'en dépit de l'existence de structures, comme la Commission femmes, au PS, le travail en faveur des droits des femmes et de la féminisation du parti relève de personnalités particulières, au sein de la direction, plus que d'un travail concerté et coordonné, réalisé par un véritable réseau féminin et féministe, destiné à faire pression en interne²⁹⁹. Jocelyne Praud dans une approche comparative, montre qu'au PS, le travail des féministes est surtout sapé par la bonne volonté de la direction, qui la conduit à diriger elle-même le processus de féminisation³⁰⁰, un processus du haut vers le bas (*top-down*), tandis qu'au Québec, le travail auprès des militants-es de base, réalisé par le Comité d'action des femmes du PQ, contribue à une meilleure acceptation par tous des politiques de féminisation internes au parti³⁰¹.

Toutefois, ces travaux de sociologie politique continuent à se concentrer sur l'espace électoral-partisan, ce qui conduit à éluder la question des liens réels et institutionnels entre mouvement des femmes et espace politique. Par exemple en France, bien que Lionel Jospin lui-même reconnaisse le rôle des féministes dans l'apparition de la parité sur l'agenda politique³⁰², le lien entre les féministes du PS et le mouvement pour la parité n'est pas explicité dans les travaux. Au moment d'expliquer la loi sur la parité, Mariette Sineau insiste surtout sur les variables contextuelles, les sondages d'opinion, qui donnent les Français favorables à la parité, et les côtes de popularité extrêmement élevées des femmes politiques socialistes³⁰³. S'ajoute une crise de la représentation telle, que les hommes politiques auraient vu leur salut électoral dans cette réforme, en particulier Lionel Jospin, qui aurait compris le bénéfice d'une telle procédure, permettant de rénover son parti sans toucher à l'équilibre des courants. Pour sa part, Catherine Achin ajoute à ces facteurs celui de la légitimité internationale de la revendication³⁰⁴. Mais le rôle de passeuses, joué par certaines femmes politiques, le travail de lobbying des groupes de femmes sur cette question, sont généralement renvoyés aux approches par les mouvements sociaux.

²⁹⁷ Cf. Sylvia BASHEVKIN. «La participation des femmes aux partis politiques ». Dans MEGYERY, dir., 1991, *op. cit.*, p. 85.

²⁹⁸ Cf. SINEAU, 1988, *op. cit.*, p. 151.

²⁹⁹ Cf. Philippe BATAILLE et Françoise GASPARD. *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*. Paris, La Découverte, 1999.

³⁰⁰ Selon Jocelyne Praud, « Mitterrand wanted to appear committed to promoting women to top party positions » mais en même temps la Commission femmes demeure plus un auxiliaire féminin du parti qu'un véritable lobby féministe au sein du PS. Cf. PRAUD, 1997, *op. cit.*, p. 106 et p. 120.

³⁰¹ Cf. PRAUD, 1998, *op. cit.*, pp. 71-90.

³⁰² Cf. BATAILLE et GASPARD, 1999, *op. cit.*, p. 158.

³⁰³ Cf. SINEAU, 2001, *op. cit.*, p. 198.

³⁰⁴ Cf. ACHIN, 2003, *op. cit.*, p. 651.

Pour conclure, l'approche par la sociologie politique souligne la nécessité de l'action collective des femmes pour soutenir, impulser, revendiquer des changements dans l'espace électoral-partisan. Toutefois, dans cette approche, les mouvements des femmes sont considérés comme des variables indépendantes, sans que la relation concrète entre mouvements et changements soit étudiée. Pourtant, nous pourrions imaginer que leurs stratégies, leur force numérique et politique, et les identités féminines et féministes socialement construites, soient plus ou moins contraignantes sur les partis politiques, les gouvernements et les administrations et facilitent plus ou moins l'accès d'une élite féminine au politique en capacité de mettre en œuvre des politiques publiques égalitaires.

1.2. L'approche par les mouvements des femmes

Les travaux en sociologie des mouvements sociaux, concentrent leurs analyses sur les mobilisations féministes et rendent compte des différentes étapes des mobilisations, des différentes tendances dans les mouvements et des gains obtenus. Le féminisme aurait pu rester une simple utopie philosophique, si des femmes n'avaient entrepris de traduire cette pensée des rapports sociaux de sexe en actions sur le terrain, en revendications et en politiques publiques. Mais, si les politiques liées au genre représentent des revendications des mouvements et des motifs à l'action collective, il n'en demeure pas moins que l'espace politique constitue plus une variable intervenante que dépendante, la relation aux acteurs politiques étant généralement présentée comme contingente, élément des stratégies politiques. En revanche, la culture et les représentations sociales de la réalité constituant l'objet des changements souhaités par les mouvements, les chercheuses se tournent de plus en plus vers la « *new social-movement theory* » (NSMT) et se concentrent sur les effets culturels des mouvements sociaux, autrement dit, « la capacité de ces mouvements à transformer le terrain discursif de la politique »³⁰⁵.

1.2.a. Analyses stratégiques des relations à l'environnement politique

L'étude des mobilisations féministes concerne principalement les manières dont les mouvements construisent les intérêts des femmes et s'organisent pour les représenter sur la place publique. De ce fait, l'analyse des mobilisations et des relations internes, des relations avec les partis politiques, l'État et les autres mouvements sociaux, relève généralement de l'analyse stratégique. Les courants radicaux du féminisme en France et au Québec commencent leurs batailles politiques autour de l'appropriation par les femmes de leur corps, considérée comme

³⁰⁵ Cf. Linda BRISKIN et Mona ELLASSON, dir. *Women's Organizing and Public Policy in Canada and Sweden*. Montréal & Kingston, London, Ithaca, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 25.

préalable à une existence comme femme-sujet et non plus comme mère-objet de la politique reproductive. Ces mobilisations pour le droit à l'avortement occupent les féministes françaises et québécoises pendant toute la décennie 1970, ce qui conduit les chercheuses à s'y intéresser tout particulièrement et représente un bon exemple d'approche par la sociologie des mouvements.

Dans une approche stratégique, l'analyse se divise en trois dimensions : les revendications et leur construction, les répertoires d'action collective, les alliances et la structure des opportunités politiques³⁰⁶. La première caractéristique des mobilisations pour l'avortement réside dans la rupture conceptuelle opérée entre une revendication traditionnelle de contrôle des naissances par les couples et une revendication radicale d'autonomie des femmes par le contrôle de leur propre corps³⁰⁷. La première conception conduit plutôt à des demandes d'infrastructures médicales, tandis que la deuxième conduit à la demande de droits reproductifs liés à la citoyenneté. Par exemple, au Planning familial en France, un clivage apparaît entre des dirigeants qui créent, en 1969, l'Association nationale pour l'étude de l'avortement (ANEA), association de défense de l'avortement thérapeutique, et une base militante de conseillères, dont certaines participent au Mouvement pour la libération de l'avortement (MLA) ou proviennent directement du Mouvement de libération des femmes lancé en août 1970³⁰⁸. En déplaçant sur la liberté des femmes une revendication qui concernait celle des couples et des familles, les militantes du MLF élargissent le champ des droits politiques, inventant celui des droits reproductifs, droits de « génération » et fondements d'une citoyenneté différenciée, selon Bérengère Marques-Pereira³⁰⁹. Cette invention politique de droits nouveaux pour les femmes permet une représentation nouvelle des femmes comme individus autonomes et responsables³¹⁰. Xavière Gauthier rappelle combien la décision d'avortement par des femmes responsables représente l'un des enjeux défendus fermement par Simone Veil, au moment du vote de la loi sur l'avortement, en 1975. Malgré tous ses défauts et son caractère temporaire au début, cette loi qui, n'accorde pas un

³⁰⁶ Pour la théorisation de cette approche, cf. Sydney TARROW. *Power in Movement: Social Movements, Collective Action, and Politics* Cambridge New York, Cambridge University Press, édition augmentée, 1998 [1ère éd. 1994].

³⁰⁷ Jane JENSON. «Competing Representations: The Politics of Abortion in Canada». Dans Caroline ANDREW et Sanda RODGERS, dir. *Women and the Canadian State / Les femmes et l'État canadien*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997, pp. 291-305.

³⁰⁸ Cf. MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL. *D'une révolte à l'autre. 25 ans d'histoire du Planning Familial*. Paris, Les éditions Tierce, 1982, pp. 188-192 et Xavière GAUTHIER. *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au 20ième siècle*. Paris, Robert Laffont, 2002, en particulier chapitre 11, pp. 176-194.

³⁰⁹ Bérengère MARQUES-PEREIRA. « Les droits reproductifs en tant que droits de citoyenneté ». Dans Bérengère MARQUES-PEREIRA et Ilan BIZBERG, dir. *La citoyenneté sociale en Amérique Latine*. Paris, L'Harmattan, Celsa-Is, ULB, 1995, pp. 222-229. Les droits reproductifs constituent une nouvelle génération de droits du point de vue de leur formation et ne sont ni séparables, ni séparés des droits civils, politiques et sociaux.

³¹⁰ Selon Jane Jenson, il s'agit bien d'une représentation nouvelle des femmes, comme individus responsables, qui se cache derrière la revendication d'avortement. Cf. Jane JENSON. «Représentations des rapports sociaux de sexe dans trois domaines politiques en France». Dans Arlette GAUTHIER et Jacqueline HEINEN, dir. *Le sexe des politiques sociales*, Paris, Éditions côté-femmes, 1993, pp. 59-84 et JENSON, 1997, *op. cit.*, pp. 291-305.

« droit » à l'avortement (la loi de 1920 qui criminalise l'avortement est maintenue) stipule quand même clairement que la décision finale est celle de la femme qui est « seule juge de la situation »³¹¹. Cette responsabilisation des femmes envers la maternité ou la non-maternité a un effet sur les mentalités et les représentations de la place des femmes dans la société. Comme le souligne Marie-Blanche Tahon, elle donne une image de la femme capable de décider et ouvre la voie au partage équitable du pouvoir entre les femmes et les hommes³¹².

Comment les féministes françaises et québécoises, réputées révolutionnaires et de gauche, sont-elles donc parvenues à faire en sorte que des dirigeants plutôt conservateurs acceptent leurs revendications ? Tout d'abord, la particularité des répertoires d'action collective des mouvements des femmes réside dans leur originalité et leur profonde subversion de l'ordre établi. Ils ont en commun deux traits : le spectaculaire³¹³, afin d'attirer l'attention, étant donné qu'il s'agit surtout d'une minorité agissante, et le pratique, afin d'atteindre les femmes dans leur quotidienneté. Les luttes pour l'avortement sont à ce titre exemplaires. Côté spectaculaire se trouvent les manifestes³¹⁴, les actions de type culturel³¹⁵, les manifestations de rue³¹⁶ et tout un travail de politisation des droits des femmes autour de procès en justice³¹⁷. Du côté des actions pratiques, tant en France qu'au Québec, les féministes qui luttent pour l'avortement commencent par accueillir les femmes, pour ensuite les orienter vers des médecins avorteurs, puis pratiquer directement des avortements clandestins³¹⁸. L'esprit de cette pratique féministe est toujours celui de l'accompagnement, du respect des choix des femmes, de l'écoute, autant d'éléments plutôt absents des pratiques médicales ordinaires. Ces pratiques féministes font partie intégrante de la politique identitaire féministe, qui vise à rendre aux femmes leur dignité. La proximité du vécu des femmes ordinaires permet la diffusion du féminisme en milieu rural au Québec et en province en France, notamment par l'intermédiaire du Mouvement pour la liberté de

³¹¹ Cf. GAUTHIER, 2002, op. cit., p.257.

³¹² Cf. Marie-Blanche TAHON. «La maternité comme opérateur de l'exclusion politique des femmes». Dans Manon TREMBLAY et Caroline ANDREW, dir. *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1997, pp. 19-32.

³¹³ Cf. Françoise PICQ. *Libération des femmes : les années-mouvement*. Paris, Seuil, 1993, p. 200. L'auteure donne une liste de quelques initiatives : l'Arc de triomphe, les états généraux d'Elle, Partisans, les 343, journées de la Mutualité.

³¹⁴ Par exemple, en France, le manifeste de 343 femmes déclarant avoir avorté est publié dans le *Nouvel Observateur*, le 5 avril 1971, suivi de la déclaration des 252 médecins en faveur de l'avortement, et du manifeste des 331 médecins du 3 février 1973 qui se déclarent avorteurs. Ce répertoire ensuite importé par les Québécoises qui publient en 1979 une liste de 100 femmes connues affirmant avoir eu recours à l'avortement.

³¹⁵ Par exemple, la tournée du Théâtre des cuisines au Québec avec sa pièce, « Nous aurons les enfants que nous voulons », ou encore les projections militantes du film *Histoire d'A* en France, film d'information sur la méthode Karman d'avortement par aspiration, interdit et projeté clandestinement en 1973 et 1974.

³¹⁶ Ces manifestations commencent le 20 novembre 1971 en France avec la Marche internationale pour l'avortement (au Québec les militantes francophones refusent de rejoindre la Caravane pour Ottawa pour des raisons nationalistes). Les dernières manifestations pour l'avortement ont lieu en 1979 tant en France qu'au Québec.

³¹⁷ Cf. PICQ, 1993, op. cit., chapitre 19, pp. 234-248, et Christine BARD, dir. *Un siècle d'antiféminisme*. Paris, Fayard, 1999, p. 312.

³¹⁸ Ces étapes sont chronologiques tant en France qu'au Québec.

l'avortement et de la contraception (MLAC) et grâce au support de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)³¹⁹. Finalement, les militantes légitiment leurs actions « au nom des femmes » par un discours sur la maturité des femmes pour ces changements et sur l'appui de l'opinion publique, à partir des sondages d'opinion. Mais surtout, elles prennent de l'assurance avec l'organisation de vastes coalitions.

La création d'alliances représente une dimension de stratégie politique incontournable pour tout mouvement social³²⁰. En général, les chercheuses ont recours aux changements dans les valeurs culturelles des années 70 pour expliquer que les partis de gauche représentent des « structures d'opportunité politique » pour les mouvements féministes dans tous les pays occidentaux. Ces coalitions impliquent une circulation des discours, des idées et des représentations, qui ne se fait pas seulement en vase clos, mais au sein d'une société particulière. Comme le souligne Dominique Fougeyrollas-Schwebel³²¹, l'émergence et le succès du féminisme dépendent de la culture environnante, de « l'esprit du temps »³²² : période de libération des mœurs, de quête du bonheur, d'épanouissement sexuel, de développement de la consommation et du confort, avec en creux le désir des couples de contrôler leur nombre d'enfants³²³, les années 1970 sont propices, dans tous les pays occidentaux, à l'accueil du discours féministe sur la reproduction. Ainsi, la culture environnante permet la création d'alliances avec des groupes politiques et des associations mixtes³²⁴ investis par de jeunes militants porteurs de valeurs nouvelles³²⁵. Au Québec par exemple, le nationalisme qui précède et s'épanouit pendant ces années là, constitue une composante essentielle du féminisme québécois et le mouvement nationaliste représente alors un allié « naturel » pour le mouvement des femmes³²⁶. Pourtant, ses interventions politiques, à travers le Parti québécois, peuvent conduire les féministes à des

³¹⁹ Le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) a facilité la diffusion du féminisme en province, en créant des comités de pratiques clandestines d'avortements par la méthode Karman. Cf. Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL. « Le féminisme des années 1970 ». Dans Christine FAURÉ, dir. *Encyclopédie politique et historique des femmes. Europe - Amérique du Nord*, Paris Presses universitaires de France, 1997, p. 747 et GAUTHIER, 2002, *op. cit.*, p. 199.

³²⁰ Cf. JENSON, 1996, *op. cit.*, pp. 25-46.

³²¹ Cf. FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, 1997, *op. cit.*, p. 729.

³²² Edgar MORIN. *L'esprit du temps*. Paris, Grasset, 1962.

³²³ Diane LAMOUREUX. « La lutte pour le droit à l'avortement (1969-1981) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 1, juin 1983, p. 87.

³²⁴ Ce phénomène concerne non seulement les partis politiques comme le PQ ou le PS, et les syndicats, mais aussi des associations luttant dans ce secteur, le Planning familial par exemple en France, qui n'adopte de résolution contre la loi 1920 qu'en 1972, suite à une période entre 1967 et 1972 de clivages internes, et à l'influence du MLF sur certaines de ses militantes, qui réaliseront alors « une véritable révolution » dans l'association en portant une féministe, Simone Iff, à sa présidence.

³²⁵ Par exemple, Réjean Pelletier et Daniel Guérin trouvent les électeurs et les dirigeants du Parti québécois nettement plus post-matérialistes que ceux du Parti libéral. Cf. Réjean PELLETIER et Daniel GUERIN. « Postmatérialisme et clivages partisans au Québec : les partis sont-ils différents ? ». *Revue canadienne de science politique*, vol. XXIX, n°1, mars 1996, pp. 71-109.

³²⁶ Cf. LAMOUREUX, 2001, *op. cit.*

conflits qui n'ont rien à voir avec leur propre combat militant³²⁷. De même en France, le potentiel mobilisateur du MLF provient également de l'existence préalable à son apparition de tout un ensemble d'associations féminines réformistes dans la mouvance de gauche, qui luttent dans les années 60 pour l'égalité dans le travail, les réformes du droit de la famille, le droit à la contraception³²⁸. Selon Jane Jenson et Mariette Sineau, le Mouvement démocratique féminin (MDF), l'une des trois associations féminines de la Convention des institutions républicaines (CIR), dont François Mitterrand est le candidat aux élections présidentielles de 1965, représente un véritable laboratoire d'idées féministes, dès 1961. Il se trouve ainsi à l'origine des propositions politiques de la gauche mitterrandienne en faveur de l'égalité hommes-femmes³²⁹. Françoise Picq et Xavière Gauthier soulignent également l'importance de l'intervention du PS auprès des féministes³³⁰, du ralliement du PC et des syndicats, des alliances pas toujours limpides, comme en attestent les événements d'avril 1976, lors des mobilisations contre le viol³³¹. Christine Bard pour sa part, rappelle que ces soutiens confèrent une légitimité au mouvement des femmes dans un climat médiatique et social de dérision du féminisme, de stigmatisation³³² et d'opposition violente, du côté de l'Église et de l'extrême droite en particulier³³³, même si ces alliances sont houleuses, productrices de tensions et parfois dissuasives pour de nouvelles militantes.

Enfin, la théorie la plus courante concernant les rapports des mouvements sociaux aux États est celle des structures d'opportunité politique³³⁴. Par définition, il s'agit des « dimensions de l'environnement politique qui incite les personnes à s'engager dans l'action collective en affectant leurs attentes de succès ou d'échec »³³⁵. Les indicateurs du changement dans les structures d'opportunité politique que propose Sidney Tarrow sont les suivants : l'ouverture de l'accès à la participation, des changements dans les alliances politiques (*ruling alignments*), la disponibilité d'alliés qui ont de l'influence et les conflits parmi les élites³³⁶. Il s'agit donc principalement d'un jeu politique, du côté des acteurs étatiques et des mouvements sociaux, qui tend à reposer sur un

³²⁷ Cf. l'affaire des Yvettes, en 1980, au moment du référendum (chapitre 3 et 4), et les enjeux pour les féministes dans Yolande COHEN, dir. *Femmes et politique*. Montréal, Le Jour, 1981.

³²⁸ Cf. FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, 1997, *op. cit.*, pp. 745-746.

³²⁹ Cf. JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, p. 58. Les auteures soulignent par ailleurs le passage de féministes du MLF par ce groupe féministe socialiste, comme Andrée Michel, Anne Zelensky, Gisèle Halimi et Christine Delphy (p. 60).

³³⁰ Cf. GAUTHIER, 2002, *op. cit.*, pp. 151-162.

³³¹ Cf. PICQ, 1993, *op. cit.*, pp. 236-240 et au sujet de la diffusion du féminisme par ces alliés, pp. 275 et suivantes.

³³² Cf. BARD, dir., 1999, *op. cit.*, p. 313.

³³³ Cf. GAUTHIER, 2002, *op. cit.*, pp. 163-175.

³³⁴ Le concept de structure d'opportunité politique a une histoire qui date de la fin des années 60. Cf. Caroline HILT. *Après la reconnaissance, une nouvelle mise en marge ? Le mouvement des femmes et la structure des opportunités politiques au Canada, 1990-1997*. Cahier de la recherche du GREMF, n°20, St-Foy, Québec, Université Laval, 1998, p. 8.

³³⁵ Cf. TARROW, 1998, *op. cit.* p. 85. [Traduction partielle et libre de : « By political opportunity structure, I mean consistent – but not necessarily formal or permanent – dimensions of the political environment that provide incentives for people to undertake collective action by affecting their expectations for success or failure (...) the concept of political opportunity structure helps us to understand why movements sometimes gain surprising, but temporary, leverage against elites or authorities and then quickly lose it despite their best efforts »].

³³⁶ TARROW, 1998, *op. cit.*, p. 86.

certain *ceteris paribus* concernant l'information disponible, pour les acteurs des mouvements, sur leurs opportunités³³⁷. Au Canada, ce concept a été utilisé pour analyser la dés-institutionnalisation du mouvement féministe canadien dans les années 1990³³⁸. Cependant, le travail d'Alexandra Dobrowolsky sur les rapports du mouvement féministe canadien aux questions constitutionnelles, met en évidence l'importance du mouvement des femmes comme acteur, et non seulement comme agent subordonné à une structure qui décide ou non des opportunités qu'il lui laisse. Un phénomène, présentée par Caroline Hilt ou Caroline Andrew³³⁹ comme un drame pour le mouvement féministe, attribué à une fermeture des opportunités politiques, devient dans la recherche d'Alexandra Dobrowolsky, un changement stratégique et une réorientation vers une politique de diffusion du féminisme qui permet au mouvement, contrairement à l'image communément admise, de faire des gains politiques³⁴⁰. Le concept de structure des opportunités politiques tend à enfermer dans une vision dichotomique du politique (société contre État) des processus qui engagent des acteurs qui sont tous des politiques, et qui possèdent tous des pouvoirs, divers et plus ou moins importants, du fait qu'ils apparaissent sur la scène publique.

En outre, l'analyse en termes de structures d'opportunité politique implique l'idée d'affrontement avec des « opposants » et de création d'alliances, là où les femmes ont surtout rencontré ignorance et résistance à leurs propositions et au changement, en lieu et place d'un véritable échange d'idées. En effet, les alliances avec les dirigeants d'organisations masculines sont difficiles, et elles relèvent plutôt d'alliances avec des femmes de ces organisations, sachant que ces dernières y trouvent en général plus d'hostilité que de bienveillance, lorsqu'elles parlent des intérêts des autres femmes³⁴¹. Par ailleurs, l'approche stratégique postule que, toutes choses égales par ailleurs, il suffirait aux mouvements de se mobiliser correctement pour obtenir des résultats efficaces. Par exemple, Amy Mazur explique la dimension marginalisée et symbolique du féminisme d'État français par la « quasi-absence » de soutien du mouvements des femmes envers

³³⁷ Voir aussi la critique, à partir d'études sur la perception qu'ont les acteurs des mouvements de leurs chances de succès, élaborée dans Érik NEVEU. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris, La Découverte, 2000, [1^{ère} éd.1996], p. 104.

³³⁸ Cf. HILT, 1998, *op. cit.* et Caroline ANDREW. « Les femmes et l'État-providence: question revue et corrigée ». *Politiques et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, pp. 171-182.

³³⁹ Cf. ANDREW, 1998, *op. cit.*

³⁴⁰ Cf. Alexandra DOBROWOLSKY. « Shifting States. Women's Constitutional Organizing across Time and Space ». Dans Lee Ann BANASZAK, Karen BECKWITH et Dieter RUCHT, dir.. *Women's Movements facing the Reconfigured State*. New-York, Cambridge University Press, 2003, p. 127 : « By the late 1980s and early 1990s, there were fewer concrete political gains, for with both Meech and Charlottetown, what women's organizations ultimately succeeded in doing was jettisoning agreements. (...) With a women's movement more attuned to diversity and with a wide array of alliance partners, concerns grew in scope (...) The movement succeeded in opening up the debate and ensuring that constitutionalism in Canada was not a rarefied discussion reserved for institutional political elites. »

³⁴¹ Cf. pour la France, les témoignages des femmes politiques dans SINEAU, 1988, *op. cit.*, et pour le Québec, celui de PAYETTE, 1982, *op. cit.*

les féministes d'État³⁴². Mais cette vision stratégique fait comme si les femmes entrées en politique ne représentaient que des agents des mouvements des femmes, traductrices de leurs revendications, ce qu'elles ne peuvent pas et ne veulent pas nécessairement faire. Au contraire, ces dernières mettent en œuvre des manières de faire et de voir propres à leur univers institutionnel et politique, qui recourent rarement les pratiques des groupes féministes, ainsi qu'en attestent, par exemple, les longues négociations des féministes québécoises avec les fonctionnaires, pour obtenir l'élaboration d'une charte « féministe » de l'accueil des femmes victimes de violence³⁴³. Considérer les féministes d'État comme des courroies de transmission, de simples relais des mouvements des femmes correspond à une conception pluraliste des États qui ne s'interroge pas sur les dimensions institutionnelles, sociétales et contingentes de leur construction historique.

Par ailleurs, comment, dans ce cadre, expliquer la différence de diffusion et d'institutionnalisation du féminisme en France et au Québec, puisque dans les deux pays, les alliés des féministes sont arrivés au pouvoir, en 1976 au Québec, et en 1981 en France ? Comment même statuer empiriquement sur ce soi-disant « manque » de soutien au féminisme d'État en France, alors que de nombreux groupes féministes appellent à voter Mitterrand en 1981³⁴⁴ ? Un premier argument repose sur l'idée d'une baisse de mobilisation au début des années 80 en France, reliée par Christine Bard à la satisfaction de la revendication d'avortement et par Dominique Fougeyrolas-Schwebel, aux conflits internes au MLF³⁴⁵. Mais au Québec aussi cette question est partiellement réglée et, selon Diane Lamoureux, la revendication d'avortement, comme en son temps celle du droit de vote, a eu tendance à « éclipser toutes les autres pour devenir la seule image publique d'un mouvement au départ plus diversifié »³⁴⁶. Par ailleurs, au Québec aussi existent des conflits au tournant des années 80, surtout au moment de l'affaire des Yvettes, des femmes du Parti libéral du Québec ayant mobilisé des femmes au foyer, pour défendre leur image contre celle de la « femme libérée », prônée par les féministes indépendantistes. Un autre argument, avancé par Mary Katzenstein, serait que les mouvements féministes européens auraient pâti de leur alliance avec des partis de gauche, qui conservent la

³⁴² Cf. Amy G. MAZUR. « Strong State and Symbolic Reform. The Ministère des Droits de la Femme in France ». Dans Dorothy MCBRIDE STETSON et Amy MAZUR, dir. *Comparative State Feminism*. Thousand Oaks, CA, Sage Publications, 1995, p. 76.

³⁴³ Cf. Dominique MASSON. « With and despite the State: Doing Women's Movement Politics in Local Service Groups in the 1980's in Quebec ». Thèse de doctorat. Ottawa, Université Carleton, 1998.

³⁴⁴ Cf. JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, pp. 136 à 140.

³⁴⁵ En particulier avec l'appropriation par le groupe Psychanalyse & politique du sigle « MLF », réduisant les marges d'initiatives des autres groupes radicaux. Cf. FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, 1997, *op. cit.*, p. 748.

³⁴⁶ Cf. LAMOUREUX, 1983, *op. cit.*, p. 90.

primauté de la lutte des classes sur les rapports de genre³⁴⁷. Effectivement, Jane Jenson et Mariette Sineau racontent comment cette alliance des féministes avec la gauche française connaît des hauts et des bas. D'abord, il est très difficile pour les féministes de se faire entendre à l'intérieur des partis, ainsi qu'en témoigne l'échec du troisième courant au Parti socialiste en 1979³⁴⁸ ; ensuite, le ralliement de plusieurs groupes féministes en 1981 repose sur un nouveau programme de la gauche unifiée, incluant correctement les droits des femmes, mais les féministes sont vite déçues par le républicanisme de François Mitterrand, qui a du mal à introduire les droits reproductifs dans sa pensée³⁴⁹. À ce revirement du président au sujet de l'avortement, les auteures ajoutent ensuite comme cause de la faible représentation politique des femmes, la culture oligarchique des barons du PS, qui limite l'accès des femmes au pouvoir,³⁵⁰ et la priorité accordée à la politique économique, au moment du tournant néo-libéral en 1983. Ainsi les différences entre la France et le Québec reposeraient également sur une meilleure intégration des femmes dans le Parti québécois, liée à une autre culture du recrutement politique (on trouve effectivement, en 1989, 6,9% de femmes députées en France contre 18,4% au Québec), sur le choix au Québec de conduire de front réformes économiques et politiques sociales (fondées en particulier sur une certaine culture valorisant le communautaire) et sur l'absence au Québec de pesanteurs des traditions politiques (une tradition républicaine séculaire en France, versus une dynamique d'invention de l'autonomie politique et de développement de l'État au Québec).

Mais de son côté, Diane Lamoureux pour le Québec, soutient que le mouvement féministe a aussi beaucoup perdu dans l'alliance avec le mouvement nationaliste, la souveraineté passant avant l'égalité des sexes, comme la lutte des classes pour les partis de gauche. Très critique de l'alliance avec le nationalisme, la politologue estime que les nationalistes ont plus instrumentalisé le mouvement des femmes à des fins électoralistes, que réellement intégré le féminisme à leur démarche d'autonomie³⁵¹. Par ailleurs, elle fait remarquer les limites des autres alliances politiques du mouvement des femmes québécois. Par exemple, la création d'une Coordination nationale pour l'avortement au Québec permet certes, de gagner la bataille en ralliant plus de partisans, mais elle conduit aussi à l'abandon de la dimension autonomiste du

³⁴⁷ Cf. Mary Fainsod KATZENSTEIN. «Comparing the Feminist Movements of the United States and Western Europe: An Overview». Dans Mary Fainsod KATZENSTEIN et Carol McCLURG MUELLER, dir. *The Women's Movements of the United States and Western Europe*. Philadelphie, Temple University Press, 1987, pp. 3-20.

³⁴⁸ Cf. JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, pp. 123-130 ; GASPARD, 1995, *op. cit.* ; BATAILLE et GASPARD, 1999, *op. cit.* ; PICQ, 1993, *op. cit.*

³⁴⁹ La bataille en 1982 sur le remboursement de l'Interruption volontaire de grossesse marque la fin de l'alliance. Cf. JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, p. 202.

³⁵⁰ Cf. JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, p. 321. Françoise Gaspard ajoute d'ailleurs à cette culture oligarchique une certaine dose de culture politique guerrière et anti-féministe, cf. Françoise GASPARD. «Système politique et rareté des femmes élues. Spécificités françaises ?» dans Armelle LE BRAS-CHOPARD et Janine MOSSUZ-LAVAU, dir. *Les femmes et la politique*. Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 98-99.

³⁵¹ Cf. LAMOUREUX, 2001, *op. cit.*

discours féministe, au profit d'un discours de médicalisation, avec la revendication d'un réseau public de cliniques d'avortement³⁵². Par ailleurs, la culture est aussi évoquée pour expliquer les résistances au changement. Par exemple, la prégnance du modèle de société de Cour, dans les rapports hommes/femmes en France, serait le plus puissant obstacle à un changement profond de ces rapports³⁵³, conduisant même certains à l'invoquer pour justifier le statu quo³⁵⁴, tandis que son contraire, le libertinage, représenterait plutôt le modèle de relations sexuelles légitimant le libéralisme à l'égard de la pornographie, un mouvement libertaire anti-féministe qui explose dans les années 80 en France³⁵⁵. Ainsi, la culture expliquerait aussi bien les résistances, les formes des changements et leurs limites.

Finalement, si l'on est renvoyé à la variable culturelle pour comprendre les différences de développement des mouvements des femmes en France et au Québec, c'est que les relations des mouvements des femmes à leur environnement politique sont tout autant faites d'alliances politiques en vue réformes particulières, que de stratégies de diffusion d'autres images et d'autres représentations sociales et politiques de la réalité. De ce fait, comme le souligne Yolande Cohen, les périodes de « refroidissement » de l'effervescence féministe et des mobilisations dans la rue ne sont pas les moins porteuses de changements³⁵⁶. Dans une approche féministe, les discours socialement admis et admissibles représentent des formes de pouvoir tout aussi puissantes, si ce n'est plus, que les institutions.

1.2.b. Pouvoir et savoirs : la dimension culturelle des mobilisations des mouvements des femmes

L'étude de la construction du féminisme comme mouvement politique, conduit à souligner le rôle de la culture, tant dans les travaux féministes que dans les mobilisations. La notion de culture peut se diviser en deux dimensions³⁵⁷ : la culture de groupe, ensemble de savoirs et identité collective qui président aux mobilisations, et la culture définie de manière générale, comme système de conceptions héritées, exprimées dans des formes symboliques par lesquels les personnes communiquent, perpétuent et développent leurs savoirs et leurs attitudes³⁵⁸. Nous

³⁵² Cf. LAMOUREUX, 1983, *op. cit.*, p. 89.

³⁵³ Cf. Michelle PERROT. *Femmes publiques*. Paris, Textuel, 1997 et Sandrine DAUPHIN. «Citoyenneté, parité et rapports sociaux de sexe.» Dans Nicky LE FEUVRE, dir. «*Le Genre : de la catégorisation du sexe*», *Utinam* n°5, 2001-2002. Paris, l'Harmattan, 2002, pp. 17-40.

³⁵⁴ cf. Mona OZOUF. *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*. Paris, Fayard, 1995.

³⁵⁵ Cf. BARD, 1999, *op. cit.*, p. 311.

³⁵⁶ Cf. COHEN, 1989, *op. cit.*, pp. 33-50.

³⁵⁷ Selon la typologie de Marc Howard ROSS. « Culture and Identity in Comparative Political Analysis ». Dans Mark Irving LICHBACH et Alan S. ZUCKERMAN. *Comparative Politics. Rationality, Culture and Structure*. Cambridge, Cambridge University Press, 1997, pp. 42-80.

³⁵⁸ Clifford GEERTZ. *The Interpretation of Cultures*. New York, Basic Books, Harper Torchbooks, 1973, p. 89.

verrons que c'est à partir de la construction d'une culture et de savoirs féministes que les mouvements des femmes, en France comme au Québec, tentent d'infléchir la culture en général, mais que cette diffusion d'autres visions des rapports sociaux de sexe se heurte justement au pouvoir des acteurs qui détermine l'accès des femmes aux espaces culturels.

D'une manière générale, on rencontre plus souvent au Québec qu'en France, le thème du pouvoir et du travail de diffusion du féminisme, à travers les modes d'organisation d'espaces féministes de contre-pouvoir, qui visent l'infléchissement de la culture politique. Les féministes ont une vision du politique en rupture avec les milieux marxistes et révolutionnaires de la gauche dont elles sont souvent issues. Elles ne veulent pas promettre des lendemains qui chantent, mais veulent « s'inscrire dans le présent », « transformer ici et maintenant des situations d'oppression »³⁵⁹. Elles élargissent ainsi la définition du politique à leurs interventions dans la société. L'une des activités politiques de diffusion et représentation du féminisme des plus importantes, effectuée par les groupes de femmes, concerne l'invention de pratiques féministes³⁶⁰, autant dans l'accueil des femmes que dans l'encadrement et le fonctionnement interne des associations. Par exemple, les collectives de femmes, mode d'organisation qui concerne environ un quart des groupes de femmes affiliés à la Fédération des femmes du Québec³⁶¹, se fondent à la fois sur le rejet de la hiérarchie et de l'institutionnalisation, et sur la non-mixité. Groupes de services rendus aux femmes, la structure organisationnelle est collective, le pouvoir partagé et la décision participative, fondée sur l'unanimité consensuelle, exprimée dans les concepts de sororité, d'égalité, d'intimité³⁶². Comme le souligne l'étude d'Évelyne Tardy sur les associations membres de la Fédération des femmes du Québec, ce fonctionnement ne permet pas toujours de faire éclater les conflits, notamment ceux entre bénévoles et salariées³⁶³.

Ces difficultés font partie des trois problèmes entraînés, selon Diane Lamoureux, par le développement des services féministes : la dépendance envers l'État pour le financement, qui crée des clivages entre féministes « politiques » et féministes « pratiques », la professionnalisation des services, qui conduit à la non-réciprocité des rapports entre les usagères et les dispensatrices de

³⁵⁹ Claire DUGAY et Michéline DE SÈVE. « Tant d'amarres à larguer : une analyse des pratiques du mouvement des femmes ». *Politique n°5-6, Revue de la société québécoise de science politique*, « Femmes et pouvoir », 1984, p. 55 et Diane LAMOUREUX. *Fragments et collages : essai sur le féminisme québécois des années 70*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1986.

³⁶⁰ Cf. DUGAY et DE SÈVE, 1986, *op. cit.* Les auteures estiment que le mode d'intervention des groupes autonomes de femmes sur leur propre terrain a donné de meilleurs résultats pour l'amélioration des conditions de vie des femmes que l'intégration à des organismes socio-politiques mixtes de gauche (p. 71.) Cf. également Diane LAMOUREUX. « Les services féministes : de l'autonomie à l'extension de l'État-providence ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.3, n°2, 1990, p. 37. Elle estime que « ces pratiques de services ont permis d'accroître de façon substantielle la diffusion des thématiques féministes ».

³⁶¹ Cf. TARDY et BERNARD, 1995, *op. cit.*, p. 161.

³⁶² Cf. Marta ANADON, Dominique MASSON, Marielle TREMBLAY et Pierre-André TREMBLAY. « Les collectives de femmes : une démocratie sororale ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.3, n°2, automne 1990, pp. 60-61.

³⁶³ Cf. TARDY et BERNARD, 1995, *op. cit.*, pp. 124 et suivantes.

services, et l'intérêt financier pour l'État de s'appuyer sur un travail communautaire, qui lui coûte moins cher, mais qu'il peut quand même contrôler, en imposant ses exigences pour le financement³⁶⁴. Cette critique n'est pas partagée par toutes les chercheuses, car elle écarte l'importance du travail de représentation, réalisé par ces groupes, autant dans la société, qu'auprès des agents de l'État, un travail de construction d'alternatives politiques et d'invention culturelle dans l'interaction avec tous les acteurs de leur environnement³⁶⁵. De surcroît, Évelyne Tardy trouve que les militantes conservent leur ferveur même dans la professionnalisation de leurs activités³⁶⁶.

En outre, les mouvements féministes maintiennent vivante leur représentation politique, même en période de « backlash » et d'annonce de leur mort. Christine Bard souligne le maintien de l'activité du Planning familial et des associations contre les violences, le succès d'ouvrages sur l'histoire des femmes et l'audience des émissions sur les femmes, au moment de la crise du militantisme³⁶⁷. Évelyne Tardy relève le « paradoxe » du militantisme dans les groupes de femmes québécois par rapport aux syndicats ou aux partis politiques. Malgré les difficultés, il n'y a « pas de crise du militantisme » dans les années 80³⁶⁸, les groupes de service ayant même connu une éclosion à cette époque. Une des explications réside, justement, dans l'appréciation par les militantes de la « convivialité égalitaire » des groupes de femmes, du rejet du « pouvoir-mâle » et de leur goût pour la mise en oeuvre d'autres formes de pouvoir dans l'action collective (pouvoir comme capacité d'agir et de décider, pouvoir sur soi et en soi³⁶⁹). De surcroît, nous pouvons souligner que c'est dans les années 80 que les fédérations féministes et féminines québécoises se sont organisées, pour réaliser un travail de représentation de leurs intérêts auprès de l'État³⁷⁰. Pour la France en revanche, si Françoise Picq note également une aspiration à fonctionner en dehors des formes institutionnelles traditionnelles (partis politiques, associations, syndicats, groupes de pression)³⁷¹ et à s'organiser de manière autonome, à notre connaissance les travaux sur le mouvement féministe concernent essentiellement l'histoire du MLF³⁷². Au delà de la rupture de

³⁶⁴ Cf. LAMOUREUX, 1990, *op. cit.*, pp. 33-43. Cette critique est aussi présente chez Marie-Andrée COUILLARD. «La représentation politique face à la dérive technocratique : les groupes de femmes de la région de Québec et la solidarité féministe». Dans TREMBLAY et ANDREW, 1997, *op. cit.*, pp. 249-263.

³⁶⁵ Cf. MASSON, 1998, *op. cit.*

³⁶⁶ Cf. TARDY et BERNARD 1995, *op. cit.*, p. 165.

³⁶⁷ Cf. BARD, 1999, *op. cit.* p. 313.

³⁶⁸ Cf. TARDY et BERNARD, 1995, *op. cit.*, p. 19.

³⁶⁹ TARDY et BERNARD, 1995, *op. cit.*, pp. 146-157.

³⁷⁰ Le « groupe des 13 », constitué de 13 fédérations féminines et féministes est créé en 1985. Cf. MAILLÉ, 1990, *op. cit.*, p. 104.

³⁷¹ En particulier dans la résistance du MLF à la création de la Ligue du droit des femmes (1974-1976). Cf. PICQ, 1993, *op. cit.*, p. 203.

³⁷² Cf. Excepté peut-être Maité ALBISTUR et Daniel ARMOGATHE. *Histoire du féminisme français*. Paris, Éditions des femmes, 1977.

1982, on ne trouve pas beaucoup d'information sur les pratiques féministes et le fonctionnement des groupes³⁷³.

Cette relative disparition d'informations sur les groupes féministes, après 1982, en France, est en partie liée au développement du féminisme, non plus dans la rue, mais dans les universités et les laboratoires de recherche. Les intellectuelles féministes ont réalisé un travail collectif immense, par la mise en évidence des différentes manifestations des rapports sociaux de sexe et par la construction et la diffusion de nouvelles représentations des femmes et du féminisme. Ce travail commence partout avec la déconstruction du caractère socialement situé de la recherche masculine en sciences humaines et l'adoption d'un autre point de vue sur les disciplines. En effet, l'absence de l'objet « femmes » et de l'analyse différenciée selon les sexes, dans les principales recherches historiques, sociologiques, et de science politique, conduit les chercheuses féministes, dans les années 80, à une critique radicale de l'épistémologie positiviste. En 1987, Marie France Brive invite à la construction d'un véritable programme de recherche. « Il s'agit de proposer la prise en compte des femmes dans toutes les recherches mises en chantier parce qu'il n'est plus concevable d'ignorer la problématique des rapports sociaux de sexe dans les phénomènes historiques »³⁷⁴. La même année, Joan W. Scott, dans une préface intitulée « Rewriting History », soutient que pour réécrire l'Histoire, afin d'y intégrer l'histoire des femmes, et ne pas la confiner dans un espace à part, qui confirmerait la doctrine de la séparation des sphères, il faut d'abord mettre en évidence ses liens avec l'Histoire (des hommes)³⁷⁵. Dans une approche épistémologique féministe, la neutralité axiologique représente un construit scientifique qui sert avant tout de mode de légitimation, parant des critères d'universalité des objets délimités avec un regard masculin sur le monde et son histoire³⁷⁶. À ce titre, Micheline De Sève insiste sur le besoin, pour les féministes, de :

Lieux d'apprentissage où développer des connaissances nouvelles,
sous la direction de personnes qui ne confondent pas l'universalisme
avec la transcendance de la seule expérience masculine, et la

³⁷³ Mais nous attendons avec impatience la thèse de doctorat, en cours, de Liane HENNERON sur le féminisme français dans les années 1980, réalisée à Paris, École des hautes études en sciences sociales.

³⁷⁴ Cf. Marie-France BRIVE. « Le rôle des femmes dans l'intégration des Italiens entre les deux guerres : une étude de cas ». Dans Irène CORRADIN et Jacqueline MARTIN, dir. *Les femmes sujets d'histoire*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. Féminin et masculin, 2000, p. 107.

³⁷⁵ Cf. Joan W. SCOTT. « Rewriting History ». Dans Margaret Randolph HIGONNET et alii., dir. *Behind the Lines. Gender and the two World Wars*. New Haven et London, Yale University Press, 1987.

³⁷⁶ Pour un tour d'horizon complet et pédagogique de la critique féministe du positivisme en science politique, cf. Jill VICKERS. *Reinventing Political Science. A Feminist Approach*. Halifax, Fernwood Publishing, 1997. Cf. également Nicole MOSCONI. *Femmes et savoirs. La société, l'école et la division sexuelle des savoirs*. Paris, L'Harmattan, 2001.

neutralité avec l'application de critères construits sur la base d'un sexisme qui s'ignore³⁷⁷.

Pour sa part, la philosophe Michèle Le Doeuff, dans *Le sexe du savoir*³⁷⁸, met en évidence la très forte présence, dans le monde des savoirs constitués, de mythes au sujet des sexes, présents dans l'imaginaire collectif, comme par exemple l'intuition féminine et l'inaptitude des femmes à raisonner. Elle dénonce également que les enseignements évitent les textes philosophiques ou historiques, plus encore quand l'auteur-e est une femme, qui participent d'une conception différente de la place respective des femmes et des hommes dans les rapports de pouvoir³⁷⁹. Avec l'exemple de Gabrielle Suchon, une philosophe des Lumières qu'elle nous fait découvrir, elle affirme que la situation d'être femme représente aujourd'hui un avantage cognitif tout particulier pour « voir » les structures d'oppression³⁸⁰. Elle rejoint la réflexion de Max Weber, qui, en précurseur du constructivisme épistémologique, estime que « ce qui devient objet de recherche ainsi que les limites de cette recherche au sein de l'infinité des connexions causales, ce sont les idées de valeur dominant le savant et une époque qui les déterminent »³⁸¹.

Cette déconstruction épistémologique conduit à l'ouverture de champs entiers de recherche, comme en particulier en histoire des femmes et en sociologie, ainsi qu'à la constitution d'un corpus de connaissances contribuant à soutenir la construction des intérêts politiques des femmes³⁸². En effet, on n'accède pas à la citoyenneté sans une reconnaissance de soi comme « citoyen » et les représentations des femmes dans l'histoire politique sont constitutives des représentations que se font les femmes de leur propre légitimité, en tant que citoyennes. Les historiennes féministes ont travaillé l'histoire dans trois directions. La première, et la plus ancienne, concerne l'histoire des femmes et leurs rôles dans l'histoire générale³⁸³. Il s'agit de faire

³⁷⁷ Cf. Micheline DE SÈVE, « Les études féministes : le chassé-croisé du savoir/pouvoir ». Dans TREMBLAY et ANDREW, 1997, *op. cit.*, p. 60.

³⁷⁸ Cf. Michèle LE DOEUFF, *Le sexe du savoir*. Paris, Aubier, 1998.

³⁷⁹ Cf. par exemple l'impasse que font les cours de philosophie sur ce que dit Platon dans *La République* au sujet des femmes et de leur possibilité de devenir « philosophes ». Cf. LE DOEUFF, 1998, *op. cit.*, p. 95. En outre, Michèle Le Doeuff raconte l'anecdote, au moment de l'élaboration collective d'une encyclopédie philosophique, selon laquelle un grand éclat de rire avait accueilli sa proposition d'y insérer un texte de la célèbre philosophe anglaise Mary Wollstonecraft, et affirme que, « antérieurement à l'acte de connaître, il y a un jugement ou une décision touchant l'importance qu'il y a ou non à re-connaître l'existence et la valeur de ceci ou cela » (p. 187).

³⁸⁰ Cf. LE DOEUFF, 1998, *op. cit.*, p. 102.

³⁸¹ Cf. Max WEBER, *Essais sur la théorie de la science*. Paris, Plon, 1965, p. 171.

³⁸² Cf. par exemple un aperçu de ce travail dans diverses disciplines en France dans Jacqueline LAUFER, Catherine MARRY et Margaret MARUANI, dir. *Masculin-féminin, questions pour les sciences de l'Homme*. Paris, Presses universitaires de France, 2001.

³⁸³ Cf. pour les principaux ouvrages : Georges DUBY et Michelle PERROT, dir. *Histoire des femmes en Occident*. Paris, Plon, 1991-1992 (5 tomes) ; Marie-France BRIVE, dir. *Les femmes et la Révolution française, actes du Colloque international du 12-14 avril 1989*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1990 ; Yvonne KNIBIEHLER et Caroline FOUQUET, *L'Histoire des mères*. Paris, Poche, pluriel, 1980 ; LELIEVRE, 2001, *op. cit.* ; CORRADIN et MARTIN, 2000, *op. cit.* ; Michelle PERROT, *Les femmes ou les silences de l'histoire*. Paris, Flammarion, 1998 ; FAURÉ, 1997, *op. cit.* ; Micheline DUMONT, Michèle JEAN, Marie LAVIGNE et Jennifer STODDART (Collectif Clio). *L'histoire des femmes au Québec*

exister les femmes dans une histoire officielle qui ne connaît que des hommes politiques, des héros, des militaires, des ouvriers, des paysans, etc. Dans un deuxième temps, les historiennes se sont tournées vers l'histoire du féminisme, en particulier celui de la première vague, faisant exister ainsi des femmes politiques dont l'action se voyait refuser le statut de « politique »³⁸⁴. Enfin, une troisième série de travaux historiques se penche plutôt sur l'histoire philosophique, l'évolution de la pensée sur le genre et sur la place des femmes dans la société³⁸⁵.

Cependant, le problème de la diffusion de ces travaux demeure important. Ils ne sont pas inclus dans les cours généraux donnés dans les Universités, sauf là où des professeures et des équipes de recherche féministes proposent des cours sur l'histoire des femmes ou des cours « femmes et politique »³⁸⁶. Ils ne sont pas non plus repris au niveau des enseignements généraux, en particulier dans les manuels scolaires. Si l'une des raisons de ce déficit de diffusion des études féministes réside dans le soupçon de non-scientificité de ces travaux, lié au questionnement politique au fondement de ces recherches³⁸⁷, il ne faut pas non plus négliger la part de mauvaise volonté dans les résistances d'auteurs et de professeurs porteurs d'une vision traditionnelle de la place des femmes dans la société³⁸⁸. En France, les manuels d'histoire de l'école élémentaire française reproduisent une image absolument tronquée de la place des femmes dans l'histoire

depuis quatre siècles. Montréal, Quinze, 1982 ; Yolande COHEN. *Femmes de parole. L'histoire des Cercles de fermières du Québec, 1915-1990*. Montréal, Le Jour, 1990 ; RANDOLPH HIGONNET et alii., 1987, *op. cit.*

³⁸⁴ Cf. en particulier pour la France Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT. *L'égalité en marche. Histoire du féminisme sous la Troisième République*. Paris, Presses de la FNSP/Des Femmes, 1989 ; BARD, 1995, *op. cit.* ; Michèle RIOT-SARCEY. *La démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*. Paris, Albin Michel, 1994 et Michèle RIOT-SARCEY. *Histoire du féminisme*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 2002. Pour le Québec, LAMOUREUX, 1989, *op. cit.* ; MAILLÉ, 1990, *op. cit.* ; Yolande COHEN. *Role of Women's Movements in Enlarging Citizenship in Québec*. Montréal, Programme d'études sur le Québec, Université McGill, 1997 ; Yolande COHEN et Françoise THÉBAUD, dir. *Féminismes et identités nationales. Les processus d'intégration des femmes au politique*. Oullins, Programme Rhône-Alpes. Recherches en sciences humaines. Imprimerie Bosc, 1998.

³⁸⁵ Par exemple Geneviève FRAISSE. *Muse de la Raison : La démocratie exclusive et la différence des sexes*. Paris, Gallimard, 1995 [1^{ère} éd. Alinéa, 1989] ; Geneviève FRAISSE. *La différence des sexes*. Paris, Presses universitaires de France, 1996 ; Thomas LAQUEUR. *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*. Paris, Gallimard, 1992 [1^{ère} éd. 1990]. Armelle LE BRAS-CHOPARD. *Le zoo des philosophes. De la bestialisation à l'exclusion*. Paris, Plon, 2000 ; Blandine KRIEGEL. *La cité républicaine*. Paris, Galilée, 1998 ; Joan W. SCOTT. *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*. Paris, Albin Michel, 1998. [Traduction de *Only paradoxes to offer*. Harvard University Press, 1996] ; Éliane VIENNOT, dir. *La démocratie «à la française» ou les femmes indésirables*. Paris, Publications de l'Université de Paris 7-Denis Diderot, 1996. Micheline DUMONT et Louise TOUPIN. *La pensée féministe au Québec / Anthologie 1900-1985*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2003.

³⁸⁶ Cf. Huguette DAGENAIS. «L'institutionnalisation des études féministes au Québec». *Cahiers du CEDREF* n°6, « Politique et recherches féministes, regards croisés : Brésil, Québec, France », 1996-97, p. 39. L'auteure souligne que les publications féministes ne figurent toujours pas dans les bibliographies de cours données par les collègues non féministes. Cette situation est encore pire en France...

³⁸⁷ Cf. Murielle ANDRIOCCI. « Du mouvement aux études : le sujet « femmes » dans tous ses états, une introduction à l'étude de l'institutionnalisation des études féministes ou féminines ». Dans LE FEUVRE, 2002, *op. cit.*, pp. 217-246 et Isabelle STENGERS. *Pour en finir avec la tolérance*. Paris, La Découverte, coll. Cosmopolitiques, vol.7, 1997.

³⁸⁸ Françoise et Claude Lelièvre montrent l'héritage, dans les manuels scolaires de Lavisser et de la vision traditionnelle d'Auguste Comte et Jules Ferry selon laquelle les femmes sont « incapables de tout gouvernement ». Cf. LELIÈVRE, 2001, *op. cit.*, p. 14-15.

politique, oubliant jusqu'à préciser qu'elles obtiennent le droit de vote en 1944³⁸⁹. Leur exclusion de l'histoire politique est à l'image de leur exclusion politique elle-même et du coup, leur combat contre la première soutient inévitablement leur combat pour la deuxième. Finalement, la construction de savoirs féministes se heurte au problème de la diffusion de ces savoirs et du pouvoir attaché aux institutions universitaires et aux espaces d'expression culturelle en général.

La sensibilisation des hommes aux rapports sociaux de sexe constitue un facteur de révolution culturelle, comme le souligne I. M. Young³⁹⁰. Appliquée à la réalité française et québécoise, cette idée nous conduit à observer l'attitude des intellectuels masculins envers le féminisme, une attitude qui varie. En effet, nous constatons qu'en France, beaucoup d'hommes se sont mis à travailler sur les rapports sociaux hommes-femmes. Nous rencontrons sur ce terrain, pêle-mêle, Christian Baudelot et Roger Establet, Thierry Blöss, Pierre Bourdieu, Michel Bozon, Jacques Commaille, François de Singly, Mattei Dogan et Jacques Narbonne, Georges Duby, Maurice Duverger, Jean-Claude Kaufmann, Gilles Lipovetsky, Yves Poirmeur, Pierre Rosanvallon, Daniel Welzer-Lang, etc³⁹¹. En France, comme le souligne Yolande Cohen en entrevue, les intellectuels sont écoutés. On pourrait donc supposer que les travaux de ces universitaires français contribuent à la légitimation du féminisme dans le domaine du savoir. Pourtant, il semble en aller tout autrement. Bien souvent, ces travaux ne font pas ou peu,

³⁸⁹ Françoise et Claude Lelièvre ont étudié une trentaine de manuels scolaires et constatent qu'il faut attendre la génération des manuels de 1985 pour que l'on signale le droit de vote des femmes, et le milieu des années 90 pour qu'on précise que le suffrage universel obtenu par les Français en 1848 n'est que masculin. Par ailleurs, ils mettent en évidence la manière dont les manuels scolaires déforment l'histoire politique française pour montrer les femmes dans des attitudes contraires à ce qui est attendu de l'exercice du pouvoir : pleureuses, implorantes, frivoles, excessives et pour montrer les hommes dans des attitudes dominatrices, au risque d'inverser les rôles. Cf. LELIÈVRE, 2001, *op. cit.*

³⁹⁰ Iris Marion YOUNG. *Justice and the Politics of Difference*. Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1990, pp. 152-155.

³⁹¹ Cf. Christian BAUDELLOT et Roger ESTABLET. *Allez les filles !* Paris, Seuil 1992 ; Alain BIHR et Roland PFEFFERKORN. *Hommes/Femmes, l'introuvable égalité*. Paris, Les éditions de l'atelier, 1996 ; BLÖSS, 2001, *op. cit.* ; BOURDIEU, 1990, *op. cit.* ; BOURDIEU, 1998, *op. cit.* ; Michel BOZON. « Sexualité et conjugalité ». Dans BLÖSS, 2001, *op. cit.*, pp. 239-259 ; BRAUD, 1995, *op. cit.* ; Jacques COMMAILLE. *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*. Paris, La Découverte, 1992 ; Michel DE MANASSEIN, dir. *De l'égalité des sexes*. Paris, Centre national de documentation pédagogique, 1995 ; François DE SINGLY. *Le soi, le couple et la famille*. Paris, Nathan, 1996 ; DOGAN et NARBONNE, 1955, *op. cit.* ; Georges DUBY. *Dames du XII^e siècle*. Paris, Gallimard, 1995 ; DUVERGER, 1955, *op. cit.* ; Clarisse FABRE et Éric FASSIN. *Liberté Égalité Sexualités : Actualité politique des questions sexuelles*. Paris, Belfond-Le Monde, 2003 ; Maurice GODELIER. *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Paris, Fayard, 1982 ; André JACQUES. *La sexualité féminine*. Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1994 ; Jean-Claude KAUFMANN. *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*. Paris, Nathan, 1997 ; Bernard LAHIRE. *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris, Nathan, coll. Essais et recherches, 1998 ; Gilles LIPOVETSKY. *La troisième femme. Permanence et révolution du féminin*. Paris, Gallimard, 1997 ; Maurice T. MASCHINO. *Après vous messieurs. Les femmes et le pouvoir*. Paris, Calmann-Lévy, 1996 ; Yves POIRMEUR. « Conclusion générale : domination masculine et politiques du genre. Dérive à partir de l'exemple Camerounais ». Dans Luc SINDJOUN, dir. *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*. Paris, Kartala-coresria, 2000, pp. 307-332 ; Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*. Paris, Gallimard, 1992 ; Daniel WELZER-LANG, dir. *Nouvelles approches des hommes et du masculin*. Toulouse, Coll. Féminin et masculin, Presses universitaires du Mirail, 1998 ; Daniel WELZER-LANG, Pierre DUTEY et Michel DORAIS. *La peur de l'autre en soi. Du sexisme à l'homophobie*. Montréal, VLB éditeur, 1994.

référence aux écrits des féministes françaises ; en outre, la question du changement est rarement posée en termes d'action collective, mais plutôt en termes beaucoup plus structurels ou sinon, en des termes dépolitisés, ainsi que le souligne Claude Zaidman, à propos des polémiques autour de la publication de *La domination masculine* de Pierre Bourdieu³⁹². Il lui est reproché, entre autres, « sa dénégation de l'apport politique et scientifique du féminisme comme mouvement et comme théorie ». En effet, contrairement à son homologue américain, Manuel Castells³⁹³, et en opposition aux analyses féministes, Pierre Bourdieu soutient que le principe de perpétuation des rapports de force se situe hors de l'unité domestique³⁹⁴, estimant que le « dépérissement progressif de la domination masculine » devrait passer par une action politique au niveau de l'État, l'Église et de l'École qui renverserait toute sorte de domination (y compris celle de classes)³⁹⁵. À ce titre, il considère le travail des féministes improductif, parce que trop axé sur la société et pas assez sur la place des femmes dans « l'économie des biens symboliques ».

Au Québec en revanche, les intellectuels masculins ont tendance à laisser la question féminine aux femmes. Mis à part dans le cadre de collaborations universitaires entre un chercheur masculin et une chercheuse³⁹⁶, les intellectuels intègrent l'analyse féministe à la marge, plus qu'ils ne la produisent, comme par exemple Charles Taylor ou Will Kymlicka³⁹⁷. Lorsque des hommes abordent la question des rapports sociaux de sexe, c'est plutôt dans le cadre des recherches sur les hommes violents ou sur les homosexualités³⁹⁸. En revanche, les ouvrages généraux en science politique laissent souvent un ou deux chapitres aux recherches féministes, écrits par des femmes, tandis que les colloques, comme ceux de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS), comportent une section entière consacrée à ce thème. À l'opposé, en France, on compte à peine deux pages au sujet des femmes sur les 350 pages de *La démocratie à l'épreuve*, compte rendu des travaux du Centre d'études de la vie politique française, le principal laboratoire de recherche sur les comportements politiques en France, avec l'aveu de la rareté des

³⁹² Cf. Claude ZAIDMAN. « Ensemble et séparés ». Préface de Erving GOFFMAN. *L'arrangement des sexes*. Paris, La Dispute/Snédit et Cahiers du CÉDREF/ADREF, 2002 [Traduction de « The Arrangement between the Sexes », *Theory and Society*, vol.4, n°3, 1977], pp. 24-25.

³⁹³ Selon Manuel Castells, les mouvements féministes et la politique identitaire dont ils sont porteurs, qui conduit à une conscientisation des femmes sur l'oppression et les discriminations dont elles sont victimes, déstabilisent, de manière irréversible, « l'autorité institutionnalisée des hommes sur les femmes et les enfants au sein du groupe familial » Cf. Manuel CASTELLS. *Le pouvoir de l'identité. L'ère de l'information tome 2*. Paris, Fayard, 1999 [Traduction de *The Power of Identity*, Oxford, Blackwell Publishers, 1997], chapitre IV « la fin du patriarcat », pp. 170-294.

³⁹⁴ Cf. BOURDIEU, 1998, *op. cit.*, p. 124.

³⁹⁵ Cf. BOURDIEU, 1998, *op. cit.*, pp. 124-125.

³⁹⁶ Par exemple, André Bernard, Guy Bédard qui travaillent parfois avec Évelyne Tardy, Réjean Pelletier avec Manon Tremblay.

³⁹⁷ Cf. Will KYMLICKA. *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*. Oxford, Clarendon Press, 1995. L'auteur tente de construire une théorie qu'il dit compatible avec les droits des femmes, des handicaps, des gays et lesbiennes et dialogue pour cela avec les auteures féministes critiques du libéralisme.

³⁹⁸ Comme par exemple Pierre Dutey et Michel Dorais dans WELZER-LANG et alii., 1994, *op. cit.*

travaux sur le rapport des femmes au politique³⁹⁹. De même, pas une intervention ne concerne les féministes ni la Marche mondiale des femmes, lors de l'important colloque international du Groupe d'études et de recherches sur les mutations du militantisme-Association française de science politique, des 3 et 5 décembre 2003, portant sur les mobilisations altermondialistes⁴⁰⁰. En outre, les organisateurs du colloque « Genre et militantisme » à Lausanne, les 26 et 27 novembre 2004, ont omis d'inclure un volet sur le militantisme à l'intérieur des mouvements féministes. Ces quelques exemples montrent le peu de légitimité encore accordée à ce sujet en science politique en France.

Nous pouvons faire une première hypothèse pour comprendre ce paradoxe à partir d'un constat de Jane Jenson au sujet des écrits français sur les rapports sociaux de sexe. Bien souvent⁴⁰¹, ces écrits demeurent prisonniers d'un structuralisme qui fait des femmes des sujets plus que des actrices des politiques publiques et des rapports sociaux de sexe. Ces approches laissent aux femmes peu d'espoir de changement et de ce fait, le féminisme comme mouvement social et politique est ignoré par la production universitaire⁴⁰². Par exemple, pour Pierre Rosanvallon, c'est la conception française de l'universel qui interdit de penser l'Autre dans l'ordre politique (autrement dit, les femmes seront toujours exclues de l'universel à la française). La culture, considérée comme structure sociale, devient ainsi un pilier des explications de l'exclusion politique des femmes. Les préjugés culturels sur la nature féminine et sa particularité, tant dans l'esprit des hommes⁴⁰³ que dans celui des femmes elles-mêmes⁴⁰⁴, retardent l'intégration de l'élite féminine, ce qui expliquerait la lenteur particulière du processus d'accès des femmes au politique. Les travaux de sociologie sur la socialisation initiale mettent en évidence le caractère profondément sexué et violent de la formation des habitus de sexe comme de la doxa⁴⁰⁵ et la culture fait alors fonction, pour les intellectuels masculins, de justification de l'immuabilité des

³⁹⁹ Cf. Gérard GRUNBERG, Nonna MAYER, Paul M. SNIDERMAN, dir. *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*. Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 290-291.

⁴⁰⁰ D'après un participant, Nonna Mayer aurait fait remarquer cette absence et le débat aurait alors déploré que les chercheuses travaillant sur ce thème soient « féministes » : une réflexion qui atteste du peu de déconstruction en science politique en France des préjugés attachés au mot « féministe », comme si l'on déplorait l'anti-racisme des chercheurs travaillant sur le racisme ou l'humanisme de ceux qui se penchent sur les droits humains... Cf. les actes du colloque publiés par Éric AGRICOLLANSKY, Olivier FILLIEULE et Nonna MAYER, dir. *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*. Paris, Flammarion, 2005.

⁴⁰¹ Sauf quelques exceptions comme François De Singly qui travaille sur les changements dans les comportements familiaux, les sociologues et intellectuels français s'attachent plutôt à comprendre les inégalités et les différences.

⁴⁰² Jane Jenson souligne que les chercheurs français n'ont pas accordé beaucoup d'attention à l'analyse de la seconde vague du mouvement féministe, domaine surtout étudié par des étrangères. Cf. Jane JENSON. « Au delà des 'femmes en politique'. Les rapports de genre et la science politique ». Colloque du MAGE *Sciences de l'homme et différences de sexe : le temps de la reconnaissance ?* Paris, 19-20-21 juin 2002, document de travail, p. 200.

⁴⁰³ Cf. Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*. Paris, Gallimard, 1992.

⁴⁰⁴ Telle est la thèse de Philippe BRAUD. *Le jardin des délices démocratiques*. Paris, Presses de la FNSP, 1991, pp. 194-195.

⁴⁰⁵ Cf. LAHIRE, 2001, *op. cit.*, pp. 9-25. MUXEL, 2001, *op. cit.* pp. 27-43 (sur la socialisation politique) ; cf. aussi Daniel Welzer-Lang sur la « maison des hommes », dans WELZER-LANG, DUTEY, DORAY, 1994, *op. cit.*, pp. 23-34.

rapports sociaux de sexe⁴⁰⁶. Si elle permet de comprendre des différences dans l'espace (la particularité française), la culture traditionnelle des rapports hommes-femmes ne permet pas d'expliquer les évolutions et les changements dans le temps, lesquels sont alors relativement niés. Du coup, on peut même se demander si l'enclenche des sociologues masculins à s'occuper des questions « femmes », ne tend pas plus à délégitimer les productions féministes sur ce sujet qu'à les valoriser. Les préjugés attachés au mot « féministe » n'étant pas déconstruits, les recherches des hommes seraient plus « scientifiques », de par leur détachement de l'interrogation politique au fondement des questionnements scientifiques sur les rapports sociaux de sexe.

Une deuxième hypothèse nous est suggérée par Yolande Cohen pour expliquer l'ouverture différente des milieux universitaires québécois. Au Québec, les intellectuels ne seraient pas écoutés comme en France par les milieux politiques⁴⁰⁷. De fait, Christophe Charle a montré la singularité française de cet engagement hors du commun des avant-gardes universitaires et littéraires dans les affaires politiques, qui commence avec l'Affaire Dreyfus, à la fin du XIX^e siècle, et se perpétue ensuite par des interventions collectives dans le champ du pouvoir politique⁴⁰⁸. Ainsi l'enjeu, en termes de pouvoir, de l'intégration des études féministes, aurait été moins grand au Québec qu'en France, car le savoir serait beaucoup plus confiné aux sphères universitaires. Nous pouvons donc bien considérer, avec Claude Zaidman, qu'il s'agit d'un problème de positionnement du chercheur masculin dans le champ du pouvoir/savoir.

Ces deux hypothèses se rejoignent finalement sur un plan : la culture politique propre à chaque pays comprenant également la manière dont les écrits universitaires sont intégrés à la représentation politique, la représentation des femmes, dans les savoirs constitués et reconnus, constituant un enjeu de la représentation politique elle-même. Les effets culturels des mouvements des femmes sont en réalité dépendants de l'accès des féministes à ces espaces d'expression culturelle. Cette analyse doit donc être complétée par l'importance accrue des médias dans le travail de représentation des idées, médias qui prennent la place des universitaires comme producteurs d'idées politiques en France⁴⁰⁹, où les collaborations des journalistes avec les

⁴⁰⁶ Cf. la critique de Lipovetsky, de Singly, Kauffman, par Marie-Blanche TAHON. « Citoyenneté et parité politiques ». *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXI, n°2, automne 1999, p. 78.

⁴⁰⁷ Entretien avec Yolande COHEN, Montréal, le 19 juin 2001.

⁴⁰⁸ Cf. Christophe CHARLE. *Naissance des « intellectuels » 1880-1900*. Paris, Éditions de Minuit, 1990.

⁴⁰⁹ Cf. Érik NEVEU. « La dynamique des médias dans la construction sociale de la crise de la représentation », *L'Aquarium* n°10, CRAP- Rennes, 1992, pp. 20 et suivantes et Érik NEVEU. *Sociologie du journalisme*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 2004.

intellectuels demeurent plutôt rares¹⁰ mais où, comme au Québec, les intellectuels demeurent sollicités par la presse écrite pour produire des réflexions sur l'actualité politique¹¹.

Le deuxième espace de pouvoir de diffusion du féminisme, en quelques sortes intermédiaire, entre les savoirs universitaires et le pouvoir politique, est l'espace médiatique. Au Québec, la question de la place accordée aux femmes par les médias d'information a fait l'objet d'articles au moment du massacre de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de l'Université de Montréal, en 1989, qui ont mis en évidence la volonté des médias de nier le caractère anti-féministe du geste du tueur. Mais l'intérêt pour ce sujet semble être retombé depuis. En France, c'est l'Association des femmes journalistes (AFJ) qui porte ce questionnement. En 1999, dans l'ouvrage collectif *Dites-le avec les femmes. Le sexisme ordinaire dans les médias*, le constat est le même qu'au Québec à la fin des années 80. Pour les responsables des médias, « faire évoluer l'égalité représentation des hommes et des femmes n'entre pas forcément dans leur conception de ce qui est tendance »¹², et la coutume serait : « les femmes, oui, le féminisme, non ». Natacha Henri constate d'ailleurs une grande résistance des journalistes à la féminisation de leurs discours, ce qui s'expliquerait par la force du modèle masculin dominant, érigé en faux universalisme, auquel on demande aux femmes de se conformer, plutôt que d'accepter qu'elles le transforment.

Cette analyse rejoint l'une des explications avancées par Myriame El Yamani, dans son travail comparatif sur les presses féministes française et québécoise. Elle nous enseigne que ces presses connaissent un sort comparable, avec une explosion de la presse alternative féministe à la fin des années 70 et une lente agonie au cours des années 80, le relais étant pris par les publications dans le domaine de la recherche féministe qui elles, se développent. En outre, El Yamani note une bonne longévité de certains journaux québécois dans le domaine du féminisme réformiste et institutionnel. Elle avance deux explications qui se complètent. D'une part, la saturation du champ médiatique « où les autres médias diffusent une information qui les exclut »¹³ et d'autre part, le fait que ces presses représentent la face médiatique des mouvements des femmes, font qu'elles fluctuent selon l'évolution des mouvements. C'est pourquoi la question de la diffusion du féminisme est revenue sur le devant de la scène avec l'émergence de nouvelles

¹⁰ Hormis par exemple l'ouvrage de la journaliste Clarisse Fabre du journal *Le Monde*, en collaboration avec le politologue Éric FASSIN. Cf. FABRE et FASSIN, 2003, *op. cit.*

¹¹ Cf. par exemple l'ouvrage collectif Michel VENNE, dir. *Penser la nation québécoise*. Montréal, Québec/Amérique, 2000, qui regroupe une série d'articles sur la nation québécoise publiée par le journal *Le Devoir* durant l'été 1999. Il rappelle l'ensemble des pages du *Monde diplomatique* sur le féminisme regroupées dans *Femmes, le mauvais genre ? Manière de voir* n° 44, mars-avril 1999, ou encore les pages « Rebonds » du quotidien *Libération*, ou « Analyses et Débats » du quotidien *Le Monde*...

¹² Virginie BARRÉ et alii. *Dites-le avec les femmes. Le sexisme ordinaire dans les médias*. Paris, CFD éditeur/ Association des femmes journalistes, 1999, p. 50.

¹³ Myriame EL YAMANI. *Médias et féminismes. Minoritaires sans paroles*. Paris-Montréal, L'Harmattan, 1998, p. 153.

formes la contestation sociale dans les années 2000. La Marche mondiale des femmes et les Forums sociaux mondiaux ou européens s'accompagnent d'une exigence de visibilité médiatique et d'expertise⁴¹⁴ qui nécessite un rapport particulier et nouveau des mouvements sociaux aux médias, fondé sur un respect et une confiance mutuelle. Suite à la transnationalisation des mouvements des femmes, ce sont les médias électroniques qui remplissent alors ce rôle, avec la création de médias alternatifs, comme *Sisyphé*, média québécois qui informe sur les événements féministes du monde entier et *les Pénélopes*, son équivalent français. Mais nous n'avons pas à notre disposition de travail exhaustif sur les relations entre mouvements des femmes et milieux journalistiques. Toutefois, il est certain que, comme pour les productions universitaires, l'accès des femmes à la diffusion de leurs analyse contribue à faciliter ou freiner les pratiques de représentation politique des mouvements des femmes.

Finalement, si l'approche culturelle conduit plutôt à envisager la permanence que le changement, les résistances que les ouvertures, malgré tout, elle nous renvoie aux relations entretenues entre les féministes dans les espaces pluriels de représentation politique et montre la nécessité de contextualiser les interactions entre les mouvements féministes, la société et l'État, afin de comprendre non seulement les formes des mobilisations mais également les contraintes politiques et discursives dans lesquelles les actrices sont insérées, ainsi que la portée de leurs résultats.

Ainsi, autant dans l'approche par la sociologie politique que par les mouvements sociaux, les approches de type stratégique accordent une responsabilité aux mouvements des femmes dans le changement, qui se trouve plus postulée qu'analysée en tant que telle, et qui part du présupposé que, toutes choses égales par ailleurs, si l'on se mobilise correctement, (dans le choix de ses alliés, de ses revendications, etc.) on obtiendra des résultats politiques optimaux. Or, dans les deux champs, nous avons rencontré des analyses qui nous permettent de statuer sur l'existence d'effets structurels ou culturels établissant l'existence de conditions politiques, institutionnelles, discursives propres à chaque cas qui limitent, contraignent et transforment, différemment dans l'espace et dans le temps, les formes des mobilisations, leurs constructions et les effets recherchés. Par conséquent, penser le changement dans les régimes genrés de représentation politique implique de penser simultanément, et de manière processuelle, les relations entre les acteurs-actrices et les structures discursives et institutionnelles.

⁴¹⁴ Cf. Lilian MATHIEU. « Les nouvelles formes de la contestation sociale ». *Regard sur l'actualité*, n°251, mai 1999. Paris, La Documentation française, pp. 33-44 et Sandrine LÉVÉQUE. « Travail journalistique et mouvements sociaux : analyse d'une co-production médiatique. L'exemple du mouvement altermondialiste en France ». Communication au 8^{ème} Congrès de l'Association française de science politique, Lyon, du 14 au 16 septembre 2005. Site de l'Université Lyon II, Congrès, communications, table ronde n°1 : Où en sont les théories de l'action collective ? [En ligne]. http://www.sites.univ-lyon2.fr/congres-afsp/article.php3?id_article=142 (Page consultée le 7 septembre 2005).

II. Penser le changement dans les régimes genrés de représentation politique

Au cœur du problème de l'explication des changements qui affectent les régimes genrés de représentation politique, se trouve le dépassement de l'opposition binaire entre acteurs du changement et structures de la permanence. Nous proposons d'y répondre en expliquant les changements dans le cadre de l'analyse historique comparative. Ce programme de recherche nous conduit sur le plan méthodologique, à proposer un mode d'analyse des processus au niveau discursif, dans un va et vient entre les discours des acteurs et ceux produits par les institutions.

II.1. *Quand, pourquoi et comment un régime de représentation politique change-t-il ?*

Selon Charles Tilly, les révolutions, conquêtes, confrontations et colonisations se trouveraient à l'origine de la formulation de revendications contestatrices⁴¹⁵, lesquelles provoquent les changements affectant les relations des citoyens avec les agents du gouvernement⁴¹⁶. Cette origine dans les événements extérieurs, turbulences sociales et politiques qui affectent une société à un moment donné, correspond bien aux origines des mouvements féministes de deuxième vague. Les révolutions étudiantes de mai 68 constituent les viviers de la contestation féminine. En outre, les idées véhiculées par les mouvements étudiants, idées de paix, de liberté et de libération sexuelle, d'autogestion et de révolution, se retrouvent dans les divers courants de pensée des féministes québécoises et françaises. Ainsi, autant les acteurs que les discours se trouvent affectés par ces turbulences. De même, les gouvernements ayant à réagir à ces mouvements, la forme de leur réaction concerne directement les relations des citoyens-nes en mouvement avec les États.

Dans le processus de construction de la contestation, les approches du courant du néo-institutionnalisme historique attirent également l'attention sur le rôle joué par les transformations de l'État dans le travail d'innovation institutionnelle. En particulier, Lee Ann Banaszak, Karen Beckwith et Dieter Rucht font intervenir la variable « reconfiguration de l'État » dans l'interaction entre mouvements féministes et États occidentaux, comme cause de changement et d'évolution de ces relations⁴¹⁷. Comme le souligne Jane Jenson, les moments de restructuration créent une instabilité dans le système de représentation, qui ouvre la porte aux pressions des acteurs exclus

⁴¹⁵ Charles TILLY. *Contention and Democracy in Europe, 1650-2000*. Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 27.

⁴¹⁶ Cf. TILLY, 2004, *op. cit.*, p. 15.

⁴¹⁷ Cf. BANASZAK, BECKWITH, RUTCH, 2003, *op. cit.*, p. 27.

ou marginalisés⁴¹⁸. De fait, cette reconfiguration des États québécois et français, au tournant des années 1990, s'inscrit dans un moment historique où le processus de mondialisation économique confronte les États occidentaux à des crises financières⁴¹⁹ auxquelles les États-Unis et les organismes internationaux, comme la Banque mondiale et le Fond monétaire international, proposent d'apporter des solutions néo-libérales, fondées sur la libéralisation des marchés économiques, sociaux et culturels. Les changements dans les régimes genrés de représentation politique sont donc aussi liés aux réactions des États aux turbulences institutionnelles engendrées par la mondialisation.

Par conséquent, les turbulences politiques, sociales et institutionnelles constituent des facteurs déterminant le moment du changement. Elles structurent les opportunités pour les acteurs et actrices d'exprimer leur insatisfaction sur le mode de régulation qui préside à leur accès à la citoyenneté, les formes et discours dans lesquels les changements peuvent être envisagés au niveau des États et par les décideurs. Ainsi, la question du moment des changements est étroitement imbriquée avec la question du pouvoir des acteurs et actrices qui aspirent au changement, de leurs idées et leur capacité à les diffuser dans les lieux de prise de décision.

Nous pouvons distinguer deux lieux où s'expriment les insatisfactions des citoyennes, les institutions et les mouvements. Les mouvements des femmes mobilisent un ensemble d'actrices aux contours flous, comprenant, comme nous l'avons vu en introduction, des groupes informels, des associations, des fédérations, des lobbies et des individuelles. La diffusion des critiques de la dimension genrée des régimes de représentation politique, et la diffusion des solutions proposées pour y remédier, reposent sur la construction de solidarités autour d'objets de lutte. Le pourquoi du changement réside surtout dans la prise de conscience, par des militantes, de leur insatisfaction et sur leur capacité à convaincre les autres de la nécessité d'agir. Mais ensuite se pose la question des espaces d'expression de leurs revendications (électoral-partisan, administratif, associatif, médiatique, universitaire). L'action collective repose sur cette solidarité idéologique et les stratégies de mobilisation dépendent fortement des relations entretenues entre des féministes qui ne partagent pas toujours la même analyse, ni les mêmes discours, sur la manière de transformer le statut des femmes dans la société.

Un deuxième lieu de construction des analyses, des revendications et d'exercice de l'activité de représentation se situe dans les institutions. Il s'agit du travail de militantes féministes

⁴¹⁸ Jane JENSON. « Citoyenneté et équité. Variations dans l'espace et le temps ». Dans Janet HIEBERT, dir. *L'éthique et la politique au Canada*. Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, 1991, pp. 195-224.

⁴¹⁹ Cf. Paul PIERSON. *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*. Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

entrées dans l'administration – encore appelé féminisme d'État ; de la prise de conscience collective des problèmes par des femmes politiques qui les soulèvent dans les partis politiques ; de travaux universitaires et enquêtes journalistiques. Quels liens s'établissent entre ces expressions d'insatisfaction ? Encore ici, suite aux turbulences, des changements dans les relations entretenues entre les personnes qui militent pour l'égalité dans ces divers espaces de représentation politique peuvent affecter les régimes genrés. Toutefois, cette variable relationnelle rencontre des limites. Elle ne permet pas de dire selon quels principes, ni quelles logiques, apparaissent des changements. Elle semble étroitement impliquée à une variable plus structurelle, à savoir, aux discours d'interprétation des turbulences et de construction des solutions à apporter pour remédier aux déséquilibres.

La question « pourquoi changer le mode de régulation ? » est imbriquée dans la question « comment la régulation peut-elle changer ? », du fait que le discours sur le « comment » sert de mode de légitimation aux mobilisations pour le changement, et de justificatif de la part des décideurs. Dans la théorie des mouvements sociaux se trouve la notion de « cadres de perception », issue des travaux de Erwing Goffman, cadres dans lesquels les mouvements puisent leurs argumentaires, cadres qu'ils bricolent, voire même qu'ils transforment complètement⁴²⁰. Nous pourrions assimiler l'interprétation des turbulences politiques et économiques à ces cadres. Par ailleurs, Bruno Jobert parle de « référentiel des politiques publiques » pour désigner un système cohérent de discours, dominant le groupe de personnes qui travaillent sur une politique publique. Il rend compte du fait que les politiques publiques résultent « de la production intellectuelle d'images communes aux acteurs nationaux »⁴²¹. Ce concept comporte un plus par rapport à celui de « cadre » : le référentiel est le résultat d'une production intellectuelle plus que simple reflet de l'air du temps. De ce fait, il renvoie non seulement aux interprétations des turbulences, mais aussi aux idées et aux philosophies qui guident la recherche de solutions politiques aux problèmes soulevés. Toutefois, la notion de référentiel de politiques publiques laisse peu d'espace aux confrontations des référentiels, aux débats, aux conflits. Par ailleurs, les éléments d'un même référentiel ne peuvent guère être contradictoires.

Les revendications des mouvements peuvent être construites en croisant divers cadres d'analyse et de perception, tantôt libéraux, tantôt autogestionnaires, tantôt institutionnalistes, tantôt conservateurs, voire même réactionnaires. Les acteurs et actrices des mouvements se trouvent donc non seulement devant des choix à faire entre plusieurs ensembles cohérents de discours, de symboles et de représentations de la réalité sociale, mais aussi devant la possibilité de

⁴²⁰ Cf. NEVEU, 2000, *op. cit.*, p. 92.

⁴²¹ Cf. Jean-Claude THOENIG. « L'usage analytique du concept de régulation ». Dans Jacques COMMAILLE et Bruno JOBERT, dir. *Les métamorphoses de la régulation politique*. Paris, Droit et société, vol. 24, LGDJ, 1998, p. 47.

construire collectivement et individuellement les argumentaires propres à chaque ensemble. Ces choix et ces pratiques discursives ne sont pas toujours ceux qui s'accordent avec le discours dominant au niveau de l'État. Par exemple, le mouvement des femmes québécois, à partir de 1995, dénonce le néo-libéralisme et ses conséquences sur l'appauvrissement des femmes. Il s'oppose ainsi directement, pour des raisons idéologiques, aux restructurations de l'État québécois en cours. Ce faisant, il co-construit une approche critique genrée de la mondialisation, participant ensuite pleinement à l'élaboration du discours anti-patriarcal du mouvement altermondialiste (notamment à travers la Marche mondiale des femmes). Nous avons donc besoin d'un concept relativement malléable permettant à la fois de prendre en considération les cadres de perception, les référentiels de politiques publiques et les productions discursives des mouvements des femmes.

Nous appellerons « registre discursif structurant » un ensemble flou de discours qui peuvent être développés par les acteurs selon une même logique, en rapport avec une certaine manière de concevoir l'État, la société, les rapports entre eux, l'égalité, la liberté, la solidarité et les rapports sociaux, et par conséquent le fonctionnement de la démocratie et les stratégies de pouvoir. Ces registres sont structurants dans le sens où ils balisent l'ordre du discours sur certains objets et limitent ainsi l'univers des possibles. En outre, dire que les registres discursifs sont des « ensembles flous » permet de les définir comme des ensembles pouvant partager certains éléments avec d'autres registres de discours, relevant d'une autre philosophie, ouvrant ainsi notre théorisation sur la possibilité de croisement de certains éléments de discours, par ailleurs antinomiques. Ce statut « flou » permet aussi de définir de manière floue l'appartenance à un registre discursif. Par définition, un ensemble flou peut comporter un élément et son contraire, ce dernier à un moindre degré (Cf. Encadré II.1). Cette approche permet de tenir compte de la complexification des analyses et des interprétations du réel, et de dépasser l'analyse binaire défenseurs/opposants, pour/contre, concernant les revendications des mouvements sociaux. Parmi les acteurs et actrices dont le discours relève de la même logique, nous devons laisser entrouverte la possibilité, sur certains sujets, d'affrontement entre elles et eux, sur certaines dimensions de la revendication, voire même de l'analyse.

Encadré II.1. La logique floue en mathématiques

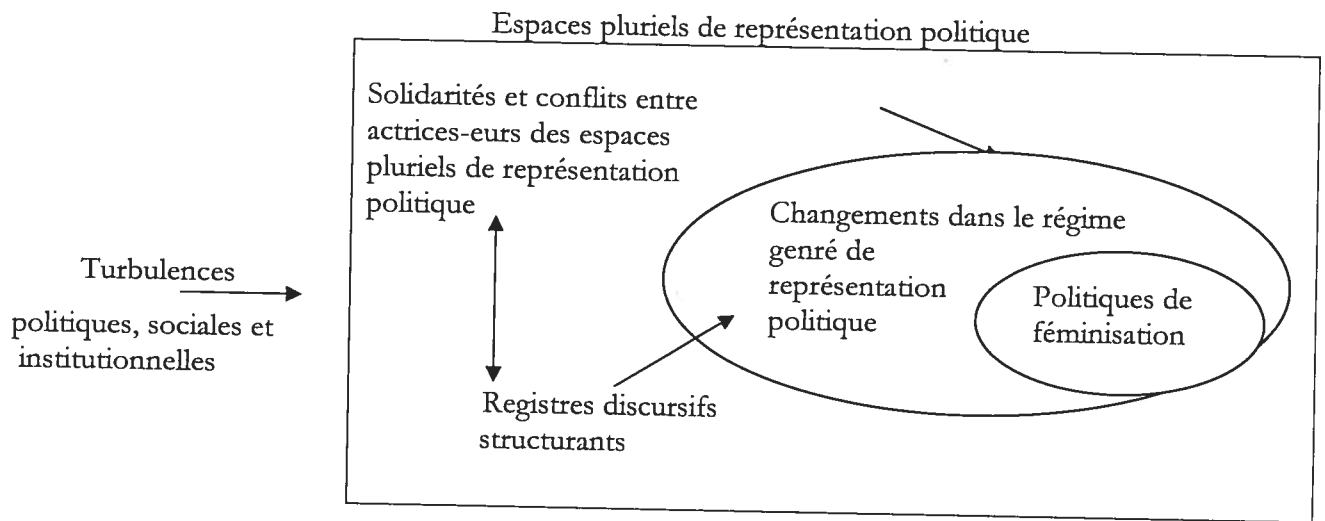
Dans la logique binaire (ou booléenne), un élément appartient ou n'appartient pas à un ensemble donné, les deux s'excluant. Dans la logique floue, un élément appartient à un ensemble donné avec un certain *degré d'appartenance* variant entre 0 et 1. Sur la base de cette notion d'ensemble flou, mise au point par L.A. Zadeh, se met en place la *théorie des possibilités*, qui se distingue de la théorie des probabilités, laquelle repose encore sur la logique binaire. Dans cette théorie, un événement A est affecté d'un « *taux de possibilité* » variant de 0 à 1 soit $\pi(A)$. Son contraire « non A » a un taux de possibilité $\pi(\text{non } A)$ qui n'est pas égal à $1 - \pi(A)$ (à la différence des probabilités où l'on ne peut pas avoir un événement et son contraire simultanément). On introduit alors une « *mesure de nécessité* » de l'événement A qui évalue à quel point toutes les interprétations qui permettent (non A) sont impossibles, compte tenu de ce que l'on sait (la certitude de A équivaut à la possibilité nulle de son contraire).

L'utilisation de la logique floue conduit à un changement important des concepts clés des mathématiciens : la notion du « vrai » et du « faux » est remplacée par celle du possible et de l'impossible ; l'opérateur de l'appartenance devient une « pondération » et non plus une « identité » ; des données peuvent être représentées par des mots vagues et imprécis et modélisées par des règles, elles n'ont pas besoin d'être traduites en chiffres ; l'égalité est « approchée », autrement dit, X et Y sont égaux si la distance entre eux n'est pas trop grande selon un certain degré, à l'intérieur d'un ensemble flou. Il n'y a plus de relations binaires mais des relations floues entre les variables (par exemple les relations temporelles d'Allen). La notion d'implication se traduit en logique floue en une *contrainte flexible* (ou encore distribution de possibilités). La recherche vise à mettre en évidence des règles floues d'association : règles graduelles, de règles à certitude, ou encore constat de l'absence de règle significative.

(Sources : les actes du colloque LFA'2003. *Rencontres francophones sur la logique floue et ses applications*. Toulouse, Cépadués-éditions, 2003).

De ce cadre théorique, nous pouvons dégager un schéma général d'explication des changements dans les régimes genrés de représentation politique (Figure II.1) qui inclut les politiques de féminisation et les explique par l'action conjuguée des solidarités et conflits entre acteurs et actrices des espaces pluriels de représentation politique, avec les registres discursifs structurants, le tout sous l'effet déstabilisateur des turbulences politiques et de leurs diverses interprétations.

Figure II. 1. Modèle explicatif des changements dans les régimes genrés de représentation politique



Nous pouvons ainsi proposer les deux hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 :

Les moments propices à la déstabilisation d'un régime genré de représentation politique se rencontrent dans les périodes de turbulence politique, sociale et/ou institutionnelle qui conduisent à la modification des registres discursifs et des relations entre les divers acteurs et actrices des espaces pluriels de représentation politique. Devant les problèmes politiques et sociaux nouveaux, soulevés par la turbulence, dans tous les espaces de représentation politique, des registres discursifs sont créés, retravaillés, ou encore réactivés et renforcés, faisant apparaître de nouveaux éléments dominants et disparaître d'anciens.

Sous-hypothèse 1.1. : Cette turbulence intervient à un moment « originel » de régulation de la représentation politique en général (stabilité des institutions, nouveautés et/ou changements en cours) qui définit les apprentissages sociaux des acteurs au pouvoir (recours à ce qu'ils connaissent ou ont connu) et en partie la forme des modes de régulation qui émergent.

Sous-hypothèse 1.2. : C'est en retournant à la genèse des régimes de représentation politique genrés que l'on peut comprendre les processus de déstabilisation, d'invention, de sédimentation institutionnelle et de transformation de ces régimes dans le temps, de manière à expliquer la diversité des formes observées en France et au Québec.

Hypothèse 2.

Les changements dans les régimes de représentation politique genrés relèvent de l'interaction entre deux variables, les relations (conflits, solidarités) entretenues par les actrices-eurs qui se sentent concernés par les questions de genre et les registres discursifs qui se construisent dans ces relations et qui, ce faisant, structurent à la fois ces relations et la forme des changements observés.

Sous-hypothèse 2.1. : Lorsque les solidarités sont fondées sur une identité politique genrée commune aux actrices-eurs concernées par ces questions, la circulation des discours de genre dans, et entre, les espaces pluriels de représentation politique sera facilitée, la légitimité des actrices-eurs porteuses-eurs de ces discours sera renforcée et la pratique de représentation politique aura plus de chances de changer dans un sens satisfaisant l'ensemble des protagonistes.

Sous-hypothèse 2.2. : Le travail de conversion des intérêts et des identités liées au genre sera d'autant plus équilibré entre les espaces de représentation politique que les divers registres se recouperont sur certaines dimensions et d'autant plus déséquilibrés et insatisfaisants que ces registres comprendront des éléments dominants qui s'opposent.

Nous avons ainsi élaboré un modèle de compréhension qui tient compte au même niveau du rôle des acteurs et des structures, et qui fournit une manière de comprendre les politiques de féminisation comme des changements d'ordre incrémentiel, inscrits dans des processus de transformation de la réalité institutionnelle qui régit les rapports des femmes à la citoyenneté. Si l'approche comparative nous a permis de construire ce modèle commun pour les deux cas, elle est aussi méthode de vérification de sa pertinence.

II.2. Méthode et interprétations

Deux questions préalables de méthodes restent à traiter. La première concerne l'administration de la preuve, à la fois pour notre modèle explicatif et pour démontrer l'existence d'un changement. Nous verrons comment l'approche comparative nous le permet. L'autre question a trait à l'analyse et l'interprétation des changements et aux principes selon lesquels nous avons construit notre grille d'analyse des variables intermédiaires (registres discursifs structurants et relations).

La comparaison binaire entre le Québec et la France devrait nous permettre de vérifier l'incidence de nos variables. En partant d'un temps originel où les régimes genrés de représentation politique dans les deux cas, sont tout à fait semblables, relevant d'un même registre discursif, nous pouvons comprendre la diversification des trajectoires empruntées au Québec et en France pour changer la manière dont sont régulées les questions et les identités liés au genre. Ce temps originel, nous pouvons l'identifier dans les années 60, lorsque Françaises et Québécoises commencent à dénoncer la dimension « patriarcale » des États. Nous commencerons donc notre analyse vers 1965. Puis nous verrons l'incidence de la turbulence politique et sociale de la fin des années 60 qui touche une majorité de pays du monde, et surtout la jeunesse occidentale, de laquelle émergent les tendances radicales des mouvements des femmes, et les premières demandes de droits reproductifs. Nous verrons ensuite la manière dont les pouvoirs publics ont réagi, les différents changements des modes de régulation et les réactions des femmes engagées sur ces questions, dans les divers espaces de représentation politique. La question qui se pose alors est celle des formes institutionnelles anciennes : les changements remplacent-ils les anciennes formes, se superposent-ils?

Dans le courant du néo-institutionnalisme historique, plusieurs concepts, développés par les chercheurs, permettent de comprendre la diversité des formes du changement. En premier lieu, la notion de dépendance au sentier, que Paul Pierson a développé dans une étude sur les politiques de démantèlement des États-providence aux États-Unis et en Angleterre⁴²², caractérise des processus de « grands et lents changements » (*big, slow-moving*) qu'il considère comme prédominants dans la vie politique⁴²³. Cette dépendance repose sur l'existence préalable d'institutions organisant le jeu politique, l'expression des intérêts et des modes de pensée des citoyens. Toute institution crée « les conditions de sa permanence par le biais d'acteurs s'opposant aux politiques qui mettent en péril leurs intérêts »⁴²⁴. Ce concept s'est toutefois avéré un meilleur outil pour saisir les mécanismes de reproduction institutionnelle que pour comprendre les logiques de l'innovation institutionnelle⁴²⁵. C'est pourquoi Kathleen Thelen propose de le compléter par le concept de « sédimentation institutionnelle », qui caractérise la création de nouvelles institutions selon des formes institutionnelles déjà existantes, sur lesquelles

⁴²² Cf. PIERSON, 1994, *op. cit.*

⁴²³ Paul PIERSON. « Big, Slow-Moving, and Invisible ». Dans James MAHONEY et Dietrich RUESCHEMEYER. *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*. Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p.196.

⁴²⁴ Cf. le résumé du concept de dépendance au sentier par Mamoudou GAZIBO et Jane JENSON. *La politique comparée. Fondements, enjeux et approches théoriques*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004, p.204.

⁴²⁵ Cf. Kathleen THELEN. « How Institutions Evolve ». Dans MAHONEY et RUESCHEMEYER, 2003, *op. cit.*, p. 211.

elles se superposent⁴²⁶. Avec Yves Mény, nous pouvons également ajouter à cette sédimentation institutionnelle, qui se réfère surtout à un modèle interne, l'idée que l'innovation peut procéder d'un mimétisme institutionnel, en référence à un modèle externe⁴²⁷, comme par exemple celui des institutions créées au niveau européen⁴²⁸. Tous ces concepts ne sont donc pas exclusifs les uns des autres et l'on peut rencontrer ces phénomènes de reproduction et d'innovation dans un même cas.

Deuxièmement, comme nous travaillons sur la dimension « genrée » des régimes de représentation politique, nous devons construire une typologie des registres discursifs structurants autour de la notion de genre, entendue comme la construction sociale de différences et d'inégalités sur la base du sexe biologique. En outre, cette typologie doit pouvoir nous servir à analyser les discours de l'ensemble des acteurs des espaces pluriels de représentation politique. Elle doit aussi permettre de qualifier les changements dans les régimes et de construire des idéaux-types de ces derniers.

À partir d'un travail de Paul Bernard sur la cohésion sociale⁴²⁹, qui met en évidence deux conceptions de l'égalité, l'une formelle, l'autre substantielle, et des travaux de Christine Delphy⁴³⁰, nous avons élaboré une grille de lecture des politiques sociales, qui inclut deux autres conceptions de l'égalité, l'une en termes d'égalité dans la différence et l'autre d'égalité dans la complémentarité⁴³¹. Comme l'activité de production discursive ne se fait pas dans un vacuum intellectuel, mais dans des univers de pensée relativement balisés par la philosophie politique, par les modes d'analyse de la réalité, holistique ou individualiste, sur le modèle du travail de Paul Bernard, mais étendu aux conceptions de l'égalité dans la différence et dans la complémentarité, nous avons ordonné les diverses conceptions de l'égalité selon le lien conceptuel qui relie une conception à une sphère d'activité. En effet, nous considérons, comme Yasmine Ergas, que les pratiques et les discours féministes ont « à la fois reflété l'importance relative de leurs interlocuteurs de sensibilités diverses et contribué à l'évolution des discours politiques⁴³² ». Dans le

⁴²⁶ Cf. GAZIBO et JENSON, 2004, *op. cit.*, p. 205.

⁴²⁷ Cf. Yves MÉNY. « La greffe et le rejet. Les politiques du mimétisme institutionnel ». Dans Yves MÉNY, dir. *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*. Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 7-37.

⁴²⁸ Cf. chapitre 7.

⁴²⁹ Cf. Paul BERNARD. « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept ». *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 41, printemps 1999, pp. 47-59.

⁴³⁰ Cf. Christine DELPHY. « Égalité, équivalence et équité : la position de l'État français au regard du droit international ». *Nouvelles questions féministes*, vol 16, n°1, 1995, pp. 5-58.

⁴³¹ Cf. Isabelle GIRAUD. « Pour une grille de lecture féministe des politiques sociales ». Dans LE FEUVRE, 2002, *op. cit.*, pp. 87-114.

⁴³² Yasmine ERGAS. « Le sujet femme. Le féminisme des années 1960-1980 ». Dans Françoise THÉBAUD, dir. *L'histoire des femmes en Occident. Tome 5. Le XXème siècle*. Paris, Coll. Tempus, 2002 [1^{ère} éd. Plon, 1992], pp. 667-694.

tableau suivant (Tableau II. 1) est résumé l'ensemble de ces relations particulières, qui renvoient à des conceptions philosophiques de base sur l'ordre social et politique.

Tableau II. 1. Typologie des dimensions du rapport à l'égalité femmes-hommes⁴³³

	Égalité dans la complémentarité	Égalité formelle	Égalité dans la différence	Égalité substantielle
Domaine économique	Instrumentalisation	Inclusion	Équivalence	Égalité-partage des conditions
Domaine politique	Dénégation	Légitimité	Représentation	Participation
Domaine social	Ségrégation	Reconnaissance	Institutionnalisation	Appartenance

Les quatre courants philosophiques qui correspondent à cette typologie sont relativement bien balisés dans la littérature : l'égalité dans la complémentarité renvoie à un courant politique traditionaliste, dans lequel la conception de l'ordre politique repose sur la tradition religieuse et un certain paternalisme politique, avec une vision de la société comme ensemble de familles. L'égalité formelle renvoie pour sa part au courant philosophique du libéralisme, dans lequel la société représente une somme d'individus, l'ordre politique devant assurer principalement leur sécurité et leur liberté d'entreprendre. Pour ces deux courants de pensée, nous n'avons pas de difficulté à nommer les registres discursifs qui s'y rapportent. Ainsi, il y aura un registre « traditionnel » lorsque la notion de complémentarité hommes- femmes représentera le principal argument pour justifier l'*instrumentalisation* du corps des femmes pour la reproduction⁴³⁴. Dans ce registre, la nécessité pour les femmes de faire de la politique sera déniée, par exemple, les acteurs estimeront que les femmes préfèrent rester au foyer, qu'il n'y a pas de problème d'égalité hommes-femmes dans ce domaine, etc. Enfin, la féminisation du politique, dans un registre traditionnel, peut être vue comme un danger pour l'ordre social, qui doit respecter la stricte séparation des sphères privée et publique (*ségrégation* spatiale). En outre, la citoyenneté des femmes sera parentale et non individuelle. Ensuite, il y aura un registre libéral lorsque les acteurs se contenteront ouvertement d'égalité formelle, dans le droit, plus que dans les faits, par exemple lorsqu'il s'agira simplement de déclarer *légitime* la présence de femmes en politique, mais pas nécessairement de la rendre effective. Ce discours estime toutes choses égales par ailleurs, que le système méritocratique suffit à résoudre la question de l'*inclusion* économique et politique. Il peut

⁴³³ Tableau réalisé sur le modèle de la « Typologie des dimensions de la cohésion sociale » dans BERNARD, 1999, *op. cit.*, p. 56.

⁴³⁴ Les rapports conceptuels propres à ce registre traditionnel ont été élaborés à partir de l'article de Bérengère MARQUES-PEREIRA. « Citoyenneté et représentations : quelques repères utiles à l'analyse comparative ». Dans DEL RÉ et HEINEN, 1996, *op. cit.*, pp. 65-74.

se cacher derrière une politique d'incitation des femmes à prendre leur place, calquée sur le modèle de politiques d'insertion professionnelle, insistant sur leur propre volonté et sur les handicaps personnels qu'elles rencontrent, plus que sur les obstacles que le système leur oppose. Il n'est nullement question, dans un discours d'égalité formelle, de représentation des intérêts des femmes ; les femmes sont *reconnues* « des hommes comme les autres », supposées être sans intérêts spécifiques liés à leurs situation dans la société, ni porteuses d'aucune identité particulière, sauf leur identité supposée naturelle, de « femelle », une identité « sexuelle » selon la définition de Nicole-Claude Mathieu⁴³⁵. Cette dimension sexuelle de la citoyenneté des femmes explique que, dans un registre libéral, les politiques de genre soient confondues avec les politiques familiales ou simplement rapportées à des problèmes de « catégorie » sociale.

Pour les deux autres rapports à l'égalité hommes-femmes, l'égalité dans la différence et l'égalité substantielle, il nous est plus difficile de nommer les registres discursifs correspondants car les courants philosophiques auxquelles nous pouvons rapporter ces conceptions de l'égalité sont le républicanisme et le populisme, deux termes qui ne peuvent pas s'appliquer à la réalité empirique. En effet, le républicanisme, tel que le définit par exemple par Philip Pettit et Serge Audier, confère une importance particulière aux institutions et à l'expression des intérêts corporatistes et organisés, selon une rhétorique de « non-domination ». Mais, même si l'on construit des idéaux-types de régimes, il n'est pas possible de qualifier un régime de représentation politique de « républicaniste » là où les démocraties ne se définissent pas comme des Républiques. C'est pourquoi, faute de vocabulaire adéquat, nous avons choisi d'appeler ce registre discursif « institutionnaliste et culturaliste ». Il se rencontre lorsque les acteurs ou actrices parlent d'égalité dans la différence et demandent la réalisation d'une *équivalence* entre les sexes. Il est institutionnaliste, car la question de la *représentation des femmes par les femmes* (plutôt que des questions liées au genre) est conditionnée par la présence équilibrée des femmes en politique et par l'*institutionnalisation*, dans la vie sociale, des solidarités féminines. Il est culturaliste, car ces discours suggèrent que les femmes, de part leur socialisation initiale et leur place dans la société, font preuve de dispositions particulières en politique comme, par exemple, qu'elles seraient plus proches des citoyens, plus à l'écoute des demandes sociétales, qu'elles font de la politique autrement, de manière plus consensuelle et diplomatique. Dans le vocabulaire de Nicole Claude Mathieu, il s'agit d'une citoyenneté adossée à l'identité « sexuée »⁴³⁶.

⁴³⁵ Cf. Nicole-Claude MATHIEU. « Identité sexuelle, sexuée, de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre ». Dans Nicole-Claude MATHIEU. *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*. Paris, Éditions côté femmes, 1991, pp. 227-266.

⁴³⁶ MATHIEU, 1991, *op. cit.*

Enfin, le mot populisme, en philosophie politique, revoie à l'idée d'un gouvernement du peuple par le peuple, par la démocratie directe et par des mécanismes de participation des individus-citoyens à ce qu'Hannah Arendt appelle « l'inter-esse » commun. Mais le terme populisme est autant utilisé en science politique pour qualifier des régimes politiques autoritaires de droite, que des courants de pensée d'extrême gauche. Nous ne pouvons donc pas utiliser ce terme, et faute de vocabulaire, encore une fois, nous avons choisi de définir ce registre selon le rapport à l'État et au lien politique et social. Il y aura un registre « révolutionnaire et autogestionnaire » lorsqu'il s'agira avant tout d'égalité substantielle, autrement dit, que les demandes d'égalité formelle seront accompagnées de pratiques féministes réelles. Ce registre peut être qualifié d'autogestionnaire car la question de la présence des femmes en politique est adossée à celle de la décentralisation et de la démocratisation de la prise de décision. Cette *participation* implique la notion de partage des pouvoirs et de partage des idées. On trouve également un discours identitaire révolutionnaire, qui laisse la place à la construction d'identités plurielles liées au sexe, pas seulement féminine ou masculine. Dans ce registre, l'identité liée au sexe ne doit plus être un principe qui ordonne l'*appartenance* au monde commun. Pour cela, il s'agit d'abord de faire reconnaître que les rapports hommes-femmes constituent des rapports sociaux (et non seulement un problème des femmes toutes seules, aux prises avec leurs handicaps), recoupant, sans s'y subordonner, les rapports sociaux de classe et de race. Cette approche identitaire, par la déconstruction du genre, est appelée par Nicole Claude Mathieu l'identité de sexe⁴³⁷ (avec l'idée d'une « classe » de sexe).

Sur cette base, notre grille d'analyse des registres discursifs structurant les relations entre les acteurs et actrices impliqués dans les divers espaces de représentation politique, sur les questions liées au genre, repose sur des indicateurs relevant des rapports à l'État, au lien politique et au lien social (Tableau II. 2)

⁴³⁷ MATHIEU, 1991, *op. cit.*

Tableau II. 2. Grille d'analyse des registres discursifs structurants

Dimensions du registre	Rapport à l'État	Rapport au lien politique	Rapport au lien social
indicateurs	<p>Conception de l'État</p> <p>Modalité de construction des intérêts liés au genre</p> <p>Mode de diffusion des revendications</p> <p>Objet des luttes</p>	<p>Conceptions du politique</p> <p>Modalité d'entretien des solidarités politiques</p> <p>Forme de la présence des femmes aux postes de pouvoir</p>	<p>Conceptions de l'égalité</p> <p>Forme de construction des identités de sexe</p> <p>Origines des solidarités</p>

Se pose enfin la question de la réaction des acteurs et actrices aux changements, en cours ou déjà opérés, et le problème de l'interprétation des changements. Notre théorisation devrait nous permettre de situer les configurations institutionnelles par rapport aux registres discursifs structurants et par rapport aux formes des solidarités/conflits (variables intermédiaires qui déterminent cette forme), ce qui conduit à la construction des idéaux-types suivants de régimes de représentation politique :

- Un régime traditionaliste est une configuration institutionnelle qui organise l'exclusion des femmes de la citoyenneté en raison de leur sexe, sur fond de stricte séparation des sphères publiques et privées. Ses principaux indicateurs sont la dénégation de l'existence de cette exclusion et l'absence de volonté politique pour y remédier, des solidarités féminines de voisinage, paroissiales ou liées à la vie familiale, un entretien de solidarités et de conflits selon le sexe.
- Un régime libéral accorde une certaine légitimité à la présence de quelques femmes en politique, du moment qu'elle ne remet pas en question les institutions existantes. Ses indicateurs sont l'individuation du lien social, l'instrumentalisation des rapports État-société civile, l'expertise administrative et l'accent mis sur l'espace électoral-partisan, laissant aux acteurs sociétaux le soin de s'organiser et de se financer comme ils peuvent.
- Un régime institutionnalisé promeut la représentation des femmes « en tant que femmes ». Ses indicateurs se trouvent par exemple dans l'existence d'institutions spécifiques ayant recours à l'expertise du mouvement des femmes, conçu comme partenaire sociétal et dispensateur de services aux femmes, avec une présence de représentantes du mouvement dans la prise de décision politique.
- Un régime autogestionnaire et révolutionnaire impliquerait une participation des femmes à égalité, à l'issue d'une politique de démocratisation, de décentralisation et de décloisonnement des

lieux de prise de décision collective. Ses indicateurs seraient la déconstruction des rapports de pouvoir privés et publics, la construction de contre-pouvoirs, les pratiques d'éducation populaire et de politisation des intérêts et des identités à la base.

Ainsi, notre grille d'analyse des registres discursifs structurants pourra nous servir tout autant pour les discours des féministes au moment de leurs mobilisations que pour l'analyse des régimes genrés de représentation politique au moment de leur transformation.

Conclusion :

Pour comprendre les changements dans les régimes genrés de représentation politique, nous avons réuni deux approches souvent disjointes, celle de la sociologie politique et des mouvements sociaux. La première confère un rôle d'initiation du changement aux stratégies de solidarisation des femmes, dans les partis politiques et dans les mouvements des femmes. La seconde met l'accent sur les pesanteurs des représentations genrées de la réalité sociale, conduisant à de fortes résistances au changement du côté des décideurs. En ayant recours à l'approche du néo-institutionnalisme historique, nous pensons restituer la place respective des acteurs et des structures dans le changement dans une dynamique processuelle. Cette approche conduit à chercher dans les turbulences politiques et sociales les moments de déstabilisation des régimes genrés de représentation politique, leur influence sur l'interrelation des discours et des relations entre acteurs des espaces pluriels de représentation, dynamique discursive et institutionnelle qui oriente la manière dont les configurations institutionnelles sont petit à petit transformées.

La première partie de cette thèse montre que les turbulences politiques et sociales de la fin des années 60, interprétées différemment et donnant lieu à des modes de construction des solidarités divergentes, en France et au Québec, conduisent à la construction de régimes genrés de représentation politique que nous avons analysés comme étant plutôt institutionnalisé au Québec, et plutôt libéral en France. La seconde partie montre que les turbulences liées à la mondialisation économique et politique du tournant des années 90 ont conduit à des transformations de ces régimes, allant vers une certaine libéralisation au Québec et une forme d'institutionnalisation en France. Ces deux parties sont organisées par rapport aux variables : d'abord la turbulence ; ensuite les variables intermédiaires (relations/registres discursifs), enfin la variable dépendante (régimes) et les modes de régulations qui en découlent.

PREMIÈRE PARTIE

**DE CONFIGURATIONS INSTITUTIONNELLES
TRADITIONALISTES À DES CONFIGURATIONS
LIBÉRALES ET INSTITUTIONNALISÉES**

PRESSIONS, CHANGEMENTS, RÉACTIONS

**DANS LA FRANCE ET LE QUÉBEC
DES ANNÉES 1970 ET 1980**

Présentation

Dans la France et le Québec des années 1960, malgré le droit de vote, les femmes ne sont pas représentées en tant que femmes mais en tant que mères de famille. Dans les deux cas, il s'agit d'un régime traditionaliste. Nous partirons d'une description de ces régimes traditionalistes, leurs similitudes et les diverses réactions des femmes dans le courant des années 1960, avant d'aborder la turbulence politique et sociale qui affecte les deux régimes traditionalistes de représentation politique du genre et qui est interprétée différemment en France et au Québec (chapitre 1).

Une fois campé ce préalable, nous suivrons pas à pas nos variables en les comparant systématiquement : le second chapitre décrit les effets des turbulences des années 1968-70 sur les solidarités féminines et les registres discursifs élaborés au sujet de la libération des femmes, ainsi que l'interaction entre ces deux variables. Il nous permet ainsi de voir dans quelles conditions discursives et relationnelles apparaissent, au détour des années 1973-1980, des innovations institutionnelles et politiques déterminantes pour la forme des régimes genrés de représentation politique, libérale en France et institutionnelle au Québec (chapitre 3).

Devant ces modes de régulation politique, de leurs relations entre elles et avec l'État, les féministes des espaces pluriels de représentation politique réagissent et tentent d'orienter les régimes en faveur d'une meilleure représentation de leurs intérêts et identités. Ces réactions feront ainsi l'objet du dernier chapitre de cette première partie (chapitre 4).

CHAPITRE 1

LA FRANCE ET LE QUÉBEC DES ANNÉES 1960 : DES RÉGIMES TRADITIONALISTES DE REPRÉSENTATION POLITIQUE FACE AUX DÉFIS DE LA MODERNISATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE

Dans tous les pays occidentaux, les années 1960 représentent des années d'expansion économique et de développement des États-providence. Les changements réalisés en politique reposent sur le concept de « modernisation ». La notion de développement économique et social domine l'univers des discours, quels que soient les partis politiques, avec toutefois, pour les plus sociaux-démocrates d'entre eux, l'idée que l'État doit intervenir pour compenser les effets inégalitaires que le développement peut engendrer. En France, le clivage politique se polarise dans l'opposition partisane gauche-droite. Alors que la Quatrième République connaissait une multitude de partis politiques et un centrisme relativement important, sous la Cinquième République se consolide une polarisation des clivages, avec à droite, un gaullisme conservateur légèrement bousculé, dans les années 70, par un libéralisme plus centriste, et à gauche un communisme révolutionnaire, modéré, à partir de 1965, par des alliances politiques avec les socialistes, plutôt républicains. Au Québec, les clivages politiques s'organisent autour des rapports à la fédération canadienne. De ce fait, sous la longue période de domination politique du parti conservateur l'Union nationale, avec le gouvernement de Maurice Duplessis, le Parti libéral du Québec (PLQ) canalise l'ensemble des aspirations à la modernisation, à la fois libérales et sociales-démocrates. Arrivé au pouvoir en 1960, le PLQ promeut l'accès des francophones aux postes de responsabilité, réalise, entre autres, la nationalisation de l'électricité en 1962, la laïcisation des secteurs de l'éducation et de la santé. Malgré tout, à partir de 1965, pour de nombreux groupes contestataires et acteurs de la gauche québécoise, le programme de modernisation des Libéraux ne prend pas suffisamment en considération la situation précaire des Canadiens de langue française. Des membres du PLQ font scission, sur la base d'une aspiration à une véritable indépendance politique du Québec, sur fond de programme social-démocrate, et attirent ainsi des militants-es des mouvements sociaux qui apparaissent dans les années 60, ce qui réoriente le clivage politique entre fédéralistes et indépendantistes, avec une dominante de libéraux au PLQ, et une dominante de sociaux-démocrates au Parti québécois (PQ).

Dans les deux espaces politiques, les femmes sont parties prenantes de ces processus de modernisation économique et sociale, par leurs formations scolaires et universitaires et leur entrée sur le marché du travail salarié. Il y a là une grande similitude entre les deux cas de notre étude. Dans les deux espaces politiques, la configuration institutionnelle présidant à la représentation politique des intérêts et des identités liés au genre peut être qualifiée de « traditionaliste ». C'est pourquoi nous commencerons par décrire cette situation originelle, similaire dans les deux cas, et par mettre en évidence l'existence, tant en France qu'au Québec, d'interrogations de la part des élites féminines au sujet de leur place dans des sociétés en changement. Cette situation de départ est alors troublée, à la fin des années 60, par des turbulences politiques internationales, liées à des mouvements contestataires étudiants, anti-impérialistes, pacifiques, anti-racistes...et féministes. Nous verrons alors que ces turbulences, qui représentent des moments propices aux changements des régimes genrés de représentation politique, ne prennent pas le même sens pour les acteurs en présence, ce qui conduit à l'élaboration de registres discursifs différents dans les deux cas, pouvant expliquer par la suite les divergences de trajectoires historiques entre la France et le Québec.

I. Caractéristiques des régimes traditionalistes de représentation politique

Pour clarifier notre présentation, nous allons décliner les cinq espaces de représentation politique identifiés comme pertinents pour notre recherche et considérer systématiquement la place des femmes dans ces espaces, la forme de représentation de leurs intérêts et les discours à ce sujet, de manière à mettre en évidence la même dimension traditionaliste des régimes français et québécois de représentation politique et la même tension du côté des élites féminines.

I.1. Dénégation de la légitimité des femmes dans l'espace électoral-partisan

En prenant une photographie de la place des femmes dans l'espace électoral et partisan de représentation politique en France et au Québec au milieu des années 60, nous constatons que les hommes politiques de l'époque dénie aux femmes toute possibilité d'exercer des responsabilités politiques à égalité avec eux, même lorsque ces dernières s'organisent collectivement dans les partis politiques, où leurs solidarités sont alors considérées comme relevant d'un repli identitaire, de la construction d'une sorte d'espace privatif, déclinant des problématiques détachées de la recherche de l'intérêt général. D'ailleurs, les intérêts liés au genre sont construits en référence à la morale et à la tradition, fondés sur une identité plus parentale que féminine, dans une conception de l'égalité comme une complémentarité des rôles sociaux masculins et féminins.

Sur le rapport au lien politique, en 1965 en France, les femmes politiques se comptent sur les doigts de la main et sont généralement des épouses de résistants de la seconde guerre mondiale, ou des filles de... ou des résistantes elles-mêmes⁴³⁸. La proportion de femmes à l'Assemblée nationale et au Sénat varie entre 1,5 et 2,1% avant 1978 (3,7%). Seulement deux femmes sont nommées au gouvernement par De Gaulle, qui est au pouvoir de 1958 à 1969, à des fonctions de sous-secrétaires d'État et de manière stéréotypée, Nafissa Sid Cara, de 1959 à 1962, sur les questions sociales en Algérie et Marie-Madeleine Dienesch, à l'Éducation nationale et aux Affaires sociales, en 1967 et 1969⁴³⁹.

De Gaulle ne semble pas du tout s'intéresser aux intérêts des femmes. Lors de la campagne présidentielle de 1965, il ne se prononce pas sur la question de la contraception alors que son adversaire, François Mitterrand, en fait un important thème de campagne et que les autres candidats se positionnent aussi⁴⁴⁰. Néanmoins, en soutien au parti gaulliste est créé en 1965, avant les élections présidentielles, le Centre féminin d'études et d'information (CFÉI) plus connu sous le nom de sa brochure *Femme avenir*. « Vitrine gaulliste pour attirer la clientèle »⁴⁴¹, l'objectif du Centre est l'information et la formation civique, sociale et politique des femmes. « Nous voulons les adapter aux exigences de la vie moderne »⁴⁴², peut-on lire. Avec 10 000 adhérentes à la fin des années 60, le CFÉI défend la conception de « l'égalité dans la complémentarité »⁴⁴³ et l'épanouissement des femmes dans la cellule familiale, par la maternité. Ces femmes ne contredisent pas la vision traditionaliste de leurs dirigeants, comme par exemple Jean Foyer, garde des Sceaux, justifiant le maintien de la notion de chef de famille dans sa nouvelle réforme des régimes matrimoniaux de 1965, en estimant que « dans le mariage existera toujours une division du travail voulue par la nature »⁴⁴⁴. De ce fait, en 1967, sur la question de la loi Neuwirth libéralisant la contraception, les membres du Centre sont divisées, mais leur vice-présidente, Odette Launay, députée de l'Union nationale pour la République (UNR) est consignatrice de la loi⁴⁴⁵. Sur le plan identitaire, l'acceptation d'une certaine intégration des femmes dans le monde moderne est limitée par la peur de « détruire ce qui fonde sa spécificité »⁴⁴⁶.

⁴³⁸ Cf. William GUÉRAICHE. *Les femmes et la République. Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*. Paris, Les éditions de l'atelier, 1999.

⁴³⁹ Cf. Christine BARD. *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*. Paris, Armand Colin/SEJER, 2004, [1^{ère} éd. 2001], p. 178.

⁴⁴⁰ Cf. Sylvie CHAPERON. *Les années Beauvoir (1945-1970)*. Paris, Fayard, 2000, p. 315.

⁴⁴¹ Selon GUÉRAICHE, 1999, *op. cit.*, p. 191. *Femme Avenir* tire à 15 000 exemplaires.

⁴⁴² Cf. Gisèle CHARZAT. *Les Françaises sont-elles des citoyennes ?* Paris, Denoël/Gonthier, 1972, p. 79.

⁴⁴³ Selon Mme Bleyne, présidente du CFÉI, citée par CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 80.

⁴⁴⁴ Cité par CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 325. Cette notion de chef de famille demeure, mais la réforme offre tout de même aux femmes plus de liberté dans le mariage, en leur accordant le droit de travailler sans l'accord de leur mari et le droit d'ouvrir un compte en banque.

⁴⁴⁵ Cf. CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 303.

⁴⁴⁶ CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 80.

Par exemple, lors des élections de 1969, le candidat Georges Pompidou décrète qu'« il serait équitable que l'égalité avec les hommes ne fasse pas des femmes, des hommes. Il faut qu'elles gardent leur caractère et disons, leur féminité »⁴⁴⁷. Au lieu de constituer un organisme chargé de représenter les femmes gaullistes auprès de l'État, le CFÉI est surtout là pour faire passer les messages gouvernementaux dans l'opinion publique féminine.

Historiquement, c'est la gauche qui a le plus contribué à la féminisation de la vie politique française à la Libération. Issues de la Résistance, les élues communistes (PC), socialistes (SFIO) et radicales (MRP) sont nombreuses en 1946 (41 députées entre 1946 et 1951, un chiffre jamais dépassé avant 1997) et à l'origine de nombreuses lois égalitaires, notamment grâce aux liens tissés entre les femmes des partis et les associations. Ces réformes concernent par exemple l'accès des femmes à la magistrature (1946), l'abrogation de l'abattement sur les salaires féminins (1946), la fermeture des maisons closes (loi Marthe Richard de 1946). Elles obtiennent l'égalité formelle dans le droit constitutionnel, une bataille souvent oubliée entre communistes et catholiques, qui trouvent un accord sur deux articles, laissant malheureusement les droits des femmes à la porte de l'univers familial⁴⁴⁸. En effet, l'art. 24 du projet de constitution de la Quatrième République, sur la protection des mères, adosse le régime genré de représentation politique à une identité de sexe de type parental, conforme à la tradition catholique. Cette vision de l'égalité dans la complémentarité des rôles familiaux a la vie longue à gauche et limite le développement d'actions politiques féministes d'un autre ordre. Par exemple, après 1946, tous les partis se dotent de commissions féminines, dont l'histoire est celle d'un lent déclin, jusqu'à n'être plus que des lieux d'enfermement des questions « femmes » à l'intérieur des partis, des commissions chargées de la propagande en direction des Françaises⁴⁴⁹, sans pour autant permettre leur promotion dans les lieux de pouvoir⁴⁵⁰. De même, l'Union des femmes françaises (UFF), proche du PC, est une association en perte de vitesse⁴⁵¹ qui, malgré une inclination dans les années 50 pour l'égalité formelle⁴⁵², prône en 1966 une vision traditionnelle de la famille et de la femme comme mère. Cette conception de l'identité féminine lui permet de rejoindre le monde catholique tout en respectant les positions natalistes du PC au sujet de la contraception, considérée comme une

⁴⁴⁷ Cité par CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 192.

⁴⁴⁸ Il s'agit de l'article 1, sur l'égalité des droits et de l'article 24, sur la protection des mères et la complémentarité des fonctions de mère et de citoyenne et travailleuse. Cf. CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 102.

⁴⁴⁹ GUÉRAICHE, 1999, *op. cit.*, chapitre 4, pp. 105-128.

⁴⁵⁰ GUÉRAICHE, 1999, *op. cit.*, p. 125.

⁴⁵¹ L'UFF passe de 620 000 membres à 60 000 entre 1945 et 1971. Cf. CHARZAT, 1972, *op. cit.* p. 74.

⁴⁵² Cf. la proposition de l'UFF dans la réforme du régime matrimonial, proposée à l'Assemblée nationale en 1957 introduisant la notion de « participation aux acquêts », qui aurait garanti aux femmes leur indépendance, plutôt que celle de « communauté des acquêts», retenue dans un esprit traditionaliste.

solution aux difficultés que connaissent les jeunes ménages, mais « en aucun cas un moyen de libération de la femme »⁴⁵³.

Toutefois, pour nuancer ce tableau, il faut souligner que les taux de féminisation de l'espace électoral augmentent pendant les années 60. Entre 1965 et 1970, le nombre de conseillères municipales double (1,2% à 2,4%) ainsi que celui des parlementaires⁴⁵⁴. Nous pouvons relier ce phénomène à l'activisme des femmes à gauche. Lors des élections présidentielles de 1965, François Mitterrand s'engage à régler la question du contrôle des naissances, définie comme un problème pour les familles, ce qui ne remet pas en cause la logique d'un discours qui aborde les autres réformes concernant les femmes sous l'angle familial⁴⁵⁵. Derrière cet engagement, contraire à l'ordre moral catholique, se trouve Marie-Thérèse Eyquem, la seule femme au comité directeur de la Convention des institutions républicaines (CIR), désignée responsable du comité de soutien de Mitterrand pendant la campagne de 1965, également membre fondatrice du Mouvement démocratique féminin (MDF), créé en 1962. En 1964, suite à un désaccord entre les dirigeantes sur la candidature de Gaston Deferre aux élections, le MDF se dédouble avec la création du Club Louise Michel, qui compte environ 3000 adhérentes et qui est associé par contrat au Parti socialiste autonome (PSA), représentant ainsi la commission chargée des problèmes féminins des socialistes.

Ces associations de femmes ont des effets sur les discours des hommes politiques du fait qu'elles adoptent des pratiques non mixtes et demandent une légitimité et une représentativité des femmes en politique, ce qui rompt avec le discours traditionaliste. Dans la composition du contre-gouvernement de mars 1966, Marie-Thérèse Eyquem est nommée « adjointe à la Promotion de la femme ». Dans la lignée, en 1967, Mitterrand s'engage à encourager des candidatures féminines dans des circonscriptions gagnables. Comme le soulignent Jane Jenson et Mariette Sineau, il est d'autant plus enclin à adopter ce discours qu'il se fait le chantre d'une modernité qui se définit comme démocratique, protectrice des libertés individuelles et respectueuse de la diversité et des différences⁴⁵⁶, autant d'éléments qui relèvent des registres libéral et institutionnaliste. Toutefois, faute de pressions suffisantes, cet engagement demeure peu suivi de résultats⁴⁵⁷. Toutefois nous remarquons que lors des élections de 1969, Gaston Deferre déplore la faible progression des salaires féminins en France par rapport au reste de la

⁴⁵³ Yvonne DUMONT. *Les Communistes et la condition féminine. Étude de la commission centrale de travail du PCF parmi les femmes*. Paris, Éditions sociales, 1970.

⁴⁵⁴ GUÉRAICHE, 1999, *op. cit.*, p. 183.

⁴⁵⁵ Il s'agit en particulier de 14 semaines de congé maternité, d'équipements collectifs, des régimes matrimoniaux. Cf. CHAPERON, 2000, *op. cit.* ; Jane JENSON et Mariette SINEAU. *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*. Paris, Presses de Sciences Po, 1995.

⁴⁵⁶ JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, p. 45.

⁴⁵⁷ GUÉRAICHE, 1999, *op. cit.*, p. 193.

Communauté européenne, tandis que Pierre Mendès France constate le sur-chômage féminin et dénonce les limites de la loi Neuwirth sur la contraception, « une loi de police », « humiliante ». Même sans effet immédiat sur les législations, ces prises de positions des hommes politiques participent à la prise de conscience de l'existence d'inégalités liées au genre et brisent le silence sur les intérêts des femmes, silence sur lequel repose l'entretien du régime traditionaliste de représentation politique genrée.

Au Québec, les questions concernant les femmes sont encore moins d'actualité qu'en France. Le « paternalisme » de Maurice Duplessis, Premier ministre dans les années 50 et de son parti politique l'Union nationale, se caractérise par un « nationalisme de conservation », défini par une grande connivence du politique avec le clergé et ses conceptions traditionalistes de la place des femmes dans la famille. Ce sont les mères qui doivent assurer la survie des Canadiens français par une fécondité exceptionnelle, ce qui fait que la construction politique de leur identité de sexe se confond avec l'identité parentale. La période est également propice aux fraudes électorales, achats de conscience et à des tentatives répétées de taire l'opposition et les intellectuels⁴⁵⁸, ce qui relève d'une conception paroissiale des solidarités politiques. Ce paternalisme politique est en porta faux avec le développement économique du Canada et la critique provient en premier lieu des intellectuels de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, où se développe l'idéologie de rattrapage et celle de développement-participation⁴⁵⁹. Cette idéologie, qui s'exprime à travers la revue *Cité libre*, adopte une attitude libérale envers l'interventionnisme étatique et assume le développement de l'État-providence pour des raisons fonctionnelles, de régularisation du jeu économique et d'atténuation des contradictions du capitalisme. Cependant, si elle prône tout particulièrement le concours des syndicats à la régulation politique⁴⁶⁰, en revanche, aucune place n'est accordée à l'émancipation des femmes, ni à leur participation. L'arrivée des Libéraux au pouvoir en 1960 ouvre une période appelée Révolution tranquille, qui se caractérise par un train de réformes utilisant l'État comme levier de la modernisation. Le gouvernement Libéral de Jean Lesage s'appuie sur l'idéologie de rattrapage et s'attache à laïciser le fonctionnement de l'État, récupérant l'autorité sur les secteurs de l'éducation et de la santé. Afin d'assainir les mœurs politiques et de professionnaliser une administration qui s'élargit, en particulier avec la nationalisation de l'électricité, s'enclenche un vaste mouvement de démocratisation de l'accès au

⁴⁵⁸Marc LAURENDEAU. « L'ébullition culturelle pendant la Révolution tranquille ». Dans Yves BÉLANGER, Robert COMEAU et Céline MÉTIVIER, dir. *La Révolution tranquille. 40 ans plus tard : un bilan*. Montréal, Vlb éditeur, 2000, p. 255.

⁴⁵⁹Marcel RIOUX. « L'idéologie de rattrapage ». Dans Gérard BOISMENU, Laurent MAILHOT et Jacques ROUILLARD, dir. *Le Québec en textes. 1940-1980*. Montréal, Boréal express, 1980, pp. 128-134.

⁴⁶⁰Denis MONIÈRE. « L'idéologie citélibriste ». Dans BOISMENU et alii., 1980, *op. cit.*, pp. 148-149.

politique⁴⁶¹. Dans les années 1940 et 1950 les élites politiques se recrutent principalement parmi les professions libérales (médecins, avocats) tandis qu'après 1966, de nouvelles catégories sociales sont représentées, comme les enseignants et les professions intellectuelles⁴⁶². L'effort de démocratisation de l'espace électoral-partisan de représentation politique passe par la création de partis de masse aux instances démocratiques, par l'introduction de véritables programmes politiques, l'élargissement du corps électoral aux jeunes de 18 ans (1964), aux Amérindiens (1969), aux juges (1978) et aux détenus (1979) et l'assainissement des mœurs électorales en matière de financement (entre 1960 et la Loi de 1977). En 1966, l'alternance politique, au profit de l'Union nationale, derrière Daniel Johnson, se fait sur la question nationale, mais pas sur ce programme de modernisation qui est prolongé par le nouveau gouvernement, en lien avec l'État fédéral. Le PLQ subit surtout les conséquences de ses divisions depuis la création du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) en 1960, transformé en parti politique en 1963, qui dénonce l'aliénation nationale du Québec et mobilise les acteurs politiques de gauche par des activités d'éducation populaire, l'organisation d'assemblées populaires, sit-in, manifestations, appuis aux grévistes, etc.

Dans ce contexte de transformation rapide et de laïcisation, très peu de changements sur le rôle des femmes sont au programme et l'égalisation dans la législation demeure le fait de femmes politiques isolées. Par exemple, Claire Kirkland Casgrain se trouve à l'origine de la réforme du Code civil qui accorde l'égalité à la femme mariée en 1964. Le reste du régime juridique confine les femmes dans une citoyenneté de deuxième classe, ce dont les hommes semblent complètement se désintéresser, d'autant que le gouvernement fédéral libéralise la contraception en 1969, malgré l'opposition de l'Église catholique, tout en continuant d'interdire sa publicité⁴⁶³, ce qui évite d'en parler. La contraception ne faisant pas l'objet d'une interdiction, la pilule peut se répandre en silence dans les pratiques des femmes mariées, même si les médecins la prescrivent surtout pour « réguler les menstruations ». Dans ce contexte, aucun débat public n'entoure particulièrement la création de l'Association pour le planning des naissances à Montréal, lieu d'information sur la contraception, ni le Centre de planning familial créé en 1967, dirigé par un médecin, qui obtient sans difficulté des fonds de l'État québécois⁴⁶⁴.

⁴⁶¹Paul-André LINTEAU, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD. *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930, tome II*. Montréal, Boréal, 1989, pp. 701 et suivantes.

⁴⁶²Cf. pour plus de détails l'article de Réjean PELLETIER. « Le personnel politique québécois : un bilan ». Dans Robert BOILY, dir. *L'année politique au Québec : 1997-1998*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, pp. 65-76.

⁴⁶³Florence BIRD, dir. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Ottawa, Information Canada, 1970, pp. 312-313.

⁴⁶⁴Violette BRODEUR, Suzanne G. CHARTRAND, Louise CORRIVEAU et Béatrice VALAY. *Le mouvement des femmes au Québec. Étude des groupes montréalais et nationaux*. Montréal, Les presses solidaires, 1982, p. 24.

Cette dénégarion des intérêts des femmes se reflète dans leur absence des espaces de pouvoir. Les élites politiques demeurent très masculinisées. Le Parlement du Québec ne compte qu'une seule femme députée de 1962 à 1976. En politique municipale, le droit d'éligibilité des femmes n'est entièrement acquis qu'en 1974. (En 1980, on ne compte encore que 1,5% de mairesses et 3,6% de conseillères⁴⁶⁵). Bien entendu, les Libéraux québécois rappellent à souhait le rôle particulier de leur parti dans l'élargissement de la citoyenneté politique des femmes, puisque ce sont eux qui, en 1940, accordent le droit de vote aux femmes aux élections provinciales, vingt ans après l'acquisition du droit de voter aux élections fédérales. Claire Kirkland Casgrain, la première femme politique qui accède à la députation au Québec, en 1961, est une Libérale. Elle devient même ministre, sans portefeuille, et reste la seule députée jusqu'en 1973, date à laquelle elle est remplacée par Lise Bacon, également députée Libérale, à son tour seule femme élue jusqu'en 1976. Cependant, les campagnes électorales ne portent pas sur ces sujets. Évelyne Tardy et Mariette Sineau constatent même que dans les années 1960, l'émancipation des Québécoises en matière de droits civils et sociaux semble en retrait par rapport à l'émancipation des Françaises⁴⁶⁶.

Toutefois, ces exceptions, des femmes de familles de politiciens, ont acquis une expertise politique au sujet des femmes dans la Fédération des femmes libérales (FFLQ) fondée dès 1950⁴⁶⁷. Cette fédération qui regroupe des associations autonomes au niveau local, travaille sur les sujets concernant les femmes, comme la revendication d'égalité des salaires, le statut de la femme mariée, dans un registre libéral et de modernisation. Selon Michel Lévesque, la principale contribution de la FFLQ concerne l'éducation des femmes à la politique. Cette Fédération qui compte 20 000 membres en 1970, organise de nombreuses rencontres, colloques, ateliers, et diffuse ses activités à travers un hebdomadaire, *La réforme*, avec un tirage de 40 000 exemplaires. Cependant il s'agit d'une structure dite « spécifique », selon des solidarités de type catégoriel, perçues à l'époque comme dangereuses par les hommes, qui les accusent d'isoler les femmes et de démontrer leur infériorité⁴⁶⁸. Finalement cette marginalisation des femmes de la vie politique se trouve en porte-à-faux par rapport aux changements politiques des années 1960, ce qui génère des frustrations individuelles susceptibles d'être canalisées par des luttes collectives féministes.

Ainsi le registre discursif traditionaliste prédomine dans les espaces électoral et partisan français et québécois de telle sorte qu'il structure la forme de construction des solidarités

⁴⁶⁵ Évelyne TARDY. *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 2002, p. 27.

⁴⁶⁶ Mariette SINEAU et Évelyne TARDY. *Droits des femmes en France et au Québec, 1940-1990*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1993.

⁴⁶⁷ Cf. Michel LÉVESQUE. « Vingt ans d'action politique féminine : la Fédération des femmes libérales du Québec (1950-1970) ». Dans Anita CARON et Lorraine ARCHAMBAULT, dir. *Thérèse Casgrain : une femme tenace et engagée*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1993, pp. 335-353.

⁴⁶⁸ Ginette LEGAULT, Guy DESROSIERS et Évelyne TARDY. *Militer dans un parti provincial. Les différences entre les femmes et les hommes au PLQ et au PQ*. Montréal, Centre de recherche féministe, 1988, pp. 61-63.

féminines, qui sont inscrites dans une certaine catégorisation, et ne permet pas aux discours sur les intérêts liés au genre d'émerger comme des discours politiquement légitimes, en dehors d'une réduction de l'identité féminine aux fonctions parentales.

1.2. Dimension paroissiale des solidarités dans l'espace associatif

Les discours traditionalistes structurent la forme des solidarités féminines qui apparaissent plutôt comme des regroupements d'ordre catégoriel et à l'échelon local, fondés sur une représentation réifiée de l'ensemble des femmes comme un ensemble de mères de famille, qui connaissent des changements dans leurs modes de vie qu'il s'agit d'accompagner.

La marginalisation de l'organisation collective des femmes au sein du Parti libéral du Québec se retrouve dans la société dans son ensemble. En 1965, les Québécoises sont organisées collectivement dans les Cercles de fermières⁴⁶⁹, des groupes locaux, fédérés et liés à la fois au clergé et au ministère de l'Agriculture. Les Cercles viennent de fêter leur 50^{ème} anniversaire et représentent le discours catholique conservateur sur la femme au foyer. Ces associations sont concurrencées par l'Union catholique des femmes rurales, un peu plus progressiste, qui regroupe près de 30 000 membres, mais toutes sont relativement éloignées des centres de décision urbains. On trouve également les femmes dans des associations anglophones, comme le puissant Montreal Local Council of Women (MLCW), plutôt exclues d'une vague de réformes fondées sur un nationalisme étatique francophone. Seules deux associations commencent à représenter politiquement les intérêts des femmes, la Voix des femmes, dirigée par Laura Sabia et Thérèse Casgrain, une association d'anglophones et de francophones qui militent pour la paix, et l'Association pour le planning des naissances de Montréal (1964). Mais on ne peut pas dire que ces groupes soient réellement porteurs d'une identité féminine qui renouvelle l'image traditionnelle de la femme comme mère de famille. Par ailleurs, leurs activités s'adressent plus aux femmes qu'à l'État. Et lorsque les intérêts des femmes sont représentés, comme, par exemple, par les syndicats, du fait qu'ils se trouvent encore baignés par l'idéologie traditionaliste, ils demandent l'instauration d'horaires souples et l'aménagement du temps partiel pour les mères de famille qui doivent travailler⁴⁷⁰. C'est pourquoi les historiennes du Collectif Clio affirment qu'« en ce début des années 60, (...) aucune association féminine n'assure la défense des intérêts des femmes »⁴⁷¹.

⁴⁶⁹ Cf. sur l'histoire des Cercles, l'ouvrage de Yolande COHEN. *Femmes de parole. L'histoire des Cercles de fermières du Québec, 1915-1990*. Montréal, Le Jour, 1990.

⁴⁷⁰ BRODEUR et alii., 1982, *op. cit.*, p. 23.

⁴⁷¹ Micheline DUMONT, Michèle JEAN, Marie LAVIGNE et Jennifer STODDART (collectif Clio). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Quinze, 1982, p. 429.

Cette situation paraît en décalage avec l'idéologie de « rattrapage » de la Révolution tranquille. Ainsi, à l'occasion du 25^{ième} anniversaire du droit de vote des femmes au Québec, Thérèse Casgrain, célèbre « suffragette » de la première vague du mouvement des femmes québécois, invite à la fois les représentantes des principales associations féminines de l'époque, des syndicalistes et deux femmes politiques, la députée Claire Kirkland Casgrain et la sénatrice Mariana Jodoin, à discuter sur la situation de la femme québécoise. Elles dressent un bilan plutôt négatif de la contribution de la Révolution tranquille à l'amélioration de la condition féminine et décident de s'organiser en association, la Fédération des femmes du Québec (FFQ), qui voit le jour en 1966, et qui se définit comme un groupement politique, avec une plate-forme de revendications tournée autour de « la promotion de la femme ». Cette association se dote de deux objectifs principaux, l'éducation et la pression pour une meilleure intégration des femmes dans la vie politique. Elle est principalement composée de femmes politiques proches du Parti libéral du Québec et ayant l'expérience d'une carrière dans les professions libérales (Thérèse Casgrain, Monique Bégin) ou de l'action sociale et politique (Colette Beauchamp, Simone Chartrand)⁴⁷². Elle accueille à la fois des anglophones et des francophones. À cette époque, il n'y a pas encore, dans le milieu féminin, de divergence entre anglophones et francophones, entre nationalistes et fédéralistes. Au contraire, les femmes se plaisent à croire qu'elles sauront surmonter ces antagonismes et dès le début de la Fédération, elles s'unissent derrière un Comité pour l'égalité des femmes au Canada, créé en mai 1966⁴⁷³, pour demander au gouvernement fédéral la mise en place d'une Commission royale d'enquête sur la condition féminine. Cette démarche, initiée par les milieux associatifs, vient heurter de front le régime traditionaliste et le silence qui permet son entretien. Toutefois, accéder à cette requête des groupes de femmes continue de s'inscrire, du côté des hommes politiques, dans une démarche de dénégation, leur permettant d'éviter de réaliser des changements immédiats en se déchargeant sur une enquête pancanadienne qui s'étale sur plus de deux ans.

Dès la création de cette commission, présidée par la journaliste ontarienne Florence Bird, des membres de la FFQ se lancent dans la préparation d'études sur divers sujets : parité salariale, garderies, etc. et se mettent à présenter des mémoires à toutes les commissions parlementaires qui touchent de près ou de loin aux questions féminines. En général, la Fédération adopte une conception libérale de l'égalité, qui vise l'égalisation des droits et l'inclusion des femmes dans les mondes masculins, sans projet de transformation sociale des rapports sociaux de sexe. Parmi ces

⁴⁷² BRODEUR et alii., 1982, *op. cit.*, p. 25.

⁴⁷³ En anglais *Committee for the Equality of Women in Canada*, créé sur l'idée de Laura Sabia, ancienne collaboratrice de Thérèse Casgrain et présidente de la Fédération des associations des femmes diplômées. Cf. COLLECTIF CLIO, 1982, *op. cit.*, pp. 458 et suivantes.

femmes, le discours traditionaliste demeure vivace. Par exemple, Thérèse Casgrain s'insurge contre le travail féminin qui vient perturber l'équilibre du foyer, surtout dans les années 70 comme en témoigne l'une des vice-présidentes de la Fédération :

Je me souviens avoir rencontré Mme Casgrain, j'étais à la Fédération, en tant que vice-présidente, elle était venue à la réunion, et je l'avais remerciée pour ce qu'elle avait fait. Puis subitement, elle s'est mise à dire qu'on était toutes rendues folles, qu'elle, elle voulait avoir le vote, mais que ça finissait là, qu'abandonner nos enfants à la maison et sortir travailler, ce n'était pas dans leur idée. Elle, quand on l'amenait aux conférences, c'était un désastre ! Si on avait un journaliste quelque part, il ne fallait pas l'amener ! Il fallait qu'elle reste dans l'histoire ! Puis elle ne s'est jamais dit féministe. (Entretien anonyme n°1, Montréal, le 12 juillet 2001)

Par ailleurs, à la même époque, en 1966, suite à la laïcisation du Québec, l'Union catholique des femmes rurales fusionne avec les Cercles d'économie domestique, pour créer l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), une association laïque. Ses dirigeantes disent mettre au service de leurs membres, des « femmes ordinaires », toute leur formation dans le domaine de l'action sociale et de la participation politique. Leur implantation locale est importante, et le travail de formation s'adresse avant tout aux femmes au foyer. L'approche des membres de l'AFÉAS continue généralement de se situer dans une perspective traditionaliste, en termes d'égalité dans la complémentarité, et ce sont surtout leurs dirigeantes qui intègrent la notion de participation politique, économique et sociale du registre libéral⁴⁷⁴. Les membres de l'AFÉAS se recrutent essentiellement dans les regroupements de femmes catholiques, comme les Filles d'Isabelle, les Cercles de fermières, le Mouvement des femmes chrétiennes, s'impliquant dans des groupes centrés sur la paroisse, l'éducation, la culture, la charité et la santé, estimant que la politique n'est pas le domaine par lequel passe la « valorisation » des femmes⁴⁷⁵. Les créations de la FFQ et de l'AFÉAS font l'objet de descriptions détaillées dans plusieurs ouvrages d'histoire des femmes car elles sont considérées par les historiennes québécoises comme étant l'événement de « relance du féminisme organisé »⁴⁷⁶ au Québec. Il s'agit là d'un féminisme libéral, avec encore un pied dans une perspective maternaliste. Ces deux fédérations québécoises représentent dans les années 1970 les interlocutrices principales des États québécois et canadien en matière de condition féminine. Nous retiendrons surtout, fait

⁴⁷⁴ Marcelle PIQUETTE-RÉGIMBALD. « La politique et les ménagères au Québec : l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de 1972 à 1980 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1982, p. 85.

⁴⁷⁵ PIQUETTE-RÉGIMBALD, 1982, *op. cit.*, pp. 79-80.

⁴⁷⁶ COLLECTIF CLIO, 1982, *op. cit.*, p. 449.

nouveau, qu'elles se mobilisent par rapport à l'État québécois en construction, et sur la question de la représentativité des femmes et de la représentation de leurs intérêts.

D'une manière générale, l'orientation libérale de ces associations repose sur une idée qui fait son chemin au Québec dans les années 60, selon laquelle les femmes sont « des hommes comme les autres », image véhiculée par des médias féminins comme *Châtelaine*, qui témoignent des transformations sociales que connaissent les femmes avec leur entrée sur le marché du travail et leur accès à l'éducation. Cette image nouvelle n'est pas sans lien avec la timide apparition de revendications d'égalité formelle dans les milieux syndicaux. Les syndicats jouent un rôle très important dans la Révolution tranquille, période pendant laquelle se crée toute une « élite syndicale » professionnelle, dans laquelle se trouvent certaines femmes devenues célèbres, comme Madeleine Parent et Simone Monet-Chartrand. En 1960, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada abandonne son idéologie confessionnelle, devient la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et lutte désormais pour une véritable transformation de l'ordre politique, économique et social. À partir de 1960, les femmes de la CSN, organisées dans un Comité féminin, discutent au niveau du Congrès et dans les pages du journal syndical, la question du travail féminin et dénoncent les inégalités subies par les femmes sur le marché du travail⁴⁷⁷. En 1962, elles obtiennent que la CSN se déclare favorable au travail féminin. Toutefois, en 1964, son président réaffirme que les femmes ont pour premier rôle ceux d'épouse et ménagère⁴⁷⁸, et c'est une attitude protectionniste qui caractérise sa politique. Parce que les femmes au travail ont, en plus, la charge du foyer, elles doivent bénéficier d'un certain nombre de privilèges. En 1966, la Confédération dissout son Comité de condition féminine, au nom de la non discrimination, sans qu'aucune garantie de représentation des femmes dans ses instances ne soit adoptée⁴⁷⁹. C'est alors une conception libérale de l'égalité comme « indifférenciation », qui caractérise ses positions. Par exemple, elle s'oppose, dans son mémoire soumis à la Commission royale d'enquête, à toute mesure spéciale destinée aux femmes, en particulier au temps partiel, sans faire de véritables propositions alternatives⁴⁸⁰. Par ailleurs, avec la syndicalisation des secteurs publics et parapublics, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), née en 1954, se féminise considérablement. Toutefois, elle demeure imperméable aux revendications féminines, refusant par exemple de participer aux discussions du gouvernement provincial sur le travail de nuit des femmes, en 1965. Dans son mémoire à la Commission Bird, elle dénonce la discrimination et la

⁴⁷⁷ Mona-Josée GAGNON. « Les femmes dans le mouvement syndical québécois ». *Sociologie et société*, vol.6, n°1, mai 1974, pp. 24-25.

⁴⁷⁸ BRODEUR et alii., 1982, *op. cit.*, p. 23.

⁴⁷⁹ GAGNON, 1974, *op. cit.*, p. 25.

⁴⁸⁰ BRODEUR et alii., 1982, *op. cit.*, p. 24.

division sexuelle des rôles sociaux, sans que ce texte fasse l'objet de discussions en son sein⁴⁸¹. Finalement, le discours d'égalité des chances entre les femmes et les hommes se développe légèrement, même dans les milieux mixtes, mais en marge des grandes orientations idéologiques de ces organisations.

En France, dans les années 50, la plupart des associations féminines tourne leur travail vers les femmes et l'action sociale, plutôt que vers l'État, se rejoignant sur une même conception de la place des femmes au foyer (égalité dans la complémentarité). Elles conservent cette caractéristique, tout en amorçant quelques changements de cap dans leurs discours, au tournant des années 60. Le principal changement concerne la question de la contraception. En 1956 est créée Maternité heureuse, rebaptisée Mouvement français pour le planning familial (MFPPF ou le Planning) en 1960, un mouvement de médecins au départ, autonome, a-politique, et qui travaille dans un esprit lobbyiste, à la fois en direction des femmes et avec des parlementaires, comme Lucien Neuwirth. Cette association va bouleverser l'apathie associative féminine des années 50 avec la création du premier centre de planification familiale à Grenoble, en 1960, suivie ensuite par Paris et Lyon. Ce passage à l'acte militant⁴⁸² confère une dynamique de politisation à gauche du mouvement, principal motif de démission, en 1966, de sa présidente fondatrice, Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé. Le Planning est rejoint par des syndicats, des mutuelles, la Ligue des droits de l'Homme, des associations féminines comme Jeunes femmes, le Comité international de liaison des associations féminines (CILAF). À tel point que, selon Sylvie Chaperon, la politisation des questions concernant les femmes en 1965, proviendrait de la lutte pour la contraception, menée par le Planning. De même le MFPPF contraint les autres associations à se positionner sur la loi de 1920 qui interdit l'avortement.

L'Union féminine civique et sociale (UFCS), liée dès sa fondation (1925), à l'Église catholique, déstabilisée par ces enjeux concernant les droits reproductifs, se déconfessionnalise en 1965 et abandonne les références au catholicisme social. Désormais indépendante du Vatican pour ses prises de position, l'association peut se prononcer *pour* la contraception, afin de mieux garantir aux mères de famille qui travaillent, la possibilité d'être de bonnes mères, épouses et ménagères. Elle conserve alors une approche en termes d'égalité dans la « complémentarité au sein de la famille »⁴⁸³. Sa revue *Dialoguer* (20 000 exemplaires) et ses *Cahiers d'éducation civique* diffusent l'idée que travail des femmes puisse être accepté « à condition qu'il ne perturbe

⁴⁸¹ GAGNON, 1975, *op. cit.*, p. 29.

⁴⁸² Dans les centres, les militants-es font des entrevues et orientent les femmes vers des médecins prescripteurs de diaphragmes ou de gelées spermicides encore interdits.

⁴⁸³ CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 81.

pas l'équilibre du foyer », une position qui rejoint celle de la formation gaulliste. L'UFCS prend en quelques sortes le même virage laïque, civique et de formation politique que l'AFÉAS au Québec, avec une dimension plus libérale dans son discours. Par exemple, l'Union, s'adressant aux ménagères, veut « constituer un tremplin pour permettre aux femmes d'acquérir une assurance et une connaissance suffisante pour jouer un rôle actif dans la société », notamment à travers les « équipes civiques »⁴⁸⁴ constituées en 1963. Ces équipes s'organisent localement autour d'un problème concret, plan d'urbanisation, crèche, ramassage scolaire, ce qui correspond plutôt à une optique libérale de construction des solidarités sur un projet particulier, plutôt qu'en référence à une communauté naturelle des femmes.

L'Union des femmes françaises (UFF), à son tour, prend position sur la contraception pendant les années 60. Elle a perdu des effectifs et sa soumission au Parti communiste fut largement attestée avec la campagne pour l'accouchement sans douleur, une méthode qui en outre, était censée diminuer le nombre d'avortement en rendant plus « supportable » une grossesse non désirée⁴⁸⁵. En 1965, les semaines de la pensée marxiste sont consacrées aux « Femmes dans la nation » et Jeannette Thorez-Vermeersch invite les Communistes à se prononcer pour le droit à la « libre maternité »⁴⁸⁶. Le débat éclate en novembre de la même année au congrès de l'UFF. L'Union se prononce alors en faveur de l'abrogation des lois de 1920, pour des raisons d'inégalité d'accès au contrôle des naissances selon les classes sociales, sans pour autant l'inscrire dans son programme. La question est ainsi plus réglée comme une affaire qu'il s'agit de dépolitiser.

De même, le Conseil national des femmes (CNF), un regroupement d'associations féminines, dont l'Amicale des élues municipales et des collectivités locales, qui conserve des liens avec les Républicains indépendants et centristes dans un esprit plutôt libéral, se prononce sur tous les dossiers chauds des années 60 : contraception, régime matrimoniaux, tout en conservant également une approche en termes d'égalité dans la complémentarité. Le CNF, qui, en raison de ses liens avec des centristes, aurait pu prendre un tournant vers le féminisme libéral, effectue finalement un virage conservateur, accentué au tournant des années 70. Ces divers positionnements en faveur de la contraception ne vont donc pas à l'encontre d'une vision traditionnelle de l'égalité. Il s'agit tout au plus de tenir compte d'une évolution particulière de la

⁴⁸⁴ Cité par CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 318.

⁴⁸⁵ Cf. Marylène VUILLE. « Le militantisme en faveur de l'accouchement sans douleur (ADS) ». Communication au colloque *Genre et militantisme*, Université de Lausanne, 26-27 novembre 2004. Site de l'Université de Lausanne, [En ligne]. <http://www.unil.ch/liege> (Page consulté le 1^{er} février 2005), p. 7. et p. 10 (sur l'absence d'autonomie de l'UFF par rapport au parti communiste dans le traitement de cette question).

⁴⁸⁶ MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL. *D'une révolte à l'autre. 25 ans d'histoire du Planning Familial*. Paris, Les éditions Tierce, 1982, p. 133.

vie des femmes, leur entrée dans le salariat, qui a des conséquences sur la qualité de leurs activités au foyer.

Toutefois, un clivage se manifeste dans les années 60 autour de la question du travail des femmes, entre ces associations, encore baignées par une vision traditionnelle, et des associations qui adoptent une approche plus libérale du féminisme. Il se constitue un pôle d'associations féministes libérales avec, plutôt lié à la gauche, la Ligue française pour le droit des femmes (LFDF), le mouvement Jeunes femmes et le Mouvement démocratique féminin (MDF). Ces associations dénoncent les limites de la réforme sur les régimes matrimoniaux. Contrairement à l'UFCS et l'UFF, qui sont satisfaites, elles critiquent l'article qui assure la pérennité du chef de famille et celui qui affirme que l'obligation d'assumer les charges du ménage pèse sur le mari, la contribution des femmes étant liée à leur activité au foyer (loi de 1965, article 214). Analysant la faible féminisation du politique comme leur acceptation « passive » « d'être considérées comme des citoyens de seconde zone »⁴⁸⁷, elles réclament aux hommes politiques de faire un effort pour une meilleure représentativité des femmes dans les partis. Ainsi, les associations demandent à De Gaulle, en 1966, de nommer des femmes dans le gouvernement, ainsi qu'en atteste une lettre signée collectivement par la Ligue française pour le droit des femmes, l'Association française des femmes diplômées d'Université (AFFDU), le MDF, l'UFCS, le CILAF, publiée dans *Le Monde* du 14 mai 1966.

Le MDF joue un rôle important dans la construction d'un discours, à gauche, sur la représentation politique des femmes. Politiquement très marquée socialiste (femmes de la CIR, comme Eyquem et Roudy, du Parti socialiste unifié (PSU), de la gauche radicale) il rassemble en réalité des femmes de tous les espaces de représentation politique avec des adhérentes provenant du milieu universitaire (Andrée Michel, Évelyne Sullerot, Madeleine Guilbert, Marguerite Schwab), du milieu de l'édition (Colette Audry) et du journalisme (Nicole Bernheim, *Le Monde*), avec des fonctionnaires (Marie-Thérèse Eyquem était inspectrice générale au ministère de la Jeunesse et des Sports) des syndicalistes (en particulier de la Confédération française démocratique du travail – CFDT avec Jeannette Laot et Aimée Jeantet) des personnalités du Planning familial (Cécile Goldet, cofondatrice du Planning) et du mouvement Jeunes femmes, tout en tissant des liens avec des jeunes associations plus novatrices et radicales (Anne Zelensky de Féminin masculin avenir). Plutôt un club de discussion, leurs analyses se retrouvent exprimées dans le mensuel *La femme du XXème siècle*, tiré à 3000 exemplaires. Dès les premières années se manifeste au MDF le souci de l'intégration des femmes dans la politique, avec l'organisation, par

⁴⁸⁷ Selon Andrée Lehmann présidente de la Ligue française pour le droit des femmes, citée par CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 312.

Yvette Roudy, de cours d'expression orale avec exposés et discussions « qui permettent aux militantes d'avoir plus « d'assurance » dans les milieux politiques »⁴⁸⁸. Dans cette conception en termes d'égalité des chances, il est finalement entendu que le but est d'adapter les femmes au système, les structures masculines du pouvoir étant ce qu'elles sont. On trouve donc là plutôt une approche libérale, semblable à celle de l'américaine Betty Friedan, d'ailleurs traduite en français par Yvette Roudy elle-même. À ce titre, ce mouvement est différent des autres associations féminines. Il se proclame ouvertement « féministe », réhabilitant le mouvement suffragiste décrié pour son militantisme politique et du coup, assure ce que Sylvie Chaperon appelle la « transmission » entre la vieille et la nouvelle génération⁴⁸⁹.

Enfin, notons que la position de la Ligue française pour le droit des femmes (LFDF), qui milite pour l'abrogation de la loi 1920, s'avère centrale dans le conflit autour de la question du travail des mères, un conflit important qui rejaillit ensuite sur la manière de poser la question de la promotion féminine en politique et dans la vie économique et sociale. En effet, à la Confédération générale des travailleurs (CGT), la commission féminine s'engage dans une politique de promotion des femmes à tous les niveaux ; leur campagne de 1964 porte sur « le temps de vivre »⁴⁹⁰ entre congé maternité, remboursement de congé, par la Sécurité sociale, pour enfant malade, congé sans solde, retraite à 55 ans, etc. Ces demandes sont également soutenues par des femmes présentes au Conseil économique et social (Gisèle Joannes) et représentent toute une politique d'allègements spécifiques pour les mères de famille qui « travaillent trop »⁴⁹¹. La LFDF dénonce cette politique et propose à la place des structures sociales allégeant le travail accompli non pas en dehors, mais à l'intérieur du foyer (crèches, hôpitaux d'enfants, horaires scolaires adaptés, enseignement ménager aux hommes). Elle rallie l'AFFDU, le CILAF et la CFDT, pour demander une audience au ministre du Travail. Ainsi, ces associations viennent perturber le régime traditionaliste dont le discours confine l'existence de solidarités féminines à la communauté des femmes, dans un espace privé qui leur appartiendrait en propre, les autorisant seulement à s'adresser les unes aux autres. Tout comme la FFQ au Québec, ces quelques associations françaises réunies pour s'adresser à l'État aspirent à briser un silence politique sur les intérêts liés au genre qui entretient le régime traditionaliste et auquel participe encore la majorité des regroupements féminins.

1.3. Illégitimité des femmes, ignorance des questions liées au genre dans l'espace administratif

⁴⁸⁸ CHARZAT, 1972 *op. cit.* p. 78.

⁴⁸⁹ CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 336.

⁴⁹⁰ CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 327.

⁴⁹¹ Selon le titre de *France-soir* du 7 mars 1965. Cf. Margaret MARUANI. *Les syndicats à l'épreuve du féminisme*. Paris, Syros, 1979, pp. 47 et suivantes.

Avant 1965, en France comme au Québec, aucune structure étatique n'est directement concernée par les enjeux que posent les femmes. Leur représentation politique passe par des députées et sénatrices conscientes des problèmes, comme par exemple en France, Marcelle Devaud, sénatrice sous la Quatrième République, députée sous la Cinquième, nommée représentante au Conseil économique et social, le seul organisme de représentation des associations, syndicats, patronats etc., où elle préside, entre autres, des groupes de travail sur la famille⁴⁹². Par ailleurs, la fonction publique est très peu féminisée. L'École nationale d'administration (ÉNA), principale filière de recrutement des cadres, comprend plus de 90% d'hommes. En 1976, il n'y a qu'une seule femme directrice d'administration centrale sur 138 (au ministère de la Coopération)⁴⁹³.

Dans la littérature, nous trouvons trois interprétations de la mise en place du Comité d'études et de liaison des problèmes du travail féminin, un organisme créé en 1965, sans budget propre ni autonomie vis-à-vis du ministère du Travail, qui n'a qu'un rôle consultatif, mais qui toutefois institutionnalise un lien entre l'administration et les associations féminines. Il est composé de représentantes des associations (9/14), des syndicats, des mouvements familiaux et il comprend 10 experts, des représentants des Caisses d'allocations familiales et de la Sécurité sociale, du patronat, du ministère du Travail. Le Comité fonctionne sur le modèle en réduction du Conseil économique et social⁴⁹⁴. Pour Sylvie Chaperon, le ministre entend ainsi régler le conflit entre associations féminines et syndicats au sujet de l'aménagement du travail des mères⁴⁹⁵, même si elle s'accorde avec Martine Lévy, pour considérer qu'il s'agit aussi de l'aboutissement du projet de Marcelle Devaud, élaboré suite à un voyage aux États-Unis, où elle découvre le Women' Bureau, qu'elle réclame aux gouvernements successifs pendant près de 10 ans. Selon Marcelle Devaud elle-même, il s'agit avant tout d'une faveur que le ministre lui accord personnellement⁴⁹⁶. Selon William Géraiche enfin, il s'agirait d'un dispositif institutionnel créé « en prévision de la campagne présidentielle »⁴⁹⁷. De ces trois interprétations, nous retiendrons que finalement, en 1965, l'absence de courroie de transmission entre les associations féminines et l'État apparaît comme un problème de régulation de la représentation politique des questions concernant les femmes. Toutefois, et sans doute en l'absence de turbulence politique et sociale en 1965, ce

⁴⁹² Victoria MAN. *Marcelle Devaud. Itinéraire exceptionnel d'une femme politique française*. Paris, Éditions Eulina Carvalho, 1997, p. 59.

⁴⁹³ Françoise GIROUD, Secrétariat d'État à la condition féminine. *Cent mesures pour les femmes. Projet pour les femmes 1976-1981, cahier 6*. Paris, La Documentation française, 1976, p. 204.

⁴⁹⁴ Selon GUÉRAICHE, 1999, *op. cit.*, p. 225.

⁴⁹⁵ CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 330.

⁴⁹⁶ Cf. MAN, 1997, *op. cit.*, p. 67.

⁴⁹⁷ GUÉRAICHE, 1999, *op. cit.*, p. 225.

Comité sans financement n'a pas d'impact particulier sur les politiques publiques, ni sur la persistance de l'administration française à ignorer les phénomènes d'inégalités sociales liées au sexe.

Au Québec non plus, il n'y a pas d'organisme chargé de s'occuper des problèmes soulevés par les femmes. Parmi les élites de la haute administration, les femmes sont quasiment absentes. Pourtant, l'État québécois se développe sur un modèle type d'État-providence, avec pour conséquence la multiplication du nombre de technocrates, qui passe d'un tiers à deux tiers des effectifs de l'administration entre 1964 et 1971⁴⁹⁸. La démocratisation de l'enseignement supérieur et la mixité à l'école créent un vivier de femmes instruites, généralement issues des classes moyennes urbaines, mais elles ne parviennent pas à profiter, comme leurs frères, de ce mouvement de bureaucratisation, qui offre dans les années 1965-70 des perspectives de carrières intéressantes et rémunératrices aux aînés du baby-boom⁴⁹⁹. On constate qu'« en 1975, 1,5% des cadres de la fonction publique du Québec étaient des femmes »⁵⁰⁰. Les chiffres pour les élites administratives sont même plutôt en recul dans les années 1960-70 avec le mouvement de laïcisation de l'État québécois, qui caractérise cette période de la Révolution tranquille. Par exemple, dans les hôpitaux, les directions, composées de conseils de religieuses, sont écartées au profit de cadres supérieurs masculins, puis de fonctionnaires⁵⁰¹. De même, suite au rapport Parent et à la Loi de 1964 qui fusionne les écoles de filles et de garçons, la direction des nouvelles écoles mixtes est confiée de préférence au directeur de l'école de garçons. La présence des femmes devient également illégitime avec la laïcisation des collèges et des institutions religieuses, et on ne les retrouve guère à la direction des écoles secondaires et des Cegeps nouvellement créés⁵⁰².

Par ailleurs, dans le domaine de la représentation des intérêts, le gouvernement du Québec, pendant la période de la Révolution tranquille, démocratise la gestion du politique par un recours plus massif aux commissions d'enquêtes, aux commissions parlementaires et aux audiences publiques. Les fonctionnaires réalisent beaucoup plus d'enquêtes et transmettent des quantités d'informations⁵⁰³. Ainsi le mouvement ouvrier, par l'intermédiaire des syndicats,

⁴⁹⁸ LINTEAU et alii., 1989, *op. cit.*, p. 694.

⁴⁹⁹ LINTEAU et alii., 1989, *op. cit.*, p. 426.

⁵⁰⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, pp. 321-322.

⁵⁰¹ Nicole LAURIN. « Le projet nationaliste gestionnaire. De l'hôpital des religieuses au système hospitalier de l'État ». Dans Mikhaël ELBAZ, Andrée FORTIN et Guy LAFOREST, dir. *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernité au Québec*. Sainte-Foy, Québec, et Paris, Presses de l'Université Laval / L'Harmattan, 1996, pp. 95-104. Voir également, Nicole LAURIN, Danielle JUTEAU et Lorraine DUCHESNE. *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*. Montréal, Le Jour, 1991.

⁵⁰² Diane LAMOUREUX. « Féminisme et modernisation ». *Canadian Woman Studies*, vol.20, n°2, p. 58 : « Quant aux administrations scolaires, elles restent largement dominées par les hommes. On peut même affirmer que la Révolution tranquille a représenté, à cet égard, une perte sèche pour les femmes ».

⁵⁰³ LINTEAU et alii., 1989, *op. cit.*, p. 696.

participe en tant que corps intermédiaire à des décisions de politique économique et sociale, pratiquant une « politique de présence⁵⁰⁴ ». Les associations féminines ne connaissent pas d'équivalent. D'une manière générale, les femmes sont quasi-absentes des groupes d'intérêts qui représentent diverses catégories socio-professionnelles ou culturelles de la population québécoise et leurs intérêts ne sont pas véritablement représentés au niveau collectif. Ainsi, au Québec comme en France, malgré la création du Comité du travail féminin, ignorance et illégitimité prédominent pour ce qui concerne les intérêts liés au genre et la présence des femmes dans la haute fonction publique.

I.4. Quelle place pour la critique du régime traditionaliste dans l'espace universitaire ?

Les Françaises et les Québécoises des années 60 vivent quotidiennement des transformations de leurs conditions économiques et sociales et éprouvent le besoin d'information et de connaissance sur leur situation collective. Cependant, dans les deux cas, elles sont très peu nombreuses parmi les intellectuels et universitaires et les travaux sur ce sujet font défaut. Cependant, de la même manière en France et au Québec, les quelques rares sociologues ou politologues féminines s'inquiètent de plus en plus de leur marginalisation dans les espaces électoral-partisan et administratif de représentation politique.

Au Canada, non sans le recours à des menaces de mobilisation des femmes à travers le pays⁵⁰⁵, la Commission royale d'enquête sur la condition féminine est créée le 16 février 1967, présidée par la journaliste Florence Bird, mais dirigée pour ses recherches par la sociologue québécoise Monique Bégin, co-fondatrice de la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Monique Bégin, dès 1966, s'inquiète des barrières que rencontrent les femmes pour participer à la vie politique, accusant l'éducation sexiste et la distribution des rôles parentaux⁵⁰⁶. La FFQ confie alors à Francine Depatie, professeure de science politique à l'Université de Montréal, la mission de réaliser une vaste enquête sur la participation politique et civique des femmes québécoises, recherche effectuée auprès de 2000 femmes dans tout le Québec et réalisée sous l'égide de la

⁵⁰⁴ Selon l'expression du syndicaliste Léo ROBACK. « Les formes historiques de politisation du syndicalisme ». Dans Gérard DION, dir. *La politisation des relations de travail: 33^{ème} congrès de relations industrielles*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, pp. 35-43, dont on trouve un extrait dans BOISMENU et alii., 1980, *op. cit.*, pp. 442-447.

⁵⁰⁵ Laura Sabia suggéra dans un quotidien ontarien l'éventuelle marche de femmes sur Ottawa pour appuyer cette demande et ce « scoop » aurait emporté la décision du gouvernement. Cf. COLLECTIF CLIO, 1982, *op. cit.*, p. 459.

⁵⁰⁶ Cf. Monique BÉGIN. « Perspectives d'intégration de la femme dans la société civile » (1966), intervention au colloque sur le centenaire du Code civil, Sherbrooke, Québec, Université de Sherbrooke, publiée par Micheline DUMONT et Louise TOUPIN. *La pensée féministe au Québec: anthologie 1900-1985*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2003, pp. 414 et suivantes.

Commission royale d'enquête, en étroite collaboration avec Monique Bégin⁵⁰⁷. Il s'agit de la première grande recherche réalisée au Québec sur les femmes. L'un des principaux résultats de cette enquête est d'établir l'insatisfaction et le pessimisme des Québécoises en matière de citoyenneté. Plus de 70% des personnes interrogées considèrent que les femmes n'ont pas toutes les chances qu'elles devraient avoir dans la société. Elles estiment à près de 40%, que jamais une femme ne deviendra chef du pays un jour et en même temps, une importante proportion affirme que « les femmes « devraient » s'occuper de politique autant que les hommes »⁵⁰⁸. L'auteure recommande de favoriser leur accès au monde du travail et de promouvoir leur intégration au niveau municipal, bien que sa recherche révèle que ce niveau politique les intéresse encore moins que les niveaux provincial et fédéral. Cette enquête établit également le faible degré d'intérêt des femmes pour la politique, leur sentiment d'incompétence et recommande d'éduquer les femmes à la vie civique, au niveau scolaire, en implantant tout d'abord une autre image de la femme « qui lui accorde un statut d'être humain avant celui de femme⁵⁰⁹ ». Les recommandations mettent donc de l'avant une évolution en douceur, un travail auprès des femmes d'incitation à prendre leur place en politique, mais en se fondant dans la norme identitaire masculine. Outre cette enquête, la Commission royale motive les femmes des diverses associations ou syndicats à s'interroger sur la place des femmes, sur leurs aspirations. Toutefois, soulignons que ces recherches demeurent en marge du système universitaire lui-même.

En France, les premiers travaux de sociologie mettant en évidence des inégalités hommes-femmes sont réalisés par des hommes. Sans doute en raison de la dynamique féminine d'après guerre dans l'espace électoral-partisan, en 1955, Maurice Duverger, Mattéi Dogan et Jacques Narbonne s'intéressent à la participation politique des femmes⁵¹⁰. Toutefois, leurs travaux ne s'attachent pas à comprendre les causes des différences qu'ils établissent, mais plutôt leurs conséquences, en particulier sur le vote conservateur des femmes. Il y a très peu de femmes dans l'université française. Au début des années 60, les premiers travaux « féministes » apparaissent, en particulier l'ouvrage *La condition de la Française aujourd'hui* d'Andrée Michel et Geneviève Texier (1964) et *Demain les femmes* d'Évelyne Sullerot (1965). L'image d'une France « en avance » par rapport aux Québécoises doit être nuancée à la lumière de certaines analyses⁵¹¹. Effectivement, à la Libération, le taux de féminisation du politique atteint un chiffre bien supérieur aux autres

⁵⁰⁷ Cf. la préface de la recherche de Francine DEPATIE, dir. *La participation politique des femmes du Québec. Études préparées pour la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Ottawa, Information Canada, 1971.

⁵⁰⁸ DEPATIE, 1971, *op. cit.*, p. 97 et p. 127.

⁵⁰⁹ DEPATIE, 1971, *op. cit.*, p. 131.

⁵¹⁰ Maurice DUVERGER. *La participation des femmes à la vie politique*. Paris, UNESCO, 1955 ; Mattéi DOGAN et Jacques NARBONNE. *Les Françaises face au comportement politique et à la condition sociale*. Paris, Armand Colin, 1955.

⁵¹¹ TARDY et SINEAU, 1993, *op. cit.*

pays ; les femmes mariées ont leur pleine capacité juridique (loi 1938 et 1942), l'égalité des sexes est reconnue par la constitution de 1946 et les abattements légaux sur les salaires féminins sont annulés ; le congé maternité est généralisé à toutes les salariées et les infrastructures de garde d'enfant sont remarquables pour la période : 20% en crèches à Paris, 60% des enfants de moins de 6 ans accueillis à l'école maternelle en 1959. Toutefois, en 1960, Andrée Michel dénonce ce qu'elle appelle une « dégradation du statut socio-économique et civique de la Française »⁵¹².

Dans le domaine du travail, la sociologue déplore que l'article 119 du traité de Rome représente un pas en arrière. Tandis qu'un arrêté de 1946 pose le principe d'égalité des salaires pour une même « qualification »⁵¹³, le traité de Rome de 1956 ne pose cette égalité que pour un « poste identique », alors que le nombre de postes identiques est dérisoire dans l'industrie⁵¹⁴. De surcroît, le traité prévoit la notion de « valeur égale » du salaire en fonction des coûts de production pour le patronat, « c'est-à-dire de retirer sur le salaire féminin ce qui est accordé à la femme sous forme de prestations familiales ou sociales »⁵¹⁵, une politique que l'État français lui-même s'empresse d'appliquer à ses fonctionnaires. Suite à l'entrée de la France dans le marché commun, l'écart des salaires entre les sexes augmente alors de 2% entre 1956 et 1959. En outre, Andrée Michel souligne l'absence de promotion féminine, à tort expliquée par la maternité ; elle estime que pour combler les aspirations des femmes à un travail salarié et à des promotions, il manque des structures d'accueil pour les enfants, une politique qui stagne car décriée par les natalistes.

Au niveau politique, Andrée Michel souligne l'affaiblissement de la participation des femmes à la vie politique : « Bel exemple de démocratie que celui qui est donné par un pays où la moitié mâle de la population décide du sort de l'autre moitié sans son concours ! »⁵¹⁶ Sur le plan juridique, elle remarque que les associations féminines considèrent le projet de régime matrimonial de 1960, qui instaure la « communauté des acquêts », comme une dégradation du statut juridique de la femme mariée. Cette loi sera finalement renvoyée par le Sénat à la Commission de la réforme civile⁵¹⁷ et réalisée en 1965, reflétant tout de même une « conception traditionnelle de la famille » qui identifie « les privilèges exorbitants du mari » avec « l'intérêt de la famille » et qui rejoint les images diffusées par les médias de la femme-enfant, subordonnée à

⁵¹² Andrée MICHEL. « La Française et le démocrate ». *La NEF*, cahier n°4, « La Française aujourd'hui », oct.-déc. 1960, pp. 20-36.

⁵¹³ Il s'agit d'une conception en termes de « parité des qualifications » présente dans les conventions Parodi signées en 1946.

⁵¹⁴ MICHEL, 1960, *op. cit.*, p. 24.

⁵¹⁵ MICHEL, 1960, *op. cit.*, p. 25.

⁵¹⁶ MICHEL, 1960, *op. cit.*, p. 26.

⁵¹⁷ CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 275.

l'homme et incapable d'occuper des fonctions qualifiées⁵¹⁸. La sociologue attribue cette dégradation à « un lot de mythes archaïques »⁵¹⁹, communs à une même génération d'hommes, de droite et de gauche, et à leur recul sur les enjeux de politique révolutionnaire. Beaucoup lue par les étudiantes, Andrée Michel représente à ce titre une universitaire féministe « pré-révolutionnaire », qui a un retentissement important. L'ouvrage *La condition de la Française aujourd'hui* d'Andrée Michel et Geneviève Texier (1964) est lu par les femmes du MDF dont elle est membre, et par de futures féministes du MLF⁵²⁰. Andrée Michel organise d'ailleurs en 1967 un séminaire avec ses lectrices intéressées. Finalement, les quelques chercheuses des espaces universitaires français et québécois ont en commun le fait d'exercer leur critique à la marge des universités, par exemple via leur participation personnelle aux associations féminines, à travers une enquête spéciale et commandée par les milieux associatifs au Québec, ou grâce à des séminaires organisés à part des cours universitaires officiels en France.

1.5. Le pouvoir des représentations traditionalistes dans l'espace médiatique

L'espace médiatique de représentation politique prend une place de plus en plus considérable dans la vie politique française et québécoise dans les années 60, notamment avec la popularisation de la télévision. Mais dans les deux cas, cet espace demeure peu féminisé et surtout, conforte la division sexuelle du travail entre hommes et femmes, une vision séparée des sphères, avec le politique pour les hommes (les émissions et journaux généraux) et le social-familial pour les femmes (les émissions et journaux féminins). Toutefois, cet espace s'intéresse aux questions liées au genre et contribue à les politiser, ce qui va à l'encontre des conceptions traditionalistes du politique.

En France, les médias relayent très bien le débat sur la contraception. Réagissant au succès de librairie des publications des médecins du Planning familial⁵²¹, des journaux féminins, comme par exemple *Marie-Claire*, sous la plume de la catholique Marcelle Auclair, changent d'orientation sur la contraception en 1960. Dissociant loi laïque et pratiques des croyantes, la journaliste critique l'inefficacité de la méthode Ogino et invite les femmes à demander

⁵¹⁸ Le texte finalement voté ne se distingue du premier que par la gestion par la femme de ses biens propres, auparavant confiée au mari ; pour le reste, il demeure « chef de famille », ce qui lui donne le droit de gérer le salaire de son épouse.

⁵¹⁹ MICHEL, 1960, *op. cit.*, p. 35.

⁵²⁰ Cf. Annie DE PISAN et Anne TRISTAN. *Histoires du MLF*. Paris, Calman-Lévy, 1977, pp. 32-33 : « Un livre sur les femmes, c'était rare. Il y avait longtemps que je n'avais pas lu un livre avec autant d'enthousiasme. Pas de doute, un livre féministe ! Depuis *Le deuxième sexe*, il ne s'était rien publié d'aussi radical ».

⁵²¹ Il s'agit des ouvrages de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, Henri Fabre et Catherine Valabrègue cités par CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 277.

l'abrogation de la loi de 1920⁵²². Françoise Giroud, qui, en 1965, se trouve co-directrice de l'hédomadaire *L'Express*, entre dans le comité d'honneur du Planning familial, aux côtés de Colette Audry. Simone de Beauvoir et des hommes journalistes, comme Gilles Martinet, directeur de *France-Observateur* s'engagent aussi derrière le Planning. Lors des élections présidentielles de 1965, près de 500 articles paraissent mensuellement, entre octobre 1965 et février 1966⁵²³. Par exemple, le quotidien *Paris Jour*, plutôt gaulliste, publie une enquête sur le contrôle des naissances, qui met en évidence le soutien des prix Nobel, l'ignorance sur les méthodes contraceptives, l'influence du Vatican sur la politique française à ce sujet, et publie un référendum qui plébiscite la contraception⁵²⁴. Toutefois, une étude des articles de presse publiés entre 1965 et 1968 démontre qu'il n'est pratiquement pas question des femmes ni de l'enfant, le débat se situant surtout sur le plan de la technique médicale et de la législation⁵²⁵.

Ce débat sur la contraception perce le monde de la télévision, les revues scientifiques comme *Esprit* et *La Nef*, et le cinéma (Claude Autant-Lara, 1965) tandis que *Le deuxième sexe* de Simone de Beauvoir connaît un regain d'intérêt⁵²⁶. Ce engouement pour le féminisme est complété par le développement de collection de livres pour les femmes sous la direction de Colette Audry (Gonthier, dès 1963) qui publie notamment : Andrée Michel, Geneviève Texier, *La condition de la Française d'aujourd'hui* (1964) ou encore la traduction de Betty Friedan, *The Feminine Mystique* par Yvette Roudy. Les éditions Fleurus créent alors la collection *Elle veut vivre*, codirigée par Évelyne Sullerot, professeure à l'Institut de presse en 1963, journaliste en 1966 et chargée de cours à Nanterre en 1967. Critique de *La presse féminine* (1963), son ouvrage *Demain les femmes* (1965) consacre sa notoriété et construit la figure de « la femme moderne » qui travaille, se cultive, contrôle sa fécondité, éduque ses enfants dans des familles égalitaires, une femme « agent de modernité ». Au sujet du politique, cette journaliste universitaire dénonce l'anti-féminisme des partis politiques et prône déjà un objectif de parité hommes-femmes : « si réellement on voulait intégrer les femmes dans la politique après des siècles de mise à l'écart, il faudrait leur réserver un siège sur deux partout, à tous les échelons. Voilà. Cela fait rire »⁵²⁷. Ici encore, il est surtout question d'intégration et d'adaptation des femmes au monde moderne. Toutefois, ce féminisme libéral, teinté de culturalisme, revendique l'appellation « féminisme », ce qui n'est pas rien, étant donnée l'image négative entretenue tout au long de l'après-guerre sur la génération des féministes

⁵²² CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 285.

⁵²³ CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 315.

⁵²⁴ MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, 1982, *op. cit.*, p. 137.

⁵²⁵ MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, 1982, *op. cit.*, p. 141.

⁵²⁶ CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 291.

⁵²⁷ Évelyne SULLEROT. *Demain les femmes*. Paris et Genève, Laffont /Gonthier, 1965, p. 194.

« suffragettes »⁵²⁸, sans doute faute de connaissances (l'histoire de la première vague féministe demeurerait à écrire), et du fait que la majorité des suffragettes sont décédées.

Ce renouveau du féminisme s'appuie sur le vent de liberté qui souffle en France, tant dans le cinéma, avec la figure de Brigitte Bardot, mi-femme-objet, mi-femme-libérée, que dans les magazines féminins, où la mode évolue vers le tailleur pantalon et la mini-jupe (1965), même si elle continue de représenter les femmes sous la figure de l'épouse séduisante et de la ménagère⁵²⁹. Par ailleurs, à la télévision française, une institution sous la tutelle du ministre de l'Information, Éliane Victor, secrétaire générale de l'émission d'information *Cinq colonnes à la Une*, proche de Colette Audry, entend « s'adresser aux femmes en tant qu'êtres responsables et adultes ». Entre 1964 et 1973, elle produit la série d'émissions *Les femmes aussi*, 73 documentaires diffusés à une heure de grande écoute, amplement commentés par la presse écrite, sur la situation des femmes, leurs difficultés, leurs aspirations, leur vie de famille, dans lesquels des femmes ordinaires comme des sociologues s'expriment librement⁵³⁰. De même à la radio, Mémie Grégoire sur RTL (2 500 000 auditeurs en 1967) traite des questions de contraception, de plaisir sexuel, etc. (Mémie Grégoire, *Telle que je suis*, *Les cris de la vie*). Cette journaliste radio, qui est également rédactrice au magazine *Elle*, participe du rejet de la figure de la mère au foyer. Toutefois, si l'enjeu est d'« éliminer les anciennes images »⁵³¹ on demande aux femmes de faire cet effort « sur plusieurs générations ». À aucun moment on ne s'adresse aux hommes, on ne discute de leur rôle dans le maintien du système, on ne conçoit la question sous forme systémique... D'ailleurs, en 1965 dans l'ouvrage *Métier de femme*, Mémie Grégoire s'oppose à Simone de Beauvoir et aux beauvoiriennes sur l'identité. La différence des sexes et la maternité s'inscriraient dans une nature, une constitution fondamentale, dont même la psychanalyse ne pourrait venir à bout⁵³².

Au Québec, l'espace médiatique domine la vie politique. De nombreuses figures politiques des années 70 émergent de ces milieux, comme René Lévesque (PQ) ou Claude Ryan (PLQ). Cet espace est prédominé par la radio et la télévision, car au Québec, l'illettrisme est encore fréquent dans les années 60 et les journaux connaissent une chute de leurs tirages dans les

⁵²⁸ Cf. par exemple le témoignage d'Anne Zelensky dans DE PISAN et TRISTAN, 1977, *op. cit.*, p. 34 : « Féministe était un mot « injurieux », hier comme aujourd'hui, « laide et féministe », ça va ensemble pour eux ».

⁵²⁹ Cf. Dominique VEILLON. « Corps, beauté, mode et modes de vie : du « plaire au plaisir » à travers les magazines féminins (1958-1975) ». Dans Geneviève DREYFUS-ARMAND, Robert FRANK, Marie-Françoise LÉVY, et alii., dir. *Les années 68 : le temps de la contestation*. Paris, Complexe, 2000, pp. 161-177.

⁵³⁰ Cf. Marie-Françoise LÉVY. « Les femmes du temps présent à la télévision (1960-1975) ». Dans DREYFUS-ARMAND et alii., 2000, *op. cit.*, pp. 199-216.

⁵³¹ Selon Colette Audry, citée par CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 299.

⁵³² Cf. CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 338.

années 1960-80⁵³³, ce qui en fait un média relativement marginal et élitiste (comme le quotidien *Le Devoir*). Le principal magazine féminin, *Châtelaine*, qui est également un magazine de la presse féminine canadienne anglaise, commence dans les années 60 à poser la question de l'accès des femmes à la vie politique, économique et sociale. La littérature québécoise est en pleine expansion, mais elle s'adresse à un public lettré et ce n'est que par sa transposition à la télévision qu'elle atteint l'ensemble de la population. En particulier, la chaîne publique de télévision *Radio Canada*, pendant les années 60, développe sa vocation culturelle par la diffusion de débats, de pièces de théâtres qui font la promotion à la fois de l'idée de l'indépendance du Québec et de celle des femmes. Au théâtre, Marcel Dubé met en scène des personnages féminins « en quête d'affirmation et d'indépendance, contestant l'autorité mâle et rêvant de quitter le clan familial pour se réaliser pleinement »⁵³⁴. Michel Tremblay de son côté, diffuse par ses personnages des discours indépendantistes, mettant en scène l'enfermement que connaissent en particulier les femmes, dans un Québec en résistance, fermé sur lui-même et exprimant la révolte⁵³⁵. *Radio Canada* offre une tribune exceptionnelle à ces œuvres, imposant le changement aux masses populaires⁵³⁶. Sa contribution à l'ébullition culturelle des années 60 conduit la chaîne à faire de Lise Payette une animatrice « vedette ». Elle anime dès 1964 l'émission *Place aux femmes*, le « premier magazine féministe de Radio-Canada ». Il s'agit d'une émission quotidienne d'une heure, tous les matins, dans laquelle elle interroge des femmes ordinaires sur des sujets autour des relations entre les femmes et les hommes. De 1970 à 1975, Lise Payette anime trois autres émissions également à succès, *Studio 11*, *Appelez-moi Lise* et *Lise Lib*⁵³⁷. Elle sera en 1976 la seule femme du gouvernement péquiste de René Lévesque.

De même qu'en France, au Québec, des femmes journalistes s'engagent dans des associations féminines. Tel est le cas par exemple, de Judith Jasmin, journaliste à la radio et la télévision, grande reporter qui fait figure de modèle de la femme active. Elle est membre de la Voix des femmes et on l'invite régulièrement à prendre la parole sur le pacifisme. Solange Chaput-Rolland, également membre de la Voix des Femmes, intervient régulièrement dans la vie politique, de même que Colette Beauchamp, membre du premier conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et future auteure d'un ouvrage très médiatisé qui dénonce le « silence des médias » sur les femmes⁵³⁸. Il faut dire que les hommes leur dénie

⁵³³ Cf. Gérard LORRIOT. *La démocratie au Québec. Origines, structures et dynamique*. Ville Mont-Royal, Québec, Décarie Éditeur, 1998, p. 129.

⁵³⁴ Cf. Lorraine PINTAL. « De l'autre côté de la cuisine, le Québec s'ouvre sur le monde ». Dans BÉLANGER, COMEAU et MÉTIVIER, 2000, *op. cit.*, p. 263.

⁵³⁵ PINTAL, 2000, *op. cit.*, p. 264.

⁵³⁶ PINTAL, 2000, *op. cit.*, p. 265.

⁵³⁷ Cf. pour plus de détails le dossier : « Enfin, Lise Payette ». *La vie en rose*, n° 26, mai 1985, pp. 22 à 29 et pp. 57-58.

⁵³⁸ Colette BEAUCHAMP. *Le silence des médias*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1987.

plupart du temps la légitimité de s'exprimer sur la politique, ainsi qu'en témoigne Solange Chaput-Rolland qui s'insurge contre le déni de la parole de la Voix des femmes par la revue *Maintenant*. Au texte qui déclare ironiquement, « *Maintenant* écoute délicieusement la Voix des femmes ...voilà que nos sœurs se mêlent d'être la cause de la paix » elle répond « il me semble que vous nous aideriez grandement si vous nous écoutiez un peu moins délicieusement et un peu plus gravement ! »⁵³⁹. La place des femmes dans l'univers médiatique demeure précaire. Les femmes mariées, par exemple, doivent quitter la profession. Par ailleurs, « le vrai défi pour les pionnières de l'époque était d'aborder l'information générale, hors du ghetto des femmes au foyer, des pages dites féminines et du courrier du cœur »⁵⁴⁰. Dans ce contexte, Françoise Côté représente l'une des rares journalistes à qui l'on confie des sujets de politique générale (avec Armande Saint-Jean qui intervient pour *Radio-Canada* sur les affaires publiques). Fondatrice du Syndicat des journalistes du *Soleil* (un quotidien) en 1954, Françoise Côté obtient pour les femmes « à travail égal, salaire égal » (au lieu d'un tiers de moins que les hommes) mais contrairement à ses collègues masculins, elle est licenciée en 1956 pour ses activités syndicales⁵⁴¹. Elle devient alors pigiste « avant l'avènement de la pige »⁵⁴², travaille tantôt dans *Le Soleil*, tantôt à *La Presse*, ou pour l'Agence presse canadienne et *Radio-Canada*.

Ainsi autant en France qu'au Québec, une même tentative d'interrogation du maintien d'inégalités liées au genre émerge, mais demeure contrainte par des régimes traditionalistes de représentation politique. Ces régimes ne permettent aux femmes de s'exprimer qu'en marge des espaces politique, associatif et syndical, administratif, universitaire et médiatique, toujours dans l'optique de ne s'adresser qu'aux autres femmes, comme si elles appartenaient à une sphère à part, dans laquelle leurs liens, supposés naturels, reposent sur le partage d'un même destin parental. C'est donc dans ce contexte de fortes similarités en ce qui concerne la configuration institutionnelle genrée en France et au Québec qu'apparaissent des turbulences politiques et sociales susceptibles d'autoriser des changements de régime. Or, comme nous verrons dans la prochaine partie, ces turbulences, bien que trouvant leurs origines et leurs discours dans un contexte idéologique comparable, interpellent les acteurs des espaces pluriels de représentation politique de manière fort différente.

⁵³⁹ Solange CHAPUT-ROLLAND. « La voix des femmes écrit » (1963). Dans DUMONT et TUPIN, 2003, *op. cit.*, p. 409.

⁵⁴⁰ Michel ROY et Gilles LESAGE. « La mort d'une journaliste valeureuse ». *Le Devoir* du lundi 15 novembre 2004.

⁵⁴¹ Cf. « Histoire du syndicat ». *Site du Syndicat de la rédaction du Soleil*, [En ligne]. <http://www.lesrs.org/histoire.html> (Page consultée le 27 avril 2005).

⁵⁴² ROY et LESAGE, 2004, *op. cit.*

II. Turbulences politiques et sociales au tournant des années 70 : des réactions divergentes dans les milieux politiques français et québécois

La fin des années 60 constitue une période de turbulence et de contestation internationale des régimes politiques, qui repose sur la notion d'anti-impérialisme et de libération (individuelle ou collective), avec ses figures héroïques mythiques de la résistance et de la révolution, Fidel Castro, « le Che » et Mao. D'une manière générale, dans les pays occidentaux, la croissance démographique et économique, l'exode rural, le développement de sociétés de consommation représentent les conditions semblables d'apparition de ces mouvements contestataires, composés surtout des jeunes du baby boom, qui focalisent sur des causes sociales ou politiques variées : la paix (en particulier avec la guerre du Vietnam), l'écologie, le racisme, la libération des mœurs, etc. Cependant, ces turbulences prennent des formes très différentes en France et au Québec, qui orientent et structurent ensuite la manière dont les autorités réagissent et dont les enjeux sont posés. En France, la contestation étudiante de mai 68 focalise sur la libération individuelle, via les notions de révolution culturelle et de libération sexuelle, perdant de vue ce qui aurait pu représenter un véritable projet politique de prise de pouvoir⁵⁴³ tandis qu'au Québec, l'automne 1968 connaît des contestations étudiantes qui s'appuient sur le « nouveau » nationalisme québécois et son projet collectif d'indépendance⁵⁴⁴.

II. 1. Une turbulence politique qui prend des proportions différentes en France et au Québec

En France, en avril 1968, suite aux élections de 1967 qui confirment la stabilisation du régime présidentiel, la vie politique française est sereine. L'éditorialiste, Pierre Viansson-Ponté, dans *Le Monde* du 15 mars, s'inquiète même que « les Français ne participent ni de près ni de loin aux grandes convulsions qui secouent le monde. La jeunesse s'ennuie... À la limite, cela s'est vu, un pays peut aussi périr d'ennui »⁵⁴⁵. La paix est nouvelle pour les Français, qui finissent leurs guerres coloniales en 1962, et elle facilite la stabilisation institutionnelle. Cette stabilité cache en fait plusieurs malaises. Le processus d'urbanisation fait émerger l'anonymat dans les grandes villes ; le progrès technique et la croissance conduisent à une uniformisation des modes de vie des

⁵⁴³ Comme le souligne Bernard Brillant, les relations entre contestation, (comme subversion des pouvoirs) et révolution, (comme instrumentalisation des mouvements de contestation pour prendre le pouvoir), sont ambiguës dans le mouvement de mai 68 et prêtent à des interprétations variées qui vont de l'optimisme d'Alain Touraine, voyant dans la contestation un courant du communisme utopique autogestionnaire, à une compréhension nihiliste de la contestation comme but en soi. Cf. Bernard BRILLANT. « La contestation dans tous ses états ». Dans DREYFUS-ARMAND et alii., 2000, *op. cit.*, pp. 99-115.

⁵⁴⁴ LINTEAU et alii., 1989, *op. cit.*, p. 426.

⁵⁴⁵ Pierre VIANSSON-PONTÉ. « Quand la France s'ennuie ». *Le Monde* du 15 mars 1968. Cité par Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL et Fernand TERROU, dir. *Histoire générale de la presse française, Tome V : de 1958 à nos jours*. Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 191.

diverses classes sociales et la révolution prolétarienne est entrée dans la mythologie, avec les pratiques syndicales de paritarisme et l'idée au PC d'un « passage pacifique au socialisme »⁵⁴⁶. Les trotskistes de l'Organisation communiste internationaliste (OCI) déplorent alors la transformation de la classe ouvrière et sa dépolitisation, « rendant problématique un projet révolutionnaire »⁵⁴⁷.

L'université française, en 1968, n'apparaît plus autant comme un espace de construction du politique que dans les années 50, période qui a connu les mobilisations étudiantes contre la guerre d'Algérie. Ses problèmes sont des problèmes sociaux, de croissance démographique, d'adaptation au développement économique (les débouchés professionnels se réduisent pour l'élite formée dans la culture humaniste classique) et au développement humain (passivité d'étudiants en demande d'autonomie intellectuelle). Comme le souligne Alain Touraine, le mouvement contestataire de mai représente avant tout une réaction à l'archaïsme des institutions et à la difficulté de les transformer⁵⁴⁸. À ce titre Nanterre, université nouvelle, ghetto intellectuel au milieu d'un bidonville, représente un lieu de tentative de changement insatisfaisante, malgré des pratiques pédagogiques originales (comme les discussions avec les étudiants). Toutefois, la présence de professeurs de sociologie et de philosophie dont l'importance intellectuelle ne cesse de croître dans les années 70, Paul Ricoeur, Alain Touraine, Henri Lefebvre, n'est pas sans lien avec le fait que le soulèvement de mai 68 parte de Nanterre.

Le mouvement de révolte étudiante débute alors en mars 1967 sur un problème de liberté de relations hommes-femmes. Les garçons de Nanterre envahissent la résidence universitaire des filles et revendiquent la liberté sexuelle. Leur répertoire d'action collective se fonde sur l'humour, la dérision et la provocation par des paroles et par le rejet systématique de l'autorité. La sexualité représente le maître mot de mai 68 en France, sa répression constituant le symbole d'une société traditionaliste, baignée d'un discours catholique qui éloigne l'individu et la nature, l'homme et la femme, pour mieux asseoir son autorité. L'un des groupes dont l'influence est importante sur les anarchistes de Nanterre à l'origine du mouvement est le groupe des situationnistes⁵⁴⁹.

L'Internationale situationniste de 1957 trouve son origine dans un mouvement artistique, et se développe politiquement au cours des années 60. Les situationnistes sont les premiers à fomenter des soulèvements étudiants en France (Strasbourg, 1967, mouvement du 22 mars 67) et

⁵⁴⁶ Cf. Jean-Pierre LE GOFF. *Mai 68, l'héritage impossible*. Paris, La découverte, 1998, p. 27.

⁵⁴⁷ LE GOFF, 1998, *op. cit.*, p. 28.

⁵⁴⁸ Alain TOURAINE. *Le mouvement de mai ou le communisme utopique*. Paris, Le Livre de poche, 1998 (1^{ère} éd. 1968), p. 41.

⁵⁴⁹ Marie-Claire LAVABRE et Henri REY. *Les mouvements de 1968*. Paris, Casterman, Giunti, XX^e siècle, 1998, p. 32.

ils sont les « auteurs anonymes de la quasi-totalité des graffiti »⁵⁵⁰. Dans leur théorie, « la compréhension de ce monde ne peut se fonder que sur la contestation, (...) contestation de la totalité ». La critique porte sur de nouvelles formes d'aliénation apparues dans la société de consommation, une « société spectaculaire-marchande »⁵⁵¹ et sur la bureaucratie, dotée d'un pouvoir de gestion « totalitaire » des conditions d'existence. Oppressé par la bureaucratie, l'homme moderne est aussi aliéné par le travail, la consommation, les loisirs, la culture, devenue marchandise et spectacle, par l'espace de vie, l'urbanisme consacrant l'atomisation des travailleurs et le repli sur la cellule familiale. Les médias (information, propagande, publicité, divertissements, audiovisuel) sont spécialement dénoncés comme lieu d'aliénation idéologique, fabricant les modèles de vie dominant, le « nouvel opium du peuple » destiné à masquer la division en classes sociales antagonistes⁵⁵². Rejetant la révolution de type communiste, accusant le Parti communiste et les syndicats de représenter des outils d'intégration des ouvriers dans le monde moderne, ils manifestent par ailleurs un anti-cléricalisme intense, soulignant les liens entre le pouvoir politique et le Vatican. Réinventer la révolution, c'est alors unir le nouveau prolétariat, défini comme « l'ensemble des personnes n'ayant aucun contrôle ou pouvoir sur l'emploi de leur vie »⁵⁵³ contre la dictature du consommable, et vivre la révolution comme un dépassement de l'art, la poésie et la créativité, en réalisant une « immense fête ». Cette révolution, conçue comme celle « d'une transformation radicale de la vie quotidienne » et comme « fête » et « poésie », est la même que celle que l'on retrouve dans le mouvement féministe des années 70.

Par ailleurs, le registre discursif des révoltés est également autogestionnaire. L'idée d'autogestion, étendue à toute la production et à tous les aspects de la vie sociale rencontre un franc succès dans les milieux étudiants. La fonction de l'État se résumant à la défense des privilèges des classes dirigeantes, le modèle de remplacement est le modèle gramscien des conseils ouvriers, formant un pouvoir opposé à l'État bourgeois⁵⁵⁴. Ainsi, le prolétariat représente toujours la seule classe sociale ouvrière. La démocratie directe et permanente est proposée comme modèle, opposé à toute forme de délégation et d'institutionnalisation. De ce fait, toute organisation est suspectée de récupération, de manipulation, d'oppression⁵⁵⁵. Sur le plan du lien politique, ce sont d'ailleurs toutes sortes de rapport d'autorité et de dépendance qui sont définis en tant que

⁵⁵⁰ Pascal DUMONTIER. *Les situationnistes et mai 68. Théorie et pratique de la révolution (1966-1972)*. Paris, Gérard Lebovi, 1990, p. 119.

⁵⁵¹ Ainsi que le dénonce en 1967, Guy-Ernest DEBORD. *La société du spectacle*. Paris, Buchet-Chastel Éditeur, 1967.

⁵⁵² Pascal ORY. « Une révolution culturelle ? », Dans DREYFUS-ARMAND et alii., 2000, *op. cit.*, pp. 219-224 en particulier la page 223 sur les situationnistes.

⁵⁵³ DUMONTIER, 1990, *op. cit.*, p. 52.

⁵⁵⁴ Sur le modèle des usines de Turin, observées par Gramsci en 1920. Cf. LAVABRE et REY, 1998, *op. cit.*, p. 33.

⁵⁵⁵ LE GOFF, 1998, *op. cit.*, p. 81.

rapports d'aliénation⁵⁵⁶. Si cette conception touche en particulier le rapport familial et à l'enfant, elle déborde aussi sur d'autres situations, comme le militantisme, ses logiques de dévouement et de sacrifice : « être responsable et penser politiquement appartient à tous »⁵⁵⁷. Enfin, sur le plan social, le leitmotiv est celui de l'autonomie. Il s'agit de mettre la société au service de l'individu et de son épanouissement, se prendre en main soi-même sur tous les plans et ne plus jamais déléguer ses pouvoirs, car la révolution passe par la transformation des rapports entre les individus, ici et maintenant.

Il va de soi que cette conception culturelle de la révolution rejoint difficilement la conception politique de la révolution des communistes. La jonction entre le mouvement étudiant et le mouvement ouvrier, dans le courant du mois de mai, est plus stratégique qu'idéologique. Le PC et la CGT qualifient d'ailleurs l'autogestion de « formule creuse ». Le Parti communiste manifeste une « faible perméabilité à l'événement »⁵⁵⁸, même si ses alliances antérieures avec le mouvement syndical lui permet de donner l'illusion de participation ; de même, les socialistes se replient sur la dénonciation du gauchisme et de l'anarchisme du mouvement contestataire pour qualifier les étudiants de révolutionnaires bourgeois et ridiculiser leurs aspirations politiques : « méli-mélo simili-marxiste, salmigondis, cafouillage. Du Poujade savant », voilà le verdict de François Mitterrand⁵⁵⁹. Du côté des autorités, la première réaction des dirigeants français est une réaction sécuritaire. Le ministre de l'intérieur, Raymond Marcellin, du fait de la simultanéité des soulèvements étudiants dans les pays occidentaux en 1968, analyse les événements en termes de complot international, orchestré par la Chine ou la Russie. Toute sa politique repose la répression policière, qui va de bavures en bavures entre 1968 et 1971, jusqu'à la dissolution des groupes d'extrême-gauche, la loi « anti-casseurs » et l'expulsion des étrangers, pour raison « d'urgence absolue »⁵⁶⁰. Même s'il y a deux écoles à droite, l'une qui refuse les concessions, l'autre qui va vers l'ouverture et les réformes, c'est le rétablissement de l'ordre qui prédomine⁵⁶¹. Fort heureusement, cette politique est limitée par des institutions de la Cinquième République qui font les preuves de leur efficacité juridique⁵⁶².

⁵⁵⁶ LE GOFF, 1998, *op. cit.*, p. 79.

⁵⁵⁷ COMITÉ D'ACTION RÉVOLUTIONNAIRE OUVRIERS-ÉTUUDIANTS. (Sorbonne, 7 juin 1968) *Quelle université ? Quelle société ?* Cité par LE GOFF, 1998, *op. cit.*, p. 79.

⁵⁵⁸ Danielle TARTAKOWSKY. « Le PCF en mai-juin 68 ». Dans René MOURIAUX, Annick PERCHERON, Antoine PROST et Danielle TARTAKOWSKY, dir. 1968. *Exploration du mal français. Tome 2 : Acteurs*. Paris, L'Harmattan, 1992, p. 161.

⁵⁵⁹ François MITTERRAND. *Ma part de vérité*. Paris, Fayard, 1969, p. 24. Sur l'attitude des socialistes, cf. Marc SADOUN. « Un processus fermé : les socialistes de la FGDS en mai 68 ». Dans MOURIAUX et alii., 1992, *op. cit.*, pp. 164-177.

⁵⁶⁰ LE GOFF, 1998, *op. cit.*, p. 185.

⁵⁶¹ Cf. René RÉMOND. « La droite en mai-juin 68 ». Dans MOURIAUX et alii., *op. cit.*, pp. 217-228.

⁵⁶² Par exemple, la loi limitant la liberté d'association est rejetée par le Conseil constitutionnel, et l'arrestation des responsables des organisations révolutionnaires se trouve sans fondement juridique. LE GOFF, 1998, *op. cit.*, p. 185.

Finalement, la question des institutions et du politique ne fait pas long feu. Même si le texte de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), de 1966 intitulé « De la misère en milieu étudiant », dénonce le système universitaire et l'absence de soutien financier à sa démocratisation, au bout du compte, « les controverses touchant aux institutions ont occupé une très petite place »⁵⁶³. Les contestataires s'opposent plus à De Gaulle et à la personnalisation du pouvoir qu'aux institutions de la Cinquième République. La contestation est canalisée, dès le 30 mai, lorsque les étudiants acceptent les structures paritaires dans l'Université, qui donnent une place égale aux étudiants, aux professeurs et au personnel administratif⁵⁶⁴. Ainsi, c'est la stabilité du régime de représentation politique général qui se confirme après les événements de mai 1968. Les réformes engagées se caractérisent par un grand conservatisme et les résultats politiques ne sont absolument pas à la hauteur de la mobilisation. Les accords de Grenelle représentent un minimum pour les salariés en grève ; la réforme régionale et sénatoriale ne correspond pas du tout à l'aspiration des étudiants à une démocratie décentralisée, directe et plus proche des citoyens. Seule la loi d'orientation de l'enseignement supérieur d'Edgar Faure, votée en septembre 1970, semble plus proche des revendications de mai, de par la modification du fonctionnement des universités. Par exemple, elle crée les unités d'enseignement et de recherche gérés par des conseils élus, représentant tous ceux qui travaillent dans l'université, y compris les étudiants. Les universités acquièrent leur autonomie en matière de programme et de pédagogie. Qualifiée de « démagogique » par les députés gaullistes (qui la voteront quand même), la réforme voit se créer dans sa lignée, l'université expérimentale de Vincennes-Paris 8, ouverte aux non bacheliers et aux salariés. Pôle de la contestation réunissant étudiants et enseignants gauchistes, cette université abolit les examens, pratique la pluridisciplinarité et met l'accent sur le travail de groupe. Toutefois, cette université sera entièrement démolie en 1979, masquant ainsi toute trace de ces concessions du régime aux idéaux de mai⁵⁶⁵.

Cette crise politique consolide plutôt les institutions de la V^e République et le consensus national. Le référendum sur le Sénat est rejeté et la continuité politique du gaullisme est assurée par Georges Pompidou, le Premier ministre pendant la crise de mai, élu président en 1969, suite à la démission du général de Gaulle. Comme le souligne René Rémond, la droite française sort renforcée et refait son unité⁵⁶⁶. La question de la représentation politique est posée par les étudiants comme un problème de démocratie, mais traitée comme une question générationnelle, réglée plus tard, avec l'abaissement de la majorité et du droit de vote à 18 ans. Les gouvernements

⁵⁶³ Jean- François SIRINELLI. « Une France en mutation ». Dans DREYFUS-ARMAND, 2000, *op. cit.*, p. 473.

⁵⁶⁴ Cf. Jean-Philippe LEGOIS, Alain MONCHABON et Robi MORDER. « Le mouvement étudiant et l'Université : entre réforme et révolution (1964-1976) ». Dans DREYFUS-ARMAND, 2000, *op. cit.*, pp. 281-298.

⁵⁶⁵ Comme nous l'a décrit en entrevue Monique DENTAL, entretien du 13 décembre 2004.

⁵⁶⁶ RÉMOND, 1992, *op. cit.*, p. 217.

successifs normalisent la situation en traitant les problèmes un à un, de manière sectorielle. Le registre discursif révolutionnaire est ainsi discrédité au profit d'un discours apaisant, entretenu par la peur du terrorisme qui touche les pays voisins, l'Allemagne et l'Italie. D'ailleurs, le terrorisme d'extrême-gauche ne touche pas la France et le potentiel le plus révolutionnaire se reconvertit rapidement, notamment en journalisme politique⁵⁶⁷. Les questions soulevées par les étudiants touchant plus la société que le politique, les autorités peuvent finalement se dédouaner et intégrer à la marge les quelques demandes d'intervention de l'État-providence.

Au Québec, à la différence de la France, le climat contestataire précède les grandes manifestations étudiantes de l'automne 1968 ce qui fait qu'on ne peut parler de « coup de tonnerre brutal dans un ciel serein ». Les gouvernements successifs ont affaire à deux types d'agitations contestataires, l'agitation syndicale et la contestation nationaliste, les deux se rejoignant en 1967-68. Le mouvement syndical, jusqu'en 1964, est partie prenante des activités de l'État, qui légifère sur le droit de grève (1961) et le code du travail (1964) lequel donne, entre autres, des droits syndicaux aux fonctionnaires. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) double ses effectifs entre 1961 et 1966, avec 40% de fonctionnaires et son président devient même ministre du cabinet Libéral du gouvernement fédéral⁵⁶⁸. Toutefois, cette liberté nouvelle facilite la montée des revendications ouvrières. Les grèves se multiplient dans tous les secteurs, en particulier dans les hôpitaux (1964 et 1966), chez les enseignants, dans les transports, le bâtiment, dans la presse. Le gouvernement ne gère pas toujours au mieux ces contestations. Par exemple, la grève des journalistes de *La Presse* se solde par le congédiement de son rédacteur en chef, attestant des liens étroits entre le Parti libéral du Québec et la direction de ce grand journal de presse francophone. De surcroît, en octobre 1964, le gouvernement Libéral et ses policiers, lors du « samedi de la matraque », s'attaque aux journalistes, au moment de la visite ratée de la reine Élisabeth, à Québec. Les syndicats de presse se radicalisent. En 1967, les dirigeants du syndicat des enseignants sont emprisonnés, pour ne pas s'être soumis à l'injonction de reprendre le travail. Les recours à des lois d'exception se multiplient et s'accroissent jusqu'en 1972, retirant, de fait, aux syndicats, le droit de grève accordé au début des années 60. Ainsi en 1967 un front commun des centrales syndicales, CSN, FTQ (Fédération des travailleurs du Québec), CIC (Centrale des enseignants) et la Centrale des étudiants se constitue. Mais il est divisé par les débats autour de

⁵⁶⁷ Selon Élisabeth Roudinesco cette reconversion serait à imputer à Jean-Paul Sartre et Jacques Lacan, l'un par son rôle de journaliste apaisant les tensions dans la gauche prolétarienne (le quotidien *Libération*), l'autre par son rôle de psychanalyste pour nombre de révolutionnaires maoïstes. Cf. Élisabeth ROUDINESCO. *Jacques Lacan. Esquisse d'une vie, histoire d'un système de pensée*. Paris, Fayard, 1993, p. 446.

⁵⁶⁸ Hélène DAVID. « L'état des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967 ». *Sociologie et sociétés* vol.7, n°2, 1975, [En ligne]. <http://www.erudit.org/revue/socsoc/1975/v7/n2/001171ar.html> (page consultée le 27 avril 2005)

l'indépendance du Québec. La FTQ cherche à s'autonomiser du Canada, tout en demeurant attaché politiquement au Nouveau parti démocratique (NPD, le parti fédéral de tendance socialiste), et la CIC demeure attachée à une gestion fédérale de son secteur⁵⁶⁹ alors que la CSN et la centrale des étudiants sont largement influencés par la montée des débats nationalistes, par les colloques et les éditoriaux des grands journaux qui remettent en question les institutions.

La montée du mouvement contestataire nationaliste est non seulement liée aux guerres de décolonisation qui font l'actualité des années 50, mais aussi au registre discursif des automatistes, qui fait écho à celui des situationnistes en France. En effet, en 1948, des artistes du Québec, regroupés sous le nom d'automatistes, signent le manifeste « Refus global », rédigé par Borduas. Il s'agit d'un mouvement de colère et de révolte des artistes réclamant la liberté dans l'art, comme chez les situationnistes en France. Ils aspirent à la liberté d'agir, de créer, de penser et d'ouvrir le Québec sur le monde en abolissant les frontières et en se donnant tous les pouvoirs, y compris celui de rêver une société idéale et utopique⁵⁷⁰. Ce faisant, ils dénoncent la censure et l'oppression qu'exercent les pouvoirs politiques et religieux. Le fédéralisme canadien est considéré comme relevant d'un colonialisme pour les Québécois francophones ; les autorités religieuses catholiques sont accusées d'autoritarisme et de maintien des francophones dans la soumission. Ces institutions tentent de taire ce mouvement, menaçant par son athéisme, et contribuent ainsi à légitimer la dénonciation de leurs abus d'autorité. Ainsi, un renversement s'opère. Tandis que la puissance de l'Église catholique garantissait jusqu'à lors la distinction des francophones dans le Canada et leur survie, désormais, athéisme et libération nationale des Québécois sont étroitement liés. Vers la fin des années 60, le manifeste du *Refus global* acquiert une immense popularité auprès des mouvements contestataires des étudiants des cégeps, de la grève de l'école des Beaux Arts, des théâtres révolutionnaires. Son auteur, Borduas, est considéré comme un visionnaire, le père spirituel de la Révolution tranquille et des bouleversements qui touchent la province⁵⁷¹. Et la Révolution tranquille au Québec représente aussi une révolution culturelle qui passe par la laïcité et l'affirmation de la culture québécoise.

La réforme Parent de 1964 remplit alors deux exigences, la laïcité et la démocratisation de l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur. Les cégeps constituent les nouvelles structures créés par la réforme de l'éducation. Gratuits, ouverts en 1967, ils viennent remplacer les collèges et les couvents catholiques. Leur forme est démocratique, avec 67 commissions scolaires élues au suffrage universel et une pratique de négociation partenariale avec les syndicats. L'Université du

⁵⁶⁹ DAVID, 1975, *op. cit.*, p. 62.

⁵⁷⁰ PINTAL, 2000, *op. cit.*, p. 260.

⁵⁷¹ PINTAL, 2000, *op. cit.*, p. 262.

Québec à Montréal, qui ouvre ses portes en 1969, est conçue comme une université populaire, à laquelle on peut accéder sur validation des acquis professionnels. La révolte dans les cégeps est alors moins axée sur le système scolaire, qui s'est démocratisé, que sur le rejet de l'autorité et du contenu des enseignements, un rejet lié à la question de la libération de leur province vis-à-vis du reste du Canada et du gouvernement fédéral. Le mouvement étudiant s'inscrit alors d'emblée dans les débats politiques préexistants et renforce la crise politique qui se joue sur la question de l'indépendance.

En effet, la crise politique québécoise débute au sein du Parti libéral du Québec, avec la création du RIN en 1960, transformé en parti politique en 1963. Dans son manifeste de 1960, la situation des Québécois est comparée à celle des peuples colonisés qui revendiquent leur indépendance, la liberté nationale étant la « condition de l'épanouissement réel des hommes »⁵⁷². Ce rassemblement constitue un mouvement d'opinion dont le but est de faire de l'éducation populaire pour promouvoir la cause de l'indépendance du Québec. Par ce côté « mouvement social », il fait émerger un répertoire d'action collective nouveau, avec des manifestations populaires, un militantisme poussé et des assemblées de cuisines. En 1966, il recueille 6% des voix, ce qui met en échec le Parti libéral⁵⁷³. Toutefois, le RIN s'arrête à l'indépendance, alors que la revue *Révolution québécoise*, créée en 1964, relie étroitement indépendance nationale et révolution socialiste. Pour ses rédacteurs, comme Pierre Vallières, secrétaire du Syndicat des journalistes de Montréal, ce sont l'impérialisme américain et le développement du capitalisme, qui justifient le joug politique et l'alliance de la bourgeoisie canadienne-française avec la bourgeoisie anglophone⁵⁷⁴. La révolution socialiste est alors posée comme constitutive de l'indépendance nationale. Ces personnes se regroupent en 1965 avec la revue *Parti pris* pour fonder le Mouvement de libération populaire.

Dans ce contexte, en 1963, détonnent les premières bombes du Front de libération du Québec (FLQ) dont les actes terroristes augmentent au cours des années 60 : 30 bombes entre 1963 et 1967, 60 entre 1968 et 1970, avant les événements révolutionnaires d'octobre 1970⁵⁷⁵. Ces actes sont le fait d'environ onze réseaux terroristes successifs qui se réclament du FLQ. Ils s'attaquent aux institutions fédérales, à l'armée, ou encore à la bourse de Montréal (1969) dénoncés comme symboles du « colonialisme ». Ils interviennent également dans les luttes ouvrières et sociales au milieu des années 60, réorientant leur combat contre « l'impérialisme

⁵⁷² Andrée FERRETTI et Gaston MIRON. Les grands textes indépendantistes. Tome 1. Écrits, discours et manifestes québécois : 1774-1992. Montréal, Typo, 2004, p. 165.

⁵⁷³ Cf. LINTEAU et alii., 1989, *op. cit.*, p. 709.

⁵⁷⁴ FERRETTI et MIRON, 2004, *op. cit.*, p. 190 et suivantes.

⁵⁷⁵ Cf. LORIOT, 1998, *op. cit.* p. 240 et suivantes.

yankee » et le « colonialisme canadien » en s'attaquant à leurs sociétés privées⁵⁷⁶. Les militants du FLQ s'appuient sur l'idée d'une révolution nationale et socialiste, mais en donnant la priorité à l'indépendance nationale. Ils développent une conception avant-gardiste de leur rôle. Il faut faire de « l'agitation sociale spontanée », même violente, pour éveiller les consciences politiques des masses, soulever leur colère en dénonçant les injustices et attendre qu'elles s'organisent dans la lutte armée⁵⁷⁷. Pour faire libérer leurs prisonniers, en octobre 1970, une cellule du FLQ enlève un diplomate britannique et devant le refus du gouvernement de négocier, d'autres terroristes enlèvent le ministre Pierre Laporte, retrouvé mort quelques jours plus tard. Le gouvernement fédéral décrète alors les mesures de guerre, l'armée canadienne quadrille la province, et des milliers de perquisitions, des centaines d'arrestations ont lieu dans les milieux francophones les plus politisés. Les sentiments de solidarité et de partage d'une même oppression sont alors renforcés.

À la suite de cet événement, les débats dans les milieux socialistes, syndicaux groupes populaires, comme le Front de libération populaire qui soutient le manifeste du FLQ en octobre 1970, s'orientent autour de deux axes principaux, qui sont structurants pour l'ensemble des acteurs sociaux. Le premier concerne le débat sur l'avant-garde et le second sur la priorité de la lutte pour l'indépendance. En effet, des groupes populaires se constituent dans les années 60 autour d'enjeux variés : comités de citoyens, mouvements de lutte urbaine, coopératives de production, etc. Ils combattent l'immobilisme administratif et profitent des innovations institutionnelles de la Révolution tranquille pour s'intégrer aux différentes étapes des processus de décision et de gestion. Ils aspirent à un dépassement de l'approche traditionnelle « professionnel-client » et remettent en cause la légitimité de l'État. Leur rôle est considérable dans la crise d'octobre avec la création d'un parti politique, le FRAP, dont l'objectif est d'instaurer une démocratie populaire à Montréal. L'un des modes de résolution de la crise par le gouvernement du Québec consiste à mettre en place des Centres locaux de service communautaire (CLSC) répondant à leurs demandes. Leurs revendications donnent la prépondérance à des stratégies d'implantation locale, d'actions de quartier, de création de comités de travailleurs sur la base de principes d'auto-organisation⁵⁷⁸. Toutefois, au sein du FRAP émerge une scission entre les « réformistes » (futurs membres du parti politique municipal, le Rassemblement des citoyens de Montréal, RCM) et les révolutionnaires (maoïstes des groupes En lutte et Ligue communiste). Ces derniers donnent des cours de formation politique, définissent

⁵⁷⁶ Cf. Denis ROCH et Luc RACINE. « La conjoncture politique québécoise depuis 1960 ». Dans BOISMENU et alli., 1980, *op. cit.*, p. 460.

⁵⁷⁷ Pierre HAMEL et Jean-François LÉONARD. « Les groupes populaires dans la dynamique socio-politique québécoise ». Dans BOISMENU et alli., 1980, *op. cit.*, p. 468.

⁵⁷⁸ HAMEL et LÉONARD, 1980, *op. cit.*, p. 467 et suivantes.

les lignes de conduite sur la base marxiste léniniste et poussent de nombreux militants socialistes, refusant les positions sectaires, à l'extérieur de leur mouvement, notamment vers le Parti québécois et les centrales syndicales⁵⁷⁹. Ils ont généralement choisi, sur le deuxième débat autour de la question de savoir si la conquête de l'indépendance du Québec représentait un pré requis à la lutte de classes, d'écarter la priorité du clivage national au profit de la représentation des classes laborieuses. Le registre discursif révolutionnaire au Québec est ainsi divisé entre lutte de classes et lutte pour l'indépendance, lutte pacifique et lutte violente, l'autogestion se situant désormais du côté de la lutte pacifique pour l'indépendance.

Dans l'espace électoral-partisan, l'opposition politique entre nationalistes et fédéralistes au sein du PLQ débouche en 1968 sur la création, par René Lesvesque, du Mouvement souveraineté-association. Il est rejoint par le RIN, qui se saborde en 1968, par le Ralliement national, un groupe de droite, ainsi que par tous ces militants indépendantistes des groupes populaires pour fonder le Parti québécois (PQ). Les membres du RIN importent au PQ leur forme de militantisme, leur goût pour l'égalitarisme, les manifestations et leur dimension populaire et démocratique. L'intervention du général De Gaulle qui, lors d'une visite officielle en 1967, lance son soutien aux indépendantistes par cette petite phrase « vive le Québec libre ! » vient renforcer la polarisation en cours entre les défenseurs du système fédéral, derrière Pierre Trudeau et les indépendantistes, derrière René Lévesque, dont le parti obtient l'élection de ses premiers députés dès 1970. Dans ce contexte, l'Union nationale, qui en 1966 renforce son discours d'autonomie du Québec vis-à-vis du fédéral, tout en demeurant traditionaliste, est doublée par ce nouveau parti politique qui aspire à une transformation radicale des institutions. L'Union nationale disparaît suite aux élections de 1973 et le clivage partisan se fige désormais entre PQ et PLQ.

Ainsi, à la différence de la France, c'est la construction politique et institutionnelle qui est contestée au Québec, plus que la société en elle-même, considérée comme victime de diverses formes de domination. Malgré une politique répressive plus spectaculaire encore que celle du gouvernement français, le retour à la normal passe pas une redéfinition des clivages politiques autour des enjeux institutionnels posés par les contestataires. Tandis qu'en France, la parole des acteurs du mouvement de mai est dénigrée, au Québec, par l'entrée massive des contestataires dans le Parti québécois, l'expression des opprimés représente désormais le fondement de la rhétorique politique indépendantiste.

⁵⁷⁹ Cf. Dorval BRUNELLE. « De la Révolution tranquille à la chute de Bourassa ». Dans BOISMENU et alii., 1980, *op. cit.*, p. 222.

II. 2. *Les femmes dans les turbulences politiques*

Autant en France qu'au Québec, les femmes sont partie prenante des événements, mais rarement à l'avant scène. Cette marginalisation n'a qu'un temps et, avec un certain retard sur les divers événements, les féministes construisent peu à peu leurs argumentaires et se révoltent. Toutefois, leurs chances d'être écoutées par leurs collègues diffèrent. Tandis qu'au Québec, le registre discursif indépendantiste, celui du changement, qui partage des éléments avec le registre féministe, devient un registre structurant la vie politique, en France le registre révolutionnaire perd rapidement toute légitimité politique.

Au Québec, le climat est relativement propice aux les jeunes femmes participant à la contestation étudiante, au mouvement pour l'indépendance ou aux groupes populaires, pour réaliser la singularité de l'oppression qu'elles vivent « en tant que femmes », après avoir été mobilisées autour de l'oppression nationale du peuple québécois puis de l'exploitation de la classe ouvrière. En octobre 1969, elles s'imposent de manière spectaculaire en organisant une manifestation de 200 femmes contre le règlement anti-manifestation de la mairie de Montréal à l'issue de laquelle 165 manifestantes sont emprisonnées⁵⁸⁰. La lutte des jeunes féministes radicales, marxistes ou simplement social-démocrates, se joue en premier lieu contre leurs compagnons politiques masculins, accusés d'ignorer la spécificité de l'oppression que connaissent les femmes. En 1970, se crée le Front de libération des femmes (FLF) « pour se dissocier des mouvements de gauche dominés par les hommes⁵⁸¹ ». Les membres du FLF militent dans des organisations mixtes nationalistes, sociales et/ou d'extrême-gauche : le Rassemblement pour l'indépendance nationale, le Front de libération populaire, le Parti socialiste du Québec, le Comité ouvrier Saint-Henri, le Théâtre radical du Québec. Les aléas de la vie des mouvements des femmes du début des années 70 sont alors rythmés par ces relations internes, plus que par les relations au système politique et au pouvoir en place⁵⁸². Le Manifeste des femmes québécoises dénonce le sexisme des organisations de gauche et considère que pour se libérer, les femmes doivent s'organiser de manière autonome. Selon l'expression de Diane Lamoureux, l'autonomisation du mouvement féministe québécois passe par une première phase pendant laquelle les femmes, dans des organisations autonomes, tentent de faire en sorte de « ne pas être les laissées pour compte de la

⁵⁸⁰ BRODEUR et alii., 1982, *op. cit.*, p. 29.

⁵⁸¹ COLLECTIF CLIO, 1982, *op. cit.* p. 484.

⁵⁸² Cf. à ce sujet la thèse de Diane LESSARD. « Le militantisme politique de femmes de l'extrême-gauche québécoise entre 1972 et 1982. Étude en anthropologie des sexes ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1989. Cf. la section 3.2.1. *Les m-l et les féministes*, pp. 71 à 79.

Révolution »⁵⁸³ et cherchent à se construire une nouvelle image d'elles-mêmes, une identité « féministe ».

Ainsi émerge au Québec un courant féministe qui représente un ensemble de femmes politisées à l'extrême gauche et dans les milieux indépendantiste québécois, qui agissent sur le régime de représentation politique des Québécoises en posant la question de leur citoyenneté en termes de double indépendance, indépendance individuelle et indépendance collective, dans un Québec détaché du reste du Canada. Dans le contexte des débats nationalistes et socialistes de la période de turbulence, il s'agit pour ces jeunes féministes de penser les rapports sociaux de sexe dans leur articulation aux rapports sociaux de classes et linguistiques. Le féminisme québécois se caractérise ainsi d'abord par l'alliance, parfois contre nature, entre féminisme et nationalisme⁵⁸⁴. Si la radicalisation du mouvement des femmes provient en grande partie des anglophones, (plus proches de la culture et de la littérature américaine, elles diffusent, avant leur traduction en français, les idées radicales d'une Kate Millet, Shulamith Firestone ou Germaine Greer) les membres du Montreal Women's Liberation Movement, premier groupe féministe créé en 1969, ne parviennent pas à intégrer le Front de libération des femmes du Québec en raison du clivage national, contrairement à ce qui se passe pour leurs aînées, regroupées dans la FFQ et fidèles au slogan pan-canadien de « Women Unite ! ». Le néo-féminisme québécois se conjugue avec le nationalisme, sous la même aspiration à l'indépendance. Pour les membres du Centre des femmes, « la lutte de libération des femmes doit se faire dans le cadre de la libération nationale, sociale, économique, politique et culturelle »⁵⁸⁵. Dans ce contexte, les militantes du FLF refusent de participer à la caravane nationale de l'avortement qui se rend à Ottawa en mai 1970, au motif qu'elles contestent le gouvernement fédéral comme autorité légitime pour les Québécoises.

Cependant, en décembre 1971, le FLF disparaît, suite à de longs débats entre celles des groupes populaires, qui s'orientent dans une stratégie idéologique marxiste léniniste, affirmant comme pour l'oppression nationale, le caractère secondaire de l'oppression des femmes par rapport aux luttes des classes, et les autres qui s'engagent dans la création de multiples groupes de femmes, considérant la lutte des femmes comme autonome, tout en la reliant à la lutte des classes : « si nous pensons que les femmes doivent s'organiser entre elles sur la base de leur

⁵⁸³ Diane LAMOUREUX. *Fragments et collages : essai sur le féminisme québécois des années 70*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1986.

⁵⁸⁴ À ce sujet, cf. les recherches de Diane LAMOUREUX, 2000, *op. cit.*, et *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2001.

⁵⁸⁵ Véronique O'LEARY et Louise TOUPIN. *Québécoises Deboutte ! Tome 2, collection complète suivie de deux tables rondes avec des femmes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1983, p. 18.

oppression spécifique, nous ne concevons sûrement pas le mouvement des femmes comme une organisation isolée menant une lutte indépendante de la lutte des travailleurs »⁵⁸⁶.

Du côté gouvernemental, les réactions sont mitigées. Les féministes révolutionnaires ne font pas très peur mais en revanche, paru le 28 septembre 1970, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, est perçu par la presse de l'époque comme « une bombe à retardement »⁵⁸⁷. Dans le contexte de crise nationale que vit le Canada, le rapport Bird met sur la table des revendications, sommes toutes, plus faciles à satisfaire que celles des nationalistes québécois et suggère, au passage, qu'une nouvelle génération de femmes, beaucoup plus révolutionnaires, émerge et risque de s'avérer plus radicale dans ses revendications⁵⁸⁸. Pour leur part, les féministes libérales de la FFQ et de l'AFÉAS ignorent le nouveau mouvement féministe naissant. En revanche, les femmes des groupes populaires, des syndicats, du Parti québécois, sont rapidement touchées par un discours qui rejoint les discours socialistes et indépendantistes qu'elles défendent déjà.

En France, la place des femmes dans le mouvement de mai aurait pu être beaucoup plus importante du fait que la sexualité et la libération des mœurs représentent l'un des premiers thèmes au cœur des discussions. Mais curieusement, les étudiantes se trouvent bien seules pour inventer de nouveaux rapports de liberté homme-femme-enfant. Par exemple, les étudiantes mères d'enfants s'organisent pour créer des crèches dans toutes les facultés et la « Maternelle fraternelle » de la Sorbonne porte une réflexion sur le genre qui passe par l'idée de mixité de l'encadrement, de revalorisation des tâches dévolues aux femmes, de modification des idées reçues sur les rôles des pères et des mères dans le foyer⁵⁸⁹. Cet approfondissement des thèses situationnistes n'est pas véritablement partagé et la réforme universitaire d'Edgar Faure ignore complètement ces demandes des jeunes femmes, qui avaient pourtant exprimé des besoins en crèches. D'une manière générale, pendant les événements de mai 68, les étudiants monopolisent la parole, les filles ne sont jamais désignées porte-parole d'un groupe. Elles « tapent les tracts et nettoient les salles ; les garçons font les discours »⁵⁹⁰. Seul le groupe Femmes masculin avenir (FMA), créé en 1967, organise un débat sur les femmes à la Sorbonne et placarde les murs d'affiches adaptant les slogans situationnistes à la problématique féministe. Ce groupe, qui attire surtout des intellectuelles, comme par exemple la sociologue Christine Delphy, envoie

⁵⁸⁶ *Québécoises Deboutte*, vol.1, n°2, décembre 1972, pp. 13-14 dans O'LEARY et TOUPIN, 1983, *op. cit.*, p. 51.

⁵⁸⁷ COLLECTIF CLIO, 1982, *op. cit.* p. 461. Le journaliste Anthony Westell écrit également dans le *Toronto Star* du 8 février 1970 à propos du rapport BIRD : « En tant qu'appel à une révolution (espérons-la tranquille), il est plus persuasif qu'un manifeste du FLQ ».

⁵⁸⁸ BIRD, 1970, *op. cit.*, p. 396.

⁵⁸⁹ CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 348.

⁵⁹⁰ CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 347.

régulièrement, entre 1968 et 1970, des textes aux médias mais peine terriblement à se faire publier. Ce n'est qu'au printemps 1970 qu'un article, accepté par le *Nouvel Observateur*, conduit des universitaires et des militantes gauchistes qui s'interrogent sur « la singularité d'un clivage qui accorde la parole et le pouvoir aux uns, l'intendance aux autres »⁵⁹¹, à contacter ces féministes.

La division sexuelle du travail militant se retrouve dans les organisations politiques créées pendant ou après les événements, où les femmes n'ont guère que deux possibilités, jouer les secrétaires ou « se viriliser ». En mai 1970, *L'Idiot international*, une tribune gauchiste, fait sa couverture autour d'un article intitulé « Combat pour la libération des femmes », dans lequel les auteurs critiquent le « chauvinisme mâle à l'intérieur des organisations existantes »⁵⁹² et récusent la subordination de la lutte des sexes à la lutte des classes, en affirmant : « en tant qu'opprimées, nous sommes notre front principal ». La critique du militantisme masculin porte sur les contradictions entre les principes révolutionnaires et les pratiques quotidiennes, sur l'accaparement du pouvoir par les hommes, celui de la pensée, de la parole, et sur les pratiques sexistes dans les milieux gauchistes, pratiques qui vont de la simple insulte jusqu'au viol⁵⁹³. Monique Wittig et Margaret Stephenson, co-signatrices de l'article, appartiennent alors à un groupe de militantes maoïstes dit « groupe de Vincennes »⁵⁹⁴. Elles rejoignent alors les féministes de FMA et manifestent d'emblée que leur expression politique passe par l'attention des médias.

Le 26 août 1970, en écho à la manifestation des féministes américaines pour le cinquantième anniversaire du suffrage féminin, neuf femmes de ces groupes tentent de déposer une gerbe sous l'Arc de triomphe avec inscrit : « il y a plus inconnue que le soldat inconnu : sa femme ». Embarquées par la police sous les flashes, elles donnent ainsi le ton proprement « politique » et symbolique de leur contestation. Le soldat est la figure centrale de la citoyenneté française, selon un modèle traditionnel de représentation politique, il représente le mode d'appartenance à la société, au corps politique et à la nation. En substance, elles affirment que malgré le droit de vote, la femme du citoyen, « encore plus inconnue », est exclue de la citoyenneté. Curieusement, cette dimension très politique du slogan est moins soulevée que son ton « humoristique », sans doute du fait que « les journaux, quand ils rendent compte des manifestations, les présentent dans la rubrique « société » »⁵⁹⁵. À partir de cet événement, déclaré « fondateur », qui fait la Une de *France-Soir* dont l'éditorialiste reconnaît là le « Mouvement de

⁵⁹¹ Monique RÉMY. De l'utopie à l'intégration. Histoire des mouvements de femmes. Paris, L'Harmattan, 1990, p. 36.

⁵⁹² Monique WITTIG, Gille WITTIG, Marcia ROTHENBURG et Margaret STEPHENSON. « Combat pour la libération de la femme ». *L'Idiot international*, n°6, mai 1970.

⁵⁹³ LE GOFF, 1998, *op. cit.*, p. 300.

⁵⁹⁴ DE PISAN, TRISTAN, 1977, *op. cit.*, p. 50.

⁵⁹⁵ Florence MONTREYNAUD. *Le XX^e siècle des femmes*. Paris, Nathan, 1999, p. 550.

libération des femmes » (MLF), les actions collectives des femmes ne cessent d'augmenter et les ponts entre militantes des milieux gauchistes et révolutionnaires ne cessent de s'élargir.

Les organisations gauchistes françaises connaissent une deuxième vie au lendemain de mai 68, qui accentue les divisions et les contradictions internes, notamment du fait qu'elles ne prennent pas au sérieux les idéaux des étudiants⁵⁹⁶. En particulier, on trouve, parmi ces groupes, les maoïstes, qui recrutent à partir de l'image de la révolution culturelle chinoise, mais qui sont très divisés. D'ex-étudiants des Jeunesses communistes marxistes-léninistes, qualifiés de « mao-spontex » créent la gauche prolétarienne (GP) (Alain Geismar, Serge July), valorisant la dimension anti-autoritaire de la lutte étudiante. Toutefois, leur militantisme est sacrificiel, les intellectuels doivent se rééduquer et lutter contre les idées petites-bourgeoises⁵⁹⁷. C'est cette forme de militantisme et d'attitude que l'on retrouve dans le groupe de femmes de Vincennes, ainsi que le décrit Anne Zelensky dans *Histoires du MLF*⁵⁹⁸. Dès le départ, le clivage se fait immédiatement sentir entre ces militantes maoïstes, qui refusent catégoriquement de considérer la libération des femmes en dehors de la lutte des classes, rassemblées derrière Antoinette Fouque, et celles qui refusent de subordonner une lutte à l'autre.

Une version plus libertaire du maoïsme est représentée par le groupe « Vive la révolution ! » (VLR) implanté à Nanterre et à l'école des Beaux-Arts, de 1969 à 1971. Ce groupe insiste sur les aspirations de mai, sur la transformation des rapports sociaux. Il s'agit de mener la lutte pour l'égalitarisme, contre toutes les formes de hiérarchie ; il faut « partir du vécu des gens, de leur subjectivité »⁵⁹⁹. En septembre 1970 ils créent le journal *Tout !* dirigé par Jean-Paul Sartre qui s'ouvre à toutes les luttes (femmes, homosexuels, communautés). Les militantes de VLR peuvent alors publier leurs reportages sur les ouvrières en lutte⁶⁰⁰. Elles critiquent la conception du politique de leurs collègues VLR, dogmatique, peu ancrée dans l'expérience vécue et expriment leur sentiment de partager une oppression spécifique avec les ouvrières. En octobre 1970, elles s'enchaînent à quarante devant la prison de la Petite-Roquette, manifestant leur soutien aux femmes prisonnières, victimes, comme les gauchistes, de la répression policière. Leurs critiques du gauchisme participent alors de l'implosion de ce groupe qui rassemble de multiples mouvements autonomes, les jeunes, les homosexuels, les femmes, l'aile ouvriériste, et qui est dissout en avril 1971. Les VLR forment dès lors le gros des troupes féministes qui se réunissent aux Beaux Arts, dans des assemblées générales fort mouvementées et ouvertes à toutes celles qui veulent s'exprimer.

⁵⁹⁶ LE GOFF, 1998, *op. cit.*, p. 143.

⁵⁹⁷ LE GOFF, 1998, *op. cit.*, p. 153.

⁵⁹⁸ DE PISAN, TRISTAN, 1977, *op. cit.*, p. 50 et suivantes.

⁵⁹⁹ LE GOFF, 1998, *op. cit.*, p. 155.

⁶⁰⁰ Cf. Françoise PICQ. *Libération des femmes : les années-mouvement*. Paris, Seuil, 1993, pp. 52-53.

Par ailleurs, mai 68 n'est pas seulement un soulèvement étudiant. Les travailleurs-es sont également très actifs dans les mobilisations. Les syndicats bénéficient de nombreuses adhésions féminines et l'industrie textile où les femmes sont majoritaires est l'une des branches les plus touchées par le mouvement⁶⁰¹. Là aussi, des femmes en grève installent des garderies et réclament l'égalité des salaires, des aménagements horaires, du respect. Là aussi, les hommes prennent le plus souvent possible la parole à leur place, les réduisant parfois au silence brutalement⁶⁰². L'oubli des femmes n'est d'ailleurs absolument pas remarqué : par exemple la délégation confédérale de mai-juin 68, qui négocie les accords de Grenelle, ne comporte aucune femme. De fait, ils ignorent complètement la question de l'égalité des salaires. Tandis qu'au début des années 70, les grèves de travailleuses se multiplient, les féministes de VLR, et d'autres, manifestent leur solidarité, viennent leur parler et participent à la mise en évidence des difficultés spécifiques des travailleuses liées à leur condition féminine⁶⁰³. Les femmes de la confection industrielle du Pas de Calais occupent leur usine pendant trois ans, tandis que celles de Lip sont rendues célèbres par les médias. Des groupes « femmes-entreprise » se créent alors un peu partout et les syndicats tentent, par la mise en place de commissions femmes, de canaliser cette énergie, certains d'entre eux participant même directement aux mobilisations pour l'avortement (CFDT).

Enfin, les possibilités ouvertes aux femmes par mai 68 n'échappent pas aux associations féministes des années 60 les plus égalitaires, qui interviennent rapidement. Par exemple, la Ligue du droit des femmes profite des événements de mai pour diffuser auprès des jeunes femmes un tract réclamant une vraie représentation féminine dans les instances de pouvoir, l'égalité des époux et des parents, l'égalité au travail et la réorganisation du travail domestique⁶⁰⁴ : un programme relativement libéral, qui vise l'intégration des femmes dans la vie politique, économique et sociale. De son côté, le Mouvement démocratique féminin (MDF) diffuse des tracts pour inciter les femmes à entrer dans les syndicats, dans les comités d'action de quartier, et encourage les étudiantes à prendre des responsabilités dans le mouvement. Cette stratégie intégrative est insuffisante pour motiver les jeunes femmes. Le MDF entre alors dans un certain sommeil. Seul le groupe Féminin, masculin, avenir parvient à se place dans l'esprit militant de mai, en misant sur des coups d'éclat et dans une vision « horizontale » de la démocratie qui fait des représentations un espace à part entière de *La* représentation politique.

⁶⁰¹ CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 176.

⁶⁰² CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 347.

⁶⁰³ RÉMY, 1990, *op. cit.*, pp. 95-96.

⁶⁰⁴ CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 353.

Conclusion :

La France et le Québec des années 60 connaissent donc des régimes genrés de représentation politique similaires. Les femmes sont absentes des espaces électoral-partisan et administratif, qui ne reconnaissent que des mères dans leur rapport aux intérêts des femmes. Elles sont organisées dans des associations qui s'adressent aux femmes, qui les aident, les informent et les accompagnent, mais qui ne les représentent pas véritablement auprès des institutions politiques. Ainsi, malgré un discours général de modernisation de l'État, les associations rencontrent des difficultés importantes pour se faire entendre, faute de courroies de transmission institutionnalisées entre les partis politiques et les autorités d'une part et les associations féminines d'autre part. Toutefois, elles obtiennent au Canada la possibilité de réaliser une enquête administrative qui permet aux groupes de femmes de s'exprimer politiquement, et en France, à gauche, elles obtiennent un nouvel accès à l'oreille des dirigeants, sans que cela représente une légitimité réelle de la parole des femmes en général. Mais ces petits pas ne suffisent pas à transformer des configurations institutionnelles qui garantissent l'oubli systématique des femmes dans la politique générale, le confinement de leurs rôles sociaux et politiques dans la sphère privée et la manifestation sans cesse renouvelée du sexisme ordinaire, de l'oppression et de la domination masculine. Les critiques de ce mode de fonctionnement, de la part des femmes universitaires, demeurent à la marge des institutions elles-mêmes. Si l'espace médiatique autorise une certaine percée des divers discours sur les femmes, leur situation sociale et politique, il a tendance à la confiner dans des émissions spéciales, des collections spéciales, bref, dans un monde à part, à l'image de cette sphère privée tenue à l'écart de la modernisation politique et économique, à laquelle les femmes sont symboliquement renvoyées.

Les turbulences politiques des années 1968-70 et la manière dont les acteurs sociaux et politiques réagissent, introduisent des divergences de registres discursifs entre la France et le Québec, qui se répercutent sur les solidarités féminines. Au Québec, le registre révolutionnaire est indépendantiste, culturaliste et socialiste : il donne la pleine légitimité à la parole des opprimés, invitant les Québécois à s'identifier collectivement à cette figure identitaire. Or ce registre discursif entre dans l'arène politique en toute légitimité dès 1970, avec l'élection de députés péquistes à l'Assemblée nationale du Québec. La parole des femmes sur leur propre indépendance peut alors s'épanouir, même si elle se heurte dans un premier temps à la doctrine unilatérale de la lutte des classes. Le mouvement des femmes peut toutefois émerger et s'exprimer sans nécessairement faire la preuve de son unité ou de sa véracité. Au contraire, comme nous le verrons plus en détail dans le chapitre suivant, le début des années 70 représente des années de

conflits, à commencer par celui entre féministes anglophones et francophones, et d'indifférences entre les groupes et les générations féministes.

À l'inverse, en France, le registre révolutionnaire, autogestionnaire et individualiste, qui s'oppose aux autorités de toutes sortes, à commencer par l'autorité politique, ne perce absolument pas l'arène électorale. Au contraire, délégitimé à droite, notamment par peur du terrorisme, et à gauche, par souci de distinction entre révolution et participation politique, ce registre discursif au fondement de la prise de parole des féministes fait l'objet d'une politique d'étouffement, de dénigrement et de construction de rapports de force politiques conflictuels. Dans ce contexte, les féministes françaises, au contraire de leurs collègues québécoises, doivent faire la preuve de leur unité, de la véracité de leurs analyses et de leur capacité à mobiliser des masses de femmes qui pensent comme elles. Autrement dit, alors que les premières n'ont pas à créer des ponts entre les diverses conceptions du féminisme, libéral, culturaliste, radical, etc., les secondes au contraire sont prises dans une configuration des rapports de force politique qui contraint à des relations de solidarité, relations d'autant plus difficile à créer que le registre discursif des féministes radicales appartient à un univers de discours rejeté par la classe politique et par les médias.

CHAPITRE 2

ÉMERGENCE DE SOLIDARITÉS ET DE CONFLITS ENTRE FÉMINISTES DANS LES ESPACES PLURIELS DE REPRÉSENTATION POLITIQUE : LES TRAJECTOIRES OPPOSÉES DE LA FRANCE ET DU QUÉBEC AU DÉBUT DES ANNÉES 1970

Lorsque nous comparons les littératures françaises et québécoises sur les mouvements des femmes, une différence de dénomination et de délimitation des frontières des mouvements pose un problème méthodologique important. Tandis qu'en France n'obtient le label « féministe » que le Mouvement de libération des femmes (MLF)⁶⁰⁵, avec ses divers courants de pensée (radical matérialiste, essentialiste, radical lesbien, marxiste féministe), au Québec, il est question d'un ensemble de courants du féminisme, allant du féminisme le plus libéral au féminisme le plus radical⁶⁰⁶. En particulier, le féminisme libéral, de l'égalité des chances, considéré au Québec comme « l'image officielle du mouvement des femmes »⁶⁰⁷ est exclu en France des divers travaux universitaires et se voit refuser ce statut de « féminisme »⁶⁰⁸. Ce décalage entre les deux cas pose des difficultés méthodologiques pour la comparaison, car on ne peut mettre sur le même plan le féminisme radical français et les féminismes libéral, culturaliste et institutionnaliste québécois⁶⁰⁹. Il

⁶⁰⁵ Nous pensons par exemple aux limitations des frontières du mouvement que l'on trouve dans tout un ensemble d'ouvrages comme Françoise PICQ. *Libération des femmes : les années-mouvement*. Paris, Seuil, 1993, qui traite sur deux pages « du MLF au mouvement des femmes » en ne mentionnant que les femmes en mouvement dans les syndicats (pp. 273-74), ou encore Claire DUCHEN. *Feminism in France : from May '68 to Mitterand*. London, Boston, Routledge & Kegan Paul, 1986. Il existe toutefois quelques exceptions à cette règle, d'auteurs qui ne se limitent pas au MLF, comme par exemple Maité ALBISTUR et Daniel ARMOGATHE. *Histoire du féminisme français du Moyen-âge à nos jours*. Paris, Éditions des femmes, 1977, qui consacrent une partie au féminisme réformiste, ou Jane JENSON. «Representations of Difference: The Varieties of French Feminism». Dans Monica THRELFALL, dir. *Mapping the Women's Movement. Feminist Politics and Social Transformation in the North*. London, New York, Verso, 1996, pp. 73-114 qui traite du féminisme « égalitaire ».

⁶⁰⁶ Cf. la typologie de Francine DESCARRIES-BÉLANGER et Shirley ROY. *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée : essai de typologie*. Ottawa, Institut canadien de recherches sur les femmes, ICREF-CRIAW, 1988 et Louise TOUPIN. « Les courants de pensée féministe », 1997, *Site du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, netfemmes, publications*, [En ligne]. <http://www.netfemmes.cdeacf.ca> (Page consultée le 25 août 2005).

⁶⁰⁷ DESCARRIES-BÉLANGER et ROY, 1988, *op. cit.*, p. 7.

⁶⁰⁸ Cf. par exemple les hésitations de Mathilde DUBESSET. « De la citoyenneté à la parité ». Dans Éliane GUBIN et alii. *Le siècle des féminismes*. Paris, Les éditions de l'atelier, 2004, p. 275. Pourtant, on emploie souvent, par ailleurs, l'expression « féminisme d'État » concernant la France mais sans dénommer comme « féministes » celles qui sont les instigatrices de ces politiques liées au genre (d'ailleurs, le nombre de fonctionnaires féministes au sein de l'État français est dérisoire et on peut s'interroger sur le côté abusif de l'usage de cette terminologie).

⁶⁰⁹ Le problème méthodologique posé par ce décalage entre la France et le Québec est manifeste dans l'ouvrage de Mariette SINEAU et Évelyne TARDY. *Droits des femmes en France et au Québec, 1940-1990*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1993. Les auteures comparent le MLF, représentant le féminisme radical français, et ses positions de rejet des partis politiques avec l'AFÉAS et la FFQ, qui représentent le féminisme libéral québécois, pour affirmer que dans le cas québécois, contrairement à la France, les féministes n'ont pas rejeté les partis politiques. Une telle

nous faut donc déconstruire les présupposés et les constructions sociales et politiques identitaires qui président à ces divergences interprétatives, lesquelles nous renvoient directement aux divergences de trajectoires de développement du féminisme en France et au Québec.

Nous verrons dans un premier temps que les discours sur la libération des femmes de la nouvelle génération féministe, issue des turbulences politiques des années 1968-70, se construisent selon un processus radicalement différent au Québec et en France, d'un côté dans une autonomie importante des groupes entre eux, ce qui conduit à l'élaboration de discours qui se recoupent, de l'autre au contraire, dans une interaction intense, avec l'objectif de construire un mouvement social, ce qui conduit à des analyses antagonistes, de distinction des unes aux autres. Ainsi, malgré l'apparente similitude de ces mouvements de seconde vague, qui tous deux mobilisent au-delà de leurs propres effectifs sur la question de l'avortement, deux trajectoires différentes sont empruntées, concernant les relations nouées entre actrices des espaces pluriels de représentation politique.

I. Structure des registres discursifs au fondement des solidarités et conflits entre féministes révolutionnaires de la deuxième vague

Le renouveau féministe qui émerge dans les turbulences politiques de la fin des années 60, nous l'avons vu au chapitre précédent, est le fait d'une nouvelle génération de femmes. Révolutionnaires, aspirant à une véritable transformation de la société, tant en France qu'au Québec, elles orientent leur discours autour de la notion de libération. Toutefois, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, une grande différence apparaît au sujet du potentiel de légitimation du discours féministe dans l'univers des discours politiques. Ainsi, les Québécoises, qui évoluent dans un environnement où les discours d'indépendance individuelle et collective sont légitimes, ne cherchent pas à prouver leur force collective. Elles créent des petits groupes, autonomes les uns des autres, sans aucun point particulier de convergence. Au contraire, les Françaises, dès le départ, éprouvent le besoin de démontrer leur potentiel de mobilisation et cherchent à créer des solidarités pour construire un véritable mouvement social.

I.1. Constructions parallèles de registres discursifs féministes dans les espaces pluriels de représentation politique québécois : conflits, méconnaissance et indifférence

comparaison ne respecte pas les principes de base de la méthode comparative car c'était par exemple le Mouvement démocratique féminin qui était comparable à la FFQ québécoise, représentant un féminisme libéral qui effectivement, recherche l'intégration des femmes dans le système politique.

Au Québec, le Front de libération des femmes du Québec (FLFQ), fondé en janvier 1970, représente un facteur important d'émergence d'une conscience féministe dans les divers mouvements populaires, syndicaux et politiques. Ce groupe, plutôt constitué par des femmes des milieux trotskystes au départ, n'est pas très ouvert, au contraire, mais plutôt provocateur, agitateur, avant-gardiste, dans le même sens que le Front de libération du Québec auquel il emprunte la formule de son appellation. Les féministes du FLFQ commencent par construire leur discours dans l'antagonisme avec les anglophones. Le Montreal Women's Liberation Movement (MWLM) est un groupe créé à l'Université McGill, qui se fait connaître par une brochure intitulée *The Birth Control Handbook*, et qui répond aux demandes de femmes désirant obtenir un avortement, en mettant en place un service de référence. Les militantes francophones du FLFQ traduisent cette brochure, tirée à 50 000 exemplaires sous le titre *Pour un contrôle des naissances*⁶¹⁰. Le FLFQ se trouve, au tout début, constitué de ces deux groupes sociaux-linguistiques. Mais au printemps 1970, autour de l'organisation d'une caravane nationale pour l'avortement, les anglophones participent à la marche sur Ottawa, alors que les francophones rejettent la pertinence de ce palier gouvernemental et refusent de s'adresser à l'État fédéral. Le Front se définit alors clairement comme « féministe, socialiste et indépendantiste ». Le MWLM occupe toujours les mêmes locaux que le FLFQ mais, dans le contexte de crise nationale, les contacts sont rompus en septembre 1970.

Par ailleurs, les événements d'octobre 1970 conduisent à un resserrement des rangs militants du FLFQ. Le Front se structure en trois cellules, la première pour les actions-choc, la seconde pour l'avortement, et la troisième pour les garderies. C'est la première cellule qui fait le plus parler des féministes révolutionnaires québécoises, du fait que son objectif avant-gardiste est de favoriser la conscientisation des femmes par l'information, l'animation et la formation politique. En 1971, elles montent l'action des « femmes jurées ». Sept femmes du FLFQ soutiennent Lise Balcer, qui refuse de témoigner lors du procès de Paul Rose, au motif que les femmes ne sont pas autorisées à faire partie du jury. Incarcérées pour avoir proféré des insultes en Cour, les sept féministes font la *Une* des journaux et la Loi des jurés est modifiée⁶¹¹. Par ailleurs, elle interviennent la même année au Salon de la femme, organisent une manifestation pour la fête des mères, où elles présentent une animation théâtrale sur le thème de l'avortement. Suite à l'arrestation du docteur Morgentaler pour pratique illégale d'avortements, la cellule s'occupant de ce sujet commence à faire l'objet de harcèlement judiciaire. Ce mode de fonctionnement très organisé, qui donne une part belle à l'action avant-gardiste, et discrète, est

⁶¹⁰ Cf. Violette BRODEUR, Suzanne G. CHARTRAND, Louise CORRIVEAU et Béatrice VALAY. *Le mouvement des femmes au Québec. Étude des groupes montréalais et nationaux*. Montréal, Les presses solidaires, 1982, p. 29.

⁶¹¹ Pour plus de détails, cf. BRODEUR et alii., 1982, *op. cit.*

rédhibitoire pour le recrutement. Divisant les féministes selon leurs objets de lutte, il oblige à orienter les nouvelles recrues dans une cellule particulière, ce qui semble avoir plutôt freiné leur intégration.

Selon Diane Lamoureux, cet effort organisationnel est dû à la répression, au moment de la crise d'octobre 1970⁶¹², ce qui rejoint ce que nous avons constaté concernant l'orientation très politique que prennent les mobilisations au Québec, en raison des formes de la turbulence. Par ailleurs, une seconde origine de ce modèle organisationnel se situe dans le fait que le FLFQ est principalement constitué de féministes marxistes, habituées à ce type d'organisation. Or, cette origine politique est créatrice de conflits. En effet, comme nous l'avons vu pour les groupes populaires, l'extrême gauche, qui travaille dans les quartiers défavorisés et les syndicats, se dogmatise et priorise la lutte des classes, un phénomène qui se retrouve dans le Front, qui est dissout en 1971, faute d'accord sur la priorité entre lutte des sexes et lutte des classes. Par la suite, des féministes marxistes développent un fort sentiment anti-féministe, manifesté en particulier par les « m-l » (marxistes-léninistes) dans un article du journal *En lutte !* intitulé « Le féminisme, drapeau de la bourgeoisie dans le mouvement des femmes » et au Parti communiste ouvrier, dans la brochure « Contre le féminisme »⁶¹³.

En 1972, le Front de libération des femmes du Québec devient, avec celles qui désirent continuer l'aventure, le Centre des femmes et il se dote d'un organe de presse, *Québécoises deboutte !*, selon le principal slogan du FLFQ, un journal tiré en 1000 à 1500 exemplaires⁶¹⁴. Ce sont toujours des féministes marxistes, mais qui considèrent l'antagonisme hommes-femmes au fondement de la construction sociale d'une réalité qui opprime les femmes *en tant que femmes*. Selon la logique de la conscience de classe, elles construisent un nouveau modèle de femme libérée, autonome financièrement et politiquement, responsable des décisions concernant sa santé, sa sexualité et ses choix de vie. Les revendications portent principalement sur la libération des femmes au niveau sociétal, avec le droit à l'avortement et l'accès des femmes à l'indépendance financière et familiale. Les discussions politiques tournent autour de la question de l'autonomie, entendue comme méthode, pour parvenir à l'implication politique des femmes dans des luttes qui les concernent. Sur le plan de la représentation politique, leur orientation idéologique les conduit à se définir avant tout comme des groupes politiques, avec des pratiques d'extrême gauche. Leur approche part du principe de désobéissance civile et rejette les stratégies des groupes de pression. De même

⁶¹² Diane LAMOUREUX. *Fragments et collages : essai sur le féminisme québécois des années 70*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1986, p. 127.

⁶¹³ Diane LESSARD. « Le militantisme politique de femmes de l'extrême-gauche québécoise entre 1972 et 1982. Étude en anthropologie des sexes ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1989, pp. 135-136.

⁶¹⁴ Véronique O'LEARY et Louise TOUPIN. *Québécoises deboutte! Tome 2, Collection complète suivie de deux tables rondes avec des femmes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1983, p. 10.

qu'il est capitaliste pour les prolétaires, l'État est patriarcal pour les femmes, il incarne le pouvoir mâle et institutionnalise la domination masculine dans la vie sociale et politique. Elles conçoivent donc leur rapport à l'État de manière conflictuelle, comme en témoigne le recours à des pratiques illégales d'avortement, qui conduit l'État québécois à perquisitionner leurs locaux et à pratiquer une politique répressive⁶¹⁵. S'inscrivant dans un registre discursif révolutionnaire et autogestionnaire, et empruntant beaucoup à Engels⁶¹⁶, ces féministes tendent plutôt vers un travail pragmatique et de terrain, que vers une activité de théorisation⁶¹⁷, phénomène que renforcent les luttes pour l'avortement, qui deviennent prioritaires à partir de 1973.

À partir de 1973 émergent de nouveaux groupes, tantôt issus du Centre, tantôt autonomes. Il s'agit par exemple, pour le côté le plus radical du mouvement, du Théâtre des cuisines, fondé en 1973, qui fait une tournée en région, en 1974, avec la pièce *Nous aurons les enfants que nous voulons* ; il s'agit aussi du Centre de santé des femmes du plateau Mont-Royal, du Centre de documentation féministe, des éditions du remue-ménage et du Comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits. D'autres groupes partagent une partie des revendications radicales, mais sans remettre en cause la légitimité de l'État. Cette position est celle, par exemple, du Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF), créé en 1973, groupe dénoncé comme étant « culturaliste » par les féministes du Centre des femmes, et qui lutte contre les préjugés sexistes par des pétitions, des lettres ouvertes, des rencontres avec des personnalités. La même année se crée également le Centre d'information et de référence pour les femmes (CIRF), suite à la publication d'un journal dont les lectrices demandaient plus d'informations sur leurs droits. Tous ces groupes émergent de manière autonome et parfois en conflit entre eux.

Le réveil féministe se manifeste au même moment dans les partis politiques et les syndicats, où les femmes s'emparent assez spontanément des questions féminines au début des années 70. Au Québec, les deux partis politiques sociaux-démocrates les plus importants de la période, le Parti québécois (PQ) au niveau provincial, et le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) au niveau municipal, canalisent tout un ensemble d'acteurs de la première génération du baby-boom, nés entre 1945 et 1960, traversés par les idéaux des nouveaux mouvements sociaux : écologie, paix, égalité entre les peuples, et féminisme. Ainsi qu'en témoigne Léa Cousineau, première présidente du RCM, à sa création en 1974 :

⁶¹⁵ Le 21 janvier 1973 des policiers de la sûreté du Québec font une perquisition au Centre des femmes et vident les locaux de leurs dossiers, documents et journaux. Cet événement s'inscrit dans toute une période d'arrestations et de condamnations de médecins pratiquant des avortements non thérapeutiques. Cf. BRODEUR et alii. 1982, *op. cit.*, p. 30.

⁶¹⁶ LAMOUREUX, 1986, *op. cit.*, p. 128.

⁶¹⁷ Comme le souligne Claire BRASSARD en 1980, dans Micheline DUMONT et Louise TOUPIN. *La pensée féministe au Québec / Anthologie 1900-1985*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2003, p. 684.

Les mêmes personnes qui étaient du mouvement étudiant dans les années 60, qui était une époque d'âge d'or du mouvement étudiant, ont été de la création du Parti québécois, ont été de l'organisation du monde politique, du monde scolaire, ont été au cœur des grandes réformes sociales, la création du système de santé, les grands comités de citoyens des années 60 et 70. (Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001)

Les partis politiques profitent d'un engagement féminin conséquent, qui témoigne de l'importance que revêt l'espoir nationaliste pour des Québécoises qui ont sans cesse porté, sur l'injonction de l'Église catholique, un nombre considérable d'enfants censés perpétuer l'identité « canadienne française », et qui ont assuré la transmission de la langue maternelle pendant plus de deux siècles⁶¹⁸. Par exemple, Lise Payette, députée du Parti québécois, en 1976, lorsqu'elle accède au poste de ministre responsable de la Condition féminine, déclare s'appuyer sur 55% d'adhérentes. Le PQ dès le début des années 70 voit la création de comités-femmes dans plusieurs circonscriptions et insère dans son programme un chapitre de résolutions sur la situation des femmes. Toutefois, cette ouverture se réalise dans le cadre d'une conception de la famille comme cellule de base de la société et consacre plutôt l'aménagement, pour les femmes, de leurs activités professionnelles et familiales, la revalorisation de leurs activités ménagères, qu'une réelle mise en cause de l'oppression⁶¹⁹. Cette approche encore traditionnelle, en contradiction par ailleurs avec le discours sur l'indépendance des femmes, atteste de la faiblesse des liens entre féministes, chaque groupe élaborant dans son coin, chacun à sa propre vitesse, les revendications et les analyses qui lui conviennent. Il faut attendre le Congrès du Parti québécois de 1974, pour que le sujet de l'avortement entraîne des divisions dans le Parti⁶²⁰. Comme l'exécutif s'oppose à la décriminalisation, des Montréalaises créent leur Comité de condition féminine, en septembre 1975 et organisent un colloque en 1976 sur ce thème.

On retrouve un même phénomène de présence importante de militantes des mouvements populaire, urbain, et étudiant des années 60 au Rassemblement des citoyens-citoyennes de Montréal (RCM), et l'inscription, quasi-spontanée, des questions féminines à l'ordre du jour. Ainsi qu'en témoigne Léa Cousineau, le parti intègre dès le départ le féminisme ambiant :

Avec le réseau syndical, le réseau des Groupes urbains, on a fondé le RCM, le Rassemblement des citoyens-citoyennes de Montréal. Ce qui

⁶¹⁸ Cf. Anne-Marie GINGRAS. « Le mouvement féministe au Québec de 1893 à 1947 : ses liens avec le nationalisme canadien-français ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1981 ; COLLECTIF CLIO, 1982, *op. cit.* et Yolande COHEN. « Du féminin au féminisme. L'exemple québécois ». Dans Françoise THÉBAUD, dir. *Histoire des femmes. Le XX^e siècle*. Paris, Plon, pp. 522-523.

⁶¹⁹ Cf. l'analyse d'Hélène DAVID publiée dans DUMONT et TOUPIN, 2003, *op. cit.*, p. 429 et suivantes.

⁶²⁰ Les informations suivantes proviennent de Marie-Christine BRETON. « Les comités de condition féminine du Parti québécois ». Mémoire de maîtrise. Montréal, Université de Montréal, 1981, pp. 96-101.

est frappant, c'est que les femmes étaient largement représentées, à la fondation de ce parti, quand on lit les premiers programmes, les préoccupations portées par les femmes par rapport au milieu urbain, réseau de garderie, services de proximité étaient au cœur de ce programme politique. Sans qu'il y ait un chapitre « femmes » comme tel. Et dès ce moment là, et presque de façon constante, il y a toujours eu presque autant d'hommes que de femmes à l'exécutif et à l'administration de ce parti. (Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001)

Ce phénomène de réflexion autonome sur les questions féminines se retrouve également dans les syndicats. Par exemple, la CEQ, Centrale syndicale dans le domaine de l'enseignement, lors de son Congrès de 1973, adopte une « résolution-fleuve » qui met en parallèle la libération des femmes et la libération de la classe ouvrière. Cette résolution parle en même temps de garderies et de salaire pour la femme au foyer, deux dimensions qui seraient apparues fort contradictoires aux yeux des militantes révolutionnaires du FLFQ... Par ailleurs, le syndicat adopte une position favorable à la libération de l'avortement, sans toutefois que ce sujet soit discuté en séance plénière. Un comité d'étude est créé, des budgets de recherche votés et des enseignantes sont « libérées », pour participer au travail du comité, lequel s'attelle immédiatement à la question de l'image de la femme dans les manuels scolaires⁶²¹. Ce comité représente alors un lieu de construction, par les syndicalistes enseignantes, de leurs propres analyses, sans liens particulier avec les autres centrales syndicales, qui en font de même. Par exemple, en 1972, la FTQ crée un comité d'étude sur la condition féminine composé uniquement de femmes, militantes ou employées des syndicats affiliés. Le comité s'attaque aux raisons de l'absence quasi totale des femmes dans les structures de pouvoir de la FTQ et fait ratifier, en congrès, un document, qui explique par la division traditionnelle des rôles sociaux, la discrimination subie par les femmes sur le marché du travail, qui dénonce la sexualisation des métiers, appelle à une optique syndicale « égalitariste » à l'endroit des femmes et fait reconnaître le lien entre le système économique-politique et l'oppression des femmes⁶²². Autrement dit, dans ces deux exemples, non seulement les femmes syndicalistes construisent leurs argumentaires de manière autonome, mais encore, elles parviennent sans beaucoup de résistance de la part de leurs collègues à les faire adopter.

En 1984, la sociologue Michèle Lamont classe les groupes de femmes québécois sur une échelle allant du groupe le plus critique du patriarcat, au groupe le plus défenseur des rôles

⁶²¹ Mona-Josée GAGNON. « Les femmes dans le mouvement syndical québécois ». *Sociologie et Société* vol.6, n°1, mai 1974.

⁶²² GAGNON, 1974, *op. cit.*

traditionnels, qu'elle regroupe ensuite selon de leurs domaines d'activités dans des sous-champs politico-administratif, de la gauche, des services et culturel⁶²³. Cette analyse, qui permet de replacer ces divers groupes féminins et féministes selon notre propre grille de lecture, présente l'avantage de brosser un tableau de la diversité du féminisme québécois. Sur le plan du rapport à l'État, la FFQ, au centre du sous-champ politico-administratif, avec l'AFÉAS et le Comité d'action politique des femmes du Parti québécois, orientent leur action vers l'État, levier d'un développement concernant les femmes. Leurs méthodes reposent essentiellement sur la constitution de mémoires présentés aux commissions parlementaires. La féminisation des institutions est considérée comme un moyen pour favoriser cette prise en compte des femmes dans le développement. Appartenant au sous-champ politico-administratif, le RAIF est positionné en même temps dans le sous-champ culturel, tout comme la revue féminine *Châtelaine* ; le CIRF se trouve à cheval sur le sous-champ des services, comme la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit (CNALG), et les comités de condition féminine des syndicats, dans le champ de la gauche. Michèle Lamont considère que ce « secteur politico-administratif rassemble la majorité des organisations occupant des positions élevées dans le champ féminin/féministe »⁶²⁴. Ce phénomène contribue à faire des tendances réformistes le féminisme le plus visible au Québec. Le lien politique entre ces associations n'est cependant pas très clair. Elles organisent leurs pressions chacune de leur côté, certaines se spécialisant sur des domaines précis. À l'époque, autant l'AFÉAS que la FFQ semblent encore « en dehors de l'univers des nouvelles féministes »⁶²⁵. La lutte pour l'avortement représente le principal thème de coordination dont ces deux associations ne font pas encore partie.

Sur le rapport au lien social, l'AFÉAS est plus proche d'une conception traditionnelle des rôles, avec les Cercles des fermières, que la FFQ ou le Comité de condition féminine du PQ, plus égalitaires et dont *Châtelaine*, tirée à près de 300 000 exemplaires, représente un vitrine médiatique. Il faut dire que dans le courant des années 70, après 1975, les positions de la FFQ deviennent de plus en plus institutionnalistes, avec la promotion d'actions positives et de l'accès aux métiers non traditionnels, la maternité désirée et les revendications de garderies, d'éducation sexuelle, d'éducation au non sexisme, la sécurité économique, avec la revendication de revenu minimum garanti. Ce déplacement d'un féminisme libéral vers un féminisme plutôt culturaliste et institutionnalisant, rapproche la Fédération des féministes de la seconde vague, comme le RAIF, qui se situe plus près d'une conception culturelle « autonomiste », ou le Centre des femmes, les

⁶²³ Cf. Michèle LAMONT. « Les rapports politiques au sein du mouvement des femmes au Québec ». *Politique* n°5-6, *Revue de la société québécoise de science politique*, « Femmes et pouvoir », 1984, p. 86.

⁶²⁴ Cf. LAMONT, 1984, *op. cit.*, p. 96.

⁶²⁵ DUMONT et TOUPIN, 2003, *op. cit.*, p. 460.

Centres de santé, la CNALG et le Front commun contre la pornographie, autant de groupes qui exercent des pressions politiques pour la mise en place de services, en particulier dans le domaine de la santé. En revanche, il n'y a pas beaucoup de liens conceptuels avec le Théâtre expérimental des femmes, Les éditions du remue ménage ou encore les revues *La vie en rose* et *Les têtes de pioches*, qui sont considérés comme étant les groupes les plus radicaux dans la critique du patriarcat⁶²⁶. Ces féministes rejettent encore l'État et la compromission avec les institutions, comme par exemple Michèle Jean, membre fondatrice des *Têtes de pioches*, ainsi qu'en témoigne Nicole Boily :

Il y a eu comme deux phases : une phase des féministes des années 70, où on disait : c'est laid ! C'est laid de s'impliquer, c'est se corrompre avec le pouvoir. Je me souviens d'avoir eu de longues discussions, parce que moi j'ai commencé à m'impliquer politiquement dans les années 70. (...) Et particulièrement plus on était féministe radicale, plus on s'écartait des zones de pouvoir. Une femme comme Michèle Jean, dont vous avez entendu parler, je me souviens qu'avec Michèle (et on voit que les choses ont changé par la suite !) nous sommes de la même génération, elle refusait à ce moment là cette approche du pouvoir. (Entretien avec Nicole BOILY, Montréal, le 17 mai 2002)

Bien entendu, ce classement des groupes de femmes masque le fait qu'au sein même des groupes féministes existe aussi des divergences. À la FFQ par exemple, l'approche institutionnaliste n'est pas soutenue systématiquement par les anciennes, comme Thérèse Casgrain. Par ailleurs, la dimension fédéraliste de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) qui accueille indistinctement anglophones et francophones, conduit à un renflouement de ses rangs anglophones par de jeunes féministes qui tendent à radicaliser le discours de la Fédération, notamment au moment des luttes pour l'avortement. Tel est le cas en particulier de l'une de nos interlocutrices anglophones, qui souligne la différence entre sa génération féministe et la génération plus ancienne :

Pour parler de ma période à la FFQ qui était dans les années 75-76-77 à peu près, à ce moment là c'est sûr qu'à l'intérieur de la FFQ, probablement que moi j'étais l'une des militantes les plus drastiques en ce sens que, j'étais jeune, célibataire, j'avais autant d'amies anglophones que francophones, j'avais l'influence américaine qui parlait de *forever action* et tout ça. (Entretien anonyme n°1, Montréal, le 12 juillet 2001)

De leur côté, les féministes radicales, les plus enclines à théoriser, développent les mêmes conflits et clivages qu'en France et dans les autres pays occidentaux. En effet, au journal *Les têtes de pioche*,

⁶²⁶ LAMONT, 1984, *op. cit.*, p. 87.

Les principales sources de conflit et de tension entre les membres des collectifs successifs ont porté sur trois types de différences : idéologiques (les féministes radicales opposées aux féministes marxistes), de classe (les féministes d'origine ouvrière versus les féministes d'origine bourgeoise) et sexuelles (les féministes lesbiennes face aux féministes hétérosexuelles)⁶²⁷.

Toutefois, comme le féminisme radical est marginal dans le mouvement et que les développements théoriques du féminisme québécois demeurent assez faibles (les militantes se reposent sur les ouvrages des américaines ou des françaises⁶²⁸), les tendances du mouvement se départagent moins selon diverses formes de féminisme que selon le rapport à l'État, en particulier parce que cette dernière question traverse aussi le problème de l'indépendance du Québec. La FFQ par exemple est dominée par la défense du fédéralisme. En revanche, le RAIF s'adresse prioritairement aux institutions québécoises et des solidarités ponctuelles peuvent émerger avec les féministes du Centre des femmes, autour de l'importance de cet espace de représentation politique. Le clivage national semble ainsi demeurer plus pertinent que les clivages fondés sur diverses approches du féminisme. Et comme les divers discours des féministes sont relativement écoutés dans les milieux les plus indépendantistes, le besoin de se regrouper pour faire pression n'émerge qu'au moment de la lutte pour l'avortement, qui représente le pôle d'opposition le plus manifeste avec l'État québécois.

1.2. Le MLF, espace de solidarités fondées sur des malentendus ou espace de construction des différences ?

Comme nous l'avons constaté au chapitre précédent, les féministes révolutionnaires françaises éprouvent beaucoup de difficulté à se faire entendre dans la France des années 68-70, tant par les médias, qui ne publient pas leurs écrits, que par leurs collègues révolutionnaires. L'idée que « l'union fait la force » prédomine du côté des jeunes féministes de la deuxième vague, au début des années 70. Cette union passe par la coordination des actions et le partage des idées. Nous verrons donc les fondements discursifs de cette solidarité, et les sens variés dont ils sont investis, qui conduisent à la fois à la construction de frontières avec l'extérieur et au besoin de distinction des clivages théoriques à l'intérieur du mouvement.

La recherche de solidarité des féministes du MLF français prend la forme de débats dans un espace de parole publique particulier, les Beaux Arts. Les assemblées générales représentent

⁶²⁷ Cf. Armande ST-JEAN. « Préface ». Dans *Les têtes de pioche, journal des femmes, collection complète*. Ottawa, Les éditions du remue-ménage, 1980, p. 8.

⁶²⁸ Cf. DESCARRIES-BÉLANGER et ROY, 1988, *op. cit.* qui font leur typologie en ne citant que des textes de référence américains et français.

une foire d'empoigne où se décident et se débattent les diverses actions collectives entreprises au nom du mouvement, par des groupes très variés, qui s'organisent de leur côté. Il s'agit par exemple des Petites marguerites, élargi aux militantes de Féminin masculin avenir, qui formeront ensuite le pôle Féministes Révolutionnaires. Tel est le cas également des partisans d'Antoinette Fouque, qui formeront le groupe Psychanalyse et politique, appelé « Psyképo », ou encore des Gouines rouges à l'origine de féminisme lesbien, du groupe des femmes mariées, du Cercle Dimitriev, animé par des militantes de l'Alliance marxiste révolutionnaire (AMR, plutôt trotskystes) et des divers groupes de conscience qui se développent un peu partout dans Paris. Par ailleurs, un second pôle de solidarisation émerge autour de la création du journal *Le torchon brûle*, dont le premier numéro paraît en mai 1971 (35 000 exemplaires) qui transmet l'information sur les rencontres, les projets et raconte les manifestations, les événements féministes⁶²⁹. Le *Torchon* est diffusé en province, où il provoque, par exemple à Lyon, les premiers débats publics⁶³⁰, avant la constitution de groupes se revendiquant du Mouvement de libération des femmes, comme par exemple, le relais lyonnais du Cercle Dimitriev, les groupes de quartier, de lycéennes, de la fac, d'enseignantes, et des groupes femmes d'entreprises (hôpitaux, la Poste-PTT, EDF, des banques, etc.). En novembre 1972 on recense 44 groupes du mouvement des femmes en province. Symbole de l'unité comme de la diversité du mouvement, *Le torchon* cesse pourtant de paraître au sixième numéro. L'information sur les rencontres et rendez-vous est alors prise en charge par *l'Information des femmes*, de 1975 à 1977, qui échoue également à « garantir le pluralisme des nouvelles et des textes »⁶³¹.

En effet, derrière cette solidarité *ad hoc*, couve la tempête, et ce de deux manières, par la construction de frontières avec l'extérieur et par la création de clivages théoriques à l'intérieur. En mai 1972, les militantes du Cercle Élisabeth Dimitriev écrivent un document, *Sortir de l'ombre*, qui propose une analyse alternative à celle du courant radical dominant les AG des Beaux Arts. Fondatrice du courant dit « lutte de classes », cette plateforme tente d'articuler l'analyse de l'oppression de classe et de sexe en réfutant la thèse de Christine Delphy sur l'ennemi principal⁶³²: « pour nous l'ennemi principal n'est pas l'homme ». Ces féministes prônent la création d'un mouvement de masse, autonome, sur des bases autogestionnaires, en développant des comités de quartiers (dès fin 1971). Leur analyse part du constat suivant : « Si la révolution est la condition *sine qua non* de la libération des femmes, elle n'est pas la condition suffisante. C'est pourquoi nous

⁶²⁹ PICQ, 1993, *op. cit.*, chapitre 9, p. 112 et suivantes.

⁶³⁰ CENTRE LYONNAIS D'ÉTUDES FÉMINISTES. *Chronique d'une passion. Le mouvement de libération des femmes à Lyon*. Paris, L'Harmattan, 1989, p. 24.

⁶³¹ Cf. Dossier « écrire... penser... lutter... danser... etc. ». *Des femmes en mouvements* n°2, février 1978, p. 38.

⁶³² Christine DUPONT (alias DELPHY). « L'ennemi principal », *Partisans*, 1970, pp. 157-172. Texte reproduit dans Christine DELPHY. *L'ennemi principal. 1. Économie du patriarcat*. Paris, Éditions Syllepse, 2002 [1^{ère} éd. 1998], pp. 31-56.

proclamons la nécessité d'un mouvement autonome des femmes avant, pendant et après la révolution socialiste »⁶³³.

Cette approche est tout de même ancrée dans un esprit de solidarité, respectant la coexistence de groupes autonomes, favorable aux actions collectives provocatrices⁶³⁴, aspirant à l'expression de la diversité et du pluralisme dans *Le torchon brûle*. Mais surtout, cette nouvelle tendance du mouvement recherche l'ouverture des frontières du cercle des féministes MLF vers les groupuscules gauchistes, les partis politiques et les femmes ordinaires.

Ces féministes marxistes sont rejointes par de nombreuses militantes rattachées à des organisations gauchistes, en particulier celles de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR). Ces dernières, à partir de 1972, prennent le contrôle de la tendance « lutte des classes »⁶³⁵. En 1974, elles se dotent d'un journal, *Les pétroleuses*, qui vise plus à éclairer la critique du système capitaliste du point de vue des femmes, qu'à développer la réflexion féministe. Sensibles à ces mouvements, dès 1971, des militantes de base du Parti socialiste et du Parti communiste convergent également vers les comités de quartier, sans véritable mission de la part de leurs partis politiques. Parmi les ateliers du mouvement des femmes, à Paris comme à Toulouse, se trouve des ateliers « femmes et politique » qui entre autres, soulèvent la difficulté pour les femmes de s'exprimer dans les partis politiques et de la nécessité d'y maîtriser « la parole telle qu'elle doit être maniée par rapport à des hommes, à des politiques »⁶³⁶. Toutefois, les liens de solidarité avec les autres féministes sont vraisemblablement moins importants pour ces femmes très impliquées dans des structures mixtes que pour les militantes du Cercle Dimitriev du départ, ainsi qu'en témoigne Francine Comte, qui était à la fois à la Gauche ouvrière paysanne (GOP) et dans le groupe Femmes en lutte :

J'ai l'impression que mon groupe Femmes en lutte, qui était lié justement plutôt à la GOP, à des gens plus de terrain peut-être que des groupes de conscience, plus idéologiquement près des trotskystes, était un petit peu marginal dans le courant de femmes. C'étaient des groupes de femmes qui n'ont pas suivi beaucoup les débats généraux du mouvement de femmes. On allait de temps en temps à des coordinations mais ce n'était pas un suivi. (Entretien avec Francine COMTE, Paris, le 2 juillet 2002)

⁶³³ Extrait de « Sortir de l'ombre » dans CERCLE DIMITRIEV. *Brève histoire du MLF. Pour un féminisme autogestionnaire*. Paris, Savelli, 1976, p. 59.

⁶³⁴ Elles prônent « que chacun adapte sa tactique et son mode d'action à son propre projet ». Dans CERCLE DIMITRIEV, 1976, *op. cit.*, p. 62.

⁶³⁵ Monique RÉMY. *De l'utopie à l'intégration. Histoire des mouvements de femmes*. Paris, L'Harmattan, 1990, p. 49.

⁶³⁶ Selon le témoignage de Jacqueline MARTIN pour Toulouse, entretien réalisé à Paris le 22 juin 2002 et selon l'article « Le mouvement des femmes, personne politique, corps vivant et révolutionnaire... ». *Des femmes en mouvements*, n°8-9, août-septembre 1978, pp. 30-36.

Par ailleurs, une certaine division entre femmes des milieux populaires et femmes de milieux sociaux plus élevés se crée, comme par exemple à Lyon, où la collaboration entre le groupe Femmes Minguettes et le Cercle Dimitriev ne dépasse pas le numéro 2 du journal la *Voix des femmes*⁶³⁷. De même, des liens de solidarité se dénouent en 1974, par exemple lorsque les Gouines rouges annoncent des réunions sur « lesbianisme et féminisme » ; sans parvenir à fonder dans l'immédiat un mouvement lesbien à part, elles manifestent leur particularité au sein du mouvement et leur volonté de l'exprimer. Les autres sont gênées, voire dénoncées, par celles qui paraissent représenter les plus « pures » des féministes, celles qui ont le mieux compris les principes d'oppression et qui ne font pas de compromis avec l'ennemi principal⁶³⁸.

Ainsi, la solidarité représente *en soi* un instrument de la lutte⁶³⁹ mais, en pratique, elle achoppe sur des perspectives différentes quant à l'analyse des causes de cette oppression et de la manière de changer cette situation, théorie et stratégie étant structurellement liées. L'évolution du mouvement est ainsi tributaire de l'évolution des registres discursifs sur lesquels se fondent les solidarités, en particulier sur celui hérité de mai 68 : le registre révolutionnaire et autogestionnaire.

La principale dimension du registre discursif au fondement des solidarités repose sur les représentations liées à la notion d'autogestion et renvoie au rapport au lien politique. Ce concept permet de penser en même temps autonomie individuelle et autonomie collective des femmes. L'autonomie individuelle représente un idéal de vie féministe, un moment où une femme dispose de conditions matérielles suffisantes pour pouvoir être libre, sur le plan matrimonial (se passer d'un conjoint et n'être plus, avec ses partenaires sexuels-les, que dans une relation purement affective), et sur le plan professionnel, débarrassée de toute contingence. Les conditions de la libération reposent également sur la prise de conscience des mécanismes inconscients qui entretiennent, chez les femmes, au-delà de leur libération « matérielle », des comportements d'opprimées et des sentiments d'oppression.

L'autonomie collective, pour la majorité des militantes du MLF, représente la condition pour exister politiquement, comme mouvement social à part entière. Elle passe par un certain nombre de stratégies d'organisation, horizontales, avec des initiatives collectives plurielles et alternatives aux modèles existants. À l'inverse des groupes d'extrême gauche, qui succèdent à mai 68, les féministes cherchent véritablement à appliquer l'autogestion. L'organisation est considérée

⁶³⁷ Cf. CENTRE LYONNAIS D'ÉTUDES FÉMINISTES, 1989, *op. cit.*, p. 31 : « La tentative de lien entre les femmes des grands ensembles et les intellectuelles échoue ».

⁶³⁸ Selon PICQ, 1993, *op. cit.* p. 188.

⁶³⁹ Cf. DUPONT, 1970 dans DELPHY, 2002, p. 55 : Le travail de mobilisation « sur la base de l'oppression patriarcale » doit inclure « tous les individus opprimés par le patriarcat et à ce titre intéressés à sa destruction, c'est-à-dire toutes les femmes », et « mettre l'accent sur la solidarité de tous les individus opprimés ».

comme un piège, une machine qui tourne à vide, un frein aux initiatives, un bluff. « Parler d'organisation c'est préparer la mort du mouvement »⁶⁴⁰. Dans le mouvement, il n'y a ni recrutement, ni d'adhésion, chacune est responsable, chacune participe. Le récit par Anne Zelensky, de l'organisation des Journées de la Mutualité, en 1972, est très caractéristique à cet égard. Il s'agit de plusieurs jours de rencontres, ouvertes à toutes, pendant lesquelles, de manière anarchique, les divers groupes défilent à la tribune pour se présenter, s'exprimer collectivement et tiennent par ailleurs des stands, tendent des banderoles et affichent des dessins⁶⁴¹.

Ainsi en France, le mouvement féministe radical ressemble beaucoup au mouvement étudiant de mai 68, dans un esprit plus libertaire que gauchiste⁶⁴², sans direction, sans boîte postale, avec le rejet de la hiérarchisation et cultivant l'art de la parole. La dimension autogestionnaire, comprise individuellement et collectivement, en termes d'autonomie ou de réappropriation de soi comme de l'action collective, représente le principal fondement de leurs solidarités :

Le dénominateur commun de ces luttes, c'est la réappropriation. Réappropriation, autogestion qui va du travail, son organisation, sa finalité, au corps, en passant par l'image sociale, la maternité, la politique, la ville, etc. Du personnel au social, la dimension est donnée. Il n'y a rien à rogner sous prétexte d'alliance.⁶⁴³

C'est enfin le concept d'autogestion, qui relie individus-es et structures socio-politiques, et qui autorise à rallier toutes les féministes derrière le slogan célèbre, « le privé est politique ». En prenant la parole publiquement *en tant que* femmes, à partir de l'expérience dans l'espace privé, les féministes deviennent des actrices politiques et transgressent déjà les frontières du privé et du public, ce que les divers journalistes et hommes politiques ont du mal à admettre. Elles sont pour leur part parfaitement conscientes de ce déplacement et de ses conséquences. Elles proclament que la conception « masculine » du politique n'est pas une conception « authentique », ainsi que le souligne Anne Zelensky :

Pour nous, le mouvement était évidemment, essentiellement politique parce qu'il remettait en cause l'exploitation à sa racine, dans la relation de l'homme à la femme, partout, et d'abord quotidiennement. Nous redonnions au mot politique son sens authentique : vie du groupe humain et réflexion sur toutes les relations de groupe. Rien à voir avec la politique, telle qu'on l'entend : tractations de pouvoir entre les minorités d'hommes qui ont le

⁶⁴⁰ *Le torchon brûle*, n°2, juillet 1971.

⁶⁴¹ DE PISAN et TRISTAN, 1977, *op. cit.*, p. 96.

⁶⁴² Cf. Anne ZELENSKY. « Interview ». *Le temps des femmes*, n°12, été 1981, p. 21 : à une question sur l'héritage du gauchisme dans le mouvement, elle répond non, plutôt « libertaire ».

⁶⁴³ Cf. « Éditorial ». *La revue d'en face*, n° 1, mai 1977, p. 6.

pouvoir. « Affaire d'hommes », disent fort justement les femmes.
Une affaire d'hommes qui se fait sur leur dos.⁶⁴⁴

Toutefois, la dimension subversive de cette approche n'est pas véritablement exploitée politiquement. Elle s'arrête à la création d'espaces de liberté individuelle, plus que d'espaces de liberté collective⁶⁴⁵. Elle n'est pas exploitée non plus « scientifiquement », ce qui a pour conséquence, dans les recherches sur les femmes et la politique, le maintien d'une conception étroite de la représentation politique qui s'arrête à l'espace électoral-partisan. En fin de compte, structuré par le concept d'autogestion, le mouvement des femmes se caractérise dès 1972-73 par la diversité des analyses, le pluralisme et les conflits. Par exemple, Psyképo adopte une conception de l'autogestion que l'on pourrait appeler « privative », vraisemblablement grâce à son financement par une riche héritière, qui met l'accent sur l'autonomie financière, la construction d'un monde de femmes à part, non mixte. Le groupe crée une association et une librairie, puis une maison d'édition, *Des femmes*, qui se propose de publier toutes les productions féminines que les maisons d'éditions traditionnelles refusent. Dès lors, autogéré, chaque groupe se construit selon des affinités qui ne relèvent justement pas de ce qui est commun aux féministes du MLF, mais de ce qui les distingue les unes des autres.

Le second concept commun aux féministes radicales, celui de révolution, qui renvoie au rapport à l'État, est déjà plus ambigu et conflictuel. En effet, dans le droit fil d'une conception situationniste, la révolution se définit au départ comme une révolution culturelle. Le rapport à l'État, et à son discours dominant, est ainsi conçu comme médiatisé par la culture. Mais la culture peut être vue tantôt de manière holiste, tantôt de manière individualiste. Dans une conception holiste, les actions collectives sont des actions spectaculaires et symboliques, qui visent à déconstruire les préjugés et à frapper l'opinion publique. Par exemple, en 1972, pour ridiculiser le prix Cognacq, décerné à la mère de famille la plus nombreuse de France, les féministes descendent les Champs Élysées « habillées en petites filles, à deux cents, derrière notre mère vénérée »⁶⁴⁶. Mais dans une conception plus atomiste de la société, comme somme d'individus-es acteurs et actrices du changement, être « féministe », c'est acquérir un état d'esprit considéré comme « une arme révolutionnaire »⁶⁴⁷. Les femmes en lutte s'orientent alors vers la prise de conscience individuelle. Certaines, qui se retrouvent dans le groupe Psyképo, adoptent la perspective lacanienne selon laquelle toute révolution sociale ne peut parvenir à sortir le sujet de

⁶⁴⁴ Cf. DE PISAN et TRISTAN, 1977, *op. cit.*, p. 73.

⁶⁴⁵ Cf. par exemple l'interview de « Corinne ». Dans « Municipales : et les femmes ? » *La revue d'en face*, mai 1977, *op. cit.*, p. 60 : « La politique est dans la vie de tous les jours ; s'attaquer au pouvoir ne procède plus d'une démarche qui gravit scrupuleusement tous les échelons jusqu'à désigner LE pouvoir, mais d'une lutte qui fait reculer les pouvoirs, qui crée des zones libres, qui expérimente d'autres rapports sociaux, une autre vie ».

⁶⁴⁶ Témoignage d'Anne, dans DE PISAN et TRISTAN, 1977, *op. cit.*

⁶⁴⁷ DE PISAN et TRISTAN, 1977, *op. cit.*, p. 100.

sa servitude⁶⁴⁸. Si la révolution socialiste « ne suffit pas à briser les mécanismes conservateurs inconscients »⁶⁴⁹ la révolution féminine doit être avant tout une « Révolution du symbolique » et relever de ce fait, d'une démarche individuelle, sur le divan, pour se retrouver « femme ». Il s'agit en quelques sortes de la Révolution dans la révolution de Mao, dans sa version féminine et psychanalytique.

En revanche, les féministes « matérialistes », qui adoptent un regard holiste sur la société, donnent au mot « révolution » un contenu politique collectif. « La libération des femmes ne se fera pas sans une destruction totale du système de production et de reproduction patriarcal »⁶⁵⁰. Christine Delphy en appelle ainsi à une « lutte révolutionnaire ». Définie surtout comme « le contraire du réformisme », la révolution comporte des étapes, en particulier celle de la mise au point d'une analyse des origines du patriarcat afin d'orienter correctement les stratégies⁶⁵¹. Historiquement, le mouvement féministe s'inscrit contre le système parlementaire, dont il conteste le caractère authentiquement démocratique du mode de représentation et les féministes refusent de jouer le jeu « légaliste ». La prise de pouvoir politique n'a pas un contenu très précis, la question du potentiel révolutionnaire des changements que l'on peut produire au niveau de l'État se pose. Si « se concentrer sur des institutions alternatives » peut représenter une solution temporaire, elle ne résout pas le problème des stades dans la transformation féministe de la société⁶⁵². Cette révolution féministe, qui passe quand même par une prise de pouvoir politique, est alors plus proche de la conception de la révolution des féministes gauchistes. Pour ces dernières, il n'y a de révolution féministe qu'à l'intérieur de la révolution socialiste, qui représente une condition nécessaire, mais non suffisante, de l'émancipation des femmes. Le slogan « pas de libération des femmes sans socialisme, pas de socialisme sans libération des femmes »⁶⁵³ pose déjà l'idée qu'un régime politique ne peut être considéré comme accompli sans la participation politique de la moitié féminine de l'humanité. Mais, en entretenant l'utopie du « grand soir », elles ne parviennent pas non plus à formuler une version féministe du processus révolutionnaire.

Les divers sens cachés sous le concept de révolution renvoient finalement à des divergences au sujet du lien social. Au départ, un peu comme au Québec, le clivage se fait entre celles qui pensent que les femmes forment une classe sociale et celles qui considèrent que

⁶⁴⁸ Cf. Élisabeth ROUDINESCO. Jacques Lacan. *Esquisse d'une vie, histoire d'un système de pensée*. Paris, Fayard, 1993, p. 446.

⁶⁴⁹ RÉMY, 1990, *op. cit.*, p. 38.

⁶⁵⁰ DUPONT, 1970, dans DELPHY, 2002, *op. cit.*, p. 54.

⁶⁵¹ Cf. Christine DELPHY. « Capitalisme, patriarcat et lutte des femmes » (1976). Dans DELPHY, 2002, *op. cit.*, p. 260.

⁶⁵² Cf. DELPHY, 2001, *op. cit.*, p. 374.

⁶⁵³ « Éditorial ». *Le temps des femmes*, n°1, mars 1978, p. 3.

« l'appartenance de classe l'emporte sur l'appartenance de sexe »⁶⁵⁴. Dans une conception radicale, les femmes formant une classe sociale *en soi et pour soi*, la lutte première est celle qui confère aux femmes des droits sur leur corps, alors que dans la conception socialiste, c'est celle qui confère aux femmes des droits économiques. Par la suite, ce clivage se déplace vers la question de la construction des identités de sexe, entre construction naturelle, culturelle ou politique et donne lieu à la création de trois tendances qui chacune développe un registre discursif différent sur le lien social.

Selon l'approche radicale matérialiste, le lien social est considéré en termes de rapports de pouvoir et l'épistémologie constructiviste permet de dévoiler les mécanismes de reproduction de ces rapports. L'identité féminine est révélée « socialement construite ». La loi représente l'un des instruments de construction et de reproduction sociale du genre et de sa pertinence pour les rapports sociaux, mais elle n'est pas le seul. C'est pourquoi dans cette approche, il n'y a pas de rejet inconditionnel d'actions revendicatives par rapport aux lois. La question des libertés en matière de reproduction renvoie à une même loi qui s'impose aux femmes de toutes les conditions sociales, bourgeoises comme prolétaires. En même temps, ce sujet pose la question de « qui fait la loi » et permet de s'inscrire dans l'héritage « féministe » des suffragettes⁶⁵⁵. Par ailleurs, libérer les femmes de l'oppression patriarcale, c'est aussi les libérer de la figure maternelle imposée. Le célibat, la non maternité, l'homosexualité, et toutes les pratiques transgenres peuvent représenter individuellement des choix de politique identitaire⁶⁵⁶. Par la suite, des universitaires de cette tendance créent des groupes de recherche sur l'économie domestique, de manière à mieux comprendre les mécanismes économiques, politiques et sociaux de l'oppression spécifiquement liée au sexe et diffusent leurs analyses dans leur revue *Questions féministes*.

Les féministes révolutionnaires se trouvent alors rapidement en conflit avec les féministes de Psyképo, un groupe créé autour de la figure centrale d'Antoinette Fouque. Cette tendance campe sur la position qui place les rapports de classes en premier, qui n'interrogent pas la théorie marxiste, considérée comme acquise, et tente de repenser les rapports entre les sexes à partir d'une approche psychanalytique. Comme le rapporte Anne Zelensky, au début, le mot

⁶⁵⁴Cf. Interview de Christine DELPHY. « Je ne vois pas pourquoi un mouvement s'arrêterait de grandir... ». *Le temps des femmes*, été 1981, *op. cit.*, p. 19. Cf. également Gisèle CHARZAT. *Les Françaises sont-elles des citoyennes ?* Paris, Denoël/Gonthier, 1972, p. 85 et PICQ, 1993, *op. cit.* Françoise Picq estime qu'il n'y a pas encore de tendance au début des années 70 tandis que Christine Delphy et Anne Zelensky voient dès le départ ce clivage qui divise le mouvement. Il est vrai que les diverses conceptions de l'égalité des sexes découlent ensuite des débats et des orientations théoriques mais sur le lien social, la question semble divisée dès le départ.

⁶⁵⁵ DE PISAN et TRISTAN, 1977, *op. cit.*, p. 73 : « C'était le même combat que le nôtre ; leurs revendications étaient forcément dépassées pour nous mais grâce à leur lutte et aux droits obtenus nous pouvions maintenant démontrer qu'ils n'étaient pas appliqués, et aller plus loin. Les FR (Féministes révolutionnaires) activistes comme les suffragettes, étaient de toutes nos actions spectaculaires. »

⁶⁵⁶ Cf. ZELENSKY, 1981, *op. cit.*, p. 22 et Nicole-Claude MATHIEU. *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*. Paris, Côté femmes, 1991, pp. 255 et suivantes.

« féministe » pose problème à Antoinette Fouque. Il est porteur de l'image de « bourgeoises » et n'est pas « révolutionnaire ». Les suffragettes représentent, pour cette tendance essentialiste, des figures repoussoirs. Ainsi la lutte pour l'avortement est aussi rejetée, comme le souligne Christine Delphy :

Nous avons créé le MLA (Mouvement pour la liberté de l'avortement) nous pensions que la libération de l'avortement était un bon moyen de commencer un mouvement de lutte des femmes. Le groupe Psychanalyse et politique qui s'est formalisé à cette époque était tout à fait opposé à ce type de lutte. Ce fut le début d'un dialogue de sourd entre elles et nous. Ensemble au début au MLF central qui se réunissait aux Beaux Arts, nous nous sommes éloignées de plus en plus, contrairement à ce qui se passe avec les filles de la tendance « lutte de classes ».⁶⁵⁷

L'approche psychanalytique se fonde sur la notion de « supplément » de la féminité, avancé par Perrier, Granoff et Lacan lors d'un congrès sur la sexualité féminine (Amsterdam, 1960)⁶⁵⁸. Antoinette Fouque, lectrice de Derrida, déplace cette notion lacanienne sur le terrain d'un « sexe homosexué » des femmes. Au primat du phallus dans la théorie lacanienne, elle substitue la promotion de la différence absolue⁶⁵⁹. Il existerait une autre libido, située à un « stade génital post-phallique ». Autrement dit, pour se retrouver « femme » et découvrir sa « féminité », les femmes devraient dépasser le stade phallique, ou « féministe », par une « Révolution symbolique » pour accéder à un stade génital de retrouvailles avec l'homosexualité originelle de la fille dans le ventre de sa mère. De ce courant émerge toute une littérature sur l'altérité et la subjectivité féminine, la créativité au féminin et la mise en valeur des différences liées au sexe⁶⁶⁰.

Dans cette approche, le lien social n'est qu'une somme de liens interindividuels, médiatisés par les schèmes de pensée et discours dominants qu'il convient d'identifier. Cette démarche fait sortir la question des rapports sociaux de sexe d'une perspective holiste et la confine dans une perspective individualiste et personnalisée. Pour elles, le sexe précède le genre et doit permettre de le reconstruire sur des bases égalitaires. De là découle tout un discours différentialiste qui cherche à revaloriser la femme et à construire une identité féminine essentielle,

⁶⁵⁷ DELPHY, 1981, *op. cit.* p. 19.

⁶⁵⁸ Cf. ROUDINESCO, 1993, *op. cit.*, p. 472.

⁶⁵⁹ Cf. RÉMY, 1990, *op. cit.*, p. 40.

⁶⁶⁰ Cf. les travaux des quatre écrivaines et chercheuses françaises les plus connues aux Etats-Unis, Hélène Cixous, Luce Irigaray, Julia Kristeva, et Monique Wittig. Cf. Hélène CIXOUS et Catherine CLÉMENT. *La jeune née*. Paris, Union générale d'éditions, « Série Féminin futur », 1975 ; Luce IRIGARAY. *Speculum de l'autre femme*. Paris, Éditions de Minuit « Critique », 1974 et *Éthique de la différence sexuelle*. Paris, Éditions de Minuit, 1984 ; Julia KRISTEVA. *Histoires d'amour*. Paris, Denoël, 1983 ; Monique WITTIG. *Le corps lesbien*. Paris, Éditions de minuit, 1973 et *La pensée straight*. Paris, Balland, 2001 [Traduction de *The Straight Mind and Other Essays*. Boston, Beacon Press, 1992].

le lien social étant ainsi vécu comme relevant de la construction de soi. Il devient alors logique que ces femmes rejettent l'identité collective « féministe ». Le groupe Psyképo est souvent appelé « la secte » par les autres féministes, sans doute comme d'autres groupes maoïstes lacaniens qui s'abreuvent des slogans de Jacques Lacan, ce qui finit « par transformer le discours lacanien en boîte à miracles pour sectes messianiques »⁶⁶¹. Dès lors, ce courant du MLF entretient une ambiguïté sur la question de la solidarité, en se construisant dans le rejet des autres formes de féminisme, réifiées et traitées de « féminisme phallique ». Il donne d'ailleurs une définition curieuse du féminisme comme « le renforcement de la relation au Patriarche »⁶⁶² en l'assimilant au capitalisme et à l'impérialisme, voyant le féminisme des féministes révolutionnaires et marxistes, comme une forme de « répression » de la différence et de la nature féminine. Ce courant représente souvent, à tort, « Le » féminisme français auprès des intellectuels français et américains, parmi les universitaires et dans les médias, alors même que ce groupe refuse l'étiquette « féministe ».

Enfin, la tendance « lutte des classes » se construit essentiellement sur l'opposition entre féminisme bourgeois et féminisme prolétaire. Elles aspirent à s'adresser avant tout aux femmes les plus défavorisées. Tandis qu'elles partagent avec Psyképo une même analyse de la primauté de l'appartenance de classe sur celle de sexe, les militantes de l'AMR, de la GOP, de la LCR ou de Révo ! se trouvent être les seules à faire encore partie d'organisations mixtes. Et contrairement aux femmes entrées dans Psyképo, elles se solidarisent sur un même rejet du discours sur le bien-être « entre femmes » et « l'homosexualité militante »⁶⁶³. Leur conception du lien politique et social repose avant tout sur une passion pour le militantisme. Elles s'orientent vers la création de groupes de quartier qui organisent des meetings, des débats, projettent des films et interpellent les candidats aux élections. Par cet intermédiaire, elles entretiennent des liens avec des groupes politiques extraparlimentaires, comme les écologistes et l'extrême gauche, et des institutions politiques classiques : syndicats, PC, PS. Partant d'une « tentative de contestation globale du capitalisme à partir d'une réflexion originale sur les facteurs qui déterminent l'infériorité de la femme »⁶⁶⁴, ces militantes, contrairement aux précédentes tendances, n'ont pas d'analyse très arrêtée de la politique identitaire féministe. Le féminisme lutte des classes regroupe surtout des femmes de terrain, pragmatiques, qui tentent de faire face aux problèmes qui leurs sont soumis, mais ne compte pas de philosophe ni de sociologue qui serait parvenue à théoriser les rapports

⁶⁶¹ ROUDINESCO, 1993, *op. cit.*, p. 439.

⁶⁶² Cf. « Des femmes contre les femmes ». *Elles voient rouge*, n°2, janvier 1980, p. 10. Pour une analyse critique de la position théorique de ce groupe, cf. Christine DELPHY. « Protoféminisme et anti-féminisme ». Dans DELPHY, 2002, *op. cit.*, pp. 217-254.

⁶⁶³ Cf. le témoignage de « Corinne ». *Le temps des femmes*, été 1981, *op. cit.*, p. 24.

⁶⁶⁴ CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 86.

entre femmes et classes sociales. Ce faisant, elles inscrivent leurs actions et leurs critiques dans l'idée de différence et tentent de mettre en évidence toutes les injustices qui sont liées à la « différence sexuelle » élaborée culturellement, par la société. Elles adoptent alors plutôt une approche sexuée de l'identité, c'est-à-dire selon une conscience de groupe, ce qui crée une « anatomisation du politique »⁶⁶⁵, c'est-à-dire une prise de conscience que les deux groupes de sexe sont injustement socialisés et traités par les lois, ce qui entre dans un registre culturaliste. Toutefois, cette absence d'une théorie bien arrêtée des rapports entre sexe et genre permet aux analyses radicales matérialistes de faire leur chemin dans ce courant, ainsi que le souligne Christine Delphy : « Ces filles ont fini par être contaminées par les idées du Mouvement. Les dissidentes ont produit une critique très radicale des organisations d'extrême gauche »⁶⁶⁶. L'autocritique que fait Maya Surduts, l'une des figures importantes de cette tendance, au début des années 80 est éloquent à cet égard :

Je pense que les organisées, et j'en faisais partie, nous avons souvent bloqué les débats au sein du Mouvement. Pour nos organisations, le Mouvement de femmes et le MLAC étaient des terrains de militantisme comme les autres. (...) Comme beaucoup de militantes, nous n'étions pas féministes, nous étions envoyées dans le Mouvement par nos organisations. On a dépossédé les filles du Mouvement de leurs débats en ne leur donnant pas les clés d'une part, et en les empêchant de s'exprimer d'autre part. (...) Nous avons très longtemps été ouvriéristes, nous pensions que le problème de conscience c'était un luxe. Quand nous nous sommes aperçues que c'était extrêmement important, c'était trop tard. (...) Nous avons intégralement maintenu les divisions. Il y avait d'une part les groupes de conscience et d'autre part le militantisme.⁶⁶⁷

En France donc, l'aspiration à la solidarité comme instrument de lutte, achoppe dans la réalité, à la fois sur la question des frontières du mouvement, en particulier avec les autres groupes gauchistes, et sur la question interne et plus théorique, liée à l'existence d'un clivage intellectuel de base qui anime les débats épistémologiques et politiques depuis les années 70, opposant une analyse atomiste et individualisante, qui conduit à rejeter l'identité collective « féministe », à une conception holiste de la société, que rejoignent les militantes de l'extrême-gauche et inscrit les luttes collectives féministes dans une lignée historique. Ainsi, les querelles au sein du MLF tiennent peut-être tout autant des divisions entre groupuscules gauchistes, qu'elles tendent à reproduire, qu'à ce clivage fondamental entre l'approche plus lacanienne et

⁶⁶⁵ MATHIEU, 1991, *op. cit.*, p. 240.

⁶⁶⁶ DELPHY, 1981, *op. cit.*, p. 21.

⁶⁶⁷ Maya SURDUTS. « On fait avec ce qui reste... ». *Le temps des femmes*, été 1981, *op. cit.*, p. 41.

psychanalytique, qui individualise les représentations sociétales et l'approche plus holiste et sans doute aussi plus fonctionnaliste de la société.

La construction d'un féminisme de la deuxième vague, dès le départ, s'oriente donc de manière radicalement opposée en France et au Québec. D'un côté, on part de la recherche immédiate de solidarités pour construire un mouvement social des femmes, quitte à découvrir ensuite des contradictions théoriques qui divisent, de l'autre, on part de la création de multiples groupes qui s'intéressent à la question féminine de manière variée, sur des sujets divers et parfois en contradiction les uns avec les autres, quitte à chercher ensuite des points de convergence. Nous verrons ainsi dans une deuxième partie que la configuration relationnelle entre ces féministes de la seconde vague et leurs aînées, déjà actives dans les espaces pluriels de représentation politique, vient renforcer la tendance à la construction de frontières et de divisions en France, et l'inclination à la construction de rapprochements et de coordinations au Québec.

II. Les relations entre générations féministes : une question identitaire

Les relations entre ces nouvelles féministes et les autres générations de femmes, mobilisées sur la défense de leurs intérêts, devraient reposer, en théorie, sur le partage de revendications. En réalité, nous allons voir que l'accueil réservé par l'ensemble des acteurs en place, dans les espaces pluriels de représentation politique, contribue grandement à la construction de ces relations, par les possibilités d'identification politique qu'ils autorisent. Ainsi, au Québec, nous verrons comment il devient possible, pour toutes les personnes intéressées par la question du genre, de se dire « féministe » et comment en France, cette terminologie vient dresser une frontière imperméable et difficilement franchissable entre la « féministe » et la « femme moderne ».

II.1. Construction plurielle de l'identité féministe au Québec

Au Québec, l'environnement féminin dans lequel s'inscrivent les féministes de la seconde vague, occupe une place de plus en plus importante dans l'espace électoral-partisan et l'espace associatif de représentation politique. Les femmes de la génération des aînés du baby-boom s'adressent à l'État, aux partis politiques et nous l'avons vu, dans une perspective libérale de promotion des femmes. Nous avons vu que les Québécoises jouent un rôle tout à fait particulier, dans la mise en place de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada

et que l'enquête réalisée, au Québec, par Francine Depatie, sur les Québécoises et la politique⁶⁶⁸, représente la seule recherche réalisée pour le compte de la Commission, dans le chapitre « Les femmes et la politique », ce qui laisse penser que ce champ, qui n'occupe que 25 pages sur les 500 du rapport Bird, intéresse davantage les Québécoises⁶⁶⁹. En qualifiant d'anachronisme, l'exclusion politique des femmes, cette recherche adopte une rhétorique fondée sur les attentes légitimes des Québécoises envers la Révolution tranquille :

Là où l'on attendait une société égalitaire, on trouve une société de privilèges, (...) alors que l'on croyait pouvoir baser l'organisation de la société sur un « homme politique nouveau » à la fois conscient, actif et influent, on demeure en présence d'individus non participants, étrangers à leur propre société politique. (...) On considère de plus en plus comme des anachronismes les atteintes officielles aux droits politiques de la femme⁶⁷⁰.

Le rapport Bird est important pour les Québécoises, du fait qu'il pose des principes et des recommandations, devant donner lieu à des changements du mode de régulation politique de l'espace électoral-partisan, administratif et associatif. Sur le thème politique, établissant le constat de la faible représentativité des femmes dans les diverses instances, il suggère de commencer par une politique proactive de nomination des femmes au Sénat et dans les tribunaux, comme juges et comme jurys. Concernant les partis politiques, le rapport mentionne l'existence de sections féminines dans les partis, à la fois comme principal facteur de recrutement des femmes dans des postes de responsabilité et comme facteur de marginalisation de ces dernières. Il recommande ainsi la fusion des sections féminines avec les sections principales des partis⁶⁷¹.

La première application de ces recommandations est réalisée au sein du Parti libéral du Québec (PLQ). Lise Bacon, devenue présidente du PLQ en 1970, estime que la Fédération des femmes libérales enferme les femmes dans un ghetto⁶⁷². En novembre 1971, lors d'un congrès d'orientation du Parti, les trois composantes du PLQ, la Fédération libérale, qui regroupe les associations de comté, la Fédération des femmes libérales et la Fédération des jeunes Libéraux sont fusionnées. Contrairement à leurs homologues des syndicats, en échange de sa dissolution, la Fédération des femmes libérales négocie l'inclusion politique de ses membres dans les structures

⁶⁶⁸ Francine DEPATIE, dir. *La participation politique des femmes du Québec. Études préparées pour la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Ottawa, Information Canada, 1971.

⁶⁶⁹ Florence BIRD, dir. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Ottawa, Information Canada, 1970.

⁶⁷⁰ DEPATIE, 1971, *op. cit.* p. 1.

⁶⁷¹ BIRD, 1970, *op. cit.*, p. 391.

⁶⁷² « Chez nous, la Fédération des femmes libérales a été le véhicule d'un important changement. Comme présidente du PLQ, j'ai demandé à la Fédération de sortir de son ghetto et de joindre les forces du parti ». Interview de Lise BACON dans *L'Actualité*, vol. 11, n°8, août 1986, p. 27.

du parti, au même titre que la Fédération des jeunes. Elle obtient ainsi la création d'une Commission d'action politique féminine, à côté de la Commission jeunesse. Suite à ce congrès, le comité exécutif d'une association de comté comporte obligatoirement un poste de vice-présidente et un poste de conseillère (art. 11 de la constitution du PLQ) ; lors d'un congrès du Parti, sur les 18 délégués élus dans chaque association de circonscription électorale, la moitié doit être des femmes (art. 31) ; de même lors d'un congrès d'élection du chef du Parti, les femmes doivent représenter 12 des 24 délégués de chaque association (art. 25). Enfin, le Comité exécutif du Parti se compose de cinq vice-présidents dont une femme (art. 38) et de deux membres jeunes dont un homme et une femme. Cette stratégie peut être qualifiée de libérale, du fait qu'elle insiste sur la présence de femmes, mais qu'elle néglige la question de leur travail politique et de la construction du programme du PLQ en matière d'égalité hommes-femmes. D'ailleurs, la Commission d'action politique féminine se saborde en 1985⁶⁷³.

Cette aspiration à l'inclusion des femmes dans la politique ordinaire, qui va de paire avec une aspiration à l'élimination du double standard dans la loi, n'est encore pas partagée par tous les membres du Parti. Par exemple Lise Bacon, présidente de la Fédération des femmes libérales, connaît une plus grande notoriété provinciale que locale. Elle est désignée au poste de présidente du Parti en 1970, suite à une forte déconvenue lors des investitures aux élections provinciales, où son frère est désigné à sa place dans son comté d'origine, à Trois Rivières. Bravant les résistances masculines, elle est la femme politique qui incarne cette aspiration des femmes Libérales à l'inclusion politique. En 1973, dès qu'elle est élue et désignée ministre, elle entreprend de développer cette stratégie. Comme le souligne Josée Boileau, actuellement éditorialiste au quotidien *Le Devoir* :

Lise Bacon, c'est une femme puissante, qui avait l'écoute des gars, et qui n'a pas joué de façon individuelle. Elle a eu des femmes sous-ministres, c'était quelque chose, ça, dans les années 70, de mettre une femme sous-ministre ! Elle a fait confiance à plein de femmes, sur une base individuelle, elle allait rencontrer des femmes pour les pousser à venir en politique, et ça marchait ! (...) Bien sûr Lise Bacon n'est pas associée au mouvement féministe, ça c'est clair que ce n'était pas porté par un projet social. Mais dans les faits, elle a fait nommer bien des femmes à bien des places ! Et ces femmes là aujourd'hui occupent encore des postes de direction dans toutes sortes d'entreprises. Mais c'est un féminisme plus libéral, mais moi je

⁶⁷³ D'après Chantal MAILLE. *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990, p. 113. Il semblerait pourtant que d'avoir une Commission donne des droits supplémentaires : actuellement les jeunes ont, en plus, 40 délégués de droit à un Congrès, autant au Conseil général du Parti, instance de gestion entre deux congrès, et leur président siège de droit sur plusieurs instances (Comité exécutif, Comité de coordination, etc.). Cf. PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC. *Constitution*. (Dernière version du 14 novembre 2000). Montréal, Parti libéral du Québec, 2000.

me disais quand même, c'est remarquable, parce que Margaret Thatcher, elle n'a pas fait nommer de femmes ministres. (Entretien avec Josée BOILEAU, Montréal, le 13 juillet 2001)

Entre 1970 et 1976, le nombre de femmes membres de cabinets des ministres du gouvernement Libéral passe de quatre à quatorze, Lise Bacon ayant dans son propre cabinet trois d'entre elles⁶⁷⁴.

Si pendant les années 70, l'intégration des femmes dans la vie politique fait l'objet d'un effort constant des femmes Libérales, portées par un principe de justice sociale, c'est en partie parce que l'ardeur est largement entretenue par les fédérations féminines, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), qui constituent des forces de pression et de lobby importantes. Les dirigeantes de la FFQ, au Congrès de 1972, créent des comités d'action politique dans les Conseils régionaux, des cours d'initiation à la vie politique, des stages de formation au leadership et organisent des plans d'implication des femmes lors de la campagne électorale de 1976, en fournissant un modèle de rencontre de cuisine avec les candidats et des dossiers de revendications⁶⁷⁵. En 1976, la Fédération déclare même le sujet « la femme et la politique » comme sa première priorité et définit l'accès au pouvoir politique comme un « droit »⁶⁷⁶, mais un droit, dans une conception typiquement libérale, qui passe par une modélisation des femmes, leur transformation en « hommes politiques »⁶⁷⁷. En effet, cette stratégie d'intégration individuelle demeure le reflet d'une conception libérale de l'égalité qui, oubliant que les conditions de départ ne sont pas identiques pour les femmes et pour les hommes, contraint des élites féminines à une certaine transgression identitaire pour mieux se fondre dans des structures et des habitus étrangers à leur socialisation initiale. Par exemple une membre de la FFQ en parle dans ces termes :

Au Québec on a eu une infiltration des lieux de pouvoirs. Toutes mes amies qui ont investi les lieux de pouvoir, travailler en politique, c'est un apprentissage du milieu politique... Celles qui ont percé ont dû apprendre le langage des hommes et l'ont maintenu. Encore aujourd'hui elles maîtrisent le langage des hommes. (Entretien anonyme n°1, Montréal, le 12 juillet 2001)

⁶⁷⁴Cf. « Une percée remarquable ». *Châtelaine*, n°29/4, avril 1988, p. 66. Chiffres donnés par Jacques Bourgault, professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal.

⁶⁷⁵ Cf. FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (FFQ). *Livre noir de la FFQ sur la condition féminine*. Montréal, Fédération des femmes du Québec, 1978, pp. 20-21.

⁶⁷⁶ Cf. FFQ, 1978, *op. cit.*, p. 18, le titre du chapitre est : « Droit au pouvoir politique ».

⁶⁷⁷ Selon l'expression mordante de Lise Payette au sujet de ses prédécesseuses, Claire Kirkland-Casgrain et Lise Bacon : « Deux femmes dont j'ai déjà dit, sans méchanceté à leur égard, qu'elles n'avaient pas eu d'autre choix que de devenir des hommes politiques. Aucun des deux ne l'a démenti ». Dans Lise PAYETTE. *Le pouvoir ? Connais pas !* Montréal, Québec/Amérique, 1982, p. 61.

La Fédération, avec ses membres individuelles, constitue un important vivier de fonctionnaires, sous-ministres et membres de différents organismes publics et para-publics. En outre, les femmes Libérales l'investissent largement. Par exemple, Monique Bégin est élue députée fédérale du Parti libéral du Canada en 1972, en même temps que deux autres Québécoises, dont Jeanne Sauvé qui deviendra, en 1984, première femme Gouverneure générale du Canada. Au milieu des années 70, la collusion entre les femmes du milieu politique et étatique et la FFQ est même complètement admise. Selon la recherche d'un collectif d'étudiantes de l'Université du Québec à Montréal, en 1977, la FFQ bénéficierait à elle seule de tous les fonds accordés par les gouvernements aux organisations féminines (77 500\$ can.)⁶⁷⁸. Comme le souligne Nicole Boily, vice-présidente de la FFQ à la fin des années 70 :

C'était des femmes Libérales engagées, très militantes, et il y avait celles qui étaient au conseil d'administration et il y avait celles qui gravitaient autour ! Les anciennes, Monique Bégin, qui était ministre fédérale, et il y avait comme ça un noyau. (Entretien avec Nicole BOILY, Montréal, le 17 mai 2002)

De leur côté, les dirigeantes de l'AFÉAS entretiennent également des liens étroits avec les autorités politiques, par des rencontres avec des députés et des ministres. Elles encouragent leurs membres, au niveau local, à rencontrer leurs députés, à intervenir dans les élections, à établir des contacts directs avec divers partis politiques et à épulcher les programmes de ces derniers⁶⁷⁹. De manière informelle, les dirigeantes de l'AFÉAS font également la promotion de leurs membres lors de nominations politiques, afin d'occuper le terrain institutionnel⁶⁸⁰.

Cette occupation de l'espace électoral-partisan par les femmes porteuses d'un féminisme libéral est conçue uniquement sur un mode individuel. Selon une ancienne militante de la FFQ, cette stratégie reposerait sur des solidarités féminines anciennes, créées dans des institutions religieuses non mixtes, où ces élites féminines auraient réalisé leurs études, dans les années 1950-60 : « comme les gars avaient le réseau des séminaires, nous on a le réseau des couvents ! La plupart des femmes qui sont dans des postes clés, se sont connues au couvent »⁶⁸¹. Les résultats de cette stratégie, fondée sur des relations individuelles, sont alors bien en deçà des espérances. Toutefois, ce phénomène permet à de nombreuses femmes aspirant à une promotion sociale ou

⁶⁷⁸ Information tirée de COLLECTIF. « Le mouvement des femmes du Québec ». Dans Gérard BOISMENU, Laurent MAILHOT et Jacques ROUILLARD dir. *Le Québec en textes 1940-1980*. Montréal, Boréal Express, 1980, p. 478.

⁶⁷⁹ Cf. les fiches de l'AFÉAS sur les questions à poser aux candidats lors des élections. AFÉAS. *Spécial élections, document d'interpellation des candidats* (Dossier, octobre 1985). Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, 1985 (Disponibles au Centre de documentation de l'AFÉAS, 5999 rue de Marseille, Montréal auprès de Mme Huguette DALPÉ).

⁶⁸⁰ Marcelle PIQUETTE-REGIMBALD. « La politique et les ménagères au Québec : l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de 1972 à 1980 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1982, p. 87.

⁶⁸¹ Entretien anonyme n°1, Montréal, le 12 juillet 2001.

politique, de se dire peu à peu « féministes », de manière à souligner leur appartenance et/ou leur reconnaissance envers des collectifs féminins qui ne cesse de croître en nombre d'adhérentes. Comme le souligne une fonctionnaire fédérale, anglophone, que nous avons rencontrée au sujet de la fédération féministe canadienne au niveau fédéral, le NAC (Comité canadien d'action sur le statut de la femme), il existe une grande différence entre le Québec et le reste du Canada concernant l'appropriation – ou la possibilité de s'approprier l'identité-projet « féministe » :

Vois-tu moi, je n'ai jamais pu me sentir à l'aise dans NAC. Pour le NAC, moi, j'ai l'air d'une vendue. Je n'étais pas féministe. Je mets du rouge à lèvres puis, je me fais coiffer. Puis c'est là que dans le milieu anglophone, envers le reste du pays, il y a un grand clivage entre les femmes entre guillemets « féministes » et les autres. Moins au Québec parce qu'elles se disent toutes féministes ici, facilement. (Entretien anonyme n°1, Montréal, le 12 juillet 2001)

Nous pouvons attribuer ce féminisme différent à la proximité avec les luttes suffragistes au Québec. Thérèse Casgrain, co-fondatrice de la Fédération des femmes du Québec, en 1966, est elle-même l'une des plus célèbres suffragettes de la province et peut par conséquent endosser ce qualificatif politique. Mais surtout, comme nous allons le voir, les clivages politiques québécois du début des années 70, entre fédéralistes et indépendantistes, rendent légitime l'affirmation des différences par les divers groupes sociaux.

À partir de 1973, cette dynamique, du côté du féminisme libéral, dans l'espace électoral-partisan, entre en concurrence avec la dynamique féministe de la seconde vague dans l'espace associatif et militant, des femmes avec lesquelles elles n'ont pas de contact au départ, mais qui les obligent progressivement à se positionner politiquement sur leurs enjeux, puis sur des alliances. Tandis qu'en 1969, le gouvernement fédéral autorise les avortements thérapeutiques, en 1973, la répression des avortements non thérapeutiques s'intensifie. Des médecins, pratiquant des avortements, sont arrêtés, en particulier le docteur Morgentaler qui possède une clinique privée au centre de Montréal. Le Centre des femmes, qui assure un service de référence pour les femmes désirant se faire avorter, est perquisitionné. Au même moment, des militantes trotskystes et des intervenantes dans les services de santé créent le Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement (FCALA), pour faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral⁶⁸². Ce Front participe, avec le Centre des femmes de Montréal, à la création, en mars 1974, du Comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits. Ce Comité pratique directement des

⁶⁸² Cf. Diane LAMOUREUX. « La lutte pour le droit à l'avortement (1969-1981) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.37, n°1, juin 1983, pp. 81-90.

avortements clandestins et soutient le docteur Morgentaler. À partir de ce moment là, le mouvement féministe québécois s'unifie autour de cette revendication. Les groupes radicaux et révolutionnaires sont rejoints dans la lutte par des groupes de pression comme le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF), le Centre d'information et de référence pour les femmes (CIRF). Ces groupes conduisent la FFQ à évoluer sur ce terrain et à se positionner.

Encadré 2.1. Chronologie des luttes pour l'avortement au Québec

date	Evénements
1956	Invention de la pilule et diffusion au Québec dès le début des années 60
1969	Loi fédérale autorisant les avortements thérapeutiques. Autorisation de la publicité et de la vente de produits contraceptifs.
1972	Le Centre des femmes crée un service de référence pour avortement qui dirige les femmes vers des médecins, en clinique privée et à New York
1973	Création du Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement (FCALA)
Automne 1973	Création du Comité de défense de Morgentaler, un médecin arrêté et accusé d'avortements illégaux dans sa clinique privée
mars 1974	Création du Comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits
1976	Les poursuites judiciaires sont suspendues par le Parti québécois
1978	Création de la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit, avec des femmes des syndicats, Parti québécois, CLSC, etc.
1978-79	Grandes manifestations pour l'avortement libre et gratuit
1973-83	Création des cliniques Lazure pour la planification familiale (45 cliniques, 26 en centre hospitalier). Sur pression du Comité de lutte, ces cliniques offrent également des services d'avortement remboursés par l'assurance maladie. Elles sont suivies par les CLSC et les Centres de santé de femmes.
Janvier 1988	La Cour suprême du Canada dans l'affaire Morgentaler déclare inconstitutionnel l'article 251 du Code criminel concernant l'avortement.
Mai 1990	Échec au Sénat de la loi qui tente de recriminaliser l'avortement.

En 1975 (seulement!) la FFQ inclut l'abrogation des lois sur l'avortement dans ses revendications. Il faut dire qu'en tant que Fédération, elle est « radicalisée » par l'adhésion de nouveaux groupes de femmes ou par des individuelles, comme en témoigne par exemple Nicole Boily, dans l'entrevue qu'elle nous a accordée :

Alors, commençaient à rentrer, dans les années 70, des femmes qui venaient d'autres univers par exemple, Parti communiste, des femmes du PQ qui sont entrées à la Fédération, donc après une homogénéité, il y a eu une certaine mixité politique jusque dans le début des années 80. (Entretien avec Nicole BOILY, Montréal, le 17 mai 2002)

L'un des facteurs de l'élargissement des solidarités entre associations féminines et féministes, au Québec, repose vraisemblablement sur la dimension nationaliste de l'idéologie de la Révolution tranquille, qui est au fondement de la culture politique des baby-boomers et de leurs aînées. Si le clivage politique s'organise, dans les années 70, autour de la question de l'indépendance, le thème majeur de la Révolution tranquille, le développement du gouvernement provincial sous la forme d'un État-providence, est partagé par les Libéraux et les Péquistes. De ce fait, la construction sociale des intérêts des femmes repose sur ce fondement identitaire commun, qui permet des alliances au delà des divergences d'analyse entre radicales, libérales, culturalistes, institutionnalistes, marxistes, etc. Cette idéologie conduit les femmes à s'accorder sur l'idée que, le palier gouvernemental le plus pertinent pour les Québécoises, est le palier provincial. Ainsi, même lorsqu'elles rejettent l'État pour sa dimension patriarcale, les féministes de la nouvelle vague des années 70, ne rejettent pas totalement l'État québécois pour sa dimension nationale, et très vite, elles préfèrent lui accorder leur confiance plutôt que de s'en remettre à Ottawa⁶⁸³. Ce faisant, elles rejoignent les féministes libérales qui sont déjà actives dans ces espaces de représentation politique. Par ailleurs, cette idée de changement, de révolution, rejoint tout le registre discursif dominant l'espace électoral-partisan, ainsi que le suggère une chercheuse de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) :

Il y a eu cette grande période qui s'accompagne, c'est pas un vacuum tout ça, on a tous signé la contestation syndicale, on a tous signé des contestations politiques, on est dans la Révolution tranquille c'est une période qui est très favorable aux revendications collectives et on est encore dans une logique de révolution. Quelque part. C'est à dire qu'on veut changer le système, et quand on veut changer le système, il faut que tout le monde tende vers la même. (Entretien anonyme n°2, Montréal, le 7 mai 2002)

Enfin, cette idéologie nationaliste construit l'idée que tout le monde devrait tendre vers la même utopie sociale. C'est sans doute cette aspiration qui se trouve à l'origine de ce que Gille Bourque appelle « un certain consensualisme d'inspiration corporatiste qui favorise la pratique du partenariat » et qu'il définit comme la particularité de l'institutionnalisation selon le « modèle québécois »⁶⁸⁴. On retrouve ce « consensualisme » comme spécificité de formation des compromis politiques au Québec tout au long de nos entrevues, soit comme entrave à la libre expression d'opinions divergentes, soit comme avantage, pour parvenir à un consensus politique. L'idée de

⁶⁸³ Cf. Francine DESCARRIES. « Le féminisme québécois contemporain : entre les pratiques et les discours ». Dans Yolande COHEN et Françoise THÉBAUD, dir. *Féminismes et identités nationales. Les processus d'intégration des femmes au politique*. Oullins, Programme Rhône-Alpes. Recherches en sciences humaines. Imprimerie Bosc, 1998, p. 248.

⁶⁸⁴ Gille BOURQUE. « Le Québec : entre nations et société ». Dans Michel VENNE, dir. *Penser la nation Québécoise*. Montréal, Québec/Amérique, 2000, p. 181.

convergence nationale accompagne ce grand mouvement d'appropriation de l'identité collective québécoise par les francophones et exerce un grand pouvoir sur les acteurs. De ce fait, ce n'est pas la construction de frontières entre « féministes » du mouvement et les autres qui est pertinente, mais celle entre fédéralistes et indépendantistes. L'identité politique « féministe » peut être endossée aussi librement que celles d'écologiste, d'indépendantiste, de socialiste, etc., qui caractérisent les autres mouvements sociaux.

II.2. Construction de frontières identitaires entre la féministe française et la femme moderne

En France, il n'y a pas d'environnement politique féminin libéral et dynamique au moment de l'émergence du mouvement de seconde vague. Cette absence de dynamique dans l'espace électoral-partisan permet aux médias d'intervenir directement, dès le début des années 70, dans la construction des intérêts et des identités politiques des femmes. Les Françaises connaissent alors aussi une grande enquête et la remise au gouvernement d'un « livre blanc ». Cependant, tandis que les Canadiennes et Québécoises revendiquent pour obtenir cette enquête de l'État, qui les sollicite directement pour produire des mémoires, les Françaises ne demandent rien à personne et cette enquête apparaît pour la promotion du magazine *Elle*, qui organise en novembre 1970 les États généraux de la femme. « Pour le journal l'objectif est double : obtenir à travers les femmes une « photographie de l'opinion française » et assurer à l'hebdomadaire une retentissante publicité »⁶⁸⁵. Le journal est riche et pendant deux ans de petites automobiles appelées « Quasar » sillonnent les routes de France avec des enquêteurs accompagnés, de manière très stéréotypée, par « de ravissantes hôtesse en pantalon rouge et blazer prune »⁶⁸⁶. À cette occasion, la collusion entre les médias et le politique est importante. Ces enquêteurs, dans les villes de province, sont aidés par des notables locaux. Un sondage est également réalisé. Les trente-sept commissions régionales créées établissent des rapports et délèguent à Versailles 325 congressistes⁶⁸⁷. Accompagnées par 2000 invités, toutes ces personnes viennent débattre et écouter l'intervention de 105 orateurs : ministres, leaders de l'opposition, députés, syndicalistes, représentantes de mouvements féminins, médecins, psychologues, journalistes, publicitaires, politologues, sociologues.

⁶⁸⁵ Cf. CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 183.

⁶⁸⁶ Cf. CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 183.

⁶⁸⁷ États généraux de la Femme organisés par *ELLE*. Actes publiés par Jean MAUDUIT et Anne-Marie RAIMOND, dir. *Ce que les femmes réclament*. Paris, Fayard, 1971, p. 1.

Cet événement, très médiatisé, aurait été créateur d'une prise de conscience de l'existence de problèmes sociaux touchant particulièrement les femmes⁶⁸⁸. Cependant, le registre discursif adopté est traditionaliste⁶⁸⁹. Par exemple, les membres des commissions régionales sont présentées, dans l'ouvrage qui en est tiré, *Ce que les femmes réclament*, avec leur nom, leur profession, le nombre de leurs enfants et la profession de leur mari!⁶⁹⁰ Le thème « les femmes et la vie politique » côtoie au même niveau le thème « mode et beauté », renvoyant dos à dos les images de femmes publiques et de femmes objets. Dans les discours, les femmes n'existent qu'en tant que « mères de famille ». Le Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, déclare à la tribune :

Il n'est pas concevable que l'on puisse envisager la carrière féminine, à quelque échelon que ce soit, comme identique à la carrière masculine, car il faut tenir compte de la charge qu'ont les femmes de la maternité et leur donner des moyens d'agir, de s'épanouir et de faire s'épanouir ceux auxquels elles ont donné le jour⁶⁹¹.

Tout en reconnaissant le rôle de l'État dans l'organisation de la représentation politique des femmes, les hommes politiques du gouvernement défendent surtout l'idée d'un service civique féminin et concentrent leurs préoccupations sur la natalité. L'action de l'État français est jusqu'à lors ancrée dans un registre traditionaliste. Le gouvernement, en 1969, revalorise même l'allocation de salaire unique, pour que les « mères de jeunes enfants » puissent « rester au foyer et s'occuper de leurs enfants »⁶⁹². À gauche, le président du Parti communiste, Georges Marchais, reste hermétique au féminisme : « pour transformer la condition féminine, il faut davantage modifier la société elle-même ». En revanche, François Mitterrand et Michel Rocard semblent plus ouvert à un discours égalitaire, libéral, le premier déplorant que « l'identité profonde de l'être humain, les aspirations, les souvenirs, les espoirs, la vie et la mort, malheureusement l'identité profonde n'est pas l'égalité »⁶⁹³, tandis que le second en appelle à « la participation des femmes à la vie de la cité »⁶⁹⁴.

Dans le registre traditionaliste, la question de la transformation sociale est relativement impensable. Ainsi, avec cette élaboration de propositions de changement, un certain glissement

⁶⁸⁸ Cf. CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 182 : « un événement surprenant fait brutalement apparaître à l'opinion l'étendue de la crise qui affecte les femmes ».

⁶⁸⁹ Cf. CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 190 : « Tous les problèmes ont été envisagés négativement à travers la continuelle référence à une nature féminine spécifique. »

⁶⁹⁰ Par exemple la commission « les femmes et la politique » de Clermont Ferrand est présentée ainsi : « Mme Bourrasseau, enquêtrice, 5 enfants, mari conseiller technique en éducation ; Mme Caux, présidente, commerçante, 3 enfants, mari commerçant, Mme Lesbre, institutrice, 3 enfants, mari professeur. ». MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*, p. 144.

⁶⁹¹ Cité par CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 185.

⁶⁹² « Marie-Madeleine Dienesch » (interview). *Femme Avenir*, n° 11, février 1969, p. 14.

⁶⁹³ MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*, p. 283.

⁶⁹⁴ MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*, p. 281.

s'effectue en direction d'un registre plus libéral, qui fait la promotion de réformes, permettant aux femmes de « concilier » vie professionnelle et vie familiale. Par exemple, Claude du Granrut, chargée de mission à l'égalité professionnelle, annonce que des crédits ont été dégagés pour créer 15 000 crèches et explique son activité en direction de la formation des femmes pour qu'elles entrent dans le salariat. Ce glissement vers un féminisme libéral se perçoit en particulier avec le thème « les femmes et la politique ». Tout d'abord, le sondage de *Elle* montre que seulement 7% des Françaises interrogées ne s'intéressent pas à la politique et 86% d'entre elles pensent que les femmes devraient intervenir davantage dans la vie politique.⁶⁹⁵ La rareté des femmes aux postes de décision est reliée à la construction d'une culture masculine du politique et à l'absence d'information des femmes « sur leurs droits et leurs intérêts »⁶⁹⁶. Dans un esprit très libéral, les recommandations visent l'intégration des femmes « à l'action d'ensemble, pour avoir droit de regard sur tous les points de la vie publique » mais pas spécialement pour représenter les intérêts des femmes⁶⁹⁷. On considère toutefois qu'il faut que « toutes les femmes de tous les milieux ruraux et urbains puissent exercer une activité professionnelle, civique et politique sans pour autant négliger leurs devoirs familiaux »⁶⁹⁸, nuance qui préserve l'identité féminine traditionaliste prédominante dans l'esprit des organisateurs des États généraux.

Selon Gisèle Charzat, observatrice de l'époque, il semblerait que les idées « féministes » des participantes aient évolué au cours des débats en commissions⁶⁹⁹. Par exemple, de l'enquête préalable réalisée par *Elle*, les préoccupations sociales (éducation nationale, logement, santé) sont les plus importantes, alors que dans le catalogue final des vœux, les congressistes rejettent la spécialisation des femmes dans les seules activités sociales. Selon cette observatrice,

Une photographie très incomplète de la femme s'est dégagée des États généraux de *Elle*. Elle s'appuie sur une image de femme jeune (la situation des femmes âgées a été quasiment ignorée) moderne, dynamique, aux aspirations politiques indécises, et qui reste fondamentalement attachée aux privilèges faux et rassurants du sexe faible.⁷⁰⁰

Le registre discursif du catalogue final des vœux⁷⁰¹ s'appuie avant tout sur la notion de « *différence* qu'il s'agit de reconnaître et de faire s'épanouir librement » (art. 1), différence imposée

⁶⁹⁵ MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*, pp. 32-33.

⁶⁹⁶ MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*, p. 150.

⁶⁹⁷ MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*, p. 154 : Elles rejettent l'idée d'un parti féminin pourtant soutenue par près d'un tiers des enquêtées.

⁶⁹⁸ MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*, p. 155.

⁶⁹⁹ CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p.188 : « Leur conception du rôle des femmes dans la société et la vie politique s'est nettement différenciée de celle des membres du gouvernement et de la majorité qui ont défendu l'égalité de principe des sexes mais non l'identité des rôles ».

⁷⁰⁰ CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 190.

⁷⁰¹ Dans MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*

« par les lois biologiques – trop souvent confondues d'ailleurs avec celles que leur impose la société ». Ces différences sont attribuées à la fois à la nature et à la culture (art. 2) et servent de support à une demande d'égalité des chances et des choix (liberté formelle). La revendication de « conciliation » de la vie professionnelle et familiale est liée à l'évolution de la société et à l'idée de « vocation personnelle » (art. 3). Si l'épanouissement des femmes est attribué à un changement des mœurs, les congressistes demandent que la loi précède ce changement, par l'égalité juridique (art. 4) et que la discrimination soit combattue (art. 5). Elles rejettent ouvertement la notion de « lutte de sexe » pour le préférer l'idée : « avec les hommes, construire une société équitable » (art. 6). Ceci se traduit par des luttes générales contre la pollution, l'alcoolisme, les bidonvilles (art. 7) et pour les personnes les plus dominées (handicapés, personnes âgées) (art. 8). Elles demandent aux journalistes plus de respect (art. 9), aux femmes de prendre leurs responsabilités publiques (art. 10) dans un esprit de « tolérance » et de « générosité » (art.12). On se trouve donc bien avec un discours libéral, aux accents encore traditionalistes.

Cet événement permet à des femmes individuelles de se rencontrer mais n'est pas vraiment mobilisateur, ni créateur de solidarités. Ce sont des femmes individuelles et non des associations féminines qui sont sollicitées pour réfléchir collectivement aux besoins des femmes, et elles sont même plutôt dissuadées de construire des actions collectives, étant donné le discours dominant produit par les médias, sur le féminisme, à cette occasion. Même si, à l'issue des États généraux, une association appelée « Évolution » aurait réuni pendant cinq ans, et de manière plutôt informelle, autour de divers thèmes de travail, des représentantes d'associations de droite et de gauche, comme l'Union des femmes françaises (UFF), le Centre féminin d'études et d'information (CFÉI), le Mouvement démocratique féminin (MDF), les Femmes républicaines, les Républicaines indépendantes, les Femmes démocrates (association dont l'activité réelle demeure inconnue)⁷⁰², en réalité, l'événement permet surtout de désamorcer le soulèvement collectif qui gronde en coulisse.

En effet, les féministes du MLF interviennent aux États généraux. Leur action commence lors de la conférence de presse de Jean Mauduit, directeur de *Elle*. Interrompant le discours de présentation du sondage et de l'enquête nationale, Christine Delphy fait lecture d'un texte dénonçant les États généraux et présentant un contre questionnaire burlesque⁷⁰³. Lors du Congrès

⁷⁰² Nous n'avons trouvé mention de cette association que dans William GUÉRAICHE. *Les femmes et la République. Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*. Paris, Les éditions de l'atelier, 1999, pp. 204-205.

⁷⁰³ Cf. DE PISAN et TRISTAN, 1977, *op. cit.*, p. 61. qui donne comme exemple : « Quand vous êtes enceinte et que vous ne voulez pas garder votre enfant, préférez-vous : les aiguilles à tricoter, la branche de vigne, le fil de fer, de cuivre, de laiton, barbelé, faire le trottoir pour vous procurer 2000F » ou encore, dans PICQ, 1993, *op. cit.*, p. 22 :

de Versailles, les mêmes activistes installent un stand sauvage, vendent le numéro spécial de *Partisans*, intitulé « Libération des femmes, année zéro » (novembre 1970), forcent des barrages de police et obtiennent des organisateurs la possibilité d'intervenir et d'organiser des commissions *ad hoc*. Par exemple, la « commission sur l'avortement libéralement autorisé » attire nombre de congressistes intriguées⁷⁰⁴. Toutefois, les médias interprètent ces actions d'éclat de manière très orientée. *Le Figaro* dénonce « d'inquiétantes amazones à la nuque rasée et aux larges feutres » qui envahissent le cocktail de la conférence de presse. Lors des États généraux, des congressistes se plaignent de « la trop grande place accordée aux contestataires » par la télévision. Ainsi commence à se solidifier le mythe d'un MLF inquiétant et hystérique.

Organisé par un magazine féminin, il s'agit donc d'un événement politico-médiatique, attirant gouvernants et dirigeants de l'opposition, bien couvert par les médias généraux, qui atteste de ce véritable rôle de l'espace médiatique dans la construction des intérêts et des identités. Primordial pour faire l'opinion et influencer la société, l'espace médiatique représente un espace de confrontation de registres discursifs variés, plutôt révolutionnaires dans les journaux de gauche (cf. la création de *Libération*), plutôt traditionaliste dans les journaux de droite (réactions du *Figaro*), plutôt libéral dans les journaux plus « neutres » sur l'échelle politique gauche-droite (*Le Monde*). Cet espace, régi par les règles du marché, régulé de manière libérale, entretient une telle collusion avec le politique que les représentations qu'il véhicule jouent un rôle fondamental dans la régulation genrée. Le fait qu'il prend en charge la représentation politique des femmes au tournant des années 70 contraint toutes les femmes, aînées du baby-boom, femmes politiques et féministes de la seconde vague, à entrer dans un véritable rapport de force avec les médias pour le contrôle de la construction de leurs identités, individuelles et collectives.

Il n'est donc pas surprenant que cet espace de représentation politique constitue l'un des espaces les plus investis par les féministes pour sortir de l'anonymat. D'une part, les actions politiques qu'elles imaginent sont toujours construites de manière à attirer l'attention des journalistes. Le 26 août 1970, pour le dépôt de la gerbe à la femme du soldat inconnu, sous l'Arc de triomphe, la presse est invitée à dessein : il ne s'agit *que* d'un acte médiatique. De même, le *Manifeste des 343*, (femmes déclarant avoir avorté) en faveur de l'avortement, est conçu comme un acte politique médiatique. Ce manifeste, publié par *le Nouvel Observateur* en avril 1971 est répercuté par d'autres médias qui en font un « événement ». Il est suivi d'une manifestation pour l'avortement et la contraception libres et gratuits en novembre 1971, suivie elle aussi par les journalistes, ainsi que l'occupation du château du Plessis-Robinson en décembre et l'occupation

« Est-ce qu'une femme qui n'est pas tout à fait une femme, c'est comme un Noir qui n'est pas tout à fait un boy, un juif qui n'est pas tout à fait sale, un Vietnamien qui n'est pas tout à fait mort ? »

⁷⁰⁴ DE PISAN et TRISTAN, 1977, *op. cit.*, p. 63.

du Conseil de l'ordre des médecins, en novembre 1972. En outre, tout au long des années 70, des femmes journalistes tentent de faire passer des messages féministes dans les journaux classiques.

Cependant, comme nous le confirment en entrevue Annette Lévy-Willard, journaliste à *Libération*, et Josianne Savigneau au *Monde*, ces grands journaux d'information n'ont pas des équipes féminisées et les féministes n'ont pas bonne presse⁷⁰⁵. La seule solution pour une journaliste, c'est d'être célibataire, les places les plus faciles à obtenir demeurant celles des rubriques culturelles. Par ailleurs, les difficultés pour les femmes journalistes de faire passer leurs idées sont relativement importantes, ainsi que le souligne Madeleine Chapsal de *L'Express* : « Leurs idées ne sont pas considérées comme *politiques*, surtout lorsqu'elles choquent, c'est-à-dire justement lorsqu'elles le sont »⁷⁰⁶. Tantôt le féminin est dévalorisé (pour être valable, un film ou un article d'une femme ne doit pas être « féminin »), tantôt on ne parle pas des femmes sans références aux tâches ménagères ou à leurs fonctions maternelles⁷⁰⁷. Du fait de la domination du registre traditionaliste, au lieu de soutenir la cause féministe, les médias la dévalorisent systématiquement. Comme le souligne la journaliste Benoîte Groult, « il est de bon ton d'ignorer ou de dénigrer les féministes. Qui connaît leur histoire ? Leurs visages ? On préfère les croire laides, hommasses, hystériques, mal aimées, ce qui est faux. »⁷⁰⁸. *Le Figaro*, en août 1970, se moque du faible nombre de militantes féministes françaises rapport aux militantes américaines ; *Le Monde* du 21 octobre 1970, suite à l'enchaînement des féministes devant la prison de la Roquette, estime qu'il est difficile de prendre au sérieux une « trentaine de manifestantes âgées de quatorze à dix-sept ans », alors qu'il n'y avait, en réalité, qu'une seule mineure parmi les 40 manifestantes⁷⁰⁹. Pour les journaux de droite, le mot « suffragette » est considéré comme une insulte, renvoyant à des « forcenées ». Benoîte Groult rapporte le propos au vitriole d'une journaliste de droite sur les journées de la Mutualité organisées par le MLF sur les violences faites aux femmes : « pouffiasses intellectuelles, gouines débiles et militantes du MLF », « cheveux sales et corps flasques », « passionnaries qui transpirent le malaise et la haine inconditionnelle de la vie », « hystérie », « sottise », « médiocrité », « guérilleros en jupon » ! Même des publications relativement ouvertes se replient sur les stéréotypes. La revue *Partisans*, qui a pourtant publié le manifeste fondateur « Libération des femmes, année zéro », sort, l'année suivante, un texte qui dénonce le féminisme

⁷⁰⁵Entretien avec Josiane SAVIGNEAU, Paris, le 4 mai 2004 et avec Annette LÉVY-WILLARD, Paris, le 15 décembre 2004.

⁷⁰⁶ Cf. « Des journalistes, des femmes ». *Des femmes en mouvements*, n°2, février 1978, p. 43.

⁷⁰⁷ Benoîte GROULT. *Ainsi soit-elle*. Paris, Grasset, 2000 [1^{ère} éd. Grasset et Fasquelle, 1975]. pp. 126-127.

⁷⁰⁸ GROULT, 2000, *op. cit.*, p. 39.

⁷⁰⁹ PICQ, 1993, *op. cit.*, p. 19.

comme « refuge douillet et rassurant d'obsédées et d'hystériques »⁷¹⁰. *Charlie-Hebdo*, pourtant de la mouvance soixante-huitarde, qualifie, avec l'humour gaulois, les 343 femmes signatrices du manifeste pour l'avortement de « salopes », une insulte qui demeure ensuite attachée à l'événement. Les hommes politiques ne sont pas en reste pour renchérir sur cette diabolisation des féministes. Par exemple, Jacques Chirac, lors des Journées internationales de la femme à Paris (1-3 mars 1975), organisées à l'occasion de l'année internationale de la femme de l'ONU, dans son discours officiel, s'élève contre « l'intolérance furieuse » avec laquelle les adeptes de « l'intégrale libération de la femme entendent imposer à toutes les autres femmes leurs conceptions personnelles de la liberté »⁷¹¹.

La figure de « la féministe » étant construite comme un repoussoir, dans un univers politico-médiatique qui co-construit l'opinion publique, comment, dans ce contexte, les militantes peuvent-elles rallier un grand nombre de femmes dans l'action collective ? Dans ces circonstances, l'engagement militant féministe n'est-il pas un acte complètement révolutionnaire, voire politiquement suicidaire ? Comment une femme politique pourrait-elle se dire « féministe », du fait que cette identité lui fait encourir des risques de diffamation dans les médias ? À ce titre, l'ouvrage de Benoite Groult, *Ainsi soit-elle ?*, publié en 1975, désamorce les insultes et les dénonce comme des comportements réactionnaires. Il vient compléter quelques ouvrages de femmes connues qui soutiennent la démarche féministe : Gisèle Halimi, *La cause des femmes*, Éliane Perrasso, *Ne pleure pas, hurle !* Leur engagement est téméraire, mais le mal est fait et la mobilisation féminine ne prend pas d'ampleur « féministe » dans une France qui, face aux mouvements sociaux, se replie sur des institutions et des modes de fonctionnement qui font les preuves de leur capacité à enterrer la contestation.

Les rares femmes qui auraient pu se dire ouvertement « féministes », assumant une identité politique antérieure à l'irruption du MLF révolutionnaire, sont celles des associations qui déjà s'intéressaient au sort des femmes dans les années 1960. Comme nous l'avons vu, une poignée d'entre elles, la Ligue française pour le droit des femmes, le MDF, le Mouvement jeunes femmes et même l'Association des femmes démocrates, avait commencé à développer un discours féministe de type libéral, fondé sur une analyse des rôles sociaux, adossé à l'ouvrage de Betty Friedan, *La mystique féminine*. Mais ces associations périssent plus qu'elles ne se développent, le MDF disparaissant même au moment de la création du Parti socialiste. Par ailleurs, le déplacement d'autres associations féminines traditionnelles sur le terrain du féminisme

⁷¹⁰Cf. Christine BARD. « Les antiféminismes de la deuxième vague ». Dans Christine BARD, dir. *Un siècle d'antiféminisme*. Paris, Fayard, 1999, p. 307.

⁷¹¹ Discours publié dans *Le Monde* du 5 avril 1975 et cité par ALBISTUR et ARMOGATHE, 1977, *op. cit.*, p. 451.

libéral s'avère difficile en raison de cette répulsion pour l'identité féministe. L'action collective, au nom du féminisme, devient même quasiment impossible.

Ainsi, autant les associations liées à la droite que celle liée aux Communistes, dénoncent le féminisme radical dans les mêmes termes que les médias. Pour les premières il s'agit de « femmes qui semblent extérioriser leur névrose cachée et transfèrent une véritable haine des hommes »⁷¹², tandis que pour les secondes, ce sont des bourgeoises qui revendiquent le « droit à tromper son mari »⁷¹³. Ces jugements conduisent les femmes plus proches du pouvoir à s'enfermer dans le discours traditionaliste ainsi, qu'en atteste ce propos de la présidente du CFÉI, la composante féminine du mouvement gaulliste, qui réactive la figure repoussoir de la suffragette :

Pour conquérir notre place dans la société, nous pensons que le féminisme agressif n'est pas le meilleur moyen. Nous accordons une attention au style de présentation physique des femmes. Nous ne voulons pas apparaître comme des suffragettes. Nous informons les femmes de problèmes divers, juridiques ou sociaux. Nous organisons également des conférences suivies de débats, mais presque toujours, nos orateurs sont des hommes⁷¹⁴.

Le Conseil national des femmes, la Fédération nationale des femmes, l'Union féminine civique et social (UFCS), au lieu de profiter du mouvement de deuxième vague pour se moderniser, s'enferment au contraire dans un féminisme conservateur, qui campe sur l'image idéalisée de la femme au foyer. En même temps, ces femmes veulent entrer dans le monde moderne, via cette identité maternelle. Par exemple l'UFCS, dès 1971, forme les femmes au foyer pour qu'elles s'impliquent dans les conseils municipaux, en identifiant le foyer et la commune comme deux espaces où « le rôle des femmes est indispensable »⁷¹⁵. Toutefois, cet engagement féminin s'arrête à l'échelon municipal, considéré comme étant le seul niveau de participation politique « souhaitable ». Une version plus libérale de ce conservatisme apparaît alors dans des associations de droite. L'Union nationale des femmes patrons demande « une représentation plus étoffée dans les assemblées parlementaires, au Conseil économique et social, dans les assemblées des collectivités locales »⁷¹⁶, tandis que la commission féminine des Républicains indépendants affirme que « toute femme est un chef d'entreprise qui s'ignore »⁷¹⁷ et demandent l'adaptation de règles juridiques et coutumières aux nouvelles législations dans le domaine de l'égalité des sexes.

⁷¹² Discours du Conseil national des femmes françaises, cité par Sylvie CHAPERON. *Les années Beauvoir (1945-1970)*. Paris, Fayard, 2000, p. 362.

⁷¹³ Discours de l'Union des femmes françaises cité par CHAPERON, 2000, *op. cit.*, p. 363.

⁷¹⁴ Propos recueillis par Gisèle CHARZAT, 1972, *op. cit.*, p. 80.

⁷¹⁵ On trouve une présentation de leurs positions dans MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*, p. 417.

⁷¹⁶ Cf. MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*, p. 410.

⁷¹⁷ Cf. MAUDUIT et RAIMOND, 1971, *op. cit.*, p. 412.

Ce féminisme libéral, aux accents traditionalistes, ou inversement, se retrouve au Parti socialiste, dont les personnalités politiques issues du MDF, tout en insistant sur la nécessité de « politiser » les femmes, semblent avoir bien peu d'effets sur le Parti. Le programme commun au PS et au PC, de 1972, ne consacre qu'une seule page sur 80 à la « promotion de la femme » et les propositions ne sont que des suggestions, sur un mode incitatif. Toutefois, devant l'absence d'élues socialistes aux législatives, les mobilisations du MLF⁷¹⁸, et sans doute l'attrance des femmes de la base du Parti pour ce mouvement, donnent un peu plus de poids politique à Marie-Thérèse Eyquem et Yvette Roudy, pour demander, dans un esprit plus contraignant, un quota de 10% dans les instances dirigeantes du Parti socialiste et dans les scrutins de liste. Ce quota est obtenu en 1974, à la convention de Suresnes⁷¹⁹. Mais ce dispositif est promu sans beaucoup de conviction, considéré comme « un système déplorable mais nécessaire », pas très bien vécu par les hommes, qui le considèrent comme injuste, et les femmes, comme dégradant⁷²⁰. Les propositions de réformes du Comité de coordination des problèmes féminins, dirigé par Marie-Thérèse Eyquem, demeurent dans la droite ligne des États généraux de *Elle*, auxquels cette dernière participe comme oratrice. Il s'agit toujours d'un vocabulaire en termes de « problèmes féminins », de « condition féminine », de « femme moderne », éludant systématiquement les mots « féminisme », « libération » etc.

Du côté des féministes du mouvement, cet ostracisme envers elles est compris comme une dimension de la rhétorique patriarcale. Il vient renforcer le discours révolutionnaire et le sentiment de solidarité entre celles qui ont compris les impasses du « réformisme ». Elles dénoncent alors le fait que, faute de réflexion globale, les femmes en sont réduites « à émettre des revendications partielles » et à penser par des réformes ponctuelles pouvoir résoudre le dilemme entre « accepter son « destin » de femme-mère ou mimer le destin de l'homme et faire une carrière »⁷²¹. Sous le terme « réformisme » est sous-entendu à la fois un féminisme libéral avec ses accents traditionalistes et un féminisme de gauche, plutôt culturaliste et institutionnaliste. C'est ainsi que du côté féministe, le mot « réformiste » devient même, une véritable insulte⁷²². Au

⁷¹⁸ Selon Jocelyne Praud, les socialistes auraient réagi à l'agitation du MLF. Cf. Jocelyne PRAUD. «Feminizing Party Organisations: the Cases of the Parti Socialiste Français, the Parti Québécois and the Ontario New Democratic Party». Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 1997, p. 94.

⁷¹⁹ Article 6 – les élus de toutes les listes doivent obligatoirement comprendre un pourcentage minimum de 10% de femmes à tous les degrés de l'organisation : comité directeur, Bureau exécutif, Fédération, Section. Le pourcentage minimum sera révisé lors de chaque Congrès national pour tenir compte de la proportion réelle de femmes au sein du Parti – Article 19 – les listes de candidats aux élections au scrutin de liste doivent comprendre un pourcentage minimum de dix pour cent de femmes. Cf. PRAUD, 1997, *op. cit.*, p. 89.

⁷²⁰ PRAUD, 1997, *op. cit.*, p. 97.

⁷²¹ Cf. ALBISTUR et ARMOGATHE, 1977, *op. cit.*, p. 453.

⁷²² Cf. par exemple la scène de dispute, au moment de la création de la Ligue du droit des femmes, avec une certaine Viviane, dans DE PISAN et TRISTAN, 1977, *op. cit.*, p. 84.

tournant des années 1972-75, se constitue finalement deux mondes féministes, l'un dénoncé comme « réformiste » et l'autre comme « révolutionnaire ». Cette opposition entre l'identité « féministe » et l'identité « femme moderne », plus que les conflits internes au MLF révolutionnaire, permet aux décideurs de négliger les changements demandés par le mouvement des femmes. Les discours féministes libéraux, ou institutionnalistes et culturalistes, sont rendus inexprimables en termes « féministes », par un anti-féminisme musclé de droite, comme de gauche, qui se nourrit de clichés sur les féministes révolutionnaires. Cette opposition binaire a des conséquences sur les stratégies, sur les conceptions de l'égalité et sur les représentations, qui conduisent logiquement à des conflits inextricables.

Il existe toutefois des féministes de la génération des années 60 qui tentent de faire le pont entre ces deux univers discursifs. Il s'agit par exemple, à Marseille, du CODIF, Centre d'orientation, de documentation et d'information féminin, porte parole des femmes auprès des pouvoirs publics, créé en 1974, à l'initiative de militantes socialistes, (dont deux conseillères municipales) entièrement subventionné par la mairie de Marseille. En 1977, le Centre se dote d'une direction collégiale élue, sur un modèle de collective féministe, et il participe à toutes les mobilisations de rue. Nous retrouvons également cette position intermédiaire avec la Ligue du Droit des femmes, créée en 1975. Simone de Beauvoir en est la présidente, Anne Zelensky et Annie Sugier, féministes révolutionnaires du MLF, mais un peu plus âgées que les autres, en sont les principales instigatrices. En se situant dans un registre à la fois révolutionnaire et institutionnaliste, cette association cherche à changer les conditions des inégalités, et se présente comme un espace de construction et de représentation des intérêts des femmes. On retrouve également ce pont avec l'association *Choisir*, dirigée par Gisèle Halimi, une avocate qui se rend célèbre pour ses plaidoiries en faveur des femmes, tant dans le combat pour l'avortement, que, par exemple, pour le changement de statut du viol dans le Code pénal.

Mais ces nouvelles associations, qui tentent de construire les intérêts et identités dans un registre culturaliste et institutionnaliste, ne parviennent pas à trouver une place réelle dans cette polarisation, entre féministes révolutionnaires et « femmes modernes » libérales, aux accents encore traditionalistes. C'est ainsi que l'on peut comprendre la radicalisation du Mouvement français pour le planning familial (MFPF) une association de lobbying dans les années 60, qui doit en quelques sortes, « choisir son camp », en 1973. Le Planning représente un lieu de convergence entre féminisme révolutionnaire et féminisme « institutionnaliste », entre féministes du mouvement et féministes des partis politiques de gauche. Pour la publication, le 5 avril 1971, du Manifeste des 343 femmes s'auto-accusant du délit d'avortement, les féministes révolutionnaires créent des liens avec des vedettes, comme Simone de Beauvoir, Gisèle Halimi, l'actrice Delphine

Seyrig, les écrivains Christiane Rochefort et Monique Wittig, tout en mobilisant des femmes politiques, comme par exemple, Colette Audry et Yvette Roudy. Mais la majorité des signatures provient des militantes du Planning familial⁷²³ qui, en juin 1971, se prononce contre toute législation répressive en matière d'avortement. Des militantes du Planning viennent grossir les rangs des manifestants-es en faveur de l'avortement, le 20 novembre 1971, et elles demandent à leur Mouvement de pouvoir répondre aux demandes d'avortement dans les permanences d'accueil⁷²⁴. En même temps, elles vont chercher les féministes du MLF aux Beaux Arts, ainsi qu'en témoigne Florence Montreynaud :

En décembre 71, mon engagement politique date vraiment de là, dans l'une des ces AG, est arrivé un groupe du Planning qui a dit : si vous voulez, on a des besoins, on embauche, on a des permanences, il faut s'en occuper, etc. Parfait ! Je vais faire des choses pratiques ! (...) Je me suis engagée vraiment à fond à partir de décembre 71 au Planning, tout en continuant ma vie militante qui était, les groupes de conscience et puis les manifs. (Entretien avec Florence MONTREYNAUD, Paris, le 11 novembre 2003).

Aux deux procès de Bobigny, d'octobre et novembre 1972, où Gisèle Halimi est l'avocate de la mère et de la fille accusées d'avortement, sont convoquées les même personnalités médiatiques, Simone de Beauvoir, Delphine Seyrig comme témoins, rejointes par des personnalités politiques comme Michel Rocard, des journalistes comme Claude Servan-Schreiber, des médecins et Simone Iff, vice-présidente du Planning familial⁷²⁵. Ces procès font la Une des médias⁷²⁶, renforcés par les mobilisations féministes, comme la manifestation à l'Opéra le 9 octobre, la manifestation internationale le 20 novembre et les petites manifestations constantes devant le tribunal. Finalement, les juges relaxent la jeune fille, condamnent faiblement la mère et l'avorteuse. À la télévision, une émission des « Dossiers de l'écran », sur *Antenne 2*, est consacrée au thème « choisir d'être mère »⁷²⁷ et des sondages montrent qu'il n'y a pas plus de 12% des personnes interrogées en faveur du maintien de la loi de 1920. Toutefois, les médias, plutôt que

⁷²³ MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL. *D'une révolte à l'autre. 25 ans d'histoire du Planning Familial*. Paris, Les éditions Tierce, 1982, p. 189.

⁷²⁴ MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, 1982, *op. cit.*, p. 190.

⁷²⁵ MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, 1982, *op. cit.*, p. 193.

⁷²⁶ Une centaine d'articles sont publiés selon Xavière GAUTHIER. Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au 20^{ème} siècle. Paris, Laffont, 2002, p. 146.

⁷²⁷ La diffusion du film de Claude AUTANT-LARA. *Journal d'une femme en blanc*, est suivi d'un débat animé : Gisèle Halimi, Simone Iff, Jeëlle Brunerie, (signataire du manifeste des 331 médecins) s'opposent à trois autres femmes contre la libéralisation. Cf. MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, 1982, *op. cit.*, p. 203.

de se prononcer pour l'avortement, sont surtout unanimes pour déclarer que ce jugement disqualifie la loi 1920 et l'autorité de l'État⁷²⁸.

Encadré 2.2. Chronologie des luttes pour l'avortement en France

date	événements
1920	Loi interdisant l'avortement, la contraception et la propagande anticonceptionnelle
1956	Fondation de Maternité heureuse
1960	Création du Mouvement français pour le planning familial (MFPF)
19 déc. 1967	Loi Neuwirth sur la libéralisation de la contraception
Février 1969	Décrets autorisant la commercialisation de la pilule en France
11. 1970	Fondation de Laissez-les vivre, opposants à l'avortement et la contraception
5.04.1971	Publication dans le Nouvel Observateur du Manifeste des 343 Françaises déclarant avoir avorté. La justice décide de ne pas les poursuivre.
20.11.1971	Première grande manifestation internationale en faveur de l'avortement à Paris
Mars-avril 1972	Publication des décrets d'application de la loi Neuwirth pour le stérilet et les établissements de Planning familial
14-15 mai 1972	Journées de dénonciation des crimes contre les femmes de la Mutualité
11 octobre 1972	Procès de Bobigny : Marie-Claire, 16 ans est relaxée.
8 nov. 1972	Procès de Bobigny : la mère et l'avorteuse sont faiblement condamnées
3 février 1973	Manifeste des 331 médecins déclarant pratiquer des avortements
Avril 1973	Création du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) et diffusions publiques secrètes du film interdit <i>Histoire d'A.</i>
Juin 1973	Simone Iff prend la tête du MFPF : le mouvement pratique des avortements clandestins dans ses centres
Novembre - décembre 1974	Débats sur la loi Veil au Parlement. Adoption de la loi provisoire sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pour 5 ans (10 semaines, aucun remboursement, entretien préalable obligatoire)
Décembre 1977	377 centres de planification, 26% des Françaises utilisent la contraception.
6 octobre 1979	Entre 30 000 et 50 000 manifestantes à Paris pour l'avortement
Décembre 1979	Loi définitive sur l'IVG
Décembre 1982	Loi sur le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale
1988-89	Polémique autour du RU-486, mifépristone qui provoque des fausses couches naturelles, distribué sur demande dans les hôpitaux à partir de 1989
1993-1995	Commandos anti-avortement attaquent les hôpitaux
1993	Création de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et la contraception (CADAC)
27 janvier 1993	Loi Neiertz créant le « délit d'entrave à l'IVG »
25 nov. 1995	40 000 manifestants-es à Paris, pour le droit à l'avortement et la contraception
Mai 2001	Loi Aubry sur l'allongement des délais à 12 semaines, la fin de l'entretien obligatoire et de l'autorisation parentale pour les mineures

⁷²⁸ Et ce, malgré le fait que la loi est quand même appliquée puisque la mère et l'avorteuse sont condamnées. Cf. GAUTHIER, 2002, *op. cit.*, p. 147.

Dans cette effervescence, le Planning se radicalise. Les féministes révolutionnaires créent le groupe Mouvement pour la liberté d'avortement (MLA) qui diffuse la méthode Karman, une technique d'avortement par aspiration, facile à pratiquer, non traumatisante pour les femmes et ne nécessitant pas d'équipement chirurgical. Cette méthode est également rendue populaire par la diffusion, secrète mais très fréquente, du film *Histoire d'A*, interdit par les pouvoirs publics et tourné à la demande du Groupe information santé (GIS). De ce fait, la base du MFPP se prononce, contre l'avis de ses dirigeants, lors de son Congrès de 1973, en faveur de la pratique d'avortements dans ses centres d'orthogénie. Simone Iff prend la présidence et le MFPP devient partenaire du MLF, diffuse des dossiers sur la méthode Karman, accueille les femmes et organise des départs collectifs pour l'Angleterre et pour la Hollande. D'un répertoire d'action collective de type lobbyiste, dans un registre libéral, le Planning passe ainsi à un répertoire de désobéissance civile, dans un registre révolutionnaire. Au printemps de la même année est créé le MLAC, en étroite collaboration avec Jeannette Laot, responsable nationale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), avec les partis politiques, dont le Parti socialiste et divers groupes de gauche⁷²⁹. Association loi 1901, le MLAC constitue le front de lutte pour l'avortement et s'oriente dans trois directions : la manifestation de rue et les événements spectaculaires, la désobéissance civile par la pratique « sauvage » d'avortements partout en France, le lobbying pour un changement de loi⁷³⁰.

Mais si la lutte pour l'avortement crée une dynamique de solidarisation bien au-delà du mouvement féministe, le mouvement pour l'avortement n'est pas le mouvement des femmes. Les femmes du MLAC constatent peu à peu la prise de pouvoir croissante des hommes dans les groupes. Tandis que pour elles, les pratiques d'avortement doivent être exemplaires, en prenant du temps pour discuter avec les femmes et résoudre les problèmes, pour les hommes, il s'agit de pratiquer le plus d'avortements possibles à des fins politiques. Ainsi, via la technique et l'impératif de rendement, « la pratique intensive conduit au mépris des femmes –atroce- jusqu'à l'insulte. Insulter des femmes parce qu'elles « n'assument » pas leur douleur... »⁷³¹. Par ailleurs, des femmes s'élèvent contre les propos sur la contraception, réduits à un discours sur la libération sexuelle « qui niait complètement l'oppression sexuelle des femmes. » Selon certaines militantes, « on a assisté à un véritable détournement de notre action »⁷³². Il est possible de lutter pour l'avortement

⁷²⁹ Il s'agit d'une structure d'action qui regroupe le MFPP, le MLF, les signataires du manifeste des 331, le Groupe d'Information Santé (GIS), la MNEF, le Syndicat des travailleurs sociaux, Lutte ouvrière, le PS, le PSU, la Ligue communiste révolutionnaire., l'AMR, le Centre initiative communiste. La direction de la CFDT n'a pas suivi sa responsable de la commission féminine, Jeannette Laot, qui devient à titre individuel, membre du bureau du MLAC. Toutefois, cet engagement individuel sera suivi par des femmes et des hommes de la base du syndicat.

⁷³⁰ Cf. Jane JENSON, 1996, *op. cit.*, p. 93.

⁷³¹ « La mixité au MLAC, une erreur historique ». *Des femmes en mouvement*, n°6, juin 1978, p. 46.

⁷³² *Des femmes en mouvement*, juin 1978, *op. cit.*, p. 46.

sans pour autant tenir de discours sur le droit d'appropriation par les femmes de leur corps, sur la libération des femmes ou sur le féminisme. L'avortement peut, comme la contraception, tout simplement régler les risques d'une libération sexuelle des hommes ou réguler la vie des familles.

Ainsi en France, aux divisions internes au MLF vient se superposer un conflit identitaire inextricable entre la « féministe » et la « femme moderne », qui s'épanouit autant dans les médias que dans l'espace électoral-partisan, en délégitimant complètement le discours féministe révolutionnaire, y compris dans les milieux de gauche, où pour militer collectivement en faveur de l'avortement et de la contraception, ou simplement soutenir la cause, on cherche d'autres argumentaires que celui de la libération des femmes. Dans ce contexte, les autres formes de féminisme, libéral, culturaliste et institutionnaliste, ne peuvent s'épanouir librement sans, à un moment donné, choisir leur camp, ou être accusées d'appartenir à celui des autres. Alors que les actrices du mouvement des femmes français, dans un contexte de rapport de force intense avec l'État, auraient plutôt eu besoin d'abolir les frontières entre actrices des divers espaces de représentation politique, au contraire, ce sont de véritables barrières générationnelles, théoriques et identitaires, qui se dressent peu à peu sur le chemin de leurs engagements militants.

Conclusion :

La France et le Québec connaissent donc des trajectoires opposées de développement des solidarités féminines, liées au départ à la forme que prend la turbulence politique de la fin des années 60. En France où la turbulence est interprétée comme une contestation à combattre, les féministes sont prises dans des rapports de force nécessitant, dès le départ, la construction de solidarités suffisamment élargies pour représenter un mouvement social. D'une certaine manière, leurs coups d'éclats médiatiques donnent cette impression d'une génération de femmes en lutte. Cependant, d'une part, la construction de frontières avec un extérieur « non révolutionnaire » fait émerger, de manière encore plus violente, les conflits théoriques qui les opposent à l'intérieur du mouvement. D'autre part, leur stigmatisation par les médias rend difficiles les ponts avec les autres femmes, aînées du baby-boom et femmes mobilisées dans les autres mouvements ou partis politiques. L'absence d'une mobilisation féminine libérale, légitime dans l'espace électoral-partisan et pouvant se dire « féministe », laisse libre court à la construction, par les hommes politiques et les médias, d'une identité « moderne » des femmes qui devient, comme nous le verrons au chapitre suivant, le modèle de citoyenneté présidant à l'élaboration de réponses gouvernementales. Bien entendu, même circonscrites à l'espace associatif et révolutionnaire, les solidarités féministes rendent incontournable la sortie d'un régime traditionaliste de

représentation politique, car les problèmes sont posés et mis en évidence. Dans ce contexte, le changement de régime ne peut se réaliser dans les termes d'un registre discursif féministe défini comme différent des aspirations de l'ensemble des femmes françaises. Un nouveau discours doit se construire, adossé à cette identité de « femme moderne », qui émerge des États généraux de *Elle* et qui renvoie à un registre discursif semi-libéral, semi-traditionaliste, structurant la forme de la nouvelle configuration institutionnelle.

Au Québec en revanche, où la turbulence des années 60 trouve une expression politique dans le mouvement indépendantiste, les féministes ne rencontrent pas de résistances notoires à leur discours de libération individuelle et collective. Les coups d'éclats médiatiques de quelques unes stimulent les autres qui, chacune de leur côté, se réunissent, s'interrogent, s'organisent et construisent des discours fort variés, parfois contradictoires mais qui comportent, *in fine*, en commun, les concepts d'autonomie et d'indépendance, partagés avec toute une partie des acteurs dominant les espaces électoral-partisan, associatif et médiatique de représentation politique. L'existence, dans ces espaces, d'une mobilisation particulière sur le thème de la participation des femmes à la vie politique, vient renforcer la dynamique de légitimation du féminisme. Ainsi apparaissent, en particulier autour de la revendication de l'avortement, des coordinations, qui reposent sur des solidarités entre associations, pouvant toutes se dire « féministes », malgré leurs divergences théoriques, et qui consacrent l'entrée en dialogue de femmes de plusieurs générations, d'origines sociales, professionnelles et militantes variées. Ainsi, le changement de régime, amorcé par des féministes libérales déjà en mouvement dans l'espace électoral-partisan et administratif, peut prendre en toute légitimité un virage « institutionnaliste », qui donne la parole aux opprimées, ainsi que les instruments politiques et financiers de leur émancipation.

CHAPITRE 3

CHANGEMENTS DE RÉGIMES GENRÉS DE REPRÉSENTATION POLITIQUE : LIBÉRALISATION EN FRANCE, INSTITUTIONNALISATION AU QUÉBEC

Nous avons vu, dans le premier chapitre de cette partie, que, jusqu'au début des années 70, les États français et québécois réagissent peu aux demandes de changement venant des femmes, et lorsqu'ils le font, ils conservent un registre discursif qui ne remet pas en cause la division sexuelle du travail, ni les représentations traditionnelles sur la participation des femmes à la citoyenneté en tant que mères de famille. Les mobilisations des féministes de la deuxième vague, les revendications nouvelles et les solidarités qui émergent, conduisent tout de même les États à transformer, peu à peu, la configuration institutionnelle qui préside à l'entretien des inégalités de sexe.

Cependant, selon les cas, les changements ne sont pas les mêmes. En France, où la peur du terrorisme d'extrême-gauche conduit à un repli sécuritaire, pour étouffer toutes sortes de contestations, violente ou non, les réponses étatiques et des partis politiques aux mobilisations des féministes révolutionnaires et autogestionnaires sont minimalistes, puisant leur légitimité dans le conflit identitaire entre féministes et femmes modernes qui fait la Une des médias (cf. chapitre 2). Au Québec, au contraire, où les attentats scandent la vie politique des années 60, les contestations pacifiques sont valorisées, d'autant plus que le registre discursif révolutionnaire se décline comme un registre institutionnel à travers la Révolution tranquille. Si les premières réponses étatiques aux demandes des femmes trouvent leur légitimité dans le rapport Bird sur la situation de la femme au Canada, et demeurent assez libérales, très rapidement, toute une configuration institutionnelle se met en place pour prendre en considération les revendications et les besoins des femmes en mouvement.

I. Les dimensions institutionnelles du changement des régimes genrés de représentation politique

Toute innovation d'ordre institutionnel, même si elle puise sa légitimation dans l'émergence de solidarités et de discours qui la réclament, repose sur des formules organisationnelles qui lui préexistent plus ou moins, conduisant à des sédimentations ou des importations institutionnelles, qui varient selon les pays. Toutefois, ces formes institutionnelles

qui émergent, nécessairement différentes d'un pays à l'autre, ne prennent une réalité particulière qu'avec la pratique des acteurs, le sens qu'ils donnent à leur activité, la manière dont ils investissent les institutions et dont ils les transforment. Ainsi nous verrons dans cette première partie que les innovations institutionnelles du Québec, créées dans une vision plutôt libérale de leur mission, sont rapidement transformées par les diverses actrices, tant de l'intérieur des institutions que de l'extérieur, en particulier après 1975, avec la montée des solidarités entre les femmes des espaces pluriels de représentation politique. Inversement, les innovations institutionnelles en France ne font pas l'objet de transformations radicales, au-delà de la logique libérale dans laquelle elles sont impulsées, buttant justement sur les conflits identitaires et les limites qu'ils posent à une activité étatique féministe.

I. 1. La transformation au Québec d'innovations libérales en institutions de représentation des femmes

Au cours des années 70, les femmes libérales occupent le terrain institutionnel des revendications féminines, avec pour objectif leur inclusion dans le système politique tel qu'il existe. Pour cela, elles s'organisent en réseaux, comme les hommes politiques eux-mêmes, acceptent d'apprendre « le langage des hommes », et pratiquent une politique de lobbying, relayée par les rares femmes politiques parvenues à se faire élire. Cette présence, au compte goutte, de femmes en politique, fait dire aux jeunes féministes de la revue *Québécoises Deboutte !* que ces femmes participent à la récupération du féminisme par le système patriarcal, qu'« en tant qu'exceptions, elles aident le gouvernement à faire croire que les femmes ont de plus en plus de place dans la société⁷³³ ». En même temps, ces pratiques de lobbying sont relativement bien accueillies par des hommes politiques libéraux, pour lesquels les demandes de leurs collègues entrent dans le registre discursif de développement institutionnel de l'appareil administratif du Québec.

Paru le 28 septembre 1970, le rapport Bird fait admettre au plus haut niveau de l'État l'existence d'inégalités sociales et politiques entre les hommes et les femmes et rend légitimes des revendications « d'égalité des chances »⁷³⁴. Par ailleurs, il établit l'agenda politique de l'État canadien, donnant une liste de réformes nécessaires pour atteindre cet objectif, réformes qui reposent sur une conception libérale de l'égalité, avec au fondement l'intégration des femmes dans le système économique et politique, mais dans une approche tout de même assez avant-

⁷³³ Véronique O'LEARY et Louise TOUPIN. *Québécoises Deboutte ! Tome 2, collection complète suivie de deux tables rondes avec des femmes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1983, p. 38.

⁷³⁴ Florence BIRD, dir. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Ottawa, Information Canada, 1970.

gardiste, comme par exemple au sujet de la libéralisation de l'avortement⁷³⁵. Les premières recommandations du rapport Bird, appliquées par les gouvernements du Canada et du Québec, sont celles réclamant des institutions aux deux paliers, « conseil, bureau ou service gouvernemental », consacrées à la condition féminine. Cette revendication repose, dans sa forme, sur l'importation du modèle de la Grande Bretagne, qui possède depuis 1962 un Conseil consultatif pour les femmes. Comme l'édifice institutionnel canadien s'appuie sur le modèle anglais, les libéraux québécois au pouvoir, tout comme leurs homologues à Ottawa, ont sans doute d'autant plus à cœur de l'imiter, que la fronde de la rue et du Parti québécois naissant, proposent, justement, de se défaire du modèle britannique. En même temps, cette innovation institutionnelle est légitimée par une recommandation de la Commission sur la condition de la femme des Nations Unies, et par la résolution du Conseil économique et social des Nations Unies qui, en 1967, demande aux États membres d'établir des organismes nationaux consultatifs en condition féminine⁷³⁶. Cette recommandation du rapport Bird est intéressante, car elle se trouve en contradiction avec la perspective libérale d'intégration des femmes aux institutions masculines. De ce fait, la Commission royale d'enquête se justifie assez longuement de l'intérêt d'une telle demande, car elle rejette par ailleurs les discriminations positives et elle suggère que ce genre d'institution doit être provisoire :

Nous ne voulons pas qu'elle [la femme] ait son monde à elle, mais qu'on l'accepte totalement dans le monde actuel. Afin d'y parvenir, il faut faire disparaître les obstacles qui barrent la route aux femmes. Cela ne peut se faire que s'il existe un organisme chargé de cette tâche⁷³⁷.

Au Québec, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) reprend cette revendication et présente un mémoire au Premier ministre libéral, Robert Bourassa, en novembre 1971⁷³⁸. La Fédération demande, entre autres, que cet organisme ait le pouvoir de juger et de rejeter les lois non conformes à l'égalité. Présenté par la seule femme députée, Claire Kirkland-Casgrain, le projet de Loi créant un Conseil du statut de la femme (CSF) vient en écho à la création en 1972, au niveau fédéral, du poste de ministre responsable de la situation de la femme et en 1973, du

⁷³⁵ Selon Jane Jenson, la Commission royale d'enquête remet en question les représentations de l'avortement qui ont cours dans les années 60 et qui tournent autour d'une approche médicale et d'une approche en termes de justice sociale pour les familles défavorisées. En proposant de libéraliser l'avortement les douze premières semaines de grossesse, elle donne aux femmes, sans arrière pensée ni jugement, le contrôle de leur reproduction. Jane JENSON. « Competing Representations: The Politics of Abortion in Canada ». Dans Caroline ANDREW et Sanda RODGERS, dir. *Women and the Canadian State / Les femmes et l'État canadien*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997, pp. 291-305. Cependant, les recommandations sur l'avortement représentent un thème marginal pour l'agenda libéral, ce qui fait qu'elles ne seront pas mises en œuvre.

⁷³⁶ BIRD, 1970, *op. cit.*, p. 441 et suivantes.

⁷³⁷ BIRD, 1970, *op. cit.*, p. 440.

⁷³⁸ Louise ROUSSEAU. *Mémoire sur l'Office de la femme*. Montréal, Fédération des femmes du Québec, 1971.

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF). Le CSF constitue un simple organisme de conseil, avec pour premier mandat d'aviser le gouvernement du Québec sur les questions concernant l'égalité des femmes et des hommes, mandat tout de même particulier par rapport aux conseils consultatifs créés dans les autres provinces du Canada, qui s'adressent directement au gouvernement fédéral. Le CSF est composé de onze membres, nommés par le gouvernement pour cinq ans. La présidente et dix membres proviennent des milieux communautaires, universitaires et syndicaux, sur proposition de ces derniers. Par ailleurs les ministres, qui ont partie liée avec les affaires sociales, l'éducation, la justice, etc., en sont membres d'office. Jusqu'ici ce Conseil est comparable au Comité du travail féminin mis en place en France en 1965. Toutefois, à la différence du Comité français, le CSF est doté du pouvoir de recherche et d'information du public. Satisfaisant à une demande de la FFQ, ce n'est pas un hasard si la première présidente du CSF, Laurette Robillard, est membre de la Fédération et si l'on retrouve aussi la chercheuse Francine Depatie comme secrétaire. Sur les onze membres, cinq sont à la FFQ, une à l'AFÉAS, quatre sont syndicalistes, six sont occupées dans l'administration et trois dans l'enseignement⁷³⁹.

La création d'organismes de conseil aux gouvernements sur la condition féminine participe de la stratégie libérale en tant qu'institutions considérées comme des moyens provisoirement nécessaires à l'égalisation des droits, mais pas comme institutions de représentation politique du féminisme. Le CSF doit principalement se mettre au service de son ministère de tutelle, qui sollicite son opinion. Officiellement, les gouvernements veulent montrer à l'ONU la détermination de l'engagement du Canada dans le champ de la condition féminine, d'autant qu'en 1972, l'organisation internationale annonce que l'année internationale de la femme aura lieu à mi chemin de la décennie consacrée au développement. Pour plusieurs auteures, ces organismes correspondent aussi à la velléité de modernisation et de développement de l'État⁷⁴⁰. La condition féminine étant liée par l'ONU aux questions de développement, c'est effectivement tout un ensemble de discours qui rend ces instances légitimes. Mais d'un autre côté, il y a aussi la pression des femmes libérales, de bonnes mères de famille, qui fait écho aux pressions de la rue, des pressions plus inquiétantes de jeunes révolutionnaires, dont l'objectif de libération des

⁷³⁹ Cf. Lucie DESROCHERS. *Le Conseil du statut de la femme avec les Québécoises depuis 20 ans*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1993.

⁷⁴⁰ Cf. Diane LAMOUREUX. *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2001 ; Diane LAMOUREUX. « Féminisme et modernisation ». *Canadian Woman Studies/ Les cahiers de la femme*, vol.20, n°2, « National Identity and Gender Politics », 2000, pp. 57-63 ainsi que l'article de Francine DESCARRIES. « Le féminisme québécois contemporain : entre les pratiques et les discours ». Dans Yolande COHEN et Françoise THÉBAUD, dir. *Féminismes et identités nationales. Les processus d'intégration des femmes au politique*. Oullins, Programme Rhône-Alpes. Recherches en sciences humaines. Imprimerie Bosc, 1998, pp. 237-253.

femmes paraît plus difficile à cerner. Les gouvernants préfèrent sans doute céder aux femmes qui les soutiennent, tout en limitant les missions de ces organismes à la recherche et à l'information.

Le décalage entre les aspirations de contrôle des lois, exprimées par la FFQ, et cette réponse gouvernementale, arrêtée à la simple mission consultative, conduit à une certaine déception, parmi les militantes de la FFQ, au sujet des mandats du CSF, comme du CCCSF au niveau fédéral. Si la dimension intellectuelle est importante, elle reste un moyen de contenir l'activisme féminin, d'autant que les conclusions des recherches et des avis ne sont pas véritablement prises en considération par les gouvernements, ainsi qu'en témoigne cette fonctionnaire au gouvernement fédéral :

Dans ces années là, il y avait de l'argent dans ces ministères, dans ces instances gouvernementales, et aussi longtemps qu'on faisait des études, le gouvernement était bien content. Il nous envoyait faire des études, mais une fois qu'on revenait : « Bien l'étude c'est ça qu'elle a prouvé », « oh non ! Envoyez-les faire taire ! » (Entretien n°1, Montréal, le 12 juillet 2001)

C'est pourquoi, dès le départ, les personnes en charge du Conseil, qui viennent de la FFQ, tentent de repousser le plus possible les limites des missions de l'organisme, pour étendre ses pouvoirs. Par exemple, rien n'empêche les avis du CSF de relever de l'initiative du Conseil ; l'organisme va alors de plus en plus utiliser cet espace de liberté et s'adresser aux ministères concernés, à des commissions parlementaires ou à des commissions d'enquête, dépêchant parfois l'une de ses membres pour appuyer son avis. Ainsi, comme le souligne Anne Revillard, « le Conseil a rapidement utilisé très largement les marges d'indépendance que lui conférait sa loi constitutive pour adopter une position autonome et souvent critique par rapport à l'action gouvernementale »⁷⁴¹. De surcroît, la mission d'information du Conseil n'est pas strictement délimitée et dès 1975, pour l'année internationale de la femme, le CSF, encore méconnu, organise un grand colloque, conçu comme un programme de sensibilisation de la population québécoise, dont le but est de « susciter un changement de mentalité des hommes et des femmes »⁷⁴². L'événement « Carrefour 75 » est largement couvert par la presse, ce qui fait connaître l'organisme. Avec 500 femmes présentes au congrès à l'Université Laval et pour lequel environ 3000 femmes participent à des rencontres régionales, l'événement touche les femmes à la base. Dès lors, ce succès permet au CSF de puiser dans les mobilisations féminines la légitimité

⁷⁴¹ Anne REVILLARD. « Vers une démocratie de la famille ? Féminisme d'État et politiques de la famille au Québec ». Mémoire de DEA, Paris, École normale supérieure de Cachan, 2003, p. 75.

⁷⁴² Selon le ministre chargé de la Situation de la femme, Marc Lalonde, cité dans Renée RWAN. « La question de l'année : pourquoi pas ? ». *Le Devoir* du 20 janvier 1975. Reproduit dans Simone MONET CHARTRAND. *Pionnières québécoises et regroupements de femmes 1970-1990*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1994, pp. 18-19.

nécessaire pour mettre en place une cellule d'information téléphonique et développer ses services aux usagers.

L'année 1976 représente au Québec l'année d'un changement politique important, avec la victoire du Parti québécois aux élections législatives et l'installation du premier gouvernement de René Lévesque. Lise Payette, la présentatrice vedette d'émissions consacrées aux femmes, désignée ministre en charge de la Condition féminine, n'apprécie pas le CSF. Elle estime qu'il a été créé pour calmer des attentes de la part des femmes⁷⁴³. Dans son ouvrage célèbre, *Le pouvoir ? Connais pas !*, elle fait part de son intention première de s'en débarrasser : « il aurait mieux valu dissoudre le Conseil, tant sous les Libéraux il avait servi d'excuse au gouvernement Bourassa ⁷⁴⁴ ». Cependant, cette institution a déjà présenté les signes de son potentiel. La personnalité de sa présidente, Laurette Robillard, incite alors Lise Payette à utiliser plutôt cet organisme, sous sa responsabilité, comme levier pour sa propre action gouvernementale en direction des femmes. Elle lui demande, dès son arrivée, la réalisation d'une vaste étude sur une « politique d'ensemble » pour les femmes, étude qui inaugure toute une série de travaux, qui transforment le CSF en partenaire incontournable de l'État pour toutes les recherches concernant des politiques publiques, des réformes juridiques, etc. qui touchent de près ou de loin aux questions de genre. Par exemple, l'organisme émet des avis pour les programmes d'accès à l'égalité, s'occupe des réformes juridiques de la Charte québécoise des droits et libertés, interpelle le gouvernement sur les besoins financiers des groupes de femmes, etc. Dans les années 80, le CSF s'autorise même à intervenir dans des dossiers qui ne sont pas désignés directement comme relevant de la condition féminine, comme par exemple dans les Commissions sur l'avenir constitutionnel du Canada. Le Conseil devient ainsi une institution experte sur les intérêts des femmes, une administration militante et qui n'est pas seulement constituée de chercheuses mais aussi de représentantes des groupes de femmes, des syndicats, de l'administration et du gouvernement québécois.

Par ailleurs, pour que la politique d'ensemble, réclamée en 1976 par Lise Payette, corresponde véritablement à un programme de gouvernement, toute une organisation impliquant plusieurs ministères est mise en place et devient une seconde innovation institutionnelle, cette fois-ci selon un modèle original et pragmatique. Comme nous le rapporte Léa Cousineau, à l'époque membre du cabinet de Lise Payette, responsable des questions féminines, c'est pour

⁷⁴³ Cf. ses propos rapportés dans un article paru dans *Le Devoir* du mardi 8 février 1977. « On s'est dit au gouvernement qu'en leur donnant un Conseil, on canaliserait les problèmes ce qui mettrait un frein aux demandes qui se faisaient de plus en plus pressantes ». Reproduit dans *Rétrospection*, vol.1 n°9, « Documents de presse. La condition féminine ». Québec, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications, 1981, p. 9.

⁷⁴⁴ Lise PAYETTE. *Le Pouvoir ? Connais pas !* Montréal, Québec/Amérique, 1982, p. 59.

faciliter le travail sur le rapport *Égalité et indépendance*, qu'elle crée un premier réseau informel de répondantes en condition féminine, au sein du gouvernement du Québec⁷⁴⁵ :

Quand on est arrivé au Cabinet comme tel, il a fallu s'organiser. Ce que j'ai fait, à l'époque, c'est d'essayer d'identifier dans chacun des cabinets politiques des ministres, je parle des cabinets des ministres les plus importants par rapport aux dossiers des femmes, travail, santé, on en avait quinze, seize à peu près, trouver dans ces cabinets une personne que ces dossiers-là intéressaient et voir après de façon un peu officielle que son ministre la désigne comme responsable. Donc c'est un réseau tout à fait informel que je convoquais et comme on préparait la politique d'ensemble avec les fonctionnaires et le Conseil du Statut de la Femme, ça permettait d'avoir un relais plus politique sur ce qui venait. On a fait ça comme ça, beaucoup par pragmatisme, on cherchait des moyens, c'est un vieux modèle de toutes façons d'influence politique, mais ça a bien fonctionné. (Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001)

Le rapport final, intitulé *Pour les Québécoises, égalité et indépendance*, met en lumière que la condition féminine ne peut pas être le ressort d'un seul ministre. De ce fait, l'hypothèse de créer un véritable ministère de la condition féminine est écartée, au profit de la mise en place d'une équipe, au Secrétariat du Conseil exécutif, chargée de ces dossiers⁷⁴⁶. La personne responsable de la condition féminine sera toujours ministre d'un autre secteur en même temps. Par la suite, pour pouvoir appliquer les recommandations du rapport, comme les mêmes ministères sont sollicités pour faire des réformes, l'organisation en réseau horizontal se consolide. Le Secrétariat à la condition féminine est constitué en novembre 1978, sur la base de répondantes en condition féminine auprès des sous-ministres, avec un comité interministériel pour s'assurer de la préoccupation des femmes dans l'ensemble des projets ministériels. Ainsi se maintient le but de sensibiliser tous les responsables politiques :

Moi si c'était à refaire, je referais les mêmes choix, c'est à dire pas de ministère comme tel, mais une fonction horizontale. Pour ne pas décharger aucun ministre, aucun élu, de sa responsabilité envers les femmes. Ne pas en faire l'affaire d'une personne, et que ce soit l'affaire de tout le monde. Parce que la politique gouvernementale est essentiellement un ensemble d'engagement de différents ministères, qui sont portés à la fois par les hauts fonctionnaires et à la fois par les politiques. Alors moi je dis qu'il vaut mieux moins d'engagements mais qui soient réellement inscrits dans les planifications stratégiques qui vont être réalisées, qu'un discours porté par une personne mais qui ne s'inscrit pas dans la vie des gens qui sont responsables de

⁷⁴⁵ Ces informations sont corroborées par Lise PAYETTE, 1982, *op. cit.*, p. 63.

⁷⁴⁶ Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001.

l'éducation, du travail, etc. (Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001)

Aujourd'hui prôné par les diverses instances internationales, ONU ou Conseil de l'Europe, dans le cadre de la politique de *mainstreaming*, ce fonctionnement transversal, mis en place au Québec, ne correspond pas du tout à l'époque à une importation institutionnelle, d'autant qu'il s'oppose au fonctionnement du Women' Bureau américain, mais à une réponse pragmatique, au but fixé par la politique d'ensemble, du fait même qu'elle représente une politique de développement social et non pas une politique parcellaire et morcelée. Le modèle institutionnel est en réalité le reflet de tout un discours renouvelé sur la situation des Québécoises qui déborde le registre discursif libéral.

I.2. D'un modèle libéral à un fonctionnement libéral des institutions créées en France

En France, comme cela s'est produit au Québec, les innovations institutionnelles font suite à un rapport, remis à l'État, au début des années 70, sur fond de mécontentement et de gronde des féministes. La principale revendication retenue du Livre blanc des États généraux de *Elle* concerne le déficit d'information des femmes sur leurs droits. En 1971, Jacques Baumel, secrétaire d'État, suggère, en réponse, de créer un service de renseignement gratuit pour le public : les Centres d'information féminins⁷⁴⁷. Ces centres sont créés non pas comme des services de l'État, l'idée est rejetée, mais comme des associations loi 1901, subventionnées à hauteur de leurs besoins, puisque dotés d'une mission de service public. Un CIF dirige les femmes vers les organismes concernés par leurs demandes. Il les aide à formuler leurs questions, à entrevoir la démarche ou la procédure à suivre, en aucun cas il n'est chargé de conseiller l'État ou de faire remonter des besoins exprimés par les femmes. Il travaille surtout avec l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), les Caisses d'allocations familiales, la Sécurité sociale. Le premier Centre est créé à Paris, en 1971, et en 1979, il compte 40 antennes en province⁷⁴⁸. L'idée de laisser l'initiative aux femmes du milieu social est intéressante, mais les Centres disposent de peu de moyens et emploient souvent des bénévoles.

Dans la foulée de la création du CIF de Paris, le Comité d'études et de liaison des problèmes du travail féminin, créé en 1965 (cf. chapitre 1) est rebaptisé Comité du travail féminin, et ses objectifs sont rediscutés. Sous la présidence de Marcelle Devaud, secondée par Claude du Granrut, le Comité est renforcé avec la mise en place de relais dans tous les ministères,

⁷⁴⁷ Cf. « Le CIF. Connaissez-vous les Centres d'information féminins ? » *Femme Avenir*, n°62, mars 1979, p. 9.

⁷⁴⁸ Cf. *Femme Avenir*, mars 1979, *op. cit.*, p. 9.

une structure souple et transversale, destinée à proposer des mesures et pouvant être consulté, à la demande, par tous les ministères. Ainsi, le Comité est à l'origine de la loi du 22 décembre 1972 qui réaffirme le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes⁷⁴⁹. Actif à tous les niveaux, ce Comité représente, dans l'historiographie française, le fondement du « féminisme d'État », du fait qu'il constitue un lieu de formation pour des fonctionnaires militantes⁷⁵⁰. Mais, avant 1974, mis à part la loi de juin 1970 sur l'autorité parentale qui met les parents à égalité, il n'y a pas de changement législatif ni de programme particulier concernant les femmes, et aucune institution à l'intérieur de l'État, autre que ce Comité uniquement destiné aux questions liées au travail féminin, ne prend en charge la régulation des questions liées au genre. De toutes manières, les femmes à l'intérieur des structures partisans libérales ne développent pas de stratégie en vue de féminiser le politique. Marie-Madeleine Dienesch n'adopte pas de politique particulière de recrutement d'autres femmes dans ses cabinets ministériels et Françoise Giroud se choisit un homme, chef de cabinet. Pourtant, la revue des femmes gaullistes, *Femme-Avenir*, publiée par le Centre féminin d'études et d'information, suggère régulièrement qu'il faudrait des femmes en politique. À l'issue d'une enquête réalisée auprès des membres du Centre, au deuxième trimestre de 1976, sur « les femmes et l'engagement politique », les membres identifient en priorité les médias comme espace d'expression des femmes, le milieu associatif comme lieu « d'action politique », expriment leur volonté de créer des liens avec les associations féminines (« sauf le MLF, les extrémistes ») et déplorent la faible représentation des femmes dans les institutions⁷⁵¹. Mais il s'agit d'une conception qui ignore complètement le travail de représentation des intérêts et aucune demande de structure gouvernementale autonome pour les représenter ou pour contrôler la conformité des lois aux principes d'égalité des sexes n'émergent de ces milieux. Ainsi, l'absence de mobilisations de la part des féministes libérales, l'absence de ministre intéressée par le développement des activités de ce Comité, (de toutes manières, Marie-Madeleine Dienesch, la seule à s'y intéresser, conserve un discours traditionaliste sur la place des femmes au foyer) viennent renforcer le peu de visibilité du Comité du travail féminin qui, de toutes manières, se trouve de plus en plus étouffé par l'apparition d'une autre structure, le secrétariat d'État à la condition féminine.

Il faut attendre l'agitation de la rue, autour de l'avortement, pour que les hommes politiques français réalisent le peu de visibilité des activités étatiques en direction des femmes. La

⁷⁴⁹ Cf. Victoria MAN. *Marcelle Devaud. Itinéraire exceptionnel d'une femme politique française*. Paris, Éditions Eulina Carvalho, 1997, p. 68.

⁷⁵⁰ Cf. les témoignages de Jacqueline Nonon, Martine Lévy, Monique Halpem, Claude du Granrut, dans MAN, 1997, *op. cit.* pp. 99 à 118.

⁷⁵¹ « Les femmes et l'engagement politique ». *Femme Avenir*, n° 53, décembre 1976, pp. 4 à 6.

libéralisation de l'avortement compte parmi les engagements de la campagne présidentielle de Valérie Giscard d'Estaing, au printemps 1974, et les priorités du futur président concernent principalement l'égalisation du droit et de l'accès des femmes aux institutions et aux emplois, un programme de réformes libérales qui s'inscrit dans l'ensemble de son programme de libéralisation⁷⁵². Concernant les « problèmes féminins », le nouveau président aspire manifestement à une politique visuelle sur ce sujet, ainsi qu'en atteste sa recherche de profils féminins, pour constituer le premier gouvernement de Jacques Chirac. Toutefois, il ne rencontre pas, contrairement à ses homologues québécois, un vivier organisé de femmes libérales, prêt à lui fournir une liste de personnalités issues des milieux associatifs et partisans proches du pouvoir. Ce gouvernement, qui compte six femmes, (le gouvernement Mesmer précédent n'en compte que deux), nommées en général à des fonctions modestes, accueille plusieurs femmes extérieures aux formations politiques, provenant de la fonction publique, comme par exemple Simone Veil, ministre de la Santé, ou des médias, comme Françoise Giroud, directrice de *L'Express*, dont la nomination fait couler de l'encre, cette dernière ayant appelé à voter pour François Mitterrand aux élections. Pourtant, il existe des femmes politiques à droite, et pas nécessairement invisibles puisque l'UDR désigne, pour la première fois, une femme secrétaire générale adjointe en 1974, Florence D'Harcourt⁷⁵³.

Selon ses proches, le secrétariat d'État à la condition féminine serait un désir personnel du président. Cette innovation institutionnelle ne vient donc pas en réponse à des demandes, mais s'inscrit dans une politique symbolique, en direction des électrices. Sa création est d'ailleurs accueillie avec scepticisme par le Premier ministre Chirac⁷⁵⁴ et par la presse, qui le qualifie tantôt de « secrétariat d'État aux miracles », « ministère de la Tapisserie » ou encore de « secrétariat d'État au gynécée »⁷⁵⁵. Il faut dire que Giscard d'Estaing se garde bien de doter ce secrétariat de moyens financiers conséquents. Élément d'une politique plus symbolique que réelle⁷⁵⁶, le secrétariat n'est même pas chargé des principales lois, concernant les femmes, votées en 1974-1975, à savoir celle sur l'avortement et celle sur le divorce. Il s'agit d'une structure transversale, un

⁷⁵² Jane JENSON et Mariette SINEAU. *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*. Paris, Presses de Sciences Po, 1995, p. 99.

⁷⁵³ Christine BARD. *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*. Paris, Armand Colin/SEJER, 2004 [1^{ère} éd. 2001], pp. 178 et 182.

⁷⁵⁴ Cf. Françoise GIROUD. *La comédie du pouvoir*. Paris, Fayard, 1977.

⁷⁵⁵ Cf. Marie Thérèse PICARD. « 20 ans de revendication féminine (1960-1980) ». Mémoire de maîtrise, Paris, Université de Paris Val de Marne, 1981, p. 50.

⁷⁵⁶ Ainsi que le souligne Odile DHAVERNAS, commentant le discours de Giscard d'Estaing aux déléguées de la Condition féminine, en octobre 1977, dans lequel il déclare espérer que les manuels d'histoire réserveront à son septennat une ou deux phrases sur ses efforts pour améliorer la condition féminine : « Tant de prétention et de cynisme laisse confondre. Ainsi le chef de l'État entend capitaliser à son profit et s'attribuer le mérite du lent mouvement d'émancipation juridique des femmes » dans Odile DHAVERNAS. *Droits des femmes, pouvoir des hommes*. Paris, Seuil, 1978, p. 371.

ministère de mission, qui vient dédoubler le Comité du travail féminin, pourtant plus représentatif des milieux associatifs et syndicaux. Le secrétariat ne semble là que pour la politique communicationnelle du gouvernement au sujet des femmes⁷⁵⁷. Le décret du 16 juillet 1974 le mettant en place stipule que le secrétariat doit « promouvoir toutes les mesures pour améliorer la condition féminine, favoriser l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilité dans la société française et éliminer les discriminations dont elles peuvent faire l'objet »⁷⁵⁸. Cette ambition passe alors par une enquête, établissant ces discriminations et les besoins des femmes, dont le rapport s'intitule, les *Cent mesures pour les femmes*⁷⁵⁹. Comme en témoigne Yves Sabouret, directeur de cabinet de Françoise Giroud, l'organisation du Secrétariat est pensée en fonction de cet objectif, comme un « ministère commando »⁷⁶⁰. Des déléguées régionales sont placées auprès des préfets de région, avec pour mission d'être « une femme à l'écoute des autres ». Elles sont bénévoles. Le document paraît en 1976 et Françoise Giroud se dit désintéressée par la gestion de la mise en œuvre.

Une fois achevée la politique communicationnelle, la mise en œuvre des *Cent mesures pour les femmes* ne s'affiche plus comme une priorité gouvernementale. Tout d'abord, sur le plan institutionnel, le secrétariat d'État est remplacé, le 21 septembre 1976, par une délégation nationale en Condition féminine puis par un secrétariat d'État à l'emploi féminin, relié au ministère du Travail et de la Participation. Le principal objet de l'activité de Nicole Pasquier, dont la délégation est déconcentrée à Lyon, concerne la conciliation travail-famille pour les mères, prolongation du congé maternité⁷⁶¹ et protection sociale des mères⁷⁶², accompagnant ainsi la législation permettant le développement du temps partiel, pensé en priorité pour les femmes. Nicole Pasquier s'attaque également à la diversification des choix professionnels des femmes⁷⁶³ et une série de mesures vient concerner l'accès des femmes à l'emploi (pactes pour l'emploi, qui exonèrent les employeurs de charges)⁷⁶⁴. Les autres questions soulevées par les *Cent mesures* ne sont pas toujours couvertes par cette structure gouvernementale marginalisée.

⁷⁵⁷ Cf. Ariane BRAUN. « Condition féminine, année zéro : la création et l'évolution du secrétariat d'État à la condition féminine sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing ». Mémoire de DEA, Grenoble, Institut d'études politiques, Université de Grenoble II, 1994.

⁷⁵⁸ « Décret 74-653 ». *Journal officiel* du 23 juillet 1974.

⁷⁵⁹ Françoise GIROUD, dir. Secrétariat d'État à la condition féminine. *Cent mesures pour les femmes. Projet pour les femmes, 1976-1981*. Paris, La Documentation française, 1976.

⁷⁶⁰ Cf. Entretien d'Ariane Braun avec Yves Sabouret dans BRAUN, 1994, *op. cit.*, annexes pp. 15 à 26.

⁷⁶¹ Il s'agit de la loi du 12 juillet 1978 passant le congé maternité à 16 semaines.

⁷⁶² Mesures de création des allocations pré et post-natales en 1975, de l'allocation de parent isolé en 1976, du complément familial en 1977, recul des limites d'âge et institution du revenu minimum familial pour les familles de trois enfants et plus.

⁷⁶³ « Nicole Pasquier poursuit son but : améliorer le sort des femmes ». *Femme Avenir*, n° 61, décembre 1978, p. 8.

⁷⁶⁴ Cf. PICARD, 1981, *op. cit.*, pp. 56 et suivantes.

En septembre 1978, suite à l'agitation féministe autour des élections législatives (cf. chapitre 4) le Premier ministre, Raymond Barre, nomme Monique Pelletier à la tête d'un véritable ministère de la Condition féminine et de la Famille, avec une mission d'impulsion et de coordination, déléguée auprès de lui. Le nouveau cabinet compte huit conseillers, dont quatre femmes, et la ministre est « consultée pour tout projet pouvant avoir une incidence sur la condition féminine »⁷⁶⁵. Non seulement la présence de Monique Pelletier au Conseil des ministres lui confère un certain pouvoir, mais ses attributions s'élargissent au domaine de la famille. Pour ce faire, le ministère est transversal, la ministre recherche activement des personnes bien introduites dans divers ministères pour assurer le rôle de correspondantes en condition féminine, mais il n'y a toujours pas de véritable administration propre. Le pouvoir des déléguées régionales est renforcé, la ministre les désigne elle-même et à partir de 1979, un réseau de correspondantes départementales se met en place, avec des chargées de mission nommées (26 en 1979)⁷⁶⁶. Elle entend développer les relations avec les milieux associatifs (comme l'association *Choisir* dirigée par Gisèle Halimi) avec des représentantes de centrales syndicales et des journalistes. Ce renforcement de la structure s'explique par l'agitation féministe des années 1978-79 autour de la question du viol (loi de décembre 1978) et de l'avortement, qui se conclut sur la grande marche du 6 octobre 1979 à Paris, qui rassemble entre 30 000 et 50 000 femmes, à l'occasion du vote définitif de la loi sur l'avortement. Cette fois, la ministre déléguée à la Condition féminine, Monique Pelletier, participe à ce projet de loi, avec le ministre de la Santé, et s'exprime devant les députés. Mais la nouvelle loi, votée en novembre 1979, n'est pas plus « féministe » pour autant. Elle cherche plutôt à dissuader les femmes d'avoir recours à l'IVG en aggravant les sanctions pénales lorsque les délais sont dépassés, en limitant « moralement » l'avortement aux situations de « détresse », en informant les femmes, avant tout, des dispositifs d'aide si elles gardent l'enfant. En revanche, la nouvelle loi contraint les centres hospitaliers régionaux et généraux (seulement) à créer une unité, dotée des moyens permettant d'effectuer des interventions⁷⁶⁷. Il faut attendre que les socialistes soient au pouvoir, pour que tous les hôpitaux soient concernés par cette obligation (décret du 27 septembre 1982) et la loi du 31 décembre 1982, pour que cet acte médical soit enfin remboursé par la Sécurité sociale⁷⁶⁸.

En 1981, le passage à un gouvernement de gauche, une première sous la Cinquième République, n'opère pas un changement institutionnel majeur. La structure chargée des droits des

⁷⁶⁵ Annie HIMBER. « Monique Pelletier ». *Femme Avenir*, mars 1979, *op. cit.*, p. 5.

⁷⁶⁶ Aline VERGNON BONDARNAUD. « Histoire de la fonction ». Dans CENTRE FÉDÉRAL FEN. *Le féminisme et ses enjeux. 27 femmes parlent*. Paris, Édilig, 1988, p. 475.

⁷⁶⁷ Cf. pour les détails sur la loi, Janine MOSSUZ LAVAU. *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*. Paris, Petite bibliothèque Payot, (nouvelle éd. augmentée), 2002, pp. 134-137.

⁷⁶⁸ Avec une prise en charge par l'État de ce financement, et non par les partenaires sociaux comme pour le reste du financement de la Sécurité sociale. Cf MOSSUZ LAVAU, 2002, *op. cit.*, p. 138.

femmes est simplement renforcée financièrement, mais pas institutionnellement. Yvette Roudy est nommée à la tête d'un ministère éclaté qui comporte surtout des fonctionnaires en province, encore peu financé⁷⁶⁹ (même si elle obtient 10 fois plus que le ministère de Monique Pelletier) et rebaptisé « ministère des Droits de la femme », avec ce singulier évoquant encore le temps de *la* condition féminine... Le passage de la « condition féminine » aux « droits de la femme » met surtout l'accent sur la dimension juridique de l'égalité, tout en demeurant dans un esprit libéral. Et, tandis que Monique Pelletier avait également en charge les dossiers familiaux, dans le gouvernement Mauroy, les affaires familiales échouent à Georgina Dufoix, dans un autre ministère, comme si la famille et les droits des femmes étaient séparés et que les questions concernant les femmes pouvaient être fragmentées. Institutionnellement parlant, ainsi que le soulignent Jane Jenson et Mariette Sineau, « les années Roudy, loin de marquer une parenthèse « révolutionnaire », apparaissent comme le prolongement des politiques de réformes commencées sous les gouvernements giscardiens »⁷⁷⁰.

Yvette Roudy tente tout de même de développer le modèle institutionnel très étatique, dont elle hérite. Par exemple, le Comité du travail féminin est désormais rattaché à son ministère. En 1983, autour de la loi sur l'égalité professionnelle, il est remplacé par le Conseil supérieur de l'égalité. Le Conseil conserve la même vocation limitée au champ du travail (il ne sera pas l'équivalent du Conseil économique et social pour la représentation des intérêts liés au genre) et il est doublé d'une mission de l'égalité, sous la responsabilité de la ministre des Droits de la femme, qui est chargée de « faire passer les principes dans les faits »⁷⁷¹. Le Conseil de l'égalité n'a pas vocation à donner son avis sur tous les sujets qui touchent de près ou de loin les droits des femmes, ce qui lui ôte tout potentiel de contrôle ou de critique envers l'action gouvernementale.

De même, les Centres d'information féminins sont transformés en Centres d'information des droits des femmes, sans pour autant être dotés d'une autre mission que l'information de l'État en direction des femmes. De 40, le nombre de centres passe à 136 en 1983⁷⁷² et leur travail d'information est renforcé par la publication et la diffusion du *Guide des droits des femmes*. D'aucune manière leur rôle ne consiste de faire remonter les revendications des femmes auprès du ministère puis que ce travail est censé être réalisé par des fonctionnaires, les déléguées régionales. Le travail d'information en direction des Françaises, est également relayé par une campagne sur la contraception, qui représentait une revendication de longue date du Planning familial. C'est Simone Iff, sa présidente, devenue membre du cabinet d'Yvette Roudy, qui parvient à faire

⁷⁶⁹ Les crédits ne dépassent pas 0,012% du budget global de l'État. Cf. Calliope SPANOU. *Fonctionnaires et militants. L'Administration et les nouveaux mouvements sociaux*. Paris, l'Harmattan, 1991, p. 120.

⁷⁷⁰ JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, p. 189.

⁷⁷¹ Yvette ROUDY. *À cause d'elles*. Paris, Albin Michel, 1985, p. 141.

⁷⁷² JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, p. 191.

réaliser par l'État un film publicitaire sur le droit à l'information sur la contraception, un film qui désigne le Planning comme relais de l'État et de ses services de santé pour les femmes⁷⁷³. Mais les financements du MFPP ne sont pas pour autant garantis comme ceux des CIDF, et sur la principale revendication du Planning, l'abrogation de la loi de 1920, la ministre prétend qu'elle n'a pas le temps, arguant après coup, que cela lui aurait usé « rapidement son crédit »⁷⁷⁴, un argument très politicien mais pas très féministe...

Finalement, le retour de la société civile vers l'État demeure le fait de l'expertise étatique, sur un modèle libéral, ainsi qu'en atteste la création, en juin 1981, d'une commission d'experts chargés d'évaluer la situation des Françaises, constituée d'universitaires déjà connues dans les années 60 pour leur positions proches des socialistes, comme Madeleine Rébérioux et Andrée Michel. De même, la formation des déléguées régionales du ministère est prise en charge par l'École nationale de l'administration (ÉNA)⁷⁷⁵, assurant ainsi une certaine « neutralité » des fonctionnaires s'occupant des droits des femmes, ce qui ne garantit guère la constitution d'une administration militante⁷⁷⁶. Elles représentent pourtant, sur le terrain, les seules interlocutrices des groupes de femmes et des femmes organisées dans les syndicats, et leur soutien, aléatoire, peut s'avérer fondamental pour l'obtention de subventions. En 1986, le ministère disparaît pour laisser place à une délégation nationale à la Condition féminine, sous la responsabilité d'Hélène Gisserot. La structure est suffisamment légère pour être conservée par le nouveau gouvernement Chirac et la volonté politique à gauche suffisamment faible pour que le socialiste Michel Rocard, Premier ministre en 1989, ne recrée pas de véritable ministère.

Ainsi, contrairement à la dynamique qui s'enclenche au Québec et qui conduit à une institutionnalisation de plus en plus poussée du féminisme, en France, même les féministes de gauche au pouvoir ne parviennent pas à développer les missions d'institutions définies de manière très libérale. Pourtant, comme nous l'avons vu, au départ, le Conseil du statut de la femme et le Comité du travail féminin sont tout à fait comparables et, même si les structures étatiques diffèrent légèrement, le ministère français à la Condition féminine de la fin des années 70 ressemble au secrétariat de Lise Payette, lorsqu'elle devient ministre d'État à la condition féminine. Il aurait pu se développer de la même manière. La grande différence réside donc bien

⁷⁷³ Yvette Roudy raconte la difficulté extraordinaire pour faire sortir ce film publicitaire que la loi de 1974 permettait de réaliser sur le droit, non pas à la contraception (la publicité sur la contraception étant toujours interdite) mais à l'information sur la contraception. Cf. ROUDY, 1985, *op. cit.*

⁷⁷⁴ Yvette ROUDY. « Un ministère pas comme les autres. Un projet, une stratégie pour les femmes ». Dans CENTRE FÉDÉRAL FEN, 1988, *op. cit.*, p. 453.

⁷⁷⁵ ROUDY, 1988, *op. cit.*, p. 466.

⁷⁷⁶ En 1982, les chargées de mission départementales sont considérées comme des « conseillères techniques des préfets », chargées de faire entendre la « parole de femme » : considérées comme agent du cadre A, leurs salaires seront à peine plus élevés que ceux des cadres D, comme si le bénévolat des déléguées en 1974 demeurait un principe.

dans l'absence de mobilisations de la part des féministes libérales françaises, contrairement aux pressions exercées par leurs homologues québécoises, et dans la faiblesse des solidarités féministes, qui, on le voit avec le ministre Pelletier, de part leur circonscription à une tendance révolutionnaire, ne suffisent pas, même lorsqu'elles redoublent d'énergie et de visibilité, à légitimer suffisamment des pratiques institutionnelles repoussant les limites libérales, comme au Québec.

Toutefois, au-delà des pressions, agissent aussi sur les représentations les contextes discursifs dans lesquels s'opèrent les changements institutionnels. En France, les innovations institutionnelles se font dans le registre libéral, sur fond de conflit identitaire entre la « féministe » et la « femme moderne », tandis qu'au Québec, l'innovation s'inscrit plutôt dans un registre institutionnaliste et culturaliste, surtout après 1976, et sur fond de registre discursif indépendantiste et développementaliste, qui, au contraire, confère une légitimité au discours féministe.

II. Dimensions discursives des changements de régimes

Nous avons vu que les innovations institutionnelles qui s'inscrivent dans des manières libérales de concevoir la citoyenneté des femmes, peuvent, selon les pratiques des acteurs et des actrices, soit demeurer des institutions légères et formalistes, soit être transformées. Au-delà des solidarités et des pressions des féministes, les modes de légitimation qui soutiennent ces pratiques de représentation des questions de genre, au niveau des États, s'avèrent fort différents, selon les contextes. Au Québec, l'arrivée du Parti québécois au pouvoir, en 1976, s'accompagne d'un discours qui renforce la légitimité des institutions de représentation des opprimés, quels qu'ils soient, une légitimité que confirment les Libéraux, de retour au pouvoir en 1985. Inversement, en France, la droite libérale reste au pouvoir tout au long des années 70 et l'arrivée de la gauche en 1981, malgré l'existence d'un discours plus institutionnaliste, ne change pas l'absence de légitimité du discours féministe, dans un contexte politique où le libéralisme prédomine les espaces administratif et médiatique de représentation politique.

II.1. *La République française libérale*

En France, le libéralisme représente le courant politique au pouvoir de 1974 à 1981. Valérie Giscard d'Estaing insiste tout particulièrement sur ce terme, qui évoque pour lui une forme de progressisme, par rapport au discours gaulliste, et une distinction par rapport au socialisme, dont la velléité d'ingérence dans les affaires économiques semble exagérée et néfaste.

C'est au nom du « libéralisme » qu'il prend toute une série de mesure concernant les femmes. Cependant, c'est ce même libéralisme qui permet de laisser encore beaucoup de place au discours traditionaliste sur la complémentarité des rôles et qui structure le peu d'espace laissé à d'autres discours.

Par exemple, dès son élection, Giscard suspend les poursuites judiciaires engagées au titre de la loi de 1920 et donne à Simone Veil la mission de trouver « un consensus national » qui soit « libéral »⁷⁷⁷. Le président de la République demande aux parlementaires de « mettre fin à une situation de désordre et d'injustice »⁷⁷⁸. Comme le souligne Simone Veil, lors du débat à l'Assemblée nationale, la loi « ne crée aucun droit à l'avortement »⁷⁷⁹. Le registre discursif traditionaliste est alors ménagé de diverses manières. Tout d'abord, il faut un entretien préalable destiné à dissuader la femme enceinte et à lui fournir un guide sur le droit familial et sur l'adoption. Ensuite, seul un délai de 10 semaines est accordé, selon le principe de certains catholiques estimant qu'après, l'embryon est « humanisé ». Par ailleurs, les médecins peuvent refuser d'exécuter cet acte médical, selon leur « clause de conscience ». En outre, l'accord des parents est obligatoire pour les mineures et enfin, la loi est provisoire, votée pour cinq ans. La seule concession que la ministre refuse de faire au discours traditionaliste concerne la décision ultime : elle ne peut être prise que par la femme, qui se présente seule à l'entretien préalable. Les commentaires fusent alors sur l'incapacité de la femme enceinte à prendre « une décision qui la dépasse », sur la nécessité de prendre en considération la volonté du mari⁷⁸⁰. Mais Simone Veil parvient à imposer ce discours, en le présentant dans le registre libéral de la responsabilisation des femmes. « Une femme sur laquelle pèse l'entière responsabilité de son geste hésitera davantage à l'accomplir que celle qui a le sentiment que la décision a été prise à sa place »⁷⁸¹. La mobilisation des féministes hors de l'enceinte parlementaire est très importante et les journalistes sont plutôt favorables à la nouvelle loi. Simone Veil dans cette bataille, voit sa côte de popularité monter en flèche mais, sans doute trop libérale, et trop en réponse aux pressions de la rue, sans le vote de tous les députés de gauche, le 29 novembre 1974, la loi ne serait pas passée.

Françoise Giroud est également chargée de dégager de manière « libérale » les diverses actions nécessaires pour améliorer « la condition féminine ». Tout d'abord, comme le souligne

⁷⁷⁷ MOSSUZ LAVAU, 2002, *op. cit.*, p. 130.

⁷⁷⁸ Propos du président de la République rapportés par Simone Veil lors de la présentation du projet de loi à l'assemblée. Cf Xavière GAUTHIER. *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au 20^{ème} siècle*. Paris, Robert Laffont, 2002, p. 236.

⁷⁷⁹ Discours de Simone Veil devant l'Assemblée nationale, du 17 janvier 1975, cité par GAUTHIER, 2002, *op. cit.*, p. 256.

⁷⁸⁰ Cf. GAUTHIER, 2002, *op. cit.*, p. 233.

⁷⁸¹ Discours de Simone Veil du 26 novembre 1974, cité par GAUTHIER, 2002, *op. cit.*, p. 240.

Christine Delphy, parler de « condition féminine » renvoie à « une explication « naturaliste »⁷⁸². Il est clair que le président n'entend nullement remettre en question la « nature » féminine, conception du destin des femmes dans la maternité, qui est partagée entre les registres libéral et traditionaliste, mais cherche plutôt à l'aménager, pour la rendre compatible avec les nouveaux modes de vie des Françaises. La conception de la « promotion » des femmes relève d'une vision instrumentaliste et réductible à une question de gestion des ressources économiques. Par exemple, Giscard déclare en 1975, au micro de *France-Inter* : « Je crois que, dans la société française la capacité d'action et la capacité intellectuelle des femmes constituaient une *ressource* considérable qui était très peu *utilisée* par la collectivité nationale »⁷⁸³. Ainsi, les *Cent mesures pour les femmes* résident dans une juxtaposition de réformes, surtout juridiques, à réaliser pour permettre à des femmes, individuellement, de s'intégrer dans le système économique et social. Ce document, en outre, met un accent considérable sur la conciliation travail-famille et propose de résoudre les difficultés qui en ressortent, à la fois par le développement du travail à temps partiel, et par le développement d'allocations familiales, permettant aux femmes de faire le « choix » de ne pas travailler.

La première dimension que l'on peut souligner du rapport les *Cent mesures pour les femmes*⁷⁸⁴ est donc son inscription dans le registre libéral. Il s'agit de définir un ensemble de mesures à prendre pour en finir avec le problème. Le rapport se propose « d'établir une véritable « photographie » de la situation objective des Françaises et d'énumérer les mesures permettant d'y répondre dans les cinq ans, en distinguant ce qui relève de « l'action gouvernementale et ce qui ne saurait en relever »⁷⁸⁵. Organisé de manière chronologique, selon les divers âges de la vie des femmes, et concernant surtout la jeune femme de 24 à 35 ans⁷⁸⁶, le projet « se situe délibérément dans une perspective « libérale », c'est-à-dire aussi peu contraignante que possible pour les personnes »⁷⁸⁷. En effet le rapport insiste sur le fait qu'« un grand nombre de mesures recommandées sont réalisables sans incidence financière directe ou sont compatibles avec le développement normal de la politique sociale »⁷⁸⁸. Autrement dit, les recommandations ne doivent surtout rien coûter à l'État. De nombreuses mesures concernent la mise en conformité

⁷⁸² Christine DELPHY. *L'ennemi principal. 1. Économie du patriarcat*. Paris, Editions Syllepse, 2001, p. 272 : le terme condition féminine renvoie « à la contrainte de la *physis*, la réalité extérieure hors d'atteinte et non modifiable par l'action humaine. Le terme d'oppression au contraire renvoie à un arbitraire, à une explication et à une situation politiques ».

⁷⁸³ Cité par DHAVERNAS, 1978, *op. cit.*, p. 360. (Souligné par nous).

⁷⁸⁴ Cf. GIROUD, 1976, *op. cit.*, cahier I, « l'exposé des motifs ». Je remercie vivement Anne Revillard, enseignante et chercheuse à l'École normale supérieure de Cachan, de m'avoir fourni une copie électronique de ce document.

⁷⁸⁵ GIROUD, 1976, *op. cit.*, cahier I, p. 1.

⁷⁸⁶ Trois cahiers sont consacrés à la femme de 24 à 35 ans, contre un seul pour les petites filles, pour les femmes de 35 à 54 ans et pour celles qui ont 54 ans et plus. GIROUD, 1976, *op. cit.*

⁷⁸⁷ GIROUD, 1976, *op. cit.*, cahier I, p. 2.

⁷⁸⁸ GIROUD, 1976, *op. cit.*, cahier I, p. 2.

du droit avec le principe d'égalité des sexes, en particulier dans le domaine du travail et de la protection sociale⁷⁸⁹. Le seul domaine où des frais sont suggérés est celui la conciliation travail-famille, avec une proposition de création de crèches et une proposition de versement d'un complément familial aux familles, sous condition de ressources⁷⁹⁰.

Comme nous l'avons vu, la construction du féminisme en France se fait sur fond de conflit identitaire entre « la féministe » et la « femme moderne ». Françoise Giroud marque les féministes par cette petite phrase destructrice des relations, « je ne suis pas féministe parce que je ne suis pas sexiste⁷⁹¹ », qui renverse l'accusation de sexisme que portent les féministes révolutionnaires sur la société, en particulier sur les images des femmes dans les médias et les manuels scolaires. Prenant acte de l'existence d'un « malaise » pour toutes les générations, le document tente de légitimer les réformes, tout en se gardant bien de les justifier par rapport aux pressions du mouvement féministe. Par exemple, 40% des femmes interrogées dénoncent les privilèges des hommes en matière professionnelle et « dans l'exercice de la liberté ». On recense 20% de demandes « offensives de changements » (ce qui représenterait le double du pourcentage ordinaire d'activistes dans une collectivité)⁷⁹². Devant ces chiffres, qui attestent que le mouvement des femmes possède un fort potentiel mobilisateur, il est affirmé que nous assistons « à un bouleversement profond dont les causes ne doivent rien à quelques esprits féminins contestataires de la "domination masculine" »⁷⁹³. Les auteurs préfèrent parler d'un « malaise dynamique », de la mobilisation d'énergies féminines « pour faire intrusion dans le champ social », des aspirations qui relèvent d'une « crise de conscience collective féminine »⁷⁹⁴ : tous les termes sont soigneusement choisis pour éviter de donner l'impression de répondre aux revendications féministes.

Sur le plan du lien politique, il est clair que le gouvernement veut accompagner ces changements, considérés comme sociétaux, et cherche à « rendre l'évolution des femmes aussi constructive et féconde que possible »⁷⁹⁵. Françoise Giroud partage la même approche intégrative et promotionnelle des femmes qu'Yvette Roudy. Les deux estiment que « le problème passe par un changement de la loi et des mentalités »⁷⁹⁶. Selon Yvette Roudy, dans *La femme en marge*, un

⁷⁸⁹ Certaines mesures toutefois, sont très en avance sur les mentalités des députés. Par exemple, il faudra attendre 2002 (puis 2004 pour les décrets d'application) pour que la proposition n°41, relative à la transmission du nom, soit enfin réalisée, soit un délai de 30 ans... Tandis que la proposition n°43 de laisser aux conjoints mariés le choix d'une imposition séparée n'a pour sa part jamais été retenue par les pouvoirs publics !

⁷⁹⁰ GIROUD, 1976, *op. cit.*, cahier IV, pp. 139 et suivantes.

⁷⁹¹ Annie DE PISAN et Anne TRISTAN. *Histoires du MLF*. Paris, Calmann-Lévy, 1977, pp. 196-197.

⁷⁹² GIROUD, 1976, *op. cit.*, cahier I, p. 8.

⁷⁹³ GIROUD, 1976, *op. cit.*, cahier I, p. 16.

⁷⁹⁴ GIROUD, 1976, *op. cit.*, cahier I, p. 18.

⁷⁹⁵ GIROUD, 1976, *op. cit.*, cahier I, p. 19.

⁷⁹⁶ Yvette ROUDY. *La femme en marge*. Paris, Flammarion, 1975, p. 14.

essai publié en 1975, la loi et les mentalités étant produites par des hommes dans des mondes d'hommes, « la libération de la femme dépend principalement des hommes », « quelle que soit la puissance du mouvement féministe »⁷⁹⁷. Ainsi la Socialiste se défend-elle d'attribuer au mouvement féministe un rôle particulier, parlant d' »hystériques des deux bords » et de la peur de l'opposition des sexes. Parce que « les hommes et les femmes ne sont pas des ennemis »⁷⁹⁸ elle estime que « le mouvement de libération des femmes ne peut aller jusqu'au bout de ses luttes en suivant la voie traditionnelle des mouvements de libération »⁷⁹⁹. Ce raisonnement la conduit à prôner l'investissement des femmes à l'intérieur des autres mouvements et des partis progressistes. De la même manière, les *Cent mesures pour les femmes* annoncent qu'il faut que chaque ministère et chaque administration prenne en compte ces aspirations et ces besoins des femmes, et cela suppose « une transformation des conduites et des structures mentales que seule la participation large des femmes aux instances de décision pourra finir par opérer. C'est pourquoi cette participation doit être, en soi, le premier objectif de l'action gouvernementale »⁸⁰⁰. Ainsi, la participation des femmes à la prise de décision vient faire écho à cette idée que ce n'est qu'à l'intérieur des structures masculines de pouvoir, et dans la mixité, que les femmes doivent mener bataille pour l'égalité. Cette stratégie permet surtout de congédier le mouvement féministe français de la scène politique.

Ainsi, la revendication d'insertion des femmes dans la vie politique se présente comme une alternative à la constitution d'un mouvement féministe autonome, puissant et acteur de la vie politique, au même titre que le mouvement ouvrier par l'intermédiaire de ses syndicats. Nulle part dans le document de Françoise Giroud ne figure l'idée que le mouvement des femmes puisse être consulté comme partenaire pour des réformes, ou encouragé dans le développement de services aux femmes, même si, entre 1974 et 1976, le Planning familial ou le MLAC représentent des partenaires de l'État dispensateurs de services. C'est donc dans cette logique qu'il faut comprendre l'apparition, dès 1974, de la proposition « que les listes de candidats aux municipales ne comportent pas plus de 85% de candidats du même sexe », sorte de « quota » pour les élections municipales (proposition n°83). Cette proposition s'accompagne de réserves sur la méthode, considérée comme un moindre mal, pouvant avoir des effets d'entraînement « au moins pendant la période d'adaptation à un nouvel état d'esprit ». Cette mesure, restée lettre morte, est reprise en 1980 par Monique Pelletier, ministre de la Condition féminine, qui se prononce en

⁷⁹⁷ ROUDY, 1975, *op. cit.*, p. 15.

⁷⁹⁸ ROUDY, 1975, *op. cit.*, p. 16.

⁷⁹⁹ ROUDY, 1975, *op. cit.*, p. 15.

⁸⁰⁰ GIROUD, 1976, *op. cit.*, cahier I, p. 19.

faveur d'un quota de 20%. Mais les gouvernements successifs traînent des pieds, l'idée de quota n'entrant pas encore, à l'époque, dans le registre libéral.

Enfin, pour se démarquer du féminisme révolutionnaire, sur le plan du lien social, ce document mêle à l'approche libérale, des éléments communs au registre traditionaliste et à une approche plus culturaliste, ce qui donne l'image d'un consensus politique sur ce sujet. Par exemple, il est affirmé que ce qui distingue les femmes des hommes « n'est que différence et ces différences font partie de la richesse de l'humanité (...) une assimilation totale ne pourrait être qu'appauvrissement »⁸⁰¹. Cette remarque renvoie à ce que François Mitterrand en 1975, écrit dans la préface de l'ouvrage d'Yvette Roudy, *La femme en marge* :

Il existera une vraie société socialiste le jour où la femme ne sera pas seulement reconnue par nous comme une égale, mais comme *différente*, c'est-à-dire où nous n'essaierons plus de lui imposer, avec la meilleure foi du monde, notre propre modèle, mais où nous accepterons qu'elle invente le sien ⁸⁰².

Avec ce vocabulaire de la différence, prémisse du futur discours sur la dualité de l'humanité, légitimant la revendication de parité (et non sur des rapports de pouvoir), ce qui doit être réalisé est une « équivalence », et non pas une égalité, « c'est bien l'équivalence – terme préférable à l'égalité, qui fait l'objet de la demande féminine moderne, et plus exactement l'équivalence sociale »⁸⁰³. La « femme moderne » ne voudrait pas de l'égalité des « féministes ». Avec Monique Pelletier, la politique libérale semble toucher à sa fin. En effet, en 1981, elle estime que :

Les féministes sont allées trop loin. Emportées par leur élan, elles n'ont pas compris que leur cri avait été entendu, que leurs demandes trouvaient progressivement réponse. (...) Elles n'ont pas désarmé alors que leur guerre s'achevait. (...) Aujourd'hui, le tord des féministes est de contester la réalité d'une évolution (...) une révolution. Reconnues dans leur dignité, admises dans leur nouveau rôle social, comprises dans leur recherche d'un équilibre personnel, les femmes sont désormais en face de choix réels et capables de les exercer. Des millions de jeunes femmes, conscientes de leurs droits comme de leurs différences, ont choisi la voie d'un féminisme moderne, tranquille et responsable⁸⁰⁴.

Le vocabulaire choisi est symptomatique : « responsabilité », « droits », « choix », « équilibre », « moderne », autant de mots qui évoquent le registre discursif libéral. Monique Pelletier dénonce juste les limites de ces changements dans l'univers politique et la nécessité pour

⁸⁰¹ Cf. GIROUD, 1976, *op. cit.*, Cahier I, p. 21.

⁸⁰² Cf. ROUDY, 1975, *op. cit.*, p. 8.

⁸⁰³ GIROUD, 1976, *op. cit.*, Cahier I, p. 22.

⁸⁰⁴ Monique PELLETIER. *Nous sommes toutes responsables*. Paris, Stock, 1981, pp. 14-15.

les femmes de « prendre leurs responsabilités », de se faire entendre dans le monde politique, une démarche pour laquelle « il aurait fallu sans relâche insister »⁸⁰⁵. Le féminisme appartient désormais à un passé, puisque toutes les revendications sont satisfaites, il reste aux femmes à s'investir concrètement en politique, à ne pas rester « volontairement » en marge.

Yvette Roudy estime qu'il lui a fallu « tordre le cou aux caricatures du féminisme »⁸⁰⁶ pour faire admettre l'existence possible d'un féminisme non radical, non libéral, mais « autre ». Souvent appelé « égalitaire », cette terminologie nous paraît insuffisante, du fait qu'elle peut recouper aussi des aspirations du féminisme libéral ou radical révolutionnaire. L'approche d'Yvette Roudy comprend trois caractéristiques principales. D'abord, l'État se doit d'être providentiel et de lutter contre toutes sortes de domination. Ensuite, les luttes des opprimés sont légitimes et doivent être prises en considération dans le respect des différences. Enfin, l'identité sexuelle est une identité sexuée. Ce discours s'apparente donc au registre discursif institutionnaliste et culturaliste. La convention du Parti socialiste votée en janvier 1978 stipule :

Le féminisme n'est ni un thème particulier, ni une préoccupation localisée, ni une série de revendications catégorielles. Il n'est rien d'autre que la lutte des femmes contre la discrimination, l'oppression et la surexploitation qu'elles subissent en raison de leur sexe⁸⁰⁷.

Distinct des « revendications catégorielles » propres au registre libéral, ce registre discursif, contrairement au registre révolutionnaire et autogestionnaire, ne considère pas pour autant que les femmes luttent contre un système d'exploitation qui régle le mode de production/reproduction, mais plutôt, qu'elles subissent des discriminations, fondées sur des différences, et une « surexploitation », qui vient renforcer l'exploitation capitaliste déjà en place pour les hommes. Cette nuance est importante. L'approche en termes de « discrimination » peut donner lieu à des correctifs (quotas), moins l'approche en termes d'exploitation qui en appelle à un changement systémique. Par ailleurs, l'égalité, dans un système capitaliste, ne pourrait être qu'une égale exploitation par le capitalisme...

En 1981, Yvette Roudy demande à des « expertes » une nouvelle photographie de la situation des Françaises, qui produisent le rapport *Les femmes en France dans une société d'inégalités*⁸⁰⁸, paru en janvier 1982. Ce rapport est relativement éloquent sur l'institutionnalisme de gauche et s'articule autour de huit chapitres, trois sur « le travail », les autres sur « le corps », « le statut civil », « les cas particuliers », « les discours sexistes » et « la vie politique et sociale ». Le rapport

⁸⁰⁵ PELLETIER, 1981, *op. cit.*, p. 81.

⁸⁰⁶ ROUDY, 1985, *op. cit.*, p. 119.

⁸⁰⁷ Cité par ROUDY, 1985, *op. cit.*, p. 119.

⁸⁰⁸ *Les femmes en France dans une société d'inégalités*. Rapport au ministre des Droits de la femme. Paris, La Documentation française, 1982.

part d'une analyse en termes de « rôles » sociaux » et fait le point sur les « discriminations » multidimensionnelles, qui reposent sur un « système patriarcal ». Il souligne le renforcement des inégalités et des injustices liées aux classes sociales et à la race. Il préconise de travailler dans deux directions, l'abolition des discriminations légales et l'information/formation des femmes⁸⁰⁹. Ce dernier volet représente l'axe de travail le plus important d'Yvette Roudy. La diversification des choix professionnels des filles, l'information sur la contraception, se trouvent au cœur des dépenses du ministère. L'information/formation des femmes demeure cependant ancrée dans une démarche de l'État vers les femmes, dans une logique de « développement », pour des personnes qui seraient en retard, mais pas dans une démarche inverse d'accueil et d'expression de leur parole. Pourtant, le rapport le suggérait, en conclusion, estimant que les propositions ponctuelles doivent résulter « de nombreuses consultations entre le corps politique, l'administration, les associations et les personnes soucieuses de la promotion et de la libération des femmes »⁸¹⁰ : un modèle de prise de décision qui confierait aussi aux partenaires sociaux un rôle politique et d'expertise, mais qui demeure un vœu pieux.

Soulignons enfin que ce rapport ne repose pas, dans sa structure, sur une analyse en termes de rapports sociaux de sexe, puisque par exemple, la question du travail domestique n'est pas abordée comme une question économique, la dimension familiale de la vie des femmes se déclinant seulement au chapitre juridique. Par ailleurs, la violence est présentée comme une « situation particulièrement difficile »⁸¹¹ et non pas comme un mode de régulation des rapports de genre. Seulement huit pages sont consacrées à cette question, contre plus de vingt pages sur le sexisme dans les médias. Toutefois, sous le chapitre « vie politique et sociale », les pratiques autogestionnaires du mouvement féministes sont valorisées, la recherche de modèles familiaux alternatifs évoquée et la faible place des femmes dans l'univers politique est renvoyée à « la discrimination sexiste », attestée par l'écart entre le nombre d'adhérentes et la présence des femmes parmi les candidats et dans les directions des partis⁸¹². Si ce document ne propose que des pistes de réflexion et ne constitue pas un ensemble de propositions, il peut cependant servir de support à une ministre qui aspire à faire entrer le droit dans les faits.

Le rapport *Les femmes en France dans une société d'inégalités*, s'il atteste, d'une certaine manière, de la légitimité nouvelle des féministes et de leur mouvement, s'avère largement insuffisant pour la mise en œuvre d'une véritable politique d'institutionnalisation. Le registre libéral des prédécesseurs structure la manière dont, au niveau de l'État, les problèmes sont posés et réglés.

⁸⁰⁹ *Les femmes en France...*, 1982, *op. cit.*, p. 179.

⁸¹⁰ *Les femmes en France...*, 1982, *op. cit.*, p. 179.

⁸¹¹ *Les femmes en France...*, 1982, *op. cit.*, chapitre VI, section 4.

⁸¹² *Les femmes en France...*, 1982, *op. cit.*, p. 173 et suivantes.

Par exemple, dans un contexte de recherche de moyens pour résorber le chômage, le travail à temps partiel, déjà sur la table comme mode de régulation pour les femmes de la relation travail-famille, est renforcé au lieu d'être combattu, comme le promettait Mitterrand. De même, la préférence d'Yvette Roudy pour les autres mouvements sociaux, comme lieu de lutte, associée à un mode de régulation déjà en place sur les questions du travail avec les partenaires sociaux, se retrouve dans la loi sur l'égalité professionnelle. Les syndicats, plutôt que les associations féministes, sont les partenaires dans sa mise en œuvre, notamment pour contrôler son application en entreprise⁸¹³. De ce fait, ce mode de fonctionnement ne prend pas la mesure du déclin de ces institutions de représentation en France, qui touche particulièrement les secteurs de services où les femmes sont les plus nombreuses, ni la profonde aversion des syndicats français pour les questions d'égalité hommes-femmes, ni la difficulté des femmes à se faire entendre en leur sein. Pourtant Yvette Roudy elle-même se plaint de ses rapports avec les syndicats et de leur vision paternaliste⁸¹⁴ ! Ainsi, la loi sur l'égalité professionnelle n'obtient pas les résultats escomptés. En 1989, les infirmières manifestent leur mécontentement devant leurs conditions de travail et leur faible rémunération⁸¹⁵. La notion d'équivalence entre professions du secteur médical n'est pas du tout développée. Malgré son amendement en 1989, cette loi n'est pas appliquée. En 1986, la droite au pouvoir instaure des contrats de mixité, un modèle libéral, qui cherche plutôt à adapter les femmes aux exigences du marché⁸¹⁶, par des contrats individuels. Les déléguées régionales ou départementales aux droits des femmes, même une fois la gauche revenue au pouvoir, ont désormais à cœur de faire signer ce type de contrat, un par un. Cette individualisation qui vient se substituer à une démarche collective, enterre définitivement une forme institutionnalisée de régulation dans le secteur du travail.

De surcroît, le conflit entre « la féministe » et « la femme moderne » a la vie dure et se reproduit, au gouvernement, dans le duel entre Yvette Roudy et Georgina Dufoix, secrétaire d'État à la famille. Cette dernière est choisie par Mitterrand parce qu'elle est mère de quatre enfants⁸¹⁷. Elle incarne déjà, personnellement, la figure de la « femme moderne » qui concilie travail et famille, sans pour autant se réclamer du féminisme. Elle est promue ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale en 1984. De son côté, en 1985, Yvette Roudy de ministre déléguée, devient ministre des Droits de la femme à part entière, avec pour la première fois l'attribution de services centraux sous son autorité. Dès lors, comme le montrent bien Jane

⁸¹³ JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, p. 219.

⁸¹⁴ ROUDY, Yvette, 1985, *op. cit.*, p. 146.

⁸¹⁵ Cf. Danièle KERGOAT, Françoise IMBERT, Hélène LE DOARÉ et Danièle SENOTIER. *Les infirmières et leur coordination, 1988-1989*. Paris, Lamarre, 1992.

⁸¹⁶ JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, p. 223.

⁸¹⁷ JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, p. 247.

Jenson et Mariette Sineau, les deux domaines de la famille et des droits des femmes sont de plus en plus séparés. Le ministère de la Famille prend des orientations natalistes, insiste sur les familles nombreuses et la garde individualisée, des mesures qui s'harmonisent avec la politique de rigueur adoptée par le gouvernement en 1983, en réduisant le nombre d'investissement publics prévus pour les crèches et l'égalité des prestations pour toutes les familles⁸¹⁸. Malheureusement, ce dispositif, accompagné du développement du temps partiel, incite plutôt les femmes à demeurer au foyer et à sacrifier leur indépendance sur l'autel de la crise économique.

Finalement, le conflit identitaire qui règne encore dans l'espace médiatique aura raison de la ministre des Droits de la femme en 1984 autour du projet de loi anti-sexiste. Tandis que les féministes voient dans les publicités sexistes et violentes envers les femmes la manifestation et l'entretien de représentations patriarcales sur la domination masculine, ses adversaires, journalistes, hommes politiques, « femmes modernes » ne voient que « du sexe » et de « l'art ». Tandis que les premières aspirent à une « représentation digne et républicaine » des femmes, les seconds aspirent à la totale liberté des publicitaires. Les premières, spectatrices actives, sont choquées, attaquées dans leur intégrité, les seconds sont des spectateurs supposément passifs. Dans ce contexte d'idéologie libérale, Yvette Roudy est comparée à un « ayatollah » garant de la bonne morale, le parallèle entre racisme et sexisme étant entièrement disqualifié par la presse et la classe politique. Cette levée de boucliers permet aux députés de rejeter, en toute légitimité, ce projet de loi trop « féministe ». Ainsi que le souligne Anne Zelensky,

Autant en 74, quand *Le Monde* a fait paraître notre article, juste un petit mot où l'on demandait qu'on change d'un mot la loi antiraciste et qu'on mette à la place le mot sexe, ça avait marché. Mais effectivement, on n'avait pas compris à l'époque que ça ne mangeait pas de pain. On était une bande de petites « pétroleuses ». Mais quand c'est un ministère, une institution qui reprend l'idée pour en faire un projet de loi, adopté en Conseil des ministres, alors là ! En 83, ça a été le déchaînement médiatique et publicitaire. (Entretien avec Anne ZELENSKY, Paris, le 16 mars 2004)

Entre la prégnance d'un mode de régulation genrée de la représentation politique, de type libéral, déjà en place, qui structure les contours des innovations ou des changements opérés par sédimentation institutionnelle, et l'idéologie néo-libérale dominante qui se met en place, tant dans les médias qu'au gouvernement⁸¹⁹, il reste peu de place à des initiatives politiques institutionnalisantes. En revanche, le Québec connaît un développement inverse. La forme

⁸¹⁸ Pour plus de détails, voir JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, pp. 245 à 257.

⁸¹⁹ Au sujet du tournant néo-libéral en France, cf. Bruno JOBERT, dir. *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris, L'Harmattan, 1994.

institutionnalisée impulsée par les péquistes, sur le modèle de développement du partenariat dans le secteur syndical et communautaire, devient structurante, malgré le retour des Libéraux au pouvoir et la montée du registre néo-libéral dans l'ensemble des politiques publiques.

II.2. Développement d'un régime institutionnalisé de régulation politique genrée au Québec

Le gouvernement péquiste, qui arrive au pouvoir en 1976, n'a rien de très « culturaliste » ou « institutionnaliste », concernant les droits des femmes. Ses promesses électorales, garderies et congé maternité, inscrites dans le programme par les militantes de base, tardent à être réalisées. D'ailleurs, le Premier ministre, René Lévesque, s'insurge même contre le droit à l'avortement, lors du congrès du Parti québécois en mai 1977. Votée par une majorité de militants-es, la proposition de rendre l'avortement libre et gratuit, et de développer des services cliniques et hospitaliers à cet effet, est rejetée par l'exécutif du Parti, ce qui provoque une révolte interne. Toutefois, la ministre Lise Payette, individuellement, se dit ouvertement féministe et assume la volonté d'imposer ce discours au niveau de l'État. Le rapport *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, représente à ce titre le document clé, relevant du registre discursif institutionnaliste et culturaliste. En outre, il correspond aux aspirations des femmes péquistes de la base puisque par la suite, le Comité de condition féminine du PQ y fait référence systématiquement.

Plusieurs dimensions du rapport *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, relèvent d'une approche culturaliste et institutionnaliste. Tout d'abord, sur le plan de la forme, il est le fruit d'un travail intense, mené en commun par des fonctionnaires du gouvernement et par les jeunes chercheuses du Conseil du statut de la femme, sous la direction d'une féministe et future professeure d'université, Évelyne Tardy. Cette dernière explique son recrutement par cette volonté gouvernementale d'obtenir une politique intégrée, plutôt qu'une somme de recommandations juxtaposées, ce que les fonctionnaires et le CSF ne parvenaient pas à réaliser en travaillant chacun, chacune, sur leurs problématiques particulières⁸²⁰. Par ailleurs, il repose sur une vaste consultation auprès des groupes de femmes. Malgré les critiques de certains groupes, comme le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF), qui voient là encore l'occasion pour le gouvernement de remettre aux calendes grecques les réformes à entreprendre et qui refuse de participer à la consultation⁸²¹, ce rapport, qui paraît en septembre 1978, satisfait pleinement la FFQ, l'AFÉAS, et la majorité des femmes du PQ. Dans sa démarche, la

⁸²⁰ Entretien avec Évelyne TARDY, Corenc, le 18 février 2003.

⁸²¹ RAIF. *Le livre rouge de la condition féminine. Critique de la politique d'ensemble du Conseil du statut de la femme dans « Pour les Québécoises : égalité et indépendance »*. Montréal, Réseau d'action et d'information pour les femmes, Relais-Femmes, 1980, Avant-propos, p X-11 : « Mais les femmes, elles, en avaient assez des études et des rencontres. Elles voulaient des lois. » Selon cet organisme, 80 associations sur 438 auraient refusé de participer à la consultation.

construction de ce document conçoit donc d'emblée les milieux féminins comme porteurs d'une expertise particulière.

Sur le plan du contenu, le rapport décline de manière systématique une analyse en termes de « rôles sociaux », débusquant les diverses manifestations des différences entre les sexes et les lieux où se rencontrent les inégalités hommes-femmes. Il s'agit de la socialisation initiale - manuels scolaires, éducation sexuelle, abus sexuels, publicité sexiste, (chapitre 1), la différenciation biologique - maternité, santé, violences (chapitre 2), la famille, « lieu premier de la division du travail en fonction des sexes » (chapitre 3), le marché du travail (Chapitre 4) et, dans une rubrique hétérogène, « le loisir, la création artistique et le pouvoir » (chapitre 5). Le rapport dénonce ainsi systématiquement les inégalités liées au sexe, produit des statistiques sexuées, souvent les premières, et développe un argumentaire sur la différence, la domination et la nécessité de les dépasser, par des pratiques culturelles déconstruisant les représentations négatives du féminin ou de la femme-objet, et par des pratiques institutionnelles d'égalité juridique et de représentation des femmes par elles-mêmes.

Dès lors, «l'indépendance» est synonyme d'autonomie des femmes dans le mariage, ce qui passe nécessairement par le travail salarié et le partage des tâches domestiques avec les hommes. Le premier domaine peut faire l'objet de politiques de promotion des femmes dans tous les postes et tous les métiers, y compris en politique ; le second, qui relève de la vie privée, est confié au système éducatif et aux médias (publicités non sexistes). Le premier domaine est partagé avec le registre libéral, le second moins. De même, jamais il n'est question de contraindre à l'égalité. L'indépendance des femmes, comme l'indépendance du Québec, passent par l'affirmation de soi, l'engagement et la prise de pouvoir. Il faut juste que les pouvoirs publics n'entravent pas cet élan des femmes vers leur indépendance, qu'ils « appuient » les démarches individuelles et collectives des femmes, « offrent » les choix, y compris dans le domaine familial entre travail et foyer⁸²², « favorisent » des modes d'organisation facilitant l'égalité, « respectent », « reconnaissent »⁸²³. Si le vocabulaire utilisé relève uniquement du registre incitatif, il ne faut pas non plus le considéré comme uniquement libéral. Lever les obstacles à l'indépendance entre dans une rhétorique de la non-domination, car cet objectif s'accompagne d'un raisonnement qui vise la représentation des intérêts des femmes par les femmes elles-mêmes.

⁸²² Selon Anne Revillard, ce « choix » cache en réalité une plus forte tendance au sein du Conseil à favoriser le travail des femmes, manifesté par une réticence à faire reconnaître les tâches ménagères comme un travail ménager, préférant parler en termes de compensations pour le travail extérieur non réalisé. Le Conseil ne pourrait se positionner de manière explicite en raison des positions contraires de l'AFÉAS et d'autres organismes féminins. Cf. REVILLARD, 2003, *op. cit.*, (chapitre 5).

⁸²³ Exemple pris dans GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, p. 312.

En effet, le rapport dénonce la sous-représentation des femmes dans les divers postes de pouvoir, des espaces partisans, administratifs, médiatiques, etc. et lorsqu'il se prononce contre une politique de quotas, ce n'est pas sur la base d'un rejet principiel, mais d'un rejet des conséquences qu'ils pourraient avoir, sur le pouvoir des femmes au sein des structures :

Le gouvernement doit tendre à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes dans les postes de décision, mais il ne serait pas pertinent qu'il impose des quotas qui tourneraient vite au désavantage des femmes. Ces dernières seraient « celles qui sont imposées par quota » et cette mesure risquerait de les rendre encore plus marginales au sein des structures de pouvoir⁸²⁴.

Ce pouvoir des femmes aux postes de décision est considéré comme fondamental, non pas par principe, mais dans l'objectif de représenter le féminisme dans ces structures et de changer les rapports sociaux de sexe en leur sein :

Il est donc important que les femmes qui occupent des postes de responsabilité et de décision, ainsi que toutes celles qui s'impliquent dans diverses organisations, ne jouent pas le rôle d'alibi. Au contraire, il faut qu'elles entraînent avec elles d'autres femmes capables de changer les règles du jeu.(...) Cette insertion, en leur assurant une représentation équitable, leur permettra éventuellement de remettre en question les structures du pouvoir, structures où s'articule la domination des hommes sur les femmes⁸²⁵.

Le rapport lie ainsi entièrement la présence des femmes en politique au problème de la représentation des intérêts et au moyen de renverser la domination masculine, plus qu'à l'injustice de leur faible présence en politique. En fait, ce document arrive à un moment où le PQ considère qu'il lui faut plus d'instruments de politiques sociales et culturelles pour affirmer l'identité nationale québécoise. Comme le souligne une chercheuse en entrevue, « on est tombé dans une bonne période pour l'État québécois, il voulait se moderniser, il y avait un projet de société, un projet social-démocrate, je veux dire, il y avait une concordance d'intérêts »⁸²⁶. Dès son intitulé, ce rapport inscrit le discours pour les femmes dans la rhétorique indépendantiste et René Lévesque lui-même affirme qu'il n'y trouve aucune « révolution »⁸²⁷, même si le rapport se prononce pour la maîtrise par les femmes de leur fécondité et de leur corps, alors qu'il s'était positionné contre.

Égalité et indépendance peut servir de base à la réalisation en accéléré de toute une série de réformes pour les femmes, visant leur accès à l'indépendance économique. Lise Payette estime

⁸²⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1978, *op. cit.*, p. 326.

⁸²⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1978, *op. cit.*, p. 326.

⁸²⁶ Entretien anonyme avec une chercheuse de l'UQAM, Montréal, le 7 mai 2002.

⁸²⁷ « René Lévesque : je ne vois pas pourquoi pas ! » *Le Soleil* du 24 octobre 1978. Reproduit dans *Retrospection*, *op. cit.*, p. 32.

que c'est dans la recherche d'une « société nouvelle » que les hommes auraient senti qu'ils ne pouvaient pas mettre de côté 52% de la population⁸²⁸. En 1979, Lise Payette devient ministre d'État à la condition féminine, un poste selon elle, arraché au Premier ministre afin d'avoir accès au Comité des priorités, lieu où se prennent les décisions relatives au budget, aux orientations politiques et aux lois. Elle joue alors un rôle important dans la promotion des réformes du régime juridique des femmes⁸²⁹. Par exemple, le gouvernement réalise une réforme du droit de la famille, qui introduit, entre autres, la prestation compensatoire en cas de divorce, l'égalité des époux devant l'autorité parentale, la suppression du nom d'épouse (seule légalité du nom de naissance) et l'égalité dans la transmission du nom (loi de 1980). Cette loi est complétée par une ordonnance sur les congés de maternité et par la Loi sur les services de garde, demandées par les manifestations de la coalition Femmes solidaires. Dans le domaine du travail, la Loi de l'impôt reconnaît désormais les femmes collaboratrices de leur mari, et une Loi sur féminisation des titres est également votée, en 1979. Par ailleurs, afin de permettre la mise en œuvre de programmes d'accès à l'égalité (discrimination positive), tout un travail est organisé conjointement avec le CSF, sur l'amendement de la Charte des droits et libertés de 1975, qui a valeur de loi fondamentale et qui interdit la discrimination en raison du sexe. Ces programmes sont instaurés, en particulier dans la fonction publique, avec des mesures de rattrapage (loi de 1982). Comme le souligne Lise Payette : « J'ai sincèrement cru qu'un vent de féminisme avait soufflé de gré ou de force sur le Conseil des ministres en cet automne 1979 »⁸³⁰.

Le rapport *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, sert aussi de fondement au développement du féminisme québécois, tant du côté de l'État que du côté des groupes de femmes. Par exemple, le CSF voit ses budgets enfler⁸³¹. L'organisation des femmes entre elles est rendue légitime, leurs actions collectives valorisées, leurs innovations et l'expression de leurs besoins pris en considération. Jouant sur le registre de l'autonomie du Québec et des femmes en matière d'avortement, la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit, créée au printemps 1978, obtient en premier lieu, la suspension des poursuites judiciaires, qui relèvent du procureur général de chaque province. De surcroît, elle obtient que les cliniques Lazure, de Planification familiale, pratiquent des avortements remboursés par l'Assurance maladie du

⁸²⁸ Interview de Lise PAYETTE, dans *Nous les femmes face au pouvoir* (émission radio du 1^{er} avril 1979). Montréal, Service des transcriptions et dérivés de la radio, Maison de Radio-Canada, cahier n°7, p. 19.

⁸²⁹ Cf. Mariette SINEAU et Évelyne TARDY. *Droits des femmes en France et au Québec, 1940-1990*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1993, pp. 148-153.

⁸³⁰ PAYETTE, 1982, *op. cit.*, p. 64.

⁸³¹ REVILLARD, 2003, *op. cit.*, chapitre 3, encadré 6 : les budgets doublent entre 1975 et 1978 (de 0,5 à 1,2M\$) et augmentent régulièrement, jusqu'en 1982, puis doublent pratiquement (de 2,7 à 4,5M de \$) entre 1986 et 1992.

Québec, bientôt suivies par des Centres locaux de services communautaires⁸³² (CLSC) et par des Centres de santé des femmes, qui mettent de l'avant un contrôle des services d'avortement par les femmes elles-mêmes. La Loi fédérale interdisant l'avortement n'est abolie qu'en 1988, mais au Québec, le nombre d'avortement passe de 7134 en 1976 à 20 600 en 1988⁸³³. Ces services, qui donnent des libertés aux femmes, attestent donc en même temps de la liberté ainsi acquise par le Québec par rapport aux lois fédérales. Les féministes considèrent dès lors ces cliniques comme des acquis et mettent de ce fait en veilleuse les luttes pour l'avortement⁸³⁴. C'est donc tout l'inverse de ce qui se passe en France où le mouvement des femmes n'acquiert aucune légitimité au niveau politique. Au Québec, il devient l'interlocuteur privilégié, celui qui va exprimer les intérêts des femmes au plus près de la réalité, et il doit rencontrer des relais politiques féminins pour satisfaire ses revendications. L'idée qu'il faut développer la solidarité entre les femmes qui sont au pouvoir et celles qui sont dans les groupes, représente une constante de ce féminisme de type culturaliste et institutionnaliste. Elle repose sur une vision néo-corporatiste de la représentation des intérêts qui se développe par ailleurs dans la province. Enfin, le consensus sur l'idée que le palier provincial constitue le niveau de gouvernance qui doit offrir le plus d'opportunités politiques aux femmes, sert de soutien à la solidarité des femmes, dans leurs relations au gouvernement québécois.

Cependant, le référendum de 1980, sur la souveraineté du Québec, organisé par le Parti québécois, ne recueille que 40,6 % de *Oui*. Les sondages de la période pré-référendaire montrent que les femmes ont moins l'intention que les hommes de voter *Oui* et demeurent plus indécises sur l'option constitutionnelle⁸³⁵. Si l'interprétation des résultats du référendum en terme de « gender gap »⁸³⁶ n'est pas confirmée par les chercheurs⁸³⁷, l'idée d'un vote spécifique des femmes,

⁸³² Cf. Jeannine DAVID-MCNEIL et Évelyne TARDY. « Les femmes une longue marche vers l'égalité ». Dans Gérard DAIGLE et Guy ROCHER, dir. *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 201.

⁸³³ DAVID-MCNEIL et TARDY, 1992, *op. cit.*, p. 197.

⁸³⁴ Michèle LAMONT. « Les rapports politiques au sein du mouvement des femmes au Québec ». *Politique* n°5-6, *Revue de la société québécoise de science politique*, « Femmes et pouvoir », 1984, p. 95.

⁸³⁵ Selon le sondage CROP du 7 mars 1980, elles sont 56% à voter *Non* contre 49% d'hommes, le 9 mai elles sont encore 49% pour le *Non*, pour 42% d'hommes ; sur toute la période, aucun sondage ne donne plus de femmes que d'hommes pour le *Oui*. Cf. Renée DANDURAND et Évelyne TARDY. « Le phénomène des Yvettes à travers quelques quotidiens ». Dans Yolande COHEN, dir. *Femmes et politique*. Montréal, Le Jour, 1981, pp. 45 à 54.

⁸³⁶ Cf. André BLAIS. « Le vote : ce que l'on en sait... Ce que l'on en sait pas ». Dans Pierre VALLIÈRES, dir. *Québec : un pays incertain. Réflexions sur le Québec post-référendaire*. Montréal, Québec/Amérique, pp. 185-203.

⁸³⁷ Du fait que la variable sexuelle recoupe les autres variables socio-démographiques, en particulier l'âge et le niveau scolaire. À ce sujet, cf. l'article de Chantal MAILLÉ et Manon TREMBLAY. « L'électorat féminin face aux options constitutionnelles : un groupe fragmenté ». *Politique et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, pp. 121-149, article dans lequel les auteurs confirment, pour le référendum de 1995, l'analyse d'André Blais et d'Évelyne Tardy sur l'éclatement des déterminants sociodémographiques du vote québécois. À l'inverse, Richard Nadeau et Éric Bélanger estiment que l'écart de 6 points entre hommes et femmes dans l'électorat du PQ est significatif, y voyant même un paradoxe étant donné la sensibilité réputée des femmes aux programmes sociaux. Cf. Richard NADEAU et Éric BÉLANGER. « L'appui aux partis politiques québécois, 1989-1998 ». Dans Robert BOILY, dir. *L'année politique au Québec 1997-1998*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, pp. 203-214.

et la prise de conscience que les femmes représentent un électorat particulier à conquérir, émergent à l'occasion de la campagne référendaire autour des mobilisations des femmes pour le *Non* et pour le *Oui*. Le 9 mars 1980, suite au sondage annonçant que les femmes demeurent réticentes à l'indépendance, emportée par un discours sur les stéréotypes sexués dans les manuels scolaires, la ministre Lise Payette assimile la femme du chef du Parti libéral du Québec, Mme Ryan, à une « Yvette », gentille petite fille bien obligeante et serviable d'un manuel québécois, oubliant combien les femmes Libérales, tout au long des années 70, même dans l'opposition, sont des femmes actives en politique. Grâce à la Commission d'action politique féminine et aux archives de la Fédération des femmes du Québec, en moins de trois semaines, Louise Robic⁸³⁸, future présidente du PLQ, parvient à organiser une première manifestation, puis à rassembler 14000 « Yvettes » au Forum de Montréal, pour le *Non* au référendum. Comme le montre Évelyne Tardy et Renée Dandurand, Lise Bissonnette, éditorialiste du quotidien *Le Devoir*, quotidien que dirige Claude Ryan, avant son élection à la tête du PLQ, en 1978, joue un rôle énorme dans le retournement de cette attaque politique contre le camp indépendantiste, traduisant une attaque personnelle en une « insulte » à toutes les ménagères du Québec⁸³⁹.

Les femmes du PLQ arrivent très finement à jouer sur cette gaffe pour entrer massivement dans la campagne référendaire. En s'appuyant sur une identité féminine traditionnelle, les militantes Libérales trouve ainsi l'occasion d'avancer leur féminisme sur une base identitaire nouvelle : « Yvette » devient le symbole de Québécoises fières, dignes, solidaires pour garder les valeurs du passé fédéral du Canada, libres et indépendantes dans leur engagements familiaux et moraux⁸⁴⁰. Elles qui, jusqu'à lors, prônaient la promotion des femmes dans les univers masculins, quitte à transgresser les identités de genre, reviennent sur cette revendication, la transforme en une demande de liberté vis-à-vis de tous les choix, familiaux, politiques, identitaires et surtout affirment que les Québécoises sont désormais suffisamment libérées. Ainsi, au-delà de la révolte face à la gaffe politique, les Yvettes expriment leur opposition à ce qui se dessine comme un modèle univoque de libération des femmes. Cette nouvelle identité féminine libérale s'oppose à celle de la féministe active, souvent divorcée, autonome et encore en attente de libertés politiques et sociales, image de la femme libérée des années 80. La solidarité des Yvettes représente une mobilisation temporaire, qui ne donne pas lieu à des associations particulières du fait de son origine très politique, au PLQ. Toutefois, adossées à cette nouvelle identité politique, les féministes libérales auront désormais à cœur, au Québec, de s'occuper de la

⁸³⁸ cf. Graham FRASER. *Le Parti québécois*. Toronto, Libre expression, 1984, p. 249.

⁸³⁹ DANDURAND et TARDY, 1981, *op. cit.*

⁸⁴⁰ Cf. Michèle JEAN, Jacqueline LAMOTHE, Marie LAVIGNE et Jennifer STODDART. « Nationalism and Feminism in Québec : The 'Yvettes' Phenomenon ». Dans Roberta HAMILTON et Michèle BARRETT, dir. *The Politics of Diversity : Feminism, Marxism and Nationalism*. London, GB, New Left Books, 1986, p. 328.

famille, de la natalité, de procréation médicalement assistée, etc. Selon l'expression de l'historienne Micheline Dumont, « les Yvettes ont permis aux femmes d'entrer dans l'histoire politique »⁸⁴¹. Malgré le rassemblement de 15 000 femmes pour le *Oui*, une semaine après le Forum des Yvettes, malgré ses excuses en Chambre et sa défense prise dans les journaux favorables au PQ, comme par exemple par Lysiane Gagnon dans *La Presse*⁸⁴², Lise Payette ne parvient pas à remonter le courant de sa popularité et estime même avoir perdu toute sa légitimité auprès de ses collègues masculins pour faire passer des réformes en faveur des femmes⁸⁴³.

Au début des années 80, plusieurs changements d'orientation à l'égard de la condition féminine se font alors sentir. Tout d'abord, la plate-forme électorale à l'intention des femmes, que Lise Payette avait fait accepter par le Comité des priorités et le Conseil des ministres, est abandonnée à l'entrée du PQ en campagne électorale⁸⁴⁴. Sous couvert de restrictions budgétaires, à l'automne 1982, le ministère d'État à la condition féminine disparaît, et la présence d'une représentation politique des femmes au Comité des priorités, lieu considéré comme instrument de relance économique, est menacée. Claire Bonenfant, présidente du CSF, déplore, dans sa lettre ouverte au Premier ministre, la disparition du ministère d'État, le renoncement du gouvernement envers ses engagements vis à vis des femmes et la mise au rancart de la politique d'ensemble⁸⁴⁵. Dans son numéro de mars-avril 1983, la *Gazette des femmes*, organe de presse du CSF, titre dramatiquement : « Au musée, la politique d'ensemble ? ». En introduction, la problématique tourne autour de ce ressac anti-féministe et de l'exclusion des femmes de la vie politique :

Dans le contexte de crise économique, des coupures budgétaires et du chômage, la volonté du gouvernement d'améliorer les conditions de vie des femmes existe-t-elle toujours ? Les femmes ne sentent plus qu'elles font partie des priorités gouvernementales. L'exclusion de la ministre déléguée à la Condition féminine du Comité des priorités sonne-t-elle le glas de la politique d'ensemble ?⁸⁴⁶

Suite à ces réactions, Pauline Marois, ministre chargée de la Condition féminine, dont le silence est fort critiqué et dont quatre membres de cabinet démissionnent⁸⁴⁷, négocie finalement sa réintégration au Comité des priorités. Mais les résistances aux réformes féministes sont

⁸⁴¹ Micheline DUMONT. « Les Yvettes ont permis aux femmes d'entrer dans l'histoire politique ». *L'Action nationale*, vol.80, n°8, oct. 1990, pp. 1041-1045.

⁸⁴² Cf. Lysiane GAGNON. *Chroniques politiques*. Montréal, Boréal Express, 1985, en particulier les articles « Ni Lisette, ni Yvette » et « La remontée de Lise Payette » pp. 16-26.

⁸⁴³ Cf. interview de Lise Payette par Colette BEAUCHAMP. « Lise Payette Je n'ai jamais eu de pouvoir sur le dossier de la condition féminine ». *Châtelaine*, vol.22, n°10, oct. 1981, pp. 42-52.

⁸⁴⁴ Cf. BEAUCHAMP, 1981, *op. cit.*, p. 50.

⁸⁴⁵ Claire BONENFANT. « Abolir le ministère d'État à la Condition féminine et... » *La Gazette des femmes*, nov-déc. 1982, vol.4, n°5, pp. 20-21.

⁸⁴⁶ Cf. Dossier : « Au musée, la politique d'ensemble ? » *La Gazette des femmes*, mars-avril 1983, vol.4, n°7, p. 11.

⁸⁴⁷ Cf. Hélène LEVESQUE. « Pauline Marois connaît-elle le pouvoir ? » *La vie en rose*, n°9, janvier 1983, pp. 16-17.

importantes, comme en atteste sa directrice de cabinet, Nicole Boily, qui démissionne en août 1983, parce que « les blocages étaient de plus en plus fréquents et forts pour la mise en place de mesures favorables aux femmes »⁸⁴⁸. Selon Diane Lamoureux, « cette entreprise [la politique d'ensemble] de « modernisation » des femmes a brusquement pris fin avec l'épisode des Yvettes »⁸⁴⁹. L'identité de ménagère, comme rôle à revaloriser, rencontre parfaitement le besoin du gouvernement, en temps de crise, de renvoyer les femmes aux cuisines pour diminuer les chiffres du chômage. Effectivement, la dynamique de réformes est interrompue. Rien n'est entrepris dans le domaine du travail à temps partiel et du sous-emploi qui touchent particulièrement les femmes, ou de la diversification des choix professionnels, des domaines de réflexion qui émergent dans les milieux féministes entre 1975 et 1980, puis dans les syndicats au début des années 80⁸⁵⁰, ce malgré le Forum organisé par le CSF intitulé « Les femmes : une force économique insoupçonnée », qui réunit plus de 1000 personnes, en 1983. De même, la hausse du nombre d'avortements thérapeutiques en milieu hospitalier et dans les Centres locaux de services communautaires (CLSC) cache un problème financier important avec, en 1984, la réduction de la tarification de l'acte de 50%, ce qui porte son coût par patiente, selon les cliniques, entre 200 et 800\$can.⁸⁵¹. Enfin, sur le plan institutionnel, le CSF est ramené à son simple rôle d'organisme de conseil. Francine McKenzie est installée à la présidence du CSF à l'automne 1984, par une ministre qui trouve le Conseil trop contestataire sous Claire Bonenfant. L'organisme prend du recul par rapport à la vie politique. Par exemple, le CSF est pratiquement absent de consultations engagées par l'État avec les groupes de femmes, appelées *Décision 85*. Moins critique dans ses positions envers l'État, plus intéressé à développer de nouvelles problématiques sur des terrains peu revendiqués par les groupes féministes, comme les nouvelles technologies de reproduction, le Conseil conserve néanmoins sa proximité avec les groupes de femmes, notamment par sa cellule Consult-action.

Le retour des Libéraux au pouvoir ne change pas fondamentalement le développement du CSF et du Secrétariat à la condition féminine. Tout d'abord, comme les Yvettes ont sensibilisé les hommes politiques libéraux et mobilisé des femmes, leur nombre augmente autant à la Chambre qu'au gouvernement, confortant ainsi la légitimité de la parole des femmes. Lise Bacon est nommée vice-Première ministre, responsable du secteur énergétique ; Violette Trépanier, ministre

⁸⁴⁸ Carole SIMARD et Denis MONIÈRE. « Les femmes en politique, encore une exception ». (Entrevue avec Nicole BOILY). *Politique n°5-6, Revue de la société québécoise de science politique*, « Femmes et pouvoir », 1984, p. 18.

⁸⁴⁹ LAMOUREUX, 2000, *op. cit.*, p. 61.

⁸⁵⁰ Cf. Violette BRODEUR, Suzanne G. CHARTRAND, Louise CORRIVEAU et Béatrice VALAY. *Le mouvement des femmes au Québec. Étude des groupes montréalais et nationaux*. Montréal, Les presses solidaires, 1982, p. 58 sur le travail des groupes comme Au bas de l'échelle et p. 66 sur la coalition de 200 000 personnes dénonçant le piège du temps partiel, le 8 décembre 1981.

⁸⁵¹ Cf. *La vie en rose*, n°39, octobre 1986, p. 17.

responsable de la Condition féminine, a également en charge tout le secteur de l'aide sociale, le troisième budget du gouvernement. Son témoignage est intéressant car tout d'abord, elle manifeste sa crainte du mouvement des femmes et de son importance, ce qui confirme que son poste est déjà investi par des pratiques d'institutions auxquelles elle entend se conformer :

Et je ne suis pas une féministe. Je n'ai pas fait la bataille avec les drapeaux. Et même, quand j'ai été nommée ministre à la Condition féminine, j'étais inquiète parce que je n'étais pas connue dans ces milieux là. (Entretien avec Violette TREPANIER, Montréal, le 27 juin 2001)

Pas féministe, mais en charge de dossiers portés par des féministes, elle est finalement fière de sa contribution à la Loi québécoise sur le patrimoine familial et souligne que la Loi est passée avec le soutien, en Chambre, des femmes politiques péquistes :

Je suis très fière de cette Loi là. Une personne qui est mariée durant trente ans, si elle divorce, tout ce qui a été acquis durant le mariage est réparti également entre les deux conjoints pour le nombre d'années de mariage, ce qui n'était pas le cas avant. Les maisons étaient au nom des maris, tout était au nom des maris. Alors pas besoin de vous dire que ça n'a pas été facile à passer ! Dans notre petit gouvernement où nous étions encore très minoritaires, il a fallu jouer du coude pour avoir l'appui des gens, parce qu'on était encore 85% masculin (...) J'ai toujours été contre les associations de femmes, par exemple passer des accords entre femmes à l'Assemblée nationale des deux partis, sauf que dépendant des dossiers, et ce dossier là, j'ai eu beaucoup de support, de Louise Harel, de Pauline Marois, de ces femmes à l'époque, qui étaient dans l'opposition. Et finalement, c'est passé ! » (Entretien avec Violette TREPANIER, Montréal, le 27 juin 2001)

Par ailleurs, sur pression des mouvements familialistes, qui trouvent avec les Yvettes une opportunité pour se placer comme représentatifs, le CSF est dédoublé par le Conseil de la famille, créé en 1988. Toutefois, en 1983, le comité qui préside à sa préparation est constitué d'un représentant des milieux familialistes et de deux représentantes du féminisme, une féministe libérale de l'AFÉAS et une féministe péquiste, plus institutionnaliste, Nicole Boily⁸⁵². Ainsi le modèle institutionnel de représentation politique est plutôt sédimentarisé et le CSF ne perd pas son importance dans l'élaboration des politiques dans le domaine de la famille. Sous la présidence de l'historienne Marie Lavigne, à partir de 1988, avec l'unification et la consolidation des groupes de femmes, le service Consult'action, présent en région pour aider à l'organisation des groupes de femmes, devient moins pertinent. Il est alors transformé en Direction des bureaux régionaux,

⁸⁵² Cf. REVILLARD, 2003, *op. cit.*, pp. 145 et 146.

dont le mandat est de soutenir les Tables de concertation et les représentantes des femmes au sein des instances régionales, et de constituer des dossiers de recherche. Dans cette réorientation, le CSF est amené à alimenter les groupes de femmes en argumentaires, notamment par la publication régulière de statistiques, et à devenir un partenaire systématique pour l'organisation des colloques et des rencontres féministes. Demeurant un instrument au service des groupes de femmes, ces derniers défendent le Conseil, en particulier au moment où le gouvernement du Canada décide de supprimer le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme (CCCSF), en 1994. Tout compte fait, malgré les pressions libérales et anti-féministes, le régime demeure fortement institutionnalisé et continue sa lente féminisation. Même si la parole d'autres acteurs sociaux vient faire concurrence à la parole des féministes institutionnalistes et culturalistes, ces dernières conservent la main-mise sur la manière québécoise de comprendre les intérêts des femmes.

Ainsi, les changements institutionnels qui président à une nouvelle configuration des relations et de la représentation des questions liées au genre s'appuient sur des discours fort différents de légitimation du travail de représentation, avec en France, la prédominance d'un registre libéral, qu'aucun discours de gauche, même au ministère concerné, ne parvient à détrôner, et au Québec un registre institutionnaliste et culturaliste, dont les dimensions formelles sont partagées avec les féministes libérales et dont les autres dimensions – en particulier l'expertise des groupes de femmes, parviennent à s'imposer comme étant légitimes. Ainsi, de nouveaux modes de régulation se mettent en place et structurent les relations entre les féministes dans les espaces pluriels de représentation. Nous allons voir dans la prochaine section quelques exemples de transformation de ces relations qui permettent mieux de contraster les modes de régulation français et québécois.

III. De nouveaux modes de régulation de la représentation politique genrée

Nous traiterons dans cette partie des répercussions des discours et des structures qui se mettent en place au niveau des autorités centrales, états, gouvernements, administration, sur le développement de la représentation politique genrée dans les espaces associatifs et universitaires, ces deux domaines représentant des exemples assez parlant de modes de régulation différents.

III.1. Dimensions de la régulation dans les espaces associatifs

Dans une conception libérale, l'État est traversé par les forces politiques qui s'affrontent. Par conséquent, il n'a pas à stimuler certains acteurs collectifs plutôt que d'autres. Ces derniers doivent trouver des moyens (financiers, relationnels) pour assurer leur propre représentation. En France, nous pouvons donc attendre d'un régime de représentation politique genré de type libéral l'absence d'entraînement sur le développement de la représentation politique des questions liées au genre dans l'espace associatif.

L'application de la loi sur l'avortement donne un bon exemple des limites de ce mode de régulation, que l'on retrouve avec l'émergence de nouveaux sujets de lutte, en particulier celui des violences. En effet, la dimension à la fois libérale et traditionaliste de la loi de 1974, produit immédiatement des déceptions parmi les féministes. Tout d'abord, les délais sont courts (10 semaines) et il y a très peu de moyens mis en œuvre pour la rendre effective, les hôpitaux pouvant refuser de créer des centres d'orthogénie. De ce fait, les militantes du Planning, du MLAC, du MLF ou de Choisir, après 1975 et les décrets d'application de la loi, font collectivement ou individuellement pression partout pour obtenir la création de centres d'orthogénie, tout en restant obligées, face à la demande des femmes, de maintenir leur structures d'accueil pour des avortements clandestins. Ainsi qu'en témoigne Florence Montreynaud, militante MLF de la première heure, entrée au Planning familial :

Dès que je suis arrivée dans l'Oise, j'ai fondé la consultation du Planning familial de Crépy en Valois. (...) Après, j'ai lancé une pétition pour l'ouverture d'un centre d'orthogénie, à Senlis. Je connaissais le médecin, il était d'accord pour faire des avortements, et donc j'ai lancé une pétition et recueilli 10 000 signatures. Car, la loi était passée mais où on allait ? Dans le département, il n'y avait pas d'endroit ! Donc avec cette pétition, j'ai obtenu l'ouverture d'un centre, dans l'hôpital de Senlis. (Florence MONTREYNAUD, Paris, le 11 novembre 2003)

Par ailleurs, la non prise en charge financière de l'intervention⁸⁵³, le peu de structures accessibles et l'absence d'accompagnement de la loi par une information sur la sexualité et la liberté, posent de sérieux problèmes d'inégalités sociales et culturelles face au choix de la non maternité, difficultés renforcées par les conditions d'accès limité pour les mineures (autorisation parentale) et les étrangères (délais d'entrée sur le territoire). Une régulation de type libéral masque le fait que les conditions de départ ne sont pas les mêmes pour toutes et tous, ainsi que le critique Maya Surduts : « C'était une loi de classe inaccessible aux femmes les plus défavorisées »⁸⁵⁴.

⁸⁵³ Très peu de femmes demandent l'aide médicale que propose le gouvernement (15%) et seulement 10,5% des demandes sont satisfaites pleinement. Cf. MOSSUZ LAVAU, 2002, *op. cit.*, p. 138.

⁸⁵⁴ Maya SURDUTS, « on fait avec ce qui reste... » *Le temps des femmes*, n°12, été 1981, p. 41.

La précarité des financements, comme de la reconnaissance politique des milieux associatifs, freine considérablement le développement du féminisme. Tout d'abord, le mouvement se heurte à un mode de régulation qui n'a pas de structure de concertation permettant de faire remonter les besoins. Ainsi la seule manière d'obtenir l'écoute des gouvernants demeure le rapport de force et les médias. Par exemple, les procès pour viol sont l'occasion de manifestations et de débats médiatico-politiques, qui conduisent à une modification du Code pénal, renvoyant désormais ces procès devant les Assises, les qualifiant de crimes. Cependant, comme le souligne Viviane Monier, ancienne membre du collège directeur de la Fédération solidarité femmes⁸⁵⁵, concernant les violences conjugales, c'est le silence médiatique le plus total, d'autant plus que ce sujet se heurte à la fois aux discours du mouvement des femmes sur le « mariage, piège à con », et à ceux de la gauche en général, sur la priorité de la lutte des classes : « Nous mettions en danger des luttes puisqu'on dénonçait les auteurs de violences qui pouvaient être universitaires, patrons mais aussi le petit ouvrier ou l'immigré du coin »⁸⁵⁶.

Dans ce contexte, il paraît avantageux, pour certaines féministes de la première heure, de se constituer en association loi 1901 pour pouvoir louer un local, avoir une boîte postale, et une identité sociale qui offre la possibilité d'entrer en relation avec les autorités. Cette position ne fait pas l'unanimité dans le MLF car une association enregistrée renvoie à la peur de la domination dans des structures organisées selon un modèle pyramidal (président, trésorière, etc.). Malgré tout, et en rupture avec des militantes des Beaux arts, en 1975, sous le haut patronage de Simone de Beauvoir, est créée la Ligue du droit des femmes. La stratégie s'avère payante puisque les militantes obtiennent, grâce à ce statut d'association, une rencontre avec Françoise Giroud. Elles annoncent immédiatement à la presse que « le Secrétariat à la condition féminine reçoit le MLF », un coup de force qui provoque la surprise, attire les journalistes et garantit le succès⁸⁵⁷. Elles obtiennent de l'entrevue un local mis à disposition pour SOS femmes alternatives, permettant l'ouverture de la première maison d'accueil pour femmes victimes de violences, le refuge Flora Tristan, à Clichy. En revanche, elles se voient refuser la création d'une commission paritaire qui aurait permis de faire remonter les propositions des associations féminines et féministes⁸⁵⁸.

La Ligue n'est pas le seul groupe qui se constitue en association à cette époque. À Lyon, le Cercle Flora Tristan se structure en association loi 1901, dans le but de faire quelque chose d'efficace, de travailler suivant un plan d'action précis, avec des idées, des choses à défendre à

⁸⁵⁵ La Fédération solidarité femmes est issue du Mouvement solidarité femmes créé au tournant des années 80.

⁸⁵⁶ Entretien avec Viviane MONIER, Paris, le 5 mai 2003.

⁸⁵⁷ TRISTAN et PISAN, 1977, *op. cit.*, p. 205.

⁸⁵⁸ TRISTAN et PISAN, 1977, *op. cit.*, p. 211.

long terme, une organisation puis un programme⁸⁵⁹. Leur action principale est la propagande politique de leurs analyses de l'oppression spécifique des femmes. Elles font les marchés pour distribuer des tracts, réalisent des affiches, organise des réunions publiques pour amener « le plus de gens possibles »⁸⁶⁰. Cependant, faute d'institution de concertation, les relations interindividuelles prédominent les relations entre associations féministes et structures étatiques chargées des droits des femmes. Par exemple, devant des difficultés financières, Anne Zelensky appelle Yvette Roudy, qu'elle connaît depuis le Mouvement démocratique féminin, et obtient pour son refuge l'achat d'un pavillon à Châtillon :

Je téléphone à Yvette, je lui dis :

-écoute, on vient de trouver un truc magnifique...

- D'accord, je viens voir.

Elle est venue voir et elle a donné un million ! Le reste on l'a emprunté, voilà ! (Entretien avec Anne ZELENSKY, Paris, le 16 mars 2004)

Mais cette opération se fait au détriment de toute concertation avec le Mouvement solidarité femmes par exemple, et au mépris des besoins des autres groupes de province qui accueillent des femmes victimes de violences conjugales. Il s'agit d'une gestion au coup par coup et non pas globale des difficultés financières des groupes qui rendent ces services. Pourtant, les difficultés et les limites sont importantes. Depuis la fin des années 70, ces centres se tournent vers les Directions départementales d'action sanitaire et sociale (DDASS) pour se financer et se constituent en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Soumis à des conditions, notamment de formation du personnel et de ressources des personnes accueillies, ils sont détournés de leur militantisme premier et surtout d'une forme d'accueil correspondant à leur analyse féministe, c'est-à-dire ouverte à toutes les catégories sociales⁸⁶¹.

Finalement, dans un régime libéral, la représentation des intérêts des femmes victimes de violence, du fait que ce thème n'entre pas dans les sujets prédéfinis par l'État, demande un patient travail de lobbying. Même sous le gouvernement de gauche, le problème des violences conjugales demeure marginalisé :

On se trouvait avec des femmes victimes qui perdaient tout si elles voulaient partir. Quand les modifications du Code pénal ont été lancées, on a fait des propositions autant civiles que pénales, on les a présentées à Roudy. Parce qu'elle nous avait invitées à venir présenter nos propositions quand elle a fait son premier 8 mars en 82, des

⁸⁵⁹ CENTRE LYONNAIS D'ETUDES FEMINISTES. *Chronique d'une passion. Le mouvement de libération des femmes à Lyon*. Paris, L'Harmattan, 1989, p. 34.

⁸⁶⁰ CENTRE LYONNAIS D'ETUDES FEMINISTES, 1989, *op. cit.*, p. 39.

⁸⁶¹ Entretien avec Viviane MONIER, Paris, le 5 mai 2003.

choses qui ont été retravaillées après dans les modifications du Code pénal de 1990 -1991. Il faut dire que nous, on s'est promenées avec nos dossiers sous le bras pendant dix ans, on a vu tous les ministres les uns derrière les autres, y compris Badinter, y compris tout un tas de gens « bien » (...) On les a forcés à nous voir ! Et donc on a fait une campagne auprès de tous les parlementaires, sénateurs, députés et autres. » (Entretien avec Viviane MONIER, Paris, le 5 mai 2003)

Dans ce contexte, la concertation se fait uniquement sur un mode interindividuel. Ainsi, concernant la loi anti-sexiste, Yvette Roudy reprend une revendication de la Ligue du droit des femmes et travaille main dans la main avec cette association, pour une recherche « Femmes et publicité », pour une exposition sur le thème des stéréotypes sexistes, puis pour ce projet de loi anti-sexiste⁸⁶². Le fait que la ministre ne se concerta pas avec les autres groupes de femmes est déploré : « Contrairement aux promesses faites au tout début de son ministère de travailler en étroite collaboration avec les différents groupes féminins et féministes, la ministre a plutôt fait cavalier seul. Aucune rencontre ni discussion avant l'énoncé même du projet de loi »⁸⁶³. Même après l'échec de la loi, Yvette Roudy finance le projet d'une publicité qui émane encore une fois de la Ligue du droit des femmes, un coup médiatique réussi mais jamais renouvelé :

Avec l'argent du ministère, je me suis demandé comment on pouvait relancer la bataille sur le sexisme. Alors je me suis adressée à une agence de pub, j'ai utilisé l'ennemi ! Des femmes remarquables, qui ne demandaient pas mieux que de travailler pour une idée féministe, ont fait le fameux Bunny boy, un message anti-sexiste qui a paru dans trois médias simultanément, *Libé*, *Le Monde* et *France Soir*, et qui a fait un tabac. Véritablement. Qui a été repris par la presse du monde entier ! Donc ça, ça a été une action réussie. Il aurait fallu continuer ! Et oui, mais il a fallu payer la pub, les créatives, il a fallu payer les journaux » (Entretien avec Anne ZELENSKY, Paris, le 16 mars 2004)

Toutefois, comme toute relation interindividuelle, elle cesse dès lors que les personnes au pouvoir changent. Ainsi, ces relations privilégiées de la Ligue avec le ministère, qui permet à l'association d'inventer toutes sortes de projets, réalisés ou avortés, se termine brutalement avec le changement de gouvernement, et ne reprennent pas avec le retour de la gauche au pouvoir.

Dans le cas du Québec, la notion « d'institutionnalisation » du mouvement des femmes, désigne à la fois le financement étatique des associations de services rendus aux femmes et la création d'institutions destinées à légiférer sur les questions « femmes » et à encadrer des programmes qui les concernent. Le concept d'institutionnalisation renvoie à un double

⁸⁶² Entretien avec Anne ZELENSKY, Paris, le 16 mars 2004.

⁸⁶³ « Une sale histoire ». *Le temps des femmes*, n°18-19, 1983, p. 4.

mouvement, de militantisme administratif et de constitution des mouvements sociaux en « experts » et en ressources, ce qui participe à contrebalancer l'influence d'autres acteurs sur l'orientation des politiques publiques, mais qui « formate » les possibilités de l'action contestatrice des mouvements.

Nous l'avons vu, le colloque Carrefour 75 rencontre un franc succès parmi les femmes. À l'issue de l'année, 210 projets sont présentés au Conseil du statut de la femme, appelés à être financés par celui-ci. De son côté, en réponse aux recommandations exprimées lors du Carrefour, le Conseil met en place un service appelé « Consult'action » qui « offre un soutien aux groupes organisés ou en voie de formation pour définir leurs besoins, rechercher et développer les ressources du milieu et présenter des projets »⁸⁶⁴. Ainsi s'instaure un dialogue concret entre le Conseil et les groupes de femmes. En particulier, des groupes de femmes avec des projets de maison d'hébergement demandent au CSF, à travers Consult'action, de « favoriser les échanges entre eux »⁸⁶⁵. En effet, au Québec entre 1975 et 1980, se développent un peu partout, à Montréal et en région, de maisons-refuges pour les femmes victimes de violences, tantôt sous l'impulsion des groupes autonomes des femmes, tantôt des centres de bénévolat, de CLSC ou même de femmes politiques⁸⁶⁶. Le CSF leur offre une assistance technique et transitoire, et sensibilise le gouvernement à cette problématique. En 1978 débutent les premières rencontres avec le ministère des Affaires sociales et le réseau des maisons-refuges se constitue en 1979 en un Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté. Ce réseau est hétéroclite, tant dans les générations de féministes, que dans les idées qu'elles ont de leur intervention, mais toutes les maisons connaissent les mêmes difficultés de reconnaissance et de financement. Ainsi, avec l'intervention du CSF toujours, le gouvernement, en 1980-81, organise des Colloques régionaux sur la violence, qui conduisent à institutionnaliser les relations des maisons avec l'État québécois, en créant une ligne budgétaire spécifique et sensibilisant les divers acteurs, policiers, avocats, médecins, travailleurs sociaux. Le Regroupement adopte alors une position d'interlocuteur de l'État pour la défense des principes de base de leurs activités, comme la gratuité de l'accueil, qui passe par les subventions, et l'anonymat de la clientèle, qui s'oppose à des velléités administratives d'établissement de fiches-statistiques⁸⁶⁷.

D'un autre côté, les jeunes femmes travaillant pour le Conseil, au contact des différents groupes de femmes, radicaux, marxistes, etc. se familiarisent avec différentes analyses des

⁸⁶⁴ Lucie DESROCHERS, 1993, *op. cit.*, p. 12.

⁸⁶⁵ Article de Colette BEAUCHAMP. « Deux outils de première importance pour les femmes : Consult'action et Action femmes ». Montréal, *Le Jour*, vol.1, n°13, du 29 avril au 5 mai 1977. Répertoire dans *Restrospection*, 1981, *op. cit.*, p. 15.

⁸⁶⁶ Micheline BEAUDRY. *Les maisons de femmes battues au Québec*. Montréal, Saint-Martin, 1983. Extrait dans Micheline DUMONT et Louise TOUPIN. *La pensée féministe au Québec / Anthologie 1900-1985*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2003, pp. 557-564.

⁸⁶⁷ Cf. BEAUDRY, 1983, dans DUMONT et TOUPIN, 2003, *op. cit.*, p. 563.

rapports sociaux de sexe. En 1976, le Conseil élabore des avis sur les services de garde à l'enfance comme services sociaux nécessaires, sur l'avortement, comme service de santé publique, sur la réforme du droit de la famille et s'engage dans une vaste recherche sur les conditions économiques des femmes. Le point de vue du Conseil sur ces sujets est fondé sur l'idée que les conditions de départ doivent être modifiées, pour que les femmes accèdent à une pleine citoyenneté. D'un autre côté, la population féminine est sollicitée. Découvrant l'existence du Conseil, les femmes sont plus facilement enclines à s'organiser collectivement, ainsi qu'en témoigne Nicole Boily :

Le Conseil a été très important parce qu'il a été un catalyseur. Et aussi parce que la structure qui s'appelait Consult'action était une structure de décentralisation. Il y avait dans chaque région du Québec plusieurs personnes et il y avait une action de sensibilisation, une mobilisation importante. Et moi je dirais que, c'est grâce à ça qu'a levé dans toutes les régions du Québec, une mobilisation sur la situation des femmes et on voit que le mouvement des femmes est quand même très vivant aussi en région et pas simplement dans les grands centres. (Entretien avec Nicole BOILY, Montréal, le 17 mai 2002)

Du côté de la représentation associative, les années 75-80 connaissent donc la constitution de tout un vivier d'associations féminines et féministes autonomes, dont les avis et les besoins sont récoltés par un organisme gouvernemental, le CSF, et acheminés vers le gouvernement. Destiné à calmer les demandes pressantes des alliées Libérales, ce Conseil devient peu à peu une véritable courroie de transmission entre la base féminine et le gouvernement. En 1979, il produit le premier répertoire des groupes de femmes. Comme le constate Lise Bissonnette en 1978, le Conseil et Mme Laurette Robillard (et Claire Bonenfant) « ont réussi à transformer un organisme simplement consultatif en un centre de ressources à nul autre pareil, en un groupe tenant son mandat des femmes elles-mêmes, donc en un pouvoir devant lequel on ose moins tergiverser »⁸⁶⁸.

Au delà de son travail de représentation des groupes auprès du gouvernement, le Conseil représente également l'interlocuteur des femmes ordinaires au sujet de leurs droits et diffuse l'information sur les inégalités à combattre, tant par ses recherches que par son journal mensuel gratuit, *La Gazette des femmes*, dont le premier numéro paraît en 1979. En outre, le Conseil effectue un travail d'accompagnement des groupes de femmes dans leur développement, en particulier pour les groupes qui fournissent des services aux usagers. Consult'action publie en octobre 1986 un rapport sur le financement des groupes de femmes⁸⁶⁹ qui recense 1450 groupes répartis en

⁸⁶⁸Lise BISSONNETTE. « Une indépendance à préserver ». *Le Devoir*, du 26 octobre 1978. Reproduit dans *Rétrospection*, 1981, *op. cit.*, pp. 38-39.

⁸⁶⁹ Cf. Françoise ROMAINE-OUELLETTE. *Les groupes de femmes du Québec en 1985 : champs d'intervention, structures et moyens d'action*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1986.

trois champs d'intervention, celui de la socialisation, le champ politique et le champ des services. Cette recherche donne lieu à un avis du CSF, en août 1986 qui propose de réserver un sort particulier aux groupes de services. Il demande à l'État québécois de reconnaître leurs regroupements provinciaux comme interlocuteurs et de garantir leur financement annuel, quel que soit leur mode de fonctionnement, aux motifs que ces groupes répondent quotidiennement aux besoins des femmes, sont géographiquement accessibles et surtout répondent plus adéquatement aux besoins des femmes que les services étatiques⁸⁷⁰. Ce soutien est intéressant, car il fait la jonction entre l'aspiration autonomiste des groupes féministes radicaux, dont l'objectif est de changer les rapports sociaux de sexe par des pratiques d'intervention sociale nouvelles, non stéréotypées et non bureaucratiques, et l'aspiration de l'État à faire des économies, lequel trouve ainsi des bénévoles ou une main d'œuvre précaire pour dispenser des services publics là où ils sont déficients.

En effet, l'institutionnalisation des associations féminines et féministes relève, dans les années 80, d'un processus de sédimentation du modèle de partenariat développé par l'État québécois avec les milieux communautaires. Comme le souligne Diane Lamoureux, l'État québécois adopte une logique d'appui sur le communautaire, de préférence au développement de services étatiques⁸⁷¹. Avec le PQ au pouvoir, un certain discours sur les avantages du communautaire se développe dans les milieux ministériels, et suite à la crise qui frappe le Québec en 1982, une oreille de plus en plus attentive est offerte au développement des groupes féministes qui dispensent différents services aux usagères⁸⁷². Après le subventionnement des maisons-refuges en 1981, le ministère des Affaires sociales travaille sur un plan d'action et un *Guide d'intervention pour les victimes d'agressions sexuelles*, en 1984, à la suite de quoi il finit par soutenir financièrement les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Les pratiques féministes, d'expérimentales, deviennent de plus en plus formalisées, et aboutissent, par exemple en 1990, à la mise en place, en collaboration avec l'État, d'une Charte d'intervention du Regroupement provincial des maisons d'hébergement, une Charte qui garantit une pratique d'accueil fondée sur des principes féministes.

Outre ce travail auprès des groupes, le Conseil, en assumant une activité d'analyse des textes de lois, alerte également les groupes de femmes sur les défaillances de ces derniers. Par exemple, lors d'une conférence de presse, la présidente du CSF, Claire Bonenfant, met en garde

⁸⁷⁰ Cf. Marie-Hélène CÔTÉ, Nicole DORIN et Chantale MICHAUD, direction de Consult-action. *Le financement des groupes de services pour les femmes, avis du CSF*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1986, pp. 5-6.

⁸⁷¹ Diane LAMOUREUX. « Les services féministes : de l'autonomie à l'extension de l'État-providence ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.3, n°2, 1990, pp. 33-43.

⁸⁷² Cf. Dominique MASSON. « With and despite the state : doing women's movement politics in local service groups in the 1980's in Quebec ». Thèse de doctorat. Ottawa, Université Carleton, 1998, pp. 84-86.

les organismes féministes et les syndicats sur les lacunes d'un projet de loi instaurant des congés de maternité, publié en catimini et sans publicité par le ministère du Travail, en 1978. Elle suscite ainsi tout le mouvement de protestation « Femmes solidaires »⁸⁷³ et éprouve directement l'intérêt de voir les avis du Conseil soutenus par un important mouvement social, capable de mobiliser dans la rue. Par la suite, Claire Bonenfant affirme officiellement qu'elle est « la voix des femmes du Québec » et qu'elle veut « aller chercher leur appui pour avoir des chances d'être écoutée au gouvernement »⁸⁷⁴. Par conséquent, le régime de représentation politique des Québécoises trouve, à travers ce Conseil, un fondement institutionnalisé, constitué par le commun partage d'une représentation identitaire nouvelle de la femme « libérée » et par une confiance mutuelle entre groupes de femmes et CSF. Par ailleurs, sous les gouvernements péquistes, l'accès direct des associations au politique, fondé sur des mémoires, vient renforcer ce travail du CSF. De plus en plus important avec l'inscription sur l'agenda politique de dossiers de condition féminine, ce travail de communication, jusqu'à lors réservé aux groupes dits « réformistes », s'étend aux groupes autonomes, et nécessite de leur part une bonne spécialisation. Ainsi, comme le souligne Diane Lamoureux, à la fin des années 70, « la partition entre « réformistes » qui formulent des revendications de type législatif (...) et « radicales », anti-institutionnelles et partisans de l'action directe s'avère peu utile sur le plan classificatoire, puisque les modes d'action sont employés par tous les courants»⁸⁷⁵. Comme le financement des groupes reste précaire et insuffisant pour générer une activité efficace, en termes de diffusion du féminisme au niveau sociétal, pour survivre, ces groupes, même s'ils se méfient de l'allégeance à l'État, en viennent à accepter d'en dépendre financièrement⁸⁷⁶ et à reconnaître la légitimité du CSF dans ce travail de représentation.

Ainsi, le mode de régulation plutôt « culturaliste », à partir de la parole des femmes sur elles-mêmes, a des effets d'entraînement sur le développement du féminisme institutionnalisé au Québec. Le nouveau mode de régulation passe par un organisme intermédiaire qui tient son mandat à la fois de l'État et des groupes de femmes.

III.2. Différents modes de régulation dans les espaces universitaires

⁸⁷³ Cf. Raymond GIROUX. « La deuxième offensive des femmes ». *Le Soleil* du 21 octobre 1978. Reproduit dans *Rétrospection*, 1981, *op. cit.*, pp. 27 à 29.

⁸⁷⁴ Jean Didier FESSOU. « Parizeau a oublié les femmes ». *Le Soleil* du 29 mars 1979. Reproduit dans *Rétrospection*, 1981, *op. cit.*, p. 54.

⁸⁷⁵ Diane LAMOUREUX, « Nos luttes ont changé nos vies. L'impact du mouvement féministe », dans DAIGLE et ROCHER, 1992, *op. cit.*, p. 701.

⁸⁷⁶ Cf. ROMAINE-OUELLETTE, 1986, *op. cit.*, p. 194. Selon cette enquête, en 1985 les ressources des groupes de femmes provinciaux reposent surtout sur l'autofinancement (72%), et pour l'ensemble des groupes, les principaux bailleurs de fonds sont le secrétariat d'État à la condition féminine et Emploi-immigration du gouvernement du Canada, le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires sociales du gouvernement du Québec.

Les limites du modèle libéral français de régulation politique se retrouvent dans la régulation de la représentation politique genrée dans l'espace universitaire. Les féministes, dans un premier temps, produisent des analyses en dehors des institutions universitaires et de recherche. Elles publient dans la presse féministe, dans des ouvrages collectifs, des numéros spéciaux des revues (*Partisans, Les temps modernes*) ou des collections femmes. Dans un deuxième temps, les chercheuses féministes tentent de développer les recherches à l'intérieur de leurs institutions de rattachement, université ou CNRS. À Paris VIII, se crée la filière d'études féminines (Philosophie, histoire, littérature) dès 1972-73. En 1975 est créé le Centre lyonnais d'études féministes (CLEF) et Paris VII voit émerger un Groupe d'études féministes (GEF) la même année. En 1976, est créé le Centre d'études féminines de l'Université de Provence (CEFUP) en 1978, à Toulouse, le Groupe de recherche interdisciplinaire et d'étude des femmes (GRIEF). Le premier bulletin d'information des études féminines est réalisé par le groupe Pénélope qui disparaît en 75 (à l'École des hautes études en sciences sociales, l'EHESS) suivi par le CEFUP et le CLEF.

Cette ébullition dans le milieu universitaire tarde à se faire reconnaître. Si en 1976, se tient un colloque médiatique sur « Le fait féminin », organisé par Évelyne Sullerot, Odette Thibault et Jacques Monod, le ton général est à la recherche des différences, notamment biologiques, et à l'analyse en termes de rôles sociaux, selon une analyse culturaliste, voire essentialiste. En réalité, les problématiques soulevées par les recherches féministes, en termes de rapports sociaux de sexe, ne rencontrent qu'ignorance et silence. Elles sont traitées comme sectorielles et jamais prises au sérieux par les collègues masculins. L'intégration de la recherche et des chercheuses sur le thème des femmes dans l'Université française s'avère difficile, privée de moyens, isolée et découragée, ainsi qu'en témoignent des universitaires féministes lors des Assises régionales du colloque sur la recherche et la technologie, organisé par Maurice Godelier, en janvier 1982⁸⁷⁷. Un atelier, le 12 janvier, réunit, pour la première fois, 200 femmes des milieux universitaires qui s'intéressent aux questions de genre. Quatre axes de discussion se dégagent autour de la pluridisciplinarité, de l'articulation entre le mouvement social et la recherche, des lieux et structures de recherche et de la publication – diffusion. Cet atelier met ainsi en lumière les lacunes de la recherche française sur ces sujets et donne lieu à un mouvement de protestation auprès des organisateurs du colloque.

Associé au ministère des Droits de la femme, le ministère de la Recherche tient sa promesse faite aux féministes que leurs recherches allaient être enfin valorisées et financées, rapidement, un colloque féministe, en 1982. Le colloque « Femmes, féminisme et recherches »

⁸⁷⁷ Michèle KAIL. « Historique du colloque ». Dans *Actes du colloque national « femmes, féminisme et recherches »*. Toulouse, décembre 1982. Toulouse, AFFER, 1984, p. 19.

connaît un franc succès, avec près de 800 participantes et 144 communications publiées. Jacqueline Martin, co-organisatrice à Toulouse, témoigne aussi du succès dans les milieux associatifs :

Maurice Godelier et Yvette Roudy nous ont donné un budget assez considérable pour organiser ce colloque pour qu'on fasse le point sur les recherches féministes : état des lieux, bilans, etc. Et ça a été un énorme colloque. Cent vingt communications, pour l'époque, et 800 participantes ! L'Université du Mirail n'avait jamais vu ça ! Il y avait beaucoup de femmes des associations, beaucoup de jeunes, d'étudiantes, d'anciennes du MLF qui venaient soit d'être nommées profs, soit de rentrer au CNRS, enfin d'être salariées. » (Entretien avec Jacqueline MARTIN, Paris, le 22 juin 2002)

Comme le souligne Murielle Andriocci, « la tenue de ce colloque implique, pour celles qui l'organisent et y participent, la volonté de se définir, et ceci dans le cadre des institutions »⁸⁷⁸, y compris pour les féministes révolutionnaires. En outre, Christine Delphy plaide dans son intervention sur « les femmes et l'État » pour une plus grande implication des féministes dans les projets de loi concernant les femmes, en s'appuyant sur l'exemple de la loi sur le viol, insuffisante à plusieurs égards, ce qu'elle attribue au silence des féministes⁸⁷⁹. Il se trouve donc, du côté des chercheuses féministes, souvent à la tête du mouvement (Christine Delphy, Liliane Kandel, Françoise Picq) une tendance à entrevoir un terrain commun entre le registre révolutionnaire et autogestionnaire et le registre culturaliste et institutionnaliste, lié à la nécessité d'exprimer, d'informer et de diffuser, par tous les moyens, y compris la loi et les institutions, tout ce qui relève du féminisme. L'espace universitaire représente à ce titre un espace de représentation politique, pouvoir et savoir étant intimement liés. Une structure fédérative nationale des études féministes/féminines est en discussion, et l'Association nationale des études féministes (ANEF), créée en 1987, regroupe ce qui se fait dedans et hors l'institution universitaire, tout en établissant une frontière entre recherche universitaire et productions écrites des groupes de conscience⁸⁸⁰.

Sans doute cette construction de frontière a-t-elle un lien avec le fait qu'à l'issue de ce colloque, des quatre axes de travail cité ci-dessus, celui concernant les rapports entre recherche et action collective demeure inexploré. D'ors et déjà, des débats au sein du Groupe d'études féministes de Paris 8, constitué au début dans l'Université expérimentale de Vincennes comme un groupe de conscience, conduisent, à l'élimination des militantes extérieures à l'Université⁸⁸¹. Le

⁸⁷⁸Murielle ANDRIOCCI. « Du mouvement aux études : le sujet « femmes » dans tous ses états, une introduction à l'étude de l'institutionnalisation des études féministes ou féminines ». Dans Nicky LE FEUVRE, dir. « *Le Genre : de la catégorisation du sexe* ». *Utinam* n°5, 2001-2002. Paris, l'Harmattan, 2002, p. 223.

⁸⁷⁹ Christine DELPHY. « Les femmes et l'État ». Dans *Actes du colloque national...*, *op. cit.*, 1984, p. 352.

⁸⁸⁰ Cf. ANDRIOCCI, 2002, *op. cit.*, p. 225.

⁸⁸¹ ANDRIOCCI, 2002, *op. cit.*, p. 227.

milieu de la recherche français ne favorise pas la recherche militante, ou la recherche-action, et les voix des étudiants-es de Vincennes et de quelques intellectuels qui s'élèvent contre la destruction de leur université expérimentale, en 1979, ne sont pas suffisantes pour empêcher les bulldozers de faire leur travail. L'acquisition, par les féministes, d'une légitimité scientifique, nécessite le marquage d'une frontière, qui, bien qu'étant contraire à l'esprit même de la recherche dite « féministe », finit par être acceptée par les chercheuses. Cette séparation est d'ailleurs répercutée par les milieux associatifs eux-mêmes. Par exemple, en 1985, la Ligue du droit des femmes organise un colloque sur le harcèlement sexuel, subventionné par le ministère des Droits de la femme, mais Anne Zelensky souligne son rejet du milieu universitaire pour l'organisation de ce colloque et sa préférence pour les milieux plus politiques et associatifs :

J'ai lancé l'affaire du harcèlement, mais de façon, toujours pareille, médiatique, pas des petites recherches dans des coins que personne ne lit. Marie Victoire Louis, ça faisait des années qu'elle s'en occupait mais personne n'en savait rien. Moi mon colloque, ça a fait un tabac et ça a relancé la question. Et justement, on a invité des partenaires sociaux, syndicats, patrons, tous ceux qui sont en rapport avec la question. (Entretien avec Anne ZELENSKY, Paris, le 16 mars 2004).

Cette fracture, entre militantes opposées aux sciences académiques et à l'utilisation carriériste de la réflexion des femmes, et chercheuses, qui veulent concilier féminisme et profession, semble difficilement surmontable. De ce fait, les liens et solidarités entre milieux associatifs et milieux universitaires ne relèvent plus, dans les années 80, que de rapports individuels et/ou d'engagements personnels. Par exemple en 1982, la philosophe féministe Françoise Collin en appelle à la « réconciliation ». Le bulletin du CRIF (Centre de recherche, de réflexion et d'information féministes de Bruxelles) s'adresse à toutes les chercheuses, dans et hors institutions⁸⁸². Les activités de ce centre de recherche, ainsi que les *Cahiers du Griff*, la revue de réflexion philosophique que Françoise Collin anime, continuent longtemps à mêler recherche et militantisme, et sont bien diffusés parmi les groupes de femmes. Il s'agit en quelques sortes de « résistantes ». On retrouve cette démarche individuelle avec Marie Victoire-Louis, chercheuse au CNRS et présidente de l'Association contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), qui est aussi membre des *Cahiers du Griff* dès 1983, tout en dirigeant la revue *Projets féministes*, une revue également militante. À l'inverse, Monique Dental, présidente du Collectif de pratiques et de réflexions féministes *Ruptures*, qui n'appartient pas au monde académique, prône la recherche-action dans l'ANEF dont elle est membre, mais pas en tant que chercheuse. C'est d'ailleurs elle

⁸⁸² *Bulletin du CRIF* n° 1, automne 82, p. 23. Cité par Monique RÉMY. *De l'utopie à l'intégration. Histoire des mouvements de femmes*. Paris, L'Harmattan, 1990, p. 116.

qui développe la mission « recherche » du Service des droits des femmes, à partir de 1993. Mais sa voix reste relativement isolée.

Finalement, les mesures et les engagements de l'État et du CNRS relèvent surtout d'une politique libérale et ponctuelle. Sur la question des publications, on promet un meilleur financement des revues féministes mais sans rien garantir ; trois postes de maître-assistant en études féministes sont créés en 1984, mais aucun développement des études et des enseignements n'est programmé⁸⁸³. Enfin, le CNRS s'engage à financer quelques recherches sur une ligne budgétaire temporaire dans le cadre des Actions thématiques programmées (ATP). Cette action appelée « Recherches féministes et sur les femmes » (1983-87) finance 68 projets de recherches⁸⁸⁴. Elle permet par exemple à Françoise Picq d'écrire un gros rapport sur le mouvement féministe, dont elle publie un ouvrage intitulé *Libération des femmes : les années-mouvement*⁸⁸⁵. De même, c'est l'ATP qui encourage Mariette Sineau à réaliser une recherche sur les femmes et la politique⁸⁸⁶. Mais, comme cette dernière le souligne, ce n'est qu'un encouragement, car le financement est très faible :

Cette Action thématique programmée consistait à finalement dire aux chercheuses, bien voilà, concourez sur les sujets de recherche portant sur les femmes et les meilleures d'entre vous recevront un petit crédit – c'était d'ailleurs très, très modeste ! Et donc j'avais postulé là-dessus et ça a donné mon livre *Des femmes en politique*. Grosso modo cela m'a permis de faire taper mes entretiens. Vous voyez, ce n'est vraiment pas énorme. En même temps, ça change tout aussi, parce que ça motive pour travailler, ça c'est clair. C'était un peu, je dirais, une des premières reconnaissances institutionnelles des recherches sur les femmes. » (Entretien avec Mariette SINEAU, Paris, le 11 juin 2002)

En fin de compte, les chercheuses déplorent que ce programme du CNRS ne connaisse pas de suivi⁸⁸⁷. La formule temporaire, au coup par coup, aurait nécessité de nouvelles pressions de leur part pour tout renouvellement et tout développement de ces expériences. La forme libérale du mode de régulation a pour conséquence le maintien de la précarité des modes de

⁸⁸³ La première programmation sera à l'initiative de Francine Demichel, présidente de l'Université de Paris 8 suite à une directive européenne, en 1986 et qui ne concerne que cette université là. Cf. Monique DENTAL. « L'État, le droit des femmes et les recherches féministes en France ». *Cahiers du CEDREF* n°6. « Politique et recherches féministes, regards croisés : Brésil, Québec, France ». Paris, Centre d'études, de documentation et de recherches pour les études féministes, 1996-97, p. 192.

⁸⁸⁴ D'après RÉMY, 1990, *op. cit.*, p. 113.

⁸⁸⁵ Françoise PICQ. *Libération des femmes : les années-mouvement*. Paris, Seuil, 1993.

⁸⁸⁶ Mariette SINEAU. *Des femmes en politique*. Paris, Économica, 1988.

⁸⁸⁷ Cf. Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL. « Quelques traits caractéristiques des recherches féministes en France ». *Cahiers du CEDREF*, 1996-97, *op. cit.*, p. 97.

financement et le faible développement des enseignements féministes. Ainsi, Jacqueline Martin date de 1986 un certain retour à l'invisibilité qui succède à l'« amorce de reconnaissance »⁸⁸⁸.

Contrairement au cas de la France, la recherche féministe bénéficie au Québec d'un contexte social, intellectuel et discursif tout à fait favorable à son développement, sans perdre pour autant ses liens avec la base féministe militante. À la fin des années 70 et au début des années 80, les portes de l'Université s'ouvrent aux militants et militantes des nouveaux mouvements sociaux. L'Université du Québec à Montréal (UQAM), plus que les autres, valorise cette ouverture, et permet le développement d'une recherche militante, ainsi qu'en témoigne une chercheuse de l'UQAM impliquée depuis le début dans les groupes de recherche féministe :

L'UQAM se veut une université populaire et à son origine elle s'intéresse énormément au militantisme. C'est une université qui est créée sur un projet de nouvelle société québécoise, sur le terrain. Et donc, bien qu'il y a une fonction de l'intellectuel qui continue d'être fortement valorisée, celle d'être un intellectuel sur le terrain n'est pas dévalorisée. Je ne dis pas qu'elle a reçu la même reconnaissance, mais elle n'est pas dévalorisée. N'étant pas dévalorisée, elle laisse un ensemble de gens qui sont d'anciens militants, intervenants sociaux ou intervenants politiques, elle leur laisse la place pour exercer cette militance. (Entretien anonyme n°2 à Montréal, le 7 mai 2002)

Les militantes féministes profitent de ce mouvement, qui commence à la demande des étudiantes de l'UQAM, au début des années 70, avec le cours « Histoire contemporaine des femmes ». Petit à petit, chaque université québécoise se dote de son centre de recherche féministe. Le premier, créé en 1976, est le Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche féministes (GIERF), à l'UQAM, qui développe des cours féministes dans presque toutes les disciplines et qui offre, à partir de 1990, une concentration en études féministes dans plusieurs programmes de baccalauréat. En 1989, le GIERF obtient de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (l'ACFAS) une section vouée aux études féministes⁸⁸⁹. En 1991, toutes les activités du champ des études féministes de l'UQAM sont regroupées dans la création de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) qui dispense aujourd'hui des cours pluridisciplinaires allant du baccalauréat au doctorat. En même temps, les militantes universitaires québécoises, avec leurs homologues canadiennes, luttent auprès de l'organisme

⁸⁸⁸ Cf. Jacqueline MARTIN. « Recherches et études féministes en France : une synthèse des processus institutionnalisants des enseignements et de la recherche entre 1970 et 1990 ». *Ressources for Feminist Research*, vol.23, n°1-2, 1994, pp. 24-28.

⁸⁸⁹ Louise VANDELAC. « Les études sur les femmes, les féminismes et les rapports de sexes : les enjeux et la passion du savoir ». Dans *Répertoire de tous les cours femmes, féminismes, rapports de sexes*. Montréal, Université du Québec à Montréal, 1989, p. 14.

subventionnaire fédéral, le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), et obtiennent la pleine reconnaissance de leurs travaux avec le Comité 20 du CRSH, un comité « femmes ».

Ce développement des études féministes déborde le seul cadre de l'UQAM. En 1978, Mair Verthuy, anglophone, professeure d'études françaises à l'Université Concordia à Montréal, fonde l'Institut Simone de Beauvoir, dont l'orientation est plus littéraire et philosophique. Le centre dispense le premier cours au Canada sur l'histoire des femmes noires et crée des centres de recherche affiliés, sur la paix et sur la francophonie des femmes. En 1981, l'historienne Micheline Dumont crée le Groupe de recherche en histoire de l'éducation des filles, à l'Université de Sherbrooke, qui regroupe des chercheuses de plusieurs universités. Elle est co-auteure, en 1982, du premier ouvrage qui retrace l'histoire des Québécoises, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*⁸⁹⁰. Cet ouvrage connaît un franc succès. Il est largement diffusé et republié dix ans plus tard, attestant de l'impact des recherches féministes sur le public québécois.

À l'Université Laval, à Québec, en 1982-83, se crée le groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF) qui diffuse ses recherches depuis 1985 à travers les *Cahiers du GREMF* (une collection de 86 cahiers à ce jour) et la revue *Recherches féministes*, créée en 1988 et dirigée par Huguette Dagenais. Le GREMF est aussi à l'origine d'un diplôme de deuxième cycle en études féministes. En 1988, ce groupe obtient la création de la Chaire d'étude sur la condition des femmes (rebaptisée Chaire Claire-Bonenfant en 1997), la seule chaire francophone des cinq Chaires sur la condition féminine créées par le secrétariat d'État du Canada⁸⁹¹. Elle vise avant tout l'avancement des connaissances sur les changements sociaux initiés par les femmes et sur leur influence sur les institutions. Maria de Koninck, première titulaire de la Chaire, est à l'origine de la création, en 1991, du Réseau québécois des chercheuses féministes. La Chaire d'étude sur la condition des femmes, sous la direction d'Huguette Dagenais est à l'origine, en 1996, du premier colloque international *La recherche féministe dans la francophonie*, qui réunit à Québec plus de 500 chercheuses francophones venues d'une trentaine de pays et qui donne lieu, depuis, à des colloques tous les deux ans⁸⁹².

À la fin des années 80, les universités québécoises les plus prestigieuses sont également touchées par le processus d'institutionnalisation. En 1988, l'Université McGill se dote à son tour d'un centre de recherche, le McGill Centre for Research and Teaching on Women, qui offre des cours, des séminaires et des conférences. Puis, en 1989, les événements dramatiques de l'École

⁸⁹⁰ Micheline DUMONT, Michèle JEAN, Marie LAVIGNE et Jennifer STODDART (Collectif Clio). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Quinze, 1982.

⁸⁹¹ Cf. le Site du Groupe de recherche multidisciplinaire féministe, [En ligne]. <http://www.fss.ulaval.ca/lef> (Page consultée le 25 août 2005).

⁸⁹² Cf. les actes du premier colloque : Huguette DAGENAI, dir. *Pluralité et convergences. La recherche féministe dans la francophonie*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1999. Le deuxième colloque a lieu à Dakar en 2000, le troisième à Toulouse en 2002, le quatrième à Ottawa en 2005.

Polytechnique de l'Université de Montréal, où un tueur, anti-féministe, tire sur une quinzaine de jeunes femmes, conduisent à la création, en 1992, d'un Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, le Cri-viff, sur un projet conjoint de l'Université de Montréal, de l'Université Laval, de la Fédération des CLSC et de l'organisme Relais-femmes.

Ainsi l'institutionnalisation des études et recherches féministes atteint un développement fulgurant en l'espace de dix ans. En outre, toutes les universités se dotent d'instruments de travail féministes : centres de documentation, collections « femmes » et fonds documentaires en étude féministe, qui feraient envie à plus d'une chercheuse française. La multiplication des recherches, la diffusion des résultats par les revues, cahiers et colloques universitaires, et la formation de nouvelles chercheuses, sont autant d'éléments qui participent à la visibilité du féminisme dans le paysage intellectuel québécois. Ainsi, les hommes chercheurs s'autorisent relativement peu, au Québec, à écrire sur les femmes et les rapports sociaux de sexe, préférant laisser une place aux représentantes des questions de genre dans leurs ouvrages collectifs⁸⁹³.

Si l'on situe la recherche féministe en amont du travail de construction des intérêts liés au genre, on peut alors voir deux dimensions en aval de ces activités. Il s'agit tout d'abord de la diffusion du féminisme par des cours universitaires, avec, en 1997, 200 cours féministes ou sur les femmes, recensés dans les six universités québécoises, une centaine offerts chaque année, et une estimation à 2400 personnes instruites par an sur ces questions⁸⁹⁴. D'autre part, on ne peut, au Québec, faire abstraction du travail de légitimation et de diffusion du féminisme, comme théorie et comme objet de recherche et de politiques publiques, tant parmi les étudiants que parmi les intervenants sociaux et les profanes, sans parler des filières d'édition proprement féministes. Les éditions du remue-ménage, créées en mai 1976, connaissent un essor important jusqu'à nos jours et publient abondamment les travaux universitaires et philosophiques. La longévité de cette entreprise féministe dans le milieu de l'édition est remarquable, si l'on compare cette entreprise avec les publications féministes dans le domaine des médias.

En amont de la recherche féministe, toujours sur un modèle de sédimentation, s'institutionnalisent également les relations entre les universités et les associations. En 1980, à l'initiative de groupes de femmes, l'association Relais-femmes est créée avec pour mission d'établir un « relais » proprement dit, entre la communauté scientifique et les milieux communautaires. En 1982-83, Léa Cousineau, engagée au service aux collectivités de l'UQAM, est chargée de créer un protocole d'accord UQAM-Relais-femmes. Ce protocole est organisé sur

⁸⁹³ Toutefois, la limite à cette spécialisation, qui les distingue des recherches plus générales, réside dans la constitution des recherches féministes comme des questions à part, ce qui permet aux hommes d'éviter de les inclure dans leurs corpus de cours.

⁸⁹⁴ Chiffres fournis dans Huguette DAGENAIS. « L'institutionnalisation des études féministes à l'université au Québec ». *Cahiers du CEDREF*, 1996-97, *op. cit.*, p. 40.

le modèle d'un protocole déjà engagé entre l'Université et les syndicats. Il permet le dégrèvement d'un cours pour les professeures qui participent à un projet avec Relais-femmes et fait entrer la recherche effectuée dans leur évaluation personnelle. Du côté de Relais-femmes, le protocole permet aux groupes de femmes de faire réaliser des recherches universitaires sur des sujets qui les préoccupent particulièrement, ou d'obtenir des formations continues financées par l'université. Évelyne Tardy reconnaît que ce protocole est à l'origine de l'entretien des relations entre groupes de femmes et universitaires, sans quoi ces dernières n'auraient pas pu, en plus de leur charge, assumer bénévolement des recherches et des formations pour les groupes. D'un autre côté, les associations féministes n'auraient pas pu non plus se financer des formations sans l'aide du protocole, lequel sert par exemple la stratégie de formation des féministes à prendre leur place en politique, comme en témoigne Évelyne Tardy, qui donne, dans ce cadre, une formation pour les membres de la Fédération des femmes du Québec sur le lobbying politique⁸⁹⁵.

Ce protocole d'accord de l'UQAM n'est pas unique au Québec. Par exemple, un tel partenariat existe également entre Relais-femmes et le Cri-viff de l'Université de Montréal. À travers ces protocoles, les chercheuses féministes doivent adopter comme instrument de travail la recherche-action⁸⁹⁶. Le principe de base est de faire des individus non pas des *objets* de la recherche mais des *sujets*. Les membres des groupes de femmes concernés apportent aux chercheuses une connaissance pratique des problèmes et une information, tandis que ces dernières apportent aux groupes une dimension théorique. Par ailleurs, la recherche débouche généralement sur des pistes d'action et/ou sur l'identification de nouveaux besoins⁸⁹⁷. Ce travail, très relationnel entre milieu de la recherche et milieu de l'intervention sociale, requiert des négociations, un grand sentiment de solidarité et de confiance mutuelle. Il est assez remarquable que les protocoles aient perduré depuis plus de vingt ans, car selon une chercheuse de l'UQAM, il est difficile de concilier sa position épistémologique de chercheuse avec la culture de la communauté féministe, qui est une culture de l'immédiat, dans le besoin, et en attente d'adhésion à son action⁸⁹⁸. Finalement, ces relations intenses entre chercheuses et groupes communautaires ont des effets sur les pratiques d'intervention dans le domaine social. « Le terme « intervention féministe » - un mélange d'action, de travail social et de pensée féministe – s'est répandu, autant

⁸⁹⁵ Entretien avec Évelyne TARDY, Corenc, le 18 février 2003.

⁸⁹⁶ Cf. Marcelle RÉGIMBALD. « Les besoins des groupes de femmes en recherche-action. L'expérience de Relais-femmes. » Dans Francine DESCARRIES et Christine CORBEIL, dir. *Recherche-action et questionnements féministes. Cahiers Réseau de recherches féministes* n°1. Montréal, IREF, Université du Québec à Montréal, 1993, p. 64.

⁸⁹⁷ Pour plus de renseignements sur les différences entre approche positiviste, approche qualitative et recherche action, cf. Simone LANDRY. « Les conditions nécessaires et suffisantes pour parler de recherche-action ». Dans DESCARRIES et CORBEIL, 1993, *op. cit.*, tableau 3, pp. 21-22.

⁸⁹⁸ Entretien anonyme n°2, Montréal, le 7 mai 2002.

pour décrire le travail des CLSC [Centres locaux de services communautaires] que celui des CALACS [Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel] »⁸⁹⁹. Les modalités de l'activité féministe sont ainsi institutionnalisées au sein même des organismes généraux d'intervention sociale québécois. Cette inscription, dans des institutions du social, de la démarche féministe, représente une dimension des effets de l'institutionnalisation du mouvement féministe québécois, qui rejoint cette idée de « mouvementisation⁹⁰⁰ » liée à la diffusion du féminisme par les acteurs et actrices dans tous les espaces de représentation politique et de pratiques sociales.

Conclusion :

La France s'engage dans un régime libéral de représentation politique genré, dont le registre discursif s'appuie sur l'opposition entre « la femme moderne » et « la féministe », celle dont les mobilisations pourtant sont essentielles pour que l'État réagisse, mais insuffisantes pour qu'il adopte un modèle de représentation politique qui donne la parole aux opprimées. Ce faisant, les relations entre les féministes des espaces pluriels de représentation politique demeurent individualisées et conflictuelles, la régulation qui se met en place nécessite de constants efforts de lobbying, difficilement récompensés et l'intégration des femmes aux institutions demeure contrôlée par des modalités masculines d'appartenance et de fonctionnement (ainsi que le montre l'exemple de l'Université). Le Québec au contraire se dote d'un régime de représentation politique genrée qui instaure des relations institutionnalisées avec les féministes de divers espaces de représentation politique, reconnaissant aux féministes une expertise et une légitimité culturelle. De ce fait, les réactions des féministes françaises et québécoises devant les configurations institutionnelles qui régulent leur accès à la citoyenneté ne s'appuient pas sur les mêmes critiques ni les mêmes analyses. Toutefois, nous verrons au chapitre suivant que les actrices des deux cas demeurent insatisfaites devant le mode de régulation qui s'installe et maintiennent leur contestation des régimes genrés de représentation politique.

⁸⁹⁹ Françoise GUÉNETTE. « "Big sister" sort de l'ombre ». *La Gazette des femmes*, vol.14, n°2, juillet-août 1992, p. 21.

⁹⁰⁰ Sidney Tarrow, constatant le passage d'activistes à l'intérieur des États, estime que ce phénomène élargit les opportunités politiques des mouvements, tout en transformant les structures de l'intérieur. Il parle alors de « mouvementisation » (*movementization*) des partis politiques et des groupes d'intérêts. Cf. Sidney Tarrow. « Mad Cows and Social Activists : Contentious Politics in the Trilateral Democracies ». Dans Susan J. PHARR et Robert D. PUTNAM, dir. *Disaffected Democracies. What's Troubling the Trilateral Countries ?* Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 2000, p. 279.

CHAPITRE 4

LES RÉACTIONS DES FEMMES DES ESPACES PLURIELS DE REPRÉSENTATION POLITIQUE AUX NOUVEAUX RÉGIMES GENRÉS

Autant en France qu'au Québec, le nouveau régime qui se met en place est insatisfaisant pour de nombreuses féministes. Toutefois, il ne conduit pas aux mêmes réactions. Le mode de régulation libéral, qui se met en place en France dans les années 70, sur les questions liées au genre, présente deux caractéristiques principales. Tout d'abord, il n'émane d'aucune pression de la part de féministes libérales organisées collectivement ; par conséquent, il n'accorde aucune légitimité à des discours construits et portés par des femmes. De surcroît, il se construit *contre* le discours féministe révolutionnaire et autogestionnaire, en inventant une « femme moderne » qui n'aspire pas à l'égalité, mais à l'équivalence. Ce discours, produit dans l'espace électoral-partisan et administratif, en collusion avec l'espace médiatique, est un discours dominant et binaire, exclusif de la pluralité des points de vue. On touche alors aux limites d'un mode de régulation libéral qui, donnant la parole aux plus forts, ne donne pas la liberté d'expression de manière égalitaire et démocratique. Dans ce contexte, comment la contestation féministe peut-elle se représenter sur la scène politique, ou se faire représenter politiquement ?

À l'inverse, le mode de régulation institutionnalisé qui s'installe au Québec, repose sur des demandes émanant de féministes libérales et sur des discours co-produits par les groupes de femmes, quels qu'ils soient. Par conséquent, il accorde une pleine légitimité et reconnaissance à la parole des femmes. La configuration institutionnelle se construit alors dans un registre qui intègre certaines dimensions du registre révolutionnaire, en particulier la notion d'autonomie, et certaines dimensions du registre libéral, comme la promotion des femmes dans les institutions. Le registre discursif ainsi créé, se présente comme une synthèse des points de vue, un consensus de toutes les femmes, ce qui lui permet d'être dominant, de s'imposer au niveau de l'État. Toutefois, il ne constitue pas un discours produit par des acteurs dominants de l'espace électoral-partisan ou de l'espace médiatique. Le nouvel équilibre est alors instable et ce mode de régulation, qui attend des dominées une parole unanime et une même conception de leurs intérêts, prête le flan à la critique interne, émanant de groupes de femmes, et à la critique externe, émanant d'acteurs dominants, journalistes ou hommes politiques.

Ainsi, quel que soit le régime qui se met en place, les réactions qu'il provoque ne permettent pas sa stabilisation. L'insatisfaction demeure. Nous rencontrons alors deux types de réactions. En France, dans un registre autogestionnaire et politique, la réaction consiste à chercher des modes de représentation politique alternatifs, propres aux femmes, et autonomes. Au Québec, dans un registre culturaliste et institutionnaliste, se pose tout d'abord la question de l'espace de liberté et de négociation laissé par l'État aux groupes de femmes, qu'il tend à instrumentaliser pour produire des services. Ensuite se pose la question de l'espace d'expression laissé aux féministes pour la diversité de leurs points de vue et de la représentation du féminisme sur la scène politique, par les femmes politiques. Nous pouvons ainsi regrouper ces réactions autour de trois axes, la représentation autonome des mouvements des femmes dans les espaces associatifs, la diffusion du féminisme dans l'espace médiatique et la représentation du féminisme dans les institutions de l'espace électoral-partisan.

I. Les réactions dans les espaces associatifs : comment se représenter soi-même ?

Devant des configurations institutionnelles qui, à défaut de politiser les questions soulevées par les femmes, les confinent dans un discours étatique univoque, les féministes doivent trouver des manières de s'exprimer et de diffuser leurs propres points de vue. La création d'un rapport de force avec l'État et les diverses institutions de l'espace électoral-partisan de représentation politique, passe par la solidarisation d'un nombre toujours plus important de femmes. Cependant, les possibilités en France ne sont pas les mêmes qu'au Québec. D'un côté le mouvement autonome des femmes éclate, tandis que de l'autre, le mouvement parvient à réaliser des coalitions et à se représenter lui-même politiquement.

I.1. Le mouvement autonome des femmes françaises : de la coordination à l'éclatement

En France, à partir de 1974⁹⁰¹, grandit le questionnement au sujet de la position du mouvement par rapport au système politique. Pour les féministes, la sollicitation des femmes en période électorale constitue à la fois une « reconnaissance des mobilisations massives des femmes »⁹⁰² et une tactique de « récupération électorale ». Pourtant, loin de « récupérer » le discours féministe, la droite comme la gauche construisent des discours sur les femmes justement forts différents. Mais parmi tous les reproches adressés par les féministes aux partis politiques,

⁹⁰¹ L'année 1974 est souvent citée par les féministes révolutionnaires comme marquant la fin d'une passion, la retombée du mouvement et l'épuisement en réunions.

⁹⁰² « Édito ». *Cahiers du féminisme*, n°3, mars 1978, p. 1.

c'est l'absence de reconnaissance et d'engagement sur les relations que les partis de gauche comptent entretenir avec le mouvement des femmes qui représente le principal problème. En 1974, l'association *Choisir*, qui développe une version culturaliste et institutionnaliste du féminisme, écrit dans ses colonnes, qu'elle soutiendra la gauche, lorsqu'elle acceptera que les femmes réalisent « une révolution culturelle CONCOMITANTE mais non INTÉGRÉE, voire POSTÉRIEURE à la révolution sociale »⁹⁰³. En 1978, alors que le Parti socialiste (PS) a reconnu officiellement la concomitance des luttes des femmes avec celles des classes, des féministes radicales⁹⁰⁴ co-signent un appel à voter nul, en raison de la place congrue, en « appendice », laissée au mouvement féministe dans le paysage politique. Elle estiment que ce dernier représente suffisamment « un mouvement social à part entière », une « lutte globale », « élargissant le champ du politique à des dimensions que les partis refusent de prendre en compte »⁹⁰⁵.

En effet, les partis politiques conduisent plutôt une politique de recrutement des féministes, que d'écoute de leurs discours. On appelle les féministes à ne pas « gaspiller leur énergie à l'extérieur des partis » et cette position, défendue en particulier par Yvette Roudy au PS, repose sur l'idée selon laquelle le changement politique et social passerait uniquement par les institutions, donc qu'il faudrait des féministes dans les partis politiques pour parvenir à changer les choses⁹⁰⁶. La convention du 15 janvier 1978, intitulée « féminisme, socialisme, autogestion », est explicitement réunie dans le but d'« accroître le rayonnement de notre parti et d'englober la lutte féministe dans la lutte pour le socialisme »⁹⁰⁷. Mais cette vision n'intègre pas l'idée selon laquelle le parti pourrait travailler en partenariat avec le mouvement des femmes, ni celle que la représentation politique, dans une perspective féministe, n'est pas *que* l'affaire de l'espace électoral-partisan. Cette conception, qui viserait à trouver un équilibre entre les divers espaces de représentation politique, est plutôt portée par la tendance lutte des classes du mouvement autonome, qui aspire à une reconnaissance par les partis politiques de leur existence comme partenaires sociaux, au même titre que les syndicats. Il s'instaure donc un rapport de force entre personnes porteuses de discours divergents sur la régulation politique genrée. Des chercheuses ont souvent interprété ce rejet de l'appel d'Yvette Roudy au mouvement des femmes pour qu'elles intègrent le PS ou le Parti communiste (PC), comme une responsabilité des féministes dans le faible de taux de féminisation du politique de la fin des années 80⁹⁰⁸. Mais ce lien de

⁹⁰³ « Féminisme et lutte de classes ». *Choisir* n°19, juillet 1976, p. 4.

⁹⁰⁴ Il s'agit du Parti féministe unifié, la Ligue du droit des femmes, SOS Femmes alternatives, Féministes radicales (Amiens, Beauvais, Paris), et le Groupe de Liaison du 13^e.

⁹⁰⁵ « Les féministes radicales face aux élections ». *Le temps des femmes*, n°1, mars 1978, p. 26.

⁹⁰⁶ « Entretien avec Yvette Roudy ». *Rouge*, n°550, du 14-15 janvier 1977.

⁹⁰⁷ « Féminisme et réformisme ». *Cahiers du féminisme*, mars 1978, *op. cit.*, p. 25.

⁹⁰⁸ Cf. Catherine ACHIN. « Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne 1945-2000 ». Thèse de doctorat, Grenoble, Université de Grenoble II, 2003 ;

causalité se fonde sur cette représentation que se faisait Yvette Roudy de la régulation politique et non pas sur un lien théorique établi scientifiquement. Au Québec par exemple, on n'a pas demandé aux féministes d'entrer en politique mais plutôt aux femmes déjà en politique de devenir plus « féministes » et l'accroissement du taux de féminisation de l'espace électoral-partisan ne tient pas à l'intégration de féministes radicales dans les partis, ou à l'englobement du mouvement féministe par ces derniers. Cette opposition idéologique, sur la forme de la régulation genrée, autorise surtout la gauche française à construire sa propre expertise sur la libération des femmes, plutôt que de se mettre à l'écoute des femmes en mouvement.

Le problème de la marginalisation politique est alors interprété, dans le mouvement des femmes, en termes de coordination et de solidarités. Ainsi, en 1976, les militantes du Cercle Élisabeth Dimitriev estiment que devant « la minorisation de l'expression la plus radicalisée des aspirations des femmes », il faut approfondir « le programme de la libération des femmes », pour ne pas être entraîné « dans la voie de garage du réformisme ». Il faut un « regroupement autonome des femmes dans la mesure où il est le résultat d'une pratique dont la cohérence est l'autogestion »⁹⁰⁹. La construction d'un « un MLF de masse » passe alors par une politique de solidarisation avec des femmes venant de tous les horizons. Cette position autonomiste n'interdit pas toute participation aux institutions masculines. Par exemple à Lyon, le Cercle Dimitriev préconise justement, pour élargir les bases, l'investissement dans les syndicats, en particulier dans leurs commissions féminines, afin de mieux contrôler les centres d'orthogénie mis en place, l'intégration des revendications « à travail égal, salaire égal » et l'égalité dans la formation professionnelle⁹¹⁰. Les féministes ont bien conscience que la reconnaissance de leurs luttes autonomes passe par l'articulation entre leurs propres espaces de lutte et ceux des autres⁹¹¹.

Toutefois, la construction du mouvement est inséparable des apprentissages politiques que réalisent les militantes dans leurs rapports aux divers acteurs politiques. Ainsi, le jeu de l'ignorance par les organisations politiques, une fois retourné en une stratégie de recrutement féministe, peut coûter cher aux organisations. Par exemple, la Gauche ouvrière et paysanne (GOP) et Révolution (dite Révo !), subissent de front les effets du féminisme. L'Organisation

Véronique HELFT-MALZ et Paule-Henriette LÉVY. *Les femmes et la vie politique française*. Paris, Presses universitaires de France, Coll. Que-sais-je?, 2000 ; Mariette SINEAU et Évelyne TARDY. *Droits des femmes en France et au Québec, 1940-1990*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1993.

⁹⁰⁹ CERCLE ÉLISABETH DIMITRIEV. *Brève histoire du MLF. Pour un féminisme autogestionnaire*. Paris, Savelli, 1976, p. 7.

⁹¹⁰ CENTRE LYONNAIS D'ÉTUDES FÉMINISTES. *Chronique d'une passion. Le mouvement de libération des femmes à Lyon*. Paris, L'Harmattan, 1989, p. 30.

⁹¹¹ Cf. Maya SURDUTS. « On fait avec ce qui reste... ». *Le temps des femmes*, n°12, été 1981, p. 40 : « Le seul moyen de garantir une lutte en direction des institutions, c'est d'avoir un minimum de rapport de force. Avoir à la fois une pratique à l'extérieur et lutter à l'intérieur de l'institution. Cette tactique me semble valable pour tous les terrains de luttes ».

communiste des travailleurs (OCT) née de leur fusion, éclate au bout d'un an, en 1977, sur la question du rapport à la conscientisation, les femmes prônant une approche en termes de « maturation » des consciences, quand les hommes leur opposent une démarche de « révélation »⁹¹². Par ailleurs, le quotidien *Libération* fait paraître un appel de militantes « dissidentes » aux autres militantes d'extrême gauche, pour tirer le bilan de leur militantisme et réaffirmer la nécessité de se solidariser dans un mouvement féministe de masse⁹¹³. En 1977, les féministes qui restent à la LCR créent *Les cahiers du féminisme*, tandis que d'autres se retrouvent par exemple, dans *La revue d'en face*, autonome par rapport à tout courant politique, au croisement du féminisme et du marxisme⁹¹⁴.

Les principales structures créées en France pour donner une visibilité au mouvement et recruter des militantes sont des maisons de quartier et des centres de femmes. Les maisons de quartier représentent des espaces de luttes pour la prise en charge collective des problèmes de la vie courante, l'organisation de permanences juridiques et sur l'avortement/contraception, des espaces de rencontres pour femmes battues et de réunions, pour les groupes de femmes et avec d'autres structures (Planning familial, syndicats). Plusieurs maisons sont créées à Paris en 1976-77⁹¹⁵ et certaines se constituent en associations loi 1901, afin de mieux gérer la recherche de locaux et les demandes auprès des municipalités⁹¹⁶. Les centres de femmes se créent plutôt à l'échelle des villes de province, Lyon, Marseille et Toulouse. Le centre de Lyon, créé en juin 1976, permet les réunions des groupes, les assemblées générales du MLF, comporte un bar-café de femmes avec des activités diverses : commissions juridique, médicale, santé, homosexualité, chômage-emploi, enseignement, psychanalyse et féminisme, qui réunissent des femmes venant de divers groupes du MLF (entreprises, hôpitaux, lycées, lesbiennes, etc.). À Marseille, le centre des femmes permet la réunion de la coordination des groupes de femmes (25 groupes de quartier, d'entreprise et de faculté) et la coordination des groupes du MLF avec des mouvements revendicatifs plus réformistes comme le CODIF, le Planning, le MLAC, Choisir. Ces passerelles entre diverses formes de féminisme se posent ainsi au cœur des débats marseillais⁹¹⁷.

Par ailleurs, la rencontre des militantes féministes étrangères, la création de liens de solidarité permet de rendre plus crédible, pas sa dimension internationale, le combat des femmes. Les Françaises organisent diverses manifestations qui attestent de leur politique de solidarité

⁹¹² Selon le témoignage de Francine COMTE, Paris, le 2 juillet 2002.

⁹¹³ Marie-Claire BOONS et alii. *C'est terrible quand on y pense*. Paris, Galilée, 1983.

⁹¹⁴ Monique RÉMY. *De l'utopie à l'intégration. Histoire des mouvements de femmes*. Paris, L'Harmattan, 1990, p. 52.

⁹¹⁵ Dossier sur les maisons de quartier et les centres de femmes. *La revue d'en face*, n°2, nov. 1977, pp. 50-59.

⁹¹⁶ *La Salamandre* par exemple, est une association créée en décembre 1977 regroupant des groupes de quartiers du 11^e et 12^e arrondissement de Paris pour la location d'un local, la recherche de fonds et l'organisation d'actions communes. Cf. *La revue d'en face*, nov. 1977, *op. cit.*, p. 57.

⁹¹⁷ *La revue d'en face*, nov. 1977, *op. cit.*, p. 58.

internationale⁹¹⁸. C'est dans cette optique que la tendance lutte de classes réunit 5000 femmes à Vincennes pour une rencontre internationale, les 28, 29,30 mai 1977⁹¹⁹. Cette rencontre repose sur une réflexion concernant la stratégie à adopter pour construire un mouvement politique autonome, avec l'idée que cette construction passe par une politique de visibilité de la dimension internationale des luttes des femmes, « qui pourrait être concrétisée par la mise en place d'une sorte de coordination internationale permanente »⁹²⁰. Dans la comparaison, les féministes réalisent que lorsque les luttes de femmes ne sont pas prises dans la dynamique des luttes ouvrières, comme en Suisse, en Allemagne et en Hollande, les mouvements autonomes se replient sur eux-mêmes, alors qu'en Italie, en Espagne et en Angleterre, les femmes des partis politiques et des syndicats luttent aux côtés des féministes dans des campagnes communes, ce qui conduit les mouvements autonomes à une plus grande visibilité et leur confère un certain poids politique⁹²¹. Mais dans le contexte français, comment rallier les femmes des partis politiques alors qu'elles expriment justement l'inverse, le désir que le mouvement autonome se saborde pour les rejoindre dans les partis ?

La coordination du mouvement des femmes français, étant donné son éclatement en tendances, l'opposition entre réformistes et révolutionnaires, et les oppositions des partis politiques de gauche à son existence autonome, pose de véritables problèmes stratégiques. Si en terme de participation, la rencontre internationale est un succès, par rapport à l'objectif de coordination, c'est un échec. La tentative de construire un Mouvement autonome de femmes vient des militantes de la LCR et de l'OCT. Le reste du mouvement est divisé sur ce sujet. Pour certaines, la priorité va à la bataille contre la « phallocratie » des directions ouvrières. Les Féministes révolutionnaires contestent la main mise de la LCR, dont les militantes voient le mouvement autonome des femmes en parallèle aux syndicats. Elles estiment que la coordination doit être horizontale, et non centralisatrice, entre les centaines de groupes nés depuis 1975, alors que pour la tendance lutte de classe, il paraît plutôt nécessaire de centraliser le mouvement pour faire des campagnes nationales sur tous les sujets⁹²². Finalement, l'échec de cette rencontre repose aussi sur la prise de conscience de l'existence d'un environnement politique et du fait que toute « autonomie » n'est que déclaratoire : « L'évolution de la situation politique et du rapport des

⁹¹⁸RÉMY, 1990, *op. cit.*, p. 92 : contre la guerre du Vietnam (20.01.1973), contre le régime franquiste (5.10.1975), en soutien aux femmes d'Amérique Latine (mars 77) aux homosexuels américains, aux prisonnières politiques de RFA, et e nombreuses Françaises participent à la manifestation anti-nucléaire de Kalkar (RFA) en 77.

⁹¹⁹ RÉMY, 1990, *op. cit.*, p. 102.

⁹²⁰ « La rencontre internationale ». *La revue d'en face*, n°1, mai 1977, pp. 47-49.

⁹²¹ Selon Sylvie, de la commission de préparation de la rencontre internationale, du courant lutte de femmes, lutte de classes du mouvement autonome, dans *La revue d'en face*, mai 1977, *op. cit.*, pp. 48-49.

⁹²² RÉMY, 1990, *op. cit.*, pp. 102-103.

forces entre ses différents acteurs officiels influe indubitablement sur le développement même de notre mouvement ». ⁹²³

Ces relations à l'environnement politique suscitent alors des stratégies variées, plus créatrices de conflits, que véritablement unifiantes. Par exemple Suzanne Blaise, fondatrice du Parti féministe unifié (PFU) autour de l'idée d'une révolution « politique », d'une prise de pouvoir non violente, dans le cadre des règles du jeu démocratique. Elle imagine un parti politique féministe sur le modèle allemand du Collectif féministe : une organisation « suffisamment décentralisée pour ne pas être dirigiste, et suffisamment cohérente pour ne pas être inefficace » ⁹²⁴. La perspective qu'elle propose relève d'une intégration des luttes de classe et luttes de sexe. Elle s'oppose violemment au féminisme libéral, qui parle « d'intégration à une société des hommes », et rejette le parallèle entre féminisme et syndicalisme :

Le féminisme n'est pas la seule défense d'intérêts corporatistes, n'est pas un syndicalisme. Parce qu'il pose des problèmes de société, des problèmes politiques, parce qu'il est affrontement de classe, classe des femmes contre patriarcat – il ne peut être qu'une politique qui sera définie et soutenue par nous toutes. ⁹²⁵

La solidarisation de « toutes » les femmes passerait alors par l'adoption d'une plate-forme « radicale », suffisamment claire sur les stratégies, pour ne pas être confondue avec le féminisme libéral. Mais cette manière de pousser jusqu'au bout la logique autonomiste ne convient pas à des militantes de la LCR, qui redoutent que ces féministes entrent en concurrence avec les féministes déjà présentes dans les partis politiques ⁹²⁶, ni à des militantes radicales qui voient dans l'appel à l'unité le risque d'une perte d'autonomie personnelle.

Enfin, certaines regrettent que les féministes n'aient pas collectivement fait le même choix que leurs homologues du mouvement écologiste, de se présenter aux élections en tant que mouvement social, ce qui aurait constitué encore une autre stratégie politique :

Si le mouvement des femmes s'était présenté, il aurait pu avoir un comportement analogue à celui du mouvement écologiste ; il aurait provoqué les mêmes engouements, les mêmes grincements ; il serait devenu un enjeu de même nature que les autres protagonistes de l'affrontement électoral, tant quantitativement que qualitativement. Ils ont bousculé les termes du jeu électoral. ⁹²⁷

⁹²³ « Municipales : et les femmes ? » *La revue d'en face*, mai 1977, *op. cit.*, pp. 51-60 (citation p. 51)

⁹²⁴ Suzanne BLAISE. *Des femmes de nulle part ou le préféminisme politique*. Paris, Les éditions Tierce, 1980, p. 93.

⁹²⁵ BLAISE, 1980, *op. cit.*, pp. 111-112.

⁹²⁶ *La revue d'en face*, mai 1977, *op. cit.*, p. 56, l'interviewée est de la LCR.

⁹²⁷ *La revue d'en face*, mai 1977, *op. cit.*, p. 60.

Jusqu'en 1979, malgré cette difficulté à trouver une forme de coordination satisfaisante et une stratégie politique commune, la solidarité entre féministes se consolide dans l'adversité avec, d'un côté l'État libéral, de l'autre des partis politiques de gauche, peu ouverts aux idées féministes. Les querelles entre féministes continuent à être valorisées au sein du MLF comme un signe de vitalité, de pluralisme et de démocratie⁹²⁸. La manifestation du 6 octobre 1979 pour la liberté d'avortement, une manifestation qui rassemble entre 10 000 et 50 000 manifestantes de tous les groupes, de toutes les tendances, et des partis politiques et syndicats, première véritable manifestation de masse, fait la démonstration du potentiel mobilisateur du mouvement féministe. Malheureusement, l'après-manifestation met en évidence le problème de la représentation politique du mouvement. L'absence d'accord et de plate-forme minimale, et l'idée qu'il en faudrait un, autorise le groupe Psyképo à tenter un putsch sur le mouvement. Le 18 octobre, l'association dépose le sigle MLF comme marque de commerce à l'Institut national de la propriété industrielle, contre les autres tendances du mouvement considérées comme « bourgeoises ». Immédiatement, les éditions Tierce signent avec 10 maisons d'édition féministes un tract qui dénonce Psychanalyse et politique/des femmes. La SARL « Des femmes, MLF » porte plainte auprès du Tribunal de commerce, qui condamne les éditions Tierce⁹²⁹. Le conflit est alors consommé entre ce courant du mouvement et les deux autres tendances.

En même temps, les difficultés de construire un mouvement de masse unifié reposent sur un problème discursif propre au contexte français. Les Françaises auraient pu trouver un terrain commun entre leur registre discursif révolutionnaire et le registre de la gauche française, via le concept « d'autogestion ». Ce mot est à la mode et le Parti socialiste d'Épinay se constitue sur le rejet du modèle communiste et de la sociale-démocratie, cherchant un projet de socialisme décentralisé, qui « débouche sur une conception nouvelle des rapports de pouvoir dans l'État, l'entreprise, la société civile »⁹³⁰. Toutefois, seul le Parti socialiste unifié (PSU) développe véritablement un programme autogestionnaire et affirme « la nécessité du mouvement des femmes »⁹³¹. Mais le PSU ne renie pas non plus le mot « révolution », fortement relié dans les imaginaires, au concept d'autogestion. Or, dans les partis de gauche traditionnels se développe

⁹²⁸ Par exemple, dans un article collectif signé par des groupes de toutes tendances du MLF (sauf Psychéko et *Des Femmes*), qui répond à l'article de Françoise GIROUD. « Les voiles flasques du féminisme ». *Le Monde* du 8 avril 1979, les féministes soutiennent que les divisions à l'intérieur du mouvement participent à la nature même du mouvement, multiple, diversifié, international. Cf. l'article « Des féministes hystériques aux féministes historiques, ou De la caricature à l'enterrement » refusé par *le Monde* et publié par *Questions féministes*, le 6 septembre 1979, pp. 102-104 et par *La revue d'en face*, n°6, juin 1979, pp. 45-46.

⁹²⁹ Cf. ASSOCIATION MOUVEMENT POUR LES LUTTES FÉMINISTES. *Chronique d'une imposture, du mouvement de libération des femmes à une marque commerciale*. Paris, Association mouvement pour les luttes féministes, 1981.

⁹³⁰ Cf. « **L'irrésistible ascension des femmes du PS** ». Mignonne, *allons voir sous la rose*, n°2, 1979, p. 2.

⁹³¹ Huguette BOUCHARDEAU, Suzanne GOUEFFIC et Geneviève THOUVENOT, dir. *Pour une politique des femmes, par les femmes, pour les femmes. Les propositions du PSU*. Paris, Parti socialiste unifié, janvier 1981, p. 113.

une opposition grandissante à l'esprit révolutionnaire. Pour prendre le pouvoir politique, ils tentent de gommer le plus possible cette dimension qui est présumée faire peur aux Français : « La force tranquille », slogan de François Mitterrand pour les élections de 1981 évoque, par ce mot « tranquille », justement l'inverse de ce que l'imaginaire collectif français attribue à des changements « révolutionnaires ». Ainsi, du côté des féministes, comme le souligne *La revue d'en face*, « ce qui nous affecte avant tout, c'est la crise globale de l'espoir révolutionnaire »⁹³² : « Révolution puis subversion se conjuguent au passé »⁹³³.

En juillet 1981 s'ouvre la Maison des femmes de Paris, une structure du Mouvement de libération des femmes non déposé, conçue comme lieu politique, sursaut de vitalité d'un mouvement qui perd ses militantes. La Maison des femmes permet de créer de nouvelles structures, comme par exemple Solidarité femme entre'elles (juin 1982), SOS emploi femmes (février 1983). Lors des « États généraux mixtes sur le travail des femmes et les femmes dans le travail », le 25 avril 1982, Maya Surduts aspire à établir de véritables passerelles entre le mouvement autonome des femmes, le mouvement syndical et les partis politiques. Mais elle n'est pas suivie. Par exemple, certaines créent le Collectif féministe *Ruptures*, estimant que ces États généraux « réduisent la réflexion féministe à une réflexion de type syndical »⁹³⁴ et prolongent l'idée de la primauté des rapports sociaux de classe sur les rapports sociaux de sexe⁹³⁵. Finalement, comme le souligne Monique Rémy, « la crise a gelé les utopies ». Aux « militantes » succèdent les « féministes individuelles », soucieuses de faire triompher la cause à travers leur propre réussite sociale et affective, une démarche légitimée par un slogan de la première heure : si « le privé est politique », le politique, c'est aussi le privé »⁹³⁶. Des féministes elles-mêmes ne se définissent plus comme telles, individuellement elles ne voient plus le but du projet collectif et perdent le sens de la parole collective, ainsi qu'en témoigne une certaine Corinne, auparavant militante du MLF, interrogée par le magazine féministe, *Le temps des femmes*, en 1981 :

Personnellement, je n'ai plus besoin de tenir le drapeau « être femme » (...) Ce sont des acquis personnels. (...) Dans les rapports avec les mecs j'ai intégré la notion de différence, je pense que je ne reviendrai pas là-dessus. Toutes ces choses sont irréversibles, mais je ne peux plus me dire féministe. Je n'ai plus à affirmer face aux hommes que je défends les femmes, je suis une femme, je n'ai plus de message à délivrer.⁹³⁷

⁹³² *La revue d'en face*, juin 1979, *op. cit.*, p. 43.

⁹³³ *La revue d'en face*, n°5, mars 1979, p. 46.

⁹³⁴ Odette BRUN et alii. *Ruptures... et féminisme en devenir*. Paris, Voix off, 1984, p. 201.

⁹³⁵ BRUN, 1984, *op. cit.*, p. 202.

⁹³⁶ RÉMY, 1990, *op. cit.*, p.108.

⁹³⁷ « Corinne ». *Le temps des femmes*, été 1981, *op. cit.*, pp. 24-25.

La tendance lutte de classe est affectée par la crise globale de la gauche, dans un contexte d'échec électoral et de crise économique. Les groupes de quartier disparaissent en 1979, relayés par les commissions féminines dans les partis et syndicats⁹³⁸. Les Féministes révolutionnaires pour leur part, se retrouvent souvent dans les milieux de la recherche, ou bien dans les luttes lesbiennes qui s'autonomisent depuis 1975 et rejoignent l'ensemble des luttes homosexuelles, transsexuelles, etc. Ainsi, en 1985, lors d'une rencontre à l'initiative de la Maison des femmes de Paris, le constat qui prédomine est celui de la dispersion des centres d'intérêts des féministes dans les sphères culturelle, de l'art, de la recherche, alors que le clivage luttes de classes/anti-patriarcat a quasiment disparu. La question centrale de la stratégie est alors posée par Monique Dental de manière identitaire et individuelle, autour de la constitution d'une « nouvelle identité sociale femme »⁹³⁹. Si les féministes continuent leurs activités, la dimension collective du combat, le mouvement autonome des femmes, l'idée même d'avoir un mouvement de masse semble avoir disparu.

Ainsi, le régime libéral de représentation politique a pour effet, sur la représentation politique dans l'espace associatif, la marginalisation du mouvement des femmes dans le paysage militant. L'opposition des visions de la régulation politique entre partis de gauche et milieux féministes, le rapport de force inégal entre des partis et des syndicats organisés, financés, et un mouvement uniquement composé de bénévoles et reposant sur des financements propres, vouent à l'échec l'aspiration des féministes à une représentation politique autonome. Cette aspiration, qui peut aussi correspondre à une vision libérale de représentation de toutes les forces politiques en présence, aurait pu fonctionner avec des sponsors privés, comme l'a tenté la Ligue du droit des femmes à partir des droits d'auteur de Simone de Beauvoir, un projet de Fondation des femmes qui échoue⁹⁴⁰. La comparaison avec le Québec confirme alors à quel point ce phénomène est lié au mode de régulation de la représentation politique. Dans un régime institutionnalisé, c'est la coordination de la représentation politique des femmes qui s'inscrit dans la logique du développement du régime.

1.2. Les Québécoises, entre autonomie et collaboration

⁹³⁸ RÉMY, 1990, *op. cit.*, p. 104.

⁹³⁹ Monique DENTAL. « À propos de notre devenir... ». Dans *Rencontre des lieux d'expression et d'initiatives de femmes*. Paris, Maison des femmes de Paris, 7 et 8 décembre 1985, p. 10.

⁹⁴⁰ Ce projet aurait quand même été plus axé sur le financement de recherches et de projets. Entretien avec Anne ZELENSKY, Paris, le 16 mars 2004 : « Beauvoir a été un moment d'accord pour donner les droits d'auteur du deuxième sexe, même Yvette Roudy aurait donné un minimum du ministère, donc on avait une avocate, l'argent du ministère, un comptable, la promesse de Beauvoir, et puis malheureusement l'héritière de Beauvoir a tapé sur la table en disant qu'elle ne voulait pas de cette Fondation des femmes ».

Au Québec, nous constatons plutôt un cheminement inverse du cas français. De l'idée d'autonomie, peu à peu les groupes de femmes acceptent l'idée d'intégration de leurs luttes et de collaboration avec l'État, une nécessité soulevée par l'émergence d'une opposition au féminisme institutionnalisé et culturaliste dans les milieux libéraux qui, avec le retour du Parti libéral au pouvoir, fait peser les menaces d'un retour à un mode de régulation plus libéral.

Nous avons décrit dans le précédent chapitre la mise en place au Québec d'un mode de régulation plutôt institutionnalisé de représentation politique. L'avantage de cette forme de régime réside dans le fait qu'il n'interdit pas de penser l'autonomie associative, au contraire. Comme le soulignent les auteures du collectif Clio⁹⁴¹, à partir de la rencontre Carrefour 75, qui légitime les revendications de libération des femmes, les féministes optent plus facilement pour une stratégie de lutte autonome. De nouveaux groupes se créent, en particulier la Librairie des femmes, espace de débats, qui lance en février 1976 le livre féministe québécois de référence, *L'Eugélionne* de Louky Bersianik⁹⁴², puis le journal *Les têtes de pioches*. Cette autonomie est vue au niveau des groupes, plus qu'au niveau collectif du mouvement des femmes, vis-à-vis des partis politiques. Par exemple, la question « qui représente politiquement le féminisme » se pose avec acuité face à la montée du rôle du Conseil du statut de la femme dans l'État québécois. Comme nous l'avons vu, des organismes refusent de participer à la consultation pour la politique d'ensemble, et le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF), dans l'introduction d'un document de plus de 300 pages sur ses propositions de réformes, se plaint de l'hégémonie de cet organisme dans le travail de représentation politique des femmes :

Ce refus de participer à la consultation marque aussi le désir de plusieurs associations de préserver leur indépendance envers un organisme officiel que le gouvernement a déjà trop tendance à considérer comme le seul interlocuteur valable pour tout ce qui concerne les femmes comme si celles-ci ne pouvaient, comme les syndicats et les autres secteurs de la population, parler pour elles-mêmes. L'éternelle tutelle continue. Le Conseil a un rôle important et précieux à jouer pour les femmes, mais ce n'est pas celui d'intermédiaire.

La démarcation est d'autant plus nécessaire que, pour l'opinion publique, et même pour les médias, le Conseil est perçu comme le porte-parole des femmes.(...) Malgré la distinction qu'ont voulue les groupes de femmes entre leurs demandes et celles du Conseil, malgré le statut de l'organisme qui en fait un agent d'information et de recherche, de conseil, non de représentation, non

⁹⁴¹ Micheline DUMONT, Michèle JEAN, Marie LAVIGNE et Jennifer STODDART (collectif Clio). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Quinze, 1982, pp. 493-494.

⁹⁴² Louky BERSIANIK. *L'Eugélionne*. Montréal, La Presse, 1976.

de porte-parole, le gouvernement a décidé de ne se baser pour ses actions législatives que sur les données et recommandations du Rapport de la politique d'ensemble de son conseil.⁹⁴³

La question d'une lutte autonome du mouvement des femmes est dans l'air du temps. Dès 1975, les groupes autonomes de femmes montréalais forment un regroupement appelé *l'Intergroupe*. Lieu de formations, de débats, ce regroupement organise conjointement avec des comités de condition féminine des syndicats la Journée internationale des femmes, en 1976. Au fondement de cette première jonction se trouve le partage d'un même registre discursif qui dénonce le travail ménager comme « base matérielle sur laquelle est organisée l'exploitation des femmes par les capitalistes »⁹⁴⁴. En 1977, l'Intergroupe disparaît mais *Pluri-elles*, bulletin de liaison des groupes autonomes de femmes, remplacé en 1978 par *Des luttes et des rires de femmes*, réalisent la jonction des groupes autonomes. Le problème des groupes réside avant tout dans leur démarcation d'un pouvoir politique qui vient empiéter sur les initiatives des femmes. Par exemple, le Mouvement contre le viol refuse de participer aux colloques régionaux organisés par l'État sur la violence faite aux femmes, dénonçant sa « logique de service »⁹⁴⁵, une logique d'accueil individualisé, contraire au développement d'une analyse politique du viol et d'alternatives comme l'auto-défense, le Wen-do étant particulièrement prôné comme manière d'accéder à l'autonomie réelle. Cependant, force est de constater le peu de moyens des collectifs féministes et la fragilité financière de cette autonomie.

Cette question du pouvoir collectif est largement débattue lors de la semaine anniversaire de la Librairie des femmes, en novembre 1976, où près de deux cent cinquante femmes se réunissent autour du thème « les femmes et l'engagement » et abordent la question du pouvoir politique, de la solidarité, de l'organisation des luttes féministes, etc.⁹⁴⁶. À la suite de cet événement, les premières à poser un geste de solidarisation entre organisations mixtes et féministes radicales sont des militantes du Parti québécois. Lors du congrès national du PQ en mai 1977, Andrée Lavigne du PQ, Lyne Bourgeois des éditions du remue-ménage, et Andrée Yanacopoulo, diffusent une lettre s'adressant aux femmes et dénonçant entre autres, l'absence de

⁹⁴³ RAIF. *Le livre rouge de la condition féminine. Critique de la politique d'ensemble du Conseil du statut de la femme dans « Pour les Québécoises : égalité et indépendance »*. Montréal, Réseau d'action et d'information pour les femmes, Relais-Femmes, 1980 Montréal, p. X-11 et X-12 (souligné par nous).

⁹⁴⁴ L'INTERGROUPE. « La lutte des ménagères est la lutte de toute la classe ouvrière ». Extrait dans Micheline DUMONT et Louise TOUPIN. *La pensée féministe au Québec : anthologie 1900-1985*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2003, p. 472.

⁹⁴⁵ Martine D'AMOURS. « Petite réflexion sur l'autonomie et le pouvoir ». *Des luttes et des rires des femmes. Tribune d'échange et de liaison des femmes*, vol.4, n°2, décembre 1980- janvier 1981, pp. 35-38, reproduit dans DUMONT et TOUPIN, 2003, *op. cit.*, pp. 481-487.

⁹⁴⁶ Cf. Andrée YANACOPOULO. *Le regroupement des femmes québécoises : 1976-1981*. Montréal, Point de fuite/Les éditions du remue-ménage, 2004, p. 21.

l'avortement dans le programme du Parti. Avec la pression du Comité de condition féminine du PQ, le congrès adopte alors une résolution concernant l'avortement sur demande, mais René Lévesque déclare que son gouvernement n'est pas lié à cette décision, les femmes du Parti n'étant pas « représentatives » de la population⁹⁴⁷. Déçues, une trentaine de femmes quittent leur parti et fondent en 1978, avec d'autres féministes radicales, des journalistes, comme Colette Beauchamp, et des militantes de gauche, le Regroupement des femmes québécoises (RFQ). Le Regroupement, cherchant une définition du féminisme dans laquelle toutes les femmes se reconnaissent, finit par se définir comme un « féminisme révolutionnaire (...) le RFQ dénonce trois oppressions : spécifique, sociale et nationale »⁹⁴⁸. Ce regroupement a pour premier objectif de constituer « un mouvement politique de pression, féministe et autonome », de favoriser l'autonomie des femmes par rapport à l'État, au pouvoir et aux institutions, et de « contrôler l'indépendance pour qu'elle se fasse en tenant compte de nos priorités à nous, les femmes »⁹⁴⁹. Elles cherchent ainsi, dans l'autonomie, à créer un rapport de force, tout en agissant en direction du Parti québécois et de l'État. L'une de leurs principales réalisations concerne la mobilisation autour de l'affaire Dalila Maschino, en 1978, une femme immigrante que l'on veut expulser, qui met en évidence la nécessaire solidarisation des féministes avec les immigrantes et par extension, avec les Amérindiennes. Le regroupement survit difficilement à partir de 1979, sur fond de division entre féministes radicales et féministes marxistes, et disparaît en 1981. Cependant, son existence n'est pas sans conséquences pour le PQ, au sein duquel la contestation féminine demeure vivace et imprégnée de cette idée que le combat pour l'indépendance du Québec ne doit plus occulter celui pour l'indépendance des femmes.

Ainsi, l'exemple du RFQ vient renforcer l'idée qu'il est fort difficile pour le mouvement des femmes de réaliser des jonctions avec des femmes qui luttent dans des groupes mixtes, même si cela pourrait développer de la force du mouvement des femmes. Par exemple, en 1978, le Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit élargit sa coalition avec la création de la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit (CNALG) qui inclut des centrales syndicales et des groupes populaires. La campagne internationale pour le droit à l'avortement de 1979 est un succès mais, selon Diane Lamoureux, cette coordination pose plusieurs problèmes pour l'autonomie des groupes de femmes, du fait qu'elle confère au Comité de lutte, issu du Centre des femmes, une représentativité qui occulte les autres luttes des féministes québécoises et engage le mouvement sur une conception beaucoup plus médicale que féministe, en acceptant de

⁹⁴⁷ Cf. YANACOPOULO, 2004, *op. cit.*, p. 32.

⁹⁴⁸ Cf. YANACOPOULO, 2004, *op. cit.*, p. 33 et p. 44.

⁹⁴⁹ Cf. Andrée YANACOPOULO. « Sous le signe de l'ambiguïté ». Dans Yolande COHEN, dir. *Femmes et politique*. Montréal, Le Jour, 1981, p. 59.

lutter pour un réseau public de cliniques d'avortement, réseau qui était auparavant critiqué comme forme de maintien du pouvoir masculin sur le corps des femmes.

De leur côté, les féministes libérales et culturalistes, devant la difficulté de faire bouger le gouvernement péquiste sur les sujets concernant les femmes, construisent des solidarités inusitées, comme en témoigne Nicole Boily, qui réussit le tour de force d'organiser la première grande coalition, « Femmes solidaires », impliquant la Fédération des femmes du Québec (FFQ), le Carrefour des associations de familles monoparentales, trois centrales syndicales, autour de la revendication de congé parental et du congé maternité :

On a fait une coalition très forte et j'attribue la réussite d'avoir un congé de maternité ou d'avoir une législation sur le temps partiel, à cette action concertée de ces milieux là. Pour la FFQ, qui était effectivement un milieu de bourgeoises mais avec des sentiments, voulant s'occuper de tout le monde, elles venaient d'un milieu huppé parfois, milieu de l'entreprise, de s'allier à un syndicat, ça a été une révolution. Et j'avais beaucoup de difficulté à l'intérieur pour faire accepter ça puis en même temps à faire accepter aux syndicats que nous, de la FFQ, on était prêtes à s'allier au milieu syndical. C'est là où jouent à un moment donné les questions plus personnelles d'attitudes (...) Et l'AFÉAS [Association féminine d'éducation et d'action sociale] avait peur un peu encore à ce moment là, de s'allier à des mouvements revendicateurs comme ceux là. Mais ça s'est fait peu à peu et pas longtemps après, ces femmes là se sont alliées. Mais je dirais que la force du mouvement des femmes a commencé dans ces années là, 79-80-81, d'arriver malgré tout à des concertations assez importantes entre les différents milieux et les différentes cultures d'organisation. (Entretien avec Nicole BOILY, Montréal, le 17 mai 2002)

Cette coalition se fonde sur le partage d'un registre discursif plutôt libéral et vient renforcer l'image d'un mouvement pluriel qui cherche, par une politique du nombre et de visibilité, à créer un rapport de force avec l'État, pour faire avancer ses revendications. De ce fait, ces diverses initiatives de regroupement et de coalition, surtout destinées à faire pression sur le gouvernement péquiste, ne satisfont pas tout le monde. Par exemple, en 1981, Nicole Laurin-Frenette dénonce le choix du « changement dans l'ordre social » plutôt que celui du « changement de l'ordre social »⁹⁵⁰. Avec des revendications formulées dans le langage de l'État, « ces victoires des femmes sont aussi des victoires de l'État ; elles ont accru sa capacité de contrôler, dans une certaine mesure, les femmes et leur mouvement »⁹⁵¹. Mais un accord se dessine sur la nécessité de se doter d'un mouvement de masse et d'adopter des stratégies collectives. Par exemple, Claire

⁹⁵⁰ Nicole LAURIN-FRENETTE. « Féminisme et anarchisme : quelques éléments théoriques et historiques pour une analyse de la relation entre le Mouvement des femmes et l'État ». Dans COHEN, 1981, *op. cit.*, p. 183.

⁹⁵¹ LAURIN-FRENETTE, 1981, *op. cit.*, p. 184.

Duguay et Micheline De Sève, en 1984, critiquent fortement le féminisme libéral, qui parle « en terme d'intégration aux institutions sociales existantes » et estiment que, s'il est nécessaire d'avoir des structures autonomes de femmes dans les institutions, syndicats ou partis politiques, leur subordination aux directions limite trop leur pouvoir de légitimer le féminisme comme théorie politique. En revanche, elles remarquent que l'intervention des groupes de femmes, en marge des institutions politiques et étatiques, a fourni de meilleurs résultats que toute forme d'intégration, donnent l'exemple de l'AFÉAS qui, bien que conservatrice, défend l'autonomie des femmes collaboratrices de leurs conjoints et en concluent que les solidarités féminines, la coordination des groupes de femmes qui partent directement de la réalité vécue, même sur des sujets partiels, représentent bien la meilleure stratégie pour une lutte globale⁹⁵².

La critique envers le régime genré de représentation politique prend son ampleur en 1979 et 1980, avec la réalisation de réformes du régime juridique, sous la tutelle de Lise Payette. La ministre s'est toujours dite féministe, avoue à l'occasion voler des idées aux féministes radicales, même si elle arrive à une période où ces dernières dénoncent la participation de femmes isolées au pouvoir. Ainsi, son rapport avec les féministes reste fait d'attentes réciproques insatisfaites, les unes déçues par les limites de ses réformes, et la ministre déçue par la faiblesse de leur soutien. Les événements politiques autour du référendum du 20 mai 1980 représentent pour les féministes l'occasion de négocier avec le gouvernement l'amélioration des réformes en cours. Ces dernières à peine passées, sont déjà mises à mal par des groupes de femmes mécontents et la fièvre revendicative gagne l'ensemble du pays. « Au lieu d'une trêve dans les revendications, c'est la débandade, la mise aux enchères » estime Lise Payette⁹⁵³. La ministre d'État à la condition féminine, tout en dressant un bilan positif des années de réformes, tente de convaincre que l'indépendance permettra encore plus de liberté aux femmes : avortement, contraception gratuite, cours d'éducation sexuelle à l'école et formation au non sexisme, qui passe par la révision des manuels scolaires. Elle tente par tous les moyens de défendre son programme, attaqué de toutes parts.

Certaines féministes libérales, les journalistes, l'ensemble des opposants au Parti québécois, semblent attendre l'occasion de s'exprimer contre la conception péquiste du féminisme. Comme le montre l'anecdote qui nous a été rapportée par Nicole Boily, en 1979, lors d'un congrès annuel de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), invitée à la tribune, Lise Payette se fait violemment apostropher par un noyau de militantes libérales, tandis qu'un sort bien plus clément est réservé à la ministre fédérale Monique Bégin :

⁹⁵² Cf. Claire DUGAY et Micheline DE SÈVE. « Tant d'amarres à larguer : une analyse des pratiques du mouvement des femmes ». *Politique*, n°5-6, *Revue de la société québécoise de science politique*, « Femmes et pouvoir », 1984, pp. 51-73.

⁹⁵³ Lise PAYETTE. *Le pouvoir ? Connais pas !* Montréal, Québec/Amérique, 1982.

Au congrès de la FFQ on avait invité des ministres. Il y a eu un genre de putsch. (...) les femmes Libérales s'étaient concertées et elles ont voulu faire la peau à Lise Payette. Alors il y a eu un mouvement dans la salle après son intervention. C'était une démolition assez mesquine d'ailleurs. (...) Puis deux jours après Monique Bégin vient et là c'est les fleurs. (Entretien avec Nicole BOILY, Montréal le 17 mai 2002)

L'affaire des « Yvettes » (cf. chapitre 3) offre aux antiféministes québécois l'opportunité d'exprimer légitimement leur résistance et leurs craintes face aux avancées opérées par les femmes dans la décennie 70, ce que renforce la crise économique des années 80. Le déferlement médiatique, dans le quotidien *Le Devoir*, comme à la télévision nationale *Radio-Canada*, contre le féminisme et les avancées législatives, donnent ainsi l'image d'un ressac anti-féministe⁹⁵⁴. Selon l'éditorialiste du *Devoir*, Lise Bissonnette, « un fossé s'érige entre les mouvements féministes les plus actifs et les femmes de la base »⁹⁵⁵. Et si cette interprétation journalistique du rassemblement des Yvettes est pour le moins erronée⁹⁵⁶, son caractère médiatique a des effets sur l'attitude des hommes politiques. Ce thème du ressac est repris par plusieurs chercheuses féministes et vient compléter le tableau sombre d'une décennie qui consacre l'abandon des grandes utopies révolutionnaires⁹⁵⁷, un phénomène de dé-radicalisation des groupes féministes, la nouvelle dépendance de ces derniers envers l'État « patriarcal » (lié au financement des groupes par l'État) et qui pose la question de l'institutionnalisation des mouvements sociaux. En réaction à cet événement, les féministes réalisent qu'elles ont abandonné la question nationale aux soins du Parti québécois et proposé aucune alternative à leur vision de l'indépendance, alors qu'elles n'étaient pas nécessairement d'accord⁹⁵⁸.

La compréhension mutuelle entre groupes de femmes, gouvernement et État, se détériore au début des années 80. Tout d'abord, après dix ans de pratiques féministes, les fonctionnaires

⁹⁵⁴ En particulier avec l'émission de *Radio Canada* du 19 août 1980 intitulée *Réflexions autour du phénomène des Yvettes* construite sur l'opposition des féministes et des femmes au foyer. Cf. Évelyne TARDY. « Le caractère paradoxal de l'engagement des Québécoises au tournant des années quatre-vingt ». Dans Anita CARON et Lorraine ARCHAMBAULT, dir. *Thérèse Casgrain, une femme tenace et engagée*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1993, pp. 179-185 et Micheline DUMONT. « Les femmes entrent en politique ». Dans CARON et ARCHAMBAULT, 1993, *op. cit.*, pp. 187-195.

⁹⁵⁵ Cf. Renée DANDURAND et Évelyne TARDY. « Le phénomène des Yvettes à travers quelques quotidiens ». Dans COHEN, 1981, *op. cit.*, p. 38.

⁹⁵⁶ Cf. DANDURAND et TARDY, 1981, *op. cit.*, qui démontrent que cette interprétation est le seul fait de journalistes malveillants qui ont une vision stéréotypée de la mobilisation politique de ces femmes et que ce n'est pas un rassemblement anti-féministe qui convie certaines figures célèbres du féminisme libéral mais bien un rassemblement politique organisé par le PLQ en faveur du *Non*.

⁹⁵⁷ Cf. LAURIN-FRENETTE, 1981, pp. 147-191, et la conclusion de Diane LAMOUREUX. *Fragments et collages. Essai sur le féminisme québécois des années 70*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1986, pp. 146-155, qui porte sur les « récupérations institutionnelles », et la « perte de radicalité ».

⁹⁵⁸ Claire BRASSARD. « Le référendum de mai et les groupes féministes, 1980 ». Extraits dans DUMONT et TOUPIN, 2003, *op. cit.*, p. 685.

ont acquis une expertise qui leur est propre et qui se conforme aux nouvelles exigences financières des États, appauvris par la crise économique. Cette expertise n'est donc pas fondée sur une praxis, comme celle des groupes de femmes. En 1985, lors d'une journée de réflexion organisée par Relais-femmes, les responsables des différents groupes présents se plaignent d'être peu écoutées et mal représentées. Josée Belleau, du Regroupement des centres de santé pour les femmes, qui se définit comme un groupe radical et autonome, estime que le principal obstacle que son regroupement rencontre vient des féministes d'État :

Nous sommes quelquefois en butte, en conflits d'intérêt, mal représentées (...) Le poids de nos interventions, de nos revendications ne pèse pas lourd dans la balance. Il y a souvent un leurre du fait qu'il y a une bonne entente entre nous et les agentes de condition féminine. Le résultat, c'est que nous nous faisons souvent avoir.⁹⁵⁹

De son côté, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence déplore l'incompréhension des agents du ministère des Affaires sociales du Québec. Malgré moultes pressions, des dépôts collectifs de demandes de financement, des rencontres avec les différents ministres, le Regroupement ne parvient pas à obtenir un statut qui procurerait aux maisons un financement annuel, adapté, et une reconnaissance comme « ressources essentielles ». Au contraire, dans la politique de 1985, l'État confie à ses propres institutions les services d'accueil des femmes victimes, ignorant le travail des groupes de femmes. Et, comble du mépris, lors du Sommet économique de 1985, les agents de l'État offrent au Regroupement une augmentation de 15 000 \$can annuels par maison, contre l'expression publique de leur allégeance⁹⁶⁰ ! Un dernier exemple nous est fourni par les difficultés entre le groupe de sages-femmes, Naissance-renaissance et les féministes d'État lors de la consultation pour l'implantation des maisons de naissance :

Là où nous avons eu beaucoup de difficultés, c'est avec les féministes d'État. Nous avons dû lutter en permanence contre elles pour défendre notre position : elles avaient une idée très précise de la place des sages-femmes (...) elles essayaient de nous tasser et de nous faire passer le plus discrètement possible leur propre définition des maisons de naissance. (...) Elles comptent sur nous pour faire passer ce qu'elles ont à faire passer. Nous nous sommes senties bâillonnées par les féministes d'État alors que nous pensions, au début, pouvoir nous reposer sur elles.⁹⁶¹

⁹⁵⁹ RELAIS-FEMMES. *Les rapports des groupes de femmes avec l'État. Compte-rendu de la journée de réflexion organisée par Relais-femmes, le 17 novembre 1985.* Montréal, Relais-femmes, 1985, p. 16.

⁹⁶⁰ RELAIS-FEMMES, 1985, *op. cit.*, pp. 22-25.

⁹⁶¹ RELAIS-FEMMES, 1985, *op. cit.*, p. 34.

Outre des divergences sur le sens du travail féministe, les groupes de femmes sont confrontés à des divergences entre l'agenda des féministes d'État et leurs propres agendas. Pour être vraiment représenté dans tous les lieux qui concernent les femmes, et où l'État consulte les citoyens avant d'intervenir, il faut du temps, du personnel et de l'argent. La multiplication des consultations, enquêtes, commissions, etc. dans lesquels les intérêts des femmes sont directement concernés, rend les groupes dépendants de ces agendas politiques et de la forme que les agents de l'État donnent à ces rencontres. Par exemple, les rencontres appelées « Décisions 85 », visent à dégager un plan triennal d'actions prioritaires sur « la sécurité économique des Québécoises ». Selon le magazine *La vie en rose*, ces rencontres répondent à l'agenda des féministes d'État, en partie lié à la troisième Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, « pour arriver à Nairobi avec un dossier convenable ». Mais ces rencontres viennent s'ajouter, pour les groupes de femmes, à toute une série de consultations demandant déjà beaucoup de travail : Commission Beaudry sur le travail, Livre blanc sur la fiscalité et nouvelle politique d'habitation. De surcroît, le processus semble tronqué. On demande aux femmes présentes d'évaluer en neuf heures 103 mesures, mettant au même niveau les réponses des individuelles et celles des groupes, le tout sans pouvoir faire de nouvelles propositions, comme par exemple sur le financement des groupes de femmes⁹⁶².

Jusqu'à lors, les coalitions spontanées qui émergent dans les années 70 portent sur des sujets de lutte précis et retombent une fois la réforme engagée, et les contributions au coup par coup des groupes de femmes demeurent isolées. Finalement, une coordination plus systématique a l'occasion de se concrétiser au moment des rencontres « Décision 85 ». En effet, la nouvelle ministre déléguée à la Condition féminine, Monique Gagnon Tremblay, nommée par le gouvernement Libéral, élu en décembre 85, décide d'annuler la seconde rencontre, prévue au printemps 1986. Treize fédérations féminines⁹⁶³, pour rétablir ces rencontres, décident de s'organiser. Le régime genré de représentation politique a d'ors et déjà légitimé la parole collective des femmes. Ainsi, malgré la présence des Libéraux au pouvoir, le *Groupe des 13* parvient à imposer l'organisation de rencontres annuelles avec le gouvernement. Ces fédérations vont alors systématiquement se consulter, se concerter, échanger sur l'actualité féministe et se rencontrer

⁹⁶² Lise MOISAN. « Où nous mènent les féministes d'État ? » *La vie en rose*, n°23, février 1985, pp. 32-35.

⁹⁶³ Il s'agit de l'AFÉAS, la FFQ, l'Association des femmes collaboratrices, Au bas de l'échelle, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), le Regroupement québécois des centres CALACS, Concert'action, le Collectif des femmes immigrantes, la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique (FRAPPE), le Regroupement des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violences, l'IR des centres de femmes et le Regroupement des centres de santé des femmes du Québec. Cf. Chantal MAILLÉ. *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990.

toutes les six semaines, pour faire le point sur leurs dossiers respectifs. Selon Chantal Maillé, « la mise sur pied de cette structure informelle correspond au virage de l'unité pris par le mouvement des femmes québécois au début des années 80 »⁹⁶⁴. Une des personnes que nous avons interrogées a pris part, en tant que présidente d'une fédération, aux rencontres avec le gouvernement. Elle précise que les rencontres annuelles se font avec tous les ministres concernés par les dossiers que portent les fédérations :

À ce moment là, il y avait des rencontres annuelles avec la ministre responsable de la condition féminine et les groupes de femmes. C'était organisé par la ministre responsable de la condition féminine mais on rencontrait tous les ministres qui étaient responsables de dossiers qui nous préoccupaient : santé, sécurité, condition féminine, le revenu parce que, évidemment, qu'il y avait tout le débat sur les pensions alimentaires à ce moment là. (...) Chaque groupe était porteur de son dossier et on faisait nos présentations à ce moment là. (...) Ce sont les groupes de femmes qui ont demandé ça. Et même une fois, on avait eu une rencontre les groupes de femmes et le Premier ministre, avec monsieur Bourassa. (Entretien anonyme n°3, Montréal, le 9 mai 2002)

Outre ce Groupe des 13, au niveau provincial, les années 80 voient également émerger de multiples regroupements régionaux à travers les Tables de concertation régionales, des regroupements d'associations féminines et féministes dans les diverses régions du Québec, et la naissance de cinq regroupements régionaux de groupes de services⁹⁶⁵. Les associations prestataires de services se professionnalisent au contact d'une bureaucratie qui exige le montage de dossiers de financement très détaillés. En même temps, elles entretiennent des contacts permanents avec le Secrétariat à la condition féminine et ses répondantes dans les différents ministères, qui concernent leur activité et font remonter plus rapidement leurs besoins et leurs revendications⁹⁶⁶.

Ainsi, à l'aube des années 90, le mouvement québécois est relativement unifié, traversé par une multitude de réseaux représentant les femmes à différents niveaux de gouvernement, local et provincial. Les relations entre les groupes de femmes et l'État québécois ne sont plus seulement médiatisées par des mémoires et par le Conseil du statut de la femme. Le régime de

⁹⁶⁴ Chantal MAILLÉ, 1990, *op. cit.*, p. 104.

⁹⁶⁵ Il s'agit du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence (1979), du Regroupement provincial de centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (1979), du Regroupement des centres de santé des femmes du Québec (1985), de l'RC des centres de femmes (1985) et du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).

⁹⁶⁶ Cf. la thèse de Dominique MASSON. «With and despite the State: Doing Women's Movement Politics in Local Service Groups in the 1980's in Quebec». Thèse de doctorat. Ottawa, Université Carleton, 1998. Elle contredit la thèse selon laquelle les groupes de services locaux sont dépolitisés en acceptant que l'État soit leur principal bailleur de fonds. Au contraire, elle montre que ces groupes ont dû développer des positions politiques à cause de ce financement et que l'État a finalement contribué au développement de pratiques féministes.

représentation des questions et des revendications des féministes s'enrichit de nouveaux rapports plus directs avec l'État et inscrits dans des pratiques politiques qui se renouvellent chaque année et qui constituent les groupes de femmes en représentants, experts sur les questions liées au genre. Le régime institutionnalisé et culturaliste est ainsi renforcé malgré les critiques radicales d'une part et le vent libéral qui souffle sur les politiques publiques d'autre part. Nous voyons donc que les réactions des mouvements des femmes français et québécois sont encadrées par la configuration institutionnelle propre à chaque espace politique et dépendent beaucoup des formes de relation et des modes de légitimation qui s'instaurent au début des années 70.

II. L'enjeu de la diffusion du féminisme dans la société : Une question de registre discursif

Dans les deux cas de notre étude, l'idée de constituer des mouvements féministes de masse passe par la diffusion du féminisme dans l'ensemble de la société. Cette diffusion prend plusieurs supports, les journaux et les médias en général, le monde de l'édition, l'enseignement scolaire, universitaire. Nous avons vu dans le chapitre précédent, que les universitaires étaient beaucoup plus limitées en France qu'au Québec, pour développer leurs recherches et leurs enseignements. Cette différence ne se retrouve pas véritablement dans l'espace médiatique, qui est tout autant régi par des règles libérales en France et au Québec. Toutefois, en réaction aux régimes de représentation politique et aux relations qui se mettent en place entre femmes des espaces pluriels de représentation politique, la manière dont les féministes comprennent le rôle de leurs médias est différente, les Françaises voyant plutôt dans la presse féministe un instrument d'expression politique, destiné à palier au manque d'expression dans les autres espaces, alors que les Québécoises conçoivent plutôt leur presse comme un levier de transformation des consciences féminines en général. Nous verrons donc également les conséquences de ces visions divergentes.

II.1. L'enjeu politique du journalisme féministe français

En France, la première stratégie adoptée par les féministes, pour faire prendre conscience aux autres femmes de l'oppression spécifique liée au sexe, s'adresse aux médias généraux et passe par des coups d'éclat. Cependant, ainsi que le souligne Christine Delphy, cette stratégie s'épuise vite et ne donne pas les résultats escomptés⁹⁶⁷. La dimension politique du féminisme est

⁹⁶⁷ Christine DELPHY. « Je ne vois pas pourquoi un mouvement s'arrêterait de grandir... ». *Le temps des femmes*, n°12, été 1981, p. 19.

totale­ment ignorée par les médias qui classent gé­néra­le­ment leurs actions sous la rubrique « société ». En outre, le phé­no­mène de défor­ma­tion par la presse et d'insulte des féministes, qui, on l'a vu, participe de la construction d'une opposition identitaire entre la « féministe » et la « femme moderne », est relativement important en 1975, avec l'année internationale de la femme organisée par l'ONU. Plusieurs actions de l'État, des médias, visent l'opinion publique et le discours féministe est plus souvent tourné en dérision, que valorisé. Comme le soulignent des journalistes de *Libération*, considéré jusqu'en 1974 comme le journal des mouvements en lutte, et qui aurait dû être le plus ouvert aux féministes, « à Libé, le discours féministe a quasiment toujours été soit « ghetto-isé », soit pratiquement inexistant »⁹⁶⁸. Annette Lévy-Willard, entrée à *Libération* en 1976, nous confirme cette tendance du journal tout au long des années 190-80 :

Évidemment, on m'a collé tout de suite le dossier femmes. Donc c'était, les femmes qui s'occupent des femmes. J'étais très révoltée par ça, en particulier sur le viol, on m'avait envoyée couvrir un procès de violeurs qui était particulièrement atroce, (...), j'étais dégoûtée et j'ai dit, écoutez, les procès en viol, envoyez des mecs ! C'est très bon pour eux ! (...) Ça a été une bataille sur la pédophilie, parce qu'à *Libération* on défendait le droit des enfants à avoir leur sexualité. Nous les filles on disait, non ! C'était des conflits épouvantables avec les homosexuels du journal. Il y avait un vrai groupe d'homosexuels à *Libération*, plus puissant que les femmes. J'ai fait aussi des papiers sur l'avortement, arrêtez de dire que c'est rien l'avortement, c'est pénible pour les femmes ! Donc il y avait des grandes bagarres, avec la difficulté terrible pour les filles d'avoir le pouvoir. (Entretien avec Annette LÉVY-WILLARD, Paris, le 15 décembre 2004)

Ainsi qu'en témoigne l'étude, réalisée pour le journal féministe communiste *Elles voient rouge*, sur les interventions des journaux généraux autour de la loi de 1979, sur l'avortement, la place de choix est laissée à l'expression des scientifiques, médecins, et journalistes viennent ensuite les hommes politiques, les femmes (et le mouvement) étant les grandes absentes de ce débat⁹⁶⁹. Même après dix ans d'existence comme mouvement, et malgré des apparitions dans la rue, les féministes ne parviennent toujours pas à se faire représenter comme actrices politiques dans l'espace médiatique.

Ce déni de la parole des femmes dans l'espace médiatique représente la première raison de la parution du *Torchon brûlé*, le premier journal féministe, autonome, autofinancé, qui disparaît en 1973. Il faut ensuite attendre 1975 pour que se développe toute une stratégie autonomiste, passant par une diffusion du féminisme par les féministes elles-mêmes : librairie, cafés féministes,

⁹⁶⁸ « Recherche journaliste-femme à Libé ». *Le temps des femmes*, n°11, hiver 1980-81, p. 33.

⁹⁶⁹ Michèle GUÉNOUN. « Un procès politique contre les femmes : l'avortement à travers la presse ». *Elles voient rouge*, n° 3, mai 1980, pp. 23-32.

diffusions collectives de vidéo, affiches (plus de 200 réunies en 1981⁹⁷⁰), radios⁹⁷¹, journaux et revues féministes se développent. Par exemple à Lyon, le journal *Marie-Colère* est créé en mars 1975, en révolte contre les journaux féminins et leur manière de parler du féminisme, notamment *Marie-Claire*⁹⁷². De même, le numéro un du *Quotidien des femmes* (tendance Psyképo) a pour objectif de « lever la censure de la presse »⁹⁷³, tandis qu'*Histoires d'elles* est créé par quatre journalistes féministes, « pas contentes des journaux dans lesquels elles oeuvraient »⁹⁷⁴. Elles organisent en 1977 la première rencontre de la presse féministe européenne. En 1978 est créée l'Agence femmes information, destinée à produire une information de qualité sur les femmes, diffusée aux journaux généraux via un bulletin hebdomadaire⁹⁷⁵. Elle a une durée de vie d'une dizaine d'années. Enfin, en 1981, est créée l'Association des femmes journalistes (AFJ), un réseau de femmes travaillant dans divers médias, destiné à faire pression, d'une part pour que le sujet femme concerne toutes les rubriques, d'autre part pour la promotion des femmes dans le milieu du journalisme⁹⁷⁶.

Contrairement à une vision courante qui voudrait que les féministes se soient désintéressées de la politique, ce boom féministe dans l'espace médiatique est au contraire justifié par l'enjeu politique du mouvement. Comme le montre le schéma suivant (Figure 4.1), construit à partir des données d'une recherche réalisée par Myriame El Yamani sur les médias féministes français et québécois, les questions politiques occupent plus de la moitié des sujets traités par trois revues féministes qu'elle a choisi comme représentatives des trois tendances du MLF, *Les Pétroleuses*, *Histoires d'Elles*, *Des femmes en mouvement hebdo*.

⁹⁷⁰ LA GRIFFONNE. *Douze ans de féminisme au quotidien. 1970-1981*. Paris, La Griffonne, 1981.

⁹⁷¹ En 1982 sont recensées quatre radios féministes locales : *Mille et Une* à Toulouse, *Radio femmes* à Clermont, *Radio pipelette* à Lyon et *Les nanas radioteuses* à Paris. Cf. *Petit guide féministe de France et d'ailleurs*. Paris, Les éditions Carabosses, 1982, p. 20.

⁹⁷² CENTRE LYONNAIS D'ETUDES FEMINISTES, 1989, *op. cit.*, p. 55.

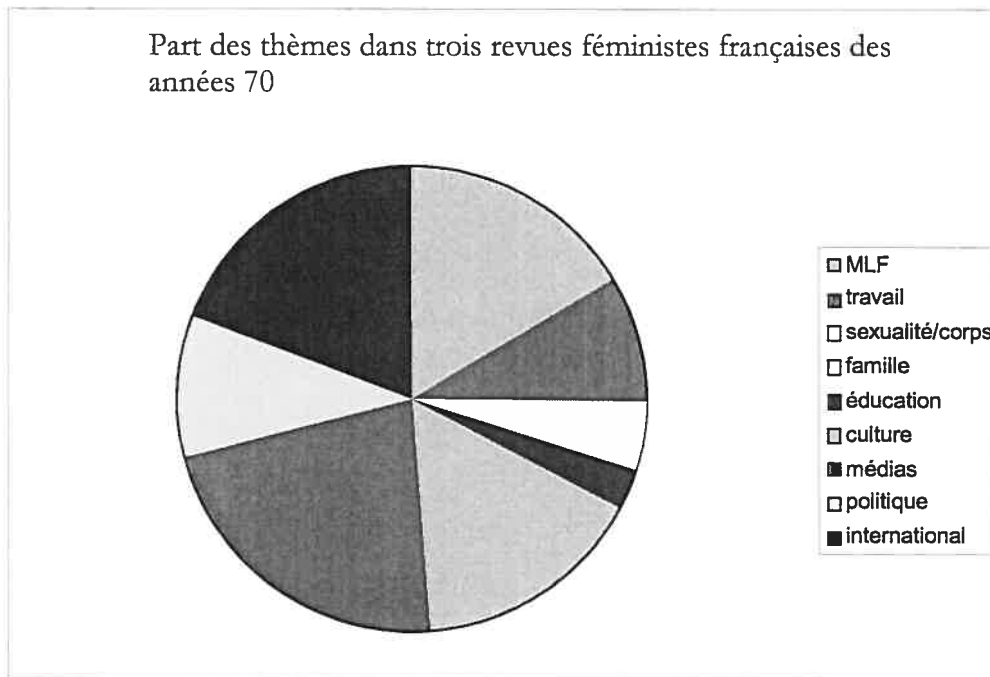
⁹⁷³ Dossier « écrire...penser...lutter...danser...etc. ». *Des femmes en mouvements*, n°2, février 1978, p. 36.

⁹⁷⁴ *Des femmes en mouvements*, février 1978, *op. cit.*, p. 39.

⁹⁷⁵ « Les femmes et la presse, les femmes dans la presse. Le black out ? » *Le temps des femmes*, n°15-16, été 1982, p. 71.

⁹⁷⁶ *Le temps des femmes*, été 1982, *op. cit.*, p. 70.

Figure 4. 1.



Sources : figure réalisée à partir d'un tableau de données de Myriame EL YAMANI. *Médias et féminismes. Minoritaires sans paroles*. Paris-Montréal, L'Harmattan, 1998, p. 101. ⁹⁷⁷

Le thème international occupe le deuxième rang des problématiques abordées par les trois revues, la politique le cinquième rang pour deux d'entre elles, le septième pour *Les Pétroleuses*, et les médias le premier rang pour *Histoires d'Elles* et *Des femmes en mouvement hebdo*. Si on ajoute ce qui concerne le MLF en tant que mouvement (politique), on trouve alors 67% des questions abordées. C'est tout de même beaucoup pour un mouvement censé s'être désintéressé de la politique...

En particulier, le temps des élections municipales de 1977 et législatives de 1978 a fait couler l'encre dans les médias féministes. Par exemple, le premier numéro de *La revue d'en face*, créée en 1977 par des femmes du Cercle Dimitriev, ex-pétroleuses, femmes de groupes de quartiers et d'entreprises, se présente comme un moment pour « redécouvrir la politique, ou plutôt le politique »⁹⁷⁸. De même, *Le temps des femmes*, issu de *L'information des femmes*, se veut un journal pluraliste et politique. Dans l'éditorial du n°1, les rédactrices relient directement leurs motivations aux élections législatives de 1978 :

⁹⁷⁷ Nous faisons bien sûr confiance à la chercheuse pour l'analyse des articles et la définition du thème principal. De toutes manières, c'est la tendance lourde qui nous intéresse ici.

⁹⁷⁸« Éditorial ». *La revue d'en face*, mai 1977, *op. cit.*, p. 3.

Pourquoi notre précipitation à sortir ce premier numéro si vite, début mars. Figurez-vous qu'on voudrait pas rater les élections :

- faire entendre nos luttes dans cette période électorale (...)
- affirmer ce que les femmes ont à dire des promesses qu'on nous multiplie
- ce que nous avons à dire de nos rapports particuliers à ce type d'événements politiques
- Et enfin, cela est certain pour nous, du point de vue du développement de nos luttes, il ne nous est pas indifférent que la droite soit battue »⁹⁷⁹.

Le dossier du premier numéro du journal *Le temps des femmes* s'intitule « Aux urnes citoyennes... ». Il ne se contente pas de présenter une critique féministe des positions des divers partis politiques mais interroge des candidats et publie la « déclaration des féministes radicales face aux élections », qui appellent à l'abstention⁹⁸⁰. Cette corrélation entre vie politique nationale et boom de l'activité médiatique des milieux féministes se manifeste également dans le graphique suivant, construit à partir de la liste des périodiques, de leur apparition et disparition, établie par Myriame El Yamani⁹⁸¹ (figure 4.2). Or l'on trouve en 1978, l'année des élections législatives, un pic de création des revues féministes, ce qui confirme l'importance de ces élections pour l'ensemble du mouvement des femmes, ainsi que l'orientation proprement politique donnée à l'activité médiatique du mouvement.

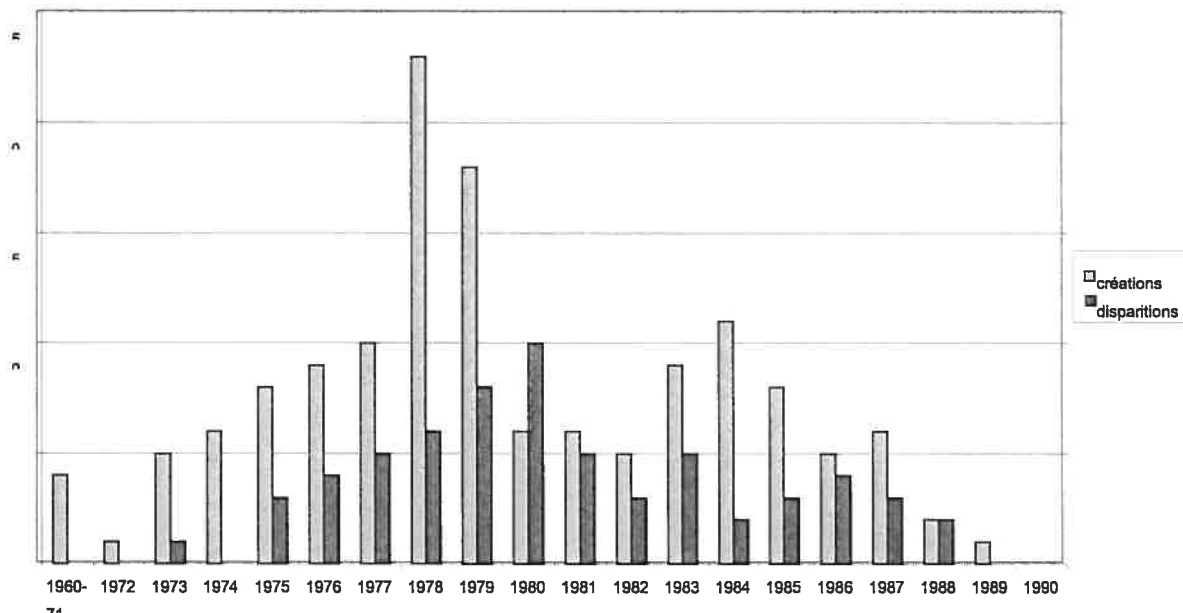
⁹⁷⁹ «Éditorial ». *Le temps des femmes*, n°1, mars 1978, p. 3.

⁹⁸⁰ Le journal interroge des candidates, de Choisir (Madeleine Hechter), du Parti communiste (Nicole Borvo), du PS (Sylvie Maupioux) et même du RPR (Mme Hautecloque) ainsi que des hommes politiques du Parti communiste, socialiste, de la LCR et du Parti républicain. Cf. « Aux urnes citoyennes... ». *Le temps des femmes*, mars 1978, *op. cit.*, pp. 15-27.

⁹⁸¹ La liste des périodiques pour la France et le Canada comprend les dates d'apparition et de disparition des revues lorsque ces dernières sont connues. C'est à partir de ces données que nous avons construit la figure. Cf. Myriame EL YAMANI. *Médias et féminismes. Minoritaires sans paroles*. Paris-Montréal, L'Harmattan, 1998, pp. 73-78.

Figure 4. 2

Créations et disparitions des revues féministes françaises
(1971-1990)



Sources : EL YAMANI, 1998, *op. cit.*, pp. 73-78.

Des deux pics, le plus important, en 1978, concerne essentiellement des revues du mouvement des femmes. On note qu'une partie d'entre elles disparaissent entre 1978 et 1980. Le deuxième pic, entre 1983 et 1985, concerne plutôt des revues institutionnelles (services droits des femmes, CIDEF, autres ministères), ou relevant de luttes spécifiques (lesbiennes, prostituées, maghrébines). Par ailleurs, l'inversion du rapport création/disparition date de 1980. On ne peut donc pas attribuer à l'arrivée de la gauche au pouvoir l'amorce d'un déclin de vitalité du mouvement. Ces chiffres confirment plutôt notre hypothèse sur le rôle des solidarités/conflits : la véritable rupture des solidarités date de l'automne 1979 et en l'absence de solidarités entre féministes des espaces pluriels de représentation politique, le maintien d'un niveau élevé d'activités de diffusion du féminisme est difficile, surtout dans un espace médiatique largement dominé par des hommes puissants, selon un mode de régulation de marché qui construit l'opinion publique et manipule les représentations sur la place des femmes et des féministes dans la société.

Parallèlement aux revues, le milieu de l'édition connaît également une explosion de ses collections consacrées aux femmes. À côté des maisons d'éditions dont l'objectif est la publication des textes ou des affiches de femmes, *Des femmes*, fondée en 1974 par le groupe d'Antoinette Fouque, Psyképo, *Tierce*, fondée en 1977 par Françoise Pasquier, le *Nouveau commerce* (Anthologies) et *La Gaffiche* à Nice, presque toutes les maisons d'édition se dotent de collections.

Denoël a commencé en 1964, avec la collection *femme* confiée à Colette Audry (cf. chapitre 4). Il est suivi en 1973 par Pierre Horay, avec la collection *femmes en mouvement*, puis par presque tous les autres éditeurs avec les collections *le temps des femmes*, *voix de femmes*, *féminin futur*, *autrement dites*, *mémoire de femme*, *libre à elles*, *mille et une femmes*. Ainsi que le souligne Florence Montreynaud, la première vague est à dominante biographique, une deuxième série s'oriente plutôt sur la publication de textes de romancières et d'écrivaines anciennes, comme Virginia Wolf ou Colette, et une troisième vague se focalise sur l'expression féminine par des auteures contemporaines non seulement de romans (de Marguerite Duras à Hélène Cixous) mais aussi d'histoire, de sociologie ou de psychanalyse⁹⁸². Par exemple, très médiatisé, l'ouvrage d'Élisabeth Badinter, *L'amour en plus*, publié en 1980, s'adresse à la « femme moderne ». Cette universitaire, mère de famille, remet en cause l'existence même de « l'instinct maternel », démontrant que la valorisation de l'amour maternel est un fait culturel récent, « une manière douce d'obliger les mères à prendre soin de leurs petits »⁹⁸³. Yvonne Knibiehler accorde une importance particulière à cet ouvrage : « ce livre a déculpabilisé toute une génération, d'où son succès »⁹⁸⁴.

Ces publications grand public participent de la « vulgarisation » du féminisme, entamée par Benoîte Groult dans *Ainsi soit-elle* et prolongée par la création, avec Claude Sadoc-Servan-Schreiber, du mensuel *F-magazine*, en janvier 1978. Ces deux journalistes ont collaboré au magazine féminin *Marie-Claire*, qui se fait déjà l'écho des revendications féministes dans les pages spécial « femmes » à partir de 1976, montant des dossiers « réformistes », un journal qui connaît un boom des ventes, à l'inverse de celles de *Elle* ou *Femmes d'aujourd'hui* qui amorcent plutôt un certain déclin (moins 20% entre 1974 et 1978). *F-magazine* se veut « le premier journal qui donne la parole aux femmes », prétendant diffuser enfin « une image vraie de ce que vivent les femmes. Elles sont partout belles, efficaces, jeunes mères, cadres, intelligentes, des gagnantes contre le temps, contre l'espace »⁹⁸⁵. *F-magazine* s'adresse à un public féminin instruit, de femmes actives, citadines, mariées. Il représente, dans l'espace médiatique, un intermédiaire entre féminisme libéral et féminisme culturaliste. De 260 000 exemplaires au début, *F-Magazine* passe à 450 000 exemplaires et les plus grands noms du journalisme féminin des années 80 écrivent dans ce mensuel : Michèle Cotta, Catherine Nay, Anne Sinclair, Christine Ockrent⁹⁸⁶, et quelques féministes passées par *Histoires d'Elles* qui sont tentées de devenir de vraies professionnelles. Ni mode, ni beauté, ni cuisine, mais des reportages, des témoignages, des rubriques pratiques pour

⁹⁸² Florence MONTREYNAUD. *Le XX^e siècle des femmes*. Paris, Nathan, 1999.

⁹⁸³ Cf. Yvonne KNIBIEHLER. « Le pouvoir à l'intérieur de la famille ». *Chronique féministe*, n°54, décembre 1994-janvier 1995, pp. 29-38.

⁹⁸⁴ KNIBIEHLER, 1994-1995, *op. cit.*, p. 36.

⁹⁸⁵ RÉMY, 1990, *op. cit.*, p. 111.

⁹⁸⁶ Françoise PICQ. *Libération des femmes : les années-mouvement*. Paris, Seuil, 1993, p. 276.

aider les femmes à faire face aux problèmes de la vraie vie professionnelle, familiale, personnelle. *F-magazine* intègre la critique généralisée de l'esprit révolutionnaire. Il « neutralise les préoccupations féministes » par un féminisme rassurant, qui refuse d'attiser les conflits mais qui, aux yeux de nombreuses féministes, « semble tout ignorer des inégalités sociales »⁹⁸⁷. En 1982, ce magazine disparaît, tout comme le mensuel *Des femmes en mouvement*, devant des difficultés financières et pour faire place à des magazines féminins dépolitisés. On peut également relier à ce phénomène le fait que dans les années 80, les médias se détournent du sexisme pour s'intéresser plutôt au racisme, autour de la montée du Front national.

Finalement en réaction à un espace médiatique qui refuse de donner la parole aux femmes, la création de médias féministes autonomes butte sur les mêmes problèmes de solidarité, de coordination et de reconnaissance que l'ensemble du mouvement. Par exemple, la campagne contre le viol montre les limites des capacités de diffusion du féminisme :

Les campagnes nationales, elles n'ont en fait réellement mobilisé que lors des procès. (...) Aucune presse féministe de masse où passer l'information. Pas de lieu où assurer une permanence. Aucune coordination capable de centraliser l'information, les témoignages⁹⁸⁸.

Malgré la création de l'Agence femmes information qui fait suite à cette critique, les féministes ne parviennent pas à sortir de la marginalisation de leur parole. Comme le souligne Liliane Kandel, lors des journées marxisme et féminisme d'*Elles voient rouge*, « regardez toute la presse féministe exposée ici, qui, à part nous, connaît son existence ? Quel journal en a parlé ? »⁹⁸⁹ Certaines cependant, parviennent à se faire entendre individuellement, sans doute du fait qu'elles présentent la caractéristique d'avoir de l'argent. Tel est le cas d'Antoinette Fouque, soutenue par son association Psyképo, qui est la seule couverte par les journaux, et d'Élisabeth Badinter, aujourd'hui à la tête d'un puissant groupe de communication dont elle hérite. Mais aucune des deux ne défend le mouvement des femmes, au contraire⁹⁹⁰. Ces réussites individuelles attestent surtout du fait que, dans un espace de représentation politique régit par les règles libérales du capitalisme, il aurait fallu aux féministes des financeurs puissants, intéressés par leurs campagnes politiques. Malheureusement, le milieu des affaires n'est pas des plus féminisés et des plus féministes, loin s'en faut... Donc faute de solidarité dans les espaces pluriels de représentation

⁹⁸⁷ PICQ, 1993, *op. cit.*, p. 277.

⁹⁸⁸ « Compte rendu de l'assemblée générale des groupes de femmes ». *La revue d'en face*, n°2, nov. 1977, p. 61.

⁹⁸⁹ ELLES VOIENT ROUGE. *Féminisme et marxisme. Journées Elles voient rouge, 29-30 novembre 1980*. Paris, Les éditions Tierce, 1981, p. 91.

⁹⁹⁰ Antoinette Fouque comme on l'a vu, est à l'origine des divisions et des divers procès, tandis qu'Élisabeth Badinter, dont l'approche relève d'une analyse culturaliste, fustige régulièrement le mouvement féministe.

politique, la diffusion du féminisme dans l'espace médiatique ne parvient pas à sortir de son confinement groupusculaire et il disparaît.

II.2. *La représentation politique du féminisme dans les médias québécois*

Contrairement aux médias français, pendant les années 70, les journaux québécois accompagnent relativement bien le mouvement des femmes et son évolution. Ils créent des rubriques et des chroniques consacrées à la condition féminine, dans une vision d'abord libérale, puis plus culturaliste. Selon Martine d'Amours, c'est :

Une époque pendant laquelle plusieurs sections, émissions et publications féminines étaient devenues féministes. De *Femmes d'aujourd'hui* à *Châtelaine* en passant par *Féminin pluriel* et *La moitié du monde*, elles donnaient la parole aux femmes et faisaient écho aux bouleversements sociaux engendrés par la prise de conscience féministe⁹⁹¹.

Toutefois, en 1981, le colloque « Les femmes et l'information », qui réunit 800 journalistes à Montréal, soulève le problème de l'occasionnalité de l'information sur les femmes et de la division sexuelle du travail journalistique.

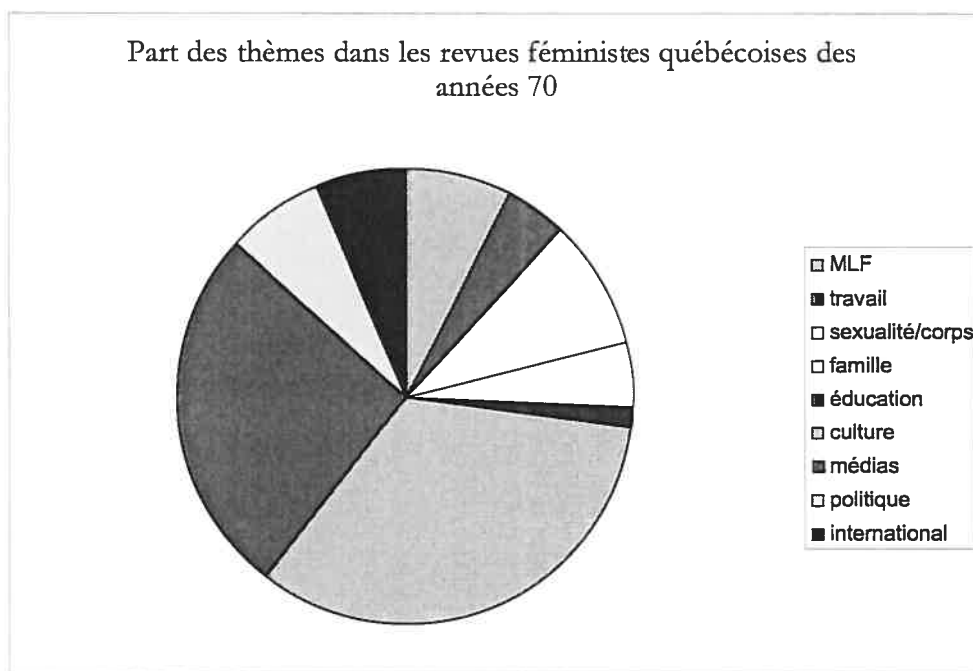
Sans doute pour palier à ce défaut, et pour assurer la pérennité de la diffusion du féminisme, à côté des chroniques des grands médias, se développent, à la fin des années 70-début des années 80, des journaux spécialisés sur l'actualité des femmes. Il s'agit par exemple de la *Gazette des femmes*, organe de presse du Conseil du statut de la femme, créé en 1979, qui est diffusé gratuitement et qui aborde l'actualité féministe : batailles en cours, projets de loi, colloques, publications etc. En 1993, le tirage du magazine est de 60 000 exemplaires. La *Gazette* tient ainsi les Québécoises informées des avancées et des interrogations de l'heure, leur proposant systématiquement une analyse oscillant entre féminismes libéral et culturaliste, sur les divers sujets. Dans une optique beaucoup plus révolutionnaire, avec un tirage passant de 10 000 à 20 000 exemplaires entre 1981 et 1986, le mensuel *La vie en rose* représente, bien plus que la *Gazette*, l'événement médiatique féministe de la décennie 80. Ce magazine, créé par, et autour de trois journalistes féministes, Ariane Émond, Françoise Guénette et Francine Pelletier, vise à la fois la représentation du mouvement féministe dans les médias d'information et l'analyse d'un point de vue « féministe » de l'actualité politico-économique. Par exemple, le journal consacre tout un dossier pour les élections municipales de 1986, publiant des entrevues avec les candidats sur les

⁹⁹¹ Martine D'AMOURS. « Les femmes en manchette ». *La Gazette des femmes*, vol.11, n°2, sept.-oct., 1989, p. 19.

questions touchant les femmes et diffusant aussi des informations sur les outils mis en place par les groupes de femmes pour augmenter le nombre de politiciennes⁹⁹². Ce mensuel représente, dans les années 80, le média le plus « symbolique du féminisme québécois »⁹⁹³, écrasant quelque peu les autres médias féministes québécois, *Marie-géographie* magazine régional et socialiste, *L'une à l'autre* dans le mouvement pour la santé des femmes, *La P'tite Presse*, bulletin d'information de la FFQ, *Cahiers de la femme* revue universitaire, *l'Autre parole*, magazine du mouvement des féministes chrétiennes, *Communiqu'elles*, la revue du RAIIF, revues d'information du mouvement des femmes etc.

Malgré cet intérêt affiché par *La vie en rose* pour la politique générale, les médias féministes se sont surtout axés sur la diffusion du féminisme dans l'ensemble de la société. Comme le montre le schéma suivant (Figure 4.3.), les questions culturelles et médiatiques occupent plus de la moitié des sujets traités par trois revues féministes représentatives au Québec, *Les têtes de pioches*, *Des luttes et des rires* des femmes et *La vie en rose*.

Figure 4.3.



Sources : EL YAMANI, 1998, *op. cit.*, p. 101.

La culture arrive au deuxième rang des thèmes traités dans la *Vie en rose*, la publicité au premier rang, et la politique au cinquième seulement. Dans *Les têtes de pioche* et *Des luttes et des rires*,

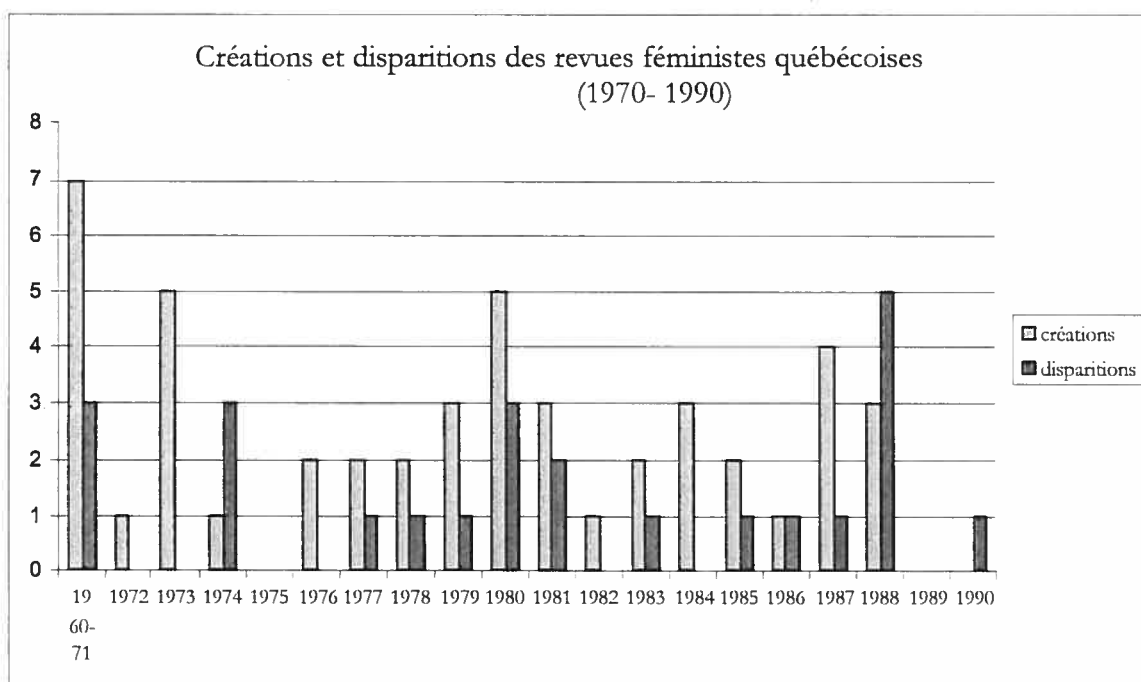
⁹⁹² Hélène SARRASIN et Hélène LEVESQUE, « Le pouvoir au quotidien ». *La vie en rose*, n°39, oct. 1986, pp. 22-35

⁹⁹³ Francine PELLETIER. « À chacune son créneau ». *La vie en rose*, n° 35, mai 1986, p. 19.

le thème des médias arrive au premier rang et celui du mouvement des femmes au second. Ce schéma montre que médias et culture occupent plus de la moitié des articles recensés. La politique et l'international occupent des rangs plus bas, entre le cinquième et le dixième rang pour la politique, entre le sixième et le quinzième rang pour l'international. On voit donc que l'intérêt des médias féministes québécois concerne avant tout la dimension culturelle de la transformation des mentalités⁹⁹⁴. Le schéma suivant, qui retrace les créations-disparitions des revues québécoises, montre qu'il n'y a pas de véritable corrélation entre les élections, le référendum et la création de revues. Sur les sept revues créées avant 1971, trois disparaissent. Le nombre de créations pour la période est en général inférieure à cinq par an, 1973 représentant une année d'apparition de plusieurs revues des associations nouvelles qui se créent (RAIF, etc.) et 1980 une année d'apparition de revues liées à des groupes de recherche : l'Institut Simone de Beauvoir et Relais-femmes. Mise à part un bulletin de « sorcières » qui disparaît aussitôt, les deux autres revues sont un bulletin de liaison anglophone du Montreal Women Network et la revue *La vie en rose*, qui paraît cette année-là insérée dans *le Temps fou*. On ne peut donc pas relier ce petit pic de créations au référendum. Si les années 1987-88 semble consacrer la disparition de plusieurs journaux féministes, il ne faut pas non plus négliger le maintien de nombre d'entre eux dans les années 90. Myriame El Yamani explique la disparition brutale de plusieurs revues québécoises par la saturation du marché de la presse féminine et la montée de la presse « glamour ». Ce phénomène est vraisemblablement lié à la montée de l'individualisme féministe et d'un discours sur la responsabilité, porté entre autres, par la nouvelle présidente du Conseil du statut de la femme, tandis qu'augmente le discrédit politique du féminisme militant, que l'institutionnalisation des groupes contribue à délégitimer, le travail de représentation étant désormais normalisé.

⁹⁹⁴ Ce contraste n'est pas soulevé par Myriam El Yamani qui, dans sa comparaison, recherche des similitudes. Ce n'est qu'en réalisant ces schémas que l'on peut faire apparaître cette disparité entre les deux cas.

Figure 4.4.



Sources : EL YAMANI, 1998, *op. cit.*, pp. 73-78.

Ainsi, dès lors que le féminisme passe de « mode », sa visibilité médiatique n'est pas assurée par une véritable institutionnalisation. Martine D'Amours, en 1989, constate la disparition progressive de chroniques féminines, au profit d'une intégration générale des questions femmes dans les journaux, un pari dangereux selon la journaliste du *Devoir* Renée Rowan, qui se trouve à l'origine de la rubrique *Féminin pluriel* du quotidien⁹⁹⁵. Trois ans après la disparition de la chronique féminine, *Le Devoir* supprime également le sujet « femmes » des secteurs d'investigation de ses journalistes, sous couvert d'intégration du sujet dans tous les secteurs, mais laissant en réalité aux journalistes féministes le soin de s'occuper de ces questions, en plus de leur travail⁹⁹⁶. De son côté, *La vie en rose* connaît une existence de sept ans seulement, disparaissant en 1987, suite à de grandes difficultés financières. Les rédactrices estiment avoir rencontré un grave dilemme entre un lectorat féministe radical et un lectorat féministe plus modéré et individualiste⁹⁹⁷ : « la pensée féministe est devenue l'affaire d'innombrables individus (...) et de paire avec cet individualisme, on se découvre un goût pour le positif, un désir de dépasser la victimisation en faveur de l'affirmation de soi⁹⁹⁸ ».

⁹⁹⁵ D'AMOURS, 1989, *op. cit.*, p. 20.

⁹⁹⁶ Entretien avec Josée BOILEAU, journaliste au *Devoir*, Montréal, le 13 juillet 2001.

⁹⁹⁷ Cf. Martine D'AMOURS. « De quoi *La vie en rose* est-elle morte ? » *La Gazette des femmes*, vol.10, n°3, sept.-oct. 1988, p. 21.

⁹⁹⁸ PELLETIER, 1986, *op. cit.*, p. 20.

Néanmoins, la mort du journal féministe ne signifie pas la mort du féminisme journalistique, car une certaine « mouvementisation » des médias québécois a lieu au début des années 90. *La vie en rose* joue un rôle formateur pour bon nombre de journalistes femmes, entrées par la suite dans les médias d'information généraux, ainsi qu'en témoigne Josée Boileau :

Quand *La vie en rose* va mourir, dans le journalisme québécois, ça a laissé des traces. Françoise Guénette est allée travailler à *Radio-Canada*, elle est encore à *Radio-Canada* d'ailleurs (...) Les journalistes vont se promener. Après *Le Matin*, Francine Pelletier va avoir une chronique à *La Presse*. Après, elle va en avoir une au *Devoir*. Maintenant elle est rendue à *Radio-Canada* à Toronto. (...) Je dirais que, à l'époque, toutes les journalistes qui ont une certaine sensibilité féministe ont écrit un article dans *La vie en rose*. Ce qui fait que quelqu'un comme par exemple, Carole Beaulieu, qui est maintenant à la direction de l'*Actualité*, a écrit pour *La vie en rose*. Moi j'en ai écrit, il y a eu, Véronique Robert qui est maintenant à *Châtelaine*. Donc cette gang de filles-là, quand elles arrivent à se placer dans les grands médias, elles renient pas pour autant ce qu'elles pensent. (Entretien avec Josée BOILEAU, Montréal, le 13 juillet 2001)

La présence de journalistes féministes dans ces médias ne signifie pas pour autant qu'elles y ont la vie facile. Tout d'abord, elles demeurent peu nombreuses. Selon une enquête réalisée en 1987 auprès des grands médias québécois, les femmes comptent pour 19% seulement des journalistes, mais avec une progression surtout dans les médias audiovisuels, tandis que la presse écrite conserve 16% de femmes depuis 1972⁹⁹. D'autre part, les sujets « femmes » ne sont pas faciles à placer. Deux exemples nous sont fournis par notre interlocutrice, le premier concerne la bataille menée avec son chef de pupitre et le deuxième l'affaire de Polytechnique :

De 89 à 93, j'avais une couverture assez serrée. De l'avortement en passant par la vie des groupes de femmes, c'était assez large. Je devais avoir au moins trois articles par semaine sur les femmes. Mais c'est pas pareil si tu es perdu dans les petites annonces ou si tu es en Une ! Alors, le chef du pupitre, le soir, à 9 heures, il est tout seul avec toi, c'est lui qui décide si tu t'en vas en Une ou en page intérieure. Donc il y avait le chef de pupitre qui était absolument opposé aux trucs de femmes, j'ai eu des batailles épiques avec lui. L'idée c'était d'essayer de retenir les affaires le plus possible pour la fin de la semaine, pour quand mon chef de pupitre progressiste était là pour les passer ! (Entretien avec Josée BOILEAU, Montréal, le 13 juillet 2001)

Par ailleurs, au moment du massacre de 14 étudiantes à l'École polytechnique de l'Université de Montréal, le 6 décembre 1989, des consignes sont données aux journalistes

⁹⁹ Les données de cette enquête réalisée par Ariane Émond, Françoise Guénette, Fabienne Julien, Francine Pelletier, Raymonde Provencher et Gisèle Tremblay sont reprises par D'AMOURS, 1989, *op. cit.*, p. 21.

femmes pour ne pas mettre en exergue le caractère anti-féministe de l'événement, alors que le meurtrier portait sur lui une liste de noms de féministes connues et avait rédigé un petit texte expliquant son geste. Selon une enquête sociologique menée sur cette bataille autour du sens de la tragédie, il semblerait que certains journaux aient été plus ouverts que d'autres à une interprétation féministe, en particulier *La Presse*, où travaille Francine Pelletier, une des journalistes dont le nom figurait sur la liste du tueur¹⁰⁰⁰. De même, il semblerait que certains médias anglophones aient mieux couvert l'événement que les médias francophones, en particulier *The Gazette*, où les éditorialistes qualifient plus unanimement le geste d'antiféministe. Pour ce quotidien, l'explication se trouve dans la politique de recrutement du journal : « *The Gazette* se distinguait à la fin des années 80 en étant le seul média québécois qui avait comme politique d'embaucher les finissants universitaires en communication, et une majorité de diplômés étaient des femmes »¹⁰⁰¹. Selon Colette Beauchamp, auteure de l'ouvrage *Le silence des médias*, cette politique conduit ce quotidien à avoir 44% de femmes journalistes¹⁰⁰².

Ainsi dans la période, l'ouverture et la fermeture des médias à la diffusion du féminisme ou d'analyses de type féministe dépendent pour beaucoup des personnes présentes dans ces quotidiens et de la place qu'elles y occupent. Dans un mode de fonctionnement libéral, les questions liées au genre ne sont pas spontanément intégrées à l'actualité politique, mais font l'objet de pressions de la part des journalistes féministes. Toutefois, la diffusion du féminisme dans les médias semble facilitée par l'institutionnalisation du mouvement féministe dans les autres espaces de représentation politique, rendant légitimes les interventions journalistiques sur ces problématiques et la réalisation d'un véritable travail militant. Par exemple, Josée Boileau, dès ses débuts, publie plusieurs articles dévoilant certaines femmes comme des personnages politiques à part entière. Dans *Châtelaine*, elle publie, en avril 1988, « Les politiciennes de l'ombre », une enquête sur les directrices de cabinets, attachées parlementaires, attachées de presse. En août 1988, « Les championnes de la bonne cause », une enquête fort intéressante sur les groupes de femmes, sera à l'origine de la collusion particulière qu'elle entretient, depuis, avec certaines féministes comme Françoise David. Puis en 1992, dans *L'Actualité*, elle publie un article sur Michèle Rouleau, présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec depuis 1987, intitulé « L'indienne qui dérange »¹⁰⁰³, féministe qu'elle contribue à faire émerger comme une

¹⁰⁰⁰ Daniel SANSFAÇON, Joseph J. LÉVY et Jean-marc SAMSON. « Rapports de sexe et violence contre les femmes : essai de reconstruction sociale du sens de la tragédie de la Polytechnique ». *Site d'EuroWRC Resource Center, France, Belgique, Suisse, Canada, listes des documents, points de vue, liens, Canada*, [En ligne]. http://www.euowrc.org/01.euowrc/06.euowrc_fr/canada/07.fr_canada.htm (Page consultée le 3 septembre 2005)

¹⁰⁰¹ Marc RABOY. « Crise des médias, crise de société : les femmes, les hommes et l'École polytechnique de Montréal ». *Communication*, vol.14, n°1, 1993, p. 95.

¹⁰⁰² Colette BEAUCHAMP. *Le silence des médias*. Montréal. Les éditions du remue-ménage, 1987, p. 224.

¹⁰⁰³ Josée BOILEAU. « L'Indienne qui dérange ». *L'Actualité*, vol.17, n°19, 1er décembre 1992, p. 50.

« vedette » politique en l'interviewant dans le cadre de la page d'entrevues du *Devoir*, et qui présente toutes les caractéristiques de la vedette médiatique : une « belle jeune femme de trente ans, intelligente, brillante et qui tenait un discours qui tranchait des institutions officielles autochtones, qui mettait un peu des bémols sur les revendications autochtones »¹⁰⁰⁴.

Dans les médias québécois, au début des années 90, le vedettariat politique des femmes ne s'arrête plus aux politiciennes. Des féministes deviennent des figures notoires de la vie politique québécoise. Il s'agit par exemple de Diane Lemieux, jeune présidente des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), de Monique Simard et Lorraine Pagé, syndicalistes menant la bataille de l'équité salariale à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), de Françoise David, responsable à l'RR des centres de femmes. Cette intrusion des féministes dans la vie médiatique québécoise n'est pas le simple fait des journalistes féministes. Elle provient aussi de relations mises en place entre ces présidentes d'organismes communautaires avec le monde des médias, et participe d'une stratégie d'occupation, par le mouvement des femmes, de tous les espaces de représentation politique. Sessions de formation-médias, entretien des contacts, art de tenir des conférences de presse, les groupes de femmes comprennent les enjeux de leur représentation dans l'espace médiatique traditionnel. À ce titre, la collusion entre Françoise David et les médias est exemplaire. Elle commence un peu par hasard mais devient entretenue par des contacts réguliers, comme elle en témoigne :

Ce qui m'a aidé beaucoup, c'est de fréquenter des femmes journalistes, qui étaient au comité de rédaction de *La vie en rose* : Ariane Émond, Francine Pelletier, Françoise Guénette, Carole Beaulieu. On a eu pendant deux ou trois ans un souper une fois par mois, même une fois *La vie en rose* terminée, on est en 87-88, et moi, je les écoutais parler ces femmes-là, j'écoutais ce qu'elles disaient, j'apprenais toutes sortes de choses, j'étais la seule qui n'était pas du milieu journalistique, dans ce groupe. Et pourquoi j'y étais ? C'est parce que j'ai été un an au Comité de rédaction de *La vie en rose*, parce qu'une fois, j'avais écrit un article sur un séjour que j'avais fait au Nicaragua, après ça, elles m'ont appelée pour me dire : « est-ce que ça te tenterait d'être au Comité de rédaction ? ». J'ai dit « oui » parce que je trouvais ça intéressant. Et ça m'a mis en contact avec toutes ces femmes là. (Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002)

¹⁰⁰⁴ Entretien avec Josée BOILEAU, Montréal, le 13 juillet 2001. Michèle Rouleau obtient en 1992 le prix de la justice du gouvernement du Québec et le prix Droits et libertés de la Commission des droits de la personne du Québec. Cf. Martine D'AMOURS. « Michèle Rouleau : l'Empêcheuse de danser en rond ? » *Le magazine de la vie ouvrière* n°243, juillet-août 1993, pp. 8-12.

Ainsi, en l'absence d'un fonctionnement institutionnalisé, les féministes sont tout de même parvenues à instaurer des pratiques politiques et relationnelles qui permettent de réaliser les liens nécessaires entre les divers espaces de représentation politique de telle sorte qu'en 1994, le régime institutionnalisé de représentation politique des Québécoises, malgré un fonctionnement plus libéral dans les médias, se trouve vraiment consolidé.

Malgré des similitudes de fonctionnement des espaces médiatiques français et québécois, et une même disparition des médias féministes militants (seuls quelques bulletins de liaison ou magazines institutionnels survivent), la diffusion du féminisme dans ces espaces correspond à un équilibrage de ces espaces à la forme de régime de représentation politique qui s'installe. On retrouve ainsi une même opposition Québec/France concernant la légitimité/illégitimité de la parole des femmes et des problématiques féministes, qui se répercute sur l'ouverture des médias généraux et du public à ces questions.

III. Réactions dans l'espace électoral-partisan : comment se faire représenter correctement ?

Autant en France qu'au Québec, les féministes libérales réagissent peu collectivement au régime genré de représentation politique qui se met en place. En revanche, les féministes des partis de gauche et progressistes, manifestent leurs aspirations à améliorer le régime qui s'installe. Toutefois, les mobilisations des Françaises sont marginalisées, et le régime libéral triomphe, tandis que leurs homologues québécoises parviennent, avec l'aide des groupes de femmes, à certains résultats et obtiennent une certaine satisfaction en matière de représentativité et de revendications.

III.1. L'impasse française du registre libéral : de l'impossibilité de représenter le féminisme

En France, jusqu'à l'apparition des premières mesures de régulation genrée, en 1974, les féministes du Parti socialiste (PS) et du parti communiste (PC) demeurent discrètes. Ce n'est qu'en 1977, au Congrès de Nantes, suite à la contestation par des femmes du PS de la réduction à 15% de leur demande d'un quota de 20%, que la direction crée un Secrétariat national à l'action féminine et s'engage à organiser une convention sur les droits des femmes¹⁰⁰⁵. Tenue en janvier 1978, la convention intitulée « féminisme, socialisme, autogestion » débouche sur le *Manifeste socialiste sur les droits des femmes*, qui reconnaît que « le féminisme n'est ni un thème particulier, ni

¹⁰⁰⁵ Cf. Jocelyne PRAUD. «Feminizing Party Organisations: the Cases of the Parti Socialiste Français, the Parti Québécois and the Ontario New Democratic Party». Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 1997, p. 98.

une préoccupation localisée, ni une série de revendications catégorielles. Il n'est rien d'autre que la lutte des femmes contre la discrimination, l'oppression et la surexploitation qu'elles subissent en raison de leur sexe »¹⁰⁰⁶. Les quatre thèmes du Manifeste, « femmes et libertés », « femmes et famille », « femmes et travail », « femmes et militantisme » déclinent essentiellement des mesures juridiques¹⁰⁰⁷ et cherche surtout le recouplement avec le registre libéral déjà adopté par le gouvernement, se situant sur le terrain du débat gauche-droite. Mitterrand lui-même ? « n'est favorable au féminisme que dans la mesure stricte où celui-ci implique et signifie une extension ou une prolongation des droits de l'homme »¹⁰⁰⁸, ce qui représente la définition-même de l'égalité formelle. En réalité, ce texte n'est voté que par les femmes du Parti, présentes en masse à la convention, les hommes s'en étant désintéressés. Ce phénomène de marginalisation se traduit par l'expression, par des hommes, même lors d'élections, de positions contraires à un manifeste qui, de toutes manières, ne figure même pas dans la recension des conventions du PS¹⁰⁰⁹.

Jusqu'en 1978, au PC, les femmes expriment de la satisfaction à l'égard de leurs collègues. « Le Parti communiste français est celui qui a le plus de femmes dans ses rangs et dans ses directions »¹⁰¹⁰ et les chiffres, avancés par Madeleine Vincent, sont de l'ordre de 30%. Cette ouverture se traduit par l'élection de femmes communistes aux municipales de 1977¹⁰¹¹. Toutefois, sur le plan du contenu, entre 1970 et 1977, le PC ne dévie pas de la position qui affirme que « la conquête d'une réelle et totale égalité de droits pour la femme dépend de l'abolition du capitalisme, l'avènement d'un régime supprimant l'exploitation de l'homme par l'homme, instaurant une société sans classes »¹⁰¹². En décembre 1977, Georges Marchais déclare que les Communistes sont « féministes », « si cela veut dire défendre à fond, totalement les droits des femmes, agir pour créer une société d'égalité, de justice, une société où enfin les hommes et les femmes soient libres et heureux »¹⁰¹³. Le vocabulaire choisi s'inscrit entièrement dans le registre libéral : « droits, égalité, justice ». Finalement, lors de son XXIII^e Congrès, le PC modifie ses statuts pour indiquer qu'il est « le parti de la libération de la femme », tout en conservant un

¹⁰⁰⁶ Cité par Yvette ROUDY. *À cause d'elles*. Paris, Albin Michel, 1985, p. 119.

¹⁰⁰⁷ Jane JENSON et Mariette SINEAU. *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*. Paris, Presses de Sciences Po, 1995, p. 119.

¹⁰⁰⁸ JENSON et SINEAU, 1995, *op. cit.*, p. 147.

¹⁰⁰⁹ Philippe BATAILLE et Françoise GASPARD. *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*. Paris, La Découverte, 1999, p. 75.

¹⁰¹⁰ Madeleine VINCENT. *Femmes, quelle libération ?* Paris, Éditions sociales, 1976, pp. 157 et suivantes.

¹⁰¹¹ Quatre élues maires de villes de plus de 30 000 habitants en 1977 (contre une seule PS et une centriste) et douze femmes PC dirigeant des communes de 10 000 à 30 000 habitants (sur 17 femmes élues à cet échelon).

¹⁰¹² Yvonne DUMONT. *Les Communistes et la condition féminine. Étude de la commission centrale de travail du Parti communiste français parmi les femmes*. Paris, Éditions sociales, 1970, p. 13.

¹⁰¹³ Meeting du 3 décembre 1977, cité dans « Dossier les femmes et la politique ». *Cahiers du féminisme*, n°3, mars 1978, p. 25.

discours en termes de « condition féminine », de droits et un programme qui s'arrête à l'égalité au travail et dans la vie politique.

Rien de surprenant dans ce contexte que le programme commun de la gauche demeure timoré : par exemple, pour beaucoup de féministes, 50 à 60 000 places en crèches, pour une population de 2,4 millions d'enfants de moins de trois ans, c'est peu. En outre, le programme commun n'est pas actualisé, en raison de la rupture de septembre 1978 entre PS et PC. Pourtant la gauche aurait pu être plus offensive, car les femmes en son sein ne sont pas satisfaites de ce mode de régulation. Dès 1973, PS, et PC sont représentés dans le MLAC et participent aux diverses mobilisations unitaires avec le MLF, le Planning familial, etc. En 1978, des femmes de tous les courants du PS se réunissent pour voter le texte sur l'IVG, défendu par Véronique Neiertz, ancienne membre de *Choisir* et responsable de la « lutte de femmes » à la direction nationale du PS. Ce texte demande l'abrogation des articles 317 et 378 du Code pénal, proposition « maximaliste », déposée en juin 1979 par des députés socialistes. Les femmes de la base du PS se mobilisent alors fortement dans une campagne unitaire avec le mouvement des femmes, débouchant sur la manifestation du 6 octobre 1979. Elles sont nombreuses à adhérer au Planning familial et le PS est très présent dans les collectifs avortements des villes de province¹⁰¹⁴. Cependant, lors des débats, les députés PS, venus peu nombreux, votent contre l'amendement du PC abrogeant l'article 317 qui pénalise l'avortement. L'argument, fallacieux, consiste à dire qu'il faut des sanctions qui assurent l'application de la loi¹⁰¹⁵. Ces militantes, d'une génération plus jeune que Yvette Roudy, Marie Thérèse Eyquem, ou Denise Cacheux reconnues par la direction du PS, sont proches du mouvement des femmes et des idées qui le traversent ; elles sont donc prêtes à réagir au régime libéral de régulation qu'on leur propose.

La défaite aux élections législatives de 1978, qui ont soulevé beaucoup d'espoir à gauche, est vécue comme un moment de réflexion identitaire. Le socialisme « autogestionnaire » et pluraliste prôné par le PS, passe par la décentralisation et la notion de droit à la différence, ce qui, pour certaines féministes, ne peut faire l'économie du « nouveau féminisme issu des idées de mai 68 ». Elles dénoncent l'adoption de l'« ancien féminisme » celui qui demande « l'intégration : mêmes emplois, mêmes salaires, même devoirs », au moment où se développe ce nouveau féminisme qui « reprend l'ancien, la dénonciation de l'infériorité sociale des femmes, mais le dépasse en ce qu'il revendique pour les femmes le droit d'être des femmes, le droit à une culture

¹⁰¹⁴ Selon Véronique NEIERTZ. « La majorité du parti était contre le vote d'une loi en retrait sur celle de 75 ». (Interview avec Véronique Neiertz). *Cahiers du féminisme*, n° 13, mars-avril 1980, p. 6.

¹⁰¹⁵ « L'IVG de VGE. Mais pas la notre ». *Mignonnes allons voir sous la rose*, n°3, 1981, pp. 15-16.

de femmes qui est à (re)créer. »¹⁰¹⁶. La stratégie adoptée par ces militantes plus jeunes, pour imposer leur vision, passe alors par la création d'un courant, baptisé par la presse, le courant III, suite à la parution, dans le journal du PS, *Le poing et la rose*, en janvier 1979, d'une motion pour le Congrès de Metz intitulée, « des femmes ont décidé de s'exprimer ». Leur premier argument est le suivant :

Pour combattre le capitalisme, il faut le comprendre et savoir qu'il utilise aussi l'oppression sociale des femmes pour accroître son pouvoir et freiner la lutte des classes ; tout projet politique qui ne retient pas comme prioritaire la lutte contre l'oppression des femmes ne peut prétendre être un projet politique global.¹⁰¹⁷

Ces féministes s'appuient sur la notion d'autogestion pour justifier la réalisation d'une rupture avec le patriarcat, « qui conditionne l'homme par le pouvoir qu'il détient sur les femmes et les enfants ; par ce pouvoir il acquiert une mentalité qui l'amène à accepter et à défendre la hiérarchie et l'autorité »¹⁰¹⁸ et dénoncent l'absence de pratiques autogestionnaires à l'intérieur du Parti (technocratie, hiérarchie, fausse pratique démocratie, carriérisme et personnalisation). L'histoire de ce courant III, devenu courant « G » au Congrès de Metz, est celle d'une bataille pour la parole publique.¹⁰¹⁹ Les trois amendements du courant, à savoir 50% de femmes aux élections européennes, la limitation de la durée des mandats et la liberté d'expression des minorités dans le parti, sont discutés par les militants de base, et manquent de gagner de justesse. Ce résultat est vu comme un succès et débouche sur une double stratégie, qui allie la présence politique des femmes (« quota maximal de 50% d'hommes ») et le développement d'une structure autonome d'expression des femmes et de diffusion du féminisme dans le Parti, via leur journal *Mignonnes, allons voir sous la rose...*

La politique du PS à l'égard du courant « G » consiste alors à taire ces velléités autonomistes et de représentation des femmes par les femmes. La direction n'invite pas ces féministes à participer à la rédaction du Projet socialiste pour les élections présidentielles de 1981. Lorsque le courant « G » propose la candidature d'Anne Le Gall à la présidentielle, en décembre 1979, sur la base d'une plateforme féministe, le Parti socialiste change subitement de règlement intérieur et instaure une clause à la candidature : être présenté par une fédération, clause qui élimine les petits courants¹⁰²⁰. Pour le Congrès de Valence, en 1981, la motion déposée par le

¹⁰¹⁶ « Comment paraît dans le PS le premier enfant né de père inconnu ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°2, 1979, pp. 2-3.

¹⁰¹⁷ « Des femmes ont décidé de s'exprimer ». *Mignonnes...*, n°2, 1979, *op. cit.*, p. 6.

¹⁰¹⁸ « L'autre moitié du chemin ». *Mignonnes...*, n°2, 1979, *op. cit.*, p. 8.

¹⁰¹⁹ « Le congrès de Metz ». *Mignonnes...*, n°2, 1979, *op. cit.*, p. 12. Comme le souligne Édith Lhuillier, une signature d'un membre du comité directeur aurait offert plus de chances à la motion, qui obtient au Congrès 1% des voix, mais 5% dans deux fédérations, ce qui leur confère deux sièges à la Commission exécutive fédérale.

¹⁰²⁰ « La démocratie confisquée... ou : qui a peur d'Anne Le Gall... ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n° 5, 1980-81, p. 1.

courant « G » est refusée par la direction du Parti, au motif que ce n'est pas une motion de politique générale, puisqu'elle ne traite « que » de patriarcat. La Commission nationale des conflits tranche en leur défaveur, entérinant ce postulat selon lequel le patriarcat ne serait pas un problème « général ». . . Le courant « G » est de nouveau bâillonné en 1983, au Congrès de Bourg en Bresse : la contribution « un pas en avant » restera confidentielle¹⁰²¹. Difficile dans ces conditions de réaliser l'objectif de « faire naître une conscience féministe chez les femmes du PS »¹⁰²². Malgré la présence de l'une des leurs dans le ministère d'Yvette Roudy, elles constatent le peu de relations entretenue avec leur ministre et déplorent de ne pas être sollicitées en tant que féministes socialistes¹⁰²³. De ce fait, elles s'épuisent et en novembre 1983, « constatant après deux ans de vains efforts l'impossibilité de se faire entendre » le courant vote sa dissolution¹⁰²⁴ pour qu'il soit clair que le féminisme autonome est impossible dans le PS.

Toutefois, elles n'ont pas dit leur dernier mot. Devant tant de mépris pour leur parole autonome, l'un des leitmotivs des militantes concerne la mise en œuvre d'un quota maximum de 50% d'hommes dans toutes les instances, ce qui garantirait aux femmes la possibilité de s'exprimer et de se représenter :

Les femmes ne peuvent jamais contrôler les débouchés de leurs luttes. Elles ne peuvent jamais peser sur les décisions qui les concernent (...) Il faut donc trouver un moyen de contrôle par les femmes (...) Une des premières mesures allant dans ce sens devra être un quota maximum de 50% d'hommes dans toutes les assemblées élues de la nation (Parlement, région ; département, commune) (...) Nous réclamons de même un quota maximum de 50% pour les hommes dans toutes les instances dirigeantes du PS mais ceci est encore insuffisant ; les femmes doivent trouver dans le parti une structure autonome d'organisation où elles se rassembleront à tous les niveaux pour élaborer seules la politique des femmes¹⁰²⁵.

Ce thème de la présence des femmes en politique lié à la représentation des intérêts, dans un registre culturaliste et institutionnaliste, reste à l'actualité des femmes du PS tout au long des années 80. Par exemple *Femmes information*, le journal du Centre d'orientation, de documentation et d'information féminin (CODIF), à Marseille, traite régulièrement de la question de la place des femmes en politique. Le journal présente les points de vue du courant « G », les ouvrages de recherche sur les femmes en politique, réaffirme toujours la nécessité d'être plus nombreuses en

¹⁰²¹ « Bourg-en-Bresse : le courant passe... l'arme à gauche ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°13, février 1984, p. 3.

¹⁰²² « Que trouvent-elles sous la rose ? » *Elles voient rouge*, n° 5, 1^{er} trimestre 1982, pp. 28-29.

¹⁰²³ *Elles voient rouge*, 1^{er} trimestre 1982, *op. cit.*, p. 29.

¹⁰²⁴ « Éditorial ». *Mignonnes...*, février 1984, *op. cit.*, p. 1.

¹⁰²⁵ Extrait de « Notre motion : « l'autre alternance ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°6, 1981, p. 4.

politique ¹⁰²⁶, tout en insistant sur le développement du tissu associatif féminin (le CODIF manifeste avec l'ensemble du mouvement des femmes tous les 8 mars). En 1986, lors des élections législatives, pour une fois au scrutin proportionnel, des élues et ministres¹⁰²⁷ contestent la faible place laissée aux femmes sur les listes du PS. Le mode de scrutin aurait pu fournir l'occasion de réaliser la pleine égalité. Tout un dossier du numéro de *Femmes informations* de mars-avril 1988 est consacré au thème, « Pas de démocratie sans les femmes »¹⁰²⁸. Chiffres à l'appui, il plaide pour des quotas et accuse les partis politiques de misogynie.

À l'occasion de la préparation de la deuxième convention du Parti socialiste sur les droits des femmes, qui a lieu à Châtelleraut, en mars 1988, Edwige Avice organise dans chaque région des journées de travail, dont le choix des thèmes est laissés à l'initiative locale : les colloques sur « femmes et politique » sont nombreux (par exemple Lille, Marseille) ¹⁰²⁹. Mais la question du quota est délicate au PS, car elle a toujours été présentée comme un moindre mal. Des femmes font l'expérience difficile de moqueries à cause de cette mesure, tandis que d'autres se voient promues, car présumées « non féministes » :

Ils vous dévalorisent en vous disant : « mais toi tu es là à cause du quota ». Donc ça veut dire que tu n'as aucune compétence, aucune légitimité. (...) J'ai vécu ça avec une copine qui était désignée sur la liste des européennes, en 86 je crois, parce que la candidate qu'on soutenait nationalement, dans notre courant, était féministe et le bureau national a dit, on ne va pas mettre la féministe, mais l'autre. (Entretien avec Françoise LAURANT, Grenoble, le 31 mars 2004)

Sans doute ces réticences envers le féminisme et les quotas expliquent-elles que les propositions pour la convention n'en parlent pas directement¹⁰³⁰. Toutefois, lors de la rencontre, les militantes du PS réclament de nouveau des quotas. À l'issue, Régime Saint-Criq est chargée de rédiger un rapport pour la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNSR) intitulé « Une autre place pour les femmes ». Ce rapport propose de relever les quotas que se fixe le Parti à 30%, mesure déjà adoptée pour les élections municipales, pour aller vers la « parfaite mixité en 1998 ». En outre, il demande un quota obligatoire pour les scrutins uninominaux, à respecter à l'échelle départementale. Enfin, le document recommande la mise en place d'une structure chargée de la promotion des femmes dans le Parti, de formations décentralisées et du statut de

¹⁰²⁶ Cf. *Femmes informations* n° 33, janvier-mars 1986 et n°34, avril-mai 1986.

¹⁰²⁷ Il s'agit en particulier d'Huguette Bouchardeau, Édith Cresson, Edwige Avice, Georgina Dufoix, Yvette Roudy.

¹⁰²⁸ *Femmes Informations* n°45, « Pas de démocratie sans les femmes », mars-avril 1988.

¹⁰²⁹ *Femmes informations*, mars-avril 1988, *op. cit.*, p. 27.

¹⁰³⁰ Les propositions restent très vagues et très générales, dans un pur esprit libéral ! Cf. *Femmes informations*, mars-avril 1988, *op. cit.*, p. 27.

l'élu¹⁰³¹. Nous voyons donc que la question de la présence des femmes en politique représente un thème de plus en plus important au PS, et toujours relié à la difficile expression des femmes, du féminisme et au problème de sa diffusion.

De la même manière qu'au PS, mais dans d'autres termes, après la défaite de la gauche aux élections législatives, des femmes du PC s'interrogent sur la façon dont les communistes représentent les femmes. Cette révolte vient troubler le ciel serein affiché par la direction communiste : « nous ne sommes pas à l'aise dans notre parti contrairement à ce qu'affirment Madeleine Vincent et Georges Marchais »¹⁰³². Elles publient dans *Le Monde* des 11 et 12 juin 1978, une déclaration politique, dans laquelle elles dénoncent l'absence d'analyse, dans leur parti, des mécanismes d'oppression des femmes dans la famille et le couple. Un an plus tard aboutit leur projet de création d'un journal, *Elles voient rouge*, dont le n°0 paraît en mai 1979. Comme pour leurs homologues socialistes, la lutte féministe approfondit la lutte socialiste et elles critiquent la notion d'*articulation* des luttes, lui préférant l'analyse de leur imbrication¹⁰³³. Toutefois, là où les Socialistes insistent sur le mot « autogestion » et « lutte », les Communistes insistent sur la « révolution » et le « combat ». Là où les premières se prennent les pieds dans un discours de la différence, prêtant le flanc à une critique féministe qui ne fait pas de nuance entre essentialisme et culturalisme¹⁰³⁴, les secondes se réclament immédiatement d'une pensée féministe « matérialiste »¹⁰³⁵. Leur principal problème est moins la représentativité des femmes dans le PC que la représentation du féminisme comme courant de pensée de l'oppression liée au sexe. Leur travail se concentre sur la « récupération » des revendications féministes : qu'est-ce qu'elle signifie politiquement ? Comment elle se fait et à qui elle profite ?

Elles dénoncent le fait que les femmes n'ont pas le droit, ni les moyens, de s'organiser ensemble et de se regrouper dans des structures non mixtes, nécessaires puisque la mixité bâillonne les femmes en masquant les inégalités. Cette organisation autonome dans le PC devient alors la priorité des féministes pour parvenir à instaurer un dialogue, « dans un rapport de force qui oblige les hommes à changer de terrain (...) Il n'y a pas de libération sans violence. Refouler

¹⁰³¹ Cf. « Entretien avec Régime SAINT CRIQ. » *Grain de sel*, n°24, janvier-février 1989, pp. 2-3.

¹⁰³² *Elles voient rouge*, n°0, 1979, p. 8.

¹⁰³³ Nicole Édith THÉVENIN. « Le féminisme : révolution dans la lutte des classes ». Dans *Elles voient rouge*, n°1, octobre 1979, pp. 16-23.

¹⁰³⁴ Dans *Mignonnes...* n°2, 1979, *op. cit.*, p. 3, les rédactrices soulignent que dix-huit mois après, elles n'écriraient plus leur texte de création du courant III de la même manière car il utilise l'expression « droit à la différence » sans être plus explicites sur le sens : « Il est clair que nous n'entendions pas une différence de nature mais une différence politique, culturelle, tenant à la division sexuelle du travail et du pouvoir qui fonde la contradiction hommes-femmes ».

¹⁰³⁵ *Elles voient rouge*, n°0, 1979, p. 7.

cette violence, c'est chercher un compromis à l'avantage de celui qui détient le pouvoir »¹⁰³⁶. L'éclatement du MLF à l'automne 1979 représente alors la perte d'un mode de légitimation¹⁰³⁷. Car les relations avec les féministes sont relativement bonnes. Quand elles organisent le colloque « féminisme et marxisme », en novembre 1980, les féministes du mouvement, des syndicats, des partis politiques se déplacent massivement¹⁰³⁸, ce qui débouche sur l'ouverture du comité de rédaction d'*Elles voient rouge* à des militantes non communistes. Ainsi, après quatre ans d'existence, elles constatent qu'elles sont bien mieux intégrées dans le MLF que dans leur propre parti, où elles n'ont véritablement pas réussi à interpeller leurs camarades. Elles constatent que la diabolisation de la féministe dans la société en général exerce sur les femmes une « violence invisible qui travaille à fermer les bouches et qui terrorise les femmes »¹⁰³⁹. De ce fait, en 1982, le comité de formation du journal décide de quitter le PC pour tenter « d'élaborer une stratégie féministe politique différente, indépendante de toute organisation qui ne serait pas l'organisation des femmes par les femmes »¹⁰⁴⁰. Ce départ atteste une fois de plus de l'impossibilité de trouver une existence féministe autonome dans le mode de régulation de la représentation politique genrée de l'espace électoral-partisan français.

À l'extérieur des partis politiques aussi, des féministes tentent de se représenter de manière autonome. Plus médiatisée que le Parti féministe unifié, l'association Choisir, présidée par la célèbre avocate Gisèle Halimi, présente en 1978, aux élections législatives, 82 candidates autour du texte, *Le programme commun des femmes*. L'argument est simple : « ayant consulté ce que tous les partis proposaient aux femmes, certaines femmes se sont aperçues que finalement, il n'y a jamais mieux que soi-même pour pouvoir défendre ses propres intérêts »¹⁰⁴¹. Parmi ces candidates, on retrouve des personnalités proches du PS, comme par exemple la sociologue Michèle Andrée, co-auteur du programme, mais aussi des femmes de droite, notamment du CFÉI, dont la liste de candidatures féminines potentielles est entièrement repoussée par le RPR en janvier 1978¹⁰⁴², et même des féministes du MLF, comme par exemple Florence Montreynaud. *Le programme commun des femmes* décline dix thèmes : politique, famille, travail, justice, propositions de loi, sexualité, éducation, média, création et paix des femmes¹⁰⁴³. Ce programme adopte, en partie, une approche

¹⁰³⁶ *Elles voient rouge*, n°0, 1979, p. 31.

¹⁰³⁷ Nicole Édith THEVENIN. « Ça n'arrive qu'aux vivantes ». *Elles voient rouge*, n° 3, mai 1980, pp. 5-9.

¹⁰³⁸ ELLES VOIENT ROUGE, 1981, *op. cit.*

¹⁰³⁹ « Elles voient rouge » frappe encore. Une analyse politique » *Elles voient rouge*, n°5, 1^{er} trimestre 1982, pp. 3-11, ici p. 3.

¹⁰⁴⁰ *Elles voient rouge*, 1^{er} trimestre 1982, *op. cit.*, p. 4.

¹⁰⁴¹ « Madeleine HECHTER, candidate de Choisir, 15arr. ». *Le temps des femmes*, n°1, mars 1978, p. 16.

¹⁰⁴² Selon William GUÉRAICHE. *Les femmes et la République. Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*. Paris, Les éditions de l'atelier, 1999.

¹⁰⁴³ CHOISIR. LA CAUSE DES FEMMES. *Le programme commun des femmes* (présenté par Gisèle Halimi). Paris, Grasset, 1978.

culturaliste et institutionnaliste¹⁰⁴⁴. Il demande une *institutionnalisation* du féminisme, avec un ministère des femmes, une *représentativité* des femmes, avec un quota dans les partis politiques et aux élections, et une répartition égalitaire des temps de parole publique, tant dans les réunions que dans les productions écrites¹⁰⁴⁵. Mais l'autonomie affichée par la présentation de listes de candidates est toute provisoire. La représentation politique des femmes n'est pas véritablement pensée en dehors des schèmes libéraux dominants, confinée à l'espace électoral partisan, ainsi qu'en atteste cette réflexion d'une candidate de *Choisir* : « Une fois qu'il y aura autant de femmes que d'hommes dans les associations, les jurys, le travail, d'éducation des enfants, il n'y aura plus de raison d'exister en tant que mouvement autonome de femmes »¹⁰⁴⁶.

Malgré l'intérêt porté par les médias à ces candidatures « événements » de la campagne¹⁰⁴⁷, avec 1,45% en moyenne, toutes les candidates de Choisir sont éliminées au premier tour. Toutefois, si Choisir perd les élections, l'association ne perd pas pour autant la bataille. Trois ans plus tard, pour les élections présidentielles, Choisir publie un ouvrage *Quel président pour les femmes ?* issu d'une entrevue médiatique avec François Mitterrand, ainsi que d'un questionnaire adressé à tous les candidats. François Mitterrand reprend plusieurs propositions de l'association. Il s'engage sur le plan institutionnel à donner des crédits au ministère spécialisé¹⁰⁴⁸, sur la création d'organismes paritaires dans les entreprises avec des femmes chargées de surveiller l'application des mesures d'égalité¹⁰⁴⁹ et sur des structures d'accueil des femmes victimes de violences dans chaque département. Il s'engage aussi sur une amélioration sur la représentativité féminine¹⁰⁵⁰ et sur le scrutin proportionnel, qu'il estime favorable à cette représentativité. Les six propositions pour les femmes parmi les 110 propositions de Mitterrand suffisent à rallier l'association Choisir, qui appelle à voter Mitterrand, bientôt suivie par Psychanalyse et politique, le Mouvement français pour le planning familial, le CODIF à Marseille, la Ligue du droit des femmes. Mais de toutes ces féministes, seule Gisèle Halimi sera une candidate socialiste, élue députée aux élections législatives de 1981.

Gisèle Halimi consacre alors son mandat à l'avancement de son programme pour les femmes, mais ne s'inscrit pas comme députée socialiste. Pour ces deux raisons, son parcours politique sera entaché de nombreux échecs. Le premier concerne la féminisation des conseils

¹⁰⁴⁴ Choisir se consacre depuis 1974, à « l'insertion des femmes à part entière dans la vie économique, politique et culturelle, - à la destruction des clichés traditionnels et à l'affirmation de la véritable identité de la femme ».

¹⁰⁴⁵ CHOISIR, 1978, *op. cit.*, p. 56.

¹⁰⁴⁶ *Le temps des femmes*, mars 1978, *op. cit.*, p. 16.

¹⁰⁴⁷ Cf. Gisèle HALIMI. *Une embellie perdue*. Paris, Gallimard, 1995, p. 178.

¹⁰⁴⁸ CHOISIR. *Quel président pour les femmes ? Réponses de François Mitterrand*. Paris, Gallimard, 1981, pp. 84 à 87.

¹⁰⁴⁹ « Quel président pour les femmes ? » *Choisir*, n°53, « Supplément spécial », avril 1981, p. 5.

¹⁰⁵⁰ CHOISIR, 1981, *op. cit.*, p. 96. Mitterrand considère que cette amélioration doit relever d'un parachutage, les militants de la base n'étant pas très enclins à désigner des femmes.

municipaux. Le Conseil des ministres socialistes ne juge pas opportun d'introduire un quota dans la loi de décentralisation (loi Defferre). Gisèle Halimi se charge alors de présenter, en 1982, une proposition de loi, qui instaure un quota de 25% maximum d'élus d'un même sexe pour les listes électorales. Malgré les réticences du chef de l'État¹⁰⁵¹, la proposition est votée par le Parlement. Cependant, par un tour de passe-passe, le Conseil constitutionnel, qui ne peut normalement s'autosaisir, en invoquant son pouvoir d'examiner une loi dans son ensemble, émet un avis défavorable, au motif qu'un quota de 25% est contraire au principe d'égalité. Un mot fait sursauter les féministes « culturalistes », de gauche, et fera l'objet de la construction d'un argumentaire par la suite : la désignation des femmes comme une « catégorie », le Conseil jugeant que l'amendement concernant les « sexes » (qui ne nomme pas hommes ou femmes) « divise par catégories les électeurs et éligibles ». L'application de la notion de « catégorie sociale » pour désigner les femmes relève d'un registre libéral et les militantes socialistes martèleront ensuite, inlassablement, que les femmes ne constituent pas une catégorie mais... la moitié de l'humanité : « ni corporation, ni catégorie, les femmes, moitié de la population, englobent toutes les corporations et « catégories » de l'humanité »¹⁰⁵².

Finalement, ce ralliement de féministes à la gauche politique, en 1981, ne vaut pas, en échange, reconnaissance du féminisme, ni élimination du conflit entre « la féministe » et la « femme moderne ». Gisèle Halimi pâtit de « son » féminisme. En 1984, elle est « virée » du groupe PS de l'Assemblée et doit céder son siège de député. En 1986, elle tente de nouveau de constituer une liste à part pour les élections législatives. Aspirant à un grand rassemblement des mouvements de femmes, *Choisir* contacte près de 250 associations. Le projet se construit avec la Maison des femmes, la Ligue du droit des femmes, Ruptures, mais ces associations désertent peu à peu et *Choisir* renonce à présenter une liste de femmes pour les élections¹⁰⁵³. Gisèle Halimi ne pouvait sans doute pas rallier des féministes de la génération de mai 68 avec une attitude ambiguë à leur égard. En effet, elle parle du « féminisme moderne » comme de quelque chose extérieur à ses activités. Elle écrit par exemple que « la légitimité démocratique fut superbement ignorée et le féminisme ne se préoccupa guère de lutter pour une représentation plus juste et plus riche, de l'apport de l'autre moitié de la population »¹⁰⁵⁴ : curieux discours sur un « féminisme » au singulier dans lequel elle n'inclut pas les diverses activités et revendications de sa propre association ! Mais on retrouve ce phénomène de manière très fréquente en France. La féministe, c'est « l'autre » indéfinie, c'est la caricature d'un radicalisme qui interdit de reconstituer la mosaïque du

¹⁰⁵¹ HALIMI, 1995, *op. cit.*, p. 263.

¹⁰⁵² HALIMI, 1995, *op. cit.*, p. 266.

¹⁰⁵³ Monique PETIT. « Pourquoi nous ne présentons pas de listes féministes ». *Choisir*, n° 69, nov. 1985-mars 1986, pp. 1-2.

¹⁰⁵⁴ HALIMI, 1995, *op. cit.*, p. 257.

militantisme des femmes. Le régime libéral de représentation politique genrée tend à inscrire ce conflit identitaire au cœur même des pratiques et des représentations politiques de tous, du président de la République qui recrute des femmes « modernes » entièrement dépendantes du « fait du prince », aux féministes de la première génération du baby-boom, comme Gisèle Halimi, qui se propose pourtant de représenter les femmes.

III.2. Des femmes pour représenter le féminisme québécois

Au Québec, la réaction des femmes de l'espace électoral-partisan au nouveau régime commence également dans les années 1976-77. En 1976, le petit Comité de condition féminine montréalais, créé en 1974, obtient l'élection de la fondatrice du Comité, Louise Thiboutot, à l'exécutif du Parti québécois (PQ), un poste qui lui confère du pouvoir et qui fait écho à l'élection de quatre femmes députées péquistes à l'Assemblée. À ce poste, Louise Thiboutot crée le Comité national de la condition féminine, une structure entérinée en septembre 1977, après le départ des militantes qui rejoignent le Regroupement des femmes québécoises (RFQ). Dans ses objectifs ce comité aspire à la diffusion de l'information sur le programme du Parti en matière de condition féminine, à faire des suggestions au PQ à ce sujet et en relation avec les actions du gouvernement, et à sensibiliser les Québécoises sur l'indépendance¹⁰⁵⁵. Dès février 1978, malgré une forte résistance des instances du PQ, trois recommandations jugées prioritaires par le Comité sont adoptées par le Conseil national : les garderies, les cliniques de planification familiale et le congé maternité. Ce programme est plutôt institutionnaliste, comme en atteste le « cahier de recommandations », élaboré en concertation avec les militantes des divers comités régionaux un an en vue du Congrès national de 1979, recommandations adoptées et au sujet duquel les militantes reconnaissent s'être inspirées du rapport gouvernemental *Égalité et indépendance*¹⁰⁵⁶.

Nous avons vu que des féministes radicales du PQ quittent le Parti pour s'engager dans une lutte autonome. De même, juste après le référendum de 1980, des militantes du Comité d'action des femmes du Parti québécois démissionnent, refusant elles aussi l'idée, selon laquelle l'indépendance du Québec pourrait être un préalable à l'indépendance des Québécoises. Réalisant que l'absence de femmes dans les instances dirigeantes limite leur action, les responsables du Comité le renomment Comité d'action politique des femmes, et lui donnent pour mandat premier d'assurer une meilleure représentation des femmes au sein du PQ¹⁰⁵⁷. Elles cherchent ainsi une voie collective à la stratégie jusqu'à lors individualiste d'intégration des femmes en

¹⁰⁵⁵ PARTI QUÉBÉCOIS. *Conseil national de Sherbrooke, 24-25 septembre 1977*. Montréal, Parti québécois, 1977.

¹⁰⁵⁶ Cf. *Bilan de l'action politique du Comité national de la condition féminine du Parti québécois*. Montréal, Parti québécois, octobre 1977 à mai 1979, p. 5.

¹⁰⁵⁷ PRAUD, 1997, *op. cit.*, p. 141.

politique¹⁰⁵⁸, en se fondant sur la nécessité de diffuser le féminisme dans la société québécoise – un féminisme fondé sur une identité féminine émancipée par le travail et la libre maternité, et sur la recherche plusieurs représentantes féminines en politique, pour convaincre les hommes politiques de l'intérêt du programme féministe. Leur objectif est également motivé par les manifestations des Yvettes, attestant de la force politique des militantes du Parti libéral, des événements qui renforcent pour les femmes du PQ le lien entre indépendantisme et féminisme culturaliste et institutionnaliste.

Le nouveau Comité demeure une structure interne de représentation politique des questions de genre. Dès le départ, elles tissent des liens avec les autres groupes féministes, comme le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF), la Coordination nationale pour l'avortement, ralliant ainsi ces groupes au PQ. La stratégie avancée est celle de l'encouragement des femmes à se porter candidates, par le biais de formations, de l'implication des militantes du Parti dans les associations féminines et féministes¹⁰⁵⁹, de manière à ce que les militantes elles-mêmes servent de relais à la cause des femmes. Il s'agit également d'aller chercher des femmes, de les convaincre de s'impliquer politiquement et de «développer la solidarité féminine»¹⁰⁶⁰. Ce travail se fait de manière décentralisée et démocratique, avec l'implication des femmes péquistes dans la vie associative, afin de faire remonter les demandes des femmes et des groupes, à travers 17 responsables régionales qui recueillent les procès-verbaux des représentantes de chaque circonscription sur « les besoins de sa propre région », à partir de quoi le Comité remet un rapport au bureau national¹⁰⁶¹. Par ailleurs, le Comité travaille à cette représentation à la fois comme tous les autres groupes de pression, en déposant des mémoires aux diverses commissions parlementaires, et également par les liens tissés avec le gouvernement péquiste au pouvoir, à travers les contacts réguliers avec la ministre responsable de la Condition féminine.

Sur le plan de la représentation des intérêts, avec l'affaire des Yvettes, qui oppose aux militantes péquistes la version libérale de l'émancipation féminine, l'idéal de modernisation des femmes doit être réaffirmé en termes de réformes et d'agenda politique. Pour la convention de 1987, le Comité rencontre des représentantes des organisations féministes au sujet des violences,

¹⁰⁵⁸ Selon Évelyne Tardy, le choix du PQ de ne pas donner la priorité à la cause des femmes en 1981 serait à l'origine de cette réorientation vers une stratégie de féminisation. Évelyne TARDY. *Égalité hommes-femmes ? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*. Montréal, Hurtubise HMH, 2003, pp. 46-47.

¹⁰⁵⁹ PRAUD, 1997, *op. cit.*, p. 153.

¹⁰⁶⁰ Citation de Diane BOURGEOIS, députée fédérale de Terrebonne-Blainville, porte parole du Bloc québécois en matière de condition féminine, ancienne présidente du Comité d'action politique des femmes du PQ, rencontrée dans sa circonscription. Entretien avec Diane BOURGEOIS, Bois des Filions, le 26 juin 2001.

¹⁰⁶¹ La description de ce mode de fonctionnement a été recueillie lors d'un entretien téléphonique avec Marie GALARNEAU, présidente du Comité national d'action politique des femmes du Parti québécois, Montréal, le 18 juillet 2001.

de l'équité salariale, etc. et parvient à faire inscrire ces propositions dans le programme du Parti, au nouveau chapitre sur les femmes¹⁰⁶². Le Comité de condition féminine du PQ ne cesse de travailler à l'inscription des questions féminines à l'agenda politique, ainsi qu'en témoigne une ancienne députée péquiste :

Alors la bataille, il fallait qu'on la fasse même à l'intérieur du Parti, avant l'élection, car il faut l'inscrire dans la plate-forme électorale. Et on a fait des débats sur le plancher de nos conseils nationaux... vraiment ça s'est discuté là au micro, pour, contre ! Il fallait faire venir des statistiques de pauvreté solides pour que ça passe (...) Médiation familiale, pensions alimentaires, barème de fixation, équité salariale, la violence aussi, ce qui regarde la violence conjugale (...) c'était piloté par le Comité d'action politique des femmes mais c'était apporté par des femmes candidates aussi, des femmes comme nous. (Entretien anonyme n°3, Montréal, le 9 mai 2002)

Ce travail repose aussi sur des personnalités, comme la future députée Lise Leduc, féministe convaincue, qui réalise la jonction entre le mouvement des femmes et le PQ, en étant à la fois présidente du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et présidente du Comité d'action politique des femmes du PQ. Ainsi, à la fin des années 80, le Comité représente à la fois un relais du mouvement des femmes au sein du PQ et un lieu de politisation et de motivation des membres féminines du Parti.

De son côté, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), autre parti de gauche traversé par le féminisme, obtient 18 sièges aux élections de 1974, dont trois femmes conseillères, une première à la ville de Montréal. Cependant, suite à la défaite de 1978, les militantes voient poindre une certaine résistance des hommes à leurs candidatures, en particuliers des élus. Elles choisissent alors de créer un comité de soutien aux femmes du parti pour assurer « un programme qui intègre leurs préoccupations et une présence effective »¹⁰⁶³. Ce comité fait alors passer une résolution qui fixe au RCM l'objectif de 50% de candidatures féminines. Il identifie des femmes susceptibles d'être candidates et leur propose accompagnement et soutien. Le but des militantes du RCM, par cette pratique, demeure de garantir le plus possible l'intégration des intérêts collectifs des femmes dans les préoccupations du parti¹⁰⁶⁴.

Cette conception de l'implication politique des femmes ne relève donc pas entièrement du modèle libéral d'inclusion, qui se désintéresse de la représentation politique des questions liées au genre. Toutefois, cette stratégie fait fi des analyses des chercheuses canadiennes, qui mettent en

¹⁰⁶² PRAUD, 1997, *op. cit.*, pp. 153-154.

¹⁰⁶³ Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001 (première présidente du RCM, en 1974).

¹⁰⁶⁴ Cf. Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001 : « Et le choix que je partage beaucoup a été de dire : on va soutenir la place des femmes dans ce parti. Parce qu'ainsi on maintient ce qui est un acquis, à savoir un programme qui intègre leurs préoccupations, et une présence effective. »

évidence les obstacles systémiques rencontrés par les femmes : le coût élevé du financement des campagnes, le favoritisme dans les parachutages sur des comtés gagnants, le système de renouvellement des mandats, un recrutement politique fonctionnant sur le mode du « Old Boys Club »¹⁰⁶⁵. Les comités des femmes du PQ ou du RCM ne se transforment pas en fondations financières et logistiques pour les candidates, contrairement à ce qui se passe dans les partis fédéraux et ils ne demandent pas la parité statutaire¹⁰⁶⁶.

Le rejet par les Québécoises d'une stratégie d'action positive, au profit d'une stratégie beaucoup plus incitative, peut tout d'abord se comprendre par la dimension différentialiste de la conception du lien social dans le registre culturaliste. Si la présence des femmes doit être conséquente, les femmes doivent surtout fonctionner dans les espaces de pouvoir selon leur identité propre. Comme en témoigne une femme politique qui est passée par ces formations, il s'agit d'offrir aux femmes qui veulent se lancer des modèles féminins et de leur donner les moyens d'être elles-mêmes en politique :

Je me souviens d'un manifeste qui venait des femmes libérales du Canada, où on disait aux femmes comment s'habiller, comment se coiffer, quel type de cache cernes s'acheter. Nous, ce n'était pas ça du tout. Parce qu'on considère que ça, c'est jouer le jeu des hommes. (...) Les femmes sont capables, elles sont beaucoup plus méticuleuses dans les dossiers, elles voient les dossiers bien moins globalement et vont au fond des choses. Et c'est ça qu'on voulait faire passer comme message. (Entrevue avec Diane BOURGEOIS, Bois-des-Filions, le 26 juin 2001)

Par ailleurs, cette stratégie repose sur l'enclin particulier des hommes politiques québécois à accepter les réformes demandées par les femmes. Par exemple, en 1986, les femmes du Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal (R.C.M.) constatent qu'elles ne représentent toujours pas 50% des candidats, et qu'il y a pas assez de femmes au « comité du programme » et au « comité de stratégie ». Or, dès qu'elles s'en plaignent à l'exécutif du parti, le futur maire de Montréal, Jean Doré, nomme des femmes sur les comités, renforçant l'idée qu'il ne s'agit que d'une force de reproduction des inégalités, indépendante de toute intention. De ce fait, avec l'arrivée au pouvoir du RCM, en 1986, la ville de Montréal compte désormais près de 30%

¹⁰⁶⁵ Cf. principalement Janine BRODIE. *Women and Politics in Canada*. Toronto, McGraw-hill Ryerson, 1985 ; Sylvia BASHEVKIN. *Toeing the Lines : Women in Party Politics in English Canada*. Toronto, Oxford University Press, 1993, [1ère éd. 1985] ; Jane ARSCOTT et Linda TRIMBLE. *In the Presence of Women, Representation in Canadian Governments*. Toronto, Harcourt Brace & Company, 1997 ; Kathy MEGYERY, dir. *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable*. Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, vol.6. Toronto et Oxford, Dundurn Press, Montréal, Wilson & Lafleur, 1991.

¹⁰⁶⁶ Cf. TARDY, 2003, *op. cit.*, p. 58 : Au PQ, en 2000 il n'y a pas de mesure pour assurer la parité mais juste une disposition qui stipule qu'il faut tendre vers une représentation équilibrée.

de femmes conseillères municipales, une hausse entièrement due à ce parti¹⁰⁶⁷. De surcroît, une fois élu, le maire Jean Doré, accorde aux quinze conseillères des fonctions importantes. Il assure la parité au Comité exécutif de la ville, nomme deux représentantes à l'exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, et désigne des femmes aux postes de présidentes et vice-présidentes de commissions¹⁰⁶⁸. En 1990, il nomme Léa Cousineau, présidente du Comité exécutif de la ville de Montréal, une fonction qui confère un pouvoir comparable au sien. Par ailleurs, dans une entrevue réalisée en 1982, par le magazine *La vie en rose*, Jean Doré produit une analyse féministe qui, aux dires de la journaliste, dépasse les intentions décrites dans le chapitre du programme du parti consacré à l'égalité entre les hommes et les femmes¹⁰⁶⁹. Ce féminisme se confirme, par exemple, en mars 1989, suite au rapport du collectif féministe « Femmes et ville », le conseil exécutif de Montréal pose les jalons d'une politique d'aménagement urbain qui fait de la sécurité des femmes une priorité, traitée d'un point de vue féministe¹⁰⁷⁰.

Léa Cousineau explique cette ouverture des hommes politiques par ce qui serait une culture de la « correction politique », qui voudrait que les hommes québécois ne s'opposent pas ouvertement aux femmes et n'osent pas remettre en cause les structures organisationnelles qui les concernent¹⁰⁷¹. À notre avis, plus que « culturelle », cette attitude participe surtout de ce que Diane Lamoureux appelle le discours de l'affirmation nationale, qui vient remplacer, dans les années 80, celui de l'oppression nationale, dominant avant la prise de pouvoir par le Parti québécois : l'affirmation, c'est l'auto-gouvernement, l'accès à l'âge adulte, avec ses responsabilités et son idéal de performance¹⁰⁷². C'est cette métaphore de la « femme battue », « omniprésente dans le débat politique québécois », décrivant l'oppression que connaissent les Québécois, qui légitime les revendications féministes. Selon nous, la métaphore de l'affirmation nationale permet alors de se représenter la manière dont les femmes doivent parvenir à se libérer, et donne une légitimité à une stratégie d'affirmation identitaire « distincte ». On laisse les femmes se gouverner

¹⁰⁶⁷ Cf. Chantal MAILLÉ. « La ville : un lieu d'engagement politique privilégié pour les femmes : le cas de Montréal ». Dans Évelyne TARDY, Francine DESCARRIES, Lorraine ARCHAMBAULT, Lyne KURTZMAN et Lucie PICHÉ, dir. *Les bâtisseuses de la Cité*. Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Les cahiers scientifiques, n°79, 1993, p. 383.

¹⁰⁶⁸ Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001.

¹⁰⁶⁹ Cet interview porte sur trois thèmes, la pornographie, la violence et l'emploi dans la fonction publique et sur les solutions que la mairie peut apporter à ces problèmes. Françoise GUÉNETTE. « Mon maire, mon miroir... ». *La vie en rose*, n°8, nov-déc. 1982, pp. 15-16.

¹⁰⁷⁰ Cf. Léa COUSINEAU. « La sécurité des femmes dans la ville ». Dans TARDY et alii., 1993, *op. cit.*, pp. 401-407. Des exemples de cette politique concernent l'éclairage public et les transports en commun (par exemple les autobus après 21h, à la demande des usagères, peuvent les déposer en dehors des arrêts).

¹⁰⁷¹ Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001 : « Mais c'est vrai que le fait que ce soit une plus petite société, des fois je dis que notre côté un peu « politically correct » nous a beaucoup servi, à un moment donné il y a des acquis dans nos structures politiques ou dans notre organisation de société qui deviennent intouchables (...) Malgré tout, les partis politiques, bon an mal an, ont adhéré aux grands principes de l'égalité entre les hommes et les femmes. Profondément. »

¹⁰⁷² Diane LAMOUREUX. *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2001, pp. 123 et suivantes.

toutes seules, une certaine liberté leur est donnée, même dans les milieux libéraux, où par exemple le Premier ministre Bourassa soutient les projets les plus avant-gardistes portés par les femmes de son gouvernement¹⁰⁷³.

En outre, ces stratégies développées dans l'espace électoral-partisan, pour que les femmes représentent « les intérêts des femmes », bénéficient de toute une dynamique de soutien dans les espaces universitaire et associatif de représentation politique. Des chercheuses féministes interviennent en fournissant des chiffres et des arguments, en écrivant au fur et à mesure l'histoire de cette féminisation, en tissant des liens individuels avec les femmes politiques et en les interpellant sur leurs intentions de représenter les intérêts des femmes dans leur domaine d'intervention politique. Par exemple Évelyne Tardy, en 1980, effectue une recherche sur les mairesses du Québec, publiée en 1982 sous le titre *La politique un monde d'hommes? Étude sur les mairesses au Québec*¹⁰⁷⁴. Selon Nicole Boily, cet ouvrage aurait eu un effet d'entraînement pour les femmes du milieu politique. Cette recherche inaugure une longue série d'enquêtes sociologiques sur les différences hommes-femmes dans le champ politique, auprès des militants et militantes de partis, les conseillers et conseillères municipales, etc.¹⁰⁷⁵. En entrevue, Évelyne Tardy confirme qu'elle construit ses recherches en partenariat multiple avec des acteurs du champ politique et de l'État (toujours le Conseil du statut de la femme), des actrices du terrain social, en particulier l'AFÉAS, et des représentantes des institutions concernées¹⁰⁷⁶. Autour de cette professeure de l'UQAM, plusieurs étudiantes en doctorat observent également ces phénomènes de

¹⁰⁷³ Cf. entretien avec Violette TRÉPANIÉ, Montréal, le 27 juin 2001. Ancienne ministre Libérale responsable de la condition féminine, elle souligne le soutien remarquable du Premier ministre Bourassa à son projet de loi sur le divorce, qui instaure à la faveur des femmes un système assurant la séparation des biens pendant le mariage et garantit la communauté des acquêts au moment du divorce.

¹⁰⁷⁴ Évelyne TARDY, Anne-Marie GINGRAS, Ginette LEGAULT et Lyne MARCOUX. *La politique : un monde d'hommes? Une étude sur les mairesses au Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 1982.

¹⁰⁷⁵ Ginette LEGAULT, Guy DESROSIERS et Évelyne TARDY. *Militer dans un parti provincial : les différences entre les femmes et les hommes au PLQ et au PQ*. Montréal, Centre de recherche féministe, 1988 ; Anne-Marie GINGRAS, Chantal MAILLÉ et Évelyne TARDY. *Sexes et militantisme*. Montréal, Les éditions de Cidihca, 1989 ; Évelyne TARDY. « Regards critiques de militantes sur des organisations syndicales et politiques ». Dans Irène LÉPINE et Carole SIMARD, dir. *Prendre sa place ! Les femmes dans l'univers organisationnel*. Ottawa, éditions Agence d'ARC inc., 1991, pp. 293-340 ; Évelyne TARDY, Ginette LEGAULT, Manon TREMBLAY, Guy BÉDARD et Odette TRÉPANIÉ. *Qui sont les mairesses et les maires du Québec ? Les différences de genre dans les caractéristiques socio-économiques, les cheminements politiques et les modes de gestion*. Montréal, Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal, 1996 ; Évelyne TARDY, Manon TREMBLAY et Ginette LEGAULT. *Maires et mairesses: les femmes et la politique municipale*. Montréal, Liber, 1997 ; Évelyne TARDY. *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 2002 ; TARDY, 2003, *op. cit.* Plusieurs de ces enquêtes posent la question aux militants et militantes de leur accès aux postes de pouvoir et de leur satisfaction à cet égard. Ces enquêtes montrent un fort rejet par les femmes du milieu politique des mesures de discrimination positive, par peur du manque de légitimité qui en découlerait, et également une prise de conscience progressive des obstacles systémiques par les femmes détenant des postes de pouvoir que par les autres.

¹⁰⁷⁶ « Tu vois toutes nos recherches qu'on a faites aussi, moi j'ai toujours associé le Conseil du statut de la femme et l'AFÉAS à mes recherches. Alors j'ai toujours eu une représentante du Conseil du statut de la femme et une représentante de l'AFÉAS, plus des représentantes des partis. Quand c'était les conseils municipaux, c'était des associations syndicales municipales et on travaillait ensemble à l'élaboration du questionnaire, de la grille d'entretien». (Entretien avec Évelyne TARDY, Corenc, le 18 février 2003)

féminisation¹⁰⁷⁷ et prolongent la réflexion des féministes sur la représentation des intérêts des femmes. Par exemple, lors d'un colloque organisé par le Conseil du statut de la femme, à Sherbrooke le 22 mai 1991, Chantal Maillé propose au mouvement des femmes d'« accroître le nombre de féministes en politique » pour « en arriver à une plus grande efficacité des groupes féministes » et « amorcer une réforme des institutions politiques pour les harmoniser avec les exigences d'un projet politique féministe »¹⁰⁷⁸.

Pendant les années 1980, les deux groupes de femmes les plus puissants, l'AFÉAS et la FFQ, s'engagent également dans des démarches proactives sur la question « femmes et politique » en visant une meilleure implication de leurs membres dans l'espace électoral et partisan. Selon un sondage effectué par l'AFÉAS en 1980 auprès de ses membres, l'engagement politique est le sujet d'étude qui les intéresse le moins, tandis que pour les dirigeantes de l'association, la politique constitue le but direct de leur travail¹⁰⁷⁹. De 1978 à 1980, l'AFÉAS organise une campagne sur l'engagement politique, avec pour objectif qu'au moins une membre par Cercle soit élue à un poste décisionnel. À l'issue de cette campagne, la direction déplore que « les chiffres nous disent qu'elles sont surtout dans les postes les plus discrets et où il n'y a pratiquement pas de campagne à mener pour être élu »¹⁰⁸⁰. L'AFÉAS dénombre tout de même 600 femmes dans des postes administratifs et 350 dans des postes politiques (dont 250 marguilliers¹⁰⁸¹). À partir de 1985, l'AFÉAS se lance dans un projet intitulé « Femmes et pouvoir politique », sous l'égide de Michelle Houle-Ouellet, avec une vision liée à la représentation des intérêts. Aux élections provinciales, l'association diffuse à ses membres un dossier « spécial élections » que l'on retrouve ensuite pour toutes les élections suivantes. Six questions-type à poser aux candidats sont proposées et portent toutes sur les problèmes d'actualité pour les femmes et les familles¹⁰⁸². Ensuite, l'association publie deux brochures, *Le pouvoir politique...une réalité quotidienne*, en avril

¹⁰⁷⁷ Chantal Maillé, qui fait sa thèse sur les femmes politiques québécoises dans les années 80, actuellement professeure à Concordia ; Ginette Legault, qui fait sa thèse sur les programmes d'accès à l'égalité, en étroite collaboration avec les milieux syndicaux et associatif, comme la FFQ, actuellement professeure au Département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM ; Anne-Marie Gingras qui à un moment donné devient l'attachée politique de la sénatrice Lucie Pépin, et qui est maintenant professeure à l'Université Laval, ou encore, Manon Tremblay, proche collaboratrice d'Évelyne Tardy, est aujourd'hui professeure à Ottawa, où elle a créé, en 2000, le *Centre de recherche sur femmes et politique*.

¹⁰⁷⁸ Chantal MAILLÉ. « La problématique de la représentation politique des femmes : où en sommes-nous ? » Dans CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Colloque « L'égalité, les moyens pour y arriver »*. Québec, Les publications du Québec, 1991, p. 58.

¹⁰⁷⁹ Cf. Marcelle PIQUETTE-RÉGIMBALD. « La politique et les ménagères au Québec : l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de 1972 à 1980 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1982.

¹⁰⁸⁰ Ginette VOYER GAGNON. « La moitié du monde est une femme ». (Éditorial du journal interne de l'AFÉAS) *Femmes d'ici*, avril 1981, p. 3.

¹⁰⁸¹ La fabrique d'une paroisse compte six marguilliers, élus pour trois ans par l'assemblée des paroissiens. Ils participent à son administration. Cf. « Loi sur les fabriques ». Site de l'Institut canadien d'information juridique, Québec, lois et règlements du Québec, [En ligne]. <http://www.canlii.org/qc/loi/lcqc/20030131/lr.q.f-1/tout.html> (Page consultée le 1^{er} septembre 2005).

¹⁰⁸² AFÉAS. *Dossier d'octobre 1985 "spécial élection"*. Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, 1985.

1986, qui suggère que les femmes s'engagent dans l'action politique pour faire une place aux revendications des femmes, et *Comment prendre sa place en politique*, qui paraît lors d'une vaste rencontre entre 170 participantes d'horizons divers avec des femmes politiques appelée *Carrefour d'exploration « L'accès des femmes au pouvoir politique »*, à Montréal, les 31 octobre et 1^{er} novembre 1986¹⁰⁸³. Cette deuxième brochure est entièrement technique¹⁰⁸⁴ mais les intervenantes, lors du Carrefour, mettent l'accent sur les différences hommes-femmes et sur leur rôle particulier dans l'avancement des dossiers de condition féminine. Il s'agit par exemple de la différence au moment de l'engagement, entre des objectifs généraux que se fixent les femmes et le simple désir de pouvoir qui caractérise l'engagement des hommes ; de la nécessité pour les femmes politiques de se constituer un réseau de soutien, si possible féminin, qui soit à l'écoute et qui renvoie les besoins des femmes ; il s'agit aussi de la question de la conciliation de la vie politique avec la vie familiale, de la transgression identitaire et la difficulté de « rester femme » en politique. En outre, un atelier entier est réservé au problème de la conciliation entre la « lutte pour l'amélioration de la condition féminine » et la ligne de parti. Lors de son allocution de clôture, Léa Cousineau souligne en ces termes le caractère novateur de ce Carrefour :

Nous sommes maintenant au seuil de nouveaux cheminements collectifs en regard de la place des femmes en politique et à leurs rapports avec les autres femmes et groupes de femmes (...) Nous sommes convaincues qu'il faut des femmes en politique ; mais il faudra aussi des féministes en politique à qui on confiera aussi des tâches et des responsabilités.¹⁰⁸⁵

À la même époque, des membres de la FFQ suivent une formation à l'action politique qui conduit les militantes à consacrer leur Congrès de mai 1987 au thème, « Femmes et pouvoirs politiques : une greffe impossible ? ». Le premier texte présentant ce thème aux militantes rappelle le lien entre représentation électorale et représentation du féminisme :

Pour une membre de la FFQ les deux types d'actions, action politique individuelle et action politique collective sont étroitement liées. (...) Si effectivement les membres qui arrivent à percer dans des lieux de pouvoir n'oublient pas qu'elles sont des femmes de la FFQ, elles vont continuer à faire avancer, dans ces lieux, les dossiers qui

¹⁰⁸³ Sur les 170 participantes, un quart sont des femmes au foyer, deux tiers sont impliquées dans des associations diverses, plus de 40% dans des partis politiques, un tiers dans les écoles et commissions scolaires, un cinquième dans des municipalités. Des femmes politiques connues comme Monique Bégin, Pauline Marois, Lucie Pépin, Francine Lalonde, Louise Harel, Solange Chaput-Rolland, ou Léa Cousineau sont venues partager leur expérience. Cf. AFÉAS. *Les actes du Carrefour: L'accès des femmes au pouvoir politique*. Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, juin 1987.

¹⁰⁸⁴ Elle énumère les démarches à entreprendre aux différents paliers et aborde la question du financement.

¹⁰⁸⁵ AFÉAS, juin 1987, *op. cit.*, discours de clôture.

touchent aux conditions de vie des femmes dans la perspective féministe développée par la FFQ.¹⁰⁸⁶

Au cours du colloque est présentée la simulation humoristique d'un conseil municipal paritaire, présidé par une mairesse, qui procure quelques exemples de dossiers municipaux concernant la condition féminine et la manière dont ils seraient traités, si les femmes étaient en politique. Suite à cet événement, le ministère des Affaires municipales finance la réalisation d'une vidéo de cette simulation théâtrale, *Le Conseil de Roseville*¹⁰⁸⁷. En conclusion du colloque, la déclaration de principe de la FFQ stipule : « Il faut plus de femmes en politique mais pas n'importe lesquelles. La FFQ doit encourager celles qui minimalement adhèrent à ses objectifs »¹⁰⁸⁸. L'universitaire Évelyne Tardy qui est aussi membre du Conseil d'administration de la FFQ, se trouve derrière cette déclaration. En 1988, la Fédération publie, à l'occasion du 8 mars, une étude, *Les femmes et la politique : une relation très tumultueuse*, réalisée par l'une des étudiantes de la politologue, qui identifie plusieurs obstacles, dont la crise de confiance de la population envers les politiciens, comme facteur de difficulté pour les féministes de motiver leurs troupes¹⁰⁸⁹. La même année, la Fédération diffuse, auprès des groupes de femmes qui voudraient organiser des séances de formation à la vie politique, un matériel didactique en deux volets (une version pour les animatrices et une version pour les participantes) intitulé *Le pouvoir municipal : un outil à notre portée*¹⁰⁹⁰, s'articulant autour de la vidéo *Le Conseil de Roseville*, qui projette, en trois rencontres, d'apprendre aux femmes à apprivoiser les différentes procédures de ce palier politique et qui vise à démystifier le pouvoir. Pour résumer, la stratégie québécoise, en partie impulsée par des universitaires spécialisées sur ces questions, devient dans les années 80 : « des femmes en politique, oui, mais des féministes ! »

Selon Michelle Houle-Ouellet, le matériel de la FFQ est largement diffusé dans les cercles de l'AFÉAS, qui met sur pied un comité « Implication politique » qui organise des Carrefours régionaux¹⁰⁹¹ et à partir de mai 1987, des activités sous forme de sketches, d'exposés et de groupes de parole¹⁰⁹². À Rimouski, des membres de l'AFÉAS créent le Club politique féminin du Bas-Saint-Laurent, qui devient autonome en 1990, en raison des contraintes liées à l'organisation

¹⁰⁸⁶ *La petite presse*, « spécial congrès 87 ». Montréal, Fédération des femmes du Québec, avril 1987, p. 3.

¹⁰⁸⁷ Denyse ROCHON (réalisation). *Le Conseil de Roseville*. VHS Couleur, 27:30. Montréal, Fédération des femmes du Québec, 1988. (Denyse Rochon est présidente de la FFQ à cette époque).

¹⁰⁸⁸ *La Petite Presse*, vol.6, n°1, sept. 1987, p. 4.

¹⁰⁸⁹ Anne-marie GINGRAS. *Les femmes et la politique : une relation tumultueuse*. Montréal, Fédération des femmes du Québec, mars 1988, pp. 47-48.

¹⁰⁹⁰ Line GOYETTE, dir. *Le pouvoir municipal : un outil à notre portée*. Montréal, Fédération des femmes du Québec/Les presses solidaires, 1988.

¹⁰⁹¹ Cf. *Femmes d'ici*, mars 1989, p. 7.

¹⁰⁹² AFÉAS. *Les femmes et le pouvoir politique*. Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, mai 1987.

interne de l'AFÉAS¹⁰⁹³. L'expérience se renouvelle dans d'autres régions, jusqu'à ce que l'association nationale formalise le projet des clubs politiques, en 1992. Il s'agit alors d'AFÉAS locales, qui prennent un caractère spécifique et qui remplissent deux objectifs, « le développement d'une expertise sur les questions politiques » et la constitution en « réseau de support favorisant les échanges entre femmes impliquées et/ou intéressées par la politique »¹⁰⁹⁴.

Michelle Houle-Ouellet, responsable de ce dossier au niveau provincial, estime que ces clubs présentent trois inconvénients : l'aspect non partisan, qui limite la constitution d'une équipe de campagne pour les candidates, la dépendance financière envers l'État, qui accorde plutôt ses subventions aux projets novateurs et la résistance des hommes politiques, tant dans les partis que dans les équipes municipales, qui atteignent généralement un seuil de tolérance à la présence féminine une fois qu'elles constituent 20%¹⁰⁹⁵. Comme en témoigne Nicole Thieverge, en 1994, des femmes du Club politique de Rimouski sont confrontées au problème de l'investissement par le Parti québécois pour l'élection provinciale ; le club décide de les aider à développer leurs arguments, mais s'interroge sur l'attitude des hommes à l'intérieur des partis et sur les moyens d'être solidaires¹⁰⁹⁶. Ces clubs disparaissent, sauf celui de Baie Comeau sur la Côte Nord, encore actif aujourd'hui.

Ces mobilisations semblent avoir quelques résultats politiques. En 1981, le nombre de députées passe de 3 à 8, soit 6,5% des représentants. Dans les années 80, la féminisation est constante et en 1994, à l'Assemblée nationale du Québec, les femmes représentent 18,4%, un chiffre atteint dès l'élection de 1989. Aux élections fédérales, la part des femmes parmi les députés provenant du Québec fluctue, passant de 18,7% en 1984, lors du raz de marée du Parti conservateur, à 13,3% aux élections de 1994. Au niveau municipal, en 1994, les mairesses représentent 9% et les conseillères 19%. Dans les cabinets ministériels, la part des femmes dans les Conseils des ministres passe à 20%. Malgré quelques fluctuations, le mouvement de féminisation des assemblées élues suit une progression globalement ascendante, mais limitée. Mais sur le plan du contenu, cette féminisation est assez qualitative. Tout d'abord, des femmes politiques peuvent se dire « féministes », comme le montre l'élection répétée, depuis 1984, de Pauline Marois, et de Louise Harel, pour qui, afficher un certain féminisme, n'a pas constitué un

¹⁰⁹³ Cf. l'article très complet à ce sujet de Nicole THIVIERGE. « Femmes, politique et région : la présence du Club politique féminin du Bas-Saint-Laurent ». Dans Évelyne TARDY, dir. *Femmes et pouvoir*. Cahiers du réseau de recherches féministes n°2, Université du Québec à Montréal, 1995, pp. 119-133.

¹⁰⁹⁴ AFÉAS. *Le fonctionnement des clubs politiques*. Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, 29 avril 1992.

¹⁰⁹⁵ Entretien avec Michèle HOULE-OUELLET, Saint-Anne-des-Lacs, le 10 juillet 2001.

¹⁰⁹⁶ THIVIERGE, 1995, *op. cit.*, p. 132.

frein à la carrière politique¹⁰⁹⁷. Selon une enquête menée par Manon Tremblay et Réjean Pelletier, 77,5% des élues québécoises estiment qu'elles portent la responsabilité de représenter les femmes, par conscience d'appartenir à un même groupe social opprimé, ou par nécessité, étant donné le faible nombre de femmes députées¹⁰⁹⁸.

Bien entendu, ces stratégies sont celles de militantes progressistes. La conception libérale de la féminisation des institutions, sans autre but que la promotion des femmes dans les univers masculins auxquels elles doivent s'adapter, perdure au Québec, en particulier au PLQ, mais aussi au Conseil du statut de la femme. Cela peut paraître curieux étant donné l'orientation culturaliste et institutionnaliste du Conseil, mais nous pouvons le comprendre de deux manières. Comme toujours, le CSF veut accompagner et alimenter par ses recherches les démarches des associations, des femmes des partis politiques et des fonctionnaires. En 1983, sous le gouvernement péquiste, un document intitulé *Femmes et pouvoir*¹⁰⁹⁹ soulève longuement la question du rapport des femmes au pouvoir, tel que la structure patriarcale de la société le définit et le façonne. Les thèmes de la récupération, de la marginalisation, du rejet du pouvoir et de la disponibilité des femmes, dominant sa conclusion, qui révèle une profonde ambivalence sur la nécessité d'investir l'espace politique. En 1988, après les colloques organisés par la FFQ et l'AFÉAS, le Conseil publie deux nouvelles recherches, une étude statistique intitulée *Les femmes sur le chemin du pouvoir*¹¹⁰⁰ et une recherche sur la participation politique, *L'accès des femmes au pouvoir politique : où en sont-elles ?*¹¹⁰¹ qui cette fois n'émettent plus un doute sur le soutien du CSF à cette stratégie :

Si, au cours des années 80, la progression des femmes dans les postes de pouvoir n'est pas encore très visible dans les « chiffres », nous croyons qu'il y a là, cependant, un mouvement de fond irréversible qu'il faudra suivre avec vigilance et accélérer au besoin. L'action des groupes de femmes doit être poursuivie et soutenue afin de forcer l'attention des responsables gouvernementaux et des dirigeants économiques et sociaux sur cette question. (...) C'est une question à suivre, une question de justice et d'égalité, autant que de pouvoir !¹¹⁰²

¹⁰⁹⁷ Pauline Marois est liée au féminisme par ses fonctions de ministre responsable de la Condition féminine, mais elle s'est vu reprocher son manque de féminisme par le Comité d'action des femmes du PQ en 1985, qui ne l'a pas soutenu dans la course à la chefferie. Louise Harel en revanche, est plus liée au féminisme de part ses activités militantes citoyennes à Montréal dans les années 70 et ses réalisations.

¹⁰⁹⁸ Manon TREMBLAY et Réjean PELLETIER. *Que font-elles en politique ?* Québec, Presses Universitaires de Laval, 1995, ch. 4, en particulier, pp. 138 et suivantes.

¹⁰⁹⁹ Sylvie PAQUEROT. *Femmes et pouvoir*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1983.

¹¹⁰⁰ Nicole PRÉVOST, dir. *Les femmes sur le chemin du pouvoir*. Québec, Conseil du statut de la femme, Les publications du Québec, 1988.

¹¹⁰¹ Lucie DESROCHERS, dir. *L'accès des femmes au pouvoir politique : où en sont-elles ?* Québec, Conseil du statut de la femme, 1988.

¹¹⁰² PRÉVOST, 1988, *op. cit.*, pp. 29-30.

Cependant, avec sa nouvelle présidente, Francine McKenzie, après 1985, le soutien du CSF aux mobilisations pour l'accès des Québécoises au politique doit se faire sur un mode libéral. Par exemple, la *Gazette des femmes* publie un numéro spécial intitulé « Participer au pouvoir » qui accompagne le choix du « pouvoir en soi(e) » comme thème du 8 mars 1988, dans lequel Francine McKenzie, appelle les femmes à « se mettre en situation de responsabilité », à « se livrer à l'exercice intérieur du « self-empowerment », s'auto-mandater » et à arrêter « de faire glou-glou avec l'analyse du patriarcat pour mieux bafouer le monde refusé »¹¹⁰³. Mais dans les années 1990, avec les deux documents suivants, la recherche statistique *Femmes et pouvoir, la révolution tranquille*¹¹⁰⁴ et l'avis du Conseil du statut de la femme, *Pour une réelle démocratie de représentation- avis sur l'accès des femmes dans les structures officielles du pouvoir*¹¹⁰⁵, le Conseil dénonce désormais ce problème dans les mêmes termes que le Conseil de l'Europe, mêlant un argument de justice, plutôt libéral, et un argument plus systémique :

La sous-représentation chronique des femmes soulève un véritable problème pour la démocratie de représentation et, à la limite, pose même la question de la légitimité d'un système politique dont les structures et les instruments semblent inaptes à représenter correctement la moitié de la population. »¹¹⁰⁶

Soutenant les conclusions de la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis (Commission Lortie) au niveau canadien, la recherche de Lucie Desrochers, *Femmes et démocratie de représentation : quelques réflexions*, continue de rejeter des mesures coercitives au profit de méthodes incitatives, mais estime pouvoir accélérer la féminisation par une majoration du remboursement des dépenses électorales du parti à hauteur de ses résultats en matière d'égalité hommes-femmes¹¹⁰⁷. Se distinguant désormais des groupes de femmes, qui réclament par exemple des sièges réservés dans certains Conseil régionaux de développement, une stratégie déconseillée par le CSF¹¹⁰⁸, ce texte recherche plutôt un consensus extra-provincial sur ce sujet qu'un consensus propre au régime institutionnalisé québécois, la question de la représentation du mouvement des femmes et des intérêts n'étant pas au cœur de cette réflexion, beaucoup plus axée sur la politique de présence, que sur la politique de représentation des idées et des intérêts.

¹¹⁰³ Francine C. MCKENZIE. « Le pouvoir en soi... et le pouvoir en soi... ». *La Gazette des femmes*, mars-avril 1988, p. 2.

¹¹⁰⁴ Lucie DESROCHERS. *Femmes et pouvoir, la révolution tranquille*. Québec, Conseil du statut de la femme, Les publications du Québec, 1993.

¹¹⁰⁵ Lucie DESROCHERS. *Pour une réelle démocratie de représentation- avis sur l'accès des femmes dans les structures officielles du pouvoir*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1994.

¹¹⁰⁶ DESROCHERS, 1994, *op. cit.*, p. 15.

¹¹⁰⁷ DESROCHERS, 1994, *op. cit.*, p. 63.

¹¹⁰⁸ Lucie DESROCHERS. *Femmes et démocratie de représentation : quelques réflexions*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1994.

Pour explication, cette version semi-libérale de la féminisation de l'espace électoral-partisan est aussi liée au rôle particulier des programmes d'accès à l'égalité. Conçus pour la féminisation de l'administration publique, l'idée de pouvoir les élargir au recrutement électoral a toujours été présente dans l'administration militante, notamment au ministère des Affaires municipales (MAM)¹¹⁰⁹. Ainsi, au début des années 90, la répondante en condition féminine de ce ministère parvient à faire accepter, dans le cadre des programmes d'accès à l'égalité, une définition des objectifs du ministère qui couvre la participation des femmes à la vie politique municipale. Pour ce volet, le MAM diffuse, en 1991, un dépliant d'information *Élues mairesses et conseillères : pour participer à la prise de décision* et forme un comité de travail « Femmes et politique municipale », composé de représentantes d'organismes de recherche universitaire (4), d'associations féministes variées (5) du Secrétariat à la condition féminine et des villes de Québec et Montréal¹¹¹⁰. Par des séances d'information en région, le ministère touche de nombreuses femmes. Et là, tandis que le dépliant, dans un esprit libéral, n'aborde que les aspects techniques de la participation à la prise de décision, les formations en revanche, offrent aux participantes l'occasion d'écouter des femmes politiques et d'y trouver un style, un modèle féminin¹¹¹¹. L'objectif de représenter le féminisme a donc pu demeurer présent, mais non dit, dans les arcanes de l'administration militante québécoise, soumise à un gouvernement libéral, mais qui maintient vivace son objectif de développement et de diffusion du féminisme québécois.

Conclusion :

Dans un registre révolutionnaire et autogestionnaire, il ne peut être question de représentation des intérêts et des identités des femmes par des partis organisés autour du clivage de classes et non de sexe. C'est donc la lutte autonome des mouvements, dans tous les espaces de représentation politique, qui constitue la stratégie la plus logique. En France, elle aurait pu être compatible avec le régime de représentation politique général qui autorise d'ors et déjà les syndicats à un travail de représentation des luttes des classes. Cependant, les partis politiques de gauche en décident autrement et aspirent à intégrer les contestataires, conduisant ainsi une bataille qui étouffe la construction d'un mouvement autonome par le dénigrement de leur parole politique, y compris en ce qui concerne les tentatives d'expression en leur sein. Au Québec en revanche, l'institutionnalisation des relations entre mouvement des femmes, État, syndicats et

¹¹⁰⁹ Information recueillie auprès de Sylvie PAQUEROT, membre de l'équipe de recherche du CSF dans les années 80. Montréal, septembre 2004.

¹¹¹⁰ Cf. MAM. *En toute équité, Plan d'action ministériel en matière de condition féminine dans le domaine municipal, 1992-1994*. Québec, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, 1992.

¹¹¹¹ Ainsi qu'en témoigne Diane bourgeois qui a participé à ces formations. Entretien avec Diane BOURGEOIS, Bois-des-Filions, le 26 juin 2001.

partis politiques participe de la logique de développement du régime, même si l'autonomie du discours est difficile à construire et à maintenir, dans un contexte où tous les acteurs qui s'emparent du sujet cherchent à parvenir à un consensus politique et social.

Par ailleurs, dans le registre révolutionnaire, l'analyse repose sur une question d'oppression, non pas d'inégalité, l'objectif étant la libération, non pas l'égalisation, le moyen, l'expression des femmes, non pas la représentation par des tiers. Ainsi, pour les mouvements des femmes, la présence des féministes dans l'espace électoral-partisan doit d'abord travailler à briser les représentations sociales de la réalité. En France, ce travail politique ne parvient ni à se réaliser dans les partis politiques, ni dans l'espace médiatique, où les journaux féministes sont condamnés à un tirage restreint. Au contraire, au Québec, les féministes sont laissées beaucoup plus libres de s'exprimer. Toutefois, leur travail dans le champ médiatique est limité par les possibilités offertes par un système régi par les lois du marché. De même dans l'espace électoral-partisan, les possibilités d'intégration de la vie politique ne sont pas si ouvertes que l'imaginent au départ les militantes. Leur liberté passe aussi par la nécessité de convaincre les hommes du bien-fondé de leurs demandes, et la féminisation n'est pas à la mesure des efforts développés.

Dans les deux cas, les féministes butent sur la prééminence de deux registres discursifs, l'un libéral, l'autre culturaliste et institutionnaliste, qui dépolitisent les rapports sociaux de sexe en les rapportant à une question d'expertise. Dans ces registres, en identifiant les différences hommes-femmes dans les diverses situations, on détermine « scientifiquement » les inégalités liées au genre et propose des moyens juridiques ou des politiques publiques pour y remédier. Cette approche par l'expertise présente deux « avantages » : la première de s'intégrer au discours rationnel masculin en pouvant être représentée par des chiffres, des courbes, etc. ce qui permet de construire des argumentaires compréhensibles pour les hommes politiques. Le second « avantage » de l'expertise, est de pouvoir rationaliser les questions « femmes », les sortir du discours politique féministe et les réinterpréter selon le clivage classique gauche / droite (France) et sociaux-démocrates indépendantistes / Libéraux fédéralistes (Québec). Dans une perspective libérale, on égalise les chances par le droit, dans une perspective culturaliste et institutionnaliste, on cherche à corriger les inégalités de départ par des mesures d'action positive, par des programmes spécifiques, des dépenses relevant de l'État-providence. Les régimes ainsi créés demeurent alors instables, du fait que ces réductions des enjeux politiques féministes et ces réinterprétations du féminisme selon d'autres clivages ne parviennent pas à intégrer la redéfinition du politique comme des rapports d'autorité dans tous les domaines de la vie, ni à doter les femmes d'une citoyenneté pleine et entière.

0

D

2022 11 20 10:30

DEUXIÈME PARTIE :

**LES RÉGIMES GENRÉS DE REPRÉSENTATION
POLITIQUE
FACE AUX DÉFIS DE LA MONDIALISATION :**

**RESTRUCTURATIONS
DANS LE QUÉBEC ET LA FRANCE
DES ANNÉES 1990-2004**

PRÉSENTATION

La période 1990-2004 représente des années de changement des régimes genrés de représentation politique. Des turbulences politiques, liées à la mondialisation et à la fin de la guerre froide, déstabilisent les régimes. Bien entendu, les reconfigurations institutionnelles ne sont pas immédiates. Les années 1990 constituent des années de réaction à la turbulence, d'organisation de la contestation des régimes, de déstabilisation et de reconfiguration, un phénomène encore en cours de transformation aujourd'hui.

Nous avons organisé cette seconde partie sur le même modèle que la première, en suivant pas à pas nos variables. Ainsi dans un premier chapitre nous traiterons du lien entre les turbulences politiques et les changements dans les registres discursifs et les solidarités (chapitre 5). Cela nous conduira à mieux comprendre les effets des turbulences sur les contestations et les déstabilisations des régimes genrés de représentation politique, libéral en France, institutionnalisé au Québec (chapitre 6). Nous verrons ensuite les termes et les conditions dans lesquels s'effectuent les restructurations des régimes de représentation politique (chapitre 7) et les nouveaux modes de régulation qui s'instaurent entre les espaces pluriels de représentation politique (chapitre 8).

CHAPITRE 5

LES TURBULENCES POLITIQUES AU DÉBUT DES ANNÉES 1990 : DÉSTABILISATIONS PLURIELLES DES RÉGIMES GENRÉS DE REPRÉSENTATION POLITIQUE

La fin de la guerre froide qui oppose, dans les représentations politiques, de manière binaire, le monde occidental, démocratique et capitaliste, au monde communiste, totalitaire et collectiviste, constitue un moment de déstabilisation des configurations institutionnelles organisant la représentation politique. Le concept politique de pluralisme fait irruption dans l'univers intellectuel comme dimension culturelle, sociale et identitaire de la mondialisation, mais il pose un défi à l'imaginaire politique. Au même moment, les modèles de régulation économique et sociale des États-providences, mis à l'épreuve de la crise économique et critiqués par des doctrines néo-libérales, ne trouvent plus de défenseurs osant encore se réclamer de projets politiques d'ordre collectif. Des « recettes » de désengagement de l'État, d'assainissement des finances publiques, et de libéralisation des marchés font le tour du monde. Les débats touchent moins l'opportunité de ces mesures à prendre que la manière de faire, le degré du désengagement de l'État, la nature du transfert des dépenses publiques, la nouvelle gouvernance et les modes de compensation des effets secondaires de la libéralisation et de la restructuration industrielle et commerciale liées à la mondialisation. Souvent résumées dans le terme de « pensée unique », ces solutions, inspirées des politiques des conservateurs américains et anglais des années 1980, se présentent comme l'unique manière d'accompagner la mondialisation liée à la révolution des technologies de communication. Cette pensée unique peut également se retrouver dans le registre de discours des citoyens-nes des pays de l'Est et du Sud qui demandent en même temps plus de démocratie et plus de libéralisme.

La turbulence du tournant des années 1990 touche alors directement les régimes de représentation politique. Tandis que la mondialisation des échanges permet la circulation beaucoup plus intense des modèles culturels, sociaux et politiques, ouvrant le champ des possibles, la « pensée unique » vient enfermer les alternatives politiques dans un continuum des recettes néo-libérales. Mais si la politique économique est univoque, présentée comme seule solution à la crise et à la mondialisation, où se trouve la marge de manœuvre des citoyens-nes lorsqu'ils élisent leurs dirigeants-es ? Qu'en est-il de la démocratie elle-même ? Les acteurs des espaces électoral-partisan, administratif, universitaire, associatif et médiatique sont tous interpellés

par ce double phénomène, apparemment contradictoire, d'irruption du pluralisme et de réduction du champ des possibilités politiques à des recettes néo-libérales. Autant en France qu'au Québec, le tournant des années 1990-1995 représente un moment de remise en question de modes de régulation de la représentation politique, qui ne semblent pas permettre aux citoyens-nes de peser sur la politique de restructuration de leurs États, alors même que la dimension idéologique de ces restructurations est manifeste¹¹¹².

Les reconfigurations et restructurations des régimes généraux d'État-providence concernent également les relations des mouvements des femmes aux États¹¹¹³, et par extension, tous les modes de régulation genrée de la représentation politique. De nombreuses militantes sont encore insatisfaites, nous l'avons vu dans leurs réactions aux régimes, libéral en France, institutionnalisé au Québec, et cherchent de nouvelles revendications, de nouveaux rapports de force avec les États. Les turbulences politiques peuvent alors leur suggérer de nouveaux outils et instruments de lutte, et donner une légitimité nouvelle à leurs critiques. En même temps, elles reconfigurent les registres discursifs dans lesquels s'inscrivent ces revendications, ou auxquels elles viennent se heurter.

Comme dans les années 70, les réactions aux phénomènes politiques diffèrent en France et au Québec. C'est pourquoi nous allons commencer par déterminer ces différences, pour mieux comprendre les origines « mondialisées » des nouvelles revendications des femmes en matière de représentation politique, ainsi que les registres discursifs dans lesquels s'inscrivent les nouvelles solidarités et nouveaux conflits qui émergent.

I. Déstabilisations plurielles des régimes de représentation politique français et québécois

En matière de représentation politique, l'ensemble des acteurs des espaces électoral-partisan, administratif, médiatique, universitaire et associatif est touché par le phénomène de délégitimation des modes de fonctionnement de leurs relations, sous l'effet conjugué de la crise du modèle de l'État-providence et de la disparition de leurs repères conceptuels ancrés dans la logique binaire des oppositions entre monde capitaliste et monde communiste, entre démocraties pluralistes et démocraties populaires. Si ces deux dimensions, irruption du pluralisme dans la pensée politique, et resserrement des choix de politique économique et sociale, constituent des

¹¹¹² Cf. Bruno JOBERT, dir. *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris, L'Harmattan, 1994 ; Peter HALL. «Policy Paradigms, Social Learning and the State. The Case of Economic Policymaking in Britain». *Comparative Politics*, avril 1993, pp. 275-296 ; Paul PIERSON. *Dismantling the Welfare State?* Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

¹¹¹³ Cf. Les diverses contributions dans l'ouvrage de Lee Ann BANASZAK, Karen BECKWITH et Dieter RUCHT, dir. *Women's Movements facing the Reconfigured State*. New York, Cambridge University Press, 2003.

points communs de la turbulence du tournant des années 1990, les convergences s'arrêtent là. Les réactions en France et au Québec à ces deux phénomènes sont vraiment différentes, voire opposées. En particulier, l'appartenance au monde géopolitique, encore médiatisée dans les années 1980 par l'opposition politique résultant de la guerre froide, n'est pas pensée de la même manière dans les deux cas. En France, dans les années 90, c'est désormais l'Europe qui représente l'intermédiaire rassurant, pour l'appartenance à un monde pluriel et qui offre les principaux modes de légitimation des politiques. Les relations entre citoyens et autorités passent alors par le biais d'une certaine « pédagogie » européenne ; les dirigeants veulent expliquer, convaincre des citoyens-nes qui sont surtout concentrés sur la résolution de difficultés économiques immédiates et localisées. Le décalage entre les uns et les autres va croissant et les diverses affaires politico-judiciaires viennent renforcer le sentiment d'une séparation des mondes politiques et sociétaux. On parle ainsi de « crise de la représentation politique ». Au Québec en revanche, la mondialisation et les turbulences politiques du tournant des années 90 renvoient l'image d'un monde où les identités nationales peuvent s'exprimer enfin librement, où l'appartenance à la fédération canadienne n'est plus nécessairement le vecteur de l'appartenance au monde et l'on assiste à de véritables « crises constitutionnelles ». Ce contexte exige alors plutôt un resserrement des relations entre acteurs des espaces pluriels de représentation politique.

1.1. De l'exception française à l'intégration européenne

La notion « d'exception française » appartient à l'univers des préjugés des Français sur eux-mêmes, et en tant que telle, exerce un pouvoir sur les représentations sociales et politiques qui peut être instrumentalisé pour légitimer des façons de faire, des décisions politiques. Par exemple, la construction de l'identité politique de la « femme moderne », pour sous-tendre la politique envers les Françaises, repose sur cette idée que les Français sauraient entretenir entre les sexes des relations exceptionnelles de respect mutuel, que l'on ne retrouverait pas dans les cultures du Nord de l'Europe ou en Amérique¹¹⁴. Toutefois, à l'heure de la mondialisation des échanges, de la construction européenne et de la découverte du pluralisme culturel, ce préjugé ne fait plus office de protection des institutions mais devient plutôt sujet à la critique : incapacité à s'adapter, difficulté à s'intégrer au monde, être exceptionnel, c'est aussi être isolé. L'Europe, qui ne représente jusqu'à lors qu'un espace d'intégration économique fort contraignant et dont on essaye d'expliquer l'intérêt à des Français dubitatifs, devient ainsi un espace de médiation de

¹¹⁴ Telle est la thèse en particulier de Mona OZOUF. *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*. Paris, Fayard, 1995, pp. 380-397 qui estime que « la longue tradition du commerce des sexes » en France protège les Françaises des excès américains, de la « consciousness raising » et les incline à revendiquer leurs droits non comme « femmes » mais comme « individus ».

l'appartenance des Français au monde. Dans la recherche d'une identité politique européenne s'ouvre un débat, en particulier autour du référendum sur le traité de Maastricht en 1992, qui dénonce l'idée même de « faire exception ». Si elle vote « non », la France sera isolée. L'avenir de ses enfants, de ses petits-enfants passe désormais par l'intégration européenne et la rupture avec l'exceptionnalisme. Symboliquement, c'est la construction de l'Europe, cet ensemble de nations auparavant ennemies, qui représente une exception dans le monde. La dénonciation d'exceptions françaises, en comparaison avec l'Europe, peut désormais représenter un argumentaire politique légitime.

Par exemple, dans les débats internes au Parti socialiste (PS), Henri Weber, directeur de la rédaction de *Vendredi idées*, critique l'attitude particulière de la France sur les questions de protection sociale, en comparaison avec les pays du Nord de l'Europe (et sans doute aussi les États-Unis et le Canada) :

En refusant de rompre avec le principe jacobin de l'égalité de tous devant l'État, en rechignant à concentrer les moyens de l'État sur ceux qui en avaient le plus besoin, en reculant devant la pratique des discriminations positives, expérimentée par les anglo-saxons, la gauche s'est interdit de mettre en œuvre une réforme de fond de la protection sociale.¹¹¹⁵

La politique de restrictions budgétaires menée par la gauche française dans les années 1980-90, accompagnée d'une réorientation plutôt libérale du discours, quittant une conception du lien social fondée sur l'égalité des conditions, pour lui substituer un discours d'égalité des chances et de reconnaissance des différences¹¹¹⁶, n'est pas soutenue par les militants-es de la base du PS. En juin 1993, suite à la défaite de la gauche aux élections législatives, la crise relationnelle est à son paroxysme. Pour renouer avec les militants-es, et même avec les « sympathisants-es », des Assises du PS sont organisées, d'abord au niveau local, puis régional et enfin national. Les thèmes de discussions sont apportés par les militants-es des diverses sections et touchent beaucoup le tournant néo-libéral pris par les gouvernements socialistes depuis Laurent Fabius, ainsi que le racisme et la montée du Front national, attribués à un déficit de politique d'intégration des immigrés-es. Le problème réside surtout dans le fait que les modes de régulation de la crise économique et de la crise de l'État-providence n'ont pas fait l'objet de consultations des militants-es de la base, qui déplorent que leurs dirigeants se soient appuyés sur des analyses

¹¹¹⁵ Henri WEBER. « Y avait-il une autre politique économique ? Ouvrons le débat... ». *Vendredi Idées*, n°4, novembre 1993, p. 7. *Vendredi Idées* est un journal de débats intellectuels de courte vie, créé en 1993 au sein du Parti socialiste pour alimenter les discussions, il ne se substitue pas au journal interne *Vendredi*.

¹¹¹⁶ Cf. Jane JENSON. « Restructuring Citizenship Regimes. The French and Canadian Women's Movements in the 1990s ». Dans Jane JENSON et Boaventura DE SOUSA SANTOS, dir. *Globalizing Institutions. Case Studies in Regulation and Innovation*. Hampshire, Grande-Bretagne, Ashgate, 2000, pp. 243-44.

extérieures, des administrations, des experts, qui misaient entièrement sur les questions financières, plutôt que sur leur propre expérience dans la société française, touchée par le chômage et nécessitant des mesures concrètes et immédiates. Les débats tournent alors autour de la question des alternatives politiques possibles dans les situations de crise et celle des mécanismes de contrôle, par les militants, des décisions et orientations gouvernementales.

À cette crise relationnelle entre dirigeants et base du parti vient se greffer une crise de confiance dans des hommes politiques pris dans la tourmente d'affaires politico-judiciaires. Sous le gouvernement Fabius, l'affaire du sang contaminé par le virus du Sida, distribué à des malades dans les hôpitaux français, remet en question l'ensemble des processus de prise de décision politique. Dans quelle mesure le Premier ministre était-il au courant ? Comment l'information remonte-t-elle dans le ministère de la Santé jusqu'aux décideurs ? Dans quelle mesure le danger du virus, découvert aux États-Unis, aurait été correctement évalué par les experts en santé publique ? Autant de questions qui posent le problème des relations entre l'État et la société en général. Ces questions, qui reviennent sans cesse lors des procès des trois ministres socialistes inculpés dans cette affaire, rejoignent des questions sur le contrôle des agissements financiers de la classe politique, qui éclatent dans diverses affaires de corruption et de financement occulte des partis politiques. En écho est évoquée l'attitude élitiste de ce milieu qui se « professionnalise », en recrutant son personnel parmi les anciens élèves de l'École nationale d'administration (ÉNA), une particularité bien française dont l'exceptionnalité pose problème. Dans l'atelier sur le Parti, lors des Assises nationales du PS début juillet 1993, il est proposé de limiter le cumul des mandats, non seulement pour garantir plus de démocratie, mais surtout pour prévenir les risques d'affaires judiciaires, les tentations d'attribution des chantiers publics aux amis politiques et préserver ainsi la probité des dirigeants socialistes. Ces débats renvoient alors plus au personnel politique qu'aux institutions de la Cinquième République, dont on souligne plutôt la capacité d'adaptation et d'enracinement, notamment à travers l'exemple des cohabitations réussies entre un président de gauche et un Premier ministre de droite (1986-1988 puis 1993-1995) et celui des référendums, remportés in extremis (sur la Nouvelle Calédonie en 1988 et sur le traité européen de Maastricht en septembre 1992)¹¹¹⁷.

Ces débats font écho à la « crise de la représentation politique », construite par les médias français au tournant des années 1990¹¹¹⁸. À travers les diverses affaires politico-juridiques, les médias français ne cessent de s'interroger sur l'éloignement et l'élasticité des liens entre les

¹¹¹⁷ « La Constitution de Charles de Gaulle à François Mitterrand. Les grands débats, les grandes réformes ». *Les cahiers de l'Express*, n°17, septembre 1992.

¹¹¹⁸ Erik NEVEU. « La dynamique des médias dans la construction sociale de la crise de la représentation ». *L'Aquarium*, n°10, CRAP- Rennes, 1992, p. 5-23.

dirigeants nationaux et les citoyens. Jean-Luc Parodi, dans les *Cahiers de l'Express*, en 1992 décrit ainsi cette crise :

Aux représentations de la société plus politiques et qu'on pourrait dire horizontales, fondées sur l'opposition entre la gauche et la droite, succèdent dorénavant des représentations plus sociales et, incontestablement, verticales entre la base et le sommet, entre « ceux d'en bas » et « ceux d'en haut ». D'un côté, des acteurs installés, pouvoir et opposition, gouvernement et Parlement, corps constitués, justice, police, santé publique, de l'autre, de simples citoyens, plus lucides ou plus désabusés quant à l'ampleur du changement possible.¹¹¹⁹

Sur le plan du contenu, les acteurs de l'espace électoral-partisan font le constat du peu de leur pouvoir. Par exemple, Jean-Pierre Delalande, RPR, estime que « les hommes politiques ne maîtrisent plus le cours des choses, ils n'ont pas su apporter des réponses, n'ont plus prise sur l'évolution de la société (...) les hommes politiques sont incapables de « changer la vie »¹¹²⁰. Pour une bonne partie, cette déception est liée à la mondialisation, à l'Europe et à la fin d'une croissance économique restituant tout son pouvoir financier à l'État. Mais d'un autre côté, cette crise de la représentation est aussi une crise *des* représentations de la démocratie, beaucoup moins liée à la mondialisation. En effet, pour Michel Pezet, élu PS :

La pratique du pouvoir par la gauche a montré ce qu'elle avait toujours critiqué : dérives monarchiques, attachement aux signes du pouvoir, besoin de paraître, sacralisation de l'argent, morale non respectée et bonne conscience. La gauche avait moins le droit que les autres de se laisser griser par le pouvoir.¹¹²¹

Comme le souligne très justement Érik Neveu, cette crise provient aussi de l'élargissement du pouvoir des médias, qui remet en cause la dimension proprement représentative de nos élus-es :

Dans un espace public où le journaliste supplante l'intellectuel, interfère avec le travail des politiques qui eux-mêmes semblent parfois rivaliser avec les saltimbanques, tandis que les intellectuels sont suspects de désertion pour réviser en baisse leur revendication sur le terrain de la représentation politique, on comprendra que puisse exister une crise de nos représentations de la représentation, un brouillage des modalités anciennes de la division du travail représentatif.¹¹²²

¹¹¹⁹ Jean-Luc PARODI. « Le consensus dépassionné ». *Les cahiers de l'Express*, 1992, *op. cit.*, p. 5.

¹¹²⁰ Cf. « La crise morale de la politique. Des élus s'interrogent sur la maladie dont souffre la démocratie et proposent des remèdes ». *Le Monde* du 12 décembre 1992, p. 1 et 11.

¹¹²¹ Cf. « La crise morale de la politique... ». *Le Monde* du 12 décembre 1992, *op. cit.*, p. 11.

¹¹²² Érik NEVEU. « Médias et construction de la « crise de la représentation » : le cas français ». *Communication*, vol.14, n°1, 1993, p. 46.

Mais si les journalistes « se constituent une intimidante position de protecteurs et défenseurs de l'idéal de la démocratie représentative »¹¹²³, ils continuent encore à chercher chez d'autres acteurs, universitaires ou hommes politiques, la légitimation ou la confirmation de la pertinence de leur dénonciation du système. Par exemple, le journal *Le Monde* lance en décembre 1992 un appel aux intellectuels et aux politiques à intervenir sur la « crise de la représentation politique » et les manières d'y remédier. Une douzaine d'articles sont publiés sur le « fossé creusé entre les élites politiques et les populations », fossé rapporté à la « superposition des bouleversements des structures idéologiques, institutionnelles et sociétales qui façonnaient la culture politique »¹¹²⁴. Selon une enquête menée auprès d'un échantillon de citoyens par Janine Mossuz-Lavau, entre janvier et mai 1992, Bernard Kouchner, Michel Noir, Jacques Delors et Michel Rocard représenteraient les quatre figures qui incarnent la « politique désidéologisée », faite « d'hommes neufs, des jeunes, d'apolitiques, d'hommes de terrain, des francs-tireurs », une des attitudes politiques (parmi sept) qui est particulièrement avancée comme solution à la crise. Il s'agit d'une manière d'être en politique qui refuse la guerre gauche-droite. On retrouve cette dimension chez les écologistes, le parti des Verts en 1992 transcende encore les clivages gauche-droite, et joue la carte de l'éthique de ses candidats. Le mot d'ordre pour les élections régionales de 1992, qui représentent leur décollage politique, avec 14% d'élus-es, est « faire de la politique autrement »¹¹²⁵. Sur le plan du contenu, l'écologie politique intègre « morale, science, social et quotidien dans le global »¹¹²⁶, ce que les autres ne semblent pas parvenir à faire. Ses exigences sont « le refus du nucléaire civil et militaire, la non-violence, l'intégration des immigrés, le refus de la domination des hommes sur les femmes, du Nord sur le Sud, des humains sur la nature ». Ainsi, ils apporteraient « une réponse au négativisme politique ». Comme le souligne Yves Cochet, porte-parole du parti, sur le plan de la forme, les Verts adoptent un comportement politique démocratique de qualité : ils pratiquent la « visibilité de fonctionnement », s'opposent au « cumul des mandats » et pratiquent « la parité des sexes », « par souci de fidélité de représentation de la distribution statistique de la population »¹¹²⁷.

Ainsi, lentement, l'idée se construit que l'entrée de plus de femmes en politique pourrait aussi représenter une solution à cette crise. D'une part, un ouvrage de Mariette Sineau, *Des femmes en politique*, publié en 1988, offre une image complètement nouvelle de leur rôle politique. Accusées d'être des « alibis » dans les années 70, les femmes politiques dans cet ouvrage sont

¹¹²³ NEVEU, 1993, *op. cit.*, p. 47.

¹¹²⁴ Laurent COHEN TANUGI. « Réformer la démocratie ». *Le Monde* du 1^{er} janvier 1993, p. 7.

¹¹²⁵ Janine MOSSUZ-LAVAU. « Engagés, mais insatisfaits ». *Le Monde* du 29 décembre 1992, p. 7.

¹¹²⁶ Frédérique GAUSSEN. « Dépolitisation des Français et écologie politique ». *Le Monde* du 12 février 1992, p. 7.

¹¹²⁷ Yves COCHET. « La régulation des passions ». *Le Monde* du 24 décembre 1992, p. 7.

présentées sous l'angle de la différence par rapport aux hommes, de leurs compétences particulières. Plus à l'écoute des citoyens-nes, mieux à même de comprendre leurs besoins immédiats, plus souvent sollicitées par ces derniers aussi, les femmes politiques françaises interrogées par Mariette Sineau montrent qu'elles sont là par vocation, pour la cause qu'elles veulent défendre, par conviction, tout autant que pour leur compétences, généralement liées à leurs formations et leurs premières expériences professionnelles, à l'ÉNA, puis dans les cabinets ministériels ou à l'Élysée¹¹²⁸. Cette présentation se retrouve dans les journaux. Par exemple, les premières apparitions de Martine Aubry dans l'univers politique sont saluées par les journalistes du *Monde* pour sa différence :

Une étoile de la politique est née. Une vraie personnalité s'est affirmée devant des millions de personnes, avec une telle présence, une si évidente capacité à diffuser de l'intelligence et de la volonté que cela faisait comme une rupture avec un ordinaire plutôt nauséux (...) un seul but, l'action ; un seul credo, la morale de l'action ; un seul et noble moyen, la politique. Encore faut-il être capable de faire passer un tel message. C'est-à-dire fondé sur de réelles convictions et non sur l'artifice des mots et des discours.¹¹²⁹

Ainsi, cette différence, encore ponctuée par des réflexions sur les apparences, loin de desservir les femmes politiques, contribue à appuyer leur cause lorsqu'elles s'insurgent contre leur mise à l'écart et leur faible nombre. Elle autorise aussi le développement de l'idée que les femmes politiques pourraient se rassembler, au-delà des clivages partisans, autour de leur culture commune de la vie politique.

Par conséquent, les critiques de la représentation politique en France concernent d'une part le contenu (l'orientation des politiques publiques) et d'autre part les formes (le personnel politique et le contrôle par les citoyens). Mais les solutions sur le contenu ne sont pas évidentes. Les Verts savent bien que leur programme passe par des ententes au niveau mondial, inaugurées par le Sommet de la Terre à Rio (Brésil) en 1992 et qu'il ne suffit pas d'affirmer le lien entre le local et le mondial. À gauche, les plus optimistes tentent de voir dans l'Europe la cause (les limites de la construction européenne) et la solution (la nécessité d'approfondir l'intégration politique) du rétrécissement des alternatives politiques. Ainsi que le souligne Michel Rocard :

Les hésitations et les réticences actuelles tiennent à ce que l'Europe ne paraît plus suffisamment porter le progrès économique. Le budget

¹¹²⁸ Mariette SINEAU. *Des femmes en politique*. Paris, Économica, 1988.

¹¹²⁹ Pierre GEORGES. « La morale d'une femme d'action ». *Le Monde* du 1er octobre 1991. Reproduit dans *Les femmes et la politique : du droit de vote à la parité*. Textes rassemblés par Clarisse FABRE. Paris, Librio/J'ai lu, 2001, pp. 73-74.

de l'Union européenne est trop faible pour jouer un rôle de levier. La volonté des États nationaux est en cause pour donner un contenu concret à ce que toute la gauche cherche, « un espace keynésien ». Faire de l'Union européenne un acteur économique à part entière, pouvant emprunter, dévaluer, redistribuer, est l'horizon d'un projet socialiste authentique.¹¹³⁰

Aucune de ces deux alternatives ne peut constituer une politique immédiatement efficace mais montrent toutes deux que, passer à des niveaux de gouvernance supérieurs, au-delà de l'exception française, représente la voie pour trouver des solutions. En revanche, sur la forme de la représentation politique, les solutions peuvent être nationales et les gouvernements successifs tentent de légiférer et de réviser la Constitution. En 1989, le gouvernement Rocard fait adopter une loi sur le financement public des partis politiques. Puis en 1990, il tente d'élargir aux citoyens la saisine du Conseil constitutionnel, mais le Sénat s'y oppose. À l'automne 1991, François Mitterrand relance l'idée d'un chantier constitutionnel, avec l'élection du président de la République pour cinq ans et non sept, limitée à deux mandats, le renforcement du Parlement dans l'initiative de la loi, l'extension de la saisine du Conseil constitutionnel et la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour donner plus d'indépendance à la justice¹¹³¹. De toutes ces idées de réformes, seule celle du CSM aboutit, mais sans nécessiter de changement constitutionnel¹¹³², laissant le goût amer d'une Cinquième République qui « souffre d'une maladie grave, l'incapacité à se réformer »¹¹³³.

Dans ce contexte, la critique du régime libéral de représentation politique genrée peut rejoindre les critiques sur la forme et le contenu de la représentation politique en général. Sur le contenu, l'Europe semble beaucoup plus ouverte aux questions d'égalité des chances que la France et représente désormais un niveau de gouvernance qui détient l'impulsion en matière de politique de genre, au-delà du particularisme jacobiniste français. Sur la forme, l'enquête de Mariette Sineau sur les femmes et la politique¹¹³⁴, donne l'idée de femmes politiques plus proches des citoyens, plus à l'écoute, plus soucieuses de l'aspect social, semblant déjà incarner ce profil nouveau du politicien-ne, sur le terrain, plus ou moins a-politique. Le terrain discursif est ainsi prêt à considérer la féminisation du personnel politique et le modèle européen

¹¹³⁰ Michel ROCARD. « Au-delà du bilan ». *Vendredi Idées*, n°4, novembre 1993, p. 3.

¹¹³¹ Olivier DUHAMEL. « Le droit fil ». *Les Cahiers de l'Express*, 1992, *op. cit.*, p. 97.

¹¹³² La réforme de mai 1991 renforce la portée des avis du CSM, organise une meilleure transparence des candidatures, sur les 9 membres désignés par le président de la République, deux magistrats devront figurer sur une liste de six noms proposés par la Commission d'avancement où sont représentés les syndicats de la magistrature (les quatre autres sont choisis dans des listes proposées par la Cour de cassation et le Conseil d'État). Cf. Raphaël HADAS-LEBEL. « Magistral casse-tête » (mai 1991). *Les Cahiers de l'Express*, 1992, *op. cit.*, p. 90.

¹¹³³ Olivier DUHAMEL. « La V^o pour l'éternité ? » *Les Cahiers de l'Express*, 1992, *op. cit.*, p. 105.

¹¹³⁴ SINEAU, 1988, *op. cit.*

d'institutionnalisation des questions de genre comme l'une des solutions à la crise de la représentation.

I.2. Fédéralisme contre projet politique québécois

La question de la représentation politique au Québec, depuis les années 1960, est entièrement médiatisée par la question de l'indépendance. Les années 1982-1995 sont marquées par une série de crises constitutionnelles qui n'aboutissent à aucun consensus sur le statut du Québec dans la fédération canadienne. Toutefois, au tournant des années 1992-95, le discours indépendantiste évolue, sous l'effet de la mondialisation, du pluralisme et de la vague de démocratisation. C'est dans le cadre de ces changements que les femmes vont trouver un levier à leurs revendications.

En 1982, le Canada rapatrie sa Constitution, mettant fin à la tutelle de la Grande Bretagne. La nouvelle Constitution comporte une Charte des droits et libertés. Mais le processus, controversé, a pour résultat « l'exclusion » du Québec, suite à l'établissement d'un « accord » intergouvernemental négocié en dehors de l'accord du gouvernement québécois et le Premier ministre René Lévesque. De ce fait, de 1985 à 1992, le gouvernement fédéral canadien s'engage dans une course d'obstacles constitutionnels, visant un accord qui conduirait le Québec à accepter la Constitution canadienne. En 1987, sous le gouvernement Libéral de Robert Bourrassa, un premier accord est conclu, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Si cet accord du lac Meech reconnaît le caractère « distinct » de la société québécoise, il n'est pas pour autant pleinement satisfaisant pour les souverainistes, les milieux communautaires et syndicaux québécois, d'une part, parce qu'il enterre les espoirs de ces derniers en matière d'indépendance politique, d'autre part, en raison de son processus d'adoption à huit clos, dénoncé comme étant non démocratique¹¹³⁵. Mais la plus vive opposition à l'accord se constitue surtout dans le reste du Canada, cristallisée sur la question du caractère distinct du Québec, et la peur du pouvoir que cela pourrait lui conférer dans la fédération canadienne. L'accord est finalement enterré par les Parlements de deux provinces qui ne le ratifient pas (le Manitoba et Terre-Neuve).

¹¹³⁵ Cf. Alexandra DOBROWOLSKY. « Shifting States. Women's Constitutional Organizing across Time and Space ». Dans BANASZAK et alii., 2003, *op. cit.*, p. 122.

Au Québec, le Parti libéral au pouvoir et le Parti québécois dans l'opposition, se rapprochent sur les limites des concessions que la province pourrait accorder au fédéral. D'un commun accord, les partis décident de créer une commission parlementaire pour étudier les possibilités pour l'avenir constitutionnel du Québec. La Commission Bélanger-Campeau dans son rapport de mars 1991, propose deux voies : la modification en profondeur du cadre constitutionnel fédéral ou bien, l'accession du Québec à la souveraineté. Ce rapport met surtout en évidence la viabilité d'un Québec souverain¹¹³⁶. En septembre 1991, le gouvernement fédéral relance un processus constitutionnel, qui aboutit à l'accord de Charlottetown du 28 août 1992. Mais cet accord ne correspond pas vraiment à une modification « en profondeur » du cadre constitutionnel. Il réitère la notion d'égalité de toutes les provinces et donne une définition restrictive du caractère distinct du Québec ; aucune règle particulière, pour le Québec, n'est énoncée, en matière de partage des compétences et des dépenses, et le gouvernement fédéral conserve un pouvoir d'impulsion important dans de nombreux domaines. Par ailleurs une réforme du Sénat prévoit l'égalité représentativité des provinces ainsi que des peuples autochtones, ce qui diminue le pouvoir du Québec dans cette assemblée. Cette fois, l'accord est soumis à un référendum dans toutes les provinces canadiennes, organisé le 26 octobre 1992 au Québec. Les Québécois indépendantistes orchestrent une grande campagne pour le NON et 56,7% des électeurs et électrices de la province vote contre l'accord, rejeté par 55% des votants sur l'ensemble du Canada.

Le 12 septembre 1994, le Parti québécois remporte les élections provinciales et revient au pouvoir avec pour mission d'enclencher un nouveau processus référendaire sur la souveraineté. À partir de novembre 1994, le Premier ministre Jacques Parizeau, invite les citoyens à participer directement au processus. Ils viennent nombreux aux 435 activités publiques des commissions sur l'avenir constitutionnel du Québec, dont les 288 commissaires examinent près de 5500 mémoires. Les polémiques au Canada anglais, s'opposant à la notion de société distincte et discutant les questions de transferts financiers, semblent avoir ébranlé beaucoup de Québécois francophones, qui ont le sentiment que la question de l'indépendance de leur province est réduite, dans ces débats constitutionnels, à des querelles d'argent¹¹³⁷. Pour ces Indépendantistes, la légitimité du désir de souveraineté du peuple québécois se trouverait non seulement déniée mais surtout étouffée dans un projet fédéraliste que la Constitution canadienne de 1982 renforcerait

¹¹³⁶ Cf. Françoise ÉPINETTE. *La question nationale au Québec*. Paris, Presses universitaires de France, coll. Que-sais-je ? 1998, p. 92.

¹¹³⁷ Cf. Andrée FERRETTI et Gaston MIRON. *Les grands textes indépendantistes. Tome 2. 1992-2003*. Montréal, Typo, 2004, « Introduction », p. 18.

dans son unité. Comme le souligne la journaliste Lise Bissonnette dans son éditorial du *Devoir* du 26 octobre 1995 :

Le Canada qu'on nous dessine est une société cohérente, hiérarchisée, où le centre est au sommet : le gouvernement fédéral établit les grands principes des choix sociaux, politiques, économiques et même culturels et les provinces les mettent en œuvre, elles livrent des services.¹¹³⁸

Plusieurs dimensions de la politique fédérale canadienne servent à affirmer ce qui constituerait la culture politique propre aux Québécois. Tout d'abord, la politique constitutionnelle représente le terrain où apparaissent les débats sur la restructuration économique en même temps que des demandes de démocratie et de consultation des citoyens¹¹³⁹. La Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis critique les insuffisances des partis politiques en matière de représentation des citoyens-nes. Elle propose par exemple des mécanismes financiers pour les inciter à une représentativité plus équitable, notamment en faveur des femmes. Bien que la Commission demande des réformes profondes, autour de ces discussions sur les partis politiques, au niveau fédéral, émerge surtout la création de deux nouveaux partis politiques, qui obtiennent l'élection de députés à la Chambre des communes dès 1993 : le Bloc québécois, parti indépendantiste issu du Parti québécois et le Parti réformiste, qui rassemble plutôt des personnalités de droite des provinces de l'ouest du Canada. Parti d'opposition au Parti libéral du Canada, le Bloc québécois fonde sa participation sur la défense des intérêts de la province québécoise au niveau fédéral, donnant ainsi l'image que les autres partis politiques fédéraux ne seraient pas en mesure d'intégrer ces intérêts-là dans leurs programmes, ni le Parti libéral dans son gouvernement du pays.

En outre, les Québécois-es et leur culture de la consultation des groupes communautaires et des syndicats, s'éloignent de plus en plus, dans leurs pratiques, de la philosophie libérale canadienne de la représentation politique, qui délégitime la parole des groupes intermédiaires représentant des intérêts organisés, de plus en plus taxés de représenter des « intérêts spéciaux »¹¹⁴⁰. Par exemple, en 1993, le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme est dissout, tandis qu'au Québec, les groupes de femmes se font confirmer, par le gouvernement Bourrassa, le maintien du Conseil du statut de la femme au niveau provincial.

¹¹³⁸ Cité par FERRETTI et MIRON, 2004, *Tome 2, op. cit.*, p. 24.

¹¹³⁹ Jane JENSON et Susan D. PHILLIPS. « Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada ». *Revue internationale d'études canadiennes*, automne 1996, p. 120.

¹¹⁴⁰ Cf. Alexandra DOBROWOLSKY. « Of "Special Interest": Interest, Identity and Feminist Constitutional Activism in Canada ». *Revue canadienne de science politique*, vol. XXXI, n°4, décembre 1998, pp. 707-742.

Enfin, du côté des politiques sociales, la notion de « nouvelle gestion publique » se développe au Canada. L'un de ses axes majeurs repose sur les négociations avec les gouvernements provinciaux, ce qui conduit à une plus grande autonomie des provinces¹¹⁴¹. Mais la politique de redistribution du gouvernement fédéral et de partage des dépenses en matière de politiques sociales prête au conflit. Comme le souligne Gérard Boismenu, petit à petit, à partir de 1993, les transferts fédéraux aux provinces sont réduits, en particulier en 1995, avec une chute de 33% des transferts financiers. De 22,7% en 1984-85, les transferts des dépenses fédérales vers les provinces en santé, éducation et services sociaux passent à 18,1% en 1994-95, puis 11,2% en 1998-99 pour remonter à 13,6% en 2004¹¹⁴². Dans le même temps, le montant des impôts versés par les Québécois au fédéral ne diminue pas au profit des impôts provinciaux. Dans ces conditions, les provinces paraissent plus libres, mais sont en même temps contraintes à des pratiques de coupures budgétaires afin d'assainir leurs finances publiques, ce qui tend à « déporter les résistances vers les provinces »¹¹⁴³. Dans cette bagarre, les Indépendantistes québécois sont pris entre deux feux, aspirant depuis les années 60 à diriger leurs politiques sociales de manière autonome, mais réclamant au Canada des transferts financiers leur donnant les moyens de cette autonomie.

Cette politique fédérale permet alors aux Indépendantistes de mettre en exergue le caractère progressiste de leur projet politique. En effet, à partir de 1992, le problème de la forme de la représentation politique est de plus en plus reliée à la nécessité pour les Québécois-es de construire leur propre modèle de démocratie, tandis que son contenu est adossé à la question du contrôle, par les citoyens-nes québécois-es, des politiques économiques et sociales, à l'heure du néolibéralisme. Dans les années 80, la question nationale était toujours liée au problème linguistique, avec une dimension sociale liée aux inégalités économiques entre le groupe francophone et la minorité anglophone, réputée plus riche. Au tournant des années 1990, de nouveaux enjeux sont posés, comme l'intégration de la diversité ethnique du Québec et la participation autonome du Québec au processus de mondialisation des échanges¹¹⁴⁴. Sur l'enjeu du pluralisme ethnique, il ne s'agit plus seulement de redonner son identité nationale au peuple francophone et d'affirmer son droit à l'autodétermination, mais de construire un projet collectif

¹¹⁴¹ Cf. Gérard BOISMENU, Peter GRAEFE et Jane JENSON. « Réaffirmer le rôle du gouvernement fédéral : De nouveaux (et d'anciens) outils de gouvernance dans l'Union sociale canadienne ». *Sociétés contemporaines*, n°51, 2003, pp. 83-105.

¹¹⁴² Gérard BOISMENU. « La nouvelle gestion publique en matière sociale au service du fédéralisme ». Communication lors du colloque *La citoyenneté dans tous ses états*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, du 23 au 25 mars 2005.

¹¹⁴³ BOISMENU, 2005, *op. cit.*

¹¹⁴⁴ FERRETTI et MIRON, 2004, *Tome 2, op. cit.*, p. 16 : « Le discours a changé entre 1992 et 2003, sinon dans ses fondements, certainement dans son argumentaire, tous ceux qui le tiennent ayant réussi à intégrer les inférences des transformations récentes de notre société ».

d'une « nation québécoise démocratique, plurielle et ouverte avec une présence singulière dans le monde »¹¹⁴⁵. Pour un grand nombre d'acteurs qui interviennent dans ces débats, l'indépendance représenterait :

La seule option apte à répondre aux aspirations collectives et aux besoins objectifs de la majorité du peuple, la seule à pouvoir assurer un avenir à la nation québécoise en tant que source et puissance de protection et d'enrichissement de la langue et de la culture, de progrès social, de démocratisation de la vie politique, d'intégration des minorités ethniques, de présence du Québec dans le monde.¹¹⁴⁶

Sur l'enjeu économique, il s'agit désormais avant tout de construire un projet de démocratie inclusive « apte à contrer ici et maintenant les effets dévastateurs du capitalisme néolibéral, assujetti à l'impérialisme américain »¹¹⁴⁷. Ainsi, la construction d'un projet politique, qui soit aussi social-démocrate et pluraliste, appartient à une stratégie de construction identitaire plus explicite depuis le milieu des années 90. Elle permet de passer d'un « nationalisme ethnique » à un « nationalisme inclusif » et de s'inscrire dans une dynamique du bas vers le haut, car « les « politiques sociales représentent une manifestation tangible de l'existence d'une communauté politique »¹¹⁴⁸. D'une manière assez unanime, les Indépendantistes ne doutent pas que leur culture communautaire les inclinera à une politique de contre-feu vis-à-vis du néolibéralisme et de la direction que prend le gouvernement fédéral. Leur campagne est faite d'une grande pédagogie politique pour convaincre de la nécessité pour le Québec d'être indépendant, afin de mieux lutter ou résister aux forces néolibérales. Par exemple, l'Union des écrivains et écrivaines du Québec estime que :

À l'heure de la mondialisation de toutes les sphères de l'activité humaine, il était devenu nécessaire et urgent de sortir le Québec de l'enfermement provincial pour l'ouvrir au monde et sur le monde, afin qu'il puisse mieux résister avec tous les autres peuples et nations au rouleau compresseur acculturant de l'ordre économique néolibéral et lutter avec eux pour la démocratie et pour la liberté.¹¹⁴⁹

Dans ce contexte, les féministes sont particulièrement présentes pour affirmer que les femmes ont tout à gagner de l'indépendance. L'État québécois leur assure un meilleur accès à la

¹¹⁴⁵ FERRETTI et MIRON, 2004, *Tome 2, op. cit.*, p. 17.

¹¹⁴⁶ FERRETTI et MIRON, 2004, *Tome 2, op. cit.*, p. 20.

¹¹⁴⁷ FERRETTI et MIRON, 2004, *Tome 2, op. cit.*, p. 18.

¹¹⁴⁸ Daniel BÉLAND et André LECOURS. « The Politics of Territorial Solidarity. Nationalism and Social Policy Reform in Canada, the United Kingdom and Belgium ». *Comparative Political Studies*, vol.38, n°6, août 2005, p. 679.

¹¹⁴⁹ Cité par FERRETTI et MIRON, 2004, *op. cit.*, p. 25.

prise de décision ou à l'influence, les lois provinciales ont plus de chance de satisfaire les intérêts des Québécoises du fait de leur souci pour les plus pauvres¹¹⁵⁰, mais en même temps, elles revendiquent le droit de participer à égalité avec les hommes à la définition du projet politique constitutionnel québécois, car ce n'est pas encore gagné. Ainsi, la notion de pluralisme peut représenter une voie pour les Québécoises permettant de se faire entendre *en tant que* femmes, tandis que la mondialisation des échanges et la circulation de plus en plus intense des discours sur la présence des femmes dans la prise de décision leur confère une légitimité accrue. La turbulence du tournant des années 1990 ouvre ainsi des possibilités nouvelles pour les Québécoises de s'inscrire réellement, et non plus seulement à la marge, dans le projet politique indépendantiste.

Nous voyons donc qu'autant en France qu'au Québec, le tournant des années 1990 constitue un moment d'interrogation sur la représentation politique en général, sur les relations citoyens-gouvernants, sur leur représentativité, sur l'accès à la prise de décision. Mais dans les deux cas, la manière dont les solutions aux problèmes sont envisagées diffère. D'un côté, l'Europe représente l'espace institutionnel à investir, du fait qu'il va de plus en plus décider des orientations politiques, économiques et sociales, de l'autre, la fédération canadienne est dénoncée pour les limites fixées à l'autonomie politique des Québécois, tandis que l'indépendance est présentée comme manière politique d'inscrire le Québec dans la mondialisation. Ainsi, nous verrons que les féministes prises dans ces turbulences ne disposent pas des mêmes leviers discursifs et ne développent pas les mêmes argumentaires, même si elles visent toutes une meilleure représentation politique de leurs intérêts et leurs identités. Nous allons donc considérer dans la prochaine partie la manière dont la turbulence politique en générale, de la mondialisation à la déstabilisation particulière dans chaque État, affecte les solidarités et conflits au Québec et en France, en touchant le cœur des discours féministes sur les femmes, leur citoyenneté et la manière de la transformer.

¹¹⁵⁰ Mémoire de la Fédération des Femmes du Québec à la Commission Bélanger-Campeau. Reproduit dans Andrée FERRETTI et Gaston MIRON. *Les grands textes indépendantistes. Tome 1. Ecrits, discours et manifestes québécois : 1774-1992*. Montréal, Typo, 2004, pp. 336-344.

II. La mondialisation des échanges féministes : Pluralité de recettes, pluralité de discours

Les turbulences politiques et économiques qui touchent les États, affectent également de manière directe les associations féminines et féministes. Les nouvelles technologies de communication, la démultiplication des échanges, les rencontres répétées, lors des conférences de l'ONU sur les femmes, sont autant de facteurs qui viennent déstabiliser les discours et les revendications. Pour des raisons de clarté de l'exposé, nous verrons en premier l'origine mondialisée des nouvelles revendications et la recomposition des solidarités, d'abord au Québec où le pluralisme appartient désormais à la construction du discours identitaire, puis en Europe, où se développe tout un régime supranational et genré de représentation politique, souvent sous l'impulsion de fonctionnaires et de femmes politiques françaises.

II.1. *Pluralisme identitaire, pluralisme des revendications des Québécoises*

Comme la vie politique québécoise est rythmée par les rapports tendus avec le gouvernement du Canada, au début des années 90, ce phénomène touche également les milieux féministes. En 1990, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) abandonne sa neutralité à l'égard de la question constitutionnelle et se positionne pour l'indépendance de la province. Ainsi, les moments constitutionnels ont des effets sur les conflits et les solidarités, tantôt créateur de conflits, sur fond d'identités plurielles, tantôt créateurs de solidarités, sous la bannière de l'indépendantisme. Ces va et vient conduisent alors à des repositionnements, à une certaine diversification des féminismes québécois qui semblaient unifiés et permet de distinguer, en 1994, trois tendances relativement marquées, toutes trois dominant des espaces différents de représentation politique (libérale, culturaliste, révolutionnaire).

Nous avons vu, dans la seconde partie, qu'au début des années 1980, certaines associations féminines et féministes sont traversées par les deux tendances du clivage politique québécois, fédéraliste et nationaliste. Mais les crises constitutionnelles conduisent à des positionnements et à des convergences, en particulier autour de la défense de la notion de « société distincte ». La distance se crée alors de plus en plus avec le féminisme canadien et avec les Québécoises libérales anglophones les plus fédéralistes. En effet, en 1981, au moment de la bataille des Canadiennes sur la Charte des droits et libertés, afin d'obtenir une clause permettant des programmes d'action positive, les Québécoises ne s'investissent pas dans cette mobilisation,

du fait qu'elles possèdent d'ores et déjà des garanties d'égalité dans leur Charte québécoise¹¹⁵¹. Par la suite, les relations avec le mouvement des femmes canadien ne cessent de se dégrader. Cette détérioration de la solidarité s'amplifie en 1987 avec la lutte de la fédération des femmes canadiennes, le Comité national d'action (plus connu sous le sigle en anglais, NAC) contre l'accord du Lac Meech, qui donnerait au Québec le statut de société distincte. Cette opposition va à l'encontre de l'opinion d'une majorité des membres de la FFQ, de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) ainsi que de la majorité des groupes de femmes québécois qui soutiennent leur gouvernement provincial (le PLQ) et l'Accord du lac Meech¹¹⁵². En 1990, la Fédération des femmes du Québec décide de quitter la fédération canadienne. Pour les Québécoises, une certaine « tradition d'égalité prend forme et fait partie des éléments qui caractérisent la société distincte »¹¹⁵³, et les rapports entre groupes de femmes et État québécois sont considérés comme étant plus équilibrés que ceux avec l'État fédéral. Dans ce conflit entre féministes québécoises et féministes du reste du Canada, même le Conseil du statut de la femme (CSF), qui normalement s'adresse uniquement au gouvernement québécois, intervient, comme le souligne Lucie Desrochers, chercheuse au CSF :

D'habitude, quand on va à Ottawa, c'est qu'on nous a demandé ce qu'on conseillait au gouvernement du Québec. Mais là, le Conseil était allé à Ottawa pour dire que la société distincte ne nous faisait pas peur. Parce que les Canadiennes voulaient nous défendre malgré nous, contre notre éventuel méchant gouvernement ! Mais ici le gouvernement du Québec, c'est notre gouvernement national, pour au moins la moitié de la population. Alors que pour les autres, leur vrai gouvernement, celui qui compte, c'est le gouvernement du Canada. C'est de lui qu'ils vont attendre les arbitrages les plus importants. (Entretien avec Lucie DESROCHERS, Québec, le 29 juin 2001)

L'argument le plus avancé par les féministes québécoises repose sur l'idée que leur gouvernement serait plus ouvert que le gouvernement fédéral aux questions de condition féminine. Par exemple, l'historienne Micheline Dumont, interrogée par la Commission Bélanger-

¹¹⁵¹ Cf. Chantal MAILLÉ. *Cherchez la femme. Trente ans de débats constitutionnels au Québec*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2002, pp. 59-61.

¹¹⁵² Le Comité mixte spécial sur l'Accord constitutionnel de 1987, créé au parlement en août 1987, succède à l'Accord et demande l'avis des citoyens a posteriori. Une étude menée sur les mémoires des groupes de femmes québécois présentés au Comité montre que les Québécoises sont confiantes par rapport à ce projet constitutionnel et appuient l'accord, contrairement à leurs homologues du reste du Canada. cf. Barbara ROBERTS. *Beau fixe ou nuages à l'horizon ? L'Accord du lac Meech jugé par les féministes du Québec et du Canada. Perspectives féministes*, n°12. Ottawa, Institut canadien de recherches sur les femmes, ICREF/CRLAW, 1989. Ce positionnement des groupes québécois montre que l'approche des Indépendantistes, opposés à l'Accord, n'est pas partagée par la majorité des groupes de femmes dans les années 80.

¹¹⁵³ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire du CSF présenté au Comité mixte des Communes et du Sénat sur l'entente constitutionnelle de 1987*. Québec, Le Conseil, 1987, p. 5.

Campeau, affirme que « la question de l'égalité des sexes a suscité moins de controverses au Québec que dans le reste du Canada »¹¹⁵⁴. Une des preuves apportées oppose la facilité de faire inscrire, en 1975, l'égalité des femmes et des hommes dans la Charte québécoise des droits et libertés (art.10) et de la faire modifier pour y inclure de nouveaux motifs de discrimination, comme la grossesse. Cette ouverture des hommes québécois contrasterait avec les pressions des autorités fédérales en 1981, contre la tenue d'une « conférence spéciale sur les femmes et la Constitution »¹¹⁵⁵, et leur résistance aux multiples démarches des groupes féministes canadiens pour obtenir l'adoption de l'article 28 (égalité de garantie des droits pour les deux sexes à laquelle les gouvernements canadiens et provinciaux ne peuvent déroger sous aucun prétexte).

Ce travail autour de la place du Québec dans la fédération canadienne semble offrir aux Québécoises l'occasion de participer de plein pied au processus de construction de l'avenir du Québec et de constituer les intérêts des femmes comme relevant de l'intérêt général, l'émancipation féminine comme représentant une particularité culturelle québécoise et la présence des femmes à tous les niveaux de prise de décision comme une preuve de maturité politique des Québécois. Chaque fédération dépose son mémoire et des chercheuses¹¹⁵⁶ féministes, historiennes, politologues, sont appelées à donner leurs points de vue. Unaniment, se retrouvent, dans ces différentes interventions auprès de la Commission Bélanger-Campeau, les inconvénients des chevauchements des compétences fédérale et provinciale sur les dossiers qui concernent de près l'autonomie des femmes¹¹⁵⁷. Ce problème du partage des pouvoirs n'étant pas résolu par l'entente de Charlottetown, et les femmes étant de nouveau exclues du processus de décision, le mouvement féministe québécois rejoint cette fois le mouvement féministe canadien en se positionnant pour le Non. Des membres de la FFQ, des représentantes des comités de condition féminine des syndicats créent, avec le Comité de condition féminine du PQ, le Regroupement des Québécoises pour le Non, siégeant également sur le Comité référendaire pour

¹¹⁵⁴ Micheline DUMONT. « L'expérience historique des femmes dans le présent débat constitutionnel ». Dans COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC. *Les avis des spécialistes invités à répondre aux 8 questions posées par la Commission Bélanger-Campeau*. Québec, La Commission, 1991, p. 299.

¹¹⁵⁵ Le ministre fédéral Lloyd Axworthy a exercé des pressions sur Mme Doris Anderson, présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme pour empêcher cette conférence, qui a lieu quand même les 14 et 15 février 1981.

¹¹⁵⁶ Au Québec l'usage est d'utiliser la terminologie « chercheure » au féminin alors qu'en France la tendance actuelle est à utiliser le mot « chercheuse ». Nous avons décidé de respecter les usages respectifs de chaque cas.

¹¹⁵⁷ Il s'agit principalement dans le domaine familial, des congés parentaux et congés maternité, de la législation sur le mariage et le divorce, des allocations familiales, des pensions de vieillesse, des crédits d'impôt-enfant, des nouvelles technologies de reproduction et de l'avortement ; dans le domaine du travail, de la formation professionnelle, de la planification de l'emploi, de l'assurance-chômage, de la politique d'immigration, du développement local et régional ; dans le domaine juridique, du mode de scrutin, de la justice envers les victimes de violence conjugale. Cf. COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC, 1991, *op. cit.*, pp. 295-311 et pp. 557-566.

le Non dirigé par Jacques Parizeau, le chef du PQ¹¹⁵⁸. Cette vaste coalition des femmes pour le Non donne alors le sentiment d'une véritable dynamique de solidarité.

Toutefois, malgré cette confiance réaffirmée dès 1987 par les femmes envers leur classe politique, le gouvernement du Québec a tendance à oublier de les nommer dans les instances représentatives, lors de la constitution de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec en 1989 (Commission Bélanger-Campeau). Aucun commissaire ne représente les groupes de femmes¹¹⁵⁹. Par la suite, en 1994, la commission de la capitale sur l'avenir du Québec et les commissions régionales, créées pour réfléchir le projet de loi sur la souveraineté du Québec, ne sont pas non plus paritaires, même si les femmes y sont représentées dans une proportion légèrement supérieure à leur présence parlementaire¹¹⁶⁰. C'est pourquoi, dans le contenu des interventions des féministes dans l'agenda constitutionnel, l'aspiration à un partage du pouvoir à tous les niveaux de prise de décision politique revient fréquemment. Le Conseil du statut de la femme demande que le gouvernement nomme plus de femmes aux postes de juges et qu'il assure l'égalité dans les différents organismes qui forment l'administration publique. Il voit dans l'invention institutionnelle que représente ce travail constitutionnel, l'occasion de rompre définitivement avec la sous-représentation des femmes, notamment par « une disposition déclaratoire qui reflèterait l'objectif de représentation équitable des femmes dans les institutions de l'État »¹¹⁶¹. Quatre ans plus tard, l'idée de parité hommes-femmes apparaît dans les travaux de la commission de la capitale sur l'avenir du Québec, notamment dans certaines demandes des groupes de femmes, comme par exemple celle du Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF), qui demande qu'un « comité pluraliste et paritaire dont seront membres des juristes et linguistes féministes soit formé au moment de la rédaction de la Constitution québécoise »¹¹⁶² et dans les réponses affirmatives des groupes de femmes, interrogés en février 1995 sur ce sujet, par la commission. Ainsi, malgré l'opposition de certains membres, la commission, avec en tête le député péquiste Daniel Turp, inscrit dans l'avant-projet de loi sur la

¹¹⁵⁸ Cf. *Pour changer le monde. Le forum « Pour un Québec féminin pluriel »*. Montréal, du 29 au 31 mai 1992. Montréal, Les éditions écosociété, 1994, p. 120-122.

¹¹⁵⁹ Cette absence est dénoncée dans le compte rendu du colloque *Pour un Québec féminin pluriel*: les 36 commissaires représentent surtout les milieux politique, syndical, coopératif, culturel, municipal, rural, des affaires et le patronat. Il n'y a ni siège pour les femmes, ni pour les autochtones et le mouvement communautaire. Cf. *Pour changer le monde*, 1994, *op. cit.*, p. 18.

¹¹⁶⁰ Les femmes représentent 31.7% des commissaires en moyenne sur les 15 commissions. Calcul effectué à partir des pourcentages donnés par Josée NÉRON. *La souveraineté du Québec, jamais sans ses filles ! L'avenir des femmes dans l'avenir du Québec*. Cahier du GREMF, n°11, St-Foy, Québec, Université Laval, 1995, p. 2.

¹¹⁶¹ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire présenté à la commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, novembre 1990*. Québec, Le Conseil, 1990, p. 24.

¹¹⁶² Cf. NÉRON, 1995, *op. cit.*, p. 16.

souveraineté, que la commission constitutionnelle créée pour rédiger le projet constitutionnel sera paritaire, ce qui aurait été unique dans l'histoire occidentale¹¹⁶³.

Mais cet engagement de la commission sur la présence des femmes en politique représente une interprétation de cette revendication dans un registre plus libéral qu'institutionnaliste et culturaliste. Ce n'est pas véritablement un engagement sur la présence de féministes, comme le désiraient le GREMF, ou encore Claire Bonenfant, vice-présidente de la FFQ, qui estime qu'« au delà du statut constitutionnel du Québec, c'est le projet social et politique qui nous intéresse (...) Nous considérons qu'il n'est pas possible d'élaborer un projet politique sans projet social, et qu'un tel projet social doit inclure le projet féministe »¹¹⁶⁴. Cette position renvoie directement à la dimension sociale du projet souverainiste et à l'orientation progressiste de la culture politique québécoise, dans laquelle s'inscrit le ralliement des féministes culturalistes et institutionnalistes, qui depuis le début des années 80 demandent une intégration féminine dans les institutions, à des fins de représentation des intérêts. De surcroît, l'on peut distinguer une troisième interprétation, plus révolutionnaire et autogestionnaire, de cette question. Certaines voient dans cette présence un levier pour une décentralisation de la prise de décision et une démocratisation du régime de représentation politique, ainsi qu'en atteste le compte rendu du colloque féministe organisé par la FFQ et réunissant près de 1000 personnes en mai 1992, intitulé *Pour un Québec féminin pluriel* :

Elles veulent être présentes dans les institutions actuelles tout en souhaitant que ce ne soit pas les seuls lieux où se prennent les décisions. En somme, elles désirent que le pouvoir se fractionne, se décentralise vers les lieux de concertation de la base et qu'il soit ainsi mieux partagé. Elles veulent absolument en être, mais pour exercer le pouvoir différemment ; par exemple, elles s'inscriraient de plus en plus nombreuses sur la scène politique, mais pour y agir autrement. Elles demeurent convaincues qu'élargir l'exercice du pouvoir est une condition préalable à l'avènement d'un projet de société dont les valeurs de solidarité, d'équité et de non-violence seraient les principales charnières. ¹¹⁶⁵

L'inclusion des groupes de femmes dans les discussions sur la souveraineté du Québec représente finalement l'aboutissement de tout un processus de mobilisation des féministes pour que les femmes composent l'identité québécoise et dessinent avec les hommes l'avenir politique du Québec. Mais dans cette bataille, la notion de pluralisme a des effets ambigus. Cette notion est

¹¹⁶³ Entretien avec Daniel TURP, Montréal, le 12 juillet 2001.

¹¹⁶⁴ Claire BONENFANT. « La Fédération des femmes du Québec devant la commission sur l'avenir politique du Québec ». Dans Mireille SAINT-ONGE, dir. *L'avenir politique et constitutionnel du Québec vu par les groupes de femmes, Cahier du GREMF*, n° 6, Québec, Université Laval, 1992, p. 7.

¹¹⁶⁵ Cf. *Pour changer le monde*, 1994, *op. cit.*, p. 44.

utilisée pour légitimer l'inclusion des femmes. Elles y font largement référence, dans l'intitulé des rencontres, comme par exemple le colloque « pour un Québec féminin pluriel », ou encore dans leurs interventions, comme par exemple Diane Lamoureux, qui estime qu'un avenir commun aux Québécois ne sera possible qu'en termes de « société pluraliste »¹¹⁶⁶. La notion de pluralisme recouvre le respect des autres, dont les femmes font partie dans le discours de citoyenneté des hommes. Comme le souligne Jane Jenson, le pluralisme compose la nation québécoise¹¹⁶⁷, représentant à la fois une caractéristique de son identité et une preuve d'inscription du Québec dans le mouvement « post-moderne » de mondialisation. Le pluralisme, et l'esprit pacifiste qui permet de le vivre dans l'égalité et le respect de l'autre, peuvent être considérés comme une « manière d'être sociale dans le cadre de la modernité »¹¹⁶⁸, sur laquelle reposerait la distinction de la société québécoise. Ainsi intégrer les femmes dans le Québec de demain, c'est réaliser pleinement le projet de société québécoise, c'est construire l'identité nationale. Mais en même temps, le pluralisme, c'est la fin de l'unicité de l'identité féminine, et c'est aussi, la fin de l'unicité du projet féministe.

Nous pouvons dès lors distinguer trois orientations du féminisme québécois au tournant des années 1990 qui viennent déstabiliser cette idée de « projet féministe québécois », conçu comme relativement unique, et qui s'alimentent des turbulences politiques internationales et des turbulences constitutionnelles propres au Canada. Une orientation libérale, une tendance culturaliste qui dominait dans les années 1980 et qui perd de son hégémonie, une tendance plus révolutionnaire, qui emprunte un chemin axé sur les groupes de bases, la double discrimination et l'écologie.

La stratégie libérale devient la plus visible, sur le plan médiatique, entre 1990 et 1995. Elle détache la question de la présence de femmes en politique de celle de la représentation des questions politiques liées au genre. En 1985, une membre de la FFQ, Danielle Debbas, crée l'Association des Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique (FRAPPE), une association marrainée par la FFQ, qui porte spécifiquement sur le thème

¹¹⁶⁶ Cf. Diane LAMOUREUX. « Réponse aux questions posées par la commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec ». Dans COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC, 1991, *op. cit.*, p. 563.

¹¹⁶⁷ Cf. Jane JENSON. « La modernité pluraliste du Québec. De la nation à la citoyenneté ». Dans Michel VENNE, dir. *Penser la nation québécoise*. Montréal, Québec/Amérique, 1999, pp. 189-197.

¹¹⁶⁸ Selon André-J. Bélanger, l'ensemble du débat entre Canadiens français et Canadiens anglais s'est déplacé depuis le XIX^e siècle vers le terrain du social, inoccupé par le capitalisme et la démocratie libérale, deux dimensions de la modernité auxquelles les Québécois ne veulent pas toucher. Cf. André-J. BÉLANGER. « Les leçons de l'expérience québécoise. L'accès inusité du Québec à la modernité ». Dans Mikhaël ÉLBAZ, Andrée FORTIN et Guy LAFOREST, dir. *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec*. St Foy, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval/L'Harmattan, 1996, p. 51.

« femmes et pouvoir ». Dès le départ, l'association travaille en étroite collaboration avec le palier fédéral, avec une orientation pragmatique, comme le souligne une personne membre de l'Association :

Dans les débuts, à mon avis, FRAPPE était beaucoup moins féministe que la Fédération. À la FFQ on était un peu plus théorique, tandis que FRAPPE voulait investir les lieux de pouvoir sans pour autant trop se heurter, des choses que moi je n'acceptais pas à ce moment-là, les femmes continuaient à être des « directeurs », continuaient à être des « acteurs », continuaient à être des politiciens, non pas des politiciennes. (...) Par la suite FRAPPE a reçu beaucoup de financement pour le Sommet des femmes, il n'était pas très menaçant. (Entretien anonyme n°1, Montréal, le 12 juillet 2001)

Du 3 au 8 juin 1990, à l'occasion de l'anniversaire du droit de vote des Québécoises, FRAPPE organise un colloque international intitulé *Premier sommet mondial « Femmes et multidimensionnalité du pouvoir »*, financé par les gouvernements du Québec, du Canada et par des entreprises publiques. L'universitaire Simone Landry estime à ce propos, que FRAPPE s'est « axé sur les modèles masculins d'organisation d'événements de ce genre, s'est appuyé sur une symbolique masculine et sur une vision masculine du pouvoir »¹¹⁶⁹. Largement couvert par la presse, attirée par les vedettes politiques, ce sommet accueille des femmes politiques du monde entier et représente un véritable événement médiatique, symbolisant le processus de mondialisation¹¹⁷⁰. Les recommandations finales comportent beaucoup d'éléments qui transposent au niveau mondial ce qui existe déjà dans les pays occidentaux en matière d'organisation des solidarités féminines. Par exemple, la construction d'une « organisation mondiale des femmes » pour l'entraide et le soutien mutuel, la création d'un « réseau international de communications et d'échanges aux visées féministes », d'un « annuaire international des groupes de femmes » ou encore la création d'un « comité éthique féministe mondial ». Mais d'autres recommandations font comme si les femmes avaient déjà le pouvoir, au niveau mondial, d'imposer leurs politiques. Elles demandent par exemple l'organisation d'un « référendum mondial » auprès des femmes sur l'avortement, ou encore de créer un « système bancaire qui ne prête qu'aux femmes », et veulent « exiger 52% de visibilité des opinions des femmes dans les médias du monde », « élire un parlement unique composé de deux collèges (masculin et

¹¹⁶⁹ Cf. Simone LANDRY. « De forum en sommet : les grandes pratiques féministes de 1990 ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.3, n°2, automne 1990, p. 29.

¹¹⁷⁰ Toujours selon Simone Landry, on peut suivre le Sommet rien qu'en lisant les journaux car « il n'y en a que pour les vedettes ». Cf. LANDRY, 1990, *op. cit.*, p. 25.

féminin) », « bannir les essais nucléaires »¹¹⁷¹. Faisant fi de la domination qui structure les rapports sociaux de sexe, ce programme présuppose que les hommes seraient naturellement prêts à un tel partage du pouvoir, sans aborder directement la question de leurs résistances.

Toutefois, l'approche libérale n'a pas beaucoup de résonance dans les milieux féministes québécois. Les organisatrices doivent aller chercher au niveau fédéral et international les modes de légitimation ainsi que les acteurs et actrices qui soutiennent et participent. En outre, ce sommet, qui devait être le premier, ne sera jamais suivi d'un autre événement de ce genre. Car au niveau provincial, les discours, les recherches, et les analyses sur la féminisation des lieux de pouvoir commencent à représenter un véritable corpus qui oriente les stratégies et les mobilisations selon un principe d'apprentissage politique excluant de son champ d'action la démarche purement libérale, associée au fédéralisme canadien. Par exemple dans la Fédération des femmes du Québec, qui est réputée transcender les clivages politiques, en particulier entre les Libéraux et les Péquistes, à partir de la présidence de Denise Rochon au milieu des années 80, l'influence des femmes libérales décline au profit des féministes péquistes¹¹⁷². Nicole Boily avance comme explication l'essoufflement des militantes libérales, plus âgées en moyenne que les féministes péquistes de la génération des mouvements sociaux des années 70¹¹⁷³. Sheila Finestone, ancienne présidente de la FFQ, que nous avons rencontrée lors d'une réunion des femmes du Parti libéral du Québec¹¹⁷⁴, nous a confié qu'elle estimait que le virage pris par la Fédération en 1990 puis 1992, en se prononçant pour l'indépendance, aurait conforté les militantes libérales dans leur sentiment d'exclusion de la Fédération. Évelyne Tardy confirme en entrevue cette désertion des anglophones libérales, malgré la tentative de les retenir, en nommant l'une d'entre elles pendant un an et demi à la présidence de la FFQ.

De nouveaux conflits apparaissent aussi parmi les militantes féministes et indépendantistes. Nous pouvons les rattacher à deux dimensions entremêlées de la turbulence des années 1990, le contenu de la politique économique et la question des orientations politiques, avec en filigrane une critique du régime institutionnalisé de représentation politique, et le

¹¹⁷¹ Cf. Amélie LEIBL-SCHOLL, dir. *Les actes du sommet : « Femmes et multidimensionnalité du pouvoir »*. Montréal, Premier sommet mondial « femmes et multidimensionnalité du pouvoir éditeur, 1990, pp. 404 à 406.

¹¹⁷² cf. Évelyne TARDY et André BERNARD. *Militer au féminin*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1995. Ils parlent de « tensions' entre nationalistes et fédéralistes qui trouvent leur paroxysme au congrès de 1983 », p. 23.

¹¹⁷³ Entretien avec Nicole BOILY, Montréal, le 17 mai 2002. Selon l'enquête d'Évelyne Tardy, en 1990, 50% des militantes de la FFQ sont de la génération du baby boom, mais les individuelles sont plus âgées en moyenne que les membres des groupes. Cf. TARDY et BERNARD, 1995, *op. cit.*, p. 50.

¹¹⁷⁴ Rencontre informelle lors du colloque *Patricia Gardiner. La vision des femmes, l'équilibre vital*, organisé par les femmes du Parti libéral du Québec, University Club de Montréal, Montréal, le 5 octobre 1999.

pluralisme identitaire. Ainsi autour de cette critique, un premier ensemble de féministes défend le régime institutionnalisé, tandis qu'un second cherche plutôt à le transformer.

Lors d'un sondage effectué en 1994 par le Conseil du statut de la femme, 85% des personnes interrogées appuient le mouvement des femmes, et 51% des Québécoises se disent volontiers « féministes »¹¹⁷⁵. Ces résultats, qui attestent d'une bonne diffusion du féminisme dans la société québécoise, se trouvent à l'image d'une société dans laquelle une solidarité relativement spectaculaire s'est développée entre les différents espaces de représentation politique, avec une grande interpénétration des milieux féministes politiques et sociaux. Cette solidarité permet à la fois de pousser les politiciennes à se positionner sur les questions féminines et d'inciter des femmes à faire de la politique, d'alimenter la réflexion et l'analyse dans les milieux associatifs pour améliorer les revendications du mouvement des femmes, de trouver avec l'administration des consensus sur les dossiers et de les faire avancer dans le sens attendu par le mouvement. Cette solidarité profite du développement particulier de l'État québécois, qui entraîne les groupes de femmes dans une logique institutionnelle commune avec d'autres groupes communautaires. Dans le premier ensemble favorable au régime institutionnalisé, nous rencontrons donc surtout des femmes déjà bien intégrées dans la dynamique de solidarisation des Québécoises des divers espaces de représentation politique. À cet égard, la Fédération des femmes du Québec en 1990 représente un lieu exemplaire d'entretien des solidarités. Dans cette fédération de groupes de femmes, qui accepte aussi les membres individuelles (lesquelles jouent un grand rôle dans le travail politique en région comme au siège¹¹⁷⁶), les militantes viennent d'horizons les plus variés. On y retrouve des journalistes, des hautes-fonctionnaires, des femmes politiques et des universitaires, sachant que près de 75% des militantes individuelles possèdent un diplôme universitaire¹¹⁷⁷ et autant ont un emploi rémunéré. Par exemple, l'ex-présidente du Conseil du statut de la femme, Claire Bonenfant, revient à la FFQ, où elle occupe le poste de vice-présidente jusque dans les années 1990. Selon une enquête menée sur la Fédération en 1990-91, 26% des membres individuelles qui ont répondu militent également dans un parti politique ou un syndicat¹¹⁷⁸. Cette dynamique de solidarité, qui fait partie intégrante du processus de construction du régime institutionnalisé de représentation politique, présente toutefois deux failles. D'une part, elle repose en partie sur des relations interindividuelles, ce qui confère à cette dynamique une

¹¹⁷⁵ Danielle STANTON. « Si la tendance se maintient...sondage exclusif sur la perception du féminisme et de la condition des femmes au Québec ». *La Gazette des femmes*, vol.15, n°6, mars-avril 1994, pp. 13-28.

¹¹⁷⁶ Cf. TARDY et BERNARD, 1995, *op. cit.*, p. 26 : les militantes individuelles, travaillant dans des comités, sont plus nombreuses que celles des groupes sollicitées pour produire différents dossiers et mémoires.

¹¹⁷⁷ TARDY et BERNARD, 1995, *op. cit.*, p. 49.

¹¹⁷⁸ TARDY et BERNARD, 1995, *op. cit.*, p. 70.

certaine fragilité, d'autre part, elle conduit à la construction d'un consensus exclusif des autres points de vue et des autres identités féminines.

Le régime institutionnalisé est en effet propice au développement et à l'entretien de relations personnelles entre féministes des divers milieux. Par exemple, entre les féministes des espaces universitaires et politiques, les études de terrain représentent des moments de rencontres inter-individuelles entre une chercheuse et une femme politique, relation qui peut être entretenue par le biais des cours, comme dans l'exemple donné par la professeure Évelyne Tardy :

Moi j'ai reçu pendant des années Louise Harel dans mes cours, sur « femmes et politique », qui venait parler de son expérience etc. Elle venait donner un cours de bac ! Et les femmes acceptent, sans aucun problème ! Pauline Marois est venue ! Même si elles n'ont plus le temps de vraiment militer dans les groupes de femmes, elles restent très proches. Et tu les invites pour des colloques, des séminaires, des congrès etc. c'est très rare qu'elles disent non. (Entretien avec Évelyne TARDY, Corenc, le 18 février 2003)

Cependant, cette collusion peut avoir des limites lorsque les femmes politiques, ou les féministes entrées en politique, avalisent des politiques publiques qui vont à l'encontre des revendications des associations féministes. Lors de la course à la chefferie du PQ en 1985, alors que deux femmes, Pauline Marois et Francine Lalonde, se présentent, le Comité d'action des femmes du PQ choisit de ne soutenir aucune des deux. Dans la vidéo *Histoire à suivre*, tournée par Diane Beaudry en 1985, des membres du Comité expliquent ce choix, entre autres, par leur insatisfaction, devant les réponses apportées à leurs questions sur la condition féminine¹¹⁷⁹. Cette neutralité est confortée par un collectif de féministes signataires, dans le magazine *La vie en rose*, d'un commentaire très négatif sur l'engagement politique de Pauline Marois au sujet des questions femmes, notamment lorsqu'elle se trouvait ministre en charge des droits des femmes. Ainsi s'instaure un débat autour du soutien des féministes, en tant que collectif, à des femmes politiques engagées individuellement dans l'arène électorale. Pour la journaliste Francine Pelletier, favorable au soutien des politiciennes, « le pouvoir est un aspect essentiel à tout fonctionnement, avec lequel on devrait composer si l'on veut changer les rapports de force qui prévalent dans cette société »¹¹⁸⁰, tandis que le collectif de féministes lui rappelle de « ne pas perdre de vue notre radicalisme » et la met en garde « même si parfois on peut en retirer certains avantages, de trop

¹¹⁷⁹ Diane BEAUDRY. *Histoire à suivre*. Montréal, Office national du film, 1985 (52 min.). Selon Évelyne Tardy, ce choix n'est pas bien accepté par toutes les militantes féministes du Parti. Cf. Évelyne TARDY. *Égalité hommes-femmes ? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*. Montréal, Hurtubise HMH, 2003, p. 47.

¹¹⁸⁰ Francine PELLETIER. « Concrétisons le pouvoir ». *La vie en rose*, n°32, déc.-janv. 1986, p. 5.

s'engloutir dans le féminisme institutionnalisé»¹¹⁸¹. Ce débat est alimenté par la tendance médiatique du moment, une période où les journalistes tendent à fétichiser les rares politiciennes, Lise Payette, Jeanne Sauvé, Pauline Marois, Louise Harel, Lise Bacon, Monique Bégin, Lucie Pépin, Denise Leblanc-Bantey, etc.¹¹⁸². Cette attitude médiatique, surtout lorsqu'elle est le fait de journalistes masculins, tend à promouvoir le stéréotype de la « super-femme », jeune, intelligente, active, ambitieuse, qui concilie famille et carrière sans problème, qui ressemble à un « gars de la gang », intégrée au système de compétition masculine, sur un mode typiquement libéral. Ce modèle insiste sur l'individuelle « femme libérée », cachant ainsi la dimension proprement collective du féminisme¹¹⁸³ qui aspire à être représentée.

Le second problème de ce régime institutionnalisé repose sur la nécessité de faire consensus entre féministes. En avril 1990, le contenu du grand Forum de Montréal, organisés par le collectif « Femmes en tête », à l'occasion de l'anniversaire du droit de vote des Québécoises, résultat d'un énorme travail réalisé par les groupes de femmes, dans le cadre d'une recherche-action et de colloques régionaux, fait bien moins l'objet de l'attention des journalistes que les querelles entre les organisatrices du colloque et le Collectif des femmes immigrantes. En effet, ce collectif conteste le choix de Lise Payette comme présidente d'honneur, car l'ancienne ministre de la condition féminine semble ne pas avoir encore compris les enjeux du pluralisme pour un Québec indépendant¹¹⁸⁴. Les organisatrices se heurtent alors au problème du pluralisme identitaire et à la critique montante de leur faible prise en considération des croisements entre rapports sociaux de sexe, de classe, d'origine ethnique, etc. Néanmoins, le Forum de *Femmes en tête*, établissant un bilan de l'évolution de la situation des Québécoises après 20 ans de féminisme, oriente ses conclusions pour l'avenir vers la nécessité pour les féministes d'investir les lieux de pouvoir, sociaux, politiques, économiques et médiatiques¹¹⁸⁵. Cette conclusion, tributaire de la

¹¹⁸¹ Kate ANDREW, Jan BARNSELEY, Megan ELLIS, Debra LEWIS, Frances WASSERLEIN. «Manifeste féministe». *La vie en rose*, n°29, sept. 1985, pp. 15-16 et le débat ensuite entretenu dans le journal : cf. Claire DUGUAY. «L'appui à Pauline Marois : un choix biologique ou politique ? ». *La vie en rose*, n°32, déc.-janv. 1986, p. 10.

¹¹⁸² Selon un décompte que nous avons réalisé à partir de l'index de l'actualité du Québec, dans *Le Devoir*, *Le Soleil* et *La Presse*, entre 1980 et 1985, sont parus une trentaine d'articles classés dans la rubrique « femmes », consacrés à des femmes politiques particulières, dont une série quotidienne dans *le Soleil*, à l'automne 1981, sous la plume de Richard Daignault, sur la vie de politiciennes au provincial et au fédéral, puis une série d'interview dans *Le Devoir*, en 1982, dans la rubrique « Invitée au Devoir ».

¹¹⁸³ Pour plus de détails sur la question femmes et médias, voir Gertrude J.ROBINSON, Armande SAINT-JEAN et Christine RIOUX. «L'image des femmes politiques dans les médias. Analyse des différentes générations». Dans Kathy MEGYERY, dir. *Les femmes et la politique canadienne : pour une représentation équitable*. Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis. Coll. études vol.6. Ottawa, Toronto, Oxford, Montréal, Groupe Communication Canada, Édition, Approvisionnements et Services Canada ; Dundurn Press, Wilson et Lafleur, 1991, pp. 139-189.

¹¹⁸⁴ Lise Payette a réalisé une vidéo en faveur de la souveraineté intitulée *Disparaître* qui met en garde sur les dangers de l'immigration non francophone pour la réussite du projet d'indépendance. Pour plus de détails sur le Forum, cf. LANDRY, 1990, *op. cit.*, pp. 21-32.

¹¹⁸⁵ FEMMES EN TÊTE. *De travail et d'espoir. Des groupes de femmes racontent le féminisme*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1990, pp. 164-165.

confrontation des groupes de femmes au problème de leur représentation aux différents niveaux politiques et gouvernementaux, s'inscrit quand même dans le registre discursif qui sous-tend le développement du régime institutionnalisé de représentation politique, visant à l'approfondir, à le féminiser, surtout dans les espaces de prise de décision. Cette solution, qui prédomine dans les interventions des féministes aux moments constitutionnelles, est toutefois concurrencée par une autre manière de voir les choses, qui se construit entre 1992 et 1994.

Dans un dernier ensemble, nous rencontrons ainsi des féministes critiques du régime institutionnalisé de représentation politique, qui luttent sur le terrain social et qui désespèrent devant la constance, voire l'aggravation des difficultés, politiques, financières et sociales d'un grand nombre de femmes. La politique de crise, tant au niveau fédéral que provincial, consiste à minimiser les coûts, et la présence d'un gouvernement libéral à Québec, à partir de décembre 1985, accentue l'orientation politique à cet égard. Passée l'élimination du double standard dans la loi, les réformes en faveur des femmes, surtout lorsqu'elles engagent du financement, se situent en retrait par rapport aux revendications de nombreux groupes. Par exemple, dans le domaine familial, les services, développés de manière autonome dans les années 70, par des groupes populaires souvent féministes, et qui concernent des enfants de 0 à 5 ans, sont seulement partiellement subventionnés et ils sont loin de couvrir les besoins des familles, étant donné que le taux d'activité des mères d'enfants d'âge préscolaire ne cesse d'augmenter¹¹⁸⁶ (il passe de 22% en 1971 à 44% en 1981 et 62% en 1993). Cette situation de pénurie en matière de garde d'enfant n'apparaît pourtant pas aux décideurs en contradiction avec leur nouvelle politique familiale et nataliste de 1988, qui instaure une progression des primes à la naissance selon le rang de l'enfant, pour inciter les Québécoises à avoir un troisième enfant¹¹⁸⁷.

Malgré des rencontres et des relations importantes entre les groupes de femmes et le gouvernement, malgré l'intense travail des féministes d'État, les différentes lois réclamées par les syndicats et les fédérations féministes pour passer à une égalité plus réelle, comme par exemple la loi sur l'équité salariale, qui redresserait les salaires des professions fortement féminisées, ou encore sur la perception automatique des pensions alimentaires, pour garantir aux divorcées le versement des sommes dues par leur ex-conjoint, ne sont pas encore inscrites à l'agenda politique. Du côté social, les chiffres ne sont pas encourageants, malgré le travail de rattrapage juridique¹¹⁸⁸. Le taux d'activité des femmes a légèrement diminué¹¹⁸⁹ entre 1990 et 1995, ces

¹¹⁸⁶ Ces chiffres se trouvent dans CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les Québécoises déchiffrées : portrait statistique*. Québec, Les Publications du Québec, 1995, p. 161.

¹¹⁸⁷ Sur l'esprit de la réforme et le « bébé-boni », cf. Jane JENSON. « Les réformes des services de garde pour jeunes enfants en France et au Québec : une analyse historico-institutionnaliste ». *Politiques et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, p. 205.

¹¹⁸⁸ Les données statistiques suivantes se trouvent dans CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1995, *op. cit.*

activités étant concentrées dans des secteurs tertiaires traditionnellement féminins¹¹⁹⁰ et dans des emplois précaires¹¹⁹¹. On retrouve cette partition en éducation, où la proportion de diplômés s'inverse en 1985, tandis que le taux de féminité des secteurs d'excellence stagne entre 1983 et 1992¹¹⁹². Ces tendances se répercutent sur les gains des femmes, qui représentent 70% de ceux des hommes. En 1997, 47% d'entre elles n'ont pas d'impôts à payer, ce qui atteste de leur pauvreté individuelle, laquelle éclate au grand jour lorsqu'elles se retrouvent en situation isolée ou atypique. Les taux de pauvreté des femmes monoparentales, des femmes âgées vivant seules et des femmes handicapées¹¹⁹³ s'élèvent respectivement à 57,1%, 44,4% et 81%. D'un autre côté, l'accueil des jeunes enfants, encore essentiel au travail des femmes, demeure insuffisant. En 1994, l'Office des services de garde à l'enfance estime que seulement 55,7% des besoins en garderie sont couverts¹¹⁹⁴. En 1997, 94 000 enfants de moins de cinq ans fréquentent un Centre de la petite enfance ou une garderie, ce qui représente environ 20% des petits Québécois de cette tranche d'âge¹¹⁹⁵. Finalement, la persistance de rapports sociaux de sexe inégalitaires demeure également visible dans le partage du travail domestique¹¹⁹⁶, dans les violences¹¹⁹⁷, ou encore, dans l'accès au logement¹¹⁹⁸.

Malgré le travail de formation et d'encouragement, l'intégration des questions femmes dans les agendas politiques repose plus sur des femmes que sur des hommes : les deux tiers des députées québécoises estiment qu'elles ont la responsabilité de représenter la population féminine¹¹⁹⁹ et la faible crédibilité accordée par les hommes aux dossiers de condition féminine

¹¹⁸⁹ Cette diminution du taux d'activité féminin de 54,3 à 53,9%, doit surtout être imputée à la baisse du travail des moins de 25 ans.

¹¹⁹⁰ Les femmes représentent plus de 55% de l'emploi dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, de la finance / assurances / immobilier et location.

¹¹⁹¹ En 1994, 22,9% des femmes travaillent à temps partiel contre 8,8 % des hommes.

¹¹⁹² Les femmes comptent pour moins de la moitié des diplômés des secteurs scientifiques et technologiques.

¹¹⁹³ Pour les femmes handicapées, cf. Robert ALLIE, Sandra AYOTTE. *Portrait socio-économique des femmes ayant des incapacités*. Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, Collection statistiques, 1996.

¹¹⁹⁴ OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE ET SECRÉTARIAT À LA FAMILLE. *Rapport annuel 1996-1997*. Sainte-Foy, Québec, Publications du Québec, 1997, p. 23.

¹¹⁹⁵ Entre 1990 et 1995 il naît en moyenne 90 000 enfants par an. Au Québec, l'école maternelle prend en charge les enfants à partir de l'âge de cinq ans. Cf. Linda LÉVESQUE. *Démographie et famille : avoir des enfants, un choix à soutenir*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 2002.

¹¹⁹⁶ 65% du temps consacré au travail domestique est fourni par les femmes en 1992.

¹¹⁹⁷ En 1998, les femmes représentent 90% des victimes de violence conjugale tandis que 46% des Québécoises de 18 ans ou plus déclarent en 1992 avoir été victimes d'au moins une agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans. Cf. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1995, *op. cit.*, p. 171.

¹¹⁹⁸ En 1996, 41% des Québécoises sont propriétaires contre 66% des Québécois et 38% des femmes soutien de famille, contre 22% des hommes, consacrent un pourcentage supérieur à 30% de leurs revenus pour leur logement. Cf. Louise COMEAU et Patricia VIANNAY. *Les femmes et le logement, un profil quantitatif des femmes au Québec*. Québec, Société d'habitation du Québec, 2000.

¹¹⁹⁹ Cf. Manon TREMBLAY et Réjean PELLETTIER. *Que font-elles en politique ?* St Foy/Québec, Presses de l'Université Laval, p. 139.

montre qu'ils ne sont toujours pas politisés sur ces questions¹²⁰⁰. De toutes manières, ils ne sont pas encouragés à cette politisation, étant donnée la faible prise en charge de la diffusion du féminisme dans la société par les médias généraux, ainsi que le déplorent les participantes au Forum *Pour un Québec féminin pluriel* en 1992. Elles dénoncent le déséquilibre entre la visibilité des femmes et celle des hommes et le « mur des médias » auquel se heurtent les groupes de femmes lorsqu'ils cherchent à diffuser de l'information¹²⁰¹. Comme le souligne une féministe active à la FFQ :

Quand on faisait des conférences de presse, c'était désespérant. C'était désespérant parce qu'on a les journalistes quand ça fait boom et quand ça saigne. L'exemple le plus flagrant : Quand j'étais à la Fédération des femmes du Québec, on avait dénoncé le chantage éhonté du gouvernement fédéral par rapport à nos subventions, à la veille du référendum, voyons, c'était, en 1992, Charlottetown, que si on se prononçait pas, on aurait notre subvention plus tôt ! On attendait après depuis 6 mois ! Alors là les journalistes sont venus. Mais là, ça avait fait « boom ! » Mais quand on défendait des dossiers, on trouvait ça bien désespérant. D'abord on n'avait pas les moyens de faire une conférence de presse dans un grand hôtel, payer un lunch aux journalistes, donc on faisait ça au centre Saint Pierre, avec des petits moyens, alors on avait toujours de la difficulté à avoir des journalistes. (Entretien anonyme n°3, Montréal, le 9 mai 2002)

L'institutionnalisation des milieux associatifs et universitaires ne semble alors pas représenter un instrument très efficace pour relever les inégalités sociales et économiques qui s'aggravent sous l'effet de la crise, tandis que des menaces pèsent, avec le vent néo-libéral, sur le maintien des structures féminines et sur les financements. De surcroît, c'est un certain féminisme d'État qui garantit la prise en compte de l'avis des groupes de femmes, plus qu'une pleine légitimité de ces groupes, comme en atteste leur « oubli » dans le choix des commissaires des différentes commissions constitutionnelles. En outre, avec l'affaire concernant le financement de la FFQ par le gouvernement fédéral, qui conditionne le versement des subventions à leur neutralité pour le référendum de Charlottetown, les groupes de femmes se sentent instrumentalisés.

Ces constats sont désormais criants lors du Forum *Pour un Québec féminin pluriel*, conçu au départ comme un moment de construction d'un projet féministe de société québécoise, et comme un moment du débat constitutionnel pour Charlottetown, mais qui dresse aussi un bilan plutôt négatif des années 80. Ceci a deux conséquences majeures : d'une part, la revalorisation des

¹²⁰⁰ Manon TREMBLAY. *Des femmes au Parlement : Une stratégie féministe ?* Montréal, Les éditions du remue-ménage, pp. 186 et suivantes.

¹²⁰¹ *Pour changer le monde...*, 1994, *op. cit.*, pp. 46-47.

thèmes socio-économiques dans les revendications des groupes de femmes et d'autre part, la révision de la stratégie de représentation des groupes de femmes par la voie institutionnelle. Ainsi, des dirigeantes d'organismes de services féministes décident d'investir la Fédération des femmes du Québec afin de la transformer en un véritable « organisme de pression politique », porte-voix des femmes au même titre que le Comité national d'action (NAC) au niveau fédéral¹²⁰². Ce nouveau discours, qui renoue avec un registre plus révolutionnaire, se trouve alors au fondement de la réorientation des mobilisations féministes québécoises à partir de 1995.

II.2. *Les Françaises vont à Bruxelles : construction de nouvelles institutions*

Les Françaises n'ont pas attendu le tournant des années 1990 pour voir dans la construction européenne un levier supplémentaire pour les femmes. Dès 1970, la sociologue Évelyne Sullerot produit un rapport pour la Direction général V de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales (DG V) sur l'emploi des femmes dans les six pays de la Communauté européenne. Elle suggère que la politique européenne aille au-delà de la simple égalité de rémunération, inscrite dans l'article 119 du traité de Rome, et elle encourage les femmes à occuper tous les emplois de tous les secteurs, à tous les niveaux hiérarchiques¹²⁰³. Selon Catherine Hoskyns¹²⁰⁴, ce rapport a un impact considérable sur la Commission et ouvre des opportunités, sans doute du fait que les années 1970 représentent une époque de « négociations des instruments juridiques communautaires »¹²⁰⁵. Ainsi, la DG V se trouve à l'origine de la directive sur l'égalité des salaires de février 1975. Cette directive est intéressante du fait qu'elle étend l'article 119 à la notion de « salaire égal pour un travail à valeur égale », une revendication des Françaises depuis les années 60 (Cf. Chapitre 1).

La même année, la Française Jacqueline Nonon crée un groupe de travail *ad hoc* pour préparer une directive sur l'égalité de traitement. Le groupe est constitué d'expertes des six pays¹²⁰⁶, des femmes issues des milieux universitaires, politiques, associatifs et syndicaux. La constitution de ce groupe est conflictuelle. Les syndicats estiment que l'on accorde à tort aux femmes une « représentation distincte »¹²⁰⁷. Mais les syndicats ne s'occupent guère de l'égalité

¹²⁰² Cf. Josée BOILEAU. « Un vent de renouveau souffle sur la FFQ ». *La Gazette des femmes*, vol.15, n°6, mars-avril 1994, p. 19.

¹²⁰³ Évelyne SULLEROT. *L'emploi des femmes et ses problèmes dans les états membres de la Communauté européenne*. Bruxelles, Commission des Communautés européennes, 1970.

¹²⁰⁴ Catherine HOSKYNS. *Integrating Gender: Women, Law and Politics in the European Union*. Londres, Verso, 1996, p. 84.

¹²⁰⁵ Jacqueline NONON. Préface à l'ouvrage d'Annie SABOURIN. *Le travail des femmes dans la CEE*. Paris, Économica, 1984, p. VI.

¹²⁰⁶ Comme Claude du Granrut pour la France, Éliane Vogel-Polsky pour la Belgique, Karen Dahlerup pour le Danemark... Cf. HOSKYNS, 1996, *op. cit.*, p. 101.

¹²⁰⁷ HOSKYNS, 1996, *op. cit.*, p. 101.

hommes-femmes, donc leur légitimité pour représenter ces questions demeure faible pour la Commission européenne, où les femmes qui font pression ne sont pas des inconnues politiques. En particulier l'on retrouve souvent citées des femmes politiques françaises, comme les membres du Comité du travail féminin (l'ex-députée Marcelle Devaud, Claude du Granrut, Martine Lévy, Monique Halpern) et d'autres Françaises des associations féminines (Marguerite Thibert, Jeanne Chaton, Irène de Lipkowski). D'ailleurs, l'importance souvent soulignée du rôle « locomoteur » de féministes libérales françaises au niveau européen¹²⁰⁸, contraste avec leur faible présence au niveau national. Tout se passe comme si le féminisme libéral français ne trouvant pas d'espace d'expression au niveau national, était allé trouver, au niveau européen, un lieu où s'exprimer en toute légitimité.

Ainsi se construit dans les années 70, à la Commission de Bruxelles, tout un discours sur la base des notions d'égalité des chances et d'égalité de traitement qui permet d'aller au-delà de l'égalité formelle de rémunération. La directive sur l'égalité de traitement de février 1976 concerne l'accès à l'emploi, la formation professionnelle et les conditions de travail. Elle permet désormais de prendre en considération la politique familiale lorsqu'elle concerne le travail des femmes hors du foyer, ou encore de développer dans le cadre du Fond social européen (FSE) des formations spécifiques pour les femmes (actions positives), mises en place au début des années 80¹²⁰⁹. Elle condamne ainsi la discrimination directe et indirecte, un principe élevé en principe fondateur de l'Union par la Cour de justice européenne. Ensuite, la directive de 1978, sur l'égalité en matière de sécurité sociale, étend à tous les travailleurs le principe d'égalité de traitement, quel que soit leur situation familiale (excluant l'âge du départ à la retraite, les congés maternité, les allocations familiales, les allocations familiales et les pensions de réversion).

Le discours féministe développé au niveau européen repose sur une approche libérale du féminisme, et, comme le titre judicieusement Catherine Hoskyns, c'est bien « l'intégration » qui est visée (« *Integrating Gender* »), plus que la participation ou la représentation, avec en filigrane cette idée que les femmes représentent une main-d'œuvre considérable pour l'Europe, encore sous-exploitée¹²¹⁰. Par ailleurs, le passage par des directives représente une politique incitative. Les États membres, s'ils sont des bons élèves de l'Europe, devraient s'y conformer dans leurs

¹²⁰⁸ Selon Jacqueline Nonon qui estime que ces femmes, ainsi qu'Évelyne Sullerot, ont joué un rôle de locomotive au niveau européen. Dans Victoria MAN. *Marcelle Devaud. Itinéraire exceptionnel d'une femme politique française*. Paris, Éditions Eulina Carvalho, 1997, p. 100.

¹²⁰⁹ HOSKYNS, 1996, *op. cit.*, p. 102 et suivantes.

¹²¹⁰ Cf. par exemple COMMISSION EUROPÉENNE. *Troisième programme d'action communautaire à moyen terme (1991-95) pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes*, COM(90) 449 final, du 6/11/1990. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1990, p. 1 : « Les femmes représentent une réserve de main d'œuvre actuellement sous-utilisée (...) face aux changements, l'Europe aura besoin de main d'œuvre qualifiée et l'apport des femmes y sera déterminant ».

politiques publiques. L'application des directives européennes dépend des traditions nationales, des valeurs et des systèmes politico-administratifs existants¹²¹¹. En cas de défaillance des États, l'application des directives relève des tribunaux et les citoyennes peuvent porter leur cause devant la Cour de justice des Communautés européennes. Cette juridicisation des questions d'égalité formelle permet d'inscrire dans la jurisprudence des éléments de subsidiarité. Par exemple, suite au jugement de la Cour dans l'affaire Defrenne (1976), l'article 119 sur l'égalité des salaires a un effet direct sur les États membres. Enfin, ce féminisme libéral développe aussi la question des « obstacles » à l'égalité formelle, ce qui conduit à rechercher des instruments politiques au-delà des dispositions juridiques, selon deux axes, l'information et les actions positives, pour rendre plus légitime le droit des femmes à l'égalité formelle.

Ce passage par l'Europe inscrit les activités, à ce niveau de gouvernance, dans l'ensemble du travail réalisé au niveau international. En l'occurrence, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation internationale du travail (OIT) jouent un rôle de soutien de ces directives. Par exemple, l'argumentaire pour élargir la notion d'égalité de traitement à un travail à « valeur égale » repose sur l'inscription de cette disposition dans une recommandation de l'OIT de 1951. Par ailleurs, à partir de 1975, l'engagement de l'ONU dans une politique d'émancipation des femmes, avec en 1979 la signature de la Convention sur l'élimination des discriminations faites aux femmes (CEDAW) et la mise en place de rencontres internationales quinquennales pour évaluer la situation des femmes dans le monde, contribue à légitimer ce travail de pression des féministes libérales au niveau européen. Les mêmes Françaises s'activent aux deux niveaux, international et européen, comme en témoigne Jacqueline Nonon au sujet du rôle de Marcelle Devaud :

Marcelle est une bête politique. Elle agit sur le champ, prend la situation en main. (...) Elle fait du lobbying et elle s'y connaît. Il faut l'avoir vue parcourir les couloirs des conférences des Nations Unies, à Mexico ou à Copenhague. D'une délégation à l'autre, elle appelle l'attention discrètement sur un point à ne pas laisser passer, un texte à modifier, une intervention à prévoir. Elle noue des alliances.¹²¹²

Ces liens conduisent alors à des échanges importants de manières de faire et de voir les choses. La question de l'égalité « réelle » prend petit à petit le dessus sur celle de l'égalité

¹²¹¹ Sonia MAZEY. « L'Union européenne et les droits des femmes : de l'eupéanisation des agendas nationaux à la nationalisation d'un agenda européen ? » Dans Richard BALME, Didier CHABANET et Vincent WRIGHT. *L'action collective en Europe. Collective Action in Europe*. Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 421 et suivantes.

¹²¹² Interview de Jacqueline Nonon dans MAN, 1997, *op. cit.*, p. 102.

formelle¹²¹³, tout un discours plus institutionnaliste se développe, visant à créer des institutions de représentation politique des « intérêts spécifiques » des femmes. Ainsi, au cours des années 1980, une institutionnalisation du féminisme au niveau européen et un nouveau discours plus « culturaliste » tendent à s'imposer.

Dans les années 1980, l'Europe représente un lieu où « la réflexion institutionnelle (...) s'engage dans un véritable processus de réforme mis en mouvement par une sorte de concurrence entre le Conseil européen et le Parlement européen »¹²¹⁴. Les femmes profitent de ce contexte pour se doter de diverses institutions et de programmes. Du côté de la Commission européenne, fin 1976, un « bureau des femmes », future Unité égalité des chances, est créé au sein de la DG V, sous la direction de Jacqueline Nonon¹²¹⁵, ainsi qu'un Service d'information des femmes, chargé de rendre publiques les politiques européennes d'égalité. Mais cette institutionnalisation est encore timide. Par exemple, en 1978, pour la préparation de la directive sur l'égalité en matière de sécurité sociale, on ne parvient pas à mettre en place un groupe consultatif représentant les intérêts des femmes. À partir de 1981, le mouvement s'accélère. En décembre 1981 est créé le Comité consultatif pour l'égalité des chances, composé de personnes choisies par la Commission et agréées par leurs gouvernements, chargées de faire des propositions et qui travaille avec l'Unité égalité des chances de la DG V. Cette dynamique conduit à l'élaboration, en 1982, du premier programme d'action pour la promotion de l'égalité des chances pour les femmes (1982-1985) suivi par un second programme qui le prolonge (1986-1990). Ces deux programmes conduisent la Commission à enquêter sur la manière de mettre en œuvre les directives, de développer des mesures d'action positives. Sur les Fonds sociaux européens (FSE) sont financés des stages, des formations, des coopératives de femmes, ou des crèches pour les femmes en formation, le tout accompagné de campagnes d'information. Il s'agit donc essentiellement d'une politique incitative, axée sur l'encouragement des femmes, leur formation pour qu'elles s'adaptent au système, plus que sur la remise en question des formes d'organisation sociale, politique, économique qui produisent les inégalités. Cette démarche conduit à la création de solidarités européennes sur des sujets précis, pour des projets particuliers. Par exemple, en 1983, pour élaborer un projet de directive sur le congé parental, la Commission crée un réseau informel d'experts ; pour l'adaptation des juridictions nationales aux directives, un

¹²¹³ Surtout avec le troisième programme d'action communautaire (1991-1995). Cf. COMMISSION EUROPÉENNE DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES. *Comment créer un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision*. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1997, p. 13.

¹²¹⁴ Jean BOULOUIS. *Droit institutionnel des communautés européennes*. (4^{ème} éd.) Paris, Montschrestien, 1993, p. 42.

¹²¹⁵ HOSKYNS, 1996, *op. cit.*, p. 108.

réseau juridique¹²¹⁶. Enfin, en 1988, de manière plus formelle, un réseau européen de programme de formation (IRIS) est créé et sert de modèle à la constitution de neuf autres réseaux (1992), à travers le troisième programme d'action communautaire (1991-1995).

Si cette politique de l'Europe qui s'institutionnalise, s'appuie dès le départ, sur l'expertise féminine, nous l'avons vu avec le groupe *ad hoc* de 1974, puis, dans les années 1980, avec le Comité consultatif, c'est pour des raisons de légitimation de ses politiques, ce domaine d'intervention de l'Europe étant relativement controversé. Toutefois, ce Comité jouerait selon Agnès Hubert un rôle de « liant » entre les États membres, qui envoient en général deux déléguées issues du ministère du Travail et de la structure gouvernementale chargée de l'égalité hommes-femmes¹²¹⁷. Ainsi se crée une « dynamique européenne de l'égalité » dans la relation de ces représentants gouvernementaux avec les autres partenaires sociaux, syndicats, associations, également invités dès le départ à participer à cette structure. Cette participation des associations et d'autres acteurs porteurs de revendications variées sur les droits des femmes s'approfondit dans les années 1980.

Le réseau de chercheuses européennes CREW (Centre de recherche européenne sur les femmes) créé en 1978 par des féministes anglophones de plusieurs nationalités vivant à Bruxelles (un groupe de conscience au départ), publie à partir de 1981 une série de rapports (en anglais et en français) informant sur les femmes et les groupes de femmes locaux et mettant l'accent sur la création de réseaux transnationaux. Appelé à représenter le « féminisme autonome »¹²¹⁸ au niveau européen, ce groupe tente à partir de 1981 de coordonner les organisations féministes. Intéressées, les organisations féminines traditionnelles déjà organisées au niveau européen, avec le SLG (Standing Liaison Group) en accord avec le Service d'information des femmes de la Commission, invitent à Bonn, en 1982, quelques groupes féministes, CREW et la Confédération des syndicats européens pour créer un Lobby européen. Mais les participants-es rejettent l'idée qu'il soit possible de représenter, dans une seule organisation, tous les intérêts des femmes, variés et souvent conflictuels¹²¹⁹ et la création du Lobby est repoussée. Toutefois, CREW parvient, avec l'aide de la DG V à créer en 1983 le Réseau européen des femmes (ENOW), un réseau d'associations de base du féminisme autonome. Là encore, nous trouvons une Française à la tête du bureau de la DG V, Odile Quintin, nommée en 1982, qui, sans doute en raison de ses origines professionnelles dans les affaires étrangères, insiste sur la création de réseaux transnationaux de

¹²¹⁶ Cf. Agnès HUBERT. *L'Europe et les femmes. Identités en mouvement*. Paris, Éditions Apogée, 1998, p. 73.

¹²¹⁷ Cf. HUBERT, 1998, *op. cit.*, p. 72.

¹²¹⁸ Cf. HOSKYNS, 1996, *op. cit.*, p. 130.

¹²¹⁹ HOSKYNS, 1996, *op. cit.*, p. 131.

groupes de femmes et d'expertes¹²²⁰. De cette manière, le lobbying des femmes au niveau européen s'organise de manière éclatée, différente selon les thèmes de travail, mais la Commission marque toujours la volonté de s'appuyer sur les groupes de femmes.

Cette recherche d'interlocuteurs et d'expertise féminine et féministe aboutit finalement en 1990 à la création du Lobby européen des femmes (LEF), en partie grâce au soutien de la première femme commissaire à la Commission, la Grecque Vasso Papandreou. Bien entendu, l'initiative provient des milieux féminins libéraux, et l'on retrouve parmi les fondatrices deux Françaises, Marcelle Devaud, présidente du Comité international de liaison des associations féminines (CILAF) et Nicole Dromard, présidente de l'Union féminine civique et sociale (UFCS) des associations considérées comme conservatrices en France. Pour la constitution du Lobby, elles organisent des réunions d'information dans toute l'Europe. En France, c'est le Centre national d'information sur le droit des femmes et des familles (CNIDFF) qui prête ses fichiers pour les mailings et à la fin du processus, trois des quatre françaises déléguées pour l'assemblée constituante du Lobby proviennent des milieux féminins libéraux, voire carrément traditionalistes. L'une représente le Mouvement mondial des mères, une autre l'association des conjointes de médecins (COMED), une association réputée à droite, la troisième est la présidente de l'UFCS. La quatrième déléguée, Denise Foux, appartient plutôt aux milieux politiques de gauche, représentant son association Grain de Sel-Rencontres, une association satellite du PS qui organise des rencontres européennes. Il faut dire que l'idée même d'un Lobby relève d'une conception libérale du politique, où chaque groupe d'intérêt plaide sa cause. En même temps, nous pouvons considérer que la réponse des parlementaires et commissaires à la question de la reconnaissance officielle de ce Lobby comme interlocuteur relève d'une approche plus culturaliste et institutionnaliste. Le Lobby se doit, avant le politique, d'avoir d'ores et déjà réalisé le travail d'agrégation-conversion des intérêts socio-économiques des femmes en intérêts politiques, ainsi qu'en atteste ce récit de Bernice Dubois, déléguée française lors de l'assemblée générale de création du Lobby :

Elles sont allées voir les parlementaires, les commissaires, elles ont posé la question, si nous créons une structure de femmes, au sein de l'Union, est-ce que vous reconnaîtrez cette structure comme une interlocutrice valable ? Et la réponse a été oui, à condition qu'elle soit *réellement* représentative. C'est-à-dire, vous ne serez ni l'Europe du Nord, ni l'Europe du Sud, mais les deux, vous ne serez ni de gauche, ni de droite, mais tout, vous représenterez vraiment toutes les facettes des associations de femmes dans l'Union

¹²²⁰ HOSKYNS, 1996, *op. cit.*, p. 145.

européenne. (Entretien avec Bernice DUBOIS, Paris, le 17 mars 2004)

Contrairement à l'ONU, le Parlement européen ou la Commission n'ont pas créé de statuts d'ONG qui fixerait les modalités d'interaction du Lobby avec les institutions. Toutefois, ces institutions ont créé ce que Richard Balme et Didier Chabanet appellent un « corporatisme libéral ». Cette formule emprunte au néo-corporatisme la participation des groupes d'intérêts aux politiques publiques et leur sélection formelle, mais s'en éloigne par la segmentarisation selon les clivages nationaux, ce qui transforme l'idéal corporatiste de solidarité en une compétitivité intra et extra européenne. En outre, par l'usage des répertoires du lobbying et de l'action juridique ainsi que la diversité des points d'accès, ce mode de gouvernance se rapproche du pluralisme américain, mais demeure beaucoup plus bureaucratique que politique, accentuant la collusion entre acteurs privés et acteurs publics¹²²¹. C'est ainsi qu'au-delà de la reconnaissance du Lobby comme représentant de la diversité des associations féminines et féministes européennes, toute une collaboration institutionnelle s'installe entre le Lobby et l'administration européenne, à commencer pour la mise en œuvre du troisième programme et l'organisation de la Conférence d'Athènes. Comme en atteste Agnès Hubert, qui dirige l'Unité égalité des chances de la Commission, en 1992, ce phénomène participe du processus de construction et d'institutionnalisation de l'Europe politique :

Dès le départ on a voulu travailler de concert avec la société civile. Le fait qu'on ait travaillé avec le Lobby européen des femmes c'était un signe. Nous au plan européen, qu'est-ce qu'on y voyait ? En dehors de la promotion de l'égalité qui était quand même notre objectif premier, ce qu'on pouvait y voir aussi au niveau de la construction européenne, c'était comment on augmente les passerelles, les canaux de communication entre les associations, la population, les femmes et puis le niveau politique européen. (Entretien avec Agnès HUBERT, Bruxelles, le 14 novembre 2003)

Le Lobby européen des femmes, financé par l'Europe, est ainsi constituée comme un véritable lieu de représentation politique, articulant les intérêts et leur traduction politico-administrative. Ce Lobby, composé aujourd'hui de plus de 300 membres à travers l'Europe, remplit non seulement une mission de coordination de toutes les revendications féminines et féministes, devenant un interlocuteur pour la Commission et le Parlement, mais aussi une mission d'information, de relais et d'alerte des groupes de femmes européens. Il diffuse à ses membres les

¹²²¹ Richard BALME et Didier CHABANET. « Introduction. Action collective et gouvernance de l'Union européenne ». Dans BALME, CHABANET et WRIGHT, 2002, *op. cit.*, p. 112.

informations sur les politiques d'égalité, les campagnes européennes à mener, et les invite à signer des pétitions lorsque les droits des femmes sont ignorés ou menacés. Ainsi, d'une conception libérale, qui tendait à instrumentaliser les groupes de femmes à des fins de légitimation, on passe à une conception plus institutionnaliste et culturaliste de construction et de représentation des intérêts collectifs des femmes, à tous les niveaux, et de publicisation des questions qui les concernent.

Cette évolution vers un registre plus institutionnaliste n'est pas sans lien avec le développement au Parlement européen de tout un discours culturaliste porté par les femmes politiques socialistes, qui s'inscrit dans le discours européen d'approfondissement de l'Union pour faire face à la crise économique. Dans cet espace de représentation politique, doté de peu de pouvoir dans les années 1980, les Françaises jouent un rôle important. Tout d'abord, lors des premières élections européennes en 1979, en France, les femmes de droite et de gauche se mobilisent pour obtenir des partis politiques un effort de féminisation. Par exemple les Gaullistes, dans leur brochure *Femme-avenir* demandent « que 30% des candidats au Parlement européen soient des candidates »¹²²². Au PS on l'a vu, les femmes obtiennent 30% des places sur la liste européenne. Au final, la délégation française au Parlement européen est constituée, pour l'époque, d'un nombre très élevé de femmes politiques (22,2% et ce chiffre est le même en 1989), dont certaines sont des « vedettes » comme Simone Veil, élue présidente du Parlement, et Yvette Roudy, future ministre en France. D'une manière générale, le Parlement européen passe de 5% à 16% de femmes. Dans ce contexte de féminisation, des députées socialistes françaises et allemandes, derrière Yvette Roudy, demandent la création d'une commission *ad hoc* sur les droits des femmes. Cette commission créée en 1981, d'abord provisoire, est consolidée en 1984 avec la création de la Commission permanente des droits de la femme¹²²³. Le premier rapport rédigé par cette institution, provoque un débat virulent au Parlement en 1981. La « résolution sur la situation de la femme dans la Communauté européenne » non seulement insiste sur l'application des directives, mais surtout sur la nécessité d'élargir les choix des femmes en matière d'emploi, d'éducation et de santé, avec à ce chapitre la question du choix de l'avortement (l'harmonisation des législations et des études pour que l'avortement ne soit pas un moyen contraceptif). Ainsi, d'emblée, cette commission parlementaire déborde complètement le champ de la politique économique. De surcroît, le rapport insiste sur les besoins particuliers de certaines femmes,

¹²²² Tract. *Femme avenir*, n° 60, octobre 1978, page de garde.

¹²²³ Cette terminologie est encore symptomatique d'une époque où la question de l'identité féminine se décline au singulier. Cf. PARLEMENT EUROPÉEN. « Travaux de la commission des droits de la femme, 1994-1999 ». *Site du Parlement européen. Série Droits des femmes FEMM 105 FR, (3-1999)* [En ligne] http://europarl.eu.int/workingpapers/femm/pdf/105_fr.pdf (Page consultée le 20 novembre 2003.) Entre 1981 et 1984 c'est une commission d'enquête chargée de contrôler la réalisation des objectifs de la résolution de 1981 qui établit dans son rapport et sa proposition de résolution la nécessité d'une commission permanente (p. 21).

immigrantes, conjointes de commerçants, population rurale. Les amendements de la résolution concernant l'avortement passent finalement grâce au vote de toutes les femmes, y compris les plus conservatrices. Les parlementaires féministes européennes font alors la preuve de leur soutien aux questions de liberté des femmes et la démonstration des limites posées à leur capacité de légiférer en faveur des femmes, par la domination masculine sur les institutions. Comme le souligne Marie-Claude Vayssade, députée européenne, membre de la Commission,

Nous nous sommes bien gardées de reprendre le sujet après cette victoire de ce texte en 1981, avec l'impression que si on essayait de reprendre et d'améliorer, en fait on irait en deçà de ce que l'on avait obtenu. De 1984 à 1989 nous nous sommes heurtées au fait qu'il était à peu près impossible de trouver, dans le Parlement, une majorité qui accepterait de voter un texte favorable à l'avortement.¹²²⁴

En 1984, alors que se crée un « inter-groupe des femmes de gauche », la Commission parlementaire sur les droits de la femme s'engage de nouveau sur un sujet qui ne relève pas directement des compétences communautaires, les violences faites aux femmes, avec une approche féministe de plus en plus radicale, brouillant les frontières du privé et du public. Ce rapport établit un lien de causalité entre les abus sexuels sur les enfants, les femmes battues, les viols, le harcèlement sexuel au travail, la prostitution forcée d'une part, et la division inégale du pouvoir entre les hommes et les femmes d'autre part, considérant les violences comme des conditions que ne peuvent changer des politiques d'emploi qui n'en tiennent pas compte¹²²⁵. Comme le souligne Catherine Hoskyns, dès lors, la question des pré-conditions à l'égalité est tout autant abordée que celle de l'égalité elle-même¹²²⁶. Le pas est alors franchi, sous l'impulsion de la Commission du Parlement, vers l'idée que, pour réaliser l'égalité des chances, il faut s'attaquer « au statut des femmes dans la société »¹²²⁷. Cette « innovation » apparaît dans le troisième programme d'action communautaire, travaillé en étroite collaboration entre la Commission des droits de la femme du Parlement et l'Unité égalité des chances et voté en 1990, qui complète le thème de l'emploi des femmes par une réorientation de la politique européenne autour de deux axes, la participation des femmes à la prise de décision et le *mainstreaming*, c'est-à-dire l'intégration des questions d'égalité des chances dans tous les domaines.

¹²²⁴ Marie-Claude VAYSSADE. « Parlement européen ». Dans MFPPF. « Europe et Elles. Le droit de choisir ». Actes du colloque européen organisé par le Mouvement français pour le planning familial, Paris, 12 et 13 janvier 1991. Paris, Mouvement français pour le planning familial, 1992, p. 110.

¹²²⁵ HOSKYNS, 1996, *op. cit.*, p. 155.

¹²²⁶ HOSKYNS, 1996, *op. cit.* p. 156.

¹²²⁷ COMMISSION EUROPÉENNE, 449 final, du 6/11/1990, *op. cit.*

Dans cette logique est créé un réseau d'experts européens sur la prise de décision, un thème défini de manière large. Le réseau effectue la majorité de ses travaux sur l'espace électoral-partisan mais en 1996, il élargit ses recherches sur les femmes dans la prise de décision au sein des organismes financiers, dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la justice¹²²⁸. De leur côté, les partenaires sociaux, patronat, syndicats comme le monde associatifs sont également visés. En outre, les médias sont définis dès le départ comme un espace où les représentations des femmes doivent changer, ce qui donne lieu à la résolution du Conseil du 5 octobre 1995 concernant le traitement de l'image des femmes et des hommes dans la publicité et les médias¹²²⁹. Cette résolution s'appuie entre autres sur le troisième programme d'action communautaire, qui met non seulement l'accent sur la représentation des femmes dans les médias, mais aussi dans « l'environnement institutionnel et professionnel de ces organismes » et sur la « participation des femmes à tous les niveaux de ce secteur d'activité ». La résolution demande par exemple la promotion d'une image diversifiée et réaliste des femmes et des hommes, des mesures pour le respect de la dignité humaine, la réalisation de campagnes permettant d'identifier le contenu discriminatoire véhiculé, la création d'instances de surveillance, l'encouragement à la promotion d'une participation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances dirigeantes des agences de publicité et des médias. Cet espace de représentation politique est clairement identifié comme un espace ayant un pouvoir sur « l'évolution des mentalités à l'égard du partage des responsabilités professionnelles, familiales et sociales »¹²³⁰. Cette idée de peser sur les mentalités, autrement dit sur la culture politique, relève bien du registre culturaliste.

Le réseau n'est pas reconduit en 1996 donc le travail de recherche s'interrompt, laissant en plan un grand nombre de lacunes¹²³¹, dans les recherches sur les espaces de prise de décision politique, (les institutions et assemblées, le monde associatif, les partis politiques, les groupes de pression et les mouvements sociaux¹²³²), de prise de décision économique (associations patronales et syndicats, cadres, enseignement et judiciaire) et de prise de décision sociale (troisième secteur, organisations de femmes, Église et organisations religieuses). Mais ce n'est pas un hasard si le réseau en 1992 se concentre sur la question politique. Les débats autour de la démocratie paritaire

¹²²⁸ COMMISSION EUROPÉENNE. *Les femmes dans la prise de décision. Panorama d'activités dans le cadre du troisième programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1991-1995). Le réseau d'expertes « Les femmes dans la prise de décision »*. Bruxelles, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, Unité égalité des chances, 1996, chapitre 2. « Activités du réseau (1992-1996) », pp. 7-16.

¹²²⁹ « Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 5 octobre 1995 concernant le traitement de l'image des femmes et des hommes dans la publicité et les médias. » *Journal officiel des Communautés européennes*, n° C 296 du 10 novembre 1995, pp. 0015-0016.

¹²³⁰ JOCE 95/ C 296/ 06, *op. cit.*, p. 0015.

¹²³¹ Comme le souligne le rapport COMMISSION EUROPÉENNE. *Les femmes dans la prise de décision. Rapport sur les recherches existant dans l'Union européenne*. Bruxelles, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, Unité égalité des chances, 1999, qui déplore ces faiblesses.

¹²³² Les mouvements féministes sont compris sous ce terme. Cf. COMMISSION EUROPÉENNE, 1999, *op. cit.*

qui agitent les milieux intellectuels européens font de l'espace électoral-partisan le lieu par excellence de manifestation de la discrimination envers les femmes. Comme le souligne Agnès Hubert :

C'était la réalisation soudaine que, quelque chose que les femmes avaient ressenti de manière cachée comme une injustice, c'était un combat collectif. Que si on n'est pas représentées en politique, ce n'est pas parce que moi je ne suis pas assez bonne ou que ma voisine n'a pas le courage de parler en public, c'est parce qu'il y a quelque chose qui est effectivement un combat d'ensemble. D'autant plus dans un pays comme la France avec ce concept d'universalité qui fait qu'il n'y a pas de justification, on n'admet pas qu'il y ait une inégalité structurelle donc finalement la faute est renvoyée à l'individu. (Entretien avec Agnès HUBERT, Bruxelles, le 14 novembre 2003)

Le traité d'Amsterdam de 1997 entérine alors ces débordements du simple cadre de l'article 119 du traité de Rome par l'article 3 sur l'élimination des inégalités dans toutes les activités de l'Union (*mainstreaming*) et l'article 13 qui prévoit la lutte contre toute discrimination fondée sur le sexe et l'orientation sexuelle¹²³³ (ce qui inclut la prise de décision politique). Ainsi dans ce traité, l'Union européenne endosse entièrement une conception en termes de « discrimination ». Ce phénomène d'élargissement de la question d'égalité formelle des salaires à la non-discrimination, y compris dans le domaine politique, n'est pas seulement le fait de la mobilisation du réseau d'expertes européennes sur la prise de décision, même si leur rôle est important. Dans la bataille pour lever les résistances rencontrées chez leurs collègues chargés de contrôler la rectitude des actions de la Commission par rapport aux compétences communautaires, les fonctionnaires de l'Unité égalité des chances trouvent des modes de légitimation dans les activités d'autres institutions européennes et internationales. Par exemple, l'Union interparlementaire (UIP) produit, au tournant des années 1990, un important corpus de chiffres et d'analyses¹²³⁴. En 1989, l'UIP réunit un ensemble de femmes parlementaires dans un symposium qui dénoncent, dans des termes assez virulents, le monopole masculin du pouvoir¹²³⁵. De son côté, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dans un rapport du groupe d'experts sur les femmes et le changement structurel de 1991, suggère que le

¹²³³ PARLEMENT EUROPÉEN. « Traités/conventions concernant les droits des femmes ». *Site du Parlement européen. Série Droits des femmes*, FEMM 108 FR, 4-1999. [En ligne] http://europarl.eu.int/workingpapers/femm/pdf/108_fr.pdf (Page consultée le 20 novembre 2003).

¹²³⁴ Nous trouvons dans l'ordre chronologique avant 1995, publiés par l'UNION INTERPARLEMENTAIRE. *Participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision : étude mondiale sur la situation à la date du 1er avril 1988*. Genève, Union interparlementaire, 1988 ; *Les femmes et le pouvoir politique. Enquête menée auprès des 150 parlements existants au 31 octobre 1991*. Série «Rapports & Documents», n°19, Genève, Union interparlementaire, 1992 ; *Les femmes dans les parlements 1945-1995*. Genève, Union Interparlementaire, 1995 ; *Plan d'action pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique*. Genève, Union interparlementaire, 1994.

¹²³⁵ Cf. UNION INTERPARLEMENTAIRE. *Symposium interparlementaire sur la participation des femmes au processus de prise de décision dans la vie politique et parlementaire*. Genève, Union interparlementaire, 1989.

statut des femmes dans la société, dans les représentations et les institutions, pèse sur les changements¹²³⁶. Ainsi qu'en témoigne Agnès Hubert, ce rapport fournit un argumentaire proprement culturaliste à la mobilisation sur la prise de décision :

C'est quelque chose qui est venu aussi d'un rapport qui a été très important de l'OCDE en 1991 qui s'appelait le rôle des femmes dans le changement structurel et encore une fois, une organisation économique, l'OCDE avait des recommandations sur « augmenter les femmes dans la prise de décision ». L'idée de l'OCDE c'était que, pour entrer dans une période nouvelle, dans laquelle il y avait une tertiarisation, où les technologies de l'information et les gains de productivité étaient en train de changer radicalement les modes de fonctionnement économique, il était évident qu'on avait besoin de créativité et qu'on avait besoin de personnes plus flexibles. Donc les femmes ayant d'une manière générale, dans l'action politique, moins d'intérêts investis dans des systèmes en place, elles sont plus créatives, elles sont plus susceptibles d'apporter de la nouveauté. (Entretien avec Agnès HUBERT, Bruxelles, le 14 novembre 2003)

Enfin, au Conseil de l'Europe, le Comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes¹²³⁷, créé en 1979, se trouve, dès 1981, chargé de stimuler les activités du Conseil de l'Europe visant à « assurer la pleine participation des femmes au même titre que les hommes à la vie politique, économique, social et culturelle et ce à tous les niveaux, en particulier à ceux où se prennent les décisions »¹²³⁸. En 1984 est créé un sous-comité pour analyser la situation des femmes dans la vie politique des États membres et proposer des remèdes. En 1985 est adopté le plan d'action « La situation des femmes dans le processus politique » et ce thème représente celui de la première conférence ministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes organisée à Strasbourg en mars 1986. Les ministres adoptent alors la « résolution sur la politique et les stratégies pour réaliser l'égalité dans le vie politique et dans le processus de prise de décision », ainsi qu'une « déclaration sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie politique et publique ». En 1987, le Comité européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes devient un comité permanent, chargé, entre autres, de considérer la question en termes « d'approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes »¹²³⁹. En 1989, il passe du domaine des affaires économiques et sociales à celui des droits de la personne humaine, un changement

¹²³⁶ OCDE. *Conduire le changement structurel : le rôle des femmes. Rapport d'un groupe d'experts de haut niveau au secrétaire général*. Paris, Organisation de coopération et de développement économique, 1991.

¹²³⁷ De 1979 à 1980 ce comité s'appelle « comité de condition féminine » puis change d'appellation en 1981 pour mettre l'accent sur l'égalité.

¹²³⁸ Maria Regina TAVARES DA SILVA. *Vingt-cinq années d'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, EG (2002)5, 2002, p. 5.

¹²³⁹ TAVARES DA SILVA, 2002, *op. cit.*, p. 8.

amorcé par l'idée que l'égalité entre les femmes et les hommes représente une condition essentielle pour la démocratie.

Ainsi la question de la participation des femmes à la prise de décision traverse les préoccupations du Comité pour l'égalité quand le Conseil de l'Europe fête son 40^{ème} anniversaire et le Comité son 10^{ème}, en novembre 1989. Le séminaire est intitulé en anglais « The Democratic Principle of Equal Representation », laborieuse traduction de l'intitulé français « La démocratie paritaire »¹²⁴⁰, une terminologie imaginée par la secrétaire du Comité, la Française Colette Apprill. Ainsi, en 1990, le Conseil de l'Europe a d'ores et déjà forgé les principes qui constitueront la réorientation politique de l'Union européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes après 1995, celui de parité et d'approche intégrée de l'égalité (*mainstreaming*). Le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes créé en 1992 se voit conférer un pouvoir plus étendu. Il est désormais chargé d'analyser et d'évaluer toutes les politiques nationales concernant l'égalité des sexes et de coopérer avec les autres comités du Conseil de l'Europe pour intégrer partout la question de l'égalité. Le groupe de travail sur la démocratie paritaire parvient ainsi à mettre la question de l'inégalité en politique au cœur des débats du séminaire général de Colchester de juillet 1993 sur « la désillusion à l'égard de la démocratie : partis politiques, participation et non participation aux institutions politiques en Europe »¹²⁴¹.

Ces deux concepts de « parité » et de *mainstreaming* peuvent à la fois rejoindre un registre libéral et un registre culturaliste. Dans une approche libérale, la prise de décision est féminisée et l'administration s'occupe de contrôler, par une expertise chiffrée, les conséquences de ses politiques sur la situation comparée des femmes et des hommes, toutes choses égales par ailleurs. Dans une approche culturaliste, les femmes apportent leurs préoccupations, leurs besoins et leurs intérêts dans la prise de décision, soutenues dans leurs efforts par une approche intégrée de l'égalité, qui leur permet d'avoir un panorama complet sur les conditions de transformation de la vie sociale et économique de leurs consœurs. Comme le souligne Colette Apprill, la première approche tend à confondre parité et politique de quotas : « elle s'inscrit dans la logique égalitaire qui postule l'assimilation des femmes aux hommes (...) Le quota a pour objet de faire une place à un groupe – voire même une catégorie minoritaire »¹²⁴² alors que la seconde, qui correspond à sa propre vision de la parité, assure « que deux entités distinctes mais de même valeur, qui sont parties prenantes dans le jeu démocratique, interviennent à part égale dans la prise de décision. Il

¹²⁴⁰ TAVARES DA SILVA, 2002, *op. cit.*, p. 10.

¹²⁴¹ TAVARES DA SILVA, 2002, *op. cit.*, p. 12.

¹²⁴² Cf. Claudette APPRILL. « Qu'est-ce que le concept de parité ? » (Chartres, le 22 novembre 1997). *Site de l'association Elles aussi*, [En ligne] <http://ourworld.compuserve.com/homepages/Ellesaussi/concept.htm> (Page consultée le 10 avril 2005) p. 6.

est à voir comme une mesure de droit à caractère permanent »¹²⁴³. Son approche – qui est celle du Conseil de l'Europe, se situe donc bien dans ce registre discursif culturaliste et institutionnaliste, prônant l'institutionnalisation du genre.

La commissaire Vasso Papandreou, première femme commissaire, nommée aux Affaires sociales, demande en 1991 à l'Unité égalité des chances de la DG V d'organiser un événement dans son pays sur les questions concernant les femmes. D'un commun accord avec le Lobby européen des femmes, Sabine de Béthune et Françoise Gaspard du réseau des expertes sur la prise de décision, il est décidé de reprendre le discours du Conseil de l'Europe sur la démocratie paritaire :

On s'est dit, on ne va pas recommencer, parce que de toutes façons, il y a déjà un travail qui a été fait au Conseil de l'Europe, il y a une problématique intéressante, qui n'est pas absente ni des débats universitaires, ni des débats politiques ou dans les organisations de femmes, donc on va surtout collecter ce qui existe. Ainsi, sur la question du concept de parité, c'était la première fois que, dans une conférence de l'Union européenne, on reprenait un travail qui avait été fait au départ au sein du Conseil de l'Europe. (Entrevue avec Agnès HUBERT, le 14 novembre 2004)

En l'occurrence, les travaux du Conseil sur la démocratie paritaire permettent en toute légitimité d'inscrire la parité dans la déclaration finale proposée à la signature de l'ensemble des femmes politiques présentes à Athènes. Par ailleurs, le rapport de la « table ronde n°1 sur les principes et arguments pour une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision » adosse ses travaux aux turbulences politiques du tournant des années 1990, montrant qu'au-delà de l'argumentaire développé par le Conseil de l'Europe, ce sont ces turbulences politiques qui confèrent leur légitimité à ces discussions sur la participation des femmes à la prise de décision :

La construction de la démocratie est celle d'une longue histoire qui a commencé en Grèce, voilà quelques vingt cinq siècles. Cette histoire demeure inachevée. À l'Est et au Sud de l'Europe la démocratie constitue un horizon, suscite l'espoir pour des millions de femmes et d'hommes. Il en est de même dans bien d'autres parties du monde. Or, dans nos vieilles démocraties d'Europe, la démocratie semble fatiguée. Ce moment est propice aux questionnements. Parmi ceux-ci, la question de la relation entre la démocratie et les femmes surgit. (...) L'exigence démocratique conduit à considérer que la neutralité de concepts – comme celui d'universalité – par exemple ne peut plus,

¹²⁴³ APPRILL, 1997, *op. cit.*, p. 7.

dans une société qui se veut moderne, n'être en réalité que le masque du masculin et de lui seul.¹²⁴⁴

Le registre discursif de la déclaration finale, et des textes qui l'entourent, renforce l'orientation institutionnaliste et culturaliste du registre européen sur les questions de genre. À des fins de légitimation, le registre utilitariste est toujours présent. Si nous prenons pour appui le texte de la déclaration d'Athènes qui est le plus diffusé en Europe, en particulier par les associations féminines et féministes, sur le support d'une carte postale, nous constatons qu'il avance en premier des arguments instrumentalistes :

PARCE QUE les femmes représentent la moitié des talents et qualifications potentielles de l'humanité et que leur sous-représentation aux postes de prise de décision constitue une perte pour la société dans son ensemble.¹²⁴⁵

Cet argumentaire est complété dans le guide publié en 1996, « Comment créer un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision politique », au chapitre 1.2.5. *Utilisation efficace des ressources humaines*, où l'on spécifie que les femmes représentent la moitié du « pool mondial des compétences et des capacités potentielles »¹²⁴⁶. Mais cet argument est adossé à des éléments bien plus culturalistes :

PARCE QUE la sous-représentation des femmes aux postes de décisions ne permet pas de prendre pleinement en considération les intérêts et les besoins de l'ensemble de la population
PARCE QU'une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est susceptible d'engendrer des idées, des valeurs et des comportements différents, allant dans le sens d'un monde plus juste et équilibré tant pour les femmes que pour les hommes.¹²⁴⁷

Cette justification, véritablement propre au registre culturaliste, est reprise dans le guide « Comment créer un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision politique ». Au chapitre 1.2.3. *Différence d'intérêts* est soutenue l'idée que « les femmes connaissent mieux que les hommes leurs propres besoins et intérêts et qu'elles sont donc plus à même de les défendre et de les servir ». Définies sur le plan identitaire comme un « groupe social », les femmes ont des intérêts qualifiés de « spécifiques » ou de « particuliers ». En outre, ce qui fonde leur

¹²⁴⁴ COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1992, *op. cit.*, p. 15.

¹²⁴⁵ SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE « FEMMES AU POUVOIR », 15 novembre 1992. Carte postale : *Déclaration adoptée à Athènes le 3 novembre 1992 à l'occasion du premier sommet européen « femmes au pouvoir »*. Bruxelles, Secrétariat de la conférence, 1992.

¹²⁴⁶ COMMISSION EUROPÉENNE, 1997, *op. cit.*, p. 16.

¹²⁴⁷ SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE, carte postale, 1992, *op. cit.*

communauté d'intérêts est une *histoire* commune de « privation des droits civils et politiques, une *situation socio-économique* de « ségrégation horizontale et verticale dans la vie professionnelle » et une *culture* commune définie comme un « sentiment de responsabilité face au renouvellement de la population », sentiment qui est considéré dans ce registre discursif comme ayant « contribué à ce que le travail domestique ne soit pas également partagé mais leur soit « réservé » »¹²⁴⁸. On n'a donc plus ici une analyse libérale fondée sur la « nature » féminine mais bien une analyse qui repose sur le concept d'identité sexuée. Cette conception n'est pas non plus révolutionnaire, elle ne considère pas la question du partage domestique en termes d'oppression et de rapport sociaux de sexe, mais la culture est considérée comme une structure. Tout en renvoyant aux femmes et leur « sentiment de responsabilité » la question du partage des activités domestiques, on estime que ce domaine leur est « réservé », autrement dit, que cette responsabilité est suffisamment institutionnalisée pour qu'elle s'impose. De cet ensemble se dégage alors des solutions institutionnelles. « NOUS SOULIGNONS la nécessité de procéder à des modifications de la structure des processus de décision afin d'assurer cette égalité dans la pratique »¹²⁴⁹ dont il ressort des conséquences d'ordre culturel :

Une participation accrue des femmes à la vie politique devrait conduire à des changements dans le système politique lui-même, et cela en termes de contenu des décisions politiques, mais aussi de culture de la prise de décision (...) Grâce à leur expérience et à leurs intérêts, les élues seront plus critiques vis-à-vis de la définition traditionnelle de la politique et élargiront sa portée¹²⁵⁰.

Enfin, si les documents insistent sur la notion de différence¹²⁵¹, c'est tout de même en la considérant non pas comme naturelle, mais comme un trait culturel et historique :

Tant que les femmes et les hommes exécuteront des tâches différentes, et auront donc des intérêts politiques différents, un équilibre entre les parlementaires, hommes et femmes, renforcera la légitimité du pouvoir.¹²⁵²

Ces conclusions reposent en outre sur des études approfondies, réalisées dans tous les pays de l'Union, entre autres par le réseau d'expertes en prise de décision, sur le comportement des femmes en politique, qui confirment généralement le présupposé selon lequel :

¹²⁴⁸ COMMISSION EUROPÉENNE, 1997, *op. cit.*, p. 14.

¹²⁴⁹ SECÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE, carte postale, 1992, *op. cit.*

¹²⁵⁰ COMMISSION EUROPÉENNE, 1997, *op. cit.*, p. 15.

¹²⁵¹ Cf. RÉSEAU EUROPÉEN D'EXPERTS « LES FEMMES DANS LA PRISE DE DÉCISION ». *Les femmes dans la prise de décision. Faits et chiffres relatifs à la participation des femmes à la prise de décision politique et publique en Europe*. Bruxelles, Commission européenne, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, Unité égalité des chances, 1994.

¹²⁵² COMMISSION EUROPÉENNE, 1997, *op. cit.*, p. 16.

Les femmes auraient tendance à être plus démocrates et moins conflictuelles, plus ouvertes au changement et plus aptes à travailler de façon collective. Elles trouvent que le processus de prise de décision est trop centralisé, trop hiérarchique et trop dominé par la technocratie. Il est donc important d'examiner l'hypothèse selon laquelle une plus grande présence féminine à de hautes fonctions modifierait le résultat de la délibération politique. Cette hypothèse est au cœur de la revendication visant à augmenter le nombre de femmes dans la décision.¹²⁵³

Il faut tout de même souligner que la conférence d'Athènes, cet événement fondateur de la politique européenne en matière de féminisation de la prise de décision, constitue un événement à part du système européen, et les femmes politiques invitées ne représentent pas leurs États ou leurs institutions, mais plutôt des personnalités connues, comme Simone Veil et Edith Cresson pour la France. En outre, le Lobby européen des femmes est un partenaire organisationnel et des associations sont conviées à la conférence, ce qui crée une dynamique d'échanges entre les 500 participantes. Enfin, un effort particulier est mis sur la couverture médiatique de la conférence, qui nécessite une certaine mobilisation des journalistes, dont les directions ne considèrent pas l'événement comme important. Par exemple Christiane Chombeau du journal *Le Monde*, a dû prétexter un reportage sur les affaires de sang contaminé en Grèce pour pouvoir couvrir la conférence¹²⁵⁴. Dans la revue de presse de la Communauté, on ne trouve pour la France qu'un article de la *Voix du Nord* (Joëlle Jacques) et deux journaux télévisés de *France 2*, que la journaliste Geneviève Moll obtient « non sans mal »¹²⁵⁵. Toutefois, la déclaration d'Athènes, qui clôt la conférence, est diffusée partout en Europe, adoptée même par certains parlements¹²⁵⁶ (Espagne, Portugal).

Dès lors, le processus d'intégration de cette question dans les préoccupations générales de l'Union européenne est relativement rapide. Le 7 mars 1994, à Bruxelles, la conférence européenne des femmes ministres des États membres du Conseil de l'Europe proclame la volonté de parvenir à une égalité des femmes et des hommes au Parlement européen et dans toute l'Europe. En mars 1995, la conférence de Dublin fait un pas de plus sur la question des stratégies pour la promotion des femmes en politique¹²⁵⁷. En février 1995, le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe organise une conférence européenne préparatoire de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes

¹²⁵³ COMMISSION EUROPÉENNE, 1997, *op. cit.*, p. 15.

¹²⁵⁴ Cf. Entretien avec Agnès HUBERT, Bruxelles, le 14 novembre 2003.

¹²⁵⁵ SECRETARIAT DE LA CONFÉRENCE « FEMMES AU POUVOIR », 15 novembre 1992. *Revue de presse*. Bruxelles, Commission des Communautés européennes, 1992. Cf. Note de Françoise Gaspard à Sabine de Béthune sur la couverture de la conférence par la presse française.

¹²⁵⁶ RÉSEAU EUROPÉEN D'EXPERTS « LES FEMMES DANS LA PRISE DE DÉCISION », 1994, *op. cit.* p. 12.

¹²⁵⁷ Conclusions dans le guide COMMISSION EUROPÉENNE, 1997, *op. cit.*

intitulée : *Égalité et démocratie : utopie ou défi ?* qui réunit aussi des États observateurs, des ONG nationales ou internationales et des experts. Les préoccupations particulières des Européennes pour la question du partage des responsabilités et des pouvoirs, se reflètent directement dans le programme d'action adopté par la quatrième conférence mondiale qui a lieu à Beijing¹²⁵⁸, en 1995, qui est conçu comme un calendrier d'accession des femmes à la prise de décision. Cette plateforme offre ainsi un argument supplémentaire dans l'intégration de la question du genre dans les préoccupations des dirigeants de l'Europe.

Cette intégration s'approfondie avec la conférence de Rome des 16 et 17 mai 1996, qui réunit les ministres représentants les ministères de tous les États membres, en général chargés des questions de droits des femmes¹²⁵⁹. La charte de Rome constate un « déficit démocratique » qui « invalide la qualité de la prise de décision et de la démocratie »¹²⁶⁰, et qui fait de la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision un « objectif prioritaire au niveau européen ». En décembre 1996, sur demande de Simone Veil, le Conseil de l'Union vote une recommandation sur la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision qui stipule qu'une « participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision est susceptible d'engendrer des idées, des valeurs et des comportements différents, allant dans le sens d'un monde plus juste »¹²⁶¹. Elle recommande l'adoption d'une stratégie intégrée d'ensemble visant à promouvoir cette participation équilibrée, de sensibiliser les acteurs du processus éducatif et de la formation, de sensibiliser l'opinion publique par les images diffusées sur les femmes, et de faire des campagnes publiques, d'encourager les efforts des associations et des partenaires sociaux dans ce domaine, d'améliorer la collecte de données statistiques, de développer des mesures favorisant l'égalité dans la fonction publique, d'encourager le secteur privé à des plans d'égalité et d'action positive.

Ainsi, au niveau européen, en l'espace de cinq à six ans, tout un discours sur la féminisation de l'ensemble des espaces de représentation politique se développe, légitimé par les vagues de démocratisation qui touchent l'Europe et le monde au tournant des années 1990,

¹²⁵⁸ Cette parenthèse est destinée aux lecteurs français qui utilisent le mot « Pékin » quand, dans le reste de la francophonie, on emploie le terme chinois Beijing, partagé dans le monde entier. Nous avons choisi la terminologie mondiale pour l'ensemble de notre thèse.

¹²⁵⁹ Selon les pays, ce sont des ministres des affaires sociales, de l'égalité des chances, du travail et emploi, de la famille, femmes et enfants, ou encore de la santé, sauf pour la France qui, après de longs efforts de Françoise Gaspard, est représentée par son ministre de l'Environnement, Corinne Lepage. Souligné par Agnès HUBERT, Bruxelles, le 14 novembre 2003 ; cf. le document NATIONAL COMMISSION FOR EQUAL OPPORTUNITIES FOR MEN AND WOMEN/ EUROPEAN COMMISSION. *Women for the Renewal of Politics and Society. Official Records of European Conference, Rome 16-18 May 1996*. Rome, Prime Minister's office, 1996.

¹²⁶⁰ « Charte de Rome. Les femmes pour le renouveau de la politique et de la société ». Reproduite dans COMMISSION EUROPÉENNE, 1997, *op. cit.*, pp. 79-81.

¹²⁶¹ « Recommandation du Conseil du 2 décembre 1996 » (96/694/CE). *Journal officiel des Communautés européennes*, n° L 319/11. Reproduite dans COMMISSION EUROPÉENNE, 1997, *op. cit.*, p. 73 et suivantes. Citation p. 75.

adossé à une conception de l'égalité dans la différence, à une vision du politique comme lieu de transformation de la société et de modification de la culture politique, avec l'idée d'appui des associations « sans préjudice de leur autonomie ». Ce discours aux accents institutionnaliste et plutôt culturaliste, même s'il demeure sur le registre de l'incitation et de la formation politique, perd même peu à peu sa référence instrumentaliste typiquement libérale (l'utilisation des talents) pour lui substituer une approche en termes de représentation des intérêts et des besoins¹²⁶². Ainsi, les arguments sont suffisamment affûtés au niveau européen, pour présenter la féminisation de la prise de décision politique non seulement comme solution aux problèmes formels de la crise française de la représentation, mais aussi aux problèmes de contenu et d'orientation politique qui lui sont liés.

Conclusion :

Si la turbulence politique du tournant des années 1990 est la même pour les Françaises et les Québécoises, avec le flot des démocratisations et des processus d'autonomisation de multiples nations, avec le déferlement d'une idéologie néo-libérale qui ne conçoit plus de développement économique en dehors des formes concurrentielles d'un marché mondialisé, les réactions à cette turbulence varient fortement d'un espace politique à l'autre. Dans le cas québécois, c'est la localisation des processus politiques et économiques qui prédomine l'univers des discours, avec l'idée d'unité du peuple québécois derrière un projet politique nationaliste, progressiste, que les femmes voudraient voir devenir également féministe, phénomène qui est fragilisé par l'irruption du pluralisme identitaire. Dans le cas français, c'est plutôt la contradiction entre l'élite politique et les aspirations des citoyens-nes qui émerge comme un problème nouveau auquel l'Europe, dans son processus d'institutionnalisation, semble apporter des solutions, notamment avec un discours féministe renouvelé, qui met l'accent sur la participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision. Ce thème émerge alors dans les deux cas de manière variée. Au Québec, plusieurs conceptions de cette participation politique des femmes se côtoient dans l'univers des discours, avec une version libérale transnationale qui parle en termes de « politique de présence », une version plutôt culturaliste qui prône une politique de présence « de féministes », et une version qui entre plutôt dans le registre révolutionnaire et autogestionnaire avec l'idée d'une égale participation dans le cadre d'une politique de démocratisation et de démultiplication des lieux de la prise de décision. Inversement, en France, la question de la participation équilibrée à la prise de

¹²⁶² La recommandation de 1996, au paragraphe (10) parle de « perte pour la société » et d'empêchement de « prendre pleinement en considération les intérêts et les besoins de l'ensemble de la population ». COMMISSION EUROPÉENNE, 1997, *op. cit.*, p. 75.

décision, adossée au concept de parité, malgré des sens variés investis dans ce concept, comme nous le verrons au chapitre suivant, semble, de part ses origines dans le modèle consensuel européen, permettre de chapeauter des conceptions à la fois libérales et culturalistes du féminisme.

Mais le paradoxe de la nouvelle période qui s'ouvre au tournant des années 1990, avec d'un côté un élargissement des possibles de la démocratie, une irruption du pluralisme dans un monde binaire, qui autorise à penser à l'amélioration des mécanismes de représentation politique, et le rétrécissement inverse de l'univers des choix en matière de politique économique, ne rejaillit pas véritablement sur la construction des nouvelles revendications des féministes. Elles se concentrent au Québec comme en France sur la question identitaire, avec d'un côté l'éclatement de l'identité féminine et féministe et de l'autre, au contraire, l'élaboration d'un discours culturaliste coordonnant l'ensemble des revendications. Le problème alors central, dans un tel contexte idéologique, de la liberté des personnes engagées dans la prise de décision politique, en particulier des possibilités pour les femmes d'innover, d'agréger les intérêts et de légiférer dans un sens apprécié des mouvements féministes, n'est pas abordé de front.

CHAPITRE 6

CONTESTATION DES RÉGIMES GENRÉS DE REPRÉSENTATION POLITIQUE : DE NOUVELLES SOLIDARITÉS ET DE NOUVEAUX CONFLITS

Les turbulences politiques et économiques au tournant des années 1990 ont permis l'émergence de nouveaux discours, tantôt au niveau national, tantôt au niveau transnational, qui présentent la caractéristique de mettre l'accent sur la participation des femmes à la vie politique, en lien avec la représentation des intérêts socio-économiques des femmes. Mais dans les deux cas, cette participation et cette représentation des intérêts ne se fondent pas nécessairement sur un partage des mêmes conceptions de l'égalité, de l'identité ni des intérêts. Ces revendications peuvent être investies de sens variés par les acteurs et actrices en présence, et comme dans les années 1970, la configuration discursive de l'environnement dans lequel chaque mouvement s'empare de ces thèmes permet de comprendre les solidarités et les conflits qui se développent. C'est pourquoi nous allons insister dans ce chapitre sur les éléments qui fondent la spécificité de chacun de nos cas étudiés.

En effet, contrairement à beaucoup d'appréhensions intellectuelles quant à l'uniformisation possible à laquelle devrait conduire la mondialisation, dans le cas des mobilisations féministes en France et au Québec, les transformations des discours et des revendications prennent des sentiers presque inversés. Du côté français, c'est le levier supranational qui appuie le développement de nouvelles solidarités et de nouveaux discours, à la fois revendicatifs et identitaires, qui parviennent en partie à transcender la dispersion des féministes, leurs divisions entre réformistes et révolutionnaires, gauche et droite. Ce phénomène contribue alors à recomposer l'espace féministe militant et à imposer au politique l'idée qu'il faut trouver un nouveau mode de régulation genrée de la représentation politique. De l'autre côté de l'Atlantique, c'est un discours nationaliste localisé qui soutient la construction de nouveaux argumentaires et de nouvelles formes d'action collective qui conduisent plutôt à déstabiliser un régime genré de représentation politique qui semblait parvenir à un certain degré d'achèvement. Ce phénomène force alors la recomposition des terrains de lutte sociale et politique de telles

sortes qu'émergent en même temps de nouveaux conflits entre féministes et un élargissement des solidarités au-delà du mouvement des femmes.

Pour plus de clarté dans notre analyse, nous allons étudier l'une après l'autre la question des relations et des discours, tout en sachant leur profonde imbrication. Cela nous conduira à considérer en premier lieu l'apparition d'une certaine recomposition du paysage militant féministe, des liens et des solidarités, en relation avec ces turbulences, nouveautés renforcées par des phénomènes propres au cheminement de chaque espace politique. Ensuite, en analysant les sens variés accordés aux divers concepts et discours, nous verrons dans quelle mesure l'effet structurant des registres discursifs renforce ces particularités de chaque cas après 1995.

I. De nouvelles solidarités... et de nouveaux conflits

Nous l'avons vu, les turbulences du tournant des années 1990 ouvrent l'univers des possibles pour les mouvements féministes français et québécois de manière différente. Autant en France, c'est autour de l'Europe et de ses outils conceptuels que se recompose le paysage militant, autant au Québec, c'est autour de l'entité québécoise et du projet d'un Québec souverain. Cependant, tandis qu'en France, le vote affirmatif des Français pour le traité de Maastricht, en septembre 1992, confirme cette orientation du pays vers une plus grande intégration politico-économique dans l'espace européen, inversement, le vote négatif des Québécois pour l'indépendance au référendum de 1995 enterre le projet féministe fédérateur qui lui était lié et conduit même à des malentendus nouveaux entre les féministes engagées dans les espaces pluriels de représentation politique.

I.1. L'émergence d'un mouvement français pour la parité

Nous allons dans cette partie reconstituer la variété des processus de solidarisation nouvelle d'un mouvement des femmes français éclaté et dispersé en évoluant d'un espace de représentation politique à l'autre, observant les facteurs d'émergence de relations et de solidarités dans un premier temps au niveau national, puis en relation avec l'Europe.

Nous avons vu au chapitre 4 que la question de la participation des femmes à la vie politique demeure lancinante tout au long des années 1980. Cette préoccupation ne croise pas immédiatement le concept de parité. Elle passe par des analyses, historiques et philosophiques dans l'espace universitaire, en particulier à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française,

puis par des initiatives dans les espaces électoral-partisan et associatif, au tournant des années 1990-92 qui conduisent à rassembler les femmes derrière la revendication paritaire.

Dans l'espace universitaire, la célébration du centenaire de la Révolution française, en 1989, présente l'occasion de diffuser plus largement des travaux, achevés ou en cours, qui interrogent le modèle jacobin de citoyenneté et l'exclusion des femmes de la cité. L'actualité du sujet permet de trouver des financements pour organiser des colloques, des réunions et des débats : « États généraux des femmes » en mars 1989 sur l'exclusion des femmes de la citoyenneté politique ; le colloque *Les femmes et la Révolution française* à Toulouse (12-14 avril 1989) qui met en évidence le rôle des citoyennes dans la Révolution. Tricoteuses, clubs politiques féminins, guerrières, émergent de la poussière d'une Histoire dénoncée comme étant écrite au masculin. Trois gros volumes rassemblent les actes de cet important colloque¹²⁶³. La diffusion des résultats de ces recherches est large dans les milieux féministes, par exemple, le colloque « Femmes et histoire » à la Sorbonne, les 13-14 novembre 1992, réalisé à l'occasion de l'achèvement des cinq tomes de *L'Histoire des femmes en Occident*, sous la direction conjointe de Georges Duby et de Michelle Perrot est qualifié « LE » colloque de l'année 1992¹²⁶⁴. Il fait l'objet de deux articles dans la revue *Femmes Info* du Centre d'orientation, de documentation et d'information féminin (CODIF) de Marseille. On notera encore le colloque d'Albi « Démocratie et représentation »¹²⁶⁵, en 1994 et le colloque « La démocratie à la française ou les femmes indésirables » à Paris du 9 au 11 novembre 1993¹²⁶⁶. Non seulement ces rencontres et ouvrages rendent visibles des destins féminins et les conditions de vie des femmes, mais encore, ils légitiment dans le champ de la recherche historique un sujet « femme » qui n'avait pas encore véritablement droit de cité. En établissant la dimension « bio-politique » de l'exclusion des femmes du droit de voter et de participer, en raison de leur nature¹²⁶⁷, nombre de ces travaux suggèrent la nécessité, pour leur rendre justice, d'un geste tout autant politique.

Ces colloques représentent autant de moments intellectuels de découverte de l'histoire des femmes et du sexisme qui a effacé le rôle proprement politique des femmes de la noblesse¹²⁶⁸, des femmes résistantes¹²⁶⁹, du mouvement féministe de la première vague¹²⁷⁰ et de politiciennes

¹²⁶³ Marie-France BRIVE, dir. *Les femmes et la Révolution française, actes du colloque international du 12-14 avril 1989*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1990.

¹²⁶⁴ « Histoire des femmes en Occident. « LE » colloque de l'année 1992 ». *Femmes Info*, n°63, hiver 1992-93, pp. 32-33.

¹²⁶⁵ Michèle RIOT-SARCEY, dir. *Démocratie et représentation*. Paris, Kimé, 1995.

¹²⁶⁶ Éliane VIENNOT, dir. *La démocratie « à la française » ou les femmes indésirables*. Paris, Publications de l'Université de Paris 7-Denis Diderot, 1996.

¹²⁶⁷ « Femmes et démocratie. L'exclusion française ». *Femmes Info*, n°66, automne 1993, p. 17.

¹²⁶⁸ Danielle HAASE-DUBOSC et Éliane VIENNOT. *Femmes et pouvoirs sous l'ancien régime*. Paris, Rivages, 1991.

¹²⁶⁹ Cf. les diverses contributions dans « Résistances et Libérations, France, 1940-1945 ». *Clio, Histoire, femmes et société*, n°1, 1995. (Dont l'article de Marie-France BRIVE. « R/R », pp. 57-66.)

importantes¹²⁷¹, gommant ainsi des modèles d'identification possibles et la légitimité pour les femmes d'exercer le pouvoir. De surcroît, ils offrent aux féministes des milieux politiques et associatifs l'occasion d'échanger, de rencontrer des universitaires qu'elles inviteront ensuite à leurs débats, et de monter des actions communes. Par exemple, Olympe de Gouge, auteure de la « déclaration universelle des droits de la femme », encore inconnue des livres d'histoires, se met à incarner la figure symbolique de la citoyenne française en demande de participation. Des femmes se regroupent pour demander sa place au Panthéon et en 1993, la maison d'édition Côté-femmes achève la publication de l'ensemble de ses œuvres (*Théâtre politique* I et II, *Écrits politiques*, *L'esclavage des noirs*).

Les études historiques et philosophiques diffusées à l'occasion de ces colloques participent de deux manières au travail de solidarisation et de mobilisation pour la parité. Tout d'abord, elles mettent la question de la citoyenneté des femmes au centre des préoccupations et relient leur exclusion du politique au concept de « fraternité ». Geneviève Fraisse dans l'ouvrage *Muse de la Raison*, publié en 1989, récuse l'argumentaire du « retard » français en matière de féminisation du politique pour lui substituer une analyse stratégique de l'exclusion des femmes de la formation du citoyen, au moment de la création de la République « masculine ». « L'événement « Révolution » fait de la France le lieu d'une situation paradigmatique, celle où se pense le renouvellement de la domination masculine avec les formes modernes de la vie politique »¹²⁷². La rivalité du pouvoir, une dimension constitutive du concept de fraternité, aurait soulevé une peur collective des hommes politiques, la peur qu'une rivalité entre les sexes ne conduise à la confusion entre les sexes, « produit d'un raccourci saisissant entre la citoyenneté et l'amour », ce qui aurait conduit à l'idée que « participer à la *res publica* serait une menace pour la relation amoureuse »¹²⁷³. Par conséquent,

La volonté d'exclusion, la pratique même de l'exclusion, n'a pas empêché les femmes de trouver les failles de celle-ci. Parce que l'exclusion des femmes n'est pas un système, c'est à dire un élément structurant de la démocratie, la ruse de l'histoire a joué son rôle, et l'inclusion s'est avérée possible.¹²⁷⁴

¹²⁷⁰ À travers par exemple Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT. *L'égalité en marche. Histoire du féminisme sous la Troisième République*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques/Des femmes, 1989 et Christine BARD. *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*. Paris, Fayard, 1995.

¹²⁷¹ Cf. Michèle RIOT-SARCEY. *La démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*. Paris, Albin Michel, 1994.

¹²⁷² Cf. Geneviève FRAISSE. *Muse de la Raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes*. Paris, Gallimard, 1995 [1^{ère} éd. Alinéa, 1989], p. 10.

¹²⁷³ FRAISSE, 1995, *op. cit.*, p. 313.

¹²⁷⁴ FRAISSE, 1995, *op. cit.*, p. 316.

Mais si la stratégie des hommes politiques devant la peur de l'indifférenciation sexuelle est la cause de l'exclusion, une stratégie politique qui dissipe ces peurs doit être mise en œuvre... Le détour de Geneviève Fraisse par le concept de fraternité pour expliquer l'exclusion politique des femmes porte ses fruits. En mai 1991, Antoinette Fouque dénonce « La République des fils » comme succédané « homosexué » de la République des pères qui précédait mai 68¹²⁷⁵. De son côté, Françoise Gaspard, femme politique et sociologue, reconnaît l'importance des travaux historiques et philosophiques¹²⁷⁶ et son ouvrage, publié avec Claude Servan-Schreiber et Anne le Gall, *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, égalité, parité* au printemps 1992, remplace le terme « fraternité » par celui de « parité ». Les auteures visent directement la République des frères, substituant l'idée de rivalité inhérente à la fraternité par celle de partenariat, la parité étant un concept déjà présent dans le vocabulaire politique français, utilisé pour les relations partenariales entre patronat et syndicats (commissions paritaires de la sécurité sociale). Cet ouvrage devient, par le bouche à oreille, le véritable manifeste pour la parité, livre de référence pour comprendre ce concept, présenté comme un « droit nouveau », pour entrevoir les manières de l'appliquer et les arguments de justice qui le sous-tendent, avec entre autres, qui touche particulièrement les Socialistes, l'idée que la parité pourrait représenter une solution à la crise de la représentation politique :

Nous revendiquons un droit nouveau pour les femmes, un droit dont l'application exige la création de ce concept institutionnel nouveau, lui aussi, qu'est la parité. Or ce droit concerne la représentation nationale, aujourd'hui disqualifiée. Pourquoi chercher à la transformer, à l'améliorer, alors même que les Français la jugent inopérante ? Eh bien précisément ! Nous posons ici la première pierre d'une reconstruction démocratique nécessaire.¹²⁷⁷

D'autre part, les travaux sur le mouvement féministe de première vague permettent de réconcilier les diverses tendances du féminisme français. Les féministes peuvent désormais se solidariser autour de figures historiques symboliques et communes. Le raffinement des analyses sur ce mouvement, auparavant disqualifié pour son caractère « maternaliste », met en évidence le pluralisme des idées dans les mouvements féministes et la pluralité des tendances déjà à l'œuvre au tournant du siècle¹²⁷⁸ et dans les années 1920 et 1930¹²⁷⁹. Pour des raisons stratégiques, ces féministes se sont solidarisées pour soutenir la revendication du droit de vote, envisagée comme

¹²⁷⁵ Antoinette FOUQUE. *Il y a deux sexes. Essais de féminologie 1989-1995*. Paris, Gallimard, 1995, pp. 91-97.

¹²⁷⁶ Françoise GASPARD. « De la parité : genèse d'un concept, naissance d'un mouvement ». *Nouvelles questions féministes*, vol 15, n°4, 1994, p. 37.

¹²⁷⁷ Françoise GASPARD, Claude SERVAN-SCHREIBER, et Anne LE GALL. *Au pouvoir, citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité*. Paris, Seuil, 1992, p. 11.

¹²⁷⁸ KLEJMAN et ROCHEFORT, 1989, *op. cit.*

¹²⁷⁹ BARD, 1995, *op. cit.*

moyen pour certaines, comme *fin* pour d'autres. Ces précisions historiques permettent de penser au pluriel le mouvement de seconde vague, jusqu'à lors perçu au singulier derrière le sigle MLF (Mouvement de libération des femmes) et réputé pour son sectarisme¹²⁸⁰. Elle permettent de nommer « féminisme » des formes plus libérale ou culturaliste de militantisme. Finalement, en retrouvant des féministes ayant d'ores et déjà réclamé la moitié des sièges à la Chambre (Hubertine Auclert) ou une représentation proportionnelle au Parlement (Monette Thomas) les historiennes autorisent l'établissement d'une filiation identitaire entre les militantes pour la parité et les féministes du tournant du siècle. Cette dimension symbolique du travail historique élargit la définition de la « féministe » et autorise des « femmes modernes » à endosser cette « identité-projet » politique¹²⁸¹. Ainsi, une certaine convergence peut se réaliser entre le registre féministe révolutionnaire et le registre culturaliste et institutionnaliste sur le rapport au lien politique, avec l'idée que la participation politique à égalité, dans toutes les institutions, passe par une pleine représentativité des femmes dans ces institutions. De même, les féministes libérales et conservatrices peuvent voir dans la revendication de parité l'occasion de réhabiliter leur féminisme à elles, parfois négligé au profit d'autres activités¹²⁸², la politique de « présence » des femmes, même si la parité peut paraître exagérée à nombre d'entre elles, appartenant au discours libéral de promotion des femmes, diffusé en France depuis les « Cents mesures » de Françoise Giroud¹²⁸³. Par ce détour historique, il devient finalement possible d'imaginer des solidarités féministes renouvelées, au-delà des divergences théoriques et analytiques.

Dans ce contexte, des actrices de l'espace associatif et de l'espace électoral-partisan agissent de plus en plus conjointement et en même temps dans les deux espaces. Les premières féministes révolutionnaires engagées dans ce processus de ralliement à la parité sont d'une part, des féministes en rupture avec les organisations politiques de gauche, à la fin des années 1970, pour qui le problème de leur marginalisation dans des organisations mixtes demeure d'actualité dans les années 80, et d'autre part des féministes essentialistes, qui veulent voir dans cette revendication culturaliste la « victoire » de leur thèse. Ce n'est donc pas pour les mêmes raisons qu'elles se rallient. Parmi les premières, l'on trouve par exemple les femmes du collectif Ruptures, qui dès sa constitution, en 1982, s'interrogent sur le lien politique et de la démocratie :

¹²⁸⁰ Cf. Isabelle GIRAUD et Jane JENSON. « Constitutionalizing Equal Access : High Hopes, Dashed Hopes ». Dans Jytte KLAUSEN et Charles S. MAIER, dir. *Has Liberalism Failed Women ? Assuring Equal Representation in Europe and the United States*. New York, Palgrave, 2001, p. 75.

¹²⁸¹ Selon les termes de Manuel CASTELLS. *Le pouvoir de l'identité. L'ère de l'information tome 2*. Paris, Fayard, 1999, p. 18.

¹²⁸² En particulier l'Union féminine civique et sociale qui est reconnue par les pouvoirs publics comme une association de consommateurs.

¹²⁸³ Cf. chapitre 3.

Ruptures s'est créé en 82. Comme on était toutes des militantes d'organisations politiques, on avait à la fois besoin de comprendre pourquoi la greffe avait été impossible avec les partis d'extrême gauche, qui se disaient plus ouverts que les partis de gauche sur les mouvements sociaux. On avait besoin de comprendre en quoi le mouvement féministe n'était pas un mouvement comme les autres, c'est autre chose puisque les femmes traversent tous ces mouvements. Donc on voulait comprendre en quoi le féminisme était un apport particulier à la société qui posait la question de la démocratie et de la citoyenneté de façon tout à fait différente. (Entretien avec Monique DENTAL, Paris, le 20 mai 2002)

Le Collectif entre en contact avec des féministes allemandes écologistes du parti des Grünen, qui leur expliquent leurs pratiques de la parité dans leurs modes d'organisation. Puis, suite au rejet de la proposition de quotas de Gisèle Halimi, en 1982, la question de la présence des femmes en politique se construit comme un véritable problème à résoudre et pour lequel la parité, comme principe de stricte égalité, représente une solution possible aux yeux de ces femmes. Elles entrent en contact avec d'autres féministes culturalistes du Parti Socialiste (PS) (courant G), du Parti communiste Français (PC) et des Verts¹²⁸⁴. Ces militantes se trouvent à l'origine de l'expérience de parité au sein du mouvement Arc en ciel, un mouvement créé en 1985, regroupant des militants de gauche, écologistes, anti-nucléaire, et des féministes aspirant à faire émerger un nouveau mouvement social. Cette expérience, à la marge du système électoral-partisan¹²⁸⁵, motive des femmes pour mobiliser sur la parité. Par exemple, Monique Dental estime que cette expérience l'a incitée à s'engager personnellement, notamment pour la création du premier réseau associatif, « Femmes pour la parité », en janvier 1993 :

L'expérience d'Arc en ciel avait quelque chose qui était très intéressante. J'ai compris que dans une assemblée, quand tu as autant de femmes qui parlent que d'hommes, et bien d'une certaine manière ça change les représentations symboliques et imaginaires que les sexes ont l'un de l'autre. Et ça change les représentations que chaque sexe a sur lui-même aussi. Après cette expérience là, j'ai été une de celles qui étaient très en pointe sur toutes les luttes pour la parité. Puisque j'ai été coordinatrice du réseau Femmes pour la parité d'abord, puis après du réseau Femmes et hommes pour la parité. (Entretien avec Monique DENTAL, Paris, le 20 mai 2002)

Par ailleurs, lors de la constitution du parti politique des Verts, des militantes déjà dans Arc en ciel, Solange Fernex et Anny Poursinoff en particulier, sont réputées avoir donné

¹²⁸⁴ D'après Monique DENTAL, Paris, le 20 mai 2002.

¹²⁸⁵ Comme le souligne très justement Françoise Gaspard, ce qui propre au mouvement pour la parité, c'est d'avoir fait passé des expérimentations à la marge du système politique en une politique de féminisation des grands partis de gauche (puis de l'État). Cf. GASPARD, 1994, *op. cit.*

l'impulsion pour obtenir la parité dans ses statuts dès 1988 et pour que les Verts présentent une liste paritaire aux élections européennes de 1989. Mais les résistances sont importantes. En décembre 1991, les élections au Collège exécutif du Parti ne désignent qu'une seule femme sur treize membres. La Commission de condition féminine décide de réagir en proposant une motion au congrès de janvier 1992, appelée « Construire la parité » :

1. Que les postes à pourvoir le soient par des femmes.
2. Que des règles soient adoptées pour les élections internes et externes pour que la moitié des postes soient réservés aux femmes.
3. Réaliser un travail de réflexion et de formation pour permettre aux femmes de l'exprimer.¹²⁸⁶

La motion est votée mais aucune règle pratique n'est décidée. Comme le souligne Alain Lipietz, pour contourner le principe, il suffisait tout simplement de multiplier les listes avec en tête des hommes !¹²⁸⁷ Toutefois, cette idée de parité peut servir de modèle et de solution pour alimenter le débat sur la crise de la représentation, ainsi qu'en atteste l'argumentaire d'Yves Cochet dans *Le Monde*¹²⁸⁸.

L'année 1992, avec les élections régionales du mois de mars, représente alors un moment de mobilisations. Le collectif féministe Ruptures présente des femmes de l'association sur des listes des Verts¹²⁸⁹ ; Antoinette Fouque, qui a créé l'Alliance des femmes pour la démocratie en 1989, présente des listes majoritairement composées de femmes, comme pour les municipales de 1989¹²⁹⁰. L'Alliance sera ensuite de tous les regroupements nationaux et régionaux qui luttent pour la parité, comme Elles aussi ou Citoyennes maintenant ! à Montpellier. D'un autre côté, des femmes politiques s'insurgent devant les difficultés, même dans des scrutins proportionnels, d'obtenir des femmes sur les listes. En Isère, des conseillères régionales de droite et de gauche, évincées des nouvelles listes, créent le Groupe des 29, premier regroupement trans-partisan, et menacent de présenter une liste de femmes. De leur côté, les Femmes d'Alsace, association créée par des dissidentes de l'Union pour la démocratie française (UDF) à l'occasion des élections, obtiennent une élue dans le Haut-Rhin. Mais, la déception est grande devant les 12,5% de

¹²⁸⁶ LES VERTS. *Rapport de la Commission sur les États généraux des 18-19 janvier 1992*. Paris, Archives de la Commission condition féminine des Verts, 1992. (Mis à disposition par Emilie MAZZACURATI, Paris, le 7 mai 2004).

¹²⁸⁷ Alain LIPIETZ. « L'homme politique, un loup pour la femme ». Dans Jacqueline MARTIN, dir. *La parité. Enjeux et mise en oeuvre*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, p. 59.

¹²⁸⁸ Cf. chapitre 5.

¹²⁸⁹ Sur les difficultés rencontrées par une féministe de Ruptures dans ses campagnes électorales avec les Verts, cf. l'intervention de Monique DENTAL, dans *Actualité de la parité. Projets féministes*, n°4-5, février 1996, p. 57 et suivantes.

¹²⁹⁰ En 1989, à Paris et Marseille, en 1992, dans les Bouches du Rhône. Cf. Antoinette FOUQUE. « Demain la parité ». Dans Michel DE MANASSEIN, dir. *De l'égalité des sexes*. Paris, Centre national de documentation pédagogique, 1995, p. 95.

femmes élues en moyenne nationale¹²⁹¹. En mars 1992, Régine Saint- Crique, conseillère régionale PS d'Ile de France, crée l'association Parité, immédiatement suivie par d'autres : Parité 2000, créée en avril 1992 par Antoinette Fouque, Égal à égal, en mai 1992, l'Assemblée des femmes, par Yvette Roudy, en décembre 1992, le réseau Femmes pour la parité en janvier 1993, le Mouvement pour une démocratie paritaire, en décembre 1993, Demain la parité, en juin 1995. De son côté, Gisèle Halimi, renommée pour son combat sur l'avortement et également reconnue par les médias pour son impulsion de l'amendement sur les quotas aux municipales, rejeté par le Conseil constitutionnel en 1982, organise en juin 1993 à l'UNESCO un grand colloque international pour la parité, « La démocratie pour les femmes : un pouvoir à partager » dont les actes sont publiés sous le titre évocateur : *Femmes moitié de la terre, moitié du pouvoir. Plaidoyer pour une démocratie paritaire*. Elle devient alors l'une des personnalités en pointe sur cette revendication, arguant que les constitutions sont changées pour moins que cela et que la « démocratie paritaire réussira là où la démocratie égalitaire a échoué »¹²⁹². À l'issue du colloque, un Comité permanent international pour la démocratie paritaire est créé et participe à la conférence mondiale de Beijing en 1995. Finalement, en 1995, 72 associations françaises font figurer la revendication de parité politique dans leurs actions prioritaires¹²⁹³ et les relations entre féministes des milieux universitaires, électoral-partisan et associatifs sont devenues plus intenses, les lieux et moments de rencontres de plus en plus fréquents. Toutefois, cette impulsion serait restée marginale si le travail de mobilisation n'avait été relayé par les activités de stimulation du militantisme lobbyiste, orchestrées par les féministes institutionnelles au niveau européen.

Nous avons vu au chapitre 5 comment les féministes institutionnelles, au niveau européen, construisent leur discours sur la place des femmes dans la prise de décision en termes de « parité », entendue comme un principe démocratique équitable et juste, fournissant ainsi aux militantes françaises un argumentaire et une légitimité supplémentaire. Au tournant des années 1990, les échanges et les contacts s'intensifient, aidés par l'organisation de colloques, rencontres, formations et recherches, dans le cadre du troisième programme d'action communautaire pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Du côté européen, il faut trouver des relais nationaux et pour le cas de la France, cette recherche nécessite de stimuler la construction d'un

¹²⁹¹ Christiane CHOMBEAU. « Les oubliées des prochaines élections ». *Le Monde* du 9 mars 1993, p. 28. Dans cet article la journaliste rend compte de l'enquête réalisée par Françoise Gaspard et des polytechniciennes sur les listes de candidates aux régionales qui établit qu'il n'y a que 19,6% de femmes en tout, et entre 6,3% (RPR) et 8,3% (PS) pour les grands partis.

¹²⁹² Gisèle HALIMI. « Plaidoyer pour une démocratie paritaire » Dans CHOISIR – LA CAUSE DES FEMMES. Gisèle HALIMI dir. *Femmes moitié de la terre, moitié du pouvoir*. Paris, Gallimard, 1994, p. 21.

¹²⁹³ Monique DENTAL. « La longue marche des associations de femmes vers la parité ». Dans MARTIN, 1998, *op. cit.*, p. 254.

répertoire d'action collective du mouvement des femmes non plus révolutionnaire et dans la rue, mais véritablement institutionnalisé. Comme la problématique de la parité semble prendre en France, c'est sur cette revendication particulière que l'accent pourra être mis. Côté français, les associations attendent beaucoup de ce programme d'action européen, en termes de financement, d'impulsion et de légitimation, vu les faiblesses de leur régime libéral de régulation de la représentation politique genrée. Par exemple, en décembre 1991, la première interlocutrice d'Agnès Hubert, à la tête de l'Unité égalité des chances, chargée de mettre en œuvre le troisième programme d'action est une Française, Monique Halpern, alors présidente des Centres d'information sur les droits des femmes (CIDF) :

Quand j'ai été nommée chef de l'Unité égalité, la première personne dont j'ai eu un coup de fil, a été Monique Halpern, maintenant présidente de la CLEF, la Coordination française du Lobby. Elle m'a dit : « Ecoutez, ce troisième programme qui va entrer en vigueur peut véritablement être une source d'espoir pour les Françaises. Il y a à l'heure actuelle des tas de gens qui attendent que l'Europe puisse pousser ce qui n'est pas fait au niveau français, notamment dans les provinces. Les CIDF c'est vraiment un réseau à travers la France de femmes mobilisées sur l'égalité des chances, qui peuvent être mobilisées sur les problématiques européennes. » Par la suite, dans le cadre de lancement de projets européens, chaque fois, le dynamisme de base a été engagé par les CIDF ou les déléguées régionales qui étaient associées. Je pense que c'est à elles que l'on doit un processus vraiment dynamisé au niveau français. (Entretien avec Agnès HUBERT, Bruxelles, le 14 novembre 2003)

Comme les Françaises qui vont à Bruxelles sont souvent à la tête d'organismes féminins plus lobbyistes que revendicateurs, la CLEF, Coordination française pour le Lobby européen des femmes (LEF) est très tôt mobilisée sur le thème de la parité. Les dirigeantes des organismes qui la composent sont prêtes à investir beaucoup d'énergie pour mobiliser leurs membres, soutenues par le fait que le LEF et l'Europe leur propose des répertoires d'action collective qui correspondent à leur forme de militantisme. Elles participent à la conférence d'Athènes en novembre 1992, organisée par la Commission et par le réseau européen d'experts « les femmes dans la prise de décision », diffusent largement la carte postale offerte par la Commission qui décline les points principaux de la déclaration d'Athènes. Ce sont ces associations féminines libérales ou conservatrices qui sont les plus présentes dans les réseaux associatifs sur la parité, créés après la conférence d'Athènes. Par exemple, suite à une réunion d'information sur la parité à l'Assemblée nationale le 12 décembre 1992, à l'initiative du Conseil national des femmes françaises (CNFF), se crée le réseau Elles aussi, regroupant l'Action catholique générale des femmes, l'Alliance des femmes pour la démocratie, Femmes d'Alsace, Grain de sel-rencontres,

l'Union féminine civique et sociale (UFCS) et se trouve en partenariat avec Familles rurales et la Fédération des associations de conjoints survivants (FAVEC). Ce regroupement est intéressant du fait qu'il réunit des féministes libérales (Femmes d'Alsace) voire conservatrices (UFCS, FAVEC) avec des féministes culturalistes (Grain de sel) et essentialistes (l'Alliance des femmes pour la démocratie d'Antoinette Fouque). Dans la foulée, en janvier 1993, est créé le premier réseau de toutes les associations, toutes tendances confondues, le réseau « Femmes pour la parité » dont les figures clés sont Monique Dental, la coordonnatrice et Françoise Gaspard. Ces deux actrices jouent des rôles nouveaux de « passeuses » entre divers espaces de représentation politique. Françoise Gaspard est à la fois experte pour la France dans le réseau européen « les femmes dans la prise de décision », ancienne élue du PS proche de la direction du parti et enseignante-chercheuse à l'École des hautes études en sciences sociales. De même Monique Dental, co-fondatrice du collectif féministe Ruptures, animatrice de la première commission « parité » de la CLEF, sera ensuite chargée de mission Études, recherches et statistiques au Service des droits des femmes d'octobre 1993 à septembre 1999, ce qui établit les ponts avec le milieu administratif français.

Sous cette impulsion européenne se développe de plus en plus un répertoire d'action collective lobbyiste, même chez les féministes autrefois révolutionnaires, tout en conservant un petit côté « rue » et « manif » auquel se joignent des féministes libérales avec une certaine retenue¹²⁹⁴. Par exemple, le réseau « Femmes pour la parité » organise le 8 mars 1993 une table ronde à l'Assemblée nationale, touchant ainsi des femmes politiques de tous bords, une pratique qui est renouvelée chaque année, à l'Assemblée ou au Sénat. Mais le réseau organise aussi, à partir du 2 avril 1993, des manifestations pour la démocratie paritaire devant l'Assemblée, à chaque rentrée parlementaire. Enfin, en souvenir des luttes pour l'avortement, le réseau initie le manifeste des 577 pour la parité, publié le 10 novembre 1993 dans *Le Monde*¹²⁹⁵. Parmi les nouvelles associations qui luttent pour la parité, on retrouve cette tendance à développer un répertoire lobbyiste avec quatre dimensions majeures :

- l'organisation de débats, rencontres, colloques et journées de formation, moment d'échanges et de solidarisation entre femmes des espaces pluriels de représentation politique ;
- la pratique pétitionnaire et l'interpellation des élus par voie postale ;
- la diffusion de lettres d'information et de publicités dans les milieux associatifs ;

¹²⁹⁴ Entretien avec Bernice DUBOIS, co-fondatrice de la CLEF à Paris, le 17 mars 2004 : « On m'a demandé souvent, mais vous ne descendez pas dans la rue, vous ne faites pas de manif ? Non ! Pas tant que ça c'est vrai. On participe à des manif organisées par d'autres mais c'est vrai que ce n'est pas tellement la voie qu'on a prise ».

¹²⁹⁵ « Les actrices en présence. Réseau Femmes pour la parité ». *Femmes Info*, n° 66, automne 1993, p. 22.

- l'entretien des réseaux de solidarité et leur mobilisation pour des actions ponctuelles.

Par exemple, les activités de l'association Parité, qui est soutenue par des intellectuels-les que l'on retrouve parmi les signataires du manifeste, Pierre Bourdieu, Alain Touraine, Benoîte Groult, Michelle Perrot, Mariette Sineau, etc.¹²⁹⁶, se caractérisent par l'organisation de débats, de rencontres¹²⁹⁷, la diffusion d'une *Lettre* à ses membres, et l'envoi de courriers aux hommes politiques pour qu'ils favorisent les femmes dans leurs nominations, pour qu'ils s'expriment sur la place des femmes dans la vie publique¹²⁹⁸. De même à Toulouse, des universitaires, femmes politiques de gauche, syndicalistes créent un petit groupe informel et lance une pétition dans *La Dépêche*, ainsi qu'en témoigne Jacqueline Martin :

On était une dizaine à lancer un appel pour constituer un comité pour la défense de la parité. Il y a des hommes qui sont venus, deux ou trois, mais il y avait surtout des femmes du PS, et il y avait des syndicalistes. Tout de suite on décide de faire le manifeste qui va être publié dans *La Dépêche* en avril 94, c'est-à-dire juste un an après celui qui était paru dans *Le Monde*. Et donc là, on se répartit sur le terrain pour récolter 577 signatures. Des gens de la fac, mais aussi des gens qui étaient dans les quartiers, et on avait fait un petit texte qu'on faisait signer. Dans les petits villages autour de Toulouse. Des femmes politiques, des hommes politiques l'ont signé, des syndicalistes aussi. Et c'est vrai que ce n'était pas relayé par les associations de féministes qui étaient sur Toulouse... enfin, il y avait Josette Dufour d'Initielles, par exemple, et Claude Touchefeu, qui était au Planning. (Entretien avec Jacqueline MARTIN, Paris, le 22 juin 2002)

Dans la lignée, les 6 et 7 février 1998, un important colloque intitulé *La parité, enjeux et mise en œuvre*, organisé par Jacqueline Martin et l'équipe Simone-Sagesse, réunit à Toulouse quatre cent cinquante participants-es¹²⁹⁹, dont des femmes politiques et des militantes associatives. À l'issue, un communiqué demandant la mise en œuvre de la parité est adressé au gouvernement¹³⁰⁰, ce qui atteste de la dimension militante de ces activités universitaires.

Même encore peu admis par les féministes plus révolutionnaires, ce nouveau répertoire d'action collective de type lobbyiste s'élargit avec l'organisation de formations politiques. Par exemple, Femmes d'Alsace se conçoit comme un lieu d'échange d'expérience, d'élaboration de

¹²⁹⁶ ASSOCIATION PARITÉ. *Sur la route de la parité. Bilan de 5 ans d'action*. Brochure de l'association. B.P. 33, 92193 Meudon Cedex, février 1997.

¹²⁹⁷ « Zoom sur l'association Parité ». *Les dossiers de la lettre de Parité*, mars 1998, p. 16.

¹²⁹⁸ ASSOCIATION PARITÉ, 1997, *op. cit.*

¹²⁹⁹ Jacqueline MARTIN. « Introduction ». Dans MARTIN, 1998, *op. cit.*, pp. 15-19.

¹³⁰⁰ « Communiqué de clôture du colloque *La parité, enjeux et mise en œuvre*. Dans MARTIN, 1998, *op. cit.*, p. 275.

« la parole des femmes » et propose des formations à ses membres¹³⁰¹. De même, l'Assemblée des femmes, qui se compose d'une kyrielle d'assemblées locales, créées autour des diverses sections du PS en province, organise des sessions de formation dans son Institut politique européen de formation des femmes, créé en janvier 1994 et des universités d'été, au cours desquelles les universitaires aux côtés de femmes politiques sont invitées à intervenir autour du thème de la parité et de l'histoire des femmes¹³⁰². Yvette Roudy, présidente de l'Assemblée des femmes, joue de son poids politique et organise une journée au Sénat¹³⁰³, le 8 mars 1993, en même temps que le réseau Femmes pour la parité à l'Assemblée nationale. Autre exemple, le 23 avril 1994, l'Assemblée des femmes convoque les associations à des « États généraux des femmes et de la politique » à l'Opéra-Bastille. Devant un auditoire de près de 500 personnes, Yvette Roudy estime que « seul un mouvement social peut entraîner un changement »¹³⁰⁴. Elle qui décriait le mouvement des femmes quinze ans plus tôt, estimant plus payante la stratégie d'intégration aux partis politiques, aspire désormais à fomentier un nouveau mouvement, non pas révolutionnaire, mais plutôt lobbyiste...

Enfin, si le réseautage, pour constituer un véritable « mouvement », est reconnu comme nécessaire, il n'est pas facile à entretenir et des querelles émergent autour de la nécessité d'avoir une loi ou pas, pour parvenir à la parité¹³⁰⁵. Ces dissensions dans le réseau Femmes pour la parité conduisent à le mettre en sommeil. En 1995, Françoise Gaspard crée Demain la parité, avec 10 associations réputées plus conservatrices et libérales, tandis que Monique Dental coordonne le réseau Femmes et hommes pour la parité, qui regroupe une centaine d'associations et inclus désormais également des syndicats. L'appartenance à ces deux réseaux n'est pas exclusive l'une de l'autre, l'association Elles aussi est partenaire des deux. Toutefois, la séparation entre « plus révolutionnaires » et « plus libérales » est liée aux répertoires d'action collective. Demain la parité se lance dans une large pétition pour récolter un million de signatures, tandis que Femmes et hommes pour la parité mise plus sur l'éducation populaire, la mobilisation des féministes de base des syndicats et partis politiques, et entend prolonger la réflexion sur ce concept, son élargissement aux autres sphères de la vie familiale et économique et sur le type de démocratie qu'il peut engendrer.

¹³⁰¹ Cf. le *Site de femmes d'Alsace*, [En ligne]. <http://perso.wanadoo.fr/femmes-alsace> (Page consultée le 12 mars 2004).

¹³⁰² « Féminisme : Mme Roudy (PS) crée un institut de formation politique pour les femmes ». *Le Monde* du 22 janvier 1994, p. 9.

¹³⁰³ Christiane CHOMBEAU. « La journée du 8 mars. La représentation des femmes en politique ». *Le Monde* des 7/8 mars 1993, p. 12.

¹³⁰⁴ Christiane CHOMBEAU. « Mme Roudy et l'Assemblée des femmes se lancent dans la campagne des élections municipales ». *Le Monde* du 26 avril 1994, p. 26.

¹³⁰⁵ Entretien avec Monique DENTAL, coordonnatrice du réseau, Paris, le 20 mai 2002.

Dans le développement de répertoires d'action collective lobbyistes, l'Europe intervient parfois directement. Par exemple *Parité-Infos*, un journal créé par Claude Servan-Schreiber, est financé sur les fonds propres de l'Unité égalité des chances de la Commission européenne¹³⁰⁶. De même, en 1994, pour les élections européennes, le Lobby européen des femmes et la Commission lancent une grande campagne pour la féminisation du Parlement européen. Un kit-action est mis à la disposition de toutes les associations ou personnes intéressées avec pour slogan principal : « Pouvez-vous imaginer un monde avec 81% de Roméo et 19% de Juliette ? »¹³⁰⁷. Toutefois, cette campagne rencontre des difficultés en France, qui attestent à la fois de l'hermétisme des médias français et du potentiel mobilisateur dans les réseaux associatifs féminins, comme le souligne Bernice Dubois :

Parce que nous allions avoir cette subvention de l'Europe, on avait rédigé, avec beaucoup d'humour, pour que ça passe mieux, des publicités payantes pour la presse. Nous avons été refusées par *Le Monde*, refusées par *Libération* et refusées par *Le Figaro*. Et on ne faisait absolument pas campagne pour un parti ou pour un autre ! Ce qu'on voulait c'était que les femmes votent, qu'elles soient candidates et qu'on les élise. (...) On a abandonné et nous avons demandé à toutes nos associations qui ont des publications de nous réserver une place importante, une quatrième de couverture, par exemple. Et puis on a fait une campagne de mailing énorme, avec une pétition, et à la fin de notre publicité, il y avait la signature à nous retourner parce qu'on voulait envoyer des milliers de signatures. On les a eu quand même, mais par voie associative, d'où la force quand même des associations. (Entretien avec Bernice DUBOIS, Paris, le 17 mars 2004)

Malgré ces difficultés, ces élections européennes restent marquées par l'intrusion de l'idée de parité dans l'espace médiatico-politique français. En effet, les partis de gauche, PC, Verts, PS, Mouvement des Citoyens (MDC), Lutte ouvrière, présentent des listes paritaires¹³⁰⁸ avec des féministes pro-parité, comme Gisèle Halimi (MDC) ou Monique Dental (Verts). Mais le plus grand retentissement médiatique est celui de la liste PS conduite par Michel Rocard, qui annonce lors des États généraux du parti à Lyon, en juin 1993, que sa liste alternerait un homme, une femme. Pour les paritaristes, il devrait s'agir d'une première victoire¹³⁰⁹, mais elles sont vite déçues

¹³⁰⁶ Entretien avec Agnès HUBERT, à la tête de l'Unité égalité des chances en 1994, Bruxelles, le 14 novembre 2003.

¹³⁰⁷ COMMISSION EUROPÉENNE. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES. *Comment créer un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision..* Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1997, p. 63.

¹³⁰⁸ Cf. Janine MOSSUZ-LAVAU. *Femmes/hommes pour la parité*. Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 44.

¹³⁰⁹ Il existe un débat entre Françoise Gaspard et Yvette Roudy sur l'origine de cette décision de Michel Rocard, la première estimant qu'elle succède à la mobilisation des militantes lors des États généraux tandis qu'Yvette Roudy estime qu'elle provient d'une discussion entre elle et Michel Rocard. Quelle que soit cette origine, incontestablement, le lien entre la parité et la crise de la représentation a porté ses fruits puisque les États généraux représentent un

par la presse qui tourne l'affaire en dérision. La liste PS est appelée liste « chabadabada » et les journalistes passent la campagne à se gausser de cette nouveauté. Toutefois, les résultats sont surprenants : la France obtient 29,8% de députées européennes, un chiffre qui contraste avec tous les autres taux de féminisation des assemblées élues françaises.

Entre 1994 et 1995, l'interpellation des élus et des responsables politiques prend la tête des stratégies d'action collective. Gisèle Halimi profite de sa renommée et de son carnet d'adresse pour organiser des débats et rencontres entre militantes pour la parité et divers responsables politiques (présidents des groupes parlementaires, des Assemblées, le Premier ministre en octobre 1994 accompagnée de la députée RPR Roselyne Bachelot¹³¹⁰ et en mai 1994, le président de la République¹³¹¹). Elle se trouve également à l'origine du dépôt, à l'Assemblée nationale, par des députés du Mouvement des citoyens, de deux propositions de loi au caractère constitutionnel, visant à assurer l'égal accès aux mandats électifs par la parité, bientôt suivies par la proposition du groupe communiste, qui demande la proportionnelle à tous les scrutins pour y parvenir¹³¹². La renommée de Gisèle Halimi fait que l'on retrouve la chronique régulière, dans *Le Monde*, de tous ses faits et gestes pour la parité, ce qui participe à la diffusion de la revendication. En 1995, pour les élections présidentielles, plusieurs associations interpellent les candidats à la présidence sur cette question précise. Par exemple, l'association Parité de Régine Saint-Criq envoie aux candidats un texte rappelant le retard de la France sur les autres pays européens en matière de féminisation, comparé à l'augmentation de l'activité professionnelle des Françaises et demande aux candidats s'ils sont pour des mesures volontaristes, pour la parité, pour une modification de la constitution, pour la création d'un « Observatoire de l'égalité des chances », pour une réforme du statut de l'élu¹³¹³. L'Assemblée des femmes, elle, pose des questions aux élus non seulement sur la parité mais aussi sur les inégalités professionnelles, sur l'interruption volontaire de grossesse et sur l'intégrisme religieux¹³¹⁴. En avril, le Conseil national des femmes françaises, membre de *Demain la parité*, plus chanceux que *Choisir* en 1981, réunit au Palais des Congrès les trois principaux candidats, Jacques Chirac, Lionel Jospin et Édouard Balladur. Le premier, qui sera élu, s'engage à créer un Observatoire de la parité et à légiférer de manière à ce que les partis politiques soient

moment de résolution de cette crise au sein du PS. Cf. Françoise GASPARD, 1994, *op. cit.* et Yvette ROUDY. *Mais de quoi ont-ils peur ? Un vent de misogynie souffle sur la politique*. Paris, Albin Michel, 1995.

¹³¹⁰ « Reçue par le Premier ministre. Mme Halimi plaide pour la « parité » hommes et femmes dans les assemblées élues ». *Le Monde* du 19 octobre 1994, p. 11.

¹³¹¹ Elle rencontre le président avec une autre candidate de la liste MDC aux européennes, Béatrice Patrie, ancienne présidente du Syndicat de la magistrature, et avec l'universitaire Janine Mossuz-Lavau. Cf. « Et la parité hommes-femmes ? » *Le Monde* du 10 mai 1994, p. 10 ainsi que le témoignage de Janine Mossuz-Lavau, invitée à cette rencontre, dans MOSSUZ-LAVAU, 1998, *op. cit.*, p. 51.

¹³¹² Cf. les détails de ces propositions dans MOSSUZ-LAVAU, 1998, *op. cit.*, pp. 46-49.

¹³¹³ ASSOCIATION PARITÉ, 1997, *op. cit.*, p. 55-57.

¹³¹⁴ ASSEMBLÉE DES FEMMES. « Élections de 1994 ». *Site de l'Assemblée des femmes, dossiers*, [En ligne]. <http://www.assemblee-des-femmes.com/dossiers/election.htm> (Page consultée le 19 juillet 2001), p. 3.

financés en fonction de la place accordée aux femmes ; le second se positionne relativement pareil sur le financement des partis, tout en inscrivant la « représentation juste des femmes et des hommes » dans tout un ensemble de réformes visant à « moderniser » les institutions¹³¹⁵. Seul Édouard Balladur reste campé sur l'idée d'un quota de 30%, inspiré par Simone Veil, une idée qui nécessite une révision constitutionnelle et qui conduit des médias ayant vite tourné leur veste, à parler sur un ton moqueur de son « féminisme discret »¹³¹⁶.

Suite à l'élection de Jacques Chirac, les associations féminines et féministes qui vont à Beijing¹³¹⁷ en septembre 1995, n'entendent pas laisser passer l'occasion d'obtenir les promesses que le président leur a faites, d'autant que le processus de préparation de la conférence mondiale sur les femmes a, pour une fois, sollicité plus d'intérêts des médias, des politiques et des universitaires en général. Par exemple, le colloque de recherche de la mission de coordination de la quatrième conférence mondiale, Éphésia, comporte tout un volet sur la participation des femmes à la politique¹³¹⁸. Le premier sondage sur la parité, en avril 1994, commandé par le Service des droits des femmes établit que 62% des Français âgés de 25 à 34 ans approuve l'inscription de la parité dans la constitution¹³¹⁹. Par ailleurs, l'enquête de 1994 sur les discours et pratiques du mouvement associatif féminin, réalisée pour la préparation du Rapport officiel de la France pour Beijing, établit que 70% des 530 associations interrogées estiment que l'enjeu d'une représentation équilibrée est très important, 59% déclarent avoir des actions dans ce domaine et 44% se prononcent en faveur d'une loi¹³²⁰. Selon plusieurs témoignages, Hélène Gisserot, en créant un comité interministériel pour la préparation de la conférence, aurait mobilisé de manière importante les diverses administrations. Comme la question de la place des femmes dans la prise de décision arrive en troisième position dans les préoccupations des mouvements féministes dans le monde, les associations profitent de l'occasion pour réclamer l'Observatoire de la parité à la délégation française et Hélène Gisserot revient de Beijing avec cette demande institutionnelle.

Par ailleurs, les mobilisations dans l'espace électoral partisan sont relancées en novembre 1995 avec le congédiement spectaculaire de huit femmes sur les douze qui composaient le gouvernement Juppé. Les élues de gauche n'hésitent pas à manifester leur solidarité avec celles

¹³¹⁵ Il s'agit d'une réforme du mandat présidentiel, ramené à 5 ans, d'une limitation du cumul des mandats, d'un vote de confiance du Premier ministre à l'Assemblée, d'une coupure des liens entre le garde des Sceaux et le parquet, de contrats d'objectifs volontaristes en matière d'égalité professionnelle et d'états généraux des femmes. Cf. « Le candidat socialiste plaide pour une « nouvelle pratique du pouvoir » ». *Le monde* du 8 mars 1995, p. 6.

¹³¹⁶ Cf. l'article « Face aux « patronnes », le féminisme discret d'un Premier ministre-candidat ». *Le Monde* du 6 avril 1995, p. 10.

¹³¹⁷ Pékin pour les Français-es.

¹³¹⁸ ÉPHÉSIA. *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris, La Découverte, 1995.

¹³¹⁹ Michèle AULAGNON. « Les femmes s'imposent dans le débat présidentiel ». *Le Monde* du 16-17 avril 1995, p. 5.

¹³²⁰ GEDISST-IRESO. *Évolution des droits des femmes. Analyses des discours et pratiques du mouvement associatif féminin. Enquête pour la préparation du Rapport officiel de la France à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Pékin 1995, résultats au 20 juin 1994*. Paris, Publication du CNRS, 1994, pp. 33-54.

appelées les « Jupettes » par une presse qui s'indigne¹³²¹. De leur côté, les ministres congédiées estiment de leur devoir d'agir en tant que « femmes politiques »¹³²². Ces liens de solidarité transpartisans se concrétisent alors par la publication dans *L'Express*, le 6 juin 1996 du *Manifeste des 10 pour la parité*, un texte co-signé par 10 femmes politiques de gauche et de droite¹³²³. Des femmes journalistes soutiennent désormais ce mouvement, à *L'Express* ou au *Monde*, et la publication des diverses analyses et informations devient systématique. La dynamique de solidarité du mouvement peut alors tenir tête à l'émergence de débats contradictoires, à la diversification de la revendication de parité et s'intégrer en partie à la nouvelle mobilisation d'un féminisme de base qui prend son essor à l'automne 1995.

En effet, en 1990, pour contrer les commandos anti-avortement qui sévissent dans les hôpitaux et cliniques, se forme une coalition d'associations, syndicats et partis politiques, la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC). En 1992, la CADAC organise des États généraux pour les droits des femmes à la Sorbonne, à la suite desquels se créent des comités de vigilance qui réagissent en cas d'action commandos, se portent partie civile dans les procès et obtiennent de Simone Veil une loi, en 1993, instaurant le « délit d'entrave à l'IVG » (pas la dépénalisation de l'avortement réclamée)¹³²⁴. Mais en 1995, suite à l'élection de Jacques Chirac, le lobby pro-vie gagne du terrain politique. Le ministère de la Solidarité entre les générations est attribué à Colette Codaccioni, une femme réputée très conservatrice, qui s'entoure d'un cabinet composé de proches du professeur Lejeune, fondateur de l'association Laissez les vivre, dont Hervé Gaymard, son gendre¹³²⁵. Ce lobby aspire à l'amnistie présidentielle des membres des commandos. La CADAC organise une manifestation au moment du vote, mobilise des députés de gauche pour faire obstruction, et gagne. La CADAC, le Planning Familial et l'ANCIC (Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception, créée en 1979) appellent alors à une grande manifestation de défense du droit à l'avortement et à la contraception, le 25 novembre 1995 à Paris, et rassemblent près de 40 000 personnes, un record jamais égalé depuis la manifestation d'octobre 1979.

¹³²¹ Michèle AULAGNON. « Les femmes ont été les premières victimes du remaniement ». *Le Monde* du 9 novembre 1995, p. 11.

¹³²² Mariette SINEAU. *Profession : femme politique*. Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p. 173.

¹³²³ Il s'agit de Michèle Barzach, Frédérique Bredin, Edith Cresson, Hélène Gisserot, Catherine Lalumière, Véronique Beiertz, Monique Pelletier, Yvette Roudy, Catherine Tasca et Simone Veil. « Le manifeste des dix pour la parité ». *L'express* du 6 juin 1996, pp. 32-33.

¹³²⁴ Cf. Geneviève STIRNEMANN. « La conquête du droit de choisir ». Dans *En avant toutes ! Les Assises nationales pour les droits des femmes*. Paris, Le temps des cerises, 1998, pp. 24-25.

¹³²⁵ Maya SURDUTS. « Allocution d'ouverture ». Dans *En avant toutes ! 1998, op. cit.*, p. 18.

Cette manifestation s'inscrit dans le mouvement social de décembre 1995, et son « climat général de combativité »¹³²⁶ au cours duquel les militantes des syndicats et partis politiques conviennent qu'il faut agir pour parer aux menaces qui pèsent sur l'ensemble des droits des femmes, entre la montée du discours traditionaliste et celle du néo-libéralisme. En janvier 1996 est créé le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), composé d'une multitude d'associations féminines et féministes¹³²⁷, de partis politiques de gauche, de syndicats et de collectifs locaux pour les droits des femmes, parmi lesquelles des paritaristes qui aspirent à intégrer leur revendication à l'ensemble des demandes de ce mouvement des femmes recomposé. À la différence des années 70, ce collectif fonctionne de manière relativement libre par rapport aux associations membres, ainsi qu'en témoigne une militante du Planning familial qui entre au PS à cette époque :

Ce qui est novateur et étranger au mouvement social, ce qu'on a réussi à faire dans le Collectif, c'est que les gens sont à la fois là complètement représentants de leurs associations, de leurs organisations et en même temps complètement indépendants dans leur réflexion, ils ne sont pas là en mission commandée et ça, c'est nouveau. Parce qu'avant, il y avait une coupure entre celles qui étaient dans des associations mixtes ailleurs et celles du mouvement des femmes. Là il y a les deux, des copines de l'ancien mouvement des femmes et beaucoup de copines qui n'étaient absolument pas dans le mouvement des femmes des années 70. (Entretien anonyme n°0, Toulouse, le 24 juin 1997)¹³²⁸

Les Assises nationales pour les droits des femmes occupent tout le temps des militantes de base en 1996-97 : réunions, commissions de préparation, assises locales ou régionales et la question de la parité divise autant les femmes présentes au niveau local que les organisatrices des

¹³²⁶ Entretien avec Maya SURDUTS, Paris, le 10 juin 2002.

¹³²⁷ La liste des associations, partis politiques et syndicats partenaires se trouve dans *En avant toutes !* 1998, *op. cit.*, pp. 286 à 289. On ne peut toutes les énumérer mais il s'y trouve des associations paritaristes, l'Assemblée des femmes, Parité, Ruptures, l'Alliance des femmes pour la démocratie, Choisir ; des associations de service, MFPP, ANCIC et CIDF ; des associations plus politiques sur des objets spécifiques comme le Collectif féministes contre le viol, Ras l'Front, Droit au logement (DAL), SOS Racisme, la Coordination féministe ; des associations de jeunes féministes nouvellement créées, les Sciences potiches se rebellent, les Marie-pas-Claire, Nanas beurs ; de vieilles associations mixtes comme la Ligue des droits de l'Homme, la Grande loge mixte universelle ; des universitaires à travers l'Association nationale des études féministes (ANEF) et leurs revues (cahiers du GRIFF) ; des syndicats, en particulier SUD, un nouveau syndicat en pointe sur la question des rapports hommes femmes, la CGT, CFDT, le SNUipp syndicat des enseignants, la FSU, ou encore le Syndicat de la magistrature, et tous les partis de gauche réunis, du PS à la fédération anarchiste, Lutte ouvrière, la Ligue communiste révolutionnaire, etc.

¹³²⁸ Nous conservons l'anonymat de cette entrevue car nous l'avions réalisée pour un rapport de recherche antérieur. Cf. Isabelle GIRAUD. « Les Assises pour les droits des femmes, printemps 1997. Les femmes prennent la parole ». Dossier de module du DESS « Politique du développement social. Hommes, femmes, rapports sociaux ». Toulouse, Université de Toulouse-le-Mirail, juin 1997. (Centre de documentation de l'Équipe Simone). Document relié de l'ensemble des textes des assises toulousaines et parisiennes pour les droits des femmes, accompagnés d'une revue de presse, de l'entrevue et d'une analyse.

Assises nationales du printemps 1997, qui ne peuvent l'inscrire comme revendication dans le texte adopté par la commission « femmes dans la vie publique ».

Pour conclure, en 1995, en France, des solidarités nouvelles entre diverses tendances du féminisme ont émergé, de nouvelles « féministes » ont fait leur apparition sur la scène avec la revendication paritaire, féministes de gauche et féministes libérales, demeurées silencieuses au plan national dans les années 1970-80, mais encouragées par l'Europe à développer leur répertoire lobbyiste, et les militantes de tous bords, féministes, syndicalistes et politiques s'interrogent désormais ensemble sur les nouvelles difficultés qui émergent, aspirant à se représenter en politique, collectivement et unitairement, partageant leurs expériences et identifiant ensemble les intérêts socio-économiques des femmes, les menaces sur leurs droits biopolitiques pour tenter de trouver un terrain d'entente sur les revendications politiques à mettre de l'avant. Cette solidarité, après des années de déchirements, offre une dynamique de mobilisation que les femmes réunies en 1995 à Beijing, ou lors de la manifestation du 25 novembre, n'entendent surtout pas mettre en péril, même si c'est au prix de certaines concessions. Il semblerait que ce soit tout le contraire au Québec, où, après des années de solidarité, la déception sur les résultats politiques est suffisamment grande pour motiver une réorientation des discours et stratégies du mouvement des femmes qui conduit plutôt à des divisions.

1.2. Nouvelles mobilisations, élargissements et divergences dans le mouvement des femmes québécois

Entre la refondation de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) en 1993 et la rupture, par la FFQ et les groupes communautaires des négociations partenariales avec l'État lors du Sommet socio-économique en 1996, le mouvement des femmes québécois passe d'une dynamique de solidarité entre les espaces pluriels de représentation politique à une dynamique conflictuelle. Nous avons vu au chapitre précédent que ces conflits sont latents, mais tenus pas la mobilisation de tous les Québécois-es autour du projet constitutionnel. À partir de 1994 et le retour du Parti québécois au pouvoir, l'espoir renaît dans les milieux féministes de pouvoir imposer un projet féministe de société québécoise, autant grâce aux réformes, que des militantes péquistes réussissent à faire inscrire au programme du PQ, que grâce à la nouvelle donne politique que promet l'accès à la souveraineté, qui doit faire l'objet d'un second référendum, en 1995. La concrétisation de ce projet repose à la fois sur les épaules de militantes féministes nouvellement élues, ou nommées au niveau provincial, et sur l'efficacité des pressions exercées par les milieux féministes. Pour comprendre les difficultés rencontrées par les Québécoises dans

la recherche d'une étroite collaboration entre les féministes qui se trouvent « dedans » et les féministes qui restent « dehors », nous reviendrons d'abord sur le changement de répertoire d'action collective de la Fédération des femmes du Québec, sur les contradictions inhérentes au mode de gouvernance partenariale instauré par le gouvernement québécois et déclencheurs de malentendus qui compliquent les relations des féministes d'État avec le mouvement des femmes, et pour conclure, sur les obstacles rencontrés par les féministes engagées en politique active. Nous tenterons de reconstituer les logiques politiques conflictuelles dans lesquelles les unes et les autres se trouvent alors confinées.

L'espace associatif de représentation politique est caractérisé, au début des années 1990, par la montée des grandes fédérations féminines et féministes, coalisées dans le Groupe des 13, par les liens intenses noués avec les milieux universitaires, avec lesquels sont organisés de grands colloques, et par les liens nouveaux avec les partis politiques provinciaux, surtout le Parti québécois (PQ). Toutefois, ces relations entre milieu politique, administratif, universitaire et milieu associatif sont surtout entretenues par la FFQ, qui représente depuis les années 70 un vivier du recrutement, par l'administration militante, de féministes diplômées et un espace d'expression pour des femmes passées par le monde politique (comme par exemple Claire Bonenfant, Pauline Marois). Cette Fédération nous l'avons vu, a joué un rôle important dans la définition du régime institutionnalisé de représentation politique. Sa mission est définie ainsi :

Travailler solidairement dans une perspective féministe, à l'accès des femmes à l'égalité dans tous les secteurs d'activité (domaine social, politique, économique, juridique, familial et culturel). (...) Les objectifs de la FFQ sont de promouvoir et de défendre les droits de toutes les femmes, et d'assumer un rôle de critique par la consultation et la pression politique.¹³²⁹

Lors d'une enquête sur un échantillon de 428 membres de la FFQ, dont 125 individuelles, Évelyne Tardy démontre que, contrairement à ce qui se passe dans les partis et les syndicats, il n'y a pas de « crise » du militantisme féministe. Les militantes des groupes de femmes ne démissionnent pas et le renouvellement des effectifs est assuré¹³³⁰. En revanche, la Fédération, surtout suite à sa prise de position pour la souveraineté du Québec, en novembre 1990, voit ses financements fédéraux diminuer et l'apparition de nouveaux conflits avec les féministes fédéralistes. En outre, la répartition des votes entre membres individuelles et déléguées des associations affiliées fait l'objet de débats. Les représentantes d'associations souhaiteraient plus de pouvoir vis-à-vis d'individuelles qui de leur côté, estime le système de répartition démocratique

¹³²⁹ Évelyne TARDY et André BERNARD. *Militer au féminin*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1995, pp. 23-24.

¹³³⁰ Cf. TARDY et BERNARD, 1995, *op. cit.*, p. 19.

du fait qu'elles assument une bonne partie du travail de rédaction des mémoires et financent largement leur militantisme¹³³¹. Toutefois, lorsque ces dernières organisent le colloque des 29, 30 et 31 mai 1992 intitulé « Un Québec féminin pluriel », elles ne peuvent pas présumer du changement que ce colloque allait insuffler à leur fédération.

Le régime institutionnalisé de représentation politique n'a pas permis la politisation des questions liées au genre, et les gouvernements successifs, que ce soit le Parti libéral du Québec ou le Parti québécois, garantissent une sorte de continuité historique à la politique de condition féminine qui fait que les partis politiques ne se déchirent pas autour de ces enjeux. Cette situation a-politique des questions liées au genre permet un travail étatique d'expertise qui tient lieu de construction des intérêts et des identités. En 1992, l'irruption du pluralisme dans l'univers québécois, avec la nouvelle visibilité médiatique des femmes autochtones par exemple, les bilans tirés de ces années 80 et de l'institutionnalisation du féminisme conduit les femmes rassemblées lors de ce colloque à conclure à l'insuffisance de la force politique de leur mouvement :

Ce Forum de mai 1992 aura permis de constater la pleine maturité du mouvement, capable désormais de tenir compte du fait que chaque femme évolue dans des conditions de vie différentes et possède des appartenances spécifiques. (...) Le mouvement féministe demeure largement invisible socialement...sauf aux yeux des femmes. Il est grand temps que son action sociale et politique soit connue du plus grand nombre. (...) Telle est l'ambition de ce livre : exposer noir sur blanc un projet global de société où des valeurs d'équité, d'altérité et de solidarité auraient leur juste place, un nouveau modèle de développement social et économique où la pauvreté, la violence, l'intolérance et l'exclusion ne seront plus que des fragments du passé.¹³³²

Pour réaliser ce tournant politique les participantes discutent l'idée de créer un parti politique féministe. Finalement, elles lui préfèrent celle d'une « coalition nationale féministe »¹³³³ du fait que les règles du jeu électoral ne comportent pas un scrutin proportionnel. Cette idée de coalition déborde le strict cadre des associations du mouvement. Des coalitions ponctuelles doivent être créées avec d'autres groupes sociaux, pour contrer les attaques aux droits sociaux¹³³⁴. En outre, il est précisé que les relations avec les femmes syndicalistes sont demeurées trop sporadiques, et l'on déplore que la solidarité avec les autres mouvements sociaux n'ait jamais relevé d'une stratégie permanente d'alliance. Autrement dit, il s'agit d'inventer un répertoire

¹³³¹ TARDY et BERNARD, 1995, *op. cit.*, pp. 30-31.

¹³³² *Pour changer le monde. Le Forum Pour un Québec féminin pluriel*. Montréal, Les éditions écosociété, 1994, pp. 24-25.

¹³³³ *Pour changer le monde*, 1994, *op. cit.*, p. 118.

¹³³⁴ *Pour changer le monde*, 1994, *op. cit.*, p. 119.

d'action collective créant un rapport de force politique fondé sur une masse conséquente de militants-es.

Suite au Forum de mai 1992, des dirigeantes d'organismes de services féministes décident d'investir la FFQ afin de la transformer en un véritable « organisme de pression politique », porte-voix des femmes au même titre que le NAC (Comité canadien d'action sur le statut de la Femme) au niveau fédéral¹³³⁵. Évelyne Tardy à l'époque membre du conseil d'administration de la Fédération, donne la mesure du conflit qui s'est joué à ce moment là :

Elles ont vraiment fait un putsch ! Elles sont rentrée dans une assemblée générale, et ça a vraiment été : on vient avec notre gang, on vote. Elles avaient pris leur carte de la Fédération quelques mois avant et elles ont tout boycotté, elles ont tout remplacé, elles ont changé les structures ! (Entretien avec Évelyne TARDY, Corenc, le 18 février 2003)

Le congrès d'orientation de la FFQ, en novembre 1993, change les règles qui répartissent le pouvoir respectif des membres individuelles et des groupes dans le leadership de la Fédération. En outre, deux sièges sont accordés à des représentantes des femmes démunies économiquement ou vivant de multiples discriminations. Avec les nouvelles règles, les groupes de femmes acquièrent une représentativité supérieure à celle des membres individuelles. Selon Françoise David, ancienne formatrice du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain de 1977 à 1987, coordonnatrice du Regroupement des centres de femmes du Québec (l'RC des centres de femmes) de 1987 à 1994, qui devient vice-présidente de la FFQ en 1992, puis présidente en 1994, il s'agirait d'une cure de rajeunissement de la Fédération :

Quand je suis devenue vice-présidente, en 92, la FFQ était quasiment à terre. Elle avait des problèmes de financement majeurs, et elle était fortement remise en question dans le mouvement des femmes parce qu'elle ne réussissait plus, pour toutes sortes de raisons, à vraiment rassembler le mouvement. C'était vu un peu comme quelque chose d'anachronique, à côté des groupes qui se développaient énormément, les centres de femmes, les maisons d'hébergement, ces centres d'aides pour femmes victimes de viols et d'inceste, il y avait plein de groupes de femmes en agriculture, les femmes sur le marché du travail, les comités de condition féminine des syndicats, etc. Et la FFQ ne réussissait plus, elle qui existait depuis 1966, à faire vraiment sa place dans cet énorme développement du mouvement des femmes depuis mettons 1978, à peu près. Il y avait un sérieux problème de redéfinition, d'orientation. (Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002)

¹³³⁵ Cf. Josée BOILEAU. « Un vent de renouveau souffle sur la FFQ ». *La Gazette des femmes*, vol.15, n°6, mars-avril 1994, p. 19.

Ce changement à la FFQ, au départ, repose donc sur un changement de répertoire d'action collective et de registre discursif afin de rallier plus de monde et d'obtenir une plus grande visibilité, les deux objectifs étant intimement liés dans une stratégie médiatique nouvelle.

L'espace médiatique québécois, surtout francophone, a fait la démonstration, en décembre 1989, au moment du massacre à l'école polytechnique, de sa résistance à une analyse féministe de l'événement¹³³⁶. Malgré la montée de jeunes journalistes féministes, le milieu demeure hermétique. En 1999, les femmes représentent 34% de l'effectif de la presse québécoise, parlée et écrite, alors que les écoles diplôment 60% de filles. À la télévision, elles représentent 38% des salles de rédaction en moyenne (et même 45% à Radio-Canada) alors que dans la presse écrite, « trois journalistes sur quatre sont des hommes »¹³³⁷. La résistance de la presse écrite québécoise est supérieure au reste du Canada ; Agnès Gruda de *La Presse*, le premier quotidien québécois en nombre de tirages, estime que les hommes décident à peu près seuls du contenu, les femmes étant rares à la direction de l'information¹³³⁸. Comme en politique, il faut revendiquer pour obtenir des places. La rédactrice en chef des émissions d'actualité radio, à Radio-Canada, Geneviève Guay, a été poussée, en 1988, par « une gang de filles qui en avaient marre de se faire diriger par des hommes »¹³³⁹. Cette situation se répercute alors sur la diffusion du féminisme. C'est pourquoi cet espace de représentation politique est la cible des féministes, lors du colloque de mai 1992 :

Les femmes constatent qu'il y a un déséquilibre flagrant entre la visibilité des hommes et celle des femmes dans les médias. Elles estiment que l'absence dans l'information du regard autonome des femmes sur le monde et sur leur réalité constitue un risque grave pour la qualité de la vie démocratique (...) on doit percevoir le concept de majorité silencieuse comme un échec éclatant de nos systèmes de communication actuels (...) Les médias refusent d'assumer leur rôle. Au lieu de donner la parole au plus grand nombre et d'assurer la pluralité d'expression, ils deviennent des tribunes pour les gouvernants et certains privilégiés, renforçant la voix monolithique du pouvoir au détriment de la dynamique démocratique¹³⁴⁰.

¹³³⁶ Cf. chapitre 4.

¹³³⁷ Nicole BEAULIEU. « Mâles médias ». *La Gazette des femmes*, vol.21, n°3, sept.-oct. 1999, p. 32.

¹³³⁸ Citée par BEAULIEU, 1999, *op. cit.*, p. 33.

¹³³⁹ Geneviève GAY. « Trouvez-vous un mentor ». *La Gazette des femmes*, vol.21, n°3, sept.-oct. 1999, p. 36.

¹³⁴⁰ *Pour changer le monde*, 1994, *op. cit.*, p. 47.

Comment impressionner les hommes et patrons des médias et faire en sorte qu'ils parlent du mouvement des femmes? Comme le souligne Josée Boileau, journaliste au *Devoir*, cette nouvelle équipe sait d'ores et déjà établir des contacts avec les journalistes féministes :

Quand est arrivée la génération des Michèle Rouleau, Diane Lemieux, Françoise David, elles vont comprendre la vie médiatique, elles vont la jouer à leur façon. Je ne dis pas qu'elles faisaient tout pour être dans les médias ! Mais si elles avaient un problème, elles appelaient les journalistes pour dire, « dans le budget, as-tu vu ça ? ». (...) Elles nous appelaient, on les appelait, et donc il y avait une prise de parole publique plus traditionnelle, ce qui a fait en sorte qu'on a eu vraiment des femmes porte-parole très visibles. Puis des femmes qui passaient bien aussi, qui avaient un discours qui pouvait rejoindre tout le monde, et qui n'avaient pas peur de s'affirmer. (Entretien avec Josée BOILEAU, Montréal, le 13 juillet 2001)

Pour construire un mouvement de masse, il est nécessaire de trouver un répertoire d'action collective qui procure une visibilité médiatique importante. La vice-présidente de la FFQ, nous dit avoir trouvé ce répertoire un peu par hasard :

Un soir, en 1993, j'écoute la télé et je vois par hasard un reportage sur la marche des Noirs au début des années 60 aux États-Unis, et là c'est comme si une lumière s'allumait dans ma tête. Je me dis « c'est ça qu'il faut faire ». (...) Donc la marche de 95, son idée générale, c'était de trouver un thème rassembleur, d'unir le mouvement des femmes toutes tendances, tous dossiers confondus, de faire un grand coup médiatique, et aussi, avec un nouveau gouvernement, celui du Parti québécois, de tout de suite positionner le mouvement des femmes comme un acteur incontournable dans la société. Et je dirais qu'on a réussi. (Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002)

En 1994, Françoise David, devenue présidente de la FFQ, sillonne le Québec afin de rallier les groupes de femmes à ce nouveau répertoire d'action collective, appelé la marche « Du pain et des roses ». Une coalition est mise en place, la Table provinciale de concertation pour la marche, qui regroupe 65 représentantes des différents groupes, dont des groupes de femmes immigrantes et autochtones. Michèle Rouleau, par exemple, présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec, coordonne la marche de dix jours entre Montréal et Québec. Il s'agit de rassembler le plus possible de marcheuses pour porter au gouvernement du Québec des revendications autour du thème de la pauvreté. Cette action collective repose à la fois sur un répertoire nouveau, celui d'occupation de la rue et des médias par une stratégie d'annonce, et sur un répertoire ancien, celui du lobbying, puisque la pression s'exerce surtout sur un allié du mouvement qui arrive au pouvoir et dans le cadre de ses propres engagements de campagne

électorale. En outre, dans sa politique de visibilité et d'élargissement, la FFQ invite des délégations étrangères, une vingtaine, dont des femmes des pays africains, à participer à la manifestation.

Un consensus se dégage sur neuf revendications concrètes et réalisables : un programme d'infrastructures sociales, une loi sur l'équité salariale, l'augmentation du salaire minimum au dessus du seuil de la pauvreté, la perception automatique des pensions alimentaires, 1500 nouvelles unités de logement social, l'accès aux programmes de formation pour les femmes sans moyens financiers, le changement de la Loi sur le parrainage pour les femmes immigrantes (réduit de 10 à 3 ans avec accès aux droits sociaux), le gel des frais de scolarité et l'augmentation des bourses d'études. Certaines demandes figurent sur le programme du PQ et la pression vise à obliger le gouvernement à tenir ses promesses électorales ; d'autres sont déjà des revendications portées par des syndicats ou des groupes communautaires. L'élargissement de la palette des revendications des femmes à des mesures générales montre non seulement en quoi l'intérêt général bien compris peut servir les intérêts des femmes, mais encore permet de rallier plus de groupes, ce qui représente un but affiché de la présidente de la FFQ :

Plusieurs revendications remettent directement en cause les règles du jeu économique. Pour réussir, nous devons nous assurer des appuis, les plus larges possibles, des autres mouvements sociaux : bien sûr, des milieux syndical et communautaire – d'ailleurs depuis la Marche, les femmes de ces mouvements sont déjà très présentes -, mais ça peut aller encore plus loin. Je pense, par exemple, aux femmes d'affaires...¹³⁴¹

Du côté des médias, l'attrait pour l'événement dépasse les attentes de la présidente de la FFQ qui, bien que consciente de sa nouveauté et de la force du nombre, doit ensuite gérer sa consécration personnelle comme porte-parole du mouvement des femmes :

Donc cette marche pendant dix jours, trois contingents qui partent de trois villes différentes, qui convergent vers Québec, moi je m'étais dit, c'est quand même assez gros, c'est un peu inusité au Québec, ils vont sûrement parler de nous les deux premiers jours, après ça ils vont nous oublier puis ils vont revenir la dernière journée. Pas du tout ! Ils nous ont suivi tous les jours ! Je pense que c'était le caractère inusité qui leur a plu. Et c'est de là que tout est parti. Moi j'étais une inconnue totale pour les médias avant. Et du jour au lendemain, j'étais propulsée sur la scène publique. Ça je ne m'y attendais pas. Et je continue de penser que le rôle des médias est absolument majeur quand on veut faire connaître un problème, une

¹³⁴¹ Claire MINGUY. « La marche des femmes : acte II ». *La Gazette des femmes*, vol.17, n°5, janvier-février 1996, p. 26.

solution ou un événement, on ne peut pas passer à côté. (Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002)

Mais dans un système médiatique encore dominé par une poignée de patrons de presse proches du pouvoir, même si l'émergence d'un nouveau répertoire d'action collective, qui vient rompre avec des années de lobbying discret, peut attirer les jeunes journalistes, il y a une autre explication à ce succès médiatique qui se transforme rapidement en un « vedettariat » propre au système. La constitution de cette dirigeante de la FFQ comme vedette politique est facilitée par la renommée de sa famille, en particulier de son père, Paul David (1919-1999), grand cardiologue, fondateur de l'Institut universitaire de cardiologie de Montréal, nommé Sénateur du Canada représentant la province du Québec, de 1985 à 1994 :

Alors quand Françoise David arrive quelque part, dans les médias, elle a déjà une crédibilité. Et ça je l'ai entendu beaucoup de fois, c'était : « Elle tient de Paul [David], elle est brillante cette fille-là, spéciale mais brillante ! » Elle est portée par une histoire familiale. Ou encore les gens disaient : « Sais-tu que c'est la fille de Paul David ? » Je veux dire que ça ne nuit pas quand tu arrives pour vendre le sujet auprès d'un chef de pupitre ! C'est pour ça que sa crédibilité dans les milieux plus conformistes, on ne peut la séparer de ce lien familial. (Entretien avec Josée BOILEAU, Montréal, le 13 juillet 2001)

En outre, Françoise David se voit rapidement reconnaître un charisme particulier qui fonctionne autant auprès des femmes que des journalistes. Ses discours sont clairs, précis, structurés et allant à l'essentiel. Sous le charme, les journalistes québécois ne quittent pas des yeux la présidente de la Fédération entre 1995 et 2002, tout en réalisant et diffusant des reportages portant sur les diverses problématiques spécifiques des femmes (violences, pauvreté, handicaps, etc.)¹³⁴². Dans le bureau de la présidente de la FFQ, c'est le défilé, ainsi qu'en témoigne André Désiront en 2000 : « En ce matin de mars, une journaliste du *Devoir* m'avait précédé et une équipe de TVA me suivait. Françoise David est une vedette et elle doit composer avec un agenda de ministre»¹³⁴³. Quant à la principale intéressée, elle prend rapidement conscience du pouvoir que cette médiatisation lui confère et entend bien en profiter :

Passer à la télé, même deux minutes, c'est fascinant l'effet que ça a ! Et même si c'est court, tronqué, une information sommaire ou... - à chaque fois je me dis que je n'ai pas pu expliquer tout ce que je voulais, bon, il reste que, je dis vingt mille, mais c'est parfois trois cent milles spectateurs. Alors dès qu'à la télévision on est capable

¹³⁴² Selon le témoignage de Claudette TOUGAS, éditorialiste en chef adjointe de *La Presse*, dans Évelyne SERDJÉNLAN. *Femmes et médias*. Paris, L'Harmattan, 1997, p. 62.

¹³⁴³ André DÉSIRONT. « Sainte Françoise de la Marche ». *Châtelaine*, vol.41, n°7, juillet 2000, p. 53.

d'aller dire : « le mouvement des femmes pense cela », c'est génial !
(Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002)

Ainsi, une partie du succès médiatique de la marche des femmes contre la pauvreté en 1995 tient plus au caractère charismatique et à la crédibilité de la présidente de la FFQ, à titre individuel, comme personne pouvant entrer dans les critères du vedettariat, qu'à un véritable changement d'attitude des journalistes envers le féminisme.

Enfin, lorsque l'on interroge Françoise David sur la représentativité de sa prise de position comme porte-parole du mouvement des femmes, on constate une certaine tension entre l'aspiration à parler au nom du mouvement (par exemple ci-dessus) et la nécessité d'un mode de légitimation qui entérine la diversité des intérêts des femmes et qui repose sur la représentativité politique de la Fédération des femmes du Québec :

Il a fallu que je le clarifie souvent : « la FFQ parle au nom de ses membres », 160 associations, dont quarante regroupements provinciaux, et 800 membres individuels, voilà les femmes au nom de qui je parle, c'est beaucoup de femmes ! Et à chaque fois je leur disais : « Je sais qu'il y a des femmes qui ne sont pas d'accord avec nos positions. C'est correct, je ne vois pas pourquoi les femmes seraient toujours d'accord entre elles, on ne demande pas ça aux hommes ! Moi je parle au nom de celles qui m'ont élue et qui continuent de m'élire. Et puis à force d'être dans le mouvement des femmes, j'étais demandée beaucoup, pour plein de conférences partout et pas que dans des groupes de femmes d'ailleurs. Dans des syndicats, dans des organismes communautaires, puis dans toutes sortes de milieux. Je suis même allée parler à des femmes dans des compagnies d'assurance, je suis allée parler à des retraitées, à des femmes dans l'Église. Donc le poulx de madame tout le monde, je pense que je l'ai bien plus que certaines journalistes. À qui elles parlent, elles, dans une année au fond ? Elles parlent aux gens qui leur ressemblent, mais elles n'ont pas fait le tour du Québec comme moi pour aller rencontrer des femmes rurales, urbaines, jeunes vieilles et tout ce que tu voudras partout ! (Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002)

Cette conception de la représentativité de sa parole par rapport à la parole journalistique, voire politique est importante. Françoise David s'engage dans une véritable lutte pour la représentation médiatique, politique et sociale du mouvement, soutenue par le succès populaire de la mobilisation.

Du côté de la population féminine, la coalition pour la marche travaille tant est si bien qu'elle rallie une quantité considérable de marcheuses. Les 50 inscrites au moment du lancement de l'événement, en novembre 1994, sont finalement rejointes par près de 800 marcheuses et

accueillies en triomphe à Québec par 20 000 manifestantes et manifestants¹³⁴⁴. Selon un sondage des organisatrices, 82,6% des marcheuses étaient des militantes, dont 32,6% dans des organisations syndicales, 26,2% dans des groupes de femmes et 24,8% dans des groupes communautaires¹³⁴⁵. Autrement dit, on ne trouve qu'un quart de militantes des groupes féministes parmi les marcheuses. Le pari de rallier des femmes des autres mouvements sociaux et des syndicats est gagné dès cette première marche, un mouvement de ralliement qui s'intensifie après. Outre le succès médiatique, sur le plan des résultats politiques, la marche « Du pain et des roses » de 1995 remporte un succès qui consacre l'efficacité de ce nouveau répertoire d'action collective, rendant obsolètes et dépassées les formes traditionnelles de lobbying : mémoires, conférences de presse avec quelques journalistes spécialisées, participation au groupe des 13. La légitimité politique, conférée par le succès de la marche, à un mouvement des femmes largement soutenu dans la population¹³⁴⁶, permet à la FFQ de représenter pleinement le vaste regroupement national de femmes à laquelle les militantes aspirent en 1992 :

Après la marche, tout le monde était fier, et c'est là dessus qu'on a pu construire une nouvelle FFQ, qui avait 60 groupements en 92, qui en a maintenant 160, qui avait une centaine de membres individuels qui en a maintenant 800 (...). À peu près tout ce qui bouge au Québec, en terme de groupe de femmes, est membre de la FFQ maintenant. Parce que, quand je dis qu'on a 160 membres, il y en a là dessus à peu près le tiers qui sont eux-mêmes des regroupements nationaux. Par exemple le Regroupement des centres de femmes est membre de la FFQ mais il amène avec lui ses 80 centres. Alors ça il y en a à peu près 40%. Ça s'est construit beaucoup à travers les deux marches et à travers toutes les autres actions innombrables que la FFQ a faites pendant 7 ans. (Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002)

Ainsi, dans l'espace associatif, en trois ans à peine, la FFQ prend la tête du mouvement des femmes alors qu'auparavant, seul le Groupe des 13, un collectif de fédérations, pouvait se dire représentatif, mais n'avait pas de structure permanente. Un nouveau répertoire d'action collective apparaît, accompagné d'un renouvellement des revendications, qui permet d'élargir les alliances dans le mouvement social, syndical et communautaire. Par exemple, les manifestations se succèdent, celle des étudiants en 1996 pour le gel des frais de scolarité, ou des femmes pour l'application des engagements gouvernementaux, en mai 1996. La Fédération des femmes du Québec devient l'un des acteurs clés de la Coalition nationale sur l'aide sociale, qui se crée en

¹³⁴⁴ « Françoise ex-première ». *La Gazette des femmes*, vol.23, n°3, sept-oct. 2001, p. 7.

¹³⁴⁵ MINGUY, 1996, *op. cit.*, p. 26 (encart : « Mais qui donc a marché ? »).

¹³⁴⁶ Ce soutien précède la marche puisqu'un sondage du printemps 1994 dévoile que 84,5% des répondants appuient le travail du mouvement des femmes. Cf. Danielle STANTON. « Si la tendance se maintient ». *La Gazette des femmes*, vol.15, n°6, mars-avril 1994, pp. 13 à 28.

janvier 1997 avec d'autres groupes de femmes, des groupes populaires, regroupements de personnes handicapées, chrétiens de gauche, etc. animée par le Front commun des personnes assistées sociales. Cette Coalition, qui réagit au Livre vert sur l'aide sociale, publié en décembre 1996 et participe aux consultations de la commission parlementaire de février 1997, se fait surtout remarquer des médias en novembre-décembre 1997, lorsqu'elle organise le Parlement de la rue, une roulotte proche de l'Assemblée nationale, dans laquelle les groupes organisent des discussions. De même, les médias couvrent largement la journée d'étude organisée par les groupes communautaires et féministes en région, le 6 avril 1998, pour analyser le projet de loi gouvernemental¹³⁴⁷. Cependant, cette couverture médiatique ne suffit pas à renverser l'approche coercitive envers les assistés sociaux. Même si les femmes assistées sociales obtiennent quelques gains, le bilan des mobilisations est négatif sur le fond. Dans ce contexte, les relations du mouvement des femmes à l'État québécois, aux médias, auparavant fondées sur la confiance et des relations interindividuelles, le consensus et le lobbying, gommant les frontières entre espaces pluriels de représentation, sont réorientées vers une conception plus conflictuelle et construisant une sorte de concurrence, notamment au niveau médiatique, pour la reconnaissance de la légitimité dans le travail de représentation des questions liées au genre.

Dans l'espace politique et étatique aussi, les femmes se mobilisent pour changer les choses. Elles n'entendent pas laisser passer le vent d'espoirs, de réformes et de transformation de la vie politique qui souffle sur le Québec avec le projet d'indépendance et même suite à l'échec du référendum de l'automne 1995. La dynamique de mobilisation entre 1992 et 1994 pour la participation des « féministes » à la vie politique, l'alliance de la FFQ avec le Comité pour le Non au moment du référendum de Charlottetown (1992), puis leurs mobilisations autour du projet constitutionnel, ainsi que le vedettariat de certaines féministes dans les médias, conduit le Parti québécois, qui revient au pouvoir aux élections provinciales de 1994, à accueillir des féministes parmi ses candidates. Par exemple, Céline Signori, présidente de la FFQ de 1992 à 1994, fait partie des futures députées, ainsi que Lise Leduc, présidente du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), mais aussi présidente du Comité d'action politique des femmes du PQ depuis le milieu des années 80. Ces féministes parviennent à faire inscrire dans le programme du parti, qui se négocie relativement démocratiquement, au niveau local, toute une série de revendications : équité salariale, versement automatique des pensions alimentaires, garderies, etc. Les femmes politiques, surtout les péquistes, se disent facilement « féministes » et

¹³⁴⁷ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « La bataille de l'aide sociale : un bilan provisoire » (22 août 1998). *Site de la Fédération des femmes du Québec, mémoires et rapports*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/baraille.htm> (Page consultée le 4 août 2005).

tentent de mettre en œuvre des politiques dans ce sens, tout en essayant d'entretenir des relations avec leurs milieux d'origine, lesquels n'osent pas, dans un premier temps, leur mettre des bâtons dans les roues. Aux élections de 1994, elles se retrouvent 15 élues péquistes, contre 8 à la législature précédente, mais le taux de féminisation de l'Assemblée n'a pas changé (18,4%). Soulignons par ailleurs, que lors du Forum *Pour un Québec féminin pluriel* les participantes sont divisées sur question des relations à entretenir avec les femmes élues. Pour les unes, il faut soutenir les femmes en général car « elles acquièrent en cours de mandat une sensibilité plus aigüe à l'endroit de leurs concitoyennes ». Le modèle des clubs politiques féminins de l'AFÉAS est alors prôné pour faciliter ce soutien à la candidature. Pour d'autres, ce sont les féministes qu'ils faut soutenir, et elles parlent plutôt d'instituer un fonds pour soutenir les féministes qui veulent « faire le saut » en politique¹³⁴⁸.

De ce fait, le PQ trouve dans la « nouvelle » FFQ un allié du mouvement social qu'il faut ménager et satisfaire. Au printemps 1995, lorsque la FFQ organise la marche « Du pain et des roses », apportant au gouvernement une dizaine de revendications pour lutter contre la pauvreté, ce dernier est ouvert. La mesure la plus symbolique est l'augmentation du salaire horaire minimum de 45 cents, la plus forte augmentation depuis 20 ans. Elle est suivie en 1996 par une nouvelle augmentation de 25 cents et par une Loi sur la diminution du temps de travail hebdomadaire à 40 heures, en 1997. Cette alliance est d'ailleurs confortée au moment du référendum sur l'indépendance, lorsque les militantes de la FFQ, réunies en Assemblée générale le 30 septembre 1995, décident d'appuyer l'option souverainiste au référendum. La Fédération rejoint le Regroupement des Québécoises pour le Oui. Cette décision est considérée comme non partisane, puisqu'elle s'inscrit dans l'esprit du mémoire de la FFQ devant la Commission Bélanger-Campeau et du Forum *Pour un Québec féminin pluriel*, l'enjeu étant d'inclure un projet féministe de société québécoise dans le projet de souveraineté. D'ailleurs, beaucoup de groupes de femmes dans leur conception de ce projet politique démocratique font référence à la Charte d'un Québec populaire, écrite par Solidarité populaire Québec, dans laquelle la souveraineté représente un moyen, plutôt qu'une fin en soi¹³⁴⁹. Toutefois, ce soutien au Oui est perçu dans l'opinion publique comme un renforcement de l'alliance du mouvement des femmes au Parti québécois.

Le mouvement des femmes doit en grande partie cette ouverture gouvernementale aux féministes engagées en politique sous la bannière du PQ, Jeanne Blackburn, ministre de la

¹³⁴⁸ *Pour changer le monde...*, 1994, *op. cit.*, p. 95.

¹³⁴⁹ Cf. Chantal MAILLÉ. *Cherchez la femme. Trente ans de débats constitutionnels au Québec*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2002, p. 75.

Condition féminine, Céline Signori et Lise Leduc, députées à l'Assemblée nationale, et les piliers du parti, Louise Harel, ministre de l'Emploi, Pauline Marois, ministre de la Famille. Les politiciennes profitent du soutien populaire conféré par la marche « Du pain et des roses » pour imposer la concrétisation des réformes promises dans le programme du parti. En mai 1995 est votée la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, (une loi qui prévoit que le débiteur alimentaire verse au ministre du Revenu la pension qu'il doit, lequel la reverse automatiquement au créancier, qui est une créancière dans plus de 90% des cas). En outre, une directive gouvernementale réserve cinq places sur quinze pour les femmes dans les formations aux métiers non traditionnels, 60 unités de logements sociaux sont réservées aux femmes rencontrant des difficultés particulières (toxicomanie, santé mentale) et les femmes immigrantes parrainées par leurs maris (le temps de parrainage passe de 10 à 3 ans) ont désormais accès aux programmes sociaux.

En 1996, comme l'a promis le Premier ministre aux marcheuses, la Loi sur l'équité salariale est enfin votée, suite à une seconde mobilisation à Québec, appelée la « vigile des femmes » (encerclément de l'Assemblée nationale, le 2 juin 1996) . Cette Loi, réputée la plus progressiste d'Amérique du Nord, vise à corriger le manque à gagner des personnes qui occupent des emplois sous-payés parce que très féminisés, en particulier les secrétaires, les infirmières, les puéricultrices sont concernées. Cette Loi est tout de même critiquée, tant sur ses délais d'application que sur les dispositions particulières qui exemptent l'État et certaines grandes entreprises de s'y conformer¹³⁵⁰. Marie-Thérèse Chicha explique les ambivalences de la Loi par les tensions qu'elle suscite, tant parmi les partenaires sociaux consultés (employeurs contre syndicats et groupes de femmes) qu'au sein du Conseil des ministres (Bernard Landry contre Louise Harel), les inquiétudes des partisans néo-libéraux, liées au coût financier de la Loi, dévoilant ainsi l'ampleur du manque à gagner des Québécoises. Ce sont les pressions des groupes de femmes et leur appui à Louise Harel, ministre de l'Emploi, qui permettent finalement l'adoption d'une loi proactive mais limitée, avec un délai d'application allant à novembre 2001 et pour laquelle la commission de l'équité salariale spécialement créée ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener à bien son travail¹³⁵¹.

Enfin, en septembre 1997 est mise en place par le ministère de Pauline Marois, la nouvelle politique familiale qui crée, à partir des expériences communautaires existantes, un réseau de

¹³⁵⁰ La loi exempt les employeurs ayant des programmes de relativité ou d'équité salariale déjà complétés ou en cours. Cette disposition désigne des programmes réalisés dans la fonction publique provinciale, programmes d'entente avec les syndicats mais qui ne fondent pas les calculs sur des critères aussi équitables que la loi de 1996. Cf. les différents travaux à ce sujet de Marie-Thérèse CHICHA, en particulier « L'adoption et la mise en œuvre de la Loi québécoise sur l'équité salariale : l'existence d'un double standard ». *Lien social et Politiques-RLAC*, n°47, printemps 2002, pp. 85-95.

¹³⁵¹ Cf. CHICHA, 2002, *op. cit.*, pp. 88-91.

Centres de la petite enfance (CPE) offrant des services de garde à contribution réduite (gratuit pour les bénéficiaires de l'aide sociale, 5\$ par jour pour les autres) pour les enfants de 4 ans et progressivement de 3 et de 2 ans. Ce dispositif est qualifié de généreux et donne la préférence aux garderies communautaires sur les garderies privées, tel que les groupes de femmes et groupes communautaires consultés l'ont revendiqué. En revanche, il rencontre des limites financières puisque le nombre de places disponibles se trouve bien en deçà des demandes des familles, en particulier à Montréal et en milieu rural où les infrastructures sont insuffisantes. Enfin, il convient de souligner que pour faire passer l'ensemble de ces lois, les députées Libérales appuient par leur vote les batailles menées par les députées péquistes.

Mais les relations entre le mouvement des femmes et le Parti québécois sont fondées sur un malentendu, entre les politiques qui pensent le fondement de l'alliance en termes d'allégeance, liée à l'appartenance communautaire, l'identité de la femme québécoise étant aussi définie comme une identité projet-féministe, et les autres en termes « d'idées », le programme péquiste et le projet politique québécois s'affichant comme « nécessairement » progressiste, communautaire, solidaire, pluraliste, etc. Ainsi, parallèlement à ce travail de pression des féministes d'État et des politiciennes, l'engagement du gouvernement péquiste dans ces réformes correspond aussi à une stratégie électorale. Au Parti québécois, on se souvient du rôle des Yvette et du vote des femmes dans l'échec du référendum de 1980. Rallier les Québécoises au projet indépendantiste fait partie de la stratégie de recrutement des féministes. Et côté mouvement, Françoise David elle-même convient que les réponses positives du gouvernement ont des relents électoralistes :

C'est sûr qu'en nous faisant gagner des choses au moment de la marche de 95 ils espéraient qu'on amène avec nous le vote des femmes, c'est sûr qu'ils avaient un agenda politique avec les élections ! Oui mais, moi, je disais à tout le monde, « profitons-en ! ». C'est leur agenda politique, c'est leur problème, c'est leur affaire. Si des journalistes un peu cyniques me disaient : « mais au fond madame David, vous entrez dans leur jeu ! », je disais « écoutez, je fais mon travail. J'ai des demandes importantes pour les gens que je représente. Si eux décident de m'accorder ce que je veux, non pas sur le mérite de la demande mais parce qu'il y a des élections, c'est leur problème. Moi, le gain, je le prends parce que c'est important pour les gens. (Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002)

De même, la politique familiale, selon Jane Jenson, relève d'une stratégie d'alliance, le Premier ministre Bouchard s'engageant sur la réforme au moment où les relations se tendent entre la FFQ et le gouvernement au sujet de la réforme sur la sécurité du revenu et la notion

d'appauvrissement zéro¹³⁵². Concernant les relations avec la société civile, il n'y a pas que le mouvement des femmes qui fait figure d'allié. Les péquistes promettent à tous la reconnaissance et le soutien des organismes d'action communautaire et le gouvernement crée pour cela le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, doté d'un fonds. Ils promettent ainsi une démocratisation des processus de prise de décision par la participation intense des partenaires sociaux, syndicats, patronat, groupes communautaires et groupes de femmes à l'élaboration des politiques publiques.

Ce système de partenariat que développe le PQ au pouvoir et les acteurs locaux s'inscrit dans le prolongement du régime institutionnalisé de représentation politique, corrigeant les faiblesses, que la présence des Libéraux au pouvoir, entre 1986 et 1994, a sans doute accentuées. Pour les groupes de femmes, les jalons de ce système partenarial sont posés dès les années 80 par des rencontres sectorielles avec l'administration¹³⁵³. Mais concernant des sujets précis, touchant à la fois les femmes et les hommes, des comités de concertation viennent dédoubler les institutions existantes. Par exemple, au lendemain de la marche « Du pain et des roses », est mis en place un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, lieu de développement de l'idée d'un programme d'infrastructures sociales, co-présidé par la féministe Diane Lemieux, coordonnatrice du Regroupement des CALACS (Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel). Cette dernière est bien consciente que dès le départ, les acteurs doivent surmonter un décalage entre le point de vue de l'État et celui des groupes de femmes :

Le gouvernement a des intérêts, c'est clair. Quand il pense économie sociale, il pense crise des finances publiques et développement de l'emploi. Mais nous avons aussi nos objectifs : développement de l'emploi et réponse aux besoins sociaux.¹³⁵⁴

Malgré une forte présence de représentantes des groupes de femmes sur ce Comité, malgré une contribution étatique de 225 millions de dollars sur 5 ans au financement de l'économie sociale, la philosophie du gouvernement a prédominé la mise en œuvre de ce chantier, et, comme le souligne Peter Graefe, on n'est pas parvenu dans la réalité, à faire en sorte que « l'économie sociale débouche sur le pouvoir économique des communautés au lieu d'accroître

¹³⁵² Cf. Jane JENSON. « Les réformes des services de garde pour jeunes enfants en France et au Québec : une analyse historico-institutionnaliste ». *Politique et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, p. 213.

¹³⁵³ Cf. chapitre 3.

¹³⁵⁴ Interrogée par Martine D'AMOURS. « Le partenariat, ça marche ? ». *La Gazette des femmes*, vol.18, n°1, mai-juin 1996, p. 20.

l'exploitation de leurs ressources par l'État ou le marché »¹³⁵⁵. C'est pourquoi, du côté des féministes, « ceci représente certainement le gain le plus controversé »¹³⁵⁶.

Diane Lemieux fait partie de ces féministes qui font le saut en politique. Elle accepte l'idée de partenariat et de collaboration pour pouvoir diffuser au cœur du pouvoir les conceptions du mouvement des femmes. En mars 1996, elle fait partie des 23% de femmes, seulement, qui participent à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec. Nommée présidente du Conseil du statut de la femme au printemps 1996, elle dénonce cette « quasi-absence des femmes », notamment de représentantes des milieux d'affaires, comme un manque d'équité dans la représentation politique. La promesse démocratique continue de faire défaut au deuxième Sommet de l'automne. Rappelant que « l'adhésion à des objectifs et la participation aux instances pour débattre des solutions ne confinent pas au silence devant les incohérences, l'injustice, la discrimination, les absurdités », la *Gazette des femmes* publie en novembre-décembre 1996 un « Programme des femmes pour le devenir social et économique du Québec » en 10 points, qui soutient la notion d'appauvrissement zéro. Il s'agit de l'idée avancée par les groupes féministes et communautaires qu'un assainissement des finances publiques doit s'accompagner d'un engagement de l'État à ne pas appauvrir les plus démunis. Cette revendication fait suite au refus du gouvernement, lors du premier Sommet, de ne pas couper dans les budgets d'aide sociale. La morale politique au fondement de cette idée repose sur un principe de volonté, mais les partenaires sociaux les plus puissants avancent plutôt une morale économique, fondée sur un principe de prévoyance. De là découle une totale incompréhension entre celles qui imaginent le pouvoir comme moyen de palier aux imperfections du système capitaliste de marché et ceux qui le conçoivent plutôt comme un moyen de protéger leurs acquis.

Le sommet socio-économique de l'automne 1996 conduit à une rupture entre mouvement féministe et gouvernement péquiste. L'État refuse de s'engager à ne pas appauvrir, par ses coupures budgétaires, les personnes appartenant au premier quintile de la population, autrement dit les 20% les plus pauvres. Par principe, mouvement communautaire et mouvement des femmes décident de ne pas poursuivre les discussions. Interrogée sur cette rupture, il est intéressant de voir que Françoise David souligne surtout l'aspect contre-culturel de ce geste politique :

¹³⁵⁵ Peter GRAEFE. « Repenser l'économie sociale face à l'État ». *Lien social et Politiques- RLAC*, n°41, printemps 1999, p. 139.

¹³⁵⁶ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « La marche « Du pain et des roses » ». *Site de la Fédération des femmes du Québec, rapport d'activités 2001-2002*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/actions/pain-roses-gains.html> (page consultée le 4 août 2005).

On est donc sorti avant la fin en refusant de se joindre à l'espèce de consensus familial dont le Québec seul a le secret ! Qui unit d'un même souffle, patrons, municipalités, artistes, monde rural, syndicats, gouvernement, ils sont tous là mais nous on est sorti et j'en suis très fière. Sur le coup ça a été dur, parce qu'au Québec, il y a toujours ce sentiment d'être ensemble encore, face à l'envahisseur. Ce n'était pas facile de sortir de là, émotivement, on était évidemment les moutons noirs ! On est sorti avec beaucoup de dignité, sans claquer les portes, en disant : « écoutez, on ne peut pas faire partie de cette négociation finale, on ne veut rien nous accorder et ce que nous demandons est déjà tellement minimal, que, qu'est-ce que vous voulez, on ne peut pas dire : Bien c'est correct, donnez-nous le pas, on va vous demander autre chose ! » Alors très calmement, on est sorti, les éditorialistes nous ont taxés d'intransigeance mais ce dont je me suis rendue compte, après, c'est qu'on avait gagné l'appui de bon nombre de gens dans la population. Les gens nous trouvaient intègres et nous trouvaient cohérents, avec le discours qu'on tenait sur la pauvreté, dans le fond depuis un an, avec la marche, je pense que ça nous a bien servi par la suite. (Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002)

Ce commentaire nous éclaire sur les difficultés pour les militantes de participer à la prise de décision dans un mode de régulation qui doit déboucher sur un « consensus » entre des acteurs qui ne partagent pas les mêmes univers de pensée. Parmi les écueils empêchant ces relations de fonctionner véritablement démocratiquement se trouve une dimension identitaire, liée à la construction de l'appartenance à la nation québécoise¹³⁵⁷, sur fond de consensus communautaire et de « désir d'être ensemble, de construire une société aux valeurs consensuelles [qui] nous amène trop souvent à refuser le débat, la dissidence »¹³⁵⁸. Mais cette dimension n'est sans doute pas la seule explication. En soi, la logique partenariale en appelle à des décisions collectives fondées sur des négociations, sur un modèle néo-corporatiste des rapports État-syndicat-patronat, ici élargis aux groupes communautaires, aux jeunes, aux artistes, aux femmes.... Cette logique présuppose la possibilité de faire converger, dans la prise de décision, des philosophies différentes, comme s'il était impossible qu'elles s'avèrent irréconciliables sur les sujets de société, comme si ces sujets là n'étaient pas des sujets politiques, nécessitant des arbitrages tout aussi politiques. Ce problème de dépolitisation des questions sociales dans un registre institutionnaliste

¹³⁵⁷ Cf. Daniel BÉLAND et André LECOURS. « The Politics of Territorial Solidarity. Nationalism and Social Policy Reform in Canada, the United Kingdom and Belgium ». *Comparative Political Studies*, vol.38, n°6, août 2005, pp. 676-703. Les auteurs mettent en évidence l'intervention de la variable « construction identitaire » dans l'élaboration des programmes de politiques sociales par les souverainistes québécois.

¹³⁵⁸ Françoise DAVID. « À l'heure des bilans... » (1^{er} juin 2001). *Site de la Fédération des femmes du Québec, publications – outils divers*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/comm1-01-06-2001.html> (Page consultée le 10 août 2005).

résiste mal au décalage entre le registre discursif de l'État et ses féministes, et le registre de la « nouvelle » Fédération des femmes du Québec.

Ainsi, en 1996, le régime institutionnalisé de représentation politique subit des pressions telles que les solutions trouvées dans sa propre logique ne permettent pas d'enrayer le processus de déstabilisation. Les relations changent, passant de solidarités verticales, entre femmes de la base et femmes du sommet, en passant par les diverses « féministes d'État » à des solidarités plus horizontales, entre femmes des diverses composantes du mouvement social, du mouvement communautaire et du mouvement syndical.

Par conséquent, quoique penchées sur un même problème, celui de la démocratisation des système politique, face à des modes de régulation genrée de la représentation politique qui ne leur permettent pas se faire entendre et représenter comme féministes, comme femmes, comme personnes à part entière porteuses d'une parole autonome, les féministes françaises et québécoises s'orientent vers des solutions diamétralement opposées. Les premières cherchent à s'inscrire dans un mode de régulation européen relativement institutionnalisé, qui prône la parité dans la prise de décision comme mode de démocratisation. Elles parviennent en quelques temps à mobiliser des femmes qui ne trouvaient pas de mode d'expression de leur féminisme en France et à convaincre des féministes engagées dans la défense des droits des femmes à rallier cette revendication. Ainsi, des solidarités nouvelles se créent et conduisent à une sorte de réveil du féminisme français, qui passe par l'interprétation différentielle de cette revendication paritaire dans les divers courants du féminisme. Inversement au Québec, la démocratisation passe par l'expression du pluralisme, la réaction au néo-libéralisme et la construction d'un répertoire d'action collective créateur d'un mouvement de masse à la recherche d'un pouvoir, dans l'équilibre entre les acteurs et actrices des espaces de représentation politique. Etant donné la présence relative de femmes et de féministes dans le système et les possibilités existantes de négociations, le chemin suivi conduit plutôt à l'affrontement sur les idées, entre le mouvement des femmes et l'État qui passe par un jeu dans les médias sur la légitimité des pouvoirs. Ainsi dans les deux cas, ce sont les nouveaux éléments des registres discursifs qui structurent la forme que prennent les solidarités et les conflits.

II. Nouveaux éléments des registres discursifs structurants des féministes

Ces mobilisations en France et au Québec reposent sur un travail conceptuel, argumentatif qui vient remodeler des registres discursifs structurants ébranlés dans leur capacité à expliquer la réalité plurielle et mondialisée du tournant des années 1990 et à offrir des solutions. Ainsi, cette partie étudie la manière dont les discours révolutionnaire et autogestionnaire, institutionnaliste et culturaliste, libéral et traditionaliste sont réactivés avec des mots nouveaux, retravaillés pour coller à une réalité identitaire et politique nouvelle.

II.1. De la parité aux multiples parités : comment les Françaises s'accommodent d'un nouveau « quasi-concept »¹³⁵⁹

Nous pouvons considérer que les actrices féministes au niveau de l'Europe ont réalisé un véritable « putsch » discursif, construisant un discours institutionnaliste et culturaliste, trouvant des actrices relais pour le diffuser, dans une France écartelée entre un discours libéral ne pouvant guère s'affirmer « féministe » et un discours révolutionnaire et autogestionnaire en perte de vitesse, diabolisé et accusé de « féminisme » par tout un courant traditionaliste qui ne cesse de menacer la loi Veil sur l'avortement, depuis 1974. Il n'est donc absolument pas évident d'imposer ce nouveau discours, d'autant plus qu'il se fonde sur une redéfinition de la notion d'universel, ce qui crée un véritable débat intellectuel si typique de la culture française dans lequel interviennent sociologues, juristes, politologues, hommes politiques, etc.¹³⁶⁰. En même temps, si l'on repense à la réflexion de François Mitterrand, dans sa préface de *La femme en marge* d'Yvette Roudy, publié en 1975, qui suggère que « la » femme doit être reconnue comme « différente », alors on comprend mieux comment la conception suivante du « citoyen universel » a pu séduire d'abord les milieux de gauche en France :

Il est d'abord homme ou femme. Il ne peut être que sous l'une ou l'autre de ces espèces, il vient au monde, il prend place dans la société, il réalise l'humanité comme sujet masculin ou féminin, pas autrement. Ce qui ne veut pas dire que ses œuvres portent toujours la

¹³⁵⁹ Paul Bernard définit un quasi-concept comme « une de ces constructions mentales hybrides que le jeu politique nous propose de plus en plus souvent, à la fois pour détecter des consensus possibles sur une lecture de la réalité et pour les forger (...) elles sont d'une part fondées, en partie sélectivement, sur une analyse des données de la situation (...) et elles conservent d'autre part une indétermination qui les rend adaptables aux différentes situations ». Cf. Paul BERNARD. «La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept». *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 41, printemps 1999, p. 48.

¹³⁶⁰ Ces débats sont très bien restitués par Mariette SINEAU. « La parité à la française : contre-modèle de l'égalité républicaine ? ». Dans Armelle LE BRAS-CHOPARD et Janine MOSSUZ-LAVAU, dir. *Les femmes et la politique*. Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 119-142 ainsi que par Laure BERENI et Éléonore LEPINARD. « La parité, contresens de l'égalité ? Cadres discursif et pratiques d'une réforme ». *Nouvelles questions féministes*, vol.22, n°3, 2003, pp. 12-31.

marque de cette nature sexuée qui est la sienne (...) c'est donc cette double identité ontologique qui doit être explicitement reconnue dans toute codification des principes, règles et dispositions de l'État de droit démocratique. La démocratie paritaire commence là.¹³⁶¹

L'idée d'autoriser les groupes sociaux dominés à constituer leur propre représentation politique est, en réalité, une idée proprement « républicaniste » dans le sens philosophique du terme, comme le souligne Philip Pettit. Le républicanisme comporte en lui toute une série d'éléments qui correspondent à une vision progressiste de la société, considérant la liberté comme « non-domination », ce qui justifie des politiques « pro-égalité » constituées d'une dimension « constitutionnelle » et de l'expression par les groupes opprimés de leurs intérêts¹³⁶². Il s'agit là d'une conception de la liberté politique comportant une dimension égalitaire, qui ne passe pas par une égalité « matérielle » mais par une égalité « structurelle », définie en fonction « du rapport de pouvoirs dans la société dans son ensemble »¹³⁶³. Comme le souligne Jane Jenson, le registre discursif de la gauche française se débarrasse, à la fin des années 1980, de la dimension « matérielle » de l'égalité, (l'égalisation des conditions de vie), pour endosser la notion « d'égalité des chances »¹³⁶⁴, justement entendue, avec le discours paritaire, comme une égalité plus « structurelle ». Cette évolution du discours du PS, d'une rhétorique marxiste matérialiste à un rhétorique plus républicaniste et partant, culturaliste, qui accompagne l'engagement pour l'Europe et l'irruption du pluralisme, rend la parole des femmes socialistes beaucoup plus légitime du fait qu'elles ont toujours porté, elles, un discours institutionnel et culturaliste qui définit les femmes comme « dominées » plutôt que comme « opprimées » (discours révolutionnaire) ou victimes d'« injustices » (discours libéral). La parité entre alors dans le registre discursif de gauche en tant que solution « structurelle » à un problème d'inégalité générale dans l'accès aux fonctions électives, que l'on ne veut surtout pas définir comme « matérielle » afin de préserver l'élitisme de la classe politique française¹³⁶⁵. Toutefois, le concept de parité peut être investi de sens différents,

¹³⁶¹ Élisabeth G. SLEDZIEWSKI. « La démocratie paritaire, étape nécessaire de la construction démocratique » intervention lors de la conférence d'Athènes. Dans COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Femmes au pouvoir. Conférence européenne d'Athènes, les 2 et 3 novembre 1992*. Bruxelles, Commission européenne, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, Unité pour l'égalité des chances, 1992, p. 46.

¹³⁶² Philip PETTIT. *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*. Paris, Gallimard, 2004.

¹³⁶³ PETTIT, 2004, *op. cit.*, pp. 152-153.

¹³⁶⁴ Jane JENSON. « Restructuring Citizenship Regimes. The French and Canadian Women's Movements in the 1990s ». Dans Jane JENSON et Boaventura DE SOUSA SANTOS, dir. *Globalizing Institutions. Case Studies in Regulation and Innovation*. Hampshire, Grande-Bretagne, Ashgate, 2000, p. 243.

¹³⁶⁵ Mariette Sineau et Catherine Achin notent toutefois un effet « matériel » de la parité lié au fait que le niveau social des femmes est globalement inférieur aux hommes. Les nouvelles élues, suite à la loi, serait plus souvent issues des classes moyennes. Mariette SINEAU. « Débuts laborieux pour la parité ». *Le Monde diplomatique*, mars 2002, p. 23 et SINEAU, 2001, *op. cit.*, pp. 272-275 ; Catherine ACHIN. « Démocratisation du personnel politique et parité : un premier bilan ». *Mouvements*, n° 18, « La démocratie, une idée à réinventer », nov.-déc. 2001, p. 60.

tout comme le concept d'égalité des chances¹³⁶⁶. C'est pourquoi il ne sera pas l'exclusivité des femmes qui se réfèrent à un registre institutionnaliste et culturaliste.

Dans l'étude d'un échantillon d'articles de presse et ouvrages publiés sur la parité par des auteurs culturalistes, plusieurs caractéristiques prédominent dans la manière de présenter la parité. Tout d'abord, il s'agit d'un renouveau de la démocratie, d'un nouveau droit qui vient parfaire l'échafaudage institutionnel en assurant la « co-gestion hommes-femmes des affaires publiques »¹³⁶⁷, selon cette idée d'égalité « structurelle ». Ainsi, le *Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire* déclare que « la parité des sexes est une condition de la réalisation de la démocratie, au même titre que la séparation des pouvoirs et le suffrage universel. Elle doit être inscrite dans le Droit »¹³⁶⁸. Ce nouveau droit s'appuie sur deux préalables juridiques : l'interdiction de toute discrimination selon le sexe dans le préambule de la Constitution française et l'inscription du sexe à l'état civil. En effet, la Constitution instaure le « droit à l'égalité des citoyens », interdisant toute discrimination, plutôt que « l'égalité de statut » obligeant à prendre des mesures spécifiques¹³⁶⁹. La parité est alors présentée comme réalisant l'égalité des citoyens, du moment que l'on tient compte de la dualité sexuelle du genre humain, déjà reconnue par la République française dans le principe d'inscription du sexe dans l'état civil. Comme le souligne Éliane Viennot, « contrairement aux quotas, la parité ne présente pas de caractère discriminatoire »¹³⁷⁰.

La parité, en aspirant à faire entrer les femmes dans l'espace public, rétablit symboliquement l'équilibre entre privé et public. Ce faisant, la métaphore du couple hétérosexuel et de la parentalité en politique peut émerger de ce discours, révélant ainsi une « approche organiciste de la communauté politique » selon les termes de Bérengère Marques-Pereira¹³⁷¹. Par exemple, Françoise Gaspard et Claude Servan-Schreiber, désirant parer à l'accusation de « différentialisme » soutiennent que :

Il n'y aurait pas d'humanité s'il n'y avait pas deux formes distinctes d'individus sexués. Les femmes et les hommes concourent *ensemble* à la définition et à la *perpétuation de l'espèce*. Ils doivent concourir ensemble, et à parité, à l'organisation de la vie commune. Non pas au titre de la « différence » d'un sexe par rapport à l'autre, mais de leur

¹³⁶⁶ Cf. Isabelle GIRAUD. « Pour une grille de lecture féministe des politiques sociales ». Dans Nicky LE FEUVRE, dir. « *Le Genre : de la catégorisation du sexe* », *Utinam*, n°5, 2001-2002. Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 87-114.

¹³⁶⁷ Jeanne MAZEL, « Édito ». *Femmes Info*, n°66, automne 1993, p. 3. (Jeanne Mazel est alors adjointe PS du maire de Marseille et présidente du CODIF).

¹³⁶⁸ « Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire ». *Le Monde* du 10 novembre 1993, p. 6.

¹³⁶⁹ Éliane VOGEL-POSLKY. « Les impasses de l'égalité ». *Parité-Infos*, hors-série n°1, mai 1994, p. 3.

¹³⁷⁰ Cf. Éliane VIENNOT. « Pour la parité ». *Manière de voir* n°44/*Le Monde diplomatique*, « Femmes, le mauvais genre », mars-avril 1999, p. 77.

¹³⁷¹ Bérengère MARQUES-PEREIRA. *La citoyenneté politique des femmes*. Paris, Armand Colin, 2003.

participation *conjointe* à l'espèce humaine (...) Une démocratie véritable se fonde sur l'égalité politique effective et non fictive de tous *ses enfants*.¹³⁷²

Effet de cette métaphore du couple et de la famille lié à la parité, ou pur hasard, ce sont deux couples de gauche, Agacinski-Jospin et Badinter, qui s'affrontent publiquement sur la parité. Sur le plan du lien social, ce concept s'inscrit au cœur d'une approche sexuée de l'identité féminine qui conçoit l'humanité comme composée de deux sexes (uniquement), construisant l'hétérosexualité comme norme sociale, et l'argumentaire qui vise à différencier la parité du multiculturalisme est le suivant :

Les femmes ne sont ni une communauté, ni une minorité, ni une catégorie sociale. Jeunes ou âgées, blanches, noires ou métisses, enseignantes, agricultrices, catholiques, libres-penseuses, immigrées, chômeuses plus souvent que ministres, on les retrouve dans toutes les catégories de la population¹³⁷³.

Sylviane Agacinski-Jospin, l'épouse du Premier ministre qui inscrira la parité à l'agenda politique en 1997, estime que la parité, en affirmant la « seule » différence universelle au sein de l'humanité, vient rompre avec les deux types de « neutralisation des sexes » : le type français qui noie les femmes dans « un universel sexuellement neutre » au modèle unique, et le type américain qui noie les femmes dans un « particularisme généralisé où se retrouvent les minorités de toutes sortes »¹³⁷⁴. La critique du faux universel masculin, qui préside actuellement aux dispositifs institutionnels sexuellement neutres, que le principe d'indivisibilité de la République a entretenu pendant deux siècles¹³⁷⁵, se trouve alors au cœur de l'argumentation pro-parité. À l'inverse, Élisabeth Badinter qui défend le « type français » d'indifférenciation sexuelle, estime que la parité est réclamée en vertu de « l'argument du nombre, autrement dit des quotas », principe semblable au principe américain des discriminations positives¹³⁷⁶. Pour elle comme pour son époux, Robert Badinter, il faut préserver l'indifférenciation sexuelle, religieuse, racial etc. qui préside au principe de souveraineté du peuple¹³⁷⁷. Ces deux couples ont un effet important sur les débats du fait qu'ils les transforment en une bataille sur le sens à donner aux concepts d'universalisme et de

¹³⁷² Françoise GASPARD et Claude SERVAN-SCHREIBER. « De la fraternité à la parité ». *Le Monde* du 19 février 1993, p.2. (Souligné par nous).

¹³⁷³ *La parité des femmes et des hommes dans la vie publique. Guide pratique en 25 questions et réponses*. Paris, Démocratie-parité et Parité-Infos, 1996, p. 12.

¹³⁷⁴ Sylviane AGACINSKI. « Contre l'effacement des sexes ». *Le Monde* du 10 février 1999, p. 1 et 15.

¹³⁷⁵ Suzanne CITRON. « Citoyens, masculin pluriel ». *Le Monde* du 21 mars 1997, p. 15.

¹³⁷⁶ Élisabeth BADINTER. « Non aux quotas de femmes ». *Le Monde* du 12 juin 1996, p. 1 et 15.

¹³⁷⁷ Robert BADINTER. « On ne peut parler de parité qu'au niveau des candidatures ». *Le Monde* des 14-15 février 1999, p. 6.

différentialisme. Il devient alors difficile pour les autres de se positionner en dehors de ces enjeux, qui recouvrent un malentendu fondamental sur le rapport entre sexe et genre. Pour les uns-es, la parité élargit le concept d'universalisme en y intégrant les femmes comme « genre »¹³⁷⁸ (le sexe symbolisant le genre) alors que pour les autres, c'est l'universalisme abstrait qui offre des possibilités d'élargissement des droits de citoyenneté aux femmes¹³⁷⁹, comme « sexe ». C'est d'ailleurs dans cette forme d'approche que toute mesure de rattrapage (discrimination positive) ou de rééquilibrage est dénoncée comme « humiliante » pour les femmes.

Troisièmement, dans le rapport à l'État, les féministes institutionnalistes et culturalistes considèrent souvent la parité comme un instrument pour assurer la représentativité des femmes nécessaire à leur libre expression, en particulier pour faire avancer les dossiers femmes. Les solidarités féminines en politique sont alors légitimes afin de construire et représenter ces intérêts. Il y a plusieurs raisons à cette conception. Tout d'abord, il faut trouver un argumentaire pour les hommes politiques. Dire que les femmes apportent une plus-value à leur travail, rétablissent des liens avec les citoyens, en est une dimension. Comme le souligne Agnès Hubert en entrevue à propos du troisième point de la déclaration d'Athènes :

Il faut outrageusement argumenter quand on veut justifier qu'il faut des femmes en politique, comme disait John Stuart Mill, d'une manière disproportionnée par rapport à n'importe quelle idée qui tomberait sous le sens commun. (...) Troisièmement, les intérêts et les besoins des femmes sont mal pris en compte par les hommes. Là encore il y avait un peu de la vision essentialiste, mais ... il fallait quand même aussi trouver quelque chose qui disait que c'était mieux pour l'ensemble de la société. (Entretien avec Agnès HUBERT, Bruxelles, le 14 novembre 2003)

Cette projection sur l'avenir peut trouver des arguments dans les témoignages de femmes politiques, plus que sur une théorisation de la différence hommes-femmes en politique, même si certaines avancent que les femmes font de la politique autrement en raison de leur socialisation initiale et de leurs expériences de vie¹³⁸⁰. Comme le souligne Janine Mossuz-Lavau, même si l'on ne peut souscrire à l'idée d'Éliane Viennot selon laquelle il vaut mieux compter sur les femmes – fussent-elles de droite, on ne peut non plus souscrire à l'idée d'une solution unique aux difficultés que rencontrent les femmes¹³⁸¹. D'ailleurs, pour convaincre les milieux féministes, notamment révolutionnaires et autogestionnaires, il ne faut pas faire preuve d'irréalisme. Devant le choix

¹³⁷⁸ Blandine KRIEGEL. « Non, la mariée n'est pas trop belle ». *Le Monde* du 17 février 1999, p. 14.

¹³⁷⁹ Cf. par exemple Évelyne PISIER. « Universalité contre parité ». *Le Monde* du 8 février 1995, p. 13.

¹³⁸⁰ Cf. Sylviane AGACINSKI. *Politique des sexes*. Paris, Seuil, 1998.

¹³⁸¹ MOSSUZ-LAVAU, 1998, *op. cit.*, p. 98.

entre une « féministe » qui aspire à représenter les intérêts socio-économiques des femmes et une non-féministe qui n'en a cure, les hommes politiques ont montré qu'ils faisaient généralement le choix de la non-féministe, parfois à leur dépend, car les femmes peuvent changer une fois plongées dans l'arène parlementaire¹³⁸². Ainsi, la question des effets bénéfiques de la parité sur l'avancement de l'agenda féministe est présentée sous l'angle des opportunités offertes par la parité aux femmes qui désireront « mettre en avant les questions de femmes » :

La parité doit avoir pour effet que les femmes, aussi nombreuses que les hommes dans toutes les assemblées et ne se sentant plus « minorisées » posent publiquement les problèmes qu'elles croient être essentiels pour leurs électrices aussi. Et qu'elles soient écoutées sans que la défense des femmes ne devienne pour autant leur seule « spécialité » de femmes élues (...) En entrant dans les mœurs de la vie publique, la parité modifiera aussi, inévitablement, la manière de faire de la politique et très certainement le contenu des lois votées.¹³⁸³

Toutefois, une analyse transversale des articles de *Parité-Infos* montre que la question de la représentation des intérêts est soigneusement évitée, au profit des questions philosophiques et juridiques de la mise en œuvre de la parité. Cette prudence sur les effets escomptés de la parité, qui ne doivent en aucun cas être reliés à des différences de « nature » mais à des différences de conscience politique et d'opportunités politiques, confirme surtout que la parité représente aussi un droit formel qui, tout comme le droit de vote, nécessite une « pratique féministe du politique »¹³⁸⁴. Éliane Viennot estime ainsi qu'il faudra créer des réseaux de soutien entre les femmes des partis politiques qui « prennent le risque » d'assumer une identité féministe, et celles à l'extérieur¹³⁸⁵. On suppose que la force du nombre aidera les femmes politiques « féministes » à faire reconnaître et inscrire, en toute légitimité, les questions concernant le genre et les conditions socio-économiques et culturelles des femmes dans la construction de l'intérêt général. Comme le souligne Jacqueline Martin,

Ce qu'il fallait assurer, c'était la présence des femmes en politique. Parce que après, évidemment pour que les revendications avancent, comme on le disait, il valait mieux que ce soit des femmes féministes ! Mais ça, il fallait que dans les milieux féministes, il y ait des femmes qui se présentent. Ce qu'elles n'ont pas fait. Heureusement qu'il y avait des femmes dans les partis qui étaient

¹³⁸² Philippe BATAILLE et Françoise GASPARD. *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*. Paris, La Découverte, 1999, p. 172 et suivantes.

¹³⁸³ *La parité des femmes et des hommes dans la vie publique...*, 1996, *op. cit.*, p. 14.

¹³⁸⁴ Cf. Jane JENSON. « La citoyenneté à part entière. Peut-elle exister ? » Dans Alisa DEL RÉ et Jacqueline HEINEN, dir. *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*. Paris, L'Harmattan, 1996, p. 46.

¹³⁸⁵ Cf. Françoise GASPARD, dir. *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*. Paris, L'Harmattan, 1997, p. 186.

féministes ! En plus de celles qui se disent l'être, il y a celles qui disent qu'elles ne sont pas féministes mais qui soutiennent les revendications portées par les féministes. (Entretien avec Jacqueline MARTIN, Paris, le 22 juin 2002)

Pour résumer, la conception « dominante » de la parité est une conception qui en fait un droit nouveau, destiné à créer une égalité structurelle par l'institutionnalisation du genre en politique, adossé à une conception sexuée de l'identité qui conduit à faire de la différence des sexes la « seule » différence ontologique, au fondement de l'espèce humaine (et non pas une catégorie), et qui considère les liens politiques de solidarité féminine nécessaires pour faire entrer les questions de genre dans la construction de l'intérêt général.

Mais pour que la mobilisation traverse tous les courants du féminisme français, jusqu'à rallier les hommes politiques de tous bords, il faut que concept de parité puisse être investi de sens différents. Du côté de la pensée libérale, le point de convergence entre le registre libéral et culturaliste au sujet de la parité est pragmatique. La France est la lanterne rouge de l'Europe en matière de féminisation du politique et il faut trouver une solution, faute d'évolution naturelle vers l'égalité. Pour de nombreuses féministes libérales, qui depuis les années 70 ont œuvré pour la promotion des femmes dans la sphère économique et politique, la parité peut alors constituer un but en soi, un objectif à atteindre pour réaliser cette promotion qui tarde à venir. Le *Manifeste des 10 pour la parité* représente un bon exemple de convergence, étant donné qu'il est signé par des femmes de droite, libérales, et des femmes de gauche¹³⁸⁶. La parité y est présentée comme un « objectif », donc selon l'approche libérale, qui peut être atteint progressivement, « par étapes », avec des quotas dans les partis, « un scrutin proportionnel, même partiel », le financement des partis en fonction de la parité des instances dirigeantes. Toujours dans une approche libérale, le cinquième point demande l'adoption d'une législation sur le sexisme permettant aux associations d'ester en justice. Libérales et culturalistes peuvent se rejoindre dans l'idée que « le regard des femmes, leur expérience, leur culture manquent cruellement au moment de l'élaboration des lois ». Mais nulle part il est question des intérêts socio-économiques des femmes, ni de se faire le relais politique de revendications des milieux féministes et d'établir des liens de solidarité avec les associations. La parité n'est qu'une technique d'inclusion des femmes au système politique et à l'État, qu'il faut obtenir pour régler ce dossier de la promotion. Elle peut d'ailleurs valoir pour d'autres domaines où la promotion des femmes s'avère insatisfaisante, comme la haute fonction publique, le patronat, les médias ou encore l'université. Sur le rapport au politique, elle permettra

¹³⁸⁶ « Le manifeste des dix pour la parité ». *L'Express* du 6 juin 1996, pp. 32-33.

de reconnaître la légitimité d'une élite féminine. Dans ce contexte, les quotas sont pensés de manière libérale¹³⁸⁷ et reposent sur l'idée qu'il ne faut pas heurter les hommes politiques, qu'il faut adapter les femmes progressivement, ainsi que l'a suggéré Simone Veil au candidat Balladur.

Bien entendu, la convergence autour de la parité de certaines féministes libérales et de féministes culturalistes n'est pas sans difficultés théoriques pour ces dernières. Même en insistant sur la culture des femmes, et l'expérience vécue de la domination, l'essentialisme ordinaire de femmes politiques de droite comme de gauche parfois, qui généralisent leur expérience politique personnelle en tentant de la comprendre de manière sexuée, vient heurter de front des milieux féministes qui ont l'habitude de se déchirer, depuis les années 70, sur la question de la présumée « nature féminine ». Des journalistes n'hésitent pas à le souligner. Il peut paraître surprenant qu'une Simone Veil qui affirme, en 1993, au colloque de Choisir à l'Unesco : « Je crois que les hommes et les femmes sont riches de leurs différences et qu'ils sont complémentaires » soit tout de même applaudie par un auditoire de femmes politiquement engagées¹³⁸⁸. L'affaire des Jupettes vient renforcer l'expression d'une certaine forme de corporatisme des femmes politiques qui n'hésitent plus à dénoncer publiquement les violences sexistes, les attaques et les manifestations de mépris qu'elles vivent collectivement dans leur environnement¹³⁸⁹.

Telle quelle, la parité représente donc une solution plus pragmatique que théorique aux difficultés rencontrées par les femmes politiques du fait qu'elles constituent une minorité dans leur environnement. Mais théoriquement, la philosophie libérale s'oppose à cette vision du rapport à l'État et du lien politique. C'est pourquoi de fortes résistances se font aussi connaître parmi ces féministes, beaucoup étant étiquetées « de gauche » mais imprégnées par un régime libéral de représentation politique, avec une vision libérale du féminisme, qui ne reconnaît la société que comme somme d'individus¹³⁹⁰. La plus célèbre est Élisabeth Badinter, qui défend coûte que coûte les principes fondamentaux de la méritocratie républicaine, allant jusqu'à

¹³⁸⁷ Ils permettent de conserver l'universalisme libéral qui détache les individus de leurs particularités propres et ainsi ne garantissent aucunement que ces élues représenteront les intérêts de femmes avec lesquelles elles ne partagent pas les mêmes expériences de vie. cf. Bérengère MARQUES-PEREIRA. « Quotas ou parité ? Enjeux et argumentation ». *Recherches féministes*, vol.12, n°1, 1999, pp. 103-121.

¹³⁸⁸ Christiane CHOMBEAU. « Pour un principe de parité entre hommes et femmes dans les instances politiques ». *Le Monde* des 6 et 7 juin 1993, p. 7.

¹³⁸⁹ Cette dénonciation commence dans la presse, à la télévision puis dans des ouvrages. Cf. par exemple Régine SAINT-CRIQ et Nathalie PRÉVOST. *Vol au dessus d'un nid de machos*. Paris, Albin Michel, 1993 ; Élisabeth SCHEMLA. *Édith Cresson, la femme piégée*. Paris, Flammarion, 1993 ; Yvette ROUDY. *Mais de quoi ont-ils peur ? Un vent de misogynie souffle sur la politique*. Paris, Albin Michel, 1995 ; Ségolène ROYAL. *La vérité d'une femme*. Paris, Stock, 1996 ; Élisabeth GUIGOU. *Être femme en politique*. Paris, Plon, 1997 ; Roselyne BACHELOT et Geneviève FRAISSE. *Deux femmes au royaume des hommes*. Paris, Hachette Littératures, 1999.

¹³⁹⁰ On qualifie couramment cette conception de « républicaine » en France mais pas en Amérique du Nord où le « républicanisme » renvoie à une approche de « la liberté comme non domination », qui autorise les groupes « opprimés » à exiger une représentation politique différenciée. Cf. PETTIT, 2004, *op. cit.*

présumer « l'humiliation » des personnes qui bénéficient de quotas¹³⁹¹. Mais on retrouve d'autres philosophes, des politologues, des psychologues et des journalistes. Leur argumentaire repose avant tout sur une défense du principe d'abstraction du concept d'universel permettant de transcender « la diversité des enracinements concrets et les fidélités particulières de ses membres » ce qui exclut que les « différents groupes qui composent la société soient représentés en tant que tels »¹³⁹². La parité est vue comme « une concession faite au communautarisme et en appelle d'autres »¹³⁹³. Par ailleurs, ces opposants défendent l'approche méritocratique de l'accès aux dignités et emplois publics et l'idée que « la femme » est « un citoyen comme un autre »¹³⁹⁴. Ainsi, leur approche de la construction identitaire dans la société est individualisée et non pas reliée aux groupes ou classes sociales, ainsi que le montre l'extrait suivant :

Contrairement à ce que prétendent les adeptes de la parité, le véritable progrès consiste à ne jamais instaurer de reflet ou de continuité entre une réalité anatomique et l'expression politique et juridique par laquelle s'affirme la souveraineté d'une position subjective. Car ce n'est pas en tant qu'homme que l'on est différent d'un autre homme ou d'une autre femme, mais en tant que sujet traversé par une singularité (...) réduire un être humain à sa différence sexuelle est aussi simpliste que de réduire la pensée à un neurone.¹³⁹⁵

Cette critique de la parité ne remet pas véritablement en question l'idée de nature au fondement de l'identité sexuelle : « la féminité – j'ai envie de dire, pour écarter les équivoques, la féminitude – est une donnée essentielle de la nature mais aussi de la société »¹³⁹⁶. Finalement l'argument pragmatique aussi l'emporte, en insistant sur les autres possibilités à la disposition des législateurs pour atteindre l'objectif de féminisation des instances de prise de décision : l'application de principes paritaires dans les partis politiques pour les désignations des candidats, une politique de nomination égalitaire¹³⁹⁷. L'idéal institutionnaliste qui aspire à changer les mœurs

¹³⁹¹ Ce présupposé de l'humiliation se retrouve de manière récurrente en France, autant dans les années 80 au PS que dans les débats contre la parité, au mépris des témoignages des élues scandinaves qui s'affirment fièrement comme « femmes quotas » de leurs partis politiques, mesures gagnées de haute lutte et qui leur a permis de faire avancer des dossiers qu'elles considéraient comme importants. D'ailleurs Agnès Hubert témoigne du bienfait sur les représentations francophones des quotas de l'entrée des pays scandinaves dans l'Union européenne. Cf. Entretien avec Agnès HUBERT, Bruxelles, le 14 novembre 2003.

¹³⁹² Dominique SCHNAPPER. « La transcendance par le politique ». Dans Micheline AMAR, dir. *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*. Paris, Hachette Littératures, 1999, pp. 112-116.

¹³⁹³ Jacques JULLIARD. « Les femmes ne sont pas des produits laitiers ». *Le Nouvel Observateur*, le 18 février 1999, reproduit dans AMAR, 1999, *op. cit.*, pp. 58-60.

¹³⁹⁴ Évelyne PISIER. « Universalité contre parité ». *Le Monde* du 8 février 1995, p. 13.

¹³⁹⁵ Élisabeth ROUDINESCO. « Une parité régressive ». *Le Monde* du 11 février 1999, reproduit dans AMAR, 1999, *op. cit.*, pp. 52-55 (extrait p. 53).

¹³⁹⁶ JULLIARD, 1999, *op. cit.*, p. 60.

¹³⁹⁷ Cf. Évelyne PISIER. « Parité : qui veut le plus pourrait le moins ». *Le Monde* du 11 mars 1997, p. 19.

politiques par la loi est alors combattu par un idéal libéral qui aspire à changer les mœurs par l'incitation, voire le « harcèlement », forme de lobbying, mais surtout, sans toucher aux lois¹³⁹⁸.

Autrement dit, dans le registre libéral, il est possible tout à la fois de revendiquer la parité, pour des raisons pragmatiques et pour accélérer le processus de promotion et d'adaptation des femmes, comme de la combattre, pour préserver l'absence de référence identitaire dans la construction politique par les révolutionnaires français, de la souveraineté du peuple, de l'universalité et de la citoyenneté.

En général, les personnes qui se réfèrent à un registre discursif traditionaliste, s'opposent à la parité et rendent même la tâche difficile, pour les paritaristes, d'afficher un argumentaire sur les effets de la parité pour les droits des femmes, du fait qu'il n'y a aucune raison pour que les femmes politiques fassent « autrement ». Par exemple la présence au Parlement d'une députée, Christine Boutin, qui s'enflamme contre l'IVG, soutenant les commandos anti-avortement qui s'en prennent aux cliniques et aux hôpitaux¹³⁹⁹, au moment où Jean-Pierre Chevènement dépose une proposition de loi sur la parité, laisse beaucoup de doute sur la dimension sexuée du soutien des intérêts féministes. De surcroît, de plus en plus de traditionalistes se déclarent favorables à la féminisation du politique en général, se prononcent sur ce sujet, ce qui, dans une France encore très marquée par le clivage gauche-droite, fait planer des doutes supplémentaires sur les effets escomptés de la parité. Par exemple, la commission sociale des évêques de France déclare : « Il faudra soutenir et encourager les femmes dans leurs engagements pour que la collectivité bénéficie pleinement de leur grande attention aux problèmes du quotidien, de leur intuition, de leur savoir faire »¹⁴⁰⁰. Adossée à une conception traditionaliste de l'identité féminine comme « mère » et du rôle des femmes comme représentantes de la famille et des valeurs catholiques, il est certain que les milieux traditionalistes peuvent aussi, à ce titre, se satisfaire de la parité. Par ailleurs, cette revendication fait le lit de la stratégie du Front national, le parti d'extrême droite, qui prône l'infiltration par ses militantes, (chargées d'une image sociale plus pacifique que ses militants), de tous les espaces de représentation politique : activités locales, vie associative, vie politique, vie des écoles, etc. Au Front, les femmes sont encouragées à s'engager « comme prolongement de l'engagement privé au service exclusif de la famille » par exemple, en prenant dans les conseils municipaux les postes concernant la petite enfance, la scolarité, l'action

¹³⁹⁸ Bernard-Henri LÉVY. « Oui à l'égalité, non à la parité ». *Le Point* du 13 février 1999, reproduit dans AMAR, 1999, *op. cit.*, pp. 64-65.

¹³⁹⁹ L'amendement Boutin-Beaumont, rejeté en mars 1996, proposait que les associations « de défense et de promotion du droit à la vie » puissent se porter partie civile en cas de « provocation à l'avortement ». Cf. « Les attaques contre les droits des femmes relancent le féminisme ». *Le Monde* du 8 mars 1996, p. 10.

¹⁴⁰⁰ Xavier TERNISIEN. « Les évêques adeptes de la « spécificité » féminine en politique ». *Le Monde* du 11 janvier 2001.

sociale¹⁴⁰¹. Bien entendu, cet engagement n'exclut pas l'instrumentalisation, comme le démontre avec brio Bruno Maigret, qui, étant interdit de se présenter aux élections, propose son épouse, Catherine (laquelle déclare n'avoir aucune compétence pour la fonction de maire) et s'affiche clairement comme étant son éminence grise, à l'origine et au contrôle de toutes ses décisions¹⁴⁰². Enfin, la montée du Front national pendant les années 80, qui développe un argumentaire rodé sur la place « naturelle » des femmes au foyer, conduit la droite conservatrice à renchérir, pour s'attirer des électeurs, sur ce discours traditionaliste. Ce phénomène est notamment visible dans la proposition de la France pour Beijing, axée sur la conciliation travail-famille, très en deçà des engagements pris par le gouvernement français en 1983 lorsqu'il a ratifié la convention CEDAW de l'ONU¹⁴⁰³. Dans ce contexte, on peut comprendre que les paritaristes éprouvent des difficultés à rallier une bonne partie des féministes de gauche et de base qui conservent des références discursives propres au registre révolutionnaire et autogestionnaire...

Il existe plusieurs décalages entre les discours qui justifient la revendication paritaire et la réalité sociale et économique vécue par les Françaises au début des années 1990. Le premier concerne la question de la promotion des femmes dans le monde professionnel, souvent présumée accomplie par des paritaristes, arguant que seul l'espace politique résisterait à la constitution d'une élite féminine. En réalité il n'en est rien et les femmes diplômées se heurtent à un plafond de verre qui s'épaissit avec la crise du début des années 1990. Les politiques néolibérales, de temps partiel dans les secteurs d'activité féminisés et la précarisation du travail touchent surtout les femmes, qui viennent grossir les rangs et alimenter les débats lors la grande sociale de décembre 1995. Le deuxième décalage concerne, nous l'avons vu, le discours sur les effets présumés de la parité. Il est clair qu'une politique de présence, comme le souligne Anne Phillips, ne peut être qu'une condition nécessaire mais non suffisante à la représentation des intérêts, les femmes ne partageant pas toutes les mêmes intérêts, étant donné la diversité de leurs

¹⁴⁰¹ Cf. Françoise LAROCHE. « Maréchale, nous voilà ! Le Cercle national femmes d'Europe ». Dans Claudie LESSELIER et Fiammetta VENNEN, dir. *L'extrême droite et les femmes. Enjeux et actualité*. Paris, éditions Golias, 1997, pp. 161-162.

¹⁴⁰² Cf. Jane JENSON et Celia VALIENTE. « Comparing two Movements for Gender Parity : France and Spain ». Dans Lee Ann BANASZAK, Karen BECKWITH et Dieter RUCHT, dir. *Women's Movements facing the Reconfigured State*. Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 81.

¹⁴⁰³ En particulier, la convention demande aux États de prendre des mesures pour modifier les « schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières qui sont fondées sur l'idée d'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes » (art.5). L'idéologie familialiste vient justement faire le contraire ! Cf. Christine DELPHY. « Égalité, équivalence et équité : la position de l'État français au regard du droit international ». *Nouvelles questions féministes*, vol 16, n°1, 1995, pp. 5-58 et sur la portée de cette convention CEDAW, cf. MARQUES-PEREIRA, 2003, *op. cit.*, pp. 92-100.

situations sociales, économiques et culturelles. Or la défense des droits des femmes s'avère cruciale au début des années 1990, avec les attaques des commandos anti-avortement.

Dès 1992, les féministes regroupées dans la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et la contraception) dénoncent les menaces pesant sur le droit à l'avortement et la contraception comme une « menace à la démocratie ». Pour elles, la citoyenneté pleine et entière passe d'abord par ce droit sur le corps, avant la parité. Cet ordre des priorités est d'ailleurs entériné par une sociologue canadienne, Marie-Blanche Tahon, qui estime que la maternité représente l'opérateur de l'exclusion des femmes du politique, et que le droit à l'avortement, qui les constitue comme « femmes » citoyennes, avant d'être « mères » représente le préalable qui autorise une pleine citoyenneté¹⁴⁰⁴. Ainsi, la question des droits des femmes étant prioritaire, lors des Assises nationales pour les droits des femmes des 15 et 16 mars 1997, organisées par le CNDP (Collectif national pour les droits des femmes issu des mobilisations autour de l'avortement de 1995), il est impossible d'inscrire la parité dans le programme de l'atelier « femmes dans la vie publique ». Cet intitulé insiste d'ailleurs sur l'importance de l'ensemble de l'espace « public », qu'il soit associatif, syndical, médiatique, étatique ou partisan et sur la place de la parole des femmes dans la société. Par exemple, deux des slogans des Assises toulousaines des 14-15 février 1997 sont : « ici, ailleurs ne nous laissons pas taire » et « aux actes, citoyennes ! », l'exercice de la citoyenneté étant défini comme la prise de parole publique en général, et non seulement dans les arènes électorales. Résumant bien les priorités désormais affichées de ce mouvement des femmes recomposé, le texte d'annonce des Assises toulousaines présente ainsi les enjeux de leur mobilisation :

La lutte des femmes constitue une marche vers une vraie démocratie. Elle implique une réflexion sur le travail et le pouvoir, sur le sens de la parité femmes/hommes dans les institutions, sur le temps de travail, sur le partage des tâches et des responsabilités tant dans la vie publique que dans la vie privée, sur une organisation sociale et une répartition des richesses qui permettent à toutes et à tous d'être plus disponibles et de choisir ce que nous voulons faire de notre temps, de notre vie... Elle implique aussi des échanges et une solidarité active avec les femmes qui, dans le monde, s'organisent pour avancer vers une réelle égalité.¹⁴⁰⁵

¹⁴⁰⁴Cf. Marie-Blanche TAHON. « La maternité comme opérateur de l'exclusion politique des femmes ». Dans Manon TREMBLAY et Caroline ANDREW, dir. *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1997, pp. 19-32.

¹⁴⁰⁵ COLLECTIF TOULOUSAIN POUR LES DROITS DES FEMMES. « Nos luttes changent la vie entière » Assises toulousaines pour les droits des femmes, 14-15 février 1997. Document récolté aux Assises, regroupés dans GIRAUD, 1997, *op. cit.*

On le voit, la parité est présentée comme « une réflexion » parmi d'autres sur la réorganisation des relations entre les trois pôles de la famille, du marché économique et de l'État, dimension fondamentale de la citoyenneté¹⁴⁰⁶. Dans l'atelier « femmes et vie publique » des Assises nationales, Anne-Christine Lang est chargée de présenter les *pour* et les *contre* sur la parité. Elle insiste sur la bouffée d'oxygène pour la démocratie que serait l'arrivée massive de femmes en politique, permettant « une nouvelle donne », l'apparition de « nouveaux modèles » et insiste que « le mouvement féministe sera toujours indispensable »¹⁴⁰⁷. Cette idée fait alors son chemin chez les femmes des syndicats et partis politiques qui vivent au quotidien les difficultés d'expression liées à leur faible nombre, aidées par les paritaristes venues en force aux Assises, comme par exemple Éliane Viennot ou Gisèle Stievenard (Assemblée des femmes) qui insistent fortement sur l'idée qu'il faut « battre le fer tant qu'il est chaud »¹⁴⁰⁸, ou comme Alain Lipietz, convaincu que les hommes sauront toujours ruser s'ils ne sont pas contraints par la loi¹⁴⁰⁹. Mais les arguments contre la parité convainquent aussi de nombreuses militantes. Plutôt que d'inscrire la différence des sexes dans la loi, ce qui est dangereux en principe, il faudrait une loi pour des actions positives qui contrent les discriminations légitimées par cette différence¹⁴¹⁰. Devant le tollé général et l'atmosphère conflictuelle qui se dégage, les organisatrices recherchent un terrain d'entente sur le terme « la parité comme l'un des moyens » (mais pas le seul) pour arriver à l'égalité substantielle et le plein exercice par les femmes de leur droit d'éligibilité. Elles demandent alors un vote à main levée dont le caractère peu démocratique n'aura échappé à personne¹⁴¹¹...

La parité ne fait donc absolument pas consensus dans les milieux féministes. Deux voies sont alors choisies pour adapter la parité à un registre discursif féministe sans doute plus révolté que révolutionnaire, mais encore relativement autogestionnaire. La première, la voie « officielle » du CNDF, est d'insister sur les autres mesures qui doivent accompagner la parité, de façon à autoriser la représentation politique du *féminisme* comme pensée politique. La plate-forme finale demande en premier lieu, au chapitre « droit à la citoyenneté pleine et entière », la laïcité de l'État et de l'école et la lutte contre les intégrismes, postulat pour autoriser l'expression légitime du féminisme¹⁴¹². Elle insiste ensuite sur la nécessité d'avoir « un véritable ministère des droits des femmes mettant en place des plans d'égalité dans tous les domaines », un organisme de recours

¹⁴⁰⁶ Cf. Jane JENSON. « L'état de la citoyenneté : faut-il un renouveau des théories et des pratiques ? ». Leçon inaugurale du colloque, *La citoyenneté dans tous ses états*, Université Libre de Bruxelles, 23-25 mars 2005.

¹⁴⁰⁷ Anne-Christine LANG. « La parité en question ». Dans *En avant toutes ! 1998*, *op. cit.*, pp. 183-85.

¹⁴⁰⁸ *En avant toutes ! 1998*, *op. cit.*, p. 185.

¹⁴⁰⁹ *En avant toutes ! 1998*, *op. cit.*, p. 187.

¹⁴¹⁰ LANG, 1998, *op. cit.*, p. 185.

¹⁴¹¹ Recueil de commentaires et notes personnelles sur l'Atelier « Femmes et vie publique ». Observation participante au Assises nationales pour les droits des femmes, Paris, les 15 et 16 mars 1997.

¹⁴¹² « Plate-forme des Assises. Pour que l'égalité des droits inscrite dans la loi soit une égalité pratiquée dans la vie ». Dans *En avant toutes ! 1998*, *op. cit.*, p. 282.

public contre les discriminations, des subventions pour les associations qui luttent pour les droits des femmes : un programme qui vise donc l'institutionnalisation du féminisme au niveau de l'État et des liens entre espace associatif, espace administratif. Laissant ouverte la question des mesures volontaristes pour instaurer la parité, la plateforme demande l'interdiction du cumul des mandats, la généralisation du scrutin proportionnel avec alternance hommes-femmes, et surtout l'adoption d'un statut de l'élu-e, pour permettre même à ceux qui n'ont pas les moyens financiers de participer un jour à la prise de décision. Cette revendication renvoie alors directement à ce qui sera de plus en plus LE choix identitaire du CNDF, la défense des femmes les plus défavorisées, à commencer par les femmes immigrées, pour lesquelles on demande le droit de vote aux élections locales et l'abrogation des lois remettant en cause le droit du sol. Comme le confirme Maya Surduts en entrevue :

Il y en a qui considèrent que la parité, c'est un truc des femmes privilégiées. Il faut voir aussi ce qu'est la représentation politique aujourd'hui. Qui siège à l'Assemblée ? Au Sénat n'en parlons pas mais même à l'Assemblée ? 30% d'enseignants, je ne sais pas combien de médecins, il y en a pléthore, il y a des industriels, des énarques, mais il n'y a pas de prolo enfin ! Et c'est de ce point de vue là aussi qu'on a mis en avant d'autres revendications qui étaient le statut de l'élu, etc. (Entretien avec Maya SURDUTS, Paris, le 10 juin 2002)

Ce n'est pas un hasard si, à la suite des Assises, le CNDF organise en septembre 1997 la première grande manifestation pour la réduction massive du temps de travail, une solution pour contrer le travail à temps partiel et ses effets néfastes (précarité, stagnation professionnelle, retraite partielle, etc.) et pour libérer aux femmes du temps pour des fins militantes...

La seconde solution pour mieux intégrer la revendication paritaire dans un registre discursif moins libéral, consiste à élargir le concept de parité à l'ensemble des domaines d'activité, dans une perspective institutionnaliste. Adoptée par le réseau Femmes et hommes pour la parité, qui réunit une centaine d'associations, créé en 1996 et coordonné par Monique Dental, cette solution tend à substituer au mot « égalité » qui recouvre une multitude de sens, le mot « parité ». Ce déplacement propose une refondation du régime genré de représentation politique dans d'autres domaines que seulement l'espace électoral-partisan, qui permettrait de passer d'un régime libéral à un régime plus institutionnalisé. Par exemple, au chapitre « éducation à la parité », pour combattre le sexisme, on avance de nouveau la revendication d'une loi anti-sexiste, abandonnée depuis l'échec de la loi Roudy en 1984 (on demande donc un nouveau droit pour les femmes, celui de se défendre en justice des attaques verbales ou des actions sexistes). On demande aussi la publication de statistiques sexuées (une ouverture de l'accès des femmes à l'information sur leur

situation comparée) et le développement d'enseignement féministes à tous les niveaux du cursus universitaire (un changement institutionnel considérable dans l'espace universitaire). Pour atteindre la parité économique et sociale est demandée une reconnaissance des ONG, et pas seulement des syndicats, comme partenaires civiques, ce qui transformerait l'accès à la représentation politique dans les arrangements institutionnels néo-corporatistes (et pourrait favoriser l'application de la loi Roudy sur l'égalité professionnelle). Pour la parité culturelle, on demande la féminisation du langage (un droit nouveau) et la re-création d'une agence d'information, une nouvelle institution de l'espace médiatique plus pérenne que l'agence Femmes information des années 70¹⁴¹³. Quant à la parité domestique, pour qu'elle ne reste pas un vœu pieux, Francine Comte organise un atelier sur les politiques familiales qui vise à dégager des propositions favorisant le partage des tâches, à commencer par la réduction du temps de travail, le développement de l'accueil collectif des enfants en bas âge, la réforme des patronymes, l'institution du contrat d'union sociale (CUS) « donnant un statut social hors mariage à des personnes du même sexe ou de sexe différent ayant un projet de vie commun »¹⁴¹⁴. Cette manière d'élargir les domaines que recouvre la notion de parité ouvre ainsi sur une refonte de l'ensemble du régime de représentation politique genré. Les militantes des partis politiques de gauche peuvent repartir dans leurs commissions femmes et leurs sections locales avec foule d'idées nouvelles à instiller.

Ces deux solutions permettent donc de trouver un terrain d'entente avec militantes paritaristes convaincues des bienfaits de la loi, tout en préservant la logique du discours féministe révolutionnaire qui aspire à la transformation des rapports sociaux de sexe, de classe, de race, etc. Ainsi que nous le confie Francine Comte, secrétaire du CNDF et représentantes des Verts :

Pour moi la parité, il y a deux choses : il y a la parité au niveau institutionnel, telle qu'elle a été mise en avant d'abord sur le plan politique, – maintenant tout le monde dit la parité, ça doit être partout, etc. mais c'est un peu des mots, c'est quand même une vision très institutionnelle de la parité. Et puis il y a la parité-mixité, où vraiment on partage à égalité les préoccupations, les rapports entre les humains, entre hommes et femmes en particulier, mais plus largement tous les rapports sociaux et les rapports avec la planète. Donc la parité, pour moi on met un peu la charrue avant les bœufs.

¹⁴¹³Cf. Monique DENTAL. « L'évolution des prises de position sur la parité des ONG femmes avant et après la quatrième Conférence mondiale de Pékin (septembre 1995) ». Dans *En avant toutes !* 1998, *op. cit.*, p. 198. (Document distribué lors des Assises)

¹⁴¹⁴ Le CUS comporte déjà ici un aspect « plus large » que la simple reconnaissance des couples homosexuels et ce pour des raisons de liberté d'organisation de sa vie affective, ce qui modère l'argument d'Évelyne Pisier qui estime que cette dimension élargie du PACS participe d'un arrangement politique pour éviter de choquer l'opinion publique et la droite conservatrice en parlant ouvertement des droits des homosexuels-les. Cf. Évelyne PISIER. « PACS et parité : du même à l'autre ». *Le Monde* du 20 octobre 1998, p. 18.

Et avec l'idée, pour celles qui ont suivi, moi en particulier je me suis dit, autant prendre ça puisque ça arrive sur le tapis, mais il faut absolument que ce ne soit pas une coquille creuse et que ce soit l'occasion pour les femmes de prendre les choses en main, de se montrer, de s'affirmer et de prendre leur place. (Entretien avec Francine COMTE, Paris, le 2 juillet 2002)

Pour mieux comprendre ces nuances au sein du registre discursif révolutionnaire et autogestionnaire, il faut voir qu'au niveau théorique, les féministes radicales ne peuvent se contenter d'un discours libéral de défense de la méritocratie, dont elles savent à quel point, loin de constituer un discours de vérité, il sert de mode de légitimation à un recrutement de l'élite politique dans les couches sociales aisées. Il leur est difficile également de soutenir un discours sur les vertus de la conception française de l'universalisme, tant les luttes historiques des féministes se sont heurtées à sa déclinaison au masculin. Pour autant la parité suscite des réactions épidermiques chez les féministes les plus radicales que le texte de l'anthropologue Nicole-Claude Mathieu, « Identité sexuelle, sexuée, de sexe » permet très bien de comprendre¹⁴¹⁵. En effet, elle démontre que trois conceptions du rapport entre sexe et genre sont à l'œuvre dans les divers groupes, communautés ou nations. Ce rapport peut être conçu comme « analogique », en quel cas on se trouve devant une conception « sexuelle » de l'identité liée au sexe. Il peut aussi être conçu comme « symbolique », en quel cas l'identité prônée est une identité « sexuée ». Enfin, ce rapport peut être conçu comme un rapport de « classe » qui correspond à une identité « de sexe », tel que Christine Delphy l'a développé dans ses travaux. La grande question que pose la parité aux féministes relève alors moins d'un problème lié à une opposition binaire entre universalisme et différentialisme, tel que les débats publics l'ont orientée, mais véritablement de savoir si l'utopie de renversement des rapports sociaux de sexe peut, dans l'histoire des luttes qui mènent à la libération complète des femmes, passer par une étape politique et institutionnelle qui relève d'une conception sexuée de l'identité, ou si l'institutionnalisation d'une approche « sexuée » risque au contraire de représenter un obstacle quasi-insurmontable par la suite, bloquant finalement tout espoir de libération des femmes de la marque du genre dans leurs rapports sociaux.

Il n'y a pas de réponse théorique possible à cette question. Il s'agit d'une affaire de croyances dans le potentiel mobilisateur des féministes des générations futures, de spéculation sur l'avenir du féminisme comme pensée politique. Comme l'a depuis longtemps souligné Christine Delphy, la question des étapes révolutionnaires qui mènent au renversement des rapports sociaux de sexe est LA question centrale la plus difficile que les féministes ont à résoudre collectivement et en permanence. L'argumentaire de Christine Delphy, opposée à la parité, en faveur des

¹⁴¹⁵ Cf. Nicole-Claude MATHIEU. « Identité sexuelle/sexuée/de sexe ? ». Dans Nicole-Claude MATHIEU. *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*. Paris, Côté femmes, 1991, pp. 227-266.

politiques de discrimination positive, présentées comme relevant d'un véritable principe de reconnaissance de l'oppression et non des différences, n'est pas aussi convaincant qu'il en a l'air¹⁴¹⁶. La mise en œuvre, aux États-Unis ou ailleurs, de ces politiques, n'a pas conduit à une transformation des institutions, de leurs modes de fonctionnement, ni des rapports de force et de pouvoir dans la société. De surcroît, la discrimination positive repose sur l'instauration de quotas, ce qui est loin de faire l'unanimité chez les féministes en France. Du fait que les féministes radicales n'ont pas d'autre stratégie convaincante à proposer, en lieu et place de l'alternative quotas/parité, et qu'il faut combler un « déficit de démocratie »¹⁴¹⁷, nombre de féministes se sont ralliées au slogan de Geneviève Fraisse, la parité est « vraie en pratique, fausse en théorie »¹⁴¹⁸ : vraie, car elle dénonce la concentration du pouvoir entre les mains des hommes, fausse, car elle n'est qu'« un habit de l'égalité », « un instrument pour produire de l'égalité »¹⁴¹⁹.

À l'inverse, un collectif de signataires d'un texte intitulé « La parité, un leurre ? » parmi lesquels des intellectuelles féministes « historiques », Cathy Bernheim, Marie-Josèphe Dhavernas, Nicole-Claude Mathieu, Liliane Kandel, ou encore Florence Montreynaud, estime que cette stratégie représente un « piège » et que le passage par l'institutionnalisation risque d'enfermer femmes et hommes dans leur identité sexuée¹⁴²⁰. Elles rejoignent alors cette analyse d'Éléni Varikas, qui estime que, loin de remettre en cause le mode d'institutionnalisation des rapports sociaux dans le système politique, qui attribue « un sens politique à la différence » des sexes en traitant les femmes comme un groupe « homogène à part »¹⁴²¹ (que l'on protège tout en lui imposant des devoirs spécifiques), la parité au contraire intègre les femmes au pouvoir tel qu'il est, les contraint à trouver une définition homogène d'identité « femme politique », ce qui risque de les priver de la légitimité nécessaire à l'élaboration de nouvelles règles du jeu politique¹⁴²². Pour Michèle Le Doeuff, les promesses sur les effets de la parité reposent trop sur des spéculations sur la forme, et pas assez sur des mobilisations concernant le fond, les revendications féministes ; c'est en reliant les deux que l'on pourrait réinvestir « le discours ambiant et la conscience

¹⁴¹⁶ Christine DELPHY. « En finir avec l'exclusion ». *Manière de voir* n°44, 1999, *op. cit.*, pp. 82-83.

¹⁴¹⁷ Cf. Laure ORTIZ. « Souveraineté, représentation et droit de suffrage des femmes ». Dans RIOT-SARCEY, 1995, *op. cit.*, pp. 105-128.

¹⁴¹⁸ Elle déclare avoir promené ces trois expressions partout, dans tous ses colloques et rencontres avec les associations. Cf. Geneviève FRAISSE. « La parité n'est pas l'égalité sociale ». *Libération* du 29 décembre 1998, p. 5.

¹⁴¹⁹ Geneviève FRAISSE. « La paire et le neutre ». *La Mazarine*, hiver 1998, édition du 13 mars, p. 009.

¹⁴²⁰ « La parité, un leurre ? » texte envoyé le 2 mars 1999 à l'AFP – non répercuté, à *Libération* et au *Monde*, non publié. Dans AMAR, 1999, *op. cit.*, pp. 86-87.

¹⁴²¹ Éléni VARIKAS. « Genre et démocratie historique ou le paradoxe de l'égalité par le privilège ». Dans RIOT-SARCEY, 1995, *op. cit.*, p. 146.

¹⁴²² Éléni VARIKAS. « Une représentation en tant que femme ? Réflexions critiques sur la demande de parité des sexes ». *Nouvelles questions féministes*, vol.16, n°2, 1995, pp. 81-127 (citation p. 119).

collective »¹⁴²³. Ce n'est donc pas en raison d'une défense de la méritocratie ou du principe d'universel masculin que ces féministes se distancient de la revendication paritaire mais en raison d'une analyse des obstacles ou limites que cette revendication pose à la construction d'un monde où les femmes seraient enfin des citoyennes à part entière, libres et égales, sans que leur sexe ne compte plus que la couleur des yeux dans les relations sociales et politiques.

C'est ainsi que les milieux féministes radicaux, comme les milieux libéraux, peuvent à la fois inscrire la revendication paritaire dans leur registre discursif et inscrire le rejet de cette stratégie, sans pour autant remettre en question la logique discursive qui préside à la construction de leur univers de discours.

II.2. *Les divers sens de la démocratisation au Québec*

Au Québec, la nouveauté, dans le mouvement des femmes, liée aux turbulences politiques du tournant des années 1990, provient de l'irruption d'une approche plus révolutionnaire qu'institutionnaliste des stratégies de mobilisation féministe. Le registre discursif institutionnaliste et culturaliste ne disparaît pas du discours du mouvement des femmes, mais un discours plus révolutionnaire, qui réoriente les stratégies politiques, vient se sédimer, et trouve son apogée en 2000, lors de la Marche mondiale des femmes. C'est pourquoi, à l'inverse du cas de la France, où l'on a tenté de repérer les dimensions communes entre les registres discursifs autour de la parité, nous allons, dans le cas du Québec, plutôt tenter de repérer les points de divergence sur la question de la démocratisation du régime. En particulier, nous verrons que la question de la place du mouvement des femmes dans le système politique constitue le point précis de divergence entre une approche plutôt révolutionnaire et contestataire (le mouvement comme contre-pouvoir), une approche encore institutionnaliste (le mouvement comme partenaire de l'État) et une approche plus libérale (le mouvement prestataire de services) ce qui change la manière de poser la question de la place des femmes dans l'espace électoral-partisan.

Nous l'avons vu précédemment, le « *putsch* » de 1992 à la Fédération des femmes du Québec (FFQ) repose sur une critique des résultats d'une politique féministe institutionnaliste. La nouvelle politique est initiée par des féministes issues des milieux post-marxistes, avec une vision assez révolutionnaire du changement social. Le mouvement des femmes est alors conçu comme contre-force politique, avec l'idée de démocratiser des modes de consultation et de participation

¹⁴²³ Michèle LE DOEUFF. « Problèmes d'investiture (de la parité, etc.) ». *Nouvelles questions féministes*, vol.16, n°2, 1995, p. 66.

citoyenne. Cette réorientation repose sur un nouveau discours identitaire auquel s'adosse la reconstruction des intérêts des femmes comme intérêts généraux, et déstabilise les conceptions du lien du mouvement des femmes à l'État, héritées du registre institutionnaliste et culturaliste.

La réorientation de la FFQ s'inscrit dans un mouvement plus vaste, et sans doute incontournable de nos jours, d'inclusion de la diversité culturelle dans les appels à la solidarité¹⁴²⁴. La question identitaire relie d'ex-militantes gauchistes à des militantes de terrain, qui se heurtent à la réalité plurielle des femmes, et des militantes des communautés culturelles et ethniques, qui se sont toujours senties exclues par un discours plutôt culturaliste, relativement univoque sur la définition de « La » femme québécoise et ses besoins. Comme le souligne Josée Boileau dans *La Gazette des femmes* :

Le choix concret d'inviter particulièrement les femmes démunies économiquement ou celles qui subissent de multiples discriminations parce qu'elles sont immigrantes, autochtones, lesbiennes, handicapées ou membres des minorités visibles marque un changement majeur dans l'orientation de la FFQ¹⁴²⁵.

Ainsi, sur le plan du lien social, la réorientation idéologique de la FFQ repose sur l'éclatement identitaire qui ébranle le féminisme nord-américain au début des années 1990¹⁴²⁶. Il ne s'agit plus de représenter une identité de femme occidentale émancipée par le travail, l'accès aux études supérieures, et la libre maternité, mais de construire un courant de pensée qui protégerait à la fois les acquis de ces dernières et les intérêts des femmes les plus démunies et/ou isolées culturellement, socialement et économiquement, et par voie de conséquence, les intérêts aussi des hommes dans cette situation. Cette aspiration à l'intégration de la diversité des identités dans un discours féministe est nouvelle¹⁴²⁷ mais oblige à réaliser des choix identitaires entre les femmes, comme en atteste cet extrait d'interview de Françoise David, alors présidente de la FFQ:

Nous devons faire des choix entre la femme d'affaires en tailleur Chanel et l'immigrante qui coud des tailleurs dans un atelier insalubre. (...) Les femmes ne sont pas non plus égales entre elles. Je

¹⁴²⁴ BERNARD, 1999, *op. cit.*, p. 53.

¹⁴²⁵ BOILEAU, 1994, *op. cit.*, p. 29.

¹⁴²⁶ Cf. Sur les dimensions théoriques, Michèle BARRETT et Anne PHILLIPS, dir. *Destabilizing Theory. Contemporary Feminist Debates*. California, Stanford University Press, 1992 ; sur le mouvement féministe américain, Johanna BRENNER. «The Best of Times, the Worst of Times: Feminism in the United States ». Dans Monica THRELFALL, dir. *Mapping the Women's Movement: Feminist Politics and Social Transformation in the North*. London et New York, Verso, 1996, pp. 48 et suivantes sur les challenges posés par les femmes de couleur et les lesbiennes ; pour le mouvement canadien, Alexandra DOBROWOLSKY. *The Politics of Pragmatism: Women, Representation and Constitutionalism in Canada*. Toronto, Oxford University Press, 2000 sur la manière dont ce mouvement, plutôt libéral, a diversifié son répertoire et ses actions collectives, forgeant de nouveaux liens entre les identités de race, de classe, d'origine ethnique et celle liée aux handicaps, au début des années 1990.

¹⁴²⁷ Cf. entre autres Micheline DE SÈVE. « Femmes, action politique et identité ». *Cahiers de recherche sociologique*, n°23, 1994, pp. 30-32.

crois qu'en associant féminisme et justice sociale, on prépare une société meilleure pour les femmes et aussi pour les hommes, car un féminisme bien compris ne peut pas faire abstraction des besoins de l'autre moitié de l'espèce.¹⁴²⁸

Ce choix n'est pas neutre sur le plan politique. Il s'accompagne de critiques du système capitaliste et patriarcal qui « remettent directement en cause les règles du jeu du système économique »¹⁴²⁹ et qui dénoncent la précarité des femmes doublement ou triplement discriminées, comme relevant d'un système économique profondément inégalitaire qu'il faut changer. De ce fait, la stratégie politique choisie est une stratégie de construction du mouvement des femmes comme « organisme de pression politique »¹⁴³⁰, très vite considéré comme un espace de contre-pouvoir. Ainsi, dans un premier temps, à une stratégie de collaboration avec l'État se superpose une stratégie d'affrontement qui représente un changement fort important.

Le discours du mouvement des femmes se recentre ainsi sur un féminisme socialiste, tel que défini par Johanna Brenner, qui relève d'une approche plus révolutionnaire que réformiste¹⁴³¹ :

«Most generally, the distinction between a revolutionary (socialist-feminist) and a reform (social-welfare feminist) strategy lies not in whether one organizes to wrest some concession from the state but how that effort fits into an overall strategy (...) A socialist-feminist strategy takes the primary goal of fighting for reform by creation of a counter-force. The main point of organizing people around their immediate needs is to develop the capacities of women activists, their critical understanding and confidence in collective action, their commitments to ways of organizing social life that are democratic and participatory»¹⁴³²

Effectivement, comme nous l'avons vu, les mobilisations entre 1995 et 2000, de par leur aspect spectaculaire et médiatique, tendent à constituer le mouvement des femmes comme une « contre-force » politique. En outre, le discours qui accompagne ces mobilisations entre également dans cette définition du féminisme socialiste. Il s'agit avant tout d'un discours sur les besoins primaires des femmes et sur la démocratisation du système de participation politique.

¹⁴²⁸ DÉSIRONT, 2000, *op. cit.*, p. 56.

¹⁴²⁹ Propos de Françoise David recueillis par Claire MINGUY. « La marche des femmes : Acte II ». *La Gazette des femmes*, vol.17, n°5, janvier-février 1996, p. 26.

¹⁴³⁰ BOILEAU, 1994, *op. cit.*

¹⁴³¹ Pour plus de détails sur le féminisme socialiste cf. Zillah EISENSTEIN. *Capitalist Patriarchy and the Case for Socialist Feminism*, New York, Monthly Review Press, 1978.

¹⁴³² BRENNER, 1996, *op. cit.*, p. 54.

La première dimension des argumentaires de la nouvelle FFQ repose sur la notion de « besoins essentiels ». La Fédération demande à l'État québécois de « viser le plus rapidement possible la couverture des besoins essentiels de tous les ménages » en instaurant un « revenu plancher, c'est-à-dire, un montant jugé essentiel à la survie et en deçà duquel on ne peut couper une prestation »¹⁴³³. La lutte contre la pauvreté est alors considérée, sur le plan analytique, comme un préalable à l'égalité :

Historiquement, la situation de pauvreté des femmes est le résultat d'un double système d'exploitation : le capitalisme et le patriarcat (...) Ce n'est donc pas étonnant, bien qu'inacceptable, que les femmes soient plus pauvres que les hommes, ce dans tous les groupes d'âge (...) Encore aujourd'hui en 2003, les femmes ne gagnent que 65% du revenu annuel des hommes. Il s'agit de l'une des manifestations inégalitaires les plus honteuses, surtout quand on connaît les responsabilités sociales et familiales portées par les femmes.¹⁴³⁴

Relié à l'analyse duale des systèmes patriarcal et capitaliste, propre à l'approche des courants de lutte de classe des années 1970, le registre discursif de la Fédération en appelle à une contestation non plus axée sur les dimensions juridiques et culturelles des inégalités, mais sur l'articulation des politiques économiques aux politiques sociales.

La « nouvelle » FFQ rassemble ainsi sur d'autres intérêts, que ceux spécifiques à l'égalité des femmes et des hommes, tout en ne perdant pas de vue ces derniers, bien entendu, mais en les liant intrinsèquement aux autres rapports sociaux, comme aux rapports Nord-Sud. En parlant de pauvreté, le mouvement des femmes québécois inscrit sa rhétorique dans le registre discursif des femmes du Sud, tel qu'il est apparu au grand jour en 1988, lors de la conférence mondiale sur les femmes de Nairobi, un moment essentiel dans la critique identitaire du féminisme occidental¹⁴³⁵. La marche « Du pain et des roses » accueille des délégations de pays du Sud, des liens renouvelés lors du Forum des ONG à Beijing en 1995, puis pour la préparation des événements de la Marche mondiale des femmes, à partir de 1997-1998. En outre, la Fédération soutient l'ensemble des femmes du monde, sur fond de pré-supposé culturaliste concernant les femmes en général

¹⁴³³ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « Une vraie réforme de la sécurité du revenu doit être un outil de lutte contre la pauvreté ». Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales par la Fédération des femmes du Québec, le 21 mai 1998 ». *Site de la Fédération des femmes du Québec, mémoires et rapports*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/reforme-revenu.html> (Page consultée le 04 août 2005).

¹⁴³⁴ « Plate-forme pour l'égalité des femmes. Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des femmes entre elles : engagements pour une société juste et solidaire » (mars 2003). *Site de la Fédération des femmes du Québec, mémoires et rapports*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/plate-forme-feministe-03-2003.pdf> (Page consultée le 4 août 2005), citation prise p. 12 et p. 22.

¹⁴³⁵ Les Africaines, Latino-Américaines et Indiennes parlent généralement de « pauvreté au féminin », du fait que le fardeau de la recherche de subsistance pour les familles reposent sur les femmes, assurant la production agricole, l'accès à l'éducation et à la santé. Cf. le rapport du projet DAWN, publié par Gita SEN et Caren GROWN, coll. DAWN. *Femmes du Sud : autres voix pour le XXIème siècle*. Paris, Éditions côté-femmes éditions, 1992.

(adossé à leurs responsabilités familiales). Par exemple, dans le mémoire sur l'immigration de 1998, présenté conjointement avec le Collectif des femmes immigrantes, le principe d'accueillir au Canada des personnes diplômées, parlant français ou anglais, et remplissant certaines conditions financières sont dénoncées comme discriminantes envers les femmes, car « les humains ne sont pas riches que de diplômes ou d'argent. Nous voulons surtout avoir au Canada des gens de cœur et de créativité »¹⁴³⁶. Avec cette réorientation, le discours d'affirmation de soi en tant que sujet-femme québécoise tend à disparaître de la rhétorique du mouvement, au profit d'une conception beaucoup plus universelle du féminin, mais ancrée dans une réalité particulière, l'oppression conjuguée du capitalisme du patriarcat. La solidarité ainsi créée avec les pays du Sud est une solidarité non pas fondée sur une identité féminine commune mais sur une situation d'oppression commune aux personnes les plus pauvres de la planète. Ainsi que le révèle le discours suivant de Françoise David, cette conception relève d'un sentiment d'appartenance citoyenne non plus uniquement nationale mais désormais mondiale :

Nous avons au Nord, une responsabilité particulière puisque ce sont nos gouvernements qui contrôlent toutes les institutions internationales. La solidarité s'impose comme un devoir de citoyenneté. Nous devons réclamer au gouvernement fédéral non seulement de meilleurs programmes sociaux au Canada mais aussi l'annulation de la dette des pays pauvres. Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres mais il vient nous rappeler que nous sommes désormais citoyennes du monde¹⁴³⁷.

Par ailleurs, le discours sur la pauvreté est suffisamment polysémique pour représenter un point de convergence entre diverses tendances politiques québécoises. Ce concept appartient depuis toujours à la rhétorique du christianisme social qui prédomine les activités communautaires dans le secteur de l'aide sociale, et la FFQ rallie ainsi tout un courant catholique de lutte à la pauvreté, qui diffuse une valeur morale à portée sociale, fondée sur la notion de revenu « décent ». Reliant la notion morale de « décence », à la notion matérialiste de « couverture des besoins essentiels », les deux mouvements se rejoignent dans la Coalition nationale sur l'aide sociale, même si la FFQ parvient à mieux limiter les coupures de prestation et obtenir plus de gains pour les femmes monoparentales¹⁴³⁸, que la Coalition pour les hommes adultes¹⁴³⁹. Dans

¹⁴³⁶FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC et COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES. « L'immigration de demain : un apport essentiel à nos communautés » (7 mars 1998). *Site de la Fédération des femmes du Québec, mémoires et rapports*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/immigration.html> (Page consultée le 4 août 2005).

¹⁴³⁷ DAVID, 2001, *op. cit.*, p. 5.

¹⁴³⁸ D'abord conditionnée par les places dans les garderies, l'obligation de parcours d'insertion professionnelle, sous pression des groupes de femmes, est levée pour les mères seules ayant un enfant de moins de cinq ans. Pour plus de détails sur la réforme de l'aide sociale et les ses contestations, cf. Pascale DUFOUR. « Citoyenneté et hors-travail : la

cette bataille, la Coalition comme la FFQ se sont heurtées à la conception de la pauvreté dans un registre libéral, qui renvoie à des programmes d'insertion professionnelle pour une catégorie sociale, de plus en plus conçus comme des politiques coercitives mettant au travail des individus considérés comme récalcitrants, via l'idée de « réciprocité des droits » et de « workfare »¹⁴⁴⁰. Toutefois, les dirigeantes de la FFQ se sont bien gardées, avec ces groupes catholiques, d'aborder des questions plus profondes de citoyenneté des femmes. Par exemple, Vivian Labrie, du Carrefour pastoral en milieu ouvrier, auteure du projet de loi sur l'élimination de la pauvreté¹⁴⁴¹ soutenu par la FFQ, nous a confié que cette question d'avortement n'était pas abordée dans son association, ni à l'occasion de la coalition, ni lors de leur participation à la Marche mondiale des femmes¹⁴⁴². Ce groupe a travaillé autour des propositions de la Marche en correspondance avec celle de la proposition de loi du Collectif¹⁴⁴³. De même, Chantal Villeneuve, responsable de la communication pour le groupe *Féminisme et inter-spiritualité* estime qu'il n'était pas nécessaire de parler de ce thème dans son groupe, même s'il appartenait aux revendications canadiennes, du fait que leur adhésion en bloc aux revendications de la Marche mondiale des femmes.

Du fait que la nouvelle politique féministe prônée, part de la condition des femmes, les plus pauvres des travailleurs, pour imaginer une politique sociale égalitaire pour tous, cette réorientation idéologique conduit à une ouverture aux autres forces sociales, et par voie de conséquence, aux hommes aussi, avec ce présupposé, tenace chez les féministes québécoises, que leurs congénères masculins échapperaient aux effets systémiques de la domination. Par exemple, Françoise David avance l'argumentaire suivant qui appelle les hommes à s'investir dans le combat féministe :

Il y a beaucoup d'hommes qui ne trouvent pas la FFQ bien méchante avec eux, et puis moi, je n'ai pas pris un discours confrontant d'ailleurs. Sauf sur la violence faite aux femmes. C'est sûr là dessus, je pense qu'il faut mettre les points sur les i, mais j'ai toujours répété qu'il s'agissait d'une minorité d'hommes ! Puisque la majorité n'a pas du tout envie d'être violent envers les femmes. Mais ce que je disais à cette majorité là, par exemple, c'est : « Occupez-vous en ! Ne soyez pas complices de ceux qui le font ! Parlez ! Puis parler ça veut dire,

construction politique d'un nouvel espace social au Québec et en France ». Thèse de Doctorat, Montréal, Université de Montréal, 2000, p. 86 à 114.

¹⁴³⁹ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, 22 août 1998, *op. cit.*

¹⁴⁴⁰ Cf. DUFOUR, 2000, *op. cit.*

¹⁴⁴¹ La proposition pour une Loi sur l'élimination de la pauvreté a été publiée dans *Féminisme en bref*, vol.9, n°4.

¹⁴⁴² Entretien téléphonique avec Vivian LABRIE, Montréal, le 17 novembre 2000, sur la Marche mondiale des femmes.

¹⁴⁴³ Document du COLLECTIF POUR UNE LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ. « Correspondance entre les revendications de la Marche mondiale des femmes et la Proposition du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté ». Cf. aussi « Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté » (20 avril 2000). *Site du Collectif pour un Québec sans pauvreté, documentation, histoire du processus, 2-1998-2000, construire la loi*, [En ligne]. http://www.pauvrete.qc.ca/article-impr.php3?id_article=105 (page consultée le 25 août 2005).

parlez à votre voisin, votre confrère dans votre milieu de travail, votre beau-frère, parlez quand vous voyez des choses, laissez pas ça juste aux femmes ! » Puis ça, c'est un discours qui passe bien avec beaucoup d'hommes. (Entretien avec Françoise DAVID à Montréal, le 8 mai 2002)

Dans sa conception du lien politique, le mouvement des femmes ne s'adresse donc plus seulement aux femmes pour réaliser l'agenda féministe, même si l'on reconnaît volontiers que le travail conjoint du mouvement et de certaines députées a permis de faire des gains lors du premier mandat péquiste¹⁴⁴. Mais ce n'est pas la solidarité féminine qui représente le fondement des mobilisations, ces dernières pouvant simplement reposer sur le partage d'une même conception des revendications et des formes que doivent prendre les politiques publiques. Dans cette logique, le soutien du mouvement des femmes aux féministes entrées en politique repose moins sur une solidarité de sentiments que sur une solidarité d'opinion. Par exemple, reconnaissant à demi-mot l'existence d'un conflit au fondement du renouveau de la Fédération, Françoise David estime en entrevue que les militantes individuelles qui font fonctionner la Fédération avant 1992, quittent pour des raisons idéologiques¹⁴⁵. Elle confirme ainsi l'analyse que la syndicaliste Madeleine Parent confie au journaliste de *Châtelaine* en juillet 2000, lequel souligne au passage la parenté d'esprit de ces deux féministes :

Comme Françoise David, Madeleine Parent est issue d'un milieu bourgeois et elle s'est enflammée pour la cause des sans grade. (...) [citation de Madeleine Parent]« Quand Françoise [David] est entrée à la FFQ, le mouvement était contrôlé par des membres de l'élite qui ne se préoccupaient que de certains aspects de la condition féminine ». Ces aspects, c'étaient essentiellement l'égalité des chances et le droit à l'avortement. Deux causes qui n'enflammaient plus tellement les esprits.¹⁴⁶

Le changement d'objet de luttes et le choix identitaire particulier réalisé, redéfinissent ainsi les limites internes de l'appartenance des féministes au mouvement et les limites externes du mouvement. Alors que les féministes adoptant une perspective institutionnaliste et culturaliste, avaient plutôt brouillé les frontières, se constituant en expertes pour l'État, parfois même devenant féministes d'État et hautes fonctionnaires, cette réorientation conduit à ériger une frontière entre le mouvement d'un côté, et l'État de l'autre. Cette situation crée des incertitudes nouvelles et oblige à construire de nouveaux argumentaires et de nouveaux modes de

¹⁴⁴ DAVID, 2001, *op. cit.*, p. 3.

¹⁴⁵ Entretien avec Françoise DAVID à Montréal, le 8 mai 2002.

¹⁴⁶ DÉSIRONT, 2000, *op. cit.*, p. 53.

légitimation, tant pour les féministes tenant à l'approche institutionnaliste, que pour celles qui sont demeurées plus libérales.

Cette situation se retrouve concernant la solidarité avec les Indépendantistes. En effet, officiellement, c'est sur fond de revendication d'indépendance du Québec que se construit l'alliance avec le Parti québécois, la FFQ s'étant toujours affichée non partisane. Mais dans la réalité, les attentes de la FFQ se fondent aussi sur une communauté de vocabulaire progressiste, élément constitutif de la rhétorique indépendantiste, ainsi que l'ont souligné Daniel Béland et André Lecours¹⁴⁴⁷. Les mots avec lesquels fonctionnent les fonctionnaires et les politiciennes qui arrivent au pouvoir en 1994 ne divergent pas tant que cela du vocabulaire du mouvement des femmes et on retrouve par exemple la notion de lutte à la pauvreté¹⁴⁴⁸. Mais la divergence se présente dans le sens accordé aux concepts. La notion de pauvreté est comprise au niveau étatique dans un sens strictement économique et individuel, quand le mouvement des femmes l'investit d'un sens beaucoup plus social et collectif. L'imbrication, par exemple dans le débat sur l'économie sociale, de revendications plutôt institutionnalistes, comme celle de création d'infrastructures, (que le gouvernement peut, dans un sens libéral, facilement lier à un programme d'employabilité pour contrer le chômage, ou utiliser pour alléger ses charges en matières de services publics) et de revendications plutôt révolutionnaires, comme celle de lutter, par l'économie sociale, contre le capitalisme (par un système économique alternatif) et le patriarcat (par des services féministes), révèle surtout la lacune, dénoncée par Peter Graefe, de la réflexion des acteurs et actrices sur le statut de l'État¹⁴⁴⁹ et leur rapport à ce dernier. Ainsi, autant pour les solidarités entre femmes que pour les liens politiques avec d'autres groupes, la question du rapport du mouvement des femmes à l'État est ambiguë, tantôt brouillant les frontières, lorsque les groupes de femmes réclament plus de partenariat, tantôt érigeant des frontières, lorsque les femmes descendent dans la rue proposer d'autres alternatives politiques.

En effet, à la revendication de couverture des besoins essentiels, vient se greffer une revendication de démocratisation qui occupe un statut beaucoup moins élaboré sur la relation entre mouvement des femmes et États (provincial et fédéral). En 1994, lors du colloque « Un Québec féminin pluriel », démocratisation est synonyme de féminisation des institutions et de décentralisation de la prise de décision :

¹⁴⁴⁷ BÉLAND et LECOURS, 2005, *op. cit.* Ces attentes se manifestent par exemple dans le discours de fin de mandat de la présidente de la FFQ, en juin 2001, lorsqu'elle souligne que « il nous était intolérable qu'un gouvernement prétendument social démocrate sabre impunément dans nos acquis sociaux ». DAVID, 2001, *op. cit.*, p. 3.

¹⁴⁴⁸ Comme par exemple avec la création en 1997 du *Fonds de lutte contre la pauvreté* par la réinsertion au travail.

¹⁴⁴⁹ Peter GRAEFE. « Repenser l'économie sociale face à l'État ». *Lien social et Politiques*, RLAC, n°41, printemps 1999, pp. 129-140.

Une société démocratique suppose un ensemble d'institutions qui garantit le droit à l'information et à la pluralité d'expression et qui offre la possibilité d'accéder au pouvoir et à la justice, sans aucune discrimination (...) Les femmes restent ambivalentes par rapport au pouvoir. Elles veulent être présentes dans les institutions actuelles tout en souhaitant que ce ne soit pas les seuls lieux où se prennent les décisions. En somme, elles désirent que le pouvoir se fractionne, se décentralise vers les lieux de concertation de la base et qu'il soit ainsi mieux partagé. Elles veulent absolument en être, mais pour exercer le pouvoir différemment¹⁴⁵⁰.

Dans la fiche de préparation du colloque, au chapitre « une société démocratique par un meilleur accès aux lieux de représentation », il est surtout question d'entrisme dans les lieux de prise de décision et de scrutin proportionnel pour y parvenir¹⁴⁵¹. De même, il est demandé une multiplication des lieux de participation et de consultation, accompagnée d'un meilleur financement et d'une véritable reconnaissance du secteur associatif, avec en suspend, la question de la contrepartie¹⁴⁵². Toutes ces demandes s'inscrivent dans une approche institutionnaliste des relations État-mouvement des femmes, conférant au mouvement un statut de partenaire et ne remettant pas en cause l'organisation des institutions. Cette demande se retrouve alors un peu partout. Dans la lutte contre la pauvreté, cette revendication concerne la démocratisation du système de sécurité de revenu, demandant la reconnaissance des organismes communautaires comme « véritables partenaires », en donnant la parole aux groupes de défense des droits des personnes assistées sociales et en cédant l'évaluation des programmes d'insertion professionnelle à des organismes indépendants¹⁴⁵³. La revendication d'infrastructures sociales de la marche « Du pain et des roses » est également comprise comme une revendication de partenariat.

Cependant, cet héritage institutionnaliste du discours du mouvement tend à s'opposer à la constitution du mouvement des femmes non pas comme une kyrielle de groupes partenaires, mais comme un seul acteur politique réel et autonome, un statut que le surplus financier d'environ 100 000\$ de la marche « Du pain et des roses », lié à une levée de fonds sans précédent¹⁴⁵⁴, autorise à imaginer concrètement. C'est pourquoi l'ambiguïté est entière et manifeste la difficulté de construire une pensée politique précise sur la place du mouvement social dans le système politique. Par exemple, la Table des groupes de femmes de Montréal dans son document de décembre 1997 intitulé *La place des femmes dans le développement de Montréal*, estime

¹⁴⁵⁰ *Pour changer le monde...*, 1994, *op. cit.*, pp. 43-44.

¹⁴⁵¹ Sylvie PAQUEROT, dir. *Un Québec féminin pluriel. Pour un projet féministe de société. Dossier de consultation*. Document préparé à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, Montréal, L'Éclaireur, 1992, fiche 8.

¹⁴⁵² PAQUEROT, 1992, *op. cit.*, fiche 9.

¹⁴⁵³ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « Le droit à un revenu décent remis en cause (1997) ». *Site de la Fédération des femmes du Québec, mémoires et rapports*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/revenu-1997.html> (Page consultée le 4 août 2005).

¹⁴⁵⁴ MINGUY, 1996, *op. cit.*, p. 25.

que « l'existence et même la réussite de ces démarches partenariales ne justifieront jamais l'exclusion de la poursuite d'actions collectives et revendicatrices. Partenaires et contestataires, l'un n'empêche pas l'autre »¹⁴⁵⁵.

En outre, la question des niveaux où exercer la contestation n'est pas non plus très élaborée. Françoise David reconnaît en 2002 que la Fédération a négligé le palier fédéral¹⁴⁵⁶. Les réponses du gouvernement du Québec, en 1996, sont parues tributaires de la configuration politique mondiale, en particulier de la déferlante de l'idéologie néo-libérale, alors que la politique fédérale de coupures dans la redistribution financière aux provinces était tout autant responsable des limites budgétaires du gouvernement Bouchard. En travaillant à la fois au niveau fédéral et au niveau mondial lors de la Marche mondiale des femmes, les féministes semblent mieux intégrer dans leurs démarches contestataires les divers niveaux de gouvernance mais ne parviennent pas pour autant, comme nous le verrons au chapitre 8, à obtenir un effet « boomrang » de leurs mobilisations transnationales¹⁴⁵⁷. Une conceptualisation proprement révolutionnaire du rapport mouvement des femmes aux États continue de faire défaut. De ce fait également, jusqu'en 2000, on ne trouve pas, au niveau de la Fédération des femmes du Québec de revendication particulière concernant la place des femmes en politique. Comme le souligne Françoise David en entrevue, il n'y a pas eu, avant 2000, de revendication particulière sur ce sujet¹⁴⁵⁸.

Cette persistance d'une dimension institutionnaliste dans le discours du mouvement des femmes sur la démocratisation permet dans un premier temps aux féministes les plus impliquées dans les relations institutionnalisées, en particulier les féministes d'État, de réagir aux changements survenus dans les milieux associatifs et aux turbulences liées à la mondialisation, en approfondissant le régime institutionnalisé de représentation politique, notamment en poussant au développement, au niveau local, de la politique partenariale de l'État.

En effet, au niveau régional, la politique de régionalisation, commencée en 1990-91 avec la réforme des municipalités (réforme Ryan), en 1991, des Conseils régionaux de développement

¹⁴⁵⁵ TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL, Andrée SAVARD, dir. *La place des femmes dans le développement des régions*. Montréal, Table des groupes de femmes de Montréal, décembre 1997, p. 19.

¹⁴⁵⁶ DAVID, 2002, *op. cit.* p. 2.

¹⁴⁵⁷ Cf. Margaret E. KECK et Kathryn SIKKINK. *Activists beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca et London, Cornell University Press, 1998.

¹⁴⁵⁸ À la question concernant le programme *À égalité pour décider* du gouvernement québécois, destiné à former les femmes à la politique locale : « Mais ce programme n'a jamais été l'une de vos revendications ? » elle nous a répondu : « Non ! Je n'ai aucune idée de ce que ça donne, je ne sais pas si c'est bon, je ne sais pas si les femmes en tirent vraiment profit. Mais, à ce moment-là on peut se demander pourquoi le gouvernement l'a fait, bien peut-être que dans les régions, il y a des femmes qui ont exprimé ce besoin là ; ça se peut, il y a un ministère de la Condition féminine à Québec et il se peut qu'en faisant toutes sortes d'analyses, on ait réalisé qu'au fond les femmes avaient besoin de ça pour être mieux outillées ... » Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002.

(CRD) (réforme Picotte) et en 1992 avec les réformes de la santé, des services sociaux et de la formation de la main d'œuvre (réformes Bourbeau et Côté), déconcentre les fonds publics de l'État provincial vers des structures qui rapprochent ses services des citoyens, afin de faire des économies. En même temps, ces réformes tendent à généraliser le partenariat dans la prise de décision, en réunissant des représentants de la communauté locale et en les rendant responsables de plus de dossiers, sans réaliser pour autant une véritable décentralisation qui leur transférerait légitimité et véritable pouvoir de décision (sauf au niveau municipal)¹⁴⁵⁹. Le Conseil du statut de la femme (CSF) soulève immédiatement l'inadéquation entre la vision strictement économique du développement, proposée dans la politique de régionalisation, et la conception beaucoup plus large du développement portée par les femmes¹⁴⁶⁰. Lors d'un colloque organisé conjointement par le CSF et par des chercheuses féministes en mai 1993, intitulé « Femmes et développement régional », dont les actes sont publiés sous le titre évocateur des effets de la mondialisation, *Du local au planétaire*, les intervenantes sont unanimes pour considérer que ces réformes représentent des occasions d'innovation idéales pour une meilleure implication des femmes dans la vie politique¹⁴⁶¹. L'une des intervenantes souligne que les femmes n'ont pas le choix que de participer. Les Tables régionales de groupes de femmes, des structures légères et bénévoles, créées en région dans les années 1980 pour mettre de l'avant des problèmes spécifiques et participer au développement régional, sont dès le départ sollicitées par les CRD. Sans ressources financières très importantes, ces militantes doivent néanmoins siéger, monter des dossiers, et consacrer du temps à ces discussions, sur lesquelles elles ont peu de pouvoir. L'enjeu de la régionalisation pour les féministes devient alors un enjeu de développement propre du féminisme : faut-il accepter l'institutionnalisation qu'implique une participation de qualité à ces instances ? Comment outiller les femmes, présentes en très faible nombre dans ces structures déconcentrées, pour que soient prises en compte leurs visions du développement local ?

Du côté des Tables régionales, certaines s'engagent dans des actions sur la dimension économique du développement, en particulier la formation professionnelle et les emplois non

¹⁴⁵⁹ Par exemple, les membres du CRD, pour un tiers des élus municipaux, les députés de la région, des représentants du patronat, des syndicats, des organismes publics et parapublics régionaux, sont nommés et non élus. Les groupes communautaires participant sont choisis à discrétion par les notables locaux et le CRD doit soumettre la mise en œuvre de ses priorités de développement à une entente cadre avec l'État. Cf. Denyse CÔTÉ. « Développement communautaire et rapports sociaux de sexe : essai d'analyse sur toile de fond régionale ». Dans Denyse CÔTÉ et alii., dir. *Du local au planétaire, réflexions et pratiques de femmes en développement régional*. Les éditions du remue-ménage, 1998, pp. 112-114.

¹⁴⁶⁰ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Document de réflexion sur l'intégration des femmes et des dossiers de condition féminine dans les structures décentralisées*. Québec, Conseil du statut de la femme, mars 1995.

¹⁴⁶¹ Cf. les actes du colloque publiés par CÔTÉ et alii., 1998, *op. cit.*

traditionnels¹⁴⁶², dans le cadre de relations de partenariat avec l'État. En 1999, elles s'estiment constituer des porte-parole, « la voix des femmes dans la région », des lieux de production d'analyses, de débats. Suite à la marche des femmes contre la pauvreté de 1995, à laquelle elles ont activement participé, elles sont officiellement investies par la FFQ dans le suivi des revendications, notamment en ce qui concerne l'économie sociale¹⁴⁶³. Ce dossier est généralement envisagé comme un mode d'insertion professionnel des femmes (avec la revendication de versement de réels salaires aux citoyens-nes qui s'investissent), et comme un mode de démocratisation de la vie politique et économique locale, plus accessible aux femmes. En même temps, l'attribution de l'économie sociale aux femmes présente le risque de « réduire la condition féminine aux seuls projets d'économie sociale », au lieu d'intégrer ces problématiques à la définition de la stratégie d'ensemble du développement régional¹⁴⁶⁴.

Plusieurs solutions sont envisagées pour que cette participation des femmes au développement régional soit une participation féministe. Certaines Tables se mobilisent autour d'une revendication de participation équitable aux instances décisionnelles, parfois accompagnée de la revendication de siège réservé aux femmes pour la représentation des intérêts. Comme le souligne Dominique Masson, le siège « femmes » relève d'une forme de représentation politique tout à fait originale, qui combine des mécanismes d'une « politique de présence » et d'une « politique des idées » et qui représente une version du modèle de « représentation de groupe » préconisée par la philosophe américaine Iris Marion Young¹⁴⁶⁵. En tant que demande de reconnaissance de l'expertise des groupes des femmes, des femmes sur elles-mêmes et leurs conditions de vie, cette forme de représentation politique des femmes, qui met surtout l'accent sur la représentation des intérêts, relève d'un registre discursif institutionnaliste et culturaliste. Au fondement se trouvent le postulat de l'identité sexuée et l'idée de solidarités fondées sur le partage de cette identité. Cette solution n'est pas toujours préconisée, car elle présente le risque de confiner la présence féminine à ce seul siège, empêchant ainsi la constitution d'une masse critique de femmes pouvant peser dans le processus de prise de décision¹⁴⁶⁶. Comme le souligne Hélène Bohémier, coordonnatrice du Comité femmes du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CDRÎM) :

¹⁴⁶² Andrée BOUCHER. *Quand les Tables parlent. Les Tables régionales de groupes de femmes : défis et perspectives*. Montréal, Tables régionales de groupes de femmes du Québec, automne 1999, p. 26.

¹⁴⁶³ BOUCHER, 1999, *op. cit.*, p. 15.

¹⁴⁶⁴ TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL, 1997, *op. cit.*, p. 7.

¹⁴⁶⁵ Dominique MASSON. « Gouvernance partagée, associations et démocratie : les femmes dans le développement régional ». *Politique et sociétés*, vol.20, n°2-3, 2001, pp. 99-100.

¹⁴⁶⁶ TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL, 1997, *op. cit.*, p. 7.

Il y a des Comités femmes, dans des CRD, qui ont choisi de porter elles-mêmes leurs revendications en ayant au conseil d'administration un siège réservé. Leur mandat est d'être porteuses au conseil d'administration des revendications des dossiers femmes. Mais on peut avoir des femmes qui n'ont aucun intérêt pour les dossiers femmes. Donc ici dès le début, ce n'était pas une position du Comité. Nous on demande la parité. On ne veut pas de siège réservé parce qu'on a justement trop peur que ce soit une façon d'éviter la parité. (Entretien avec Hélène BOHÉMIER, Montréal, le 17 mai 2002)

En outre, sur le lien politique, la question de reconnaissance qui se joue au niveau des CRD est relativement complexe. Les conseils d'administration sont élus par des collègues électoraux. S'il y a un collègue communautaire, avec un-e représentant-e des groupes communautaires, à côté des représentants des milieux scolaires, de la santé, des affaires, etc., il n'y a pas de collègue des groupes de femmes. Ainsi, lorsque la plupart des CRD se dotent de comités « femmes et développement régional » ces comités, comme par exemple au CDRÎM, sont surtout constitués de femmes individuelles, nommées comme représentantes par d'autres groupes, à côté desquelles la Table des groupes de femmes de Montréal obtient sa représentante. Du coup, comme le souligne Hélène Bohémier, sa place de représentante du mouvement des femmes est toute relative :

Au Comité femmes, il y a une représentante de la Table des groupes de femmes de Montréal. (...) Elles étaient hésitantes à s'investir ici. Parce que le CRD est quand même perçu comme une instance paragouvernementale. Au début elles avaient un rôle très mineur parmi les 10-12 personnes venues des milieux scolaire, santé, région, milieu d'affaires. » (Entretien avec Hélène BOHÉMIER, Montréal, le 17 mai 2002)

Une autre objection consiste dénoncer le risque de marginaliser la représentante qui occupe ce siège et de constituer les intérêts des femmes en intérêts particuliers, oubliant de ce fait d'intégrer le genre à l'ensemble des questions de développement ¹⁴⁶⁷. La revendication des sièges réservés à une femme du « Comité femmes » renvoie donc à une certaine conception du lien politique comme un lien de solidarité féminine, avec le risque que la représentante « femmes » n'assume pas, ou avec peu de conviction, son mandat spécifique, en plus des autres activités dévolues aux administrateurs. Pluralistes par principe, les Tables cherchent moins l'affrontement et le rapport de force que la FFQ au palier provincial ; elles finissent généralement par produire une perspective consensuelle qui intègre la rhétorique de la lutte à la pauvreté dans le discours sur

¹⁴⁶⁷ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1995, *op. cit.*, pp. 25-26.

le développement régional. Toutefois, confrontées au quotidien aux résistances des hommes en général et des élus, les actrices des Tables soutiennent la politique de la FFQ, choisissent ouvertement ce camp, trouvant dans cette solidarité horizontale des motivations que les relations avec les représentantes de l'État ne peuvent pas garantir. Ainsi, certaines Tables expriment clairement leur volonté d'allier ces deux formes de mobilisation. Dans ces conditions, les politiques de féminisation et de siège réservé représentent des solutions pragmatiques à une situation de rareté des femmes et d'ignorance des conceptions « féministes » du développement dans ces institutions de prise de décision politique locale.

Ces mobilisations sur ce registre institutionnaliste ont des effets. La demande de siège « femmes » rencontre du succès du fait de son inscription dans la logique discursive du régime genré de représentation politique déjà existant au niveau de l'État québécois, ainsi que dans des pratiques politiques déjà usités, notamment pour les jeunes¹⁴⁶⁸. En 1995, sept CRD se dotent de sièges « femmes ». En 2000, sous la pression des femmes du milieu, on compte treize Conseils sur seize qui possèdent un siège « femmes ». En 1997, les CRD sont doublés de Centres locaux de développement, sorte de guichets multi-services présents sur chaque territoire de municipalité régionale de comté, qui offrent des mesures de soutien aux employeurs et aux intervenants-es en économie sociale. En un sens, les CLD témoignent de l'importance prise par les activités de développement régional des CRD et notamment de la montée du dossier de l'économie sociale, mis de l'avant par le mouvement des femmes. Finalement, dans ce processus d'approfondissement, au niveau régional, du régime institutionnalisé, la demande de féminisation des instances de prise de décision est relativement éclipsée par celle de la représentation des intérêts, satisfaite par les pouvoirs publics. Il plane cependant des doutes sur les limites concernant la conception de ces intérêts (particuliers ou généraux ?), concernant le rôle des femmes dans ces instances (s'adapter ou transformer le système ?) et les résistances masculines semblent relever d'une conception relativement libérale de l'intégration des femmes aux instances de prise de décision.

Nous avons vu précédemment que l'approche libérale de la question de représentation politique liée au genre s'avère la plus visible sur un plan médiatique. Entre 1995 et 1998-99, la manière la plus courante, dans l'espace électoral-partisan, de poser le problème de la place des femmes dans la vie politique, détache complètement la question de cette présence à celle de la représentation des intérêts. D'une part, ce discours trouve désormais un renouvellement de sa

¹⁴⁶⁸ Par exemple, les jeunes possèdent un siège réservé au CDRÎM. Cf. Entretien avec Héléne BOHÉMIER, Montréal, le 17 mai 2002.

légitimité dans le discours international sur les droits des femmes. Ce phénomène relève d'un processus commencé à la fin des années 70, notamment avec la Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes (CEDAW) mais il est renforcé dans les années 1990 avec la mondialisation et la légitimité renouvelée des discours transnationaux comme discours permettant d'harmoniser les politiques au niveau mondial, ainsi que le confirme Léa Cousineau en entrevue :

C'est un cercle vicieux. Quand le gouvernement s'engage, après tu utilises les engagements de ton gouvernement pour pousser les projets internes, lesquels projets internes évoluent, amènent les États à s'engager un peu plus loin donc, ce qui se passe dans chacun des pays permet d'aller plus loin au niveau des autres engagements collectifs, au niveau international. Et après ça, à l'interne, nous par exemple, dans la politique ou les plans d'action ou les mémoires, on s'appuie, pour les justifier, sur les engagements pris par le gouvernement du Québec à telle ou telle occasion. Et qu'en conséquence, ils appellent telle ou telle action. (Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001)

En effet, parmi les registres discursifs qui apparaissent au tournant des années 1990 avec la mondialisation, le discours transnational représente un corpus élaboré de textes et documents de référence qui présente l'avantage de la « neutralité » culturelle, de pouvoir être conçu comme « objectif », puisque partagé par le plus grand nombre de pays, sur les besoins et les intérêts des femmes dans le monde entier. Lié au lobbying de féministes libérales et institutionnalistes, d'un « jet set » féministe américain qui travaille surtout sur les violences faites aux femmes¹⁴⁶⁹, ces textes internationaux construisent une identité « femme » supposée aussi universelle et neutre que l'identité « homme » de la déclaration universelle des droits de l'Homme, ce qu'entérine la conférence de Vienne, en 1993, où les droits de la femme et de la fillette sont reconnus comme appartenant aux droits universels de la personne humaine¹⁴⁷⁰. Mais pour monter ainsi en généralité et prétendre être ratifiés par tous les pays membres de l'ONU, ces textes doivent nécessairement demeurer dans une approche formelle de l'égalité et de la liberté, la pratique représentant la dimension culturelle et temporelle de leur application (ou plutôt non application car toutes les conférences de bilan après Beijing manifestent la déception des ONG sur l'application des engagements)¹⁴⁷¹. Même si la CEDAW (1979) autorise la pratique de

¹⁴⁶⁹ Cf. KECK et SIKKINK, 1998, *op. cit.* ; Christa WICHTERICH. *La femme mondialisée*. Paris, acte Sud, 1999 ; Nancy A. NAPLES et Manisha DESAI, dir. *Women's Activism and Globalisation. Linking Local Struggles and Transnational Politics*. New York et London, Routledge, 2002.

¹⁴⁷⁰ Pour Bérengère Marques-Pereira, il s'agit même d'une nouvelle génération de droits, incluant les droits reproductifs et sexuels, qui sont reconnus. Cf. MARQUES-PEREIRA, 2003, *op. cit.*, p. 99.

¹⁴⁷¹ Cf. Florence BEAUGÉ. « L'ONU et la cause des femmes ». *Le Monde* du 20 juin 2000.

discriminations positives temporaires pour rattraper le décalage entre les conditions de vie des femmes et des hommes (article 4), elle ne peut en aucun cas l'imposer aux États membres.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'Europe est beaucoup intervenue dans l'élaboration de la plateforme d'action de la conférence internationale de Beijing, signée en septembre 1995, notamment sur la dimension représentation politique. Cette plateforme se présente comme un véritable programme en 12 points qui s'articule autour de principes de reconnaissance des droits, à un salaire, à la santé sexuelle, à l'éducation ; d'engagements juridiques pour rendre justice aux femmes victimes de violences, sexuelles et liées aux guerres, et de principes d'intégration des femmes au monde commun, économique, social, culturel et politique, notamment par leur participation « équilibrée » à la prise de décision. Sur ce volet particulier, deux objectifs stratégiques ont été retenus. Le premier, relevant d'une analyse plutôt systémique, recommande de prendre des mesures propres à assurer l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures de pouvoir ; le second objectif est de donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décision et d'exercer des responsabilités. Le premier objectif relève globalement d'une approche institutionnaliste, puisqu'il suggère des « mesures correctives systématiques » pour assurer la féminisation de l'espace électoral-partisan, et recommande en même temps l'appui aux organismes de recherche et aux ONG qui visent l'égalité hommes-femmes, ou encore, l'inclusion de l'équité des sexes dans les programmes politiques. Le second objectif en revanche, relève plutôt d'une philosophie libérale, tournée autour du vocabulaire de l'autonomie individuelle et de la prise de confiance en soi, l'adaptation des femmes par la création « d'un système de modèles pour les femmes » et par l'apprentissage à diriger¹⁴⁷². Tandis qu'en France, le mouvement pour la parité insiste surtout sur le premier objectif, au Québec, c'est le second qui semble avoir la faveur des personnes des espaces électoral-partisan et associatif, intéressées par la question de l'intégration politique des femmes.

Du côté des groupes de femmes, face aux difficultés d'intégrer le système politique provincial, éprouvées par les Clubs politiques féminins, à partir de 1993, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) insiste sur l'implication des femmes au niveau local, un niveau moins politisé. Elle publie un dossier d'étude, *Les rouages de la vie municipale : femmes et vie municipale*, suivi de séminaires régionaux intitulés « Femmes et développement régional, y penser... et oser ! » et d'un colloque « Élués municipales, à nous de jouer » les 7 et 8 avril 1995, destiné à stimuler les élués pour qu'elles aident d'autres femmes à investir le palier municipal.

¹⁴⁷² CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES. *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995*. New York, Nations Unies, 1995.

C'est dans cette logique d'action que l'association diffuse une plaquette présentant les objectifs de la plateforme de Beijing dans le domaine de la représentation politique¹⁴⁷³. La plaquette réalisée présente les analyses et recommandations, et propose aux femmes des AFÉAS locales de réfléchir sur leur « plan d'action », les stratégies qu'elles peuvent individuellement ou collectivement mettre en œuvre sur ce thème. Le discours international sert alors de fondement à diverses initiatives, notamment l'action Pain et fromages, cafés et brioches de 2000-2001 qui réunit, tous les dimanches, des élues et femmes intéressées par la politique¹⁴⁷⁴. En même temps, sous le thème « accès des femmes aux instances décisionnelles », les groupes locaux organisent des événements avec des kiosques d'information des différents organismes publics et parapublics, avec des intervenantes impliquées en politique, visant à convaincre les membres et leurs amies, voisines, parentes à participer aux instances décisionnelles « facilement accessibles »¹⁴⁷⁵.

Comme le montrent les enquêtes d'Évelyne Tardy, cette stratégie incitative, que l'AFÉAS a mise en place dès 1985, a sûrement porté ses fruits puisqu'en 1997, 37% des conseillères municipales disent avoir occupé un poste de responsabilité dans des groupes de femmes, en particulier dans les AFÉAS¹⁴⁷⁶. Mais la revendication de présence des femmes en politique est souvent comprise comme une revendication en soi, et non pas comme un moyen pour parvenir à intégrer des analyses transversales selon le genre dans les programmes et les décisions politiques, ni pour pousser les dossiers dans un sens plus féministe, ainsi que le voudrait Michelle Houle-Ouellet, instigatrice de ce dossier politique à l'AFÉAS, qui rêve de voir au gouvernement « le mouvement des femmes et son programme social et familial »¹⁴⁷⁷. Par exemple, Évelyne Tardy note que le passage par les groupes de femmes n'a pas d'incidence particulière sur le soutien, par les femmes politiques, des intérêts et des revendications du milieu féministe¹⁴⁷⁸. Cette stratégie de faire entrer des femmes des groupes de femmes en politique s'avère insuffisante en termes de résultats, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Dans ce contexte, les femmes des milieux politiques prônent la féminisation progressive des diverses institutions et organes politiques, sans mesure contraignante ni lien avec la question des intérêts ou de la place du mouvement des femmes. Nous l'avons vu au chapitre 5, le mot

¹⁴⁷³ AFÉAS. *4^{ème} Conférence des Nations Unies sur les femmes. Partage du pouvoir et de la prise de décision*. Montréal, dépliant de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, sd.

¹⁴⁷⁴ AFÉAS. *Accès des femmes aux instances décisionnelles. Activités Femmes d'ici, Vin et fromages, événements Café et brioches..* Montréal, Guide des activités de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, 2000-2001.

¹⁴⁷⁵ AFÉAS. *Activités femmes d'ici...Éclair du nouveau millénaire ! Dossiers 2000-2001*. Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, 2000, pp. 1-31.

¹⁴⁷⁶ Évelyne TARDY. *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 2002, p. 59.

¹⁴⁷⁷ Michelle HOULE-OUELLET. « Des femmes pour changer ». *Femmes d'ici*, vol.35, n°3, printemps 2001, pp. 10-11.

¹⁴⁷⁸ TARDY, 2002, *op. cit.*, pp. 137-144.

« parité » a fait une petite entrée dans le discours péquiste depuis 1994, dans le projet de création de la commission constitutionnelle. Suite à l'échec du référendum en 1995, l'objectif d'équilibre dans l'administration publique prôné lors de la conférence de Beijing, semble venir palier au problème de représentativité des femmes dans l'espace électoral-partisan. C'est ainsi que l'on peut interpréter cet extrait d'interview du Premier ministre Lucien Bouchard, à propos de sa politique proactive de nomination dans l'administration, qui propose comme seule mesure, pour palier au déséquilibre hommes-femmes parmi les élus et les ministres, sa politique personnelle de nomination à parité dans la haute administration publique :

Les points de vue qu'expriment les hommes sont marqués par le fait qu'ils sont des hommes. Leurs consœurs ne s'y retrouvent pas toujours et elles sont souvent sur la défensive, en position de revendication. C'est un fait que, même si vous êtes élue, députée ou ministre, étant minoritaire, vous sentez que vous n'avez pas le même pouvoir que les autres. Collectivement j'entends. Il faut donc viser l'équilibre. (...) Nous ne pourrions obtenir la parité entre les sous-ministres en titre tant que ne sera pas constituée une masse critique suffisante de sous-ministres adjointes et de directrices générales. C'est pourquoi j'exige un équilibre dans les candidatures féminines et masculines lorsqu'un ministre propose des noms pour faire une nomination à des fonctions gouvernementales ou au sein des conseils d'administration.¹⁴⁷⁹

Cette politique proactive de nomination, qui ne garantit pas de continuité gouvernementale après le mandat de Lucien Bouchard, s'appuie sur le travail du Comité national d'action politique des femmes, qui fait la promotion de la notion de parité pour l'ensemble des nominations gouvernementales et pour les postes de responsabilité dans le parti¹⁴⁸⁰. Cette stratégie incitative commence à porter ses fruits puisqu'en 2000, le PQ atteint la parité dans ses instances dirigeantes¹⁴⁸¹. Au niveau administratif, toujours en 2000, 34,6% de femmes occupent les postes de pouvoir comblés à la prérogative du gouvernement du Québec¹⁴⁸², contre 21,6% en 1995. Lors du congrès du PQ en juin 2001, une proposition pour exiger la parité des sièges au niveau des conseils d'administration des régies régionales est entérinée et donne lieu à une loi¹⁴⁸³. Cependant, les résistances restent tenaces. Le présupposé d'une écoute particulière des hommes québécois à l'égard des femmes demeure, malgré les limites de cette ouverture dans l'espace

¹⁴⁷⁹ Éline HÉMOND. « Rencontre au sommet ». *La Gazette des femmes*, vol.20, n°4, nov-déc. 1998, p. 11.

¹⁴⁸⁰ Entretien téléphonique avec Marie GALARNEAU, Montréal, le 18 juillet 2001.

¹⁴⁸¹ Selon l'étude d'Évelyne TARDY. *Égalité hommes-femmes ? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*. Montréal, Hurtubise HMH, 2003, p. 49.

¹⁴⁸² SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Femmes, Women, Mujeres*. Québec, Le Secrétariat, 2000, fiche n°29 : Le partage du pouvoir.

¹⁴⁸³ Danielle STANTON. « Débat : La parité au Québec ? » *La Gazette des femmes*, vol.23, n°3, sept-oct. 2001, pp. 23-25.

électoral-partisan. Par exemple, lors du congrès d'orientation du PQ de mars 2003, les membres rejettent toute mesure incitative pour atteindre la parité femmes-hommes à l'Assemblée nationale¹⁴⁸⁴. L'un des arguments qui prédomine chez les hommes est toujours celui du manque de motivation des femmes elles-mêmes. Évelyne Tardy rencontre cet argument dans 36% des réponses des hommes et près d'un quart des réponses des femmes du PQ et du PLQ à la question des raisons de la sous-représentation des femmes¹⁴⁸⁵. Cette proportion s'inverse pour l'argument des responsabilités familiales des femmes, plus du tiers des femmes estimant que le problème se situe dans la répartition des rôles sociaux. Ces deux arguments peuvent toutefois se retrouver pour préconiser des mesures plus adossées à l'objectif second de Beijing qu'à l'objectif premier de trouver des mesures correctrices et globalement, cette idée déplaît dans l'espace électoral-partisan québécois, où l'on préfère donner des cours de formation (67%) ou soutenir financièrement les femmes (57,5%) que préconiser des quotas (20,5%)¹⁴⁸⁶.

Ces résultats reflètent très bien les analyses que nous ont fournies tour à tour Violette Trépanier, responsable du recrutement et du financement au Parti libéral du Québec lors de notre rencontre, ancienne ministre de la condition féminine (1990-1994) et Diane Bourgeois, présidente du Comité national d'action politique des femmes du Parti québécois, de 1995 à 2000, députée du Bloc québécois, qui a justement beaucoup travaillé sur cette question dans son parti. Violette Trépanier insiste sur la politique comme « monde d'hommes » qui correspond à leur place dans la société :

Quand j'étais vice-présidente du parti, ou députée, très souvent on m'a demandé d'approcher des femmes. Et ce n'est pas évident. Parce que la vie politique n'est pas une vie facile. C'est une vie pleine de contraintes dans les horaires. Des femmes parfois qui sont très impliquées et très performantes dans le monde des affaires, vont hésiter à venir dans le monde politique à cause des horaires incongrus. (...) L'autre contrainte, c'est, qu'on le veuille ou non, que la politique, c'est un monde d'hommes et les femmes n'ont pas de réseaux. Pour faire de la politique, ça prend des sous, c'est sûr que les partis sont organisés, mais il revient toujours au candidat de chercher des fonds, et les femmes ne sont pas aussi bien équipées que les

¹⁴⁸⁴ Les militants-es rejettent en particulier la résolution suivante : «mettre en oeuvre les moyens requis pour assurer la parité hommes/femmes dans la présentation de candidatures lors des élections à l'Assemblée nationale et dans le cadre d'autres consultations électorales : a) en étudiant les façons de réorganiser le travail de représentation politique afin de mieux concilier famille et travail en politique; b) en utilisant, le cas échéant, la liste des candidatures à une éventuelle proportionnelle pour établir cette parité; c) en adoptant, si nécessaire et si les autres moyens ne s'avèrent pas suffisants, des dispositions législatives visant à assurer cette parité. ». PARTI QUÉBÉCOIS. *Cahier de propositions, Congrès d'orientation du Parti québécois, 7, 8, 9 mars 2003*. Montréal, Parti québécois, 2003, p. 62.

¹⁴⁸⁵ TARDY, 2003, *op. cit.*, p. 162.

¹⁴⁸⁶ TARDY, 2003, *op. cit.*, pp. 168 et 169. (Nous avons réalisé une moyenne des scores du PQ et du PLQ qui sont très proches).

hommes pour faire face à ça. (Entretien avec Violette TRÉPANIÉ, Montréal, le 27 juin 2001)

Pour sa part, Diane Bourgeois insiste plutôt sur les obstacles que les femmes se mettent elles-mêmes :

Le gros problème, c'est, les femmes elles-mêmes. Les femmes qui ne veulent pas, n'ont pas confiance en elles, parce que les femmes ont d'énormes capacités mais n'ont pas confiance. Les femmes qui ne veulent pas s'investir dans une vie qui a des hauts et des bas. Ce n'est pas drôle, quand tu regardes en politique municipale, tu te fais déranger. Les femmes vont choisir une qualité de vie. (Entretien avec Diane BOURGEOIS, Bois-des-Fillions, le 26 juin 2001)

Pour cette responsable politique, la seule dimension systémique reconnue comme obstacle aux candidatures féminines est le financement des campagnes électorales. C'est pourquoi elle met en place, lors de sa présidence du Comité, l'octroi d'une petite aide financière aux femmes candidates. Cette approche se fonde en réalité sur une certaine éthique de la responsabilité individuelle. Par exemple la présidente du Comité d'action politique des femmes du PQ qui succède à Diane Bourgeois en 2000, Marie Galarneau, attribue aux femmes des handicaps, là où d'autres voient des obstacles du système, ainsi qu'en atteste ce commentaire :

Pour nous, au CNAPF [Comité national d'action politique des femmes], les femmes ne sont pas des victimes mais elles manquent d'expérience, elles ne réalisent pas qu'il faut atteindre une autonomie financière avant tout. Arrêtons d'être des victimes. On est tellement habituées à être bonnes et gentilles qu'on laisse les bonnes jobs aux autres. (Entretien téléphonique avec Marie GALARNEAU, Montréal, le 18 juillet 2001)

Toutefois, Diane Bourgeois conserve cet esprit institutionnaliste qui fait qu'elle milite pour la représentation des femmes au niveau fédéral, cherchant à créer au Parlement d'Ottawa un Comité de condition féminine. De même elle soutient qu'elle a travaillé avec Louise Harel sur la Loi sur l'équité salariale ; mais lorsqu'on l'interroge sur ses liens avec les groupes de femmes, elle n'évoque que des contacts momentanés, pour la vente d'un bijou destiné à financer des campagnes électorales. La question de la place du mouvement n'est pas réellement posée dans ces milieux politiques où la féminisation est plus envisagée comme une revendication corporatiste, pour faire avancer les dossiers de condition féminine : « quand on est dans le milieu féminin politique, un peu comme moi, c'est de dire : il faut qu'il y en ait plus, de femmes, pour qu'on

puisse changer les choses»¹⁴⁸⁷. La question des modes de construction des intérêts, des débats afférents ne se pose pas véritablement.

Pourtant, sur le plan du lien politique, jusqu'en 1995, les féministes au pouvoir, qu'elles soient plutôt libérales ou plutôt institutionnalistes, plutôt au gouvernement, au Secrétariat à la condition féminine ou au Conseil du statut de la femme, puisent leur légitimité pour faire avancer les dossiers concernant le genre dans les soutiens et relations avec le mouvement des femmes. Même si les femmes du mouvement ne sont pas toujours satisfaites, l'existence de ces relations comptent pour les dirigeants et la manifestation de soutien du mouvement au Conseil du statut de la femme en 1994, au moment de la disparition de son équivalent au palier fédéral, rappelle à cette institution d'où vient son pouvoir et sa légitimité. Mais, face à un mouvement féministe qui dénoncent leur gouvernement, prises en étau entre leurs praxis, les contraintes d'un système qui nécessite l'allégeance au gouvernement, et leurs convictions, la légitimation des activités des féministes d'État dans un contexte où la question des intérêts des femmes est fortement politisée, doit désormais rencontrer une exigence de neutralité politique :

- La première sur le plan identitaire pour pouvoir prétendre répondre aux besoins de toutes les femmes, dans leur pluralité.

- La seconde sur le plan des intérêts, pour légitimer leur propre travail de construction politique des intérêts liés au genre, différent de celui de celles qui se nomment « mouvement des femmes ».

Cette exigence ne peut plus s'appuyer sur une identité sexuée puisque celle-ci est mise à mal par l'irruption du pluralisme identitaire, ni sur l'expertise des groupes de femmes dont la dimension politique est révélée. Dans cette situation, seule l'expertise administrative peut « objectiver » la construction des intérêts. Mais au prix d'un recours à une identité « femme » déracinée sur le plan culturelle.

Nous retrouvons ainsi au milieu des années 1990 la question de la représentation politique traitée différemment selon les divers registres discursifs que les féministes développent mais de manière comparable entre le Québec et la France. Dans un registre libéral, dans les deux cas, la présence des femmes en politique est revendiquée comme une justice, en vertu d'un équilibre dans la représentation des diverses catégories sociales et les intérêts des femmes, catégoriels, pouvant fait l'objet d'une expertise administrative garantissant la prise en considération des effets de genre, les questions concernant les femmes étant réduites à des questions d'inégalités chiffrées.

¹⁴⁸⁷ Entretien avec Diane BOURGEOIS, Bois-des-Fillions, le 26 juin 2001.

La parité représente alors un but en soi. Dans une perspective culturaliste et institutionnaliste, la présence des femmes en politique est revendiquée en tant que moyen pour permettre des féministes de représenter les intérêts des femmes. Investies d'une « mission », c'est en vertu d'une communauté de destin et d'un partage d'expériences de vie que les femmes politiques exercent cette activité, en plus de leur activité de représentation politique des citoyens. Elles peuvent être aidées par des institutions particulières et la parité est alors l'un des moyen, complété par des lieux spécifiques d'échanges des expertises féministes entre espaces pluriels de représentation : Observatoire de la parité, Comités-femmes des Conseils régionaux de développement. Les intérêts des femmes sont alors construits comme des intérêts non pas catégoriels mais culturels et liés à la discrimination. Dans une perspective autogestionnaire et révolutionnaire enfin, la présence des femmes en politique n'est revendiquée que pour autant qu'elle accompagne une démocratisation du politique, conçue souvent comme le passage à des mandats plus impératifs que représentatifs, les élus-es devant conserver un rôle modeste d'intermédiaires, relativement transparents. La représentation des intérêts liés au genre, conçus comme des intérêts au croisement des rapports sociaux de sexe, de classe et de race, devient alors une pratique politique plus collective qu'individuelle et indissociable d'une certaine conscience de l'oppression subie collectivement. La grande question réside moins dans la représentativité des femmes, prises individuellement, dans diverses arènes du pouvoir que dans leur représentativité « collective », comme mouvement autonome dont le pouvoir de représentation est reconnu et légitime tant dans les médias que dans les négociations politiques, dans les Universités, dans les autres mouvements sociaux.

Conclusion :

Au tournant des années 1990, les turbulences politiques liées à la mondialisation et à la fin de la guerre froide déstabilisent les régimes de représentation politique des démocraties occidentales, phénomène dont l'irruption du pluralisme avec la fin d'une analyse binaire de la réalité sociale et politique, l'apparition de doutes quant à la perfection des systèmes démocratiques occidentaux et l'exigence d'assainissement des finances publiques lié à la crise économique, constituent les traits les plus saillants. Les solidarités féministes sont alors amenées à changer, sous l'effet combiné de l'émergence progressive de relations nouvelles, notamment en France avec la construction européenne, et de développement de certains secteurs associatifs, en particulier au Québec où l'institutionnalisation des services féministes a rendu certains organismes de plus en plus importants. Les anciens compromis institutionnels sont déstabilisés

par de nouvelles mobilisations des femmes. En France, le compromis libéral n'a jamais satisfait les milieux féministes qui sont demeurés écartés des espaces administratif et électoral-partisan. Le maintien des femmes dans l'illusion d'égalité formelle masque l'absence évidente de volonté politique d'écoute du secteur associatif et de transformation des rapports de genre traditionnels. La crise de la représentation politique à gauche, liée à la coupure entre la base militante et les dirigeants au pouvoir, facilite alors l'introduction de la revendication de parité dans les milieux de gauche dominants. Malgré des querelles autour du sens de la parité et des dangers de cette revendication, le ralliement de femmes appartenant à toutes les tendances du féminisme confère à cette revendication une importance première dans un processus d'alignement sur l'Europe et sa forme plus institutionnalisée de représentation politique des questions de genre. Inversement au Québec, où l'expertise administrative se développe dans les relations et les interrelations avec les femmes des milieux associatifs et universitaires, cette relative osmose entre les divers espaces de représentation politique, avec ses limites liées à la difficulté d'atteindre des seuils de représentativité suffisants dans les médias et l'espace électoral-partisan, est lentement rompue par des féministes lassées de ne pas voir venir les résultats escomptés de tant d'années de bonne volonté et de travail auprès des femmes. Le Sommet socio-économique de 1996 représente alors le moment de rupture de relations qui allaient en se détériorant, du fait de la divergence progressive des registres discursifs structurant la compréhension des stratégies féministes pour parvenir à l'égalité non seulement formelle mais substantielle. Les discours sur la démocratisation et la place des femmes en politique s'autonomisent, entre d'un côté le mouvement et sa représentation provinciale, désormais incarnée par la Fédération des femmes du Québec, qui verse dans l'affrontement et la constitution d'un contre-pouvoir politique, de l'autre les actrices au niveau régional, qui construisent de nouveaux argumentaires dans le registre institutionnaliste et culturaliste, et enfin les actrices de l'espace électoral-partisan qui tendent à inscrire leur conception de la question de la place des femmes en politique dans un registre plutôt libéral.

Ces mobilisations sur la question de la représentation des femmes, des féministes, du féminisme en général contribuent à la construction de nouveaux compromis institutionnels et nous verrons dans le prochain chapitre que les changements apportés après 1995 aux régimes genrés de représentation politique portent autant les traces de pratiques institutionnelles du régime précédent, que la marque des idées véhiculées par les mouvements des femmes, les féministes d'État, les fonctionnaires européennes et les femmes politiques.

CHAPITRE 7

RESTRUCTURATIONS DES RÉGIMES GENRÉS DE REPRÉSENTATION POLITIQUE DEPUIS 1995

Après 1995-1996, toutes les conditions sont réunies en France et au Québec pour que les modes de régulation genrés de la représentation politique changent : turbulences politiques conduisant à la déstabilisation des régimes, changements des alliances et des solidarités dans les milieux féminins, apparition de nouveau discours qui viennent renouveler les revendications et leur articulation dans les registres discursifs structurants des années 1970-80. Toutefois, les similitudes dans les variables qui conditionnent le changement semblent s'arrêter là. Tandis que la France tend à sortir de son régime libéral, pour institutionnaliser la représentation des questions liées au genre, au contraire, le Québec libéralise son régime institutionnalisé. Si les solidarités nouvelles côté français favorisent l'institutionnalisation, et les conflits nouveaux côté québécois la libéralisation, il n'en demeure pas moins que les deux processus se produisent selon une logique de sédimentation institutionnelle, qui juxtapose les divers éléments de l'ancien régime et du nouveau qui se met en place. Ainsi, ces processus devraient constituer deux réponses originales, et propres à chaque espace politique, aux insatisfactions exprimées par les femmes des espaces pluriels de représentation politique, envers des configurations institutionnelles qui maintenaient la supériorité numérique des hommes et la hiérarchie des priorités au niveau politique et médiatique, les inégalités au niveau économique et social, les injustices et les violences dans l'espace privé.

Ce chapitre présente les transformations des configurations institutionnelles déstabilisées par les turbulences politiques du tournant des années 1990, les solidarités et les conflits qui émergent en rapport avec ces turbulences et s'appuyant sur de nouvelles façons de penser le lien social, le rapport à l'État et le rapport au lien politique. En réponse à notre questionnement du départ, concernant les différences entre les politiques de féminisation du politique en France et au Québec, nous observerons plus précisément le rôle clé qu'occupent ces politiques dans la restructuration, du fait qu'elles travaillent la dimension « représentation politique » en tant que telle. Pour ce faire, nous traiterons dans un premier temps des changements institutionnels,

touchant à la forme des régimes genrés de représentation politique et dans un second temps des changements législatifs ou programmatiques touchant au contenu.

I. Innovations, sédimentation institutionnelle en France et au Québec après 1995

Autant en France qu'au Québec les tentatives d'innovation ou de transformation institutionnelle s'inscrivent dans un mode de régulation antérieur. De ce fait, elles viennent s'y superposer, selon une logique de sédimentation institutionnelle¹⁴⁸⁸, plus que s'y substituer. Ce phénomène tend à brouiller la lecture du changement, pour les acteurs sociaux, qui n'en prennent conscience que du moment où celui-ci est véritablement présenté comme tel. Ainsi, autant en France qu'au Québec nous chercherons à identifier, dans les processus de transformation des régimes, la part d'innovation et la part d'héritage en fonction des registres discursifs structurants les transformations en cours.

I.1. Processus d'institutionnalisation du régime libéral français de représentation politique

Nous avons vu au chapitre 6 que les mobilisations autour de la parité, lorsqu'elles rallient les divers courants du féminisme, se font en attribuant des sens variés à ce concept. Les réponses gouvernementales à ces demandes correspondent également à des mélanges entre une approche plutôt libérale, héritée du mode de régulation dominant, et une approche plus institutionnaliste et culturaliste. Les deux conceptions demeurent en tension tout au long de la période 1995-2000 et alimentent les discussions autour de la réforme constitutionnelle en 1999, réforme suivie d'une loi en janvier 2000. Toutefois, ces discussions sont précédées ou concomitantes avec des changements institutionnels qui s'inscrivent déjà dans une institutionnalisation du régime genré de représentation politique. C'est pourquoi nous verrons en premier lieu ces changements institutionnels qui préfigurent les changements législatifs.

Sur le plan des innovations institutionnelles, le président de la République, Jacques Chirac, rappelé à l'ordre sur sa promesse électorale de créer un Observatoire de la parité, par les associations réunies à Beijing en septembre 1995, satisfait cette revendication le 18 octobre 1995 avec l'institution, auprès du Premier ministre, Alain Juppé, d'un Observatoire de la parité, composé de 18 personnalités, coordonné par un rapporteur général, la première rapporteuse

¹⁴⁸⁸ Cf. Kathleen THELEN. « How Institutions Evolve ». Dans James MAHONEY et Dietrich RUESCHEMEYER, dir. *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*. Cambridge, Cambridge University Press, 2003, pp. 208-239.

nommée étant Roselyne Bachelot-Narquin, députée RPR de Maine-et-Loire. Cette institution présente la particularité d'être formée de personnalités de la société civile, chercheurs-es, présidents-es d'associations, syndicalistes, journalistes, etc. Le gouvernement admet ainsi la nécessité de consulter des acteurs spécialistes de la question et s'engage dans un processus d'institutionnalisation des questions liées au genre fondée sur l'expertise des milieux féminins, féministes et intellectuels en général. Bien entendu les missions de l'Observatoire sont des missions d'information et de conseil et non pas de contrôle. Il doit faire des recherches, proposer des programmes d'action pour diffuser ces connaissances, éclairer les pouvoirs publics et acteurs politiques, économiques, sociaux, faire des recommandations et des propositions de réformes législatives¹⁴⁸⁹. Par ailleurs, si l'Observatoire remet un rapport tous les 2 ans, présenté au Parlement, ce rapport n'est pas le fruit d'un travail collectif décidé par les membres, mais le résultat d'une demande gouvernementale, le Premier ministre chargeant la rapporteuse de l'Observatoire d'un travail particulier¹⁴⁹⁰. D'aucune manière non plus, cette institution ne peut se considérer comme « représentative ». L'Observatoire est composé de membres *désignés* par le gouvernement, les milieux concernés ne sont pas sollicités pour proposer des noms. Cette pratique sélective se prolonge lorsque l'Observatoire réalise des auditions. Par exemple, pour établir le premier rapport de la commission parité dans la vie politique, Gisèle Halimi n'invite que des associations pro-parité libérales (Demain la parité) essentialistes (Parité 2000 d'Antoinette Fouque), ou fortement liées aux partis politiques (Union des femmes françaises, liée au PC, Parité et Parité-Infos lié au PS, Choisir liée au Mouvement des citoyens) mais pas de représentantes des associations jouant un rôle d'impulsion dans le Collectif national pour les droits des femmes.

Par ailleurs, dans une approche libérale, considérant la parité comme un objectif en soi, de promotion des femmes dans tous les domaines, l'Observatoire se constitue en quatre commissions : parité politique, parité professionnelle, parité dans la vie privée, enjeux internationaux. Mais, faute de financement et d'impulsion gouvernementale, seule la commission parité politique, dirigée par Gisèle Halimi, fonctionne, ainsi qu'en témoigne Claire Bernard, première secrétaire générale de l'Observatoire, nommée en 1999 :

¹⁴⁸⁹ « Décret n°95-1114 du 18 octobre 1995 ». *Journal officiel* du 19 octobre 1995, p. 15249.

¹⁴⁹⁰ Par exemple, le rapport de Dominique GILLOT. *Vers la parité en politique. Rapport au Premier ministre*. Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, septembre 1999, présente en avant-propos la lettre du Premier ministre Lionel Jospin, donnant ses instructions à la rapporteuse générale de l'Observatoire sur le sens de son travail, en l'occurrence, présenter « toute proposition susceptible de faire progresser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». De même, ainsi que le rapporte Janine MOSSUZ-LAVAU. *Femmes/hommes pour la parité*. Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 54, la ministre de la Solidarité entre les générations, Colette Codaccioni, lors de l'inauguration de l'Observatoire, donne une interprétation restrictive des missions de l'organisme.

L'Observatoire de la parité a perdu l'attachement de Chirac à l'égalité entre les hommes et les femmes au moment où il y a eu les Jupettes. Du coup l'Observatoire a végété, on ne leur donnait pas les moyens, il y a une seule commission, celle de Gisèle Halimi, qui a fonctionné sur la parité en politique et les autres ne fonctionnaient pas, il n'y avait pas de moyens. (Entretien avec Claire BERNARD, Paris le 3 juillet 2002)

Cette institution représente malgré tout un instrument nouveau pour faire avancer la question de la parité dans les milieux politiques. Malgré les réticences gouvernementales, le rapport de Gisèle Halimi, présenté en séance plénière de l'Observatoire le 4 décembre 1996 et remis au Premier ministre le 15 janvier 1997, fait des propositions audacieuses. Il stipule que l'adoption de la parité nécessiterait un amendement à l'article 3 de la Constitution tel que, « l'accès des femmes et des hommes aux mandats ou fonctions politiques est assuré par la parité »¹⁴⁹¹ et propose des mesures d'accompagnement : loi sur le statut de l'élu-e, non cumul des mandats, limites d'âge, scrutin proportionnel intégral ou partiel. Par ailleurs le rapport présente trois modes de légitimation en relation avec les turbulences du tournant des années 90. Il s'agit de la référence à l'Europe (résolution du Conseil européen du 27 mars 1995¹⁴⁹²), du soutien de l'opinion publique, en particulier le sondage *IFOP-L'Express* des 10 et 11 novembre 1996, selon lequel 86% des Français approuveraient l'instauration de la parité dans la vie politique. Le dernier argument repose directement sur le registre culturaliste et concerne la différence hommes-femmes car, selon les experts-es :

L'approche de la politique par les femmes est très différente de celle des hommes. Les femmes institutionnalisent moins le vocabulaire politique, en parlent comme d'un moyen concret d'organiser mieux la société, sont les porte-parole des gens et non des clans ou des intérêts, séparent peu la vie privée de la vie publique.¹⁴⁹³

Cette insistance sur la différence des sexes, sur fond de défense de l'idée qu'une présence des femmes ne sera pas de type « corporatiste », pour défendre les intérêts des femmes, permet de tenir ensemble un discours libéral, faisant de la parité un but en soi, et un discours sur l'identité sexuée que résume bien l'objectif annoncé par Gisèle Halimi en conclusion du rapport :

Passer de la *démocratie inachevée* à une démocratie duelle implique (...) la reconnaissance de l'identité sexuée de la population citoyenne. Cette reconnaissance qui se traduirait par une pratique

¹⁴⁹¹ Gisèle HALIMI, dir. *La parité dans la vie politique. Rapport de la Commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique*. Paris, La Documentation française, 1999, p. 52.

¹⁴⁹² HALIMI, 1999, *op. cit.*, p. 53.

¹⁴⁹³ HALIMI, 1999, *op. cit.*, pp. 26-27.

rigoureusement paritaire dans l'élection de nos assemblées politiques, devrait permettre, par un *effet en retour* de redéfinir un véritable universalisme ¹⁴⁹⁴.

Par ailleurs, ce travail « officiel » sur la parité sensibilise nombre d'acteurs politiques qui ne s'intéressaient pas véritablement au débat, encore réservé aux milieux féminins et féministes. Il s'agit d'abord des personnalités auditionnées, une cinquantaine de personnes « représentant la vie politique, associative, les grands courants de pensée, l'histoire, la philosophie, la sociologie, la politologie, les médias » et les députés, 21 séances à l'Assemblée nationale ayant été organisées¹⁴⁹⁵. Par exemple, des hommes journalistes, comme Jean-Pierre Elkabach et Jean-François Kahn, sont forcés de reconnaître la marginalisation, voire la dévalorisation des femmes dans les médias. Phénomène nouveau, ces directeurs de grands médias s'indignent publiquement des faibles réactions du milieu à ce phénomène ; seules deux femmes journalistes, pourtant de droite (Catherine Nay et Christine Clair) ont soutenu la première femme Premier ministre en France, Édith Cresson, victime d'un lynchage médiatique en 1992-93. En outre, Jean-Pierre Elkabach dénonce la faible apparition des femmes politiques, médecins, avocates, économistes dans les médias¹⁴⁹⁶ et soutient que les femmes journalistes apportent des sujets nouveaux, obtiennent des hommes politiques des aveux que les hommes journalistes n'obtiennent pas¹⁴⁹⁷. Le rapport souligne d'ailleurs qu'en 1996, 36% des journalistes sont des femmes, 6% des directrices de journaux, 25% cadres, 50% pigistes et chômeuses¹⁴⁹⁸... Ce processus d'audition permet donc de sensibiliser en donnant à réfléchir, à voir et à déplorer des inégalités liées au sexe auparavant tues ou même considérées comme normales.

Parmi les diverses interventions des hommes politiques, Lionel Jospin, le 3 avril 1996, estime qu'il faudrait « parfaire la complémentarité nécessaire des femmes et des hommes dans la vie institutionnelle et démocratique de notre pays » et souligne que « l'absence de tout ministère ou secrétariat d'État centré sur les femmes est une erreur », que « le gouvernement et le Parlement doivent rester également vigilants concernant les tentatives de contournement des lois, en particulièrement celles concernant le droit à l'IVG et le délit d'entrave (loi Neiertz) »¹⁴⁹⁹. Concluant ainsi : « Je pense que le Parlement serait bien inspiré en menant un débat sur l'application de la déclaration finale de la Conférence internationale de Pékin de 1995 », le secrétaire général du Parti socialiste relie fortement la question de la parité comme présence des

¹⁴⁹⁴ HALIMI, 1999, *op. cit.*, p. 55.

¹⁴⁹⁵ Cf. MOSSUZ-LAVAU, 1998, *op. cit.*, pp. 55-58. Citation dans HALIMI, 1999, *op. cit.*, p. 15.

¹⁴⁹⁶ HALIMI, 1999, *op. cit.*, p. 147.

¹⁴⁹⁷ HALIMI, 1999, *op. cit.*, p. 145.

¹⁴⁹⁸ HALIMI, 1999, *op. cit.*, p. 28.

¹⁴⁹⁹ HALIMI, 1999, *op. cit.*, p. 105.

femmes à la question de la défense des droits des femmes. Ce lien est fondamental au PS. Selon Brigitte Périllie, conseillère générale en Isère, sa prise de conscience de l'importance d'avoir plus de femmes en politique remonte justement à la défense de la loi Veil, entre 1992 et 1994 :

Personnellement la prise de conscience sur l'aspect femmes et politique, c'est vraiment à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la loi sur l'IVG. Quand des féministes ont fait le tour des députés, notamment ici en Isère, des personnes du Planning, Françoise Laurant et d'autres sur le plan national, elles se sont rendues compte qu'elles avaient toujours aussi peu de femmes comme interlocutrices. Donc là il y a eu une prise de conscience : 20 ans se sont écoulés et on a toujours aussi peu de femmes pour porter ce dossier. Elles ont rencontré des hommes députés pouvant avoir une oreille bienveillante mais certains ont avoué qu'ils ne se sentaient pas de porter ce projet. Même à gauche. (...) Donc on a commencé à s'interroger : comment se fait-il qu'il y ait si peu de députées à l'Assemblée nationale, quel coche on a loupé ? Donc on s'est réuni, on a commencé à discuter, c'était vraiment entre 90 et 92, au sein du PS, moi je me souviendrai toujours d'une réunion avec Yvette Roudy qui était venue à Lyon, on avait fait une réunion régionale avec des femmes du PS et des féministes du mouvement associatif qui posaient le problème sur la table. (Entretien avec Brigitte PÉRILLIE, Grenoble, le 26 avril 2004)

La légitimité de ce lien conceptuel réalisé au PS entre parité, comme présence, à égalité, des femmes en politique et défense des droits des femmes est visible dans la convention nationale du Parti socialiste, des 29 et 30 juin 1996, « Les acteurs de la démocratie »¹⁵⁰⁰. Au chapitre « le pouvoir des citoyens : de la décision confisquée à la décision partagée », on peut lire que « le PS défend une révision de la Constitution qui consacrerait le principe de parité hommes-femmes et rendra possibles des initiatives législatives pour le mettre en œuvre », « dans un délai rapproché »¹⁵⁰¹. En complément se trouvent des mesures de restriction du cumul des mandats, d'élaboration d'un statut de l'élu(e) et de mixage des scrutins proportionnel et uninominaux pour les législatives. Le parti lui-même se fixe des règles de parité à toutes les élections au scrutin proportionnel et d'objectif de 30% de candidates aux scrutins uninominaux. En outre, le Parti Socialiste s'engage dans une interaction plus intense avec la société civile, proposant une meilleure protection de l'autonomie des associations, la mise en place de conventions pluriannuelles, le renforcement du syndicalisme, et la diminution du temps de travail pour mieux

¹⁵⁰⁰ PARTI SOCIALISTE. *Les acteurs de la démocratie*. Paris, Solfé communications, novembre 1996.

¹⁵⁰¹ PARTI SOCIALISTE, 1996, *op. cit.*, p. 20.

équilibrer vie professionnelle, privée et vie sociale¹⁵⁰². Enfin, la parité hommes-femmes apparaît au chapitre des « droits nouveaux » dans le but suivant :

Réaliser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, garantir la dignité des femmes par le droit à la maîtrise de leur corps et la lutte contre la violence sexiste, assurer leur pleine participation à la vie publique et sociale : ce sont trois finalités de notre action pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.¹⁵⁰³

Par conséquent, du côté du PS, la parité s'inscrit dans l'esprit d'une réorganisation du mode de régulation de la représentation politique, visant à donner aux associations et à la société civile en générale une meilleure place pour exprimer leurs intérêts et leur vision de la transformation sociale.

Les événements s'accroissent au printemps 1997. En mars, lors d'un débat à l'Assemblée nationale sur la parité, suite au rapport de l'Observatoire, le Premier ministre Alain Juppé, exprime clairement ses distances avec l'institution. Il propose de mettre en place un système de quotas pour les scrutins de liste, qui ne concernent que les élections municipales, régionales et européennes, estimant que les femmes feront ainsi un apprentissage de la vie politique. La rapporteuse générale de l'Observatoire, Roselyne Bachelot-Naquin, députée RPR, dénonce immédiatement cet « éternel procès en incompétence », tandis que les élues de gauche s'insurgent¹⁵⁰⁴. La parité devient en quelques sortes la « seule » solution véritablement égalitaire et juste. Un mois plus tard, le président de la République dissout l'Assemblée nationale et de nouvelles élections législatives sont organisées, fin mai-début juin 1997. Au PS, les engagements sur les 30% de candidates aux législatives sont tenus, malgré les grincements de dents, et la croyance dans le faible nombre de femmes intéressées est largement démentie¹⁵⁰⁵. La victoire de la gauche aux élections vient renforcer la féminisation de l'Assemblée nationale, qui passe de 5,3 à 10,9%. Parmi les députés socialistes, les femmes représentent désormais 17% et la gauche réunie totalise 48 élues, soit 16,5% des députés formant la majorité. Dans son discours d'investiture, fort d'un gouvernement constitué avec des femmes politiques à des postes importants (notamment travail et justice), le nouveau Premier ministre Lionel Jospin s'engage à inscrire à l'agenda politique la réforme constitutionnelle permettant d'instaurer la parité, un engagement électoral qui

¹⁵⁰² PARTI SOCIALISTE, 1996, *op. cit.*, p. 32.

¹⁵⁰³ PARTI SOCIALISTE, 1996, *op. cit.*, p. 42.

¹⁵⁰⁴ « Parité : la gauche critique la « mesurette » d'Alain Juppé ». *Le Monde* du 13 mars 1997, p. 6.

¹⁵⁰⁵ Cf. le récit de cette bataille interne dans l'ouvrage de Philippe BATAILLE et Françoise GASPARD. *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*. Paris, La Découverte, 1999.

s'inscrit dans une politique plus générale de « modernisation de la vie publique », autrement dit de réorganisation du mode de régulation de la représentation politique.

Ainsi, à partir de 1997, le régime libéral de représentation politique est lentement transformé par le gouvernement Jospin. Ce travail de réorganisation est sans cesse soumis à des pressions conservatrices et de ce fait, entre les engagements et l'exécution, il y a souvent une distance. Dans ce contexte, nous allons tenter de restituer le rôle important des femmes politiques, qu'elles soient ministres, députée ou membres de cabinet. Les changements ne peuvent se faire sans la pression qu'elles maintiennent sur le gouvernement et leurs collègues, sans leur insistance et les liens de solidarités créés et entretenus avec les milieux associatifs, sur fond de registre discursif institutionnaliste, culturaliste, et européeniste, dont la légitimité découle de la volonté de changement général au sein du Parti socialiste. En particulier, nous verrons les difficiles transformations institutionnelles liées à la notion de *mainstreaming*, les innovations au Parlement et dans certaines collectivités locales, et la relance de l'Observatoire de la parité, autant de changements qui visent à la fois la présence des femmes et la défense des droits des femmes.

Dès son arrivée au pouvoir en juin 1997, contrairement aux discours précédents concernant les droits des femmes, Lionel Jospin ne dote pas son nouveau gouvernement d'un véritable ministère ou Secrétariat aux droits des femmes. Les milieux féministes doivent alors faire pression, dénonçant cette situation « unique en Europe » : femmes de droite et de gauche, le Collectif national droits des femmes (CNDF), des intellectuelles et universitaires, les journalistes aussi¹⁵⁰⁶, déplorent cet oubli, contraire aux engagements de campagne. En revanche, la politique symbolique fonctionne. Les femmes nommées ministres demandent à se faire appeler « Madame la ministre », et les médias s'alignent, parfois avec difficulté¹⁵⁰⁷. Par la suite, le Conseil des ministres du 17 décembre 1997 décide de féminiser les appellations des emplois administratifs, lançant un débat autour de l'application du décret de mars 1986 sur la féminisation des noms. Cette politique, même si elle ne coûte rien financièrement, engage le gouvernement dans une véritable bataille avec l'Académie française. D'un côté se trouvent les défenseurs d'une conception universaliste de la grammaire, qui considèrent le masculin comme un genre « non marqué », donc ayant « la capacité de représenter à lui seul les deux genres », et le féminin comme

¹⁵⁰⁶ Cf. « Les femmes sont toujours désavantagées dans la course à l'emploi ». Encart : « toujours pas de déléguée interministérielle ». *Le Monde* du 5 novembre 1997, p. 11.

¹⁵⁰⁷ Cf. Thomas FÉRENCZI. « Madame la ministre... ». *Le Monde* du 30 novembre-1^{er} décembre 1997, p. 15 qui en appelle à éviter les incohérences au sein même du journal.

genre « marqué »¹⁵⁰⁸. De cette conception du « pouvoir » du masculin comme universel, et du féminin comme spécifique, découle également l'opposition à la parité. De l'autre côté se trouvent les défenseurs d'une conception plus sexuée, qui dénoncent le faux universalisme que recouvre le masculin lorsqu'il désigne des fonctions occupées par les femmes et qui s'appuient sur l'exemple québécois de féminisation des titres et des noms de métiers pour montrer que le français, dans la francophonie, se « modernise » plus facilement qu'en France. Cet épisode, tout symbolique qu'il soit, vient donc réaffirmer la volonté de changement discursif qui anime tout particulièrement les femmes politiques de gauche, qui marquent ainsi des points.

Il faut attendre le jour de la manifestation, organisée par le Collectif national pour les droits des femmes, pour la réduction du temps de travail et contre le temps partiel, à la mi-novembre 1997, pour que le gouvernement procède à la nomination de la philosophe et universitaire Geneviève Fraisse au poste, entièrement nouveau sur le plan institutionnel, de déléguée interministérielle aux Droits des femmes¹⁵⁰⁹. Il faut dire que le cafouillage, en octobre 1997, de la réforme des allocations familiales, mises sous condition de ressources contre l'avis des députés du Parti communiste¹⁵¹⁰, joue un rôle de catalyseur d'une réorganisation, par le Premier ministre, de la gestion de son gouvernement¹⁵¹¹. Désormais, il instaure des réunions interministérielles toutes les deux semaines entre les ministres et entre les membres de cabinets. De surcroît, il annonce que son activité entrera dans une phase nouvelle « de projets à caractère non plus économique ou social, mais institutionnel ou « sociétal » »¹⁵¹². Cette innovation institutionnelle sur les droits des femmes s'inscrit alors dans cette réorganisation, tout en consacrant l'idée de *mainstreaming* développée au niveau européen. La déléguée interministérielle travaille à montrer que « le droit des femmes est partout »¹⁵¹³, soutenue par les milieux associatifs et universitaires.

Ce travail d'analyse selon le genre est très lié à l'institutionnalisation du féminisme au niveau européen. En effet, depuis 1993, Monique Dental dirige au Service des droits des femmes, une mission d'Études, recherche et statistiques. En liaison avec la DG XII, elle développe en France la mise en œuvre des programmes de statistiques sexuées (Insee et Eurostat) ainsi que les relations entre l'État et les équipes de recherches en université et au CNRS sur les rapports

¹⁵⁰⁸ Cf. Michelle COQUILLAT. « Académie et misogynie ». *Le Monde* du 7 mars 1998, p. 2.

¹⁵⁰⁹ « Le gouvernement crée un poste de déléguée interministérielle aux droits des femmes ». *Le Monde* du 17 novembre 1997, p. 28.

¹⁵¹⁰ « L'Assemblée nationale a adopté la mise sous conditions de ressources des allocations familiales pour 1998. La majorité des députés communistes ont voté contre ». *Le Monde* du 31 octobre 1997, p. 8.

¹⁵¹¹ « Un fonctionnement plus collégial ». *Le Monde* du 13 novembre 1997, p. 5.

¹⁵¹² « Le gouvernement aborde les réformes politiques et « sociétales » ». *Le Monde* du 13 novembre 1997, p. 5.

¹⁵¹³ « Les Françaises ne sont pas assez insolentes. Entretien avec Geneviève Fraisse ». *Elle*, le 30 novembre 1998, pp. 184-185.

sociaux de sexe¹⁵¹⁴. Selon Christine Bard, les universitaires et instituts de recherche sont les principaux bénéficiaires des études commandées par la mission (46 entre 1993 et 2002). De surcroît, le gouvernement français décide même d'aller plus loin que l'Europe. Bien que le plan d'action français pour la parité ne soit pas ratifié par les ministres des pays de l'Union, présents à Paris au printemps 1999, Lionel Jospin s'engage à appliquer ce plan. Ce dernier comporte sept axes : définir une stratégie d'action globale et de partenariat, la mise en place d'un dispositif statistique, l'action sur la perception de l'image de la femme dans la société, rénover la démocratie, affermir le progrès économique et social, rendre le secteur public exemplaire dans la répartition équilibrée des postes de décision et renforcer la qualité du dialogue social¹⁵¹⁵. Parmi ces axes de travail, certains concernent plus particulièrement le milieu de la recherche, où la mise en place de statistiques sexuées change beaucoup les conditions de travail des chercheuses féministes. Perdant moins de temps à construire des statistiques introuvables, elles peuvent affiner leurs analyses et même, constituer des études fiables sur leur propre situation¹⁵¹⁶.

Ce travail de déconstruction-reconstruction des analyses selon une perspective de genre dans l'administration publique est aussi relayé directement par des membres du cabinet du Premier ministre autour de Mme Danièle Jourdain-Ménninger, ainsi qu'en témoigne Claire Bernard :

Elle a mis en musique toute la politique gouvernementale en faveur des droits des femmes. (...) Tout avançait comme une voiture balai. Et j'ai un souvenir fabuleux des réunions interministérielles menées par Danielle Jourdain-Ménninger où il y avait tous les ministères représentés et où chacun montrait comment, dans la politique de son ministre, la dimension hommes-femmes était prise en compte. Et on voyait dans tous les champs comment ça devenait transversal comme dimension. C'était vraiment le *mainstreaming*. Et régulièrement, les conseillers des ministres venaient au rapport. (Entretien avec Claire BERNARD, Paris, le 3 juillet 2002)

Geneviève Fraisse demeure toutefois sans budget et le Service des droits des femmes se débat avec des enveloppes financières qui ne cessent de diminuer¹⁵¹⁷. En 1998, la déléguée interministérielle déplore le manque de financement, notamment pour le projet de recherche sur

¹⁵¹⁴ Information tirée du curriculum vitae de Monique Dental, présidente de Ruptures qu'elle nous a envoyé suite à notre entrevue. Nous signalons au passage que Monique Dental possède de nombreuses archives du mouvement pour la parité, consultables chez elle. Cf. Ruptures, Maison des femmes, 163 rue de Charenton, 75012 Paris. 01.42.23.78.15.

¹⁵¹⁵ « Parité : l'Europe refuse le plan d'action français ». *L'Humanité* du 19 avril 1999, [En ligne]. http://www.humanite.presse.fr/popup_print.php?id_article=287997 (Page consulté le 5 novembre 2003).

¹⁵¹⁶ Cf. maintenant disponibles, ces statistiques sexuées pour chaque université, pour 2002-2003 sur le *Site du ministère de l'Éducation nationale, rubrique égalité des chances entre les hommes et les femmes*, [En ligne]. <http://www.education.gouv.fr/syst/egalite/statuniv2003.htm>. (Page consultée le 9 mars 2005).

¹⁵¹⁷ Selon Geneviève Fraisse, le budget du service, en 1998, est inférieur à celui de 1982. Cf. « Interview de Geneviève Fraisse ». *Le Monde* des 7 et 8 juin 1998, p. 7.

les violences faites aux femmes. Par ailleurs, elle insiste sur l'importance de l'égalité professionnelle, des violences et de la contraception, participant au lancement de la campagne de 1999 sur la contraception, estimant que « la réforme de la parité n'a de sens que si elle a cet effet entraînant dans tous les espaces, et à tous les échelons de la vie sociale. La parité, c'est l'égalité par le haut, ce qui peut très bien déclencher l'égalité partout »¹⁵¹⁸.

Mais les critiques de Geneviève Fraisse envers le gouvernement dérangeant¹⁵¹⁹, et en novembre 1998, la délégation interministérielle est supprimée, pour revenir à une pratique institutionnelle plus ordinaire, avec la nomination de Nicole Péry secrétaire d'État aux Droits des femmes et à l'Égalité professionnelle. Les pratiques de *mainstreaming* demeurent actives par le biais des cabinets ministériels. La mesure la plus importante en la matière date de 1999, obligeant toutes les administrations à produire des statistiques sexuées. En outre, en 2000, Lionel Jospin lance un plan de féminisation de la fonction publique¹⁵²⁰ et les nominations de femmes augmentent¹⁵²¹. Le discours sur le nécessaire effet boule de neige de la parité rencontre des échos au niveau gouvernemental et divers dossiers sont travaillés, sur demande du Premier ministre, donnant lieu à des rapports et des recommandations. Catherine Génisson est chargée d'un bilan sur les inégalités professionnelles, afin de proposer des mesures pour faire progresser une réelle égalité dans les champs professionnel, économique, social, et associatif¹⁵²². Ce rapport donnera lieu à la loi Génisson sur l'égalité professionnelle, votée en mars 2000¹⁵²³. Anne-Marie Colmou produit un rapport exhaustif sur l'égalité dans l'administration publique¹⁵²⁴ ; Béatrice Majnoni

¹⁵¹⁸ Geneviève FRAISSE. « La parité n'est pas l'égalité sociale ». *Libération* du 29 décembre 1998, p. 5.

¹⁵¹⁹ Cf. le titre à la Une du *Monde* : « Une femme en colère ». *Le Monde* des 7 et 8 juin 1998, p. 1 et 7.

¹⁵²⁰ Il s'agit d'un plan pluriannuel qui débute en juillet 2000 portant sur les postes de chef de service, directeur adjoint, sous-directeur des administrations centrales, directeur régional et directeur départemental des services déconcentrés, emplois de direction et encadrement et fonctions de chef de bureau. Cf. « M. Jospin veut féminiser la fonction publique ». *Le monde* du 8 mars 2000.

¹⁵²¹ « Matignon veille à la féminisation des postes de responsabilité ». *Le Monde* du 26 janvier 2000. Par exemple, dans l'éducation nationale, le taux de féminisation des recteurs passe de 12,9% en 1996-1997 à 23,3% en 1999-2000, des sous-directeurs de 33,3 à 47,4%. Un Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques a été créé pour cinq ans et placé auprès du ministre chargé de la Fonction publique par un arrêté du 10 novembre 2000.

¹⁵²² Catherine GÉNISSON. *Davantage de mixité professionnelle pour plus d'égalité entre hommes et femmes. Rapport au Premier ministre*. Paris, La Documentation française, 1999.

¹⁵²³ « Les députés débattent de l'égalité professionnelle hommes-femmes ». *Le Monde* du 8 mars 2000. Cette loi instaure des sanctions pénales aux entreprises qui ne négocient pas chaque année, spécifiquement, sur l'égalité professionnelle hommes-femmes. Par ailleurs, il est prévu une représentation équilibrée des deux sexes dans les jurys et comités de sélections dans la fonction publique. Toutefois, cette loi est toujours plus incitative que contraignante du fait qu'elle dépend de la vigilance des syndicats, peu mobilisés sur cette question et demeure modeste aux yeux de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée.

¹⁵²⁴ Anne-Marie COLMOU. *L'encadrement supérieur dans la fonction publique : vers l'égalité entre hommes et femmes, quels obstacles ? Quelles solutions ? Rapport au ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'État et de la Décentralisation*. Paris, La Documentation française, 1999.

d'Intignano sur l'égalité économique¹⁵²⁵, Dominique Gillot sur la politique familiale¹⁵²⁶, Annie Becquer et alii., sur la féminisation des noms de métiers, grades et titres¹⁵²⁷. En outre, Michèle Cotta réalise pour le Conseil économique et social, un dossier de 250 pages sur les « femmes dans les lieux de décision » qui passe en revue tous les espaces de prise de décision possibles, avec tableaux et chiffres sur les inégalités économiques, sur la féminisation de la profession des cadres (avec sa répartition sexuée selon les secteurs d'activité), et souligne leur faible présence dans le « dialogue social » (syndicats, chambres de commerce, organisations professionnelles)¹⁵²⁸. Tous ces documents contribuent alors à mettre en lumière, chiffres à l'appui, des inégalités liées au genre dans les espaces pluriels de représentation politique.

Dans la foulée, l'Observatoire de la parité est réactivé, autour de la nomination de Dominique Gillot comme rapporteuse générale, qui accepte la mission à condition d'avoir des moyens, en locaux et en personnel. Une secrétaire générale de l'Observatoire est recrutée, Claire Bernard, un poste administratif pérennisé depuis, ce qui permet à l'Observatoire d'exister concrètement, de développer un site Internet, de réaliser des campagnes d'information, de publier des rapports et de diffuser ses analyses. Par ailleurs, l'Observatoire est chargé par le Premier ministre d'un travail qui déborde la parité politique, même si ce dernier peine à produire des documents sur un autre sujet. En effet, le Premier ministre souhaite « également que l'Observatoire de la parité puisse rendre un diagnostic précis sur la place des femmes dans toutes les sphères de la société : professionnelle, économique, sociale ou associative »¹⁵²⁹. Par ailleurs, plusieurs nouvelles institutions sectorielles sont créées. Il s'agit par exemple du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques (10 novembre 2000), et de la Commission nationale contre les violences envers les femmes (21 décembre 2001) qui doit organiser la concertation des services de l'État avec les associations, les commissions départementales, et faire des recherches, la première portant sur la

¹⁵²⁵ Béatrice MAJNONI D'INTIGNANO. *Egalité entre femmes et hommes : aspects économiques*. Paris, Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 1999.

¹⁵²⁶ Dominique GILLOT. « Pour une politique de la famille renouvelée ». *Rapport au Premier ministre pour la conférence nationale de la famille du 12 juin 1998*. Paris, La Documentation française, 1998.

¹⁵²⁷ COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE. *Rapport au Premier ministre sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titre*. Paris, La Documentation française, 1998 et Annie BECQUER et alii. « Femme, j'écris ton nom... » *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. Paris, La Documentation française, 2000. L'ensemble de ces documents se trouvent soit directement accessibles, soit à commander sur le Site de La Documentation française, bibliothèque des rapports publics, [En ligne]. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/> (Page consulté le 25 août 2005).

¹⁵²⁸ Michèle COTTA. « Femmes dans les lieux de décision. Avis adopté par le Conseil économique et social le 20 décembre 2000 ». *Site du Conseil économique et social, rapports et avis*, [En ligne]. <http://www.ces.fr/rapport/00122018/> (Page consultée le 5 novembre 2003).

¹⁵²⁹ GILLOT, 1999, *op. cit.*, Lettre du Premier ministre Lionel Jospin en tête du rapport, p. 2.

prostitution¹⁵³⁰. Ces institutions viennent se sédimenter à des institutions plus anciennes, comme le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et le Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale, actif depuis 1973, renouvelé avec la nomination de féministes. Ainsi, en 2001, de nombreuses institutions composées de membres désignés-es par l'État travaillent sur les questions liées au genre.

On comprend d'autant mieux dans ce contexte, que les parlementaires n'aient pas rencontré beaucoup d'obstacles pour mettre en place des délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, au Sénat et à l'Assemblée nationale. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, accueille avec bienveillance la demande de ses collègues socialistes, qui part du constat de leur difficulté à intégrer la dimension « femme » dans leur travail de députée, ainsi qu'en témoigne Martine Lignères-Cassou, première présidente de la délégation aux droits des femmes à l'Assemblée nationale, l'une des initiatrices du projet :

J'avais fait une réunion publique au printemps 98 sur le thème de la loi de lutte contre les exclusions. Et à la fin de la réunion, des femmes chefs de famille sont venues me voir et m'ont dit : mais nous, on est où, là dedans ? (...) J'ai réalisé à ce moment là que nous les femmes députées socialistes, on était de bons petits soldats, on siégeait même proportionnellement la nuit de façon plus importante que les hommes, mais en revanche on avait complètement oublié de porter ce regard là, de rendre visibles les inégalités. Donc une des premières tâches, et cela on s'en rend compte dans tous les domaines, de l'emploi, de la politique c'était bien de rendre visibles les inégalités puisqu'elles ne se voient pas. (Entretien avec Martine LIGNÈRES-CASSOU, Paris, le 5 mai 2004)

Pour concrétiser cette volonté de mettre en lumière la dimension du genre dans les travaux parlementaires, le modèle européen joue de nouveau en faveur du processus d'institutionnalisation :

Danielle Pourtaux qui est sénatrice socialiste de Paris, avait fait une mission pour le compte du Sénat pour savoir comment, dans les différents pays européens, étaient pris en compte le regard spécifique porté sur les femmes. Donc elle nous avait dit que la Grèce et la France étaient les seuls pays dans lesquels il n'y avait pas, au sein des Parlements, des commissions spécifiques. Par analogie avec la

¹⁵³⁰ COMMISSION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES. « Le système de la prostitution : une violence à l'encontre des femmes », rapport de la commission nationale contre les violences envers les femmes (mars 2002). *Site du ministère des Affaires sociales*, [En ligne]. <http://www.social.gouv.fr/femmes/reperes/cnlv.htm> (Page consultée le 5 novembre 2003).

délégation à l'Union européenne, qui existait, sénatrices socialistes et députées socialistes en même temps, nous avons proposé la création de délégations aux droits des femmes. On a fait des aller-retour avec le Sénat pour voter conforme le texte, je sais qu'il y a eu un petit conflit sur l'auto-saisine, qui n'est pas passée, parce qu'elle n'est pas, me semble-t-il dans les compétences de la délégation aux affaires européennes. (Entretien avec Martine LIGNÈRES-CASSOU, Paris, le 5 mai 2004)

Dans leur décret d'installation, les délégations sont paritaires, ce qui représente une innovation institutionnelle qui s'inscrit dans le changement de régime genré de représentation politique. Le décret stipule que les délégations sont composées de « 36 membres désignés par chacune des assemblées assurant une représentation proportionnelle des groupes parlementaires et équilibrées des hommes et des femmes, ainsi que des commissions permanentes »¹⁵³¹. En outre, les délégations, pour remplir leur mission « d'informer les assemblées de la politique du gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes » et d'assurer « le suivi de l'application » et établir « un rapport annuel avec le cas échéant des propositions d'amélioration de la législation », peuvent anticiper des sujets ou bien dénoncer les limites des lois qui sont votées. Nommée présidente de la délégation, Martine Lignères-Cassou, à l'Assemblée nationale, instaure un mode de fonctionnement en interaction avec les milieux associatifs et universitaires concernés, et directement désignés comme « experts » sur ce sujet, ainsi qu'elle le souligne :

Puisqu'on avait à prendre à bras le corps un certain nombre de questions de société qui sont tout sauf évidentes, donc comme méthode de travail, ce qu'on a mis en œuvre, ce sont des auditions d'une part de chercheurs, d'autre part d'associations. Pour essayer de voir quel était le sens, dans les deux acceptions du terme, des choses, comment c'était vécu sur le terrain, comment les associations appréhendaient les choses. (Entretien avec Martine LIGNÈRES-CASSOU, Paris, le 5 mai 2004)

En effet, dans le processus d'institutionnalisation du régime genré de représentation politique, il n'y a pas que la mission recherche du Service des droits des femmes qui sollicite les universitaires pour leur expertise. Par exemple, autour de la parité, les politologues Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau interviennent tantôt comme membres de l'Observatoire de la parité, tantôt comme expertes auditionnées par les délégations parlementaires. De même le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle sollicite les chercheuses¹⁵³² regroupées depuis 1995

¹⁵³¹ « Décret du 12 juillet 1999 tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ». *Journal officiel* du 13 juillet 1999.

¹⁵³² En France la tendance est à utiliser la terminologie « chercheuse » alors qu'au Québec on préfère le mot « chercheure ». Concernant le cas de la France, nous conserverons la terminologie française, telle qu'utilisée dans Christine BARD. « Recherche et militantisme (France, 1995-2002) » dans BARD et alii., 2004, *op. cit.*, pp. 261-276.

dans le groupe du CNRS « Marché du travail et genre » (MAGE). Les sociologues Margaret Maruani, Jacqueline Laufer, Marie-Thérèse Lanquetin ou Rachel Sylvera sont *les* expertes françaises sur ce sujet¹⁵³³. De même au niveau local, nous retrouvons cette tendance au recours à l'expertise universitaire à des fins politiques. À Rennes par exemple, la politique de la ville en matière de féminisation et de politique des temps, s'est construite sur l'expertise de la juriste Annie Junter, professeure à l'Université, à l'origine du groupe Égalité des chances entre les femmes et les hommes, institutionnalisé en 1994¹⁵³⁴. Cet accent mis sur l'expertise universitaire comporte des limites, que Christine Bard qualifie de sublimation du féminisme en « mouvement culturel »¹⁵³⁵ au détriment du mouvement social. Effectivement, cette forme d'institutionnalisation entre de plein pied dans le registre discursif culturaliste.

La formule de création de délégations aux droits des femmes, pratique institutionnelle nouvelle, acquière alors une légitimité qui permet, à des femmes politiques isolées de créer dans leur commune, leur conseil général, ou conseil régional des délégations de ce type, soutenues par la recommandation européenne de 1996 sur la prise en compte du genre par tous les niveaux de prise de décision¹⁵³⁶. Tel est le cas par exemple à la Mairie de Paris, où Anne Hidalgo, première adjointe au maire socialiste, Bertrand Delanoé, élu en 2001, est aussi déléguée aux Droits des femmes. Ainsi qu'en témoigne Claire Bernard, alors recrutée comme conseillère du maire pour ces questions, la dimension du genre est entendue comme une dimension transversale :

Je suis conseillère technique, j'ai entre autres, comme délégation, « égalité entre les femmes et les hommes » : j'informe, je conseille le maire sur toute la politique d'égalité qu'on peut mener à l'égard des femmes employées de la ville, et à l'égard des Parisiennes. Donc tout ce qui est meilleur accès à la santé, à l'IVG, la contraception, on a un gros sujet « violences faites aux femmes », trouver des centres d'hébergement pour femmes battues, la question de la prostitution et là encore, dans toutes les autres politiques, leur faire prendre en compte la dimension femmes. En matière d'urbanisme, dans tous les domaines. (...) On traite ça aussi dans la politique sur le bureau des temps, les politiques temporelles, horaires et ouverture des crèches. (Entretien avec Claire BERNARD, Paris, le 3 juillet 2002)

¹⁵³³ Cf. BARD, 2004, *op. cit.*, pp. 261-276 qui monte que le développement des études sur le genre connaît un « contexte favorable » après 1995.

¹⁵³⁴ Cf. Maria-Carmen BELLONI, Jean-Yves BOULIN et Annie JUNTER-LOISEAU. « Du temps de travail au temps de la ville ». Dans Margaret MARUANI, dir. *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*. Paris, La Découverte et Syros, 1998, pp. 178-181 sur l'exemple de Rennes, l'objectif du groupe est de redéfinir la participation des femmes à la culture commune.

¹⁵³⁵ BARD, 2004, *op. cit.*, p. 266.

¹⁵³⁶ « Recommandation du Conseil du 2 décembre 1996 concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision » (96/694/CE). *Journal officiel des Communautés européennes* du 10 décembre 1996, n° L319/11.

Autre exemple, en Isère, où Brigitte Périllié, maire PS de Saint-Egrève, se présente aux élections cantonales de 2001 dans le but d'aller porter à ce niveau de gouvernance la question des droits des femmes. Elle obtient du président du Conseil général de l'Isère la création d'une Délégation aux actions départementales pour les droits des femmes, poste qu'elle assume avec celui de présidente de la Commission action sociale et solidarité. Ainsi qu'elle en témoigne, son action se dirige tout autant vers l'administration du Conseil général, vers les autres pouvoirs publics (ville de Grenoble et regroupements de communes) que vers la société civile et les citoyennes elles-mêmes. Par exemple, elle défend une conception fine de la parité comme méthode d'analyse des statistiques sexuées :

Souvent, ils n'exploitent pas les statistiques sexuées parce que le critère du sexe, l'INSEE le traite beaucoup comme ça, c'est un critère en soi. Alors que nous on dit : le critère du sexe est un critère transversal à tous les critères. Donc quand on regarde dans un bilan social comment se décompose la hiérarchie, et bien il faut regarder à tous les niveaux combien il y a d'hommes, combien il y a de femmes. Donc ça oblige à faire un travail de fourmis, chaque fois qu'on regarde un domaine, vraiment se dire où sont les hommes, où sont les femmes, qu'est-ce qui se passe quelle différence, et s'il y a des différences, comment on y remédie. Donc ça c'est un objectif très fort de la mise en œuvre de la parité. (Entretien avec Brigitte PÉRILLIÉ, Grenoble, le 26 avril 2004)

Même si ces initiatives locales demeurent relativement isolées, elles montrent que l'univers des possibilités d'institutionnalisation des questions liées au genre s'ouvre. Ces nouvelles institutions jouent des rôles d'intermédiaires de la représentation politique, interlocuteurs à la fois des pouvoirs publics, des parlementaires, des universitaires et des milieux associatifs. Même si les limites financières sont importantes, s'il demeure un certain arbitraire dans le choix de l'expertise ou des personnalités représentantes des divers milieux, un contrôle de l'État sur le travail mené et sur le maintien dans le temps de certaines pratiques institutionnelles, héritage du régime libéral qui individualise les liens entre les espaces de représentation politique, la légitimité des questions liées au genre transparait dans cette institutionnalisation et cette transformation de l'accès, pour les femmes et les féministes, à l'espace électoral-partisan.

1.2. Processus de libéralisation du régime institutionnalisé de représentation politique genrée au Québec

Nous avons vu, au chapitre 5, l'importance grandissante du discours féministe libéral au niveau international et dans la rhétorique du Parti québécois. Pour les Québécoises, les textes

internationaux ne correspondent pas à la logique de leur régime institutionnalisé de représentation politique, qui se fonde plutôt sur une analyse « culturaliste » des causes de la domination et des solutions à apporter (cf. chapitre 3), ainsi que sur le lien entre indépendance nationale et féminisme. Si l'on considère les 12 points de la plateforme de Beijing, pratiquement tous les points sont déjà garantis au Québec, qui a bien avancé son agenda d'élimination du double standard dans la loi¹⁵³⁷, exceptée la question de l'équilibre dans la représentation politique... Laquelle se pose comme un véritable problème à résoudre au niveau régional où, nous l'avons vu, les Tables régionales de concertation des groupes de femmes aspirent à une meilleure représentativité parmi les partenaires sociaux appelés à co-gérer les Conseils régionaux de développement (CRD). Nous verrons dans un premier temps comment ce problème prend sa place dans un contexte de restructuration de la configuration institutionnelle qui organise les rapports entre l'administration, les pouvoirs publics, les associations, la recherche, etc. puis dans la seconde partie les incidences de ce contexte sur la forme et le contenu du programme *À égalité pour décider*, mis en place en 1999 pour régler le problème de la présence des femmes en politique.

Depuis 1994, le Conseil du statut de la femme (CSF) émet des avis dubitatifs concernant l'idée de « sièges réservés aux femmes » pourtant adoptés par la majorité des CRD, car ils risquent de confiner les femmes dans les dossiers de condition féminine¹⁵³⁸. Ce qu'il préconise dans son avis sur l'accès des femmes dans les structures officielles du pouvoir, c'est une véritable politique de féminisation des instances de prise de décision, dans la logique d'un régime institutionnalisé de représentation politique qui, malgré dix ans d'efforts du côté des femmes, ne parvient toujours pas à des taux de présence qualifiés de « masse critique », permettant d'inaugurer de véritables changements (taux fixé à un tiers alors qu'entre 1994 et 1998, le taux de féminisation de l'Assemblée nationale est inférieur à 20%). Pour appuyer cet argumentaire, le CSF se réfère aux textes du Conseil de l'Europe sur l'équilibre dans la prise de décision, sur la déclaration d'Athènes et érige en modèle ces engagements politiques et sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur le financement des partis au niveau fédéral. Le CSF suggère entre autres, que le financement des partis politiques soit bonifié par le nombre d'élues et l'idée de parité fait son chemin dans cet organisme, qui compte parmi ses membres des universitaires au courant des débats qui agitent les milieux intellectuels français¹⁵³⁹. Lucie Desrochers, chargée de recherche du

¹⁵³⁷ Cf. Mariette SINEAU et Évelyne TARDY. *Droits des femmes en France et au Québec, 1940-1990*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1993, qui montrent le rattrapage fulgurant du Québec dans les années 80.

¹⁵³⁸ Lucie DESROCHERS. *Pour une réelle démocratie de représentation : avis sur l'accès des femmes dans les structures officielles du pouvoir*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1994.

¹⁵³⁹ Par exemple Chantal Maillé, professeure à l'Université de Concordia, membre du CSF défend ce concept pour le Québec, selon Lucie DESROCHERS, Québec, le 29 juin 2001.

CSF, nous affirme même que cette idée n'est pas étrangère au système électoral canadien, puisqu'elle a été pratiquée de diverses manières pour régler des différents d'ordre culturel :

On sait qu'à l'Île du Prince Édouard, pendant longtemps, il y avait deux députés par circonscription, pour régler un problème de très petite population. La Constitution canadienne dit que tu ne peux pas avoir dans une province moins de députés que de sénateurs. Mais les comtés sont divisés selon la population, les sièges de sénateur sont attribués par bloc aux provinces. Il y en a 24 au Québec, il y en a 24 en Maritimes. L'Île du Prince Édouard doit en avoir 6. Alors ils ont découpé l'île, mettons en 3, puis on élisait 2 députés. Par tradition, parce qu'il n'y avait rien qui les forçait, mais par tradition, les résultats donnaient bon an mal an, que c'était un catholique et un protestant qui étaient élus. C'était comme un arrangement, un *modus vivendi* entre les communautés. Au Canada il y a plein d'affaires comme cela. À Montréal par exemple, jusqu'à ce que le maire soit élu au suffrage universel, c'est-à-dire jusque dans les années 30, c'était le Conseil de Ville qui élisait le maire et il y avait alternance, un francophone, un anglophone. Si vous regardez la liste des maires de Montréal, vous allez voir que c'est comme ça que ça fonctionne. On a encore ça pour les gouverneurs généraux. Ce sont des arrangements typiquement canadiens, mais c'est pour vous dire que l'idée d'avoir deux députés par comté, ce n'est pas quelque chose qui n'a pas de sens ici. (Entretien avec Lucie DESROCHERS, Québec, le 29 juin 2001).

Le gouvernement du Québec aurait donc pu promouvoir une politique nouvelle paritaire, telle que préconisée par le CSF¹⁵⁴⁰ et imaginée dans le cadre des travaux constitutionnels¹⁵⁴¹ tout en restant dans la continuité du mode de régulation institutionnaliste. Pourtant, lorsqu'il se préoccupe du dossier d'accès des femmes aux structures de pouvoir, il ne tient pas compte de cet avis du CSF sur la question, ni des limites rencontrées par les clubs politiques féminins, ni des analyses qui révèlent les dimensions systémiques des blocages rencontrés par les femmes. En outre, il confine sa politique à la prise de décision au niveau local et adopte un discours très formel, inspiré des textes internationaux plus que de l'héritage québécois, sur la question de la représentation politique.

En 1997, une Cinquième orientation est ajoutée à la politique d'ensemble de la condition féminine intitulée « Femmes et développement ». Cette politique, comme tous les documents qui relèvent de la condition féminine au Québec après 1995, s'inspire directement des textes

¹⁵⁴⁰ Cf. aussi la recherche réalisée par Lucie DESROCHERS, dir. *Femmes et démocratie de représentation : quelques réflexions*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1994.

¹⁵⁴¹ Cf. Chapitre 5.

internationaux ou européens. Par exemple, le texte fait référence au Conseil de l'Europe pour justifier l'axe « représentation équitable des femmes » :

Au Conseil de l'Europe, la participation égale des femmes et des hommes à tous les secteurs de la vie est considérée comme une condition de la démocratie. L'organisation ajoute qu'une participation réelle des femmes à la vie politique et publique est donc un des fondements d'une démocratie véritable parvenue à maturité.¹⁵⁴²

Le deuxième axe de la Cinquième orientation, intitulé « la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes par les instances locales et régionales » préconise uniquement le recours, au niveau de chaque instance, à une politique d'analyse différenciée selon les sexes, grille d'analyse travaillée en collaboration avec le gouvernement du Canada, qui permet de produire des statistiques sexuées à tous les niveaux administratifs et qui se présente comme l'instrument scientifique par excellence pour produire des politiques publiques justes et équitables. Cette grille d'analyse répond alors à l'objectif de Beijing de « promouvoir des mesures concrètes et visibles afin d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous leurs programmes et politiques »¹⁵⁴³. Cet axe est également justifié par la référence aux positions des organismes internationaux :

Il apparaît primordial d'analyser les actions projetées en fonction de leurs effets différents sur les femmes et sur les hommes, afin de favoriser une authentique égalité entre eux et d'éviter les effets indésirables. Selon plusieurs organisations nationales et internationales, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'une des approches à privilégier pour atteindre les résultats attendus consiste à appliquer, préalablement à la décision, la méthode de l'analyse différenciée selon les sexes.¹⁵⁴⁴

Cette référence aux instances internationales constitue une nouveauté : jusqu'alors, les documents du Secrétariat à la condition féminine inscrivent leurs actions dans une continuité historique nationale et provinciale. Tel est le cas par exemple de la *Politique en matière de condition féminine* de 1993 qui se réfère à la Commission Bird, au document *Pour les Québécoises, égalité et indépendance*, à la Charte des droits et libertés de la personne et aux programmes d'accès à l'égalité¹⁵⁴⁵. La rupture en 1997 avec cette continuité historique est plus importante qu'il n'y paraît.

¹⁵⁴² SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *La place des femmes dans le développement des régions. Cinquième orientation*. Québec, Le Secrétariat, 1997, p. 6.

¹⁵⁴³ CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES. *Adoption de la déclaration et du programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995*. New York, Nations Unies, 1995, p. 113.

¹⁵⁴⁴ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, 1997, *op. cit.*, p. 20.

¹⁵⁴⁵ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *La politique en matière de condition féminine*. Québec, Ministère du conseil exécutif, Secrétariat à la condition féminine, 1993.

Par exemple, le programme d'action 2000-2003 intitulé *L'égalité pour toutes les Québécoises*, démarre avec la référence à Beijing, puis se présente comme un ensemble hétéroclite de quatre projets « mobilisateurs » (l'analyse différenciée selon les sexes, la prévention des grossesses précoces, les femmes dans les sciences et l'entrepreneuriat), assortis d'actions « sectorielles » des ministères, ciblées de manière précise¹⁵⁴⁶. Ce programme ne présente plus aucune vision d'ensemble, ni problématique, encore moins de profondeur historique. Dans le même esprit, le document *L'autonomie et la sécurité économique des femmes, un cadre stratégique fédéral, provincial et territorial* prend uniquement appui, en en-tête de tous ses chapitres et sous-chapitres, sur des articles du rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes¹⁵⁴⁷. Mais ce rapport mondial se situe bien en deçà des réflexions féministes du Québec. Par exemple, sur la question du pouvoir, le rapport de Beijing déplore que les institutions « n'utilisent pas pleinement les talents des femmes »¹⁵⁴⁸, une conception instrumentale de la participation des femmes à la prise de décision qui n'a rien à voir avec l'esprit politique et féministe développé jusqu'alors au Québec¹⁵⁴⁹. Le recours à ce cadre réglementaire international comme mode de légitimation représente en fait pour les Québécoises une sorte de tournant néo-libéral.

Le gouvernement promeut une conception non plus collective de l'implication politique des femmes mais individuelle, accompagnée d'un discours de la responsabilité et de l'adaptabilité qui trouve un écho important dans des milieux féminins en quête de renouvellement, de nouveauté et d'affirmation de soi. Ainsi détaché de son contenu féministe, l'accès des femmes à la représentation dans l'espace électoral-partisan semble devenir une simple question d'équité et non plus une affaire de représentation des intérêts et de déconstruction des identités de sexe. Comme le souligne Lucie Desrochers, chargée de recherche au CSF, la traversée de l'Atlantique par le concept de parité ne s'est pas accompagnée d'une réflexion sur la notion d'identité, d'universalité et de droit sexué : « On a juste changé la revendication pour une présence équitable des femmes par le mot « parité » »¹⁵⁵⁰. « Parité » et « *mainstreaming* », autrement dit « présence » de femmes, quelle que soit leur politisation sur les questions de genre, et statistiques sexuées pour vérifier que les politiques publiques ne désavantagent pas les femmes, représentent les deux facettes complémentaires d'une même politique relativement libérale de représentation politique. Il s'agit

¹⁵⁴⁶ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Programme d'action 2000-2003. L'égalité pour toutes les Québécoises*. Québec, Le Secrétariat à la condition féminine, 2000.

¹⁵⁴⁷ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *L'autonomie et la sécurité économique des femmes, un cadre stratégique fédéral, provincial et territorial*. Québec, Le Secrétariat à la condition féminine, 2001.

¹⁵⁴⁸ L'article 186 du rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995 est cité dans *L'autonomie et la sécurité économiques des femmes ...*, 2001, *op. cit.*, p. 22.

¹⁵⁴⁹ Cf. Première partie.

¹⁵⁵⁰ Entretien avec Lucie DESROCHERS, Québec, le 29 juin 2001.

d'adapter des femmes au système politique tel qu'il existe, de les « apparenter » à un univers où elles doivent adopter les règles que les hommes ont instaurées, ainsi que le décrit cette agente de développement chargée de la mise en œuvre du projet *À égalité pour décider* dans les Laurentides :

Au Québec les gars jouent au hockey, les petits gars apprennent à réseauter, ils apprennent un travail d'équipe, ils apprennent à donner et à manger des coups. Que font les petites filles pendant ce temps là ? Elles apprennent les relations d'aide en jouant avec la poupée. Et quand tu fais de la politique, c'est du réseau, c'est des alliances, puis c'est des luttes ! Il faut juste enlever aux femmes la perception négative de ces luttes là. Et enlever l'idée aux femmes que les gars sont meilleurs qu'elles pour faire ça. On le fait de façon différente, on a des approches différentes, et le défi pour les femmes d'aujourd'hui c'est de décider d'embarquer sur la glace. Si tu veux aller modifier le cours de la gang de hockey, faut que tu mettes des patins, que tu prennes ton bâton puis que tu ailles jouer ! Mais les femmes souvent ce qu'elles vont faire, c'est qu'elles vont s'asseoir sur l'estrade en attendant que les gars changent les règles du jeu pour qu'elles puissent aller jouer. (Entretien avec Lysiane O'SULLIVAN, Saint-Jérôme, le 10 juillet 2001)

Du côté administratif, c'est un réaménagement du partage des rôles entre l'administration, experte en contrôle de conformité au principe d'égalité, et les élus-es qui désormais, n'ont plus, sur les questions de genre, qu'à entériner des lois ou des programmes préparés avec une analyse différenciée. La dimension politique de ces questions, l'existence de diverses conceptions politiques de l'égalité est entièrement niée. De surcroît, dans ce contexte, les citoyennes organisées en associations, fédérations et mouvement n'ont plus vraiment leur mot à dire.

Ce tournant n'est pas seulement à imputer aux contraintes financières qui pèsent sur l'État québécois, même si elles comptent puisque cette nouvelle conception du travail politique en direction des femmes génère des coûts financiers assez faibles. En effet, l'expertise en analyse différenciée doit être produite par l'administration, qui peut éventuellement se faire aider, au début, par des chercheurs-es des Universités, dans le cadre de protocoles d'accord avec les services aux collectivités, faisant peser les dépenses sur ces institutions, comme par exemple les enquêtes demandées par le CRD de l'Île de Montréal sur les femmes siégeant aux instances décisionnelles¹⁵⁵¹. D'ailleurs, les féministes d'État ne s'engagent pas dans cette vision néolibérale en l'identifiant nécessairement comme telle, même si, comme le montre Nancy Guberman à

¹⁵⁵¹ Cf. par exemple la recherche suivante réalisée avec la collaboration du Service aux collectivités de l'université du Québec à Montréal : Danielle MAISONNEUVE, Jacinthe DOUESNARD, dir. et Anne-Marie PRESNE, coll. *Portrait de femmes siégeant aux instances décisionnelles dans les organismes de développement local et régional sur l'île de Montréal*. Montréal, Conseil régional de développement de l'île de Montréal, Comité Femmes et développement régional, 2001.

propos de la politique d'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie, analysée selon l'ADS, une perspective féministe permet de mettre en évidence des effets de genre non pris en considération par l'experte du gouvernement, vraisemblablement pour ne pas contrarier les contraintes financières qu'il s'était fixées¹⁵⁵².

Du côté de l'administration, les intérêts « corporatistes » des féministes d'État résident dans l'augmentation de leur pouvoir, via l'expertise. Elles sont d'autant plus intéressées dans la restructuration du régime de représentation politique qui accompagne le changement de discours et de méthodologie, que le recours à des modes de légitimation issus des textes internationaux leur permet de s'imposer comme « traductrices », en langage gouvernemental, des revendications du mouvement des femmes. C'est pourquoi l'orientation libérale qui partage la représentation politique « des femmes » (et non pas du féminisme) entre présence dans l'espace électoral-partisan et analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans le domaine administratif, est largement appuyée par ces militantes, désignées d'emblées comme expertes pour les administrations qui mettent en place l'ADS. Toutefois, elles sont bien conscientes du changement que ce tournant implique, puisque par définition, la politique d'analyse différenciée selon les sexes, est porteuse d'une redéfinition des relations entre les espaces associatif, universitaire et administratif, ainsi que le soulignent Hélène Massé, Michèle Laberge et Ginette Massé, du Secrétariat à la condition féminine :

Pour assurer la viabilité de la démarche (ADS) il est de toute première importance d'actualiser et de redéfinir les modes d'interaction, de concertation et de collaboration entre le mouvement des femmes, les milieux de la recherche féministe et les féministes d'État et d'établir les tribunes appropriées au dialogue et aux alliances stratégiques¹⁵⁵³.

Le programme *À égalité pour décider*, nous le verrons, présente un bon exemple de redéfinition des rôles : de partenaires, les groupes de femmes deviennent surtout des prestataires de services de formation pour la mise en œuvre de la politique de féminisation. Cette tendance à l'instrumentalisation des groupes de femmes est renforcée avec la réorganisation des instances régionales en 2003 et la conversion des CRD en Conférences régionales des élus (CRÉ) qui minorent la représentation politique des milieux associatifs, syndicaux et communautaires. De

¹⁵⁵² Nancy GUBERMAN. « L'analyse différenciée selon les sexes et les politiques québécoises pour les personnes âgées en perte d'autonomie ». *Lien social et Politiques-RLAC*, n°47, printemps 2002, pp. 155-169.

¹⁵⁵³ Hélène MASSÉ, Michèle LABERGE et Ginette MASSE. « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité ». *Management international*, vol.7, n°1 automne 2002, pp.79-88. Également sur le site du Secrétariat à la condition féminine, [En ligne]. http://www.scf.gouv.qc.ca/pdf_fr/ads.pdf (Page consultée le 15 mars 2005), citation p. 86.

leur côté, les chercheuses féministes elles-mêmes trouvent difficilement leur place comme expertes, sauf à réaliser sur des fonds universitaires des recherches en analyse différenciée, comme dans le cas de l'ORÉGAN, Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes de l'Université du Québec en Outaouais, qui produit des recherches pour diverses structures ou organismes para-publics et se charge de former des décideurs locaux et régionaux à cette analyse.

Dans la continuité de cette politique, dès son arrivée au pouvoir en 2003, le gouvernement Libéral propose la généralisation de l'approche différenciée selon les sexes, rebaptisée « approche intégrée de l'égalité » (AIÉ), une terminologie européenne pour l'ADS¹⁵⁵⁴ sans doute préférée pour renforcer ce mode de légitimation par le vocabulaire disponible au niveau international, et s'éloigner d'une terminologie propre au Québec, aux relents « nationalistes » et péquistes. Cette généralisation à tous les ministères de l'AIÉ, qualifiée par *La Presse* de « réingénierie des sexes », fait alors prendre conscience au grand public de l'importance du changement que ce nouveau discours implique. L'Intersyndicale des femmes en décembre 2003, déplore la tournure strictement bureaucratique et procédurière de l'activité gouvernementale¹⁵⁵⁵. De son côté, l'universitaire Pierrette Bouchard s'inquiète du discours légitimant l'AIÉ, qui attaque ouvertement les approches féministes qui précèdent, critiquées pour leur inefficacité, rapportées au fait qu'elles s'appuient sur des actions positives destinées uniquement aux femmes, autrement dit, à une analyse qui prend en compte les inégalités de départ. La philosophie néo-libérale de l'AIÉ ignore l'existence au préalable de rapports sociaux de sexe et prétend que cette approche des politiques publiques saura, en tant que politique « d'en haut », se substituer à toute politique de représentation des intérêts et des identités par les femmes et les groupes de femmes, puisque un traitement équitable sera garanti¹⁵⁵⁶. En outre, elle postule que l'égalité en matière de genre ne peut se faire sans la participation des hommes et fustige le régime genré précédent qui a institutionnalisé la représentation politique des groupes de femmes.

Dès lors, le Conseil du statut de la femme, cet intermédiaire entre le mouvement des femmes et les institutions, voit menacé son rôle d'expert auprès du gouvernement, puisque c'est lui qui réalisait le travail d'expertise dans le régime institutionnalisé, se penchant presque sur toutes les politiques publiques. Dans la phase transitoire, tant que l'analyse différenciée selon les

¹⁵⁵⁴ Les fonctionnaires européennes ont importé le modèle de l'analyse différenciée selon les sexes, et surtout sa méthodologie pour concrétiser la notion de *mainstreaming* en organisant des rencontres avec les fonctionnaires québécoises. Elles ont alors nommé « approche intégrée de l'égalité » cette technique bureaucratique.

¹⁵⁵⁵ Cf. *La Presse* du 25 septembre 2003 et le communiqué de l'Intersyndicale des femmes du 2 décembre 2003. Cités par Pierrette BOUCHARD. « L'approche intégrée de l'égalité : contexte et perspective critique ». (25 février 2004). *Site de Sisyphé*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=946 (Page consultée le 2 mars 2004).

¹⁵⁵⁶ BOUCHARD, 2004, *op. cit.*

sexes ne concerne que trois ministères, il conserve une fonction politique. En 2000, il continue de prêcher pour un lien intrinsèque entre présence des femmes et représentation des intérêts, dans une vision toujours partenariale des rapports entre le mouvement des femmes et l'État. Dans le document *Au cœur des décisions* par exemple, le CSF aborde la question des femmes et de la prise de décision au niveau régional en soutenant que trois objectifs doivent être travaillés : celui d'être « reconnues comme partenaires », objectif qui concerne surtout la visibilité des groupes de femmes ; celui « d'établir des conditions partenariales viables », qui concerne entre autre le mouvement des femmes et son maintien, à l'extérieur des instances de pouvoir, comme soutien des décideuses à l'intérieur et enfin, l'objectif « d'obtenir une représentation significative »¹⁵⁵⁷. À ce dernier chapitre, le CSF considère que, du fait que les femmes ne sont encore pas assez nombreuses pour « ébranler les obstacles de fonctionnement freinant la participation des femmes (comme les horaires, les règles de fonctionnement, le niveau de langage et le type de discours) »¹⁵⁵⁸, elles peuvent trouver d'autres solutions comme « s'organiser en groupe pour favoriser un partage des expériences », créer des comité d'appui aux candidates et représentantes de diverses instances, donner le maximum de visibilité aux femmes élues, démystifier et « féminiser » les sujets traités dans les instances locales et régionales pour les rapprocher des champs de compétences des femmes»¹⁵⁵⁹. Il s'agit d'une question de survie pour cette institution fort représentative du régime institutionnalisé de représentation politique que le gouvernement des Libéraux envisage de réformer, en le renommant Conseil de l'égalité et en le fusionnant avec le Secrétariat à la condition féminine¹⁵⁶⁰.

En 2003, le document du CSF, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, tente de prendre en considération les exigences libérales de restructuration du régime genré de représentation politique. Il propose trois approches concomitantes : l'approche « spécifique » pour corriger ou prévenir les inégalités (héritage du régime institutionnalisé avec les programmes d'accès à l'égalité, mais ce sont avant tout des programmes axés sur l'insertion d'individues ce qui entre dans une vision libérale) et l'approche « transversale » (AIÉ) pour satisfaire les féministes d'État et les Libéraux. Ce sont les deux approches qui misent sur le levier étatique. En complément est proposée l'approche « sociétale », qui consiste à « mobiliser les différents acteurs sociaux en intégrant davantage les hommes » (ce qui satisfait les lobbys masculinistes de défense de la virilité, des intérêts des pères dans les divorces, et

¹⁵⁵⁷ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Au cœur des décisions. Les femmes et le développement local et régional*. Québec, Conseil du statut de la femme, 2000, p. 22.

¹⁵⁵⁸ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 2000, *op. cit.*, p. 25.

¹⁵⁵⁹ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 2000, *op. cit.*, p. 26.

¹⁵⁶⁰ Cf. GROUPE DES 13. *Quelques réflexions sur l'avenir du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine*. Document de réflexion présenté aux groupes de femmes. Montréal, Groupe des 13, décembre 2003.

malheureusement aussi des hommes violents). Les alliés mentionnés au titre de cette approche sont les institutions publiques, Conférences régionales des élus, les commissions scolaires, les municipalités et des partenaires « mixtes », groupes communautaires, syndicats, milieux de la recherche sociale. Le mouvement des femmes n'est mentionné dans aucune des trois approches¹⁵⁶¹. De même dans la sixième orientation intitulée « soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes », on suggère certes la création d'une commission parlementaire (demande des milieux féministes), mais surtout, il est préconisé d'étendre la politique d'incitation à la « représentation paritaire » à tous les niveaux, administrations, institutions, et de créer d'une Table des partenaires de l'égalité qui regrouperait des représentants des milieux syndicaux, gouvernementaux, regroupements régionaux, municipalités, milieu des affaires et de la santé. Encore une fois, le mouvement des femmes n'est pas considéré comme un partenaire¹⁵⁶². Les groupes de femmes se mobilisent alors pour le maintien du CSF ¹⁵⁶³ ou du moins, pour que le Conseil de l'égalité soit véritablement un « Conseil de l'égalité pour les femmes »¹⁵⁶⁴ qui conserve l'objectif d'élimination des inégalités systémiques qui se situent du côté des femmes¹⁵⁶⁵. Devant le tollé soulevé, une commission parlementaire « sur le concept d'égalité et la politique en condition féminine », est mise en place à l'automne 2004 pour régler le différent concernant à la fois l'avenir du CSF et la nouvelle orientation politique que propose l'organisme. Depuis, les travaux de cette commission ne cessent d'être ajournés.

Finalement, nous avons vu que les modes de légitimation des actions féministes au niveau de l'État sont déstabilisées par la concurrence pour la représentation politique qui s'instaure avec un mouvement des femmes fort d'une légitimité renouvelée. Les féministes au gouvernement sont prises avec le même problème de légitimation que le mouvement. Les intérêts des femmes ne sont pas des intérêts compris de la même manière par toutes, selon leur identité et leurs idéaux politiques. Quand la FFQ choisit les plus démunies des femmes comme groupe identitaire de référence pour représenter les femmes, les féministes d'État choisissent le plus haut niveau d'abstraction politique utilisé par le féminisme libéral pour rassembler derrière des concepts

¹⁵⁶¹ Cf. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Québec, Conseil du statut de la femme, 2004, pp. 9-10.

¹⁵⁶² CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME., 2004, *op. cit.*, pp. 23-25.

¹⁵⁶³ INTERSYNDICALE DES FEMMES. « La ministre Courchesne rencontre une vive opposition à la transformation du Conseil du statut de la femme », 14 février 2004. *Site de Sisyphe*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=915 (Page consultée le 2 mars 2004) et « Au Québec, plus de 3000 femmes et de 600 hommes réclament le maintien du Conseil du statut de la femme ». *Site de Sisyphe, Pétition*, [En ligne]. <http://sisyphe.org> (Page consultée le 18 mars 2004).

¹⁵⁶⁴ GROUPE DES 13, 2003, *op. cit.*

¹⁵⁶⁵ Micheline CARRIER. « Pas n'importe quel « conseil de l'égalité », dit Option citoyenne ». (7 février 2005). *Site de Sisyphe*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1533 (Page consultée le 21 mars 2005).

partageables par tous les gouvernements. Plus besoin à ce stade de ne représenter aucune femme en particulier. Les concepts de participation équilibrée et d'expertise en analyse différenciée renvoient le premier aux individus, quels que soient leur identité et leur message politique, tandis que le deuxième renvoie au terrain sociologique sur lequel s'applique la politique et s'appuie sur un présupposé rationaliste. Mais, héritage des pratiques d'appui sur les groupes de femmes, la recherche de légitimité plus « populaire » se retrouve dans la principale innovation institutionnelle créée dans le cadre de l'entente entre le Secrétariat à la condition féminine et le Ministère des régions sur la cinquième orientation : le Réseau des représentantes en condition féminine aux instances de développement régional et de formation de la main d'œuvre. Ces fonctionnaires déconcentrées représentent des antennes du Secrétariat au niveau régional et permettent de faire des suggestions et de diffuser le point de vue de l'État. Le pari sur le niveau régional ne fait pas illusion. Étant données les tensions qui existent entre leur gouvernement et le mouvement des femmes au niveau provincial, les féministes d'État, à la recherche d'appuis et de légitimité pour continuer à avancer dans leurs propres activités, font le pont entre le palier régional (le local) et le discours transnational (le planétaire). En outre, à côté de ces dépenses nouvelles, la ministre du Travail, en charge de la Condition féminine, Louise Harel, profite de la campagne électorale de 1998 pour faire promettre par le Parti québécois un fonds financier, destiné à améliorer l'accès des femmes à la prise de décision, au niveau local seulement. Preuve que les contraintes financières sont moins importantes que cette réorganisation du régime de représentation politique, cette promesse sera immédiatement tenue par le gouvernement, qui débloque un million de dollars canadiens par an sur cinq ans, pour lancer le programme *À égalité pour décider*, reconduit en 2004 par le gouvernement des Libéraux, et bonifié pour intégrer les projets spécifiques pour les femmes autochtones.

Par conséquent, autant en France qu'au Québec les acteurs et actrices des espaces électoral-partisan et administratif réagissent aux déstabilisations plurielles des régimes genrés de représentation politique, aux mobilisations des féministes, aux changements dans les alliances, tout en conservant en mémoire les anciens modes de régulation institutionnelle comme repères conceptuels et comme pratiques politiques. Du fait de ces changements institutionnels, les programmes et lois décidés dans ce nouveau contexte s'inscrivent dans la dynamique de ces transformations, plutôt sous une impulsion libérale au Québec et sous une impulsion institutionnaliste et culturaliste en France.

II. De nouvelles politiques qui concernent la régulation des rapports des femmes à la représentation politique

Les gouvernements français et québécois n'ont jamais cessé de légiférer ou d'instaurer des programmes qui concernent directement les questions de genre. Toutefois, dans la période 1995-2004 ces politiques ont tout particulièrement concerné la question de la représentation politique et de la citoyenneté des femmes. Au Québec, le programme *À égalité pour décider* du Secrétariat à la condition féminine représente une nouveauté totale, le plus important budget jamais géré en direct par le Secrétariat, qui normalement travaille de manière transversale à tous les ministères. En France, les réformes concernant la parité, mais aussi l'avortement représentent un ensemble de réformes de la citoyenneté des femmes qui émergent conjointement.

II.1. Un programme québécois pour motiver les femmes : un projet féministe ?

L'adoption du registre discursif libéral, qui en appelle à un changement plus profond de la configuration institutionnelle qui préside jusqu'à lors à la construction des intérêts politiques liés au genre, trouve dans le programme *À égalité pour décider* un premier instrument de concrétisation. Selon Évelyne Tardy, il s'agirait d'une mesure opportuniste, pour prévenir le problème de représentativité des femmes posé par la réforme municipale sur laquelle la ministre Louise Harel doit travailler¹⁵⁶⁶. Officiellement, ce programme fait l'objet d'une consultation des milieux associatifs féministes régionaux par les féministes d'État, notamment Mme Léa Cousineau, sous-ministre associée, en charge de la condition féminine, ainsi qu'en témoigne une fonctionnaire responsable du dossier :

Pour la 5^{ème} orientation, lors d'une tournée de consultation avec Mme Cousineau, on a rencontré des Tables, les CRD, les commissions administratives régionales (...) Il y a eu tout un travail du milieu, des féministes d'État, des femmes politiques ; plus le programme d'action du Secrétariat à la condition féminine, le Conseil du statut de la femme, tout l'équipe de la 5^{ème} orientation et le réseau régional des répondantes en condition féminine. (Entretien téléphonique anonyme avec une fonctionnaire du Secrétariat, Montréal, le 11 juillet 2001)

Toutefois, il ne s'agit pas d'une consultation telle qu'elle se fait traditionnellement dans le cadre du régime institutionnalisé. Par exemple au CSF m'a été confirmée l'absence de consultation du Conseil sur ce programme particulier, alors que l'organisme avait déjà effectué

¹⁵⁶⁶ TARDY, 2002, *op. cit.*, p. 25.

tout un travail préalable sur la nécessité de féminiser les instances de prise de décision, dans lequel cette idée de financer des formations ne fait pas l'objet de ses recommandations, ni avant ce programme, ni après¹⁵⁶⁷. De son côté, Michelle Houle-Ouellet, qui a suivi le dossier politique de l'AFÉAS dans les années 1980-90 explique que les clubs politiques féminins, modèles évoqués comme ancêtres du programme *À égalité pour décider*, ont butté sur trois problèmes¹⁵⁶⁸ : l'aspect non partisan, qui limite la constitution d'une équipe de campagne pour les candidates ; la dépendance financière envers l'État, qui accorde plutôt ses subventions aux projets novateurs, ce qui entrave le développement d'activités suivies dans le temps ; et la résistance des hommes politiques, tant dans les partis que dans les équipes municipales, qui atteignent généralement un seuil de tolérance à la présence féminine situé autour de 20%. Comme en témoigne Nicole Thieverge, en 1994, des femmes du Club politique de Rimouski sont confrontées au problème de l'investissement par le Parti québécois pour l'élection provinciale. Le club décide de les aider à développer leurs arguments mais s'interroge sur l'attitude des hommes à l'intérieur des partis et sur les moyens d'être solidaires¹⁵⁶⁹. Or, le programme *À égalité pour décider*¹⁵⁷⁰, qui ne permet pas de couvrir des frais de fonctionnement d'un organisme (comme en auraient eu besoin des clubs politiques), ne reconnaît pas non plus les autres obstacles rencontrés. Sans faire écho à ces expériences, le programme décidé par le second gouvernement Bouchard en 1999 s'appuie finalement sur une vague impression d'ouverture des hommes politiques québécois aux candidates, plutôt que sur une enquête établissant l'efficacité des tentatives de formation politique des femmes des années 1980-90¹⁵⁷¹. Il y a donc eu un choix particulier des acteurs de la consultation, permettant surtout de vérifier l'existence d'organismes susceptibles de répondre à l'appel d'offre. D'ailleurs, selon Léa Cousineau, alors sous-ministre responsable du dossier, il s'agirait seulement d'une volonté ministérielle de débloquer du financement pour concrétiser l'axe « représentation équitable » de la Cinquième orientation. Le programme *À égalité pour décider*, relève *in fine* d'une décision prise à huit clos, en Conseil des ministres.

Outre ce changement sur le plan institutionnel dans le modèle de prise de décision, pour un programme qui représente le plus gros budget jamais géré par le Secrétariat à la condition féminine (puisque ce secrétariat constitue une structure transversale aux divers ministères), sur le

¹⁵⁶⁷ DESROCHERS, 1994, *op. cit.* et Lucie DESROCHERS, dir. *Les restructurations municipales : un défi d'équité pour les femmes*. Québec, Conseil du statut de la femme, 2000.

¹⁵⁶⁸ Entretien avec Michelle HOULE-OUELLET, St Anne des Lacs, le 10 juillet 2001.

¹⁵⁶⁹ Nicole THIVIERGE. « Femmes, politique et région : la présence du Club politique féminin du bas Saint-Laurent ». Dans Évelyne TARDY, dir. *Femmes et Pouvoir*. Cahiers réseau de recherches féministes, n°2, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1995, p. 132.

¹⁵⁷⁰ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Programme de soutien financier : À égalité pour décider. Guide d'information*. Québec, Le Secrétariat, 1999.

¹⁵⁷¹ Il y a eu d'autres expériences, en particulier au Parti québécois et au ministère des Affaires municipales et toutes ont été abandonnées au tournant des années 1993-1995.

plan du contenu aussi, *À égalité pour décider* inaugure un nouveau style de vocabulaire pour les questions concernant les femmes. En effet, il utilise des termes économiques comme celui de « bassin de candidatures », misant sur des « activités de sensibilisation, d'information et de formation visant à inciter les femmes à se porter candidates », sur « la constitution de banque de candidatures, de la mise sur pied de réseaux, de la production et de la diffusion d'outils de promotion »¹⁵⁷². Les instances visées par le programme se limitent à la prise de décision locale : municipalités, CRD, commissions scolaires, conseils d'administration régionaux, etc. Par ailleurs, le but du programme n'est pas de motiver des militantes des associations féminines et féministes. Les associations sont juste instrumentalisées pour livrer des services de formation, à n'importe qui, services pour lesquelles elles peuvent faire appel à des organismes de formation ordinaires¹⁵⁷³. D'ailleurs, d'après une conseillère de la ministre responsable de la Condition féminine, Linda Goupil, chargée du suivi du programme, il ne faut plus que les femmes politiques se sentent obligées de représenter les intérêts des femmes :

Je pense que, quand un homme se présente, il ne représente pas les hommes en général, il représente un homme parmi les hommes. Je pense que pour les femmes c'est la même chose, et c'est d'ailleurs peut-être souvent ce qui fait peur aux femmes, c'est d'avoir l'impression d'avoir à représenter Les femmes mais ce n'est qu'une femme parmi les femmes. Parce que, effectivement, les femmes sont souvent très durement jugées. Parce que la population leur prête l'ensemble de la représentativité des femmes ! Ce qu'on ne demande pas à un homme ! (Entretien anonyme n°4 avec une conseillère de Linda Goupil, Québec, le 29 juin 2001)

Ainsi, non seulement cette responsable ne manifeste aucune conscience féministe, alors que les féministes québécoises ont quand même longtemps insisté sur la manière dont les hommes entretiennent leurs propres intérêts en politique, mais encore, dans cette conception, le genre n'est pas considéré d'intérêt général.

Sur le plan du contenu, l'enjeu des formations est d'adapter les femmes au système, leur expliquer ses mécanismes et ses contraintes, pour qu'elles s'y plient. De ce fait, le modèle masculin de pouvoir est préservé, ainsi que le confirme la réflexion suivante d'une responsable de la mise en œuvre d'un projet pour le Réseau des femmes des Laurentides :

Dans le plan de formation du printemps 2000, il y avait une formation sur la dynamique du pouvoir dans une organisation. Qu'est ce qui fait qu'une personne dans une organisation a du

¹⁵⁷² SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, 1999, *op. cit.*, p. 12.

¹⁵⁷³ Tel est le cas dans les Laurentides. Cf. Entretien avec Lysiane O'SULLIVAN, St Jérôme, le 10 juillet 2001.

pouvoir, comment l'exercer de manière constructive, étudier concrètement les jeux de pouvoir au sein d'une organisation, tout ça se traite en formation. Et par la suite, je pense qu'on va innover à ce niveau là, il y a de belles idées, une conseillère municipale, quand on a fait la journée de formation sur la stratégie de lobbying, cette année, disait : « pourquoi on n'organise pas un tournoi de golf pour les filles ? ». Pourquoi on n'investit pas un champ masculin mais en donnant de la formation en même temps. C'est sûr que ça va être une journée de réseautage pour les femmes, mais en même temps on va les former à se réseauter, et on va aussi les informer sur l'éthique du golf. Et on va faire la même chose *comment s'incorporer dans un cinq à sept*. Quand est-ce qu'on donne sa carte d'affaire ? Comment on engage la conversation avec quelqu'un qui n'est pas de notre milieu ? (Entretien avec Lysiane O'SULLIVAN, Saint-Jérôme, le 10 juillet 2001)

De même, lors d'un colloque, organisé par le Secrétariat à la condition féminine le 7 avril 2001, intitulé « *À égalité pour décider*. De la suite dans les idées » consacré à la réalisation d'un premier bilan du programme, les constats dressés sur l'exercice du pouvoir confirment cette vision. « Le pouvoir n'est pas fait pour tout le monde », « l'exercice du pouvoir, c'est dur », « il faut cultiver des attentes réalistes », « apprendre à assumer son pouvoir »¹⁵⁷⁴. Il n'y a aucune réflexion sur les contraintes du système et les améliorations que les femmes pourraient apporter, ni aucune référence à d'autres conceptions du pouvoir comme celles que les collectives de femmes ont développé dans les années 1980-90, ni même l'idée, que l'on trouve dans de nombreuses recherches québécoises, de la différence entre le pouvoir *sur* et le pouvoir *de* ...

Ainsi, l'analyse du système politique liée à ce programme relève également d'un rejet des analyses systémiques, au profit d'analyses beaucoup plus libérales. Par exemple les membres du cabinet de Linda Goupil que nous avons rencontrées, attribuent aux individus un rôle personnel d'*empowerment* :

Je pense que c'est l'essentiel du message que le gouvernement tente de passer. Que dans le fond les femmes reconnaissent elles-mêmes qu'elles peuvent le faire, parce que nous, on peut mettre des outils en place comme le programme, pour justement les sensibiliser, les inciter à le faire, mais c'est sûr qu'il y a une reconnaissance personnelle donc, ça doit venir d'elles mêmes, la personne. (Entretien anonyme n°5 avec une conseillère de Linda Goupil, Québec, le 29 juin 2001)

¹⁵⁷⁴ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE « *À égalité pour décider*. De la suite dans les idées. Les faits saillants du colloque tenu à Québec le 7 avril 2001 ». *Site du Secrétariat à la condition féminine*, [En ligne]. <http://www.scf.gouv.qc.ca/pdf/fr/faits%20saillants%20-%20colloque.pdf> (Page consultée le 15 mars 2005), p. 13.

Par ailleurs, les préjugés sur les femmes et l'importance accordée avant tout à leur apparence physique sont plutôt renforcés en formation, comme dans le cas suivant :

L'autre formation, ça serait, « *un styliste pour mon image* ». Qu'est-ce que ça apporte, comment on travaille avec un styliste, dépendant du niveau d'implication qu'on va avoir. Moi j'ai fait de la politique au niveau provincial, à un moment donné, on en a besoin. Et les gens sont extrêmement critiques et exigeants par rapport à l'image des femmes. On a beau dire qu'on est pas des femmes objets, on a beau le refuser, mais si on a décidé de gagner, il faut aller jusque là. (Entretien avec Lysiane O'SULLIVAN, Saint-Jérôme, le 10 juillet 2001)

La principale dimension de l'environnement qui est prise en considération est l'environnement familial. Il faut « leur donner des outils pour justement concilier la famille, le travail et l'implication sociale »¹⁵⁷⁵. Ce sont les femmes elles-mêmes, réunies lors du colloque du 7 avril 2001, qui soumettent l'idée qu'elles rencontrent avant tout des obstacles personnels¹⁵⁷⁶. Ainsi, devant les réticences de leurs participantes, certaines associations développent les notions de « mentorat » et de « coaching », des modèles individualisés d'intégration :

Parce que souvent la priorité numéro un de la femme, c'est la famille, alors elles hésitent, ayant peur d'être obligées de délaisser la famille. Donc au niveau du programme, la sensibilisation, c'est que, oui c'est possible parce que y a des femmes entre autres qui sont en vie, qui étaient mères de X enfants qui ont dit : « bon bien, en acceptant peut-être qu'il y ait plus de poussière sur les murs ou ses meubles, c'est faisable ! ». C'est un peu du mentorat, d'ailleurs il y a plusieurs projets qui parlent de mentorat. Parce que les femmes ont besoin aussi de voir des modèles qui ont su concilier ça. (Entretien anonyme n°5 avec une conseillère de Linda Goupil, Québec, le 29 juin 2001)

L'environnement familial est de surcroît limité à la gestion des tâches ménagères et familiales par les femmes elles-mêmes ; il n'y a aucune évocation du conjoint, de son rôle ou du partage des tâches.

Enfin, cette conception fait fi de l'environnement politique et considère globalement le problème de l'accès des femmes à la prise de décision toutes choses égales par ailleurs, comme si les hommes politiques eux-mêmes et leurs préjugés, les questions financières, etc. ne représentaient pas au Québec, comme partout ailleurs, des obstacles aux candidatures féminines. L'axe « sensibilisation des institutions » est très peu exploré par les projets alors que certaines

¹⁵⁷⁵ Entretien anonyme n°5 avec une conseillère de Linda Goupil, Québec, le 29 juin 2001.

¹⁵⁷⁶ SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. « Colloque du 7 avril 2001 », *op. cit.*, p. 12.

participantes au colloque de 2001 soulèvent la nécessité de travailler sur le terrain des hommes... Et que dans l'ouvrage *À l'école du pouvoir*, publié en 1999, treize conseillères municipales de la ville de Montréal, élues du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) sous le maire Jean Doré, témoignent des diverses difficultés qu'elles rencontrent, alors qu'elles appartiennent à un parti politique municipal très progressiste, avec un maire acquis aux thèses féministes : « mesquineries » de collègues « maniganceux », impossibilité de changer les horaires et les règles du jeu conflictuelles qui rendent la prise de décision opaque, comme le résume bien l'une d'elles, « c'est plein d'hommerie compliquée »¹⁵⁷⁷. Toutefois, l'exigence d'innovation pour la reconduction des projets a conduit plusieurs organismes en 2005 à cibler les médias comme intermédiaires, organisant des conférences de presse et/ou payant des pages publicitaires. En outre, le Réseau des femmes des Laurentides prévoit la production de six émissions de télévision sur le thème « Avez-vous le profil ? » puis sept émissions autour de femmes politiques de la région¹⁵⁷⁸. Pour sa part, la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre du Québec prévoit cinq émissions sur la place des femmes dans le monde municipal. Ce faisant, même si ce sont les femmes lectrices ou téléspectatrices qui représentent le public ciblé, l'ensemble des acteurs sociaux peut être touché par ces activités de médiatisation.

Dans un récent sondage, 28% des femmes interrogées déjà engagées en politique municipale déclarent ne pas vouloir reconduire leur mandat en 2005 ; même si 41% des femmes élues déclarent travailler à recruter d'autres femmes¹⁵⁷⁹, ce désistement important, pour maintenir les taux actuels, exige de trouver une bonne force de renouvellement. Ces limites rejoignent alors les conclusions d'Évelyne Tardy qui, dans des travaux successifs, depuis le début des années 80, montre l'existence d'obstacles à l'insertion politique des femmes du côté de l'espace privé, (et il n'y a pas que les femmes elles-mêmes, mais aussi les conjoints qui interviennent pour soutenir ou non leurs épouses dans leurs démarches), et du côté de l'espace public : les divers conseils, les partis politiques n'accueillent pas les femmes de la même manière que les hommes, ne répondent pas pareil à leurs demandes de candidature, ne les sollicite pas autant qu'elles le voudraient. Par exemple, dans son enquête sur les conseillers et conseillères municipaux, les autres obstacles perçus, outre le désintérêt des femmes et leur manque de confiance en soi, sont le système de

¹⁵⁷⁷ Nicole LACELLE, dir. *À l'école du pouvoir*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1999, p. 33.

¹⁵⁷⁸ RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC. « Recueil des activités organisées par les tables régionales de groupes de femmes en lien avec les élections municipales 2005 ». (octobre 2004). *Site du réseau des Tables de groupes de femmes du Québec, nouvelles*, [En ligne]. http://reseautablesfemmes.qc.ca/pdf/reseau/flash_nouvelles/recueilactivitestables_electionsmunicipales.pdf (Page consultée le 10 mars 2005), p. 19.

¹⁵⁷⁹ UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. « Femmes au pouvoir : combien serez-vous en 2005 ? » *Site de l'Union des municipalités du Québec, résultats du sondage*, [En ligne]. http://www.umq.qc.ca/pdf/resultat_sondagefemmes.pdf (Page consultée le 15 mars 2005).

répartition stéréotypée des rôles sociaux entre hommes et femmes (2/3) et la fermeture du milieu municipal (15% des conseillères)¹⁵⁸⁰. Par ailleurs, elle constate que les femmes politiques passées par les groupes de femmes tentent de faire oublier leur origine militante pour appartenir pleinement à la « gang des gars »¹⁵⁸¹. Comme partout ailleurs, les hommes politiques québécois n'attendent pas vraiment avec impatience que ces dames décident de se lancer en politique... Ainsi, l'esprit des années 80 et du début des années 90, qui analysait l'absence de femmes en politique en termes d'obstacles liés à la structure patriarcale de la société et qui liait intimement la présence des femmes en politique et la représentation de leurs intérêts, a disparu de ce discours ministériel.

Finalement, même la mise en œuvre de ce programme peut être considérée comme « libérale ». En effet, il faut tout d'abord remarquer qu'il n'y a aucun contrôle prévu sur les contenus pédagogiques, les critères étant la pertinence et le caractère novateur du projet, la qualité (rigueur, réalisme), l'impact, le partenariat de financement, la crédibilité de l'organisme¹⁵⁸². Le dossier étant relativement lourd à constituer, il exige un minimum de structure, et nous avons rencontré plusieurs personnes nous disant que leur organisation n'avait pas pu présenter sa candidature, faute de temps et de personnel (en particulier d'anciennes associations intéressées par la formation politique des femmes, l'AFÉAS et FRAPPE). Le *Recueil des activités organisées par les tables régionales de groupes de femmes du Québec en lien avec les élections municipales 2005* montre que ce sont surtout les Tables de concertation, des structures qui regroupent les associations féminines au niveau régionale, désormais bien financées pour leur fonctionnement grâce au fonds du Secrétariat à l'action autonome, qui peuvent s'engager dans ce programme. Les autres groupes qui répondent au programme *À égalité pour décider* ne sont donc pas tous des groupes de femmes traditionnellement identifiés dans le champ institutionnel et politique du féminisme québécois. On trouve comme participants au programme, des organismes nouvellement créés, comme Femmes, politique et démocratie (1998), composé d'universitaires de l'École d'administration publique de Québec (ÉNAP) qui organisent surtout des colloques et des universités d'été ou encore des organismes du secteur économique comme la Chambre de commerce de Montréal.

D'après les témoignages et informations recueillies, les projets financés semblent plutôt s'inscrire dans l'esprit libéral du programme. Par exemple, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, dans sa plaquette *La représentation équitable des femmes sur les conseils d'administration des entreprises et des institutions*, avance des arguments de légitimation proprement libéraux. Il s'agit

¹⁵⁸⁰ TARDY, 2002, *op. cit.*, pp. 92-93.

¹⁵⁸¹ TARDY, 2002, *op. cit.*, pp. 116-120.

¹⁵⁸² SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, 1999, *op. cit.*

d'une question de « reconnaissance » (non pas d'égalité), reconnaissance du niveau d'étude atteint par les femmes et de leur potentiel de travail, et d'une « question de modernité », faisant référence au lien établi par le Conseil de l'Europe entre présence des femmes et démocratie. Les femmes sont appelées à se motiver pour s'impliquer, les entreprises à faciliter l'accès des femmes aux tribunes et aux réseaux, la Chambre s'engageant à favoriser le réseautage des femmes entre elles, à les « préparer à remplir une fonction d'administratrice » et à les mettre en contact avec les entreprises à la recherche de candidates¹⁵⁸³. L'ensemble du projet repose sur le présupposé que les hommes, qui occupent 93,3% des postes d'administrateurs des entreprises publiques québécoises, n'accueillent pas de femmes dans leurs conseils par méconnaissance de ces dernières. Il suffirait de les faire se rencontrer... De son côté, la directrice de l'association Femmes et immigration que nous avons rejointe au téléphone, avance l'argument que les femmes immigrantes sont généralement diplômées et bilingues, voire trilingues, des atouts pour les conseils d'administration. Avec la formation offerte grâce au programme, elles apprennent à interpréter les « codes culturels » québécois, à surmonter les obstacles culturels. L'organisme les recommande ensuite à des associations, essentiellement dans le milieu communautaire¹⁵⁸⁴. Encore une fois, il est question de compétences et d'utilisation du potentiel professionnel féminin, mais aucune allusion n'est faite à la dimension du genre, à l'idée d'obstacles à la participation ou à l'activité de représentation des intérêts.

Enfin, nous remarquons que ce programme oriente la manière dont les actrices du mouvement des femmes organisent leur action. Par exemple, dans les Laurentides, le Réseau des femmes des Laurentides (Table de concertation des Laurentides) regroupe la majorité des associations féministes de la région, participe à toutes les structures régionales et surtout à leurs comités de condition féminine (CRD, CLD, régie régionale des Laurentides, commission régionale en économie sociale, etc.) ainsi qu'aux grandes fédérations féministes (FFQ, CIAFT, Relais-femmes, Réseau québécois des femmes en environnement, etc.). Le Réseau agit sur tous les dossiers féministes, comme le travail des femmes, l'économie sociale, le développement social, les logements sociaux pour les femmes, la santé et le bien-être, et pas seulement sur le seul sujet de la participation des femmes à la prise de décision. Par ailleurs, il est l'organisateur de la Marche mondiale des femmes pour la région des Laurentides. Son activité de formation à ses membres a pour objectif de leur permettre de « développer une analyse féministe des priorités du Réseau et

¹⁵⁸³ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. *La représentation équitable des femmes sur les conseils d'administration des entreprises et des institutions*. Montréal, plaquette de présentation du projet Égalité 2005 de la Chambre de commerce, 2001.

¹⁵⁸⁴ Entretien téléphonique avec Mireille DESROSIERS, directrice de Femmes et immigration, Montréal, le 30 juillet 2001.

des divers enjeux régionaux touchant les femmes »¹⁵⁸⁵. On est donc en présence d'un organisme fortement impliqué dans le régime institutionnalisé et même idéologiquement tourné vers le nouveau registre plus contestataire, plutôt enclin à politiser les questions liées au genre, en relation avec le mouvement féministe. Pourtant, le Réseau embauche comme agente de développement une ancienne candidate de l'Action démocratique du Québec (ADQ), un parti politique ultra-libéral, ce qui fait sans doute que cette responsable peut facilement remplir les exigences du programme. À ce titre, le travail du Réseau se situe à cheval entre une démarche typiquement libérale et une approche quand même plus proche de l'esprit féministe culturaliste. Par exemple, l'agente préconise un travail d'*empowerment* des femmes, au niveau individuel, avec l'idée de « développer son plan de vie politique » et « visualiser ses rêves, se voir. Se voir mairesse, se voir conseiller, se voir députée, se voir ministre ! ». Même si la constitution d'une banque de noms d'environ 300 candidates potentielles avec leurs caractéristiques, leurs aspirations et le développement d'une approche individuelle en termes de « coaching » et de « mentorat »¹⁵⁸⁶ relèvent du registre libéral, en même temps, la structure « Table de concertation », conduit à motiver des femmes qui appartiennent à la mouvance féministe et à se tourner vers des organismes de formation du milieu :

On a défini que les femmes participantes auraient déjà une implication. Tous les organismes communautaires femmes, tous les organismes communautaires membres du réseau des organismes communautaires, au niveau des femmes qui s'étaient déjà montrées intéressées, donc il y avait déjà une banque de noms, on a fait cinq conférences de presse en région, donc on a diffusé l'information, on a travaillé avec les 6 centres de femmes qui sont les promoteurs du volet formation, on a envoyé l'information à toutes les mairies, à tous les Centres locaux de développement, tout ce qui bouge, les commissions scolaires, les syndicats, si ma mémoire est bonne on a envoyé 267 e-mails, 196 fax, et une vingtaine par la poste. (Entretien avec Lysiane O'SULLIVAN, Saint-Jérôme, le 10 juillet 2001)

À l'heure actuelle, nous constatons qu'il y a peu de Tables qui parviennent à instrumentaliser ce programme pour continuer à travailler dans un sens institutionnaliste. Dans la liste des projets de 2005, nous pouvons rattacher à cette démarche uniquement les projets de la Table des groupes de femmes de Montréal, qui organise des rencontres avec des mairesses et

¹⁵⁸⁵ RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Principales réalisations du Réseau des femmes des Laurentides 2000-2001*. Saint-Jérôme, Québec, Réseau des femmes des Laurentides, 2001, p. 7.

¹⁵⁸⁶ En entrevue, elle distingue le « coaching » qui consiste en une approche professionnelle de soutien d'une femme extérieure au milieu politique par une femme déjà à l'intérieur, et le « mentorat » qui représenterait une approche plus globale de l'individue, au delà des aspects professionnels, un véritable transfert de connaissances de la part de la mentor fondé sur une confiance mutuelle.

conseillères municipales sur l'impact de la décentralisation municipale sur les femmes, la place des femmes dans les CRÉ, la place de la société civile dans les nouvelles structures¹⁵⁸⁷ et celui de la Table de concertation de Laval, qui prévoit d'aborder, lors de sa formation au printemps 2005, « l'importance de la prise en compte de l'intérêt et des besoins des femmes »¹⁵⁸⁸. Les autres projets s'inscrivent dans une approche technique de formation à la politique, avec un accent particulier mis sur le coaching et le mentorat, des formules individualisées d'accompagnement des femmes qui présupposent que leur féminité constituerait un handicap. Ce travail de construction de banques de noms de candidates et d'élaboration de véritables réseaux d'échanges entre élues, femmes des associations, femmes ordinaires est pragmatique. Mais, même s'il s'inspire des modèles de solidarité des hommes politiques, en même temps, il représente un travail de fourmis, les personnes étant encouragées une à une, et, sans doute aussi, comme le montre le sondage de l'Union des municipalités, l'une après l'autre, déçues¹⁵⁸⁹.

Pour résumer, ce programme, qui représente la seule politique québécoise au titre de l'accès des femmes à la prise de décision politique, relève d'une politique incitative qui s'adresse aux femmes principalement, repose sur des présupposés typiquement libéraux, comme la neutralité de l'environnement politique et le handicap des femmes « en tant que femmes », dans l'univers politique. Cette politique est évolutive, elle vise à adapter les femmes au système, les familiariser avec le modèle masculin du pouvoir, sans remettre en question ni la répartition des activités ménagères et éducatives dans la famille, ni l'importance des apparences physiques des femmes, ni l'acceptation des représentations du monde politique comme un monde d'hommes.

On ne peut pas encore statuer correctement sur les résultats de cette politique dans l'espace électoral-partisan car elle n'a que cinq ans d'âge. En comparaison avec la loi française sur la parité, elle n'obtient pas de résultats impressionnants. Les taux de féminisation des instances politiques locales poursuivent leur lente ascension, le pourcentage de conseillères passant de 22% en 1998 à 23,1% en 2000, 23,8% en 2001, 24,5% en 2003 ; la proportion de mairesses de 10,1% à 11,6% entre 1998 et 2003. Ainsi, le Québec, que les féministes ont toujours pensé plus favorable aux femmes que la France, est aujourd'hui moitié moins féminisé que la France dans les institutions locales. Toutefois, il faut souligner que la Loi de 2001 sur les fusions municipales aurait dû précipiter une chute des taux de féminisation de ces assemblées, les postes de

¹⁵⁸⁷ RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC, 2004, *op. cit.*, p. 7.

¹⁵⁸⁸ RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC, 2004, *op. cit.*, p. 17.

¹⁵⁸⁹ UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, 2005, *op. cit.*

conseillers-ère et de maire-esse se raréfiant¹⁵⁹⁰. Or ces taux restent stables et les résultats des élections municipales de novembre 2001 confirment l'optimisme de la ministre Louise Harel qui, malgré son intérêt manifesté pour des mesures coercitives « si les partis ne font pas l'effort de chercher plus d'équilibre »¹⁵⁹¹, n'a pourtant rien inscrit dans la Loi sur les fusions municipales qui pourrait favoriser la parité et accélérer un processus de féminisation caractérisé par sa lenteur¹⁵⁹².

Le débat sur les dangers des fusions municipales pour la représentativité féminine a sans doute contribué à motiver les groupes de femmes qui oeuvrent dans le champ de la formation politique pour trouver des solutions de solidarité suffisamment efficaces pour maintenir cette représentativité au quart des élus, notamment par la création de banques de noms et de réseaux. D'autres considèrent que l'impasse constitutionnelle dans laquelle se trouve le Québec après l'échec du référendum sur la souveraineté en 1995 représente une opportunité pour les femmes : désabusés et désintéressés par la politique, les hommes eux-mêmes laisseraient leur place plus facilement¹⁵⁹³. Il faut souligner que l'idée, très instrumentaliste et libérale, parmi les politiciens québécois, selon laquelle les femmes politiques seraient plus efficaces et plus travailleuses que les hommes, fait son chemin en faveur de l'augmentation de leur présence en politique, comme en témoigne un député Libéral, intervenu lors de notre entretien avec Violette Trépanier, au siège du PLQ en 2001 :

Elles ne travaillent pas pareil aussi. Tu leur donnes un dossier, elles ne dorment pas avec. Les gars eux autres, ils s'en occupent mais ce n'est pas de la même intensité. (...) Ce qui fait que nous ici, on a des femmes, il y a des femmes remarquables, qui sont très bonnes, elles « taffent », si on va au gouvernement y a plusieurs femmes qui vont être ministres. (Intervention d'un député Libéral lors de l'entretien avec Violette TRÉPANIÉ, Montréal, le 27 juin 2001)

Nous retrouvons ce préjugé favorable également dans le discours de Pierre Bibeau, organisateur en chef du Parti libéral du Québec (PLQ) que nous avons rencontré :

¹⁵⁹⁰ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. « Les restructurations municipales : un défi d'équité pour les femmes ». (décembre 2000). *Site du Conseil du statut de la femme, avis*, [En ligne].
<http://www.csf.gouv.qc.ca/telecharg/avisles%20restructurationsmunicipales.pdf> (Page consultée le 25 septembre 2003).

¹⁵⁹¹ Françoise GUÉNETTE. « Plus optimiste que nostalgique. Entretien avec Louise Harel ». *La Gazette des femmes*, vol.23, n°3, sept.- oct. 2001, pp. 26-27.

¹⁵⁹² Cf. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. « Maires et maires, Conseillères et conseillers. Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales, 2001 ». *Site du ministère des Affaires municipales du Québec, statistiques*, [En ligne].
http://www.mamm.gouv.qc.ca/pdf_mamm/legi/democratie/statistiques_2001.pdf (Page consultée le 25 septembre 2003).

¹⁵⁹³ Entretien anonyme n°4 avec une conseillère de Linda Goupil, Québec, le 10 juillet 2001.

Pas seulement au Parti libéral, je suis convaincu pour l'ensemble des partis, ça va augmenter. Parce que, comme je vous dis, le sérieux, les femmes étant plus disponibles (...) En fait les femmes apportent beaucoup parce qu'elles ont une façon de faire différente. En partant, elles font augmenter le niveau de la discussion politique. Du dernier conseil général du parti, il y a eu des résolutions en particulier au niveau de la pauvreté et de l'assistance sociale et ça a été piloté par des femmes.» (Entretien avec Pierre BIBEAU, Montréal, le 19 juin 2001)

Élus en 2003, les Libéraux du Québec comptent 28,9% de femmes parmi leurs députés et forment un gouvernement avec 8 femmes sur 25 ministres (soit 32%) dont certaines nommées à des postes d'autorité (Vice-première ministre responsables des Relations internationales, présidente du Conseil du Trésor, etc.) Cette féminisation est complétée par l'atteinte aux élections du 14 avril d'un taux record de députées, avec 30,4% de femmes à l'Assemblée nationale du Québec. Même si l'on n'a pas encore l'égalité, ce score confirme quand même que les Québécoises ont acquis dans les années 90 une légitimité politique... mais dans une conception libérale. En effet, la présence de femmes dans son gouvernement semble avoir autorisé le Premier ministre Jean Charest, à éliminer la condition féminine des attributs ministériels. Les groupes de femmes québécois réagissent immédiatement à l'absence du titre de « ministre responsable de la Condition féminine », responsabilité alors attribuée, sous la pression, à la ministre des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration. Les deux thèmes de la fin des années 90, l'analyse différenciée et l'accès des femmes à la prise de décision ne permettent-ils pas à l'État de se désengager d'une politique féministe identifiée comme telle, toutes ses politiques étant censées prendre en compte les besoins des femmes à tous les niveaux ?

Depuis lors, plusieurs éléments militent en faveur d'une consolidation du régime libéral de représentation politique genrée. Tout d'abord, la présence au pouvoir des femmes politiques libérales qui soutiennent le discours néo-libéral en général, favorisent son épanouissement pour ce qui concerne les femmes. La légitimité de ce discours n'appartient alors plus seulement aux textes internationaux, mais se fonde directement sur leur mandat politique. Comme nous l'avons vu, le programme *À égalité pour décider* est reconduit et bonifié, l'approche intégrée de l'égalité est élargie à d'autres ministères et le Conseil du statut de la femme est menacé de disparition. Par ailleurs, lorsque les Libéraux font disparaître les Conseils régionaux de développement au profit de Conférences régionales des élus (CRÉ), cette réorganisation donne à l'espace électoral-partisan un pouvoir bien supérieur aux partenaires sociaux. Ainsi, les sièges réservés aux femmes dans les CRD disparaissent. Par exemple en Côte Nord, où, sur pression du Regroupement des femmes, la représentation féminine atteignait 42% des administrateurs du CRD, le CRÉ en 2003, ne

compte plus que 21% de femmes (4/19) et encore, suite à des pressions, pour que soit nommé un maximum de représentants de la société civile¹⁵⁹⁴.

Ainsi, la politique de féminisation du politique, à travers ce programme *À égalité pour décider*, semble bien constituer l'un des piliers de la libéralisation du régime genré au Québec. Les changements des mode de régulation des relations entre espaces pluriels de représentation politique qui l'accompagnent viennent alors confirmer la place particulière que cette politique, passée relativement inaperçue des acteurs sociaux et féministes, occupe dans la réorganisation et le travail de stabilisation de la reconfiguration institutionnelle permettant l'agrégation-conversion des intérêts et identités d'ordre socio-économique en intérêts et identités d'ordre politique...

II. 2. Changements législatifs en France : le terrain des résistances

Si en France, les femmes en quête de construction de droits nouveaux ont désormais des institutions et une légitimité pour le faire, les résistances prédominent dans les changements constitutionnels et législatifs qui interviennent au tournant des années 2000, sous l'impulsion de ce féminisme institutionnaliste. Deux politiques présentent cette particularité de procéder d'une volonté d'approfondir le champ de la citoyenneté des femmes, mais buttent sur la mise en œuvre : la politique de parité et la réforme de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Ces politiques sont étroitement liées par la volonté de combattre la hiérarchisation de la vie sociale, politique et économique selon le genre, du fait qu'elles représentent des lois impliquant une pleine reconnaissance de la citoyenneté des femmes.

La revendication paritaire représentant la clé de voûte des transformations institutionnelles en cours, l'enjeu pour les féministes qui la portent au niveau de l'État étant de concrétiser la création de ce droit à la reconnaissance. Comme le souligne Brigitte Périllié, conseillère générale de l'Isère, c'est Sylviane Agacinski, l'épouse du Premier ministre, qui formule le plus explicitement, pour les femmes socialistes, l'enjeu de reconnaissance des femmes politiques qui sous-tend cette revendication :

¹⁵⁹⁴ « Le regroupement des femmes de la Côte Nord a 20 ans ». (Côte Nord, 5 novembre 2004). *Site du Secrétariat à la condition féminine, en bref*, [En ligne]. <http://www.scf.gouv.qc.ca/bref/bref.asp> (Page consultée le 25 novembre 2004). Le Secrétariat à la condition féminine avance un pourcentage d'administratrices dans les CRÉ en augmentation par rapport à 2002, passant de 27,3% en 2001-2002 (CRD) à 30,5% en 2003-2004 (CRÉ) mais ce chiffre nous paraît très curieux au regard de ce qui s'est passé en Côte Nord et des divers témoignages des groupes de femmes. Cf. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. « Les femmes et la prise de décisions ». *Site du Secrétariat à la condition féminine, les fiches de Beijing +10*, [En ligne]. http://www.scf.gouv.qc.ca/publications/Beijing_index.asp (Page consultée le 15 mars 2005).

Je crois que c'est surtout avec Sylviane Agacinski qu'on a pu en trouver une autre définition que le quota 50-50. Parce qu'on nous le renvoyait quand même : « oui mais ce n'est ni plus ni moins qu'un quota égalitaire ». Et non, la parité, c'est être aussi pair parmi ses pairs. Ça nous a beaucoup plu comme explication, c'est être à parité, bien sûr, mais c'est aussi être considéré parmi les siens comme égal. Et pour être considéré comme égal, il faut être à égale représentation, sinon à 30%, on n'est qu'une minorité de blocage. Donc vraiment il y a eu un mouvement exaltant, enthousiasmant parce que ça obligeait tout le monde à phosphorer sur, pourquoi des femmes en politique, et quelle proportion il en faut, pour qu'on puisse véritablement agir. (Entretien avec Brigitte PÉRILLIÉ, Grenoble, le 26 avril 2004)

Régulièrement relancé par les parlementaires et les femmes socialistes sur ce sujet entre août 1997 et avril 1998, Lionel Jospin propose le 1^{er} avril 1998 d'inscrire dans la Constitution que « la loi peut fixer des règles favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, professionnelles et sociales »¹⁵⁹⁵. Cette proposition, qui se présente dans le cadre de la politique de modernisation des institutions (restriction du cumul des mandats et de la durée du mandat présidentiel) autoriserait des programmes d'action positive pour les femmes dans tous les domaines. Les femmes députées expriment leur contentement. Catherine Tasca, Yvette Roudy, et même Roselyne Bachelot, RPR, encore rapporteuse générale de l'Observatoire de la parité, sont satisfaites de cette formule qui déborde l'univers politique¹⁵⁹⁶. Mais c'est sans compte avec le Conseil d'État, qui estime que l'égalité professionnelle et sociale est déjà inscrite dans le préambule de la Constitution. De ce fait, le Conseil des ministres décide le 17 juin 1998 de modifier l'article 3 de la constitution, portant sur la souveraineté et restreint la portée de son texte au seul domaine politique.

À l'automne 1998 s'engage alors un bras de fer, entre l'Assemblée nationale et le Sénat, sur cette révision constitutionnelle. Présidée par Catherine Tasca, la commission des Lois de l'Assemblée fait voter à deux reprises la modification suivante de l'article 3 de la Constitution : « la loi détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions ». Cette version permettrait une véritable loi sur la parité comme résultat, à l'issue du vote. Les sénateurs, à majorité de droite, beaucoup plus frileux et sans doute encore héritiers de l'opposition du Sénat au droit de vote des femmes dans l'entre deux guerres, voudraient ne modifier que l'article 4 concernant les partis politiques, ce qui leur donnerait tout le pouvoir sur la mise en œuvre d'une lente féminisation de la vie politique. Dans

¹⁵⁹⁵ Olivier BIFFAUD. « Lionel Jospin a soumis à Jacques Chirac une proposition sur l'égalité hommes-femmes ». *Le Monde* du 8 avril 1998, p. 5.

¹⁵⁹⁶ Clarisse FABRE. « Lionel Jospin : inscrire dans la constitution l'égalité des sexes ». *Le Monde* du 3 avril 1998, p. 10.

ce bras de fer, les médias jouent un rôle considérable de tribune pour l'expression du soutien aux députées. La presse féminine, *Elle*, *Biba*, *Marie-Claire* se mobilise. Par exemple, Corinne Goldberger, de *Biba*, encourage une cybermobilisation pour la parité (les Cybernettes)¹⁵⁹⁷. De son côté, le gouvernement menace de réformer le Sénat dans le cadre de la modernisation des institutions et Jacques Chirac en appelle à un compromis¹⁵⁹⁸. Le 4 mars 1999, le Sénat « capitule » et les deux articles sont modifiés, l'article 3 et l'article 4 de la Constitution, mais de manière édulcorée. La loi désormais « favorise » l'égal accès aux mandats électoraux et fonctions électives (art.3) et les partis « contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé » à l'article précédent (art.4)¹⁵⁹⁹. Le mot « parité » est à la fois absent et vidé de son sens philosophique, qui aurait plutôt commandé, comme l'a souligné Claudette Appril, d'affirmer non pas l'égalité en droit des êtres humains mais « l'égalité en valeur et en dignité » des individus sexués, par exemple en affirmant que le peuple français était constitué de « femmes et hommes à parité »¹⁶⁰⁰.

Entre l'été 1999 et l'hiver 2000, les nouvelles institutions, Observatoire de la parité et délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, réalisent quantité d'auditions de spécialistes, d'élus-es, des milieux associatifs, etc. pour proposer un texte de loi permettant d'approcher le plus possible la parité des résultats. Finalement, c'est une loi mi-incitative, mi-contrainante qui est votée par les parlementaires (la loi du 6 juin 2000). Elle impose des sanctions financières sur l'écart entre candidatures masculines et féminines aux scrutins uninominaux, et donne une certaine liberté dans l'alternance hommes-femmes pour les scrutins de liste (par groupes et non de manière alternée). Autrement dit, dans ce processus, l'on passe d'une révision constitutionnelle qui aurait autorisé toutes sortes de discriminations positives dans tous les domaines, à une révision constitutionnelle autorisant le vote d'une loi mi-figue mi-raisin, qui ne peut pas garantir aux Françaises que leurs assemblées seront paritaires.

De ce fait, les partis politiques les plus riches s'autorisent une perte financière considérable lors des élections législatives de 2002. Le taux de féminisation de l'Assemblée nationale passe seulement de 10,91 à 11,78%. L'Union pour la Majorité présidentielle (UMP) préfère payer 4 027 151 € de pénalités pour conserver le monopole masculin du pouvoir, l'UDF, 582 419 € et le PS, 1 323 722 €¹⁶⁰¹. De leur côté, les départements ne sont absolument pas concernés par la loi, alors que l'on sait qu'un mandat de conseiller général est souvent un tremplin

¹⁵⁹⁷ « Une mobilisation par voie de presse...ou de Web ». *Le Monde* des 14-15 février 1999, p. 6.

¹⁵⁹⁸ « Parité : le Sénat est prêt à un « effort ». *Libération* du 18 février 1999, p. 14.

¹⁵⁹⁹ « Modification constitutionnelle n°99-568 du 8 juillet 1999 ». *Journal officiel* du 9 juillet 1999, p. 10175.

¹⁶⁰⁰ Claudette APPRIL. « La parité mal comprise ». *Libération* du 31 décembre 1998, p. 13.

¹⁶⁰¹ Clarisse FABRE. « En 2002, il n'y aura que six femmes de plus qu'en 1997 dans l'hémicycle ». *Le Monde* du 18 juin 2002, p. 30.

pour des fonctions nationales. Aux élections cantonales de mars 2001, les hommes représentent 90,2% des conseillers généraux (contre 93,7% précédemment), et un seul département, l'Essonne, est présidé par une femme. Enfin le Sénat est peu touché, puisque seulement un tiers de ses élus est soumis à des scrutins de liste. Le nombre de femmes élues dans les départements hors proportionnelle n'augmente pas, mais au total, le Sénat progresse de 6,2 à 10,9% de femmes élues. Autrement dit, les institutions politiques « anciennes »¹⁶⁰² et nationales ne sont pas touchées par la politique de féminisation du politique, ainsi que l'avait suggéré Alain Juppé en 1997.

En revanche, les assemblées politiques nouvelles, régions et Europe, sont fortement concernées, ainsi que les municipalités, qui ont acquis de nouveaux pouvoirs avec les lois de décentralisation. Car, là où la loi s'applique, les taux de féminisation sont conséquents. Aux élections municipales de 2001, les femmes représentent 47,5% des élus des communes de plus de 3500 habitants, 30,05% des élus des communes de moins de 3500 habitants. Ces élections sont même l'occasion de la mise en valeur d'un discours sur les avantages de la féminisation, sur les atouts de la féminité dans la vie politique¹⁶⁰³. Toutefois, seulement 10,9% de femmes sont maires, aucune contrainte ne s'exerçant sur ce mandat, autant réputé que celui de conseiller général pour atteindre un jour le Parlement¹⁶⁰⁴. De même, dans les régions, de 27,5%, la représentativité des femmes passe à 47,6% en 2004, sous l'effet d'une modification du mode de composition des listes, imposant désormais la stricte alternance entre les candidats de chaque sexe¹⁶⁰⁵. Mais on ne compte qu'une seule présidente de région, Ségolène Royale en Poitou-Charentes.

Pour chaque élection, les associations qui luttent pour la parité depuis 1995 participent activement à la mobilisation des femmes, soient en envoyant directement leurs membres en campagne, soit en organisant des conférences et des rencontres sur la mise en œuvre de la parité. Par exemple, Citoyennes maintenant ! à Montpellier, cumule ces deux dimensions :

On a commencé avec les élections municipales, pour faire connaître la loi, avec nos rencontres-débats dans les villes autour de

¹⁶⁰² Cf. « Alain Juppé juge l'échelon départemental dépassé ». *Le Monde* du 5 décembre 1998, p. 6. Dans ses propos, il estime que les pouvoirs de cet échelon, vieux de 200 ans, pourraient être transférés aux communes et aux régions.

¹⁶⁰³ Cf. les diverses contributions sur ces élections dans *Politix*, vol.15, n°60, « La parité en pratique », 2002. Voir aussi Delphine DULONG et Frédérique MATONTI. « L'indépassable féminité. La mise en récit des femmes en campagne ». Dans Jacques LAGROYE, Patrick LEHINGUÉ et Frédéric SAWICKI, dir. *Mobilisations électorales*. Paris, Presses universitaires de France, CURAPP/CRAPS, 2005, pp. 281-303.

¹⁶⁰⁴ Catherine GÉNISSON. *La parité entre les femmes et les hommes : une avancée décisive pour la démocratie*. Paris, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, mars 2002, pp. 13-49.

¹⁶⁰⁵ Loi du 11 avril 2003. Cette réforme s'inscrit dans un changement des modes de scrutin avec une régionalisation des scrutins pour les élections européennes et une départementalisation aux élections régionales, ce qui démultiplie le nombre de listes. La délégation aux droits des femmes de l'Assemblée est alors intervenue pour exiger des listes « chabadabada ». Cf. « Une UMP en guerre contre les urnes misogynes de Raffarin ». *Libération*, du 20 janvier 2003, p. 12.

Montpellier. C'étaient des rencontres très intéressantes, les femmes disaient quelles étaient leurs réticences. Elles avaient envie depuis longtemps, elles se disaient, tiens, la loi va me permettre, on ne va pas me refuser puisqu'il y a l'obligation de parité sur les listes. On venait nous dire : « dans mon village on est venue me demander mais je ne sais pas, est-ce que j'aurai le temps ? Est-ce que ce serait bien vu ? Est-ce qu'on va faire de la politique mieux que les hommes ? » Toutes ces questions là revenaient, donc nous on faisait un historique du pourquoi de la loi sur la parité, et on expliquait comment elle s'appliquait. Et après, on organisait le débat. En même temps dans notre association, certaines filles qui étaient là depuis 5-6 ans ont eu envie de se confronter au politique. Donc à la fois, Citoyennes Maintenant! interpellait et en même temps c'était de l'auto-formation. Les femmes qui assistaient aux commissions, apprenaient à théoriser, à s'expliquer, à travailler en groupe et elles étaient préparées à la politique, pratiquement. Elles se sentaient pousser des ailes parce que cette loi, on l'avait demandée, on savait pourquoi, on commençait à connaître les acteurs politiques, et donc il y en a quelques unes qui ont profité de cela. Donc on a eu 11 femmes de Citoyennes qui se sont présentées. (Entretien avec Françoise MARIOTTI, Montpellier, le 10 juillet 2002)

En même temps, certaines associations font de la formation pour aider les femmes à prendre confiance en elles, insistent sur la dimension technique de la vie politique. L'Union féminine civique et sociale (UFCS) est très active dans ce domaine, offrant des sessions de formation et d'éducation civique de longue date, dans toute la France (80 équipes, 10 000 membres). À l'occasion de la loi sur la parité, elle publie une brochure intitulée *Le guide de la parité, pour une meilleure participation des femmes à la vie publique* (2000). Au moment des élections municipales, l'UFCS conçoit un cahier civique intitulé *Être élue conseillère municipale : Pourquoi ? Comment ?* qui présente le fonctionnement de la vie municipale, et offre un peu partout des stages de préparation ; au moment des élections législatives, l'association publie la brochure *Un(e) député(e), pour quoi faire ?*¹⁶⁰⁶. Toutefois, au-delà de ses formations techniques, l'UFCS propose aussi des formations à la citoyenneté des femmes, avec un module concernant l'égalité hommes-femmes proposant aux participants-es une sensibilisation visant à :

- Faire repérer le caractère erroné et dommageable des représentations de la femme dans la publicité, les médias, les livres scolaires, les catalogues de jouets...
- Analyser les idées issues du passé et les stéréotypes sur la répartition sexuée des métiers et des rôles,

¹⁶⁰⁶ Toutes ces brochures peuvent être commandées sur le site de l'Union féminine civique et sociale. Cf. *Site de l'Union féminine civique et sociale, publications*, [En ligne]. <http://www.ufcs.org/pub/catalogue.htm> (Page consultée le 12 mars 2004).

- Faire connaître aux femmes leurs droits pour mieux se défendre.¹⁶⁰⁷

Ces quelques exemples montrent que les associations oeuvrant dans le champ de la parité ne cessent pas leurs activités au moment de la loi mais au contraire, trouvent dans la nouvelle législation matière à renouveler leurs pratiques associatives, en organisant des conférences, formant les femmes à la politique, entretenant leurs analyses sur les inégalités et les questions de genre. Cependant, cette activité rencontre des résistances. Dans l'application de la loi, les partis politiques n'ont pas favorisé les personnes reconnues comme étant porteuses de discours sur les droits des femmes, ainsi que le déplore Yvette Roudy¹⁶⁰⁸ ou qu'en témoigne Monique Dental, qui estime que le collectif Ruptures a rencontré à Paris des « réticences » aux candidatures féministes¹⁶⁰⁹. De même, à Montpellier, les féministes de Citoyennes maintenant ! ne sont pas toujours parvenues à se faire recruter et ont dû créer leurs propres listes :

Personne n'est venu nous chercher. Personne. Quand on dit qu'ils ont pris des femmes dans la vie civile, là non, pas chez les féministes ! Parce que les féministes de leurs partis, ils ne les ont pas voulues. Ça s'est dit à l'Assemblée des femmes l'an dernier. Oui voyez, il n'y a pas assez de femmes en politique, il faut aller les chercher dans la société civile. Tiens ! Parce que celles qui étaient en politique, souvent c'était des femmes qui avaient assez souffert, je ne dit pas que c'était toutes des féministes, mais en même temps, ils savaient très bien qu'elles avaient envie de revendiquer un petit peu leur place. (...) Non, on n'est pas venu nous chercher. Donc il y en a qui ont monté leur liste, carrément, leur liste de conseillers municipaux... Il y en a deux qui ont monté leur liste. (Entretien avec Françoise MARIOTTI, Montpellier, le 10 juillet 2002)

Enfin, les femmes demeurent reliées, symboliquement et dans la loi, à la France politique la plus « moderne » mais aussi à ce que Frédérique Berdin avait qualifié de « petits boulots »¹⁶¹⁰, et *la Dépêche du midi*, de « strapontins »¹⁶¹¹. Nous retrouvons encore un héritage de l'identité « femme moderne » comme fondement de la politique genrée, des résistances masculines à la féminisation comme aux idées et aux personnalités féministes et un processus de sédimentation institutionnelle plus que de remplacement d'un régime par un autre.

¹⁶⁰⁷ UNION FÉMININE CIVIQUE ET SOCIALE. « Projet citoyenneté. Module 2, Construire l'égalité femmes/hommes ». Site de l'Union féminine civique et sociale, *Projet citoyenneté*, [En ligne]. http://www.ufcs.org/proj_cit/egalite.htm (Page consultée le 12 mars 2004).

¹⁶⁰⁸ Yvette ROUDY. « La parité domestiquée ». *Le Monde* des 5 et 6 septembre 2004, p. 12.

¹⁶⁰⁹ Audition de Monique DENTAL par l'Observatoire de la parité, dans GÉNISSON, 2002, *op. cit.*, annexes p. 32.

¹⁶¹⁰ « Parité : la gauche critique la « mesurette » d'Alain Juppé ». *Le Monde* du 13 mars 1997, p. 6.

¹⁶¹¹ « Politique : un strapontin pour les femmes ! ». *La Dépêche du Midi* du 12 mars 1997, p. 1.

Ces limites posées aux revendications des femmes au moment de la mise sur agenda politique se retrouve dans l'autre loi de citoyenneté impulsée par le gouvernement Jospin, autour de la dépenalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). En effet, dès l'arrivée de Martine Aubry au ministère de l'emploi et de la solidarité, les associations de défense du droit à l'avortement et la contraception, ANCIC, CADAC, MFPPF relancent les débats sur le manque de moyens, les menaces qui pèsent sur les stocks de la pilule abortive, le RU 486, sur le remboursement de la contraception¹⁶¹². Une mission de réflexion est confiée au professeur Nisand qui travaille activement avec les représentantes féministes, ainsi qu'en témoigne Maya Surduts :

L'avortement était au code pénal et les délais étaient parmi les plus courts d'Europe, 10 semaines, l'autorisation parentale pour les mineures, il fallait trois mois de séjour pour les étrangères. Ensuite il y avait l'usage qui a été fait de la clause de conscience, par les chefs de services qui disaient, moi je n'en veux pas, alors dans mon service on n'en fait pas. Et l'entretien préalable obligatoire, qui était un moyen de dissuasion ! De culpabilisation ! Alors on s'est battu, Nisand avait été chargé du dossier, on a beaucoup bossé avec lui, Planning, CADAC, ANCIC, pendant un an. On a eu des réunions prolongées avec lui, il a été chargé du dossier en 98. C'était des réunions qui duraient des heures et des heures, avec des allers et retours. On pensait l'avoir convaincu, après on s'est rendu compte qu'on ne l'avait pas convaincu (Entretien avec Maya SURDUTS, Paris, le 10 juin 2002)

En effet, à l'été 2000, tant le professeur Nisand que Martin Aubry et Lionel Jospin reculent sur l'allongement des délais à 12 semaines de grossesse, craignant le recours par les femmes à des pratiques d'eugénisme. L'enjeu est toujours celui de la citoyenneté des femmes et de la reconnaissance officielle de leur capacité à réaliser des choix responsables. Mais peut-on accorder la confiance politique aux unes et refuser la confiance sociale aux autres ? Cette incohérence rappelle que la reconnaissance des femmes comme des citoyennes à part entière demeure l'enjeu de la période, tant avec la parité et le procès en incompétence dressé par Alain Juppé, qu'avec la question des délais de l'avortement¹⁶¹³. Les médias et les associations s'insurgent, et prennent le gouvernement au mot, l'accusant de tromper les femmes sur ses engagements envers elles, ainsi qu'en témoigne Maya Surduts :

¹⁶¹² Michèle AULAGNON. « Martine Aubry prône la vigilance sur les droits des femmes ». *Le Monde* des 8 et 9 mars 1998, p. 9.

¹⁶¹³ Ainsi que le souligne Janine MOSSUZ-LAVAU. *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*. Paris, Petite Bibliothèque Payot, nouvelle éd. augmentée, 2002, p. 402.

Avec le revirement de Nisand, heureusement qu'on a eu le soutien des médias aussi bien de *Libé* que de *Elle*. *Libé* était très bien quand ils montraient le gouvernement coincé, la photo, l'IVG coincé. Puis *Elle*, vu l'audience que ça a, il y avait un édito qui titrait, « la fourberie de Jospin ». Alors il a même décroché le téléphone, pour dire : « Comment ! Ce que vous dites de moi ! Ma mère est sage-femme ! ». Bon on a eu la loi, malgré tout ça, et vraiment il a fallu qu'on se batte. Et le problème maintenant, c'est l'application de la loi. Il y a trente six problèmes, comme beaucoup de lois, on n'a pas les conditions matérielles d'application. Et il faut voir aussi dans quel contexte cette loi a été votée, dans un état de démantèlement de la santé publique. (Entretien avec Maya SURDUTS, Paris, le 10 juin 2002)

De son côté, la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale réalise un important travail de consultation et d'amendement du texte afin d'aller le plus loin possible, ainsi qu'en témoigne sa présidente de l'époque, Martine Lignères-Cassou :

On a monté des colloques, il y avait toute une préparation là-dessus. Il y avait d'abord une pression associative donc Jospin a dit, OK, on modifie la loi. À partir du texte qui nous a été présenté, tout le travail parlementaire a consisté à tirer au maximum. Il y avait des choses qui n'avaient pas été envisagées sur la suppression des quotas d'IVG pour les cliniques, on n'avait pas parlé de la stérilisation, de l'information sur la contraception, donc il y a eu un vrai travail parlementaire d'amendements, pour tirer au maximum ce que nous pouvions faire. (Entretien avec Martine LIGNÈRES-CASSOU, Paris, le 5 mai 2004)

Finalement, la loi du 4 juillet 2001 représente une étape importante dans l'accès des Françaises à la citoyenneté, en inscrivant dans la loi ce droit de propriété des femmes sur leur corps. Tout d'abord, l'avortement est dépénalisé, ce qui symboliquement représente une reconnaissance de la valeur intrinsèque de la vie et du corps des femmes, auquel la pénalisation de l'avortement conférait un simple statut d'« instrument » pour la reproduction. Le délai légal autorisé passe à 12 semaines et la femme majeure n'a plus l'obligation d'entretien social. De surcroît, les femmes adultes peuvent recourir à la stérilisation comme méthode contraceptive. Les mineures peuvent se contenter de l'autorisation d'un adulte référent, sans dépendre de leurs parents. Nous pouvons aussi attribuer cette reconnaissance réelle à l'arrivée d'une nouvelle génération au pouvoir, qui a soit milité au Planning, soit côtoyé des militants-es féministes. Toutefois, elle nécessite encore un travail de vigilance de la part des associations, les opposants à l'avortement continuant d'essayer, par des moyens détournés, de l'interdire. C'est ainsi qu'il a fallu beaucoup de pressions associatives pour écarter l'amendement Garraud à la loi sur la sécurité routière, qui tentait de donner à l'embryon un statut de personne en créant un délit d'interruption

involontaire de grossesse. Ainsi qu'en témoigne Françoise Laurant, présidente du Mouvement français pour le planning familial, les associations se sont justement appuyées sur cet effet générationnel, non seulement de gauche mais aussi de droite :

Nicole Ameline, elle était à Deauville, c'est quand même des circonscriptions où il y a beaucoup de haras, c'est quand même l'hyper grande bourgeoisie ! Et au moment de l'amendement Garraud, on s'évertuait à chaque fois de leur expliquer, avec nos arguments, que voter Garraud, c'était ouvrir la porte immédiatement après à l'attaque de la loi sur l'IVG, et elle nous dit : « ah non ça, il n'en est pas question, et vous savez, je peux vous redire, la loi sur l'avortement est incontournable ! Irréversible ! Alors elle dit : « quand même on s'est assez battu pour ! » Le politiquement correct, c'est de dire qu'on y était : C'est quand même nouveau ça ! (Entretien avec Françoise LAURANT, Grenoble, le 31 mars 2004)

Sans doute ne peut-on rattacher ces menaces au droit à l'avortement qu'aux limites de la loi, qui sont, sommes toutes, les mêmes limites que celles de la loi sur la parité, laquelle continue de réserver les postes de pouvoir nationaux les plus importants aux hommes. Seule la suppression entière de délais d'avortement aurait représenté une véritable reconnaissance de la capacité des femmes à réaliser des choix responsables et citoyens, sans tutelle de l'État ni jugement de valeur. Cette semi-reconnaissance de la capacité des femmes à réaliser des choix responsables par la loi sur l'IVG, rejoint la semi-reconnaissance de la capacité des femmes à participer à la prise de décision politique. Même si le registre discursif institutionnaliste et culturaliste qui sous-tend les changements dans la représentation politique genrée devrait pratiquer cette pleine reconnaissance, même si dans l'esprit libéral, elle devrait aussi représenter le fondement de la citoyenneté des femmes, on constate ici la persistance des résistances masculines à sortir d'une conception traditionaliste qui hiérarchise le masculin et le féminin.

La France entre 1995 et 2004 a donc grandement modifié le paysage institutionnel de manière à rendre visibles les inégalités hommes-femmes et à porter plus clairement et précisément les revendications des femmes aux pouvoirs publics. Cependant, ces changements institutionnels, qui réorganisent le mode genré de régulation politique, se heurtent à des résistances qui sont manifestes lorsqu'il s'agit de voter des lois touchant directement à la hiérarchisation sociale et politique selon le genre, ou à la pleine reconnaissance de la citoyenneté et de l'autonomie des femmes. Ainsi la transformation du régime genré de représentation politique, dans un contexte général de pénurie de financement et de néo-libéralisme idéologique dominant, rencontre aussi des limites liées à la prégnance structurante d'un registre discursif encore traditionaliste.

Conclusion :

La France et le Québec des années 1995-2004 connaissent donc d'importantes restructurations dans la manière dont les pouvoirs publics appréhendent la question de la citoyenneté des femmes. Du côté européen, le registre discursif institutionnaliste et culturaliste vient structurer l'argumentation en faveur de la création d'institutions nouvelles, à différents niveaux de prise de décision (État, Parlement, collectivités locales), des institutions chargées d'étudier les questions liées au genre, de produire des recherches, des analyses des statistiques, de faire des propositions et/ou d'améliorer les politiques publiques qui sont menées dans divers domaines : politique, avec la parité, économique, santé et reproduction, famille, violences, etc. Ces institutions participent alors à l'innovation législative, laquelle cependant demeure limitée par les résistances des acteurs les plus traditionalistes de l'espace électoral-partisan, en particulier les sénateurs. De ce fait, la reconnaissance de nouveaux droits « sexués » pour les femmes, que revendiquaient en particulier les militantes pro-parité, n'est qu'une reconnaissance partielle. Le processus de changement du régime conserve ainsi des éléments plus libéraux, notamment le principe d'incitation à des pratiques égalitaires.

Inversement au Québec, où les pratiques institutionnalisées prédominaient, le registre discursif libéral tend à structurer la réorganisation institutionnelle qui préside à la construction des intérêts des femmes. Le Conseil du statut de la femme, représentant des groupes de femmes, voit son rôle de conseil, d'analyse, de proposition de politiques écarté au profit d'un travail purement administratif, l'approche intégrée de l'égalité étant réalisée par des fonctionnaires. Son existence-même est menacée. L'importance de l'espace électoral-partisan dans le travail de représentation grandit et les femmes sont invitées à se motiver pour entrer en politique. Ce faisant, le droit des Québécoises à une représentation politique en tant que mouvement social, partenaire de l'État et interlocuteur privilégié, semble menacé.

Ainsi dans les deux cas, même si les chemins empruntés divergent, les politiques de féminisation du politique semblent bien s'inscrire dans un mouvement plus large de transformation de la régulation politique genrée. Nous verrons donc dans le prochain chapitre, pour confirmer cette hypothèse de départ, dans quelle mesure un nouvel équilibre entre espaces pluriels de représentation politique tend à émerger de ces reconfigurations institutionnelles.

CHAPITRE 8

NOUVELLES RÉGULATIONS ET NOUVELLES RELATIONS ENTRE ACTEURS ET ACTRICES DES ESPACES PLURIELS DE REPRÉSENTATION POLITIQUE ? (1995-2004)

Nous avons montré dans le chapitre précédent que les politiques de féminisation du politique et les argumentaires concernant ces politiques, en étant porteurs de conceptions tantôt culturaliste et institutionnaliste, tantôt libérale, sur la représentation politique des identités et des intérêts, se trouvent au cœur des reconfigurations des régimes genrés de représentation politique. Comme ces reconfigurations concernent les relations entre les élus-es, les partis politiques, les administrations, les mouvements des femmes, les médias, les universitaires, nous pouvons nous attendre à ce que ces relations changent sous l'effet de ces restructurations, ce qui confirmerait l'intégration des politiques de féminisation du politique dans des changements de régime de représentation politique plus large.

Par conséquent, ce chapitre de conclusion de la seconde partie de notre recherche représente un bilan provisoire de ces tentatives de reconfiguration institutionnelle des relations entre acteurs et actrices pris dans le jeu de la construction des intérêts socio-économiques liés au genre. Nous verrons en particulier s'il y a des incidences sur la place des mouvements des femmes dans ces relations, et lesquelles, ainsi que les nouvelles pressions et les nouveaux discours qui émergent de ces nouveaux modes de régulation. Le chapitre 7 partait de la perspective de l'espace électoral-partisan et administratif. À contrario, celui-ci prendra pour angle d'approche les mouvements des femmes français et québécois, afin de mettre en évidence les enjeux, pour les mouvements, pris au sens large, de ces reconfigurations institutionnelles.

Dans un premier temps, nous chercherons à mettre en évidence les limites posées aux mouvements des femmes par les pratiques de régulation politique antérieures qui perdurent au moment du changement. Dans un deuxième temps, nous verrons la reconfiguration des relations entre féministes des espaces pluriels de représentation politique.

I. Entre pratiques contestataires et pratiques institutionnelles de représentation politique

Autant en France qu'au Québec, les féministes des années 2000 doivent adapter leurs stratégies de représentation politique en fonction des changements opérés par les pouvoirs publics sur la question. Que ces changements soient réclamés, comme en France, ou plus insidieux, comme au Québec, le phénomène d'acculturation à de nouveaux modes d'interaction, à de nouvelles formes de solidarité, s'inscrit nécessairement dans la durée et passe par une phase de compréhension, d'analyse des anciennes pratiques et de leurs limites. Dans cette partie, nous verrons que pour le Québec, les difficultés surgissent dans l'intensification des relations partenariales avec l'État tandis qu'inversement, en France, elles apparaissent plutôt dans les modalités encore inter-individuelles des relations des femmes du mouvement avec les pouvoirs publics et les limites que cela représente en termes de financement et de reconnaissance.

1.1. Le mouvement des femmes québécois et la gestion partenariale : limites et ruptures

Nous avons vu que les relations institutionnalisées entre les groupes de femmes et l'État québécois, qui s'intensifient après 1995, posent des difficultés autant aux féministes engagées dans l'espace associatif qu'aux féministes d'État. Entre 1995 et 2000, le mouvement des femmes navigue entre cette politique partenariale et une politique de contestation, va et vient qui culmine lors de la Marche mondiale des femmes.

Les relations de forme partenariale avec l'État québécois présentent deux principaux écueils pour les partenaires sociaux : d'une part leur soutien accordé à des mesures contraires aux intérêts de leurs membres, comme, par exemple, le soutien des syndicats aux coupures budgétaires lors du sommet de l'automne 1996, et d'autre part l'enfermement des mouvements sociaux dans une forme d'interaction unique avec l'État. Il n'est donc pas facile pour le mouvement des femmes de se réserver un espace de contre-pouvoir dans un contexte aussi institutionnalisé. Le fonctionnement de la FFQ dépend pour beaucoup des Fonds du Secrétariat à l'action autonome, une source de financement réclamée de longue date qui arrive à point nommé, quand Condition féminine Canada coupe ses budgets aux groupes de pression sans vocation de services ou sans projet particulier à développer¹⁶¹⁴. Par ailleurs, le mouvement féministe doit également reconnaître le soutien financier important du secteur public dans l'acquisition, en 1997, de la Maison Parent-Roback dans le Vieux Montréal. Cet édifice permet de

¹⁶¹⁴ Cf. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Avis sur la promotion et défense des droits des femmes : des fonds pour mieux faire*. Québec, Le conseil, 1996. Sur la politique canadienne et le développement, au niveau fédéral, d'une conception des intérêts des femmes comme « intérêts spéciaux », et non plus comme dimension constitutive de l'intérêt général, cf. Alexandra DOBROWOLSKY. « Of "Special Interest": Interest, Identity and Feminist Constitutional Activism in Canada ». *Revue canadienne de science politique*, vol.XXXI, n°4, décembre 1998, pp. 707-742.

regrouper sous le même toit dix regroupements nationaux, comme la FFQ, Les éditions du remue-ménage, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) ouvert au public, qui offre également des services d'information sur Internet et l'organisme de recherche Relais-femmes. Il ne fait pas de doute que ce regroupement permet une meilleure concertation et un travail coordonné entre tous les groupes pour leur représentation politique. D'ailleurs, la politique du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, lancée en avril 2001, reconnaît et soutient l'action communautaire. Élaborée par un Comité consultatif, en étroite concertation avec les acteurs et actrices du secteur associatif, elle offre du financement de base plus que du financement par projets, et reconnaît la légitimité des activités de représentation politique et de défense des droits¹⁶¹⁵. Par le concept d'autonomie, elle affirme la nécessité d'une distance critique entre le mouvement communautaire et l'État, ainsi que la nécessité pour le premier de protéger son identité.

Toutefois, même si cette reconnaissance participe d'une tradition de mobilisation des mouvements sociaux pour la construction de la citoyenneté québécoise, la nouvelle politique ne dissipe toujours pas les craintes de voir l'État s'appuyer sur les principes de responsabilité et d'imputabilité du partenariat pour faire passer ses priorités¹⁶¹⁶. Par exemple, les féministes qui travaillent sur le chantier de l'économie sociale s'interrogent sur le bien-fondé de leur participation aux concertations. Josée Belleau, agente de liaison à l'IR des Centres de femmes, estime difficile de rallier ses membres aux projets développés par le gouvernement tant les décalages idéologiques sont importants. Par exemple, dans le domaine des entreprises d'aide domestique, le gouvernement propose un projet en termes de *workfare* là où les groupes attendent une politique de plein emploi avec de bonnes conditions de travail. En février 1996, le Conseil du statut de la femme met en garde le gouvernement sur l'inefficacité d'une démarche en termes d'employabilité, fondée sur les personnes qui travaillent dans l'économie sociale, plutôt que sur les services à offrir et la clientèle à desservir. Malgré tout, dans le Chantier de l'économie sociale, un nouveau groupe de travail créé à l'automne 1996, le gouvernement accorde plus de place aux représentants d'une vision de l'économie sociale selon l'idée de développement d'entreprises sociales, qu'aux groupes de femmes. Ainsi, c'est leur conception « entrepreneuriale » de l'économie sociale qui s'avère déterminante dans l'orientation des projets politiques qui suivent¹⁶¹⁷. Par

¹⁶¹⁵ Sur la particularité du partenariat au Québec, ancré dans la construction de l'État-providence, par comparaison avec le niveau fédéral où les partenaires associatifs sont évincés dans les années 90, cf. Rachel LAFOREST et Susan PHILLIPS. « Repenser les relations entre gouvernement et secteur bénévole : à la croisée des chemins au Canada et au Québec ». *Politique et sociétés*, vol.20, n°2-3, 2001, pp. 37-68.

¹⁶¹⁶ LAFOREST et PHILLIPS, 2001, *op. cit.*, pp. 63-64.

¹⁶¹⁷ Cf. Peter GRAEFE. « Roll-out Neoliberalism and the Social Economy ». Papier présenté à la conférence annuelle de l'Association canadienne de science politique, juin 2005. *Site de l'Association canadienne de science politique, communications 2005*, [En ligne]. <http://www.cpsa-ascp.ca/papers-2005/Graefe.pdf> (Page consultée le 10 août 2005), pp. 16-17.

exemple, créant un réseau d'une centaine d'entreprises d'aide domestique, dans une logique de marché, le gouvernement subventionne les usagers de ces entreprises dont il destine les postes aux prestataires de l'aide sociale, crée certes 5000 emplois, mais les emplois les plus mal payés du secteur de l'économie sociale¹⁶¹⁸. Ce que les groupes de femmes désiraient, était le développement d'un véritable secteur de services socialement rentables, plus axé sur la lutte contre l'exclusion et la reconstruction du lien social, que sur la lutte contre le chômage¹⁶¹⁹.

Dans un régime institutionnalisé de représentation politique, la légitimité provient, pour les acteurs étatiques, du soutien du mouvement féministe accompagné de son expertise, et pour les acteurs sociaux, de leur connaissance du milieu, de part leur identité féminine. Ainsi, dans un régime en transition, ces deux modes de légitimation sont ébranlés. Les modes de fonctionnement hérités du régime institutionnalisé demeurent présents et par exemple, Françoise David témoigne de l'existence de relations réellement importantes entre fonctionnaires et mouvement des femmes, reconnaissant que « dans l'appareil d'État il y a vraiment des féministes » qui parfois appellent le mouvement des femmes en soutien à leur travail : « tu sais Françoise [David], si tu voulais la lancer, ta campagne de fax, ça nous aiderait !¹⁶²⁰ ». Le féminisme de certaines politiciennes et de fonctionnaires québécoises est même important, ainsi qu'en atteste Léa Cousineau, sous-ministre associée à la condition féminine auprès de Louise Harel :

On utilise maintenant le concept de féminisme d'État, car majoritairement l'équipe du Secrétariat, comme les femmes qui ont travaillé, les fonctionnaires, le Conseil du statut de la femme, sont des professionnelles qui font là leur travail, mais qui ont un niveau d'adhésion personnel aux objectifs et aux contenus de travail qui n'a rien à voir avec le fait d'être fonctionnaire. On peut parler de féminisme d'État je pense, sans exagérer. (...) Il y a des femmes militantes ! Et donc il y a des liens très corrects avec les femmes du milieu, même si les points de vue diffèrent parfois, même si nous-mêmes, des fois, on est critique par rapport au positionnement du mouvement. (Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001)

Mais ces féministes d'État, ainsi que les féministes issues du mouvement et engagées auprès du Parti québécois (PQ), se retrouvent en port à faux, tantôt avec un discours d'ouverture des hommes politiques assez exceptionnel, qui permet d'espérer des avancées pour les femmes et de faire passer des lois plutôt progressistes, tantôt avec des fermetures soudaines, soit sur les

¹⁶¹⁸ GRAEFE, 2005, *op. cit.*, pp. 21-22.

¹⁶¹⁹ Cf. Claire GAGNON. « La déroute ». *La Gazette des femmes*, vol.19, n°4, nov-déc. 1997, pp. 8-10. et Chantal MARTEL, dir. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1996, p. 13.

¹⁶²⁰ Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002.

principes, comme dans le cas du *workfare*, soit sur les questions financières, qui limitent la portée des réformes auxquelles elles travaillent. Par exemple des féministes d'État avouent qu'elles se débattent avec des enveloppes budgétaires de plus en plus vides et que les rapports avec le mouvement sont compliqués par cette diminution des ressources :

Depuis les années 90, le travail est de plus en plus difficile. Les perspectives sont beaucoup moins stimulantes qu'avant. On a de moins en moins de moyens pour agir, pour amorcer des actions : les goussets sont vides partout. On coupe, on cible l'essentiel. (...) Ça use. Certaines se découragent. Beaucoup changent de cause...ou de poste. »¹⁶²¹

De même, Françoise David souligne combien les relations entre féministes impliquées en politique et les autres peuvent pâtir des divergences philosophiques entre le mouvement social et l'État :

Là où je mets des bémols, et j'en mets plus que d'autres féministes, par exemple universitaires, certaines que je connais, c'est qu'à partir du moment où le sujet en discussion touche une question de nature économique, ou une question où le gouvernement a vraiment pris une tangente néo-libérale, et bien la présence des femmes en politique à un moment donné, ça ne fait pas une si grande différence que cela. Et moi j'ai connu des moments très heureux d'alliances avec des femmes politiques, et j'ai connu des grosses déceptions aussi. Alors je ne mettraï jamais tous mes œufs dans ce panier là. Jamais ! (...) Et à certains moments, j'aurais espéré que certaines féministes mettent leur démission sur la table. Ça aurait fait un sacré effet !» (Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002)

Cette poursuite, par les politiciennes féministes, de leur mandat, dans un cadre discursif fondamentalement différent de celui du mouvement des femmes, repose non seulement sur le principe de discipline partisane¹⁶²², mais aussi sur un problème typiquement canadien de clivage politique. Pris en étau dans un système de polarisation politique axé sur les options constitutionnelles, le PQ pour l'indépendance, le PLQ contre, les Québécois-es mélangent avec allégresse, au sein d'un même parti politique, des partisans du néo-libéralisme et de la sociale-démocratie. Avec le gouvernement du Premier ministre Lucien Bouchard, même si la première tendance tend à prendre le dessus au Conseil des ministres, force est de constater que la politique péquiste ressemble à un étrange mélange. Par exemple, les réformes fiscales de 1998 et 2000 ne

¹⁶²¹ Propos de Lise Dunnigan, fonctionnaire militante à la Direction de la recherche du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, interrogée par Nicole BEAULIEU. « Féministes d'État. La force entêtée des louves blanches ». *La Gazette des femmes*, vol.20, n°2, juil-août 1998, p. 30.

¹⁶²² Selon Manon Tremblay, la discipline partisane limite l'autonomie des femmes politiques quant aux perspectives qu'elles peuvent adopter pour infléchir les politiques publiques. Cf. Manon TREMBLAY. *Des femmes au Parlement : Une stratégie féministe ?* Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1999, p. 236.

visent pas l'allègement des impôts des plus riches, comme dans la plupart des pays libéraux, mais l'annulation de l'impôt des 330 000 foyers les plus pauvres. En même temps, les dépenses des services publics de santé, d'éducation, d'assistance sociale sont gelées et les décalages idéologiques grandissent sur les questions sociales¹⁶²³. Comme le souligne Françoise David, « il n'était pas toujours simple de qualifier avec justesse un gouvernement qui soufflait sans cesse le chaud et le froid »¹⁶²⁴. Un dédoublement des modes de fonctionnement se produit alors, selon une logique de sédimentation institutionnelle. Les pratiques de partenariat avec les groupes de femmes perdurent selon une logique institutionnaliste, en même temps, de nouvelles pratiques d'expertise de type libéral se mettent en place, tandis que des pratiques contestataires grandissent en importance, déstabilisent l'ancien mode de régulation et introduisent des malentendus dans les relations entre les milieux associatifs et les milieux administratif et électoral-partisan.

Nous avons vu que la marche « Du pain et des roses » de 1995 avait parfaitement rempli son objectif de médiatisation, d'élargissement de l'audience du mouvement des femmes québécois. À Beijing, en septembre 1995, des militantes associatives réunies dans le Forum des ONG écoutent avec beaucoup d'intérêt le récit de cette mobilisation par Françoise David. Les Africaines présentes à Québec au printemps insistent alors pour que les Québécoises prennent en main l'organisation d'une mobilisation semblable à l'échelle internationale. Rassemblant près de 200 adresses lors du Forum, les trois permanentes de la FFQ se lancent en 1997 dans l'organisation colossale de cet événement planétaire. Une réunion organisée à Montréal en 1998 avec 140 représentantes de groupes de femmes du monde met au point un cahier de revendications mondiales, tant sur le thème de la pauvreté que sur celui des violences. Les pratiques institutionnalisées du mouvement féministe québécois avec les gouvernements conduisent la FFQ à se tourner vers ses paliers gouvernementaux, et, fédéral et provincial étant toujours livrés à une certaine concurrence entre eux, les deux gouvernements s'engagent pour les dépenses logistiques liées à une telle organisation. L'événement planétaire étant axé sur les thèmes « violence et pauvreté », il est également soutenu financièrement par la Conférence des évêques du Canada, à travers leur organisme Paix et développement, premier financeur de la Marche mondiale des femmes (MMF), conditionnant son financement aux projets développés par les femmes du Sud uniquement. Par définition, la stratégie de la MMF se trouve à cheval entre une

¹⁶²³ Selon Pascale Dufour, ces décalages, qui conduisent à une incompréhension mutuelle, sont justement liés à ce mode de fonctionnement qui ne fait pas de place au conflit politique. Cf. Pascale DUFOUR. « Citoyenneté et hors-travail : la construction politique d'un nouvel espace social au Québec et en France ». Thèse de Doctorat, Montréal, Université de Montréal, 2000.

¹⁶²⁴ Françoise DAVID. « À l'heure des bilans... » (1^{er} juin 2001). *Site de la Fédération des femmes du Québec, publications – outils divers*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/comm1-01-06-2001.html> (Page consultée le 10 août 2005).

politique institutionnaliste et une politique contestataire, puisqu'il s'agit d'un côté, de déposer à l'avance, auprès de chaque institution concernée, État provincial, fédéral, FMI, ONU, etc. la liste des revendications des femmes, de les discuter tout au long de l'année avec les pouvoirs publics, mais d'un autre côté, les femmes vont marcher, le plus nombreuses possibles, pour aller chercher les réponses des gouvernements. Au final, la forme de la mobilisation, par élargissement à l'ensemble des acteurs et actrices du mouvement social (syndicats, groupes communautaires, mouvement écologiste, etc.) et l'organisation d'une grande manifestation à Montréal, ses instruments nouveaux, avec les médias électroniques et la transnationalisation des solidarités, conduit aussi à la reconstruction, d'une autre manière, de la régulation des rapports entre l'espace associatif, médiatique et électoral-partisan.

1.2. Le mouvement des femmes français et les pratiques contestataires : renouvellement et déceptions

Les turbulences des années 1990, nous l'avons vu, favorisent l'émergence d'un renouvellement du féminisme français, dans ses trois principaux courants : dans le courant libéral, autour du Lobby européen des femmes et sa branche française, la CLEF, dans le courant culturaliste et institutionnaliste, avec les organisations pro-parité et un ensemble d'associations nouvelles qui s'occupent de sujets concernant les représentations sexistes en général, et dans le courant post-révolutionnaire et post-marxiste avec la coordination des féministes des associations, syndicats et partis politiques. Dans ce contexte, deux pratiques politiques héritées du mode de régulation libéral, qui perdurent entre 1995 et 2004, mettent en évidence les limites du régime libéral de représentation politique : la dimension individualisée des solidarités et le désintérêt pour les conditions sociales et économiques au fondement des inégalités.

L'individualisation des solidarités féminines et féministes sous le régime libéral de représentation politique pose des difficultés de visibilité politique et médiatique aux diverses tendances du féminisme français. Le Collectif national pour les droits des femmes (CNUF), malgré des appels répétés aux journalistes et aux femmes politiques, ne parvient pas vraiment à attirer leur attention. Seule la politique contestataire, dans la rue, semble porter des fruits et permettre d'enclencher une dynamique de reconnaissance par les pouvoirs publics, comme le soutient Francine Comte, représentante des Verts dans le Collectif :

C'est vrai que les Assises n'ont absolument pas été médiatisées, de même que la manif de novembre 95. On a été très peu médiatisé, il y avait très peu de contacts avec les institutions politiques et on s'est quand même appuyé sur ces grosses manifestations par la suite pour

montrer qu'on représentait quelque chose. Donc a été davantage écouté. On a demandé des rendez-vous, avec plusieurs niveaux de structures, aussi bien les ministères – avec le fait qu'on a été très peu reçu par les ministres mais plutôt par les cabinets, surtout par le cabinet de Martine Aubry, parce que tout dépendait d'elle, en fait ! Et on a eu beaucoup de contacts avec la délégation à l'égalité hommes-femmes à l'Assemblée. Martine Aubry a évolué au sein de son cabinet, elle nous a davantage mieux perçues au fil des années, nous a reçues en grandes pompes après la manif du 8 mars 2000, je crois, ce qui a fait avancer en particulier la loi sur l'avortement et la contraception. (Entretien avec Francine COMTE, Paris, le 2 juillet 2002)

De cette dynamique ressort la reconnaissance partielle, par le Parti socialiste (PS) revenu au pouvoir, du CNDF comme représentant du mouvement des femmes, reconnaissance soutenue par certaines journalistes, comme Michèle Aulagnon du quotidien *Le Monde*. Toutefois, cette reconnaissance pose plusieurs difficultés inhérentes à la dimension individualisée des relations sur lesquelles elle se fonde. Tout d'abord, la création d'institutions nouvelles pour réaliser un travail d'agrégation-conversion des intérêts et des identités socio-économiques en intérêts et identités politiques ne repose pas sur la volonté de mettre en place des institutions « représentatives » de la diversité de ces intérêts. Pour la gauche, il s'agit plutôt de respecter un certain pluralisme des points de vue, tel qu'on se l'imagine. Pour ce faire, en 1999, le nombre de représentants-es de l'Observatoire de la parité passe de 18 à 30. Par définition, le choix des membres est arbitraire mais le gouvernement Jospin nomme tout autant des personnes de droite, comme Roselyne Bachelot, Nicole Ameline, Françoise Lamour (présidente du Conseil national des femmes françaises, CNFF) que des personnes identifiées au féminisme d'extrême-gauche, comme Maya Surduts, présidente de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC)¹⁶²⁵. Il en est de même pour le choix des personnes auditionnées. Comme en témoigne Martine Lignères-Cassou, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, pour ce qui concerne les auditions de la délégation :

Ce qui est intéressant c'est le pluralisme des points de vue, ce n'est pas le poids, ce n'est pas la représentativité. Parce que de toutes façons, on a des sociétés complexes, ce qui fait qu'en dernier ressort, le rôle du politique, il est, à mon sens, d'arbitrer. (...) Le choix des chercheurs dépend des sujets de recherches qui sont les leurs, ça ce sont plus les administratrices de la délégation, du personnel de l'Assemblée, qui s'en occupent, et les associations, il y a un certain nombre d'associations avec lesquelles on bosse, qu'on connaît, comme le Planning familial. Dans la délégation aux droits des

¹⁶²⁵ « Décret du 25 janvier 1999 portant nomination à l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes ». *Journal officiel* du 26 janvier 1999, p. 1456.

femmes, pratiquement toutes les femmes qui siégeaient là étaient des militantes auparavant. (Entretien avec Martine LIGNÈRES-CASSOU, Paris, le 5 mai 2004)

Cette dimension arbitraire de la participation aux activités des diverses institutions se traduit par une politisation selon les clivages gauche-droite de ces activités. Par exemple en 2002, avec le changement de gouvernement, les féministes du Collectif national droits des femmes qui siégeaient au Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale, sont remplacées par des représentants de l'église catholique ; elles disparaissent également de l'Observatoire de la parité¹⁶²⁶. Le CNDF, partiellement engagé dans un travail de lobbying sous le gouvernement Jospin est alors renvoyé à sa seule activité contestataire. Lorsqu'à l'hiver 2004-2005, le gouvernement Raffarin met en place la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)¹⁶²⁷, une institution pour répondre aux revendications des groupes de lutte contre l'homophobie, qui correspond aux recommandations de l'Europe, un collectif d'associations s'insurge contre le manque d'indépendance de cette institution, dont les membres nommés par le gouvernement représentent surtout le patronat¹⁶²⁸. Il critique également la faiblesse des pouvoirs du comité consultatif composé de représentants associatifs et d'experts, qui ne rend que des avis au Collège sur demande de celui-ci, ainsi que l'incertitude autour des relais départementaux¹⁶²⁹. Cette politisation selon le clivage gauche-droite de la représentation politique conduit directement à la précarité des moyens, pour se faire financer et pour mobiliser. À l'automne 2004, malgré un large soutien des médias¹⁶³⁰, notamment de *Libération* qui fait sa Une du 9 septembre 2004 sur les violences faites aux femmes, la manifestation du 27 novembre ne rassemble guère que 8000 personnes et l'organisation des « 6 heures contre les violences faites aux femmes » crée un trou financier considérable au CNDF¹⁶³¹. Par ailleurs, la presse souligne la présence de personnalités politiques de gauche, François

¹⁶²⁶ Entretien avec Maya SURDUTS, Paris, le 10 juin 2002.

¹⁶²⁷ Loi adoptée le 30 décembre 2004, promulguée au *Journal Officiel* le 31 décembre 2004.

¹⁶²⁸ En particulier son président, Louis Schweizer, président d'un groupe pharmaceutique, administrateur de plusieurs sociétés internationales. Cf. COLLECTIF NATIONAL DROITS DES FEMMES (CNDF). « Collectif pour une autorité indépendante universelle de lutte contre les discriminations ». Communiqué de presse, Paris, le 23 mars 2005. *Liste de diffusion du Collectif national droits des femmes*. [En ligne]. (2005, 23 mars) Adresse par courrier électronique: cndf-info@ras.eu.org.

¹⁶²⁹ Pour les principales associations du collectif sont Act Up, l'ADAPT, Amnesty International, le Collectif national droits des femmes, la CADAC, la fédération des Mutuelles de France, l'Interassociative Lesbienne-Gaie-Bi-Trans, la Ligue des Droits de l'Homme, Mix-Cité, le MRAP, l'Union syndicale G10 Solidaires. Pour la liste complète, cf. CNDF, 23 mars 2005, *op. cit.*

¹⁶³⁰ COLLECTIF NATIONAL DROITS DES FEMMES. « Bilan des initiatives violences ». Conférence de presse du 25 novembre 2004. *Liste de diffusion du Collectif national droits des femmes*. [En ligne]. (2004, 6 décembre). Adresse par courrier électronique: cndf-infos@ras.eu.org. La revue de presse de la manifestation contient des articles de *Libération*, *l'Humanité*, *Le Monde*, *La nouvelle république du centre ouest*, du *Figaro* et de *l'Agence France Presse*.

¹⁶³¹ COLLECTIF NATIONAL DROITS DES FEMMES. « Bilan financier des initiatives violences ». *Liste de diffusion du Collectif national droits des femmes*. [En ligne]. (2004, 6 décembre). Adresse par courrier électronique: cndf-infos@ras.eu.org. L'écart entre les dépenses et les recettes s'élève à 6300€.

Hollande (PS) Marie-Georges Buffet (PC), Gille Lemaire (Verts), Arlette Laguiller (Lutte Ouvrière) et Clémentine Autain (apparentée PC)¹⁶³², ce qui renforce l'image d'une gauche féministe contre une droite conservatrice. Le plan de Nicole Ameline est dénoncé pour ses faiblesses tandis que l'exemple de la loi-cadre espagnole du gouvernement socialiste de Zapatero est montré en exemple¹⁶³³. Même au niveau européen, il est difficile, pour ces féministes du courant post-révolutionnaire et post-marxiste de se faire reconnaître une légitimité. La Marche mondiale des femmes, pourtant très soutenue au Québec et au Canada, n'obtient aucun financement au niveau européen, ni en 2000, ni en 2004, alors que le secrétariat européen de la Marche aspire à la création d'une permanence.

L'une des raisons de ces difficultés tient au fait que cet arbitraire politique, dans la reconnaissance de « représentantes » du mouvement des femmes, réalise un tri entre féministes. Le PS tend à ne plus reconnaître *que* le CNDF comme collectif représentatif du mouvement des femmes, alors qu'il n'en constitue qu'une tendance et un collectif plus large comprenant les syndicats et les partis, le PS en étant membre. Pour les féministes libérales, les féministes culturalistes et institutionnalistes, et les féministes radicales révolutionnaires cette visibilité particulière du CNDF, répercutée dans les médias, constitue un véritable handicap à leur propre représentation, ainsi que le déplore Monique Dental :

Parce qu'elles ont été tellement médiatisées à un moment donné par le PS, de fait maintenant, on a le sentiment que les seules féministes qui existent, c'est le Collectif national droits des femmes alors que ce n'est pas un mouvement féministe. C'est un mouvement où il y a des partis et des syndicats dedans. Ce qui ne veut pas dire qu'elles n'ont pas des positions féministes. Mais tu ne peux pas identifier le mouvement féministe au Collectif national droits des femmes puisque les partis et les syndicats ne sont pas là pour mettre prioritairement en place le féminisme. Parce que c'est la question de l'autonomie du mouvement féministe. Et c'est dramatique, parce que partout où tu vas, maintenant, quand tu arrives comme association féministe, on te dit : « mais pourquoi vous êtes là, il y a le Collectif national droits des femmes ! » (Entretien avec Monique DENTAL, Paris, le 20 mai 2002)

On retrouve ce problème évoqué par Bernice Dubois, secrétaire générale de la CLEF, pour qui cette coordination n'adopte pas les mêmes objectifs que le Lobby européen des femmes (LEF) qu'elle représente :

¹⁶³² AGENCE FRANCE PRESSE. « Manifestation à Paris contre les violences faites aux femmes ». Paris, le 27 novembre 2004.

¹⁶³³ Cf. « Dix mesures contre les violences conjugales ; des associations manifesteront samedi pour réclamer une loi-cadre sur le modèle espagnol ». *Le Monde* du 25 novembre 2004.

C'est différent, c'est parce qu'elles mettent vraiment la lutte sociale avant la lutte des femmes. Ce que je comprends, c'est un droit absolu, je n'ai pas de querelle avec ça, mais ce ne sont pas les statuts de la CLEF ou du Lobby. Donc on peut participer à tout ce qu'on veut, d'ailleurs nous on a été souvent à des manifs de la CADAC, mais on n'adhérerait pas parce que ce ne sont pas les mêmes priorités. Mais on peut s'entendre sur des tas de combats ! On s'est trouvées devant le Sénat ensemble pour l'histoire du droit du fœtus il n'y a pas longtemps, on s'est trouvé pour la Marche, Maya [Surduts] est venue plein de fois mais le problème c'est dans une adhésion, d'un côté ou de l'autre, parce qu'on n'adhère pas aux mêmes objectifs de base. (Entretien avec Bernice DUBOIS, Paris, le 17 mai 2004)

Effectivement, à l'intérieur même du CNDF se pose le problème du « vivre ensemble » entre associations, partis politiques et syndicats et l'on reconnaît volontiers que le Collectif « n'est pas le mouvement autonome des femmes », mais un mouvement qui implique des femmes des partis et syndicats qui ont fait aussi leur chemin dans l'analyse féministe¹⁶³⁴. De fait, depuis 1995, c'est la CLEF, et non le CNDF, qui représente les associations féministes françaises dans les instances internationales, au niveau européen par l'intermédiaire du LEF comme à la commission du statut des femmes de l'ONU, ainsi que le raconte Bernice Dubois :

Au moment de Pékin, en 94, il y a eu la réunion préparatoire, à Vienne et l'ÉCOSOC dont dépend la commission du statut des femmes, (vous savez l'ÉCOSOC c'est le Conseil économique et social à l'ONU, qui a géré toutes les grandes conférences onusiennes sur les femmes, Mexico, Nairobi, Pékin), l'ÉCOSOC a dit un an avant Pékin que pour la première fois dans l'histoire de l'ONU ils ouvraient les listes à toutes les ONG qui s'y intéressaient : pas besoin d'accréditation. Il fallait écrire pour s'inscrire mais pas suivre une procédure longue d'accréditation (...). Quelques années après Pékin l'ÉCOSOC a écrit à toutes les associations pour nous dire : « vous avez participé à Pékin, depuis vous êtes invités, souhaitez-vous demander votre accréditation à l'ÉCOSOC ? » On a dit oui, on a mis trois ans pour être accréditées. Pendant ces trois années on a continué à être invité, mais enfin, ça a mis trois ans (...) À la dernière commission à New York, nous étions trois Françaises de la CLEF, il y avait une autre Française mais qui habite Genève, elle y va pour une association internationale sur les violences. C'est tout. (Entretien avec Bernice DUBOIS, Paris, le 17 mai 2004)

D'ailleurs, certaines associations féministes rejettent le CNDF, préférant demeurer indépendantes de cette structure, comme par exemple les Pénélopes, un média électronique

¹⁶³⁴COLLECTIF NATIONAL DROITS DES FEMMES. « Bilan des initiatives violences : compte rendu de la réunion unitaire du 15 décembre ». *Liste de diffusion du Collectif national droits des femmes*. [En ligne]. (2004, 21 décembre). Adresse par courrier électronique: cndf-infos@ras.eu.org.

féministe très actif dans le mouvement altermondialiste et dans le LEF¹⁶³⁵. Malgré tout, on retrouve souvent les mêmes associations féministes dans les deux regroupements, comme par exemple le Planning familial, la Coordination lesbienne en France, le CODIF, le Collectif féministe contre le viol, le Collectif féministe Ruptures, l'Espace Simone de Beauvoir, la Fédération nationale solidarité femmes, le Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS), le Mouvement jeunes femmes, le Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées (Rafjire).

Finalement, ces limites du modèle libéral de régulation des relations entre l'espace associatif et l'espace électoral-partisan renvoient à une conception pluraliste des rapports de force au fondement de la démocratie qui présuppose, toutes choses égales par ailleurs, l'égalité des groupes de pression dans l'accès au financement. Malheureusement, les femmes sont pauvres collectivement, pauvreté qui se répercute également dans la diffusion des idées féministes dans tous les milieux, ainsi que le déplore Maya Surduts :

Nous sommes à la croisée des chemins et malheureusement, on constate, quand le rapport de forces se détériore, et qu'on arrive à une situation de plus en plus critique, que ce qui est marginalisé et le moins repris en charge par l'ensemble du mouvement social, des organisations politiques, syndicales, associatives, ce sont les droits des femmes.¹⁶³⁶

Si la dimension arbitraire des relations, propre au régime libéral, perdue après 1995, c'est aussi que l'idéologie néo-libérale qui sévit dans les choix politiques européens et français, constitue cet arbitraire et la politisation selon l'axe traditionnel gauche-droite comme plus légitime qu'une prise en considération transversale des questions de genre, même si cette dernière est prônée au niveau européen. De ce fait, les luttes les plus difficiles à mener, parce qu'occultées par l'idéologie dominante, sont celles autour des conditions de vie et de travail¹⁶³⁷ peu identifiées comme des champs d'institutionnalisation du genre et comme des lieux d'intervention du féminisme libéral ou culturaliste. Les femmes représentent le gros des effectifs du travail à temps partiel imposé, des contrats à durée déterminée et du chômage¹⁶³⁸ et qui dit temps partiel et

¹⁶³⁵ Ainsi que l'a souligné en entrevue l'une des rédactrices des *Pénélopes*, Joëlle PALMIERI, Paris, le 9 septembre 2004.

¹⁶³⁶ Dans Lilian HALLS-FRENCH et Josette ROME-CHASTANET, dir. *Féministes, féminismes, nouvelle donne, nouveaux défis*. Paris, Syllepse, 2004, pp. 98-99.

¹⁶³⁷ Cf. Danièle KERGOAT, Françoise IMBERT, Hélène LE DOARÉ et Danièle SENOTIER. *Les infirmières et leur coordination, 1988-1989*. Paris, Lamarre, 1992 ; Jacqueline HEINEN. « Genre et politiques familiales ». Dans Christine BARD, Christian BAUDELLOT et Janine MOSSUZ-LAVAU, dir. *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*. Paris, Éditions de la Martinière, 2004, pp. 294 et suivantes.

¹⁶³⁸ En 2003, 30% de la population active féminine occupée travaille à temps partiel (contre 5,5% pour les hommes). Mais 26,4% d'entre elles souhaiteraient travailler plus. Cf. INSEE. *Femmes et hommes, regards sur la parité*. Paris, INSEE, 2004, pp. 76-77. Sur ce sujet cf. Jacqueline LAUFER, Catherine MARRY et Margaret MARUANI, dir. *Le travail du*

précarité dans l'emploi, dit aussi salaires partiels et retraites précaires¹⁶³⁹. Par ailleurs, le processus de ségrégation du marché du travail demeure important : 10 familles professionnelles sur 84 regroupent plus de la moitié des emplois occupés par les femmes¹⁶⁴⁰, avec en premier lieu : assistante maternelle, secrétaire, aide-soignante, infirmière, des métiers sous-payés. En outre, les femmes sont plus au chômage (11,2% des femmes actives contre 8,9% des hommes) et surtout, plus sujettes à des emplois précaires, à durée déterminée¹⁶⁴¹. Le processus d'appauvrissement des Françaises est inquiétant, renforcé par le phénomène de monoparentalité¹⁶⁴², l'inflation des prix du logement et des charges quotidiennes¹⁶⁴³. Les syndicats encore dominés par les hommes ne parviennent pas véritablement à relayer les revendications féministes¹⁶⁴⁴ et le temps partiel ne les préoccupe guère, même s'ils rallient la manifestation pour la réduction générale du temps de travail, à l'appel du CNDF en novembre 1997, un ralliement qui est le fait des femmes syndiquées plus que des hommes.

Dans ce contexte, seul l'élargissement des solidarités et leur transnationalisation semblent pertinents pour les féministes. Le Collectif national pour les droits des femmes rejoint la Marche mondiale. Elles retournent alors dans un modèle plus contestataire de fonctionnement avec les pouvoirs publics, alimentée par les liens créés avec le mouvement altermondialiste particulièrement visible et politisé en France. Le registre discursif est renouvelé par ces contacts, avec une réflexion nouvelle sur la démocratisation de la vie politique en général, sur l'économie sociale et solidaire, sur la participation citoyenne, ainsi que le résume bien une jeune militante :

Il y a un mouvement social dans lequel on peut rentrer, c'est le mouvement altermondialiste. Parce que là, on a des centaines de

genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe. Paris, La Découverte, 2003 ; Margaret MARUANI, dir. *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail.* Paris, La Découverte et Syros, 1998 ; Margaret MARUANI et Emmanuelle REYNAUD. *Sociologie de l'emploi.* Paris, La Découverte, 1999 [1^{ère} éd. 1993] ; Margaret MARUANI. *Travail et emploi des femmes.* Paris, La Découverte, 2000 ; Rachel SILVERA. *Le salaire des femmes : toutes choses inégales par ailleurs.* Paris, La Documentation française, 1996, ainsi que les diverses contributions dans la revue du MAGE spécialisée sur ce thème : *Travail, genre et sociétés* (1^{er} numéro, 1999).

¹⁶³⁹ Les femmes retraitées de 65 ans et plus perçoivent en moyenne 56% de moins que les hommes ; pour celles qui ont une carrière complète, l'écart demeure de 35%. Cf. INSEE., 2004, *op. cit.*, p. 96.

¹⁶⁴⁰ « Selon la DARES. L'emploi féminin progresse, mais il reste cantonné aux professions du tertiaire ». *Le monde* du 12 août 2004, p. 7. Cf. aussi Philippe ALONZO. *Femmes et salariat. L'inégalité dans l'indifférence.* Paris, L'Harmattan, 2000.

¹⁶⁴¹ Sur le chômage des femmes, voir Chantal ROGERAT et Danièle SENOTIER. *Le chômage en héritage : paroles de femmes.* Paris, GREC, 1994 et pour les chiffres récents, INSEE, 2004, *op. cit.*, p. 85.

¹⁶⁴² Entre 1993 et 2003, la population des RMISTes en France s'est fortement féminisée : la part des couples passe de 21% à 17% ; les femmes parmi les autres bénéficiaires passent de 49,9% à 52,67%, sachant qu'elles forment 93% des familles monoparentales (qui passent d'un quart à un tiers des RMISTes hors couple). Cf. INSEE, 2004, *op. cit.*, p. 99 (pourcentages calculés à partir du « tableau 2 : les bénéficiaires du RMI selon la situation familiale »).

¹⁶⁴³ En 2000, 6,4% des Françaises vivent en dessous du seuil de pauvreté (contre 5,6% des hommes). Un tiers des mères monoparentales d'enfants en bas âge sont sans activité, lorsqu'elles sont actives, les monoparentales connaissent des taux de chômage bien supérieurs à la moyenne nationale, compris entre 13 et 23,3%. INSEE, 2004, *op. cit.*, p. 103 et 11.

¹⁶⁴⁴ Cf. Chantal ROGERAT. « Les mobilisations sociales à l'épreuve du genre ». Dans Christine BARD et alii., 2004, *op. cit.*, pp. 230-246.

milliers de personnes qui se réunissent, on a une vraie force de propositions, on a des gens qui débattent, on a des gens qui, à travers le monde, sont capables de créer des alliances transversales. (...) Il est important de prendre en compte les convergences des luttes. Je pense que les féministes n'ont aucun intérêt à être un mouvement qui serait isolé, un mouvement qui chercherait à être autonome, dans l'isolement (...) Deuxième chose : quand on parle des formes de pouvoir, je crois que, précisément, le mouvement altermondialiste pose la question de la démocratie participative et essaie de réfléchir à des formes alternatives à celles des partis et des syndicats.¹⁶⁴⁵

Toutefois, cet engagement dans le mouvement altermondialiste n'est pas facile pour le mouvement des femmes. Pour certaines associations, il s'agit de s'intégrer, et de l'intérieur, demander la parité. Cette demande, acceptée au Forum social européen (FSE) de Florence, est toujours demeurée difficile à réaliser, à Paris Saint-Denis en 2002 et même à Londres en 2004, où pourtant la parité des intervenants est mieux respectée. En complément, à l'intérieur d'ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), en raison de la faiblesse des analyses concernant les effets de la mondialisation néo-libérale sur les rapports sociaux de sexe, une commission « femmes » est créée et publie en 2003 un ouvrage désormais de référence, *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*¹⁶⁴⁶.

Pour d'autres féministes, notamment la Marche mondiale des femmes, l'enjeu est d'obtenir un véritable statut de partenaire, à titre de mouvement social à part entière. Ce statut est obtenu au niveau mondial. Mais il demeure l'objet d'une lutte au niveau européen. L'Assemblée des femmes, une structure créée pour l'organisation d'une journée féministe dans le cadre du FSE de Paris Saint-Denis, peine à obtenir sa pleine participation aux Forums, à tel point que Josette Rome-Chastanet, membre de la commission Marche mondiale des femmes, à quelques jours du FSE de Londres s'interroge : « Sommes-nous inaudibles et invisibles ? »¹⁶⁴⁷. Par ailleurs, la présence simultanée de féministes, pour qui la laïcité de l'organisation sociale et politique représente un fondement de la liberté des femmes, et de personnalités intégristes, comme Tarik Ramadam qui prône une vision traditionaliste des rapports sociaux de sexe et une organisation religieuse de la vie civique¹⁶⁴⁸, rend difficilement lisibles les valeurs qui fondent la mise en

¹⁶⁴⁵ Selon Cécilia Baeza-Rodriguez, de l'association Les sciences-potiches se rebellent, dans HALLS-FRENCH et ROME-CHASTANET, 2004, *op. cit.*, p. 32.

¹⁶⁴⁶ ATTAC. *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*. Paris, Mille et une nuits, 2003.

¹⁶⁴⁷ Anne MARCHAND. « Un forum en questions ». (Paris le 14 octobre 2004). *Site du Cercle d'étude de réformes féministes CERF*, [En ligne]. <http://www.c-e-r-f.org/voileFSE.htm> (Page consultée le 25 août 2005).

¹⁶⁴⁸ CERCLE D'ÉTUDE DE RÉFORMES FÉMINISTES (CERF). « Appel à boycotter le Forum social européen ». *Site du Cercle d'étude de réformes féministes*, [En ligne]. http://www.c-e-r-f.org/face_aux_obscurantismes.htm (Page consultée le 16 octobre 2004). Le CERF propose sur son site un extrait de l'ouvrage CONSEIL EUROPÉEN DES FATWAS ET DE LA RECHERCHE. *Recueil de fatwas, série n°1. Avis juridiques concernant les musulmans d'Europe*. Éditions Tawhid, 2002 dans lequel la recommandation n° 2 demande aux musulmans résidant en Europe d'œuvrer pour obtenir, entre autres, la reconnaissance de droits relatifs à l'organisation de leur statut personnel en matière de

commun des luttes¹⁶⁴⁹. Pour de nombreuses féministes, l'alliance avec le mouvement altermondialiste ne peut pas se faire au prix d'un compromis sur le principe de laïcité de l'État, et comme le souligne Bernice Dubois, concernant une féministe « historique », une attitude d'alliance à tout prix ne correspond pas à la vitalité du mouvement des femmes français :

Je pense qu'elle est guidée par le sentiment qu'aujourd'hui, les féministes qu'elle représente, et qu'elle représentait, ne sont plus la force qu'elles étaient et donc qu'elle a besoin d'une autre force donc qu'il faut faire des compromis. Moi je n'ai pas ce sentiment. Je trouve que la CLEF est féministe, et c'est quand même énorme, et j'en vois d'autres, et pour moi le féminisme n'est pas une chose des années 70, il est vivant, il existe et tant mieux si on peut travailler avec d'autres, on l'a fait à d'autres moments, mais pas au prix de compromis de fond. (Entretien avec Bernice DUBOIS, Paris, le 17 mai 2004)

Pour résumer, entre 1995 et 2004, les relations entre le mouvement des femmes français et les pouvoirs publics varient au gré des personnes et des gouvernements au pouvoir, plutôt politisés selon l'axe gauche-droite que réellement institutionnalisés, tandis que le libéralisme dominant conduit à occulter des enjeux plus économiques qui pourtant sous-tendent l'accès des femmes à une citoyenneté pleine et entière, ce qui entraîne les féministes soucieuses de cette dimension-là dans des batailles pour faire entendre la position féministe au sein d'autres mouvements sociaux.

Par conséquent, tant en France qu'au Québec, la prégnance des anciens modes de régulation genrée de la représentation politique rend plus difficile la lecture des changements en cours et nécessite des ajustements des relations entre acteurs et actrices des divers espaces. Ces héritages du passé constituant des pratiques politiques faciles à intégrer, c'est plus en fonction des registres anciens que du nouveau registre que sont imaginées les relations, ce qui conduit à des malentendus, à des difficultés de gérer la situation et à des ruptures. Cette situation instable conduit également les uns et les autres à revenir sur le registre discursif qui motive leur mobilisation ou leur action, et à inventer des modes de fonctionnement nouveaux.

mariage, de divorce et d'héritage et la création d'institutions conformes à la législation islamique. Cf CERF. « Face aux obscurantismes (l'islamiste et les autres): Le Devoir d'être Libre. Préface de Corinne Lepage ». (Mai 2004). *Site du Cercle d'étude de réformes féministes, livre en ligne*, [En ligne]. <http://www.c-e-r-f.org/fao-00-sommairedetail.htm> (Page consultée le 25 août 2005) ou version papier en vente par l'association.

¹⁶⁴⁹ Sur ce débat autour du FSE de Londres, en 2004, cf. Fiametta VENNÉ. « FSE : un autre djihad est possible ». *Charlie Hebdo* du 29 septembre 2004 et Dominique SOPO. « Les responsables européens du Forum social font une erreur en choisissant des islamistes intégristes comme intervenants à leurs débats. Un « autre monde » mais avec qui ? *Libération*, jeudi 14 octobre 2004.

II. Nouveaux modes de régulation des relations entre espaces pluriels de représentation politique

Tout en étant prises dans des types de relations politiques anciennes, les féministes des mouvements, autant en France qu'au Québec, sont contraintes à s'engager dans des modes de fonctionnement nouveaux. Nous verrons ainsi comment au Québec, d'une conception lobbyiste de l'action collective le mouvement des femmes passe à une conception plus conflictuelle, par l'affrontement dans la rue et dans les urnes, tandis qu'en France, d'une conception conflictuelle et dans la rue, les féministes s'engagent peu à peu dans le processus d'institutionnalisation et dans des pratiques plus consensuelles.

II. 1. L'affrontement politique au Québec : de la rue aux urnes

« Face à la mondialisation des marchés, il faut opposer la mondialisation des solidarités »¹⁶⁵⁰. Cette petite phrase de Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec fera le tour du monde féministe, ralliant près de 6000 groupes de femmes de base issus de 159 pays du monde. La Marche mondiale des femmes (MMF), par la contestation des systèmes politiques et économiques soutenus par la majorité des gouvernements occidentaux, prend clairement une allure de fronde politique. Le contenu comme la forme de la contestation, malgré la persistance d'un répertoire d'action collective se voulant lobbyiste, tourne beaucoup plus à l'affrontement et à la construction d'une contre-force politique.

Tout d'abord, sur le plan du contenu, la première justification de cette mobilisation planétaire, selon la coordonnatrice de la Marche mondiale au Québec, Manon Massé, repose sur une analyse des limites aux résultats de la marche « Du pain et des roses » de 1995. Les gains obtenus sont restreints par les règles néo-libérales adoptées au niveau international¹⁶⁵¹. Ainsi, le néo-libéralisme, source de pauvreté, devient la première cible du mouvement. Le thème de la pauvreté représente véritablement celui qui réalise le lien entre femmes du Nord et du Sud¹⁶⁵², ces dernières ayant toujours achoppé avec leurs homologues occidentales sur une définition trop individualiste et pas assez systémique, de l'accès des femmes à l'autonomie financière. Ainsi, la MMF représente une nouvelle stratégie visant à créer des mouvements de femmes « de masse »,

¹⁶⁵⁰ Lara KARAZIVAN. « Mondialiser les solidarités » (interview de Françoise David). *Alternatives*, vol.6, n°7, mars 2000, p. 1.

¹⁶⁵¹ Intervention de Manon Massé, FFQ, dans le cours de Pascale DUFOUR au département de science politique de l'Université de Montréal, le 4 avril 2000.

¹⁶⁵² Les réflexions ici présentes sont tirées de notre article Isabelle GIRAUD. « La transnationalisation des solidarités : l'exemple de la Marche mondiale des femmes ». *Lien social et Politiques-RLAC*, n°45, printemps-été 2001, pp.145-160.

sur fond de partage d'une même analyse de la régulation politique et économique au niveau mondial.

D'une certaine manière, cette stratégie d'alliance globale tend à éloigner les féministes des sujets encore d'actualité pour nombre de militantes occidentales, à savoir les droits reproductifs, l'égalité des droits et l'accès à la citoyenneté. Une représentante de la Fédération du Québec pour le planning des naissances nous fait remarquer l'absence de revendications sur l'accès aux services d'avortement dans la plate-forme québécoise, bien qu'au Québec, un tiers des avortements se pratiquent en clinique privée, moyennant des frais allant de 180 à 600 \$ can, et que le nombre de ressources en avortement tend à diminuer¹⁶⁵³. La composition de la coalition sociale pour la Marche mondiale des femmes explique en partie cette absence, car la Fédération côtoie des groupes catholiques comme ATD-Quart monde, la Conférence religieuse canadienne ou le groupe « féminisme et spiritualité ». Au niveau international, malgré l'insistance des Européennes et des Américaines, l'avortement ne trouve pas sa place dans les revendications et fait l'objet de demandes nationales. C'est ainsi qu'au niveau fédéral canadien, la plate-forme « Pour que ça change ! » demande l'accès à des services d'avortement gratuits et publics¹⁶⁵⁴. De même, les revendications d'égalité des droits des femmes lesbiennes, V-10 et V-11, connaissent un sort particulier : leurs demandes de droits à la reconnaissance et à la non discrimination font l'objet d'une adoption par pays, car « certaines déléguées n'étaient pas en mesure de s'engager à les défendre publiquement dans leur pays »¹⁶⁵⁵.

Enfin, la demande d'accès à la citoyenneté n'est présente qu'à la marge de la construction de cette plateforme revendicative axée sur la pauvreté et les violences. L'accès aux documents officiels et la participation égale aux instances politiques se présentent sous le chapitre « éliminer la pauvreté » dans la revendication P-1 de « la mise en place par tous les Etats d'une loi-cadre et de stratégies visant l'élimination de la pauvreté » comme l'une des dimensions que doit garantir cette loi-cadre. Le lien entre pauvreté et participation politique n'est cependant pas immédiat, du moins pour les décideurs, et il ne fait pas encore l'objet d'une réflexion particulière. On trouve aussi l'idée de représentativité paritaire dans la revendication P-5 d'une organisation politique

¹⁶⁵³ La région de Montréal-Centre passe de 25 à 18 établissements entre 1990 et 1998. Cf. Document de Luce CARDINAL et Marcelle DUBÉ, dir. *L'avortement : une réalité incontournable, un service essentiel*. Montréal, Fédération du Québec pour le planning des naissances, mai 2000, p. 4.

¹⁶⁵⁴ COMITÉ CANADIEN DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES. « Pour que ça change ! Revendications présentées au gouvernement fédéral du Canada pour éliminer la pauvreté et la violence faite aux femmes ». *Site de Marche mondiale des femmes du Canada, revendications*, [En ligne]. <http://www.canada.marchofwomen.org/fr/revendications/demands-fr.html> (Page consultée le 10 août 2005) revendication sur l'avortement p. 45.

¹⁶⁵⁵ MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES. « Soutien aux revendications V-10 et V-11 concernant l'orientation sexuelle ». *Site de la Fédération des femmes du Québec, Marche mondiale des femmes, revendications sur les droits des lesbiennes*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/marche2000/soutien.html> (Page consultée le 5 décembre 2000).

mondiale ayant autorité sur l'économie, sorte de parlement international qui représente une revendication à long terme¹⁶⁵⁶. Contrairement à la plate-forme de Beijing, qui s'articule autour de l'idée de participation à la prise de décision comme préalable à des politiques sociales et économiques favorables aux femmes, ici, la citoyenneté est incluse dans une politique anti-pauvreté plus qu'elle n'en constitue son préalable. C'est pourquoi par exemple en Europe, tant pour l'avortement que pour la citoyenneté, deux autres chapitres sont ajoutés et replacent en tête des priorités la question de la participation politique. Le premier chapitre de la plateforme européenne, avec le titre « pour une Europe solidaire, démocratique, ouverte », décline une demande d'Europe « de la démocratie qui respecte et élargisse la citoyenneté » (I), tandis que le « droit des femmes à disposer de leur corps, à choisir leurs mode de vie, leur sexualité et leur orientation sexuelle » représente un chapitre à part entière (III)¹⁶⁵⁷.

Cette place marginale des questions de citoyenneté va changer entre 2000 et 2005. Déjà, dès 2000, les mobilisations pour la Marche conduisent à l'expression de tolérances nouvelles de la part de groupes traditionalistes, en particulier de la part de religieuses québécoises. En effet, la Conférence religieuse canadienne de la région de Québec appui la Marche en estimant que :

Des femmes font des choix qui peuvent laisser certaines d'entre nous perplexes. Nous évoquons ici notamment toutes les femmes marginalisées en raison de leur orientation sexuelle, celles qui recourent à l'interruption de grossesse. Par rapport à toutes ces femmes nous préférons les reconnaître avec respect plutôt que de porter un jugement sur leurs choix¹⁶⁵⁸.

En outre, au sujet de l'avortement, l'indétermination de la formule adoptée dans la revendication internationale V-2, demandant que « les États reconnaissent aux femmes le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité » permet aux féministes occidentales de faire des gains par la suite sur cette question. En 2001, suite aux coupures budgétaires du président américain George Bush dans le financement des organisations internationales s'occupant de contraception et d'avortement, les déléguées internationales de la Marche décident d'ajouter entre parenthèse, à cette revendication V-2, la précision : « droit à l'avortement et à la contraception, contre les stérilisations forcées et pour le droit de mettre au monde des

¹⁶⁵⁶ MARCHE MONDIALE DES FEMMES. « Les revendications mondiales de la Marche ». *Site de la Marche mondiale des femmes, cahier des revendications mondiales*, [En ligne]. <http://www.marchemondiale.org/fr/cahier/liste.html> (Page consultée le 10 août 2005).

¹⁶⁵⁷ COORDINATION FRANÇAISE POUR LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES. « Plateforme européenne ». *Guide national, la Marche mondiale des femmes 2000*. Marseille, Orsi, s.d., pp. 8-13.

¹⁶⁵⁸ CONFÉRENCE RELIGIEUSE CANADIENNE. « Marche mondiale des femmes 2000. Comme religieuses, pour quoi marcher ? » *Site de la Conférence religieuse canadienne, région de Québec, Marche des femmes de l'an 2000, appui à la Marche des femmes*, [En ligne]. <http://www.crcq.qc.ca/web/enjeux/solidarite/enMouvement.cfm?c=8> (Page consultée le 17 novembre 2000).

enfants »¹⁶⁵⁹. Ensuite, lors de la quatrième rencontre internationale de la MMF, à New Delhi le 22 mars 2003, les déléguées publient une « déclaration sur nos valeurs » qui stipule qu'il est « urgent de défendre nos droits sexuels et reproductifs, y compris le droit à un choix éclairé, en assurant notamment un accès gratuit aux soins de santé et à des méthodes sûres de contraception et d'avortement »¹⁶⁶⁰. Ce point est enfin repris dans la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, adoptée lors de la cinquième rencontre internationale de la MMF à Kigali, au Rwanda, le 10 décembre 2004, sous l'affirmation 4 du chapitre « liberté » : « Les femmes prennent librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité. Elles choisissent d'avoir ou non des enfants »¹⁶⁶¹. De surcroît, l'accès aux fonctions représentatives politiques et décisionnelles côtoie, dans l'affirmation 1 de la Charte, au chapitre « égalité », l'accès aux richesses, au logement, à l'éducation, aux services de santé, à l'eau, l'énergie, l'information, les moyens de transports, etc. Elle n'est donc plus soumise à la régulation politique de la pauvreté, mais elle n'en représente pas non plus l'une des conditions. L'accès des femmes à la prise de décision appartient pleinement au principe d'égalité. En outre, l'affirmation 5 stipule que « les femmes sont des citoyennes à part entière avant d'être des conjointes, des compagnes, des épouses, des mères, des travailleuses »¹⁶⁶². Rejetant les dimensions traditionnelles de l'identité féminine, cette affirmation ne retient que sa dimension politique, l'identité collective de « citoyenne du monde ». L'ensemble de ces évolutions sur ces thèmes au départ mineurs, tend à prouver que la stratégie de création d'une contre-force politique, vaste et populaire, aussi large que possible, loin de mettre des obstacles à la diffusion du féminisme, pouvait permettre au contraire de faire reculer des résistances et, au moins chez certaines femmes engagées dans des mouvements sociaux, syndicats et des associations, le modèle traditionaliste de compréhension de leur identité.

Ce phénomène n'est pas sans lien avec la forme particulière des mobilisations autour de la MMF. Dès le départ, ses actions se situent dans « une campagne de sensibilisation et d'éducation

¹⁶⁵⁹ MARCHE MONDIALE DS FEMMES. « Les revendications mondiales de la Marche », 2005, *op. cit.*

¹⁶⁶⁰ MARCHE MONDIALE DES FEMMES. « Déclaration sur nos valeurs ». *Site de la Marche mondiale des femmes, quatrième rencontre internationale*, [En ligne]. <http://www.marchemondiale.org/fr/4erencontre-valeurs.html> (Page consultée le 22 octobre 2004).

¹⁶⁶¹ « Charte mondiale des femmes pour l'humanité ». *La Marseillaise*, n° spécial *Marche mondiale des femmes*, édition du vendredi 27 mai 2005, p.4. Également sur Internet : MARCHE MONDIALE DES FEMMES. « Charte mondiale des femmes pour l'humanité ». *Site de la Marche mondiale des femmes, Charte, Version finale*, [En ligne]. <http://www.marchemondiale.org/fr/charte3.html> (Page consultée le 17 août 2005).

¹⁶⁶² « Charte mondiale des femmes pour l'humanité », 2005, *op. cit.*

populaire »¹⁶⁶³, renouant avec un féminisme qui accorde moins confiance aux acteurs politiques, qu'aux acteurs sociaux eux-mêmes pour changer les mentalités. Comme l'affirme une responsable de la coalition de l'île de Montréal pour la Marche,

Au niveau du renversement des jeux de pouvoir au Québec, je pense que c'est vraiment le succès de la marche « Du pain et des roses ». On s'est rendu compte que le mouvement féministe québécois était porteur non seulement des valeurs féministes mais aussi de valeurs sociales dans lesquelles les groupes communautaires, les mouvements sociaux se reconnaissent. Au delà de la problématique des femmes. Et du coup, là où on a gagné en fin de compte, c'est que, c'était sûr que les assistés sociaux allaient se sentir concernés, le FRAPRU [Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain], les organismes de lutte de la pauvreté, il en existe des milliers au Québec, bon ces groupes là pouvaient se reconnaître dans la marche contre la pauvreté. Tandis qu'en venant à la coalition de la Marche mondiale, on leur a demandé d'adhérer non seulement à toute la démarche de lutte contre la pauvreté mais à toute la démarche de lutte contre la violence faite aux femmes. C'est là qu'on a gagné. (Entretien avec A., responsable de la coalition de l'île de Montréal pour la MMF, Montréal, le 25 mai 2000)

La forme tout à fait particulière des alliances créées par la FFQ avec les autres acteurs du mouvement social québécois est source d'un renouveau et d'un re-travail du féminisme qui éloigne de pratiques de services aux femmes, pour se recentrer sur des pratiques de politisation des femmes. En effet, en subordonnant la participation d'une association ou d'un syndicat aux activités de la Marche mondiale, à l'existence en son sein d'un « comité femmes », les organisatrices poussent nombre d'associations mixtes québécoises à créer une section féminine. Ces créations *ad hoc* posent alors les jalons du développement d'un militantisme féministe au sein de ces organisations. Pour faciliter le travail d'information et de formation des femmes de ces comités, la FFQ publie deux documents d'appui, un *Guide d'animation sur les revendications québécoises* (janvier 2000) et un *Cahier de sensibilisation et d'éducation aux revendications québécoises* (janvier 2000). Dans les groupes mixtes, la Marche donne aux activités des femmes une nouvelle légitimité. Par exemple, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), une fédération de groupes communautaires qui militent pour le droit au logement depuis 1978, se dote d'un comité femmes en 1999, « pour pouvoir participer à la Marche mondiale », dont les représentantes entretiennent des relations étroites avec les groupes de femmes également

¹⁶⁶³ MARCHE MONDIALE DES FEMMES EN L'AN 2000. « 2000 bonnes raisons de marcher ». *Bulletin spécial portant sur la Rencontre internationale préparatoire à la Marche mondiale des femmes en l'an 2000*. Montréal, Marche mondiale des femmes (10 000 exemplaires), p. 10.

impliqués dans la revendication pour un grand chantier de logement social¹⁶⁶⁴. Ce groupe n'est pas membre de la coalition en 1995 mais son travail avec la FFQ sur la réforme de l'aide sociale et la loi contre la pauvreté justifie sa présence à la Marche mondiale. Comme en témoigne une militante de quartier, interrogée pendant la marche de Montréal le 14 octobre 2000, non seulement les revendications de l'organisme gagnent en visibilité, mais surtout, des activités propres aux femmes au sein de l'organisme gagnent en légitimité :

Dans le quartier on a, depuis juste une couple d'années, un centre de femmes : Femmes du monde, à Côte des Neiges, qui est encore tout petit, dont la permanence est limitée à une personne, et c'est fragile ! Donc la Marche a permis de renforcer notre centre de femmes dans le quartier, de développer le membership, d'être plus visibles, d'avoir plus d'activités, donc ça c'est intéressant. (Entrevue avec D., Montréal, marche du 14 octobre 2000 – stand du FRAPRU)

De leur côté, des militantes écologistes et féministes du Réseau québécois de l'environnement profitent de la Marche mondiale pour concrétiser leur projet de fondation d'un Réseau québécois des femmes en environnement, créé en février 2000. Sa présidente, Liliane Cotnoir, déjà marcheuse en 1995, entend bien profiter de cette occasion pour diffuser et politiser dans le milieu écologiste et dans le milieu féministe des analyses relevant de « l'écoféminisme » :

On est un réseau de femmes en environnement, on a une perspective féministe puis on veut faire connaître les positions des femmes du mouvement des femmes auprès du mouvement en environnement. (...) Le fait que la Marche mondiale ait lieu aujourd'hui nous a amené, comme organisation, à nous positionner par rapport aux questions de la pauvreté, de la violence, ça nous a amené à prendre cette information-là et à la diffuser auprès de toutes les personnes qui travaillent dans le domaine de l'environnement (Entretien avec Liliane COTNOIR, Montréal, le 14 octobre 2000)

Ainsi, en l'espace d'un an ou deux, la politisation de femmes et d'hommes de l'ensemble du mouvement social québécois représente la part la plus importante du travail de la MMF. Cette politisation et la diffusion des analyses anti-capitalistes et anti-patriarcat sont alors relayées dans l'espace médiatique, alimenté de nombreux reportages sur les pays du Sud, d'analyses réalisées par les diverses ONG transnationales qui jusqu'à date, regardaient peu du côté des femmes¹⁶⁶⁵, le tout étant diffusé à l'échelle planétaire grâce aux divers sites Internet de la Marche mondiale des

¹⁶⁶⁴ « Dossier. Logement au Québec : femme et pauvreté ». *Journal du FRAPRU*, janvier 2000, pp. 14-15.

¹⁶⁶⁵ Nous pensons par exemple à Amnesty International qui, depuis 2000, a beaucoup avancé sur cette problématique, jusqu'à organiser une campagne mondiale « halte à la violence contre les femmes » tout au long de l'année 2004. « Les droits humains s'accordent aussi au féminin ». *Site d'Amnesty International, campagnes*, [En ligne]. http://www.amnesty.asso.fr/02_agir/24_campagnes/vcf/presentation.htm (Page consultée le 18 août 2005)

femmes. Ce travail est permis par la création en 1998, de Netfemmes, un serveur féministe, monté par le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF). Ce serveur met en réseau près de 300 groupes francophones à travers le monde. Dix-neuf sites Internet, dans toutes les langues, sont consacrés à la Marche mondiale et des liens innombrables sont créés avec les groupes de femmes, les ONG, les documents internationaux, les sites spécialisés sur la condition féminine dans tous les pays. Cette présence imposante de l'événement sur la Toile offre ainsi un outil sans précédent aux militants-es ordinaires pour s'informer, préparer leurs argumentaires et se mettre en liaison avec d'autres féministes, puisque Netfemmes regroupe également des listes de diffusion dans différents réseaux d'activité.

Finalement, le succès de la mobilisation dépasse les espoirs des organisatrices, avec au final près de 5000 associations participantes dans 159 pays du monde, la signature de 4,7 millions de cartes d'appui et des défilés allant de 10 000 à 150 000 manifestantes, avec 30 000 marcheuses au Québec et une marche finale à New York, où l'Assemblée des Nations Unies accueille près de 200 déléguées, toutes nationalités confondues. Après ce succès, la coalition internationale décide alors de ne pas s'arrêter là ; le secrétariat de la Marche mondiale des femmes s'autonomise de la FFQ, s'inscrit de plein pied dans les réseaux transnationaux altermondialistes et s'attelle à un nouveau projet, celui de l'écriture d'une *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*, qui donne lieu à de nouvelles marches dans le monde entier en 2005¹⁶⁶⁶.

Cependant, les résultats politiques de la Marche ne sont pas à la hauteur de cette solidarité transnationale sans précédent historique. Le 12 octobre, les marcheuses apprennent que le gouvernement du Québec ne pourra satisfaire que 10% de leurs demandes. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, qui concerne de près la politique économique, le gouvernement s'engage dans une hausse symbolique du salaire minimum, de 10 cents. Au total l'enveloppe accordée représente 50 millions de dollars canadiens, tandis que les marcheuses demandent un effort financier évalué à un milliard en six ans, et une hausse du salaire minimum de 1,6\$¹⁶⁶⁷. L'incompréhension est totale. Pour les féministes au gouvernement, les demandes des femmes sont « irréalistes » tandis que pour les marcheuses, les réponses du gouvernement représentent une « gifle à nos concitoyennes et concitoyens, qui survivent de peine et de misère dans un

¹⁶⁶⁶ Cf. Pascale DUFOUR et Isabelle GIRAUD. « Transnationalisation des mouvements féministes : quels impacts sur la lutte des femmes? L'exemple du mouvement de la Marche mondiale des femmes » Communication au colloque international *Genre et militantisme*, Université de Lausanne, 26 et 27 novembre 2003. (À paraître dans *Chroniques féministes*, été 2005, sous le titre : « Altermondialisme et féminisme : pour quoi faire ? Le cas de la Marche mondiale des femmes »).

¹⁶⁶⁷ Robert DUTRISAC. « Marche mondiale des femmes : les 50 millions du gouvernement déçoivent ». *Le Devoir*, vendredi 13 octobre 2000, [En ligne]. [Http://www.ledevoir.com/manchettes.html](http://www.ledevoir.com/manchettes.html). (Page consultée le 13 octobre 2000).

Québec que l'on dit en période de croissance économique et où le gouvernement veut baisser les impôts»¹⁶⁶⁸.

Ce décalage de perception peut tout à fait se comprendre dans le contexte de restructuration du régime genré de représentation politique. Tout d'abord, il se produit un décalage, voire une incompréhension mutuelle entre les attentes du côté du mouvement des femmes et les efforts fournis du côté gouvernemental. Du côté du mouvement, comme en témoigne cet extrait d'entretien avec une responsable de la coalition de l'île de Montréal pour la Marche, on a confiance dans la force politique que le mouvement des femmes représente :

Parce que politiquement le mouvement féministe a acquis un pouvoir quand même évident et en plus, non seulement c'est un pouvoir qu'on a acquis, mais aussi une reconnaissance justement dans la base. On ne peut pas mettre d'un revers la main ce que disent des femmes comme Françoise David. On sait qu'elle représente un pouvoir politique et social important. On ne peut pas nier ce mouvement-là au Québec, c'est impossible. Donc apparemment en tous les cas, on a été bien reçu lorsqu'on est allé déposer les revendications, autant par le Premier ministre que par les ministres qui étaient présents. On a la coalition des femmes dans les appareils gouvernementaux, par exemples les régies du ministère de la santé et des services sociaux sont là, les CLSC [Centres locaux de services communautaires]. (Entretien avec A., responsable de la coalition de l'île de Montréal pour la MMF, Montréal, le 25 mai 2000)

Mais, ainsi qu'en témoigne Léa Cousineau, du côté gouvernemental, le mouvement n'a pas une telle force politique :

Pendant toute l'année il y a eu des rencontres avec les groupes, le gouvernement, etc. Françoise [David] aurait voulu que ce soit comme une vraie négociation. Ça n'a pas été vécu comme une vraie négociation, il y a eu des rencontres successives, ministère par ministère, les gens concernés, pour une meilleure compréhension des demandes puis à un moment donné on leur a dit : « écoutez, là, on se voit plus, vous nous laissez travailler. Laissez nous aller chercher ce qu'on peut aller chercher en dedans, là ». (Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001)

Les féministes d'État tentent de se réserver une position de traductrices, pour les hommes politiques, des demandes féministes dans le vocabulaire de l'expertise. Cette pratique représente

¹⁶⁶⁸ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « Quelques pas pour lutter contre la violence faite aux femmes... Mais des miettes pour les personnes pauvres » (12 octobre 2000). *Site de la Fédération des femmes du Québec, communiqués*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/communiqués/comm-12-10-2000.html> (Page consultée le 10 août 2005).

un nouveau mode de fonctionnement, hérité des négociations partenariales par secteur d'activité, mais aussi nouveau si l'on compare cette pratique avec les pratiques du début des années 1990, de négociation directe du Groupe des 13 avec les ministres concernés. De leur côté, les militantes de la Marche mondiale veulent créer un rapport de force direct avec le politique et politiser leurs demandes, un peu sur un mode syndical, car leur légitimité provient du mouvement de masse qu'elles ont réussi à soulever. Les féministes d'État obtiennent finalement des engagements financiers dans le domaine le moins politisé, celui des violences faites aux femmes, avec le déblocage d'un budget de 10 millions de \$ can. annuel sur trois ans, pour financer à 100% les maisons d'hébergement, assorti de montants pour une campagne publique de sensibilisation. Mais l'importance de ces gains paraît mineure au regard de l'insuffisance des engagements sur les autres demandes comme l'accès aux études pour les jeunes parents, l'accès des femmes au foyer à un régime de retraite, l'égalité pour les femmes handicapées et des minorités visibles et l'ensemble des demandes sur le thème de la pauvreté¹⁶⁶⁹. Les relations entre les féministes du milieu social et fonctionnaires se détériorent alors lentement. Les premières aspirent à un statut politique de réelles représentantes, à la légitimité fondée sur un mouvement de masse, tandis que les secondes, prises en étau entre leurs praxis, les contraintes du système et leurs convictions, se rattachent à l'expertise administrative comme mode de légitimation. De ce fait s'instaurent des relations fondées non plus sur la confiance mutuelle mais sur la base d'une certaine méfiance d'un côté, et de non reconnaissance/ignorance de l'autre.

Enfin, de leur côté, les femmes politiques, qui conservent une approche plus culturaliste et institutionnalisée des relations avec le mouvement des femmes, sont doublement déstabilisées. En effet, dans un régime institutionnalisé de représentation politique, la barrière entre espace politique et espace social est sensée s'estomper au profit d'une conception dépolitisée de la représentation des intérêts et des identités. Mais cette solidarité « naturelle » entre les divers espaces de représentation politique ne fonctionne pas dans la réalité, du fait que le système politique en place conserve ses propres contraintes institutionnelles et culturelles. Dans un article consacré aux difficultés rencontrées par les ministres responsables de la condition féminine, plusieurs d'entre elles, après avoir souligné la ténacité dont elles doivent faire preuve avec leurs collègues masculins, les complicités qu'elles doivent mettre en place avec les femmes politiques, toutes tendances confondues, estiment que le travail de représenter les femmes, s'il peut encore difficilement être confié à des hommes politiques, constitue une lourde responsabilité, aggravée par les pressions des femmes, leur impatience, l'impact de leurs critiques sur les conditions de

¹⁶⁶⁹ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, communiqué du 12 octobre 2000, *op. cit.*

travail des politiciennes¹⁶⁷⁰. Entrer en politique, au Québec, depuis toujours, est considéré comme « faire un saut » et Françoise David en entrevue estime qu'il s'agit d'une tradition québécoise de rejet de la « partisanerie » dans les milieux syndicaux, communautaires et féministes¹⁶⁷¹. Cependant, cette conception accentue l'idée que les femmes politiques doivent s'adapter, se plier aux règles du jeu, fonctionner dans un monde qui leur est étranger, différent, une conception qui favorise plutôt la transgression identitaire, qui n'encourage pas à changer les règles du jeu politique et qui, somme toute, paralysent les féministes qui choisissent cette option. Par exemple, Nicole Boily ayant navigué d'un côté comme de l'autre, estime nécessaire l'autonomie des espaces politiques et sociaux :

Elles restent intéressées, elles restent en contact, mais elles sont dans un autre milieu et c'est autre chose. Ça ne veut pas dire que les gens ne gardent pas leurs principes, et leurs principes de vie, ce qui va les animer et tout ça mais elles ne sont pas nécessairement encore liées. Elles connaissent tout le monde, elles les voient, elles les rencontrent, dans toutes sortes d'organisations, elles participent à certaines organisations, mais il n'y a pas une alliance. (...) C'est comme deux mondes, deux vies. (Entretien avec Nicole BOILY, Montréal, le 17 mai 2002)

Cette séparation qui conduit à des déceptions, est entretenue par les féministes du mouvement social dans une approche conflictuelle de la vie politique, avec l'idée de rapport de force entre le mouvement social et le politique, ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant :

Par contre, les femmes politiques ne sont pas là, seulement les syndicats. Tout ce qui rapproche de l'État a été exclu au Québec ; elles peuvent être là à titre individuel, pour un groupe, comme c'est le cas de femmes de la Ville de Montréal, du ministère de la santé et des services sociaux mais pas en tant que membre des partis. Nous sommes un mouvement politique, donc on ne peut pas faire partie du pouvoir et en même temps soutenir quelque chose qui va contre les structures. Par contre, on accepte tous les groupes qui ont un comité femmes. (Entretien avec A., responsable de la coalition de l'île de Montréal pour la MMF, Montréal, le 25 mai 2000)

La barrière entre social et politique repose sur la notion de partisanerie, entendue non pas dans un sens idéologique (le mouvement des femmes s'est positionné autant sur le clivage constitutionnel que sur le clivage néolibéralisme/sociale-démocratie) mais compris dans le sens du soutien inconditionnel à un chef ou à un groupe politique. De ce fait, par exemple, il est impossible pour le Comité d'action des femmes du PQ de participer aux Tables de concertation

¹⁶⁷⁰ Cf. Ariane ÉMOND. « Confidences d'ex-ministres ». *La Gazette des femmes*, vol.19, n°5, janv.-fév. 1998, p. 8-10.

¹⁶⁷¹ Entretien avec Françoise DAVID, Montréal, le 8 mai 2002.

régionales ou encore d'aller, en tant que membres d'un regroupement de femmes dans un parti, à la Marche mondiale des femmes, comme le déplore Marie Galarneau, présidente du Comité d'action des femmes du PQ :

Dans leur règlement, c'est toute femme impliquée dans le mouvement féministe qui peut participer. Mais quand nos représentantes se présentent, elles nous mettent à la porte. Leur motif est qu'on fait partie d'un parti politique donc les tables nous sont défendues. Elles racontent qu'elles ont des stratégies. C'est contraire à leurs statuts qu'elles ne veulent pas des femmes impliquées dans la politique active. À 80-90% nos représentantes se font mettre dehors. Moi je lui ai dit : « Françoise [David] c'est pas correct. Vous devriez laisser entrer les femmes qui sont dans les partis. » Moi je pense que tant que les femmes n'entreront pas au pouvoir gouvernemental, on n'aura rien. Ce n'est pas en restant dehors avec des pancartes... (Entretien téléphonique avec Marie GALARNEAU, Montréal, le 18 juillet 2001)

En même temps, ce rejet repose sur la crainte d'une récupération politique de la part des militantes des partis, crainte fondée sur l'image d'un militantisme qui cultive l'adoration du chef¹⁶⁷². L'appel aux féministes à faire le saut en politique, au début des années 1990, peut paraître prématuré et soutenu par le fait que les intérêts liés au genre ne sont pas politisés (mais plutôt « récupérés »). Dans ce contexte, on leur demande de faire un certain travail de rupture avec leur milieu d'origine, leur culture d'indépendance d'esprit et avec leurs désirs de militantisme. Par exemple, plusieurs députées veulent participer à la manifestation de la Marche mondiale, mais comme en atteste Léa Cousineau, elles se font rappeler à l'ordre par le Parti québécois :

Le gouvernement du Québec a beaucoup soutenu l'organisation de la Marche de la même façon que le mouvement coopératif est largement soutenu au Québec. Mais il faut faire des nuances. Les femmes politiques se sont réjouies de l'existence de la Marche. Mais elles n'ont pas marché, les ministres. Il y a quelques députées qui ont marché, du Bloc et du Parti québécois, mais avec plus de réticences, à un moment donné il y a des femmes ministres qui ont dit : « écoutez, non ! » Du moment qu'on affirme qu'on est contre la pauvreté, qu'on est contre la violence, ça va, on dit toutes la même chose ! Mais quand on demande au gouvernement tant d'argent pour tel projet, parce que les demandes au Québec était à un très haut niveau, et bien là, effectivement, à un moment donné, tu ne peux pas être à la fois

¹⁶⁷² Cette image mériterait une plus ample recherche. Par exemple dans l'enquête d'Évelyne Tardy auprès des militantes du PLQ et du PQ, cette image ressort au chapitre des difficultés rencontrées par les militantes : certains déplorent justement le manque de « leadership » de leur chef (PLQ), d'autres se plaignent de la tendance qu'ont leurs collègues à suivre unilatéralement les propos de leurs chefs, députés et ministres, sans écouter les propositions alternatives (PQ). Cf. Évelyne TARDY. *Égalité hommes-femmes ? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*. Montréal, HMH, 2003, pp. 120-127.

dedans et dehors. Et il y a eu vers la fin une espèce d'invitation à plus de prudence aux députées quand à leur positionnement public par rapport aux revendications. (Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001)

Mais de son côté, la députée bloquiste Diane Bourgeois s'indigne contre l'analyse unilatérale que font les hommes politiques des priorités économiques, qu'elle considère comme étant à l'origine de la désaffection des femmes envers le Parti québécois. Pour sa part, elle fait plutôt preuve de solidarité avec les demandes du mouvement des femmes :

Les femmes c'est dans leur quotidienneté que vous devez aller les chercher. Alors la quotidienneté des femmes, la majorité c'est quoi ? C'est manger, se sécuriser, des politiques sociales où leur enfants, leurs maris vont être bien, au niveau de l'éducation, et la quotidienneté des femmes c'est, qu'est-ce que va m'arriver demain ? C'est aussi les organismes communautaires, concernant la violence, concernant les personnes âgées, la quotidienneté des femmes, c'est l'aide aux plus démunis, c'est là que tu retrouves les femmes. C'est un salaire minimum décent. Dix cents de l'heure, où tu vas aller ? Je sais que si on augmente le salaire minimum, je suis tout à fait consciente que ça crée des impacts au niveau financier, économique au Québec. Mais une compagnie va fermer, ça crée des impacts, une compagnie va ouvrir, on donne des millions à une compagnie pour ouvrir ! Ça crée des impacts ! Alors pourquoi on ne donnerait pas des millions pour augmenter le salaire des femmes, pourquoi on ne donnerait pas des sous pour les femmes immigrantes ? (Entretien avec Diane BOURGEOIS, Bois-des-Fillions, le 26 juin 2001)

Finalement, à l'issue de la Marche, la polarisation s'est plutôt accentuée entre un espace associatif contestataire, pris dans une logique « post-révolutionnaire » en demande de négociations directes et de rapports de force avec l'État, un espace administratif, entré dans une logique libérale, qui défend son expertise et un rôle d'intermédiaire entre le mouvement des femmes et le gouvernement, et un espace électoral-partisan qui continue de fonctionner dans une logique institutionnaliste et culturaliste présupposant une continuité entre le mouvement social et les partis politiques, qu'il est toutefois difficile à entretenir concrètement.

Dans ce contexte difficile dans lequel le gouvernement n'écoute pas vraiment le mouvement des femmes, les militantes tirent les leçons de cette expérience et approfondissent leur réflexion sur la démocratisation du système politique, la nécessité de se trouver dans les postes de prise de décision, mais dotées d'une certaine liberté dans la construction des idées et des analyses politiques. À l'occasion de la constitution du Mouvement pour une démocratie nouvelle, autour de Paul-André Martineau, qui réclame une réforme du système électoral et

l'adoption d'un scrutin proportionnel, un nouveau débat est initié par des féministes sur les conditions d'accès des femmes au pouvoir. Par exemple, Françoise David et Martine Blanc que nous avons rencontrées, participent toutes deux à la constitution, en 2002, d'un collectif féministe, qui prend le nom Féminisme et démocratie, mettant ainsi de l'avant la question de la représentation politique du féminisme, comme pensée politique. Le collectif organise un colloque en janvier 2003 intitulé « De la parole aux actes : regards de femmes sur la démocratie » qui débouche sur une plate-forme, *Penser enfin une démocratie avec les femmes*. Cette plate-forme s'engage en faveur du scrutin proportionnel et, déclarant en avoir assez avec les incitations, demande une loi sur la parité¹⁶⁷³. Parmi les suggestions de mesures envisagées dans la plate-forme, on trouve, à côté des mesures incitatives traditionnelles au Canada (soutien financier des candidates, etc.) des mesures innovatrices concernant la représentation des intérêts, avec élargissement du mandat du Conseil du statut de la femme pour y inclure « des services de recherche et des expertises pour les femmes parlementaires, pour permettre des collaborations et des interactions directes entre femmes parlementaires et le CSF », la « création d'une structure permanente (et correctement financée) de concertation des femmes politiques permettant de discuter, au-delà des affiliations partisans, des principaux dossiers à l'ordre du jour politique concernant les femmes » ou encore la « création d'un observatoire indépendant chargé, après chaque élection, de faire le bilan de la place des femmes dans la représentation politique et, si nécessaire, de proposer des mesures correctives. » Ce programme conjugue ainsi à la fois une politique d'égalité entre les sexes et une démocratisation du système par le changement du mode de scrutin, par la constitution de lieux d'échange et de politisation des questions liées au genre (avec l'insistance sur les outils des élues et un rôle renouvelé du CSF).

Comme le débat sur le scrutin proportionnel vient confirmer la crise de légitimité du PQ au pouvoir et offrir la possibilité de relancer l'intérêt des citoyens pour leur système politique, le Premier ministre Bernard Landry met sur pied une commission parlementaire sur la réforme des institutions dont le responsable, Jean-Pierre Charbonneau organise une tournée du Québec pour interroger l'ensemble des groupes. En juin 2002 le gouvernement publie le document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* tandis qu'en février 2003, les participants aux États généraux du Québec sur la réforme des institutions démocratiques approuvent à 90% le passage à un scrutin proportionnel, à 74% l'adoption de mesures incitatives facilitant l'accès des femmes au politique

¹⁶⁷³ FÉMINISME ET DÉMOCRATIE. « Penser enfin une démocratie avec les femmes » (février 2003). *Site du Collectif féminisme et démocratie, plate-forme politique*, [En ligne]. <http://www.feminismeetdemocratie.ca/collectif> (Page consultée le 25 septembre 2003).

et à 65% l'adoption de semblables mesures pour les communautés culturelles¹⁶⁷⁴. Les Libéraux de retour au pouvoir, en avril 2003, annoncent qu'ils vont prolonger cette réflexion sur les modes de scrutins mais depuis, ils ne cessent d'ajourner la réforme, qui devrait faire l'objet d'une consultation à l'automne 2005. De leur côté, les milieux associatifs manifestent leur impatience. En mars 2004 est annoncée officiellement la création d'un parti féministe de gauche, écologiste, altermondialiste, pacifiste et anti-raciste dont l'objectif est de « défendre adéquatement les droits des femmes et de faire entendre leur voix au sein de l'arène politique »¹⁶⁷⁵. En novembre 2004, Françoise David crée Option citoyenne, un parti politique féministe, altermondialiste, écologique de gauche... rapidement rejoint par le Parti vert et l'Union des forces progressistes (UFP) afin de constituer une alternative politique nouvelle¹⁶⁷⁶, qui aspire à un clivage politique non plus axé sur les enjeux constitutionnels mais sur le clivage gauche/droite. Cette manière de combattre le régime libéral sur son propre terrain vient alors renforcer l'orientation libérale du régime genré de représentation politique, qui réaffirme l'entière légitimité de l'espace électoral-partisan et administratif pour la représentation des identités et des intérêts. Le risque d'instrumentalisation du mouvement des femmes semble alors renforcé, ainsi que les difficultés à légitimer son rôle de représentant politique à part entière, en dehors de l'arène électorale.

Toutefois, l'apparition de ce parti politique, de projet de transformation sociale, peut relancer dans les milieux communautaires et médiatiques, l'engouement pour la vie politique et la démocratie. Car, ainsi que l'exprime Léa Cousineau, un certain désabusement provient de la tendance à la dépolitisation de l'espace politique par l'idéologie néo-libérale :

Il n'y a presque plus de différence entre les partis. Il y en a mais pas de façon importante, c'est comme si... on est sorti d'un excès d'idéologie à une absence d'idéologie. Qui a fait perdre un certain nombre de points de repère, d'enthousiasme politique, et d'identité finalement. Je ne sais pas, honnêtement, je ne suis pas capable d'identifier des moments charnières. Mais je l'ai vécu moi. À l'époque où on était au pouvoir, on a senti ce virage là. C'est venu avec la crise économique, moi je crois. 80-90, le début des crises économiques et des besoins pour les États de freiner leurs dépenses, etc. etc. Moi je veux dire, honnêtement ! Comment dire, il n'arrive pas grand chose de très enthousiasmant ! Élire un gouvernement dont le projet principal est un déficit zéro : c'est pas un projet politique, ça ! On trouve que ça correspond à une époque pour nous où les

¹⁶⁷⁴ Cf. CYBERSOLIDAIRES. « Plus de démocratie, plus de femmes » (5 mars 2003). *Site des cybersolidaires*, [En ligne]. <http://www.cybersolidaires.org/democratie/parite.html>, (Page consultée le 5 mai 2003), p. 5

¹⁶⁷⁵ Cf. ÉLINE AUDET. « Françoise David veut créer un parti féministe » (23 mars 2004). *Site de Sisyphe*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=983 (Page consultée le 10 août 2005).

¹⁶⁷⁶ Cf. le programme de ce parti politique dans FRANÇOISE DAVID. *Bien Commun recherché. Une option citoyenne*. Montréal, Éditions écosociété, 2004.

gouvernements ont cessé d'être des lieux de développement.
(Entretien avec Léa COUSINEAU, Montréal, le 23 juillet 2001)

L'éditorialiste du *Devoir*, Josée Boileau, traduit aussi ce désabusement et ce sentiment d'un décalage entre monde politique et monde des mouvements sociaux :

Je suis très troublée par ce que je vois dans les partis politiques traditionnels. Alors qu'il y a dix ans je me disais, c'est ces lieux là qu'il faut investir ! Je le croyais profondément. Mais là, je ne sais pas, je suis comme tout le monde, je trouve ça pas mal plus excitant la gang de jeunes qui vont manifester dans tous les sommets qu'on voit à travers le monde ! (Entretien avec Josée BOILEAU, Montréal, le 13 juillet 2001)

Pour analyser ce phénomène, Martine Blanc suggère qu'au fondement du problème se trouve un décalage générationnel, les jeunes ne se reconnaissant plus dans l'identité politique qui motive la génération des babyboomers :

Il y a aussi le fait, l'histoire de l'indépendance, tout ça, c'est notre gang à nous autres, qui avions plus ce discours là, les plus jeunes n'ont pas l'air d'être intéressés, ils étudient avec des gens d'autres origines, ils parlent deux trois langues, sont plus préoccupés par la mondialisation. (Entretien avec Martine BLANC, Montréal, le 17 mai 2002)

Du côté du mouvement des femmes, suite au départ de Françoise David de la FFQ, la fédération connaît une véritable crise identitaire pendant deux ans. En juin 2003, l'assemblée générale de la Fédération procède à l'élection d'une nouvelle présidente, Michèle Asselin, qui provient, comme Françoise David, de l'RC des Centres de femmes¹⁶⁷⁷. Cette présidente est élue sur la base d'un programme qui opère un choix en matière politique et identitaire. Les membres de la FFQ donnent la priorité à la rhétorique de la Marche mondiale des femmes, avec un discours identitaire pluraliste (femmes autochtones, immigrantes, lesbiennes, handicapées, jeunes, etc.) et une réorientation de la plateforme politique de la Fédération autour de l'analyse féministe de « l'interpénétration de deux systèmes d'exploitation, de marginalisation et d'exclusion des femmes à l'échelle de la planète : le patriarcat et le capitalisme néolibéral »¹⁶⁷⁸. Cette présidente confirme aussi l'importance accordée à la place des jeunes dans le mouvement des femmes et réaffirme la volonté d'attirer les femmes des minorités culturelles. La liste des priorités de la FFQ contient les

¹⁶⁷⁷ Cf. Éline AUDET et Micheline CARRIER. « Nouvelle présidente à la FFQ : changement de cap ? » (3 juin 2003). *Site de Sisyphe*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php?id_article=503 (Page consultée le 18 août 2005) p. 4.

¹⁶⁷⁸ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « Cahier de congrès, partie 3. La plate-forme politique ». (novembre 2003). *Site de la Fédération des femmes du Québec, plate-forme politique*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/plate-forme-2003.html> (Page consultée le 17 août 2005) p. 3.

thèmes pauvreté, violence, communautés, lesbiennes, jeunes, mondialisation, paix, prostitution, représentations individuelles. Le thème de l'accès à la citoyenneté n'est pas présent de manière explicite, même s'il se trouve dans la nouvelle plateforme de la FFQ, adoptée en novembre 2003. Toutefois, réunies en congrès, les membres de la FFQ limitent les ambitions de leur conseil d'administration dans ce domaine. Par exemple, au chapitre 5 sur le droit à la citoyenneté et à la pleine participation démocratique, est reprise l'idée d'instaurer la proportionnelle, mais en même temps, l'idée de parité, présente dans le projet originel est biffée, remplacée par le terme « égalité » et l'on insiste sur la dimension « incitative » des mesures à prendre pour l'atteindre¹⁶⁷⁹. Autrement dit, les membres de la FFQ n'insistent guère pour avoir plus que le programme *À égalité pour décider...*

Nous voyons donc que le régime libéral de représentation politique tend à se solidifier au Québec, conduisant à une politisation nouvelle des questions liées au genre, ce qui donne lieu à des débats peut-être prometteurs sur la démocratie et ses règles formelles de fonctionnement. En attendant, l'avenir du féminisme québécois et de son financement ne reposent plus sur une reconnaissance politique du rôle du mouvement mais sur l'héritage d'un mode de régulation institutionnalisé aujourd'hui menacé de disparition.

II.2. Les féministes françaises et la tourmente institutionnelle : quelle légitimité, quelle autonomie ?

En France, malgré les limites mentionnées en première partie, le régime institutionnalisé de représentation politique fait son chemin, dans les relations des élues politiques, des femmes des partis aux milieux féministes, et dans la légitimité de certaines revendications par rapport à d'autres.

La faiblesse des moyens financiers des associations féminines et féministes françaises touche de plus en plus de femmes politiques de gauche. Certaines élues essayent alors de rendre plus conventionnels les rapports au monde associatif féministe, fondés non plus sur des connaissances individuelles mais sur une reconnaissance formelle des activités de ces dernières. Ce rapport prend deux formes : le soutien des associations du mouvement et la création de solidarités féminines.

Dans leur rapport aux associations féministes et féminines, des élues de gauche se soucient de plus en plus des relations aux associations, notamment celles qui fournissent des services aux usagères comme le Planning familial, les Centres d'information sur les droits des

¹⁶⁷⁹ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, novembre 2003, *op. cit.*

femmes (CIDF), le CODIF à Marseille, Solidarité femmes, des associations qui sont particulièrement étranglées par des subventions qui s'amointrissent et qu'il faut redemander annuellement pour assurer leur fonctionnement. En Isère par exemple, bien que Brigitte Périllié n'ait jamais milité dans aucun de ces groupes, la délégation aux droits des femmes qu'elle dirige obtient pour ces associations des conventions d'objectifs pluri-annuelles, ainsi qu'elle en témoigne :

C'est une mission que nous avons au niveau du Conseil général, l'accès aux droits, donc là ce sont les droits spécifiques aux femmes, et avec le CIDF, qui a cette mission de service publique, maintenant elles sont conventionnées pour ça, avec le Planning aussi, sur l'aspect droit mais lié au corps et à la santé, avec des actions de prévention sur les violences sexistes, faites aux femmes et avec Solidarité femmes. Avec ces trois associations, on a maintenant des conventions pour des délégations de services. C'est ce que j'ai fait depuis que je suis là. Chaque année elles ne savaient pas comment elles allaient boucler leurs budgets, des budgets ridicules qui n'avaient pas augmenté depuis des dizaines d'années. Là c'est une subvention globalisée sur les frais de fonctionnement pour pouvoir tenir cette mission d'accès aux droits. (Entretien avec Brigitte PÉRILLIÉ, Grenoble, le 26 avril 2004)

De même à Bordeaux, le manque crucial de structures en matière d'accueil des femmes victimes de violences et de coordination des groupes de femmes apparaît comme le premier problème à traiter au sein du Collectif bordelais pour les droits des femmes. L'idée de créer une Maison des femmes existe dès 1995, mais elle se précise en 1997, lors des Assises pour les droits des femmes, et se concrétise le 8 mars 2001, avec l'ouverture d'un centre de documentation, également lieu d'accueil spécifique pour les femmes victimes de violences, espace de rencontres pour les associations travaillant avec les femmes, de rencontres-débats et d'expositions¹⁶⁸⁰. Toujours dans cette logique de politisation des questions liées au genre selon le clivage gauche-droite, le projet n'est pas soutenu par la Mairie de Bordeaux (RPR) pour des raisons idéologiques, ainsi qu'en témoignent trois permanentes de la Maison des femmes que nous avons rencontrées :

- La Mairie de Bordeaux ne nous finance pas du tout, avec un argument assez fallacieux, disant qu'ils n'allaient pas nous financer parce qu'ils avaient une approche sensiblement différente en ce qui concernait l'information sur les sexualités, virgule, notamment pour les jeunes filles.
- C'était très clair, on ne vous finance pas, parce qu'on n'est pas d'accord avec ce que vous dites ! C'est quand même assez étonnant

¹⁶⁸⁰ ASSOCIATION MAISON DES FEMMES DE BORDEAUX. *Projet «Maison des femmes de Bordeaux»*. Bordeaux Maison des femmes de Bordeaux, 2001.

de voir cet argument noir sur blanc. (Entretien avec Anne ALBARET, Maryse LÉVÊQUE et Catherine TENNEGUIN, Bordeaux, le 30 avril 2002)

Inversement, le Conseil général et le Conseil régional, dirigés par la gauche plurielle, financent le projet et, comme dans l'Isère, certaines femmes politiques ont joué un rôle prépondérant dans le déblocage de fonds, soutenues par le contexte favorable créé par les débats sur la parité¹⁶⁸¹. Au-delà de ce contexte de légitimité grandissante, dans les milieux politiques de gauche, l'implication politique de féministes du Collectif bordelais aurait également été prépondérante dans le développement de relations plus conventionnelles avec le Conseil régional d'Aquitaine :

La région Aquitaine est la seule région qui a pris récemment l'initiative de créer une ligne budgétaire spécifique sur la solidarité femmes. C'est la seule région en France et c'est dû aussi aux batailles de ces mêmes femmes qui soutiennent notre projet. La solidarité ce n'était pas vraiment leur compétence mais il y a eu ce lobbying de femmes politiques[...] Et il y a eu aussi une copine qui fait parti du CA [conseil d'administration] de la Maison des femmes, qui a catalysé plein de choses. Elle était au Collectif et elle est rentrée au Conseil régional début 99, dans un cabinet et après, un certain nombre de femmes élues se sont reconnues là dedans. Il y avait par ailleurs une autre élue qui faisait partie du Collectif et elles ont, comme ça, ramené du soutien au niveau du Conseil régional. (Entretien avec Anne ALBARET, Maryse LÉVÊQUE et Catherine TENNEGUIN, Bordeaux, le 30 avril 2002)

Nous retrouvons également cette tendance à instaurer des relations plus institutionnalisées avec les pouvoirs publics locaux à Marseille, où le Collectif 13 droits des femmes représente un collectif très large sur le plan associatif, syndical et politique. Ces militantes sont rassemblées à l'occasion de la mobilisation de janvier 2000 sur la loi Veil, puis pour la création de l'association Les amis de la Marche mondiale par Judith Martin Razzi, une journaliste qui tient une chronique féministe dans le quotidien *La Marseillaise*, présidente du CODIF en 1999-2000. Pour la Marche mondiale de 2000, l'association organise un grand rassemblement et porte ses revendications locales aux pouvoirs publics, ainsi que le racontent Judith Martin-Razi, coordonnatrice du Collectif 13 et Nicole Thuet, sa présidente :

- Nous avons été reçues par le Conseil régional, où nous avons choisi une jeune femme qui a parlé en notre nom à nous toutes, en tant que Collectif, donc des partis, des syndicats, et des associations, il y avait vraiment une plateforme commune et je crois que c'était

¹⁶⁸¹ Entretien avec Anne ALBARET, Maryse LÉVÊQUE et Catherine TENNEGUIN, permanentes de la Maison des femmes de Bordeaux, Bordeaux, le 30 avril 2002.

vraiment la première fois où on montrait qu'on était bien structuré. Et ça je crois que c'était important. Sur le plan politique...

- Le regard des politiciens a changé à partir de ce moment là, quand ils ont vu qu'il y avait une plateforme, quelque chose de costaud, que quand on demandait un avis, il y avait pas mal de personnes qui pouvaient se déplacer, débattre, etc. (Entretien avec Judith MARTIN-RAZI et Nicole THUET, Marseille, le 31 août 2004)

Le Collectif 13, en raison de ce dynamisme et de ses bons rapports avec les pouvoirs publics, est choisi par le secrétariat européen de la Marche mondiale des femmes pour organiser, à Marseille, les manifestations autour de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, en 2005. Ce choix stratégique, lié à l'emplacement de la ville et à ces liens institutionnels du Collectif s'avère pertinent puisque, autant le Conseil général des Bouches du Rhône que le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, participent au financement et à l'organisation de l'événement européen de la Marche mondiale, rassemblant plus de 10 000 personnes les 30 et 31 mai 2005. Toutefois, ce phénomène marseillais n'est pas propre aux féministes, le dynamisme des acteurs associatifs et syndicaux de la région représentant un élément constitutif de la vie politique locale. En 2004 par exemple, la gauche plurielle, pour les élections régionales, sollicite la participation de toutes les associations pour l'élaboration de leur programme, une collaboration que fournit aussi le Collectif 13, et dont les dirigeantes sortent satisfaites¹⁶⁸².

Cette recherche de relations plus conventionnelles avec les pouvoirs publics s'inscrit en effet dans tout un renouvellement des relations pouvoirs publics-associations en France qui pose deux difficultés majeures. Tout d'abord, le caractère aléatoire de cet intérêt de quelques femmes politiques isolées pour les droits des femmes, qui fait des exemples isérois, bordelais, marseillais des modèles de collaboration variés et chacun unique en son genre, repose sur une pratique ancienne de relation de connivence entre les politiciens et certaines associations politisées, conçues comme des courroies de transmission des partis politiques¹⁶⁸³. Ainsi, la politisation à gauche des droits des femmes fait peser des risques sur la stabilité des financements en cas d'alternance politique. Par ailleurs, il y a diverses formes de financement et les relations conventionnelles, via le financement pour des services, correspondent à une conception relativement instrumentale du rôle des associations. Le Planning reçoit depuis des années de l'État des financements de fonctionnement pour ses missions de « planification familiale »,

¹⁶⁸² Entretien avec Judith MARTIN-RAZI, coordinatrice, et Nicole THUET, présidente du Collectif 13 –Droits des femmes, Marseille, le 31 août 2004.

¹⁶⁸³ La grande majorité des associations en France travaillent dans les secteurs sanitaire et social, jeunesse, sports et loisirs et leurs financements sont relativement stables. La question n'est pas la même pour les associations qui émanent des activités de militants politiques ou auxquelles on reconnaît spontanément une dimension politique (celles issues des mouvements sociaux).

comme délégation de service public. Dans le cas isérois, la convention d'objectif avec le département sécurise pour un certain temps la dimension « associative » de l'activité du Planning (association d'éducation populaire). C'est positif, mais d'une manière générale, la direction du Planning aspire à une véritable reconnaissance de l'association comme « acteur » et « partenaire » à part entière :

Les difficultés rencontrées dans cette période devraient être surmontées si nous arrivons à faire comprendre notre rôle de véritable acteur, professionnel et militant, dans notre domaine, se traduisant par un accord de partenariat avec la collectivité publique, et non par une convention de prestation de service.¹⁶⁸⁴

Cette demande de reconnaissance est difficile à obtenir, les pouvoirs publics préférant passer des accords entre eux, considérant l'association comme un simple prestataire de services, ainsi qu'en atteste la bataille menée par les militantes, grève à l'appui, pour conclure un accord tripartite entre le département, la commune et le Planning familial à Villefontaine, dans l'Isère. Ce problème se pose en réalité d'une manière générale avec la mise en place de conventions pluriannuelles par l'État¹⁶⁸⁵.

La question des relations entre les pouvoirs publics et l'espace associatif fait l'objet de réflexions renouvelées, tant du côté du Parti socialiste que du côté des associations. En effet, jusque dans les années 1990, les associations françaises sont représentées par le Conseil national de la vie associative (CNVA), créé en 1982 et dont les membres, interlocuteurs de l'État, sont, bien entendu, nommés par le gouvernement. Toutefois, au sein de ce Conseil se crée en 1992 un mouvement autonome, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) qui représente 15 coordinations associatives, soit 700 fédérations (environ 400 000 associations sur un million en métropole). À la fin des années 90, la CPCA acquiert une visibilité de plus en plus importante. À l'occasion de l'anniversaire de la loi 1901 qui régit le droit d'association en France, Lionel Jospin convoque des états généraux sur la vie associative et commence à reconnaître la CPCA comme « représentative du monde associatif¹⁶⁸⁶ », laquelle mandate un délégué général pour se représenter auprès du gouvernement. Dans ce contexte, la question de la reconnaissance

¹⁶⁸⁴MFPP. *Assemblée générale du 9 juin 2005*. Document de séance, « Association départementale de l'Isère, rapport moral 2004-2005 ». Grenoble, Mouvement français pour le planning familial, mai 2005, p. 3.

¹⁶⁸⁵ Ce « nouveau partenariat » entre l'Etat et les associations, qui commence en 1998 en France, rejoint tout un mouvement dans les pays occidentaux d'organisation des transferts de compétence et de fonds aux secteurs associatifs via des accords et des conventions. Pour une comparaison de ce phénomène entre divers pays, cf. Kathy BROCK et Keith G. BANTING, dir. *The NonProfit Sector in Interesting Times: Case Studies in a Changing Sector*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's university Press, 2003.

¹⁶⁸⁶ CPCA. *Conférence permanente des coordinations associatives*. (Plaquette de présentation). Paris, Conférence permanente des coordinations associatives, janvier 2001, p. 2.

des associations est réellement constituée comme un enjeu de réorganisation des pouvoirs et de la prise de décision, ce qui débouche sur la Charte des engagements réciproques entre l'État et la CPCA, signée le 1^{er} juillet 2001. Cette Charte participe de la tendance, rencontrée dans une quinzaine de pays, à passer des accords écrits visant une redéfinition de la place des associations dans les régimes de citoyenneté¹⁶⁸⁷. Mais la Charte française demeure assez partielle, du fait que la CPCA ne représente qu'une partie, seulement, du secteur associatif¹⁶⁸⁸. Malgré tout, cette Charte est importante du fait qu'elle enclenche un processus de reconnaissance, ainsi qu'en témoigne Julien Adda, délégué général de la CPCA :

Sous Jospin il y a la Charte des engagements réciproques, en 2001, on aboutit très vite à un beau texte, et là, Jospin dit : « vous êtes un pilier de la République ». Et Lamour au mois de juillet 2004 a dit, « vous êtes un corps intermédiaire », ça y est, il a lâché le mot. C'est à celui qui monte en généralité sur la reconnaissance ! Mais qui dit corps intermédiaire, nous on le prend au mot, alors financez le ! Les corps intermédiaires, ce sont les syndicats, les partenaires sociaux, les partis politiques, la presse, tous financés alors que nous, le monde associatif, n'avons pas cette forme de financement. Donc tout ça est au cœur de la marmite actuellement. (Entretien avec Julien ADDA, Paris, le 17 décembre 2004)

Dans la Charte, les associations sont reconnues d'utilité civique et sociale. Elles se voient également reconnaître « l'exercice d'une fonction critique indispensable au fonctionnement de la démocratie » (article 2.1.). L'État s'engage à soutenir le financement pour la conduite des « projets associatifs » (art. 3.3.). En outre, ce processus de reconnaissance, notamment du droit à la participation sous une forme critique¹⁶⁸⁹ inscrit cette nouvelle forme de relation entre État et associations françaises dans le modèle institutionnalisé de la construction européenne, où se pose également la question des relations avec la société civile :

Certains aimeraient qu'ils formalisent, dans le traité de la Constitution européenne, les modalités du dialogue avec la société civile. Il y a par exemple les directions générales de la Commission européenne qui reconnaissent et financent un interlocuteur associatif. Par exemple la DG Affaires sociales finance la plate-forme « sociale » et les financements, c'est 600 000 ou 800 000 euros donc ça rend les choses sérieuses. La juxtaposition de toutes ces plateformes sectorielles qui sont en train de se constituer est en train de donner

¹⁶⁸⁷ Cf. Susan PHILLIPS. «Striking an Accord: The Limits of Transnational Policy Transfer in Canada's Voluntary Sector – Federal Government Framework Agreement». Communication présentée à la rencontre annuelle de l'Association canadienne de science politique, Toronto, le 29 mai 2002, p. 1.

¹⁶⁸⁸ Selon Julien Adda, délégué général, la CPCA représenterait environ 40% du secteur associatif. Entretien avec Julien ADDA, Paris, le 17 décembre 2004.

¹⁶⁸⁹ Cf. Martine BARTHELEMY. *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2000 et Roger SUE. *Renouer le lien social : liberté, égalité, association*. Paris, Odile Jacob, 2001.

naissance à un groupe de contact de la société civile. Qui serait reconnu lui aussi comme interlocuteur du Conseil des ministres. C'est le moment naissant donc c'est complètement inabouti, mais ça préfigure quand même comment l'Europe cherche la place de la société civile. Alors ça suppose son financement, c'est clair et là, on est quand même en train de dépasser la dimension opérateur de politique publique pour tomber dans la question de la relation, qui passe par la reconnaissance politique de toutes choses. (Entretien avec Julien ADDA, Paris, le 17 décembre 2004)

Les femmes ne sont pas indifférentes à ce processus puisque l'on retrouve, comme membres associés dans la plate-forme sociale des ONG européennes, le Lobby européen des femmes, l'Association internationale des lesbiennes et homosexuels – Europe, la Fédération européenne des femmes actives au foyer, la Fédération internationale de planification familiale et l'Association des femmes de l'Europe méridionale¹⁶⁹⁰. En outre, les signataires de la Charte s'engagent « à améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'exercice des responsabilités » (art. 2.3.)¹⁶⁹¹. Bien entendu il s'agit d'incitation. Mais cette dimension paritaire s'inscrit dans tout un travail réalisé par la DIÉS (délégation interministérielle à l'économie sociale et solidaire) avec un groupe de travail « femmes et vie associative », organisant des séminaires sur les enjeux de la participation des femmes à la vie associative, auxquels participe, entre autres, la CPCA, par l'intermédiaire de son délégué général. Certaines associations font alors remonter les inégalités de genre dans l'accès aux postes d'administration¹⁶⁹² et travaillent directement sur la promotion des femmes en leur sein. Mais cet enjeu est moins soutenu par la droite, qui en mai 2004, signe avec les partenaires sociaux et la CPCA une Charte de l'égalité¹⁶⁹³ sans mettre aucun moyen financier ni aucune contrainte, là où un maigre financement aurait permis la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques associatives, par exemple¹⁶⁹⁴...

L'ensemble de ces réflexions rejoint celles de femmes politiques, comme Martine Lignères-Cassou, qui s'occupe au PS du Secrétariat national à la vie associative, et travaille tout

¹⁶⁹⁰ Sur la plate-forme et ses membres, cf. le *Site de la plate-forme sociale européenne*, [En ligne]. <http://www.socialplatform.org> (Page consultée le 12 mars 2004.)

¹⁶⁹¹ CPCA. *Charte des engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA, signée le 1^{er} juillet 2001*. Paris, Conférence permanente des coordinations associatives, 2001. Cette Charte est également disponible sur le *Site de la CPCA*, [En ligne]. <http://www.cPCA.asso.fr> (Page consultée le 25 juin 2005).

¹⁶⁹² Cf. FNARS. *Étude sur la place des femmes dans le réseau FNARS. Rapport final*. Paris, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, septembre 2001. Et le dossier : « Participation des femmes à la vie associative. Reconnaissance et validation des acquis : même combat ». *Animer le Magasin rural*, n°156, été 2001, pp. 27-37.

¹⁶⁹³ « Pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage ». *Site du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité*, [En ligne]. <http://www.francas.asso.fr> (Page consultée le 4 août 2004).

¹⁶⁹⁴ Cf. Entretien avec Julien ADDA, Paris, le 17 décembre 2004.

particulièrement sur l'idée d'une redéfinition de la démocratie « médiatrice » qui passe par l'inclusion des associations dans les activités de gouvernance :

Si on veut revivifier la démocratie, ça passe par le fait de donner une vraie place aux corps intermédiaires, de monter des politiques publiques en s'appuyant sur eux, tout en sachant qu'il y a des intérêts contradictoires que le politique a à arbitrer. Mais pour moi c'est une vraie méthode de gouvernance. C'est la réflexion dans laquelle je suis, comment revivifier la démocratie représentative notamment en donnant une place à une démocratie médiatrice. J'y crois même plus qu'à une démocratie directe. Parce que la difficulté que l'on a les uns et les autres, c'est de pouvoir travailler dans la durée. Face à un engagement qui est volatile, on ne peut mobiliser des citoyens directement que sur des temps très courts. Si on veut travailler dans la durée, il faut à mon sens s'appuyer sur les corps intermédiaires, qui eux-mêmes ont à réfléchir sur la façon dont ils bossent, etc. Ils n'ont pas de mode de fonctionnement parfait, il n'y a pas de bonnes associations et de mauvais politiques mais je crois qu'on a chacun à revenir aux projets et aux fondamentaux. Mais sur le principe de gouvernance, c'est comme cela que je vois les choses. (Entretien avec Martine LIGNÈRES-CASSOU, Paris, le 5 mai 2004)

Dans ce contexte, les féministes ne veulent pas rester en retrait de ces évolutions. Comme en témoigne Bernice Dubois, elles cherchent à se faire reconnaître une place parmi ces acteurs importants de la vie politique, se coalisent pour pouvoir cotiser à la CPCA, et se battent pour obtenir une place au CNVA. :

Il y a aussi un gros truc, la CPCA, et au sein de la CPCA il n'y avait aucune association féminine. Donc Marie-Claude Vayssade, notre présidente, a dit, c'est inadmissible, il faut qu'on y soit. Mais quand elle a appris le montant de la cotisation annuelle, quelque chose d'énorme, elle a eu l'idée de faire une coordination entre la CLEF, le CNDIFF, et le Conseil national des femmes françaises. Et on a dit, les trois ensemble on pose notre candidature à la CPCA et on payera chacune un tiers de la cotisation. On a mis deux ans pour être acceptée par la CPCA et enfin, on y est ! (...) Et beaucoup plus récemment, en fin de l'année dernière, la présidente actuelle Monique Halpern a dit, il y a aussi le CNVA : le Conseil national de la vie associative. Et nous n'y sommes pas non plus et il y a peu d'associations de femmes. Ça se demandait au gouvernement, et dans un premier temps, le gouvernement nous avait dit oui, mais c'est nous qui nommons, vous ne faites rien, et dans un deuxième temps, on nous a dit que tout compte fait on n'y était pas. Nous pensions être suffisamment représentatives donc on s'est battues pendant un an. On y est depuis fin 2003 ! (Entretien avec Bernice DUBOIS, Paris, le 17 mai 2004)

Toutefois, associations et femmes politiques continuent à avoir du chemin à faire pour accorder leurs conceptions de la question de leurs relations. Par exemple, concernant la participation des ONG aux conférences internationales, tandis que Martine Lignères-Cassou fournit un témoignage très positif sur ces relations, lors de la conférence Beijing +5 à New York, destinées à réaliser un bilan cinq ans après la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes de Beijing, Bernice Dubois de la CLEF, qui connaît depuis longtemps les milieux onusiens, nous propose une autre interprétation de ces relations, beaucoup moins enjolivée, estimant qu'une seule et unique rencontre, en dehors de l'enceinte de l'ONU, représentait bien peu au regard des pratiques de rencontre quotidienne qu'elle a connu avec Hélène Gisserot, lors de la Conférence de Beijing et qui s'apparentent aux pratiques des autres pays occidentaux¹⁶⁹⁵.

Par conséquent, même si une forme plus conventionnelle de relations entre associations du mouvement des femmes et pouvoirs publics se trouve dans l'air du temps, la précarité du financement et de la reconnaissance prédominent toujours. L'actualité de l'enjeu de reconnaissance des milieux associatifs en général, comme partenaires dans la prise de décision, nous renvoie à la question de la place des associations du mouvement des femmes dans le mouvement associatif en général, et à la question du classement selon l'axe gauche-droite de ses associations, qu'elles rendent des services, coordonnent ou politisent les questions de genre. Mais cette dimension politique du problème de représentation du féminisme français est relativement occultée, dans les milieux féministes, par celle plus médiatique de la place du mouvement des femmes dans le mouvement altermondialiste. Les enjeux du mouvement associatif n'étant pas politisés selon l'axe gauche-droite comme ceux du mouvement altermondialiste, ces deux questions ne sont cependant pas les mêmes, à moins que ces deux mouvements ne se rejoignent sous l'impulsion des grandes ONG qui participent au mouvement altermondialiste et dont l'orientation politique n'est pas aussi marquée qu'à la direction d'ATTAC¹⁶⁹⁶.

D'autre part, la construction de solidarités féminines et féministes plus conventionnelles passe par la création d'associations par, ou pour les femmes politiques, afin d'augmenter leurs possibilités de représenter les questions liées au genre. Par exemple, l'Assemblée des femmes,

¹⁶⁹⁵ Entretien avec Bernice DUBOIS, Paris, le 17 mai 2004.

¹⁶⁹⁶ On trouve ce débat (mouvement associatif ou mouvement politique) au sein d'ATTAC, au moment des élections européennes de 2004. Cf. « Le mouvement altermondialiste réunit un conseil de crise ». *Le Monde* des 16 et 17 mai 2004, p. 8. En fait, c'est le Conseil d'Administration d'ATTAC, avec Gustave Massiah (CRID), Susan George et François Dufour (Confédération paysanne) qui s'opposent à Bernard Cassen et Jacques Nikonoff sur la constitution de listes « 100% altermondialistes » par plusieurs membres sur la base du programme d'ATTAC, aux élections européennes du 13 juin 2004.

créée par Yvette Roudy, avec des branches locales, joue tout particulièrement ce rôle, en accueillant des sympathisantes et organisant des conférences, des débats, sur les droits des femmes. En Isère, des femmes politiques, des universitaires, des associatives, ont choisi de créer en 1999, sur le modèle national, l'Observatoire isérois de la parité. Ce mélange pluraliste entre élues de diverses tendances, associations, etc. facilite l'accès aux médias, non plus sur une base individuelle mais collective :

On a la chance nous, on est bien vu par les médias. *FR3*, le *DL* [*Dauphiné Libéré*], *France Bleue Isère*. Il y a quelques petites radios aussi qui répondent bien, *M6* aussi. Donc si on organise une petite conférence de presse, les journalistes viennent. C'est un peu fonction de l'actualité, on ne s'oblige à rien mais s'il nous semble qu'il y a l'opportunité d'un communiqué de presse, d'une conférence, on la fait. (...) C'est parce qu'on est pluralistes. Et c'est pour cela qu'on garde ce truc là aussi, parce que là on sait qu'on a une tribune sinon, on disparaît toutes derrière nos bannières politiques et c'est fini, on ne peut plus rien faire passer, la presse ne viendra pas. (Entretien avec Brigitte PÉRILLIÉ, Grenoble, le 26 avril 2004)

Ce faisant, la solidarité entre femmes provenant d'espaces pluriels de représentation devient plus formalisée, plus visible socialement et donne une image de légitimité des revendications collectives des femmes. Toutefois, ces actions collectives, engageant à la fois des partis politiques et la société civile organisée, ne sont pas reconnues par les pouvoirs publics comme utiles pour la société et ne sont pas financées. De ce fait, la plus grande partie des activités d'information et de recherche de l'Observatoire isérois de la parité repose sur les travaux (gratuits !) d'étudiants-es de l'Institut d'études politiques de Grenoble.

De même, pour faire avancer la parité en politique, la solidarité féminine infra-partisane est réactivée. À droite, en 1996, se crée le collectif Femmes en marche (FEM), qui rassemble 10 associations de femmes engagées politiquement dans la droite républicaine. Elles réclament le non-cumul des mandats, la réforme du mode de scrutin régional, un financement des partis qui prenne en compte la place des femmes et des jeunes. En outre, elles demandent de créer des comités d'investiture virtuels, pour que FEM puisse présenter des candidates¹⁶⁹⁷. Françoise Hostalier, ancienne secrétaire d'État à l'enseignement scolaire, vice-présidente de Démocratie libérale, relaye tout un réseau Femmes pour la mise en œuvre de la parité. Dans les bons départements, les déléguées femmes ont été intégrées aux fédérations ; ailleurs, elles saisissent

¹⁶⁹⁷ Hélène DE VIRIEU. « Les femmes veulent dépoussiérer la droite républicaine ». *Le Monde* des 21 et 22 juin 1998, p. 6.

l'état-major parisien, via Mme Hostalier, pour obtenir par exemple, le fichier départemental des adhérents afin de trouver des candidates¹⁶⁹⁸.

A gauche, il existe depuis longtemps des commissions femmes. Toutefois, au tournant des années 2000, elles reprennent de l'essor avec deux missions : d'une part, la mise en œuvre de la parité, d'autre part, les relations avec les associations. L'exemple de la commission femmes des Verts est éloquent à ce titre. Tout d'abord, la commission exige d'aller au-delà de la loi sur la parité. Par exemple, pour les élections régionales de 2004, la commission fait adopter par le Parlement des Verts la motion que les têtes de liste, sur le plan national, soient paritaires (et pas seulement les listes). En outre, la commission aimerait voir lors des meetings de campagne des plateaux politiques paritaires. Toutefois, pour faire appliquer ces engagements, il faut beaucoup de vigilance collective des femmes, ainsi qu'en témoigne Émilie Mazzacurati, présidente de la commission :

C'est vrai qu'on s'est retrouvé à faire les chiennes de garde sur les questions de parité. On s'est trouvé confronté à des problèmes qu'on a dû gérer un peu dans l'urgence, justement parce que la parité n'était pas respectée. On a dû imposer à la force du poignet un certain nombre de choses, qui pour certaines d'entre elles ont été respectées, d'autres pas, par exemple que les têtes de listes soient paritaires. (...) On a un peu agité le chiffon rouge, en menaçant de sanctions financières et il faut qu'on fasse le bilan de ce qui s'est passé, essayer d'avoir une stratégie plus globale, de voir si on décide d'appliquer cette histoire de sanction financière aux régions qui ne présenteraient pas d'alternative aux têtes de liste pour qu'il puisse y avoir une répartition nationale. (Entretien avec Émilie MAZZACURATI, Paris, le 7 mai 2004)

Par ailleurs, comme les autres commissions femmes des partis politiques de gauche, la commission femmes des Verts est impliquée dans le Collectif national pour les droits des femmes, notamment à travers Francine Comte et Émilie Mazzacurati, et dans d'autres groupes féministes. L'entretien des relations avec les milieux féministes est considéré comme important pour réaliser un travail utile de propositions, d'autant que ce travail des féministes n'est pas toujours facile à faire accepter, ainsi qu'en témoigne Émilie Mazzacurati :

Mais il y a eu des gens que ça dérangeait, parce qu'il y a plein de gens chez les Verts qui n'ont pas beaucoup réfléchi aux problématiques féministes, les questions de genre, la famille, la sexualité tout ça, ils sont vraiment moins à l'aise, des jeunes hommes en particulier, et puis au contraire, il y en a d'autres, les militants un peu historiques des Verts, tendance libertaire, qui ne veulent même pas entendre parler de famille ! Donc on a un peu soulevé ces débats là en

¹⁶⁹⁸ « Élections : une femme, un homme ». *Le Monde* du 26 janvier 2000.

présentant des choses sur la politique familiale, comme on est un parti jeune, on construit notre programme en élargissant le champ de propositions. (Entretien avec Émilie MAZZACURATI, Paris, le 7 mai 2004)

La présidente de la commission femmes des Verts est elle-même une jeune féministe auparavant militante de l'association Les sciences potiches se rebellent, de même qu'Elsa Seys, ancienne attachée parlementaire de Geneviève Fraisse au Parlement européen, collaboratrice de Martine Lignères-Cassou à la présidence de la délégation droits des femmes de l'Assemblée nationale et secrétaire de la commission femmes du Parti socialiste. On retrouve alors ces personnes dans les rencontres féministes, comme intervenantes, qui font passer les messages, qui relayent la parole des féministes tout en l'alimentant d'analyses nouvelles¹⁶⁹⁹.

Enfin, la recherche de solidarités plus conventionnelles entre femmes des espaces pluriels de représentation se retrouve en 1999, avec la création par l'écrivaine Florence Montreynaud de l'association Les Chiennes de garde, un mouvement de défense des femmes attaquées publiquement par des propos sexistes. La pratique d'insulter les femmes en France est restée jusqu'à nos jours très courante. Ainsi, les femmes politiques n'échappent pas aux injures grossières, même dans les assemblées. Le 4 mars 1999, la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, est insultée par des agriculteurs au salon de l'agriculture à Paris : « Pute ! », « Enlève ton slip, salope ! » sont les deux insultes qui font bondir Florence Montreynaud, qui avait elle-même été victime d'insultes lors de la campagne législative de 1977. Elle lance alors le « Manifeste des Chiennes de garde » et crée une association du même nom. Comme elle en témoigne, c'est la question de la solidarité des femmes les unes envers les autres qui motive cette action collective :

Les Chiennes de garde, pour moi c'est la réponse que j'ai enfin trouvée, et la réponse c'est la solidarité. C'est à dire, que, une femme insultée ne peut pas se défendre seule, ça c'est ma certitude, parce que ce n'est pas possible. On peut aider l'autre qui vous aidera après mais on ne peut pas se défendre soi-même. Parce qu'on est trop violemment atteinte. Donc la solution, c'est un réseau de défense des femmes insultées. (Entretien avec Florence MONTREYNAUD, Paris, le 11 novembre 2003)

¹⁶⁹⁹ Cf. Émilie MAZZACURATI. « Renouveau du féminisme : continuité historique et nouveaux combats ». Dans HALLS-FRENCH et ROME-CHASTANET, 2004, *op. cit.*, pp. 55-59. Dans cette contribution, « a titre personnel » à un débat des « mardis d'Espaces Marx-L'Humanité » sur la nouvelle donne du féminisme, elle met en avant les concepts de genre et d'*empowerment* comme permettant la compréhension des différentes formes d'affirmation identitaire et l'intégration des hommes dans les luttes féministes.

Dominique Voynet est la première femme politique à signer le Manifeste, suivie par quantité de femmes et d'hommes (pour un tiers). Entre septembre 1999 et mars 2000, les Chiennes de garde soutiennent huit affaires d'insultes, les plus célèbres étant celle de deux journalistes, la directrice de *France-culture*, Laure Adler et la journaliste du *Monde*, Sylvie Kerviel, harcelée par un humoriste de l'émission satirique « Les guignols de l'info » sur Canal +¹⁷⁰⁰. Cette conception de la solidarité tente donc de créer des liens non plus individualisés mais des liens conventionnels de soutien systématique et d'ordre juridique, à des individus, certes, mais sur la base d'un partage d'une identité sociale de genre. Ce phénomène repose sur une critique préalable de l'impossibilité d'avancer vers une pleine reconnaissance de la citoyenneté des femmes dans un mode de régulation qui consacre la dimension individualisée des relations entre acteurs et actrices des espaces pluriels de représentation politique.

Comme nous l'avons constaté précédemment, au-delà de la question de l'individualisation du lien social se pose aussi la question du financement des activités liées aux droits des femmes et par extension, des politiques publiques liées au genre. Dans un régime libéral, la politique publique demeure plus au niveau juridique et symbolique, supposant, toutes choses égales par ailleurs, que des inégalités vues comme « naturelles » donneront des résultats inégaux mais « justes ». Or cette vision peut perdurer dans un régime institutionnalisé du fait que l'enjeu de la politique sexuée repose plus sur la dimension « représentations » et revalorisation du féminin que sur la dimension économique. Cette jonction possible des registres libéral et institutionnaliste sur les revendications symboliques et juridiques explique le succès et les solidarités nouvelles créées autour des luttes sur les représentations, le langage, la publicité, comme celle des Chiennes de garde, citée précédemment. Effectivement, entre 1999 et 2004, les propos sexistes ont grandement diminué¹⁷⁰¹ et les hommes politiques voyant que l'association publicise énormément ses actions de soutien aux femmes victimes d'insultes, y compris au niveau de la plus petite mairie, se méfient désormais de l'image qu'ils peuvent donner à leurs électeurs et électrices. Cette volonté de s'opposer aux propos sexistes proférés dans l'espace public est alors repris par d'autres associations. Par exemple, l'association Citoyennes maintenant !, à Montpellier, s'organise pour exiger des excuses pour des propos sexistes de la part d'un président de club de foot et PDG d'une société de nettoyage, publiés sans état d'âme par *le Petit Futé 2000*, le guide de la ville. Une pétition circule, montée en commun avec le Collectif droits des femmes du département du Gars, et l'association a recours aux Chiennes de garde, ainsi que le raconte la présidente de Citoyennes maintenant !, Françoise Mariotti :

¹⁷⁰⁰ Florence MONTREYNAUD. *Bienvenue dans la meute !* Paris, La Découverte, 2001, pp. 155 et suivantes.

¹⁷⁰¹ Ce phénomène n'est pas chiffré mais constaté par les femmes parlementaires, cf. SINEAU, 2001, *op. cit.*, p. 147.

Nous avons cherché les moyens de faire un procès mais il n'y a pas de loi anti-sexiste et ce sont des propos diffamatoires, ce ne sont pas des injures, parce qu'ils ne s'adressent pas à quelqu'un en particulier. Donc les Chiennes de garde ont écrit à monsieur Nicollin et au *Petit Futé*, je crois qu'il y a eu 4 à 5 lettres échangées. Et on a commencé à en parler à la radio, les Chiennes de garde l'ont diffusé, on en a parlé sur *France Inter*, on en a parlé dans *France Football*, et un journaliste de la région, un jour, sur FR3 demande à monsieur Nicollin ce qu'il en pensait. Et monsieur Nicollin de faire ses excuses publiques. De dire oui, pour les femmes, pour les Chiennes de garde et pour les autres, je m'excuse. Mais quand même ça nous interloquait que *le Petit Futé* ait laissé publier ça. Donc dans le cadre de la comédie du livre, on avait fait un café littéraire, puisque Florence Montreynaud sortait son livre *Bienvenue dans la meute*, et avec le journaliste du *Petit Futé* il y a eu un débat contradictoire. Et il a reconnu qu'il s'était trompé et l'année d'après, dans le *Petit Futé 2001*, à la place de l'interview d'une personne célèbre il y avait l'interview de Citoyennes-maintenant ! » (Entretien avec Françoise MARIOTTI, Montpellier, le 10 juillet 2002)

Ces associations se rapproche aussi d'autres militants-es anti-sexistes, souvent plus jeunes, en général d'associations mixtes, qui luttent dans le champ de la publicité sexiste, du sexisme des manuels scolaires, et de l'ensemble des représentation sociales sexistes de la réalité. En 2000, ces associations réunies obtiennent le retrait de mannequins vivants dans les vitrines des Galeries Lafayette de Paris, une idée pour le moins saugrenue mais qui s'inscrit dans toute une politique de publicités sexistes de la part de ce grand magasin¹⁷⁰². Florence Montreynaud lance, en septembre le manifeste *Non à la pub sexiste !*, qui rencontre également un grand succès (plus de 3000 signatures). Ces signataires forment un réseau féministe, La meute, qui écrit aux annonceurs responsables de publicités sexistes et qui décerne chaque année, un prix Fémino à la publicité la moins sexiste¹⁷⁰³. De nombreux signataires constituent également le réseau Encore féministes !, issu d'un manifeste lancé en mars 2001, qui met l'accent sur la lutte contre les violences sexistes. Florence Montreynaud est régulièrement invitée dans les médias et certains journaux n'hésitent pas à parler d'un réveil des féministes. L'actualité de la problématique des représentations est telle que l'ouvrage de Benoîte Groult, *Ainsi soit-elle*, qui dénonçait, en 1975, les propos sexistes dans l'espace politique et médiatique, est republié en 2000¹⁷⁰⁴. De même, l'association Mix-Cité, créée

¹⁷⁰² Il s'agit de la CADAC, le CNDF, la Ligue du droit des femmes, Mouvement pour la démocratie avec ELLES, Ras l'Front, PCF, Les Verts, Collectif féministe Rupture, Ligue des droits de l'Homme, Assemblée des femmes, LCR, PS, Sud-PTT, Fédération des Mutuelles de France, Chiche. Cf. le récit de cet épisode sur le *Site de Mix-Cité. Bilan 1998-1999 : Mix-Cité en action*, [En ligne]. <http://mix-cite.org/unprime.php3?RefArticle=86> (Page consultée le 6 novembre 2003)

¹⁷⁰³ Cf. *Site de La meute*, [En ligne]. <http://lameute.org.free.fr>

¹⁷⁰⁴ Benoîte GROULT. *Ainsi soit-elle*. Paris, Grasset, 2000.

par de jeunes militants issus des rangs de la Ligue communiste révolutionnaire, à l'origine de la manifestation du 24 avril 1999 contre les mannequins vivants, parvient à percer le mur des médias et à publier ses analyses dans de grands journaux, à la radio ou sur les plateaux de télévision¹⁷⁰⁵. Un succès médiatique que les féministes historiques peuvent jalouser à raison, tellement c'est nouveau. Cette association s'attaque tout particulièrement aux stéréotypes dans l'éducation, dans les jouets des enfants, et aux politiques familiales, réclamant des structures d'accueil en collectivité pour les enfants en bas âge. En outre, Clémentine Autain, sa première présidente, se bat contre l'image négative des féministes en politique¹⁷⁰⁶. Elle sera élue conseillère municipale de la ville de Paris, et nommée adjointe au maire sur les questions concernant la jeunesse. Ce thème des publicités sexistes est aussi repris par les pouvoirs publics. En 2003, un numéro spécial est mis en place au ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle, pour dénoncer des publicités sexistes. Par ailleurs, la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est modifiée pour condamner l'incitation à la violence envers les femmes et les homosexuels. Toutefois, les femmes n'obtiennent toujours pas de loi anti-sexiste qui condamnerait les injures à leur égard¹⁷⁰⁷.

La lutte contre les violences faites aux femmes peut aussi entrer dans le même registre. Jusqu'à date, les féministes doivent arpenter les couloirs du Parlement avec leurs dossiers sous le bras pour faire évoluer la législation et l'enquête sur les violences conjugales en France peine à trouver du financement. En 2000, lors de la Marche mondiale des femmes, axée sur la question des violences et de la pauvreté, certaines affaires commencent à percer, en particulier à propos de viols collectifs dans des quartiers défavorisés. En octobre 2001, Fadela Amara, présidente de la Fédération des maisons des potes, issue de l'association SOS Racisme, lance un « appel national aux femmes des quartiers » : « assez de silence dans les débats publics sur les violences, la précarité, les discriminations. Le mouvement féministe a déserté les quartiers. Il y a urgence et

¹⁷⁰⁵ À l'occasion de l'affaire des mannequins vivants et par la suite. Cf. les divers bilans de l'association sur le site Internet à la rubrique Mix-Cité et les médias. Le bilan de 2000-2001 est particulièrement éloquent avec trois articles dans *Le Monde*, deux dans *L'Express*, sept apparitions télé et le passage sur les deux grandes radios, *France Inter* et *Europe1*. Site de Mix-Cité, Bilan 2000-2001 : les médias, [En ligne]. <http://mix-cite.org/imprime.php3?RefArticle=176> (Page consultée le 6 novembre 2003).

¹⁷⁰⁶ Cf. son ouvrage grand public, Clémentine AUTAIN. *Alter égaux. Invitation au féminisme*. Paris, Robert Laffont, 2001.

¹⁷⁰⁷ « Les propos discriminatoires à caractère sexiste seront pénalisés ». *Le Monde* du 10 juin 2004, p. 11. L'article 33 concernant les injures est modifié seulement pour « les injures envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle ». Pas la diffamation ou les injures envers des personnes en raison de leur « identité de genre » ou leur « état de santé » tel que le demandent les associations, cf. « La Gay Pride pousse l'avantage après les avancées du gouvernement ». *Le Monde* du 27-28 juin 2004, p. 9. Le texte est voté avec un amendement élargissant la protection aux handicapés, en décembre 2004. Cf. « Homophobie : la droite aboie, le texte passe ». *Libération* du 9 décembre 2004, p. 15. Cette aventure rappelle la déconvenue de la loi anti-sexiste proposée par Yvette Roudy en 1984 ; quoique le contexte soit différent, sans doute le gouvernement français, en 2004, aurait-il redouté, en proposant d'inclure les injures envers les femmes, que le même tollé médiatique ne soit soulevé.

nous avons décidé d'agir ». Effectivement, les rares associations comme le Planning familial qui étaient présentes dans les quartiers défavorisés ont souvent fermé leurs portes, faute d'argent et de bénévoles. Dans un régime libéral de représentation politique genrée, il appartient aux personnes concernées de se prendre en charge et ce mode de régulation perdure dans les quartiers. Le mouvement Ni putes, ni soumises (NPNS) prend son ampleur en mars 2003, avec la grande marche des femmes des quartiers, suite à la mort violente de Sohane, brûlée vive dans un local à poubelles à Vitry-sur-Seine. Les jeunes femmes marchent de ville en ville, rencontrant les femmes des quartiers, les pouvoirs publics et des associations comme le Planning. De mieux en mieux suivies par les médias au fur et à mesure de leur périple, elles arrivent à Paris le 8 mars 2000 avec 30 000 personnes derrière elles. Succédant à une série d'attaques de femmes des quartiers, cet événement relie désormais tous ces faits divers jusqu'à lors amplement passés sous silence. Des ouvrages paraissent : Samira Bellil dénonce « l'enfer des tournantes » qu'elle a vécu, Loubna Méliane témoigne du combat des NPNS pour être reconnues comme « citoyennes à part entière », par des élus-es préférant se masquer la réalité¹⁷⁰⁸ tandis que Fadela Amara raconte la dégradation des conditions de vie des filles des banlieues depuis le début des années 90, son parcours militant et la mobilisation de NPNS¹⁷⁰⁹.

Encore une fois, le mouvement s'inscrit parfaitement dans le registre culturaliste et institutionnaliste. Demandant une prise de conscience de tous les acteurs publics, de la justice et de la laïcité, plus que de l'argent (même si d'importantes subventions sont tombées rapidement¹⁷¹⁰), ce mouvement lié à la gauche socialiste par sa présidente Fadela Amara, reçoit une reconnaissance publique et médiatique immédiate¹⁷¹¹, sans doute moins par conviction intime qu'il faut changer les choses (les appartements promis par le ministère de la Cohésion sociale se font attendre !), que par opportunisme, puisque ce mouvement de jeunes femmes des quartiers alimente une critique envers le mouvement des femmes en général et les limites des « gains » politiques qu'il aurait obtenus :

Dans les cités, quand on parle de féminisme de lutte des femmes, toutes les filles éclatent de rire. Ces références n'ont aucun sens pour elles parce que les acquis de ces luttes se sont arrêtés aux frontières de la cité. La possibilité de choisir sa sexualité, le droit à la contraception, à l'avortement ne sont « pas pour elles » : l'accès à ces

¹⁷⁰⁸ Loubna MÉLLANE. *Vivre Libre*. Paris, Éditions Oh !, 2003, pp. 155 et suivantes.

¹⁷⁰⁹ Fadela AMARA. *Ni putes ni soumises*. Paris, La Découverte, 2003.

¹⁷¹⁰ Il y a toute une polémique autour de l'attribution d'une subvention de 30 000 euros par la Ville de Paris en 2003. Cf. « L'argent de « Ni putes, ni soumises ». *Le perroquet libéré*, n°19, du 9 juin 2004, (cf. également les articles « Passe-droit au logement ». *Le perroquet libéré*, n°22, du 8 octobre 2004 et « Ni Putes Ni soumises Mais Pistonnées ». *Le perroquet libéré*, n° 24 du 1^{er} février 2005.)

¹⁷¹¹ Cf. Thierry LECLERC. « Violence sexiste. En stigmatisant les garçons des cités, le mouvement Ni putes ni soumises a-t-il faussé le débat ? » *Télérama*, n°2865, le 11 décembre 2004.

droits leur est nié. (...) Ces femmes, de condition plus aisée, venues témoigner de leur souffrance, m'ont ouvert les yeux : la loi du silence sur les violences sexistes sévit dans tous les milieux sociaux. Ce constat nous a horrifiées, nous qui pensions que les autres femmes, de classe sociale plus aisée, bénéficiaient des acquis des mouvements féministes.¹⁷¹²

Notre thèse montre que les lois et les modes de régulations de l'accès aux droits et à la citoyenneté ne sont pas seulement des « gains des mouvements féministes » mais le fruit de compromis institutionnels indépendants de leur volonté. Cette réflexion de Fadela Amara apparaît à un moment où le CNDF est aussi mobilisé sur les violences, à travers la Marche mondiale des femmes et où les mobilisations sur ce thème occupent de plus en plus les féministes à tous les niveaux. Entre autres, on travaille à l'inscription d'une loi-cadre, sur le modèle espagnol, au programme des grands partis politiques de gauche. Mais elles ne sont pas médiatisées. On a très peu vu d'images de la manifestation de novembre contre les violences et aucun journal télévisé n'a annoncé la Marche mondiale des femmes à Marseille en mai 2005.

Autrement dit, le régime genré de représentation politique qui se transforme lentement comporte encore des modes de fonctionnement hérités du passé qui permettent plus facilement de construire des relations conventionnelles entre certaines femmes des espaces pluriels de représentation politique, selon un cloisonnement par type d'activité et de revendication, qu'entre féministes des diverses tendances, porteuses de divers discours et de diverses revendications. Ni le CNDF, ni la CLEF ne se sont transformées en fédération des femmes permettant d'agrèger les revendications et de conférer au mouvement autonome des femmes une visibilité et une légitimité politique réelle. La reconnaissance à la fois par le politique et par les médias demeure un enjeu politique et le mouvement dépend, pour ce faire, de l'évolution des relations entre les divers niveaux de gouvernance et les milieux associatifs. Néanmoins, certaines revendications sont devenues plus légitimes, certaines relations plus faciles, notamment avec les femmes politiques qui disposent d'institutions leurs permettant de recourir aux expertises des milieux féministes, et dont les commissions femmes ou féminisme, à l'intérieur de leur parti, sont susceptibles de faire remonter, sans doute mieux que dans les années 80, les demandes et les idées qui préoccupent les femmes du mouvement.

Pour conclure, en France, nous trouvons donc que la politique de féminisation du politique, avec une loi sur la parité mi-figue, mi-raisin qui ne garantit pas l'égalité des sièges, s'inscrit tout à fait dans un changement de régime genré de représentation politique qui se présente à la croisée des registres discursifs libéral et culturaliste et institutionnaliste. Ce dernier

¹⁷¹² AMARA, 2003, *op. cit.*, pp. 115 et 116.

registre est celui qui pousse au changement, moteur des revendications, des impulsions et des transformations, tandis que le registre libéral, hérité du passé et légitime dans un contexte de diffusion de l'idéologie économique néo-libérale, autorise les décideurs à freiner le processus. C'est pourquoi les revendications en matière de représentation politique continuent de se présenter dans un registre institutionnaliste et culturaliste : parité de l'assemblée européenne constituante, parité hommes femmes dans toutes les tribunes, du mouvement social comme des campagnes électorales et des plateaux de télévision, pour permettre aux femmes de revaloriser leur image, d'inspirer le respect et de transformer les représentations sociales de la différence des sexes.

Conclusion

Les changements en France comme au Québec se réalisent donc par un processus de sédimentation institutionnelle qui ne remplace pas l'ancien, mais tend à faire du nouveau en parallèle, ou à partir des pratiques anciennes connues. Autant en France qu'au Québec, les politiques de féminisation du politique trouvent leurs formes particulières dans des tentatives d'innovation, en matière de représentation politique des questions liées au genre, liées à la déstabilisation des modes de régulation antérieurs. Ainsi, dans les deux cas, les limites des régimes libéral en France, institutionnalisés au Québec, perdurent entre 1995 et 2004 comme facteurs de conflits et comme difficultés à surmonter : le partenariat coince les féministes québécoises dans des compromis qui ne correspondent pas à leurs idées mais il leur permet de développer leurs activités, tandis que la non-reconnaissance des associations comme partenaires politiques bloquent les capacités financières et organisationnelles des féministes françaises, les forçant à l'élargissement et aux compromis, parfois difficiles, avec d'autres acteurs des mouvements sociaux. De même dans les deux cas, le mode de régulation des relations entre espaces pluriels de représentation politique se transforme : d'un côté de l'Atlantique, on constate un isolement nouveau des acteurs et actrices des divers espaces, en particulier entre l'espace administratif et politique, et l'espace associatif, les médias et les universitaires conservant un statut de « tampon ». Du côté européen en revanche, les relations s'intensifient, entre l'espace associatif et les espaces administratif, politique et médiatique d'une part, entre l'espace politico-administratif et l'espace universitaire d'autre part. Même si le schéma des interactions entre actrices des espaces pluriels de représentation politique n'est pas complet, la tendance à institutionnaliser ces relations permet de rendre plus conventionnelles des solidarités qui reposaient avant tout sur des liens interpersonnels.

Ce chapitre nous montre donc que les politiques de féminisation du politique en France et au Québec prennent des formes qui reflètent ces compromis institutionnels nouveaux. Au Québec cette forme libérale et incitative, qui s'appuie sur les groupes de femmes pour faire des formations, reflète une tendance à l'instrumentalisation du mouvement des femmes et à la politisation de sa représentation politique ; en France, cette forme mi-figue, mi-raisin, qui ne garantit pas la parité des résultats mais qui, quand même, impose la féminisation de certains niveaux de gouvernance, s'inscrit bien dans cette institutionnalisation nouvelle des questions liées au genre, faite de compromis entre un héritage libéral et une impulsion culturaliste et institutionnaliste.

CONCLUSION :
MOUVEMENTS DES FEMMES ET RÉGIMES DE
REPRÉSENTATION POLITIQUE AU QUÉBEC ET EN FRANCE :
QUELS CHANGEMENTS, QUELLES PERSPECTIVES ?

Cette recherche avait pour objectif de comprendre ensembles, les réformes mises en œuvre, en France et au Québec, pour féminiser les instances de prise de décision : comprendre leur apparition, leurs origines et leurs différences, en particulier dans les contextes politiques qui les ont suscitées. Étant donné que la réforme québécoise ne pouvait être considérée comme le résultat d'une mobilisation particulière du mouvement des femmes, nous avons opté pour une compréhension élargie de ces phénomènes, à l'intérieur de configurations institutionnelles organisant les activités de représentation politique. À la question, comment expliquer les différences entre les processus français et québécois de transformation des régimes genrés de représentation politique, autrement dit de prise en considération des identités et des intérêts liés aux rapports sociaux de sexe dans les espaces pluriels de représentation politique, nous avons apporté une réponse inscrivant ces phénomènes dans des processus de changements institutionnels, qui reposent sur le jeu réciproque des relations sociales et des discours, changements lents qui peuvent adopter des logiques différentes à l'occasion de turbulences politiques, sociales ou institutionnelles extérieures.

Au terme de l'enquête menée, auprès de personnes ayant joué un rôle particulier, à un moment donné, dans l'avancement des revendications de citoyenneté pour les femmes, dans des archives des mouvements féministes français et québécois, et dans les documents administratifs afférents, nous constatons que, contrairement aux aspirations des féministes radicales de la seconde vague, les régimes de représentation politique continuent de perpétuer un mode de régulation différencié selon les sexes. Les diverses réformes, y compris celles pour la féminisation des espaces de prise de décision, participent d'un processus de prise en considération progressive de l'existence d'inégalités et de hiérarchies sociales liées au genre, sans pour autant « dé-gener » les régimes de représentation politique, afin que le sexe ne compte pas plus que la couleur des yeux dans la vie politique, médiatique, universitaire, associative, etc. Des divers registres discursifs structurant les mobilisations et les transformations destinées à une meilleure représentation des

identités et des intérêts liés aux rapports sociaux hommes-femmes, nous ne rencontrons guère, dans la réalité institutionnelle, la mise en œuvre de changements sur fond de registre « révolutionnaire et autogestionnaire »...

Pourtant, nous pouvons nous demander si l'objectif de « dé-gener » les régimes de représentation politique représente une utopie irréaliste appartenant seulement à ce registre de discours radical. Nous avons trouvé dans l'aspiration révolutionnaire une volonté de transformation brutale, qui non seulement ne correspond pas à la vie politique dans des démocraties occidentales pacifiées et régulatrices de la contestation mais surtout, qui n'a pas formulé, stratégiquement parlant, de projet (avec des étapes) de transformation de la régulation de la représentation politique, de manière à obtenir une citoyenneté pour les femmes qui ne serait plus discriminante. La question se pose donc, si nous considérons que cet objectif d'égalité est valable, de savoir quelles transformations institutionnelles pourraient, si ce n'est garantir, du moins faciliter l'atténuation des effets genrés du recrutement politique, des politiques publiques et des règles juridiques, de l'enseignement, de l'accès à l'information, à la participation, à la diffusion de ses idées, etc., pour que toutes les citoyennes appartiennent à la vie commune, familiale, économique, culturelle, politique, associative, avec le même pouvoir de négociation, d'expression et de participation que leurs pairs.

Comprendre les changements qui affectent la citoyenneté des femmes en termes de processus historique, c'est aussi entrevoir les possibilités de s'engager dans des processus de démocratisation véritable, ce que nous allons tenter de dégager à travers un bilan critique de notre recherche, tant sur le plan théorique et méthodologique que sur un plan analytique, avant de dégager de futures pistes de recherche.

I. Bilan théorique et méthodologique : quelles conséquences pour les recherches en science politique ?

Sur le plan explicatif, notre thèse s'inscrit dans une approche renouvelée des questions de représentation politique et de genre. Cette tentative rejoint la démarche, partagée avec d'autres chercheurs, d'appréhension des changements politiques. Cette recherche vient ainsi alimenter la littérature dans le champ de la régulation politique, et confirmer la pertinence de l'approche par le néo-institutionnalisme historique en politique comparée. En outre, par la méthode comparative, elle permet de réaliser des liens entre sociologie politique et sociologie des mouvements sociaux,

qui déconstruisent les divers préjugés autour du rôle des mouvements des femmes dans la régulation politique.

I.1. Le concept de régime de représentation politique dans le corpus théorique sur la régulation politique

Nous étions déjà bien avancée dans cette thèse lorsque David Laycock et son équipe publient un ouvrage défendant l'utilisation du concept de régime de représentation politique, encore appelé régime représentationnel, pour penser ensemble les relations de représentation et la citoyenneté, notamment du fait que ce concept s'avère utile pour repenser la démocratie représentative au regard de la réalité empirique¹⁷¹³. Effectivement, cette thèse vient confirmer l'apport heuristique de ce concept comme cadre d'analyse de réalités empiriques variées.

L'existence de liens entre le concept de régime de représentation politique et celui de régime de citoyenneté pose deux difficultés théoriques. La première a trait au fait qu'un régime de citoyenneté peut se penser comme l'articulation des régimes de représentation politique et de protection sociale¹⁷¹⁴. On ne peut donc pas simplifier en disant que le régime de représentation politique concerne uniquement la citoyenneté politique. La séparation, souvent réalisée dans les travaux féministes, entre la dimension politique et sociale de la citoyenneté pose problème. Un mode de régulation genré de la représentation politique a nécessairement des effets sur le mode de régulation genré de la protection sociale et vice-versa. Selon Bruno Théret, ces deux régimes ont en commun une même structure d'ordre, grâce au jeu du système symbolique propre à chaque ordre et qui établit des correspondances entre ses registres, à savoir le système des marchés dans l'ordre économique, et le *nomos* dans l'ordre politique (droits et statuts des individus, accès à l'État). On le voit, notre thèse s'est concentrée, via la notion de registre discursif structurant, sur le *nomos*, cette dimension relationnelle propre à l'ordre politique. Or, nous avons rencontré des acteurs politiques dont l'intervention sur le *nomos* est importante, qui ne sont pas pris en considération dans la théorisation de Bruno Théret : les médias, les universités et les mouvements des femmes. Ainsi, dans notre recherche, le régime de représentation politique déborde ce modèle théorique, invitant la recherche dans le domaine des politiques publiques à prendre en considération des dimensions de l'action politique souvent réservées à la sociologie des mouvements sociaux.

La deuxième difficulté concerne l'idée première que nous avons, selon laquelle un régime de représentation politique pouvait s'apparenter à la dimension « accès » d'un régime de

¹⁷¹³ David LAYCOCK, dir. *Representation and Democratic Theory*. Vancouver, University of British Columbia, 2004.

¹⁷¹⁴ Bruno THÉRET. «La régulation politique : Le point de vue d'un économiste». Dans Jacques COMMAILLE et Bruno JOBERT, dir. *Les métamorphoses de la régulation politique*. Paris, Droit et société vol.24, LGDJ, 1998, p. 116.

citoyenneté. Jane Jenson a montré qu'un régime de citoyenneté comprend quatre dimensions contribuant à établir les « lisières internes » et les « frontières externes » de la citoyenneté : la reconnaissance formelle des droits, les règles et mécanismes d'accès à l'État, la définition de l'appartenance, et le partage des responsabilités entre les secteurs de l'État, du marché, de la famille et des associations¹⁷¹⁵. Mais les changements institutionnels que nous avons observés concernent non seulement les mécanismes d'accès des femmes ordinaires et des mouvements des femmes à l'État, mais aussi à l'ensemble des espaces qui exercent un pouvoir d'influence et de contrôle de cet accès, de l'invention de droits nouveaux, de définition des identités sociales qui déterminent les modes d'appartenance à la communauté politique. En outre, le régime de représentation politique détermine le partage des responsabilités non seulement entre l'État et les secteurs associatif, médiatique, universitaire, électoral-partisan et administratif, mais aussi le partage des responsabilités des espaces de représentation entre eux, et avec d'autres espaces où s'exerce un pouvoir sur les représentations (les réseaux, Internet, etc.)¹⁷¹⁶. L'approche par la notion de régime de représentation politique que nous avons adoptée, invite donc à repenser la place de l'État dans ces configurations institutionnelles. Certes, les modes de régulation que nous avons dégagés reposent sur l'adoption, au niveau étatique, de discours nouveaux et la création, par les États, d'institutions nouvelles. Toutefois, nous avons vu aussi que de multiples acteurs interviennent dans ces moments d'innovation, soit pour les pousser, soit pour les freiner, que les pratiques politiques des acteurs et actrices, à l'intérieur, et de l'extérieur, vis-à-vis des institutions créées, comptent tout autant que l'existence même de l'institution, et que les discours qui président au mode de régulation peuvent faire obstacle aux velléités des décideurs. Si les mécanismes d'accès à l'État, mis en œuvre à un moment donné, sont essentiels pour déterminer la forme du régime de représentation politique, essentiel pour les associations, pour le travail dans les administrations, ils ne sont pas suffisants pour dessiner le contour de ce régime, l'accès aux espaces électoral-partisan, médiatique et universitaire ayant leurs propres modalités et une importance tout aussi grande. Nous trouvons même dans ces décalages des sources de mécontentement, des points de déséquilibre du régime de représentation politique pouvant donner lieu à de nouvelles mobilisations.

Par conséquent, on ne peut pas entièrement inclure le régime de représentation politique dans le régime de citoyenneté. La dimension « accès » d'un régime de citoyenneté se situe par rapport à l'accès à l'État, la dimension « accès » d'un régime de représentation politique se situe

¹⁷¹⁵ Jane JENSON. « L'état de la citoyenneté : faut-il un renouveau des théories et des pratiques ? ». Communication au colloque *La citoyenneté dans tous ses états*. Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, les 23, 24, 25 mars 2005.

¹⁷¹⁶ Comme le souligne en conclusion Manuel CASTELLS. *Le pouvoir de l'identité. L'ère de l'information tome 2*. Paris, Fayard, 1999. [Traduction de *The Power of Identity*, Oxford, Blackwell Publishers, 1997], pp. 431-432.

par rapport aux espaces pluriels de représentation politique. Toutefois, est-ce que tout ce qui se passe à l'extérieur des relations citoyens-État, autrement dit les relations citoyens-médias, les relations citoyens-lieux de construction des savoirs intellectuels, les relations citoyens-partis politiques sont externes à la citoyenneté ? Est-ce que les féministes n'ont pas toujours compris l'exercice de la citoyenneté comme l'exercice de droits, l'accès et l'appartenance à l'ensemble de ces espaces qui détiennent du pouvoir dans les régimes démocratiques ? Par exemple, l'accès nouveau du mouvement des femmes québécois à l'espace médiatique, qui accompagne incontestablement son accès à l'espace électoral-partisan, facilité par les mobilisations pour l'indépendance, en 1995, confère au mouvement le pouvoir de parler au nom des femmes, réduisant ainsi la possibilité, pour les féministes d'État, de prétendre représenter l'ensemble des Québécoises (chapitre 6). Or ce phénomène n'est pas lié à un changement de l'accès des femmes en général, ni des associations féministes en particulier, à l'État québécois. Ce dernier n'a pas contrôlé ce phénomène, qui pourtant a contribué à élargir et redéfinir les possibilités d'exercice de la citoyenneté des femmes au Québec¹⁷¹⁷.

Le concept de régime de représentation politique occupe donc une place particulière dans le champ de la régulation politique du fait qu'il permet de réaliser un élargissement de l'éventail des acteurs et des lieux d'observation de la prise de décision politique. De ce fait, il s'avère particulièrement pertinent pour l'ensemble des changements qui succèdent à des mobilisations de la part de mouvements sociaux.

I.2. Une démonstration de la pertinence d'une approche des mouvements sociaux par la régulation

Le concept de régime de représentation politique, en réalisant une certaine jonction entre l'approche par les politiques publiques et celle par les mouvements sociaux, conduit finalement aussi à revisiter l'approche dominante dans ce deuxième sous-champ de la science politique, appelée « politique de contestation » (*contentious politics*). La politique de contestation représente aujourd'hui une approche hégémonique en sociologie des mouvements sociaux. Elle présente deux dimensions qui recourent les questions soulevées dans cette thèse : celle des liens entre société civile et État, et celle des « résultats » des mobilisations.

L'approche par la « politique de contestation » a tendance à opposer de manière binaire l'État et les mouvements sociaux, une conception qui reprend la définition par les mouvements

¹⁷¹⁷ Pascale Dufour conclut aussi à l'élargissement des frontières de la citoyenneté par l'investissement, par les acteurs communautaires et en particulier le mouvement des femmes québécois, de nouveaux « pôles » de représentation politique. Cf. Pascale DUFOUR. « La politisation du milieu communautaire au Québec : vers une redéfinition des termes et des frontières de la citoyenneté ? ». Communication au colloque *La citoyenneté dans tous ses états*. Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, les 23, 24 et 25 mars 2005.

eux-mêmes de leurs relations politiques. La « contestation » est une politique orientée vers l'État, les mouvements sociaux étant par définition des « interactions soutenues entre des dominants et des personnes subordonnées »¹⁷¹⁸. Nous avons vu dans cette thèse que la frontière entre le mouvement des femmes et l'État n'est pas si simple à définir. Très rapidement, il y a des féministes des mouvements des femmes qui occupent des postes dans l'État, comme fonctionnaires, comme universitaires, comme femmes politiques et qui continuent, à l'intérieur de ces structures, à être porteuses de revendications, voire même instigatrices de nouvelles demandes, comme on l'a vu en France avec la parité. En outre, la situation de dominant/subordonné n'est pas binaire : la solidarité des femmes politiques entre elles et leur participation aux actions collectives des mouvements des femmes rappellent qu'elles ont beau être « dominantes », en tant qu'élite politique, elles demeurent subordonnées, en tant que femmes. Pensons par exemple à Édith Cresson, « Premier ministre » (on/elle n'a pas voulu féminiser la fonction), victime d'insultes sexistes et de lynchage médiatique. Le courant de « la politique de contestation » a beaucoup travaillé à partir des révolutions sociales et politiques. Mais, si la frontière entre la société civile et l'État peut s'avérer imperméable dans des régimes politiques autoritaires, elle ne l'est pas nécessairement dans des démocraties, où les chercheurs ont tendance à accepter la définition que donnent les acteurs des mouvements de leur activité et de l'État, sans voir le militantisme des acteurs étatiques. Or ce problème de l'administration militante et du militantisme politique ne se pose pas seulement dans le cas du mouvement des femmes, mais pour tous les mouvements sociaux.

De surcroît, l'activité de s'organiser en mouvement social, est définie, dans le cadre de « la politique de contestation », comme une stratégie parmi d'autres, choisie par les acteurs, parce que pensée comme étant la plus appropriée¹⁷¹⁹. Cette approche présuppose un modèle d'information parfaite permettant de réaliser des choix optimaux ; elle présuppose aussi que, toutes choses égales par ailleurs, si on se mobilise correctement, on aura des résultats. Mais nous l'avons vu, la régulation dans les démocraties ne se fait pas de manière autoritaire et ne change pas de façon radicale. Elle s'inscrit dans des pratiques institutionnelles déjà éprouvées, dans des registres discursifs politiquement admis, dans des conceptions particulières de la place de l'État dans la société.

C'est pourquoi nous défendons l'idée selon laquelle, pour parler des changements politico-institutionnels en relation avec les mobilisations des mouvements sociaux, une approche

¹⁷¹⁸ Doug McADAM, Sidney TARROW et Charles TILLY. «To Map Contentious Politics». *Mobilisation: An International Journal*, vol.1, n°1, 1996, p. 2 [Traduction libre de: «A social movement is a sustained interaction between mighty people and other lacking might »].

¹⁷¹⁹ Selon McADAM et alii., 1996, *op. cit.*, p. 27 : « We argue that social movement activity is one strategic choice among others that actors make when it is the most appropriate response to their resources, their opportunities ».

en termes de « politique de régulation » est plus proche des réalités empiriques des démocraties, que l'approche par la « politique de contestation ». Par exemple, avec une approche par la « politique de régulation », on réalise que l'organisation même des mouvements sociaux, leurs capacités de mobilisation et leurs répertoires d'action collective, et même les discours revendicateurs, ne sont pas créés dans un vacuum, en dehors d'idées et de pratiques politiques déjà instituées. Toutes ces dimensions des mobilisations dépendent déjà des régimes de représentation politique, qui déterminent l'univers des possibilités des uns et des autres, et dont les modes de fonctionnement suscitent plus ou moins de réactions citoyennes. En outre, l'approche par la régulation permet de dissiper les frontières entre État et mouvements sociaux, poser la question des relations entre acteurs et actrices des espaces pluriels de représentation politique et voir que, dans tous les mouvements se pose la question du partenariat avec les pouvoirs publics. Le cas des mouvements altermondialistes est éloquent à cet égard, puisque cette question est centrale dans les débats autour de l'économie sociale et solidaire, comme dans les relations entre structures partisans, syndicales, et associatives, des mouvements, qui ont chacune une place différente dans les régimes de représentation politique et dans les modes de régulation de la politique internationale.

1.3. La comparaison et le néo-institutionnalisme historique comme approches privilégiées pour comprendre les transformations liées au genre dans l'espace politique

Nous avons toujours pensé, comme Bertrand Badie, que la comparaison constituait une manière d'être en science politique. Au cours de nos lectures sur la question du genre en science politique, nous avons réalisé à quel point cet adage pouvait être vrai, mais aussi, à quel point, lorsque la comparaison n'est pas contrôlée méthodologiquement, cette « manière d'être » intuitive pouvait conduire à l'élaboration de préjugés. En effet, les études sur un seul cas, en sociologie politique, s'inspirent souvent de comparaisons avec d'autres cas pour établir des relations causales. Cependant, très souvent, ces comparaisons ne tiennent pas compte des divergences entre les mouvements des femmes et entre les contextes politiques. Formant le sens commun savant, ces préjugés se répercutent, d'une recherche à l'autre... Une approche de la politique comparée par le néo-institutionnalisme historique nous a permis de véritablement comparer les contextes d'apparition des changements, et de ce fait, de déconstruire certains préjugés sur ces phénomènes.

En particulier, sur le rôle des mouvements des femmes dans la présence/absence des femmes en politique, nous avons rencontré dans nos lectures le postulat selon lequel l'attitude du mouvement des femmes français (réduit à sa tendance radicale) envers l'espace politique, aurait

eu un effet à la fois sur la rareté des femmes élues¹⁷²⁰, et sur les difficultés de développement du féminisme d'État¹⁷²¹. Ce postulat est en général assis sur la comparaison avec les pays du Nord de l'Europe, où des féministes des partis politiques ont réclamé des quotas, pour assurer leur représentativité. De même au Québec nous est suggéré, par la littérature, que, si le nombre de femmes politiques augmente dans les années 80, ce serait grâce au mouvement des femmes qui aurait revendiqué assez tôt l'égalité en politique¹⁷²².

Notre thèse montre donc que ce postulat ne se vérifie pas. Complexes, faits de relations individuelles ou plus conventionnalisées, les liens entre les mouvements des femmes et les partis politiques n'ont jamais été des liens directs et stables dans le temps. Comme le souligne Mary Dietz, il faut contextualiser les recherches pour comprendre correctement les responsabilités et les possibilités de changement¹⁷²³. Les chercheuses spécialisées sur les mouvements des femmes du Nord de l'Europe montrent très bien, que les effets des mouvements sur le recrutement politique et sur les politiques publiques sont des effets indirects¹⁷²⁴, et que le féminisme interne aux partis politiques nordiques n'est pas un féminisme radical, du même ordre que celui des mouvements autonomes du reste de l'Europe ou des États-Unis¹⁷²⁵. Il en est de même en Allemagne, où l'Assemblée des femmes du Parti social-démocrate (SPD), qui se trouve à l'origine de la politique de quota du parti, était en inimitié avec le mouvement féministe autonome allemand, jusqu'à l'appel à un boycott féminin des Socialistes, lancé par le journal féministe *Emma*, en 1980¹⁷²⁶. Des dirigeantes socialistes dénoncent les féministes dans les médias, puis se font limogées par les membres de leur Assemblée des femmes, qui réclament alors un dialogue du Parti avec les mouvements sociaux. Le lien entre mouvement des femmes et partis politiques est dont l'inverse de celui postulé dans une majorité de travaux sur la France : ce sont les femmes des

¹⁷²⁰ Mariette SINEAU et Évelyne TARDY. *Droits des femmes en France et au Québec, 1940-1990*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1993 ; Catherine ACHIN. « « Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne 1945-2000 ». Thèse de doctorat, Grenoble, Université de Grenoble II, 2003.

¹⁷²¹ Amy G. MAZUR. « Strong State and Symbolic Reform. The Ministère des Droits de la Femme in France ». Dans Dorothy McBRIDE STETSON et Amy G. MAZUR, dir. *Comparative State Feminism*. Thousand Oaks, CA, Sage Publications, 1995, pp. 76-94.

¹⁷²² Cf. SINEAU et TARDY, 1993, *op. cit.* et Chantal MAILLÉ. *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990.

¹⁷²³ Mary DIETZ. « Tout est dans le contexte : féminisme et théories de la citoyenneté ». Dans Thanh-Huyen BALLMER-CAO, Véronique MOTTIER et Léa SGIER, dir. *Genre et politique. Débats et perspectives*. Paris, Gallimard, 2000, pp. 122-166 [Traduction de « Context is All: Feminism and Theories of Citizenship ». Dans Chantal MOUFFE, dir. *Dimensions of Radical Democracy*. London, Verso, 1992].

¹⁷²⁴ Cf. Drude DAHLERUP. *The New Women's Movement: Feminism and Political Power in Europe and the USA*. London et Beverly Hills, Sage Publications, 1986.

¹⁷²⁵ Cf. Hege SKJEIE et Birte SIIM. « Scandinavian Feminist Debates on Citizenship ». *Revue internationale de science politique*, vol.21, n°4, octobre 2000, pp. 345-360 et Hege SKJEIE. « The Rhetoric of Difference : On Women's Inclusion into Political Elites ». *Politics & Society*, vol. 19, n°2, 1991, pp. 233-263.

¹⁷²⁶ Nicole GABRIEL. *L'assemblée des femmes. L'organisation féminine du SPD au temps de Willy Brandt et de Helmut Schmidt*. Berne, Peter Lang, 1992, pp. 213 et suivantes.

partis politiques, déjà militantes avant l'irruption du féminisme, qui s'ouvrent aux idées féministes, entrent en dialogue avec des mouvements qui par ailleurs, demeurent autonomes. De même au Québec, ce sont surtout les femmes politiques qui rejoignent les féministes, dans une vision qui accepte le pouvoir de la société sur le politique. Comme le souligne Andrée Yanacopoulo¹⁷²⁷, les Péquistes décident d'aller trouver les féministes pour faire une action de l'extérieur et rallier les femmes péquistes au féminisme. Par la suite, les femmes du Parti sont invitées à entrer dans les groupes de femmes, sans chercher à supprimer le mouvement, au contraire, mais à en retirer des idées pour faire avancer les dossiers femmes.... En revanche, en France, alors que des femmes de la base des partis politiques de gauche commencent aussi à s'intéresser au féminisme, certaines femmes politiques occupant déjà des postes de responsabilité, demandent aux féministes de les rejoindre, cherchant à les persuader qu'elles détiennent *La* solution pour améliorer le sort des femmes, une vision qui postule le pouvoir du politique sur la société. La comparaison met donc en évidence la dimension politique, et non pas scientifique, de ce lien de causalité présumé, entre l'attitude du mouvement des femmes et la présence des femmes dans les partis, le fait qu'il relève d'une perception des acteurs et des chercheurs liés au contexte national, une perception liée au sens commun savant, par analogie avec des contextes fort différents.

En outre, notre approche par la politique comparée nous a conduit à contrôler la méthode comparative. Sur les mouvements féministes, les chercheuses ont plutôt opéré par radioscopie des mouvements, chacun pris dans sa singularité, avec une tendance à adopter l'auto-définition des mouvements. Or, pour comparer de manière contrôlée les mouvements des femmes, il faut comparer les tendances entre elles. On ne peut accepter la comparaison directe entre l'attitude de la Fédération des femmes du Québec à l'égard de l'inclusion politique des femmes dans les années 70, dont on a vu qu'elle était le fait de féministes libérales très proche du Parti libéral du Québec, avec l'attitude des féministes du Mouvement de libération des femmes en France. À l'époque, la FFQ est plutôt comparable au Mouvement démocratique féminin, également proche d'un parti politique, le Parti socialiste, lequel pousse aussi les femmes à faire de la politique et organise des séances de formation, etc. D'ailleurs, en comparant les tendances radicales des mouvements français et québécois, nous avons trouvé la même dénonciation de l'État patriarcal (chapitre 2). Mais la comparaison doit aussi demeurer contrôlée dans le temps : la FFQ a changé en trente ans. Les féministes libérales, et souvent anglophones, l'ont quittée ; les féministes plus porteuses d'un discours « culturaliste et institutionnaliste », qui en avaient pris la

¹⁷²⁷ Andrée YANACOPOULO. *Le regroupement des femmes québécoises : 1976-1981*. Montréal, Éditions Point de fuite/Les éditions du remue-ménage, 2004.

tête dans les années 80, se sont faites évincer au début des années 90, au profit d'un courant plutôt socialiste et aujourd'hui altermondialiste. En outre, il faut toujours faire très attention, dans la comparaison aujourd'hui, des mouvements des femmes français et québécois, car la FFQ est une fédération d'associations féminines et féministes, alors que le Collectif national droits des femmes (CNDF) est un collectif d'associations, de partis politiques, de syndicats. Le rapprochement est tentant sur un plan discursif : en France, le CNDF demeure, au fond, représentant de la tendance dite « lutte de classes » du mouvement des femmes. Mais sur le plan institutionnel, une fédération a des règles que n'a pas un collectif, des représentants-es, un conseil d'administration, un financement en tant que tel, des locaux ; au Québec les partis politiques, même leur regroupement féminin, sont exclus de la FFQ (chapitre 8). Un collectif fonctionne plus soupagement, mais sur fonds propres. Sur un plan institutionnel, il est serait plus exact de comparer la FFQ avec la CLEF, qui déjà est plus organisée sur le modèle d'une fédération, mais sur le plan discursif, cette dernière est beaucoup plus libérale et culturaliste que la FFQ d'aujourd'hui. De surcroît, les activités de la Marche mondiale des femmes sont gérées en France par le CNDF et non par la CLEF, plus orientée sur le lobbying international et sur le droit formel. Donc la méthode comparative permet d'une part, de proscrire les auto-définitions des mouvements et de construire des définitions communes convenant à l'objet de sa recherche, d'autre part, de ne pas comparer des institutions et des discours incomparables, mais de les comprendre dans leurs contextes temporels, institutionnels et discursifs.

Enfin, comparer dans le temps, c'est aussi entrevoir les chemins pris par les uns et les autres. Notre thèse montre que les mouvements des femmes sont en réalité soumis au régime de représentation politique et aux discours tenus par leur environnement politique sur leur identité militante. Leur construction, leur maintien ne dépendent pas que d'eux-mêmes ; leur financement non plus. Donc l'approche historique permet de comprendre le rôle des politiques publiques, des acteurs politiques, médiatiques et universitaires, et de la régulation de la représentation politique en général, dans ce qu'ils autorisent comme marge de manœuvre aux femmes en mouvement. Il serait inapproprié de postuler une totale liberté de construction et de diffusion des intérêts et des identités liés au genre. On ne peut pas non plus postuler que, toutes choses égales par ailleurs, si les femmes savent s'organiser, elles seront efficaces. Considérer les changements dans une approche historique, c'est aussi entrevoir des temporalités, là où l'analyse fige les phénomènes dans un temps *t*. Dans notre modèle, nous avons, certes, des turbulences, comme condition de déstabilisation des régimes et d'élaboration de nouveaux discours et de nouvelles solidarités, mais aussi, suite aux changements institutionnels, de nouveaux modes de régulation qui s'instaurent et qui s'inscrivent, eux aussi, dans des temps politiques. Ils provoquent des réactions en chaîne qui

laissent ouvert l'univers des possibilités politiques. Le chemin pris peut aller vers un approfondissement de la tendance au changement, ou vers un maintien du mode de régulation précédent pour les dimensions qui n'ont pas encore été touchées ; ces chemins variés dépendent des acteurs au pouvoir et des registres discursifs dont ils font la promotion ouvertement. Par exemple, les Libéraux au Québec sont plutôt tentés d'approfondir les changements en cours et de compléter le processus de libéralisation, mais cette tendance provoque des réactions en chaîne et des demandes de démocratisation (chapitre 8) ; inversement en France, la droite au pouvoir ne cherche pas particulièrement à développer la dynamique partenariale créée par le gouvernement précédent, et, sans pour autant revenir en arrière, on l'a vu avec la création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE), il laisse aux acteurs et actrices une certaine liberté dans la manière d'interpréter les possibilités institutionnelles offertes par les nouvelles institutions de représentation des questions liées au genre.

Par conséquent, sur un plan théorique et méthodologique, l'approche par la politique de régulation et le néo-institutionnalisme historique nous ont permis de faire une certaine synthèse entre plusieurs types de littérature, celle sur les politiques publiques, la sociologie politique et celle sur les mouvements sociaux. Cette synthèse invite alors à repenser la diversité des acteurs intervenant dans l'interrelation entre citoyenneté politique et citoyenneté sociale, la place pas toujours centrale de l'État, dans la définition de la citoyenneté, le contour des mouvements sociaux et des mouvements des femmes, le lien de causalité, plus postulé que vérifié, entre les mobilisations et les changements politiques. Ce travail de recherche nous permet alors d'entrevoir la dynamique des transformations en cours, et, de manière plus prospective, les ouvertures et les limites de l'univers de possibilités dans chaque cas.

II. Bilan analytique : quels changements dans les régimes genrés de représentation politique ?

Trois conclusions s'imposent d'elles-mêmes, suite à cette recherche, chacune renvoyant à un rapport particulier de notre grille d'analyse (au lien social, au lien politique et au rapport à l'État) : les régimes de représentation politique demeurent genrés dans leur manière d'organiser le rapport hommes- femmes en général (lien social), même si les changements réalisés ne doivent pas être considérés comme négligeables, du fait qu'il ont transformé la dimension politique de ce lien, notamment par l'institutionnalisation de relations entre les femmes (lien politique). Toutefois, dépendants des interprétations des turbulences politiques et sociales, les changements n'ouvrent pas clairement la voie à une véritable démocratisation de la prise de décision politique (rapport à l'État).

II.1. Autant au Québec qu'en France, les régimes de représentation politique demeurent genrés

Les changements institutionnels, tout au long des trente dernières années, relèvent d'une compréhension libérale et/ou culturaliste de l'émancipation féminine. Dans les deux cas, l'élimination du double standard dans la loi a occupé, et pourrait occuper encore, une partie des agendas politiques concernant les femmes. Au Québec actuellement, la tendance est même à s'arrêter à cette conception du lien social, les femmes, étant vues comme une somme d'individus aux intérêts spéciaux, de type catégoriel, le mouvement des femmes comme demandeur de privilèges¹⁷²⁸. On retrouve une conception formelle de l'égalité dans l'approche intégrée de l'égalité, présupposant, toutes choses égales par ailleurs, que les inégalités pensées comme naturelles resteront des inégalités justes, suite à la politique menée (chapitre 7). En France aussi, se trouve une tendance à considérer les femmes comme une catégorie sociale, comme le signale Sandrine Lévêque qui soutient que la féminité, brandie comme un « plus » politique, lors des municipales de 2001, serait dépassée en 2002, entre autres, parce que la gauche aurait trop défendu des « intérêts considérés comme catégoriels et élitistes » au détriment des questions sociales, privilégiant ainsi « l'accessoire et la cause de catégories *a priori* privilégiées – les femmes, les homosexuel(le)s »¹⁷²⁹. Mais cette conception de l'égalité formelle, qui renvoie à une catégorisation, ne correspond pas aux conceptions des mouvements des femmes qui, comme tous les mouvements qui défendent une cause sociale ou politique, ne défendent pas une catégorie sociale en particulier, mais politisent un rapport d'oppression.

Par ailleurs, dans les deux cas, les espaces électoraux-partisans et administratifs demeurent fortement différenciés selon les sexes, malgré la loi du 6 juin 2000 dite sur la parité, en France, et le programme *À égalité pour décider* au Québec (chapitre 7). Les hommes parlementaires québécois représentent encore près de 70% des élus, les Français près de 88%. Dans le cas français, même si au niveau local, les hommes constituent entre 50 et 60% du personnel politique, ils occupent encore plus de 90% des postes hiérarchiques (maires, présidents de région). Le même constat peut être fait au Québec, où les mairesses représentent à peine 12% des élus, et où les hommes occupent encore plus de 75% des postes. Les politiques de féminisation du politique visent une lente inclusion des femmes dans le système. Même dans le cas français où la loi reconnaît

¹⁷²⁸ Cette représentation atomiste de la société, propre au gouvernement de Jean Charest mais que nous avons trouvée sous-jacente dans l'esprit du programme *À égalité pour décider*, a également des effets sur l'image des syndicats et autres groupes communautaires, avec pour conséquence l'éviction de ces acteurs du processus de prise de décision. Cf. Gérard BOISMENU, Pascale DUFOUR et Denis SAINT-MARTIN. *Ambitions libérales et écueils politiques*. Montréal, Athéna Éditions, 2004.

¹⁷²⁹ Sandrine LÉVÊQUE. « La féminité « dépassée » ? Usages et non-usages du genre dans les professions de foi des candidat(e)s parisien(ne)s aux élections législatives de 2002 ». *Revue française de science politique*, vol. 55, n°3, juin 2005, p. 514.

implicitement des freins d'ordre systémique, on attend globalement des femmes qu'elles se forment, qu'elles fassent la preuve de leur capacité d'intégration. En outre, au Québec, la présence de femmes en politique, actuellement plus forte que jamais, n'est pas valorisée politiquement comme une présence féministe, contrairement à celle des femmes péquistes dans les gouvernements précédents, lorsqu'elles défendaient des lois comme l'équité salariale, ou le programme de garderies à 5\$ (passées à 7\$ par jour en 2003). Au contraire, les femmes ministres défendent la ligne budgétaire libérale et les principes de dégraissage de l'État québécois contre les femmes mobilisées, les unes pour l'application de la loi sur l'équité salariale dans les Centres de la petite enfance¹⁷³⁰, les autres pour défendre les acquis sociaux (*Manifeste de la riposte des femmes*, printemps 2004)¹⁷³¹. En France, l'analyse est plus mitigée : certaines ministres femmes, comme la ministre de la Parité, Nicole Ameline, s'investissent réellement dans un discours de l'égalité dans la différence, tandis que la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, cultive une image masculine du modèle de politicien. Dans les deux cas, l'approche formelle ou culturaliste dépend beaucoup de la représentation que se font les femmes politiques de l'identité liée au sexe. Comme ces rapports sociaux demeurent peu politisés, on ne peut pas réellement désigner la frontière politique entre les partisans d'une approche formelle, donc libérale, et celles d'une approche plus culturaliste de l'égalité.

Ainsi, autant au Québec qu'en France, la configuration institutionnelle présidant à l'agrégation-conversion des intérêts et des identités liés au genre perpétue un rapport au lien social qui repose sur une représentation sexuelle ou sexuée des identités liées au sexe. En France, se retrouve un certain mélange des conceptions de l'identité féminine. Au niveau gouvernemental, l'approche sexuée est entretenue par les diverses recommandations européennes, alors que la conception sexuelle tend à prédominer chez les acteurs, qui continuent de faire comme si les politiques sociales s'appliquaient de manière neutre aux hommes et aux femmes¹⁷³², et comme si la conciliation travail-famille demeurait le seul attribut des femmes. De

¹⁷³⁰ La ministre de la Famille, Carole Thériault, également en charge de la Condition féminine, aux prises avec ce dossier, s'en tient au cadre budgétaire global fixé par le gouvernement. Cf. CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX. « Centres de la petite enfance. Le personnel déçu du recul du gouvernement.. Communiqué du 28 juin 2005. » *Site de la CSN, communiqués*, [En ligne]. <http://www.csn.qc.ca/communiqués/commjuin05/comm28-06-05.html> (Page consultée le 5 juillet 2005).

¹⁷³¹ La présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, défend tout particulièrement le principe de *workfare* pour compenser les coupures budgétaires dans l'aide sociale et le logement social. Cf. Guy CHARRON. « Québec : le gouvernement libéral dépose un budget qui prépare une vaste attaque contre les travailleurs. » *World Socialist Web News*, [En ligne]. (Le 22 juin 2003). http://www.wsws.org/francais/news/2003/juin03/220603_budgetliberalQcprt.shtml (Page consultée le 5 juillet 2005). Sur l'ensemble des mobilisations de 2004 au Québec, Cf. BOISMENU et alii., 2004, *op. cit.*, pp. 79-99.

¹⁷³² Le droit au congé maternité par exemple, est entièrement remis en cause par le projet de réforme du droit du travail du gouvernement De Villepin du printemps 2005, avec l'allongement de la période d'essai à 2 ans dans les entreprises de moins de 10 salariés, un secteur d'activité très féminisé. Cf. COLLECTIF NATIONAL DROITS DES

même, dans le rapport aux espaces associatif et médiatique, la construction des identités liées au sexe est encore supposée naturelle et l'existence d'intérêts liés au genre demeure subsumée sous les intérêts de classe et le clivage gauche-droite (chapitre 8). De ce fait, même dans les milieux féministes, on n'ose pas vraiment affirmer le pluralisme identitaire des femmes, et afficher un choix identitaire dans la construction des discours et des revendications. L'horizon demeure encore, malheureusement, la prise de conscience masculine de l'existence même d'une construction sociale des sexes.

C'est cette dimension-là, de prise de conscience générale de l'existence du genre, qui paraissait acquise au Québec, jusqu'au tournant des années 2000 et qui soudain, semble remise en cause. De ce fait, les discours se mélangent, laissant encore entrouvert l'univers des possibilités. Dans un climat anti-féministe et réactionnaire, dénoncé par *La Gazette des femmes*, en 2001, puis par divers médias, comme le journal électronique *Sisyphé*, la ministre Michelle Courchesne a annoncé en février 2004 une commission parlementaire visant à redéfinir le concept d'égalité¹⁷³³.

De son côté, avec le programme *À égalité pour décider*, le Secrétariat à la condition féminine part d'une conception sexuelle de l'identité, qui repose sur un présupposé de nature, avec un discours sur le désintérêt « naturel » des femmes pour la politique, leurs handicaps pour concilier travail, famille et politique (chapitre 7). Cependant, l'existence de fonctionnaires féministes et d'une tradition sur ce thème, au ministère des Affaires municipales, conduit ce ministère à inciter les femmes à se présenter selon une approche plutôt institutionnalisante. Par exemple, la documentation sur leur site Internet inclut spontanément des conseils aux femmes pour « changer les choses », ou pour créer des conseils consultatifs femmes et ville¹⁷³⁴. Le Conseil du statut de la femme de son côté, entretient plus l'idée d'une identité sexuée, fondée sur une communauté culturelle des femmes. Rappelons que le premier point de son rapport de 2004 concerne la nécessité de maintenir des programmes d'action positive pour les femmes. Enfin, au niveau associatif, en particulier à la Fédération des femmes du Québec, il est clairement posé depuis plus de dix ans que devant le pluralisme, il faut réaliser des choix identitaires entre les

FEMMES. « Compte rendu de la réunion nationale des 4 et 5 juin 2005 ». *Liste de diffusion du Collectif national droits des femmes*. [En ligne]. (2005, 22 juin). Adresse par courrier électronique: cndf-infos@ras.eu.org.

¹⁷³³ D'après Micheline Carrier, ces anti-féministes auraient des partisans dans le gouvernement Charest, les médias et universités. Cf. Micheline CARRIER. « Une commission parlementaire pour débattre d'un nouveau concept d'égalité ». *Site de Sisyphé*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=969 (Page consultée le 2 mars 2004).

¹⁷³⁴ Sous le slogan « En 2005, je participe aux décisions pour ma communauté », toute une série de documents d'information, formulaires officiels et textes de lois sont mis en ligne, mais aussi des publications gouvernementales pour inciter les femmes à s'impliquer, des études, articles, bulletins sur leur présence en politique, des documents de familiarisation visant à déconstruire les mythes autour du pouvoir politique, des guides, pour l'implantation de comités femmes et ville, pour l'administration d'une municipalité en toute équité ou encore pour informer sur le programme à égalité pour décider 2004-2005, un document intitulé « le pouvoir de changer les choses ». MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. « Documentation ». *Site du ministère des Affaires municipales et Régions, élections municipales 2005*, [En ligne].

http://www.mamr.gouv.qc.ca/electionsmunicipales/ressources/ress_docu.asp (Page consultée le 21 juillet 2005).

femmes, et défendre les plus opprimées d'entre elles. La création du parti politique Option Citoyenne ! s'inscrit dans un nouveau registre, cherchant à politiser les questions liées au genre. Les répercussions de cette stratégie sont donc à suivre : va-t-elle conduire à une marginalisation des questions liées au genre ou à de véritables bagarres politiques autour des enjeux liés à la place des femmes dans la société ? Les débats autour du Conseil de l'égalité semblent plutôt orienter dans le sens de la politisation, posant véritablement la question de la représentation politique des divers points de vue, liés aux diverses conceptions de l'égalité hommes-femmes. Reste à savoir si le gouvernement Libéral québécois serait véritablement prêt à redéfinir les relations avec les milieux associatifs, par exemple en conférant à cet organisme un véritable pouvoir de contrôle, ou s'il se contentera d'une politique symbolique, comme le gouvernement du Canada¹⁷³⁵.

Ainsi, la lente prise en considération du genre en France, même si elle se trouve prise dans une dynamique européenne qui autorise plutôt à poursuivre un processus d'institutionnalisation qu'à faire marche arrière, permet moins d'envisager, à moyen terme, une reconnaissance des rapports sociaux de sexe comme véritables rapports politiques qu'au Québec, où le processus de politisation des identités liées au genre semble plus avancé, mais où toutefois, l'orientation libérale qui sous-tend les changements risquent de l'étouffer.

II.2. Des changements institutionnels, même aux effets imités, sont quand même des changements

Depuis 2000, en France, une abondante littérature tente de démontrer que la loi sur la parité n'a rien changé dans l'accès des femmes à la citoyenneté. Le pessimisme ambiant se reflète même dans les journaux ; par exemple, *Télérama* titre, à l'occasion du 8 mars 2004, « Féminisme. Tout ça pour rien ? »¹⁷³⁶ Aucune recherche ne porte sur l'effet « boule de neige » de la parité. Aucune explication n'émerge du fait que dans la recherche, dans les médias, dans l'administration, au Parlement et dans les diverses assemblées locales, les élus-es commencent à s'intéresser au genre, alors que c'était un objet négligé. Se rappelle-t-on qu'en France, le registre patriarcal sur la place des femmes dans l'univers domestique était très présent jusqu'au tournant des années 2000, et qu'à la limite, dans un discours libéral, on leur concédait des besoins de flexibilité dans leur travail pour pouvoir assumer (seules !) les tâches ménagères et éducatives ? Il ne faudrait pas négliger les dimensions symboliques et politiques de la féminisation des assemblées, même si ce sont surtout des assemblées locales. En France, le modèle traditionaliste, où les femmes politiques sont seulement des héritières, n'est plus de mise... et le modèle libéral, où la seule issue

¹⁷³⁵ Susan PHILLIPS. «Striking an Accord: The Limits of Transnational Policy Transfer in Canada's Voluntary Sector – Federal Government Framework Agreement». Communication présentée à la rencontre annuelle de l'Association canadienne de science politique, Toronto, le 29 mai 2002.

¹⁷³⁶ « Féminisme. Tout ça pour rien ? » *Télérama*, n°2825, 3 mars 2004, pp. 12-18.

est de se conformer au modèle masculin de politicien, ne vaut pas pour tous les scrutins. Même si cette tendance demeure importante au niveau national, comme l'ont souligné Catherine Achin et Sandrine Lévêque, lors des scrutins municipaux et régionaux, un style féminin s'est inventé¹⁷³⁷ et a remporté des élections. Pensons par exemple à la victoire inattendue de la socialiste Ségolène Royal, en Poitou-Charentes, lors des élections régionales de 2004, une victoire assise sur un projet politique ouvertement féministe¹⁷³⁸.

De même au Québec, les chercheuses ne se sont pas spécialement intéressées au programme *À égalité pour décider*, comme si ce programme était négligeable sur un plan analytique. Ainsi, on attribue au gouvernement de Jean Charest toute la responsabilité de la libéralisation du régime de représentation politique alors que dans ce domaine, pour les femmes, le terrain était déjà préparé par la *Cinquième orientation sur la places des femmes dans les régions*, dont est issu ce programme, ou encore par la politique d'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Par exemple, Pierrette Bouchard dénonce l'importation, par les Libéraux, du modèle européen d'Approche intégrée de l'égalité et ses limites, alors que Nancy Guberman bien avant, avait déjà soulevé les mêmes limites de l'expertise étatique, concernant l'ADS, à l'essai sous le gouvernement péquiste¹⁷³⁹. En regardant de près le programme *À égalité pour décider* et en interrogeant certains acteurs de sa mise en œuvre, nous avons constaté qu'il fallait d'ors et déjà s'inquiéter de l'absence de consultation du Conseil du statut de la femme et de l'absence de suivi de ses avis sur la question, de la forme de consultation des groupes de femmes qui a eu lieu en région (une tournée d'information pour trouver des équipes susceptibles de répondre à l'appel d'offre) et de la rhétorique au fondement de ce programme, qui attribue aux femmes l'entière responsabilité de leur marginalisation dans les lieux de prise de décision (chapitre 7).

Nous avons donc démontré dans cette thèse que des liens existent entre les politiques de féminisation du politique et les autres phénomènes liés à la régulation de la représentation politique des questions liées au genre. Pour voir les changements, il ne faut pas négliger les politiques qui touchent aux équilibres des régimes de représentation politique (chapitres 3 et 7). D'une part, autant en France qu'au Québec, les politiques de féminisation s'inscrivent dans un

¹⁷³⁷ *Le Monde*, pendant la campagne des régionales, a publié chaque jour le portrait d'une candidate. Pour les élections municipales, cf. Delphine DULONG et Frédérique MATONTI. « L'indépassable féminité. La mise en récit des femmes en campagne ». Dans Jacques LAGROYE, Patrick LEHINGUE et Frédéric SAWICKI, dir. *Mobilisations électorales*. Paris, Presses universitaires de France, CURAPP/CRAPS, 2005, pp. 281-303.

¹⁷³⁸ PARTI SOCIALISTE. « Le programme de Ségolène Royal en faveur des femmes. Poitou-Charentes ». *Site du Parti socialiste. Régionales 2004*, [En ligne]. http://www.parti-socialiste.fr/regionales2004/article.php3?id_article=329 (Page consultée le 01 avril 2004). Dans ce programme se trouve par exemple une exigence d'égalité des salaires comme critère accompagnant les aides de la région aux entreprises, la parité dans l'usage des crédits de formation professionnelle, la mise en place d'un code éthique pour l'affichage commercial, l'éducation à la sexualité et au respect filles-garçons dans les lycées.

¹⁷³⁹ Nancy GUBERMAN. « L'analyse différenciée selon les sexes et les politiques québécoises pour les personnes âgées en perte d'autonomie ». *Lien social et Politiques-RLAC*, n°47, printemps 2002, pp. 155-169.

rééquilibrage entre les espaces de représentation politique. Au Québec, on tente de réaffirmer la légitimité de l'espace électoral-partisan et administratif, devant un mouvement des femmes qui occupe la scène médiatique, comme principal agent de représentation des Québécoises. Ce rééquilibrage a des conséquences sur la vie des femmes en général et sur les possibilités de mobilisation de leurs énergies militantes ; celles qui veulent changer les choses, risquent désormais d'être plus attirées par la politique politicienne, que par le mouvement des femmes. Sauront-elles, dans cet univers, aussi bien que dans l'espace associatif, réaliser le travail d'agrégation-conversion des intérêts socio-économiques des femmes en intérêts politiques, encore nécessaire tant que les rapports sociaux de sexe existent ? L'enjeu réside donc dans la politisation des questions de genre, un phénomène qui ne peut guère se réaliser sans la re-définition des clivages partisans autour de nouveaux rapports. Le parti politique Option Citoyenne ! semble relever de cette aspiration, même si l'orientation, clairement néo-libérale du gouvernement actuel, tend plutôt à rendre saillants les positionnements de la société civile sur le clivage gauche-droite. En outre, l'importance de l'activité politique de ce parti dépend, entre autres, de la réforme des scrutins, la proportionnelle étant un projet de réforme en débat depuis plus de trois ans, une réforme qui pourtant, pourrait calmer le climat contestataire actuel (ch. 8).

En France, c'est l'espace médiatique qui, appuyé par les instituts de sondage, se veut l'agent de représentation de tous les citoyens, les femmes comprises (chapitres 2 et 5). La politique de féminisation de 2000 fait suite aux mobilisations d'un mouvement de femmes qui réaffirme l'importance des espaces électoral-partisan et associatif, comme pour contrebalancer ce pouvoir de médias qui n'ont eu de cesse de faire la preuve, surtout sous le gouvernement d'Édith Cresson, de leur vision traditionaliste de la place des femmes dans la société française. La pétition lancée par 253 femmes journalistes de l'Agence France presse pour plus d'égalité, publiée dans le quotidien *Libération*, le 2 juillet 2005, aurait été inimaginable, dans cet espace de représentation politique, il y a dix ans. Cette action collective dénonce le « modèle type des dirigeants dans les médias, un homme blanc de 45-50 ans »¹⁷⁴⁰ et trouve sa légitimité non seulement dans les lois, en particulier la loi Génisson sur l'égalité professionnelle (2001), mais aussi dans l'affaiblissement du pouvoir de représentation des médias français, résultat un rééquilibrage en cours, renforcé par la force politique du monde associatif, lors du référendum sur la constitution européenne du printemps 2005. Dans ce contexte, la politique de féminisation tend à refonder le lien politique sur la base d'une relation plus localisée et plus ancrée sur le terrain, dans l'interaction entre espace politique et espace associatif, creuset potentiel du recrutement des femmes politiques. Dans la vie

¹⁷⁴⁰ Cf. Catherine MALLAVAL. « AFP-Urgent-253 femmes en colère. Pétition, collectif et réunion avec la direction pour réclamer plus d'égalité ». *Libération*, samedi 2 juillet 2005.

des femmes ordinaires, ce changement peut redéfinir l'engagement militant et associatif, notamment dans les groupes de femmes, comme un engagement susceptible d'avoir des effets politiques. Bien entendu, ce rééquilibrage en appelle encore à une redéfinition plus claire de la place des associations dans la vie politique, mais la logique du changement engage sur ce chemin.

La question de l'équilibre entre espace de représentation politique renvoie directement aux solidarités mises en œuvre par les femmes dans ces espaces. La légitimité à exercer une influence sur le processus de prise de décision n'est pas la même selon le type de solidarités politiques mis en place entre acteurs et actrices des espaces pluriels de représentation. Nous avons vu dans cette recherche que, lorsque ces solidarités sont de type individuel, comme dans le cas du régime libéral en France, dans les années 80, la légitimité de chacune, dans son espace, est relativement faible (chapitre 3). Aujourd'hui, même si l'approche en termes de genre est devenue plus légitime, faute de financement adéquat et de reconnaissance réelle, dans les milieux associatifs, les solidarités se maintiennent difficilement et les mobilisations manquent de visibilité (chapitre 8). Par exemple, Marseille accueille l'étape européenne de la Marche mondiale des femmes en 2005, un événement rassemblant à peine 10 000 manifestantes, qui est passé complètement inaperçu, hormis dans la presse locale. De surcroît, la manière sexuellement « neutre » de poser les enjeux d'actualité, comme le port du voile dans les écoles, ou la prostitution, présentés par le gouvernement et les médias sous les chapitres « laïcité » et « sécurité », s'avère plus créatrice de conflits que génératrice de réflexion et de débats politiques véritables sur la citoyenneté des femmes. Inversement, nous avons vu qu'au Québec, avec l'instauration de solidarités de type plus conventionnel, entre l'État et les groupes de femmes, entre les associations et les universités, la légitimité des associations à intervenir dans le processus de prise de décision est devenue beaucoup plus grande. Au tournant des années 1990, le Groupe des 13 est invité, annuellement, à négocier ses dossiers avec les membres du gouvernement (chapitre 4). Ce sont des pratiques politiques qui reposent sur cette légitimité, assise sur des relations institutionnelles, plus qu'individuelles. Même si cette tendance à institutionnaliser les relations État-société civile est demeurée assez faible au Québec, et n'a pas produit des institutions de co-gestion du même ordre que la Sécurité sociale en France¹⁷⁴¹, c'est sans doute avec le mouvement des femmes que cette tendance a été la plus forte et surtout, a le plus

¹⁷⁴¹ Cf. BOISMENU et alii., *op. cit.*, p. 72.

contribué à engager l'État québécois à promouvoir des pratiques féministes dans ses propres services¹⁷⁴².

Toutefois, autant en France qu'au Québec, les attentes des féministes, en termes de solidarité, étaient beaucoup plus fondés sur l'idéologie, autrement dit, sur le partage d'un même projet politique de renversement des rapports sociaux de sexe dans l'univers socio-culturel. Or ces solidarités-là se sont avérées les plus difficiles à entretenir, perturbées par l'apparition de clivages entre les diverses conceptions de l'égalité. Il n'est pas si sûr que la création d'un parti politique féministe au Québec soit la solution pour conférer une légitimité politique aux solidarités féministes idéologiques. Cette stratégie conforte au contraire la tentative de déposséder l'espace associatif du pouvoir difficilement acquis dans les années 1995-2000 et surtout, vient superposer aux clivages féministes, des clivages politiques comme l'écologie et l'altermondialisme, au risque de les étouffer. La légitimité provenant de ce type de solidarité aurait plutôt besoin, pour s'épanouir, d'un mode de régulation politique équilibrant les pouvoirs entre espaces pluriels de représentation. Avec un modèle de gouvernance fondé sur le principe de l'élection de représentants-es à diverses instances, réalisant des liens entre espaces pluriels de représentation (élection qui peut être interne), et possédant des pouvoirs de contrôle sur la dimension genrée des décisions, les militantes du mouvement des femmes auraient alors plus de légitimité à faire la promotion de leur vision du changement social et politique à tous ces niveaux, sans avoir besoin de passer nécessairement par la superposition des clivages partisans. Le Conseil de l'égalité pourrait représenter ce type d'instance qui fait le pont entre espace associatif et administratif avec des représentants-es élus-es. De même, on pourrait imaginer des commissions consultatives permanentes réalisant les liens entre espaces associatifs et les assemblées élues, mais relativement indépendantes, présentant les divers enjeux pouvant être l'objet de conflits politiques, et jouant un rôle d'alerte et de contrôle, selon cette idée de « souveraineté de surveillance » que l'on trouve chez Condorcet¹⁷⁴³. Les médias, les universités pourraient aussi être dotés d'instances réalisant les liens avec les autres acteurs de la représentation politique et dotés de pouvoirs d'impulsion, garantissant, entre autres, le pluralisme et la circulation de l'information, un enjeu capital de nos jours pour l'innovation politique.

Le second équilibre touché par ces politiques de féminisation concerne l'adéquation entre les représentations des citoyennes qu'offrent les régimes de représentation politique et les

¹⁷⁴² Francine DESCARRIES. « Le féminisme québécois contemporain : entre les pratiques et les discours ». Dans Yolande COHEN et Françoise THÉBAUD, dir. *Féminismes et identités nationales. Les processus d'intégration des femmes au politique*. Programme Rhône-Alpes. Recherches en sciences humaines. Imprimerie Bosc, France, Oullins, 1998, pp. 237-253.

¹⁷⁴³ Cf. Nadia URBINATI. « Condorcet's Democratic Theory of Representative Government ». *European Journal of Political Theory*, vol.3, n°1, janvier 2004, pp. 53-75.

représentations qu'ont les citoyennes d'elles-mêmes. Il se rattache à la question de l'équilibre entre espaces de représentation politique, à travers le problème de diffusion des diverses conceptions du féminisme, afin de politiser les rapports sociaux de sexe. Les représentations qu'ont les citoyennes d'elles mêmes changent, à la fois sous l'effet de changements culturels en général, et sous l'effet des changements amorcés par la diffusion des idées féministes en particulier. Ainsi, pour faire coïncider ou confronter les représentations des uns et des autres, il faut nécessairement à un moment donné des lieux d'échange de ces représentations. Au Québec, le Conseil du statut de la femme a eu tendance à jouer ce rôle, suivant pas à pas les évolutions du mouvement des femmes, cherchant sans cesse, notamment dans ses dossiers de la *Gazette des femmes*, les nouveaux thèmes d'actualité féministe. Le Conseil de l'égalité va-t-il continuer à assumer ce rôle ?

En France en revanche, il n'y a pas vraiment de lieu d'échanges. Le Collectif national droits des femmes organise ses rencontres bi-annuelles sans avoir beaucoup d'audience, ni parmi les chercheuses souvent absentes, ni parmi les femmes politiques. L'Observatoire de la parité, qui pourrait remplir ce rôle, n'est pas d'une activité débordante, en dehors du suivi de la loi du 6 juin 2000. Sans doute trop lié au Premier ministre, cet Observatoire aurait besoin de plus d'indépendance pour le choix de ses sujets, un peu comme les Commissions parlementaires pour les droits des femmes qui elles, joueraient presque plus ce rôle de rassemblement des attentes des unes et des offres des autres, en auditionnant des représentantes d'un peu tous les milieux (chapitre 7). De toutes manières, dans les deux cas, les diverses institutions seront confrontées demain à la difficulté d'adapter leurs discours aux effets de la post-modernité et à l'apparition d'attentes en termes de genre et d'identités « post-genrées », autrement dit, de modes d'identification déconstruisant les stéréotypes sexuels. Le décalage générationnel entre la classe politique et les nouveaux militants transgenres est sans doute beaucoup trop important pour l'instant et le nouveau militantisme féministe, souvent mixte et très critique d'une génération à la pensée binaire, n'est pas encore parvenu à un degré de maturité suffisant pour proposer des alternatives aux politiques genrées, qui seraient quand même en mesure de prendre en compte les violences, les injustices et les inégalités encore liées au sexe. La construction des intérêts et des identités demeure une activité propre aux espaces associatif et universitaire, souvent, mais pas toujours, en réaction aux régimes genrés de représentation politique. Il faudra donc sans doute une nouvelle turbulence pour que les réflexions en cours, dans les milieux féministes et altermondialistes, dans les universités et les milieux intellectuels, parviennent à croiser les registres discursifs structurant les modes de régulation politique.

II.3. En démocratie, les régimes de représentation politique peuvent changer sous l'effet de turbulences politiques, sociales et institutionnelles, mais dans les limites permises par l'interprétation politique de ces turbulences

On ne change pas les régimes de représentation politique facilement, ni simplement en réclamant des transformations. Mobilisations et revendications, solidarités plurielles pour diffuser les discours, stratégies d'alliance et médiatisation sont certes indispensables, mais nullement suffisantes. Pour qu'une configuration institutionnelle change, il faut, à un moment donné, qu'elle soit déstabilisée profondément, non seulement par des critiques émanant des citoyens-nes, mais aussi par des événements provoquant l'invention de nouvelles manières d'interpréter la place des institutions dans la société. Nous avons vu que les turbulences de la fin des années 60 ont provoqué des réactions politiques diamétralement opposées en France et au Québec. D'un côté, la tendance est au repli de la classe politique sur elle-même, défendant de manière corporatiste ses prérogatives contre la société, de l'autre, à l'ouverture exceptionnelle aux forces sociales pacifiques, à travers la construction d'un mouvement social nationaliste, doté d'un parti politique pour le représenter (chapitre 1). Les mobilisations des femmes qui suivent, leurs discours et les changements dans les régimes genrés de représentation politique portent alors la marque, dans leur forme, de ces interprétations divergentes (chapitre 2). Inversement, la turbulence du tournant des années 1990, a tendance à provoquer une meilleure écoute des dirigeants français aux idées extérieures, européennes ou provenant des acteurs sociaux, tentant une certaine synthèse entre les pratiques routinières du politique et ces impulsions (chapitre 5). En revanche, elle conduit les nationalistes québécois, comme les féministes, à surinvestir le projet d'indépendance politique d'espoirs de changements, sans alternative politique en cas d'échec référendaire, conduisant alors à un repli sur les modes de légitimations transnationaux, la soi-disante neutralité de l'expertise, et la gouvernance au niveau local et régional (chapitres 5 et 6). Les régimes genrés sont alors reconfigurés sur les dimensions qui s'opposaient, tout particulièrement au Québec, à ces nouvelles conceptions néo-libérales de l'État, à savoir, sa place dans la société et le rapport qu'il entretient avec les citoyens-nes.

Mais comme nous nous trouvons dans des démocraties, suite à ces déstabilisations liées à des turbulences politiques, sociales et institutionnelles, les changements ne relèvent pas du registre discursif révolutionnaire. Le rapport à l'État que conçoivent les divers acteurs et actrices n'entre pas toujours dans la définition de l'État par les dirigeants, l'administration et l'ensemble des pouvoirs publics. Il semblerait que seules les revendications qui s'inscrivent dans leurs interprétations parviennent à leurs oreilles. Nous ne voulons pas dire que ces revendications sont imaginées de manière à s'inscrire dans les registres discursifs dominant les espaces de

représentation politique, mais plutôt qu'il s'agit d'une condition, sommes toutes, rarement réunie, pour qu'elles soient entendues. Autrement dit, il ne suffit pas que les revendications aient un écho dans la société en général, comme par exemple celles concernant la pauvreté au Québec, ou encore celles sur l'Europe politique en France. Il faut aussi qu'elles s'inscrivent dans un registre discursif apportant une réponse cohérente et logique aux turbulences, motivant l'entrée dans un processus de transformation institutionnelle.

L'inclusion des politiques de féminisation du politique dans un ensemble plus vaste de réaménagement des modes de régulation des rapports de l'État avec les citoyens-nes révèle que, dans le cas français, cette politique est moins pensée comme une politique de démocratisation véritable des processus de prise de décision, que comme une politique d'institutionnalisation partielle, dans les limites des modes de fonctionnement anciens, de manière à satisfaire en même temps les attentes du mouvement pour la parité et les injonctions européennes (chapitre 7). De même, la politique de féminisation québécoise sert d'instrument de réorientation des modes de légitimation des décisions politiques concernant les femmes en général, dans une conception plus libérale que partenariale, sur un modèle transnational plutôt que sur le modèle de relations avec la société civile, propre au Québec (chapitres 7 et 8). Dans les deux cas, les mots « démocratisation » et « décentralisation » sont demeurés des mots, plus que des concepts clés du rééquilibrage. Il faudra sans doute attendre d'autres turbulences pour qu'ils prennent une teneur politique réelle, pour qu'ils redonnent au politique un pouvoir sur l'économique, pour que par exemple, l'économie sociale et solidaire soit autre chose qu'un instrument bon marché des politiques publiques, pour que les processus de consultation soient plus que des faire-valoir de décisions déjà prises par avance, pour que l'égalité des femmes et des hommes en politique soit une réalité qui se passe de mécanismes forçant son existence.

Ainsi, autant en France qu'au Québec la modalité de construction des identités et des intérêts liés au genre demeure adossée à l'idée d'expertise, autrement dit, à une conception dépolitisée des rapports sociaux de sexe et de la manière de les construire. Sans doute signe des temps, et de la nécessité de dépasser cette conception « dépolitisée » du genre, à l'heure actuelle, la constitution de lobbies masculinistes et l'expression publique d'opinions réactionnaires concernant la place des femmes dans les sociétés, peuvent contribuer à la politisation de ces questions. Toutefois, les acteurs politiques, associatifs et médiatiques, étant encore baignés par des logiques binaires, ont tendance à opposer le féminisme à ces forces traditionalistes, oubliant l'existence d'une variété de registres discursifs concernant l'émancipation des femmes. De ce fait, au Québec, les lobbies masculinistes tendent à se voir accorder une place démesurée dans

l'expression publique¹⁷⁴⁴. De même en France, où l'on réalise difficilement la distinction entre fondamentalisme religieux et intégrisme politico-religieux, l'un ne menaçant pas les institutions démocratiques tant qu'il demeure une pratique privée, l'autre si, en demandant aux autorités un droit différencié (la charia pour les musulmans, la non-propriété de leur corps pour les femmes chez les catholiques), la tendance est à accorder une place de premier choix à l'expression de ces discours traditionalistes par rapport aux autres discours sur les rapports hommes-femmes¹⁷⁴⁵. Pour que la tendance à la politisation soit un plus, pour véritablement déplacer dans les arènes démocratiques les questions liées à la place des femmes dans la société, on devrait accorder la même attention aux autres registres discursifs, chacun ayant une approche différente des questions de genre, de manière à ce que les acteurs et actrices politiques des divers espaces sachent se positionner par rapport aux grands enjeux qui concernent les femmes.

Dans le contexte actuel, tant en France qu'au Québec, la diffusion des idées féministes en général se fait de manière désordonnée et dépendante des capacités financières des uns et des autres. Ce mode de diffusion s'inscrit dans une conception libérale de l'État, les groupes d'intérêts devant se débrouiller par leurs propres moyens pour faire du lobbying politique et pour ester en justice lorsque c'est nécessaire. Au Québec, le mouvement des femmes, ayant connue une certaine institutionnalisation, a bénéficié d'une manne financière relativement importante, lui permettant par exemple, dans les années 2000, de réaliser une diffusion des revendications de la Marche mondiale des femmes dans tous les mouvements sociaux, selon le principe d'éducation populaire (chapitre 8). Cette forme de diffusion des idées féministes n'est cependant pas la forme privilégiée par les modes de régulation étatiques. Dans les deux cas, des pratiques de participation de féministes à des institutions spécialisées dans l'expertise du genre se sont instaurées en superposition à la forme libérale de diffusion des revendications, ce qui ne garantit pas une diffusion pluraliste des idées et n'a pas nécessairement de portée populaire. Ce phénomène a un impact sur la diffusion des thèmes de luttes : les injustices et les violences faites aux femmes, le sexisme dans la publicité, sont des thèmes qui ont des résonances libérales et institutionnalistes. La reconnaissance des acteurs et actrices qui en sont porteurs en est facilitée (chapitre 8). En revanche, l'appauvrissement des femmes, les inégalités professionnelles et salariales, la précarité, demandent beaucoup trop d'engagements liés aux politiques économiques, qui ne correspondent pas à ces registres discursifs. Par conséquent, les groupes qui défendent ces causes trouvent peu d'échos parmi les décideurs, ce qui décourage l'engagement militant des femmes ordinaires, qui voient bien la faible rétribution du militantisme sur ces sujets. Le déséquilibre dans les modes de

¹⁷⁴⁴ « Dossier : Procès du féminisme ». *La Gazette des femmes*, vol.24, n°6, mars-avril 2003, pp.19-37.

¹⁷⁴⁵ Cf. Thomas FERENCZI. « Les propos de M. Buttiglione sur les femmes et les homosexuels provoquent un tollé à gauche ». *Le Monde* du 12 octobre 2004.

diffusion des idées se retrouve donc au niveau du contenu des idées, et les inégalités sociales et économiques sont les laissées pour compte des politiques de genre.

Par conséquent, si les régimes de représentation politique demeurent genrés, ce n'est pas parce que les changements qu'ils ont connus sont négligeables, mais bien parce que ces changements ne se sont pas inscrits dans des registres discursifs véritablement « révolutionnaires » pour les femmes. Sans doute en démocratie était-il impensable de transformer la régulation politique de manière radicale. S'il est nécessaire de penser en termes de changements incrémentaux, il est aussi nécessaire de repenser les espaces de représentation politique comme lieux de circulation et mise en circulation des informations et des idées, et d'envisager les modalités institutionnelles pouvant présider à la démocratisation de la prise de décision. Ce travail de recherche nous invite alors à pousser plus loin nos investigations vers les autres mouvements sociaux. Des questions nouvelles émergent, comme par exemple, dans quelle mesure la relation des autres mouvements sociaux aux espaces pluriels de représentation politique est-elle aussi « genrée » ? Comment s'inventent les idées qui composent les registres discursifs structurants ? Quel pouvoir politique peut-on reconnaître aux divers espaces de diffusion des savoirs constitués et comment articuler la démocratie politique, la formation du jugement et la liberté d'expression ?

III. Pistes de recherche

Cette recherche laisse en suspend un certain nombre de questions, dont en particulier, celle de la convergence entre le mode de régulation que connaissent les femmes et celui que connaissent les autres militants-es porteurs-es d'une cause. En outre, elle conduit à s'interroger sur les modalités du renouvellement des éléments composant les registres discursifs structurants, ainsi que sur la démocratisation des lieux de diffusion des idées, des sentiments de solidarité et d'appartenance.

III.1. Les autres mouvements et leurs rapports aux régimes de représentation politique

Deux questions se posent concernant la généralisation analytique de notre recherche : Dans quelle mesure les configurations institutionnelles, présidant à l'agrégation-conversion des identités et intérêts liés au genre, se retrouvent-elles pour l'agrégation-conversion des identités et des intérêts liés aux autres oppressions et aux autres causes politiques ? Quelle place occupent les femmes et les questions de genre dans la régulation de ces questions ? À partir des travaux en

cours de Pascale Dufour, sur le mouvement communautaire au Québec¹⁷⁴⁶, nous pouvons faire l'hypothèse que, le mouvement des femmes occupant une place motrice dans le mouvement social québécois depuis 1995, le mode de régulation des questions liées au genre peut constituer un marqueur du mode de régulation de l'agrégation-conversion en intérêts politiques de l'ensemble des intérêts socio-économiques négligés par les élus-es. Par exemple, la création d'Option Citoyenne ! comme parti avant tout féministe, mais qui rassemble l'ensemble de ces mouvements, introduit directement dans l'espace électoral-partisan leurs revendications. De même, avec l'exigence de la Marche mondiale des femmes, en 2000, faite aux groupes mixtes de créer un comité ou une commission femmes pour participer à la Marche, nous pouvons supposer que la dimension du genre est de mieux en mieux représentées au sein de ces mouvements, et par conséquent, susceptible de faire l'objet d'attentions lors de leurs interactions avec les pouvoirs publics, les médias, etc.

Dans le cas de la France en revanche, l'agrégation-conversion des causes nouvelles qui émergent dans la société semble procéder de pratiques politiques plus variées. Par exemple, les écologistes avec lesquels les féministes se comparaient dans les années 70, sont entrés dans une logique partisane qui fait aujourd'hui des Verts un parti de coalition avec le Parti socialiste, ce à tous les niveaux de gouvernance. De leur côté, les militants gays et lesbiens semblent avoir connu un cheminement encore différent, de même que les immigrés qui, avec l'association SOS-Racisme, ont rencontré une forme de reconnaissance politique tout à fait originale, dont bénéficie par exemple le mouvement Ni putes ni soumises, mais très liée à la gauche socialiste, et dont les effets ne se font pas nécessairement sentir sur les autres causes portées par des immigrés. Les femmes immigrées et Sans-Papiers par exemple, ont été contraintes de se mobiliser sur la base spécifique de leur identité féminine, non seulement pour soulever la dimension familiale des difficultés de logement et d'insertion sociale qu'elles rencontrent, mais aussi pour mettre en exergue la dimension genrée du droit français à l'égard de l'immigration¹⁷⁴⁷. En outre, nous avons recueilli des témoignages, notamment chez les Verts, de la difficulté, encore aujourd'hui, d'intégrer les questions de genre aux autres causes politiques (chapitre 8).

Autrement dit, pour faire la lumière sur tous ces mouvements et leurs rapports aux régimes de représentation politique, il conviendrait dans un travail collectif, de rassembler les

¹⁷⁴⁶ DUFOUR, 2005, *op. cit.*

¹⁷⁴⁷ Cf. RAJFIRE. « Communiqué du 5 mai 2003 : Asile et immigration : deux projets de lois dangereux, pour les femmes aussi ». *Site du Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées, archives*, [En ligne]. <http://maisondesfemme.free.fr/rajfire.htm/actions/asileetimmigration.htm> (Page consultée le 25 juillet 2005). L'Association dénonce par exemple les difficultés de faire reconnaître par la France les persécutions et violences sexistes comme donnant droit à l'asile politique, ainsi que la dépendance juridique des femmes obtenant un droit au séjour en raison de leur mariage avec un Français ou un résident, en cas de rupture de la vie commune, ou encore le non droit de retour de femmes légalement accueillies en France, mais victimes d'un mariage forcé à l'étranger.

autres analyses sur les rapports des mouvements écologistes, des chômeurs, communautaires, altermondialistes, etc. aux régimes de représentation politique pour voir dans quelle mesure ce que nous avons trouvé pour la dimension genrée peut se retrouver pour les autres causes et jusqu'où le mode de régulation genré de la représentation politique relève d'une dimension transversale des régimes de représentation politique.

III.2. La construction des registres discursifs structurants

Nous avons vu dans cette thèse que la construction de discours nouveaux s'inscrivant dans divers registres discursifs dépend beaucoup de deux espaces, l'espace associatif et universitaire. Dans l'un comme dans l'autre, la période actuelle est une période propice à l'invention discursive. C'est pourquoi, dans le droit fil de cette thèse, il serait très intéressant de s'interroger plus loin sur les mécanismes d'invention de ces discours, sur les acteurs et actrices à l'origine de nouvelles visions des changements à réaliser.

Du côté des associations, la transnationalisation des mouvements des femmes représente un phénomène qui se prête à l'observation empirique des moments de création, de construction et d'analyse. La Marche mondiale des femmes d'un côté, présente une tentative de convergence des valeurs et des discours féministes entre groupes de base au niveau mondial. Quelle identité collective peut bien émerger d'une telle construction à partir d'identités plurielles ? Quelles revendications concrètes autour, par exemple, de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité ? En outre, ce mouvement transnational se superpose à d'autres mouvements transnationaux et s'inscrit dans le mouvement altermondialiste. Comment se construisent ces relations politiques ? Nous avons d'ors et déjà commencé à explorer ce terrain de recherche, mais la transnationalisation des solidarités féminines et féministes en appelle aussi à la transnationalisation de la recherche sur ces mouvements¹⁷⁴⁸. Associée à Pascale Dufour sur ce terrain, pour l'observation des mobilisations de l'année 2005 autour de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, un projet de constitution d'une équipe de recherche transnationale est en cours et devrait permettre d'appréhender de manière plus fine la variété des constructions identitaires et discursives qui accompagnent ce phénomène de transnationalisation.

¹⁷⁴⁸ Cf. Isabelle GIRAUD. «La transnationalisation des solidarités : l'exemple de la Marche mondiale des femmes». *Lien Social et Politiques- RLAC* n°45, printemps 2001, pp. 145-160 ; Pascale DUFOUR et Isabelle GIRAUD. « Transnationalisation des mouvements féministes : quels impacts sur la lutte des femmes? L'exemple du mouvement de la Marche mondiale des femmes ». Colloque international *Genre et militantisme*, Lausanne, Université de Lausanne, 26 et 27 novembre 2003 (à paraître dans *Chroniques féministes*, été 2005, sous le titre : « Altermondialisme et féminisme : pour quoi faire ? Le cas de la Marche mondiale des femmes »)

Si ce projet se concrétise, nous serions ainsi invitée à poursuivre nos investigations sur l'articulation entre les mouvements féministes européens, la Marche mondiale des femmes en Europe et le mouvement altermondialiste européen. Sur la dimension identitaire, plusieurs points posent des difficultés. En effet, la transnationalisation est en partie portée par d'anciennes militantes féministes, issues des mouvements de seconde vague. Or, les jeunes féministes tentent de réfléchir leur inclusion dans ce mouvement selon une identité militante originale. Comment se gère le décalage générationnel avec des militants et militantes élevés dans la mixité et les acquis du féminisme ? Par exemple, ces relations soulèvent le problème du décalage entre les idéaux post-modernes, liés aux théories de la déconstruction du genre, du *queer* et des phénomènes transgenre, ainsi qu'au croisement des questions de genre et de sexualité, et la réalité sociale, beaucoup plus binaire. Par exemple, la question de la réciprocité de la violence masculine et féminine est posée par les jeunes, alors qu'elle représente un phénomène ultra-minoritaire devant la réalité d'une violence masculine à plus de 90%. En outre, sur le plan discursif, le décalage entre les registres des mouvements et celui de l'Union européenne pose des difficultés de reconnaissance et d'insertion dans le paysage associatif européen. Par exemple, le secrétariat européen de la Marche mondiale des femmes s'est vu refuser par la Commission européenne la demande de financement de deux postes, qui auraient permis son institutionnalisation. A ce niveau de gouvernance, seul le Lobby européen des femmes est reconnu. Le positionnement de la Marche mondiale des femmes en Europe dépend donc beaucoup du mode de régulation européen des questions liées au genre, et le discours se construit dans un contexte de réaction des autres mouvements sociaux à ce régime européen. Par exemple, l'absence du principe de libre disposition de son corps pour les femmes européennes dans la Constitution, un principe qui aurait conféré à toutes les Européennes la même citoyenneté politique, a conduit une majorité de féministes à militer avec les autres acteurs du Non, sans que cet argument parvienne bien clairement aux oreilles de ces derniers, ni des décideurs, encore moins des médias. L'environnement, dans lequel les féministes tentent de construire un mouvement européen, pose donc de véritables difficultés à la construction identitaire, discursive et à la diffusion des revendications. En outre, les universitaires suivent très mal ces mobilisations, alors que l'espace associatif constitue un lieu de diffusion de leurs propres analyses, des nouveautés philosophiques et donne à voir comment, sur le terrain, peuvent s'articuler leurs conclusions de recherche et leurs idées.

L'une des raisons de cette désaffection, du côté des universitaires françaises, réside aussi dans le fait que la France n'a toujours pas d'institution comparable à l'Institut de recherche en études féministes de l'Université du Québec à Montréal, ou la Chaire Bonnenfant, à l'Université

Laval. La multiplication des colloques sur le genre et le phénomène de lente féminisation des milieux de la recherche française masque une réelle faiblesse dans l'institutionnalisation de la recherche féministe¹⁷⁴⁹. Comment garantir la construction et la diffusion des savoirs féministes en France quand la plus symbolique des revues féministes, *Nouvelles questions féministes*, est transférée à l'Université de Lausanne en Suisse ? L'institutionnalisation du régime de représentation politique en France n'est donc pas assez poussée dans ce domaine pour pouvoir compter sur des structures et des solidarités conventionnelles importantes, garantissant l'émergence d'une nouvelle génération de chercheuses et chercheurs. Pour l'instant, les jeunes chercheuses en France se sont créées leurs propres réseaux, avec l'association Effigies, s'organisent toutes seules leurs séminaires de recherche, notamment sur les mouvements féministes, et ont l'impression d'avoir à réinventer la roue. Alors bien sûr, les université d'été en études féministes de l'Université Laval à Québec donnent la mesure du fossé institutionnel entre les deux espaces universitaires, ce qui laisse présumer une forte avance de la recherche au Québec par rapport à la France et une bien meilleure capacité à diffuser, auprès des générations futures les informations, les analyses, les idées féministes. Toutefois, les universités québécoises réputées plus prestigieuses, McGill et l'Université de Montréal, demeurent en retrait par rapport aux politiques d'institutionnalisation du genre, et l'on ne peut que les encourager à aller plus loin dans le développement de ce secteur, transversal à toutes les disciplines.

Est-il tout de même complètement utopique d'imaginer en France le développement d'Instituts de recherche et d'enseignement comparables à ceux du Québec ? Avec un gouvernement qui aurait à cœur d'approfondir l'institutionnalisation du régime genré de représentation politique, et de revivifier la recherche française, ce serait imaginable, compte tenu des impulsions européennes, notamment à travers le 6^{ème} Programme cadre de recherche et développement (2002-2006) qui fait la promotion de la recherche par, pour et sur les femmes (notamment l'axe citoyens et gouvernance)¹⁷⁵⁰. Notre thèse nous invite plus que jamais à continuer notre spécialisation sur les politiques de genre, à tenter de réaliser de la recherche-action, et à proposer aux acteurs politiques de la formation continue sur les politiques de genre, afin de diffuser le plus possible les instruments analytiques nécessaire à la politisation de ces enjeux.

¹⁷⁴⁹ Dans le rapport de l'Association nationale des études féministes (ANEF) sur les enseignements et recherches sur le genre, les auteures parlent d'un « essai non transformé dans la recherche » (p. 10), de « fragilité institutionnelle » (p. 11), mais signalent une réelle volonté des pouvoirs publics dans ce domaine depuis le début des années 2000 (p. 12). Cf. Muriel ANDRIOCCI et alii. « Premier recensement national des enseignements et des recherches sur le genre en France » (décembre 2003). *Site de l'Association nationale des études féministes, autres publications de l'ANEF*, [En ligne]. <http://www.Anef.org/telechargement/toc64451172> (Page consultée le 12 juillet 2005).

¹⁷⁵⁰ ANDRIOCCI, 2003, *op. cit.*, p. 11.

III.3. La diffusion des idées et des analyses

Condition de circulation, entre les espaces pluriels de représentation politique, des discours destinés à représenter les questions liées au genre, la diffusion des idées et des analyses s'opère surtout par le biais des milieux académiques et des médias. Toutefois, il est un domaine de diffusion que nous avons peu envisagé, qui est l'ensemble du système éducatif. Au Québec comme en France, l'école a été très tôt identifiée comme lieu de reproduction des comportements de domination des garçons sur les filles. De nombreux travaux attestent de l'entretien, par le système scolaire, par les manuels, et les attitudes professorales, des inégalités et d'une compréhension sexuée des rôles et des places respectives des hommes et des femmes dans la société¹⁷⁵¹. Dans les deux cas, les féministes ont donc tenté d'investir aussi l'école comme lieu de diffusion de discours égalitaires : au Québec les manuels scolaires sont révisés dans les années 80 et la Coopération à la condition féminine du ministère de l'Éducation, à Québec, propose des programmes d'éducation contre la violence dans les relations amoureuses, le harcèlement sexuel, et sur les rapports égalitaires¹⁷⁵². En ce domaine, on reconnaît volontiers au Québec une longueur d'avance. Par exemple, le programme « Vers qui ? Vers quoi ? », de sensibilisation et d'animation pour les enfants, qui s'adresse au personnel enseignant et des services de garde québécois, est entièrement reproduit par le projet européen EuroWRC, dans le cadre du programme Daphne¹⁷⁵³ (programme européen de lutte contre la violence exercée contre les enfants, les adolescents et les femmes). Toutefois, malgré ces activités gouvernementales, visant la formation du personnel scolaire, l'encouragement des filles à s'orienter vers des métiers non traditionnels (concours *Chapeau les filles !* et *Excellence Science*) et la prévention des violences sexistes, Pierrette Bouchard et Jean-Claude St-Amant dans une enquête récente sur 2000 élèves de 15 ans, constatent une persistance de l'adhésion des garçons aux stéréotypes sexuels (88%) plus importante que chez les filles (44%)¹⁷⁵⁴.

L'espace éducatif, qui est aussi un espace de construction des représentations sociales de la réalité, souffre d'un manque de politiques de genre appropriées et de liens réalisés entre éducation à la citoyenneté et rapports sociaux de sexe. En Europe, à travers le programme Daphne, une approche de ces questions par le biais du thème de la « violence à l'école » est

¹⁷⁵¹ Les spécialistes de cette question pour la France sont Marie Duru-Bellat, Nicole Mosconi et Claude Zaidman, et pour le Québec, Pierrette Bouchard et son équipe.

¹⁷⁵² L'ensemble de ces activités se trouve sur le *Site de la Coopération à la condition féminine du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, [En ligne]. <http://www.mels.gouv.qc.ca/cond-fem>

¹⁷⁵³ Cf. le *Site d'EuroWRC*, [En ligne]. http://www.eurowrc.org/O5education/education_fr

¹⁷⁵⁴ Pierrette BOUCHARD et Jean-Claude St-AMANT. « Identités de sexe, conformisme social et rendement scolaire ». *Labrys, études féministes*, n°6 (août/décembre 2004), [En ligne]. <http://www.unb.br/ih/his/gefem/labrys6/quebec> (Page consultée le 20 juillet 2005).

possible, et mériterait sans doute un travail comparatif avec ce qui se fait au Québec. Mais la notion d'éducation à la citoyenneté par exemple, continue d'être pensée de manière neutre, au niveau européen, et n'inclut pas l'éducation à l'égalité des femmes et des hommes¹⁷⁵⁵. En France, l'idée de déssexualiser les programmes scolaires commence à peine à faire son chemin dans les expertises administratives¹⁷⁵⁶. Par exemple, les femmes n'apparaissent quasiment pas dans un manuel d'histoire de classe de 3^{ème}, daté de 2003 (collection Bréal), distribué aux élèves d'une quinzaine d'années et qui traite de l'histoire contemporaine. L'ouvrage propose une double page sur McDonald, entreprise multinationale, mais rien sur l'émancipation des femmes. Au contraire, les photographies de femmes françaises reproduites dans cet ouvrage, pour la période 1945-2000 sont des clichés des années 50 de Robert Doisneau, qui mettent en scène des femmes dans le mariage (*cortège nuptial*), dans des activités ménagères (*chaussures et tricot*) et dans le service culinaire à une ribambelle d'enfants (*la vie de famille*). On trouve également dans l'ouvrage une bénévole en Afrique, et des radiophonistes en activité. Le reste des illustrations met en scène beaucoup de militaires et leur matériel, les moyens de transports, des hommes politiques. En outre, les avancées du féminisme, l'IVG et la parité, sont mentionnées parmi les questions « débats », (et non pas dans le cours général) à côté du droit de vote des immigrés aux municipales, ce qui est plutôt inquiétant pour des lois déjà votées... mais que les Catholiques continuent de contester et dont on veut ménager, même dans l'école laïque, les susceptibilités. Finalement, cette représentation traditionaliste de la citoyenneté des femmes françaises, perpétuée par l'école publique, se trouve dans le même registre que les discours qui enjoignent de jeunes Françaises musulmanes à se voiler.

La démarche intellectuelle par rapport à la liberté individuelle, à l'égalité des femmes et des hommes n'est pas innée : elle s'apprend et pour l'instant, qui transmet ces informations ? Qui organise l'héritage féministe ? Quelques mères de famille isolées qui se battent contre le flot d'ouvrages stéréotypés en vente dans les librairies¹⁷⁵⁷, contre les remarques sexistes des enfants entre eux, contre des pères Noël qui offrent des armes aux garçons et des poupées aux filles, contre l'oubli systématique de l'histoire des femmes ? D'une manière générale, c'est le Planning familial qui a le plus œuvré dans les écoles françaises, en dispensant des cycles de formation à la sexualité. Leur rôle est cependant axé sur la prévention des grossesses indésirables par

¹⁷⁵⁵ Cf. EURYDICE. « L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe ». *Site d'Eurydice, documents*, [En ligne]. http://www.eurydice.org/Doc_intermediaires/analysis/fr/citizenship.html (Page consultée le 20 juillet 2005)

¹⁷⁵⁶ Cf. en particulier Simone RIGNAULT et Philippe RICHERT. *Rapport au premier ministre sur la représentation des hommes et des femmes dans les livres scolaires*. Paris, mars 1997 et Annette WIEVIORKA. *Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée ? Avis et rapports du Conseil économique et social*, Paris, 2004.

¹⁷⁵⁷ Cf. ASSOCIATION EUROPÉENNE DU CÔTÉ DES FILLES. *Stéréotypes sexistes dans les albums. Histoire et décryptage*. Paris, Association européenne du côté des filles et Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, 2004.

l'information sur la contraception. C'est pourquoi en 2000, la nouvelle Convention sur l'égalité des chances dans le système éducatif propose une nouvelle impulsion. Traitant de l'approche générale du genre par les enseignants, proposant de former le personnel chargé de l'orientation et de l'encadrement, cette convention dotée de chargées de mission pour sa mise en œuvre, et dont les activités reposent sur des financements européens, représente une « politique de genre » qu'il conviendrait, après cinq ans d'existence, d'analyser en profondeur. Sa forme, mi-libérale, mi-culturaliste comme le reste des politiques de genre de cette période, nous interpelle ; comment les acteurs locaux s'en sont-ils emparés ? Que pouvons-nous en attendre ? Quelle convergence ou divergence peut-on établir entre cette politique et les autres politiques de genre dans les systèmes éducatifs européens ?

Finalement, l'activité de représentation politique des questions liées au genre passe par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de genre, dans un cadre toujours plus complexe de superposition des niveaux de gouvernance. La condition d'une citoyenneté pleine et entière réside moins dans une politique de présence des femmes à tous les niveaux de prise de décision, même si elle peut s'avérer d'une aide précieuse, que dans une politique de politisation dans tous les espaces de représentation politique, des rapports sociaux de sexe. Une démocratisation véritable des processus de prise de décision peut alors prendre des chemins de traverse, passer par des moments d'institutionnalisation et d'expertise, tant qu'elle s'inscrit dans un processus de prise de conscience par tous de l'existence et de la dimension proprement politique de ces rapports sociaux. Car, à chaque moment où les acteurs des espaces pluriels de représentation politique analysent, informent, innovent, ils peuvent être appelés à penser au genre. Par exemple, le genre est transversal aux questions de développement durable et il existe des politiques que le prennent en compte (la politique grenobloise de développement durable comporte désormais un volet sur les femmes). Les activités de représentation n'étant pas seulement du ressort des pouvoirs publics, elles peuvent donner lieu à des politiques de genre dans les médias d'information, des politiques des réseaux transnationaux de médias électroniques féministes aux politiques européennes de financement des médias. A « l'ère de l'information »¹⁷⁵⁸, l'accès des femmes à la citoyenneté ne passe-t-elle pas aussi par la démocratisation de l'accès des femmes à l'expression publique et à l'exercice réel de leur droit d'expression ? Ainsi, une manière de participer, en tant qu'universitaire, à ce processus, consiste à ne plus négliger, sur un plan analytique, les politiques de genre et les changements institutionnels qui les accompagnent. Des espaces associatifs et éducatifs, aux espaces médiatiques, électoraux-partisans, administratifs, les politiques de genre,

¹⁷⁵⁸ Selon l'expression de CASTELLS, 1999, *op. cit.*

résultats des activités de représentation politique, peuvent être analysées selon les registres discursifs au fondement de leur élaboration, et comprises en fonction du degré de politisation de ces questions, des modalités de circulation des informations entre ces espaces, de l'exercice concret, dans la pratique politique, du droit d'expression de tous les citoyens et citoyennes. Comme de part et d'autre de l'Atlantique, les processus de démocratisation des systèmes politiques sont loin d'être satisfaisants pour tous et toutes, il nous reste du temps pour observer, analyser, comprendre, et pourquoi pas, orienter, les cheminements qu'ils empruntent.

SOURCES DOCUMENTAIRES

Nous avons classé notre bibliographie par types de documents (universitaires, administratifs, presse, littérature spécialisée, Internet) avec les principes suivants :

- Ouvrages et chapitres de livres : ne sont référencés que les ouvrages universitaires.
- Articles de revues : ne sont référencés que les revues universitaires.
- Documents administratifs : les documents sont ordonnés selon les institutions d'origine : France/Québec/International
- Articles de presses : nous avons séparé, pour chaque cas, la presse généraliste de la presse spécialisée et opéré un classement chronologique.
- Autres documents : il s'agit de témoignages et essais, de documents associatifs, des partis politiques, et de documents audiovisuels. (France-Québec mélangés)
- Ressources Internet : les références sont organisées elles aussi par type de ressource, selon qu'elles émanent de périodiques ou colloques universitaires, d'associations, de partis politiques, etc.

OUVRAGES ET CHAPITRES DE LIVRES

- ABÉLÈS, Marc. *Un ethnologue à l'Assemblée*. Paris, Poches Odile Jacob, 2001 [1^{ère} éd. 2000].
- ACHIN, Catherine. « « Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne 1945-2000 ». Thèse de doctorat, Grenoble, Université de Grenoble II, 2003.
- Actes du colloque national « femmes, féminisme et recherches »*. (Toulouse, décembre 1982). Toulouse, AFFER, 1984.
- AGRIKOLIANSKY, Éric, Olivier FILLIEULE et Nona MAYER, dir. *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*. Paris, Flammarion, 2005.
- ALBISTUR, Maïté et Daniel ARMOGATHE. *Histoire du féminisme français du Moyen-âge à nos jours*. Paris, Éditions des femmes, 1977.
- ANDREW, Caroline et Sanda RODGERS. *Women and the Canadian State / Les femmes et l'État canadien*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997.
- ANDRIOCCI, Murielle. « Du mouvement aux études : le sujet « femmes » dans tous ses états, une introduction à l'étude de l'institutionnalisation des études féministes ou féminines ». Dans LE FEUVRE, Nicky, dir. « *Le Genre : de la catégorisation du sexe* ». *Utinam*, n°5, 2001-2002. Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 217-246.
- ARSCOTT, Jane et Linda TRIMBLE. *In the Presence of Women, Representation in Canadian Governments*. Toronto, Harcourt Brace & Company, 1997.
- AUDIER, Serge. *Les théories de la république*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 2004.
- BADIE, Bertrand et Guy HERMET. *La politique comparée*. Paris, Dalloz, 2001 [1^{ère} éd. Presses universitaires de France, 1990].
- BALME, Richard, Didier CHABANET et Vincent WRIGHT, dir. *L'action collective en Europe. Collective Action in Europe*. Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- BALLMER-CAO, Thanh-Huyen, Véronique MOTTIER et Léa SGIER, dir. *Genre et politique. Débats et perspectives*. Paris, Gallimard, 2000.
- BANASZAK, Lee Ann, Karen BECKWITH et Dieter RUCHT, dir. *Women's Movements facing the Reconfigured State*. New York, Cambridge University Press, 2003.

- BARD, Christine. *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*. Paris, Fayard, 1995.
- BARD, Christine, dir. *Un siècle d'antiféminisme*. Paris, Fayard, 1999.
- BARD, Christine. *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*. Paris, Armand Colin/SEJER, 2004 [1^{ère} éd. 2001].
- BARD, Christine, Christian BAUDELOT, Janine MOSSUZ-LAVAU, dir. *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*. Paris, Éditions de la Martinière, 2004.
- BARRETT, Michèle et Anne PHILLIPS, dir. *Destabilizing Theory. Contemporary Feminist Debates*. California, Stanford University Press, 1992.
- BARTHÉLÉMY, Martine. *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- BASHEVKIN, Sylvia. « Political Parties and the Representation of Women ». Dans TANGAY, Guy et Thierry GAGNON, dir. *Canadian Parties in Transition*. Toronto, Nelson, 1996 [1^{ère} éd. 1989], chapitre 22.
- BASHEVKIN, Sylvia. *Toeing the Lines: Women and Party Politics in English Canada*. Toronto, Oxford University Press, 1993 [1^{ère} éd. 1985].
- BATAILLE, Philippe et Françoise GASPARD. *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*. Paris, La Découverte, 1999.
- BAUDELOT, Christian et Roger ESTABLET. *Allez les filles !* Paris, Seuil, 1992.
- BÉLANGER, André J. et Vincent LEMIEUX. *Introduction à l'analyse politique*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998 [1^{ère} éd. 1996].
- BELLANGER, Claude, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU. *Histoire générale de la presse française. Tome V : de 1958 à nos jours*. Paris, Presses universitaires de France, 1976.
- BERENI, Laure. « Le mouvement français pour la parité et l'Europe ». Dans JACQUOT, Sophie et Cornelia WOLL, dir. *Les usages de l'Europe : acteurs et transformations européennes*. Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 33-54.
- BIHR, Alain et Roland PFEFFERKORN. *Hommes/Femmes, l'introuvable égalité*. Paris, Les éditions de l'atelier, 1996.
- BLAIS, André. « Le vote : ce que l'on en sait...Ce que l'on en sait pas ». Dans VALLIÈRES, Pierre, dir. *Québec : un pays incertain. Réflexions sur le Québec post-référendaire*. Montréal, Québec/Amérique, pp. 185-203.
- BLÖSS, Thierry, dir. *La dialectique des rapports hommes-femmes*. Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- BOISMENU, Gérard, Pascale DUFOUR et Denis SAINT-MARTIN. *Ambitions libérales et écueils politiques*. Montréal, Athéna Éditions, 2004.
- BOISMENU, Gérard, Laurent MAILHOT et Jacques ROUILLARD, dir. *Le Québec en textes. 1940-1980*. Montréal, Boréal express, 1980.
- BOULOUIS, Jean. *Droit institutionnel des communautés européennes. 4^{ème} édition avec références au Traité sur l'Union Européenne*. Paris, Montchrestien, 1993.
- BOURDIEU, Pierre. *Le sens pratique*. Paris, Éditions de Minuit, 1980.
- BOURDIEU, Pierre. *La domination masculine*. Paris, Seuil, 1998.
- BOURDIEU, Pierre. *Contre-feux 2, Pour un mouvement social européen*. Paris, Éditions Raisons d'agir, 2001.
- BOUVET, Laurent. « La convention pour la VI^e république (C6R) ou la réforme institutionnelle comme figure de la rébellion politique ». Dans CRETTEZ, Xavier et Isabelle SOMMIER, dir. *La France rebelle. Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*. Paris, Éditions Michalon, 2002, pp. 212-216.
- BRADFORD, Neil. *Commissioning Ideas: Canadian National Policy Innovation in Comparative Perspective*. Toronto, Oxford University Press Canada, 1998.
- BRAUD, Philippe. *Le jardin des délices démocratiques*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1991.

- BRAUD, Philippe. « Sous représentation des femmes et suspicion du système politique démocratique ». Dans ÉPHESIA. *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris, La Découverte, 1995, pp. 490-494.
- BRAUD, Philippe. *Science Politique. T1. La démocratie*. Paris, Seuil, 1997.
- BRAUN, Ariane. « Condition féminine, année zéro : la création et l'évolution du secrétariat à la condition féminine sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing ». Mémoire de DEA, Grenoble, Université Grenoble II, Institut d'Études Politiques, 1994.
- BRENNER, Johanna. « The Best of Times, the Worst of Times: Feminism in the United States ». Dans THRELFALL, Monica, dir. *Mapping the Women's Movement: Feminist Politics and Social Transformation in the North*. London et New York, Verso, 1996, pp. 17-72.
- BRETON, Marie-Christine. « Les comités de condition féminine du Parti québécois ». Mémoire de maîtrise. Montréal, Université de Montréal, 1981.
- BRIDENTHAL, Renate, Susan Mosher STUARD et Merry E. WIESNER. *Becoming Visible. Women in European History*. Boston, New York, Houghton Mifflin Company, 1998 [1ère éd. 1987].
- BRISKIN, Linda et Mona ELIASSON, dir. *Women's Organizing and Public Policy in Canada and Sweden*. Montréal et Kingston, London, Ithaca, McGill-Queen's University Press, 1999.
- BRIVE, Marie-France, dir. *Les femmes et la Révolution française, actes du Colloque international du 12-14 avril 1989*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1990.
- BROCK, Kathy et Keith G. BANTING, dir. *The NonProfit Sector in Interesting Times: Case Studies in a Changing Sector*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003.
- BRODIE, Janine. *Women and politics in Canada*. Toronto, McGraw Ryerson Limited. 1985.
- BUTLER, Judith. *Gender Trouble*. New York, Routledge, 1990.
- CAMERON, Charles M. et Rebecca MORTON. « Formal Theory Meets Data ». Dans KATZNELSON, Ira et Helen V. MILNER, dir. *Political Science: The State of the Discipline*. New York et London, W.W. Norton & Company Inc., 2002, pp. 784-804.
- CARON, Anita et Lorraine ARCHAMBAULT, dir. *Thérèse Casgrain, une femme tenace et engagée*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1993.
- CASTELLS, Manuel. *Le pouvoir de l'identité. L'ère de l'information tome 2*. Paris, Fayard, 1999. [Traduction de *The power of Identity*, Oxford, Blackwell Publishers, 1997].
- CENTRE LYONNAIS D'ÉTUDES FÉMINISTES. *Chronique d'une passion. Le mouvement de libération des femmes à Lyon*. Paris, L'Harmattan, 1989.
- CHAPERON, Sylvie. *Les années Beauvoir (1945-1970)*. Paris, Fayard, 2000.
- CHARLE, Christophe. *Naissance des « intellectuels » 1880-1900*. Paris, Éditions de Minuit, 1990.
- CHARLES, Nickie. *Feminism, the State and Social Policy*. New York, St. Martin's Press, 2000.
- CHARZAT, Gisèle. *Les Françaises sont-elles des citoyennes ?* Paris, Denoël/Gonthier, 1971.
- CHICHA, Marie-Thérèse. *L'équité salariale : mise en oeuvre et enjeux*. Montréal, Les éditions Yvon Blais, 2000.
- CLEMENT, Wallace et John MYLES. *Relations of Ruling. Class and Gender in Postindustrial Societies*. Montréal et Kingston, London, Buffalo, McGill-Queen's University Press, 1994.
- CLEVERDON, Catherine L. *The Woman Suffrage Movement in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1974 [1^{ère} éd. 1950].
- COHEN, Yolande, dir. *Femmes et politique*. Montréal, Le Jour éditeur, 1981.
- COHEN, Yolande. « Pour ou contre un espace politique aux femmes ? » Dans LASVERGNAS, Isabelle, dir. *Enrages féministes. Un moment de réflexion dans la recherche féministe*. Montréal, Cahier de recherche du centre de recherche féministe et du Groupe interdisciplinaire d'enseignement et de recherche féministes, Université du Québec à Montréal, 1989, pp. 33-50.
- COHEN, Yolande. *Femmes de parole. L'histoire des Cercles de fermières du Québec, 1915-1990*. Montréal, Le Jour, 1990.

- COHEN, Yolande. *Role of Women's Movements in Enlarging Citizenship in Québec*. Montréal, Programme d'études sur le Québec, Université McGill, 1997.
- COHEN, Yolande et Françoise THÉBAUD, dir. *Féminismes et identités nationales. Les processus d'intégration des femmes au politique*. Oullins, Programme Rhône-Alpes. Recherches en sciences humaines, Imprimerie Bosc, 1998.
- COMMAILLE, Jacques. *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*. Paris, La Découverte, 1992.
- CONWAY, Margaret M., Gertrude A. STEUERNAGEL et David W. AHERN. *Women and Political Participation: Cultural Change in the Political Arena*. Washington, D.C., Congressional Quarterly Inc., 1997.
- CORRADIN, Irène et Jacqueline MARTIN, dir. *Les femmes sujets d'histoire*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. Féminin et masculin, 2000.
- CÔTÉ, Denyse, Monique DES RIVIÈRES, Nicole THIVIERGE et Marielle TREMBLAY, dir. *Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1998.
- COUSINEAU, Léa. « La sécurité des femmes dans la ville ». Dans TARDY, Évelyne, Francine DESCARRIES, Lorraine ARCHAMBAULT, Lyne KURTZMAN et Lucie PICHÉ, dir. *Les bâtisseuses de la Cité*. Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Les cahiers scientifiques, n°79, 1993, pp. 401-407.
- DAGENAIS, Huguette, dir. *Pluralité et convergences. La recherche féministe dans la francophonie*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1999.
- DAHL, Robert. *A Preface to Democratic Theory*. Chicago, University of Chicago Press, 1956.
- DAHLERUP, Drude. *The New Women's Movement: Feminism and Political Power in Europe and the USA*. London, Beverly Hills, Sage Publications, 1986.
- D'ARCY, François, dir. *La représentation*. Paris, Économica, 1985.
- DAUPHIN, Sandrine. « Citoyenneté, parité et rapports sociaux de sexe ». Dans LE FEUVRE, Nicky, dir. « *Le Genre : de la catégorisation du sexe* ». *Utinam*, n°5, 2001-2002. Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 17-40.
- DAVID-McNeil, Jeannine et Évelyne TARDY. « Les femmes une longue marche vers l'égalité ». Dans DAIGLE, Gérard et Guy ROCHER, dir. *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, pp. 189-221.
- DELPHY, Christine. *L'ennemi principal. 1. Économie du patriarcat*. Paris, Éditions Syllepse, 2002 [1^{ère} éd. 1998].
- DELPHY, Christine. *L'ennemi principal. 2. Penser le genre*. Paris, Éditions Syllepse, 2001.
- DEL RÉ, Alisa et Jacqueline HEINEN, dir. *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*. Paris, L'Harmattan, 1996.
- DE MALBERG, Carré. *Contribution à la théorie générale de l'Etat, tome II*. Sirey, réimpression CNRS, 1962, n°341 [1^{ère} éd. 1922].
- DE MANASSEIN, Michel, dir. *De l'égalité des sexes*. Paris, Centre national de documentation pédagogique, 1995.
- DESCARRIES-BÉLANGER, Francine et Shirley ROY. *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée : essai de typologie*. Documents de l'ICREFF, n°19, Ottawa, Ontario, mars 1988.
- DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL, dir. *Recherche-action et questionnements féministes*. Montréal, IREF, Cahiers réseau de recherches féministes, n°1, 1993.
- DE SÈVE, Micheline. « Invitation à « co-partager » le pouvoir ». Dans TARDY, Évelyne, dir. *Femmes et pouvoir*. Montréal, Cahiers réseau de recherches féministes, n°2, Université du Québec à Montréal, 1995, pp. 63-75.
- DE SINGLY, François. *Le soi, le couple et la famille*. Paris, Nathan, 1996.
- DHAVERNAS, Odile. *Droits des femmes, pouvoir des hommes*. Paris, Seuil, 1978.
- DOBROWOLSKY, Alexandra. *The Politics of Pragmatism: Women, Representation and Constitutionalism in Canada*. Toronto, Oxford University Press, 2000.

- DOGAN, Mattéi et Jacques NARBONNE. *Les Françaises face au comportement politique et à la condition sociale*. Paris, Armand Colin, 1955.
- DOGAN, Mattéi et Dominique PÉLASSY. *Sociologie politique comparative : problèmes et perspectives*. Paris, Économica, 1981.
- DREYFUS-ARMAND, Geneviève, Robert FRANK, Marie-Françoise LÉVY, et alii., dir. *Les années 68 : le temps de la contestation*. Paris, Complexe, 2000.
- DRYSEK, John S. *Democracy in Capitalist Times. Ideals, Limits and Struggles*. New York et Oxford, Oxford University Press, 1996.
- DUBY, Georges. *Dames du XII^e siècle*. Paris, Gallimard, 1995.
- DUBY, Georges et Michelle PERROT, dir. *Histoire des femmes en Occident*. Paris, Plon, 1991-1992.
- DUCHEN, Claire. *Feminism in France: from May '68 to Mitterrand*. London, Boston, Routledge & Kegan Paul, 1986.
- DUFOUR, Pascale. « Citoyenneté et hors-travail : la construction politique d'un nouvel espace social au Québec et en France ». Thèse de Doctorat, Montréal, Université de Montréal, 2000.
- DULONG, Delphine et Frédérique MATONTI. « L'indépassable féminité. La mise en récit des femmes en campagne ». Dans LAGROYE, Jacques, Patrick LEHINGUE et Frédéric SAWICKI, dir. *Mobilisations électorales*. Paris, Presses universitaires de France, CURAPP/CRAPS, 2005, pp. 281-303.
- DUMONT, Micheline, Michèle JEAN, Marie LAVIGNE et Jennifer STODDART (Collectif Clio). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Quinze, 1982.
- DUMONT, Micheline et Louise TOUPIN. *La pensée féministe au Québec / Anthologie 1900-1985*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2003.
- DUMONTIER, Pascal. *Les situationnistes et mai 68. Théorie et pratique de la révolution (1966-1972)*. Paris, Éditions Gérard Lebovi, 1990.
- DUPUIS-DERY, Francis. « La question du genre dans les partis anarchistes en France et au Canada. Vers un anarchisme radical ? » Dans ROUX, Patricia et Olivier FILIEULE, dir. *Le sexe du militantisme*. S.l., 2006, [à paraître].
- DUVERGER, Maurice. *La participation des femmes à la vie politique*. Paris, UNESCO, 1955.
- EISENSTEIN, Zillah. *Capitalist Patriarchy and the Case for Socialist Feminism*. New York, Monthly Review Press, 1978.
- ELBAZ, Mikhaël, Andrée FORTIN et Guy LAFOREST, dir. *Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernité au Québec*. Sainte-Foy, Québec, et Paris, Presses de l'Université Laval / L'Harmattan, 1996.
- EL YAMANI, Myriame. *Médias et féminismes. Minoritaires sans paroles*. Paris et Montréal, L'Harmattan, 1998.
- ÉPHÉSIA. *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris, La Découverte, 1995.
- ÉPINETTE, Françoise. *La question nationale au Québec*. Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1998.
- FABRE, Clarisse et Éric FASSIN. *Liberté - Égalité - Sexualités: Actualité politique des questions sexuelles*. Paris, Belfond-Le Monde, 2003.
- FAURÉ, Christine, dir. *Encyclopédie politique et historique des femmes. Europe - Amérique du Nord*. Paris, Presses universitaires de France, 1997.
- FERRAND, Michèle. *Féminin, masculin*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 2004.
- FERREE, Myra Marx et Beth B. HESS. *Controversy and Coalition. The New Feminist Movement across four Decades of Change*. New York et London, Routledge, 2000 [1^{ère} éd. 1995].
- FERRETTI, Andrée et Gaston MIRON. *Les grands textes indépendantistes. Tome 1. Écrits, discours et manifestes québécois : 1774-1992*. Montréal, Typo, 2004.
- FERRETTI, Andrée et Gaston MIRON. *Les grands textes indépendantistes. Tome 2. 1992-2003*. Montréal, Typo, 2004.

- FRAISSE, Geneviève. *Muse de la Raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes*. Paris, Gallimard, 1995 [1^{ère} éd. Alinéa, 1989].
- FRANÇOIS, Bastien et Érik NEVEU, dir. *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- GABRIEL, Nicole. *L'assemblée des femmes. L'organisation féminine du SPD au temps de Willy Brandt et de Helmut Schmidt*. Berne, Peter Lang, 1992.
- GALLAGHER, Margaret et My VON EULER. *L'emploi des femmes dans les médias, une histoire inachevée*. Paris, Unesco, coll. Communication et développement, 1998.
- GARCÍA GUADILLA, Naty. *Libération des femmes, le MLF*. Paris, Presses universitaires de France, 1981.
- GASPARD, Françoise. « Des partis et des femmes ». Dans RIOT-SARCEY, Michèle, dir. *Démocratie et représentation*. Paris, Kimé, 1995, pp. 221-241.
- GASPARD, Françoise, dir. *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*. Paris, L'Harmattan, 1997.
- GAUTHIER, Arlette et Jacqueline HEINEN, dir. *Le sexe des politiques sociales*. Paris, Éditions côté-femmes, 1993.
- GAUTHIER, Xavière. *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au 20^{ème} siècle*. Paris, Robert Laffont, 2002.
- GAZIBO, Mamoudou et Jane JENSON. *La politique comparée. Fondements, enjeux et approches théoriques*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004.
- GEERTZ, Clifford. *The Interpretation of Cultures*. New York, Basic Books, Harper Torchbooks, 1973.
- GINGRAS, Anne-Marie. « Le mouvement féministe au Québec de 1893 à 1947 : ses liens avec le nationalisme canadien-français ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1981.
- GINGRAS, Anne-Marie, Chantal MAILLÉ et Évelyne TARDY. *Sexes et militantisme*. Montréal, Les éditions de Cidihca, 1989.
- GIRAUD, Isabelle. « Les Assises pour les droits des femmes, printemps 1997. Les femmes prennent la parole ». Dossier de module du DESS « Politique du développement social. Hommes, femmes, rapports sociaux ». Toulouse, Université de Toulouse-le-Mirail, 1997.
- GIRAUD, Isabelle. « Pour une grille de lecture féministe des politiques sociales ». Dans LE FEUVRE, Nicky, dir. « *Le Genre : de la catégorisation du sexe* ». *Utinam*, n°5, 2001-2002. Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 87-114.
- GIRAUD, Isabelle et Jane JENSON. « Constitutionalizing Equal Access: High Hopes, Dashed Hopes ». Dans KLAUSEN, Jytte et Charles S. MAIER, dir. *Has Liberalism Failed Women? Assuring Equal Representation in Europe and the United States*. New York, Palgrave, 2001, pp. 69-88.
- GODELIER, Maurice. *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*. Paris, Fayard, 1982.
- GRUNBERG, Gérard, Nonna MAYER, et Paul M. SNIDERMAN, dir. *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*. Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- GUBIN, Éliane, Catherine JACQUES, Florence ROCHEFORT, Brigitte STUDER, Françoise THÉBAUD, Michelle ZANCARINI-FOURNEL, dir. *Le siècle des féminismes*. Paris, Les éditions de l'atelier, 2004.
- GUÉRAICHE, William. *Les femmes et la République. Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*. Paris, Les éditions de l'atelier, 1999.
- GUILLAUMIN, Colette. *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*. Paris, Éditions côté-femmes, 1992.
- HAASE-DUBOSC, Danielle et Éliane VIENNOT. *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*. Paris, Rivages, 1991.

- HELFT-MALZ, Véronique et Paule-Henriette LEVY. *Les femmes et la vie politique française*. Paris, Presses universitaires de France, Coll. Que-sais-je?, 2000.
- HENNERON, Liane. « La transmission du militantisme féministes des années 70 aux années 90 : entre héritage et conflit ». Mémoire de DEA, Grenoble, Institut d'Études Politiques de Grenoble, 2000.
- HIGONNET, Margaret Randolph, Jane JENSON, Sonya MICHEL et Margaret COLLINS WEITZ, dir. *Behind the Lines. Gender and the Two World Wars*. New Haven and London, Yale University Press, 1987.
- HILT, Caroline. *Après la reconnaissance, une nouvelle mise en marge ? Le mouvement des femmes et la structure des opportunités politiques au Canada, 1990-1997*. Cahier de la recherche du GREMF, n°20, St-Foy, Québec, Université Laval, 1998.
- HIRATA, Hélène, Françoise LABORIE, Hélène LE DOARE, Danièle SENOTIER. *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris, Presses universitaires de France, 2000.
- HOSKYNS, Catherine. *Integrating Gender: Women, Law and Politics in the European Union*. London, Verso, 1996.
- IRIGARAY, Luce. *Éthique de la différence sexuelle*. Paris, Éditions de Minuit, 1984.
- JACQUES, André. *La sexualité féminine*. Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1994.
- JEAN, Michèle, Jacqueline LAMOTHE, Marie LAVIGNE et Jennifer STODDART. « Nationalism and Feminism in Québec : The 'Yvettes' Phenomenon ». Dans HAMILTON, Roberta et Michèle BARRETT, dir. *The Politics of Diversity : Feminism, Marxism and Nationalism*. London, GB, New Left Books, 1986, pp. 322-338.
- JEFFREYS, Sheila. *Unpacking Queer Politics*. Cambridge, Polity Press, 2003.
- JENSON, Jane. « Representations of Difference: The Varieties of French Feminism ». Dans THRELFALL, Monica, dir. *Mapping the Women's Movement. Feminist Politics and Social Transformation in the North*. London, New York, Verso, 1996, pp. 73-114
- JENSON, Jane et Boaventura DE SOUSA SANTOS, dir. *Globalizing Institutions. Case Studies in Regulation and Innovation*. Hampshire, Grande-Bretagne, Ashgate, 2000.
- JENSON, Jane et Mariette SINEAU. *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*. Paris, Presses de Sciences Po, 1995.
- JENSON, Jane et Mariette SINEAU, dir. *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*. Paris, Droit et société, vol. 21, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1997.
- JOBERT, Bruno, dir. *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris, L'Harmattan, 1994.
- JOBERT, Bruno et Pierre MULLER. *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*. Paris, Presses universitaires de France, 1987.
- KATZENSTEIN, Mary Fainsod et Carol McCLURG MUELLER, dir. *The Women's Movements of the United States and Western Europe*. Philadelphia, Temple University Press, 1987.
- KATZNELSON, Ira. « Periodization and Preferences. Reflections on Purposive Action in Comparative Historical Social Science ». Dans MAHONEY, James et Dietrich RUESCHEMEYER, dir. *Comparative Historical Analysis in the Social Science*. Cambridge, Cambridge University Press, 2003, pp. 270-301.
- KAUFMANN, Jean-Claude. *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*. Paris, Nathan, 1997.
- KECK, Margaret E. et Kathryn SIKKINK. *Activists beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca et London, Cornell University Press, 1998.
- KERGOAT, Danièle, Françoise IMBERT, Hélène LE DOARÉ et Danièle SENOTIER. *Les infirmières et leur coordination, 1988-1989*. Paris, Lamarre, 1992.
- KLEJMAN, Laurence et Florence ROCHEFORT. *L'égalité en marche. Histoire du féminisme sous la Troisième République*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques/Des Femmes, 1989.
- KNIBIEHLER, Yvonne et Caroline FOUQUET. *L'Histoire des mères*. Paris, Poche, Pluriel, 1980.

- KRIEGEL, Blandine. *La cité républicaine*. Paris, Galilée, 1998.
- KYMLICKA, Will. *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*. Oxford, Clarendon Press, 1995.
- LAGROYE, Jacques. « La légitimation ». Dans GRAWITZ, Madeleine et Jean LECA, dir. *Traité de science politique, Tome 3*. Paris, Presses universitaires de France, 1985, pp. 395-467.
- LAHIRE, Bernard. *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris, Nathan, coll. Essais et recherches, 1998.
- LAMOUREUX, Diane. *Fragments et collages: essai sur le féminisme québécois des années 70*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1986.
- LAMOUREUX, Diane. *Citoyennes ? Femmes, droit de vote et démocratie*. Montréal, les éditions du remue-ménage, 1989.
- LAMOUREUX, Diane. « Nos luttes ont changé nos vies. L'impact du mouvement féministe ». Dans DAIGLE, Gérard et Guy ROCHER, dir. *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, pp. 693-709.
- LAMOUREUX, Diane. *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2001.
- LAQUEUR, Thomas. *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*. Paris, Gallimard, 1992 [1^{ère} éd. 1990].
- LAUFER, Jacqueline, Catherine MARRY et Margaret MARUANI, dir. *Masculin-féminin, questions pour les sciences de l'Homme*. Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- LAUFER, Jacqueline, Catherine MARRY et Margaret MARUANI, dir. *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*. Paris, La Découverte, 2003.
- LAURENDEAU, Marc. « L'ébullition culturelle pendant la Révolution tranquille ». Dans BÉLANGER, Yves, Robert COMEAU et Céline MÉTIVIER, dir. *La Révolution tranquille. 40 ans plus tard : un bilan*. Montréal, Vlb éditeur, 2000, pp. 253-258.
- LAURIN, Nicole, Danielle JUTEAU et Lorraine DUCHESNE. *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*. Montréal, Le Jour, 1991.
- LAVABRE, Marie-Claire et Henri REY. *Les mouvements de 1968*. Paris, Casterman, Giunti, XX^e siècle, 1998.
- LAYCOCK, David, dir. *Representation and Democratic Theory*. Vancouver, University of British Columbia, 2004.
- LE BRAS-CHOPARD, Armelle. *Le zoo des philosophes. De la bestialisation à l'exclusion*. Paris, Plon, 2000.
- LE BRAS-CHOPARD, Armelle. *Le masculin, le sexuel et le politique*. Paris, Plon, 2004.
- LE BRAS-CHOPARD, Armelle et Janine MOSSUZ-LAVAU, dir. *Les femmes et la politique*. Paris, L'Harmattan, 1997.
- LE DOEUFF, Michèle. *Le sexe du savoir*. Paris, Aubier, 1998.
- LEGAULT, Ginette, Guy DESROSIERS et Évelyne TARDY. *Militer dans un parti provincial : les différences entre les femmes et les hommes au PLQ et au PQ*. Montréal, Centre de recherche féministe, 1988.
- LE GOFF, Jean-Pierre. *Mai 68, l'héritage impossible*. Paris, La Découverte, 1998.
- LELIÈVRE, Françoise et Claude. *L'histoire des femmes publiques contée aux enfants*. Paris, Presses universitaires de France, coll. Sciences sociales et sociétés, 2001.
- LE QUENTREC, Yannick. *Employés de bureau et syndicalisme*. Paris, L'Harmattan, 1998.
- LE QUENTREC, Yannick et Annie RIEU. *Femmes : engagements publics et vie privée*. Paris, Éditions Syllepse, 2003.
- LESSARD, Diane. « Le militantisme politique des femmes de l'extrême gauche québécoise entre 1972 et 1982 : Étude en anthropologie des sexes ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1989.
- LESSELIER, Claudie et Fiammetta VENNER. *L'extrême droite et les femmes. Enjeux et actualité*. Paris, Éditions Golias, 1997.

- LÉVI-STRAUSS, Claude. *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris-La Haye, Mouton, 1967 [1^{ère} édition, Presses universitaires de France, 1949].
- LFA'2003. *Rencontres francophones sur la logique floue et ses applications*. Toulouse, Cépadués-éditions, 2003.
- LICHBACH, Mark Irving et Alan S. ZUCKERMAN. *Comparative Politics. Rationality, Culture and Structure*. Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD. *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930, tome II*. Montréal, Boréal, 1989.
- LORiot, Gérard. *La démocratie au Québec. Origines, structures et dynamique*. Ville Mont-Royal, Québec, Décarrie éditeur, 1998.
- LOVENDUSKI, Joni. *Women and European Politics: Contemporary Feminism and Public Policy*. Brighton, Sussex, Weatsheaf Books Ltd. 1986.
- LOWENDUSKI, Joni et Pippa NORRIS, dir. *Gender and Party Politics*. London, Sage Publications, 1993.
- McCARTHY, John D. et Mayer N. ZALD. *The Trend of Social Movements in America: Professionalization and Resource Mobilization*. Morristown, NJ, General Learning Press, 1973.
- MACKINNON, Catharine A. *Toward a Feminist Theory of the State*. Cambridge, Massachussets, Harward University Press, 1989.
- MAILLÉ, Chantal. *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990.
- MAILLÉ, Chantal. « La ville : un lieu d'engagement politique privilégié pour les femmes : le cas de Montréal », Dans TARDY, Évelyne, Francine DESCARRIES, Lorraine ARCHAMBAULT, Lyne KURTZMAN et Lucie PICHÉ, dir. *Les bâtisseuses de la Cité*. Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Les cahiers scientifiques, n°79, 1993, pp. 379-385.
- MAILLÉ, Chantal. *Cherchez la femme. Trente ans de débats constitutionnels au Québec*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2002.
- MAILLÉ, Chantal et Évelyne TARDY. *Militer dans un parti municipal : les différences entre les femmes et les hommes au RCM, au RP de Québec et à l'Action civique LaSalle*. Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche féministe, 1988.
- MANSBRIDGE, Jane. «What is the Feminist Movement?» Dans FERREE, Myra Marx et Beth B. HESS, dir. *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement*. Philadelphia, Temple University Press, 1996, pp.27-33.
- MARQUES-PEREIRA, Bérengère. « Les droits reproductifs en tant que droits de citoyenneté ». Dans MARQUES-PEREIRA, Bérengère et Ilan BIZBERG, dir. *La citoyenneté sociale en Amérique Latine*. Paris-Bruxelles, L'Harmattan, Cela-Is, Université Libre de Bruxelles, 1995, pp. 222-229.
- MARQUES-PEREIRA, Bérengère. « La parité : les termes du débat ». Dans PEEMANS-POULLET, Hedwige, dir. *La démocratie à l'épreuve du féminisme*. Bruxelles, Université des Femmes, 1998, pp. 175-191.
- MARQUES-PEREIRA, Bérengère. *La citoyenneté politique des femmes*. Paris, Armand Colin, 2003.
- MARSHALL, Thomas Humphrey. *Citizenship and Social Class*. Cambridge, Cambridge University Press, 1950.
- MARTIN, Jacqueline, dir. *La parité. Enjeux et mise en oeuvre*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, Coll. Féminin et Masculin, 1998.
- MARUANI, Margaret. *Les syndicats à l'épreuve du féminisme*. Paris, Syros, 1979.
- MARUANI, Margaret, dir. *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*. Paris, La Découverte et Syros, 1998.
- MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. Paris, La Découverte, 2000.

- MARUANI, Margaret et Emmanuelle REYNAUD. *Sociologie de l'emploi*. Paris, La Découverte, 1999 [1^{ère} éd. 1993].
- MASSON, Dominique. «With and despite the State: Doing Women's Movement Politics in Local Service Groups in the 1980's in Quebec». Thèse de doctorat. Ottawa, Université Carleton, 1998.
- MATHIEU, Nicole-Claude. *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*. Paris, éditions côté femmes, 1991.
- MAZEY, Sonia. « L'Union européenne et les droits des femmes: de l'europanisation des agendas nationaux à la nationalisation d'un agenda européen ? » Dans BALME, Richard, Didier CHABANET et Vincent WRIGHT. *L'action collective en Europe. Collective Action in Europe*. Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 405-432.
- MÉNY, Yves, dir. *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*. Paris, L'Harmattan, 1993.
- MORIN, Edgar. *L'esprit du temps*. Paris, Grasset, 1962.
- MOSCONI, Nicole. *Femmes et savoirs. La société, l'école et la division sexuelle des savoirs*. Paris, L'Harmattan, 2001.
- MOSSUZ-LAVAU, Janine. *Femmes/hommes pour la parité*. Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- MOSSUZ-LAVAU, Janine. *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*. Paris, Petite Bibliothèque Payot, éd. augmentée, 2002 [1^{ère} éd. 1991].
- MOSSUZ-LAVAU, Janine et Mariette SINEAU. *Enquête sur les femmes et la politique en France*. Paris, Presses universitaires de France, 1983.
- MOUCHON, Jean. *La politique sous l'influence des médias*. Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998.
- MOURIAUX, René, Annick PERCHERON, Antoine PROST et Danielle TARTAKOWSKY, dir. 1968. *Exploration du mal français. Tome 2 : Acteurs*. Paris, L'Harmattan, 1992.
- NADEAU, Richard et Éric BÉLANGER. « L'appui aux partis politiques québécois, 1989-1998 ». Dans BOILY, Robert, dir. *L'année politique au Québec 1997-1998*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, pp. 203-214.
- NÉRON, Josée. *La souveraineté du Québec, jamais sans ses filles ! L'avenir des femmes dans l'avenir du Québec*. Cahier du GREMF, n°11, St Foy, Québec, Université Laval, 1995.
- NEVEU, Érik. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 2000 [1^{ère} éd. 1996].
- NEVEU, Érik. *Sociologie du journalisme*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 2004.
- NICHOLSON, Linda J., dir. *Feminism/Postmodernism*. London, Routledge, 1990.
- NORRIS, Pippa. *Politics and Sexual Equality: The Comparative Position of Women in Western Democracies*. Boulder, Colorado, Rienner, 1987.
- NORRIS, Pippa. «Legislative Recruitment». Dans LEDUC, Lawrence, Richard G. NIEMI et Pippa NORRIS, dir. *Comparing Democracies. Elections and Voting in Global Perspective*. Thousand Oaks, London, New Delhi, Sage Publications, 1996, pp. 184-215.
- PAOLETTI, Marion. *La démocratie locale et le référendum*. Paris, L'Harmattan, 1997.
- PELLETIER, Réjean. « Le personnel politique québécois : un bilan ». Dans BOILY, Robert, dir. *L'année politique au Québec, 1997-1998*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, pp. 65-76.
- PERROT, Michelle. *Les femmes ou les silences de l'histoire*. Paris, Flammarion, 1998.
- PERROT, Michelle. *Femmes publiques*. Paris, Textuel, 1997.
- PETTIT, Philip. *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*. Paris, Gallimard, 2004 [Traduction de *Republicanism. A Theory of Freedom and Government*. New York, Oxford University Press, 1997].
- PHILLIPS, Anne. *Engendering Democracy*. Cambridge, Polity Press, 1991.
- PHILLIPS, Anne. *The Politics of Presence*. Oxford, Clarendon Press, 1995.
- PHILLIPS, Anne. *Feminism and Politics*. Oxford, Oxford University Press, 1998.

- PHILLIPS, Susan. «Voluntary Sector-Government Relationships in Transition: Learning from International Experience». Dans BROCK, Kathy et Keith G. BANTING, dir. *The NonProfit Sector in Interesting Times: Case Studies in a Changing Sector*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's university Press, 2003, pp. 17-71.
- PICARD Marie Thérèse. « 20 ans de revendication féminine (1960-1980) ». Mémoire de maîtrise, Paris, Université de Paris Val de Marne, 1981.
- PIERSON, Paul. *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*. Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- PIERSON, Paul. « Big, Slow-Moving, and...Invisible ». Dans MAHONEY, James et Dietrich RUESCHEMEYER, dir. *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*. Cambridge, Cambridge University Press, 2003, pp. 177-207.
- PICQ, Françoise. *Libération des femmes : les années-mouvement*. Paris, Seuil, 1993.
- PINTAL, Lorraine. « De l'autre côté de la cuisine, le Québec s'ouvre sur le monde ». Dans BÉLANGER, Yves, Robert COMEAU et Céline MÉTIVIER, dir. *La Révolution tranquille. 40 ans plus tard : un bilan*. Montréal, Vlb éditeur, pp. 259-270.
- PIQUETTE-RÉGIMBALD, Marcelle. « La politique et les ménagères au Québec : l'association féminine d'éducation et d'action sociale de 1972 à 1980 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1982.
- PITKIN, Hanna Fenichel. *The Concept of Representation*. Berkeley, University of California Press, 1967.
- POIRMEUR, Yves. «Conclusion générale : domination masculine et politiques du genre. Dérive à partir de l'exemple Camerounais». Dans SINDJOUN, Luc, dir. *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*. Paris, Kartala-coeresia, 2000, pp. 307-332.
- PRAUD, Jocelyne. «Feminizing Party Organisations: the Cases of the Parti Socialiste Français, the Parti Québécois and the Ontario New Democratic Party». Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 1997.
- PROUDHON, Pierre-Joseph. *Les démocrates assermentés et les réfractaires, Oeuvres complètes Tome XIII*. Genève et Paris, Statline, 1982.
- PUTNAM, Robert D. et Susan J. PHARR, dir. *Disaffected Democracies. What's Troubling the Trilateral Countries ?* Princeton, Princeton University Press, 2000.
- QUINDOZA SANTIAGO, Lilia. «Rebirthing Babaye: the Women's Movement in the Philippines». Dans BASU, Amrita, dir. *The Challenge of Local Feminisms: Women's Movements in Global Perspective*. Boulder, CO, Westview, 1995, pp.110-128.
- RÉMY, Monique. *De l'utopie à l'intégration. Histoire des mouvements de femmes*. Paris, L'Harmattan, 1990.
- REVILLARD, Anne. « Vers une démocratie de la famille ? Féminisme d'État et politiques de la famille au Québec. » Mémoire de DEA, École normale supérieure de Cachan, 2003.
- RIOT-SARCEY, Michèle. *La démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*. Paris, Albin Michel, 1994.
- RIOT-SARCEY, Michèle, dir. *Démocratie et représentation*. Paris, Kimé. 1995.
- RIOT-SARCEY, Michèle. *Histoire du féminisme*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 2002.
- ROBERTS, Barbara. *Beau fixe ou nuages à l'horizon ? L'Accord du Lac Meech jugé par les groupes féministes du Québec et du Canada*. Ottawa, Perspectives féministes, n°12, Institut canadien de recherches sur les femmes ICREF/CRIAW, 1989.
- ROGERAT, Chantal et Danièle SENOTIER. *Le chômage en héritage : paroles de femmes*. Paris, GREC, 1994.
- ROMAGNAN, Barbara. *Du sexe en politique*. Paris, Jean-Claude Gawsewitch éditeur, 2005.
- ROSANVALLON, Pierre. *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*. Paris, Gallimard, 1992.
- ROSANVALLON, Pierre. *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*. Paris, Gallimard, 1998.

- ROSANVALLON, Pierre. *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*. Paris, Gallimard, 2000.
- ROTHSTEIN, Bo et Sven STEINMO, dir. *Restructuring the Welfare State. Political Institutions and Policy Change*. New York, Palgrave Mcmillan, 2002.
- ROUDINESCO, Elisabeth. *Jacques Lacan. Esquisse d'une vie, histoire d'un système de pensée*. Paris, Fayard, 1993.
- RUI, Sandrine. *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*. Paris, Armand Colin, 2004.
- SABOURIN, Annie. *Le travail des femmes dans la CEE*. Paris, Économica, 1984.
- SAINT-ONGE Myreille, dir. *L'avenir politique et constitutionnel du Québec vu par des groupes de femmes*. Québec, Groupe de recherche multidisciplinaire féministe, Université Laval, 1992.
- SAPIRO, Virginia. *The Political Integration of Women: Roles, Socialization, and Politics*. Urbana, Chicago, London, University of Illinois Press, 1983.
- SARRAZIN, Hélène et Évelyne TARDY. *Militer dans son syndicat : les différences entre les femmes et les hommes à la CEQ et la CSN*. Montréal, Centre de recherche féministe, UQAM, 1988.
- SCHAPPER, Dominique. *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*. Paris, Gallimard, 2002.
- SCOTT, Joan W. *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*. Paris, Albin Michel, 1998 [Traduction de *Only Paradoxes to Offer*. Harvard University Press, 1996].
- SIIM, Birte. *Gender and Citizenship. Politics and Agency in France, Britain and Denmark*. Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- SILVERA, Rachel. *Le salaire des femmes : toutes choses inégales par ailleurs*. Paris, La Documentation française, 1996.
- SINEAU, Mariette. *Profession : femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*. Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
- SINEAU, Mariette. *Des femmes en politique*. Paris, Économica, 1988.
- SINEAU, Mariette et Évelyne TARDY. *Droits des femmes en France et au Québec, 1940-1990*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1993.
- SOYSAL, Yasmin. *Limits of Citizenship: Migrants and Postnational Membership in Europe*. Chicago, University of Chicago, 1994.
- SPANOU, Calliope. *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*. Paris, l'Harmattan, 1991.
- SPENSKY, Martine, dir. *Citoyenneté(s). Perspectives internationales*. Clermont-ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, CRCEMC, 2003.
- SQUIRES, Judith. « The State in (and of) Feminist Visions of Political Citizenship ». Dans McKINNON, Catriona et Ian HAMPSHER-MONK, dir., *The Demands of Citizenship*. London, New York, Continuum, 2000, pp. 35-50.
- STENGERS, Isabelle. *Pour en finir avec la tolérance. Cosmopolitiques, vol. 7*. Paris, La Découverte, 1997.
- STETSON, Dorothy McBride et Amy G. MAZUR, dir. *Comparative State Feminism*. Thousand Oaks, CA, Sage Publications, 1995.
- SUE, Roger. *La société civile face au pouvoir*. Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- TARDY, Évelyne. « Regards critiques de militantes sur des organisations syndicales et politiques ». Dans LEPINE, Irène et Carolle SIMARD, dir. *Prendre sa place ! Les femmes dans l'univers organisationnel*. Ottawa, éditions Agence d'ARC, 1991, pp. 293-340.
- TARDY, Évelyne. *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 2002.
- TARDY, Évelyne. *Egalité hommes-femmes ? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*. Montréal, Hurtubise HMH, 2003.
- TARDY Évelyne et André BERNARD. *Militer au féminin*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1995.

- TARDY, Évelyne, Anne-Marie GINGRAS, Ginette LEGAULT et Lyne MARCOUX. *La politique : un monde d'hommes? Une étude sur les mairesses au Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 1982.
- TARDY, Évelyne, Ginette LEGAULT, Manon TREMBLAY, Guy BÉDARD et Odette TRÉPANIÉ. *Qui sont les mairesses et les maires du Québec ? Les différences de genre dans les caractéristiques socio-économiques, les cheminements politiques et les modes de gestion*. Montréal, Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal, 1996.
- TARDY, Évelyne, Manon TREMBLAY et Ginette LEGAULT. *Maires et mairesses : les femmes et la politique municipale*. Montréal, Liber, 1997.
- TARROW, Sidney. *Power in Movement: Social Movements, Collective Action, and Politics*. Cambridge, Cambridge University Press, édition augmentée, 1998 [1ère ed. 1994].
- THÉBAUD, Françoise, dir. *Le XXème siècle*. Paris, Perrin, Coll. Tempus, 2002 [Tome V de DUBY, Georges et Michelle PERROT, dir. *Histoire des femmes en Occident*, 1^{ère} éd. Plon, 1992].
- THELEN, Kathleen. « How Institutions Evolve ». Dans MAHONEY, James et Dietrich RUESCHEMEYER, dir. *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*. Cambridge, Cambridge University Press, 2003, pp. 208-239.
- THÉRET, Bruno. « La régulation politique : Le point de vue d'un économiste ». Dans COMMAILLE, Jacques et Bruno JOBERT, dir. *Les métamorphoses de la régulation politique*. Paris, Droit et Société, vol. 24, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1998, pp. 83-117.
- THIVIERGE, Nicole. « Femmes, politique et région : la présence du Club politique féminin du Bas-Saint-Laurent ». Dans TARDY, Évelyne dir. *Femmes et pouvoir*. Montréal, Cahiers du réseau de recherches féministes n°2, Université du Québec à Montréal, 1995, pp. 119-133.
- THOENIG, Jean-Claude. « L'usage analytique du concept de régulation ». Dans COMMAILLE, Jacques et Bruno JOBERT, dir. *Les métamorphoses de la régulation politique*. Paris, Droit et Société, vol. 24. Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1998, pp. 35-53.
- THUOT, Jean-François. *La fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*. Québec, éditions Nota Bene, 1998.
- TILLY, Charles. *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*. New York, Russell Sage Foundation, 1984.
- TILLY, Charles. *Contention and Democracy in Europe, 1650-2000*. Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- TOURAINÉ, Alain. *Le mouvement de mai ou le communisme utopique*. Paris, Livre de Poche, 1998 [1^{ère} éd. 1968].
- TRASNEL, Christophe. « Le nationalisme de contestation. Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada ». Thèse de doctorat, Montréal et Paris, Université de Montréal, Université Panthéon-Assas (Paris II), 2004.
- TREMBLAY, Manon. *Des femmes au Parlement : Une stratégie féministe ?* Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1999.
- TREMBLAY, Manon et Caroline ANDREW, dir. *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1997.
- TREMBLAY, Manon et Réjean PELLETIER. *Que font-elles en politique ?* Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995.
- VENNE, Michel, dir. *Penser la nation québécoise*. Montréal, Québec/Amérique, 2000.
- VICKERS, Jill. *Reinventing Political Science. A Feminist Approach*. Halifax, Fernhood Publishing, 1997.
- VICKERS, Jill, Pauline RANKIN et Christine APPELLE. *Politics as if Women Mattered: A Political Analysis of the National Action Committee on the Status of Women*. Toronto, Toronto University Press, 1993.

- VIENNOT, Éliane, dir. *La démocratie «à la française» ou les femmes indésirables*. Paris, Publications de l'Université de Paris 7-Denis Diderot, 1996.
- WALBY, Sylvia. *Theorizing Patriarchy*. Oxford, Basil Blackwell, 1990.
- WEBER, Max. *Essais sur la théorie de la science*. Paris, Plon, 1965.
- WELZER-LANG, Daniel, dir. *Nouvelles approches des hommes et du masculin*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, Coll. Féminin et Masculin, 1998.
- WELZER-LANG, Daniel, Pierre DUTEY et Michel DORAIS. *La peur de l'autre en soi. Du sexisme à l'homophobie*. Montréal, Québec, VLB éditeur, 1994.
- WHELEHAN, Imelda. *Modern Feminist Thought: from the Second Wave to "Post-Feminism"*. New York, New York University Press, 1995.
- YEATMAN, Anna. *Postmodern Revisionings of the Political*. London, Routledge, 1994.
- YOUNG, Iris Marion. *Justice and the Politics of Difference*. Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1990.
- ZAIDMAN, Claude. «Ensemble et séparés». Préface de GOFFMAN, Erving. *L'arrangement des sexes*. Paris, La Dispute/Snédit et Cahiers du CEDREF/ADREF, 2002 [Traduction de « The Arrangement Between the Sexes », *Theory and Society*, vol.4, n°3, 1977], pp. 9-37.

ARTICLES DE REVUES

- ACHIN, Catherine. « Démocratisation du personnel politique et parité : un premier bilan ». *Mouvements*, n° 18, « La démocratie, une idée à réinventer », nov.- déc. 2001, pp. 57-61.
- ANADON, Marta, Dominique MASSON, Marielle TREMBLAY et Pierre-André TREMBLAY. « Les collectives de femmes : une démocratie sororale ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.3, n°2, automne 1990, pp. 57-70.
- ANDREW, Caroline. « Les femmes et l'État-Providence : question revue et corrigée ». *Politiques et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, pp. 171-182.
- ANDREW, Caroline. « Les femmes et la consommation collective : les enjeux de l'engagement politique ». *Politique n°5-6, Revue de la société québécoise de science politique*, « Femmes et pouvoir », 1984, pp. 109-122.
- BECKWITH, Karen. « Beyond Compare? Women's Movements in Comparative Perspective ». *European Journal of Political Research*, n°37, 2000, pp. 431-468.
- BÉLAND, Daniel et André LECOURS. « The Politics of Territorial Solidarity. Nationalism and Social Policy Reform in Canada, the United Kingdom and Belgium ». *Comparative Political Studies*, vol.38, n°6, août 2005, pp. 676-703.
- BERENI, Laure et Éléonore LEPINARD. « La parité, contresens de l'égalité ? Cadrage discursif et pratiques d'une réforme ». *Nouvelles questions féministes*, vol.22, n°3, « À contresens de l'égalité », 2003, pp. 12-31.
- BERNARD, Paul. « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept ». *Lien social et Politiques-RLAC*, n° 41, printemps 1999, pp. 47-59.
- BOURDIEU, Pierre. « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52/53, 1984, pp. 49-54.
- BOURDIEU, Pierre. « La domination masculine ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°84, septembre 1990, pp. 2-31.
- BOISMENU, Gérard. « La nouvelle gestion publique en matière sociale au service du fédéralisme ». Communication lors du colloque *La citoyenneté dans tous ses états*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, du 23 au 25 mars 2005.
- BOISMENU, Gérard, Peter GRAEFE et Jane JENSON. « Réaffirmer le rôle du gouvernement fédéral : De nouveaux (et d'anciens) outils de gouvernance dans l'Union sociale canadienne ». *Sociétés contemporaines*, n°51, 2003, pp. 83-105.

- BRIVE, Marie-France. « R/R ». *Clio, Histoire, femmes et société*, n°1, 1995, pp. 57-66.
- CHICHA, Marie-Thérèse. « L'adoption et la mise en œuvre de la loi québécoise sur l'équité salariale : l'existence d'un double standard ». *Lien social et Politiques-RLAC*, n°47, printemps 2002, p. 85-95.
- CLIO (revue). « Résistances et Libérations, France, 1940-1945 ». *Clio, Histoire, femmes et société*, n°1, 1995.
- COHEN, Yolande. « Stratégies féministes. Le pouvoir dérivé du contre-pouvoir ». *Revue internationale de science politique/International Political Science Review*, vol. 6, n°3, « Women in Politics », 1985, pp. 382-392.
- COHEN, Yolande. « Les femmes et le pouvoir. Le rôle des associations dans la démocratie ». Conférence préparée pour le colloque *Les femmes et le pouvoir*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, les 13-15 mars 1988.
- COLLIN, Françoise. « Pluralité, différence, identité ». *Présences*, n°38 (nouvelle série), octobre 1991, pp. 61-72.
- COLLIN, Françoise. « La démocratie est-elle démocratique ? » *Les cahiers du GRIF*, « La société des femmes ». Paris, Éditions Complexe, 1992, pp. 43-50.
- COUILLARD, Marie-Andrée. « Le pouvoir dans les groupes de femmes de la région de Québec ». *Recherches sociographiques*, vol 35, n°1, 1994, pp. 39-65.
- DAGENAIS, Huguette. « L'institutionnalisation des études féministes au Québec ». *Cahiers du CEDREF* n°6, « Politique et recherches féministes, regards croisés : Brésil, Québec, France », 1996-97, pp. 34-58.
- DELOYE, Yves et Olivier IHL. « La violence politique dans les démocraties occidentales. La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France ». *Cultures et conflits*, n°9-10, 1993, pp. 75-96.
- DELPHY, Christine. « Égalité, équivalence et équité : la position de l'État français au regard du droit international ». *Nouvelles questions féministes*, vol 16, n°1, 1995, pp. 5-58.
- DEL RÉ, Alisa. « Citoyenneté économique, sociale et politique des femmes en Italie ». *Sextant*, n°7, « Citoyenneté », Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1997, pp. 87-100.
- DE SÈVE, Micheline. « Femmes, action politique et identité ». *Cahiers de recherche sociologique*, n°23, 1994, pp.25-39.
- DE SÈVE, Micheline. « Invitation à « co-partager » le pouvoir ». *Cahiers réseau de recherches féministes*, n°2, Université du Québec à Montréal, 1995, pp.63-75.
- DOBROWOLSKY, Alexandra. « Of "Special Interest": Interest, Identity and Feminist Constitutional Activism in Canada ». *Revue canadienne de science politique*, vol. XXXI, n°4, décembre 1998, pp. 707-742.
- DUBOIS, Didier et Henri PRADE. « Les logiques du flou et du très possible ». *La Recherche*, n°237, vol. 22, novembre 1991, pp.1308-1315.
- DUFOUR, Pascale. « La politisation du milieu communautaire au Québec : vers une redéfinition des termes et des frontières de la citoyenneté ? ». Communication au colloque *La citoyenneté dans tous ses états*. Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, les 23, 24 et 25 mars 2005.
- DUFOUR, Pascale et Isabelle GIRAUD. « Transnationalisation des mouvements féministes : quels impacts sur la lutte des femmes? L'exemple du mouvement de la Marche mondiale des femmes ». Communication au colloque international *Genre et militantisme*, Université de Lausanne, 26 et 27 novembre 2003.
- DUGAY, Claire et Micheline DE SÈVE. « Tant d'amarres à larguer : une analyse des pratiques du mouvement des femmes ». *Politique* n°5-6, *Revue de la société québécoise de science politique*, « Femmes et pouvoir », 1984, pp. 51-73.
- DUMONT, Micheline. « Les Yvettes ont permis aux femmes d'entrer dans l'histoire politique ». *L'Action nationale*, vol.80, n°8, 1991, pp. 1041-1045.

- GASPARD, Françoise. «De la parité : genèse d'un concept, naissance d'un mouvement». *Nouvelles questions féministes*, vol. 15, n°4, 1994, pp. 30-44.
- GAZIBO, Mamoudou. «La démarche comparative binaire : éléments méthodologiques à partir d'une analyse de trajectoires contrastées de démocratisation ». *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n°3, pp. 1-31.
- GIRAUD, Isabelle. «La transnationalisation des solidarités : l'exemple de la Marche mondiale des femmes». *Lien social et Politiques- RLAC*, n°45, printemps 2001, pp. 145-160.
- GLOBE (revue). «Le vingtième siècle des femmes ». *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol.3, n°2, 2000.
- GRAEFE, Peter. «Repenser l'économie sociale face à l'État ». *Lien social et Politiques- RLAC*, n°41, printemps 1999, pp. 129-140.
- GUBERMAN, Nancy. «L'analyse différenciée selon les sexes et les politiques québécoises pour les personnes âgées en perte d'autonomie ». *Lien social et Politiques-RLAC*, n°47, printemps 2002, pp.155-169.
- HAICAULT, Monique. «le symbolique et la complexité des rapports sociaux de sexe : le travail de la Doxa ». *Actes du groupe de travail « sociologie des rapports sociaux de sexe », 14^{ème} Congrès de l'AISLF*, Université de Lyon II, 6-10 juillet 1992, pp. 4-43.
- HALL, Peter. «Policy Paradigms, Social Learning and the State. The Case of Economic Policymaking in Britain». *Comparative Politics*, avril 1993, pp. 275-296.
- HALL, Peter A. et Rosemary TAYLOR. «La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». *Revue française de science politique*, vol.47, n°3-4, 1997, pp. 469-496.
- HEINEN, Jacqueline, et Heini MARTISKAINEN DE KOENIGSWARTER. «Framing Citizenship in France and Finland in the 1990s: Restructuring Motherhood, Work and Care». *Social politics*, vol.8, n°2, été 2001, pp.170-180.
- INGLEHART, Ronald et Pippa NORRIS. «The Developmental Theory of the Gender Gap: Women's and Men's Voting Behavior in Global Perspective». *International Political Science Review*, vol.21, n°4, octobre 2000, pp. 441-463.
- JENSON, Jane. «Les réformes des services de garde pour jeunes enfants en France et au Québec : une analyse historico-institutionnaliste». *Politiques et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, pp.193-216.
- JENSON, Jane. «L'état de la citoyenneté : faut-il un renouveau des théories et des pratiques ? ». Communication au colloque *La citoyenneté dans tous ses états*. Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, les 23, 24, 25 mars 2005.
- JENSON, Jane et Martin PAPILLON. «Challenging the Citizenship Regime: The James Bay Cree and Transnational Action». *Politics and Society*, vol. 28, n°2, juin 2000, pp. 245-264.
- JENSON, Jane et Susan D. PHILLIPS. «Regime Shift : New Citizenship Practices in Canada». *Revue internationale d'études canadiennes*, automne 1996, pp. 111-136.
- KENWORTHY, Lane et Melissa MALAMI. «Gender Inequality in Political Representation: A Worldwide Comparative Analysis». *Social Forces*, vol. 78, n°1, sept. 1999, pp. 235-269.
- KITSCHOLT, Herbert. «Linkage between Citizens and Politicians in Democratic Polities». *Comparative Political Studies*, vol. 33, n°6/7, août-sept. 2000, pp. 845-879.
- KNIBIEHLER, Yvonne. «Le pouvoir à l'intérieur de la famille ». *Chronique féministe*, n°54, décembre 1994/janvier 1995, pp. 29-38.
- LAFORÉST, Rachel et Susan D. PHILLIPS. «Repenser les relations entre gouvernement et secteur bénévole : à la croisée des chemins au Canada et au Québec ». *Politique et sociétés*, vol.20, n°2-3, 2001, pp. 37-68.
- LAMONT, Michèle. «Les rapports politiques au sein du mouvement des femmes au Québec ». *Politique n°5-6, Revue de la société québécoise de science politique*, « Femmes et pouvoir », 1984, pp. 74-107.
- LAMOUREUX, Diane. «Mouvement social et lutte des femmes». *Sociologie et sociétés*, vol.13, n°2, oct. 1981, pp. 131-138.

- LAMOUREUX, Diane. «La lutte pour le droit à l'avortement (1969-1981)». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.37, n°1, juin 1983, pp. 81-90.
- LAMOUREUX, Diane. «Les services féministes : de l'autonomie à l'extension de l'État-providence». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.3, n°2, 1990, pp. 33-43.
- LAMOUREUX, Diane. «Féminisme et modernisation». *Canadian Woman Studies/Les cahiers de la femme*, vol.20, n°2, «National Identity and Gender Politics», 2000, pp. 57-63.
- LANDRY, Simone. «De forum en sommet : les grandes pratiques féministes de 1990». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n°2, automne 1990, pp. 21-32.
- LE DOEUFF, Michèle. «Problèmes d'investiture (de la parité, etc.)». *Nouvelles questions féministes* vol.16, n°2, 1995, pp. 5-80.
- LÉVÊQUE, Sandrine. «La féminité «dépassée»? Usages et non-usages du genre dans les professions de foi des candidat(e)s parisien(ne)s aux élections législatives de 2002». *Revue française de science politique*, vol. 55, n°3, juin 2005, pp. 501-520.
- LÉVESQUE, Benoît, et Marguerite MENDELL. «L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche». *Lien social et Politiques-RLAC*, n°41, printemps 1999, pp. 105-118.
- LEWIS, Jane. «The Decline of the Male Breadwinner Model: Implications for Work and Care». *Social Politics. International Studies in Gender, State and Society*, Oxford University Press, été 2001, pp. 152-169.
- McADAM, Doug, Sidney TARROW et Charles TILLY. «To Map Contentious Politics». *Mobilisation: An International Journal*, vol.1, n°1, 1996, pp. 17-34.
- MAILLÉ, Chantal. «La représentation politique des Québécoises : du champ scolaire à l'action du mouvement des femmes». *Cahiers du CEDREF* n°6, «Politique et recherches féministes, regards croisés : Brésil, Québec, France», 1996-97, pp. 127-140.
- MAILLÉ, Chantal et Manon TREMBLAY. «L'électorat féminin face aux options constitutionnelles : un groupe fragmenté». *Politique et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, pp. 121-149.
- MARQUES-PEREIRA, Bérengère. «Quotas ou parité? Enjeux et argumentation». *Recherches féministes*, vol. 12, n°1, 1999, pp.103-121.
- MARTIN, Jacqueline. «Recherches et études féministes en France : une synthèse des processus institutionnalisants des enseignements et de la recherche entre 1970 et 1990». *Ressources for Feminist Research*, vol.23, n°1-2, 1994, pp. 24-28.
- MASSON, Dominique. «Repenser l'État. Nouvelles perspectives féministes». *Recherches féministes*, vol. 12, n°1, 1999, pp. 5-24.
- MASSON, Dominique. «Gouvernance partagée, associations et démocratie : les femmes dans le développement régional». *Politique et sociétés*, vol. 20, n°2-3, 2001, pp. 89-115.
- MATHIEU, Lilian. «Les nouvelles formes de la contestation sociale». *Regard sur l'actualité*, n°251, mai 1999. Paris, La Documentation française, pp. 33-44.
- MICHEL, Andrée. «La Française et le démocrate». *La NEF*, cahier n°4, «La Française aujourd'hui», oct.-déc. 1960, pp. 20-36.
- NEVEU, Érik. «La dynamique des médias dans la construction sociale de la crise de la représentation». *L'Aquarium* n°10, CRAP- Rennes, 1992, pp. 5-23.
- NEVEU, Érik. «Médias et construction de la «crise de la représentation»: le cas français». *Communication*, vol. 14, n°1, 1993, pp. 21-54.
- PELLETIER, Réjean et Daniel GUÉRIN. «Postmatérialisme et clivages partisans au Québec : les partis sont-ils différents?». *Revue canadienne de science politique*, vol. XXIX, n°1, mars 1996, pp. 71-109.
- PICQ, Françoise. «Le féminisme entre passé recomposé et futur incertain». *Cités*, n°9, «L'avenir politique du féminisme. Le cas français», Paris, Presses universitaires de France, 2002, pp. 25-38.

- PHILLIPS, Susan. «Striking an Accord: The Limits of Transnational Policy Transfer in Canada's Voluntary Sector – Federal Government Framework Agreement». Communication présentée à la rencontre annuelle de l'Association canadienne de science politique, Toronto, le 29 mai 2002.
- POLITIQUE (revue). « Femmes et pouvoir ». *Politique* n°5-6, *Revue de la société québécoise de science politique*, 1984.
- POLITIX (revue). « La cause des femmes ». *Politix*, vol.13, n°51, 2000.
- POLITIX (revue). « La parité en pratique ». *Politix*, vol.15, n°60, 2002.
- PRAUD, Jocelyne. «La seconde vague féministe et la féminisation du Parti socialiste français et du Parti québécois». *Politiques et sociétés*, vol.17, n°1-2, 1998, pp. 71-90.
- RABOY, Marc. « Crise des médias, crise de société : les femmes, les hommes et l'École polytechnique de Montréal ». *Communication*, vol.14, n°1, 1993, pp. 83-105.
- SKJEIE, Hege. «The Rhetoric of Difference : On Women's Inclusion into Political Elites ». *Politics & Society*, vol. 19, n°2, 1991, pp. 233-263.
- SKJEIE, Hege et Birte SIIM. « Scandinavian Feminist Debates on Citizenship ». *Revue internationale de science politique*, vol.21, n°4, octobre 2000, pp.345-360.
- STIGLER, George. « The Theory of Economic Regulation ». *Belle Journal of Economics and Management Science*, n°2, 1971, pp. 3-21.
- TAHON, Marie-Blanche. « Citoyenneté et parité politiques ». *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXI, n°2, automne 1999, pp. 73-87.
- TREMBLAY, Manon. « Les élues du 31^o parlement du Québec et les mouvements féministes : de quelques affinités idéologiques ». *Politique*, n°16, *Revue de la société québécoise de science politique*, 1989, pp. 87-109.
- TREMBLAY, Manon. « Les femmes et la représentation politique vues par des députées et députés du Québec ». *Recherches féministes*, vol.6, n°2, 1993, pp. 89-114.
- TROUPEL, Aurélia. « Disparité dans la parité. Les stratégies de contournement de la parité dans le département des Alpes-Maritimes ». *Politix*, vol.15, n°60, 2002, pp. 81-112.
- URBINATI, Nadia. «Condorcet's Democratic Theory of Representative Government ». *European Journal of Political Theory*, vol.3, n°1, janvier 2004, pp. 53-75.
- VARIKAS, Éleni. «Une représentation en tant que femme ? Réflexions critiques sur la demande de parité des sexes». *Nouvelles questions féministes*, vol.16, n°2, 1995, pp. 81-127.
- VUILLE, Marylène. « Le militantisme en faveur de l'accouchement sans douleur (ADS) ». Communication au colloque *Genre et militantisme*, Université de Lausanne, 26-27 novembre 2004.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

France

- BECQUER, Annie et alii. « *Femme, j'écris ton nom...* » *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. Paris, La Documentation française, 2000.
- COLMOU, Anne-Marie. *L'encadrement supérieur dans la fonction publique : vers l'égalité entre hommes et femmes, quels obstacles ? Quelles solutions ? Rapport au ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'État et de la Décentralisation*. Paris, La Documentation française, 1999.
- COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE. *Rapport au Premier ministre sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titre*. Paris, La Documentation française, 1998.
- « Décret 74-653 tendant à la création du secrétariat d'État à la condition féminine ». *Journal officiel* du 23 juillet 1974.

- « Décret n°95-1114 du 18 octobre 1995 tendant à la création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes ». *Journal officiel* du 19 octobre 1995, p. 15249.
- « Décret du 25 janvier 1999 portant nomination à l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes ». *Journal officiel* du 26 janvier 1999, p. 1456.
- « Décret du 12 juillet 1999 tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ». *Journal officiel* du 13 juillet 1999.
- GEDISST-IRESO. *Évolution des droits des femmes. Analyses des discours et pratiques du mouvement associatif féminin. Enquête pour la préparation du Rapport officiel de la France à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Pékin 1995, résultats au 20 juin 1994*. Paris, Publication du CNRS, 1994.
- GÉNISSON, Catherine. *D'avantage de mixité professionnelle pour plus d'égalité entre hommes et femmes. Rapport au Premier ministre*. Paris, La Documentation française, 1999.
- GÉNISSON, Catherine. *La parité entre les femmes et les hommes : une avancée décisive pour la démocratie*. Paris, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, mars 2002.
- GILLOT, Dominique. « Pour une politique de la famille renouée ». *Rapport au Premier ministre pour la conférence nationale de la famille du 12 juin 1998*. Paris, La Documentation française, 1998.
- GILLOT, Dominique. *Vers la parité en politique. Rapport au Premier ministre*. Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, 1999.
- GIROUD, Françoise, dir. Secrétariat d'État à la condition féminine. *Cent mesures pour les femmes. Projet pour les femmes 1976-1981*. Paris, La Documentation française, 1976.
- HALIMI, Gisèle, dir. *La parité dans la vie politique. Rapport de la Commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique*. Paris, La Documentation française, 1999.
- INSEE. *Femmes et hommes, regards sur la parité*. Paris, INSEE, 2004.
- Les femmes en France dans une société d'inégalités*. Rapport au ministre des Droits de la femme. Paris, La Documentation française, 1982.
- MAJNONI D'INTIGNANO, Béatrice. *Egalité entre femmes et hommes : aspects économiques*. Paris, Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 1999.
- « Modification constitutionnelle n°99-568 du 8 juillet 1999 ». *Journal officiel* du 9 juillet 1999, p. 10175.
- RIGNAULT, Simone et Philippe RICHERT. *Rapport au premier ministre sur la représentation des hommes et des femmes dans les livres scolaires*. Paris, La Documentation française, 1997.
- WIEVIORKA, Annette. *Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée ?* Paris, Conseil économique et social, 2004.

Québec- Canada

- ALLIE, Robert et Sandra AYOTTE. *Portrait socio-économique des femmes ayant des incapacités*. Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, Collection statistiques, 1996.
- BIRD, Florence, dir. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Ottawa, Information Canada, 1970.
- BRODIE, Janine, dir. *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable. Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis*. Montréal, Wilson&Lafleur, 1991.
- COMEAU, Louise et Patricia VIANNAY. *Les femmes et le logement, un profil quantitatif des femmes au Québec*. Québec, Société d'habitation du Québec, 2000.
- COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE ET LE FINANCEMENT DES PARTIS. *Pour une représentation équitable*. Montréal, Wilson&Lafleur, 1991.

- COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC. *Les avis des spécialistes invités à répondre aux 8 questions posées par la commission Bélanger-Campeau. Québec, La Commission, 1991.*
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire du CSF présenté au Comité mixte des Communes et du Sénat sur l'entente constitutionnelle de 1987. Québec, Le Conseil, 1987.*
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire présenté à la commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, novembre 1990. Québec, Le Conseil, 1990.*
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Colloque « L'égalité, les moyens pour y arriver ». Québec, Les publications du Québec, 1991.*
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les Québécoises déchiffrées : portrait statistique. Québec, Les Publications du Québec, 1995.*
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Avis sur la promotion et défense des droits des femmes : des fonds pour mieux faire. Québec, Le conseil, 1996.*
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Au cœur des décisions. Les femmes et le développement local et régional. Québec, Conseil du statut de la femme, 2000.*
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Québec, Conseil du statut de la femme, 2004.*
- CÔTÉ, Marie-Hélène, Nicole DORIN et Chantale MICHAUD, direction de Consult-action. *Le financement des groupes de services pour les femmes, avis du CSF. Québec, Conseil du statut de la femme, 1986.*
- DEPATIE, Francine, dir. *La participation politique des femmes du Québec. Études préparées pour la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. Ottawa, Information Canada, 1971.*
- DESROCHERS, Lucie, dir. *L'accès des femmes au pouvoir politique : où en sont-elles ? Québec, Conseil du statut de la femme, 1988.*
- DESROCHERS, Lucie. *Le Conseil du statut de la femme avec les Québécoises depuis 20 ans. Québec, Conseil du statut de la femme, 1993.*
- DESROCHERS, Lucie. *Femmes et pouvoir, la révolution tranquille. Québec, Conseil du statut de la femme, Les publications du Québec, 1993.*
- DESROCHERS, Lucie. *Pour une réelle démocratie de représentation : avis sur l'accès des femmes dans les structures officielles du pouvoir. Québec, Conseil du statut de la femme, 1994.*
- DESROCHERS, Lucie. *Femmes et démocratie de représentation : quelques réflexions. Québec, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1994.*
- DESROCHERS, Lucie, dir. *Les restructurations municipales : un défi d'équité pour les femmes. Québec, Conseil du statut de la femme, 2000.*
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour les Québécoises : égalité et indépendance. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978.*
- HIEBERT, Janet, dir. *L'éthique et la politique au Canada. Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, 1991.*
- LÉVESQUE, Linda. *Démographie et famille : avoir des enfants, un choix à soutenir. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 2002.*
- MAISONNEUVE, Danielle, Jacinthe DOUESNARD, dir. et Anne-Marie PRESNE, coll. *Portrait de femmes siégeant aux instances décisionnelles dans les organismes de développement local et régional sur l'île de Montréal. Montréal, Conseil régional de développement de l'île de Montréal, Comité Femmes et développement régional, 2001.*
- MAM. *En toute équité, Plan d'action ministériel en matière de condition féminine dans le domaine municipal, 1992-1994. Québec, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, 1992.*
- MARTEL, Chantal, dir. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert. Québec, Conseil du statut de la femme, 1996.*

- MEGYERY, Kathy, dir. *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable. Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis.* Montréal, Wilson&Laflleur, 1991.
- OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE ET SECRÉTARIAT À LA FAMILLE. *Rapport annuel 1996-1997.* Sainte-Foy, Québec, Publications du Québec, 1997.
- PAQUEROT, Sylvie. *Femmes et pouvoir.* Québec, Conseil du statut de la femme, 1983.
- PRÉVOST, Nicole, dir. *Les femmes sur le chemin du pouvoir.* Québec, Conseil du statut de la femme, Les publications du Québec, 1988.
- ROMAINE-OUELLETTE, Françoise. *Les groupes de femmes du Québec en 1985 : champs d'intervention, structures et moyens d'action.* Québec, Conseil du statut de la femme, 1986.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *La politique en matière de condition féminine.* Québec, Ministère du conseil exécutif, Secrétariat à la condition féminine, 1993.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *La place des femmes dans le développement des régions. Cinquième orientation.* Québec, Le Secrétariat, 1997.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Programme de soutien financier : À égalité pour décider. Guide d'information.* Québec, Le Secrétariat, 1999.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Femmes, Women, Mujeres.* Québec, Le Secrétariat, 2000.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Programme d'action 2000-2003. L'égalité pour toutes les Québécoises.* Québec, Le Secrétariat à la condition féminine, 2000.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *L'autonomie et la sécurité économique des femmes, un cadre stratégique fédéral, provincial et territorial.* Québec, Le Secrétariat à la condition féminine, 2001.

Europe

- COMMISSION EUROPÉENNE. *Troisième programme d'action communautaire à moyen terme (1991-95) pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, COM(90) 449 final, du 6/11/1990.* Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1990.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Femmes au pouvoir. Conférence européenne d'Athènes, les 2 et 3 novembre 1992.* Bruxelles, Commission européenne, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, Unité pour l'égalité des chances, 1992.
- COMMISSION EUROPÉENNE. *Les femmes dans la prise de décision. Panorama d'activités dans le cadre du troisième programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1991-1995). Le réseau d'expertes « Les femmes dans la prise de décision ».* Bruxelles, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, Unité égalité des chances, 1996.
- COMMISSION EUROPÉENNE. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES. *Comment créer un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision.*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1997.
- COMMISSION EUROPÉENNE. *Les femmes dans la prise de décision. Rapport sur les recherches existant dans l'Union européenne.* Bruxelles, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, Unité égalité des chances, 1999.
- NATIONAL COMMISSION FOR EQUAL OPPORTUNITIES FOR MEN AND WOMEN/ EUROPEAN COMMISSION. *Women for the Renewal of Politics and Society. Official Records of European Conference, Rome 16-18 May 1996.* Rome, Prime Minister's office, 1996.
- RÉSEAU EUROPÉEN D'EXPERTS « LES FEMMES DANS LA PRISE DE DÉCISION ». *Les femmes dans la prise de décision. Faits et chiffres relatifs à la participation des femmes à la prise de décision politique et publique en Europe.* Bruxelles, Commission européenne, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, Unité égalité des chances, 1994.

- « Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 5 octobre 1995 concernant le traitement de l'image des femmes et des hommes dans la publicité et les médias. » *Journal officiel des Communautés européennes*, n° C 296 du 10 novembre 1995, pp. 0015-0016.
- SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE « FEMMES AU POUVOIR », 15 novembre 1992. *Revue de presse*. Bruxelles, Commission des Communautés européennes, 1992.
- SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE « FEMMES AU POUVOIR », 15 novembre 1992. Carte postale : *Déclaration adoptée à Athènes le 3 novembre 1992 à l'occasion du premier sommet européen « femmes au pouvoir »*. Bruxelles, Secrétariat de la conférence, 1992.
- SULLEROT, Évelyne. *L'emploi des femmes et ses problèmes dans les états membres de la Communauté européenne*. Bruxelles, Commission des Communautés européennes, 1970.
- TAVARES DA SILVA, Maria Regina. *Vingt-cinq années d'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, EG (2002)5, 2002.

International

- CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES. *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995*. New York, Nations Unies, 1995.
- CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES. *Adoption de la déclaration et du programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995*. New York, Nations Unies, 1995.
- OCDE. *Conduire le changement structurel : le rôle des femmes. Rapport d'un groupe d'experts de haut niveau au secrétaire général*. Paris, Organisation de coopération et de développement économique, 1991.
- UNION INTERPARLEMENTAIRE. *Participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision : étude mondiale sur la situation à la date du 1er avril 1988*. Genève, Union interparlementaire, 1988.
- UNION INTERPARLEMENTAIRE. *Symposium interparlementaire sur la participation des femmes au processus de prise de décision dans la vie politique et parlementaire*. Genève, Union interparlementaire, 1989.
- UNION INTERPARLEMENTAIRE. *Les femmes et le pouvoir politique. Enquête menée auprès des 150 parlements existants au 31 octobre 1991*. Série «Rapports & Documents», n°19, Genève, Union interparlementaire, 1992.
- UNION INTERPARLEMENTAIRE. *Plan d'action pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique*. Genève, Union interparlementaire, 1994.
- UNION INTERPARLEMENTAIRE. *Les femmes dans les parlements 1945-1995*. Genève, Union Interparlementaire, 1995.

ARTICLES DE PRESSE

Les articles sont classés en fonction du type de presse (généraliste ou spécialisée) et par ordre chronologique.

Les références sans numéro de page correspondent à des articles consultés en ligne au moment de la parution du journal et que l'on peut retrouver dans les archives des journaux aux adresses suivantes :

www.lemonde.fr
www.libération.fr
www.ledevoir.com

France

Presse généraliste

- VIANSSON-PONTÉ, Pierre. « Quand la France s'ennuie ». *Le Monde* du 15 mars 1968.
- GIROUD, Françoise. « Les voiles flasques du féminisme ». *Le Monde* du 8 avril 1979.
- GEORGES, Pierre. « La morale d'une femme d'action ». *Le Monde* du 1er octobre 1991.
Reproduit dans *Les femmes et la politique : du droit de vote à la parité*. Textes rassemblés par Clarisse FABRE. Paris, Librio/J'ai lu, 2001, pp. 73-74.
- GAUSSEN, Frédérique. « Dépolitisation des Français et écologie politique ». *Le Monde* du 12 février 1992, p. 7.
- « La Constitution de Charles de Gaulle à François Mitterrand. Les grands débats, les grandes réformes ». *Les cahiers de l'Express*, n°17, septembre 1992. (Articles de Jean-Luc PARODI, Olivier DUHAMEL, Raphaël HADAS-LEBEL)
- « La crise morale de la politique. Des élus s'interrogent sur la maladie dont souffre la démocratie et proposent des remèdes ». *Le Monde* du 12 décembre 1992, p. 1 et 11.
- COCHET, Yves. « La régulation des passions ». *Le Monde* du 24 décembre 1992, p. 7.
- MOSSUZ-LAVAU, Janine. « Engagés, mais insatisfaits ». *Le Monde* du 29 décembre 1992, p. 7.
- COHEN TANUGI, Laurent. « Réformer la démocratie ». *Le Monde* du 1^{er} janvier 1993, p. 7.
- GASPARD, Françoise et Claude SERVAN-SCHREIBER. « De la fraternité à la parité ». *Le Monde* du 19 février 1993, p. 2.
- CHOMBEAU, Christiane. « La journée du 8 mars. La représentation des femmes en politique ». *Le Monde* des 7/8 mars 1993, p. 12.
- CHOMBEAU, Christiane. « Les oubliées des prochaines élections ». *Le Monde* du 9 mars 1993, p. 28.
- CHOMBEAU, Christiane. « Pour un principe de parité entre hommes et femmes dans les instances politiques ». *Le Monde* des 6 et 7 juin 1993, p. 7.
- « Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire ». *Le Monde* du 10 novembre 1993, p. 6.
- « Féminisme : Mme Roudy (PS) crée un institut de formation politique pour les femmes ». *Le Monde* du 22 janvier 1994, p. 9.
- CHOMBEAU, Christiane. « Mme Roudy et l'Assemblée des femmes se lancent dans la campagne des élections municipales ». *Le Monde* du 26 avril 1994, p. 26.
- « Reçue par le Premier ministre. Mme Halimi plaide pour la « parité » hommes et femmes dans les assemblées élues ». *Le Monde* du 19 octobre 1994, p. 11.
- « Et la parité hommes-femmes ? » *Le Monde* du 10 mai 1994, p. 10.
- PISIER, Évelyne. « Universalité contre parité ». *Le Monde* du 8 février 1995, p. 13.
- « Le candidat socialiste plaide pour une « nouvelle pratique du pouvoir » ». *Le monde* du 8 mars 1995, p. 6.
- « Face aux « patronnes », le féminisme discret d'un Premier ministre-candidat ». *Le Monde* du 6 avril 1995, p. 10.
- AULAGNON, Michèle. « Les femmes s'imposent dans le débat présidentiel ». *Le Monde* du 16-17 avril 1995, p. 5.
- AULAGNON, Michèle. « Les femmes ont été les premières victimes du remaniement ». *Le Monde* du 9 novembre 1995, p. 11.
- « Le manifeste des dix pour la parité ». *L'Express* du 6 juin 1996, pp. 32-33.
- « Les attaques contre les droits des femmes relancent le féminisme ». *Le Monde* du 8 mars 1996, p. 10.
- BADINTER, Élisabeth. « Non aux quotas de femmes ». *Le Monde* du 12 juin 1996, p. 1 et 15.
- PISIER, Évelyne. « Parité : qui veut le plus pourrait le moins ». *Le Monde* du 11 mars 1997, p. 19.
- « Politique : un strapontin pour les femmes ! ». *La Dépêche du Midi* du 12 mars 1997, p. 1.

- « Parité : la gauche critique la « mesurette » d'Alain Juppé ». *Le Monde* du 13 mars 1997, p. 6.
- CITRON, Suzanne. « Citoyens, masculin pluriel ». *Le Monde* du 21 mars 1997, p. 15.
- « L'Assemblée nationale a adopté la mise sous conditions de ressources des allocations familiales pour 1998. La majorité des députés communistes ont voté contre ». *Le Monde* du 31 octobre 1997, p. 8.
- « Les femmes sont toujours désavantagées dans la course à l'emploi ». Encart : « toujours pas de déléguée interministérielle ». *Le Monde* du 5 novembre 1997, p. 11.
- « Un fonctionnement plus collégial ». *Le Monde* du 13 novembre 1997, p. 5.
- « Le gouvernement aborde les réformes politiques et « sociétales » ». *Le Monde* du 13 novembre 1997, p. 5.
- « Le gouvernement crée un poste de déléguée interministérielle aux droits des femmes ». *Le Monde* du 17 novembre 1997, p. 28.
- FÉRENCZI, Thomas. « Madame la ministre... ». *Le Monde* du 20 novembre-1^{er} décembre 1997, p. 15.
- COQUILLAT, Michelle. « Académie et misogynie ». *Le Monde* du 7 mars 1998, p. 2.
- AULAGNON, Michèle. « Martine Aubry prône la vigilance sur les droits des femmes ». *Le Monde* des 8 et 9 mars 1998, p. 9.
- FRAISSE, Geneviève. « La paire et le neutre ». *La Mazarine*, hiver 1998, édition du 13 mars, p. 009.
- FABRE, Clarisse. « Lionel Jospin : inscrire dans la constitution l'égalité des sexes ». *Le Monde* du 3 avril 1998, p. 10.
- BIFFAUD, Olivier. « Lionel Jospin a soumis à Jacques Chirac une proposition sur l'égalité hommes-femmes ». *Le Monde* du 8 avril 1998, p. 5.
- « Interview de Geneviève Fraisse ». *Le Monde* des 7 et 8 juin 1998, p. 7.
- « Une femme en colère ». *Le Monde* des 7 et 8 juin 1998, p. 1 et 7.
- DE VIRIEU, Hélène. « Les femmes veulent dépoussiérer la droite républicaine ». *Le Monde* des 21 et 22 juin 1998, p. 6.
- PISIER, Évelyne. « PACS et parité : du même à l'autre ». *Le Monde* du 20 octobre 1998, p. 18.
- « Les Françaises ne sont pas assez insolentes. Entretien avec Geneviève Fraisse ». *Elle*, le 30 novembre 1998, pp. 184-185.
- « Alain Juppé juge l'échelon départemental dépassé ». *Le Monde* du 5 décembre 1998, p. 6.
- FRAISSE, Geneviève. « La parité n'est pas l'égalité sociale ». *Libération* du 29 décembre 1998, p. 5.
- APPRIL, Claudette. « La parité mal comprise ». *Libération* du 31 décembre 1998, p. 13.
- AMAR, Micheline, dir. *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*. Paris, Hachette Littératures, 1999. (articles de Dominique SCHNAPPER., Jacques JULLIARD, Élisabeth ROUDINESCO, Bernard-Henri LÉVY, collectif de féministes)
- AGACINSKI, Sylviane. « Contre l'effacement des sexes ». *Le Monde* du 10 février 1999, p. 1 et 15.
- BADINTER, Robert. « On ne peut parler de parité qu'au niveau des candidatures ». *Le Monde* des 14-15 février 1999, p. 6.
- « Une mobilisation par voie de presse...ou de Web ». *Le Monde* des 14-15 février 1999, p. 6.
- KRIEGEL, Blandine. « Non, la mariée n'est pas trop belle ». *Le Monde* du 17 février 1999, p. 14.
- « Parité : le Sénat est prêt à un « effort » ». *Libération* du 18 février 1999, p. 14.
- DELPHY, Christine. « En finir avec l'exclusion ». *Manière de voir* n°44/*Le Monde diplomatique*, « Femmes, le mauvais genre », mars-avril 1999, pp. 82-83.
- VIENNOT, Éliane. « Pour la parité ». *Manière de voir* n°44/*Le Monde diplomatique*, « Femmes, le mauvais genre », mars-avril 1999, p. 77.
- « M. Jospin veut féminiser la fonction publique ». *Le monde* du 8 mars 2000.
- « Les députés débattent de l'égalité professionnelle hommes-femmes ». *Le Monde* du 8 mars 2000.
- « Matignon veille à la féminisation des postes de responsabilité ». *Le Monde* du 26 janvier 2000.
- « Élections : une femme, un homme ». *Le Monde* du 26 janvier 2000.

- KREMER, Pascale. « La Marche mondiale des femmes a rassemblé, à Paris, près de 10 000 personnes ». *Le Monde* du 20 juin 2000.
- BEAUGÉ, Florence. « L'ONU et la cause des femmes ». *Le Monde* du 20 juin 2000.
- TERNISIEN, Xavier. « Les évêques adeptes de la « spécificité » féminine en politique ». *Le Monde* du 11 janvier 2001.
- SINEAU, Mariette. « Inégalité sexuelle et inégalités sociales. Débuts laborieux pour la parité ». *Le monde Diplomatique*, mars 2002, p. 23.
- FABRE, Clarisse. « En 2002, il n'y aura que six femmes de plus qu'en 1997 dans l'hémicycle ». *Le Monde* du 18 juin 2002, p. 30.
- « Une UMP en guerre contre les urnes misogynes de Raffarin ». *Libération*, du 20 janvier 2003, p. 12.
- « Françoise Giroud, une femme libre disparaît » *Libération*, lundi 20 janvier 2003, p.24-25.
- « Féminisme. Tout ça pour rien ? » *Télérama* n°2825, 3 mars 2004, pp. 12-18.
- Encadré « Le nouveau gouvernement », *Le Monde* du 2 avril 2004, p. 7.
- DOMERGUE, Manuel et Béatrice JÉRÔME. « Dans les conseils régionaux, les femmes sont mieux représentées mais restent loin du sommet ». *Le Monde* du 4-5 avril 2004, p. 7.
- « Le mouvement altermondialiste réunit un conseil de crise ». *Le Monde* des 16 et 17 mai 2004, p. 8.
- « L'argent de « Ni putes, ni soumises ». *Le perroquet libéré*, n°19, du 9 juin 2004.
- « Les propos discriminatoires à caractère sexiste seront pénalisés ». *Le Monde* du 10 juin 2004, p. 11.
- « La Gay Pride pousse l'avantage après les avancées du gouvernement ». *Le Monde* du 27-28 juin 2004, p. 9.
- « Selon la DARES. L'emploi féminin progresse, mais il reste cantonné aux professions du tertiaire ». *Le monde* du 12 août 2004, p. 7.
- ROUDY, Yvette. « La parité domestiquée ». *Le Monde* des 5 et 6 septembre 2004, p. 12.
- VENNER, Fiametta. « FSE : un autre djihad est possible ». *Charlie Hebdo* du 29 septembre 2004
- « Passe-droit au logement ». *Le perroquet libéré*, n°22, du 8 octobre 2004.
- FERENCZI, Thomas. « Les propos de M. Buttiglione sur les femmes et les homosexuels provoquent un tollé à gauche ». *Le Monde* du 12 octobre 2004.
- « Dix mesures contre les violences conjugales ; des associations manifesteront samedi pour réclamer une loi-cadre sur le modèle espagnol ». *Le Monde* du 25 novembre 2004.
- AGENCE FRANCE PRESSE. « Manifestation à Paris contre les violences faites aux femmes ». Paris, le 27 novembre 2004.
- « Homophobie : la droite aboie, le texte passe ». *Libération* du 9 décembre 2004, p. 15.
- LECLERC, Thierry. « Violence sexiste. En stigmatisant les garçons des cités, le mouvement Ni putes ni soumises a-t-il faussé le débat ? » *Télérama*, n°2865, le 11 décembre 2004.
- « Ni Putes Ni soumises Mais Pistonnées ». *Le perroquet libéré*, n° 24 du 1^{er} février 2005
- « Charte mondiale des femmes pour l'humanité ». *La Marseillaise*, n° spécial *Marche mondiale des femmes*, édition du vendredi 27 mai 2005, p.4.
- MALLAVAL, Catherine. « AFP-Urgent-253 femmes en colère. Pétition, collectif et réunion avec la direction pour réclamer plus d'égalité ». *Libération*, samedi 2 juillet 2005.

Presse spécialisée

- « Marie-Madeleine Dienesch » (interview). *Femme Avenir*, n° 11, février 1969, p. 14.
- WITTIG, Monique, Gille WITTIG, Marcia ROTHENBURG et Margaret STEPHENSON.
« Combat pour la libération de la femme ». *L'Idiot international*, n°6, mai 1970.
Le torchon brûle, n°2, juillet 1971.
- « Féminisme et lutte de classes ». *Choisir* n°19, juillet 1976, p. 4.
- « Les femmes et l'engagement politique ». *Femme Avenir*, n° 53, décembre 1976, pp. 4 à 6.

- « Entrevue avec Yvette Roudy ». *Rouge*, n°550, du 14-15 janvier 1977.
- « Éditorial ». *La revue d'en face*, n°1, mai 1977, p. 2-6.
- « La rencontre internationale ». *La revue d'en face*, n°1, mai 1977, pp. 47-49.
- « Municipales : et les femmes ? » *La revue d'en face*, n°1, mai 1977, pp. 51-60.
- « Dossier : Maisons des femmes et maisons de quartier ». *La revue d'en face* n°2, nov. 1977, pp. 50-60.
- « Compte rendu de l'assemblée générale des groupes de femmes ». *La revue d'en face*, n°2, nov. 1977, p. 61.
- Dossier « écrire...penser...lutter...danser...etc. » *Des femmes en mouvements* n°2, février 1978, pp. 34-40.
- « Des journalistes, des femmes ». *Des femmes en mouvements*, n°2, février 1978, p. 42-47.
- Dossier « écrire...penser...lutter...danser...etc. ». *Des femmes en mouvements*, n°2, février 1978, p. 36.
- « Édito ». *Cahiers du féminisme*, n°3, mars 1978, p. 1.
- « Féminisme et réformisme ». *Cahiers du féminisme*, n°3, mars 1978, p. 25.
- « Dossier les femmes et la politique ». *Cahiers du féminisme*, n°3, mars 1978, p. 25.
- «Éditorial ». *Le temps des femmes*, n°1, mars 1978, p. 3.
- « Aux urnes citoyennes... ». *Le temps des femmes*, n°1, mars 1978, pp. 15-27.
- « Madeleine HECHTER, candidate de *Choisir*, 15arr. ». *Le temps des femmes*, n°1, mars 1978, p. 16.
- « Les féministes radicales face aux élections ». *Le temps des femmes*, n°1, mars 1978, p. 26.
- « La mixité au MLAC, une erreur historique ». *Des femmes en mouvement*, n°6, juin 1978, p. 46.
- « Le mouvement des femmes, personne politique, corps vivant et révolutionnaire... ». *Des femmes en mouvements*, n°8-9, août-septembre 1978, pp. 30-36.
- Tract, *Femme Avenir* n° 60, octobre 1978, page de garde.
- « Nicole Pasquier poursuit son but : améliorer le sort des femmes ». *Femme Avenir*, n° 61, décembre 1978, p. 8.
- HIMBER, Annie. « Monique Pelletier ». *Femme Avenir*, n°62, mars 1979, p. 5.
- « Le CIF. Connaissez-vous les Centres d'information féminins ? » *Femme Avenir*, n°62, mars 1979, p. 9.
- La revue d'en face*, n°5, mars 1979, p. 46.
- « Des féministes hystériques aux féministes historiques, ou De la caricature à l'enterrement ». *La revue d'en face*, n°6, juin 1979, pp. 45-46.
- « L'irrésistible ascension des femmes du PS ». *Mignonne, allons voir sous la rose*, n°2, 1979, p. 2.
- « Comment paraît dans le PS le premier enfant né de père inconnu ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°2, 1979, pp. 2-3.
- « Des femmes ont décidé de s'exprimer ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°2, 1979, p. 6.
- « L'autre moitié du chemin ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°2, 1979, p. 8.
- « Le congrès de Metz ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°2, 1979, p. 12.
- Elles voient rouge*, n°0, 1979, p. 7.
- Elles voient rouge*, n°0, 1979, p. 8.
- Elles voient rouge*, n°0, 1979, p. 31.
- THÉVENIN, Nicole Édith. « Le féminisme : révolution dans la lutte des classes ». *Elles voient rouge*, n°1, octobre 1979, pp. 16-23.
- « Des femmes contre les femmes ». *Elles voient rouge*, n°2, janvier 1980, p. 10.
- NEIERTZ, Véronique. « La majorité du parti était contre le vote d'une loi en retrait sur celle de 75 ». (Interview avec Véronique Neiertz). *Cahiers du féminisme*, n° 13, mars-avril 1980, p. 6.
- THEVENIN, Nicole Édith. « Ça n'arrive qu'aux vivantes ». *Elles voient rouge*, n° 3, mai 1980, pp. 5-9.
- GUÉNOUN, Michèle. « Un procès politique contre les femmes : l'avortement à travers la presse ». *Elles voient rouge*, n° 3, mai 1980, pp. 23-32.
- « L'IVG de VGE. Mais pas la notre ». *Mignonnes allons voir sous la rose*, n°3, 1980, pp. 15-16.

- « La démocratie confisquée...ou : qui a peur d'Anne Le Gall... ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n° 5, 1980-81, p. 1.
- « Recherche journaliste-femme à Libé ». *Le temps des femmes*, n°11, hiver 1980-81, p. 33.
- DELPHY, Christine. « Je ne vois pas pourquoi un mouvement s'arrêterait de grandir... ». *Le temps des femmes*, n°12, été 1981, p.19.
- ZELENSKY, Anne. « Interview ». *Le temps des femmes*, n°12, été 1981, p. 21.
- « Corinne ». *Le temps des femmes*, n°12, été 1981, pp. 24-25.
- SURDUTS, Maya. « On fait avec ce qui reste... ». *Le temps des femmes*, n°12, été 1981, pp. 40-41.
- Extrait de « Notre motion : « l'autre alternance ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°6, 1981, p. 4.
- « Quel président pour les femmes ? » *Choisir*, n°53, « Supplément spécial », avril 1981.
- « Corinne ». *Le temps des femmes*, été 1981, *op. cit.*, p. 24.
- « Que trouvent-elles sous la rose ? » *Elles voient rouge*, n° 5, 1^{er} trimestre 1982, pp. 28-29.
- « Elles voient rouge » frappe encore. Une analyse politique » *Elles voient rouge*, n°5, 1^{er} trimestre 1982, pp. 3-11.
- « Les femmes et la presse, les femmes dans la presse. Le black out ? » *Le temps des femmes*, n°15-16, été 1982, p. 71.
- « Une sale histoire ». *Le temps des femmes*, n°18-19, 1983, p. 4.
- «Éditorial ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°13, février 1984, p. 1.
- « Bourg-en-Bresse : le courant passe...l'arme à gauche ». *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°13, février 1984, p. 3.
- PETIT, Monique. « Pourquoi nous ne présentons pas de listes féministes ». *Choisir*, n° 69, novembre 1985-mars 1986, pp. 1-2.
- Femmes Informations* n°45, « Pas de démocratie sans les femmes », mars-avril 1988.
- « Entretien avec Régime SAINT CRIQ. » *Grain de sel*, n°24, janvier-février 1989, pp. 2-3.
- « Histoire des femmes en Occident. « LE » colloque de l'année 1992 ». *Femmes Info*, n°63, hiver 1992-93, pp. 32-33.
- « Les actrices en présence. Réseau Femmes pour la parité ». *Femmes Info*, n° 66, automne 1993, p. 22.
- MAZEL, Jeanne. « Édito ». *Femmes Info*, n°66, automne 1993, p. 3
- VOGEL-POSLKY, Éliane. « Les impasses de l'égalité », *Parité-Infos*, hors-série n°1, mai 1994, p. 3.
- « Zoom sur l'association Parité ». *Les dossiers de la lettre de Parité*, mars 1998, p. 16.
- « Participation des femmes à la vie associative. Reconnaissance et validation des acquis : même combat ». *Animer le Magazine rural*, n°156, été 2001, pp. 27-37.

Québec

Presse Généraliste

- RWAN, Renée. « La question de l'année : pourquoi pas ? ». *Le Devoir* du 20 janvier 1975. Reproduit dans MONET CHARTRAND, Simone. *Pionnières québécoises et regroupements de femmes 1970-1990*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1994, pp. 18-19.
- Rétrospection*, vol.1 n°9, « Documents de presse. La condition féminine ». Québec, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications, 1981.
- BEAUCHAMP, Colette. « Deux outils de première importance pour les femmes : Consult'action et Action femmes ». Montréal, *Le Jour*, vol.1, n°13, du 29 avril au 5 mai 1977. Reproduit dans *Rétrospection*, vol.1, n°9, 1981, p. 15.
- GIROUX, Raymond. « La deuxième offensive des femmes ». *Le Soleil* du 21 octobre 1978. Reproduit dans *Rétrospection*, vol.1, n°9, 1981, pp. 27 à 29.
- BISSONNETTE, Lise. « Une indépendance à préserver ». *Le Devoir* du 26 octobre 1978. Reproduit dans *Rétrospection*, vol.1, n°9, 1981, pp. 38-39.

- FESSOU, Jean Didier. « Parizeau a oublié les femmes ». *Le Soleil* du 29 mars 1979. Reproduit dans *Rétrospection*, vol.1, n°9, 1981, p. 54
- Nous les femmes face au pouvoir* (émission radio du 1^{er} avril 1979). Montréal, Service des transcriptions et dérivés de la radio, Maison de *Radio-Canada*, cahier n°7, 1979.
- GAGNON, Lysiane. *Chroniques politiques*. Montréal, Boréal Express, 1985.
- « Interview de Lise Bacon ». *L'Actualité*, vol. 11, n°8, août 1986, p. 27.
- BOILEAU, Josée. « L'Indienne qui dérange ». *L'Actualité*, vol.17, n°19, 1er décembre 1992, p. 50.
- D'AMOURS, Martine. « Michèle Rouleau : l'Empêcheuse de danser en rond ? » *Le magazine de la vie ouvrière* n°243, juillet-août 1993, pp. 8-12.
- FROHN, Winnie. « Les femmes, les féministes et la vie politique ». *Relations*, n° 599, avril 1994, pp. 86-88.
- DUTRISAC, Robert. « Marche mondiale des femmes : les 50 millions du gouvernement déçoivent ». *Le Devoir* du 13 octobre 2000.
- ROY, Michel et Gilles LESAGE. « La mort d'une journaliste valeureuse ». *Le Devoir* du lundi 15 novembre 2004.

Presse spécialisée

- O'LEARY, Véronique et Louise TOUPIN. *Québécoises Deboutte ! Tome 2, collection complète suivie de deux tables rondes avec des femmes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1983.
- Les têtes de pioche, journal des femmes, collection complète*. Ottawa, Les éditions du remue-ménage, 1980.
- BEAUCHAMP, Colette. « Lise Payette « Je n'ai jamais eu de pouvoir sur le dossier de la condition féminine » ». *Châtelaine*, vol.22, n°10, oct. 1981, pp. 42-52.
- BONENFANT, Claire. « Abolir le ministère d'État à la Condition féminine et... » *La Gazette des femmes*, nov-déc. 1982, vol.4, n°5, pp. 20-21.
- VOYER GAGNON, Ginette. « La moitié du monde est une femme ». *Femmes d'ici*, avril 1981, p. 3.
- GUÉNETTE, Françoise. « Mon maire, mon miroir... ». *La vie en rose*, n° 8, nov-déc.1982, pp. 15-16.
- LÉVESQUE, Hélène. « Pauline Marois connaît-elle le pouvoir ? » *La vie en rose*, n°9, janvier 1983, pp. 16-17.
- Dossier : « Au musée, la politique d'ensemble ? » *La Gazette des femmes*, mars-avril 1983, vol.4, n°7.
- MOISAN, Lise. « Où nous mènent les féministes d'État ? » *La vie en rose*, n°23, février 1985, pp. 32-35.
- « Enfin, Lise Payette ». *La vie en rose*, n° 26, mai 1985, pp. 22 à 29 et pp. 57-58.
- ANDREW, Kate, Jan BARNSELY, Megan ELLIS, Debra LEWIS, Frances WASSERLEIN. «Manifeste féministe». *La vie en rose*, n°29, sept. 1985, pp. 15-16.
- PELLETIER, Francine. « Concrétisons le pouvoir ». *La vie en rose*, n°32, déc-janv. 1986, p. 5.
- DUGUAY, Claire. « L'appui à Pauline Marois : un choix biologique ou politique ? » *La vie en rose*, n°32, déc-janv. 1986, p. 10.
- PELLETIER, Francine. « À chacune son créneau ». *La vie en rose*, n° 34, mai 1986, p. 19-20.
- SARRASIN, Hélène et Hélène LEVESQUE, « Le pouvoir au quotidien ». *La vie en rose*, n°39, oct. 1986, pp. 22-35.
- La Petite Presse*, vol.6, n°1, sept. 1987, p. 4.
- MCKENZIE, Francine C. « Le pouvoir en soie...et le pouvoir en soi... ». *La Gazette des femmes*, mars-avril 1988, p. 2.
- « Une percée remarquable ». *Châtelaine*, n°29/4, avril 1988, p. 66.
- D'AMOURS, Martine. « De quoi *La vie en rose* est-elle morte ? » *La Gazette des femmes*, vol.10, n°3, sept.-oct. 1988, p. 21.

- D'AMOURS, Martine. « Les femmes en manchette ». *La Gazette des femmes*, vol.11, n°2, sept.-oct., 1989, p. 19.
- Femmes d'ici*, mars 1989, p. 7.
- GUÉNETTE, Françoise. « "Big sister" sort de l'ombre ». *La Gazette des femmes*, vol.14, n°2, juillet-août 1992, p. 21.
- BOILEAU, Josée. « Un vent de renouveau souffle sur la FFQ ». *La Gazette des femmes*, vol.15, n°6, mars-avril 1994, p. 19.
- STANTON, Danielle. « Si la tendance se maintient...sondage exclusif sur la perception du féminisme et de la condition des femmes au Québec ». *La Gazette des femmes*, vol.15, n°6, mars-avril 1994, pp. 13-28.
- MINGUY, Claire. « La marche des femmes : acte II ». *La Gazette des femmes*, vol.17, n°5, janvier-février 1996, pp. 26-27.
- D'AMOURS, Martine. « Le partenariat, ça marche ? » *La Gazette des femmes*, vol.18, n°1, mai-juin 1996, p. 20.
- GAGNON, Claire. « La déroute ». *La Gazette des femmes*, vol.19, n°4, nov.-déc. 1997, pp. 8-10.
- ÉMOND, Ariane. « Confidences d'ex-ministres ». *La Gazette des femmes*, vol.19, n°5, janv.-fév. 1998, pp. 8-10.
- BEAULIEU, Nicole. « Féministes d'État. La force entêtée des louves blanches ». *La Gazette des femmes*, vol.20, n°2, juil.-août 1998, p. 30.
- HÉMOND, Éline. « Rencontre au sommet ». *La Gazette des femmes*, vol.20, n°4, nov.-déc. 1998, p. 11.
- « Dossier : Femmes et médias ». *La Gazette des Femmes*, vol.21, n°3, sept.-oct.1999.
- BEAULIEU, Nicole. « Mâles médias ». *La Gazette des femmes*, vol.21, n°3, sept.-oct. 1999, p. 32.
- GAY, Geneviève. « Trouvez-vous un mentor ». *La Gazette des femmes*, vol.21, n°3, sept.-oct. 1999, p. 36.
- « Dossier. Logement au Québec : femme et pauvreté ». *Journal du FRAPRU*, janvier 2000.
- KARAZIVAN, Lara. « Mondialiser les solidarités » (interview de Françoise David). *Alternatives*, vol.6, n°7, mars 2000, p. 1.
- DÉSIRONT, André. « Sainte Françoise de la Marche ». *Châtelaine*, vol.41, n°7, juillet 2000, p. 53.
- HOULE-OUELLET, Michelle. « Des femmes pour changer ». *Femmes d'ici*, vol.35, n°3, printemps 2001, pp. 10-11.
- « Dossier : nouvelle espèce : les écoféministes ». *La Gazette des femmes*, vol.23, n°1, mai-juin 2001, pp. 18-30.
- « Françoise ex-première ». *La Gazette des femmes*, vol.23, n°3, sept.-oct. 2001, p. 7.
- GUÉNETTE, Françoise. « Plus optimiste que nostalgique. Entretien avec Louise Harel ». *La Gazette des femmes*, vol. 23, n°3, sept.-oct. 2001, pp. 26-27.
- STANTON, Danielle. « Débat : La parité au Québec ? » *La Gazette des femmes*, vol. 23, n°3, sept.-oct. 2001, pp. 23-25.
- « Dossier : Procès du féminisme ». *La Gazette des femmes*, vol.24, n°6, mars-avril 2003, pp.19-37.

AUTRES DOCUMENTS :

ASSOCIATIFS, PARTIS POLITIQUES, AUDIOVISUELS, LITTÉRAIRES

Essais et témoignages

Québec

- BEAUCHAMP, Colette. *Le silence des médias*. Montréal. Les éditions du remue-ménage, 1987.
- BERSIANIK, Louky. *L'Eugélonne*. Montréal, La Presse, 1976.

- DAVID, Françoise. *Bien Commun recherché. Une option citoyenne*. Montréal, Les éditions écosociété, 2004.
- FRASER, Graham. *Le Parti québécois*. Toronto, Libre expression, 1984.
- FRENCH, Marilyn. *La fascination du pouvoir*. Paris, Acropole, 1986.
- LACELLE, Nicole, dir. *À l'école du pouvoir*. Montréal, les éditions du remue-ménage, 1999.
- MONET-CHARTRAND, Simonne. *Pionnières québécoises et regroupements de femmes 1970-1990*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1994.
- PAYETTE, Lise. *Le pouvoir ? Connais pas !* Montréal, Québec/Amérique, 1982.
- YANACOPOULO, Andrée. *Le regroupement des femmes québécoises : 1976-1981*. Montréal, Point de fuite/ Les éditions du remue-ménage, 2004.

France

- AGACINSKI, Sylviane. *Politique des sexes*. Paris, Seuil, 1998.
- AMARA Fadela. *Ni putes ni soumises*. Paris, La Découverte, 2003.
- AUTAIN, Clémentine. *Alter égaux. Invitation au féminisme*. Paris, Robert Laffont, 2001.
- BACHELOT, Roselyne et Geneviève FRAISSE. *Deux femmes au royaume des hommes*. Paris, Hachette Littératures, 1999.
- BLAISE, Suzanne. *Des femmes de nulle part ou le préfémisme politique*. Paris, Les éditions Tierce, 1980.
- BOONS, Marie-Claire, Tessa BRISAC, Annick KERHERVE, Marie-Jo ROUSSEL et Eliane VIENNOT. *C'est terrible quand on y pense*. Paris, Galilée, 1983.
- CIXOUS, Hélène et Catherine CLÉMENT. *La jeune née*. Paris, Union générale d'éditions, « Série Féminin futur », 1975.
- D'EAUBONNE, Françoise. *Le féminisme ou la mort*. Paris, Pierre Horay Éditeur, 1974.
- DEBORD, Guy-Ernest. *La société du spectacle*. Paris, Buchet-Chastel Éditeur, 1967.
- DE PISAN, Annie et Anne TRISTAN. *Histoires du MLF*. Paris, Calman-Lévy, 1977.
- DUMONT, Yvonne. *Les Communistes et la condition féminine. Étude de la commission centrale de travail du PCF parmi les femmes*. Paris, Éditions sociales, 1970.
- FOUQUE, Antoinette. *Il y a deux sexes. Essais de féminologie 1989-1995*. Paris, Gallimard, 1995.
- FRAISSE, Geneviève. *La différence des sexes*. Paris, Presses universitaires de France, 1996.
- GASPARD, Françoise, Claude SERVAN-SCHREIBER, et Anne LE GALL. *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*. Paris, Seuil, 1992.
- GIROUD, Françoise. *La comédie du pouvoir*. Paris, Fayard, 1977.
- GROULT, Benoîte. *Ainsi soit-elle*. Paris, Grasset, 2000 [1^{ère} éd. Grasset et Fasquelle, 1975].
- HALIMI, Gisèle. *Une embellie perdue*. Paris, Gallimard, 1995.
- HUBERT, Agnès. *L'Europe et les femmes. Identités en mouvement*. Paris, Éditions Apogée, 1998.
- IRIGARAY, Luce. *Speculum de l'autre femme*. Paris, Éditions de Minuit « Critique », 1974.
- KRISTEVA, Julia. *Histoires d'amour*. Paris, Denoël, 1983.
- LIPOVETSKY, Gilles. *La troisième femme. Permanence et révolution du féminin*. Paris, Gallimard, 1997.
- MAN, Victoria. *Marcelle Devaud. Itinéraire exceptionnel d'une femme politique française*. Paris, Éditions Eulina Carvalho, 1997.
- MASCHINO, Maurice T. *Après vous messieurs. Les femmes et le pouvoir*. Paris, Calmann-Lévy, 1996.
- MAUDUIT, Jean et Anne-Marie RAIMOND, dir. *Ce que les femmes réclament*. Paris, Fayard, 1971.
- MÉLIANE, Loubna. *Vivre Libre*. Paris, Éditions Oh !, 2003.
- MITTERRAND, François. *Ma part de vérité*. Paris, Fayard, 1969.
- MONTEBOURG, Arnaud. *La machine à trahir. Rapport sur le délabrement de nos institutions*. Paris, Denoël, 2000.
- MONTREYNAUD, Florence. *Bienvenue dans la meute !* Paris, La découverte, 2001.
- MONTREYNAUD, Florence. *Le XX^e siècle des femmes*. Paris, Nathan, 1999.
- OZOUF, Mona. *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*. Paris, Fayard, 1995.

- PELLETIER, Monique. *Nous sommes toutes responsables*. Paris, Stock, 1981.
- ROYAL, Ségolène. *La vérité d'une femme*. Paris, Stock, 1996.
- GUIGOU, Elisabeth. *Être femme en politique*. Paris, Plon, 1997.
- ROUDY, Yvette. *La femme en marge*. Paris, Flammarion, 1975.
- ROUDY, Yvette. *À cause d'elles*. Paris, Albin Michel, 1985.
- ROUDY, Yvette. *Mais de quoi ont-ils peur ? Un vent de misogynie souffle sur la politique*. Paris, Albin Michel, 1995.
- SAINT-CRIQ, Régine et Nathalie PRÉVOST. *Vol au dessus d'un nid de machos*, Paris, Albin Michel, 1993.
- SCHÉMLA, Élisabeth. *Édith Cresson, la femme piégée*. Paris, Flammarion, 1993.
- SULLEROT, Évelyne. *Demain les femmes*. Paris et Genève, Laffont /Gonthier, 1965.
- VINCENT, Madeleine. *Femmes, quelle libération ?* Paris, Éditions sociales, 1976.
- WICHTERICH, Christa. *La femme mondialisée*. Paris, acte Sud, 1999 [Traduction de *Die Globalisierte Frau*, Rowohlt Taschenbuch Verlag GmbH, Reinbek bei Hamburg, 1998].
- WITTIG, Monique. *Le corps lesbien*. Paris, Éditions de minuit, 1973
- WITTIG, Monique. *La pensée straight*. Paris, Balland, 2001 [Traduction de *The Straight Mind and Other Essays*. Boston, Beacon Press, 1992].

Documents des associations

Québec

- AFÉAS. *Dossier d'octobre 1985 "spécial élection"*. Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, 1985.
- AFÉAS. *Spécial élections, document d'interpellation des candidats* (Dossier, octobre 1985). Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, 1985.
- AFÉAS. *Les femmes et le pouvoir politique*. Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, mai 1987.
- AFÉAS. *Les actes du Carrefour : L'accès des femmes au pouvoir politique*. Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, juin 1987.
- AFÉAS. *Le fonctionnement des clubs politiques*. Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, 29 avril 1992.
- AFÉAS. *4^{ème} Conférence des Nations Unies sur les femmes. Partage du pouvoir et de la prise de décision*. Montréal, dépliant de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, sd.
- AFÉAS. *Accès des femmes aux instances décisionnelles. Activités Femmes d'ici, Vin et fromages, événements Café et brioches*. Montréal, Guide des activités de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, 2000-2001.
- AFÉAS. *Activités femmes d'ici...Eclair du nouveau millénaire ! Dossiers 2000-2001*. Montréal, Association féminine d'éducation et d'action sociale, 2000.
- BOUCHER, Andrée. *Quand les tables parlent, les tables régionales de groupes de femmes : défis et perspectives*. Montréal, Tables régionales de groupes de femmes du Québec, automne 1999.
- BRODEUR, Violette, Suzanne G. CHARTRAND, Louise CORRIVEAU et Béatrice VALAY. *Le mouvement des femmes au Québec. Étude des groupes montréalais et nationaux*. Montréal, Les presses Solidaires, 1982.
- CARDINAL, Luce et Marcelle DUBÉ, dir. *L'avortement : une réalité incontournable, un service essentiel*. Montréal, Fédération du Québec pour le planning des naissances, mai 2000.
- CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. *La représentation équitable des femmes sur les conseils d'administration des entreprises et des institutions*. Montréal, plaquette de présentation du projet Égalité 2005 de la Chambre de commerce, 2001.
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (FFQ). *Livre noir de la FFQ sur la condition féminine*. Montréal, Fédération des femmes du Québec, 1978.

- FEMMES EN TÊTE. *De travail et d'espoir. Des groupes de femmes racontent le féminisme*. Montréal, Les éditions du remue ménage, 1990.
- GINGRAS, Anne-marie. *Les femmes et la politique : une relation tumultueuse*. Montréal, Fédération des femmes du Québec, mars 1988.
- GOYETTE, Line, dir. *Le pouvoir municipal : un outil à notre portée*. Montréal, Fédération des femmes du Québec/Les presses solidaires, 1988.
- GROUPE DES 13. *Quelques réflexions sur l'avenir du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine. Document de réflexion présenté aux groupes de femmes*. Montréal, Groupe des 13, décembre 2003.
- La petite presse*, « spécial congrès 87 ». Montréal, Fédération des femmes du Québec, avril 1987.
- LEIBL-SCHOLL, Amélie, dir. *Les actes du sommet : « Femmes et multidimensionnalité du pouvoir »*. Montréal, Premier sommet mondial « femmes et multidimensionnalité du pouvoir éditeur, 1990.
- MARCHE MONDIALE DES FEMMES EN L'AN 2000. « 2000 bonnes raisons de marcher ». *Bulletin spécial portant sur la Rencontre internationale préparatoire à la Marche mondiale des femmes en l'an 2000*. Montréal, Marche mondiale des femmes (10 000 exemplaires).
- PAQUEROT, Sylvie, dir. *Un Québec féminin pluriel. Pour un projet féministe de société. Dossier de consultation*. Document préparé à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, Montréal, L'Éclaireur, 1992.
- Pour changer le monde. Le forum « Pour un Québec féminin pluriel »*. Montréal, du 29 au 31 mai 1992. Montréal, Les éditions écosociété, 1994.
- RAIF. *Le livre rouge de la condition féminine. Critique de la politique d'ensemble du Conseil du statut de la femme dans « Pour les Québécoises : égalité et indépendance »*. Montréal, Réseau d'action et d'information pour les femmes, Relais-Femmes, 1980.
- RELAIS-FEMMES. *Les rapports des groupes de femmes avec l'État. Compte-rendu de la journée de réflexion organisée par Relais-femmes, le 17 novembre 1985*. Montréal, Relais-femmes, 1985.
- Répertoire de tous les cours femmes, féminismes, rapports de sexes*. Montréal, Université du Québec à Montréal, 1989.
- RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Principales réalisations du Réseau des femmes des Laurentides 2000-2001*. Saint-Jérôme, Québec, Réseau des femmes des Laurentides, 2001.
- ROUSSEAU, Louise. *Mémoire sur l'Office de la femme*. Montréal, Fédération des femmes du Québec, 1971.
- ST-ONGE, Mireille, dir. *L'avenir politique et constitutionnel du Québec vu par les groupes de femmes, Cahier du GREMF, n° 6*, Québec, Université Laval, 1992.
- TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL, SAVARD Andrée, dir. *La place des femmes dans le développement des régions*. Montréal, Table des groupes de femmes de Montréal, décembre 1997.

France

- ASSOCIATION MAISON DES FEMMES DE BORDEAUX. *Projet «Maison des femmes de Bordeaux »*. Bordeaux, Maison des femmes de Bordeaux, 2001.
- ASSOCIATION MOUVEMENT POUR LES LUTTES FÉMINISTES. *Chronique d'une imposture, du mouvement de libération des femmes à une marque commerciale*. Paris, Association mouvement pour les luttes féministes, 1981.
- ASSOCIATION PARITÉ. *Sur la route de la parité. Bilan de 5 ans d'action*. Meudon, France, Association Parité, février 1997.
- ATTAC. *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*. Paris, Mille et une nuits, 2003.

- BARRÉ, Virginie, Sylvie DELRAS, Natacha HENRY et Monique TRANCART. *Dites-le avec les femmes. Le sexisme ordinaire dans les médias*. Paris, CFD éditeur/ Association des femmes journalistes, 1999.
- BRUN, Odette et alii. *Ruptures...et féminisme en devenir*. Paris, Voix off, 1984.
- CERCLE ÉLISABETH DIMITRIEV. *Brève histoire du MLF. Pour un féminisme autogestionnaire*. Paris, Savelli, 1976.
- CHOISIR. LA CAUSE DES FEMMES. *Le programme commun des femmes* (présenté par Gisèle Halimi). Paris, Grasset, 1978.
- CHOISIR. *Quel président pour les femmes ? Réponses de François Mitterrand*. Paris, Gallimard, 1981.
- CHOISIR – LA CAUSE DES FEMMES. HALIMI, Gisèle, dir. *Femmes moitié de la terre, moitié du pouvoir*. Paris, Gallimard, 1994.
- COORDINATION FRANÇAISE POUR LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES. *Guide national, la marche mondiale des femmes 2000*. Marseille, Orsi, s.d.
- CPCA. *Charte des engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA, signée le 1^{er} juillet 2001*. Paris, Conférence permanente des coordinations associatives, 2001.
- CPCA. *Conférence permanente des coordinations associatives*. (Plaquette de présentation). Paris, Conférence permanente des coordinations associatives, janvier 2001.
- ELLES VOIENT ROUGE. *Féminisme et marxisme. Journées Elles voient rouge, 29-30 novembre 1980*. Paris, Les éditions Tierce, 1981.
- En avant toutes ! Les assises nationales pour les Droits des femmes*, Le temps des cerises, 1998.
- FNARS. *Étude sur la place des femmes dans le réseau FNARS. Rapport final*. Paris, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, septembre 2001.
- GASPARD, Françoise, dir. *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*. Paris, l'Harmattan, 1997, p. 186.
- HALLS-FRENCH, Lilian et Josette ROME-CHASTANET, dir. *Féministes, féminismes, nouvelle donne, nouveaux défis*. Paris, Syllepse, 2004.
- LA GRIFFONNE. *Douze ans de féminisme au quotidien. 1970-1981*. Paris, La Griffonne, 1981.
- La parité des femmes et des hommes dans la vie publique. Guide pratique en 25 questions et réponses*. Paris, Démocratie-parité et Parité-Infos, 1996.
- MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL. *D'une révolte à l'autre. 25 ans d'histoire du Planning Familial*. Paris, Les éditions Tierce, 1982.
- MFPP. « *Europe et Elles. Le droit de choisir* ». *Actes du colloque européen organisé par le Mouvement français pour le planning familial, Paris, 12 et 13 janvier 1991*. Paris, Mouvement français pour le planning familial, 1992.
- MFPP. *Assemblée générale du 9 juin 2005*. Document de séance, « Association départementale de l'Isère, rapport moral 2004-2005 ». Grenoble, Mouvement français pour le planning familial, mai 2005.
- Petit guide féministe de France et d'ailleurs*. Paris, Les éditions Carabosses, 1982.
- Rencontre des lieux d'expression et d'initiatives de femmes*. Paris, Maison des femmes de Paris, 7 et 8 décembre 1985.
- RUPTURES. Maison des femmes, 163 rue de Charenton, 75012 Paris.
- SEN Gita et Caren GROWN, coll. *DAWN. Femmes du Sud : autres voix pour le XXI^{ème} siècle*. Paris, Éditions côté-femmes, 1992.
- SERDJÉNIAN, Évelyne, dir. *Femmes et médias*. Paris, l'Harmattan, 1997 (colloque de l'Association des femmes journalistes- AFJ).

Documents des partis politiques

Québec

- PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC. *Colloque Patricia Gardiner. La vision des femmes, l'équilibre vital.* organisé par les femmes du Parti libéral du Québec, University Club de Montréal, Montréal, le 5 octobre 1999.
- PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC. *Constitution.* (Dernière version du 14 novembre 2000). Montréal, Parti libéral du Québec, 2000.
- PARTI QUÉBÉCOIS. *Conseil national de Sherbrooke, 24-25 septembre 1977.* Montréal, Parti québécois, 1977.
- Bilan de l'action politique du Comité national de la condition féminine du Parti québécois.* Montréal, Parti québécois, octobre 1977 à mai 1979.
- PARTI QUÉBÉCOIS. *Cahier de propositions, Congrès d'orientation du Parti québécois, 7, 8, 9 mars 2003.* Montréal, Parti québécois, 2003.

France

- BOUCHARDEAU, Huguette, Suzanne GOUEFFIC et Geneviève THOUVENOT, dir. *Pour une politique des femmes, par les femmes, pour les femmes. Les propositions du PSU.* Paris, Parti socialiste unifié, 1981.
- CENTRE FÉDÉRAL FEN. *Le féminisme et ses enjeux. 27 femmes parlent.* Paris, Édilig, 1988 (en particulier les témoignages d'Aline VERGNON BONDARNAUD et Yvette ROUDY).
- LES VERTS. *Rapport de la Commission sur les États généraux des 18-19 janvier 1992.* Paris, Archives de la Commission condition féminine des Verts, 1992.
- MONTEBOURG, Arnaud et Vincent PÉILLON. *Pour un nouveau parti socialiste. Motion portée au vote des militants du PS au congrès de Dijon, (16, 17, 18 mai 2003).* Paris, Denoël, 2003.
- PARTI SOCIALISTE. *Les acteurs de la démocratie.* Paris, Solfé communications, novembre 1996.

Films vidéos

- BEAUDRY, Diane. *Histoire à suivre.* VHS couleur, 52 mn. Montréal, Office national du film, 1985.
- FFQ et Denyse ROCHON, réalisation. *Le Conseil de Roseville.* VHS couleur, 27mn30. Montréal, Fédération des femmes du Québec, 1988.
- MC KEOWN, Paula. *Désir de Liberté. Brève histoire du mouvement féministe au Québec : 1965-1995.* Montréal, Québec, Vidéo Femmes, Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), 1996.
- VIEN, Micheline. *À vos marques, prêtes, partez ! ou le pouvoir apprivoisé.* Montréal, Québec, Video-femmes, 2001. (Accompagné d'un livret d'interprétation).
- RAJFIRE et Denise BRIAL, réalisation. *Sans-papiers : des papiers et tous nos droits !* VHS couleur, 52 mn. Boulogne Billancourt, France, Atalante Vidéos, 2001.
- BRIAL, Denise. *1995-2001 Femmes : résistances, combats, solidarités.* VHS couleur, 18 mn. Boulogne Billancourt, France, Atalante Vidéos, 2002.
- BRIAL, Denise. *Le mouvement de Libération des Femmes en France, 1970-2004.* DVD couleur, 38 mn. Boulogne Billancourt, France, Atalante Vidéos, 2004.

RESSOURCES INTERNET

Pour plus de facilité, ces ressources sont classées comme le reste de nos ressources, selon qu'elles proviennent de publications ou conférences universitaires, d'administrations, d'associations et syndicats, de partis politiques ou de journaux électroniques.

Publications universitaires

- ANDRIOCCI, Muriel et alii. «Premier recensement national des enseignements et des recherches sur le genre en France» (décembre 2003). *Site de l'Association Nationale des Etudes Féministes, autres publications de l'ANEF*, [En ligne]. <http://www.Anef.org/telechargement/toc64451172> (Page consultée le 12 juillet 2005).
- BOUCHARD, Pierrette et Jean-Claude St-AMANT. « Identités de sexe, conformisme social et rendement scolaire ». *Labrys, études féministes* n°6 (août/décembre 2004), [En ligne]. <http://www.unb.br/ih/his/gefem/labrys6/quebec> (Page consultée le 20 juillet 2005).
- BUTLER, Judith. « Faire et défaire le genre ». Conférence donnée le 25 mai 2003 à l'Université de Paris X-Nanterre. *Multitudes* [En ligne]. http://multitudes.samizdat.net/article.php?id_article=364 (Page consultée le 5 mars 2005).
- DAVID, Hélène. « L'état des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967 ». *Sociologie et sociétés* vol.7, n°2, 1975, [En ligne]. <http://www.erudit.org/revue/socsoc/1975/v7/n2/001171ar.html> (Page consultée le 27 avril 2005)
- GRAEFE, Peter. « Roll-out Néoliberalism and the Social Economy ». Papier présenté à la conférence annuelle de l'Association canadienne de science politique, juin 2005. *Site de l'association canadienne de science politique, communications 2005*, [En ligne]. <http://www.cpsa-ascp.ca/papers-2005/Graefe.pdf> (Page consultée le 10 août 2005).
- LAROCHELLE, Renée. « Au-delà du sexisme ordinaire » (19 février 1998). *Site de l'Université Laval, événements*, [En ligne]. <http://www.scom.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/1998/02.19/sexisme.html> (Page consultée le 20 janvier 2005)
- LÉVÊQUE, Sandrine. « Travail journalistique et mouvements sociaux : analyse d'une co-production médiatique. L'exemple du mouvement altermondialiste en France ». Communication au 8^{ème} Congrès de l'Association française de science politique, Lyon, du 14 au 16 septembre 2005. *Site de l'Université Lyon II, Congrès, communications, table ronde n°1 : Où en sont les théories de l'action collective ?* [En ligne]. http://www.sites.univ-lyon2.fr/congres-afsp/article.php?id_article=142 (Page consultée le 7 septembre 2005).
- SANSFAÇON, Daniel, Joseph J. LÉVY et Jean-marc SAMSON. « Rapports de sexe et violence contre les femmes : essai de reconstruction sociale du sens de la tragédie de la Polytechnique ». *Site d'EuroWRC Resource Center, France, Belgique, Suisse, Canada, listes des documents, points de vue, liens, Canada*, [En ligne]. http://www.euowrc.org/01.euowrc/06.euowrc_fr/canada/07.fr_canada.htm (Page consultée le 3 septembre 2005)
- TOUPIN, Louise. « Les courants de pensée féministe », 1997. *Site du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, netfemmes, publications*, [En ligne]. <http://www.netfemmes.cdeacf.ca> (Page consultée le 25 août 2005).

Administrations

France

- COMMISSION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES. « Le système de la prostitution : une violence à l'encontre des femmes », rapport de la commission nationale contre les violences envers les femmes (mars 2002). *Site du ministère des affaires sociales*, [En ligne]. <http://www.social.gouv.fr/femmes/reperes/cnlv.htm> (Page consultée le 5 novembre 2003).

- COTTA, Michèle. « Femmes dans les lieux de décision. Avis adopté par le CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL le 20 décembre 2000 ». *Site du Conseil économique et social, rapports et avis*, [En ligne]. <http://www.ces.fr/rapport/00122018/> (Page consultée le 5 novembre 2003).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ. « Pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage ». *Site du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité*, [En ligne]. <http://www.franca.asso.fr> (Page consultée le 4 août 2004).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. « Statistiques, 2002-2003 ». *Site du ministère de l'Éducation nationale, rubrique égalité des chances entre les hommes et les femmes*, [En ligne]. <http://www.education.gouv.fr/syst/egalite/statuniv2003.htm> . (Page consultée le 9 mars 2005).

Québec

- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. « Les restructurations municipales : un défi d'équité pour les femmes ». (décembre 2000). *Site du Conseil du statut de la femme, avis*, [En ligne]. <http://www.scf.gouv.qc.ca/telecharg/avisles%20restructurationsmunicipales.pdf> (Page consultée le 25 septembre 2003).
- « Loi sur les fabriques ». *Site de l'Institut canadien d'information juridique, Québec, lois et règlements du Québec*, [En ligne]. <http://www.canlii.org/qc/loi/lcqc/20030131/l.r.q.f-1/tout.html> (Page consultée le 1^{er} septembre 2005).
- MASSÉ, Hélène, Michèle LABERGE et Ginette MASSÉ. « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité ». *Site du Secrétariat à la condition féminine*, [En ligne]. http://www.scf.gouv.qc.ca/pdf_fr/ads.pdf (Page consultée le 15 mars 2005)
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. « Mairesse et maires, Conseillères et conseillers. Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales, 2001 ». *Site du ministère des Affaires municipales du Québec, statistiques*, [En ligne]. http://www.mamm.gouv.qc.ca/pdf_mamm/legi/democratie/statistiques_2001.pdf (Page consultée le 25 septembre 2003).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. « Documentation ». *Site du Ministère des Affaires municipales et Régions, élections municipales 2005*, [En ligne]. http://www.mamr.gouv.qc.ca/electionsmunicipales/ressources/ress_docu.asp (Page consultée le 21 juillet 2005).
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE « À égalité pour décider. De la suite dans les idées. Les faits saillants du colloque tenu à Québec le 7 avril 2001 ». *Site du Secrétariat à la condition féminine*, [En ligne]. http://www.scf.gouv.qc.ca/pdf_fr/faits%20saillants%20-%20colloque.pdf (Page consultée le 15 mars 2005)
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. « Le regroupement des femmes de la Côte Nord a 20 ans ». (Côte Nord, 5 novembre 2004). *Site du Secrétariat à la condition féminine, en bref*, [En ligne]. <http://www.scf.gouv.qc.ca/bref/bref.asp> (Page consultée le 25 novembre 2004).
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. « Les femmes et la prise de décisions ». *Site du Secrétariat à la condition féminine, les fiches de Beijing +10*, [En ligne]. http://www.scf.gouv.qc.ca/publications/Beijing_index.asp (Page consultée le 15 mars 2005).

Europe et international

- EURYDICE. « L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe ». *Site d'Eurydice, documents*, [En ligne]. http://www.eurydice.org/Doc_intermediaires/analysis/fr/citizenship.html (Page consultée le 20 juillet 2005)
- PARLEMENT EUROPÉEN. « Travaux de la commission des droits de la femme, 1994-1999 ». *Site du Parlement européen. Série Droits des femmes FEMM 105 FR (3-1999)*, [En ligne]. http://euoparl.eu.int/workingpapers/femm/pdf/105_fr.pdf (Page consultée le 20 novembre 2003.)
- PARLEMENT EUROPÉEN. « Traités/conventions concernant les droits des femmes ». *Site du Parlement européen. Série Droits des femmes, FEMM 108 FR (4-1999)*, [En ligne]. http://euoparl.eu.int/workingpapers/femm/pdf/108_fr.pdf (Page consultée le 20 novembre 2003).
- UNION INTERPARLEMENTAIRE. *Site de l'Union interparlementaire* [En ligne]. <http://www.ipu.org/wmn-e/suffrage.htm> (Page consultée le 7 juillet 2005).

Associations et syndicats

France

- AMNESTY INTERNATIONAL. « Les droits humains s'accordent aussi au féminin ». *Site d'Amnesty International, campagnes*, [En ligne]. http://www.amnesty.asso.fr/02_agir/24_campagnes/vcf/presentation.htm (Page consultée le 18 août 2005)
- ASSEMBLÉE DES FEMMES. « Élections de 1994 ». *Site de l'Assemblée des femmes, dossiers*, [En ligne]. <http://www.assemblee-des-femmes.com/dossiers/election.htm> (Page consultée le 19 juillet 2001)
- CERCLE D'ÉTUDE DE RÉFORMES FÉMINISTES (CERF). « Appel à boycotter le Forum social européen ». *Site du Cercle d'étude de réformes féministes*, [En ligne]. http://www.c-e-r-f.org/face_aux_obscurantismes.htm (Page consultée le 16 octobre 2004).
- CERF. « Face aux obscurantismes (l'islamiste et les autres): Le Devoir d'être Libre . Préface de Corinne Lepage ». (Mai 2004). *Site du Cercle d'étude de réformes féministes, livre en ligne*, [En ligne]. <http://www.c-e-r-f.org/fao-00-sommairedetail.htm> (Page consultée le 25 août 2005)
- COLLECTIF NATIONAL DROITS DES FEMMES. « Bilan des initiatives violences ». Conférence de presse du 25 novembre 2004. *Liste de diffusion du Collectif national droits des femmes*. [En ligne]. (2004, 6 décembre). Adresse par courrier électronique: cndf-infos@ras.eu.org
- COLLECTIF NATIONAL DROITS DES FEMMES. « Bilan financier des initiatives violences ». *Liste de diffusion du Collectif national droits des femmes*. [En ligne]. (2004, 6 décembre). Adresse par courrier électronique: cndf-infos@ras.eu.org
- COLLECTIF NATIONAL DROITS DES FEMMES. « Bilan des initiatives violences : compte rendu de la réunion unitaire du 15 décembre ». *Liste de diffusion du Collectif national droits des femmes*. [En ligne]. (2004, 21 décembre). Adresse par courrier électronique: cndf-infos@ras.eu.org
- COLLECTIF NATIONAL DROITS DES FEMMES. « Compte rendu de la réunion nationale des 4 et 5 juin 2005 ». *Liste de diffusion du Collectif national droits des femmes*. [En ligne]. (2005, 22 juin). Adresse par courrier électronique: cndf-infos@ras.eu.org
- COLLECTIF NATIONAL DROITS DES FEMMES. « Collectif pour une autorité indépendante universelle de lutte contre les discriminations ». Communiqué de presse, Paris, le 23 mars 2005. *Liste de diffusion du Collectif national droits des femmes*. [En ligne]. (2005, 23 mars) Adresse par courrier électronique: cndf-info@ras.eu.org .

- CONFÉRENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES. « Charte des engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA, signée le 1^{er} juillet 2001 ». *Site de la CPCA*, [En ligne]. <http://www.cPCA.asso.fr> (Page consultée le 25 juin 2005).
- FEMMES D'ALSACE. *Site de femmes d'Alsace*, [En ligne]. <http://perso.wanadoo.fr/femmes-alsace> (Page consultée le 12 mars 2004).
- MIX-CITÉ. *Site de Mix-Cité, Bilan 2000-2001 : les médias*, [En ligne]. <http://mix-cite.org/imprime.php3?RefArticle=176> (Page consultée le 6 novembre 2003).
- MIX-CITÉ. *Site de Mix-Cité. Bilan 1998-1999 : Mix-Cité en action*, [En ligne]. <http://mix-cite.org/imprime.php3?RefArticle=86> (Page consultée le 6 novembre 2003)
- RAJFIRE. « Communiqué du 5 mai 2003 : Asile et immigration : deux projets de lois dangereux, pour les femmes aussi ». *Site du Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées, archives*, [En ligne]. <http://maisondesfemme.free.fr/rajfire.htm/actions/asileetimmigration.htm> (Page consultée le 25 juillet 2005).
- UNION FÉMININE CIVIQUE ET SOCIALE. « Projet citoyenneté. Module 2, Construire l'égalité femmes/hommes ». *Site de l'Union féminine civique et sociale, Projet citoyenneté*, [En ligne]. http://www.ufcs.org/proj_cit/egalite.htm (Page consultée le 12 mars 2004).

Québec

- CENTRALE DES SYNDICATS NATIONAUX. « Centres de la petite enfance. Le personnel déçu du recul du gouvernement. Communiqué du 28 juin 2005. » *Site de la CSN, communiqués*, [En ligne]. <http://www.csn.qc.ca/communiqués/commJuin05/comm28-06-05.html> (Page consultée le 5 juillet 2005).
- COLLECTIF POUR UNE LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ. « Correspondance entre les revendications de la Marche mondiale des femmes et la Proposition du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté ». Cf. aussi le *Site du collectif*, [En ligne]. <http://www.pauvrete.qc.ca> (Page consultée le 8 novembre 2000).
- COMITÉ CANADIEN DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES. « Pour que ça change ! Revendications présentées au gouvernement fédéral du Canada pour éliminer la pauvreté et la violence faite aux femmes ». *Site de Marche mondiale des femmes du Canada, revendications*, [En ligne]. <http://www.canada.marchofwomen.org/fr/revendications/demands-fr.html> (Page consultée le 10 août 2005)
- CONFÉRENCE RELIGIEUSE CANADIENNE. « Marche mondiale des femmes 2000. Comme religieuses, pour quoi marcher ? » *Site de la Conférence religieuse canadienne, région de Québec, Marche des femmes de l'an 2000, appui à la Marche des femmes*, [En ligne]. <http://www.crcq.qc.ca/web/enjeux/solidarite/enMouvement.cfm?c=8> (Page consultée le 17 novembre 2000).
- DAVID, Françoise. « À l'heure des bilans... » (1^{er} juin 2001). *Site de la Fédération des femmes du Québec, publications – outils divers*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/comm1-01-06-2001.html> (Page consultée le 10 août 2005).
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « Le droit à un revenu décent remis en cause (1997) ». *Site de la Fédération des femmes du Québec, mémoires et rapports*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/revenu-1997.html> (Page consultée le 4 août 2004).
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC et COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES. « L'immigration de demain : un apport essentiel à nos communautés » (7 mars 1998). *Site de la Fédération des femmes du Québec, mémoires et rapports*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/immigration.html> (Page consultée le 4 août 2005).
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « Une vraie réforme de la sécurité du revenu doit être un outil de lutte contre la pauvreté ». Mémoire présenté à la Commission des

- affaires sociales par la Fédération des femmes du Québec, le 21 mai 1998 ». *Site de la Fédération des femmes du Québec, mémoires et rapports*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/reforme-revenu.html> (Page consultée le 4 août 2005).
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « La bataille de l'aide sociale : un bilan provisoire » (22 août 1998). *Site de la Fédération des femmes du Québec, mémoires et rapports*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/bataille.htm> (Page consultée le 4 août 2005).
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « Quelques pas pour lutter contre la violence faite aux femmes... Mais des miettes pour les personnes pauvres » (12 octobre 2000). *Site de la Fédération des femmes du Québec, communiqués*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/communiqués/comm-12-10-2000.html> (Page consultée le 10 août 2005).
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « La marche « Du pain et des roses » ». *Site de la Fédération des femmes du Québec, rapport d'activités 2001-2002*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/actions/pain-roses-gains.html> (page consultée le 4 août 2005).
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. « Cahier de congrès, partie 3. La plate-forme politique ». (novembre 2003). *Site de la Fédération des femmes du Québec, plate-forme politique*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/plate-forme-2003.html> (Page consultée le 17 août 2005)
- FÉMINISME ET DÉMOCRATIE. « Penser enfin une démocratie avec les femmes » (février 2003). *Site du Collectif féminisme et démocratie, plate-forme politique*, [En ligne]. <http://www.feminismeetdemocratie.ca/collectif> (Page consultée le 25 septembre 2003).
- INTERSYNDICALE DES FEMMES. « La ministre Courchesne rencontre une vive opposition à la transformation du Conseil du statut de la femme », 14 février 2004. *Site de Sisyphé*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=915 (Page consultée le 2 mars 2004)
- MARCHE MONDIALE DES FEMMES. « Soutien aux revendications V-10 et V-11 concernant l'orientation sexuelle ». *Site de la Fédération des femmes du Québec, Marche mondiale des femmes, revendications sur les droits des lesbiennes*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/marche2000/soutien.html> (Page consultée le 5 décembre 2000).
- MARCHE MONDIALE DES FEMMES. « Déclaration sur nos valeurs ». *Site de la Marche mondiale des femmes, quatrième rencontre internationale*, [En ligne]. <http://www.marchemonde.org/fr/4erencontre-valeurs.html> (Page consultée le 22 octobre 2004).
- MARCHE MONDIALE DES FEMMES. « Les revendications mondiales de la Marche ». *Site de la Marche mondiale des femmes, cahier des revendications mondiales*, [En ligne]. <http://www.marchemonde.org/fr/cahier/liste.html> (Page consultée le 10 août 2005).
- MARCHE MONDIALE DES FEMMES. « Charte mondiale des femmes pour l'humanité ». *Site de la Marche mondiale des femmes, Charte, Version finale*, [En ligne]. <http://www.marchemonde.org/fr/charte3.html> (Page consultée le 17 août 2005).
- MEDIAWATCH. « Recherche : De la première à la dernière page ». *Site de mediawatch*, [En ligne]. <http://www.mediawatch.ca/research/cover/Default.asp?pg=2> (Page consultée le 20 avril 2004).
- « Plate-forme pour l'égalité des femmes. Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des femmes entre elles : engagements pour une société juste et solidaire » (mars 2003). *Site de la Fédération des femmes du Québec, mémoires et rapports*, [En ligne]. <http://www.ffq.qc.ca/pub/plate-forme-feministe-03-2003.pdf> (Page consultée le 4 août 2005)
- RÉSEAU DES TABLES RÉGIONALES DE GROUPES DE FEMMES DU QUÉBEC. « Recueil des activités organisées par les tables régionales de groupes de femmes en lien avec les élections municipales 2005 ». (octobre 2004). *Site du réseau des Tables de groupes de femmes du Québec, nouvelles*, [En ligne].

http://reseautablesfemmes.qc.ca/pdf/reseau/flash_nouvelles/recueilactivitestables_electi_onsmunicipales.pdf (Page consultée le 10 mars 2005)

SRS. « Histoire du syndicat ». *Site du Syndicat de la rédaction du Soleil*, [En ligne]. <http://www.lesrs.org/histoire.html> (Page consultée le 27 avril 2005).

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. « Femmes au pouvoir : combien serez-vous en 2005 ? » *Site de l'Union des municipalités du Québec, résultats du sondage*, [En ligne]. http://www.umq.qc.ca/pdf/resultat_sondagefemmes.pdf (Page consultée le 15 mars 2005).

Partis politiques

BLOC QUÉBÉCOIS. « Plate-forme *Un parti pris pour le monde* pour les élections de l'automne 2000 ». *Site du Bloc Québécois, archives, pages relatives aux questions femmes*, [En ligne]. <http://www.blocquebecois.org/web/electoral/nouvelles/archivages/femmes.pdf> (Page consultée le 11 mai 2001).

PARTI SOCIALISTE. « Le programme de Ségolène Royal en faveur des femmes. Poitou-Charentes ». *Site du Parti socialiste. Régionales 2004*, [en ligne]. http://www.parti-socialiste.fr/regionales2004/article.php3?id_article=329 (Page consultée le 01 avril 2004).

TERRADE, Odette. « Budget 2004 : droits des femmes » (1^{er} décembre 2003). *Site du Groupe Communiste Républicain et Citoyen au Sénat. Budget 2004. Discussion et vote de la loi*, [En ligne]. http://www.groupe-crc.org/article.php3?id_article=807 (Page consultée le 2 mars 2004).

Articles en ligne (journaux, conférences, articles de revues électroniques)

APRIL, Claudette. « Qu'est-ce que le concept de parité ? » (Chartres, le 22 novembre 1997). *Site de l'association Elles aussi*, [En ligne]. <http://ourworld.compuserve.com/homepages/Ellesaussi/concept.htm> (Page consultée le 10 avril 2005)

AUDET, Élane et Micheline CARRIER. « Nouvelle présidente à la FFQ : changement de cap ? » (3 juin 2003). *Site de Sisyphé*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=503 (Page consultée le 18 août 2005)

AUDET, Élane. « Françoise David veut créer un parti féministe » (23 mars 2004). *Site de Sisyphé*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=983 (Page consultée le 10 août 2005).

« Au Québec, plus de 3000 femmes et de 600 hommes réclament le maintien du Conseil du statut de la femme ». *Site de Sisyphé, Pétition*, [En ligne]. <http://sisyphe.org> (Page consultée le 18 mars 2004).

BOUCHARD, Pierrette. « L'approche intégrée de l'égalité : contexte et perspective critique ». (25 février 2004). *Site de Sisyphé*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=946 (Page consultée le 2 mars 2004).

CARON, Caroline. « Le PQ n'en finit plus de nous décevoir » (lundi 30 juillet 2001). *Site de CyberpresseCanada*, [En ligne]. http://www.cyberpresse.ca/reseau/editorial/0107/edi_101070001985.html (Page consultée le 30 novembre 2001).

CARRIER, Micheline. « Une commission parlementaire pour débattre d'un nouveau concept d'égalité ». *Site de Sisyphé*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=969 (Page consultée le 2 mars 2004).

CARRIER, Micheline. « Pas n'importe quel « conseil de l'égalité », dit Option citoyenne ». (7 février 2005). *Site de Sisyphé*, [En ligne]. http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1533 (Page consultée le 21 mars 2005).

- CHARRON, Guy. « Québec : le gouvernement libéral dépose un budget qui prépare une vaste attaque contre les travailleurs. » (Le 22 juin 2003) Site mondial des Socialistes. *World Socialist Web Site*, [En ligne].
http://www.wsws.org/francais/news/2003/juin03/220603_budgetliberalQcprt.shtml
 (Page consultée le 5 juillet 2005).
- CYBERSOLIDAIRES. « Plus de démocratie, plus de femmes » (5 mars 2003). *Site des cybersolidaires*, [En ligne]. <http://www.cybersolidaires.org/democratie/parite.html> (Page consultée le 5 mai 2003)
- MARCHAND, Anne. « Un forum en questions ». (Paris le 14 octobre 2004). *Site du Cercle d'étude de réformes féministes CERF*, [En ligne]. <http://www.c-e-r-f.org/voileFSE.htm> (Page consultée le 25 août 2005).
- SOPO, Dominique. « Les responsables européens du Forum social font une erreur en choisissant des islamistes intégristes comme intervenants à leurs débats. Un « autre monde » mais avec qui ? *Libération*, jeudi 14 octobre 2004, [En ligne].
<http://www.liberation.fr/page.php?article=245977> (Page consultée le 16 octobre 2004).

Sites Internet référencés :

- Site de la Coordination à la condition féminine du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, [En ligne].
<http://www.mels.gouv.qc.ca/cond-fem>
- Site de Ecofeminist Visions Emerging/EVE ONLINE*, [En ligne]. <http://www.enviroweb.org>
- Site d'EuroWRC*, [En ligne]. <http://www.euowrc.org>
- Site du Groupe de recherche multidisciplinaire féministe*, [En ligne]. <http://www.fss.ulaval.ca/lef>
- Site de La Documentation française, bibliothèque des rapports publics*, [En ligne].
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/>
- Site de La meute*, [En ligne]. <http://lameute.org.free.fr>
- Site du ministère de l'Éducation nationale, rubrique égalité des chances entre les hommes et les femmes*, [En ligne]. <http://www.education.gouv.fr/syst/egalite>
- Site des Pénélopes*, [En ligne]. <http://penelopes.org>
- Site de la plate-forme sociale européenne*, [En ligne]. <http://www.socialplatform.org>
- Site de Sisyphe*, [En ligne]. <http://sisyphe.org>
- Site de l'Union féminine civique et sociale, publications*, [En ligne].
<http://www.ufcs.org/pub/catalogue.htm>
- Site de l'Université de Lausanne*, [En ligne]. <http://www.unil.ch/liege>. (Les communications au colloque international *Genre et militantisme*, Université de Lausanne, 26-27 novembre 2004 se trouvent en ligne sur ce site, mais de manière temporaire, jusqu'à la publication des contributions).
- Site de la Women's Environment and Development Organization*, [En ligne]. <http://www.wedo.org>

Annexe I.

GRILLE D'ENTRETIEN

Présentation

La présentation de notre thèse a été la même au Québec et en France :

« Cette thèse porte sur les changements des trente dernières années dans les régimes de représentation politique des femmes en France et au Québec. Un régime, en science politique, c'est un ensemble de lois et de règles, de relations et d'institutions qui font l'objet d'un consensus entre tous les acteurs. Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est la contestation des régimes de représentation politique des femmes et des questions de genre, les formes qu'elles prend, les mobilisations qu'elle suscite et les résultats obtenus à la suite de ces remises en question. »

Nous avons ensuite personnalisé pour chaque entrevue la raison de notre visite, et la manière de poser les questions. Tantôt nous avons rencontré des personnes pour leur témoignage personnel, tantôt pour le rôle de leur association. Nos entretiens ont duré entre 1 heure et 3 heures selon les personnes. Il s'agit d'entretiens semi-directifs autour de trois thèmes principaux : les faits, les acteurs et partenaires, les perspectives d'avenir. Les relances ont été préparées de manière personnalisée, selon ce que nous savions par ailleurs de notre interlocuteur-trice et/ou de son association.

I. Les faits

À travers votre expérience personnelle, est-ce que vous pouvez me raconter les actions entreprises personnellement/par votre association/parti politique/dans votre milieu, en vue d'améliorer la représentation politique des femmes ?

Relances possibles :

- Analyse du contexte politique, motivations, aspirations au changement
- Contenu des actions, documents (?)
- chronologie, évolution, événements marquants internes/externes, évaluation des actions/mobilisations, succès/échec sur quels points (variations entre attentes et résultats)

II. Les acteurs et partenaires

Quelles sont les batailles que vous avez menées pour l'avancement de cette revendication (actions concrètes, alliances et résistances) ?

Relances possibles :

- qui en est à l'origine ?
- Quelles sont les personnes rejointes, (professions, engagement politique) ?
- Batailles, accueil par les institutions (partis, syndicats, administration)
- Soutiens, relations avec d'autres associations, d'autres groupes opprimés, relations au niveau national ou international
- Relations avec les médias

III. Perspectives d'avenir

Comment évaluez-vous la situation actuelle au regard de la représentation politique des femmes et des questions liées au genre ?

Relances possibles :

- Satisfaction ou mécontentement devant la situation actuelle
- Recherche de nouvelles idées ou solutions.
- Elargissement et débat sur la citoyenneté des femmes

Annexe II.

GRILLES D'ENTRETIEN AUTOUR DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

Entretiens lors de la Marche mondiale des femmes (2000)

Entrevues avec des responsables :

- Quelle est selon vous la place de la Marche mondiale des femmes dans l'histoire des mouvements des femmes?
- Quels résultats peut-on attendre au Québec/en France de la Marche mondiale ?
- Est-ce la Marche mondiale des femmes a des conséquences pour les orientations revendicatives et stratégiques du mouvement national?

Micro-trottoir avec des personnes pendant la manifestation de Montréal, le 14 octobre 2000

:

- Est-ce que vous êtes ici à titre individuel ou comme membre d'une association/syndicat ?
- Pourquoi vous marchez ?/ Pourquoi votre association participe-t-elle à la marche ?
- Est-ce que vous avez déjà marché en 1995, pour la marche « Du pain et des roses » ?/ Est-ce que votre association/syndicat a participé en 1995 à la marche « Du pain et des roses » ?
- Qu'est-ce que vous pensez des revendications mondiales ? nationales ? provinciales ?
- (association) Est-ce que la Marche vous a permis d'élargir vos réseaux en tant qu'association ?

Entretiens autour de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, en collaboration avec Pascale DUFOUR, professeure de science politique, Université de Montréal. (2004)

Grille pour l'Europe :

- Pouvez-vous me raconter ce qu'il s'est passé depuis la marche de 2000 ?
- Comment les Européennes ont-elles réagi à l'idée de la Charte ? Ont-elles d'autres projets plus à cœur ?
- Qu'est-ce que l'aventure de la Charte apporte aux Européennes? Aux Françaises ? À votre organisation ?
- D'après vous, quels sont les défis auxquels sont confrontées les femmes du monde aujourd'hui ?
- Pour finir, si on se place du côté du rêve, de l'utopie, que faudrait-il pour que la cause des femmes dans le monde connaisse une grande avancée?

Annexe III.

LISTE DES ENTRETIENS ET ENTREVUES

Nous avons interrogé une cinquantaine de personnes au cours de notre doctorat, autant en France qu'au Québec, que nous remercions grandement pour leur collaboration. Les entretiens marqués « informel » n'ont pas été réalisés selon notre grille ou n'ont pas été enregistrés. Il s'agit en général de personnes rencontrées dans le cadre de la thèse, qui nous ont fourni des informations ou des analyses pertinentes, mais avec qui il n'était pas convenu, par avance, de réaliser un véritable entretien. Par ailleurs, certaines entrevues ont été réalisées uniquement sur les actions autour de la Marche mondiale des femmes, les marches de 2000, et l'écriture de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, en 2004 (en collaboration avec Pascale DUFOUR). Elles reposent sur les grilles indiquées en annexe II, qui recourent en partie notre grille pour la thèse. Enfin, certaines personnes ayant été rejointes par téléphone, nous avons dû adapter notre grille pour cibler la dimension informative de leur propos (entretiens téléphoniques). Lorsque les personnes interrogées dans le cadre de la thèse nous ont demandé de préserver l'anonymat, nous leur avons attribué un numéro d'anonyme. Lorsque ces personnes ont été interrogées dans le cadre de la Marche mondiale, elles sont repérées par une initiale. Nos entretiens sont classés selon les espaces de représentation politique où agissent les personnes au moment de notre rencontre (électoral-partisan, administratif, associatif, universitaire, médiatique).

France (25)

Entretien avec Geneviève FRAISSE, déléguée interministérielle aux Droits des femmes en 1997-1998, députée européenne du Parti communiste, élue en 1999. Paris, le 21 mai 2002 (non enregistré).

Entretien avec Martine LIGNÈRES-CASSOU, députée du Parti socialiste, première présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (1999-2002). Paris, le 5 mai 2004.

Entretien avec Émilie MAZZACURRATI, présidente de la commission féminisme des Verts (depuis 2003). Paris, le 7 mai 2004.

Entretien avec Birgitte PÉRILLIÉ, conseillère générale, élue du Parti socialiste (2001), déléguée aux actions départementales pour les droits des femmes du Conseil général de l'Isère, membre de l'Observatoire isérois de la parité. Grenoble, le 26 avril 2004.

Entretien avec une membre de la Commission femmes du Parti communiste français. Paris, le 4 mai 2004.

Entretien avec Claire BERNARD, première secrétaire générale de l'Observatoire de la parité (1999), conseillère au Cabinet du maire de Paris (2001). Paris, le 3 juillet 2002.

Entretien avec Agnès HUBERT, conseillère à la Direction générale des commissions et délégations, Commission droits des femmes du Parlement européen. Bruxelles, le 14 novembre 2003.

Entretien avec Julien ADDA, délégué général de la Conférence permanente des coordinations associatives. Paris, le 17 décembre 2004. (Informel)

Entretien avec Anne ALBARET, Maryse LÉVÉQUE et Catherine TENNEGUIN, permanentes de la Maison des femmes de Bordeaux. Bordeaux, le 30 avril 2002.

Entretien avec Bernice DUBOIS, secrétaire générale de la Coordination française du Lobby européen des femmes (CLEF). Paris, le 17 mars 2004.

Entretien avec Francine COMTE, membre des Verts et secrétaire du Collectif national droits des femmes. Paris, le 2 juillet 2002.

Entretiens avec Monique DENTAL, présidente du Collectif féministe RUPTURES. Paris, le 20 mai 2002 et Paris, le 14 décembre 2004 (pour la Marche mondiale des femmes)

Entretien avec Françoise LAURANT, présidente du Mouvement français pour le planning familial. Grenoble, le 31 mars 2004.

Entretien avec Françoise MARIOTTI, présidente de Citoyennes Maintenant ! Montpellier, le 7 juillet 2002.

Entretien avec Judith MARTIN-RAZI, coordinatrice, et Nicole THUET, présidente, du Collectif 13 droits des femmes. Marseille, le 31 août 2004. (pour la Marche mondiale des femmes 2005)

Entretien avec Viviane MONIER, membre du collège de la Fédération solidarité femmes dans les années 1990, responsable de l'Observatoire national d'ONGs, contre les violences envers les femmes. Paris, le 5 mai 2003.

Entretien avec Florence MONTREYNAUD, fondatrice des Chiennes de garde, des réseaux Encore Féministe ! et La Meute. Paris, le 11 novembre 2003.

Entretien avec Maya SURDUTS, présidente de la CADAC et responsable du Collectif national pour les droits des femmes. Paris, le 10 juin 2002.

Entretien avec Anne ZELENSKY, présidente de la Ligue du droit des femmes. Paris, le 16 mars 2004.

Entretien avec Jacqueline MARTIN, professeure d'économie, Université Toulouse le Mirail, membre de l'équipe Simone-Sagesse. Paris, le 22 juin 2002.

Entretien avec Françoise PICQ, professeure de science politique, Université Paris Dauphine. Paris, le 3 juillet 2002.

Entretien avec Mariette SINEAU, chercheuse en science politique, CNRS-CEVIPOF. Paris, le 11 juin 2002.

Entretien Avec Annette LÉVY-WILLARD, journaliste à *Libération*. Paris, le 15 décembre 2004.

Entretien avec Joëlle PALMIERI, rédactrice, *les Pénélopes*. Paris, le 9 septembre 2004 (pour la Marche mondiale des femmes 2005)

Entretien avec Josiane SAVIGNEAU, rédactrice en chef du *Monde des Livres*. Paris, le 4 mai 2004.

Québec : (25)

Entretien Pierre BIBEAU, organisateur en chef du Parti libéral du Québec. Montréal, le 19 juin 2001.

Entretien avec Diane BOURGEOIS, députée fédérale du Bloc québécois, présidente du Comité d'action des femmes du Parti québécois (1995-2000). Bois-des-Fillons, le 26 juin 2001.

Entretien téléphonique avec Marie GALARNEAU, présidente du Comité national d'action politique des femmes du Parti québécois. Montréal, le 18 juillet 2001.

Entretien avec Violette TRÉPANIÉ, ancienne ministre déléguée à la Condition féminine (1989-1994), directrice Financement et recrutement du Parti libéral du Québec. Montréal, le 27 juin 2001.

Entretien avec Daniel TURP, député du Parti québécois, Montréal, le 12 juillet 2001. (Informel)

Entretien avec une féministe devenue députée du Parti québécois en 1994, Montréal, le 9 mai 2002 (anonyme 3).

Entretien avec Léa COUSINEAU, ancienne élue du Rassemblement des citoyens de Montréal (1986-1994), plusieurs fois directrice de cabinet de la ministre déléguée à la Condition féminine, Montréal, du 23 juillet 2001.

Entretien avec Nicole BOILY, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance, Montréal, le 17 mai 2002.

Entretien avec Lucie DESROCHERS, agente de projet au Conseil du statut de la femme spécialisée sur les questions de représentation politique, Québec, le 29 juin 2001.

Entretien avec Hélène BOHÉMIER, coordonnatrice du Comité femmes du Conseil régional de développement de l'île de Montréal, et Martine BLANC, Consultante en développement local, ancienne conseillère municipale RCM de la Ville de Montréal (1986-1994), Montréal, le 17 mai 2002.

Entretien avec deux membres du cabinet de la ministre responsable de la condition féminine, Linda Goupil, Secrétariat à la condition féminine, Québec, le 29 juin 2001 (anonymes 4 et 5)

Entretien téléphonique avec une fonctionnaire du Secrétariat à la condition féminine travaillant à la mise en œuvre du programme *À égalité pour décider*, Montréal, le 11 juillet 2001 (anonyme 6)

Entretien avec A., responsable de la coalition de l'île de Montréal pour la Marche mondiale des femmes, Montréal, le 25 mai 2000 (sur la Marche mondiale des femmes 2000).

Entretien avec Liliane COTNOIR, présidente du Réseau québécois des femmes en environnement, Montréal, le 14 octobre 2000, lors du rassemblement à Montréal (sur la Marche mondiale des femmes 2000).

Entretien avec D., membre du FRAPRU, quartier Côte des neiges, Montréal, le 14 octobre 2000 (sur la Marche mondiale des femmes 2000).

Entretien avec Françoise DAVID, présidente de la Fédération des femmes du Québec de 1994 à 2001, Montréal, le 8 mai 2002.

Entretien téléphonique avec Mireille DESROSIERS, présidente de l'association Femmes et immigration, Montréal, le 20 juillet 2001.

Entretien avec une fonctionnaire du gouvernement fédéral, membre de FRAPPE, Montréal, le 12 juillet 2001 (anonyme 1).

Entretien avec Michelle HOULE-OUELLET, responsable du dossier politique à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), St Anne des Lacs, le 10 juillet 2001.

Entretien téléphonique avec Vivian LABRIE, présidente du Carrefour pastoral en milieu ouvrier, Montréal, le 17 novembre 2000 (sur la Marche mondiale des femmes 2000).

Entretien avec Lysiane O'SULLIVAN, agente de développement du programme *À égalité pour décider*, Réseau des femmes des Laurentides, St Jérôme, le 10 juillet 2001.

Entretien avec une professeure membre de l'Institut de recherche et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal, Montréal, le 7 mai 2002 (anonyme 2)

Entretien avec Évelyne TARDY, professeure de science politique, Université du Québec à Montréal, Corenc, le 18 février 2003.

Entretien avec Yolande COHEN, professeure d'histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, le 19 juin 2001. (Informelle)

Entretien avec Josée BOILEAU, journaliste, rédactrice au *Devoir*, Montréal, le 13 juillet 2001.

